This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

7
1906
9 5097

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. A. CAUCHIE ET P. LADEUZE
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

TOME VII

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40
Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprim.-Lithogr. CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.
1906

Digitized by Google

Digitized by Google

7
1906

950976

Revue d'Histoire ecclésiastique

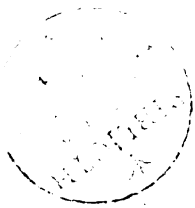

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PUBLIÉE SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE

Monseigneur ABBELOOS, Recteur honoraire

ET LA DIRECTION DE

MM. A. CAUCHIE ET P. LADEUZE

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

TOME VII

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprim.-Lithogr. CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

LA QUESTION DE L'AGAPE.

UN DERNIER MOT.

L'existence, dans l'antiquité chrétienne, du repas de charité, au sens admis jusqu'ici, a été combattue, en 1902, par Mgr Batiffol dans ses *Études d'histoire et de théologie positive*. J'ai montré alors, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. IV, pp. 4-21), qu'on n'est pas fondé à se départir de l'opinion universellement reçue, qu'en particulier Tertullien (*Apolog.* c. XXXIX) est un témoin indiscutable de l'agape. Dans la troisième édition de ses *Études* parue en 1904, Mgr Batiffol a cherché à refuter mes arguments, et rapporté de nouveau le passage de Tertullien à l'Eucharistie elle-même et elle seule. Ce m'a été l'occasion de démontrer, dans une étude plus approfondie parue dans cette même *Revue* (t. V, pp. 3-13) que l'endroit discuté ne peut être interprêté qu'en rapport avec l'agape. Mgr Batiffol écrivit alors sur la question un article plus étendu dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse (1904, pp. 185-206) Ce sont principalement mes vues et plus particulièrement les preuves que j'ai apportées dans mon second article qu'il y combat. Cette critique ne m'oblige pas à rien abandonner de mes premières explications, et j'ai cru devoir le déclarer publiquement, afin que mon silence ne soit pas interprêté comme une approbation, et qu'une thèse que je tiens pour absolument intenable, ne gagne par là en considération. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est que je voulais laisser la parole à mon collègue M. Belser, qui dans son commentaire sur les *Actes des apôtres*, a été amené à prendre position dans la discussion. Ce commentaire a enfin paru en 1905. Le temps est donc venu, pour moi aussi, de parler. Je vais m'occuper, cette fois encore, comme dans mon second article, uniquement de Tertullien et non pas des témoignages antérieurs, comme le fait Mgr Batiffol : inutile de discuter sur les passages peu clairs, aussi longtemps qu'on ne s'est pas entendu sur le *locus classicissimus*, le chapitre XXXIX de l'*Apologeticum* de Tertullien. Je ne veux même pas étudier ce passage (1) dans toute son ampleur, mais seulement les phrases qui sont les plus importantes pour la

(1) Il a été donné ici même, t. IV, p. 12.

Digitized by Google

question de savoir s'il s'agit dans le chapitre d'agape ou d'Eucharistie, phrases qui ont été discutées plus à fond par Mgr Batiffol. Je renvoie pour le reste du texte à mes explications antérieures, et relativement à *I Cor.* XI, 18-34, à la digression de M. Belser dans le commentaire cité plus haut p. 251-255.

1. Tertullien dit du repas en question : « Editur, quantum esurientes capiunt; bibitur, quantum pudicis utile est ». J'ai fait remarquer que le passage ne peut pas s'entendre de l'Eucharistie, mais bien du repas de charité connu sous le nom d'Agape, et que « des expressions de ce genre, abstraction faite de certaine littérature mystique ou pseudo-mystique, ne se rencontrent jamais dans un passage qui traite de l'Eucharistie. » Mgr Battiffol renvoie maintenant, pour justifier son opinion, aux épitaphes d'Abercius et de Pectorius, à saint Augustin, à saint Cyprien et à Tertullien lui-même. Abercius parle d'un οἶνος χρηστός. Le passage de l'épitaphe de Pectorius relatif à la question, se traduirait : On mange à sa faim. Saint Augustin dit (*Sermo* CXXXI, 1) : « *Ergo et de corpore ac sanguine suo dedit nobis salubrem refectionem... Manducent ergo qui manducant et bibant qui bibunt, esuriant et sitiant : vitam manducent, vitam bibant. Illud manducare, refici est : sed sic reficeris ut non deficiat unde reficeris.* » Et saint Cyprien (*Ep.* LXIII, 11) : « *Ebrietas dominici calicis et sanguinis non est talis qualis est ebrietas vini saecularis...* » Enfin Tertullien s'exprime comme suit dans le *De resurrectione carnis*, c. 8 : « *Caro corpore et sanguine Christi vescitur, ut et anima Deo saginetur.* » Et *ibid.*, c. 26 : « *Vinum animae vigorantis ex vite Christi.* » (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1904, pp. 198 sq).

Mgr Batiffol estime qu'après avoir lu ces passages, on ne pourra plus souscrire a mon jugement sur le texte de Tertullien, jugement rappelé plus haut. Je ne partage aucunement cet avis. On peut concéder que les textes allégués ont une certaine ressemblance avec la phrase de Tertullien; mais l'analogie n'existe que dans les termes employés, le sens est autre. Abercius ne dit pas ce que Mgr Batiffol lui fait dire : « Le vin eucharistique est utile à des personnes chastes, mais le vin d'un banquet leur serait inutile, nuisible même. » Il désigne simplement le vin comme bon, et il indique par là la bonté supérieure propre au vin eucharistique, bonté qui n'appartient pas au vin ordinaire. L'interprétation donnée n'a aucun fondement dans le texte lui-même et doit donc être rejetée comme arbitraire. Fût-elle exacte, rien ne serait encore démontré en faveur de la thèse de mon savant ami; car Tertullien, notons le bien, ne parle pas proprement d'un vin qui est utile aux chastes; il ne parle même pas du tout d'un vin utile, mais de l'action

Digitized by Google

de boire, d'une retenue dans le boire, qui est utile et nécessaire aux personnes chastes, et voilà tout autre chose que le οἶνος χρηστὸς d'Abercius. La bonté, pour Tertullien, se trouve moins dans la chose même, que dans le bon usage qu'on en fait.

L'épitaphe de Pectorius, dans le passage qui nous intéresse, est incomplète. On y lit seulement : ἔσθιε πιν... on a restitué de différentes façons les lettres disparues. (Cfr. Kraus, *Roma Sotterranea*, 2e éd., 1879, p. 250). Quelques auteurs lisent : πινάων = πεινάων. Je veux bien admettre cette restitution, quoi qu'elle ne soit pas à l'abri de tout doute; en tout cas je ne pense pas le devoir traduire comme Mgr Batiffol, mais plutôt : « Mange, puisque ou lorsque tu as faim ». Pectorius parle donc uniquement d'avoir faim et soif des mets sacrés.

Pareillement Augustin parle d'avoir faim et soif; il exhorte ses auditeurs à avoir faim et soif de l'Eucharistie, c'est-à-dire à en avoir un ardent désir, parce qu'elle donne la vie. Nous avons donc ici comme chez Tertullien les mots *edere, bibere, esurire*, mais le sens du passage, encore une fois est différent. Augustin parle avec insistance de manger et de boire, d'avoir faim et soif ; il exige une grande faim et il promet un rassasiement complet, parce qu'il a devant les yeux une nourriture d'une valeur infinie. Tertullien au contraire insiste sur la retenue imposée aux chrétiens dans le repas dont il traite, il déclare avec énergie qu'ils ne mangent que ce qu'il faut pour apaiser la faim, qu'ils ne boivent qu'autant qu'il sied à des personnes chastes. Les textes parlent donc de manger et de boire en des sens absolument opposés.

Il en est de même du passage de Cyprien. L'évêque de Carthage parle d'une *ebrietas dominici calicis*, et quoi qu'il oppose, dans les mots cités, cette *ebrietas* à l'*ebrietas vini saecularis*, il maintient cependant son expression en appliquant immédiatement au calice eucharistique le mot du Psalmiste : *Calix tuus inebrians perquam optimus* (Ps. 22. 5). Tertullien, lui, insiste sur la sobriété des chrétiens, dans l'usage du vin. En présence d'une telle opposition, peut-on supposer avec quelque vraisemblance qu'il soit des deux côtés question d'un même repas ? N'est-il pas clair qu'il faut comprendre les deux nourritures différentes ? La réponse n'est guère douteuse. C'est en s'en référant à une nourriture sublime, mystique et non à une nourriture ordinaire, qu'un chrétien parle sur un ton enthousiaste, comme celui d'Augustin et de Cyprien, du manger et du boire ; et réciproquement on parle comme le fait Tertullien dans notre texte, non du banquet eucharistique, mais d'un repas ordinaire, fût-il sanctifié par la religion. Et quoi qu'on pense d'ailleurs sur

Digitized by Google

tout cela, les textes parallèles examinés dans les lignes précédentes ne démontrent en tout cas pas ce qu'ils devraient démontrer pour Mgr Battiffol, c'est-à-dire que la phrase en question de Tertullien doive s'entendre de l'Eucharistie.

Les deux passages suivants, empruntés à Tertullien lui-même, suffisent encore moins à le prouver; la chose est si évidente que je ne me crois pas obligé d'insister. Ni l'un ni l'autre texte ne contient — ce qui est propre et essentiel dans notre phrase — l'insistance sur la sobriété dans le manger et le boire; ni l'un ni l'autre ne peut donc jeter quelque lumière sur sa signification. La phrase doit s'interpréter indépendamment de ces textes, et elle est heureusement assez claire en elle-même, pour que nous n'ayons besoin d'aucun secours extérieur, pour en déterminer le sens. Examinons-la encore d'un peu plus près.

Si Tertullien insiste avec tant de force sur la sobriété des chrétiens dans le manger et le boire, c'est qu'il veut les défendre publiquement du reproche de se livrer dans leurs repas usuels à la luxure, aux excès dans le manger et le boire. Cela ressort clairement non seulement du sens limpide des mots, mais aussi du commencement du chapitre où, à côté d'une autre accusation des païens contre les chrétiens, figure celle que leurs *cenulae* sont *prodigae*, accusation qui est réfutée dans la section sur la *Cena* qui nous occupe, et plus particulièrement pour ce qui regarde le manger et le boire, dans la phrase même qui fait l'objet de toute cette controverse. L'Eucharistie pouvait-elle à une époque où elle était depuis longtemps séparée de l'agape, provoquer une telle accusation? Supposons même qu'elle l'ait fait, ou bien que l'accusation se soit maintenue de l'époque antérieure; est-il croyable que l'Apologiste l'aurait réfutée de la façon que nous voyons? Il concèderait en effet plus qu'il ne devait concéder, plus même que la réalité des choses. Il parle, en effet, d'un manger substantiel aussi bien que sobre; il est évident qu'il ne pouvait être proprement question de cela dans la réception de l'Eucharistie elle-même. Ou peut-on admettre qu'aux environs de l'an 200, celle-ci était vraiment destinée à calmer la faim et la soif? Tertullien ne devait-il donc pas répondre uniquement à ses adversaires païens qu'ils versaient dans une erreur complète au sujet du repas des chrétiens, que celui-ci, en effet, n'est nullement destiné à un rassasiement corporel, que le pain et le vin, en tant que symboles d'une nourriture spirituelle, sont distribués en si faible quantité que la suspicion de volupté, en pareille occurrence, est vraiment gratuite et ridicule? C'est de cette façon, sans aucun doute, que l'ardent apologiste de Carthage eût répondu à ses adversaires

Digitized by Google

païens, s'il avait eu à défendre l'Eucharistie. Il n'aurait certes pas dit : « Oui, nous mangeons, et nous mangeons bien copieusement, mais pas au-delà de la capacité de nos estomacs. »

2. Tertullien continue immédiatement après : *Ita saturantur, ut qui meminerint etiam per noctem adorandum Deum sibi esse.* De cette phrase il appert, je l'ai déjà dit, avec une clarté saisissante, que le repas avait lieu le soir : c'est le soir seulement qu'on peut parler de la nuit, comme du temps qui suit immédiatement. Au contraire, à propos d'une cérémonie célébrée de grand matin, on dirait plutôt qu'il faut ensuite adorer Dieu pendant toute la journée, ou continuellement. Mon savant ami répond que rien ne justifie cette conclusion et, de son côté, il explique le texte de la façon suivante : « Les chrétiens se rassasient comme des gens qui savent que Dieu est à adorer même la nuit : or, la synaxe a lieu la nuit. Les fidèles se rassasient donc en même temps qu'ils adorent et cela s'entend sans peine de la communion » (*l. c.*, p. 199). On affirme ainsi que la célébration de l'Eucharistie, au temps de Tertullien, avait lieu la nuit, et il est sûr d'après les témoignages qui nous fournissent là-dessus des renseignements, qu'elle finissait à la pointe du jour. Tertullien parle (*De corona mil.*, c. III) de *Antelucani coetus;* pareillement, Pline d'une réunion *Ante lucem.* Pendant l'hiver, l'obscurité de la nuit aura encore été complète à cette heure. Mais, on croira difficilement qu'on ait appelé nuit ces heures matinales. On ne pouvait pas le faire; du moins communément ou quand on parlait d'une manière générale, parce que pendant une partie notable de l'année, la cérémonie de l'Eucharistie, alors même qu'elle eût commencé avant le lever du jour, devait certainement se prolonger dans la journée. Sans doute, Tertullien parle (*Ad uxorem*, II, 4) de *nocturnae convocationes.* Il est peu probable cependant qu'il songe là à la cérémonie eucharistique proprement dite; il faut croire plutôt, d'après l'incise qu'il ajoute : *si ita oportuerit* (c'est-à-dire quand on doit fréquenter ces réunions), qu'il parle de réunions extraordinaires. Même, s'il en était autrement, il ne faudrait pas insister particulièrement sur ce passage, ni sur la tendance qu'on remarque chez Tertullien dans notre phrase. Le contenu de la phrase prouve certainement plus en faveur de mon opinion qu'en faveur de l'autre. Car la remarque que les chrétiens doivent se souvenir, qu'ils ont à adorer Dieu aussi pendant la nuit, peut-on la comprendre, sans lui faire violence, d'une réunion qui se tenait complètement au sortir de la nuit, qui, bien souvent, se prolongeait jusque dans la journée, et même, au fort de l'été, se passait tout entière, dans la clarté du jour? N'est-il pas plus naturel de la rapporter à une assemblée qui avait lieu vers la fin du jour, et durait

Digitized by Google

parfois jusque dans la nuit ? Je crois donc pouvoir trouver dans ce passage un argument pour placer le repas dont il s'agit, dans la soirée. Du reste nous n'avons pas que lui pour justifier notre opinion. Nous reviendrons plus loin sur cette question du temps. Abordons maintenant le passage suivant de l'apologiste.

3. Tertullien fait encore, au sujet de la conduite des chrétiens dans leur repas, la remarque suivante : « Ita fabulantur ut qui sciunt Deum audire. » Ils causent, ils s'entretiennent, mais de la façon qui convient à des chrétiens : voilà ce que dit Tertullien, et ce trait, je l'ai déjà dit dans mon premier article, convient bien à une agape, mais pas à la sainte célébration de l'Eucharistie. Dans sa première réplique, Mgr Batiffol nous a renvoyé à Minucius Felix (*Octav.*, c. IX). J'ai montré alors qu'il comprenait tout à fait de travers ce passage; aussi l'abandonne-t-il maintenant, dans sa seconde réponse (*l. c.*, p. 191). Mais il pense cette fois avoir trouvé une nouvelle preuve de la justesse de son interprétation dans la *Passio S. Perpetuae* (c. IV) où la Sainte dit : « *Et ego quae me sciebam fabulari cum domino...* » Mgr Batiffol ajoute : « Tertullien joue sur le terme *fabulantur*, comme il a joué sur le terme *discumbitur* : les fidèles parlent comme parleraient les convives d'un festin; mais ils disent ce qu'ils souhaitent que Dieu entende, ils prient, et n'est-ce pas pour cela qu'ils sont réunis : « *Ut ad Deum precationibus ambiamus* » ? » (p. 199). Ce nouvel argument est aussi faible que le premier. Les paroles de sainte Perpétue n'ont rien à faire dans la controverse. D'abord, elles ne se rapportent pas du tout à la célébration de l'Eucharistie, dont on veut qu'il soit question dans Tertullien. Ensuite Perpétue n'emploie pas purement et simplement le verbe *fabulari*; elle dit : *fabulari cum Domino*. Or il n'y a pas de raison de suppléer ces mots *cum Domino* dans Tertullien. Le mot *fabulari* à lui seul a un sens, celui qui a été indiqué plus haut et Mgr Batiffol l'a lui-même reconnu jadis, en traduisant fort bien par *causer*. D'autre part, on ne peut pas suppléer ce complément, à raison des mots qu'ajoute aussitôt Tertullien en déterminant la nature de ce *fabulari*; car ceux-ci donnent un sens tout différent de celui qu'exprimerait cette ajoute. *Fabulari cum Domino* signifie s'entretenir avec Dieu. Tertullien, au contraire, dit clairement, que les chrétiens s'entretiennent mutuellement entre eux (mais de façon à avoir toujours Dieu devant les yeux dans leurs conversations). C'est assurément tout autre chose ! *Fabulari cum Deo* peut se traduire : prier. *Fabulari* tout court, comme l'emploi Tertullien, n'a pas cette signification. Recourir au moyen qu'emploie Mgr Batiffol pour la lui attribuer quand même, dire que Tertullien fait ici un jeu de mots, c'est là un pur expédient. Pas

Digitized by Google

plus que dans n'importe quel passage de cette section, Tertullien ne parle un langage symbolique ou ironique. Personne jusqu'ici n'avait cru cela. Mon savant ami, lui, l'affirme, pour cause, puisque, en dehors de cette explication sa thèse est impossible à établir. Mais il n'a apporté aucune preuve de son affirmation ; et dès lors, nous sommes dispensé de nous engager dans une réfutation en règle. Son affirmation se condamne elle même. Aujourd'hui, comme auparavant, tout lecteur attentif et non prévenu aura l'impression certaine que dans toute cette partie l'on a affaire à une exposition naturelle et réaliste. Comment, en particulier, peut-on voir du symbolisme et de la satire dans ce verbe : *fabulantur?* Immédiatement avant et immédiatement après, là où il est dit que la prière commence et termine le repas, on trouve le mot *oratio*, le terme propre pour signifier la prière. Comment donc Tertullien en viendrait-il à employer, entre ces deux passages, le mot *fabulari*, un terme impropre pour désigner la prière? Cette interprétation n'est-elle pas exclue par la place même qu'occupe le mot *fabulari?* En disant que la prière ouvre et clôt le repas, Tertullien ne donne-t-il pas à entendre le plus clairement possible, qu'entre les deux extrêmes, autre chose vient se placer, que le repas n'est pas principalement une prière, en quelque estime qu'il soit tenu? Et lorsqu'on nous donne comme parties essentielles du repas les actions de manger, de boire et de s'entretenir chrétiennement, qui peut douter qu'il faille prendre ces mots dans leur sens propre? Mais, dit-on, Tertullien lui-même indique que *fabulari* veut dire prier! En réalité, il dit au commencement du chapitre : « Coimus in coetum et congregationem ut a Deo quasi manu facta precationibus ambiamus orantes... Oramus etiam pro imperatoribus, etc. » Mais, lorsqu'il dit immédiatement après : « Coimus ad litterarum divinarum commemorationem, etc. » il nous marque bien lui-même un deuxième but de la réunion, et il en ajoute une troisième, quelques phrases plus loin, par les mots : « Etiam si quod ... genus est, etc. ». Dans ces conditions, de quel droit affirme-t-on que le but indiqué en premier lieu vaut encore pour la seconde moitié du chapitre ou pour la description qui nous occupe, qu'on la prenne dans son ensemble, ou qu'on ne fasse attention qu'à un seul trait, à une seule expression, qui, d'après le contexte, nous l'avons vu, ne peut décidément pas être comprise dans le sens de prière, et n'a jamais été comprise en ce sens par personne, avant Mgr Batiffol?

4. Tertullien continue : « Post aquam manualem et lumina, ut quisque de scripturis sanctis vel proprio ingenio potest, provocatur in medium Deo canere; hinc probatur, quomodo biberit ». Mgr Batiffol fait la remarque suivante sur ce texte : « Je ne dissi-

Digitized by Google

mulerai pas que ces quelques mots constituent une grosse difficulté pour moi : j'en ai donné une explication que je voudrais meilleure et capable de satisfaire mon cher et savant collègue M. Funk. Elle ne l'a guère satisfait, à ce qu'il paraît (t. V, pp. 13-15) : *aqua manunalis*, donc c'est un repas que décrit Terlullien ; *lumina*, donc c'est le soir qu'a lieu ce repas. Telle est l'induction que m'oppose M. Funk. On comprend, dit-il très justement, que, le repas fini, les convives se lavent les mains, et que, la nuit étant venue, on allume les flambeaux ; mais l'Eucharistie ne se célébrait pas le soir : ce n'est donc pas l'Eucharistie qui est décrite ici par Tertullien : (*l. c.* p. 199)». Il reprend alors son explication, et avoue qu'elle n'est qu'une conjecture, mais, pense-t-il, une conjecture qui ne sacrifierait aucune des données du problème. Mon explication, ajoute-t-il, n'est, elle aussi, qu'une conjecture, « mais une conjecture, qui suppose que l'on a établi au préalable que Tertullien décrit une réunion qui se tient le soir. » (*l. c.*, p. 200).

Tel n'est pas l'état des choses. Le jugement que Mgr Batiffol porte lui-même sur sa conjecture, ne sera reçu que par qui serait, plus que de droit, prévenu en faveur de sa théorie. L'auteur doit lui-même concéder qu'il faut, dans cette explication, admettre dans Tertullien une allusion à deux détails liturgiques qui nous sont inconnus d'ailleurs. Est-ce donc là une explication de toutes les données du problème? Si encore ces détails étaient vraisemblables ! Mais est-il probable que tout le monde se soit ainsi lavé les mains dans la célébration de l'Eucharistie ? Et puis, si ces deux détails étaient assez importants, pour que Tertullien les ait relevés dans un écrit destiné aux païens, comment se fait-il que nulle part nous ne trouvions quelqu'indication à leur égard ? Il nous reste cependant assez de documents de l'ancienne liturgie pour que nous ayons le droit d'espérer y trouver, en pareille matière, quelque éclaircissement. D'ailleurs les usages liturgiques ont en général une longue durée ; c'est une raison de plus pour dire qu'ils auraient dû être mentionnés dans quelque texte pour se défier d'autant plus d'introduire le hasard et pour ne pas aller supposer qu'ils auraient, par l'une ou l'autre circonstance fortuite, été omis dans les documents sur la matière. La conjecture de Mgr Batiffol ne se justifie donc pas. L'explication qu'il donne des deux détails liturgiques ainsi supposés, est encore moins satisfaisante : ils symboliseraient la pureté extérieure commandée aux fidèles et le fait que dans la communion tout se passe en pleine lumière. Cette explication serait admissible à la rigueur, si les deux actes étaient placées au commencement du repas. Mais le contexte montre clairement qu'ils viennent à la

Digitized by Google

fin; c'est après avoir mangé qu'on se lave les mains; pareillement c'est après avoir mangé qu'on allume les flambeaux. Dès lors, l'explication donnée apparaît comme simplement impossible.

Mon explication à moi supposerait ce qui est proprement à prouver d'abord. Cette appréciation est tellement peu fondée, qu'on ne se l'explique que par les idées préconçues de Mgr Batiffo len faveur de sa thèse. Il est certain qu'en cet endroit l'heure du repas est très fortement accentuée, et, nous l'avons vu, mon savant ami y trouve lui-même, non sans raison, une grande difficulté pour sa thèse. D'autres, disons tous ceux qui lisent la péricope sans préjugé, y trouveront le coup de grâce pour celle-ci. Et fût-il vrai, comme on l'affirme encore, que les mots *post lumina* sont les seuls dans ce passage qui désignent le soir, cela ne porterait aucun préjudice à mon opinion ou plutôt à l'opinion généralement reçue jusqu'ici... Celle ci ne pourrait être mise en doute que si l'un ou l'autre endroit dans le contexte montrait que la cérémonie a lieu le matin. Mais, tel n'est pas le cas. Nulle part il n'est question du matin, et si un passage nous parle clairement du soir, de quel droit se refuse-t-on à le comprendre dans sa signification obvie? D'ailleurs, il ne suffirait nullement à Mgr Batiffol, pour établir sa thèse, d'avoir tourné le sens de cette expression : le contexte ne permet aucunement de songer à l'Eucharistie qu'on veut introduire par cette interprétation forcée. Exclue par ce qui précède, l'Eucharistie l'est encore par la conclusion de la phrase que nous examinons. Les mots : *Hinc probatur quomodo biberit,* cadrent bien avec un repas comme l'était l'agape, mais nullement avec l'Eucharistie. Enfin la position de l'auteur est de tous points intenable. La phrase que nous avons examinée au n° 2 : *Ita saturantur*, etc. indique assez clairement la soirée. Les remarques de Mgr Batiffol sur ce passage, nous l'avons vu, ne tiennent pas. Dans ce qui suit, d'ailleurs, le soir est encore clairement visé. Tertullien continue en effet : « Aeque oratio convivium dirimit. Inde disceditur non in catervas caesionum nec in classes discursationum, nec in eruptiones lasciviarum, sed ad eamdem curam modestiae et pudicitiae, ut qui non tam cenam cenaverint quam disciplinam ». Belser interprète la seconde phrase comme suit : « Ensuite les chrétiens se séparent, non pour se livrer à la débauche nocturne et à la luxure, à la façon des païens après leurs orgies du soir (*l. c.*, p. 254) », et c'est bien là en effet le sens. Sans doute, Tertullien ne nomme pas explicitement la nuit; mais l'indique clairement, puisqu'il parle de certains agissements qui ne se font ordinairement que dans l'obscurité et à la faveur de la nuit.

5. Dans le texte cité sous le n° 4, il est question de chants religieux et d'une prière finale. Mgr Batiffol remarque à ce sujet : « Ces

Digitized by Google

mots peuvent s'entendre des chants qui accompagnent la communion et de la prière qui clôt la synaxe, si l'on veut, aussi bien que des chants qui pourraient suivre l'agape et de la prière qui la pourrait clore. Un mot de Tertullien nous indique que la première interprétation est la bonne. Dans le *De jejunio* (c. 13), en effet, invectivant les catholiques qui refusent d'accepter le système de jeûnes des Montanistes, et les accusant d'aimer sans retenue la bonne chère, il leur cite le verset du psaume : *Vide quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum,* et il ajoute : « *Hoc tu psallere non facile nosti, nisi quo tempore cum compluribus cenas* ». Usant ici encore du procédé sarcastique, qui lui est familier, Tertullien dit aux catholiques : Vous ne savez chanter le verset *Vide quam bonum...* que quand vous êtes à table en nombreuse compagnie! L'ironie ne vaut que s'il s'agit d'un repas plantureux et tout bourgeois. » (*l.c.*, p. 200).

Cette explication est fort sujette à caution. Il est absolument faux de dire que les deux interprétations sont également possibles. Nous n'avons aucun renseignement sur ce fait que, du temps de Tertullien, des chants aient accompagné la communion, et on peut élever des doutes sérieux sur l'existence à cette époque de pareils chants. Eussent-ils déjà été en usage, on ne pourrait cependant pas encore les introduire dans notre texte. Ces chants en effet, de l'aveu même de Mgr Batiffol, s'exécutaient pendant la communion. Dans notre passage au contraire, il s'agit évidemment de chants qu'on exécute après le repas. Naturellement, on ne passait l'eau pour se laver les mains, qu'après le repas; et puisque Tertullien dit explicitement que les chants n'ont lieu que *post aquam manualem*, il ne peut guère y avoir de doute sur la façon dont se passaient les choses. Voilà déjà un point qui rend impossible la nouvelle explication. Il y en a un autre. Il est absolument convenable et naturel de dire du repas des chrétiens, et en particulier d'un repas tel que l'agape, qu'on le clôt par la prière, comme on le commence par elle. On ne peut pas en dire autant de la célébration de l'Eucharistie; toute cette célébration, en effet, abstraction faite de la partie didactique, n'est qu'une prière, il n'y a donc pas lieu de faire de mention spéciale d'une prière qui la commence et qui la termine. Où trouve-t-on pareille manière de parler dans la littérature chrétienne? Mgr Batiffol pense sans doute à l'acte même de la Communion, et fait remarquer qu'on disait l'oraison dominicale avant de s'approcher de la table du Seigneur. N'examinons pas s'il en était réellement ainsi. En tout cas, on ne peut pas séparer ainsi la communion, sans plus, de l'ensemble de la liturgie et la considérer isolément; ayant lieu dans l'assemblée de la communauté, elle faisait partie intégrante de cette cérémonie, et n'entrait en considération que comme partie du tout.

Digitized by Google

Les paroles de Tertullien font songer tout d'abord et selon le sens rigoureux des mots, uniquement à l'agape, et l'on n'est pas fondé à prétendre que ces paroles peuvent aussi bien s'entendre de l'Eucharistie ou de la Communion. Puis donc que les deux explications ne se valent nullement, la nouvelle se montre ici encore comme intenable à qui l'examine sans parti pris; nous n'avons donc plus besoin de nous étendre davantage sur les développements de ce point. Ces développements supposent qu'en soi les deux interprétations sont également possibles, et ils vont alors à faire prévaloir la nouvelle. En réalité, cette nouvelle interprétation le cède si bien en probabilité à l'autre, qu'il faut se livrer à des opérations violentes pour la mettre sur la même ligne qu'elle, ou la lui préférer!

Mgr Batiffol, en commençant son dernier article, croit pouvoir constater avec plaisir que, depuis le commencement de la controverse à laquelle a donné lieu sa critique, la position traditionnelle a perdu beaucoup de terrain (p. 185). Eh bien, je ne le trouve pas, et en fut-il, ainsi cela ne veut pas dire que je me trompe. L'on peut discuter sur l'un ou l'autre texte, où l'on a vu jusqu'ici un témoignage en faveur de l'agape; quant à la chose elle-même, à mon avis, le langage bien clair de Tertullien ne peut laisser aucun doute sérieux. Je crois l'avoir montré à nouveau dans ce qui précède. Je n'oserais cependant pas encore espérer avoir convaincu mon honorable collègue et ami. D'autre part, je ne vois pas comment il lui serait possible dans l'état où en sont les choses, de fournir une preuve vraiment solide en faveur de sa thèse. Pour ma part, je clos ici la controverse.

Tubingue. FR. X. FUNK.

Digitized by Google

LIMEN ECCLESIAE.

NOTE SUR L'ANCIENNE PÉNITENCE PUBLIQUE.

La pénitence publique, condition normale de la rémission des péchés dans l'Église primitive, est une institution si éloignée de nos mœurs qu'il nous faut un véritable effort d'esprit pour ressaisir les grandes lignes de cette discipline oubliée. La liste serait longue des études consacrées à ce point d'histoire religieuse, et le dix-septième siècle français y figurerait avec grand honneur : l'Aubespine, Petau, Sirmond, Morin ont éclairci bien des doutes (1). Le dix-neuvième siècle a marqué un renouveau d'activité dans le même sens, et ces dernières années ont vu éclore toute une littérature pénitentielle, dans laquelle nous distinguons les travaux de MM Preuschen, Rolffs, K. Müller, Holl, de Mgr Schmitz, de M. Funk en Allemagne, de M. Swete en Angleterre, de Mgr Batiffol et de M. l'abbé Vacandard en France. (2) Nous laissons de côté à dessein les traités proprement dogmatiques, si remarquables qu'ils soient (3), pour nous attacher au côté historique des études pénitentielles.

(1) Gabriel de l'Aubespine, *De veteribus Ecclesiae ritibus observationum libri II.* Paris, 1622; Petau, *De paenitentiae vetere in Ecclesia ratione.* 1622; *De paenitentia diatriba in Synesium*, 1633 (les deux ouvrages se trouvent dans les *Theologica dogmata*, éd. de Venise t. VI, 1757); Sirmond, *Historia paenitentiae publicae.* 1651; Morin, *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti paenitentiae.* Anvers, 1682.

(2) E. Preuschen, *Tertullian's Schriften de paenitentia und de pudicitia, mit Rücksicht auf die Bussdisciplin untersucht*, Giessen, 1890; E. Rolffs, *Das Indulgenz-Edict des Römischen Bischofs Callist*, dans les *Texte und Untersuchungen*, XI, 3. Leipzig, 1893; K. Müller, *Die Bussinstitution in Carthago unter Cyprian*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XVI (1896), pp. 1-44; 187-219; M. Holl, *Enthusiasmus und Bussgewalt.* Leipzig, 1898; Schmitz, *Die Bussbücher und das Kanonische Verfahren.* Düsseldorf, 1898; Funk, *Zur altchristlichen Bussdisciplin*, dans ses *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen.* I, pp. 155-181. Paderborn, 1897; H. B. Swete, *Penitential disciplin in the three first centuries*, dans *Journal of theological studies*, IV, pp. 321-337, avril 1903; Batiffol, *Études d'histoire et de théologie positive*, 3e édit. Paris, 1904; Vacandard, articles de la *Revue du Clergé français*, t. XIV à XXI, 1898-99.

(3) Par exemple D. Palmieri, S. J., *Tractatus de paenitentia.* Rome, 1879. Il peut passer pour un chef-d'œuvre.

Digitized by Google

La méthode étroitement théologique n'avait pas toujours résisté à la tentation d'ériger l'état de choses présent en règle absolue et de reconstituer *a priori* le passé d'institutions changeantes : une plus juste appréciation des contingences ne pouvait que profiter à la connaissance de la vérité intégrale, et la méthode historique, aujourd'hui de plus en plus cultivée, devait apporter aux études dogmatiques elles-mêmes d'incontestables bienfaits. Est-ce à dire que la méthode historique n'ait pas, elle aussi, à faire son examen de conscience? A-t-elle toujours résisté à l'enthousiasme des découvertes, à l'attrait des généralisations hâtives et des constructions élégantes mais fragiles? Les études relatives à la pénitence offrent, je crois, plus d'une raison d'en douter, et, dussé-je causer quelque scandale, j'avouerai qu'à mon avis, après tant de travaux remarquables, une histoire définitive de la pénitence reste encore à écrire.

Bien des observations de détail viendraient à l'appui de cette thèse. Je m'attacherai aujourd'hui à un très petit point, exemple remarquable d'une vérité longtemps méconnue et qui n'a été enfin découverte que pour être aussitôt exagérée. Il s'agit de la situation faite aux pénitents dans l'ancienne Église latine, situation sur laquelle M. Hugo Koch attirait naguère l'attention par un très solide mémoire (1).

Le rite de la pénitence publique en Occident nous est assez bien connu, grâce aux descriptions précises de Tertullien, de saint Cyprien et autres (2). Néanmoins ces descriptions ne satisfont qu'en partie notre curiosité, et le désir d'en savoir davantage a parfois conduit les historiens modernes à les supplémenter par les descriptions qui nous restent du catéchuménat. Les Pères semblaient ouvrir cette voie, en établissant un certain parallélisme entre le baptême et la rémission des péchés commis après le baptême, entre la première et la seconde pénitence (3). Légitime dans une certaine mesure, l'assimilation de la pénitence publique au catéchuménat a été poussée trop loin. Aussi l'on admit sans preuves que les pénitents, comme les catéchumènes, étaient exclus de l'assemblée chrétienne après la partie didactique

(1) Hugo Koch, *Die Busserentlassung in der alten abendländlischen Kirche,* dans *Theologische Quartalschrift*, t. LXXXII (1900), pp. 481-534. — Les conclusions de M. Koch ont été portées à la connaissance du public français par M. l'abbé Boudinhon, *La Missa paenitentium*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* t. VII (1902), pp. 1-20.

(2) Tertullien, surtout *De paenitentia*, 9, 10; *De pudicitia*, 13.

(3) Notamment Hermas, *Mandat.*, 4, 3; Tertullien, *De paenitentia*, 7.

Digitized by Google

de l'office divin (1) : comme il y avait une *missa catechumenorum* (renvoi des catéchumènes), on imagina gratuitement une *missa paenitentium*. Cette erreur vient d'être dénoncée par M. Koch, avec une logique victorieuse. Il convient de se montrer reconnaissant pour la vérité qu'il nous apporte. Mais je ne sais pourquoi le docte professeur de Tubingue tient en suspicion, dans une grande partie de son mémoire, un détail d'ailleurs intéressant et bien attesté. Il m'a semblé qu'il y avait là matière à revendication.

Je veux parler de la place spéciale assignée dans l'église aux pénitents. M. Koch insiste avec raison sur ce fait que l'essence de la pénitence canonique consistait principalement dans l'exclusion de l'Eucharistie ; la participation au corps du Seigneur devait être le sceau de la réconciliation. C'est un point qu'on ne conteste guère. Mais M. Koch réduirait volontiers à ce seul point toute la pénitence ; il incline à regarder comme tout-à-fait accessoire cette loi humiliante qui, en attribuant aux pénitents un local distinct, les désignait à l'attention publique. Volontiers même il admettrait qu'en bien des cas les pénitents pénétraient dans le sanctuaire et se mêlaient aux autres fidèles. Sur cette partie de la thèse, nous ferions des réserves. Il nous semble qu'à bien entendre Tertullien, la place des pénitents doit être cherchée hors de l'église : ils pouvaient se tenir dans le vestibule, sous le porche, et de là sans doute assister au sacrifice eucharistique ; mais, au moins pendant la durée du sacrifice, ils ne franchissaient pas le seuil. Pour motiver ce jugement, nous reprendrons un à un les textes cités par M. Koch (2) et en ajouterons quelques autres.

Tertullien, *Apologeticus adversus gentes pro christianis*, 39 : Summum futuri judicii praejudicium est, si quis ita deliquerit ut a communicatione orationis et conventus et omnis sancti commercii relegetur.

Nous commençons par ce texte, le plus ancien de ceux qui se rapportent à notre sujet. M. Koch a fini précisément par là, et a fait à ce propos une concession que nous sommes tenté de croire excessive. Dans cette excommunication signalée *Ap.*, 39, il voit une exclusion absolue de la société des fidèles et conséquemment de l'assistance à l'Eucharistie. Pour exliquer cette rigueur, dont il ne connait pas d'autre exemple, il rappelle la sévérité de la discipline primitive,

(1) Déjà Petau écrit, *De paenitentiae vetere in Ecclesia ratione*, II, 13, 14 : Veteres non tantum arcebant paenitentes a manducatione corporis Christi, sed ne adesse quidem eos patiebantur cum celebrabantur mysteria. — M. Holl, *Enthusiasmus und Bussgewalt*, p. 253, a été l'un des premiers à réagir contre cette manière de voir.

(2) Koch, *l. c.*, pp. 486-488.

Digitized by Google

inexorable aux fautes capitales et mortelles, discipline qui devait s'adoucir par la suite.

Mais ni cet appel à une législation caduque, ni ce jugement sur la nature de la peine en question ne nous paraissent ici bien motivés.

Nous avons eu occasion d'exposer ailleurs (1) que la profondeur de la réforme survenue, au début du IIIe siècle, dans le régime de la pénitence, et communément attribuée au pape Calliste, a dû être quelquefois fort exagérée. Des faits nombreux l'établissent, le refus absolu de pardon aux fautes capitales ne fut jamais un usage universel dans l'Église; en voulant gagner le pontife romain à cette rigueur inexorable, préconisée par les montanistes, Tertullien faussait le sens de la tradition ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, la réforme en question précéda de très peu le *De pudicitia;* l'un des derniers et des plus violents écrits de Tertullien montaniste, elle est sûrement postérieure au *De paenitentia*, où Tertullien orthodoxe nous livre sa première pensée sur la pénitence publique. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'établir une distinction entre la discipline en vigueur du temps de l'*Apologétique* et celle que reflète le *De paenitentia*, Quant au caractère exceptionnellement rigoureux de la mesure signalée *Ap.*, 39, à nos yeux rien n'est moins prouvé : volontiers nous croirions que le pécheur atteint par cette mesure pouvait, comme tant d'autres, assister de loin au sacrifice eucharistique, en se tenant toutefois au rang de pénitent. M. Koch a reculé devant cette supposition, d'ailleurs toute favorable à sa thèse principale.

De Praescriptione, 41 : (Apud haereticos) quis catechumenus, quis fidelis, incertum est : pariter adeunt, pariter audiunt, pariter orant, etiam ethnici, si supervenerint ; sanctum canibus et porcis margaritas, licet non veras, jactabunt. Simplicitatem volunt esse prostrationem disciplinae, cujus penes nos curam lenocinium vocant. Pacem quoque passim cum omnibus miscent.

On avait cru voir ici la preuve que certains hérétiques, à la différence des catholiques, ne séparaient pas, pour la prière, les pénitents des fidèles. M. Koch répond qu'il s'agit des catéchumènes, et non des pénitents. Rien de plus juste : Tertullien a pu songer aussi aux pénitents, mais il n'en dit rien, et l'on ne peut pas tirer cette conclusion de ses paroles.

De Paenitentia, 7 : (Diaboli) venena providens Deus, clausa licet ignoscentiae janua et intinctionis sera obstructa, aliquid adhuc permisit patere. Collocavit in vestibulo paenitentiam secundam, quae pulsantibus patefaciat.

Faut-il ne voir qu'une métaphore dans les mots *in vestibulo*?

(1) *Théologie de Tertullien*, p. 489. Paris, 1903.

Digitized by Google

M. Koch ne tranche pas la question, et son hésitation se comprend d'autant mieux qu'on remarque ici un parallélisme très notable entre le baptême et la pénitence. Le chrétien sur qui s'est refermée la porte du pardon baptismal, peut encore, s'il est tombé dans le péché, aller frapper une fois à une autre porte : il trouvera au vestibule de l'Église (1) la seconde pénitence, qui peut lui ouvrir. Comme c'est par métaphore qu'on parle de la porte du baptême, il y a lieu de se demander si la porte de la seconde pénitence, et le vestibule sont eux-mêmes autre chose que des métaphores. Reconnaissons que la difficulté est fort sérieuse. Néanmoins la métaphore paraîtra d'autant plus expressive qu'elle reposera sur une anologie extérieure, et que le retard apporté à la réconciliation des pénitents se manifestera par l'obligation d'un stage à la porte de l'église. Nous croyons qu'il en est ainsi. Sans doute le mot *vestibulum*, pris en lui-même, pourrait n'être qu'une figure; mais il se relie à tout un ensemble d'idées qui recommandent le sens propre. Ceci apparaîtra mieux si l'on avance dans la série des témoignages.

De paenitentia, 9 : Exomologesis prosternendi et humilificandi hominis disciplina est, conversationem injungens misericordiae illicem. De ipso quoque habitu atque victu mandat sacco et cineri incubare, corpus sordibus obscurare, animum maeroribus deicere, illa quae peccavit tristi tractatione mutare, ceterum pastum et potum pura nosse, non ventris sc. sed animae causa, plerumque vero jejuniis preces alere, ingemiscere, lacrimari et mugire dies noctesque ad Dominum Deum tuum, presbyteris advolvi et caris Dei adgeniculari, omnibus fratribus legationes deprecationis suae injungere... 10. Plerosque tamen hoc opus, ut publicationem sui, aut suffugere aut de die in diem differre...

N'insistons pas sur cette description, d'ailleurs si pittoresque, de

(1) Église matérielle ou simplement spirituelle, c'est là un point secondaire et discutable; toujours est-il que la seconde pénitence se tient dans le *vestibule de l'église (in vestibulo ecclesiae)*. Nous ne songerions pas à relever ce fait, si nous ne l'avions vu contester par M. Rolffs (*Das Indulgenz-Edikt des röm. Bischofs Kallist*, dans *Texte und Untersuchungen*, XI, 3, p. 38, Leipzig, 1893) ; d'après ce théologien, la porte que garde la seconde pénitence ne serait pas *janua ecclesiae*, mais *janua ignoscentiae*. Cette interprétation nous paraît inadmissible. *Ignoscentia* est le grand pardon baptismal, qui ne s'accorde qu'une fois; *ignoscentiae janua*, *intinctionis sera* sont deux expressions relatives au baptême; à propos de la seconde pénitence, il n'est pas plus question d'*ignoscentia* que d'*intinctio*. Le chrétien qui tombe ne saurait rentrer dans l'Église par la grande porte du baptême *(janua ignoscentiae)*; il doit s'estimer heureux de pouvoir frapper une fois à cette porte basse de la seconde pénitence, que la miséricorde divine ouvre à son repentir *(aliquid adhuc permisit patere)*. Le Pasteur d'Hermas distingue pareillement ἄφεσις *(ignoscentia, pardon baptismal)* et μετάνοια *(paenitentia secunda)*. *Mandat*, 4, 3, 3 : Οἱ γὰρ νῦν πιστεύσαντες ἢ μέλλοντες πιστεύειν, μετάνοιαν ἁμαρτιῶν οὐκ ἔχουσιν, ἄφεσιν δὲ ἔχουσι τῶν προτέρων ἁμαρτιῶν αὐτῶν.

Digitized by Google

l'*exomologesis*. Il fallait la rappeler pour faire remarquer le caractère public de l'humiliation. Notons d'ailleurs que nulle part ce traité *De paenitentia* ne formule à l'égard d'une catégorie quelconque de péchés un refus absolu et définitif de réconciliation, il est même animé d'un esprit tout contraire (1). La doctrine des péchés irrémissibles s'affirmera dans le *De pudicitia* (2. 19) sous l'influence montaniste; avant cette époque tardive, Tertullien suppose constamment que tous les pécheurs, sans distinction, sont, pour une fois, recevables à pénitence.

Le *De pudicitia* apporte des données nouvelles, auxquelles peut-être on n'a pas toujours prêté assez d'attention Il importe d'en bien préciser le sens, et d'attribuer son vrai caractère à cette attaque violente dirigée contre l'Église hiérarchique. Quelle était alors, spécialement dans Carthage, l'attitude des chrétiens montanisants? C'étaient des révoltés, mais des révoltés qui prétendaient avoir conservé le vrai christianisme, et même le régénérer par la doctrine du Paraclet. On doit donc s'attendre à retrouver chez eux les institutions chrétiennes, avec quelque chose de plus rigoureux. Mais on n'a pas le droit de supposer *a priori* un bouleversement complet de la discipline, dans cette jeune chrétienté, dont une partie venait d'adhérer à l'hérésie phrygienne : le berceau du montanisme était placé trop loin pour agir si puissamment sur l'Église d'Afrique, et en fait nous ne constatons pas ce bouleversement. La description de l'exomologèse dans le *De pudicitia* répond, dans l'ensemble, à celle du *De paenitentia*; qu'un détail nouveau apparaisse, ce n'est pas une raison suffisante de lui assigner une origine hérétique : catholiques et montanistes ne divergeaient que sur un petit nombre de points, et Tertullien, après son évolution doctrinale, n'invectiverait pas avec tant de chaleur contre une Église qui n'eût pas touché la sienne de très près. Or on voit dans le *De pudicitia* que les montanistes carthaginois arrêtaient à la porte de leurs églises certains indignes :

De Pudicitia, 1 : Digamos foris sistimus. Eumdem limitem liminis moechis quoque et fornicatoribus figimus, jejunas pacis lacrimas profusuris nec amplius ab Ecclesia quam publicationem dedecoris relaturis.

On remarquera le mot *publicationem (dedecoris)* : c'est le même par lequel Tertullien *(Paen.* 10*)* désignait plus haut l'humiliation

(1) Voir *Paen.*, 7 : Non statim succidendus ac subruendus est animus desperatione, si secundae quis paenitentiae debitor fuerit : pigeat sane peccare rursus, sed rursus paenitere non pigeat; pigeat iterum periclitari, sed non iterum liberari. Neminem pudeat; iteratae valetudinis iteranda medicina est; gratus in Dominum exstiteris, si quod tibi Dominus offert non recusaveris; offendisti, sed reconciliari adhuc potes. Habes cui satisfacias, et quidem volentem. — Il serait facile d'établir, par le Pasteur d'Hermas, que le même esprit avait cours à Rome au déclin du IIe siècle.

Digitized by Google

publique de la pénitence. L'Église montaniste n'a point de pardon pour ce coupable, néanmoins elle ne lui déconseille pas les protestations extérieures de repentir, car son humiliation, inutile devant les hommes, peut plaider sa grâce devant Dieu :

Pud., 3 : Adsistit enim pro foribus ejus, et de notae suae exemplo ceteros admonet, et lacrimas fratrum sibi quoque advocat et redit plus utique negotiata, compassionem sc. quam communicationem.

Nous ne saurions entendre autrement qu'au sens propre ces mots : *adsistit pro foribus*, d'ailleurs parfaitement d'accord avec ceux qu'on a rencontrés plus haut : *foris,... limitem liminis figimus*. Voici qui paraîtra plus précis encore :

Pud., 4 : Reliquas autem libidinum furias impias et in corpora et in sexus ultra jura naturae, non modo limine, verum omni ecclesiae tecto submovemus, quia non sunt delicta, sed monstra.

Les montanistes distinguaient donc des degrés dans la luxure : l'adultère ne devait pas franchir le seuil de l'église, mais l'impudique adonné à certains vices monstrueux ne pouvait même être admis dans le vestibule. M. Koch reconnaît qu'on ne doit pas tourner en métaphore ces mots nettement opposés entre eux : *limine — omni ecclesiae tecto*. Constatons après lui que, tandis que certains pécheurs ne devaient pas même approcher de l'église montaniste, d'autres s'arrêtaient au seuil, et là se soumettaient à l'*exomologesis*. La description de cette *exomologesis* est de tous points conforme à celle des catholiques :

Pud., 5 : Adsistit idolalatres, adsistit homicida, in medio eorum adsistit et moechus. Pariter de paenitentiae officio sedent in sacco et cinere inhorrescunt, eodem fletu gemiscunt, eandem invocant matrem.

Mais tandis que l'Église romaine laissait (probablement après le saint sacrifice) le pénitent s'approcher des fidèles pour solliciter le secours de leurs prières, les montanistes voulaient qu'on le tint toujours à distance :

Pud., 13 : Et tu quidem paenitentiam moechi ad exorandam fraternitatem in ecclesiam inducens, conciliciatum et concineratum cum dedecore et honore compositum prosternis in medium ante viduas, ante presbyteros, omnium lacinias invadentem, omnium vestigia lambentem, omnium genua detinentem.

Nous reviendrons plus loin sur cette mise en scène, que Tertullien ne veut pas souffrir dans l'église. Achevons d'abord de recueillir les renseignements qu'il nous donne dans ce même traité.

Il refait à sa manière l'histoire de l'incestueux de Corinthe, et

Digitized by Google

suppose que saint Paul a écrit aux fidèles de cette Église, non pour les engager à rejeter l'impudique, ce qu'ils ont dû déjà faire, mais pour les exhorter à prier Dieu, afin qu'il délivre l'Église et le monde d'un tel fléau (I Cor. v). Si on lui montre dans une autre épître le même pécheur absous par l'Apôtre (II Cor. II, 5), il proteste contre une interprétation qui fait injure à saint Paul, en le soupçonnant d'absoudre si légèrement celui qu'il avait si justement frappé; l'expression dont il se sert — *postliminium ecclesiasticae pacis* — est en relation manifeste avec la loi qui arrêtait le pécheur au seuil de l'église, *in limine ecclesiae* :

Pud., 14: Ad quem lugerent? Utique ad Dominum, ut quo modo auferatur de medio eorum, non utique ut extra ecclesiam detur. Hoc enim non a Deo postularetur quod erat in praesidentis officio, sed ut per mortem hanc quoque communem et propriam carnis ipsius, quae jam cadaver, quae capulum esse immunditia irrecuperabili tabiosum, plenius de ecclesia deberet auferri...; 15: Quale est.., ut cum maxime incerto fornicatori postliminium largitur ecclesiasticae pacis, statim ingesserit de aversatione immunditiarum, de amputatione macularum, de exhortatione sanctimoniarum, quasi nihil contrarium paulo ante decreverit?

Il y lieu de remarquer l'équivalence que Tertullien établit entre la réconciliation du coupable et sa réunion effective aux autres membres de l'Église. *Pud.* 22 : *pacem ecclesiasticam... ut in ecclesiam redeant*; — équivalence qui n'est pas une preuve, mais pourtant un indice entre autres de cette séparation que l'ancienne discipline maintenait entre les pénitents et les autres fidèles.

Tirons de ces faits quelques conclusions.

Nous avons trouvé la pénitence publique en usage chez les catholiques et chez les montanistes. Plus rigoureuse et plus désolante chez ces derniers, on ne voit pas pourtant qu'elle fût autre, quant à ses conditions générales. Si les pénitents étaient exclus de la participation à l'Eucharistie, rien pourtant n'autorise à dire qu'ils fussent exclus du service eucharistique; mais des textes certains nous les montrent relégués à un rang d'ignominie, et ces mêmes textes nous invitent à chercher leur place au fond de l'église, derrière les fidèles, près de la porte; ce qui n'a rien que de très vraisemblable *a priori*. Dût notre exégèse paraître bien matérielle, nous avouerons que cette idée très simple nous paraît fournir l'interprétation de beaucoup la plus naturelle, non seulement de Tertullien, mais des autres Pères latins qui ont parlé de la pénitence publique. Il n'entre pas dans notre plan de passer en revue tous les textes discutés par M. Koch; mais qu'il nous permette de lui emprunter quelques citations (1) :

(1) Koch, *l. c.*, p. 488.

Digitized by Google

Saint Cyprien, *Epistolae* 30,6 : Pulsent sane fores, sed non utique confringant; adeant ad limen ecclesiae, sed non utique transiliant.

Il s'agit des *lapsi*, que Cyprien ne consent à réconcilier qu'après une humble pénitence. Pourquoi *limen ecclesiae* n'aurait-il pas gardé son sens propre?

Saint Ambroise à Théodose, *Epistolae* 51, 13 (après le massacre de Thessalonique) : Offerre non audeo sacrificium, si volueris assistere.

M. Koch nous dit (1) que ce que saint Ambroise redoute, c'est de voir l'empereur s'approcher de l'Eucharistie, avec une conscience souillée. Cette interprétation paraît cherchée bien loin : saint Ambroise ne parle que d'assistance au saint sacrifice. Il est vrai que cette assistance avait normalement pour corollaire la participation à l'Eucharistie, et l'évêque veut obtenir que l'empereur se mette au rang des pénitents, qui s'abstiennent de recevoir l'Eucharistie; ce point obtenu, il ne craindra plus d'offrir le saint sacrifice; mais indépendamment de sa participation à l'Eucharistie, la seule présence du prince *dans les rangs des fidèles* constituait pour l'assemblée une souillure; et telle pourrait bien être la vraie portée de la remontrance. Les historiens nous disent que Théodose obéit.

Rufin, *Hist. eccl.*, 2, 18 : Ob hoc cum a sacerdotibus Italiae argueretur, agnovit delictum, culpamque cum lacrimis professus, publicam paenitentiam in conspectu totius ecclesiae exegit, et in hoc sibi tempus adscriptum absque regali fastigio patienter implevit.

Paulin, *Vita Ambros.*, 24 : Quod factum ubi cognovit sacerdos, copiam imperatori ingrediendi ecclesiam denegavit, nec prius dignum judicavit coetu ecclesiae vel sacramentorum communione quam publicam ageret paenitentiam.

D'après M. Koch (2), *coetu ecclesiae* et *sacramentorum communione* seraient une seule et même chose. Nous ne le croyons pas, tout en accordant que c'étaient choses corrélatives.

Saint Jérôme, *Epistolae* 30 (Pénitence de Fabiola) : Quis hoc crederet, ut post mortem secundi viri in semetipsam reversa... saccum indueret, ut errorem publice fateretur, et tota urbe spectante Romana ante diem Paschae in basilica quondam Laterani... in ordine paenitentium, episcopo presbyteris et omni populo collacrimantibus, sparsum crinem, ora lurida, sordidas manus, sordida colla submitteret? .. Non est ingressa ecclesiam Domini, sed extra castra cum Maria sorore Moysis separata consedit, ut quam sacerdos ejecerat ipse revocaret.

Ne paraît-il pas infiniment plus naturel de conserver à ces mots :

(1) Koch, *l. c.*, pp. 495-496.
(2) Koch, *l. c.*, p. 498.

Digitized by Google

Non est ingressa... quam ejecerat sacerdos, leur sens propre, exempt de toute métaphore?

Saint Sirice, pape (384-399), à Himère de Tarragone, sur le traitement des relaps, *Epistolae* 1, 5 : De quibus, quia jam suffugium non habent paenitendi, id duximus decernendum, ut sola intra ecclesiam fidelibus oratione jungantur, sacrae mysteriorum celebritati, quamvis non mereantur, intersint, a dominicae autem mensae convivio segregentur.

Voici comment nous entendons cette décision. Les pécheurs dont il s'agit, retombés après une première pénitence, ne pouvaient, selon la discipline alors en vigueur, bénéficier d'un nouveau pardon, ni conséquemment participer à l'Eucharistie, sauf à l'article de la mort. Leur situation était donc fort triste. Pour l'adoucir dans la mesure du possible, Sirice décide qu'ils pourront, bien que non réconciliés, assister à la prière de l'Église, dans les rangs des fidèles (*intra ecclesiam*), sans d'ailleurs pouvoir communier. (Les pénitents y assistaient à un rang inférieur, *extra ecclesiam* ; mais à tout prendre leur sort valait mieux, car ils avaient en perspective une réconciliation véritable).

Citons encore l'excommunication rigoureuse prononcée par le 2e Synode d'Arles (443 ou 452), canon 21 :

Paenitens quaecumque defuncto viro alii nubere praesumpserit, vel suspecta vel interdicta familiaritate cum extraneo vigerit, cum eodem ab ecclesiae liminibus arceantur.

Il est possible qu'avec le temps, par une fiction liturgique, on ait transporté du vestibule dans une autre partie de l'église le seuil que les pénitents ne devaient pas franchir. C'est ce que donne à penser un passage de Sozomène (1), déjà cité dans cette controverse, et qui remet sous nos yeux les rites émouvants de l'*exomologesis*.

« Cet usage (de la pénitence publique) est observé soigneusement par les Églises d'Occident, notamment par celle de Rome. Il y a un lieu bien apparent, destiné à ceux qui accomplissent leur pénitence : ils s'y tiennent, dans l'attitude de la confusion et du deuil. Après le service divin, durant lequel ils n'ont point participé aux saints mystères, ils se prosternent sur le sol en poussant des plaintes et des gémissements. L'évêque accourt au devant d'eux, et se prosterne lui-même ; la foule tout entière l'imite, et se prosterne avec de grands cris. Puis l'évêque, le premier, se lève, et invite les assistants à se lever ; ayant prononcé sur les pécheurs repentants les prières convenables, il les renvoie. Chacun en son particulier s'applique à se

(1) Sozomène, H. E., 7, 16 (Migne, PG., 67, 1460-1461).

Digitized by Google

mortifier par le jeûne, la privation de bains, l'abstinence et autres pratiques, durant le temps prescrit par l'évêque. Au jour fixe, ayant acquitté sa peine, le pécheur est relevé de sa faute et prend part à l'assemblée des fidèles. Telle est la coutume que les prêtres romains ont observée dès l'origine et observent encore aujourd'hui. »

La description de Sozomène répond bien, quant aux grandes lignes, à ce que les textes de Tertullien permettent d'imaginer. Rappelons, pour conclure, que durant l'époque primitive, ce lieu bien apparent — ἔκδηλος τόπος — destiné à la pénitence, doit être cherché à la porte même de l'église, *in limine ecclesiae*. Ce détail nous a paru avoir son prix, même après les résultats beaucoup plus importants dus à M. Hugo Koch.

Paris. ADHÉMAR D'ALÈS.

Digitized by Google

Le chorévêque Eugraphus.

NOTE SUR LE CHORÉPISCOPAT EN OCCIDENT AU Ve SIÈCLE.

L'institution du chorépiscopat a été étudiée de près dans ces dernières années (1); on s'est efforcé d'en déterminer avec précision la nature, restée longtemps assez incertaine, et l'on a pu conclure (2) que les chorévêques ou *évêques de la campagne* (3) ont d'abord exercé un pouvoir épiscopal complet avant d'être plus tard subordonnés aux évêques urbains; c'est au IVe siècle que les canons de divers conciles restreignirent leurs attributions et les réduisirent à la condition de membres inférieurs de la hiérarchie. Mais ces conclusions ne s'appliquent qu'à l'Orient. En Occident le chorépiscopat se présente sous un aspect différent à l'époque où il y apparaît, en Gaule principalement, comme une institution régulière, tandis qu'il disparaît en Orient, c'est-à-dire au VIIIe siècle : les chorévêques occidentaux, revêtus du caractère épiscopal, sont alors des coadjuteurs de l'évêque, qui leur délègue ses pouvoirs dans une région du diocèse éloignée de la ville où il a sa résidence (4) : ils possèdent ainsi une autorité moins grande que celles des chorévêques orientaux de la première période, véritables évêques indépendants, et plus grande que ceux de la dernière période, qui avaient perdu le caractère épiscopal.

Mais l'Occident n'a-t-il pas connu le chorépiscopat antérieurement et sous une autre forme? Il est certain que les évêques des *suburbia*, des *vici* et des *pagi*, que l'on rencontre en Italie dès le IIIe siècle (5),

(1) Cf Dom Parisot, *Les chorévêques*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. VI, 1901, pp. 157 seq.; Jugie, *Les chorévêques en Orient*, dans les *Échos d'Orient*, t. VII (1904), pp. 263 sq. et surtout F. Gillmann, *Das Institut der Chorbischöfe im Orient*. Munich, 1903.

(2) Ce sont les conclusions de M. Gillmann ; elles paraissent à peu près définitives.

(3) Ainsi les appelle très nettement Eusèbe, (H. E., VII, 30, 10) : ἐπίσκοποι τῶν ἀγρῶν.

(4) Dom Parisot, *loc. cit.*, pp. 424-425.

(5) Cf. Théodoret, *Haereticarum fabularum compendium*, II, 5; De Rossi, *Bulletino di archeologia christiana*, (1872), pp. 47 seq; (1873), pp. 182-183; (1875), pp. 142 seq.

Digitized by Google

ressemblent à des chorévêques, mais on ne se servait pas pour les désigner de cette dénomination, qui restait limitée à certaines provinces des Églises orientales. On cite pourtant une mention, mais d'ordinaire on n'en cite qu'une seule, de chorévêque occidental avant le VIIIe siècle : elle date du Ve siècle : en 439, le concile de Riez eut à statuer sur le cas d'un certain Armentarius, qui avait été ordonné évêque d'Embrun contrairement aux canons, c'est-à dire par deux évêques seulement et sans le consentement du métropolitain; l'on adopta cette solution : Armentarius est déposé ; « seulement, comme il est en partie excusable, on lui donne une église où il officiera comme chorévêque. Il confirmera (baptisera) les néophytes, bénira les vierges et célèbrera la messe, ayant le pas sur les autres prêtres ; mais hors de cette église, même pour remplacer l'évêque absent, il ne pourra officier ni ordonner de clercs » (1).

Les circonstances mêmes de cette nomination paraissent indiquer qu'il s'agit ici d'un cas très particulier ; le synode de Riez adopte, ce semble, une coutume étrangère par la nécessité où il se trouve de pourvoir à une situation spéciale (2), plutôt qu'il ne fait l'application d'une pratique ecclésiastique déjà reconnue dans le pays pour lequel il légifère. Et il est certain qu'on n'a pas d'indice de l'existence d'autres chorévêques en Gaule à cette époque.

Mais on en connaît au moins un second, contemporain d'Armentarius, dans une autre province de l'Occident, en Dalmatie. Il y a plus de trente ans, puisque c'était en 1874, qu'on a découvert parmi les ruines d'un cimetière suburbain de l'ancienne Salone, le cimetière de Manastirine, une inscription ainsi conçue (3) :

DEPOSITIO EVGRAFI
CHOREEPISCOPI D. X. K.
NOVEMBRES

La qualité de chorévêque figure là en toutes lettres, attribuée au personnage dont le tombeau portait cette inscription. Il est curieux qu'elle n'ait pas davantage attiré l'attention, car il n'est vraiment pas sans intérêt de relever un second exemple de la fonction chorépiscopale en Occident, et précisément à une époque toute voisine de celle du concile de Riez.

(1) Dom Parisot, *loc. cit*, p. 419. Voir les canons dans Labbe, *Sacrosancta concilia*, III, 1285-1287, ou dans Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, V, 1091-1092.

(2) *Ibid.*

(3) *C. I. L.*, III, 9547.

Digitized by Google

On peut établir en effet que l'épitaphe du chorévêque Eugraphus date de la première moitié du ve siècle. Elle était gravée sur un sarcophage qui a été retrouvé dans la confession de la basilique élevée au milieu du cimetière de Manastirine; cette basilique fut édifiée au vi^e siècle (1) : si l'inhumation d'Eugraphus y avait été opérée, comme celles d'autres personnages enterrés dans l'église, postérieurement à sa fondation (2), le chorévêque salonitain eût donc vécu un siècle environ après le chorévêque du concile de Riez; mais il n'en est pas ainsi : sa sépulture appartient à un groupe qui remonte plus haut; les sarcophages voisins sont ceux d'évêques de la fin du iiie siècle, du ive siècle et du ve (3), que l'on tint à réunir dans la confession de la principale basilique cimitérale de Salone, à l'emplacement même, ou à peu près, où ils avaient été d'abord ensevelis; il n'y a aucune raison d'assigner à celui d'Eugraphus une date moins ancienne ; de plus la paléographie de l'inscription accuse, elle aussi, le ve siècle. L'attribution du tombeau d'Eugraphus au ve siècle ne saurait par conséquent faire doute. Mais on sait d'autre part que durant toute la seconde moitié de ce siècle le cimetière de Manastirine demeura à peu près complètement abandonné : les environs de Salone furent alors à la merci de diverses bandes de barbares qui y commirent d'innombrables ravages; certaines armées impériales, où l'élément barbare était largement représenté, ne les maltraitèrent pas moins. La population de la banlieue se réfugia dans la ville, on retira des cimetières suburbains les corps des martyrs qui y reposaient depuis cent cinquante ans ou plus et les inhumations y cessèrent presque entièrement; la dernière inscription datée relevée à Manastirine pour cette période est de 443; on n'en retrouve plus ensuite qu'en 511. Force est donc d'admettre que le chorévêque Eugraphus, puisqu'il avait été enterré dans le courant du ve siècle, l'avait été dans la première moitié de celui-ci. Il est trop clair qu'on n'aurait pas été déposer les restes d'un personnage important de l'Église salonitaine dans un endroit où sa sépulture était constamment exposée à être violée, alors qu'on rapportait à l'intérieur des murs les corps des Saints pour les soustraire à la profanation.

Personnage important de la chrétienté dalmate, nul doute qu'Eu-

(1) Cf. *Bullettino di storia e archeologia dalmata*, *passim* à partir de 1892.

(2) On a retrouvé trois inscriptions funéraires de fidèles qui furent ainsi enterrés dans la basilique.

(3) Depuis saint Venance, martyrisé dans une persécution locale sous Aurélien, et saint Domnio, victime de la persécution diocletienne, jusqu'à l'évêque Hesychius, qui fut en relations avec le pape Zozime et avec saint Augustin.

Digitized by Google

graphus ne l'ait été en effet. L'emplacement de son tombeau dans la confession de la basilique de Manastirine, où n'avaient été ensevelis que des martyrs et des évêques salonitains, le prouve suffisamment, et l'on serait peut-être en droit d'en induire que ce chorévêque était dans l'Église de Salone à peu près sur le même pied que les titulaires du siège. Mais il paraît en outre avoir joui d'une renommée posthume, qui s'est exprimée dans l'hagiographie légendaire de la façon la plus singulière et la plus inattendue : son nom s'est trouvé associé dans une Passion fabuleuse à celui du fameux Saint égyptien, Ménas. Il y a déjà longtemps que l'attention des hagiographes a été attirée sur la Passion contenue dans le Ménologe grec à la date du 10 décembre (1); elle célèbre un saint Ménas qui n'est bien probablement autre que l'illustre martyr du 11 novembre, mais elle lui adjoint deux compagnons, Eugraphus et Hermogenes. Or le nom d'Hermogenes figure au martyrologe de Salone (2); nous venons de voir ce qu'était Eugraphus au pays salonitain; enfin des découvertes récentes ont établi que le culte de saint Ménas d'Égypte, si répandu dans les contrées méditerranéennes, avait pénétré en Dalmatie beaucoup plus qu'on ne l'avait cru jusqu'à ces derniers temps (3). Il est donc plus que vraisemblable que les éléments de cette pièce légendaire qui a plus d'une fois déconcerté les critiques (4), doivent être cherchés en Dalmatie, encore que le récit soit censé se passer à Alexandrie et que le Ménas qui en est le héros reste le Saint égyptien fêté au 11 novembre; ceci ne saurait trop surprendre, car les anciens hagiographes « ont souvent fait entrer le même saint dans plus d'une combinaison » (5). Ils n'ont évidemment vu ici aucune objection à associer saint Ménase d'Égypte à des personnages appartenant à la région illyrienne.

Mais, que le chorévêque Eugraphus, qui joue d'ailleurs dans le Ménologe un rôle sans aucun rapport avec son passé réel, ait été

(1) Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XVIII (1899), p. 406 et t. XXIII (1904), p 410; *Bullettino di storia e archeologia Dalmata*, 1899, p. 85 et 1900, p. 124; *Bull. de la société des Antiq. de France*, 1902, pp. 251 seq.

(2) Cf. le *Martyrologe hiéronymien*, 18 avril; il semble placer Hermogenes ailleurs qu'à Salone; mais il est en ceci fautif, ainsi qu'il résulte des indications du martyrologe syriaque de 412, abrégé du martyrologe oriental dont dérive la mention du Saint dans le Férial hiéronymien.

(3) Cf. *Bull. Dalm.*, *loc. cit.* et 1901, pp. 55 seq.

(4) Tillemont notamment avait déjà discuté dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, la question du dédoublement de saint Ménas.

(5) Delehaye, *L'hagiographie de Salone d'après les dernières découvertes archéologiques*, dans les *Anal. Boll.*, XXIII (1904), p. 15; cf. Le même, *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1905.

Digitized by Google

choisi pour entrer dans ce groupe, c'est ce qui nous intéresse ici. Apparemment n'eût-on pas pensé à lui, s'il n'avait historiquement été un membre en vue du clergé dalmate, dont le souvenir, plus ou moins altéré, se perpétua longtemps après le ve siècle. Malheureusement, sauf son nom, sa qualité et sa singulière transformation légendaire, nous ignorons tout de lui. Quelle était au juste la nature de ses pouvoirs? ou sur quel territoire, par exemple, exerçait-il son autorité? Impossible de répondre à cette question. Nous connaissons les noms de quelques localités, voisines de Salone, qui possédaient alors des communautés chrétiennes, telles que Epetium, village de la côte tout proche de la capitale dalmate, ou Pituntium, un peu plus distant; quelques inscriptions nous y ont révélé d'indiscutable façon l'existence de chrétientés à une époque relativement ancienne. C'est à Epetium (1) qu'une tradition, qui ne semble pas dénuée de toute valeur, rattache le souvenir du martyr Félix, qui périt sous Dioclétien, en 304, dans la même persécution que saint Domnio, l'un des premiers, sinon le premier des évêques de Salone dont le nom soit parvenu jusqu'à nous (2). Seraient-ce les églises de ces bourgs qu'Eugraphus aurait gouvernées en qualité de chorévêque? ou bien sa juridiction se serait-elle étendue sur une partie du diocèse de Salone beaucoup plus éloignée de la ville épiscopale? Le fait de son ensevelissement à Salone même pourrait être présenté comme un indice en faveur de la première hypothèse, mais on n'est pas fondé à se prononcer d'une façon ferme pour l'une plutôt que pour l'autre.

En définitive nous ne savons à peu près rien du chorévêque Eugraphus; mais ce n'est pas rien de savoir qu'il y avait en Dalmatie un chorévêque dans le même temps où le concile de Riez conférait ce titre en Gaule. Le chorépiscopat ne nous est plus connu par un cas tout à fait unique alors en Occident.

Mais, serait-on peut-être tenté de dire, convient-il bien de regarder la Dalmatie comme une province occidentale? Que la Dalmatie ait fortement subi les influences de l'Orient, ce n'est certes pas dou-

(1) Aujourd'hui Stobrec et Zrnovnica.

(2) Le nom du martyr Félix nous a été conservé par la *Petite chronique pascale* de 395 (MGH, *Auctores Antiquissimi saec. IV, V, VI, VII*, t. IX, p. 738, Berlin, 1882) : *Diocletiano VII et Maximiano VI consulibus christiani persecutionem sextam passi sunt. In ea persecutione passi sunt Petrus et Marcellinus Romae, et Domnius et Felix martyres passi sunt in Salona.* Le septième consulat de Dioclétien et le sixième de Maximien correspondent à l'année 299; cette date est presque certainement inexacte; il y a lieu de corriger VII en IX (VIIII) et VI en VIII, ce qui nous reporte à l'année 304.

Digitized by Google

teux : on en pourrait fournir plus d'une preuve. Néanmoins, administrativement, la Dalmatie a toujours été comprise dans l'Occident, et, à partir du moment où l'organisation de l'Église s'est modelée dans une certaine mesure sur celle de l'Empire, la province ecclésiastique dont Salone devint naturellement la métropole nous apparaît comme directement soumise à l'autorité supérieure du Pape, patriarche d'Occident; les Orientaux n'avaient rien à voir en cette région. C'est ce qui ressort d'une lettre écrite par le pape Zozime à l'évêque de Salone, Hesychius, en 418, c'est-à-dire justement à l'époque où vivait le chorévêque Eugraphus (1) : cette lettre confirme à Hesychius le rang de métropolitain et semble même l'investir d'une sorte de primatie d'honneur, sinon de juridiction, sur les provinces voisines de l'Illyricum occidental (2), si bien qu'on a lieu de se demander si Zozime n'aurait pas songé à établir l'évêque de Salone « vicaire du Saint-Siège en cette contrée, comme il fit de l'évêque d'Arles pour les Gaules et comme l'était celui de Thessalonique pour l'Illyricum oriental et la Grèce » (3). Quoi qu'il en soit, le rattachement, tant ecclésiastique que civil, de la Dalmatie à l'Occident n'est pas contestable. C'est bien d'un chorévêque occidental du ve siècle que les fouilles exécutées au cimetière de Manastinine ont fait retrouver le tombeau et l'inscription funéraire.

Aussi bien doit-on se garder de tirer de ce texte, d'abord négligé, d'excessives conclusions. Il suffit, mais il est nécessaire, de constater que le titre donné en Narbonnaise à Armentarius, dans des conditions, reconnaissons-le, très spéciales, et dont on regardait l'attribution comme unique alors dans la moitié occidentale de la chrétienté, n'y est pas absolument exceptionnel. Aux découvertes futures de nous en fournir peut-être de nouveaux exemples.

Fribourg en Suisse. JACQUES ZEILLER.

(1) JAFFÉ-EWALD, *Regesta pontificum romanorum*, 339. Leipzig, 1883.

(2) « Proinde nos, ne quid meritis dilectionis tuae derogaremus, ad te potissimum scripta direximus, quae in omnium fratrum et coepiscoporum nostrorum facies in notitiam, non tantum eorum qui in ea provincia sunt, sed etiam qui in vicinis dilectionis tuae provinciis adjunguntur ».

(3) *Bessarione*, t. VII (1903), p. 243.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Depuis plusieurs siècles les problèmes que soulève l'étude critique des Fausses Décrétales ont donné lieu aux plus ardentes controverses. De ces querelles, il en est plusieurs qui peuvent être de nos jours considérées comme éteintes, ou tout au moins comme assoupies. En revanche, trois questions ont, au cours de ces dernières années, provoqué les plus vifs débats. On s'est profondément divisé quand il s'est agi de déterminer la date et la patrie des Fausses Décrétales, en même temps que la conduite observée par le Siège Apostolique lors de l'apparition de la célèbre compilation. Ce sont ces questions que je voudrais reprendre dans la présente étude (1); elles me paraissent

(1) Je ne me crois pas obligé de combattre des erreurs dont la critique a fait depuis longtemps justice, par exemple l'opinion qui plaçait à Rome le berceau des Fausses Décrétales. — Je considère comme démontrée la parenté étroite qui existe entre les Faux Capitulaires, les *Capitula Angilramni*, l'*Hispana* dite d'Autun et les Fausses Décrétales : au surplus, je m'abstiens d'étudier particulièrement les Faux Capitulaires, attendant le résultat des recherches minutieuses que M. Seckel a entreprises sur cette compilation (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXVI (1900), pp. 37-72, t. XXIX (1903), pp. 277-331 et tome XXXI (1905), pp. 59-139 ; *Studien zur Benediktus Levita*). Je m'abstiens aussi de rechercher de nouveau quelle est, des formes mentionnées par Hinschius sous la désignation de A^1 et de A^2, la forme primitive des Fausses Décrétales. M. Maassen a en effet démontré que l'*Hispana* d'Autun a été faite dans l'atelier du faux Isidore (*Pseudo-Isidor Studien*, II, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, classe de philos. et d'hist., CIX (1885), p. 851), et que cette *Hispana* d'Autun, si elle se présente en un état antérieur à celui de l'*Hispana* qui forme le noyau du recueil d'Isidore, porte la trace d'interpolations apocryphes, non seulement dans la partie des décrétales, mais aussi dans celle des canons conciliaires. Il en résulte que, dès ses premiers travaux, Isidore s'est attaqué, à la fois, aux décrétales et aux canons; par conséquent la forme A^1, qui comprend les décrétales et les canons, a bien des chances d'être la forme primitive de l'œuvre d'Isidore. En tout cas il n'y a aucune raison de voir cette forme primitive dans la forme A^2 parce qu'elle ne contient que des décrétales. (En ce sens, E. Seckel, dans le résumé substantiel qu'il donne, au mot *Pseudoisidor*, dans le tome XVI de la 3e édition de la *Realencyklopädie für protestantische Kirche*, p. 270. Leipzig, 1905.) — Enfin, en ce qui concerne le surnom fameux de *Mercator* qu'a pris le faussaire, je m'en tiens à

Digitized by Google

en effet, à l'heure présente, susceptibles de recevoir des solutions qui s'appuient sur de très graves arguments.

Mais, avant d'en aborder l'examen, il me parait indispensable d'interroger directement le recueil d'Isidore, afin de dégager nettement le but principal que s'est proposé le célèbre faussaire. C'est en effet quand nous connaîtrons bien ce but qu'il nous sera permis de discerner l'époque et le pays où Isidore a accompli son œuvre, inspirée, comme la plupart des œuvres humaines, par des considérations de temps et de lieu.

C'est pourquoi je traiterai successivement dans le présent mémoire des sujets suivants :

But des Fausses Décrétales (chap. I);
Date des Fausses Décrétales (chap. II);
Patrie des Fausses Décrétales (chap. III et IV);
Les Fausses Décrétales et le Saint-Siège (chap. V).

l'hypothèse d'Hinschius, d'après laquelle ce surnom viendrait de l'utilisation faite par Isidore de deux passages de Marius Mercator, notamment d'une formule initiale placée en tête de ses *Sermones Nestorii* (Voir PL, XLVIII, col. 753 C, et l'article d'Hinschius, dans la *Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. VI (1866), pp. 148 et s.), Dans une étude récente (*Marius Mercator und Pseudo-Isidor*, dans les *Sitzungsberichte de l'Académie Impériale de Vienne*, classe de philos. et d'hist. t. CXLVII, (1903), mémoire VII), M. de Schulte présente de ce fait une explication qui lui semble plus satisfaisante. Le manuscrit 473 de la Bibliothèque publique de Grenoble, sur lequel M. de Schulte a le premier attiré l'attention dans son *Iter Gallicum (Sitzungsberichte* de Vienne, t. LIX (1868), pp. 369 et s.) se distingue par certaines particularités; notamment il contient de longs textes relatifs au concile d'Éphese, que M. de Schulte croit empruntés pour une large part à Marius Mercator Il estime que ce manuscrit n'est que la reproduction d'un manuscrit plus ancien, et semble en induire qu'une forme primitive d'Isidore contenait de nombreux éléments tirés de Marius Mercator. Malheureusement, la conclusion de M. de Schulte repose sur une observation erronée. Sans doute le manuscrit de Grenoble n'est que la reproduction d'un archétype, qui d'ailleurs se distingue de tous les manuscrits d'Isidore par des caractères spéciaux. Mais, d'une part, il n'est pas vraisemblable que cet archétype représente une forme primitive d'Isidore. D'autre part, les passages que M. de Schulte croit tirés de Marius Mercator ne proviennent pas de cet écrivain, mais d'une ancienne version latine des textes relatifs au concile d'Éphèse (Mansi, *Concilia*, V, col. 477 et ss.). Ce qui a pu tromper M. de Schulte, c'est que les *incipit* de cette version sont souvent à peu près semblables aux *incipit* de Marius; mais la comparaison des textes démontre qu'il s'agit de deux versions différentes. Je me permets de renvoyer le lecteur à la description sommaire que j'ai donnée du manuscrit de Grenoble sous ce titre : *Une forme particulière des Fausses Décrétales d'après un manuscrit de la Grande Chartreuse*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLIX (1888), pp. 325-349.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Le but de l'auteur des Fausses Décrétales.

La première tâche que j'ai à remplir pour me conformer au plan ci-dessus indiqué est de rechercher et de mettre en lumière les indications que peuvent présenter les Fausses Décrétales sur le but qu'a poursuivi leur auteur.

Il serait difficile d'accomplir cette tâche si les Fausses Décrétales s'offraient à nous comme une collection rédigée d'un seul coup en vue de faire connaître l'ensemble des règles canoniques. En effet il n'est point toujours aisé, quoique cela ne soit pas impossible, de discerner les tendances d'un recueil juridique à forme encyclopédique; cette forme est souvent très propre à voiler la personnalité des auteurs. Mais la nature même des Fausses Décrétales rend le travail plus aisé. En effet la collection du faux Isidore est une *Hispana* grossie d'additions importantes qui ne sont autre chose que des apocryphes: lettres attribuées aux Pontifes Romains depuis saint Clément jusqu'à saint Grégoire et canons de conciles composés de toutes pièces ou remaniés et interpolés. Il est évident que c'est à ces apocryphes qu'il faut demander la pensée d'Isidore, car la compilation a été faite surtout en vue de leur assurer créance. Or, dans la composition de ces apocryphes, il s'en faut de beaucoup que l'auteur se soit préoccupé de toutes les matières sur lesquelles porte la législation ecclésiastique. Il a volontairement négligé certains points pour concentrer son attention sur d'autres; il ressemble à un jurisconsulte moderne qui reproduirait une ancienne édition des Codes en se bornant à y ajouter des documents relatifs à quelques objets d'intérêt actuel, comme les assurances ou la législation ouvrière. Aussi, en y regardant de près, il est facile de réduire la plupart des décisions apocryphes contenues dans l'œuvre d'Isidore à un certain nombre de séries homogènes Faire connaître en bref ces séries est le meilleur moyen de déterminer le but poursuivi par le faux Isidore.

I.

Signalons une première série de textes dont l'intérêt canonique est nul. Je n'y range pas seulement les nombreuses amplifications où l'auteur développe des principes de morale, à l'usage des fidèles ou seulement des clercs, mais encore une certaine quantité de textes qui sont purement doctrinaux; ces textes, concernant la Trinité et l'Incarnation, sont empruntés aux écrits d'Idace de Mérida et du pape

Digitized by Google

S. Léon (1). Visiblement ils sont dirigés, les uns, contre les doctrines erronées sur la Trinité qui avaient cours dans la première moitié du IXe siècle (2), les autres, plus nombreux, contre les théories adoptianistes, destructives de l'enseignement chrétien sur l'Incarnation, qui avaient fait grand bruit sous le règne de Charlemagne et étaient sans doute encore vivaces au temps de Charles le Chauve. Nous ne savons d'ailleurs en quelle région circulaient ces doctrines hétérodoxes ; peut-être hantaient-elles, un peu partout, certains esprits cultivés. En tout cas il est à remarquer que le faux Isidore ne s'occupe pas des querelles théologiques relatives à la prédestination qui, dès les premières années de la seconde moitié du IXe siècle, ont si profondément troublé l'Église franque ; il ne semble touché que des controverses qui appartiennent à la première moitié de ce siècle.

(1) HINSCHIUS, *Decretales Pseudo-Isidorianæ*, pp. CXXXII et CXXXIV. Berlin, 1863. Sur ces textes doctrinaux, cf. MÖHLER, *Fragmente aus und über Pseudo-Isidor*, publiés en 1829 et en 1832 dans la *Tübing. theologische Quartalschrift*, et réimprimés en 1839, par les soins de DÖLLINGER, dans le recueil de mémoires de MÖHLER intitulé : *Schriften und Aufsätze*. I, pp. 283-347. Je connais le travail de MÖHLER d'après cette réimpression.

(2) Cf. MÖHLER, pp. 340 et s. Le texte le plus significatif est celui du discours tenu en 791 par l'évêque Paulin d'Aquilée (Concilium *Forojuliense* : MANSI, XIII, col. 841-842) : contra eos videlicet qui de personarum discretione dubitant; qui ipsum putant esse Patrem ipsumque Filium; qui inferiorem Filium et posteriorem mentiuntur esse Patrem; qui tria principia confitentur. Ce sont les partisans de ces doctrines qui, variis erroribus implicati, non recte sentiunt de mysterio Trinitatis. — Sur la notion orthodoxe de la Trinité, voir dans les fausses Décrétales PSEUDO-ALEXANDRE, p. 100-101 ; PS. SIXTE Ier, pp. 105-106, et *passim*. — Au nombre de ceux qui disent *Filium posteriorem esse Patre*, on peut citer MIGETIUS, combattu par ELIPAND dans un écrit où celui-ci, voulant réfuter une hérésie, émit pour la première fois les doctrines adoptianistes : cf. VACANT, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, col. 404. Paris, 1903. Contre cette proposition qu'enseigna MIGETIUS, cf PS. HYGIN, p. 114; PS. SIXTE II, p. 189; — Enfin, contre les adoptianistes qui disent que le Christ n'est pas vraiment le fils de Dieu, et invoquent à leur appui les textes de l'Écriture s'exprimant en termes différents sur la nature divine et sur la nature humaine de Jésus-Christ, cf. PS. ÉVARISTE, p. 88; PS. HYGIN, p. 113; PS. SOTER, p. 123 ; PS. FÉLIX I, p. 204 et 205; PS. EUTYCHIEN, pp. 206 et s. — Voyez encore le passage de S. LÉON mis sous le nom de PSEUDO-GAIUS : Licet in uno domino nostro Jesu Christo vero Dei atque hominis filio Verbi et carnis una persona sit... (Ps. GAIUS, pp. 215 et s.); ajoutez PS JEAN II et PS. AGAPET (pp. 705 et 706), et PS. PÉLAGE I, 713. — La condamnation des erreurs sur la Trinité a amené sans doute Isidore à introduire dans son recueil des préceptes sur la formule baptismale (exemples, p. 711 et 712).

Digitized by Google

II.

Si nous en venons à envisager les décisions qui intéressent la discipline ecclésiastique, il convient de signaler d'abord, pour les classer dans une catégorie spéciale, celles qui s'imposaient à Isidore comme conséquence du plan qu'il avait adopté.

On sait que le *Liber Pontificalis* indique, au cours des notices biographiques qu'il consacre à chacun des Papes, les décisions d'ordre canonique qui leur sont attribuées. Ainsi résume-t il des décrétales que l'on considérait à bon droit comme perdues, mais qui avaient existé. Par un raisonnement assez simple, Isidore estima qu'un recueil où l'on retrouverait ces documents serait considéré comme remontant à une haute et vénérable antiquité. Aussi, suivant pas à pas le *Liber Pontificalis*, il entreprit de les confectionner de toutes pièces.

Quelques exemples mettront en évidence ce fait d'ailleurs bien connu. Le *Liber Pontificalis* dit d'Évariste : *septem diaconos ordinavit qui custodirent episcopum prædicantem, propter stilum veritatis* (1). Aussi la première décision attribuée à Évariste dans les Fausses Décrétales ordonne la constitution, dans chaque cité, de sept diacres, *qui custodiant episcopum* (2). De même un long passage de la décrétale attribuée au pape Alexandre n'est que le commentaire amplifié de ces deux lignes de la notice de ce pape : « *Hic passionem Domini miscuit in prædicatione sacerdotum, quando missæ celebrantur... Hic constituit aquam sparsionis cum sale benedici in habitaculis hominum* » (3). De même encore, la moitié de la seconde décrétale attribuée à Sixte Ier amplifie deux phrases de sa biographie (4). L'étude de la décrétale apocryphe du pape Télesphore fait bien connaître ce procédé du faussaire. En effet, des cinq décisions qu'elle contient, si les deux dernières reproduisent des thèmes favoris d'Isidore, les trois premières, concernant le jeûne qui précède Pâques, la messe de minuit et l'heure de la célébration des messes, et enfin la récitation solennelle du *Gloria in excelsis* par l'évêque, procèdent directement du *Liber Pontificalis* (5). On poursuivrait sans peine ces constatations en les appliquant aux pontificats ultérieurs.

A coup sûr les décisions de cette catégorie n'ont pas été insérées dans la collection isidorienne à raison de l'importance qu'y attachait

(1) Ed. Duchesne, t. I, p. 126.
(2) P. 87.
(3) Ed. Duchesne, p. 127. Cf. Hinschius, p. 99.
(4) Ed. Duchesne, p. 128.
(5) Ed. Duchesne, p. 129. Cf. Hinschius, p. 109 et s.

Digitized by Google

Isidore, mais bien pour donner du crédit au recueil en le mettant en règle avec l'histoire ecclésiastique connue au IXe siècle. Cette observation s'applique aussi à d'autres décisions inspirées par des ouvrages historiques répandus à la même époque. Par exemple, il est certain que les documents apocryphes mis sous le nom du pape Jules contiennent maints passages destinés à s'harmoniser avec les renseignements fournis par Cassiodore dans l'*Historia tripartita* (1). Ce ne sont pas ces textes qui peuvent nous révéler l'esprit de l'auteur de la compilation, non plus que le but qu'il a poursuivi. Il n'y a donc pas lieu de s'y attacher.

III.

J'en viens à un groupe de textes beaucoup plus significatif. Il est composé des décisions inspirées par l'esprit des hommes qui, au IXe siècle, voulaient la réforme de l'Église.

Le but que poursuit la société ecclésiastique n'est point de ce monde. Cependant les puissants de la terre, qui, le plus souvent, renoncent en fait, sinon en théorie à marcher vers ce but, ne voient dans l'Église qu'un instrument de règne ou un patrimoine à exploiter. Aussi, pour que les pilotes qui dirigent l'Église aient quelque chance d'accomplir leur mission surnaturelle, il importe qu'ils échappent à la mortelle influence de ces hommes que meuvent uniquement des considérations temporelles et égoïstes. A toute époque, les chefs de l'Église chrétienne qui ont eu conscience de leurs devoirs ont énergiquement réclamé cette indépendance, et ont soutenu, même au péril de leur vie, que, pour continuer l'œuvre spirituelle de son fondateur, l'Église a le droit de n'être entravée par aucune puissance séculière.

Or, au IXe siècle, l'arme la plus fréquemment employée contre les chefs des Églises, pour les assouplir et au besoin pour les briser, c'est l'accusation, qui était en général le prélude de la spoliation. Aussi la pensée exprimée avec une insistance extrême dans les Fausses Décrétales est qu'il importe avant tout d'empêcher que les évêques ne soient injustement accusés, plus encore qu'ils ne soient chassés de leurs sièges à la suite de ces mesures violentes et abusives auxquelles les puissants du siècle n'hésitent pas à recourir. Les règles destinées à combattre l'abus des accusations se retrouvent, on peut le dire sans aucune exagération, à toutes les pages de la collection; elles figurent dans les lettres de chacun des Papes dont

(1) Sur l'usage fait de l'*Historia tripartita*, cf. HINSCHIUS, p. CXXIII.

Digitized by Google

Isidore a emprunté le nom et l'autorité. « La défense des droits des évêques dépossédés, dit M. Adolphe Tardif, tel est le but principal vers lequel convergent toutes les théories de l'auteur et la plupart des textes qu'il assemble ou fabrique » (1).

Mais ce n'est là qu'une idée générale. A travers les décisions isidoriennes, il est facile de découvrir les formes diverses que revêt cette idée. Sans doute Isidore maintient le droit d'accuser même les chefs des diocèses ; mais il fait remarquer en cent endroits que c'est une chose grave que d'accuser un supérieur (2). Il énumère non moins fréquemment les conditions nombreuses auxquelles doit satisfaire la personne de l'accusateur pour qu'il puisse être entendu ; il pose le principe que les laïques ne doivent point accuser les clercs, encore moins les évêques. Supposons qu'une accusation sérieuse soit intentée par une personne qualifiée ; il est nécessaire que la sentence qui interviendra présente toutes les garanties qu'exige l'administration impartiale de la justice. Tout d'abord, le tribunal compétent n'est pas le tribunal laïque, mais la juridiction ecclésiastique. Il n'y a que les adversaires du Christ qui osent déférer les prêtres aux *judices publici*, c'est-à-dire aux représentants du pouvoir séculier (3). Donc, avant tout il faudra écarter les *peregrina judicia* (4), c'est-à-dire les sentences rendues par des séculiers ou même par des ecclésiastiques incompétents. Le juge naturel des clercs, c'est leur évêque. Quant aux causes des évêques, elles doivent être soumises au concile de leur province, présidé par le métropolitain, qu'assistent des suffragants dont le nombre normal est douze ; d'après quelques textes, le primat aurait aussi qualité pour intervenir en ces affaires et diriger le concile provincial. D'ailleurs les causes des évêques, étant classées comme des causes majeures, peuvent toujours être portées devant le pape par voie d'appel ou autrement ; en tout cas le concile de la province ne peut déposer un évêque sans en avoir référé au pape, juge suprême dans l'Église. Ainsi les causes des évêques seront jugées par l'épiscopat provincial et par le

(1) A. Tardif, *Histoire des sources du droit canonique*, p. 156. Paris, 1887.

(2) Je crois inutile de surcharger ces pages en renvoyant aux innombrables passages des Fausses Décrétales qui corroborent mes assertions. Notamment, en ce qui concerne les accusations, il suffit de lire quelques pages de l'œuvre d'Isidore pour en trouver la justification.

(3) P. 95.

(4) Peregrina judicia generali sanctione prohibemus, quia indignum est ut ab externis judicetur, qui comprovinciales et a se electos debet habere judices (Pseudo-Felix I, p. 202). On trouve nombre de passages analogues dans l'œuvre d'Isidore ; cf. pp. 73, 114, 167, etc.

Digitized by Google

Saint-Siège; toute autre autorité, même ecclésiastique, à plus forte raison laïque, serait radicalement incompétente (1).

Encore faut-il que la cause se déroule devant le juge suivant les règles d'une procédure équitable; d'où l'abondance des prescriptions de procédure qui se rencontrent dans les Fausses Décrétales. Tout d'abord, Isidore rappelle le principe fondamental qui exige la présence de l'accusé : *Absens nemo judicetur* (2). Il demande en outre, qu'avant le jugement définitif, l'accusé ne soit l'objet d'aucune vexation inutile; notamment l'auteur du recueil isidorien considère comme une abominable injustice le fait d'enlever un évêque à son siège avant un jugement régulier, et de l'exiler loin de son église et de ses ouailles. Les puissants du siècle sont coutumiers de ces abus, auxquels Isidore espère mettre fin en promulguant en maints endroits la règle célèbre qui se résumera en ces quatre mots : *Spoliatus ante omnia restituendus*. S'il ne peut réussir à éviter les injustices, il se préoccupe de porter remède au malheureux sort de ceux qui en ont été victimes. Un prélat a-t-il été contraint de reconnaître les fautes dont il est accusé, et d'accepter une pénitence, on aurait tort de le croire à jamais déchu de tous ses droits; en effet, d'après la législation dont le recueil isidorien reproduit les principes, les *lapsi* peuvent, après pénitence faite, recouvrer leur fonction antérieure dans la société ecclésiastique (3). Au surplus, si un évêque se trouve hors d'état de se faire rétablir sur le siège dont il a été chassé, Isidore lui ouvre une issue en posant en principe que la translation d'un évêque d'un siège à un autre n'est nullement contraire aux principes de droit lorsqu'elle se peut justifier par de de graves raisons, approuvées par l'autorité ecclésiastique (4).

Plaçons-nous maintenant dans l'hypothèse où l'accusation a été introduite régulièrement, devant des juges compétents, sans qu'au début de l'instance aucune violence ait été commise. C'est à l'accusateur qu'il appartiendra de faire la preuve objective, conformément aux principes romains et contrairement à la pratique souvent suivie dans les tribunaux laïques de l'époque franque; il est à remarquer qu'en procédure, Isidore, imbu d'idées purement romaines, ne

(1) Ici encore, je ne crois pas utile de citer des textes pour appuyer ces propositions incontestables.

(2) Pp. 131 et 174.

(3) Cf. PSEUDO-CALIXTE, pp. 141 et 142.

(4) P. 152. L'idée était nouvelle au IXe siècle. A la fin de ce siècle, on sait les difficultés que provoqua l'élection du pape Formose, transféré du siège de Porto à celui de Rome. La doctrine et les textes du faux Isidore furent invoqués à cette occasion; on en fera mention ci-dessous.

Digitized by Google

semble pas touché par l'influence des institutions d'origine germanique. En ce qui concerne la démonstration à fournir, il s'attache principalement à quelques points importants. S'agit-il de la preuve testimoniale. Isidore veut que les témoins présentent les mêmes garanties qu'il a demandées aux accusateurs ; bien plus il reproduit la règle, tirée d'un apocryphe ancien, d'après laquelle un évêque ne saurait être condamné que par la déposition de soixante-douze témoins (1). — Quant à l'aveu, il ne saurait porter que sur des faits personnels à celui dont il émane; avant tout il doit être libre. Isidore s'élève à maintes reprises contre les violences ou les ruses destinées à extorquer un aveu ; à maintes reprises aussi il déclare sans valeur les écrits où sont consignés ces aveux, *scripturae per metum aut fraudem aut per vim extortæ* (2). Ajoutez à cela qu'il tient à ce que les débats ne soient jamais étranglés et à ce qu'ils soient conduits avec la plus complète impartialité; c'est pourquoi il multiplie les prescriptions relatives aux délais qu'il convient de laisser à l'accusé et les recommandations adressées au juge afin qu'il se tienne rigoureusement dans son rôle et ne se transforme jamais en accusateur ni en témoin.

Cet ensemble de règles, reproduites avec une persistance qui ne se dément pas, révèle le but principal que poursuit le faux Isidore. Avant tout il se propose de venir en aide aux évêques persécutés par les puissants du siècle, qui souvent tentent de dissimuler leurs actes de violence sous l'apparence d'une justice d'ailleurs grossière et informe. Isidore s'efforce en outre de déjouer les manœuvres que leur inspire leur cupidité; en effet, pendant que les victimes de ces accusations éhontées et de ces procès dérisoires errent loin de leur troupeau, leurs persécuteurs se partagent le bien des Églises. Au surplus, un peu partout, le patrimoine fait des libéralités des fidèles et destiné aux besoins du culte, du clergé et des pauvres est régulièrement mis au pillage. Depuis longtemps se manifestent, chez les grands, d'ardentes convoitises qui les poussent à saisir les biens ecclésiastiques, préludant ainsi à ce régime de l'appropriation des églises elles-mêmes contre lequel la Papauté réagira vigoureusement lors de la querelle des investitures. Les Fausses Décrétales ne se lassent pas de prononcer les plus sévères condamnations contre les auteurs de ces déprédations, et de mettre en lumière le caractère des biens consacrés à Dieu. Rien ne doit distraire ces biens de leur destination sacrée. Les laïcs, même quand ils sont animés d'intentions pieuses, n'ont aucune

(1) Provient du *Constitutum Silvestri*, p. 449.
(2) Cf. p. 97.

Digitized by Google

qualité pour en disposer (1). Quant aux ecclésiastiques, il n'est pas bon qu'ils en réclament leur part individuelle, pour vivre, chacun à son poste, de la jouissance de cette part. Isidore leur rappelle les coutumes des premiers chrétiens, qui mettaient tout en commun, et leur recommande ce genre de vie (2); en leur adressant ces conseils, il se fait l'écho des réformateurs et des conciles qui depuis la fin du VIIIe siècle prônaient la vie commune et proposaient une règle canonique à ceux qui voulaient l'adopter.

A toutes ces condamnations, une sanction était nécessaire. Contre les déprédateurs des biens ecclésiastiques, aussi bien que contre les persécuteurs des évêques et des prêtres fidèles, Isidore recommande l'emploi des censures spirituelles les plus graves, notamment de l'excommunication, qu'il tient à rendre efficace; aussi répète-t-il souvent la règle qui met l'excommunié au ban de la société chrétienne: *Excommunicatos nullus recipiat... nec cum eis communicet* (3). Qu'il s'agisse des personnes ou des biens ecclésiastiques, les Fausses Décrétales représentent avant tout un effort énergique pour affirmer l'indépendance de l'Église vis-à-vis des puissants de ce monde.

Par là on s'explique sans peine qu'Isidore se soit montré si nettement favorable à l'autorité de l'Église romaine. Remarquez que depuis le VIIIe siècle, tous ceux qui veulent relever l'Église franque de la profonde décadence où elle est tombée à la fin de l'époque mérovingienne tournent les yeux vers le Pontife Romain, devenu à l'avènement de la seconde race l'intime allié du monarque carolingien. Mais il y a, à la conduite tenue par le faux Isidore, des raisons plus profondes, qui, à d'autres époques de l'histoire ecclésiastique, produiront un effet analogue. Pour échapper à l'influence du pouvoir séculier, les Églises particulières n'ont d'autre moyen que celui de se serrer autour du centre de leur unité spirituelle; sinon, elles sont fatalement réduites à un état d'asservissement dont l'histoire des Eglises d'Orient offre de lamentables exemples, tant il est vrai que pour résister efficacement, il faut trouver quelque part un solide point d'appui. « Une Église particulière, a-t-on dit en termes excellents, ne laisse pas se relâcher les liens qui l'unissent à l'Église universelle sans compromettre son indépendance, et une Église qui a perdu son indépendance ne tarde pas à voir s'affaiblir,

(1) P. 186.

(2) Notamment PSEUDO-URBAIN, p. 143-144. — Le passage classique des Actes des Apôtres sur la vie commune que pratiquaient les premiers chrétiens (Ch. V, v. 32 et s.) est cité cinq fois dans les Fausses Décrétales (HINSCHIUS, p. CXX).

(3) 138, 159 et *passim*.

Digitized by Google

et même se briser les liens de l'unité » (1). C'est pour cela que le faux Isidore aime à rappeler les privilèges de l'Église Romaine, mère de toutes les Églises, qui n'a jamais erré, parce qu'elle ne s'est jamais écartée de la tradition qu'elle a reçue des Apôtres (2). Le pape est dans l'Église le juge suprême qui dit le dernier mot non seulement dans les causes des évêques, mais dans toutes les causes majeures, directement, et non pas seulement par la voie de l'appel; le recours à son autorité est pour les pasteurs des Églises particulières un droit qui leur est toujours ouvert et un devoir qui souvent s'impose à eux. Remarquez que la juridiction du Pontife Romain ne s'exerce pas seulement sur les évêques isolés, mais sur les évêques réunis en conciles. Isidore enseigne que la tenue des conciles, même des conciles qui ne réunissent que les évêques d'une province, est subordonnée à l'assentiment ou tout au moins au contrôle du Siège Apostolique (3). C'est ainsi que les conciles seront préservés du danger de répondre par une docilité trop grande aux sollicitations du pouvoir laïc. Il est absolument vrai de dire qu'Isidore, désireux de dégager l'Église franque de l'étreinte du bras séculier, a bien plus besoin du pouvoir du Saint-Siège pour y appuyer les évêques que les papes n'ont besoin d'Isidore pour étayer leur propre pouvoir (4). Jamais les Fausses Décrétales n'eussent été rédigées dans les termes où nous les possédons, si le Saint-Siège n'eût été, au temps de leur rédaction, en possession d'un pouvoir dont il était indispensable d'obtenir le concours afin d'assurer l'indépendance nécessaire à l'Église dans l'Empire franc.

IV.

A côté de cette série de textes consacrés à affirmer et à défendre la liberté de l'Église, on peut sans peine discerner dans l'œuvre d'Isidore une autre série de passages qui tous dépendent, eux aussi, d'une idée maîtresse. Il ne suffit pas, en effet, que l'Église échappe à l'asservissement dont la menacent les puissances extérieures; il importe aussi qu'elle évite, à l'intérieur, le péril de l'anarchie. C'est pourquoi Isidore ne cesse de mettre en lumière les traits principaux de l'organisation ecclésiastique. L'Église lui apparait comme une société essentiellement stable, édifice à compartiments bien délimités et à étages régulièrement superposés, construit

(1) Gagarin, *La Russie sera-t-elle catholique*, p. 24 et 25. Paris, 1856.
(2) Exemple, p. 179.
(3) P. 479, et *passim*.
(4) P. 196.

Digitized by Google

sur un plan consacré par le temps, au point que, tel qu'il le conçoit, ce plan lui semble immuable, et que, si des altérations viennent à s'y produire, le véritable remède, à ses yeux, consiste à le rétablir dans son premier état.

Au bas de cet édifice, Isidore montre les paroisses, constituées sur la base d'une division territoriale. D'après lui, les chefs de chaque diocèse se sont conformés à l'exemple que leur avait donné le Pontife Romain en répartissant entre ses prêtres les paroisses et les cimetières. Il conçoit très nettement les curés comme des auxiliaires que se sont choisis les évêques, et qui dépendent en tout du chef du diocèse. Sans doute ils sont placés à titre viager à la tête de leurs paroisses (1); mais ils n'y doivent rien faire sans l'autorisation de l'évêque, qu'il s'agisse de la célébration du culte ou de l'administration des sacrements. On voit qu'Isidore n'épargne rien pour mettre en relief la subordination des curés à l'évêque : aussi semble-t-il fort éloigné de la doctrine, assez répandue au XVIIe siècle et au XVIIIe dans l'Église de France, d'après laquelle les curés tiendraient leurs pouvoirs de l'institution divine, tout comme les pasteurs du premier ordre. Remarquez qu'Isidore aperçoit l'origine de l'institution des curés dans celle des soixante-douze disciples désignés pour seconder les Apôtres (2), opinion qui, au XVIIe et au XVIIIe siècles, fournira un argument cher partisans du droit divin des curés. Je ne crois pas qu'Isidore ait entrevu les conséquences lointaines de la doctrine qu'il a proposée; en rattachant les curés à l'institution évangélique des soixante-douze disciples, il a cru saper par la base l'opinion qui voyait les successeurs de ces disciples dans les chorévêques, pour lesquels il professait fort peu de sympathie; vraisemblablement aussi, il a cru donner aux curés plus d'importance et de stabilité. D'ailleurs ce n'est pas seulement au chef de la paroisse et aux limites de la circonscription paroissiale qu'il entend assurer la stabilité. Il ne veut pas que le culte soit exercé tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, suivant les vicissitudes des saisons ou les caprices des hommes; il s'insurge contre l'usage de convoquer les

(1) P. 41. Voyez aussi le passage de PSEUDO-ANACLET (p. 82) où il est dit que la mission du curé lui est donnée pour toute sa vie : *in ea diebus vitæ suæ durandus.*

(2) Pp. 79, 82, 512. Cette idée n'est pas spéciale à l'auteur des Fausses Décrétales. On la retrouve dans les écrits d'HINCMAR. (PL, t. CXXV, ed. 775), et au début d'un sermon synodal que dom G. MORIN n'est pas éloigné d'attribuer, quant au noyau primitif, à S. Césaire d'Arles. (dom G. MORIN. *L'auteur de l'admonition synodale sur les devoirs du clergé*, dans la *Revue bénédictine*, t. IX (1892), pp. 99 et s.)

Digitized by Google

fidèles dans la demeure des particuliers (1). Les saints mystères doivent être célébrés dans une église affectée d'une manière permanente à sa destination et consacrée par l'évêque suivant des rites très vénérables. Isidore n'en dit pas davantage, et passe sous silence les questions si complexes qui s'agitaient de son temps à propos de la fondation et de l'administration des paroisses rurales (2); il lui suffit d'avoir résumé les principes fondamentaux sur lesquels vivront les siècles postérieurs et qui se réduisent à ceci : il y aura dans chaque paroisse, à poste fixe, un curé ayant charge d'âmes et un édifice, spécialement affecté au culte, où ce curé célèbrera les mystères divins.

Au-dessus de l'ordre du prêtre, sans aucun intermédiaire, Isidore place l'épiscopat. L'évêque qu'il présente procède de l'élection faite par le clergé et les fidèles : *boni sacerdotes et spiritales populi* (3). Mais Isidore n'insiste pas sur cette élection ; il ne mentionne pas le rôle, le plus souvent capital, que joue le souverain dans la désignation des nouveaux pasteurs; au contraire il se plait à mettre en lumière la part prépondérante qu'il attribue à l'épiscopat de la province. En effet il exige tout au moins le consentement, sinon la présence effective, du métropolitain et des comprovinciaux à l'élection d'un évêque, et il tient essentiellement à ce que l'élu soit consacré par trois des évêques de la province.

Tout évêque est destiné à une cité, et consacré en vue de cette cité. D'ailleurs il ne saurait y avoir deux évêques dans une même cité. C'est qu'en effet, l'évêque étant l'époux de son église, cette église ne saurait appartenir à deux époux. Remarquez que la cité dont parle Isidore doit être entendue dans le sens ancien de *civitas*, c'est-à-dire du district plus ou moins étendu qui, en vertu d'une longue tradition, relève d'une agglomération urbaine assez importante. Volontairement l'auteur des Fausses Décrétales se place dans le

(1) Cf pp. 698 et s.

(2) Notamment il ne traite guère des questions que soulève la création d'églises appartenant à des particuliers. Voir sur cette importante question : U. Stutz, *Geschichte des kirchlichen Benefizialwesens*, I. Berlin. 1895; Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, Paris 1900; et un article de M. U. Stutz dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, t. CLXVI (1904), pp. 1-88, à propos des livres de MM. Imbart de la Tour et Galante. Une polémique, à laquelle prit part Hincmar, s'engagea dans l'Église franque à propos des églises privées ; mais cette polémique ne semble pas antérieure à 855 (Cf. Stutz, *Geschichte* .., p. 285), date à laquelle, comme on le verra plus loin, il y a tout lieu de croire que les Fausses Décrétales avaient été mises en circulation.

(3) P. 178.

Digitized by Google

droit fil de l'antiquité et maintient dans l'organisation ecclésiastique du IXe siècle les idées fondamentales de la *Notitia Provinciarum* (1). Combinez maintenant ces divers principes : il n'y a d'évêque que pour une cité, au sens ancien du mot; il n'y en a qu'un par cité; l'évêque doit être consacré, du consentement des évêques de la province, par trois d'entre eux. Du coup se trouvent supprimés des personnages dont la présence constitue pour Isidore un désordre intolérable, je veux parler de chorévêques.

Isidore range dans cette catégorie, d'abord les évêques qui tiennent leurs pouvoirs d'ordre d'une consécration vague, c'est-à-dire d'une consécration qui ne les affecterait pas à une cité déterminée (2). En second lieu, il y place quelquefois, mais pas toujours, les évêques établis dans des bourgades auxquelles le titre de villes ne saurait appartenir (3). Enfin Isidore a beau jeu quand il s'agit des prélats qui sont par excellence les chorévêques, contre lesquels il nourrit un ressentiment particulier; ce sont ceux qui, soit qu'ils demeurent au siège de l'évêché, soit qu'ils aient été préposés à un district particulier du diocèse, ont été institués par un évêque ami de l'oisiveté pour le décharger de ses fonctions laborieuses (4); de même les évêques auxiliaires de l'ancien régime soulageaient du fardeau de leurs occupations les prélats grands seigneurs qui se préoccupaient surtout de mener une vie douce et élégante.

En général ces chorévêques ont été ordonnés, non par trois évêques, mais par un seul, celui qui comptait les employer à son service (5). Aussi ne sauraient-ils être considérés comme des évêques;

(1) Voir *ci-dessous*, pp 48 et ss.

(2) Si absolute fuerint instituti (PSEUDO-DAMASE, dans HINSCHIUS, p. 512).

(3) L'établissement d'évêques dans les bourgades était proscrit par les anciens canons; cf. Laodicée, 57, et Sardique, 6. La législation de l'époque carolingienne rappelle cette proscription dès le temps de Charlemagne : *Karoli admon. gener.* de 789, c. 19; Conc. de Francfort de 794, c. 22 (cf. BORETIUS, *Capitularia*, I, pp. 55 et 76. Hanovre, 1883). Il est à remarquer qu'Isidore dans la première partie de sa compilation (Pseudo-Clément, Pseudo-Anaclet : HINSCHIUS, pp. 39 et 82) se borne à condamner l'établissement des evêques dans les bourgades, sans les qualifier de chorévêques. Plus loin, notamment dans la decrétale de pseudo-Damase (p. 512), il les confond avec les chorévêques. Cependant Isidore, même après la décrétale de Damase, ne confond pas toujours les évêques des bourgades et les chorévêques. Ainsi une fausse décrétale de S. Léon prohibe l'établissement des évêques *in quibuscumque locis* (p. 624); ce texte est distinct de la fausse décrétale de S. Léon contre les choreveques (p. 628).

(4) L'idée est très nettement indiquée dans la décrétale de PSEUDO-DAMASE (P. 510-511). Cf. le passage de BENOÎT LE DIACRE sur les chorévêques créés par des évêques *suis quietibus et delectationibus inhaerentes* (II, 121).

(5) PSEUDO-DAMASE, p. 511.

Digitized by Google

ce sont en réalité de simples prêtres. Donc tous les pouvoirs épiscopaux qu'ils s'arrogent sont usurpés (1). Que si, par hasard et contrairement à la coutume, ils avaient été consacrés par trois évêques, ils ne se trouveraient pas encore pour cela dans une situation régulière ; car ils auraient été ordonnés sans titre, puisqu'ils n'ont pu être affectés à la *civitas*, déjà remplie, et qu'un titre correspondant à une fraction de territoire de la *civitas* ne répond pas aux exigences canoniques. En tout cas les chorévêques sont proscrits, dans le système du faux Isidore, aussi bien que les évêques des bourgades et les évêques sans titre; Isidore ne connait de pasteurs du premier ordre que les évêques placés à la tête des *civitates* (2).

L'évêque, une fois consacré, est le chef de l'église locale; il a droit au respect et à l'obéissance du clergé et des fidèles. Là-dessus le faux Isidore revient avec une insistance presque fatigante. Il s'efforce de faire comprendre aux subordonnés la puissance du premier pasteur, de les amener à vénérer Dieu en la personne de l'évêque, à aimer leur évêque comme ils aiment leurs âmes, « *et eos ut animas vestras diligatis* » (3), à fuir ceux qui le persécutent et à rejeter ceux qu'il rejette. On sent que pour Isidore l'évêque est la colonne qu'il veut inébranlable, parce que c'est sur elle que tout repose; aussi est-ce un véritable crime, digne des censures les plus sévères, que le fait d'ébranler son autorité (4).

Que si la constitution du diocèse est absolument monarchique, il n'en va pas ainsi de la constitution de la province ecclésiastique, circonscription territoriale qui comprend un certain nombre de diocèses. La province, pas plus que le diocèse, n'est pour Isidore une division arbitrairement constituée; c'est l'ancienne division établie par les Romains bien avant la venue du Christ et renouvelée aux

(1) Isidore est plus hostile aux chorévêques que les textes canoniques authentiques de la première partie de l'époque Carolingienne. Voyez les capitulaires, par exemple l'*Admonitio generalis* de 789, c. 9 (Boretius, *Capitularia*, I, p. 54) et surtout les décisions des conciles de Paris (829, can. 27) et de Meaux (845, can. 44) qui tendent, sans supprimer les chorévêques, à réduire leurs attributions à des limites raisonnables.

(2) Voir les divers textes du faux Isidore sur les chorévêques, à savoir : le canon interpolé du 2e concile de Séville (Hinschius, p. 438); la décrétale de Pseudo-Damase (pp. 510 et s.), qui est un des textes les plus importants en cette matière; la fausse décrétale de S. Léon (p. 628); celle de Jean III (p. 715). Sur cette question on lira toujours avec intérêt et fruit la remarquable étude de Julius Weiszäcker, *der Kampf gegen den Chorepiskopat des Fränkischen Reichs im neunten Jahrhundert*. Tübingen, 1859.

(3) P. 145.

(4) De là les innombrables passages où le faux Isidore flagelle les *detractores*, notamment ceux qui fomentent l'hostilité contre les évêques.

Digitized by Google

premiers temps de l'Église chrétienne (1). Elle comprend normalement dix ou douze églises (2); elle est gouvernée par le concile provincial, assemblée des évêques que préside le métropolitain. C'est cette assemblée, et non le métropolitain isolé, qui exerce le pouvoir administratif et judiciaire dans la province et connaît des causes des évêques (3). Isidore fait remarquer en maints endroits qu'à lui seul, le métropolitain ne serait point compétent; il ne manque pas une occasion de réclamer l'intervention des *comprovinciales episcopi*. A dire vrai, les métropolitains avaient, dès le règne de Charlemagne, recouvré nombre des attributions qui leur appartenaient d'après les anciens canons et qu'ils n'avaient jamais exercées ou qu'ils avaient perdues lors de la décadence qui marqua le déclin de l'époque mérovingienne; mais, aux termes des capitulaires de la fin du VIIIe siècle, leur autorité était limitée par celle du concile provincial (4). Isidore accentua autant qu'il lui était possible cette limitation, qui était chère aux réformateurs du IXe siècle parce qu'ils lui trouvaient un fondement dans les textes de l'antiquité (5).

Au dessus des métropolitains, Isidore admet dans la constitution ecclésiastique l'existence de primats et de patriarches (6); ces deux expressions sont pour lui synonymes. Sur la détermination des sièges pourvus de cette dignité, Isidore émet des idées conformes à celles qu'il a déjà exposées à propos des *civitates* et des provinces. C'est à l'histoire qu'il faut, selon lui, demander la solution de cette question :

(1) Pp. 79 et 121.

(2) Le texte célèbre de pseudo-Pélage II sur la province (scitote certam provinciam esse quae habet decem vel undecim civitates et unum regem et totidem minores potestates sub se et unum episcopum aliosque suffragatores decem vel undecim episcopos judices) procède d'une lettre de S. Grégoire le Grand à S. Augustin de Canterbury sur la composition des provinces anglaises, dont chacune doit comprendre douze évêques, (JAFFÉ-WATTENBACH, n° 1829; *Gregorii Papae registrum* XI, 39; édit. des MG., II, p. 312), et aussi d'un texte de la collection irlandaise, (*Die irische Canonensammlung*, éd. WASSERSCHLEBEN, p. 60, Leipzig, 1885). On trouvera le texte de pseudo-Pélage II à la page 724 de l'édition de HIN- SCHIUS. WASSERSCHLEBEN (*Ueber das Vaterland der falschen Dekretalen*, dans *Historische Zeitschrift*, LXIV (1890), pp. 238 et 239) a rapproché ce texte de la collection irlandaise, et a ainsi rendu sensible l'influence de cette collection sur ce passage des Fausses Décrétales.

(3) Cf. abbé LESNE, *La hiérarchie en Gaule et en Germanie*, 742-882, p. 189. Lille-Paris, 1905.

(4) Abbé C. JÉROME, *La question métropolitaine dans l'Église franque* (Extrait de la *Revue Canonique*.) Paris, 1897.

(5) Abbé LESNE, *op. cit.*, p. 195.

(6) Cf. HINSCHIUS, pp. 38, 79, 82, 83, 121, 185, 468, 480 et 487.

Digitized by Google

il y a des primats dans les *primæ civitates*, c'est-à-dire là où jadis, du temps de l'Empire païen, il y avait des *primi flamines* qu'Isidore place au-dessus des *archiflamines*. Quant à la désignation plus précise du siège des primaties, elle ne se déduit pas facilement des Fausses Décrétales. Un texte de pseudo-Anaclet cite parmi les sièges primatiaux Rome, Alexandrie et Antioche; pour les autres cités, qui ont reçu des primats soit des apôtres, soit de S. Clément, soit d'Anaclet lui-même, le pape dit qu'il en joint la liste à sa lettre (1). Malheureusement Isidore n'a point fabriqué cette liste, qui n'eût pas peu contribué à fixer ses idées. D'autre part, un canon apocryphe placé dans une lettre de pseudo-Jules est ainsi conçu : *Quod non aliae metropolitanae ecclesiae vel primates sint, nisi illae quae prius primates erant et post Christi adventum auctoritate apostolica et sinodali primatem habere meruerunt* (2). Un canon apocryphe cité par pseudo-Jules est ainsi conçu : *Primates non alii sunt* (nisi) *qui in prædicta Nicera synodo sunt constituti* (3). La même idée est exprimée par pseudo-Isidore dans une lettre attribuée à Félix II (4). Est-ce à dire que, pour Isidore, il n'y ait d'autre primatie que celles mentionnées dans le VIe canon de Nicée, c'est-à-dire les primaties de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche? Je ne le crois pas; il admet sûrement d'autres *primae civitates*, sur lesquelles il ne s'explique pas. D'ailleurs il ne semble pas favorable à cette institution. Pour lui, la primatie est de droit étroit. Pseudo-Anicet déclare qu'il ne faut plus créer de primats, à moins qu'une nation tout entière ne se convertisse à la foi chrétienne, car, en ce cas, il pourrait être utile de donner un supérieur unique à de très nombreux évêques (5). Sur les attributions des primats, qu'Isidore envisage surtout au point de vue judiciaire, il y a longtemps qu'on a remarqué l'incohérence de ses décisions (6); visiblement c'est une institution qui n'a qu'une importance secondaire dans sa conception pratique de l'organisation de l'Église.

(1) Pp. 82-83.— M. l'abbé Lesne (*La hiérarchie en Gaule et en Germanie*, p. 90) émet l'opinion que la liste d'Anaclet n'est autre, dans la pensée d'Isidore, que la *Notitia provinciarum*. Il se fonde sur ce fait que telle était l'opinion d'Hincmar, à une époque bien postérieure à la composition des Fausses Décrétales. L'argument ne me paraît pas péremptoire.

(2) P. 468.

(3) P. 487.

(4) P. 480.

(5) P. 121.

(6) Cf. Hinschius, p. ccxix; Lurz, *Ueber die Heimat Pseudo-Isidors*, pp. 16 et s. Pour M. Seckel (*Pseudoisidor*, p. 281, dans *Realencyklopädie*, t. XVI de la 3e édition), la primatie du faux Isidore n'est guère qu'un mot vide de sens.

Digitized by Google

On comprend qu'Isidore, tout en tenant compte des primaties dont il trouvait la trace dans les textes canoniques des temps anciens, n'ait pas accueilli cette institution avec une faveur particulière. Il est partisan déterminé de l'indépendance de l'Église : or l'existence d'un primat, qui peut devenir entre les mains du prince un instrument docile à sa politique, constitue, le cas échéant, une menace grave pour cette indépendance. On le vit bien en 844, à la froideur que manifestèrent les évêques du royaume de Charles-le-Chauve à l'égard du projet, cher à l'empereur Lothaire, qui consistait à établir Drogon, évêque de Metz, non point comme primat des Gaules, mais comme vicaire du Saint-Siège en Gaule et en Germanie, ce qui équivalait à une primatie (1). L'épiscopat soupçonnait à ce projet un but caché qui, sans doute, était d'accroître dans le royaume de Charles-le-Chauve l'influence de Lothaire, le neveu et le souverain direct de Drogon. Il se méfiait de l'usage que la politique pourrait faire de la primatie.

En réalité, la vraie garantie de l'indépendance de l'Église franque, on l'a déjà vu, était son union étroite et sa subordination au Siège Apostolique. Les idées d'Isidore, entièrement dévoué à la doctrine d'après laquelle la Papauté est la clé de voûte de l'édifice ecclésiastique, ont été mentionnées plus haut; elles sont d'ailleurs si claires et si connues qu'il est inutile d'y revenir.

Telles sont les grandes lignes qui marquent la structure de l'Église chrétienne d'après l'auteur des Fausses Décrétales. Il convient d'ajouter que l'on ne se pénétrera pas de sa pensée si l'on ne remarque pas l'importance qu'il attache à la fixité des divisions. Pour mieux assurer la stabilité des diocèses et des provinces, il remonte aux temps antérieurs au christianisme (2); il a peine à admettre l'existence de *civitates* et de métropoles qui n'aient pas été contemporaines d'Auguste; il ne se soucie guère de primaties qui n'auraient pas été consacrées par le concile de Nicée; il semble qu'il ait toujours en mains l'histoire profane et sacrée et la *Notitia provinciarum*. Et ce bel ordre, qu'il va chercher bien loin dans le passé, il ne faut pas que personne s'avise de le troubler par des usurpations. Contre tout empiétement qui porterait atteinte aux frontières territoriales ou aux attributions de chaque ordre, Isidore se montre inflexible. *Nemo*

(1) Sirmond, *Concilia Galliæ*, III, 21. Paris, 1629; Schröörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, p. 51. Fribourg en Brisgau, 1884.

(2) Voir une idée analogue développée dans le dernier chapitre du livre de Walafrid Strabon, *de exordiis et incrementis ecclesiasticarum rerum*; édit. Boretius et Krause dans les MGH, *Capitularia*, II, p. 515. L'auteur y présente des analogies, souvent forcées, entre la hiérarchie ecclésiastique et la hiérarchie séculière.

Digitized by Google

alterius terminos usurpet; ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui (1). Tels sont les conseils qu'il aime à répéter. A coup sûr la constitution de l'Église, fondée sur une hiérarchie régulière et des divisions territoriales permanentes, est trois fois sacrée à ses yeux; c'est le respect de cette constitution séculaire qu'il entend inculquer à ses contemporains. Nulle part on ne sent mieux que dans son œuvre la forte charpente que l'Eglise chrétienne a, en partie, empruntée à l'Empire Romain.

En résumé, l'auteur des Fausses Décrétales, rigoureusement orthodoxe, et par conséquent, hostile aux doctrines hérétiques, particulièrement à l'adoptianisme, dont des traces se découvrent encore dans la société chrétienne, nous apparaît, en ce qui touche la discipline, comme un partisan de la réforme ecclésiastique. Or, en tant que réformateur, il se distingue par deux tendances principales. Il veut avant toutes choses assurer l'indépendance des chefs de la société spirituelle vis-à-vis du pouvoir séculier. Il s'acharne d'ailleurs à retrouver dans l'histoire des premiers siècles, telle qu'il se la représente, tous les traits de la constitution ecclésiastique, qu'il voudrait immuable et qu'il se propose de restaurer (2).

(A suivre.)

Grenoble. PAUL FOURNIER.
Doyen de la Faculté de Droit de
l'Université de Grenoble.

(1) Pp. 96, 138, 196 et *passim*. Cf. *Prov.*, XXII, 28.

(2) J'ai indiqué les tendances principales. On pourrait encore mentionner certaines décisions disciplinaires d'Isidore qui ne se classent pas dans l'une des trois séries (decisions provenant du *Liber Pontificalis*, décisions assurant l'independance de l'Église, décisions tendant a procurer la stabilité de l'organisation ecclesiastique), qui ont été indiquées ci-dessus. Ainsi le recueil d'Isidore contient des décisions sur les matières suivantes : interdiction aux ecclésiastiques de prêter serment (p. 172); observation de la chasteté par les clercs (p. 48); observation de la succession régulière des ordres (p. 218); prescriptions relatives au baptême et à la confirmation (p. 245 et *passim*); diverses prescriptions destinees a assurer le respect des especes consacrées et des objets du culte (p. 47 et *passim*); obligation pour l'évêque de consacrer le saint chrême chaque année le Jeudi Saint, de distribuer le chrême nouveau et de faire detruire l'ancien (ce qui est une préoccupation de l'époque carolingienne, p. 160); diverses prescriptions relatives au mariage (comment il est célébré, condamnation du mariage entre parents ; voir sur ce point, VON SCHERER, *Ueber das Eherecht bei Benedict Levita und Pseudo-Isidor*, pp. 43 et ss. Gratz, 1879); condamnation des ravisseurs (p. 140); invitation aux supérieurs ecclésiastiques d'instruire les prêtres, pour assurer ainsi l'instruction des fidèles (p. 71). Ces diverses décisions se rattachent aux idées générales des réformateurs de l'époque carolingiene.

Digitized by Google

Origines des nonciatures permanentes.

—

La représentation pontificale au xve siècle (1450-1513).

On aurait tort de voir, comme quelques-uns l'ont fait (1), dans le rapide essor de la diplomatie au xve siècle, la véritable origine lointaine des nonciatures permanentes. En réalité la création du système des ambassades ordinaires, qui fut le résultat de cet essor, n'exerça qu'une influence secondaire sur le progrès de la représentation pontificale. Celle-ci existait en effet, bien avant que la diplomatie eût régularisé les rapports entre les princes, elle reposait même sur un ensemble d'institutions, organisées déjà, dont divers éléments contribuèrent à constituer les nonciatures, telles qu'elles ont fonctionné jusqu'à nos jours.

Il ne faut pas oublier que de tout temps les Papes, en leur qualité de chefs de la république chrétienne, ne cessèrent d'envoyer des ambassadeurs qui, sous le nom de légats *a latere*, nonces, délégués apostoliques, etc., selon l'importance des missions, avaient à débattre avec les princes les questions d'ordre temporel ou spirituel, qui mettaient en cause l'existence, le repos, un intérêt quelconque de l'Église catholique. C'était le système de gouvernement que Rome avait fait succéder au régime des missionnaires et des moines défricheurs. Qu'il s'agît de la querelle avec les empereurs à propos des investitures, de la croisade contre les infidèles, du Grand Schisme d'Occident, ou d'une guerre meurtrière à terminer, comme celle de Cent ans, les envoyés pontificaux se succédaient sans relâche, travaillaient parfois simultanément, ensemble, ou côte à côte et sans liaison aucune entre eux.

Les souverains pontifes avaient même tenu, à une époque reculée, des représentants auprès de certains princes, et c'est en ce sens qu'on

(1) Notamment A. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, au commencement. Fribourg en Brisgau, 1894. Il est vrai qu'on n'a pas étudié encore les débuts des nonciatures avant le xvie siècle.

Digitized by Google

a pu dire qu'ils furent les initiateurs des ambassades permanentes (1). A côté des légats nés, *legati nati*, fonction attachée d'ordinaire à un siège archiépiscopal ou primatial, comme l'archevêché d'Arles, qui exercaient, en vertu d'une délégation papale, d'amples pouvoirs spirituels et disciplinaires, les *apocrisiaires* remplissaient dès le VIe siècle, à la cour de Constantinople et auprès des rois francs, les différentes attributions des nonces modernes, ecclésiastiques et séculières. Mais ces ébauches de représentation disparurent vite, les pontifes ne procédèrent plus que par négociations isolées; au bout de plusieurs siècles il ne leur venait nullement à l'esprit d'établir une succession régulière entre leurs agents, de les accréditer auprès des souverains comme ambassadeurs résidants, pour la généralité des affaires, et le système contraire, fondé sur une tradition vénérable, rendait inutile la création des nonciatures ordinaires, en retarda longtemps l'origine.

La curie romaine avait d'ailleurs bien des moyens d'entretenir des relations permanentes avec les États de la chrétienté, moyens aussi divers, aussi complexes que l'objet même de ces relations. Les fonctions essentielles de toute ambassade, défendre les intérêts du prince qu'elle représente, et le renseigner sur les dispositions de la cour où elle séjourne, étaient suffisamment remplies par ce personnel de *curiaux*, clercs et fonctionnaires, qui, sous les titres honorifiques, ou plus ou moins effectifs de *familiares papae*, *equites*, *cubicularii*, *notarii*, *protonotarii*, etc., se rattachaient à l'entourage du pontife, au personnel de ses officiers et courtisans, et séjournaient tour à tour auprès de lui, puis dans leur pays natal, où ils avaient quelque intérêt à soutenir sa politique, à le renseigner, pour conquérir de nouvelles faveurs.

Après le retour d'Avignon, de nombreuses colonies étrangères s'établirent à Rome, en sorte qu'un siècle après, la moitié de la population était française, allemande, espagnole, anglaise, etc. Ce monde de clercs et de laïcs, tous engagés de près ou de loin dans les affaires de la curie, en tant qu'elles touchaient aux intérêts de leur nation, avaient au pays des parents, des amis, qui leur servaient d'intermédiaires, de correspondants, d'espions, comme ils l'étaient eux-mêmes à Rome. Leurs relations constantes, et d'autres moyens moins fréquents, visites de prélats, de clercs, de pélerins, etc., éta-

(1) D'après le publiciste moderne DE MARTENS, qui fait autorité en matière de droit diplomatique; cité par SCHAUBE, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Gesandtschaften*, dans *Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung*, t. XI (1889), p. 502 et note 2.

Digitized by Google

blissaient entre Rome et les diverses régions de la chrétienté un courant perpétuel de renseignements, et les rapports de la cour romaine à l'extérieur étaient peut-être non moins bien organisés que de nos jours.

Ses meilleurs agents étaient toujours les moines, qui venaient dans la Ville éternelle pour les affaires de leur ordre, et ceux plus nombreux encore qui, en correspondance suivie avec leurs supérieurs, ne manquaient pas de les tenir au courant de tout ce qui se passait dans leur patrie. Mais leur rôle n'égalait pas, en portée diplomatique, celui des banquiers italiens, florentins, gênois, lucquois, établis dans les principaux centres commerciaux de l'Europe, Lyon, Anvers, Augsbourg, Londres, etc., comme dépositaires de la Chambre apostolique, chargés de réunir et de transporter à Rome le produit de ses nombreux revenus, annates, services communs, décimes, etc. Or, on sait que ces gens de banque cosmopolites, les Florentins surtout, furent les premiers organisateurs des relations internationales, même au point de vue diplomatique.

Les affaires de finance constituaient au xve siècle, lorsque la cour de Rome devint une vaste entreprise de fiscalité, un des principaux objets des rapports de la papauté avec les pays étrangers, la base même de l'organisation que ces rapports durent recevoir. Pendant que les grandes négociations entre les princes chrétiens continuaient à se traiter au moyen de légats et autres envoyés extraordinaires, les finances pontificales étaient organisées depuis longtemps en des services complets, dont les ramifications s'étendaient partout. Les lourdes charges qui pesaient dès lors sur la papauté nécessitaient un budget considérable, et il ne s'alimentait guère que de redevances payées par les clercs pour leurs bénéfices, dignités et titres, ou d'aumônes données en échange des indulgences et autres faveurs spirituelles.

Depuis le xiiie siècle au moins, la perception de ces redevances, comme de tout revenu apostolique, était confiée à des agents qui portaient le titre de *nuncii et collectores jurium, redditiuum et omnium bonorum Cameræ apostolicae.* En général ils appartenaient par leurs origines au pays dans lequel ils exerçaient leurs fonctions, c'est-à dire à ce monde de curiaux étrangers, honoraires dont nous venons de parler.

Ces agents peuvent se diviser en deux classes. Dans les pays du centre de la chrétienté : France, bords du Rhin, Allemagne, leurs circonscriptions avaient pour limites ordinaires une ou deux provinces ecclésiastiques, mais dans les régions plus éloignées de Rome, leur condition se réglait davantage sur l'état politique, l'unité terri-

Digitized by Google

toriale. Il y en avait de spéciaux pour les royaumes de Pologne, Suède, Norvège et Danemark, pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, en Sicile, Portugal, Castille, Bourgogne, à Venise, Naples, etc.

Ces officiers de la curie se succédaient régulièrement dans l'exercice de leurs fonctions, et les *libri Officiorum* des souverains pontifes donnent d'ordinaire les nominations qu'on en faisait, au moins jusqu'à Alexandre VI (1). Ils dépendaient de la Chambre apostolique, non de la chancellerie, mais ils s'occupaient naturellement de toutes les affaires qui avaient quelque rapport avec leur gestion, procès, enquêtes, évaluation de biens, poursuites à la cour des souverains pour le règlement des difficultés. Ils jouissaient de facultés ou pouvoirs spirituels, mais en petit nombre, et moins importants que celles des nonces ambassadeurs du xve siècle, qui recevaient d'ordinaire les privilèges de légats *a latere*.

La distinction entre les collecteurs avait été dictée par la force des choses, et mettait en évidence les traditions gouvernementales de la curie. Les collecteurs de la première catégorie, établis dans des régions où les agents apostoliques extraordinaires pénétraient facilement, ne pouvaient poursuivre une négociation quelconque, même concernant leur charge, que par des intermédiaires, des protecteurs qu'ils avaient auprès des souverains. L'accès de la diplomatie leur était difficile, surtout quand leurs circonscriptions embrassaient des territoires séparés politiquement. C'est ainsi que le nonce-collecteur de Lyon avait sous sa juridiction les pays de la maison de Savoie sur le versant ouest des Alpes, celui de Tours étendait la sienne au duché de Bretagne.

Au contraire il était indispensable de compléter les attributions fiscales des autres collecteurs par des pouvoirs diplomatiques, attendu que dans les pays lointains et excentriques les nonces extraordinaires pénétraient avec plus de peine. Ainsi la curie avait organisé ses services financiers et politiques à l'étranger de manière que ces derniers agents fussent secondés, suppléés par les collecteurs, sans qu'aucune innovation ne vînt déranger les vieux cadres des offices curiaux.

Les agents de la chambre, qui résidaient aux extrémités de l'Europe, avaient d'ordinaire leur place auprès des souverains, et ils étaient tout désignés pour discuter avec eux les difficultés qui surgissaient entre eux et le pape. Par le progrès naturel des circonstances, leurs offices se transformèrent en nonciatures permanentes. Les collectoreries disparurent en effet vers les débuts du xvie siècle

(1) *Regesta Vaticana*, tomes 876, 877. *Alexandri VI officiorum.*

Digitized by Google

et leurs attributions s'absorbèrent dans les pouvoirs grandissant des nonces-ambassadeurs. C'est ainsi que celles d'Espagne, Portugal, Venise, Naples, Pologne donnèrent naissance à des nonciatures correspondantes, sans parler de l'Angleterre où la collectorerie disparut de bonne heure, sans avoir pu être transformée complètement.

Certaines de ces institutions conservèrent même encore longtemps leur double caractère La nonciature d'Espagne, par exemple, retenait, bien avant dans le XVIe siècle, une fonction qu'avaient d'abord exercée les nonces en Castille, la collectorerie des *spogli*, ou succession des évêques défunts, droit d'héritage qui réservait au pape les meubles, vêtements, argent, bijoux, etc. L'origine de cet impôt n'est pas encore établie avec certitude (1). Comment ces offices, en se transformant, passèrent-ils de la juridiction de la Chambre apostolique à celle de la chancellerie, c'est ce que démontrera la suite de cet exposé. En réalité ils servaient pareillement aux deux administrations, selon les habitudes traditionnalistes de la curie, qui ne créait rien de nouveau sans une nécessité absolue, imposée par les circonstances. Elle savait adapter à plusieurs usages les institutions existantes, en tenant compte de l'utilité qu'elles pouvaient offrir dans la pratique quotidienne des affaires, plutôt que de leur caractère propre et de leur portée originelle. Elle ne se soucia guère de copier les innovations de la diplomatie naissante, et ne sentit que tardivement la nécessité d'organiser des nonciatures permanentes, correspondant aux ambassades qui résidaient auprès du pape.

J'ai déjà constaté ce phénomène curieux (2), mais le détail a son importance ici. Sous Alexandre VI il y avait des agents politiques qui se succédaient régulièrement à la curie, les documents contemporains, le *diarium* du maître des cérémonies pontifical Jean Burkhard, les *diarii* de Marino Sanuto, l'annaliste officiel de la république de Venise, l'établissent à chaque instant. Sans parler des princes italiens, l'empereur, la France, l'Espagne, l'Angleterre, en un mot les grandes puissances étaient représentées à Rome d'une manière permanente. Par contre on ne trouvait nulle part de service de nonces, se remplaçant les uns les autres avec quelque régularité.

Le fait étonnera moins, si l'on songe que, aux yeux de la curie, ces nonciatures auraient à peu près fait double emploi, puisque les

(1) On ne peut s'en rapporter sans réserve à ÇURITA, qui la place sous le pontificat d'Innocent VIII, *Anales de la Corona di Aragon*, t. IV, f° 135. Saragosse, 1610.

(2) Dans mon premier article sur les *Origines de la nonciature de France. Nonces résidants avant Léon X*, dans la *Revue des questions historiques*, t LXXVIII (juillet 1905), p. 136.

Digitized by Google

ambassadeurs séculiers pouvaient terminer avec le pape beaucoup d'affaires dont les nonces auraient été chargés, même dans les questions de discipline et de bénéfices. Il est bien vrai que l'exemple des princes, surtout des Italiens, exerça quelque influence sur les pontifes qui voulurent organiser les services de leur chancellerie à l'extérieur; ce furent les papes à tendances politiques, Sixte IV le premier, puis Alexandre VI, qui, poussés par leurs neveux, établirent des nonces à demeure. Mais ils avaient à compter avec l'opposition du vieil esprit curial, dominant toujours la chancellerie, qui s'efforçait de maintenir l'usage traditionnel des missions temporaires, à rôle délimité.

Cette influence de la diplomatie séculière se révèle plutôt dans la multiplication des ambassades apostoliques extraordinaires, pendant la seconde moitié du xve siècle. Les agents pontificaux, chargés de négociations de toute nature, surtout (comme par le passé) pour le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens, en ces temps de compétitions égoïstes, toujours plus féroces, les agents pontificaux, dis-je, prennent dès lors un nom qui les rapproche des envoyés purement temporels; on les appelle *nonces-ambassadeurs*, *nuncii et oratores*.

Comme pour les autres ambassades, il y eut assurément dans le régime des nonciatures une période indécise de tâtonnements, pendant laquelle certaines d'entre elles, par leur durée, eurent un caractère plus prononcé de missions en résidence, et embrassèrent les affaires curiales dans leur ensemble, moins en vertu d'une délégation officielle que par le fait de leur prolongation. Pour d'autres, les brefs de créance et de nomination exprimaient formellement l'ordre de résider à la cour d'un souverain.

J'ai montré, dans mon premier article sur les *Origines de la nonciature en France*, comment celle-ci avait peu à peu réalisé ces deux progrès, le premier principalement sous Sixte IV, le second à la fin du même pontificat, puis dans les dernières années d'Alexandre VI, enfin sous Jules II surtout. En réalité le progrès fut plus lent que pour les ambassades séculières, puisque ce fut sous Léon X seulement que l'on vit, dans les grands États, une première succession de nonces. Ce pontificat marque donc une date importante pour le développement des nonciatures, et je l'ai prise comme base de la division de mon travail. Il est évident que la succession régulière est, avec la portée générale des pouvoirs, le principal élément des ambassades ordinaires ou permanentes.

La multiplication des nonciatures, dont j'ai parlé, tout en préparant le régime moderne, fut loin d'accélérer le mouvement qui devait

Digitized by Google

l'établir. La création, ou plutôt la remise en usage d'une autre catégorie d'agents apostoliques, celle des *nonces-collecteurs et commissaires pour la croisade*, *nuncii collectores et commissarii decimarum cruciatae*, eut pour résultat d'embarrasser, de ralentir par conséquent la marche de la diplomatie pontificale. Ces envoyés, que nous retrouvons une dernière fois après la prise de Constantinople, jusqu'aux premières années de Sixte IV, n'avaient pas seulement mission de prêcher la croisade, de recueillir les aumônes, d'enrôler des troupes, de surveiller les préparatifs militaires. La plupart d'entre eux, ceux même qui n'étaient pas cardinaux, ou légats *a latere*, devaient commencer par rétablir la paix entre les princes, tâche difficile qui leur imposait beaucoup de fatigues et de perte de temps.

Ils pouvaient donc à la rigueur, par la durée de leur séjour, compter parmi les premiers nonces à résidence. L'étendue et la multiplicité de leurs attributions les rapprochaient encore des ambassadeurs résidants ordinaires, et il arrivait souvent que, pour mieux assurer le succès de leur rôle pacificateur, on leur confiait encore toutes les affaires diplomatiques et financières en cours : ils examinaient les comptes des collecteurs, ils exerçaient les facultés de légats *a latere*, enfin, plus souvent même que les nonces-ambassadeurs leurs contemporains, ils recevaient un ou deux remplaçants, lorsqu'ils ne réussissaient plus, et que les négociations se prolongeaient (1).

Les complications leur venaient moins de la difficulté de réconcilier les princes, que de la répugnance invincible que ceux-ci ressentaient, ainsi que leurs sujets ecclésiastiques, à laisser percevoir des décimes sur les revenus du clergé, base ordinaire de tout budget d'expédition sainte. Cette dernière affaire se prolongeait parfois des années, mais, lorsque d'autres débats diplomatiques en fournissaient l'occasion, les papes revenaient à la charge, en envoyant un nouveau nonce-collecteur revêtu souvent de pouvoirs plus étendus.

(1) Nous voyons dans l'histoire de la nonciature en France, qu'à plusieurs reprises il fallut envoyer de nouveaux agents, pour achever la perception d'une décime, qui, à des années de distance, n'était parfois pas encore commencée (*ibid.*, première partie de l'article). Les nombreux collecteurs qui circulèrent en Espagne et dans les Deux-Siciles, 1456-1457, poursuivant la réalisation des projets de Calixte III, ne furent pas remplacés, non plus que les évêques de Barcelone, de Silva, légats *a latere* en Aragon et Portugal. Par contre Mariano de Fregeno, chargé de la croisade dans les États scandinaves, mars 1457 (*Vaticana*, 447, f° 33), absorba dans sa charge toutes les affaires de la curie en ces régions lointaines, jusqu'à sa mort vers 1482. Il reçut l'évêché de Camin, qui le rattachait davantage aux États du Nord. En général cependant, Pie II modifia peu les dispositions de son prédécesseur, maintint plusieurs nonces nommés par lui et en désigna d'autres pour les circonscriptions déjà établies.

Digitized by Google

C'est ainsi que dans la politique extérieure des papes, au xve siècle, les questions financières s'embrouillaient sans cesse avec les affaires diplomatiques, d'ordre spirituel ou temporel, et voilà ce qui rend difficile à résoudre le problème historique des origines de la représentation pontificale permanente. La complication excessive de tant d'affaires diverses entraînait une multiplicité non moins grande d'agents. Nous en avons déjà fait connaître trois catégories, les *nuncii collectores Camerae*, les *collectores commissarii Cruciatae*, les *nuncii et oratores*.

Le même terme générique de nonce embrassait encore beaucoup de fonctions très variées, même dans les affaires purement administratives, et correspondait à un office curial bien déterminé. Je l'ai montré ailleurs (1). Il y avait des nonces inspecteurs, chargés d'examiner, à titres exceptionnels, les comptes des collecteurs ordinaires; des nonces pour l'évangélisation des infidèles sur les côtes nouvellement découvertes de l'Afrique occidentale. A la fin de son pontificat, Sixte IV nommait encore un nonce commissaire pour inventorier les revenus, comptes et droits de l'évêché de Brescia (2). Tout personnage, exerçant au nom de la curie une fonction quelconque, en dehors de Rome, pouvait être appelé *nonce*, messager, envoyé, et il semble que l'investiture de l'office devait être enregistré par la Chambre apostolique.

Cependant l'intervention de cette dernière tend à disparaître après Sixte IV. Du moins ce n'est que sous ce pape que j'ai recueilli, dans les archives pontificales, des nominations de nonces, parfois sans destination spécifiée, insérées aux registres caméraux. Vers les débuts du xvie siècle, sous Clément VII au plus tard, on ne rencontre plus de collecteurs, avec circonscriptions territoriales déterminées, sinon en Espagne et en Angleterre. Les agents curiaux à l'étranger perdent toute attribution fiscale, et passent définitivement du contrôle de la Chambre à celui de la chancellerie, qui du reste avait toujours enregistré leurs bulles de pouvoirs, brefs d'envoi, passeports, etc. La première n'eut plus qu'à régler leurs comptes de traitement et les dépenses de leur voyage.

Comment les nonciatures modernes ont-elles pris naissance dans cette extrême complication d'agents que la curie multipliait à plaisir? Comment de tant d'éléments divers, dont nous avons signalé l'appa-

(1) *Revue des questions historiques, ibid.*, pp. 114-115.

(2) Archives du Vatican. Armarium XXXIX, t. 15, p. 469. On trouve dans ce volume, dans le 19e et d'autres, plusieurs brefs relatifs à des offices d'un caractère exceptionnel, portant le titre de *nuntii S. Sedis*.

Digitized by Google

rition, s'est formée une institution unique, comparable aux ambassades ordinaires, mais avec des attributions plus étendues, plus variées, puisque les nonces, représentant un pouvoir avant tout spirituel, devaient s'occuper d'affaires ecclésiastiques et de discipline encore plus que de diplomatie séculière? Et remarquons bien que les nonciatures ont vu s'affaiblir de plus en plus ce dernier rôle, jusqu'à ce qu'après les congrès de Westphalie en 1648, et ceux de Vienne en 1815, un nouveau droit des gens ne leur a laissé, dans la politique européenne, que la part, toujours plus minime, qui pouvait avoir un rapport direct avec la religion et les droits spirituels de l'Église.

J'ai déjà indiqué les deux caractères essentiels de toute ambassade ordinaire. Ce qui détermine proprement la nature et les pouvoirs d'un nonce à demeure, ce ne sont pas les instructions, les facultés ou privilèges spirituels, éléments communs à toutes les ambassades curiales, ce sont la teneur et la portée des brefs crédentiels et de nomination, qui l'accréditent auprès d'un prince, avec charge de résider jusqu'à révocation et de s'occuper de la généralité des affaires. La formule commence à paraître avec Sixte IV, et se généralise sous Jules II. Auparavant au contraire, les nonces étaient délégués pour telle ou telle négociation, et le bref d'envoi, sans spécifier davantage, était libellé ainsi : *pro nonnullis nostris atque S. Sedis negotiis*, ou bien *pro magnis, pro diversis negotiis*. Il suffit de supprimer la restriction *nonnullis* ou *diversis*, pour changer le nonce extraordinaire en ordinaire.

Mais la distinction est fort rare au xve siècle, où les agents apostoliques sont toujours choisis *pro certis negotiis*. Les *Regesta Vaticana*, curiales et secrètes, où l'on retrouve leurs bulles de pouvoirs, de même que les livres de comptes, *Introitus et exitus*, qui relatent leurs dépenses, ne précisent pas autrement leur caractère. J'ai signalé, à propos de la nonciature de France, le premier cas où, sous Sixte IV, un agent (Barzio de Barzii) reçut un ordre de résidence (1), ce qui entraînait naturellement le devoir de s'occuper de tout. Le personnage ne resta pas plus de six mois à son poste. En fait, les nonces, qui recevaient des pouvoirs limités, conduisaient, surtout s'ils séjournaient un peu, beaucoup de négociations autres que celles pour lesquelles ils étaient envoyés.

II.

Etant admis ce qui précède, c'est donc d'après la multiplicité et la durée plus grande des missions apostoliques que l'on doit déterminer

(1) *Revue des questions historiques, ibid.*, p. 126.

Digitized by Google

la période indécise à laquelle se rattache l'origine lointaine des nonciatures permanentes. Cette période pourrait s'ouvrir au retour d'Avignon, après le Grand Schisme. La papauté eut alors à négocier avec les principales puissances, pour établir un *modus vivendi* qui lui permit de tenir tête à la réaction oligarchique et presbytérienne inaugurée par le concile de Constance.

La lutte entre deux disciplines canoniques, deux systèmes de gouvernement spirituel, qui devait amener l'entente de la papauté avec les monarchies dans le régime concordataire, qui par conséquent aboutit à l'accord de 1516, le plus célèbre, le modèle de tous, se compliqua en 1453 des périls que la prise de Constantinople, puis les progrès des Turcs en Albanie et Bosnie, firent courir à la chrétienté, à l'Italie en particulier et au pouvoir temporel dans ses propres domaines. Je persiste donc à prendre cette date et les évènements subséquents, ainsi que je l'ai déjà fait pour la nonciature de France, comme le terme le plus éloigné auquel l'on doive reporter les premiers symptômes de la transformation qui s'opéra dans le système traditionnel des missions apostoliques.

Assurément cette date est toute conventionnelle, mais il n'y a pas d'époque dans l'histoire moderne où l'Église romaine ait été aux prises avec des difficultés plus nombreuses et plus insurmontables, pas d'époque plus favorable par conséquent à l'épanouissement de la diplomatie, au progrès des nonciatures. Pour ne rien dire des complications générales dont je viens de parler, le règne d'Eugène IV (1) avait marqué un mouvement de recul sur les résultats obtenus par le souple Martin V. Tout était remis en question, et la sécurité du pontificat au milieu des principicules italiens, et sa prépondérance dans la chrétienté avec le schisme de Bâle à peine éteint. L'humaniste Nicolas V se débattait dans la situation inextricable créée par son prédécesseur, et les efforts de plusieurs papes ne suffirent pas à raffermir l'autorité pontificale en Italie comme en Europe.

Eugène IV avait, peu de temps avant sa mort, conclu avec l'empereur Frédéric III un concordat, dont l'acceptation rencontra une vive résistance; il fallut y employer toute une série de légations et ambassades moins importantes. Assurément, s'il était un souverain avec lequel le pape dût avoir des rapports suivis, c'était l'empereur, le bras droit de la chrétienté. Toutefois ce ne fut que par suite de circonstances exceptionnelles, que le grand nombre de nonces, qui se succédèrent en Allemagne au xve siècle, assura, pour ainsi dire, à la

(1) Sur cette situation Pastor (t. II de la traduction française. pp. 23-24), ne dit pas tout.

Digitized by Google

nonciature de ce pays le premier rang par l'ancienneté, comme elle l'avait par sa situation politique. Tellement la diplomatie pontificale, plus encore que les autres, s'inspira des évènements, de la condition des temps, subit le moins possible, surtout pour l'organisation de ses services, l'ascendant des principes, du droit politique ou des situations acquises.

Deux légations successives eurent à procurer l'apaisement de l'Allemagne par l'introduction des concordats : celle du cardinal de Saint-Ange Juan Carvajal, à l'avènement de Nicolas V, et celle du célèbre Nicolas de Cusa. Parti de Rome le 31 décembre 1450, celui-ci parcourut les diverses provinces de l'Autriche et de l'Allemagne, jusqu'au Rhin inférieur, réformant et pacifiant tout. Il était de retour à Rome le 5 mars 1453 (1). Le rôle d'Æneas Silvius Piccolomini, évêque de Sienne, nommé nonce en avril 1452, pendant le séjour à Rome de l'empereur son maître, puis en septembre, appartient plutôt à l'histoire intérieure de l'Allemagne (2).

Giovanni Castiglione, évêque de Coutances, puis de Pavie, représenta à deux reprises la diplomatie pontificale auprès de Frédéric III. Il resta d'abord neuf mois en mission, à partir d'avril 1454 (3). Il avait été désigné d'abord pour l'Autriche et la Hongrie, novembre 1453, avec les pouvoirs de collecteur de la croisade. Il prit part aux diètes de Ratisbonne, mai 1454, de Francfort, octobre, et de Neustadt en Autriche, dans les premiers mois de l'année suivante, où furent prises quelques mesures d'ordre et de préparatifs, qui ne réussirent pas mieux que les autres. L'année suivante, juin 1456, il retournait en Allemagne, et en revenait le 25 février 1457, pour recevoir le chapeau (4). Son ambassade, qui avait toujours le même objet, se confondait avec une nouvelle légation de Carvajal dans l'Europe centrale, en Hongrie et Pologne, et toutes deux correspondaient au suprême effort de Calixte III pour la guerre sainte.

(1) Extraits des *Acta consistorialia*, imprimés dans EUBEL. *Hierarchia catholica medii ævi*, t. II, p. 33, n° 131. Sur cette mission PASTOR, *ibid.*, pp. 99-115 et 120-127.

(2) Facultés dans *Vaticana*, 398, f°s 277-283, 14 Kal. maii, et 400, f°s 156-158. prid. id. sept. VOIGT, *Enea Silvio di Piccolomini als Papst Pius der Zweite*, t. II, p. 78, Berlin, 1862.

(3) Il reçut 1300 florins, à raison de 150 par mois. *Introitus et exitus*, aux Archives du Vatican, t. 427, f° 4; 430, f° 119. RINALDI, *ad. an.* 1454, n°s 1, 3, 4; *ad. an.* 1455, n° 1; *ad. an.* 1456, n° 17. VOIGT, *ibid.*, pp. 101, 139, 142, donne le sommaire de deux discours qu'il prononça. La diète de Neustadt dura de février à avril, et le nonce en partit peu avant la clôture. Trois brefs qui lui sont adressés : Arch. du Vat., Armar. XXXIX, t. 7, le dernier du 2 nov., f° 14.

(4) EUBEL, *ibid.*, p. 34, n° 155.

Digitized by Google

Le caractère indécis, mal défini de ces missions, toutes extraordinaires, sans liens entre elles, mais se succédant les unes aux autres à peu de distance, d'ailleurs gardant de par leur durée l'importance de nonciatures à demeure, ce caractère s'accentue encore par le fait que leur champ d'action ne présente pas la moindre unité territoriale. Elles sont accréditées auprès de l'empereur, parfois auprès des princes autrichiens, des rois de Hongrie, de Bohême, elles embrassent l'Allemagne centrale et débordent ordinairement à l'est jusqu'en Pologne, à l'ouest sur le Rhin et dans les États bourguignons, au sud sur les territoires du Danube et des Alpes. Plusieurs d'entre elles, celles surtout qui travaillent pour la croisade, sont adressées aux diètes impériales et prennent fin avec ces assemblées. Mais leur situation se précise peu à peu, comme nous l'allons voir, la nonciature d'Allemagne se fonde la première vers 1460, et s'organise par la succession presque ininterrompue des ambassadeurs.

Pendant que le cardinal Carvajal, dans une légation de près de six années en Hongrie, septembre 1455-septembre 1461, s'efforçait d'y organiser la guerre contre le Turc, de réconcilier pour cela les deux compétiteurs au trône, l'empereur Frédéric III et Mathias Corvin Hunyade, Pie II reprenant avec vigueur les projets de Calixte III, envoyait coup sur coup plusieurs missions pour apaiser des divisions sans cesse renaissantes, qui des États impériaux ensanglantaient les pays voisins, comme la Hongrie. Les actes pontificaux mentionnent trois nonces pour la seule année 1459 (1). Le plus célèbre était le protonotaire Stefano Nardini, originaire de Forli dans les Marches, qui fut tour à tour au service de la Chambre et de la chancellerie pendant vingt-cinq ans, gravit tous les échelons de la hiérarchie curiale, jusqu'au cardinalat qu'il reçut en 1473, et remplit plusieurs ambassades importantes au nom du pape et du duc de Milan, notamment une nonciature en France, 1467-1468.

Le cardinal de Nicée Bessarion, qui venait promulguer en Allemagne les dispositions prises par le congrès de Mantoue, usa en vain ses forces à terminer la grande querelle des Wittelsbach et des Hohenzollern, entre lesquels l'empire tout entier s'était partagé comme en deux vastes camps, février 1460-novembre 1461 (2). On l'ajournait de diète en diète, son caractère, aigri par l'insuccès et la

(1) Arch. du Vatican. Armar. XXXIX t. 12 *passim*. Sur Nardini voir la *Revue des questions historiques*, *ibid.*, pp. 110-111.

(2) Eubel, *ibid.*, p. 36, n° 188, le 20 novembre. Pour cette mission et les suivantes Pastor, t. III, chap. IV, surtout pp. 150-197, littérature p. 194, note 2; et pour Ferrici voir Janssen, *Frankfurt Reichscorrespondenz*, t. II, pp. 201-225. Fribourg en Brisgau, 1866.

Digitized by Google

fatigue, excitait encore l'animosité des Allemands contre la fiscalité romaine, et il fallut envoyer à son secours des diplomates plus habiles, plus au courant des nécessités de la situation : ce furent le jurisconsulte Francisco de Toledo, doyen de la cathédrale dans son pays d'origine, et Rudolf de Rudersheim, pareillement doyen de Worms, que nous retrouverons bientôt comme le *factotum* de la curie en Allemagne, mai 1461. Ce dernier fut remplacé, pour une nouvelle mission, par l'auditeur du palais apostolique Pietro Ferrici, janvier 1462.

Ces agents eurent surtout à défendre les droits de la papauté contre l'intrus de Mayence, Diether d'Isenburg, et son principal soutien, le trop fameux légiste Gregor Heimburg. Le pseudo-électeur finit par se soumettre, et Ferrici le réconcilia avec l'Eglise romaine, octobre 1463. Toledo avait eu pour successeur, semble-t-il, Dominico de Dominici, évêque de Torcello (près de Venise), que nous trouvons en Allemagne de mai à décembre 1463 (1). Quant à Ferrici, il y était encore en mars 1464, avec celui de Tricarico (Basilicate), Onofrio de Santa-Croce, tous deux à titre de légats, pour recevoir l'acte d'obéissance de l'électeur palatin, partisan d'Isenburg.

L'archevêque de Crète, Hieronymo Lando, qui représentait le pape en Hongrie depuis janvier 1462 (2), étendait aussi son action sur la Bohême, la Saxe et la Silésie. Lui et Torcello réussirent à faire conclure le traité de Wiener-Neustadt, 24 juillet 1463, qui garantissait à Hunyade la couronne pour sa vie durant (3). Rudersheim, promu au siège de Lavant en Carinthie, portait l'acte à la ratification du pape (4), et revenait de Rome, décembre, avec de nouveaux et pleins pouvoirs, pour terminer le conflit entre l'archiduc Sigismond, comte de Tyrol, et le cardinal de Cusa, évêque de Brixen. Cette mission passagère, que lui valait la vieille amitié de Pie II, se transforma par le fait en une légation qui dura de longues années. Transféré à l'évêché de Breslau, avril 1467, nous le voyons exercer

(1) Il reçut 900 florins pour son voyage, du 12 mars 1463 au 4 janvier suivant. *Intr. et ex.*, 452, f°s 57vo, 169 : 455, 133vo, 154. Tricarico n'est mentionné qu'une fois dans ces comptes, *ibid.*, 156vo, le 17 janvier 1464.

(2) Facultés, 16 Kal. jan. 1462 *Vaticana*, 518, f°s 35-38; *Intr. et ex.*, 449, f° 128; 452, f°s 163, 205.

(3) *Ibid.*, 455, f° 152vo; Bachman, *Urkundliche Nachträge zur Œsterreiche Deutschen Geschichte in Zeitalter Kaiser Friedrich III* dans *Fontes rerum austriacarum*. 2e série. t. 46, 1892. Les tomes 42 et 44 renferment plusieurs actes des nonces suivants.

(4) Le traité, avec les diverses ratifications, y compris celle du pape, se trouve *Vaticana* 493, f°s 178 190. Rudersheim est nommé parmi les nonces négociateurs.

Digitized by Google

ses pouvoirs et facultés jusqu'en 1470, et encore en 1474. Il prit une part très active aux débats de politique intérieure en son pays, et la connaissance qu'il en avait lui permettait de réussir mieux que n'importe qui.

Cependant il avait reçu un collègue, dès le mois d'avril 1468, dans la personne de l'évêque de Ferrare, Lorenzo Roverella, et les deux nonces travaillèrent ensemble pendant quelque temps, puis Rudersheim ne conserva que les privilèges spirituels ou facultés. Bien qu'il n'eut pas la pourpre, il semble avoir tenu le rang de *légat national*, fonction importante, qui existait dans plusieurs États trop éloignés de Rome, et que le cardinal de Strigonie, Dionysius Szech, exerça longtemps en Hongrie, même durant la mission de Carvajal.

Comme la plupart des agents pontificaux de l'époque, Roverella ne reçut qu'une délégation limitée, qui, par le fait de son séjour, se trouva transformée en une nonciature à résidence, avec pouvoirs généraux (1). Il combattit énergiquement le schismatique roi de Bohême, Georges Podiébrad, et réussit à le faire succomber. Sixte IV le maintint dans sa mission, mais nous ignorons à quel moment elle prit fin, car nous perdons sa trace à partir de 1472. Il n'était certainement plus en Allemagne, lorsqu'il mourut dans les premiers mois de l'année 1474.

Rudolf de Rudersheim reprit sans doute, après son départ, la direction de la nonciature comme légat, mais dans le courant de cette même année 1474 nous y retrouvons un Italien, l'évêque de Forli, Alessandro Nanni ou Numai (2). Cette mission, qui dura neuf années environ, fut une des plus longues que l'on connaisse parmi les nonciatures ordinaires, même au temps de leur plein développement. Elle ne prit fin qu'à la mort de Nanni, en juillet ou bien août 1483 (3). Celui-ci joua un rôle important, car il intervint dans la plupart des conflits qui troublaient sans cesse la paix de l'empire. De nombreux

(1) Plusieurs brefs qui lui sont adressés, en 1471 : Archives du Vatican, Armar. XXXIX, t. 12. En avril 1472 il recevait encore une instruction de détail. BACHMAN, *ibid.*, t. 46, pièce 167 Le dernier acte de Rudersheim, du 5 décembre 1474, *ibid.*, pièce 309.

(2) Les nombreux actes de cette mission se trouvent dans BACHMAN, *ibid.*, et CHMEL, *Actenstucke und Briefe zur Geschichte des Hauses Habsburg im Zeitalter Maximilian I*, t. III. *(Monumenta Habsburgica.)* Vienne, 1858. La bulle de nomination, 12 février. *Vaticana*, 656, f° 47.

(3) Le bref qui nomme son successeur à l'évêché de Forli, 17 sept. 1483, porte que ce dernier est depuis peu vacant, Armar. XXXIX, 16, f° 24. L'année suivante, le pape faisait recueillir les dépouilles du défunt en Allemagne, *ibid.*, 18, f° 246, à l'empereur.

Digitized by Google

actes signalent son action sur les affaires ecclésiastiques; à plusieurs reprises il rétablit l'accord entre les princes allemands et le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, pour le plus grand avantage de ce dernier, que la cour de Rome favorisait de préférence, semblant lui reconnaître le titre de chevalier de la guerre sainte, dont son père, Philippe le-Bon, s'était fait parade. Dans les débuts, Nanni travailla surtout à travers les régions rhénanes, et Louis XI le rencontra plusieurs fois devant lui comme l'adversaire heureux de sa politique (1). En 1482 au contraire il s'efforçait de réconcilier l'empereur avec son vieil adversaire Mathias Corvin. Son rôle s'étendait donc à travers toute l'étendue de l'Allemagne, et peu d'étrangers ont occupé une place plus considérable dans l'histoire de ce pays.

Lorsqu'il disparut de la scène politique, il n'y avait pas, lui compris, moins de cinq agents curiaux dans l'empire. Les quatre autres étaient (2) : L'évêque de Suessa (Campanie), Angelo Gherardini, qui avait spécialement à pacifier la Haute Allemagne, troublée par le schisme de l'évêque de Cranea en Albanie Andrea Zamometic, promoteur d'un second concile de Bâle (3); Bartolomeo Maraschi, évêque de Città di Castello, sur le Tibre supérieur, qui venait d'arriver, et qui recueillit la succession de Nanni; enfin deux nonces collecteurs de la croisade et des revenus apostoliques. Ces derniers, Bartolomeo de Camerino et Bartolomeo Ziglino, archidiacre de Plaisance, sont sans cesse mêlés aux négociations et à toutes les affaires de la curie en Allemagne.

Cette accumulation d'ambassadeurs, qui du reste se renouvela plus d'une fois, suffit à montrer combien l'histoire des origines des nonciatures est embrouillée, à quel point il est difficile de préciser les caractères complexes du mouvement politique qui rendit la représentation apostolique permanente. La situation prépondérante du Saint empire romain à la tête du monde chrétien, la puissance d'expansion de la race germanique, qui, en dépit de ses agitations intestines, faisait rayonner son influence aux quatre points cardinaux

(1) Combet. *Louis XI et le St-Siège*, pp. 135-140. Paris, 1903.

(2) On trouve de nombreux brefs à ces divers envoyés dans les t. 15 et 16 de la collection déjà souvent citée. Le dernier adressé à Forli, du 14 avril 1483 : t. 15 p. 482. Aucun historien n'avait encore déterminé les limites de sa nonciature.

(3) Pour ce curieux incident. Jos. Schlecht. *Andrea Zamometic und der Basler Konzilversuch vom Jahre 1482 (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete des Geschichte* de la *Goerresgesellchaft)*. Paderborn, 1903. Ce n'est qu'un premier volume, qui s'arrête au milieu de l'année 1482, avec les tentatives pour réunir le concile. Sur la mission de Numai, p. 21 et les notes, chap. II passim, pp. 49, 154 et Appendice V.

Digitized by Google

de l'Europe, vers les Alpes, la Bourgogne, les mers du Nord, et la grande plaine orientale, assuraient à l'Église romaine un point d'appui moins incertain que la politique égoïste des rois de France. Les papes avaient donc repris, depuis le Grand Schisme, leur coutume de députer sans cesse des nonces en Allemagne, plus encore que nulle part ailleurs.

A travers cette multiplicité d'agents, sans caractère bien arrêté, dont quelques uns en résidant longtemps, comme Nanni, furent de véritables ambassadeurs ordinaires appelés à négocier sur toute affaire, on peut déterminer une succession plus ou moins complète, qui se maintint par le fait des circonstances, sinon d'après une tradition fidèlement suivie.

L'évêque de Città di Castello, qui était seul légat *a latere*, après la mort de Nanni, ne quitta son poste qu'en janvier 1485, et sur une sommation réitérée d'Innocent VIII (1). A ce moment il n'y avait pas d'autre agent apostolique en Allemagne que Bartolomeo de Camerino, qui négociait encore en 1486. Au mois de décembre précédent, le pape validait en bloc les faveurs qu'il avait accordées en vertu de ses pouvoirs et facultés, révoquées ainsi que toutes les autres au début du pontificat (2). C'est le premier exemple, à ma connaissance, d'un nonce collecteur exerçant dans l'empire les pouvoirs diplomatiques ordinaires. Vers le mois d'avril de cette année 1486, il était de retour en Italie, et il ne semble pas qu'il y eût alors en Allemagne aucun de ces nombreux agents apostoliques qui ne faisaient cependant qu'y circuler.

La curie ne se pressa pas de lui donner un successeur, mais elle n'y tarda guère. Le 7 décembre, quelques mois après, l'archidiacre d'Aunis en Saintonge, Raymond Péraud, un Français, était nommé *nonce-ambassadeur*, légat *a latere* et commissaire des indulgences de la croisade au delà des monts, dans l'empire germanique et les pays adjacents, Suède, Norvège, Danemark, Prusse, Livonie, Russie, etc. (3). Il était adressé spécialement à l'empereur, mais

(1) Arm. XXXIX, 14, f° 94. Ziglino quitta l'Allemagne peu de temps après ; il se trouvait en France au mois de juillet, ibid., f° 236vo.

(2) *Ibid.*, 19, f°s 64, 79, 29 nov.-11 déc. ; le pape faisait en même temps examiner ses comptes. Pour le rappel de cet agent, f° 301, le 13 avril ; on le félicite de son heureux retour dans son pays, et on l'invite à venir déposer ses livres.

(3) Passe-port, 7 id. déc., *Vaticana* 685, f° 279. Bibliographie de la mission dans Pieper p. 33, note 8 ; pour le personnage, voir mon article sur les *Origines de la nonciature de France*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXVIII, p. 123. Sur les indulgences qu'il avait à gérer : Arch. du Vatican. Arm. XXIX. *Diversa cameralia*, t. 47, f°s 92-94, avec l'énumération de ses titres et l'extension de ses pouvoirs.

Digitized by Google

rarement un légat avait exercé des pouvoirs si étendus, si variés, sur un terrain plus vaste. Aussi les documents ne manquent-ils pas pour éclaircir la question de son rôle politique et financier.

Il ne s'entremit pas seulement dans les complications intérieures de l'empire, mais aussi dans ses rapports avec le dehors, ceux surtout qui importaient à la tranquillité de l'Europe chrétienne, par exemple les relations entre l'Allemagne et la France, son pays d'origine : il s'efforça plusieurs fois d'assoupir les querelles des maisons de Valois et de Bourgogne-Autriche, comme en 1490, lorsqu'il essaya de réconcilier Charles VIII et Maximilien (1); dès lors il s'occupa des Pays-Bas et de la Lotharingie ou Germanie rhénane.

Le pape l'avait député *pro nonnullis nostris et S. Sedis negotiis*, et sa mission n'émergea parmi tant d'autres que par suite de sa durée. J'ai démontré, à propos de la nonciature de France, comment, depuis Sixte IV surtout, elles devenaient de plus en plus fréquentes, les ambassades pontificales qui, en prolongeant leur séjour, revêtaient la forme de nonciatures ordinaires, parce que forcément elles en venaient à englober la généralité des affaires. La nonciature de Péraud en est une preuve de plus. Le 14 juin 1491 il était encore en Barrois, d'où il envoyait un dernier rapport sur ses travaux politico-financiers (2); mais il reprit bientôt le chemin de Rome, et se trouvait auprès du pape à la fin de juillet, après plus de quatre années et demie d'absence.

Absorbé par les embarras que lui créait Ferdinand, roi de Naples, et comptant surtout, pour les surmonter, sur le concours de la France, Innocent VIII négligea dès lors l'empire et la maison d'Autriche. Son successeur Alexandre VI ne se soucia guère d'organiser sa diplomatie, nous l'avons dit ailleurs (3); pendant plusieurs années il se passa de nonces un peu partout, et le premier que nous ayons à signaler en Allemagne fut l'évêque de Concordia, Leonello Cheregato, diplomate consommé, qui avait déjà travaillé en France quatre ans et plus (4). Il allait en novembre 1495 secouer la torpeur des princes de l'empire et réveiller l'inerte et somnolent Maximilien, le principal soutien de la ligue italienne contre Charles VIII.

(1) *Lettres de Charles VIII (Société de l'histoire de France)*, éd. Pélissier, t. III, pp. 68-69; 109 111; Pastor, t. V, pp. 284-289.

(2) Arch. du Vat. Armar. XXIX, t. 48, f°s 51-52; Schneider, *Die Kirchliche und politische Wirksamkeit des Legats R. Peraudi*, p. 28, note 2. Halle, 1882.

(3) *Revue des questions historiques, ibid.*, p. 134.

(4) *Ibid.*, pp. 128-132. Pouvoirs et facultés pour l'Allemagne, 7 kal. nov. 1496. *Vaticana*, 873, f°s 350-356. Sanuto *Diarii*, t. II, col. 1253. Le 15 sept. 1499, le conseil d'Autriche lui donne congé : Pieper, p. 35 note 5.

Digitized by Google

En fait sa mission passagère se poursuivit ainsi pendant quatre années sans interruption, et fut même la première qui revêtit les formes officielles de la permanence, grâce à l'innovation des mensualités, ou du traitement fixe, dont elle bénéficia avant toutes. En effet, à partir de septembre 1496, — et ce fut sans nul doute vers cette date que, dans la pensée du pape, elle dût résider à la cour impériale ou dans les États austro-allemands, — la chambre apostolique lui envoya régulièrement, tous les deux ou trois mois, une rétribution mensuelle de 150 florins (1). Innovation qui a son importance dans le progrès des nonciatures, car elle marquait chez le pape le dessein arrêté de tenir ses agents à demeure, pour les employer, à la manière des ambassades modernes, dans toutes les occurrences.

Lorsque le conseil impérial licencia Cheregato en septembre 1499, le pape avait conclu la triple ligue avec la France et Venise; à ce moment il venait d'accréditer auprès de ses nouveaux alliés, deux nonces résidants, Giovanni Ferreri, archevêque d'Arles, et Angelo Leonini, évêque de Tivoli (2). Néanmoins, ne voulant pas se brouiller avec l'empereur, il lui députa, en légation solennelle, son ami le cardinal Péraud, que Maximilien avait promu évêque de Gurck en Carniole, en octobre 1500. Toutefois celui-ci reçut froidement un légat qui venait l'amuser avec des projets de croisade, alors que César Borgia bouleversait l'Italie par ses entreprises ambitieuses, et Péraud dut retourner en Italie, mars 1503 (3).

La mort d'Alexandre VI mit fin à sa politique trop séculière, mais Jules II, en changeant de programme, en élevant son idéal, n'eut pas une attitude plus ecclésiastique : à l'exemple de son prédécesseur, il imita les princes laïcs dans l'organisation comme dans l'orientation de sa diplomatie. Jusqu'à Léon X et même Clément VII, les agents pontificaux furent plutôt des ambassadeurs de souverains temporels que des représentants de l'Église romaine, mais cette espèce de sécularisation imprima une impulsion sérieuse au développement des nonciatures, en les faisant bénéficier des progrès déjà réalisés par les ambassades permanentes.

D'après le caractère des missions que nous venons de mentionner, de celles aussi qui furent envoyées en France par Sixte IV, et surtout à partir d'Innocent VIII (4), nous voyons qu'on distinguait dès lors

(1) *Intr. et ex.*, t. 528-533; le premier paiment, 13 sept. 1496, 528, f° 131.

(2) Sanuto, t. III, col. 295, 343.

(3) Extraits des actes consistoriaux dans Eubel, *Hierarchia*, t. II, p. 64, le 26 oct. 1500. Sur les négociations. Pastor, t. VI, pp. 89-90 et Schneider, 56-85.

(4) *Revue des questions historiques...* 2e partie.

Digitized by Google

nettement entre les missions extraordinaires d'autrefois, à pouvoirs limités, et les missions en résidence, qui dans les derniers temps s'étaient multipliées beaucoup en Allemagne comme en France.

Le progrès s'accentuait encore par ce fait qu'à certains nonces, qui parfois ne faisaient qu'un séjour momentané, Sixte IV le premier avait marqué, dans les brefs crédentiels, l'obligation de résider. Jules II généralisa cette condition, qui fixait officiellement le caractère des nonciatures ordinaires, *ut ibi permaneat*, *per starvi*, comme note Sanuto.

Mais, avant d'étudier ce dernier résultat, maintenant que nous connaissons la situation des nonciatures de France et d'Allemagne, il nous faut revenir en arrière pour constater dans quelles conditions les autres se trouvaient à cette même date de 1503.

(A suivre.)

Rome. P. RICHARD.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Dr Fr. S. Renz. *Geschichte des Messopfer-Begriffs (oder der alte Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers).* Freising, Datterer et Cie. 1901-1902. In-8, xvi-816 et iv-506-xix p. Le vol. M. 10.

« Ou bien la messe n'est pas un sacrifice proprement dit, ou bien le concept de sacrifice commun à tous les théologiens postérieurs au Concile de Trente, est inexact. » (Tome Ier, p. vi.) Tel est le dilemne sur lequel repose l'énorme traité du Dr Renz. A mainte reprise, à toute occasion qui se présente au cours de ces treize cent vingt-deux pages d'impression très serrée, l'auteur s'efforcera de démontrer que telle est bien la vraie position du problème, que la notion moderne de sacrifice est incompatible avec les caractères certains du sacrifice eucharistique, notamment avec sa réalité. Entre ces données de foi et un concept dont l'Église abandonne encore la discussion aux libres recherches de ses théologiens, l'éminent inspecteur du Grand Séminaire de Dillingen, une fois sa conviction faite, n'a pas hésité : il a pris nettement parti pour le concept qu'il croit être celui du Concile de Trente et des siècles antérieurs.

Mais avant d'établir sa conviction, il a soigneusement consulté tous les monuments de la pensée théologique orthodoxe : Écriture Sainte, livres des Pères, liturgies d'Orient et d'Occident, écrits scolastiques ou populaires, documents de toute sorte, antiquité chrétienne, moyen-âge, temps modernes, — il a tout scruté, tout pesé; et de son immense labeur il nous livre les fruits avec une abondance étrangère à toute superfluité, avec une précision de détail qui ne nuit jamais à la largeur des vues synthétiques. Force nous est, dans un modeste compte-rendu, d'effleurer à peine les sommets qui émergent de cet imposant massif. Heureux serons-nous si nous parvenons à donner quelque idée de ce prodigieux amoncellement de textes traduits, commentés, discutés, classés : tâchons du moins de nous y orienter.

Le livre Ier examine d'abord (p. 1-96) quelle fut l'origine du sacrifice et quel son caractère dans l'Ancien Testament, puis il détermine (p. 96-142) l'enseignement du Nouveau Testament sur le sacrifice du Calvaire et sur la Cène.

Digitized by Google

Dès le livre IIe, nous entrons dans la période patristique. La Didachè, saint Clément, saint Ignace, s'accordent à voir dans l'*eucharistia*, *oblatio*, ou *fractio panis*, une action de grâces, une louange adressée au Père par l'homme racheté. Saint Justin insiste sur ce concept, saint Irénée l'adopte, les monuments n'y contredisent pas. Chez saint Clément d'Alexandrie et chez Origène, la relation entre la Cène et la Croix se dessine plus nettement afin d'expliquer la puissance expiatrice de l'Eucharistie. Tertullien et saint Cyprien ne font que rééditer la théorie alexandrine. Voilà pour l'époque anténicéenne (p. 142-238).

Pour saint Augustin et les Latins (p. 238-311), le Christ offert une fois sur la croix ne peut plus l'être personnellement : dans le sacrifice eucharistique, ce sont ses membres, les fidèles, qui sont offerts à Dieu par leur divin Chef et par lui attirés vers le ciel : la messe est l'application aux hommes des fruits de la Croix. Cette doctrine, universellement admise en Occident (saint Ambroise, saint Jérôme, saint Fulgence, saint Grégoire, etc.), était depuis longtemps enseignée par les Pères grecs (p. 311-524) : Eusèbe, saint Athanase, saint Ephrem tenaient la messe pour le mémorial du Calvaire, où le Christ offre, non son humanité, mais les fidèles qu'il divinise par la communion; les Cappadociens et les Néo-alexandrins n'envisagent pas le sacrifice eucharistique comme un sacrifice proprement dit; saint Jean Chrysostome, Théodoret, l'école d'Antioche, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène, voient dans la messe le *témoignage* de la Rédemption et le moyen de nous unir au Corps et au Sang du Seigneur.

Les liturgies (p. 524-621) font écho à l'enseignement des Pères. La romaine, l'ambrosienne, la mozarabe, la gallicane reconnaissent toutes l'identité numérique de la victime et du prêtre sur le calvaire et sur l'autel; en parlant du sacrifice de la Messe ou de celui de la Croix, elles se servent, dans les deux cas, des mots *offerre* et *verum sacrificium*.

Pour ces liturgies comme pour celles d'Orient (syriennes, égyptiennes, chaldéennes, byzantines), le Corps et le Sang du Seigneur sont offerts à Dieu le Père par le clergé et le peuple, et les fidèles, par la communion, sont introduits dans la vie divine.

Livre III : le Moyen-Age (p. 621-816). L'influence d'Amalaire domine l'Occident. Pour lui, le messe est, avant tout, un repas entouré d'un appareil dramatique et dont chaque moment représente une période ou un épisode de la vie du Sauveur : les trois premières prières du Canon représentent les trois prières au jardin des Oliviers; la consécration, la Cène; puis c'est la mise en croix; la seconde élévation figure la mort du Christ. Amalaire ne semble pas voir dans la consécration une représentation du Calvaire. Néanmoins, au xve siècle, dans les explications populaires du Saint Sacrifice, le souvenir du Golgotha passe au premier plan. - Avant de clore cette enquête liturgique (p. 621-662), le Dr Renz interroge les commentaires de la messe composés en Orient au moyen âge.

Durant cette période, les théologiens de métier (p. 662-816) précisent

Digitized by Google

leurs termes et leurs concepts mêmes, leurs théories se compliquent et se multiplient. Mais si le *sacrement* de l'Eucharistie fait l'objet de traités considérables, l'idée de *sacrifice* ne donne pas lieu à des recherches qui leur puissent être comparées : le premier est attaqué, la seconde n'est pas mise en conteste. Toutefois l'on peut dire que pour tous les théologiens du moyen âge, le sacrifice eucharistique est véritable et réel, en ce sens que le Sauveur, autrefois immolé, s'y trouve réellement et non pas en figure; d'autre part ils tiennent ce sacrifice pour représentatif parce qu'ils voient, dans la séparation de la consécration du pain et de la consécration du vin, une pure image, non une reproduction réelle, de ce qui se passa au Calvaire.

Au XVIe siècle (Livre IV, *tome II*, p. 1-202), les hérétiques ne se bornent plus à nier la présence réelle : Luther, Mélanchton, Zwingle, Calvin, sont unanimes à nier le caractère sacrificiel de la messe. Dans le camp catholique, de nombreuses ripostes leur sont opposées : le Dr Renz analyse une vingtaine d'entre elles (p. 35-117). Puis il étudie les préliminaires du Concile de Trente (p. 117-139), la définition conciliaire du caractère sacrificiel de la messe (p. 139-176) et ses commentateurs immédiats (p. 176-202).

La controverse sur la nature du sacrifice eucharistique n'a jamais cessé depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (Livre V : p. 203-481). Au sein même du Concile on vit éclore trois théories (p. 203-240) : celle de la mactation, imaginée par l'évêque Cuëstas, — celle de la mortification, proposée par l'évêque Casalès, — celle de la transmutation, due au professeur Galenus. Bientôt (p. 240-328) Lessius reprend à son compte la théorie de Cuëstas, Lugo celle de Casalès, Vasquez invente l'immolation mystique, Bellarmin la consommation destructrice (par la communion), et Suarez l'immutation productrice jointe à la destruction du pain et du vin. Durant la seconde moitié du XVIIe siècle et la première du XVIIIe (p. 328-368), les Dominicains suivent Cuëstas, les Carmes Bellarmin, les Jésuites essayent une conciliation. Au cours du XIXe siècle (p. 368-481), le destructionnisme, après un temps de faveur générale, dut enfin commencer à battre en retraite.

Dans sa conclusion (p. 481-507), le Dr Renz cherche à déterminer définitivement le concept traditionnel du sacrifice eucharistique. Nous ne le suivrons pas dans cet exposé délicat : à résumer une thèse si nuancée, nous risquerions de la fausser : on devra lire ces vingt-cinq pages d'une densité un peu effrayante, d'une complexité qui semble parfois frôler la contradiction, nettes cependant, pleines, solidement assises sur la masse des textes étudiés au préalable. On pourrait discuter longuement cette théorie et l'exégèse des textes bibliques et patristiques qui lui sert de fondement. Nous préférons nous abstenir systématiquement de toute espèce de critique, louer encore une fois le labeur colossal du Dr Renz et remercier cordialement cet infatigable et consciencieux travailleur.

Dom LOUIS BAILLET.

Digitized by Google

KARL HOLL. *Amphilochius von Ikonium in seinem Verhältnis zu den grossen Kappadoziern*. Tubingue, Mohr, 1904. In-8°, VII-266 p. M. 6.

M. Holl a groupé dans ce livre trois dissertations d'étendue et d'importance fort diverses. L'ensemble constitue une contribution de première valeur à l'histoire littéraire et théologique du IVe siècle.

D'abord, quelques pages d'une lecture très attachante (5-42) retracent la biographie de l'évêque d'Iconium. M Holl y met en pleine lumière les renseignements fournis par la correspondance de Libanius. Il faut noter après lui qu'Amphiloque, malgré ses désirs, n'a jamais été moine. Quand il délaissa le barreau, il se retira chez son vieux père, et y vécut en ascète, jusqu'au jour peu éloigné où de force on le fit évêque. De sa carrière épiscopale, M. Holl retient surtout l'affaire des Messaliens ; il semble bien que c'est Amphiloque et non Flavien d'Antioche qui prit l'initiative des poursuites.

La seconde partie du volume, consacrée à l'œuvre littéraire d'Amphiloque (42-115) renouvelle en grande partie le sujet. Une étude minutieuse des sources, notamment des *Sacra Parallela*, où M. Holl se trouve chez lui, l'amène à rejeter comme inauthentiques un certain nombre de fragments qu'il faut restituer à saint Épiphane, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie (fs 4a sauf 2 lignes, 5, 9, 17a-b, 20, 21). Les autres, écrit M. Holl, ont d'excellentes attestations. Je crains que le docte professeur ne se soit ici laissé trop facilement influencer par la parenté indéniable de pensée et d'expression entre certains de ces fragments et ceux très authentiques conservés par Théodoret. De là sans doute un fléchissement dans la méthode d'investigation. Une lecture plus attentive de l'*Hodegos*, par exemple, eût empêché M. Holl de grouper, comme appartenant à l'épître à Pancharios, les fragments 15 f, 16, 19b, 22 ; le fg. 22 est de Cyrille d'Alexandrie, 19b d'Anastase le Sinaïte. Cela eût évité à l'auteur une critique sévère et à mon sens excessive, dont à ce propos son travail a été l'objet. L'authenticité de la lettre à Séleucus reste une question ouverte. La solution négative, qui ne me paraît pas encore justifiée, est loin, en tout cas, de compromettre l'ensemble du livre. M. Holl aurait seulement à modifier quelque chose dans les trente pages consacrées à la théologie d'Amphiloque (pp. 235-263). Espérons qu'il reprendra lui-même l'étude des fragments, en élargissant le cercle de ses recherches. Les sources syriaques ne semblent pas avoir été consultées, ni les collections de textes employées par les conciles. Il eût recueilli dans ces dernières quatre fragments nouveaux dont trois certainement authentiques. Une partie plus importante et entièrement digne d'éloges de cette seconde dissertation est consacrée à l'étude des homélies. Depuis Tillemont, on rejetait en bloc les sermons attribués à saint Amphiloque (dans MIGNE PG. XXXIX 35-94 et 119-130). M. Holl s'inscrit en faux contre ce jugement et revendique les 6 homélies pour l'évêque d'Iconium. Je regrette qu'il

Digitized by Google

n'ait pas discuté à ce propos l'opinion de Mgr Batiffol qui en avait déjà réclamé trois pour Nestorius (hom. 3, 4 et 6). Il aurait eu l'occasion de développer les vues intéressantes rapidement indiquées dans une note (p. 245, n. 1) contre l'attribution à Didyme de l'*Adversus Eunomium* (l. 4-5). Les raisons alléguées pour l'authenticité sont très sérieuses et M. Holl n'a pas de peine à réfuter les difficultés élevées par Tillemont, Cave et Oudin. Seule l'histoire liturgique a empêché le P. Delehaye d'accepter ces conclusions pour l'homélie *in mesopentecosten*. Non content de ces restitutions, M. Holl a la chance d'ajouter à l'œuvre d'Amphiloque une homélie inédite dont l'authenticité est indiscutable (texte grec pp. 91-102 d'après le Monac. gr. 534). C'est un sermon de polémique populaire contre les ariens. Amphiloque y commente le texte : *Transeat a me calix iste*, dont les hérétiques se faisaient une arme pour accuser le Christ de δειλία. Le sermon est remarquable par l'énergie avec laquelle est affirmée la pleine divinité du Christ, et par l'importance donnée au parallèle entre le premier et le second Adam. Détail curieux, et qui prête matière à des comparaisons intéressantes, l'homélie a été démarquée par un prédicateur anonyme, dont l'œuvre est conservée parmi les pseudépigraphes de saint Jean Chrysostome (MIGNE PG. LXI. 751-56).

Ces recherches ne sont dans la pensée de M. Holl que des travaux préparatoires à l'étude substantielle qui occupe la seconde moitié du volume (pp. 100-263). Pour mieux caractériser le rôle théologique d'Amphiloque, M. Holl étudie d'abord la doctrine trinitaire et christologique de ses maîtres, les trois grands Cappadociens. Je ne puis résumer ni discuter ici en détail cette dissertation consciencieuse faite de première main, nourrie de citations et de références qui supposent un travail de dépouillement considérable. Rarement influencée par l'esprit de système, elle s'impose à l'attention de tous ceux qui ont à s'occuper de ces matières et leur rendra de précieux services. Certaines questions y apparaissent sous un jour nouveau Je louerai en particulier l'indépendance d'esprit dont fait preuve M. Holl vis-à-vis des opinions reçues, même quand elles sont patronnées par des noms illustres. L'étude sur les origines de la pensée de saint Basile en est un exemple frappant. Au lieu de nous rebattre les oreilles avec l'influence homéousienne, M Holl prouve combien Basile fut profondément imprégné des doctrines de Grégoire le Thaumaturge et d'Origène. Pour être complet, il aurait dû parler aussi d'Athanase et du Concile de Nicée. Sur plus d'un point, on peut ne pas admettre les interprétations du docte professeur ; il sera difficile de signaler des lacunes sérieuses dans son information. Ces pages sont un vrai trésor pour l'histoire du dogme et pour l'étude si peu avancée du vocabulaire théologique.

Chemin faisant, M. Holl aime à dire ce qu'il pense d'un certain nombre de problèmes d'histoire littéraire et promet de développer ses vues dans une série d'études. Il a déjà tenu en partie parole. Puissent

Digitized by Google

ces travaux lui faciliter la tâche épineuse mais singulièrement utile qu'il a entreprise : l'édition critique du traité de saint Épiphane contre les hérésies !

F. CAVALLERA.

J. LEIPOLDT. *Schenute von Atripe und die Entstehung des national-ägyptischen Christentums* (*Texte und Untersuchungen*. Nouv. sér., t.X, fasc 1). Leipzig, Hinrichs, 1903. In-8, IX-213 pp. Prix : 7 Mk.

W. E. CRUM. *Inscriptions from Shenute's monastery*, dans le *Journal of theological Studies*, 1904, t. V, pp. 552-569.

S. SCHIWIETZ. *Das morgenländische Mönchtum*. T. I. *Das Ascetentum der drei ersten christlichen Jahrhunderte und das egyptische Mönchtum im vierten Jahrhundert*. Mayence, Kirchheim, 1904. In-8, VIII-352 pp. Prix : 7 Mk.

La dissertation que M. J. Leipoldt vient de consacrer à Schenute, le fougueux et fanatique archimandrite du Monastère blanc, près d'Akhmim, au Ve siècle, est fort importante tant pour l'histoire du monachisme que pour celle de l'Église copte. On n'a publié jusqu'ici que quelques morceaux des œuvres nombreuses du fameux moine et les différentes recensions de son panégyrique par son successeur Bêsa. Outre ces textes imprimés, M. Leipoldt a eu à sa disposition les fragments des écrits de l'archimandrite qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris, au British Museum et à la Bibliothèque royale de Berlin. Il est ainsi beaucoup plus complètement renseigné que ceux qui ont écrit avant lui sur la matière. « Je puis espérer, dit-il p. 3, qu'aucun trait important de la vie et de l'œuvre de Schenute ne m'a échappé ». On s'étonnera cependant que, recourant ainsi à l'inédit, l'auteur n'ait pas consulté les manuscrits de la collection Borgia, à Rome et à Naples. Ils sont en effet au moins aussi importants que ceux de Paris, et ce que Zoega en a publié dans son catalogue, est bien peu de chose.

Le premier chapitre de la dissertation est naturellement consacré aux sources. C'est plutôt toutefois une énumération, bien complète et très utile, de ces sources qu'une étude critique à leur sujet. L'authenticité de certaines lettres portant dans les manuscrits le nom de notre moine aurait demandé à être mieux établie que par l'assertion un peu expéditive de la p. 59 : « il suffit de lire une phrase d'une pareille lettre pour voir que c'est bien Schenute, et nul autre, qui l'a écrite ». La valeur des sources aurait également dû être examinée de plus près.

Digitized by Google

Pour la biographie de Bêsa, M. Leipoldt note (p. 13) qu'on ne peut l'employer comme source historique qu'avec une grande prudence — remarque très juste dont l'auteur n'a peut-être pas tenu suffisamment compte au cours de son étude où souvent il s'en réfère simplement au dire du panégyriste. — Mais n'aurait-il pas fallu, dans une certaine mesure, répéter cette remarque au sujet des œuvres de l'archimandrite lui-même? Quand on connait le caractère du moine, on pense naturellement qu'il faut se défier de son témoignage, du moins quand il nous parle des défauts de ses religieux, des misères de son temps, et aussi de ses relations et de son action personnelle. M. Leipoldt n'y a pas fait assez attention. On s'en aperçoit dès le deuxième chapitre de son livre où, pour bien situer l'œuvre de son héros, il a eu l'heureuse idée de retracer à grands traits l'histoire des Coptes dans la Haute-Égypte, vers 400. Leur état social et moral nous est décrit avec des couleurs fort sombres. Petits cultivateurs pour la plupart, ils se seraient trouvés presque tous dans une profonde misère; d'où les vols, la rapine et, pour compenser la privation du mariage dont on ne pouvait plus supporter les charges, la lubricité et les vices contre nature. Le tout est prouvé par des passages de Bêsa et de Schenute. Il eût été bon ici de se rappeler que l'archimandrite n'avait guère à intervenir hors de son monastère que dans les cas malheureux et que son intervention était souvent passionnée; on ne peut donc pas espérer trouver, dans sa biographie et dans ses lettres, tous les éléments d'une description complète et parfaitement exacte de l'état social de ses concitoyens. On peut affirmer d'ailleurs, d'après les règles et les lettres de Schenute, que, parmi ses moines, il n'en manquait pas qui avaient eu des biens à abandonner en entrant au couvent. Pour le dire dès maintenant, cette remarque montre qu'il est exagéré d'attribuer la vocation monastique du plus grand nombre des moines d'Atripe à leur détresse économique (p. 70, 111). — Le paragraphe consacré à l'état religieux des Coptes vers 400 développe heureusement les renseignements fournis par M. Harnack sur la propagation du christianisme en Égypte (*Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, p. 448 s.). Relevons aussi les notes précieuses que l'auteur y donne sur l'histoire de la littérature copte (p. 27, 33, 35, 39, 60, 72).

Après ces préambules, M. Leipoldt en arrive, au chapitre III, à son sujet, l'histoire de Schenute. Les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* me pardonneront de faire plusieurs fois ici allusion à la dissertation que j'ai publiée en 1898 sous le titre : *Etude sur le cénobitisme pakhômien* (Louvain, Van Linthout). Je ne puis m'en dispenser, puisque M. Leipoldt y renvoie presque à chaque page. M. Lejay a même écrit dans la *Revue critique* (1903, t. LVI, p. 480) qu'il semble parfois que M. Leipoldt a voulu « opposer à M. Ladeuze un pendant protestant » Pour éviter tout malentendu, je tiens à déclarer que je n'ai constaté nulle part dans le livre de M. Leipoldt un parti-pris

Digitized by Google

malveillant (1). D'ordinaire d'accord sur les faits, nous différons dans l'appréciation de l'action exercée par le fameux moine. D'ailleurs, tandis que Schenute n'occupe dans ma dissertation que la deuxième place et que j'ai seulement traité du rôle joué par lui dans l'histoire du cénobitisme, M. Leipoldt a voulu consacrer à l'archimandrite d'Atripe une monographie complète.

L'auteur expose d'abord les événements principaux qui constituent comme l'histoire externe de Schenute, et il en établit la chronologie. Né en 333 ou 334, il est mort en 451, l'année du concile de Chalcédoine. Je continue à croire qu'il faut placer cette mort en 452. J'ai peut-être eu tort d'identifier l'incursion des Barbares auxquelles Nestorius fait allusion dans ses lettres, avec celle qui est mentionnée dans la recension bohirique du panégyrique de Bêsa (p. 49 s.). Mais il n'en reste pas moins vrai que la même recension mentionne, vers la fin de la vie de Schenute, deux expéditions contre les Blemmyes, dirigées par des généraux romains qui viennent au passage saluer le moine d'Atripe : or, Priscus et Jordanes nous font connaître pour cette même époque deux expéditions pareilles dans l'Égypte supérieure, l'une en 451 et l'autre en 452. C'est là d'ailleurs une question peu importante.

Le chapitre IV de M. Leipoldt, consacré au caractère et à la personnalité de Schenute, est vraiment intéressant. Schenute sait le grec; il cite les philosophes et les poètes grecs, et il connaît la mythologie classique. Mais son âme reste toujours copte : il ne s'est pas laissé influencer par les idées grecques. La science, pour lui, est chose inutile et impossible. De théologie, il n'en a pas. Il se contente de répéter les formules ecclésiastiques courantes. Attaque-t-il, dans ses œuvres, les hérétiques, que d'ailleurs il ne comprend guère, il résout toutes leurs difficultés métaphysiques, en les renvoyant à la puissance de Dieu. Sa religion et sa piété sont avant tout pratiques. Il ne s'occupe pas des rapports métaphysiques entre Dieu et l'homme, ni de l'union mystique de l'homme à Dieu. Pour lui, il s'agit d'obéir à Dieu et de faire des œuvres, pour mériter la récompense et fuir les châtiments. Il a en même temps conscience de sa supériorité sur tous ceux qui l'entourent; il se sait « une autorité ». Il se croit inspiré d'en haut, et il a quelque chose de l'enthousiasme prophétique. Aussi vit-il dans un état ordinaire d'exaltation et d'emportement, que viennent couper des intervalles de profonde dépression morale. C'est un homme passionné et violent, avec les défauts et les faiblesses des gens de ce caractère.

Reste à voir, et c'est la partie principale, l'action qu'avec un tel caractère, Schenute a exercée. M. Leipoldt étudie d'abord son œuvre monastique. Après avoir décrit le théâtre où elle s'est déroulée, c'est

(1) Je note seulement qu'à la page 97, M. Leipoldt m'a mal compris. Je n'ai jamais dit que le monastère secondaire s'appelât lui-même, dans les lettres de Schenute, le *village*.

Digitized by Google

à dire les monastères qui furent soumis à sa direction, l'auteur présente quelques observations générales sur la règle qui y était en vigueur, et parcourt, dans dix paragraphes, les différents points de cette règle. Malgré l'aridité du sujet, M. Leipoldt a su nous en faire un exposé très attachant. A raison des nouveaux documents sur lesquels il repose, cet exposé est naturellement plus complet que celui que j'ai donné jadis. Je noterai spécialement le § 21 où l'on trouvera développé ce que j'ai dit de la première introduction des vœux monastiques ; on y lira en particulier la formule de la promesse solennelle que Schenute imposait à chacun de ses moines. Dans le même paragraphe, M. Leipoldt a pu constater que, s'il n'y avait pas encore de noviciat à Atripe, les moines nouvellement reçus y faisaient cependant un *ordinon* à part. A signaler aussi (p. 142) la curieuse lettre adressée à la « mère » du couvent des femmes, dans laquelle l'archimandrite détermine le nombre de coups de bâton à administrer à une dizaine de religieuses délinquantes. Je relève encore la transformation introduite à la règle de Pakhôme par rapport au service général de la communauté. A Tabenne, celui-ci se faisait à tour de rôle par les diverses maisons. Chacune faisait successivement la *semaine*. Les *semainiers* avaient à réciter certaines parties de l'office dans la prière commune, à appeler la communauté aux exercices, à transmettre aux religieux les ordres du supérieur, les matériaux nécessaires au travail, etc. A Atripe, cet office fut confié, d'une manière stable, à une catégorie de moines particulièrement fervents et sûrs, qu'on appelait les *frères serveurs* et qu'on chargea en même temps de quelques services plus importants, comme ceux de la porte et de l'infirmerie.

Sur tous ces points, les textes dont s'est servi M. Leipoldt n'étant pas publiés, nous devons d'ordinaire accepter de confiance les renseignements qu'il nous donne. Même lorsqu'il nous communique la traduction de l'une ou l'autre phrase, nous ne pouvons pas juger de la fidélité de cette traduction d'après le texte original, ni surtout contrôler la portée du passage d'après le contexte. Ainsi, M. Leipoldt traduit (p. 78) cinq lignes d'une lettre de Schenute et il en conclut que le moine rejette la doctrine du Purgatoire. L'on voudrait avoir la teneur complète de cette lettre : car, si Schenute ne croyait pas au Purgatoire, pourquoi ordonnait-il des prières, des bonnes œuvres, l'offrande du sacrifice pour ses religieux défunts (p. 133) ? Il est assurément regrettable que M. Leipoldt, qui semble tout préparé à la besogne, n'ait pas commencé par publier les œuvres inédites dont il se sert, en y comprenant les fragments de Rome et de Naples. Il est impossible de vérifier maintenant sur bien des points la valeur de son travail, qui sera d'ailleurs à reprendre encore après la publication complète des documents.

Je ne m'arrêterai pas au § 31 consacré à la moralité des moines d'Atripe, ou, en d'autres termes, aux résultats religieux et moraux obtenus chez les cénobites par la direction de Schenute. Ces résultats

Digitized by Google

ne sont certes pas brillants. Je l'ai constaté (p. 251 s.) aussi nettement que M. Leipoldt. J'ai seulement nié (p. 348 s.) que, à en juger par les documents, les chutes charnelles aient été fréquentes à Atripe. Or, M. Leipoldt écrit lui-même (p. 148) : « Les actes extérieurs contraires au sixième commandement ont été très rares au monastère blanc..... S'ils s'en produisaient, ils se bornaient à ceci qu'un moine saisissait la main ou le pied de son voisin ! » Aussi j'ai été quelque peu surpris de voir attribuer à ma *Kirchlichkeit* le jugement que j'ai porté sur la moralité des disciples de Schenute. Les *pensées* impures, dit l'auteur, étaient au moins très fréquentes chez eux ! C'est là un point que l'archimandrite ne pouvait guère connaître. Ce qu'il en dit, peut être attribué à son zèle soupçonneux et à son « enthousiasme prophétique ». D'ailleurs, le mot « pollution » et d'autres semblables, que M. Leipoldt reconnaît ne pas signifier chez Schenute des *actes* impurs, indique-t-il même nécessairement dans sa bouche des péchés de *pensées* contre la chasteté ? (Voir ma dissertation, p.340, 344 et les remarques de M. Leipoldt, p. 60.)

Là où je diffère grandement d'avis avec M. Leipoldt, c'est où il s'agit du jugement à porter sur le cénobitisme égyptien et l'action que Schenute exerça sur lui. D'après l'auteur, l'archimandrite n'a pas poussé le monachisme dans de nouvelles voies. Il a seulement maintenu la règle et la discipline introduites par son prédécesseur Pgôl, et ce de la seule manière qui pouvait réussir auprès des Coptes, par la violence et la terreur. Pakhôme n'avait pourtant pas pris pareil moyen, et il a réussi autrement que Schenute. D'ailleurs, les assertions de M. Leipoldt semblent souvent ici paradoxales. « Schenute, lisons-nous à la p. 157, n'a en aucun point rendu plus sévère la règle de Pgôl ». Et cependant, à la p. 60, l'auteur nous parle de la démangeaison qu'il avait de porter des lois, et, à la p. 49, il dit : « La règle de son prédécesseur ne renfermait qu'un petit nombre de préceptes généraux. Il y avait donc en cette matière un vaste champ laissé à l'activité de Schenute, et il l'a si bien exploité que, en ce qui regarde la législation, ses successeurs ne pouvaient que répéter ce qu'il avait établi. Il a réglé par écrit les plus petits détails; il établit même comment devront se relever les moines qui portent un cadavre au cimetière. Et tous ces détails, il les traite comme de graves actions d'état. » « Il n'a pas seulement dicté les lois exigées par les circonstances... Il a souvent commandé pour le plaisir de commander » (p. 102). Il est sans doute impossible, dans l'état de nos documents, de distinguer toujours, dans la règle d'Atripe, ce qui vient de Pgôl, de Schenute ou de ses successeurs. Mais il me paraît indiscutable que Schenute lui-même a souvent légiféré sur les plus minutieux détails dans la direction sévère inaugurée à Atripe ; c'est dans ce caractère de ses règles monastiques, non moins que dans la manière dont il appliqua ses lois, qu'il faut chercher la cause de son insuccès. Le croirait-on, cet archimandrite qui maintient si rigides les mortifications ascétiques parmi ses moines, et qui se

Digitized by Google

livre lui-même à toutes les rigueurs de la pénitence (p. 68), cette nature de Copte qui ne sait pas s'élever à la piété intérieure et mystique des Grecs (p. 84), cet homme, dis-je, d'après M. Leipoldt (p. 62), était en principe un adversaire de l'ascèse ! Tandis que à cette époque tous les Coptes montraient un fort penchant pour l'ascèse (p. 155), Schenute, lui, « a vaincu l'esprit du monachisme ». Secrètement, il serait presque un ami du monde ! D'ailleurs, par endroits, M. Leipoldt semble trouver que la vie religieuse est mauvaise par elle-même. Tous les vices des moines d'Atripe « sont inhérents au monachisme de tous les temps » (p. 148). Le cénobitisme était cependant dans l'Église copte « l'état où se réunissait toute civilisation et toute religiosité » (p. 188). Franchement, je ne me retrouve pas bien dans toutes ces appréciations. Si elles ne sont pas contradictoires, c'est que les nuances sont bien délicates. Mais ne pourrait-on pas soupçonner ici quelque tendance protestante, au lieu et place de la tendance catholico-apologétique (p. 21) ? — J'ai déjà dit que M. Leipoldt exagère, dans l'histoire du monachisme égyptien, l'influence du facteur économique. On peut voir à plusieurs remarques que j'ai faites, qu'il me semble exagérer aussi l'influence de la race. Il faut, je le reconnais, laisser leur place à ces deux facteurs. Mais n'excluons pas les autres, et ne combinons pas ceux-ci de façon antinaturelle, en disant par exemple (p. 70) que les Coptes, de nature et de race peu portés à l'ascèse, en ont pris le goût par suite de leur misérable situation économique.

Dans la dernière partie de son ouvrage, M. Leipoldt étudie l'activité de son héros en dehors de son monastère. Ici encore, il sera bon de distinguer les faits et les jugements portés sur les faits. Dans un premier paragraphe, l'auteur décrit les relations amicales que Schenute entretint avec les évêques voisins et avec les autres ascètes du pays ; l'influence qu'il exerça sur les Coptes des environs d'Akhmim qui venaient en foule au monastère blanc assister au service divin le dimanche matin, y entendre la prédication de l'archimandrite et le consulter ; la grande considération enfin dans laquelle les représentants du pouvoir romain en Égypte durent tenir le moine d'Atripe. Le paragraphe suivant décrit l'action sociale exercée par Schenute. Dans un temps où la plupart des Coptes sont voués à la misère, il en réunit des centaines dans ses couvents, les y fait travailler, les organise en une coopérative de production, et avec les ressources qu'il obtient de la sorte, vient au secours de ceux que la vocation monastique n'a pas séduits. A l'occasion, il reçoit et nourrit dans ses couvents les foules fuyant devant les incursions des Barbares. D'autre part, il poursuit de son éloquence tous les abus dont les pauvres sont victimes de la part des riches. Vient ensuite, dans le §. 36, sa lutte contre le paganisme. Non content d'attaquer violemment les païens dans ses discours et de détourner les Coptes de leur service (ce qui devait compromettre singulièrement leur situation économique), il se met personnellement à

Digitized by Google

l'œuvre, et, à la tête de ses moines fanatiques, il dépouille, brûle et renverse les sanctuaires et les temples. M. Leipoldt relève enfin (§ 37) les services rendus par Schenute à l'Église copte elle-même. Il a vivement combattu les restes de superstition païenne conservés par ses concitoyens, notamment dans le culte des martyrs. Il a attaqué les vices du clergé. Lui-même a donné dans ses couvents aux foules qui venaient le consulter, la direction spirituelle qu'elles ne trouvaient pas auprès de ses prêtres. Grâce à cette action sur les fidèles, les clercs et les moines, il a imprimé à la religion des Coptes l'esprit de sa religion à lui et lui a donné de la sorte un caractère propre et national. Ainsi, par Schenute, l'Église copte se trouvait déjà bien séparée du christianisme grec et de son esprit, dès avant le schisme de Dioscore.

« Schenute n'est rien pour l'histoire universelle; pour les Coptes il est tout », conclut l'auteur en essayant de marquer en quelques phrases, dans sa dernière page, l' « importance historique » de son héros. D'abord, c'est lui qui a créé l'Église nationale copte ! Voilà de la généralisation peu historique. Le moine d'Atripe est parfois sorti du pays d'Akhmim; mais il n'a certainement exercé aucune influence sur l'Église d'Alexandrie, ni sur celle de la Basse-Égypte. On sait assez le rôle qu'ont joué là les archevêques d'Alexandrie, aux ve et vi^e^ siècles. Ils se sont servis des moines, mais pas de ceux de Schenute. C'est donc tout au plus de l'Église de la Haute-Égypte qu'il eût fallu parler. Schenute y a exercé — plus bruyamment et surtout plus seul — l'action que d'autres moines, à cette époque, ont exercée dans d'autres pays ou d'autres parties de l'Égypte.

J'ai moins à objecter contre la seconde proposition de M. Leipoldt : Schenute a donné à son peuple une littérature nationale originale.

En troisième lieu, il « a montré, par son exemple personnel et l'organisation du travail dans ses couvents, comment les nécessités économiques du temps étaient à soulager ». — Le mérite de cette organisation revient avant tout à Pakhôme dont les règles furent seulement développées à Atripe. D'ailleurs, à la fin du ve siècle, les moines de la Basse-Égypte avaient déjà les mêmes mérites, au point de vue social, que les moines d'Atripe (voir le texte de Cassien cité par M. Leipoldt p. 175).

Je pense donc que M. Leipoldt a montré trop de bienveillance dans les jugements qu'il porte sur Schenute. Mais tout le monde devra lui être reconnaissant d'avoir mieux mis en lumière son importance. Quiconque aura désormais à s'occuper de l'histoire sociale et religieuse de l'Égypte chrétienne, aura à tenir grand compte de sa dissertation. J'ai dit plus haut le supplément d'informations qu'elle nous donne sur les premières règles cénobitiques. Je me plais enfin à féliciter l'auteur de la langue claire, alerte et séduisante dans laquelle il a su traiter son sujet.

M. Leipoldt n'a ajouté aucun renseignement nouveau aux maigres données que j'avais recueillies (p. 214 s.) sur les destinées des monas-

Digitized by Google

tères de Schenute après sa mort. M. W. E. Crum nous apporte sur ce point quelques petits détails dans le *Journal of theological studies*. Le monastère d'Atripe, le monastère blanc, existe toujours. Au printemps de 1904, le chanoine Oldfield a copié une partie des inscriptions coptes qui s'y lisent, les unes sur les murs de l'église, les autres dans une petite place située au nord de l'abside centrale de celle-ci. Les premières nous donnent quelques renseignements sur la confection de fresques dans le sanctuaire, au XIIe siècle, et sur certaines restaurations architecturales faites au XIIIe siècle à l'église, qu'un tremblement de terre avait en partie renversée. Elles nous apprennent en même temps les noms de quelques abbés d'Atripe, pendant ces deux siècles. — Il y en a deux qui mentionnent des faits de la vie de Schenute. La première dit qu'il fut ordonné prêtre et archimandrite par Cyrille d'Alexandrie dans le τόπος de S. Théodore Stratêlatês à Constantinople : cette indication de lieu ne concorde pas avec celle des autres sources (cfr. Leipoldt, p. 42) La seconde mentionnait l'année de la naissance et de la mort de Schenute; malheureusement on ne sait plus lire exactement les chiffres; il semble bien pourtant que la naissance est placée dans les années soixante de l'ère des martyrs, donc vers 344, ce qui de nouveau ne concorde pas avec les données jusqu'ici connues.

La seconde série d'inscriptions est beaucoup plus intéressante. La pièce où elles se trouvent, était la fameuse bibliothèque du couvent d'Atripe, d'où est sortie la plus grande partie de la littérature copte sahidique aujourd'hui connue. Nos inscriptions indiquaient les livres placés dans les différents compartiments : livres du Nouveau Testament, homélies et histoires, biographies de saints, Ancien Testament. A noter le très grand nombre d'exemplaires des quatre évangiles que renfermait la bibliothèque. Parmi les vies des saints, on trouve mentionné un ouvrage par ces mots : « les Apôtres » ; il s'agit peut-être des actes apocryphes. Plusieurs biographies de moines sont indiquées dont aucun fragment n'est aujourd'hui connu. — Les dernières inscriptions sont en arabe, mais écrites avec des caractères coptes. Elles renferment des imprécations contre les visiteurs indiscrets de la bibliothèque ou des formules d'incantation préservative.

M. Crum a publié le texte copte de toutes ces inscriptions, avec une traduction anglaise, et il a donné une nouvelle preuve de son immense érudition, en identifiant dans les notes les personnages ou les ouvrages qui y sont mentionnés.

Si je m'arrête moins longuement à l'ouvrage du Dr Schiwietz qu'à celui de M. Leipoldt, ce n'est pas que je n'en apprécie pas les mérites ; c'est uniquement parce qu'il ne nous fournit pas de renseignement nouveau de quelque importance. On ne peut en faire un reproche à l'auteur; car son travail vient combler une véritable lacune dans la littérature catholique. Depuis vingt ans, on a publié de nouveaux textes et de nombreuses dissertations sur le monachisme oriental. Il

Digitized by Google

était temps de faire la synthèse des résultats acquis. M. Schiwietz s'est acquitté de cette tâche, d'une façon fort heureuse. L'auteur a une connaissance directe des sources et il en fait un usage critique fort judicieux. Il est aussi en général au courant de la littérature contemporaine et, vu son but, il s'est amplement servi des ouvrages de ses prédécesseurs. Plusieurs études importantes manquent cependant à sa bibliographie. J'ai noté les suivantes : sur les *Virgines subintroductae*, la dissertation de M Achelis (cfr *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 58 s.); sur l'ascétisme païen, la brochure de M. Preuschen, *Monchtum und Serapiskult* (cfr *ibidem*, 1903, t. IV, p. 553); sur la vie de Paul de Thèbes, les travaux de M. Nau et de M. Bidez (cfr *ibidem*, 1901, t. II, p. 108 s.) ; sur la *Vita Antonii*, la version syriaque signalée en 1894 par Schulthess. A propos de l'*Historia lausiaca*, il est assurément fort regrettable que l'ouvrage de dom Butler (*The Lausiac History of Palladius*, dans *Texts and Studies*, VI, 1. 1898) ne soit cité en note que l'une ou l'autre fois. L'édition du texte de l'Histoire par dom Butler a sans doute paru trop tard pour que M. Schiwietz pût s'en servir. Il en est de même de l'étude de M. Leipoldt analysée ci-dessus. Il se fait de la sorte que l'ouvrage de M. Schiwietz aurait déjà besoin de revision sur l'un et l'autre points.

Le livre est divisé en trois parties dont les deux premières sont la reproduction presque littérale d'articles parus en 1898-1903 dans *Archiv für Kath. Kirchenrecht*. La première, qui ne comprend que 47 pages, est plutôt une introduction. C'est la préhistoire du monachisme qui y est décrite. M. Schiwietz refuse à bon droit de rattacher la vie religieuse telle qu'elle s'est pratiquée chez les chrétiens, au bouddhisme ou à n'importe quelle institution païenne. Il eût même mieux fait de ne pas en rechercher la dernière racine dans l'Ancien Testament. Le prophète et le moine chrétien ont à peine quelque chose de commun, et leur genre de vie est tout à fait opposé. La vie religieuse sort de l'Évangile, qui a au moins posé les prémisses dont elle devait découler. M. Schiwietz a suivi, dans les trois premiers siècles, la préparation progressive du monachisme, dans les pratiques de ces ascètes qui ne se retirent guère dans la retraite mais qui pratiquent, partiellement et chacun pour son compte, les principes évangéliques en se dévouant au culte chrétien ou à la prédication de l'Évangile. Notons en passant que l'auteur affirme peut-être un peu vite que les ascètes n'eurent pas, à cette époque, de costume spécial. D'autre part, ce qu'il dit de la continence des clercs, ne semble pas prouvé; le haut clergé du moins, d'après lui, aurait été obligé au célibat dans les trois premiers siècles. M. Funk a critiqué cette manière de voir dans la *Theologische Quartalschrift* (1900, p. 157 s.); la réplique de M. Schiwietz, dans l'appendice de son ouvrage (p. 347 s.), ne paraît pas concluante.

La deuxième partie est consacrée au monachisme égyptien au IVe siècle; elle traite successivement de Paul de Thèbes, d'Antoine, des moines de Nitrie et de Scété, de Pakhôme et de ses cénobites.

Digitized by Google

Chaque fois, les sources sont soumises à un examen critique. Si l'auteur reprend les conclusions de ses prédécesseurs — nous avons dit qu'ici il en a ignoré plusieurs, — c'est cependant après les avoir soumises à un examen personnel et souvent en apportant quelque nouvelle preuve. Il eût franchement pu se dispenser de réfuter encore longuement les idées de Weingarten sur la *Vita Antônii*, et, d'un autre côté, accorder une confiance moins absolue à la *Vita Pauli*. L'étude des sources est suivie d'une description claire et bien conduite de la vie des moines, de leurs idées religieuses, de leurs règles. Pour la règle pakhômienne, M. Schiwietz me semble çà et là se fier trop au témoignage de Cassien.

L'auteur a ainsi étudié les types particuliers de la vie monastique en Égypte au IVe siècle, — excepté, omission certes étrange, Pgôl et Schenute, auteurs cependant d'une grave réforme. Dans sa dernière partie, il expose quelques questions générales relatives au monachisme égyptien à cette époque. Il examine d'abord le *Syntagma doctrinae* du Pseudo-Athanase et ce qu'on en peut tirer au sujet des idées et des règles monastiques en Égypte. Puis, il nous montre la décadence de l'ascétisme proprement dit dans ce pays vers la fin du IVe siècle. Il défend alors la moralité des moines pakhômiens et de ceux de la Basse-Égypte; on reconnaît d'ailleurs de plus en plus qu'ils sont innocents des crimes qu'on leur a attribués (voir Von der Goltz dans la *Theologische Literaturzeitung*, 1905, col. 79). Viennent ensuite quelques pages sur l'idéal de perfection chrétienne qui ressort des documents étudiés, d'autres sur le culte eucharistique, la communion et la pénitence chez les moines, comme aussi sur leur participation aux luttes dogmatiques du temps, et surtout une étude sur les rapports entre anachorètes et cénobites, entre moines et clercs, entre le monachisme et l'État.

Sur tous ces points, on trouvera, dans le livre de M. Schiwietz, moins des vues personnelles qu'un exposé intéressant et solide de l'état actuel des questions, avec de très bonnes preuves pour les solutions admises. Bref, l'auteur nous a donné une excellente synthèse des origines du monachisme en Égypte; nous en conseillons la lecture à tous ceux qui veulent se faire une idée historiquement exacte sur ces attachantes questions, et nous souhaitons de voir bientôt paraître le second volume, qui retracera l'histoire du monachisme dans les autres pays d'Orient.

P. Ladeuze.

Digitized by Google

F. Gillmann, *Das Institut der Chorbischöfe im Orient.* Historisch-kanonistische Studie. *(Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, 2e sér., fasc. 1.) Munich, J. J. Lentner, 1903. In-8, 156 p. M. 2,50.

H. Bergère. *Étude historique sur les chorévêques.* (Thèse.) Paris, Giard et Brière, 1905. In-8, II-121 p.

Le volume de M. F. Gillmann semble avoir enfin fait la lumière sur la question si controversée de l'institution chorépiscopale. L'auteur s'est limité à l'étude de cette institution dans le monde oriental où elle avait pris naissance et où elle a eu son plus grand développement. Se rendant très heureusement compte que l'époque où elle devint l'objet de règlements conciliaires, le IVe siècle, ne correspond nullement, comme on l'a souvent cru, à la période de son apparition et de sa croissance, mais marque au contraire celle où elle a commencé d'être battue en brèche, M. Gillmann a constaté qu'il en fallait rechercher beaucoup plus haut les origines.

La plus ancienne mention connue d'un chorévêque est celle de Zotique, chorévêque à Kumane en Phrygie dans la seconde moitié du IIe siècle. Cette localité de Kumane n'était qu'un village ; et telle apparait en effet la fonction des chorévêques : ils étaient évêques des villages, évêques de la campagne, ἐν χώρᾳ ἐπίσκοποι, mais non pas moins évêques que les évêques des villes, dont ils restaient indépendants. Puis, peu à peu, ils leur furent en fait subordonnés, surtout à partir de la seconde moitié du IIIe siècle, où leur trop grande multiplication parut présenter des inconvénients, et l'on arriva alors à la réglementation dont les conciles d'Ancyre, Néocésarée, Nicée, Antioche, Sardique et Laodicée marquent au IVe siècle, les étapes progressives. Les chorévêques gardaient encore le caractère épiscopal, mais ils perdirent le droit d'exercer les plus importantes de leurs attributions, comme l'ordination des clercs, sans le consentement de l'évêque urbain, dont ils ne furent plus que des sortes de délégués.

Mais déjà l'institution même du chorépiscopat était attaquée : le concile de Laodicée, dont les décisions n'avaient d'ailleurs qu'une portée locale, avait prohibé l'ordination de nouveaux chorévêques. Ceux-ci néanmoins se montrent encore en nombre relativement considérable à la fin du IVe siècle et dans le cours du Ve ; on continue à en trouver au VIe ; enfin ils sont mentionnés pour la dernière fois au concile de Nicée en 787 : le chorépiscopat alors a pratiquement cessé d'exister ; il ne subsistera que chez les Maronites. Mais depuis longtemps déjà ceux qui en étaient investis avaient cessé aussi de posséder les pouvoirs épiscopaux : non seulement ils avaient été subordonnés aux évêques urbains, mais ils n'étaient plus évêques eux-mêmes ; c'étaient de simples prêtres revêtus d'une dignité particulière, qu'on a pu comparer aux curés-doyens des temps modernes.

Digitized by Google

Les conclusions de M. H. Bergère sont analogues. On pourrait supposer qu'il a utilisé le livre de M. Gillmann, paru en 1903, alors que le sien a été publié en 1905. Mais, chose singulière, il semble l'avoir ignoré, car il ne s'y réfère nulle part et ne le cite pas dans sa bibliographie, où figurent d'autres publications moins importantes. M. Bergère traite assez longuement du chorépiscopat en Occident, après l'avoir étudié en Orient : mais il se dégage de son étude une impression peut-être moins nette sur le caractère de cette institution dans nos contrées que des quelques lignes qu'y consacre aussi M. Gillmann pour la différencier du chorépiscopat oriental : tandis que les chorévêques d'Orient furent d'abord des évêques ruraux pleinement indépendants des évêques urbains, puis leur furent dans la suite de plus en plus étroitement subordonnés, jusqu'à ne plus conserver aucun caractère épiscopal, les chorévêques occidentaux se présentent plutôt comme des coévêques, des coadjuteurs de l'évêque, chargés de gouverner certaines portions du diocèse plus ou moins éloignées de la ville épiscopale à laquelle ils demeurent cependant attachés, à la fois réellement possesseurs de la dignité épiscopale, mais dépendant de l'évêque urbain dont ils ne sont que les auxiliaires, voilà ce qui ressort clairement d'un passage de M. Gillmann et d'une façon moins précise, ce me semble, de plusieurs pages de M. Bergère, qui montre d'ailleurs bien ensuite comment la puissance des chorévêques fut bientôt combattue en Occident, comme elle l'avait été en Orient, comment on en vint à leur contester le caractère épiscopal et comment ils finirent par disparaître complètement.

Une correction de détail, mais qui n'est pourtant pas tout à fait sans importance, à signaler pour finir : M. Bergère dit que l'institution chorépiscopale n'apparaît établie en Occident qu'au VIIIe siècle, ce qui est exact, et il ne signale avant cette époque que le cas tout à fait exceptionnel d'un certain Armentarius, fait illicitement évêque d'Embrun et que le concile de Riez, en 439, déposa, mais nomma chorévêque, avec des pouvoirs du reste à peine supérieurs à ceux des simples prêtres. Pour M. Bergère, comme pour la plupart des historiens, « hors l'accident de 439, l'Occident chrétien n'a pas connu les chorèvêques avant la seconde moitié du VIIIe siècle. » Ceci n'est plus exact : une inscription de Dalmatie, publiée au C. I. L., III, 9547, nous fait connaître un chorévêque dalmate contemporain d'Armentarius ; or la Dalmatie appartenait au point de vue religieux comme au point de vue civil à l'Occident. Il ne faut sans doute pas tirer de ce fait des conclusions exagérées, mais on n'a pas le droit non plus de le négliger entièrement. J'ai attiré l'attention sur lui dans un article qui paraît ici même (cfr. *supra* pp. 27-32).

JACQUES ZEILLER.

Digitized by Google

ALEXIOS VON MALTZEW. *Oktoichos oder Parakletike der Orthodox-Katholischen Kirche des Morgenlandes. Deutsch und slawisch, unter Berücksichtigung der griechischen Urtexte.* 1e partie (Tons I-IV); 2e partie (Tons V-VIII). Berlin, Siegismund, 1903-1904. In-12. XV-1270 et LXXXVI-1193 p. Chaque partie : 14 Mk. (1).

Avec l'*Oktoichos*, M. le protopope Al. de Maltzew, chapelain de l'ambassade russe de Berlin, maître en théologie, vient de clore la série des publications liturgiques qui l'ont fait connaître du monde savant. Jetons un coup d'œil rapide sur la collection entière : aussi bien nous faudra-t il en citer presque tous les tomes pour analyser l'*Oktoichos*. — Chacun des volumes de la série se compose de deux éléments : une préface, des textes (2). La préface étudie, dans la liturgie de l'Église romaine, dans celles des Arméniens, Nestoriens, Syriens, Coptes, Abyssins, les offices, rites, usages, analogues à ceux de l'Église russe que reproduisent ou prescrivent les textes qui forment le corps de l'ouvrage. Ces textes se présentent sur deux colonnes : dans la première, le texte slavon, transcrit en lettres russes modernes, sans les abréviations si fréquentes dans les livres d'église; dans la seconde, la traduction allemande, très exacte, très précise ; elle distingue, par exemple, entre Μήτηρ Θεοῦ (Gottesmutter) et Θεοτόκος (Gottesgebärerin), s'applique à rendre scrupuleusement certains autres termes énumérés à la page XVIII de la *Nachtwache*, s'efforce de suivre l'ordre des mots de l'original ; bien plus, elle fait revivre un procédé très fréquent dans les canons grecs, mais dont le slavon n'a pas gardé de traces : l'acrostiche. Enfin, lorsque les livres actuels de l'Église grecque ont conservé une pièce dont les livres slavons n'ont pas la traduction, M. de Maltzew reproduit en note l'original; inversement les annotations signalent certains fragments de l'office russe, d'origine grecque, disparus des livres grecs d'aujourd'hui. De même sont indiquées les principales divergences entre les textes de Venise et ceux des éditions russes.

Le *Liturgikon* dont nous avons rendu compte ici en janvier 1905, constitue la 3e édition, refondue, du premier volume de la collection, intitulé *Die göttlichen Liturgieen* (1890, XXXIV-568 p.). Ce premier volume fut presque aussitôt épuisé ; mais on en peut trouver la table à la page 830 de la *Nachtwache*. Il contenait l'original slavon des trois liturgies, supprimé dès la 2e édition qui parut sous le titre *Die Liturgieen* (1894, VII-344 p.). En même temps disparut certain chapitre sur *la sublimité et la beauté de la divine liturgie*, assez court (p. XXI-XXXIV), mais dont Harnack (*Theologische Literaturzeitung*, 1892, n° 16) a pu faire cet éloge qu'à le lire « on croirait une homélie du IVe siècle ».

(1) Nous avons annoncé ce livre dans la chronique d'octobre dernier, p. 906.

(2) Tous les livres liturgiques de M. DE MALTZEW sont du même format in-12, excepté *Die heilige Krönung* et le *Liturgikon*. Tous, à leurs titres tels que nous les donnerons ci-dessous, ajoutent les mots *der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes. Deutsch und... Urtexte*. Tous sont édités par la maison Siegismund.

Digitized by Google

Après la messe, l'office. Sous le titre *Die Nachtwache* (1892, LXXXIX-832 p. Mk 12) nous avons, outre prime et none, les parties fixes de l'hespérinos et de l'orthros, et cinq cents pages extraites de l'Octoêchos, du Triodion et des Ménées, se rapportant aux susdits offices de l'aurore et de vêpres. En appendice, p. 809-822, sont transcrits, en notation musicale courante, des exemples de la psalmodie russe des huit tons.

L'Horologion des Grecs trouve son équivalent dans l'*Andachtsbuch* (1895, CXII-880 p. Mk 12). Omissions négligeables; importantes additions, savoir : le grand canon de Saint-André de Crète emprunté au Triodion, un acathiste à Notre-Seigneur, canon et prières à Saint Jean-Baptiste, *item* à Saint Nicolas, aux Apôtres, à Notre-Seigneur (en semaine); la texte slavon des οἶκοι et d'une prière à la Sainte Croix, tombés en désuétude et reproduits ici d'après l'édition parue à Potchaïef en 1809; cinquante pages de prières, attribuées à d'antiques Pères, pour le matin, le soir et avant chaque action; canon, acathiste et prières aux cinq Plaies du Sauveur, composés par l'évêque Innocent de Chersônèse, le Chrysostome russe.

Paru à l'occasion du couronnement de Nicolas II, l'opuscule *Die heilige Krönung* (1896, 303 p. in-8) fut en un clin d'œil épuisé : outre les textes liturgiques, il comprenait des dissertations et le récit de tous les couronnements de tsars. — Le texte slavon du couronnement, avec la traduction allemande, se retrouve, joint à celui de tous les autres sacramentaux, dans les *Bitt-, Dank- und Weihe Gottesdienste* (1897, CLII-1136 p. Mk. 15). Ce volume correspond à l'Hagiasmatarion grec et au *Kniga molébnükh pieniy* slavon, reproduit en partie dans le *Trebnik*. — Le tome intitulé *Die Sacramente* (1898, CCCXL-570-80 p.) est consacré aux sept sacrements et aux cérémonies qui s'y rattachent, telles que la réconciliation des hérétiques et les prières de relevailles; pour l'Eucharistie, qui fait l'objet du *Liturgikon*, l'auteur ne donne que la communion des malades, - Pour en finir avec les sacrements et sacramentaux, le *Begräbniss-Ritus und einige specielle und alterthümliche Gottesdienste* (1) recueille, à la suite des nombreux offices de funérailles (2), une très précieuse collection de rites ou offices tombés en désuétude et disparus des livres liturgiques russes : elle emplit cent cinquante pages.

Revenons à l'office. Le Τριῴδιον et le Πεντηκοστάριον sont réunis dans le *Fasten-und Blumen-Triodion* (1899, CXCVI-1224 p. Mk 15). — Le *Menologion* (3) nous offre d'abord cinquante pages extraites du commun des saints, puis, pour chaque jour de l'année, sur la fête ou les saints célébrés à cette date par l'Église gréco-slave, des notices rédigées par M. de Maltzew, et aussi un choix de tropaires, kontakia, stichères,

(1) 1898, CXXII-471 p. Mk. 12.

(2) Cf. l'*Euchologion* de GOAR et les *Euchologia* de DMITRIEVSKI.

(3) I Theil (September-Februar). 1900, XCVI-1060 p. Mk. 10. — II Theil (März-August). 1901, LXXX-896 p. Mk. 10.

Digitized by Google

cotes de lectures, etc., en quantité incomparablement moindre que dans les Ménées ou même que dans l'Anthologion.

La Préface du tome Ier traite (p. XX-XLII) du culte des Saints, des Reliques, des Images; celle du tome II (p. XIV-XLV), des sanctuaires miraculeux et des lieux de pélerinage. La comparaison des fêtes de l'Église orthodoxe avec celles de l'Église romaine occupe les pages XLII-LXXXIX du tome Ier et les pages XLVI-LIV du tome II. Plus de deux cents images miraculeuses de Notre Dame sont rangées en ordre alphabétique, puis selon la place de leurs fêtes au calendrier (t. II, p. LVIII-LXXVI). Enfin p. 824-893, index alphabétique et table chronologique des saints dont l'Église gréco slave célèbre la fête ou fait mémoire.

L'octoïque, ou mieux la Παρακλητική, consiste dans ce cycle de pièces hymnologiques (canons, tropaires, etc.) dont chacune des huit parties se chante, au cours d'une semaine, sur l'un des huit modes (ὀκτὼ ἦχοι), la première étant reprise aussitôt après la huitième, et ainsi de suite durant toute l'année. Autrement dit, nous avons là huit séries, chacune pour une semaine et sur un des huit tons, qui reviennent à tour de rôle de huit en huit semaines. Curieux exemple de ces économies cathémérinales dont nous n'avons plus de vestiges dans la liturgie romaine, si ce n'est notre distribution férialе du psautier et de ses annexes (antiennes, versets, hymnes, etc., de l'office férial) (1).

Ce système se combine chaque jour avec la charpente stable de psaumes et de prières et avec les pièces hymnologiques qu'y insèrent de leur côté les fêtes fixes des Ménées et les fêtes mobiles du Triodion et du Pentecostarion. On le voit, « à l'inverse des Latins, les Grecs ont été aussi prodigues de compositions liturgiques diversifiées, dans le champ de l'*hymnologie*, qu'ils sont demeurés immobiles et impénétrables au système embolismique, dans le champ de l'*euchologie eucharistique* » (2).

Cette énorme compilation de la Παρακλητική est l'œuvre de plusieurs siècles. Le noyau primitif est l'Ὀκτώηχος proprement dite, qui se borne aux offices des dimanches : attribuée à Saint Jean Damascène, elle s'ébaucha dès le VIe siècle, et le IXe touchait presque à sa fin lorsque Métrophane de Smyrne y apporta son gros contingent. D'abord indépendante de cette Ὀκτώηχος réservée aux dimanches, la Παρακλητική ou *commun des jours de semaine*, fut définitivement organisée par Joseph l'Hymnographe († 883 c.), « avec un total de 96 canons, dont 48 de son propre cru, 32 signés Théophane, et 16 divers » (3).

Tel est ce *commun du temps* que M. de Maltzew nous présente dans son *Oktoichos*. Déjà en 1892 il avait introduit dans sa *Nachtwache*

(1) Il n'en était pas ainsi dans l'antiquité dont témoignent les vieux Sacramentaires; aujourd'hui encore, dans les liturgies ambrosienne et mozarabe, le missel et le bréviaire ont conservé, pour les dimanches après la Pentecôte, de très intéressantes combinaisons périodiques d'oraisons, antiennes, répons, etc. V. Dom Cagin, *Paléographie musicale*... T. V. *Avant-propos* : pp. 106-112, 154-155, et *passim*.

(2) *Ibidem*, p. 109.

(3) Pargoire, *L'Église byzantine de 527 à 847*, p. 333. Lecoffre, 1905.

Digitized by Google

une partie notable de l'Οκτώηχος proprement dite, c'est-à-dire du volume réservé aux dimanches. En 1899 il l'inséra au complet dans son *Fasten- und Blumen-Triodion*. Aujourd'hui il nous donne la Παρακλητική tout entière, telle que la présentent les deux tomes de l'Oktoikh slavonne (1).

Pour chaque jour de la semaine, M. de Maltzew traduit les offices de l'orthros, de la liturgie et de l'hespérinos; pour le samedi, le grand et le petit hespérinos; mais des mésonyktika et des apodeipna il ne donne qu'un exemple : le mésonyktikon du dimanche du premier ton et l'apodeipnon du dimanche du cinquième ton.

Les apodeipna ne se trouvent pas dans la Paraklêtikê éditée à Venise en 1890, ni dans celle de la Propagande (Rome, 1885); mais ils sont insérés dans les éditions slavonnes de la Grande Oktoikh. Elles joignent aussi à chacun de leurs deux tomes le Κανὼν παρακλητικὸς ὁ μέγας εἰς τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον de l'empereur Théodore Ducas Lascaris, qu'on chante à l'orthros des saints majeurs et aux « prières pour la délivrance de tout besoin ou affliction » : le sujet en est analogue à celui du Petit Canon Supplicatoire que M. de Maltzew a traduit dans son *Andachtsbuch* Autre enclave dans l'Oktoikh slavonne : des instructions sur la manière d'accomplir les offices dont elle donne les formules; ces rubriques sont extraites des chapitres I-V et VII du *Typikon*. Enfin l'office du samedi du 1er ton et souvent aussi celui du 8e, y sont précédés des prières et des chants pour les morts dont traite le chapitre XIV du *Typikon* et que M. de Maltzew a traduits dans son *Begräbniss-Ritus*.

Outre ce que nous avons signalé, le tome II de l'*Oktoichos* de M. de Maltzew comprend (p. 1142-1167) les onze exaposteilaria du dimanche avec leurs onze theotokia et leurs onze idiomela eôthina (stichères pour l'évangile de l'orthros), puis (p. 1168-1175) le texte slavon des triadika, phôtagôgika et aposteilaria des féries : la traduction allemande de ces pièces se trouve dans le *Liturgikon* (p.63-73). — Quant aux onze évangiles du dimanche à l'orthros qu'on lit à la fin de l'Oktoikh slavonne, le texte slavon s'en trouve dans la *Nachtwache*; une note (p. 1168) du tome II de l'*Oktoichos* annonce une table des versets et chapitres de ces évangiles: elle eût été ici bien à sa place, mais je l'y ai vainement cherchée.

Les pages XIII-LXXXVI du tome II sont occupées par une dissertation sur la *Possibilité d'une réunion des Églises séparées, considérée au point de vue de l'Église orthodoxe*.

Les pages 1175-1183 donnent des additions au *Menologion*; les pages 1183-1184, des additions au *Liturgikon*; les pages 1193-1194, des corrections au *Menologion* et au tome 1er de l'*Oktoichos*.

(1) M. DE MALTZEW écrit que cette répartition en deux volumes est ordinaire. Pourtant les cinq éditions de l'oktoikh slavonne (1493, 1700, 1811, 1833, 1846) portées au catalogue du British Museum ont toutes une pagination continue. — Des deux éditions (1800, 1885) que possède l'abbaye de Solesmes, la seconde seule est en deux volumes.

Digitized by Google

En appendice, le tome Ier dissimule un supplément qu'il faut reporter au 19 juillet du *Menologion*. C'est, précédant un tropaire et un kontakion, la notice biographique du Vénérable Séraphin, de la laure de Sarof, canonisé le 19 juillet 1903 : ce thaumaturge bienfaisant resta cent jours de suite debout en oraison.

Voilà donc achevée cette série d'ouvrages par laquelle M. de Maltzew a su rendre accessibles à tous les lecteurs les livres liturgiques de l'Église russe. Les énormes et coûteux in-folio destinés au lutrin se sont réduits aux proportions et au prix de manuels d'étude ; les caractères paléoslaves se sont habillés à la moderne ; la langue slavonne elle-même s'est fait accompagner, à chaque pas, d'un interprète allemand ; et pour nous aider à reconnaître les rapports des rites gréco-slaves avec ceux des autres Églises d'Orient et d'Occident, nous trouvons au seuil de chaque tome une préface qui les étudie. Ces préfaces forment un recueil de compilations commode à qui veut se renseigner rapidement, sans avoir à consulter beaucoup d'ouvrages dont plusieurs sont assez rares. L'intention, maintes fois exprimée, de contribuer à l'Union des Églises, fait de ces Introductions un document historique digne d'être rangé à côté des déclarations des théologiens, des prélats et des synodes. Mais ce qui constitue la partie essentielle de l'œuvre de M de Maltzew, ce sont ses traductions : la tâche était immense : nous avons dit avec quelle scrupuleuse exactitude l'éminent liturgiste l'a menée à bonne fin ; quelle en est l'utilité, la valeur incomparable pour quiconque veut connaître de près les textes de la liturgie russe, c'est ce dont tout le monde se convaincra sans peine. Toutes les revues savantes, d'Allemagne, d'Angleterre, de France, etc., ont parlé des publications de M. de Maltzew : toutes en ont fait l'éloge. MM. Lejay, Kattenbusch, Harnack, le R. P. Nilles, bien d'autres encore (1) se sont trouvés unanimes à féliciter l'auteur et à le remercier du service insigne qu'il a rendu non seulement aux liturgistes, mais encore à tous ceux qu'intéressent les institutions et les croyances de l'Église orthodoxe.

DOM LOUIS BAILLET.

Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium, publiés par G. BUSSON et A. LEDRU, avec une table alphabétique des noms dressée par E. VALLÉE. (*Société des Archives historiques du Maine*. T. II.) Le Mans, siège de la société, 1902. In-8, CXLVII-603 pp. F. 25.

Mabillon (2) avait donné de cette œuvre un texte insuffisant : il l'avait établi d'après un manuscrit du XIIe-XIIIe siècle (n° 224 de la

(1) L'article signé ANTOINE VALMY et intitulé *Les livres liturgiques de l'Église russe* (*Études... de la Compagnie de Jésus*, 20 décembre 1903, pp. 841-859) donne de bons extraits des préfaces et des textes.

(2) *Vetera analecta sive collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis*, édit. LA BARRE. Paris, 1723, in-fol., pp. 239-338.

Digitized by Google

bibliothèque municipale du Mans), qu'il ne connut que par une copie médiocre fournie par l'abbé de Saint-Vincent du Mans. Un manuscrit du XVIIe siècle d'André Du Chesne (Bibliothèque nationale, vol. 45, fol. 53 et 68-144), reproduisant un original perdu de nos jours que le savant bénédictin supposait être un résumé de la première rédaction des *Actus*, ne fut mis entre ses mains qu'après l'achèvement de son travail, et lui permit uniquement d'y intercaler le récit des années 835-1065 omis par la première source. L'édition de MM. Busson et Ledru était donc désirable et utile, bien que la copie de Du Chesne ne reproduisît qu'un texte du XIIe siècle, identique pour les parties communes à la leçon du manuscrit du Mans. Les auteurs ont pu amender le texte des *Actus*, en faire disparaître de nombreuses et maladroites corrections, et y ajouter la publication de certains fragments du manuscrit 224, de moindre valeur il est vrai, mais intéressants à connaître, omis par les *Analecta*.

Les *Actus* renferment deux parties distinctes ; l'œuvre primitive ayant pour titre : *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* contient des notices sur tous les évêques du Mans depuis S. Julien jusqu'à Aldric exclusivement ; les continuations donnent les biographies succinctes d'évêques de 832 à 1225, un simple catalogue épiscopal pour les années 1226 à 1601. La première partie, la principale, a depuis longtemps attiré l'attention des historiens et soulevé bon nombre de problèmes critiques, à la solution desquels les éditeurs ont apporté leur contribution. (Introduction, pp. I-CXLVII.) Ils ont principalement cherché à établir la valeur historique de cette partie des *Actus*, qui depuis les études de Julien Havet (1), de Mgr Duchesne (2), et les théories de Simson (3) et Fournier (4) sur l'origine mancelle des fausses décrétales, est complètement discréditée. Mais si certaines hardiesses de ces auteurs, certaines concessions faites parfois en faveur d'une thèse générale sont prouvées douteuses ou même fausses, le plaidoyer de MM. Busson et Ledru n'en reste pas moins en majeure partie inacceptable.

Il importe tout d'abord de faire remarquer que les *Actus* n'ont pu être composés au début de l'épiscopat d'Aldric (832-57). Les raisons que Julien Havet (5) fait valoir en faveur d'une date postérieure ne sont pas toutes péremptoires, je l'admets ; mais elles deviennent concluantes si l'on y ajoute les remarques suivantes.

(1) *Les actes des évêques du Mans*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV (1893), pp. 596-692, et t. LV (1894), pp. 5-60 ; 306-336.

(2) *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, pp. 309-310.

(3) *Die Entstehung der Pseudo-isidorischen Fälschungen in Le Mans*. Leipzig, 1886

(4) *La question des fausses décrétales*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1887, pp. 70 sv., 1888, pp. 103 sv. et dans le *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, 1888, t. II, p. 403-419.

(5) BEC, t. LIV (1893), p. 656.

Digitized by Google

Les *Gesta Aldrici* (1), écrits en 840, insèrent une charte de Louis le Pieux octroyée le 17 mars 836 au couvent de Notre-Dame, situé entre l'enceinte de la ville et la Sarthe : « *Primo siquidem hoc accepit* (l'évêque Aldric) *praeceptum, quoniam putabat quod praedictum monasteriolum donatio regum et fiscus erat imperatorum* ». Par cet acte l'empereur faisait abandon de ses droits en faveur de l'église du Mans : « *Nostra largitione tradere atque concedere et de nostro jure in jus ac potestatem illius solemni donatione transferre* ». Aldric obtint ce privilège lorsqu'il s'occupa de la reconstruction et consécration du monastère. Si le livre des *Actus* avait été composé au début de l'épiscopat d'Aldric, et précisément en vue de le renseigner sur ses droits, sur l'extension du patrimoine et l'histoire de son diocèse (Busson et Ledru, p. XLI) (2), comment expliquer que ce ne fut que peu de temps après l'octroi de ce *praeceptum* que l'on retrouva « *traditiones et precarias sive privilegia et strumenta multarum chartarum in vestigario sive armario praedictae ecclesiae* », alors que ces titres sont pourtant tous insérés dans les *Actus*? Et c'est sur présentation de ces privilèges, ignorés lors de la première demande adressée à Louis le Pieux, que l'empereur concéda un second diplôme (3) restituant à l'évêque du Mans ces biens qui lui avaient appartenu jadis. Les *Actus* n'existent donc pas en 836, et même on peut dire que les recherches systématiques en vue de dresser une pareille compilation n'avaient pas encore été commencées.

Un indice qui confirme cette conclusion se retrouve dans la façon dont le récit des *Gesta* présente deux chartes de l'évêque Domuole, donation sous forme de testament du 6 mars 572, et celle du 4 septembre 581, faites en faveur du monastère de Saint-Vincent. Lorsqu'on contesta à Aldric en 832 ses droits sur le monastère, ces titres ne purent être reproduits ; on en appela au témoignage d'hommes de confiance dont les serments donnèrent satisfaction à Louis le Pieux, et lui permirent d'octroyer le 29 décembre 832 un privilège en faveur de l'église du Mans. Peu de temps après, dit l'auteur des *Gesta* (c. VI), on retrouva les anciennes chartes et « *idcirco in hoc opusculo praedictum privilegium* (de Domnole) *nobis inserere placuit, ut si, quod absit,... praefatum privilegium... aliquis occultare vellet, in hoc opusculo exemplar ejus inveniretur* ». Un pareil langage, de telles précautions se comprendraient difficilement chez un écrivain qui, s'il n'a pas rédigé lui-même les *Actus*, travaillait du moins avec leur auteur aux mêmes archives (Busson et Ledru, pp. XXIV, XXX) et devait par conséquent connaître cet ouvrage officiel dans lequel se trouvent

(1) C. XII, XIII, dans l'édition de BALUZE, *Miscellanea*, t. III, pp. 1-145, Paris, 1678-1715. Nos références se rapporteront toujours à cette édition. Pour l'authenticité de cette charte cfr. J. HAVET, BEC, t. LIV, pp. 624-626.

(2) MOLINIER, dans la Revue historique, t. LXXXIII (1903), p. 84, semble admettre ce but de l'ouvrage du clerc manceau.

(3) Charte du 22 mars 836 ; cfr. *Gesta Aldrici*, c. XIV.

Digitized by Google

ces chartes. Il importe de noter que nous avons ici autre chose que la phrase stéréotypée qui précède l'insertion de chaque acte public dans les *Actus* et les *Gesta*; la situation concrète est décrite avec soin, particularité qui cadre avec cette autre, de retrouver, publiés dans les *Gesta*, des privilèges anciens. Les *Actus* n'étaient donc pas en usage à l'époque où fut rédigée cette notice. Si l'on remarque que l'auteur parle de l'opuscule dans lequel il insère les titres, que les *Gesta* d'autre part ne sont pas une suite de notes écrites au jour le jour, il faut conclure que les *Actus* sont postérieurs à l'œuvre des *Gesta*, à l'an 840.

Si la comparaison de ces titres de Domnole tels que les reproduisent les *Actus* (pp. 84-89) et les *Gesta* (c. VII; c. VIII) ne permet pas de conclure à une dépendance textuelle des *Actus* vis-à-vis des *Gesta* (Busson et Ledru, pp. CXXX-CXXXII), elle témoigne d'une tendance, d'un fait d'ordre général qui plaide en faveur de l'antériorité des *Gesta*. Dans l'acte de donation de la villa Canon reproduit par les *Actus* (pp. 87-89), nous trouvons une incidente « *et sub jure memoratae Cenomannensi ecclesiae, juste et legitime esse debere censeo* » qui brise le sens de la phrase, et quoi qu'en pensent Busson et Ledru est déplacée dans ce privilège qui doit prouver uniquement « *qualiter Domnolus praedictam Ecclesiam* (le monastère de Saint-Vincent) *de rebus suae ecclesiae ditavit* » (*Gesta Aldrici*, c. VI) Il n'est pas question d'une donation sous forme de précaire qui serait à la base des droits de l'évêque « *ut sub potestate ipsius urbis episcopi, tam ipsi monachi, quam et ipse res... contradidit* », comme voudrait le faire croire l'auteur des *Actus* (p. 83), mais d'une donation complète comme en témoignent et la teneur de l'acte et le testament de l'évêque Bertrand (27 mars 616). Celui-ci pour légitimer aux yeux de son successeur les cessions de biens d'église auxquelles il a consenti, rappelle les largesses qu'il a faites à l'évêché du Mans, et le caractère usufruitier de ses dons : « *unde ineptum esse non debet si... cuicumque in usufructo dimitto, quia sanctae ecclesiae proprietatem non aufero* »; rappelant alors les donations faites par Domnole à l'église Saint-Vincent il ajoute : « *sed nobis molestum fuit ut iterum simili conditione, de agris ecclesiae aliquid auferre aut minuere deberemus* ». (*Actus*, p. 105.) Elle est donc tendancieuse la note de la biographie de Domnole dans les *Actus*, de même que l'interpolation de la charte du 4 septembre 584. Et il n'est pas difficile d'expliquer la genèse de ce faux.

Louis le Pieux, nous l'avons vu, avait accordé à l'église du Mans des droits sur le monastère de Saint-Vincent avant la production des deux privilèges de Domnole : « *ut sub jure memoratae Cenomannis Ecclesiae juste et legitime esse deberent* ». Les *Actus*, cédant à des préoccupations inconnues aux *Gesta*, cherchent à faire valoir comme conforme à des titres anciens la jurisprudence de Louis le Pieux basée exclusivement sur les serments des voisins, et insèrent la phrase si concluante de la charte impériale au milieu d'un des deux privilèges.

Digitized by Google

de Domnole, précisément celui qui aux yeux du rédacteur des *Gesta* avait moins de valeur. (Cfr. *Gesta Aldrici*, c. VI.) Il n'y a pas lieu de s'étonner dès lors de ne plus retrouver dans la finale de cette incise « *esse debere censeo* » la cadence habituelle aux documents mérovingiens; et Busson et Ledru (p. CXXXII) ont vraiment mauvaise grâce à en imputer l'altération à des copistes.

On ne peut donc douter que les *Actus* soient d'une époque postérieure à la rédaction des *Gesta;* ils marquent un second stade dans les revendications épiscopales, et datent d'une époque à laquelle Le Mans ne bénéficie plus de la protection bienveillante de Louis le Pieux.

MM. Busson et Ledru (p. XXXII) font remarquer que dans les *vitae* des premiers évêques du Mans une note personnelle du compilateur place le lieu de sépulture des saints Pavace, Turibe, Liboire dans l'église des saints apôtres située de l'autre côté de la Sarthe (*Actus*, p. 45). Or les reliques de ces saints furent enlevées de cette église avant 840, celles de saint Pavace transportées à Saint-Sauveur en 840, celles de Liboire en 836 à Paderborn. Les *Actus* devraient donc être antérieurs à cette dernière date. Mais rien ne permet de donner cette interprétation à la conclusion des *Gesta Liborii*. Le compilateur cherche à s'identifier complètement avec l'auteur ancien, et il est aisé de constater que cette notice ne se détache nullement du récit d'une façon spéciale. La mort, le lieu de sépulture de ces trois évêques sont signalés: pour saint Pavace on note qu'il est inhumé là où repose Turibius (*Actus*, p. 44); Liboire est enseveli là où sont enterrés ses deux prédécesseurs (*Actus*, p. 45); la même énumération est faite pour indiquer la sépulture de Victurius (*Actus*, p. 47). Ces incises font réellement corps avec les notices nécrologiques qui se présentent comme contemporaines, et cadrent parfaitement en cela avec la conception littéraire de toute l'œuvre.

La note de la *Vita Juliani*, biographie postérieure aux *Actus*, qui place le lieu de sépulture du saint « *in basilica ultra flurium Sarthae* » (*Actus*, p. 27), où journellement se font de nombreux miracles, doit être interprétée évidemment dans le même sens. On ne peut donc en déduire que la *Vita* soit antérieure à la date de translation des reliques de ce saint en 835 à l'église cathédrale du Mans (Busson et Ledru, pp. XXXIII, sv.), et par suite faire remonter vers 832-33 la date de composition des *Actus*.

Le récit de cette translation rapporté par les *Gesta* (c. III), montre du reste que cette notice ne peut caractériser le culte rendu à S. Julien à l'époque d'Aldric. Les reliques de plusieurs saints sont transportées à l'église cathédrale, et celles dont les vertus miraculeuses avaient été les plus glorieuses, sont déposées dans la partie occidentale de l'église cathédrale, partie mise spécialement sous le patronage de S. Jean-Baptiste; des miracles éclatent dans la basilique nouvellement consacrée, et cela dès la première année. Mais personne ne semble se douter que ce puisse être par la vertu de S. Julien, qui pourtant, au

Digitized by Google

témoignage du rédacteur de la *Vita*, illustrait son tombeau par des faits de ce genre. Busson et Ledru (p. XL) trouvent, il est vrai, une explication à ce silence des *Gesta*. Ce serait une réticence voulue, écho de l'opposition du clergé à l'envahissement d'un culte populaire. Malheureusement c'est précisément dans les cercles épiscopaux que l'on trouve à cette époque le point de départ de ce culte dont les *Actus* nous permettent de contrôler les différentes étapes. C'est la *Vita Juliani*, composée probablement au IXe siècle en même temps que les *Actus* (Busson et Ledru, p. 10, n. 7), qui met en lumière la vie glorieuse de l'évangélisateur, du premier évêque du Mans, le disciple de S. Pierre, l'envoyé du pape Clément; c'est l'auteur lui-même des *Actus* qui rattache toute l'organisation du diocèse à Julien et célèbre ses vertus et sa puissance; c'est par conséquent le clergé de l'église cathédrale qui provoque l'entraînement populaire. Aussi, associé d'abord au titre patronymique (*Actus*, p. 349, sous l'évêque Hubert, 911-51) il finit par devenir le patron de la cathédrale (*Actus*, p. 351, sous l'évêque Mainard, 51-71) et son corps renfermé dans une magnifique châsse d'argent est transporté à l'autel principal (*Actus*, p. 363, sous l'évêque Gervais, 1036-55). Le récit de la translation de S. Julien inséré dans les *Actus* (p. 327-32) nous présente l'explication légendaire, inspirée par le clergé au XIe siècle, du changement de patronage de l'église-mère du Mans. L'indication du lieu de sépulture de S. Julien qui se retrouve dans sa *Vita*, ne peut donc servir à dater le livre des *Actus*.

Le récit des *Gesta* nous a permis de vérifier la date de composition, la tendance des *Actus*, d'en contrôler certaines données ; c'est encore à ce premier témoin des traditions mancelles que nous devrons recourir pour examiner le fondement historique des premières biographies épiscopales. Il serait téméraire néanmoins de se baser sur le chapitre XLIV des *Gesta*, relatant l'invention et la translation de S. Julien, Turibe, Pavace, Liboire et d'autres. C'est, il est vrai, le point de départ principal des conjectures faites par M. Havet (*art. cité, loc. cit.*, pp. 678-686 ; cfr. également Duchesne, *ouvr. cité*, pp. 310-321) pour expliquer la composition de cette partie des *Actus*. Mais avec MM. Busson et Ledru (pp. XXXIV-XXXVII), je ne puis admettre que ce récit émane de l'auteur des *Gesta* et date de l'an 840. Il s'exprime en effet de la façon suivante : « *Aldricus invenit corpora sex* »; cet *invenit*, juxtaposé à la sèche désignation de *corpora sex* sans spécification de noms, ne peut s'entendre de l'ouverture de sarcophages dans lesquels reposaient les corps de saints vénérés de tous; il est fait mention d'une véritable découverte, ou tout au moins, tel est le sens que le rédacteur a voulu donner à son récit. (Busson et Ledru, p. L, semblent craindre cette portée du mot *invenit*.) L'auteur du XIe siècle dont le manuscrit des *Actus* nous a conservé un récit de cette invention (*Actus*, pp. 327-332), l'a compris de la même façon et y ajoute cette note significative : *quo-*

Digitized by Google

rum nomina invenit scripta (1). Comme l'interprète donc très exactement Havet (*art. cité*, loc. cit., p. 679), « dans des églises désertes où ils gisaient à l'abandon, la présence de ces saints, des premiers évêques de la cité, n'était pas même connue et Aldric eut à les *découvrir* ». Fait inconciliable avec le *praeceptum* de Louis le Pieux du 31 décembre 832 (*Gesta*, c. XII), quelques jours donc après le sacre d'Aldric au Mans (22 décembre 832), qui mentionne le « *monasteriolum sancti Juliani in quo ipse requiescit in corpore* ». Les autres inconséquences que permet de relever la comparaison du c. XLIV avec le récit des *Gesta* ont été signalées par Busson et Ledru (pp. XXXV-XXXVII).

J. Havet estime que le chapitre XLIV termine l'œuvre des *Gesta ;* la preuve qu'il apporte n'est pas sans valeur (*art. cité*, loc. cit., p. 606-609). Je ne puis néanmoins l'admettre. La note finale qui fait corps avec ce chapitre indique clairement que celui-ci est postérieur à l'épiscopat d'Aldric. Non seulement on y rencontre l'énumération des ordinations faites par cet évêque pendant toute la durée de son épiscopat (Cfr. Havet, *Ibid.*, 614), chiffres qui à la rigueur auraient pu être ajoutés plus tard, mais en outre l'auteur y exprime son jugement sur l'œuvre inachevée d'Aldric « *et ideo multa remanserunt... imperfecta* », appréciation qui suppose bien cette carrière épiscopale terminée. Cette notice, les invraisemblances signalées, le témoignage de la seconde conclusion des *Actus*, aperçu résumé de l'œuvre des *Gesta*, (*Actus*, p. 317) qui passe sous silence le fait de l'invention, translation, la fondation d'hospices, les relations d'Aldric avec Grégoire IV, en un mot tous les points principaux relatés dans le chapitre XLIV, nous permettent d'affirmer que celui-ci ne fait pas partie de l'œuvre primitive des *Gesta*, de 840. Il se rattache, je pense, à cette période de troubles continuels et de conflits plus aigus avec le clergé régulier du Mans qui troublèrent les dernières années de l'épiscopat d'Aldric, et celui de Robert (857-889). Le but de ce récit de la translation n'est-il pas de justifier la mainmise faite par l'évêque sur la majeure partie des reliques mancelles disséminées dans les églises particulières et les monastères manceaux, où de fait elles n'étaient pas toujours l'objet d'un culte suffisant ? On fait ressortir les droits de l'évêque en parlant d'une découverte, on légitime la translation en exagérant l'état d'abandon et de délabrement des églises (« *in desertis ecclesiis valde... negligebantur* »), en insistant sur le consentement requis de tout le conseil épiscopal, et sur le but qu'avait en vue l'évêque de distribuer les reliques aux monastères nouveaux, où, partant, serait sauvegardé le respect dû aux saints. Je ne pense donc pas que les erreurs de ce récit soient exclusivement imputables à la mauvaise compréhension d'un

(1) Cette indication d'un auteur posterieur a influencé l'interprétation que donne HAVET du récit des *Gesta*. Il en déduit en effet qu'a l'époque d'Aldric on ne connaissait pas même les noms des premiers évêques du Mans et qu'ils furent livrés au chorévêque David par la lecture d'inscriptions (BEC. t. LIV, p 679).

Digitized by Google

auteur, dont l'imagination est hantée par les ravages des Normands (Busson et Ledru, p. XXXVIII).

Mais si ce chapitre ne peut éclaircir la question de la composition tardive des premières biographies d'évêques, il sera tout aussi difficile de retrouver une preuve de la valeur historique de ces notices dans les *Actus* ou les *Gesta*.

La liste épiscopale qui, comme dans le *Liber Pontificalis*, charpente toute l'œuvre des *Actus*, n'a malheureusement, quoi qu'en pensent Busson et Ledru (pp. XLIII-LVII), aucune chance de s'appuyer sur un catalogue officiellement dressé et conservé. Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. II, pp. 315-317) et J. Havet (*art. cité*, loc. cit., pp. 670-680) l'ont prouvé. Il est aisé de suivre les tâtonnements, les hésitations de l'auteur ; ce sont ses recherches personnelles, le maniement de pièces d'archives, qui l'ont mis à même de mettre en avant quelques noms, parfois erronés, de dresser une liste qui n'est pas sans lacunes. Sans lui attribuer le génie inventif que lui accorde J. Havet, il n'en reste pas moins indispensable de vérifier ses sources avant de pouvoir accorder créance à ses affirmations. MM. Busson et Ledru ont certes raison d'affirmer (p. XLV) que l'on ne peut conclure du manque de catalogue officiel à l'inexistence de traditions sérieuses. Mais ces traditions auront tout au plus pour objet quelques parties éparses de cette liste ; sa reconstitution complète sera-t-elle possible d'après ces données fragmentaires et aura-t-elle la même valeur en tous ses points? Il est permis d'affirmer que non, après un contrôle sérieux.

Si l'auteur a pu se baser sur des documents authentiques pour dresser sa liste à partir du VIe siècle, celle-ci pourtant est loin d'être complète et ne présente aucune garantie de chronologie rigoureuse ; pour la période antérieure, en dehors des souvenirs historiques concernant saint Victurius et saint Julien, il est fort douteux que l'on puisse retrouver quelques vestiges traditionnels sérieux. Ces données, l'auteur des *Actus* les aurait rencontrées dans les *vitae* anciennes des premiers évêques du Mans, remaniées pour être insérées dans son œuvre, mais dont certains passages en prose métrique du Ve-VIe siècle permettent de déterminer la date de composition (Busson et Ledru, pp. LXXVIII-XCVI). Cette preuve est bien délicate à présenter, là surtout où le remaniement est assez complet, et de plus le fait n'est pas admissible (cfr. l'avis de M. Grospellier cité par Fournier, dans le *Bulletin critique*, 1904, 15 juin, p. 346).

Les *Gesta* d'autre part n'apportent aucune garantie. Ils nous donnent il est vrai le récit de la translation des corps de S. Julien, premier évêque du Mans, et de Turibe, Pavace, Liboire, personnages que la *Translatio Liborii* (MGH, *Scriptores*, t. IV, p. 152) permet de considérer comme évêques manceaux. Mais ce culte, qui nous est assuré pour le début du IXe siècle, n'a pas de racines bien profondes dans la tradition. On ne peut considérer l'énumération des *Gesta* comme correspondant à un ordre de succession bien établi : Julien, Turibe,

BIBLIOTH

Digitized by Google

Pavace, Liboire, Victurius. (Busson et Ledru, p. LIV.) En effet les inscriptions tombales transcrites par l'auteur des *Actus* permettent de fixer la mort de Victurius à l'an 490, celle de Turibe en 496 ou 497 (1), et on retrouve comme l'écho de cet ordre dans les notices des *Actus* relatives à Innocent (p. 55) et à Hadoind (p. 156), qui ne s'expliquent parfaitement que dans l'hypothèse de l'antériorité de Victurius. Innocent est enterré là où repose Victurius et ses successeurs (ce n'est pas le seul évêque Principe qui peut être désigné par le terme *successores*), et il en est de même pour Hadoind. Ces deux biographies écrites probablement avant les chapitres II, III, IV, VII des *Actus*, qui placent la sépulture de Victurius à côté des tombeaux de Turibe, Pavace, Liboire, trouvent du reste un répondant dans les *Gesta* (c. III et XII), pour lesquels Victurius occupe une place importante dans l'histoire mancelle, en quelque sorte celle d'un chef de file. Ce fait, qui intervertit de plus l'ordre de noms entre Turibe 496 et Principe 511, joint au témoignage de la *Translatio Liborii* de 836, qui connaît encore un évêque du Mans, Gundanisolus, omis par les *Actus*, montre bien que l'auteur des *Gesta* n'a pas reproduit un fragment de liste épiscopale, mais cité des noms de saints que l'on considérait comme évêques du Mans au IXe siècle, et dont rien ne permet de retrouver le souvenir à une date antérieure. On ne rencontre donc en faveur de cette tradition, ni un document ancien, ni une charte authentique, ni même un vocable bien établi, mais uniquement des données hésitantes, incertaines, contemporaines de l'œuvre des *Actus*. Cette partie de l'œuvre ne mérite donc pas créance.

Le conflit entre les moines de Saint-Calais et les évêques Aldric et Robert, a été l'un des faits saillants de l'histoire du Mans à cette époque. Les *Gesta*, surtout les ajoutes postérieures, et les *Actus*, en ont gardé les preuves. Il ne sera pas étonnant de voir mettre en œuvre par l'auteur des *Actus* les moyens qu'il a déjà employés pour donner plus de valeur aux chartes de l'évêque Domnole. Les titres relatifs aux droits de l'évêque sur le monastère, les diplômes royaux sont sans valeur. J. Havet nous en a donné une démonstration (BEC. t. LV, 1894, pp. 1-36), à laquelle il serait difficile de ne pas souscrire. MM. Busson et Ledru ont raison de ne pas admettre comme preuve de l'inauthenticité de ces actes le jugement de Verberie du 29 octobre 863 (pp. XCIX-CVIII); mais par contre le privilège de Louis le Pieux du 7 septembre 838 ne prouve nullement que les actes antérieurs, qu'il confirme après examen, fussent authentiques. La bienveillance ou l'intérêt de l'empereur étaient souvent dans ces questions

(1) Il est difficile de lire une date de translation dans cette inscription de Turibe (*Actus*, p. 42) : « *Obiit XVI kalendas maias P. C. Viatoris II vcc...* ». Il faudrait expliquer en ce cas comment le document ancien qui selon BUSSON et LEDRU (p. LV) est à la base de la biographie d'Innocent, considère déjà, peu d'années après, Turibe comme successeur de Victurius. (*Actus*, p. 55.)

Digitized by Google

diplomatiques des facteurs très influents, comme le prouvent certains actes de Louis le Pieux en faveur de son ami et protégé Aldric, et le jugement de Verberie.

L'auteur des *Actus*, distinct de celui des *Gesta*, ne peut être accusé d'avoir rédigé les fausses décrétales. Mais on ne peut méconnaître les liens qui le rattachent à cette école de faux du milieu du IXe siècle. Il en est un des premiers témoins. M. Havet (BEC. t. LIV, pp. 657-68), en attribuant la composition des *Actus* au chorévêque David cherchant à se prémunir contre l'influence du pseudo-Isidore, a permis à MM. Busson et Ledru (p. LXV) d'espérer que Le Mans n'avait pas collaboré à cette œuvre de falsification. En ce point Havet a mal apprécié le caractère des *Actus*. Cette conclusion lui a été peut-être inspirée en partie par sa conception trop négative de l'historicité des *Actus*. Si on ne peut arriver à la pleine certitude concernant les données que nous fournit cette œuvre, à cause surtout des faux que l'auteur se permet, on s'aperçoit néanmoins des recherches relativement soignées faites en vue de mettre en lumière les traditions mancelles, dont les *Actus* nous ont conservé des témoins autorisés remontant jusqu'au IVe siècle.

Il est donc assez téméraire d'affirmer que presque tout ce qui a rapport aux chorévêques est inventé, même la fonction, et cela en vue de légitimer la situation et les ambitions de David à la fin de l'épiscopat d'Aldric. Rien ne permet tout d'abord de retrouver les traces de David chorévêque, de son action ou même de l'opposition qu'on aurait manifesté à son égard, après 837, dans les documents qui datent de la seconde partie de l'épiscopat d'Aldric. Les ajoutes faites aux *Gesta* l'ignorent.

Les *Actus*, il est vrai, d'après J. Havet, témoigneraient de son activité. Mais s'ils parlent de chorévêques, c'est moins un plaidoyer fait en leur faveur que des considérations présentées pour expliquer leur présence au Mans. Pierre, le chorévêque d'Aiglibert (673?-698?), qui, s'il n'a pas porté ce nom, en occupait la situation et aux yeux du rédacteur du IXe siècle ne pouvait être mieux qualifié, est investi d'un pouvoir que l'auteur des *Actus* ne sait assez restreindre. (*Actus*, p. 198.) Ce n'est que pendant les absences de l'évêque, absences auxquelles celui-ci ne peut se soustraire, qu'il lui est loisible de remplir certaines fonctions (« *in adjutorium pararet aliquod* ») avec l'autorisation de son supérieur (« *quantum .... licite et canonice concedebatur* »); son nom ne se retrouve au bas d'aucun acte public ; à la mort d'Aiglibert toute son autorité cesse, et le Mans est le théâtre de déprédations sans nombre causées au détriment des biens et possessions de l'église cathédrale.

La même impression se dégage du récit de l'épiscopat de Gauziolène (vers 750). Celui-ci eut quatre chorevêques. Mais seul le quatrième, Mérole, qui devint plus tard évêque du Mans, préoccupe visiblement l'auteur des *Actus*. Il s'efforce de concilier sa nomination, la valeur de

Digitized by Google

son ordination épiscopale, avec les défenses du canon VII du IIe concile de Séville, interpolé dans le sens des fausses décrétales, défenses qu'il appelle « *sapientia... et canonica auctoritas* » et qui sont approuvées par les « *legatis apostolicis* » (*Actus*, p. 259). Il insiste sur la part prise, à la demande de Charlemagne, par l'évêque indigne Gauziolène (cfr. *Actus*, p. 261) dans le choix de son aide, — garantie appréciable pour l'administration du diocèse! — sur la soumission de Mérole à son évêque « *eo jubente...* » et fait ressortir l'état d'anarchie dans lequel tombe le diocèse à la mort de ce dernier (*Actus*, pp. 263-264). Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 321) fait remarquer de plus que la cécité de Gauziolène pourrait fort bien être une particularité inventée, afin d'excuser la nomination de chorévêques, attendu qu'il signe en 762, 765, sans que les protocoles fassent mention de l'assistance d'autrui. (L'évêque, il est vrai, n'aimait peut-être pas à faire constater son infirmité!? pensent Busson et Ledru, p. LXVII.) Mérole, s'il est appelé à occuper le siège épiscopal deux ou trois ans après, ne le doit qu'au refus de tous les autres candidats possibles (*Actus*, p. 266). Est-ce là le tableau que ferait de cette charge un chorévêque qui a entre les mains toute l'administration effective de l'évêché (Havet, *art. cité*, *loc. cit.*, pp. 657, 667) et qui désire le siège du Mans à la mort d'Aldric? Ferait-il ressortir à ce point et sans nécessité l'impuissance de Pierre et de Mérole? Je ne le pense pas; il cherche bien plutôt à concilier l'histoire avec ses principes canoniques nouveaux.

Si l'auteur des *Actus* n'est pas partisan du chorépiscopat, il ne reflète pourtant pas encore l'influence complète des fausses décrétales. Il en a certaines tendances, et il doit avoir eu sous les yeux pour la citation du concile de Séville, l'*hispana*, telle qu'elle se retrouve dans le manuscrit 1341 du Vatican, dit d'Autun, et qui marque la première étape du faussaire pseudo-isidorien. Mais ce n'est pas le seul côté par lequel il se rattache à cette école. Préoccupé des revendications de l'évêché du Mans sur le monastère de Saint-Calais, les chapitres additionnels des *Gesta* relatifs à cette question n'ont pu lui rester étrangers. Or ceux-ci présentent avec les fausses décrétales des similitudes frappantes et indéniables de procédés littéraires (cfr. Fournier, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1887, pp. 70 ss.) qui, rapprochées des tendances que l'on découvre peu marquées dans les *Gesta* (première rédaction de 840), mais plus accentuées dans les *Actus*, le *Memoriale* des *Gesta*, la lettre de Grégoire à Aldric (*Actus*, pp. 317-326), nous permettent de localiser au Mans la fabrication de ces faux et de suivre l'influence ascendante et progressive de ce mouvement de réformes canoniques.

M. F. Lot (*Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*. Paris, 1903.) me parait donc avoir porté un jugement un peu hâtif et prématuré en parlant de l'écroulement de la théorie Simson-Fournier (Appendice IX, pp. 361-367), qu'il n'y aurait plus aucune raison de maintenir (p. 144). Les vraisemblances qu'il met en avant

Digitized by Google

pour donner aux fausses décrétales une origine rhémoise (l'auteur en serait Vulfadus) ne présentent pas les mêmes caractères que les rapprochements fournis par les sources historiques du Mans.

M. VAES.

Dr JOHANNES DRAESEKE *Johannes Scotus Erigena und dessen Gewährsmänner in seinem Werke De divisione naturae libri V.* (*Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* herausgeg. von N. BONWETSCH et R. SEEBERG T. IX, fasc. 2) Leipzig, Dietrich, 1902. In 8°, 68 pages. M. 1,60.

Parmi les penseurs et les écrivains qui donnent au IXe siècle l'aspect d'une renaissance intellectuelle, Jean Scot Érigène est certainement l'un des plus marquants. Et pourtant, jusqu'ici nous n'avons pas encore une édition critique de ses œuvres. L'édition la plus connue, celle de Floss, reproduite dans Migne (P. L., t. 122), n'est pas sans défauts, et on sent surtout son insuffisance depuis que M. Schmitt (*Zwei unbenutzte Handschriften des Johannes Scotus Erigena* — Program des Kgl. neuen Gymnasiums in Bamberg. — Bamberg, 1900.) a pu la comparer au *codex Bambergensis* récemment découvert par lui.

La nouvelle édition devra déterminer et identifier les emprunts faits par Jean Scot aux auteurs anciens, comparer les leçons fournies par lui à celles qu'on connaissait déjà. Par là, on pourra parfois améliorer son texte, dans d'autres cas, recueillir dans son œuvre le témoignage de manuscrits aujourd'hui perdus. C'est à ce travail préliminaire que s'est attaché le Dr Dräseke, pour le *De divisione naturae.*

Voici, brièvement résumées, les conclusions auxquelles il aboutit. Jean Scot aurait connu et utilisé directement Virgile, S Hilaire de Poitiers, Boèce, S. Jérôme, S. Ambroise; par contre il a dû, plus probablement, connaître Pline par Martianus Capella. Mais de tous les auteurs latins, celui qui exerça sur lui la plus profonde influence, fut S. Augustin. Il a utilisé largement les Confessions et le *De civitate Dei*, comme le montrent les nombreux passages identifiés par le Dr Dräseke.

Bien qu'il connût le grec, Jean Scot avait une formation surtout latine. — Il le dit assez clairement dans la préface de sa traduction du Pseudo-Denys, et les quelques contresens qu'on y rencontre montrent qu'il était moins accoutumé au grec qu'au latin. — Aussi, il a dû, pour prendre connaissance de la littérature grecque, se servir, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, des versions déjà existantes. C'est le cas pour Aristote, Platon, Origène et aussi probablement pour S. Basile et S. Jean Chrysostôme. Il a dû lire dans le texte S. Epiphane et peut-être S. Grégoire de Nysse. Par le Pseudo-Denys et Maxime le Confesseur,

Digitized by Google

ses principales sources, il a connu Clément d'Alexandrie et S. Grégoire de Nazianze.

Le méticuleux travail auquel s'est livré le Dr Dräseke prépare utilement la voie à l'édition désirée; il est à souhaiter que des spécialistes le complètent sur d'autres points. Disons aussi que, dans cet ouvrage, outre la question du *De divisione naturæ*, et à son occasion, on trouvera traités, au moins sommairement, quelques problèmes d'ordre littéraire, notamment celui des œuvres théologiques de Boèce.

Lorsque le Dr Dräseke entreprit ses recherches, il ignorait que le sujet avait déjà été étudié dans un ouvrage écrit en russe, par M. Brilliantoff, sous le titre de « *Influence de la théologie orientale sur la théologie occidentale dans les œuvres de Jean Scot Erigène.* Saint-Pétersbourg. 1898. » Depuis, l'auteur communiqua au Dr Dräseke les conclusions de son travail, et celui-ci en fit part au public dans un article du *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* (XLVII, N. F. XII, 1). Elles sont sensiblement les mêmes que celles de l'auteur allemand, pourtant elles diffèrent sur quelques points de détail : ainsi M. Brilliantoff n'admet pas que Jean Scot ait pu se servir de la version de S. Grégoire de Nysse par Denys le Petit, ni de celle de S. Basile, pas Eustathe l'Africain, tandis que le Dr Dräseke l'affirme; il croit que Jean Scot a confondu S. Grégoire de Nysse et S. Grégoire de Nanzianze, tandis que son correspondant tient pour la distinction, etc. Ces différences étaient à signaler.

M. Jacquin. O. P.

Dr Ludwig Baur. *Dominicus Gundissalinus, De divisione Philosophiae. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen* herausgegeben von Dr Cl. Baeumker und Dr G. Fr. von Hertling, t. IV, fasc. 2-3.) Munster, Aschendorf, 1903. In-8, 408 pages. M. 13.

Par ses travaux personnels, et par ceux qu'il a suscités, le Dr Bäumker a puissamment contribué à dégager de l'ombre qui les enveloppait, la personne et les œuvres de Dominicus Gundissalinus. Sous son inspiration encore, le Dr Baur vient d'éditer récemment un important travail du philosophe de Tolède, le *De divisione Philosophiae*. Le contenu de cet ouvrage était jusqu'ici ignoré : et pourtant il est important pour l'histoire de la philosophie, car, comme les autres œuvres de Gundissalinus, il fut un des canaux par où les richesses de la pensée grecque, détenues par les Arabes, passèrent à la civilisation latine.

Quelques-uns l'ont attribué à Al-Farabi, mais le témoignage des manuscrits, le caractère de l'ouvrage et les citations qu'on en fit, dès le XIIIe siècle, sous le nom de Gundissalinus obligent à reconnaître ce

Digitized by Google

dernier comme le véritable auteur. Aucune donnée externe ne nous renseigne sur la date de composition, mais M. Baur ayant cru reconnaître l'emploi d'une traduction faite vers 1140 par Gérard de Crémone, il indique le milieu du XIIe siècle comme époque approximative.

L'œuvre elle-même n'est guère qu'une compilation de passages extraits d'auteurs arabes (Al-Kindi, Al-Farabi, Avicenne, Al-Gazel, etc.) et latins (Boèce, Isidore de Séville, Bède). Elle forme une introduction à la Philosophie dont elle donne la définition et les divisions. En fait, c'est une classification de tout le savoir humain comprenant, d'après Gundissalinus : I. Les sciences préliminaires : 1) Grammaire, 2) Poétique, 3) Rhétorique ; II. La Logique ; III. Les sciences proprement philosophiques : A) Philosophie théorique : 1) Physique (huit subdivisions), 2) Mathématique (sept subdivisions), 3) Théologie. — B) Philosophie pratique : 1) Politique. 2) Économique avec les arts mécaniques, 3) Éthique. Cette division d'inspiration aristotélicienne, est empruntée aux Arabes. Il faut noter pourtant, qu'il ne professe nulle part, même en métaphysique, le pur aristotélisme : les Arabes, ses maîtres, ayant utilisé surtout le courant alexandrin où les doctrines du Stagyrite sont nuancées de néo-platonisme. Quoiqu'il en soit, cet ouvrage marque un grand progrès dans les productions philosophiques du XIIe siècle. Le peu que Gundissalinus fournit sur la Métaphysique est presque une nouveauté à cette époque où la Logique absorbait tous les efforts des philosophes latins.

L'édition est faite avec tout le soin désirable, d'après cinq manuscrits. Les variantes sont indiquées ; et, pour autant que le permettaient les éditions anciennes, M. Baur a relevé les passages empruntés par l'auteur aux différentes sources qu'il a utilisées. Mais ce qu'il faut surtout signaler c'est l'étude critique qui accompagne le texte. On y trouvera notamment plusieurs petites dissertations intéressant l'histoire de la philosophie. Indiquons l'histoire des deux types (aristotélicien et platonicien) de la division des sciences (pp. 194-204); l'exposé des deux conceptions de la Logique qui se partagèrent les esprits au cours des siècles (pp. 286-291) et surtout l'histoire de l'*Introduction à la Philosophie* de l'origine, à la fin de la scolastique (pp. 316-397).

M. Jacquin, O. P.

Dr Arthur Schneider. *Die Psychologie Alberts des Grossen*. 1e partie. (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen* herausgegeben von Dr Cl. Baeumker und Dr G. F. von Hertling. T. IV, fasc 5.) Munster, Aschendorf, 1903. In-8, XIV-292 p. M. 7,50.

Ce serait répéter un lieu commun que d'affirmer à nouveau l'importance d'Albert le Grand dans l'histoire de la philosophie. Placé entre

Digitized by Google

deux courants qui, au XIIIe siècle, divisent les penseurs, il semble marquer le point où ils se séparent. Jusqu'à lui, l'augustinisme néo-platonicien dominait, avec lui l'aristotélisme se manifeste plus nettement et bientôt, grâce à ses travaux et à ceux surtout de son disciple, saint Thomas d'Aquin, il va devenir conquérant. Albert fut donc à certains égards un initiateur, et, pour ce seul motif, sa doctrine mériterait une étude approfondie. Mais de plus, il importe de la connaître exactement pour suivre son influence et distinguer, par exemple, dans l'œuvre de saint Thomas d'Aquin ce qui est le produit de son génie propre, de ce qui lui a été transmis par son illustre maître.

M. Schneider a tenté cette étude pour la psychologie. Toutefois, il ne croit pas qu'on puisse vraiment parler d'*une* psychologie d'Albert : il n'y a dans son œuvre que des éléments divers, parfois disparates, qui n'ont pu souvent être réduits à l'unité. Et c'est pourquoi l'auteur a cru devoir étudier successivement les éléments aristotéliciens, puis, en une seconde partie, les éléments augustiniens et néo-platoniciens, pour voir enfin, dans une troisième, l'essai de synthèse du philosophe dominicain. Il est difficile de juger à présent la valeur de cette méthode, l'auteur ne nous livrant aujourd'hui que la première partie de son travail : attendons la fin de l'ouvrage, pour l'apprécier en connaissance de cause. Néanmoins il parait, dès maintenant, que M. Schneider évitera difficilement les redites, puisque, dans ce premier volume, il est obligé de signaler au passage certains éléments néo-platoniciens.

Ce qui l'a peut-être amené à cette conception, c'est qu'il considère l'œuvre d'Albert comme un bloc, et alors si les difficultés et les imperfections de la synthèse apparaissent déjà dans l'un ou l'autre ouvrage pris individuellement à plus forte raison dès qu'on veut embrasser leur totalité dans une même vue. Il eût été beaucoup plus intéressant, et beaucoup plus conforme à la méthode historique, de nous montrer la genèse de la pensée d'Albert et d'en suivre le développement, d'en marquer les progrès en soulignant les positions acquises, puis quelquefois abandonnées pour de meilleures.

Évidemment, pour arriver à ce résultat, il eut fallu situer chronologiquement les diverses productions du maître, et c'est encore, à l'heure actuelle, un gros problème, car les quelques renseignements fournis par le P. Mandonnet, par M. Weiss et d'autres biographes laissent encore un vaste champ inexploré Ne pouvait-on du moins, dessiner les grandes lignes de cette méthode ?

Par contre il faut savoir gré à M. Schneider d'avoir suivi dans l'exposition de la doctrine l'ordre même dans lequel Albert l'a présentée, et de n'avoir pas cédé au désir de l'encadrer dans des divisions plus modernes. Autant que les idées, leur mode de groupement est caractéristique pour l'histoire des doctrines.

Il traite donc de l'essence de l'âme, de ses rapports avec le corps ; puis il l'étudie en elle-même : puissances, séparabilité, état après la mort. Il s'occupe alors plus en détail de l'âme végétative et de ses

Digitized by Google

fonctions : nutrition, accroissement, génération; de l'âme sensitive : sens externes, sens internes; enfin de l'intelligence et des puissances appétitives. Notons quelques opinions relevées au cours de la lecture. Albert le Grand admet-il dans l'homme la forme de corporéité indépendante de l'âme? M. Schneider le soutient et apporte quelques bonnes raisons pour prouver son opinion : ainsi, d'après lui, saint Thomas d'Aquin serait le premier qui aurait enseigné l'union directe de l'âme humaine à la matière première. — Albert admet l'éduction des formes; il croit la doctrine qu'il expose purement aristotélicienne, en réalité il la tient, sous cette expression, des Arabes. — Sur la question de la mémoire sensible et de la mémoire intellectuelle, il est moins précis que saint Thomas. — Pour lui, le cerveau n'est l'organe de la sensation et du mouvement, qu'en vertu de ses relations avec le cœur. — C'est Albert le Grand qui a fondé la théorie de l'intellect agent et de l'intellect possible, telle qu'elle a été reçue et gardée dans l'école dominicaine. Il diffère pourtant de son disciple sur quelques points de détail. — Il est intellectualiste, autrement dit, il donne le primat à l'intelligence sur la volonté. Est-ce pour ce motif que l'étude consacrée à cette dernière faculté est plus sommaire?

Un mérite qu'il convient de signaler dans l'ouvrage de M. Schneider, c'est l'étude qu'il a faite des sources utilisées par Albert : à ce point de vue surtout, son travail rendra de grands services.

Relevons enfin quelques notes utiles aux historiens de la philosophie: p. 13, identification d'un certain *Collectanus*, cité dans le texte d'Albert, avec *Johannes Toletanus*; p. 173, histoire des opinions sur le siège de la sensation.

M. Jacquin, O. P.

P. Patricius Schlager, O. F. M. *Beiträge zur Geschichte der Kölnischen Franziskaner Ordensprovinz im Mittelalter.* Cologne, J. P. Bachem, 1904. In-8, x-304 pp.

Après une première tentative qui échoua en 1219, les Frères Mineurs s'établirent définitivement en Allemagne en 1221. Le frère Césaire de Spire fut le premier ministre de la nouvelle province. Bientôt les maisons de l'Ordre devinrent si nombreuses qu'un premier partage fut nécessaire. Au septième chapitre provincial tenu en 1230, l'on fit la division en deux provinces : la province rhénane comprenant les Custodies de Souabe, d'Alsace et de Cologne et la province saxonne avec les Custodies de Saxe et de Thuringe. Dix ans plus tard eut lieu un nouveau partage. Depuis lors l'Allemagne compta trois provinces : la rhénane ou la *Colonia*, les deux provinces de l'Allemagne Supérieure et Inférieure. La *Colonia* elle-même était divisée à la fin du moyen âge en sept Custodies : c'étaient celles de Cologne, de Trèves, de Hesse,

Digitized by Google

de Westphalie, de la Hollande, de Deventer et du Brabant. Bruxelles, Malines, Louvain, Saint-Trond et autres villes belges en firent partie.

La géographie franciscaine est encore à délimiter, et l'on ne sait à peu près rien de la carte des provinces au XIIIe siècle. A ce point de vue, les pages du P. Schlager sont des *contributions* précieuses, prenant une place honorable à côté des autres monographies écrites, en Allemagne aussi, par Woker, Koch, Eubel, Minges, Lemmens.

Nous pouvons en dire autant de la seconde partie, où le R. Père expose les vicissitudes de la *Colonia* jusqu'à la fin du moyen âge. La bienveillance des peuples accueillit partout les Franciscains. Pour eux comme pour les autres moines ce fut un danger. La parole d'un d'entre eux peint suffisamment la situation : « Religio nobis peperit divitias, sed filia devoravit matrem ». Cependant si les couvents de cette province s'étaient laissé gagner par le relâchement, la réforme y fut reçue avec un enthousiasme aussi grand. La protection des princes et des magistrats dans les villes soutint le mouvement de restauration. Tous prêtèrent d'autant plus volontiers leur concours, que souvent déjà ils avaient protesté contre l'acquisition toujours croissante des biens par les religieux. Vers la moitié du XVe siècle, le mouvement de réforme était général dans la province. Aux Pays-Bas, Anvers et Malines possédaient un couvent de la Stricte Observance, en 1446 et 1447 ; avec trois autres couvents réformés, ils formaient le vicariat provincial de Cologne. D'autres villes suivirent aussitôt ces exemples, tandis qu'ailleurs de nombreux couvents embrassaient la réforme des Colettains introduite par sainte Colette (1380-1447). Cette seconde partie se clôture par un appendice donnant la liste 1° des provinciaux, et 2° des vicaires provinciaux des Observantins.

Il y aurait bien des noms et des détails à signaler dans la troisième et la dernière partie, formant l'histoire spéciale. Elle est intitulée : Activité des Franciscains de la province de Cologne. La prédication et l'étude constituaient toujours les principales occupations des Frères Mineurs. Le frère Jean de Werden a laissé un manuel connu sous le titre de *Dormi secure*. Cette collection de sermons, rééditée jusqu'à 17 fois au XVe siècle se distingue assez bien d'ouvrages contemporains semblables. Un père observantin, Jean Brugman, obtint la même célébrité comme prédicateur. Mille proverbes encore en usage aujourd'hui en témoignent suffisamment. « *Al kondt gij praten als Brugman* ». Si vous aviez l'éloquence du Père Brugman, Vous ne me convaincriez point. Ou encore : « *Brugman zoekt zielen, en ik zoek geld* » Le Père Brugman cherche des âmes, et moi je cherche de l'argent

Vers 1233, les Franciscains de Cologne parcouraient la Hollande et la Frise, pour combattre la secte des *Stedinger*, qui étaient en révolte ouverte contre Gérard II, archevêque de Brême. Ils prêchaient contre les Hohenstaufen en faveur du roi Henri de Thuringe ; on les trouvait comme missionnaires dans la Livonie, la Courlande, la Prusse, en

Digitized by Google

Asie; le frère Arnold de Cologne fut le compagnon du Frère Mineur Jean de Mont-Corvin, nommé par Clément V archevêque de toute la Chine, ayant pénétré le premier, en 1292, jusqu'à Cambalou, aujourd'hui Pékin. Ils se sont encore distingués par leurs écrits, ouvrages d'édification ou d'érudition L'on sait que le Vénérable Jean Duns Scot enseigna dans la maison d'études de Cologne; aussi compta-t-il bon nombre de commentateurs dans la province rhénane. Bref, les deux premiers chapitres de la troisième partie nous permettent de juger de la fécondité apostolique et littéraire de la glorieuse province.

Pour achever de donner une idée de l'action franciscaine dans ces contrées, il faudrait dire un mot de l'exemple des vertus qu'ils donnaient au peuple dans leur vie du cloître, de leur amour pour les pauvres et les infirmes, de leurs relations avec le clergé, des différents membres qui ont gouverné comme évêques des églises particulières. Le P. Schlager y consacre 40 pages L'on pourrait croire que c'est trop peu; car, en effet, dans le dernier chapitre, il passe assez rapidement en revue les diverses activités qui constitueraient autant de divisions d'une histoire spéciale. Pourtant, nous voulons croire qu'il a suffisamment épuisé la matière pour l'époque qu'il a étudiée. Aussi un second volume qui n'en serait que la continuation ferait aisément disparaître cette disproportion apparente.

Nous avons peu de chose à ajouter à cette analyse. L'auteur des *Beiträge* nous semble avoir fait toutes les démarches pour retrouver les documents manuscrits ou imprimés qui peuvent servir de sources pour un travail de ce genre. Quelques actes sont cités *in extenso* à la fin de l'ouvrage; la table onomastique qui le clôture rend très facile l'usage de cette intéressante monographie.

Nous espérons que le R. P. Schlager nous mettra un jour sous les yeux la part que les religieux de sa chère *Colonia* ont prise dans l'œuvre de préservation contre la Réforme du XVIe siècle dans les pays du Rhin. La date par laquelle il termine la liste des provinciaux — Herman Haweiler, 1510-1517 - et des Vicaires provinciaux des Observants — Guillaume d'Alkmaar, 1516-1517, — parait insinuer qu'il s'est arrêté à dessein à cette année où la Réforme luthérienne commença.

P. Remi De Smedt, O. C.

P. Flade. *Das römische Inquisitionsverfahren in Deutschland bis zu den Hexenprozessen (Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* herausgegeben von N. Bonwetsch und R. Seeberg. T. IX, fasc. 1.) Leipzig, Dieterich'sche Verlags-Buchhandlung, 1902. In-8, x-122 pp. Prix : M. 2,50.

Nombreuses sont les publications de sources relatives à l'histoire de l'Inquisition en Allemagne et les études historico-juridiques sur ce

Digitized by Google

sujet. Ces diverses contributions ont permis à M. Flade d'écrire un travail d'ensemble sur le procédure inquisitoriale suivie dans ce pays jusqu'aux procès de sorcellerie.

La bibliographie de l'auteur, peu exacte dans ses références, est au point de vue de l'histoire des faits et pour la littérature allemande suffisamment complète. Je relève que la traduction française de l'*Histoire de l'Inquisition au Moyen Age* par M. Lea, n'est pas citée et que par conséquent M Flade n'a pas consulté l'introduction, où M. P. Fredericq donne l'historiographie de l'Inquisition ; l'ouvrage de l'historien américain n'a du reste nullement paru en 1840 ; le grand ouvrage de Hansen (non Jansen), *Zauberwahn, Inquisition und Hexenprocess im Mittelalter und die Ensstehung der grossen Hexenverfolgung*, München 1900, n'a pas été utilisé ; il en est de même des pièces justificatives de l'étude précédente : *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter*, Bonn, 1901. Ces dernières omissions étonnent en présence de la manière absolue dont parle l'auteur, quand il retrace à grands traits l'histoire des affaires relatives à la sorcellerie, « ce fantôme créé par l'Église et dont elle a profité. » Pour l'histoire du droit, les références de M. Flade se bornent au 5e volume du *Kirchenrecht* de Hinschius. Il lui eut été profitable de consulter aussi les autres volumes, où le savant canoniste et historien allemand traite du droit pénal et de la procédure judiciaire en général. Aucun canoniste catholique n'a été mis à profit.

Dans la première partie de son travail, l'auteur veut établir quelques données préliminaires à l'étude de la procédure inquisitoriale. Au point de vue juridique, l'Inquisition est une institution de l'Église. La répression de l'hérésie se faisait conformément au droit commun, tel qu'il avait été fixé par les canons conciliaires, par les bulles et décrétales des Papes. Mais le droit ecclésiastique était impuissant pour assurer à l'Inquisition d'Allemagne son existence juridique ; le premier fondement réel à ce droit doit être cherché dans les lois des empereurs, qui, en proscrivant l'hérésie, mirent leur législation d'accord avec les prescriptions de l'Église.

Ici comme ailleurs, M Flade ne fait aucune mention des codes officiels du droit canonique ; il s'appuie principalement sur les manuels pratiques à l'usage des inquisiteurs, manuels qui constituent sans doute des sources de première valeur, mais qu'il faut sainement interpréter, en tenant compte des dispositions du droit commun et des faits acquis Ajoutons que dans les considérations précédentes, l'auteur fait de l'histoire d'après ses conceptions personnelles, imbues d'Étatisme. Lorsque l'Empire fit siennes les lois de l'Église et déclara les hérétiques justiciables devant ses tribunaux, il n'agit que conformément au régime d'union sur lequel étaient basés les rapports entre les deux pouvoirs, et c'est en ce sens que doivent s'entendre les textes allégués par l'auteur (p. 10) en faveur de sa thèse.

Digitized by Google

Dans une digression, M. Flade fait ressortir, d'une façon très sommaire et sujette à bien des réserves (1), l'opposition qui existait entre le droit inquisitoral et le droit germanique; mais il ne dit rien des emprunts faits d'un côté, par le droit canonique au droit germanique, et de l'autre, par le droit pénal et la procédure judiciaire civils à la législation de l'Église Rien d'étonnant donc s'il conclut que l'introduction de l'Inquisition fut très difficile en Allemagne et que la résistance de l'esprit populaire fut souvent sanglante. Sans doute, le zèle violent de certains inquisiteurs, les abus et les méprises dues aux mœurs du temps, à l'imperfection de la procédure, à la situation troublée, à la confusion des sectes provoquèrent des réactions et des réclamations; sans doute des assassinats furent commis et des révoltes isolées furent excitées par les sectaires; mais on peut à bon droit se demander si ces faits, qui se sont produits dans l'espace de deux siècles, sont des manifestations d'une hostilité générale contre l'Inquisition. Bien plus, l'ensemble de la civilisation de l'époque, les lois civiles et canoniques, l'activité déployée par les deux pouvoirs, les faits cités par l'auteur lui-même n'affirment-ils pas la nécessité sociale de la répression de l'hérésie, tant du côté de l'État, que celui de l'Église?

Le second paragraphe de cette première partie s'intitule : *Thatsächliche Voraussetzungen*; une foule de questions de droit y sont cependant traitées, par exemple celles relatives à la nomination et à la compétence des inquisiteurs. Parlant des sectes religieuses en Allemagne, M. Flade se montre apologiste à l'excès de leurs doctrines et de leurs adeptes. Les Cathares et les Frères du Libre-Esprit exceptés, Béghards et Béguines, Vaudois, Flagellants, Amis de Dieu, Wicleffistes, Hussites sont des gens irréprochables. Ces sectes constituent pour l'Église non un danger externe, mais un danger interne provenant de leur force vitale, de leur activité et de leur diffusion. D'abord on serait en droit de demander à l'auteur son appréciation sur de nombreuses sectes qu'il ne nomme pas : les Ortlibenses, les Amauriens, les Lucifériens, etc. Ensuite, M. Flade ne distingue nullement entre Béghards et Béguines, orthodoxes et hétérodoxes, entre les différents groupes

(1) Je lis à la page 5 que le droit germanique punissait le fait et non la volonté; tandis que l'Inquisition punissait un délit de pensée. Quant à ce dernier point, je renvoie simplement l'auteur à la définition du délit d'hérésie, telle qu'elle est donnée par tous les canonistes tant protestants que catholiques : Hinschius, München, Sagmuller, etc. De plus est-il bien sûr que le droit germanique s'enquérait uniquement des actes externes, sans se préoccuper des convictions des prévenus? Je rencontre entre autres dans Lea, (traduction française) t. II, p. 418, nº 349 : « *Le Sachsenspiegel*, recueil des lois municipales établies dans les provinces du Nord (recueil que M. Flade invoque comme reflétant le mieux l'esprit populaire) prévoit la peine du bûcher pour les individus convaincus d'*incrédulité*. » Nous trouvons à la même page que le droit germanique ne connaissait pas la *procedura denunciationis* connue déja en droit romain. Est-ce bien établi? cf. MÜNCHEN, *Das Kanonische Gerichtsverfahren und Strafrecht*, 2 vol., t. I, p. 427, 449, 505. Cologne, 1874.

Digitized by Google

de ceux-ci; à l'encontre de sa propre appréciation, il appelle lui-même les Flagellants, *eine Krankhafte Geistesrichtung*; il ne dit rien du danger que ces sectes constituaient pour l'État et la civilisation aussi bien que pour l'Église, danger que des auteurs non suspects ont à juste titre fait remarquer.

L'auteur expose, dans la suite, l'activité déployée par l'Église et l'Empire pour établir l'Inquisition en Allemagne; puis il traite du droit de nomination des inquisiteurs, des conditions et qualités requises pour exercer cette fonction, de la compétence, des revenus, de la déposition de ces dignitaires. Derechef, au point de vue juridique, ce paragraphe est nul. Je ferai remarquer notamment que M. Flade ne parle que de la compétence locale des juges ecclésiastiques, alors que pour juger avec impartialité de l'activité et de l'importance de l'Inquisition, il est nécessaire de distinguer, avec Hinschius (t. V, p. 471-480), leur triple compétence réelle, personnelle et locale; il n'établit aucune distinction entre les revenus des inquisiteurs et ceux de l'Inquisition; il ne dit pas un mot de la destination des peines pécuniaires, etc. J'ajoute que, sous le rapport des faits, le reproche de cupidité que l'auteur généralise à l'adresse des inquisiteurs, et l'affirmation que ceux qui les nommèrent, ont attaché plus d'importance aux qualités de juge rusé et de froid calculateur dans l'intérêt de l'Église, qu'à l'intégrité et l'impartialité, ne trouvent pas leur justification dans les faits exposés.

La seconde partie du travail traite, en détail, des formes de procédure, suivies dans l'introduction, l'instruction et la conclusion d'une cause en matière d'hérésie. L'inquisiteur devait d'abord faire la preuve de la légitimité de sa mission, afin d'obtenir de l'évêque et du seigneur de l'endroit où il allait actionner, des lettres de sauf-conduit et de recommandation. Ensuite, il lui fallait par une instruction préalable, acquérir une connaissance au moins générale de la situation locale de l'hérésie. Pour cela, il avait à sa disposition les procès jugés et les dépositions antérieures; surtout il était aidé par les délations d'hérétiques convertis, forcés de se mettre au service du Saint-Office ou admis dans la suite de l'Inquisiteur. — Plusieurs exemples cités ne sont nullement pertinents pour établir d'une façon aussi large cette coopération à l'instruction préalable; mais ils prouvent que, contrairement à l'opinion de M. Flade, l'Inquisition avait premièrement en vue la préservation de la foi et non la condamnation des hérétiques.

Le juge, ayant de la sorte rassemblé suffisamment de matières pour pouvoir procéder, envoyait au lieu où il se proposait d'établir son tribunal, une copie authentique de ses lettres de créance pour y être publiées; puis il faisait son entrée solennelle dans la ville. Il commençait le plus souvent sa mission par un sermon. Ce sermon, d'après M. Flade, était tout entier dirigé contre les hérétiques et avait pour objet d'exciter les fidèles à la dénonciation. Conformément à cette pratique, la dénonciation est à la base de toute la procédure inquisitoriale

Digitized by Google

ou plutôt cette procédure se confond avec la *procedura denunciationis;* l'audition des témoins n'étant que l'extorsion de la délation, et la propre accusation du prévenu n'étant qu'une auto-dénonciation. Et ce qui ajoute encore à l'odieux de ce système, c'est que l'hérésie étant un *crimen exceptum* (non *exptum*), on admit toute espèce de dénonciateurs; ce système ouvrit toute large la porte à la vengeance et à la cupidité. L'Église, sans se préoccuper des abus criants d'une telle procédure, ne songea qu'à accumuler de la matière à procès et continua sans conscience à exciter les fidèles à la dénonciation des hérétiques. Elle se servit plus tard de cet odieux moyen dans les causes de sorcellerie, même lorsqu'elle eut remarqué qu'en agissant de la sorte, elle enracinait de plus en plus dans l'esprit des peuples la folle croyance aux sorcières. Nous nous permettons de dire que de telles généralisations ne sont nullement scientifiques : elles sont en contradiction avec les conclusions des historiens et des juristes même adversaires (1); elles font abstraction de toutes les données de l'histoire du droit; elles ne peuvent même se prévaloir des textes que l'auteur cite comme preuve de ses dires (2); elles se présentent appuyées sur l'un ou l'autre fait dont la signification est souvent discutable et dont l'interprétation, telle que la donne l'auteur, est fréquemment sujette à caution (3). Les mêmes défauts se rencontrent dans le paragraphe suivant où il est question de la citation des prévenus (4).

Dans la suite de cette seconde partie, l'auteur entend établir les principes généraux suivis par l'Inquisition pendant la durée des débats, fixer la composition du tribunal, les circonstances et le mode de l'interrogatoire et déterminer les moyens de coaction employés par le Saint-Office pour amener le prévenu à l'aveu de son crime. Pour ce qui regarde la conclusion du procès, l'auteur s'occupe successivement du prononcé et de la publication du jugement, de l'exécution de la sentence et des peines édictées contre les hérétiques pénitents et impénitents.

Ce serait excéder les limites d'un compte rendu que de relever toutes les inexactitudes que ces paragraphes renferment. Il suffira d'en faire

(1) Voir : quant à l'objet général de l'Inquisition, HINSCHIUS, *o. c.*, t. V. p. 451, note 1; p. 458, note 3; *Real-Encyclopädie für Protest. Theol. und Kirche*[3], v° Inquisition, p. 155, n° 9; — quant à la forme de procédure, HINSCHIUS, *o.* et *l. c.*, p. 483; LEA, *o. c.*, t. I, p. 452 s., n° 401, etc.

(2) Tels sont les textes cités par M. Flade, p. 51, pour établir le caractère des sermons prêchés par l'inquisiteur.

(3) En voici un exemple : p. 55 s. nous lisons que la prison perpétuelle était la peine d'une fausse dénonciation. Or, nous avons le cas de peines moindres. Donc l'Église ne se préoccupa guère du crime de fausse délation.

(4) Ainsi l'auteur affirme que les ecclésiastiques simplement prévenus d'hérésie étaient suspens avant tout examen et introduction proprement dite de la cause, et il cite à l'appui le cas de l'archevêque de Prague qui démet un prêtre de son office avant son incarcération; or jamais il n'examine si les faits précédents, le degré de prévention ou de culpabilité n'ont point motivé cette mesure de rigueur.

Digitized by Google

remarquer quelques-unes, pour que le lecteur soit fixé sur la valeur de l'ouvrage.

M. Flade, aux pages 60 et 61, expose certains principes généraux de la procédure. D'après l'auteur, le but de celle-ci est de convaincre le prévenu d'hérésie, de lui extorquer par le mensonge, la ruse et la torture, l'aveu de ce délit, car le prévenu d'hérésie est hérétique et le prestige de l'Église et de ses tribunaux demande que l'accusé avoue ou qu'il brûle. Il ne faut pas croire que l'auteur distingue entre les divers indices de la culpabilité du prévenu, bien connus des canonistes de l'époque et qui s'étendent depuis la simple prévention jusqu'aux preuves les plus accablantes; non, les affirmations de M. Flade sont absolues, alors que pourtant la base sur laquelle il les appuie est bien peu solide. En effet :

1° Hinschius, t. V, p. 450, 458, 481, ne peut pas être invoqué en faveur de la théorie de l'auteur;

2° les textes cités de David d'Augsbourg prouvent que, contrairement à la thèse soutenue, l'Église voulait ou la conversion des hérétiques pénitents ou la condamnation des coupables obstinés et qu'elle entendait que les juges ne laissassent point pendantes des causes commencées;

3° il est inexact que tout écart de la discipline ou de la doctrine de l'Église constitue une hérésie;

4° il n'est pas vrai que toute défense était interdite aux accusés, qu'on leur cachait les charges qui pesaient sur eux, que les appels étaient absolument prohibés. Ici, comme ailleurs, les garanties de la défense du prévenu sont ostensiblement passées sous silence;

5° le sens de l'expression *simpliciter et de plano, absque strepitu et figura* n'a pas été saisi par l'auteur;

6° on rencontre dans les quelques lignes de latin, citées en note, de telles fautes qu'elles rendent le texte totalement inintelligible.

Ailleurs il est facile de réfuter l'auteur au moyen de ses propres affirmations. On sait que, souvent en droit, toujours en fait, il y eut dans la composition du tribunal inquisitorial des consulteurs et des assesseurs. M. Flade reconnait, à la page 65, que ce furent des laïques et des ecclésiastiques éminents par leur science, leur honorabilité, leurs fonctions et néanmoins ils n'eurent, à son avis, aucune influence sur la procédure et les jugements, alors qu'évidemment leur présence et leurs avis constituaient une sérieuse garantie du maintien de la légalité et du droit de défense du prévenu. Page 79, M. Flade avance que, dans l'interrogatoire, le juge prête beaucoup moins d'attention aux convictions de l'accusé qu'aux signes extérieurs de sectarisme, tandis qu'à la page 5, il est d'avis que le juge interroge l'accusé sur ses convictions. Pages 86-87, l'auteur fait du régime des prisons de l'Inquisition une description émouvante : les prisonniers ont les menottes aux mains et les fers aux pieds; on les nourrit parcimonieusement de pain et d'eau et cependant page 88, il cite le cas d'un hérétique qui écrit sa défense avec du vin et du charbon. Le style de

Digitized by Google

l'auteur atteint vraiment le genre déclamatoire quand il parle, p. 114 ss., de l'application de la peine du bûcher et du nombre des victimes. « On cite, dit-il, le cas d'un hérétique noyé et de trois décapités par le Saint-Office; mais qu'est ce petit nombre à côté des centaines de victimes du bûcher? » Et il appuie cette phrase sur des textes généraux qu'il admet sans contrôle, d'où qu'ils viennent, sur le traité de David d'Augsbourg, où, dit-il, il est si fréquemment question de la peine de mort. On rencontre en effet dans ce traité les expressions : *non evasit, judicio sæculari relinquantur, si evaderet, si evadunt*, etc. Tout cela signifie « brûlés » et accroît le nombre de victimes faites par David d'Augsbourg, un grand mystique, mais un type d'inquisiteur sans cœur ni conscience. En particulier, ajoute M. Flade, il est établi que l'Inquisition d'Allemagne brûla 500 hérétiques. Mais, outre qu'il n'examine pas si tous ces coupables furent condamnés pour crime d'hérésie, l'auteur omet de faire remarquer que ces exécutions s'espacent sur une période de deux siècles et demi et eurent lieu non seulement en Allemagne, mais dans les Pays-Bas et jusqu'aux côtes de la Baltique, en Autriche, en Bohême, etc. Alors, on est en droit de suspecter la vérité de cette conclusion, que l'Inquisition d'Allemagne, nonobstant son organisation défectueuse et la résistance de la nation, fut plus sanglante que celle des pays de langue romane.

L'histoire de l'Inquisition est une question difficile et un champ d'ardentes controverses. Ce sujet demande chez celui qui le traite des connaissances juridiques et historiques solides, ainsi qu'un esprit calme et impartial. M. Flade, licencié en théologie et curé de Saint-Pierre à Dresde, capitale de la Saxe, n'a pas réussi à éviter les écueils que présentait une telle étude. Il n'a pas su remettre le sujet dans son milieu historique, à la place qui lui revient dans un tableau général de la civilisation ; il n'a pas suffisamment tenu compte des données de la science du droit; surtout on peut lui reprocher certaines exagérations de style, certaines appréciations malheureuses, qui n'ont rien à voir avec une critique strictement objective. Le mérite de son travail, c'est d'avoir montré l'importance de l'Inquisition dans l'histoire de l'Allemagne, c'est surtout d'avoir accumulé de nombreux faits et de les avoir rangés dans un cadre qui expose, et encore d'une façon incomplète, les diverses formalités de la procédure inquisitoriale. A ce point de vue, il rendra des services aux historiens, quoique l'absence de bonnes tables rende difficile l'utilisation du volume.

A. De Meester.

J.-M. Vidal. ***Un inquisiteur jugé par ses victimes. Jean Galand et les Carcassonnais*** **(1285-1286). Paris, A. Picard, 1903. In-8, 47 p.**

Dans la présente brochure, M. Vidal publie un texte plein d'intérêt pour l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France. C'est un

Digitized by Google

appel des consuls de Carcassonne, adressé à la fois au Pape ou au Prieur des Frères-Prêcheurs de Paris et au Roi de France, contre l'inquisiteur Jean Galand.

Une étude documentée et bien conduite précède l'édition du texte. Elle a pour objet de déterminer la date et les circonstances de l'appel, de fournir une analyse de la pièce, analyse accompagnée de certaines observations et références qui expliquent les allusions historiques et juridiques, enfin d'examiner quelles étaient les convictions religieuses des appelants.

M. Vidal, ayant relevé la mention de trois appels adressés par les Carcassonnais de 1280 à 1291 : l'un de 1280, l'autre de 1284-1285, le troisième rédigé par le notaire Vezia, mais dont la date précise est inconnue, exclut l'identification des deux premiers avec le document qu'il publie. Après avoir établi comme date de composition de cet appel les années 1285-1286, il ne voit aucun inconvénient à identifier celui-ci avec le troisième appel connu. L'auteur trouve la justification de ses préférences pour cette date, dans la suite des événements. Un complot avait été tramé contre le Saint-Office, on voulait faire disparaître les archives compromettantes ; le complot est éventé, Jean Galand use de représailles ; le mécontement des Carcassonnais à l'adresse de l'inquisiteur est porté à son comble ; d'où l'appel dont il est question. S'il faut en croire les appellants, ce juge ecclésiastique avait révolutionné la procédure du Saint-Office, érigé l'arbitraire en système, foulé aux pieds le droit commun et exceptionnel. M. Vidal met en regard de ces abus, la procédure suivie par l'Inquisition ainsi que les faits similaires qui se sont produits dans le Midi.

L'auteur, me semble-t-il, insiste avec trop de complaisance sur les abus et ne fait pas assez ressortir leur caractère d'exception au droit inquisitorial. Il résulte de là que son travail est avant tout une étude de faits, accompagnée parfois de remarques très subjectives et dans laquelle la question juridique n'est pas suffisamment exposée. Ainsi p. 14, *a)* la procédure trouvée abusive par les Narbonnais n'est nullement celle du Saint-Office ; p. 15, *c)* si l'inquisition admet toute espèce de témoins, elle n'accorde pas la même valeur à leur témoignage ; ibid., *e)* certains faits cités ne constituent pas seulement des indices d'hérésie ou des dénonciations vagues ; p. 21, *l)* outre le moyen de défense cité par l'auteur, il y avait d'autres garanties du maintien de la légalité et du droit de l'accusé : c'était d'abord la présence d'un notaire, d'assesseurs et de consulteurs, tous hommes qualifiés et de marque ; c'étaient aussi les prescriptions canoniques relatives aux qualités des inquisiteurs, à leur responsabilité devant le pape et leurs propres supérieurs en cas d'abus et d'arbitraire etc. ; p. 18, *i)* il importait de savoir en quels cas, le juge pouvait recourir à la question.

Une remarque que l'on peut se permettre également, c'est que M. Vidal ne se demande jamais si les abus décriés ne sont point exagérés dans certains de leurs détails et si Jean Galand a été dans les

Digitized by Google

causes dont il s'occupa au cours de sa mission, le juge injuste et arbitraire que dépeignent les Carcassonnais. Une étude plus approfondie de ces actes aurait permis d'infirmer ou de confirmer leurs réclamations.

Enfin l'auteur se demande si les appelants sont vraiment des conspirateurs et des hérétiques. Il est d'avis que le complot tramé contre le Saint-Office n'a jamais existé. Certes, si la chose devait être jugée par les tribunaux, elle le serait dans le sens de M. Vidal; mais sous le rapport de la vérité historique, il reste un point d'interrogation, vu que les quatre déposants s'accordent sur le fonds d'une affaire aussi compliquée et que certains détails, sur lesquels il y a des divergences, pourraient trouver une explication. Quant aux convictions religieuses des appelants, il semble bien établi que les consuls ne furent pas tout à fait sincères en protestant de leur orthodoxie et de celle de leurs compatriotes. Carcassonne était à cette époque et resta dans la suite, un centre de catharisme. Aussi les faits, tant antérieurs que postérieurs à l'appel ne justifient pas entièrement la conclusion suivante de l'auteur : « Si les très rares » ministres cathares qui parcouraient hier encore le pays y ont laissé » quelques adeptes, s'ils ont de secrets partisans jusque parmi les » magistrats municipaux, il s'en faut que tout le corps consulaire et » que la majorité des citoyens soient à leur dévotion. »

Notons pour finir, que le texte du document est encore accompagné de certaines notes explicatives et que de bonnes tables de noms et de matières rendent facile à utiliser cette intéressante brochure.

A. De Meester.

K. Rieder. *Der Gottesfreund vom Oberland Eine Erfindung des Strassburger Johanniterbruders Nicolaus von Löwen.* Innsbruck, Wagner, 1905. In-8, xxiii 269 et 256* p. et 12 pl.

La question des *Amis de Dieu* est un problème capital pour l'étude si suggestive de la mystique au moyen âge. Des érudits de premier ordre lui firent, au cours du siècle dernier, les honneurs de recherches approfondies et systématiques. Le R. P. Denifle surtout a publié sur ce sujet, des articles fort remarqués (1) qui rallièrent à son opinion bon nombre de savants d'Outre-Rhin. D'après notre docte confrère, l'*Ami de Dieu* n'a jamais existé, et ses prétendus écrits ont été rédigés par Rulman († 1382) qui a imaginé le susdit personnage. On le voit, l'affirmation est catégorique. Est-elle définitivement acquise à l'histoire ?

(1) *Taulers Bekehrung kritisch untersucht*, dans *Quellen und Forschungen zur Sprach- und Kulturgeschichte*, t. 36 (1879) ; *Die Dichtungen des Gottesfreundes im Oberlande*, dans la *Zeitschrift für deutsches Altertum*, t. 12 (1880) ; t. 13 (1881).

Digitized by Google

Il est permis d'en douter, car elle contraste trop avec le caractère éminemment vertueux et loyal que fut le fondateur des Johannites à Strasbourg.

La question reste donc indécise. La seule voie qui puisse mener à une heureuse solution est évidemment l'examen, sous tous leurs aspects, des documents originaux eux-mêmes. Comme l'observe très justement M. Rieder dans l'excellent ouvrage que nous signalons aux lecteurs de la *Revue*, les seules sources de première main, qui nous restent, sont les mémoriaux et les cartulaires du Grünenwörth. Ce point important, parfaitement mis en lumière, place le débat sur son véritable terrain. C'est uniquement sur les « *mémoriaux* » précités que porte l'œuvre judicieuse du savant auteur ; son travail repose donc sur une base solide et, sous ce rapport, il surpasse incontestablement les publications précédemment parues sur la matière.

Après un aperçu rapide mais complet sur l'historique de la question et sa bibliographie déjà abondante, M. Rieder énonce sa thèse, nouvelle et hardie, en ces termes : Rulman n'a pas eu la moindre part à la rédaction des écrits de l'ami de Dieu. Nicolas de Louvain seul, son secrétaire et confident intime, les a composés ; c'est lui également qui est responsable des falsifications de textes.

Pour justifier sa conclusion, l'éminent écrivain met à profit toutes les ressources que peut fournir une critique interne et externe des documents maniée avec une rare compétence. Voici le procédé logique qui guide le savant auteur. Après une description détaillée de l'écriture et de la forme littéraire sous laquelle se présente chaque manuscrit, il note, d'après les renseignements que les sources mêmes donnent à ce sujet, les passages qui remontent à la première rédaction, avec les corrections et ajoutes parfois considérables, que plusieurs d'entre elles ont subies dans la suite et il en détermine le motif et l'étendue. Les diverses dates, précises ou approximatives, de leur composition sont établies grâce aux données chronologiques que fournissent certains diplômes insérés dans les écrits et aux événements qu'ils mentionnent Cette méthode, qui a le précieux avantage d'exclure toute interprétation subjective toujours sujette à caution, pour s'en rapporter tout entière au témoignage des mémoriaux eux-mêmes, sérieuse garantie d'objectivité, conduit à ce résultat, qui me semble désormais hors de toute discussion : la partie la plus ancienne du grand mémorial allemand — c'est-à dire d'un document auquel nul autre n'est chronologiquement antérieur — n'a pu être faite qu'après la mort de Rulman (1382). Cette constatation a son importance, quoiqu'elle ne résolve pas à elle seule le difficile problème de l'influence que ce chrétien généreux aurait ou non exercée sur la rédaction des manuscrits en question.

Une autre conclusion qui, au dire de M. Rieder, résulte de l'examen des documents, c'est qu'on ne peut pas établir entre eux une priorité de temps entendue en ce sens, que l'un n'aurait été commencé qu'après l'achèvement de l'autre. Nous ne pouvons souscrire à cette assertion ;

Digitized by Google

il nous paraît en effet hors de doute, que le *Deutsche Memorial* précité était entièrement écrit, avant qu'on eût mis la main à la composition du *Meistermemorial*, et à plus forte raison du *Pflegermemorial* amplifié

Conjointement avec la discussion des dates, le savant auteur met fort bien en relief (à l'aide de divisions systématiques qui donnent une vue d'ensemble très utile pour saisir la suite des idées), l'unité de plan et de conception qui règne dans toutes les sources, malgré la divergence des sujets que l'écrivain y traite, et les intervalles qui séparent parfois la mise sur parchemin des différentes parties d'un même document. L'éminent critique rend en même temps compte des circonstances qui présidèrent à la rédaction des manuscrits et qui expliquent certaines ajoutes. Ces circonstances ressortent assez clairement de diverses citations que M. Rieder emprunte aux sources. Il est encore plus aisé de constater le but qu'ils poursuivent, car celui-ci se manifeste à chaque page. C'est l'idée fixe, la préoccupation excessive d'entourer la mémoire de Rulman d'une auréole de sainteté suréminente, pour le proposer en vivant et perpétuel exemple à sa postérité religieuse, et glorifier son œuvre — l'établissement des frères Johannites à Strasbourg — comme la conséquence d'une intervention divine particulière qui l'élève au-dessus de toutes les autres fondations monastiques. Quant à l'explication des motifs qui auraient déterminé la rédaction de ceux d'entre les documents qui ne sont que des compilations falsifiées de sources antérieures, probablement conservées au Grünenwörth, elle ne peut revendiquer, à notre avis, que la valeur d'une hypothèse. Nous avouons que celle-ci est certes ingénieuse. Mais correspond elle à la réalité des faits ? Cela ne paraît pas prouvé. Cette réflexion semble vraie surtout pour l'indication des causes qui provoquèrent la fiction et l'entrée en scène de l'ami de Dieu. Au reste, nous admettons parfaitement que celui-ci, tel que le dépeignent les documents, n'est pas un personnage historique. M. Rieder le prouve à l'évidence, en signalant les contradictions inexplicables qui se remarquent dans la relation des principaux actes du saint fictif, et en constatant l'origine de son existence légendaire. Cette origine n'est autre que la falsification de texte qui substitue arbitrairement le terme « *Gottesfreund, der Gesell Rulmans* » à l'expression « *Oberländer* » et place le nom de Rulman partout où les écrits utilisés pour la fabrication du faux lisaient « *Niederländer* ».

Reste la question vivement débattue de l'auteur des documents : c'est le nœud gordien des recherches sur le mouvement mystique du XIVe siècle. Quelques *Urkundenbücher* indiquent explicitement le nom de ceux qui les écrivirent : Nicolas de Louvain et deux de ses confrères. Les autres au contraire n'en font aucune mention. Comment dès lors M. Rieder établit-il sa thèse, d'après laquelle tous les écrits de l'ami de Dieu sont rédigés par Nicolas de Louvain (1339-1402)? Il ne dit pas que les deux johannites précités, ou d'autres encore, n'aient pu lui fournir à cette fin leur collaboration purement matérielle ; il ne prétend

Digitized by Google

donc nullement que tous auraient été écrits de sa main exclusivement (1), mais il soutient que partout on remarque son intervention et son inspiration personnelles. A l'appui de son opinion, le savant critique montre sur le vif la connexion intime, la dépendance mutuelle et incontestable qui relie entre eux les divers documents en cause. La composition des uns ne se conçoit pas sans l'existence des autres; ceux-ci sont expressément désignés comme les sources de ceux-là. Le plan et les développements des différents écrits sont menés d'après une conception unique. C'est au fond toujours partout la même pensée qui revient et domine telle que nous l'avons signalée plus haut. Le style des premiers manuscrits comme celui des derniers sont d'une ressemblance significative ainsi que la division des chapitres et la distribution des matières. Il faut en dire autant de l'écriture, de la forme et du nombre des lignes qui correspondent dans la plupart des autographes. Les fac-simile de ceux que reproduit M. Rieder en terminant son ouvrage, sont assez suggestifs à cet égard, si pas de prime abord, du moins après une comparaison minutieuse. Enfin, on constate des points de contact si nombreux entre les divers documents, qu'ils ne peuvent émaner que d'un seul et même auteur. Et celui-ci, affirme l'éminent érudit, ne peut-être que Nicolas de Louvain. Il en découvre les preuves dans les relations, indiquées ci-dessus, qui rattachent aux autres documents en question les écrits attribués avec certitude d'après leur propre témoignage, au frère *Claires van Lòfene* (Nicolas de Louvain). Ces arguments internes trouvent une confirmation sérieuse dans les considérations, très heureusement présentées par M. Rieder, relativement au caractère de Nicolas et aux rapports intimes et suivis qu'il entretint avec Rulman jusqu'à la mort de celui-ci. Ces constatations sont analysées avec une méthode et une sûreté de sens critique auxquelles nous rendons volontiers hommage.

Cependant il y a une ombre au tableau et, à notre avis, le savant auteur ne l'a pas entièrement dissipée. En effet, pour que sa thèse se vérifie intégralement, il faut admettre, croyons-nous, que d'autres Johannites du Grünenwörth aient rendu possible, en la favorisant, l'œuvre déloyale de l'écrivain présumé. Son imposture eût été dévoilée et flétrie, sans leur complicité. Or, on ne trouve nulle part le moindre indice de celle-ci. Il est un autre point dont la preuve décisive reste à faire et que les arguments de M. Rieder n'ont pas, à notre sens, éclairci complètement. C'est la question relative à la non-authenticité du diplôme que les documents attribuent à Conrad de Brandebourg.

Ces réserves partielles, inspirées par l'intérêt qui s'attache à l'étude du travail dont nous rendons compte aux lecteurs de la *Revue*, n'enlèvent rien aux belles et solides qualités qui le recommandent

(1) Cette assertion manquerait d'ailleurs d'une base suffisante et serait impossible à vérifier, puisque plusieurs des documents en question ne sont que des copies, faites sur les originaux maintenant disparus.

Digitized by Google

à l'attention de ceux qu'intéresse le mouvement ascétique du moyen âge. C'est une contribution des plus précieuses et des plus fécondes à la solution du problème compliqué de *l'ami de Dieu de l'Oberland*.

P. H. VAN HAELST, O. P.

ALFRED BAUDRILLART. *L'Église Catholique, la Renaissance, le Protestantisme*. Conférences données à l'institut catholique (janvier-mars 1904). 5e édit. Paris, Bloud, 1905, in-8°. XV-444 pp. F. 3,50.

L'intérêt que présente déjà par lui-même le sujet abordé par M. Baudrillart, se trouve encore rehaussé par la façon dont l'auteur s'acquitte de sa tache. Certes se sont des conférences, qu'il nous présente. On ne peut donc lui demander la masse de détails et de faits, encore moins le luxe de bibliographie, qu'on serait en droit d'exiger d'un travail historique proprement dit. Toutefois cette œuvre donne plus qu'on ne peut demander aux travaux de ce genre. L'auteur nous avertit dans l'avant propos qu'il se contentera d'indiquer, au début de chacun des chapitres, les principaux ouvrages de seconde main; mais les ouvrages indiqués sont bien de nature à mettre les lecteurs sur la trace des renseignements bibliographiques nécessaires ou utiles à une étude plus approfondie.

« Mes conférences ont un but apologétique », écrit M. Baudrillart. — Et on serait mal venu de lui en faire un grief, d'autant plus qu'il peut ajouter en toute vérité « que ce point de vue ne l'a pas empêché d'être impartial. »

Ce qui fait la caractéristique de ces conférences, c'est bien le contact continuel d'une part avec notre société moderne dans l'exposé de la Révolution religieuse du XVIe siècle, d'autre part avec ce même bouleversement profond et gros de conséquences inéluctables dans l'aperçu succinct que l'auteur est amené à nous donner — surtout dans ses trois dernières conférences — sur l'état religieux de notre époque. Dans un sujet aussi vaste, l'auteur a réussi à y mettre une puissante unité; d'un coup d'œil sûr et profond, il embrasse l'état de choses créé par la Renaissance et le Protestantisme dans toute la complexité des circonstances qui l'ont amené et des conséquences qu'il portait déjà en lui.

On peut ramener l'objet du livre à trois grandes questions : la Renaissance et l'Église — la Réforme et l'Église catholique au XVIe siècle — les conséquences actuelles de cette Réforme dans l'ordre moral, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre social et économique. Au fond c'est la Révolution religieuse du XVIe siècle qui constitue l'idée centrale de tout l'ouvrage; la Renaissance n'est traitée — sauf pour l'Italie — que comme une des conditions principales du milieu dans

Digitized by Google

lequel s'opéra la Réforme. Pour l'Italie, la Renaissance est avant tout un retour à l'esprit païen, alors que dans les autres états européens, « où l'antiquité classique est plutôt d'importation », ce mouvement littéraire et scientifique tend à se confondre avec un mouvement réformateur chrétien. Une conférence est consacrée à montrer l'accueil que firent l'Église et surtout la papauté à cet engoûment pour l'antiquité païenne. Erasme nous apparaît (p. 47 ss.) comme le protagoniste plus ou moins conscient d'un humanisme à tendances extrêmes, l'humanisme précurseur et allié de Luther. Quelques indications sur la façon d'argumenter des théologiens de son époque n'auraient pas été déplacées à cet endroit. A ce simple rapprochement, le jugement porté sur Erasme aurait sans doute gagné en vérité en perdant quelque peu de sa sévérité.

Mais c'est à l'Étude de la Réforme que s'attache avant tout M. Baudrillart « Comment s'est faite la scission religieuse qui partage encore aujourd'hui la chrétienté? » C'est une question d'actualité. L'auteur commence par l'Allemagne, passe assez rapidement sur les autres pays pour exposer plus au long la Réforme en France. On comprend facilement cette prédilection. Toutefois un exposé plus complet de l'état social en Allemagne aurait contribué à faire voir plus clairement pourquoi le peuple allemand n'opposa pas à la Réforme la résistance qu'elle rencontra chez le peuple français. C'est une heureuse inspiration que de nous montrer l'auxiliaire puissant que fut pour l'implantation des erreurs luthériennes, la volonté du prince. Mais pourquoi le peuple français fut-il le seul à opposer sa volonté à celle de son futur souverain Henri IV? Si la question n'est pas susceptible d'une entière solution, au moins aurait-elle pu être élucidée davantage... A cette Réforme schismatique l'Église opposa la véritable réforme réclamée depuis longtemps. La 6e Conférence en expose les caractères et les principaux agents.

Faut-il insister sur l'intérêt des quatres dernières conférences? Il suffit de noter qu'elles examinent les objections qu'on a cru pouvoir formuler contre l'Église catholique du fait de l'Inquisition, ainsi que de la prétendue prépondérance des nations protestantes, tant sur le terrain moral et intellectuel que sur le terrain social et économique. L'auteur s'en prend surtout, dans les conférences 8 et 10, aux idées émises par M. de Laveleye. — Au sujet de l'Inquisition, nous ne voyons pas que les considérations empruntées à Mgr d'Hulst (p. 244 ss.) puissent servir de réponse adéquate à l'objection. Il est plus décisif de mettre en plein jour le caractère de l'Inquisition catholique et les effets de l'intolérance protestante.

Dans leur ensemble, ces pages, d'une lecture bien attrayante, pleines d'aperçus judicieux et de vues élevées, sont une excellente contribution à la philosophie de l'histoire religieuse de la France moderne.

G. Buysschaert.

Digitized by Google

Dr Fritz Geier, *Die Durchführung der kirchlichen Reformen Joseph's II im vorderösterreichischen Breisgau.* (*Kirchenrechtliche Abhandlungen* hrsg von U. Stutz. Fasc. 16 et 17.) Stuttgart, Enke, 1905, vol. in-8°, XII-248 pp. M. 9.

Le présent ouvrage fait partie de la collection des traités juridico-ecclésiastiques éditée par le Dr Ulrich Stutz, professeur de droit à l'université de Bonn.

La politique joséphiste, préparée et commencée sous le règne de Marie-Thérèse, créa une situation toute nouvelle à l'Église en Autriche.

De la condition de société indépendante comme l'État, avec une action propre et indépendante de toute autre, elle fut abaissée à l'état de servante de l'État. Un tel changement devait nécessairement provoquer de grandes difficultés surtout dans un pays comme l'était le Brisgau aux temps de Joseph II. Province séparée complètement du grand corps de la monarchie autrichienne, le Brisgau était au point de vue religieux soumis à la juridiction des cinq évêques de Constance, de Bâle, de Coire, d'Augsbourg et de Strasbourg, qui avaient tous, leur siége principal en dehors du territoire autrichien. Dans ces circonstances on comprend aisément que l'application des nombreuses réformes ecclésiastiques présentait des obstacles particuliers provenant du fait de la complication de cette circonscription diocésaine. Ce sont là autant de raisons qui engagent à traiter du Brisgau dans un ouvrage spécial. M. Geier qui a assumé cette tâche a réussi à nous donner une image à la fois claire et complète de la mise en pratique des réformes joséphistes dans le Brisgau tout en restant dans les limites chronologiques et géographiques qu'il s'est assignées. Voici les divisions de l'ouvrage.

Après une introduction sur l'essence du système que l'on appelle joséphisme et sur l'état juridique du Brisgau autrichien, l'auteur aborde dans le chapitre Ier ce qu'il appelle la territorialisation de l'Église. Aussi longtemps qu'il y avait encore dans l'Église d'Autriche des institutions ecclésiastiques d'un caractère universel, l'absolutisme de l'État en matière religieuse n'était pas réalisable; donc il fallait supprimer ou affaiblir autant que possible ces institutions entre autres la primauté du Saint-Siége et les ordres religieux. Les limites apposées au pouvoir du pape par les gallicans furent adoptées à leur tour par les joséphistes. Les différents couvents furent réunis à des provinces autrichiennes ayant à leur tête des supérieurs provinciaux autrichiens revêtus des pouvoirs du père général. Les évêques et les gouvernements régionaux devaient exercer la haute surveillance sur ces provinces religieuses. M. Geier nous donne un document caractéristique touchant la manière dont le gouvernement autrichien à Fribourg exerçait ce droit de surveillance. Les essais en vue de soustraire le Brisgau aux évêques étrangers et les paroisses des frontières aux doyens étrangers n'aboutirent à rien. Il aurait encore fallu

Digitized by Google

supprimer les droits de différentes corporations étrangères sur des bénéfices ecclésiastiques situés dans le pays du Brisgau, mais le gouvernement ne l'essaya pas pour la raison que l'abbaye de Saint-Blaise et l'université de Fribourg possédaient des droits semblables, plus nombreux encore, à l'étranger.

Le chapitre II nous expose en détail la situation des évêques et du clergé inférieur dans l'État. L'élargissement des pouvoirs des évêques pour les cas réservés et la suppression des exemptions n'avaient pas d'autre but que de permettre au gouvernement d'exercer une influence arbitraire dans ces matières. D'autre part, de nombreuses réformes diminuaient l'autorité des évêques, telles l'abolition presque totale de leur pouvoir judiciaire *in civilibus et in criminalibus*, la suppression des annates payables aux évêques et l'exigence du placet royal pour toutes les lettres et ordonnances publiques des évêques.

La situation du clergé inférieur devait également se modifier dans le système joséphiste : si l'Église n'est qu'un moyen au service de la fin de l'État, ses ministres sont soumis à l'État comme toute autre catégorie de fonctionnaires publics. Pour nationaliser le clergé le gouvernement autrichien se servait d'un moyen direct, la formation nationale du clergé, et d'un moyen indirect, la nationalisation des biens ecclésiastiques. M. Geier expose successivement l'emploi qui fut fait de ces deux moyens dans le Brisgau autrichien ; il nous donne une table très soignée des personnages et institutions, qui, en 1781 exerçaient le droit de patronage sur certains bénéfices destinés aux prêtres séculiers.

Le chapitre III est intitulé : la politique à l'égard des couvents. Le gouvernement fixa l'âge requis pour émettre les vœux solennels, d'abord à 24 ans, puis, grâce à une demande des États du Brisgau, à 21 ans pour cette province. Faisaient encore l'objet de l'intervention de l'État la formation scientifique du clergé régulier, la discipline dans les couvents et les acquisitions de main-morte. L'auteur trace ensuite l'histoire de la suppression de couvents dans le Brisgau, d'abord celle du collège des Jésuites à Fribourg, puis des Chartreux près de Fribourg, des Clarisses de Fribourg, des Dominicaines de Villingen, des Franciscaines de Säckingen et des Augustiniennes *zum Grunewald* à Fribourg La fortune des couvents supprimés fut réunie au fonds de religion destiné à donner des pensions à leurs anciens membres et à pourvoir aux frais du culte. Quand, en 1788, ce fonds fut devenu insuffisant, on imposa au clergé inférieur 420.000 florins de contribution dont 200.000 florins à payer par le clergé régulier et 220.000 par le clergé séculier du Brisgau. Le gouvernement exigeait aussi des contributions sur les biens que possédaient les couvents au delà de la frontière. M. Geier montre l'attitude des princes voisins à l'égard de ces prétentions autrichiennes.

Le chapitre IV est intitulé : l'exécution des réformes concernant la religion, le culte et l'enseignement. Ces réformes provoquèrent une

Digitized by Google

émotion considérable dans le Brisgau comme partout en Autriche du reste, surtout dans les classes du peuple dont les sentiments religieux furent profondément blessés par l'abolition de nombreuses fêtes religieuses, la défense des pélerinages et la suppression des confréries.

L'exécution de l'édit de tolérance, qui fait l'objet du chapitre V, souleva une vive résistance dans le Brisgau non seulement de la part du clergé, mais aussi de la part de la noblesse et du tiers-État. Les États du Brisgau demandèrent en vain à Léopold I de ne pas faire appliquer cet édit dans ce pays.

Telle est la division de ce travail basé exclusivement sur les sources des archives de Carlsruhe, de la ville de Fribourg, de Constance-Hochstift et de Vienne. L'auteur publie à la fin de l'ouvrage quelques unes de ces sources in-extenso. Son ouvrage est solide et sérieusement documenté. Il y aurait peut-être ça et là quelques remarques à faire touchant des questions de détail; ainsi, par exemple, l'opinion favorable que l'auteur manifeste pour le système des séminaires généraux et en particulier pour le séminaire général de Fribourg ne nous paraît pas admissible. Même s'il était vrai que ces établissements présentaient des avantages au point de vue de la formation scientifique du jeune clergé et de l'accroissement des vocations, il n'en resterait pas moins que seules la courte durée et la nouveauté du régime empêchèrent celui-ci de produire partout pour l'Église les effets désastreux que doit nécessairement engendrer l'arbitraire de l'État s'attachant à régler la formation scientifique et morale du clergé catholique. L'auteur aurait pu insister davantage sur la véritable intention qu'avait Joseph II, en créant le fonds de religion, celle d'affranchir le gouvernement de toute dépense en faveur du culte. Küntziger a jadis voulu démontrer dans son ouvrage sur Febronius que Joseph II et ses conseillers n'ont fait que mettre en pratique les théories de Febronius et que celui-ci est en quelque sorte le père du joséphisme. Mais nous admettons pleinement avec M. Geier que c'est au prince de Kaunitz que revient le triste honneur d'avoir introduit en Autriche, indépendamment de Febronius, cette politique d'arbitraire et de vexation dont il avait étudié l'esprit auprès des philosophes français, Voltaire, Diderot et d'Alembert, dont il était d'ailleurs l'ami et le disciple.

A. Prein.

L. J. M. Chaumont. *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire, pendant la Révolution* (1789-1803). T. IV. *L'Arrondissement de Mâcon*. Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1903. In-8°, XLVII-726 p. F. 8.

Il y a une quarantaine d'années Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, adressait à tous les prêtres de son diocèse un questionnaire peu

Digitized by Google

compliqué sur l'histoire de la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire à la fin du XVIIIe siècle. Bien des renseignements furent alors recueillis. S'il ne restait alors aucun confesseur de la foi, le nombre était encore considérable de ceux qui avaient conversé avec eux, vécu dans leur intimité et receuilli de leurs lèvres les détails circonstanciés de cette sombre époque. Ces souvenirs consignés par écrit constituèrent une source précieuse d'informations. Enfin on interrogea les documents écrits de la période révolutionnaire : archives départementales et municipales, greffes des tribunaux, livres d'écrou, procès-verbaux des délibérations populaires, registres officiels de l'évêché, lettres particulières, notes écrites des confesseurs de la foi, aucun élément d'information ne fut négligé. A l'aide des notes ainsi receuillies et des recherches personnelles de leurs auteurs, quatre volumes furent publiés sur l'histoire de la persécution religieuse en Saône-et-Loire. Le premier, consacré à l'arrondissement de Chalon, a pour auteur M. le chanoine Bauzon ; à M. le chanoine Paul Muguet nous devons les deux volumes qui se rapportent aux arrondissements d'Autun et de Charolles. M. l'abbé Chaumont nous retrace l'histoire de l'Église catholique de 1789 à 1803 dans l'arrondissement de Mâcon.

Jusqu'au concordat de 1801, Mâcon fut le siège d'un évêché. Son dernier titutaire fut Mgr Moreau, qui à la réorganisation des diocèses de France fut nommé évêque d'Autun. Il mourut peu après le 8 septembre 1802 à l'âge de 82 ans. Dans l'introduction de son ouvrage, M. l'abbé Chaumont nous donne une description historique et géographique de cet ancien diocèse. Trois parties divisent son travail : la première contient un précis historique de la Révolution dans le Mâconnais ; la deuxième est consacrée au clergé et aux communautés religieuses et parmi celles-ci se trouvait l'abbaye de Cluny ; la troisième retrace l'histoire de chacune des paroisses de l'arrondissement de Mâcon. Cette division pourra fournir matière à critique ; mais le lecteur ne doit pas oublier que l'auteur a voulu donner une histoire aussi complète que possible de l'état de l'Église persécutée, anéantie, puis rétablie dans toute une portion du département de Saône-et-Loire. Il était important que, sans craindre quelques répétitions, tous les détails de cette histoire fussent réunis et groupés de telle sorte que les recherches pour telle ou telle paroisse fussent faciles. Un danger toutefois était à redouter : c'est que les renseignements puisés à des sources fort diverses ne concordassent pas toujours parfaitement entre eux. L'auteur a su éviter cet écueil et son livre rempli de faits, de documents puisés aux meilleures sources est digne des volumes qui l'ont précédé. Mentionnons en particulier les passages relatifs à l'abbaye de Cluny et aux derniers bénédictins qui ont habité cet illustre monastère. De nombreuses pièces justificatives ont trouvé place à la fin de ce volume que termine un index alphabétique de tous les noms de lieux et de personnes mentionnés dans cet ouvrage.

Digitized by Google

Mais pourquoi n'y avoir pas fait figurer tous les noms des prêtres, des religieux ou religieuses, des fidèles inscrits sur les listes de déportation ou d'internement?

La Révolution de 1789 se repète : aussi les circonstances actuelles donnent le plus vif intérêt au beau livre de M. l'abbé Chaumont.

DOM B. HEURTEBIZE, O. S. B.

TH. GRANDERATH, S. J. *Geschichte des vatikanischen Konzils von seiner ersten Ankündigung bis zu seiner Vertagung. Nach den authentischen Dokumenten dargestellt* hrsg. von C. KIRCH, S. J. T. I. *Vorgeschichte*; T. II. *Von der Eröffnung des Konzils bis zum Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung.* Fribourg-en-Br., Herder, 1903. In-8°, XXIII-533 et XIX-758 p.; M. 11,40 et 14,60.

Le concile du Vatican est sans contredit, non seulement pour l'Église, mais pour le monde, un des événements les plus importants du siècle passé. Rien d'étonnant qu'il ait eu ses historiens dès le lendemain, pour ainsi dire, de sa suspension.

Mgr. Cecconi, archevêque de Florence, a consacré quatre forts volumes à la seule période des préparatifs. La mort l'a empêché de pousser plus loin un travail grandiose et bien conçu, qui est en même temps le récit méthodique des faits et un vaste recueil de documents. D'autre part, J. Friedrich a voulu, dans ses trois volumes, condenser la suite des débats et des incidents conciliaires. Malheureusement, son œuvre n'est pas une relation impartiale et objective; on y retrouve le ton et les préjugés d'un homme qui a été activement mêlé aux polémiques de 1870; les conjectures et suppositions malveillantes tiennent trop souvent la place de données positives et critiques. En dehors de ces deux ouvrages considérables, plusieurs ont paru, d'intention et de plan bien plus modestes, dont les auteurs, parlant en partie d'après des souvenirs personnels et comme témoins oculaires, ont eu surtout en vue de dissiper des préventions et des calomnies systématiquement répandues dans le grand public. Tels la *True Story of the Vatican Council*, de Manning, *Das vaticanische Concilium*, de Fessler, l'*Histoire du concile œcuménique et général du Vatican*, de Sambin. Les deux premiers ont une valeur réelle, le second surtout, Fessler ayant été le secrétaire du concile et, comme tel, particulièrement au courant d'une foule de détails.

Mais jusqu'à présent nous n'avions pas une histoire assez complète et rédigée d'après l'ensemble des sources authentiques. Le R. P. Granderath s'est proposé de nous la donner. Personne n'était mieux que lui préparé à cette grave entreprise. Car c'est lui qui a publié, en 1890, le tome VIIe de la *Collectio Lacensis*, ce splendide in-quarto,

Digitized by Google

de deux mille colonnes environ, qui porte comme titre spécial : *Acta et decreta sacrosancti œcumenici Concilii Vaticani; accedunt permulta alia documenta ad concilium ejusque historiam spectantia.* Comme historien, le savant jésuite aurait pu, semble-t-il, se contenter d'analyser et de coordonner les nombreux et riches matériaux réunis par lui dans cette collection. Il a fait plus et mieux. Ayant à sa disposition, sans restriction aucune, le vaste dépôt des archives vaticanes, il y a puisé directement, abondamment.

Impossible d'énumérer ici tous les documents originaux qu'il a mis à contribution. Pour ce qui concerne la préparation du concile, j'indiquerai seulement le *Protocole de la congrégation* préposée à ce soin, les *Avis des cardinaux présents à Rome*, ainsi que les *Réponses* d'une quarantaine d'évêques sur l'opportunité et sur la réalisation de l'idée de Pie IX. Pour l'histoire du concile même, il faut naturellement placer au premier rang les sources qui ont trait aux congrégations générales et aux sessions publiques. Aussi bien l'auteur a interrogé : 1° la *Summa rerum gestarum in Congregationibus generalibus Sacrosancti Concilii Vaticani*, ample résumé, en un gros volume in-folio, des questions traitées et des discours prononcés, qui est, pour chaque congrégation, signé des quatre ou cinq cardinaux-présidents et du sous-secrétaire du concile, Mgr Jacobini ; — 2° les *Acta Sacrosancti œcumenici Concilii Vaticani*, en vingt-trois volumes in-folio, contenant, eux, non seulement le compte rendu des congrégations générales, mais absolument tout ce qui s'y rapporte, comme pièces de convocation, listes des membres présents, projets discutés, et surtout le texte exact et intégral des discours ; — 3° les *Acta congregationum generalium*, autre reproduction des mêmes discours, que le Saint-Siège, soucieux d'assurer leur conservation, a fait imprimer à part en une dizaine d'exemplaires ; — 4° le *Protocollum sessionum Deputationis pro rebus fidei*, rédigé par le secrétaire de cette députation, le professeur Schwetz, et aussi les *Protocoles*, d'ailleurs moins importants, des autres députations ; — 5° deux volumes in-folio contenant, l'un les *Emendationes in schema Constitutionis de Fide catholica*, le second, les *Emendationes in schema primæ Constitutionis de Ecclesia Christi ;* — 6° les *Acta Congregationis specialis ad recipiendas Episcoporum propositiones*, et spécialement le procès-verbal détaillé de la réunion du 9 février, où furent examinés les *postulata* pour et contre la définition de l'infaillibilité pontificale ; — 7° un recueil de notes intitulé : *Congressus præsidum durante Concilio*, où sont consignés en substance les échanges de vues et entretiens particuliers des cardinaux chargés de diriger les congrégations générales ; — 8° comme attestation officielle sur les sessions publiques, un in-folio avec cet en-tête : *Instrumenta a Protonotariis apostolicis confecta super quattuor sessionibus Sacrosancti œcumenici Concilii Vaticani ;* — 9° enfin, quatre volumes in-folio où l'on a réuni les pièces relatives à des questions personnelles.

Digitized by Google

Dans cette énuération, de peur de l'allonger outre mesure, j'ai passé les articles d'importance secondaire. Il est inutile d'ajouter que, concernant les agitations du dehors, concernant l'état et les mouvements des esprits dans le monde catholique, l'auteur a consulté toutes les productions, toutes les manifestations de la presse amie ou ennemie. Pour se renseigner et renseigner ses lecteurs sur l'attitude finale, postérieure à la quatrième session, des membres de la minorité, il a eu à sa disposition, outre les sources banales, la correspondance échangée entre les nonciatures et Rome, entre la secrétairerie d'État et plusieurs évêques.

Le P. Granderath n'a pas eu la joie de livrer lui-même son œuvre à la publicité : ses deux premiers volumes étaient achevés, et le troisième déjà fort avancé, lorsque la maladie d'abord, puis la mort vinrent l'arrêter. Heureusement, le R. P. Kirch, qui avait été jusque-là le fidèle et modeste collaborateur de son confrère, est devenu tout naturellement son éditeur et son continuateur. C'est à lui que nous devons l'impression de ce qui a paru, des deux volumes qui nous conduisent jusqu'après la troisième session publique.

Il manque donc encore à ce qui sera l'œuvre commune des Pères Granderath et Kirch un troisième et dernier volume. Cette circonstance rend la tâche du recenseur plus difficile ; peu s'en est fallu qu'elle ne me décidât à attendre, pour parler de cet ouvrage, qu'il fût complet. Ce qui reste à publier est, en effet, d'une importance exceptionnelle ; c'est l'histoire de la quatrième session publique et des débats qui l'avaient préparée, c'est la partie qui doit retracer au long et *ex professo* la controverse touchant l'infaillibilité du pape. Or cette question, déjà avant d'être agitée dans les discussions conciliaires, même avant d'être posée officiellement, même avant d'être l'objet d'un *postulatum*, a été l'âme et comme le ressort caché de bien des incidents. C'est elle et elle seule qui donne la clef de beaucoup d'attitudes et de procédés en soi assez étranges. Dès le commencement, elle influa sur la marche du concile et elle le pénétra, pour ainsi dire, tout entier. Il en résulte qu'il est malaisé de saisir et de rendre exactement la vraie physionomie de l'auguste assemblée, si on laisse de côté sa terminaison, si intimement liée à tout le reste. Que faire donc?... Essayons aujourd'hui d'une esquisse quelconque. Plus tard, peut-être, on pourra la reprendre pour en atténuer les imperfections.

Le P. Granderath, lui-même nous l'atteste avec vérité, a considéré comme son premier devoir de traiter son sujet « en historien qui veut, selon les documents dont il dispose, faire la lumière aussi pleine, le tableau aussi ressemblant que possible Il ne taira rien, il ne dissimulera rien. Ce que les sources fournissent sur le concile du Vatican doit être et sera exposé. » D'ailleurs, continue-t-il, « pourquoi des déguisements? On n'en voit pas la raison. Tout le concile s'est déroulé de la manière la plus régulière Il peut soutenir l'examen du critique le plus sévère. Sans doute il y a eu là des faiblesses humaines ; partout

Digitized by Google

où des hommes existent et s'agitent, les faiblesses humaines sont inévitables. Il devait s'en produire même au concile du Vatican, et là où elles se sont produites je les signalerai telles qu'elles s'offriront à nous. » Mais, ajoute encore l'auteur avec non moins de sens, « j'écris aussi cette histoire au point de vue catholique, qui est le seul bon, qui est de plus absolument nécessaire pour apprécier un concile. Un concile œcuménique est une institution catholique, et il veut être jugé selon les principes catholiques. Si l'on admet, par exemple, avec Döllinger et ses partisans, cette assertion, insoutenable devant la théologie comme devant l'histoire, que les évêques, dans un concile, ne sont que les porte-voix de leurs ouailles, que le rôle de chacun est uniquement d'attester la foi de son diocèse, et non pas la doctrine du Christ et des apôtres, alors on doit rejeter le concile du Vatican, ne fut-ce qu'à cause de sa composition et du choix de ses membres. Si cette proposition est vraie, ni les évêques titulaires ne devaient y être admis ni les procureurs des évêques absents ne pouvaient en être exclus. Même les apôtres, d'ailleurs, n'auraient eu, à ce compte, le droit ni d'y siéger ni d'y voter; car les apôtres n'étaient pas à la tête de diocèses dont ils eussent pu attester la foi. »

I.

Le premier des deux volumes que voilà raconte la *préhistoire (Vorgeschichte)*, c'est-à-dire les antécédents du concile, tout ce qui en a préparé et rendu possible la réunion. Résumons-le à grands traits.

La conduite de Pie IX en cette circonstance nous apparaît marquée au coin de cette sage lenteur qu'on reproche parfois au suprême gouvernement de l'Église. Il avait longtemps médité le projet d'un concile œcuménique, lorsque, le 6 décembre 1864, il s'en ouvrit, pour la première fois, aux cardinaux de la Congrégation des Rites et à tous les autres cardinaux présents à Rome, en leur imposant la loi du secret le plus absolu. Il les chargeait d'examiner l'idée et de lui en dire leur sentiment par écrit. En mars 1865, il institua une commission de cinq cardinaux pour l'étude des problèmes préalables, et il fit demander l'avis de trente-six évêques du rite latin, choisis par lui parmi le corps épiscopal des nationalités les plus diverses. Dans le courant de la même année, il interrogea également plusieurs évêques des rites orientaux. Les réponses furent presque unanimement affirmatives sur la première de toutes les questions, celle de l'utilité d'un concile universel. Quant à son but principal, la plupart insistaient sur la nécessité de s'opposer à ces erreurs modernes qui attaquent les vérités fondamentales de la religion, d'affirmer, à l'encontre des tendances gallicanes ou régaliennes, les droits du Saint-Siège, de déterminer les relations mutuelles de l'Église et de la société civile, de promouvoir la réforme du clergé tant séculier que régulier, d'imprimer une parfaite direction aux grands et aux petits séminaires, de rajeunir quelques parties du droit canon et certains côtés de la procédure ecclésiastique.

Digitized by Google

Les prélats orientaux se montraient surtout préoccupés des schismatiques et souhaitaient qu'on avisât aux moyens de les ramener; plusieurs, dans ce but, proposaient formellement d'inviter au concile futur les premiers pasteurs des Églises séparées, non pas seulement les plus influents, ceux qui portent le titre de patriarches, par exemple, mais tous les évêques sans exception.

Le Saint-Père avait d'abord songé à inaugurer l'assemblée conciliaire le 29 juin 1867, 1800e anniversaire de la mort des Princes des apôtres; mais il dut bientôt reconnaître que cette date était prématurée. Il voulut néanmoins mettre à profit une si belle occasion, et, au milieu du concours extraordinaire de fidèles que la solennité avait amenés à Rome, en présence de plusieurs centaines de cardinaux, primats, archevêques et évêques, en présence de plusieurs milliers de prêtres, il annonça le prochain concile, le plaça sous la protection de Marie immaculée et en fixa l'ouverture au 8 décembre 1869.

A partir de ce moment, on accéléra de tous côtés les mesures et les travaux préparatoires. Le comité des cinq cardinaux, transformé, sur sa demande, en « Congrégation directrice pour les affaires du prochain concile général », reçut comme consulteurs des théologiens et canonistes appelés de différents pays. Il décida alors, avec l'approbation du pape, de s'adjoindre d'autres commissions entre lesquelles il répartirait les matières à étudier. Ces commissions auxiliaires, au nombre de cinq, étaient : celle *de la doctrine*, nommée aussi commission dogmatique; celle *de la discipline;* celle *des réguliers;* celle *des Églises orientales et des missions*; celle enfin *des questions politico-ecclésiastiques*. Une sixième commission, pour *le cérémonial du concile*, fut créée un peu plus tard.

La congrégation directrice s'était réservé les questions d'ordre général. C'est à elle qu'incomba la tâche grave et délicate de déterminer ceux qui devraient être invités au concile. Il ne pouvait y avoir nulle hésitation à l'égard des évêques diocésains; mais on était indécis par rapport aux évêques titulaires, et, au point de vue des principes, il y a réellement lieu de douter de leur droit strict. Quoi qu'il en soit, on trancha pratiquement par l'affirmative. Il fut de même arrêté que l'on inviterait, conformément à leur privilège traditionnel, les abbés dits *nullius*, les abbés généraux et les généraux d'ordres, c'est-à-dire tous ceux auxquels le droit canon reconnaît « un pouvoir quasi-épiscopal », mais non pas les vicaires capitulaires ni les abbés d'un monastère ressortissant à l'autorité d'un autre monastère. Quant aux procureurs, que les évêques et autres prélats légitimement empêchés étaient tenus d'envoyer, on statua, après mûre délibération, qu'ils ne pourraient exercer les droits de ceux qu'ils représentaient, qu'ils ne seraient donc admis ni à siéger ni à voter dans le concile, leur rôle devant se borner à faire connaître les raisons d'absence de leurs mandants et à transmettre à ceux-ci les définitions et décrets à intervenir. Les évêques orientaux non-unis seraient invités, mais sous les

Digitized by Google

deux mêmes conditions qui avaient été jadis exigées en pareil cas, à savoir qu'ils souscriraient une formule de foi et qu'ils reconnaîtraient la primauté romaine. Il n'y avait pas lieu de tenir compte des évêques jansénistes ni des évêques anglicans : des premiers, à cause de leur opiniâtreté trop connue et des censures encourues par eux ; des autres, parce que leur consécration est invalide. Pour les protestants en général, il fut entendu que le pape, sans les mentionner dans la bulle de convocation, profiterait de la circonstance pour leur adresser un appel spécial et pressant au retour. La ligne de conduite à adopter à l'égard des gouvernements chrétiens fut l'objet de longues hésitations; enfin la commission centrale, dans une réunion extraordinaire *coram Sanctissimo*, conclut que la bulle de convocation n'inviterait pas expressément les princes, mais qu'elle parlerait d'eux en termes qui permettraient leur participation.

D'autres mesures décrétées ou inspirées par la congrégation directrice intéressaient « la préparation prochaine du concile ». Parmi elles, il faut noter la distinction, déjà en usage à Trente, des séances conciliaires plénières en congrégations générales et en sessions publiques. Aux unes et aux autres prennent part tous ceux qui sont convoqués au concile ; mais dans les congrégations générales on examine contradictoirement quant au fond et quant à la forme, on amende et finalement on admet ou on rejette les projets en discussion, tandis que les sessions publiques sont spécialement destinées à ratifier, par un vote dernier et solennel de l'assemblée et par la confirmation du pape, les décisions prises, et à leur donner par là même force de lois universelles. C'est au Souverain Pontife, et à lui seul, qu'appartient le droit de présider également ces deux sortes de réunions ; mais il fut convenu que Pie IX, à cause de ses nombreuses occupations, se ferait remplacer aux congrégations générales par cinq cardinaux, qui exerceraient la présidence en son nom. Ensuite, pour faciliter le travail et les conclusions utiles, on décida la création de quatre « députations », qui seraient choisies au sein du concile même et formées chacune de vingt-quatre membres. C'était *la Députation pour les choses de la foi, la Députation pour la discipline, la Députation pour les affaires des Églises orientales* et *la Députation pour les réguliers*. C'est à elles que les schemata à retoucher devaient être renvoyés, après une première discussion publique et avant une nouvelle présentation et discussion en congrégation générale, et un de leurs membres serait chargé de faire rapport sur les observations, objections et amendements proposés. Primitivement, il n'était question que de députations transitoires que tous les Pères ou les cardinaux-présidents désigneraient pour chaque cas particulièrement difficile ; mais on n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'utilité ou plutôt de la nécessité de délégations permanentes et nommées une fois pour toutes.

C'est encore la congrégation directrice qui élabora point par point le règlement du concile promulgué par Pie IX dans ses lettres aposto-

Digitized by Google

liques *Multiplices inter*, du 27 novembre 1869. Ce règlement affirmait le droit exclusif du pape de déterminer officiellement et avec autorité les objets sur lesquels on délibérerait ; mais le Saint-Père conseillait d'ailleurs, ordonnait même à tous de signaler librement ce qu'ils jugeraient utile de porter à l'ordre du jour, afin que le pape, sur l'avis de sa *Congrégation spéciale des postulata*, pût transformer la demande, s'il y avait lieu, en proposition formelle. Le règlement portait aussi que les schemata rédigés par les commissions préparatoires seraient discutés dans les congrégations générales, et que, si l'on ne parvenait pas à se mettre d'accord séance tenante sur quelque point, on retournerait le projet à la *députation* compétente, qui chercherait la rédaction la plus propre à réunir ensuite la majorité des suffrages. Il était d'ailleurs admis que nul débat ne pourrait être clos tant qu'un évêque demanderait la parole ; mais on dut plus tard, comme nous le verrons, renoncer à cette pratique.

Cependant les différentes commissions prosynodales s'étaient mises à l'œuvre, chacune de son côté. Il est inutile d'énumérer toutes les questions qu'elles étudièrent et dont la plupart, par suite de l'interruption du concile, ne sont jamais devenues l'objet des délibérations publiques. Remarquons seulement, avec le P. Granderath, que de leurs travaux sortirent cinquante et un projets ou schemata. De ce nombre, trois avaient été préparés par la commission dogmatique ; ils s'occupaient *de la Doctrine chrétienne contre les erreurs multiples se rattachant au rationalisme, de l'Église du Christ, du Mariage chrétien.* Vingt-huit avaient été rédigés par la commission de la discipline, dix-huit par la commission des ordres religieux, deux par la commission des rites orientaux et des missions. C'est du schéma prosynodal *sur la Doctrine chrétienne* qu'est issue la constitution *Dei Filius ;* mais le projet primitif n'embrassait pas seulement les matières qui se retrouvent dans la constitution définitive, il traitait encore de la Trinité, de l'Incarnation, du péché originel et de l'ordre surnaturel. Le second schéma dogmatique comprenait d'abord trois sections : *sur l'Église considérée en elle-même ; sur le chef visible de l'Église ; sur l'Église envisagée dans ses relations avec la société civile.* La seconde partie seule a pu être portée en temps utile à l'ordre du jour du concile ; elle est devenue, par des remaniements divers et par l'adjonction du chapitre concernant l'infaillibilité, la « première constitution dogmatique sur l'Église du Christ ». Parmi tous les autres projets, il n'y en eut que quatre, de caractère disciplinaire, qui furent discutés dans les congrégations générales, sans que d'ailleurs pour aucun on arrivât à un vote définitif.

Mais aux schèmes élaborés par les commissions prosynodales vint s'ajouter bientôt une longue suite de *postulata* ou avant-projets épiscopaux. Beaucoup émanaient des évêques du territoire de Naples ; d'autres étaient l'œuvre d'un groupe d'évêques français ; d'autres, d'un groupe d'évêques allemands ; d'autres, de tous les évêques de

Digitized by Google

Belgique. Plusieurs intéressaient directement l'ordre doctrinal, mais la plupart étaient d'ordre pratique. Il y en avait sur l'ontologisme, sur les mariages mixtes, sur le socialisme, sur le militarisme, sur l'assomption, sur l'abus des privilèges et des exemptions, sur la codification du droit canon, etc.

Nous avons parlé jusqu'ici de ce que les sources nous apprennent sur « les motifs de réunir un concile œcuménique, sur sa première annonce, sur sa préparation éloignée jusqu'à son indiction solennelle », faite le 29 juin 1868, et enfin, postérieurement à cette date, « sur sa préparation prochaine ». Tout cela est exposé par le P. Granderath dans le premier et le troisième livre de son premier volume. Le milieu du même volume, le deuxième livre, est consacré au « mouvement des esprits à la suite de l'annonce du concile ».

Dans toute la chrétienté, cette nouvelle avait immédiatement provoqué les impressions les plus diverses. Autant les fils dévoués de l'Église et les amis de la papauté s'en réjouirent, autant leurs adversaires s'en inquiétèrent. Cinq cents environ des évêques réunis à Rome de tous les points du globe pour le dix-huitième centenaire du martyre des apôtres Pierre et Paul, voulurent sans tarder, par une adresse commune de félicitations au Saint-Père, lui dire la confiance et les espérances que sa détermination leur avait fait concevoir. Beaucoup d'entre eux et d'entre leurs confrères publièrent en outre des lettres pastorales où ils célébraient par avance les heureux résultats des grandes assises de la catholicité. Parmi ces lettres, on aime à mentionner celle de Mgr Dupanloup à ses diocésains : écrite avec le talent et l'enthousiasme propres à son auteur, elle eut un grand nombre d'éditions et fut bientôt traduite en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, en hongrois, en polonais et en flamand. D'ailleurs, des écrivains et publicistes catholiques en grand nombre faisaient écho à la voix de leurs premiers pasteurs et manifestaient des sentiments semblables. Mais en même temps on voyait poindre les premiers indices d'une poussée absolument contraire. Non seulement les partisans du rationalisme, mais les tenants de l'une ou l'autre forme du gallicanisme se sentaient particulièrement menacés; c'est d'eux que vinrent la plupart des critiques et des oppositions qui dès lors se produisirent, tantôt plus ouvertes et plus âpres, tantôt plus déguisées et plus cauteleuses. Du côté des gallicans, le signal des polémiques fut en quelque sorte donné par l'annonce d'un ouvrage de Mgr Maret, doyen de la Faculté de théologie de Paris et archevêque *in partibus* de Sura. Le livre *Du concile général*, disaient les confidents du savant prélat, était dirigé contre « les doctrines ultramontaines » et spécialement contre « l'absurde prétention de l'infaillibilité pontificale ». Aussitôt attaqué vivement par l'*Univers* et d'autres organes de même nuance, il n'en parut pas moins en septembre 1869. Il niait en effet l'infaillibilité entendue au sens traditionnel et ressuscitait partiellement d'anciennes erreurs; il n'affirmait pas simplement la supériorité du

Digitized by Google

concile général sur le pape, mais il soutenait que le pouvoir suprême dans l'Église et, par conséquent, le magistère infaillible est constitué de deux éléments essentiels : le Pontife romain et le corps épiscopal. Il avait été envoyé à tous les évêques. Plusieurs, notamment Mgr Pie, Mgr Doney, Mgr Plantier, Mgr Delalle et Mgr Manning, se prononcèrent publiquement contre sa thèse fondamentale ; et Mgr Maret, après quelques répliques, déclarait cependant sa volonté ferme et inébranlable de se soumettre parfaitement au jugement du concile, promesse franche et loyale qui fut loyalement tenue.

Les controverses religieuses n'étaient pas localisées en un seul pays. Elles troublaient profondément certaines contrées de l'Allemagne, où l'absence d'une solide formation théologique du clergé, jointe à un engouement irraisonné et excessif pour la science libre, les rendait plus compréhensibles et plus dangereuses. Munich surtout était devenu un foyer de tendances soi-disant libérales, mais en réalité défiantes ou hostiles envers la papauté et, comme il arrive très souvent, d'autant plus complaisantes et humbles à l'égard du pouvoir séculier. Des idées de ce genre avaient été récemment défendues dans plusieurs publications anonymes. Mais aucun écrit ne fit plus de bruit que cinq articles insérés en mars 1869 dans l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg. L'auteur, qui ne se nommait pas, était comme on l'a su depuis, le célèbre professeur Ignace Döllinger. L'occasion des articles avait été fournie par une correspondance de France à la *Civiltà cattolica* du 6 février, où l'on partageait les catholiques, selon leurs dispositions intimes envers le futur concile, en catholiques-libéraux et catholiques tout court, et où l'on prêtait à ces derniers le désir et l'espoir de voir l'infaillibilité papale définie par acclamation. L'*Allgemeine Zeitung* prétendait trouver dans cette correspondance l'expression des vœux non pas d'un individu, non pas seulement des rédacteurs de la *Civiltà* ou des Jésuites en général, mais de Pie IX. De là elle concluait que le concile n'était en réalité convoqué que pour définir l'infaillibilité, et elle en prenait texte pour attaquer violemment le Saint-Siège en même temps que les partisans de cette doctrine.

Les articles révélaient une vaste érudition et aussi une rare méconnaissance des principes traditionnels. Ils eurent un grand et funeste retentissement, d'autant plus qu'ils furent bientôt réédités en forme de livre sous le pseudonyme de *Janus*. On en publia d'ailleurs de nombreuses réfutations. La plus complète est celle qui parut sous le titre d'*Anti-Janus*. Elle était due à la plume d'Hergenröther, qui s'y montrait digne de son adversaire comme historien et bien supérieur à lui comme théologien. Hergenröther signalait finement et établissait solidement la parenté intellectuelle de *Janus* avec Sarpi, Richer, Launoy, avec les pires gallicans et les jansénistes, surtout avec Febronius. Mais plus rien n'était capable d'arrêter Döllinger. Il lança vers le même temps une autre brochure intitulée : *Considérations destinées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité pontificale.*

Digitized by Google

Il y défendait en somme les mêmes théories et y développait les mêmes arguments que dans son *Janus*. Du reste, entraîné par la passion, il ne craignait pas de se mettre en contradiction ouverte avec les œuvres historiques qui avaient fondé sa célébrité. Citons un exemple. Nous lisons dans les *Considérations* que l'infaillibilité du pape « fut complètement inconnue dans l'Église durant un grand nombre de siècles » ; que, dans tout l'Orient, « jamais une voix ne s'est élevée pour attribuer au pape l'infaillibilité dogmatique » ; que « même en Occident, les témoins font défaut ; car parmi les passages de Pères latins que Perrone, Schrader et d'autres jésuites produisent, il n'en est pas un seul qui, avec quelque clarté et quelque précision, reconnaisse au Pontife romain cette haute prérogative, ce privilège divin ». Rien de plus net, rien de plus catégorique que ces assertions. Malheureusement pour leur auteur, lui-même avait cité, en une seule page de son *Histoire de l'Église*, onze témoignages allant de l'an 300 à l'an 700, qui sont empruntés pour la plupart à des Orientaux et qui, soit formellement, soit équivalemment, en tout cas avec une parfaite clarté, attestent la doctrine de l'infaillibité du pape. La contradiction entre Döllinger historien et Döllinger polémiste est si évidente que Friedrich n'a pas essayé de la nier : il l'explique en disant qu'un savant peut bien, après nouvelle investigation d'un sujet, reconnaître et corriger son erreur.

L'agitation en Allemagne ne se cantonna pas dans les hautes sphères théologiques et scientifiques. Une certaine presse essaya de provoquer des soulèvements populaires. Dans quelques localités du grand-duché de Bade il y eut des rassemblements tumultueux, qui cependant semblent n'avoir pas eu de suite. Plus significatives nous apparaissent les pétitions que des laïques instruits et même des hommes politiques adressèrent à leurs évêques, spécialement à ceux de Trèves et de Cologne, pour protester contre la définition éventuelle de l'infaillibilité. A côté pourtant de ces manifestations de défiance et contrastant avec elles, il faut noter les fières déclarations de l'*Assemblée générale des sociétés catholiques allemandes*, tenue à Dusseldorf du 6 au 9 septembre : on y salue avec une joie sans mélange et « avec une pleine confiance» l'approche du concile œcuménique, et «on n'y demande pour lui aux princes et aux gouvernements qu'une chose : c'est qu'ils s'abstiennent de tout ce qui porterait atteinte à la liberté de ses délibérations et de ses résolutions ».

L'épiscopat allemand n'eut garde de s'engager dans la voie où des esprits surexcités eussent voulu l'entraîner. Dans sa réunion annuelle à Fulda, il conçut et rédigea deux pièces importantes qui nous sont un criterium authentique de son attitude et de ses dispositions : une lettre commune, destinée aux fidèles, et une autre lettre collective au Saint-Père. Toutes deux ont pour objet le concile et la doctrine de l'infaillibilité. La première est, à tout point de vue, un vrai modèle d'instruction pastorale. Les populations croyantes y sont mises en garde contre

Digitized by Google

les perturbateurs, contre les semeurs de zizanie, contre tous ceux qui répandent sur le pape et sur le corps épiscopal des bruits et des suspicions que rien ne justifie. Elle respire d'un bout à l'autre le zèle apostolique le plus pur, un amour ardent de l'Église et de son chef suprême, une ferme et intelligente adhésion à la vérité. Dans leur adresse collective à Pie IX, les mêmes évêques, persuadés que la définition de l'infaillibilité serait inopportune *en ce qui concerne l'Allemagne*, expriment leur opinion sur ce point; mais ils font cette déclaration en termes convenables et « comme des fils qui, en ouvrant leur cœur chargé d'un poids à leur père aimant et aimé, ne craignent pas que ce père vénéré se sente aucunement offensé de cette libre ouverture ».

En France, le tempérament national aidant, certains membres du corps épiscopal craignirent moins de s'aventurer au fort de la mêlée et de se ranger ostensiblement parmi les adversaires de la définition. *Le Correspondant* du 10 octobre avait publié un long article qui, pour le fond, rappelait d'étonnante façon le *Janus* allemand. Comme auteur ou inspirateur de ce travail la rumeur publique désignait l'évêque d'Orléans. Ses idées bien connues, sa nature entreprenante et active, mais surtout les relations qu'il avait nouées naguère avec Döllinger et ses démarches en Allemagne à la veille de la réunion de Fulda donnaient à ce bruit beaucoup de vraisemblance. En tout cas, on ne fut pas longtemps à se demander quelle serait son attitude : elle se dégagea nettement d'une lettre adressée à son clergé sous la date du 11 novembre. Dans cette communication, que *le Français* et d'autres journaux mirent sous les yeux de leurs lecteurs avant même qu'elle eût été remise à ses premiers destinataires, Mgr Dupanloup débutait par des plaintes très vives contre la *Civiltà cattolica* et l'*Univers*. Il se proposait ensuite de montrer qu'il n'y avait pas lieu actuellement de définir l'infaillibilité du pape, que de nombreuses raisons, au contraire, s'y opposaient. Ces raisons, ajoutait-il, il allait les déduire, non pas qu'il eût cessé de croire à l'infaillibilité, qu'il avait jadis défendue ex professo, mais parce qu'il estimait la définition inopportune. En réalité et malgré ses réserves, il ne laissait pas d'attaquer la vérité comme telle; car, à côté d'autres difficultés, il en faisait valoir plusieurs tirées, selon lui, des faits historiques et de la doctrine elle-même. On se demande vainement comment des considérations de ce genre, si elles sont fondées, n'intéresseraient que l'opportunité; on est même contraint de se demander comment et par quel illogisme inconscient l'ardent prélat a pu les proposer, s'il admettait toujours sérieusement l'infaillibilité comme faisant partie du dépôt de la foi, ainsi qu'il l'a constamment affirmé, même dans la suite. « Il aurait donc, observe le P. Granderath, mis en œuvre toute son éloquence et toute sa force de dialectique contre une vérité révélée de Dieu et qu'il jugeait telle, pour éveiller à son sujet des doutes dans les âmes d'innombrables lecteurs et pour fournir sur ce point des armes aux ennemis de la

Digitized by Google

religion ! » Pendant le concile, nous retrouverons sous la même plume la même forme d'argumentation, avec le même effort inutile pour donner le change sur sa véritable portée. En attendant, les *Observations* — c'est le titre que l'auteur avait donné à sa lettre, — furent comme le signal d'une recrudescence des polémiques. Mgr Dupanloup les avait publiées contre le conseil de ses meilleurs amis : le duc de Broglie, Augustin Cochin, Henri de Riancey, etc. La presse irréligieuse les salua par des acclamations de joie. En revanche, elles furent aussitôt vigoureusement combattues par Mgr Dechamps, archevêque de Malines.

En dehors du clergé et du monde catholiques, les événements suivaient leur cours Nous avons vu que les évêques orientaux non-unis avaient été invités au concile. Malgré des sentiments de bienveillante sympathie chez un bon nombre, malgré un sincère désir du retour à l'unité chez plusieurs, les vieux préjugés et le respect humain l'emportèrent partout : aucun n'accepta l'invitation. L'exemple du patriarche de Constantinople fut décisif pour tous les Grecs, comme pour les Arméniens, la crainte de déplaire au « katholikos » d'Etschmiadsin, que la Russie inspirait et soutenait. Parmi les protestants les plus éclairés l'appel cordial du Saint-Père à l'union trouva d'abord quelque écho, et l'on put concevoir des espérances. Dans un discours public, le 10 novembre 1868, Guizot avait prononcé ces paroles : « Pie IX a donné une preuve de son admirable sagesse en convoquant cette grande assemblée d'où sortira peut-être le salut du monde ; car nos sociétés sont bien malades, et aux grands maux il faut de grands remèdes. » En Allemagne, Reinhold Baumstark publia en faveur de la réunion à l'Église romaine une brochure qui comptait déjà six éditions avant la fin de 1868. Enfin, c'est surtout en Angleterre et spécialement parmi les partisans du mouvement d'Oxford que la lettre pontificale rencontra bon accueil. Mais en Angleterre, comme en Allemagne, comme en Hollande, comme en Suisse, la presse quotidienne ou périodique sut arrêter et stériliser de si belles dispositions ; elle eut l'art de réveiller les préventions populaires et de susciter des protestations passionnées qui rendirent toutes conversions d'ensemble impossibles.

L'auteur ne cite que pour mémoire l' « anticoncile » que les libres penseurs voulurent tenir à Naples au moment même où l'épiscopat catholique inaugurait à Rome ses assises générales. La franc-maçonnerie se devait à elle-même de contrecarrer, dans la mesure de son pouvoir, la grandiose manifestation de l'univers chrétien; elle ne retira de sa tentative que la confusion d'un échec complet

Une question autrement importante était celle de l'attitude que prendraient les pouvoirs séculiers. En Bavière, toutes les influences poussaient depuis l'origine à des mesures restrictives de la liberté conciliaire Sous prétexte de consultation demandée aux Facultés de théologie de Wurzbourg et de Munich et à la Faculté de droit de cette dernière ville, le gouvernement avait essayé de grouper doctrinale-

Digitized by Google

ment et officiellement les diverses formes et factions de l'opposition. Ensuite, par une circulaire adressée aux autres puissances, il tenta vainement de les entraîner dans la voie où il était tout prêt à s'engager : l'Italie, d'ailleurs très mal disposée, ne se sentait pas la force et le courage de mettre ses actes d'accord avec ses propensions intimes ; la France hésitait à se faire représenter au concile ; l'Autriche était pareillement indécise ; la Prusse seule, sous la direction de Bismark, eut dès le début et conserva, en dépit de toutes les sollicitations, une résolution bien arrêtée, une ligne de conduite nette et logique : elle n'entendait ni contrarier ni favoriser ce qu'elle considérait comme affaire d'ordre purement religieux Cette manière de voir finit par être adoptée dans la plupart des autres pays. La Bavière même dut s'y résigner. Il n'y eut que la Russie qui fît exception en défendant aux évêques de se rendre à l'appel du Souverain Pontife.

Tel est le canevas du premier volume de la *Geschichte des Vatikanischen Konzils*. Du moins ai-je essayé d'en recueillir fidèlement les grands traits. Malgré sa sécheresse, il suffira peut-être pour donner quelque idée du milieu historique complexe dans lequel le concile du Vatican allait s'ouvrir. Cette idée sommaire se précisera et acquerra toute la netteté désirable chez le lecteur sérieux qui parcourra attentivement l'exposé détaillé et très intéressant que nous a tracé le P. Granderath.

II.

Le second volume aborde l'histoire du concile même. Il la poursuit depuis le jour de l'ouverture, 8 décembre 1869, jusqu'après la troisième session publique, qui eut lieu le 24 avril 1870. Ces quatre ou cinq mois se subdivisent naturellement en deux périodes, que partagent le décret du 20 février et l'interruption de plusieurs semaines qui suivit sa promulgation. Ces deux périodes forment ici la matière des deux premiers livres. Un troisième raconte les agitations extra-conciliaires occasionnées par le concile.

Dès le 2 décembre, on avait tenu, sous la présidence du Saint-Père, une « assemblée prosynodale » pour la proclamation et la prestation de serment des principaux fonctionnaires du concile. Mais l'inauguration officielle était fixée au 8. Elle se fit dans le local même destiné à toutes les séances, dans le bras droit de la basilique de Saint-Pierre, aménagé pour la circonstance en une vaste salle. La cérémonie, comprenant l'entrée processionnelle du cortège, la messe, le sermon prêché par Mgr Puecher Passavalli, l'acte d'obédience des évêques, le chant des litanies des saints, la lecture du décret d'ouverture et, pour finir, le chant du *Te Deum*, dura de huit heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Cette solennité inaugurale, à laquelle toutes les parties du monde catholique étaient largement représentées, fut déjà une splendide démonstration de l'œcuménicité exceptionnelle d'un concile qui devait réunir

Digitized by Google

774 Pères, dont 49 cardinaux, 10 patriarches, 10 primats, 127 archevêques, 529 évêques, 6 abbés *nullius*, 16 abbés généraux, 26 généraux d'ordres et un administrateur apostolique. L'ensemble de la hiérarchie ecclésiastique comprenant en tout environ 1050 prélats invités, il n'y eut donc guère que 270 absences, motivées par la vieillesse, les maladies ou d'autres empêchements légitimes. A aucun moment de la durée des 89 congrégations générales, les trois dernières exceptées, l'assemblée conciliaire ne compta moins de six cents membres présents. Si l'on ne tient compte que de ceux qui étaient revêtus du caractère épiscopal, le concile du Vatican l'emporte par le nombre sur tous les autres conciles œcuméniques.

Parmi les objets qui attirèrent dès le début l'attention de plusieurs, nous notons le règlement d'ordre intérieur, que Pie IX avait, de sa propre autorité, édicté dans la réunion prosynodale du 2 décembre. Personne ne contesta le droit du pape d'agir ainsi. Mais certains articles déplurent à quelques évêques, et les appréhensions ou les mécontentements se traduisirent dans trois requêtes adressées au Souverain Pontife. On demandait d'abord que la consigne du silence fût mitigée; qu'à la commission nommée par le pape pour l'examen des *postulata* fussent adjoints d'autres membres nommés par les évêques, et que tous les Pères eussent la faculté d'expliquer devant elle leurs propres intentions; que les quatre *députations* à désigner pour la revision des schemata fussent composées des hommes connus comme les plus capables, puis plus ou moins nombreuses suivant la gravité des questions et aussi réparties en sections. Pie IX répondit que la sagesse ne semblait pas autoriser la modification de règles établies avant qu'un commencement d'expérience eût montré ce qu'on pourrait y substituer de mieux. A une autre requête exprimant la crainte que le règlement ne mît en doute le droit épiscopal de proposer des questions à débattre, il fut répondu par la distinction essentielle entre une proposition officielle s'imposant à l'examen avec force autoritaire et une simple proposition, celle-là seule, conséquence nécessaire du pouvoir de réunir un concile, étant réservée au pape, aidé dans cette tâche par une commission de son choix. Il y eut une troisième démarche, analogue aux précédentes, où, sans faire mention de la constitution *Multiplices inter*, on formulait trois vœux : que tous les schèmes à discuter fussent distribués sans retard aux membres du concile; qu'on leur remît également un exemplaire imprimé des discours qui auraient été prononcés et des explications fournies dans les congrégations générales; que les discussions fussent organisées par groupes nationaux. Ici encore la réponse fut telle qu'on peut la deviner : le premier et le troisième point donneraient lieu à de graves inconvénients; quant au second, il devenait assez inutile, puisque chaque députation avait ordre de joindre aux projets retouchés par elle un rapport détaillé sur les difficultés soulevées et les amendements proposés, soit qu'elle-même en eût tenu compte, soit qu'elle eût cru pouvoir les négliger;

Digitized by Google

au demeurant, rien ne s'opposait à ce que les évêques de même langue ou de même nationalité se réunissent et délibérassent d'abord entre eux, sauf à ne point donner à ces réunions un caractère officiel.

La première congrégation générale se tint le 10 décembre. Nous y relevons la proclamation des vingt-six membres de la congrégation des *postulata* ou commission d'initiative, l'élection de cinq juges pour les causes d'absence et pour les autres affaires personnelles, la distribution du schéma de la *Constitution dogmatique sur la doctrine chrétienne et sur les erreurs rationalistes opposées*, la promulgation de la bulle *Cum Romani Pontificis* concernant les règles à observer en cas de vacance du Saint-Siège pendant le concile, enfin l'annonce de l'élection prochaine des quatre députations.

Cette élection eut lieu, pour les diverses députations, dans la 2e, la 3e, la 4e et la 10e congrégation générale. Celle de la députation de la foi se fit avant toute autre, dans des circonstances qu'il est utile de remarquer. La question de l'infaillibilité avait dès le début créé au sein du concile un double courant, comme deux partis bien distincts; et parce qu'on sentait, de part et d'autre, l'importance d'avoir dans la députation de la foi des représentants de son opinion, il est assez naturel que, des deux côtés aussi, on ait songé à se concerter à l'avance sur les candidats à proposer. Mgr Dupanloup n'avait pas attendu l'ouverture des séances conciliaires pour tâcher d'organiser dans son sens une combinaison de ce genre. De là ses récents voyages en Allemagne et en Autriche; de là également la grande publicité donnée à ses *Observations*, qui furent adressées à tous les évêques de France et dont un extrait parut en anglais, en allemand, en italien et en espagnol, dans le but de préparer une entente entre les évêques de ces différentes langues. Aussi, à peine arrivé à Rome, reçut-il, au témoignage de son biographe Lagrange, la visite de Mgr Haynald, archevêque de Kalocsa, prélat très versé dans la pratique de la vie parlementaire, qui venait lui soumettre un plan d'action à la fois simple et efficace. Les évêques de leur tendance se constitueraient d'abord en groupes nationaux, puis un comité international, composé de délégués de tous les groupes, ramènerait les vues et les efforts divergents à l'unité indispensable. Le plan fut approuvé et exécuté. Les documents nous font connaître les directeurs et les lieux de réunion des groupes français, américain, allemand et autrichien. Cependant la tendance contraire avait, elle aussi, ses zélateurs, qui étaient loin de rester inactifs. Mgr Manning a raconté plus tard sans détour ce que, de concert avec ses amis, il avait entrepris « pour observer et contrecarrer le comité international » mentionné ci-dessus. Il nous renseigne en particulier sur les délibérations qui, commencées chez lui et chez les évêques de Ratisbonne et de Paderborn, puis continuées dans les locaux plus vastes et plus commodes de la Villa Caserta, aboutit aux trois résolutions suivantes : les membres de la députation de la foi seraient élus parmi les évêques des diverses

Digitized by Google

nationalités; on tâcherait de n'admettre parmi eux aucun adversaire déclaré de la définition de l'infaillibilité; les noms proposés pour chaque nation seraient remis à l'archevêque de Westminster. La liste complète fut bientôt entre les mains de ce prélat, qui, avec l'assentiment du cardinal de Angelis, la transmit à Mgr de Senestrey. Celui-ci se chargea de la faire lithographier, ainsi que de la répandre et de la recommander par l'entremise de ses amis. Au jour du scrutin, le 14 décembre, elle passa tout entière à une forte majorité. Ajoutons immédiatement que le résultat des élections subséquentes pour les trois autres députations fut plus mélangé.

Cette victoire des infaillibilistes, leur coalition et l'exclusion sur leur liste de tous ceux qui ne partageaient pas leur manière de voir, leur ont été fort reprochées. Mais il faut avouer que ce reproche sonne étrangement dans la bouche de la minorité, qui s'était pareillement coalisée pour n'élire, autant que possible, que des hommes de son bord. L'élection, telle qu'elle sortit des circonstances, eut au moins ce bon effet d'assurer l'harmonie de vues indispensable entre la députation de la foi et la majorité conciliaire. Il est d'ailleurs inexact et injuste de présenter, ainsi qu'on l'a fait, la liste des élus comme une liste indiquée ou même imposée par la cour romaine; les documents ne fournissent pas le moindre indice à l'appui de cette accusation. On n'est pas plus en droit de la donner, avec Mgr Darboy, comme ayant été dressée par le cardinal de Angelis : celui-ci s'est borné à l'approuver et à l'appuyer de son influence, assurément très grande. Mais comment, à ce propos, l'archevêque de Paris a-t il pu parler d'intervention et de contrainte morale de la part du « premier président du concile. »? L'aveuglement, né du dépit, est ici manifeste. Celui qui, dans une lettre à Napoléon III, formulait ces graves allégations avait pourtant assisté au concile depuis le premier jour; il pouvait et devait savoir qu'au moment où la liste en question fut mise en avant et même votée, le cardinal de Angelis n'avait d'autre autorité que celle qui s'attachait à son titre de cardinal, à son nom et à ses qualités personnelles; il n'était ni premier président ni président du concile. Ce n'est que le 3 janvier suivant et conséquemment à la mort du cardinal de Reisach, arrivée le 23 décembre, que de Angelis fut appelé à recueillir sa succession. Après cela, on peut accorder qu'il eût été souhaitable, à plus d'un point de vue, que la minorité fût représentée par quelques-uns de ses chefs au sein de la députation de la foi. C'est ce que certains évêques de la tendance infaillibiliste semblent avoir compris, car on ne s'expliquerait pas sans cela le nombre relativement considérable de voix qui se portèrent sur le nom de Mgr Dupanloup. Friedrich lui-même raconte que, dans une des réunions préparatoires à l'élection du 14 décembre, il aurait été question, sur le désir manifesté par Pie IX, d'admettre l'évêque d'Orléans parmi les éligibles et que l'idée d'élire quelques têtes de la minorité, appuyée par Mgr Valerga et les cardinaux Corsi et de Angelis, n'aurait été abandonnée que par suite de-

Digitized by Google

l'attitude intransigeante de l'archevêque Manning. Bien que non attesté par les sources, ce fait n'a dans sa substance rien d'invraisemblable. Mais alors que devient la légende de la liste imposée par le pape ou par son entourage et adoptée telle quelle par la majorité?

La discussion du schéma *de Doctrina christiana contra multiplices errores ex rationalismo derivatos* commença dans la quatrième congrégation générale et se poursuivit durant cinq autres, jusqu'au 10 janvier, sans être sensiblement interrompue par la deuxième session publique (6 janvier), consacrée à la solennelle profession de foi des Pères du concile. Des trente-cinq orateurs qui parlèrent sur ce projet pas un seul n'en combattit ni n'en contesta le fond doctrinal; mais en revanche beaucoup trouvèrent amplement à redire à l'ordonnance, au ton et au style, et les amendements déposés furent nombreux. Les griefs les plus fréquemment articulés contre l'œuvre de la commission prosynodale étaient les suivants : ses auteurs, théologiens très savants, n'avaient pas été en contact avec le monde moderne autant qu'avec leurs livres, ils insistaient trop sur des formes anciennes de l'erreur et trop peu sur ses formes actuelles; leur rédaction aussi, trop négligée et assez inégale, s'inspirait plus de l'atmosphère raisonneuse et parfois nuageuse de l'École que de cette autorité calme et sereine qui sied à un concile; ils étaient prodigues de condamnations et d'anathèmes; à tout le moins, auraient-ils dû ne jamais rejeter et condamner le faux qu'après avoir soigneusement exposé la vérité. En outre, il eût fallu se restreindre davantage et être plus bref, ne pas aller exhumer, pour les frapper, des systèmes oubliés, ne pas répéter de précédentes définitions, ne pas vouloir trancher des points librement débattus.

Parmi les Pères les plus ardents à la censure brilla dès lors Mgr Strossmayer, évêque de Bosnie et Sirmium. Son discours, très éloquent et très véhément, fit sensation, d'autant plus que l'orateur dut être interrompu par un des présidents, comme s'attardant sur un objet étranger à la discussion, sur la formule introductive fixée par le pape : *Pius episcopus... sacro approbante concilio*, et comme peu respectueux, par conséquent, des prérogatives du Souverain Pontife. Ce prélat croate devait se signaler bientôt avec plus d'éclat encore. Ici, ses critiques furent dépassées par celles de Mgr Ginouilhac, évêque de Grenoble, qui conclut à une refonte totale du schéma plutôt qu'à des amendements de détails, et par celles de l'archevêque d'Halifax Cornolly, pour qui le projet devait être non retravaillé ou corrigé, mais « enterré avec honneur ». Un autre discours, celui de Mgr Haynald, archevêque de Kalocsa, ne le céda à aucun par son éloquence et sa vivacité. Il s'attaquait moins au schéma lui-même qu'aux deux évêques de Paderborn et de Strasbourg, Mgr Martin et Mgr Roess, dont le premier avait paru, prétendait-il, dénier au concile le droit de rejeter entièrement le texte proposé, tandis que l'autre avait demandé aux présidents de rappeler à la question ceux qui s'en écartaient. Dans le ton agressif de l'archevêque hongrois on sentait percer quelque chose

Digitized by Google

du mécontentement qui fermentait au cœur de la minorité depuis que se préparait un *postulatum* en faveur de la définition de l'infaillibilité pontificale.

De fait, on était en train de recueillir dans ce but, parmi les Pères, des signatures dont le nombre s'éleva bientôt à 480 environ et qui furent, en plusieurs fois, transmises à la commission d'initiative. Celle-ci, qui avait, d'autre part, reçu, sur cinq adresses, des vœux en sens contraire dont le total s'élevait à 136, eut à se prononcer entre les deux requêtes opposées dans sa séance du 9 février. Tous ses membres à l'exception du cardinal Rauscher, opinèrent catégoriquement dans le sens de la majorité. En conséquence, le postulatum en faveur de la définition fut recommandé à l'adoption du Souverain Pontife. Il devait aboutir à un schéma qui fut, le 6 mars, présenté au concile sur l'ordre de Pie IX.

Fort malmené par plusieurs, le premier projet de constitution dogmatique rencontra aussi des défenseurs capables et convaincus. Entre les noms les plus saillants, je relève ceux d'Apuzzo, Spaccapietra, Pace-Forno, Trevisanato, Gandolfi, Martin, Hassoun Roess, Valerga, Dechamps et Salzano. A la fin de la neuvième congrégation générale, la série des orateurs inscrits était épuisée Le schéma, avec les amendements proposés, fut renvoyé à la députation de la foi, et la députation, avant d'entreprendre les remaniements qui s'imposaient, voulut entendre le P. Franzelin, un des auteurs de l'avant-projet, qui, dans un rapport très étudié, exposa les pensées directrices qui avaient inspiré l'œuvre de la commission préparatoire.

Les vingt congrégations générales subséquentes eurent à s'occuper principalement de projets disciplinaires. Vinrent d'abord les deux schemata *sur les Évêques, les synodes et les vicaires généraux* et *sur le Temps de la vacance des sièges épiscopaux*, à propos desquels on n'entendit pas moins de trente-sept orateurs. Ce fut le cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, qui ouvrit cette nouvelle série. Il exprima le regret qu'on n'eût point commencé par un décret sur le Sacré-Collège, sur la curie et sur les congrégations romaines, et il demanda qu'en rappelant aux évêques leurs devoirs, on mît mieux en relief leur haute dignité et leurs droits Ce qu'il dit du collège des cardinaux, chaudement appuyé par Strossmayer, fut combattu par Melchers et, plus vivement, par le cardinal di Pietro, qui montra qu'à notre époque nul besoin urgent de réforme ne se faisait sentir de ce côté. Quant à la proposition d'accentuer davantage l'autorité épiscopale, elle fut soutenue par beaucoup de membres, parmi lesquels Simor, Losanna, Decouvoux, Darboy, Gandolfi, Strossmayer. Le même Strossmayer se prononça encore énergiquement, avec plusieurs autres, pour l'adoption, concernant les nominations épiscopales, de règles fixes et sauvegardant davantage l'indépendance de l'Église à l'égard du pouvoir civil. Sur l'opportunité de rappeler aux premiers pasteurs l'obligation de la résidence, les avis furent assez partagés. Mais à propos des synodes

Digitized by Google

diocésains, on élargit considérablement le débat, et des évêques, surtout des évêques français, se plaignirent que parfois les décrets des conciles provinciaux ne fussent approuvés par Rome et publiés qu'avec des modifications et des additions au texte primitif. Dupanloup alla plus loin, en parlant de l'approbation romaine comme d'une formalité à peine nécessaire. Il insista ensuite pour la réunion de conciles pléniers ou nationaux, tandis que Strossmayer exprimait le vœu de voir décréter la périodicité des conciles œcuméniques. Il n'était pas difficile de reconnaître dans certaines de ces observations et motions l'esprit morose et frondeur qui paraissait envahir de plus en plus une partie de l'assemblée. Cette fâcheuse disposition n'apparut nulle part plus manifeste que dans un discours de la douzième congrégation générale : Mgr Darboy s'y répandit en doléances sur la marche du concile, qui n'avançait, selon lui, que trop lentement et comme à l'aventure, ne sachant trop, faute de connaître son programme complet, ni où ni comment il devait aboutir ; puis passant au schéma à débattre, il en parla sur un ton de dédain et plein d'amertume, n'épargnant même pas des traits ironiques à l'auteur de ce projet, esprit assurément fort borné, puisqu'il semblait restreindre les devoirs d'un évêque à trois ou quatre points : la résidence, la visite du diocèse, la visite *ad sacra limina*, la tenue des synodes. Un passage eut le don d'exciter spécialement sa verve sarcastique ; c'est celui qui engageait les évêques à prêcher l'obéissance aux autorités légitimes : ne fallait-il pas, pour risquer une semblable recommandation, être « un théologien de cour » et considérer la religion comme une simple institution de l'État? J'imagine que plus d'un assistant dut être grandement surpris en entendant ces dernières critiques sortir de la bouche de l'archevêque de Paris. En tout cas, aujourd'hui, nous qui avons sous les yeux les lettres que Mgr Darboy adressait de Rome même à Napoléon III, nous sommes en droit de nous demander comment elles s'harmonisent avec les fières paroles prononcées dans la salle du concile.

Un troisième schéma disciplinaire avait pour objet *la Vie et la conduite régulière du clergé*. Il donna lieu à nombre de remarques intéressantes. Les archevêques Simor et Melchers et Mgr Martin signalèrent l'utilité pour les prêtres séculiers d'une sorte de vie commune analogue à celle que Barthélémy Holzhauser avait introduite au XVIIe siècle en Allemagne et que Mgr Dupanloup essayait de faire revivre en France. L'archevêque de Mardin Nazarian dit combien il serait souhaitable de voir la loi du célibat ecclésiastique observée en Orient comme en Occident. Plusieurs exprimèrent le désir que l'obligation du bréviaire dans l'Eglise latine fut allégée pour certains jours et que le Bréviaire romain lui-même fût expurgé de certains détails historiques inexacts. Haynald et Vérot avaient insisté avec tant de force sur ces inexactitudes qu'un prélat belge, Mgr Gravez, évêque de Namur, crut opportun de ramener ce grief à sa juste mesure. C'est le même évêque qui, dans la discussion du même schéma, à une sortie méprisante

Digitized by Google

et injustifiable de Mgr Bravard, de Coutances, fit cette nette et courageuse réponse : « Le projet, considéré dans son fond et sa substance, me plaît beaucoup ; et je me crois tenu de donner aujourd'hui à ses auteurs le témoignage public de ma reconnaissance. Je souhaite qu'ils l'acceptent comme un dédommagement pour les paroles trop dures que nous avons entendues hier. On a demandé : Qui sont les auteurs du schéma? — Ils ne sont point inconnus ; leurs noms ont été naguère publiés dans tous les journaux. Ce sont des canonistes qui se distinguent par leur expérience. On a aussi demandé : D'où sont-ils venus? — Ils sont venus des différentes parties du monde catholique ; ils sont venus appelés par le pape, pour préparer, comme il convenait, la matière de nos débats. Qu'ont-ils fait pour nous pendant deux ans? — Ils ont, au prix d'un rude labeur, rédigé les schemata ; ils ont obéi au pape. Et ce faisant, qu'ont-ils gagné? Je le dis avec douleur : ils ont récolté l'outrage et l'injure. Mais laissons un si triste sujet. » — Ces cordiales et franches paroles, accueillies alors, interrompues même par de nombreuses marques d'approbation, eussent pu, pendant le concile, être répétées plus d'une fois à l'adresse de certains membres, manifestement trop enclins à tout dénigrer et à tout blâmer.

Le schéma *sur le Petit catéchisme* était très court et très simple. Il visait à l'unification de ce code élémentaire de l'enseignement chrétien, par l'élaboration d'un texte latin unique que les évêques feraient traduire dans les différentes langues, en ayant la faculté d'y ajouter, à part, les suppléments et éclaircissements qu'ils jugeraient opportuns. On devait croire que cette idée, éminemment utile et catholique, serait admise d'emblée par tout le monde. Il n'en fut rien. La discussion se prolongea durant six congrégations générales (23e-29e). Des quarante et un orateurs qui y prirent part plusieurs soulevèrent contre le projet des griefs qu'on aurait à peine imaginés : ils y voyaient un blâme à l'adresse des évêques, soupçonnés gratuitement de négligence ; ils y voyaient aussi une tentative à la fois superflue et presque irréalisable Mgr Dupanloup y signalait même, avec sa fougue habituelle, une atteinte grave aux prérogatives de l'épiscopat, un empiétement sur le droit divin qu'ont les pasteurs d'enseigner leurs ouailles ; et il fut, ici encore, soutenu jusqu'à un certain point par Mgr Haynald. Ajoutons toutefois que la plupart des appréciations furent favorables au projet, dont elles faisaient ressortir l'importance pour l'affirmation de l'unité et les avantages pratiques à une époque où les déplacements et émigrations de familles entières se produisent si fréquemment. En fin de compte, ce schéma fut, comme les trois précédents, renvoyé à la députation compétente.

Ici se termine la première période du concile. C'est le décret du 20 février, promulgué le 22, dans la 29e congrégation générale, qui constitue la ligne de démarcation. Il importait, le P. Granderath l'a bien compris, d'en noter soigneusement l'occasion et la portée.

Deux mois et demi s'étaient écoulés depuis le début des débats conci-

Digitized by Google

liaires. On avait tenu vingt-neuf congrégations générales, dont chacune durait ordinairement de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi. Aucune définition doctrinale cependant, aucune mesure disciplinaire n'avaient pu être votées; aucune même ne s'annonçait comme pouvant être votée à brève échéance. Des schemata laborieusement préparés par les spécialistes les plus compétents étaient, dans l'auguste assemblée, l'objet d'un examen si minutieux, si rigoureux, qu'ils en sortaient déchiquetés, abîmés, offrant à peine de la matière utilisable pour une refonte. Les discours avaient été nombreux et remplis souvent d'inutilités, de digressions et de répétitions. On eût dit de certains discoureurs qu'ils visaient avant tout à faire assaut d'éloquence ou d'abondance. A l'égard de quelques-uns, le soupçon d'obstructionnisme réfléchi en vue d'empêcher la définition de l'infaillibilité pontificale ne paraissait pas dépourvu de fondement. Impossible d'expliquer, sinon par cette intention, des redites et des hors-d'œuvre vraiment incroyables et intolérables. Des écrivains non suspects, tel M. Émile Ollivier, affirment sans hésiter le plan obstructionniste, et y rattachent les longues et vaines déclamations autour de deux idées également indéfendables : « le manque de liberté » du concile et « la nécessité de l'unanimité morale » pour la validité des décisions. De divers côtés des plaintes s'étaient produites au sujet de cette situation. Mgr Perez Fernandez, évêque de Malaga, avait ouvertement, en congrégation générale, déploré la lenteur et la stérilité relative des travaux du concile ; il en avait signalé avec force les inconvénients, même au point de vue de l'opinion publique. Déjà avant lui, un autre espagnol, Garcia Gil, archevêque de Saragosse, avait parlé dans le même sens, et Roess, de Strasbourg, avait insisté pour que les digressions fussent plus fidèlement réprimées. En outre, plusieurs pétitions collectives, signées de groupes plus ou moins nombreux, avaient été adressées les unes aux cardinaux-présidents, les autres au Saint-Père, signalant les abus et demandant un remède. Ce remède nécessaire, c'est le décret rendu le 20 février par Pie IX et publié le 22 qui le fournit.

Tendant essentiellement à faciliter et à hâter les délibérations, il édictait, tout en maintenant le précédent règlement et en respectant la liberté des évêques, des dispositions nouvelles dont voici les principales : 1° Tout schéma sera d'abord soumis aux méditations individuelles des membres du concile En le faisant distribuer, les cardinaux-présidents détermineront un délai convenable, dans lequel les observations le concernant devront être remises. Elles seront présentées par écrit, d'après l'ordre même du schéma, et l'on aura soin de ne rien critiquer sans indiquer ce qu'on souhaiterait voir à la place; 2° les observations seront transmises à la députation compétente, qui retouchera le schéma en conséquence et le soumettra, ainsi retouché, au concile; 3° quiconque demandera la parole devra dire s'il entend parler sur l'ensemble d'un projet ou sur telle ou telle de ses parties;

Digitized by Google

4° un orateur qui aura désapprouvé une proposition ou une expression devra, en finissant, remettre par écrit au président une proposition ou une expression à substituer; 5° tous les orateurs resteront dans l'objet de la discussion ou y seront rappelés; 6° quand un débat se prolongera outre mesure, la clôture pourra, sur la demande écrite de dix membres, être mise aux voix et décidée à la majorité ; 7° la votation sur une motion quelconque ou sur le texte partiel d'un schéma se fera par assis et levés; mais sur l'ensemble du schéma, elle se fera oralement par *placet* ou *non placet*; et ceux qui voudraient ajouter une condition à leur *placet*, la remettront par écrit.

Toutes ces dispositions étaient sages et opportunes; bien plus, l'expérience avait montré qu'elles étaient indispensables. Et pourtant tel était l'état de surexcitation, résultant de la suite des événements, qu'elles donnèrent lieu à des réclamations et des protestations de la part de quatre-vingt à quatre-vingt-dix prélats de la minorité. Les réclamants reprochaient en général au nouveau règlement de tendre à restreindre la liberté des Pères ; il leur semblait y lire en particulier que le délai à accorder pour les observations sur un schéma était laissé entièrement à l'arbitraire des présidents, que chaque orateur ne serait autorisé à parler que sur une partie d'un schéma, que chaque décret pourrait être voté à la simple majorité : tous griefs purement imaginaires, que le texte même du règlement réfutait ou qu'une explication des présidents écarta. Les mécontents blâmaient en outre la votation par assis et levés, l'obligation imposée de remplacer tout texte critiqué par un texte meilleur, surtout le moyen indiqué pour demander et obtenir la clôture d'une discussion interminable; mais sur ces points et quelques autres, les présidents répondirent qu'il n'était pas en leur pouvoir de rien changer à un règlement imposé par le Saint-Père et d'ailleurs aussi respectueux des droits des évêques que requis pour la bonne marche des délibérations; et les choses en restèrent là. Il est d'ailleurs à peine croyable avec quelle partialité et quelle fausseté ces incidents furent rapportés et commentés par des brochuriers et journalistes malveillants. C'est ainsi, par exemple, que lord Acton écrira bientôt concernant le règlement du 20 février : « Il attribuait au président le plein pouvoir de fermer purement et simplement la bouche à un orateur quelconque, et il avait combiné des mesures pour qu'à chaque instant, si tel était le bon plaisir de la majorité, un débat pût être interrompu et clôturé Il statuait également que les décrets seraient rendus à la simple pluralité des voix.. Id declaretur quod majori Patrum numero placuerit. »

Du 22 février jusqu'au 18 mars nous ne rencontrons aucune congrégation générale. Cette longue pause eut pour cause principale la nécessité de remanier le schéma *de Doctrina christiana*, retourné à la députation de la foi. Elle était aussi la conséquence des travaux de transformation de la salle du concile. Cependant les Pères ne restaient point inoccupés. Sans parler de ceux qui faisaient partie de la députa-

Digitized by Google

tion de la foi et de la députation de la discipline ecclésiastique, tous avaient reçu, dès le 21 janvier, le grand schéma *de Ecclesia*, comprenant quinze chapitres, et, le 22 février, ils furent priés de remettre dans les dix jours leurs observations relatives aux dix premiers chapitres et aux treize canons correspondants. Ce sont ces dix chapitres, avec adjonction du onzième et du schéma spécial sur l'infaillibilité pontificale, qui deviendront dans la suite la constitution dogmatique *Pastor aeternus*.

C'est ici et en abordant, dans son deuxième livre, l'histoire de la seconde période conciliaire, que le P. Granderath commence à retracer directement et *ex professo* les tristes péripéties de la lutte qui se poursuivit durant tout le concile autour de la question de l'infaillibilité, lutte qui eut sa répercussion sur toutes les autres questions. Née du grand schisme d'Occident, l'opinion opposée à l'infaillibilité pontificale s'était perpétuée en France par le gallicanisme et en Allemagne par le fébronianisme. Au XIXe siècle, il ne lui restait qu'un petit nombre d'adhérents ; il lui en restait cependant, comme nous l'avons vu par l'exemple de Mgr Maret. On comprend donc que, même au concile, deux partis aient existé sur ce point ; et le fait n'aurait rien de bien surprenant ni de bien regrettable, si le dissentiment ne s'était manifesté qu'en une forme modérée et convenable. La majorité avait incontestablement le droit de désirer une définition qu'elle jugeait non seulement fondée, mais utile ; la minorité pouvait aussi, obéissant à une persuasion contraire, chercher à faire triompher son sentiment. Remarquons d'ailleurs que l'opposition prétendait s'appuyer exclusivement sur l'inopportunité de la chose. Manning a pu écrire : « Il n'y avait pas au concile cinq évêques dont on pût affirmer justement qu'ils révoquaient en doute la vérité de la doctrine » ; et il ajoute qu'il n'a jamais entendu nier cette vérité dans les discussions. On doit aussi reconnaître que quelques-unes des raisons mises en avant par les inopportunistes étaient très graves. Pour l'Allemagne en particulier on pouvait craindre la défection d'un grand nombre, grâce surtout à la campagne acharnée que Döllinger et les siens menaient; car ils avaient eu l'art de se donner comme marchant d'accord pour le *fond* avec l'épiscopat de leur pays et de présenter la majorité comme dépourvue de toute science et de toute compétence sérieuse dans le *domaine* de la théologie. Il s'en fallait en réalité que les évêques allemands fissent cause commune avec le vieux professeur : ils *étaient* certes pour la plupart du côté des inopportunistes, aussi bien que ceux d'Autriche et de Hongrie; mais parmi les opposants, ils gardèrent toujours une modération relative. On n'en pourrait pas dire autant de leurs alliés de France, qui surent se remuer constamment et s'afficher au point de donner à un observateur inattentif l'impression que l'Église gallicane tout entière était avec eux. Pourtant ceux qui s'agitaient si bruyamment ne constituaient, comme nombre, qu'un tiers de l'épiscopat français, et surtout ils étaient loin de représenter l'opi-

Digitized by Google

nion dominante, même parmi leurs propres diocésains. C'est un fait reconnu de tous que l'immense majorité des prêtres et des laïques instruits, en France, comme en Belgique, comme en d'autres contrées, désirait la proclamation officielle de l'infaillibilité papale. « Il me revenait, écrit Émile Ollivier, que beaucoup de nos évêques ne croyaient pas pouvoir rentrer dans leurs diocèses, si, dans un vote solennel, ils se prononçaient contre la définition. »

Grâce à son talent et à sa réputation, grâce aussi à son ardeur combattive et à une prodigieuse activité, déployée sous vingt formes diverses, Mgr Dupanloup avait vite conquis une des places les plus en vue dans le mouvement d'opposition. Agissait-il par pur zèle religieux? N'était-il pas poussé en partie par un patriotisme mal entendu, et ne redoutait-il pas comme une flétrissure pour la France la condamnation des doctrines gallicanes? Si nous en croyions Friedrich, des motifs moins désintéressés auraient influé sur sa conduite : déjà avant le concile il se serait concerté avec Mgr Ginouilhac sur la manière de s'opposer aux progrès de l'ultramontanisme et d'assurer aux évêques plus d'indépendance pratique. Quoi qu'il en soit, on ne saurait approuver tous ses moyens et tous ses procédés. Quand on y prend garde, on est un peu moins surpris des termes extrêmement vifs dans lesquels l'évêque de Laval signalait publiquement à ses fidèles les dangers de la tendance inopportuniste, ajoutant, comme « prêt à paraître au jugement », qu'il aimerait mieux « mourir à l'instant même que de prêter la main à ces desseins et à ces manœuvres inqualifiables ». Dupanloup était de ceux qui, comme le raconte M. Ollivier, auraient voulu trouver dans le pouvoir séculier un appui à leurs prétentions, et qui essayèrent notamment d'éloigner de Rome l'ambassadeur français, le comte Banneville, parce qu'il se montrait trop peu disposé à prendre énergiquement leur parti. Il avait pour digne émule et pour collaborateur sur ce terrain l'archevêque de Paris : Mgr Darboy, par une correspondance suivie, tenait l'empereur au courant de ce que le concile faisait ou préparait, se plaignait que la liberté des évêques « ne parût pas entière », et s'oubliait un jour jusqu'à ajouter : « Je me demande si l'intérêt général, l'intérêt de la société religieuse et civile n'exige pas qu'on nous vienne en aide. » Émile Ollivier, alors chef du ministère français, politicien foncièrement libéral et conséquemment très sympathique aux idées de la minorité conciliaire, mais d'autre part opposé, par principe comme par prudence, à « l'intervention du pouvoir laïque », ne ménage pas les appréciations dédaigneuses à ces prélats et à leurs démarches sans franchise et sans courage ; et il faisait sur leur compte cette piquante prédiction, que les événements ont heureusement confirmée : « Les évêques opposants, dès que le » concile aura prononcé, se soumettront ; la facilité avec laquelle leurs » chefs ont passé du culte de l'infaillibilité à la négation de son oppor- » tunité permet de prévoir avec quel entrain, la première révolte » d'amour-propre apaisée, ils reviendront d'un gallicanisme d'occasion

Digitized by Google

» à une doctrine dont le triomphe ne saurait les désoler puisqu'ils ont » compté jusqu'au concile parmi ses zélés propagateurs. »

L'agitation inopportuniste, déjà grande, s'accentua pendant l'interruption des congrégations générales qui suivit le 22 février. Si les pétitions dirigées contre le nouveau règlement avaient provoqué l'éclaircissement de quelques points maladroitement ou malignement interprétés, elle n'avaient pu obtenir le retrait de quelques autres, auxquels on attachait plus d'importance. En outre, d'étranges rumeurs se répandaient, d'après lesquelles on allait porter l'infaillibilité à l'ordre du jour de la 30e congrégation générale; et alors Mgr Dupanloup de se mettre en campagne et de protester contre ce dessein dans deux lettres longues et véhémentes, adressées l'une au cardinal de Angelis, l'autre au cardinal Bilio. Certains nouvellistes ajoutaient même que la question, sans aucune discussion préalable, serait définie par acclamation, tellement que quatre évêques américains crurent devoir réclamer auprès des cardinaux-présidents contre un plan que seuls des insensés avaient pu concevoir. Les cardinaux interpellés firent cette réponse brève et topique : « Personne, en effet, n'y pense, sinon des insensés. »

Si la minorité se remuait à ce point, la majorité ne restait point oisive. Deux de ses membres les plus ardents et les plus tenaces étaient Manning et Sénestrey, prélats distingués l'un et l'autre, mais le premier surtout. C'est de l'archevêque Manning qu'Em. Ollivier a écrit : « Son activité tient du prodige; il est partout, il s'occupe de tout, il parle de tout et sur tout; il écrit infatigablement, il ne néglige pas le monde, dans lequel il est recherché et compté. » De ce côté aussi, l'enthousiasme et l'entrain étaient tels que, plus d'une fois, le Pape et son entourage durent les modérer. Du reste, personnellement convaincu et de la vérité à définir et de l'opportunité de sa définition, Pie IX, qui ne se faisait nul scrupule de manifester son sentiment dans des discours et des lettres à des particuliers, s'abstint toujours d'influencer autrement les Pères du concile. Cette circonstance explique en partie que la division ait pu apparaître si manifeste et se prolonger si longtemps.

Nous avons déjà parlé des *Observations* de Mgr Dupanloup et de la première lettre que Mgr Dechamps y opposa. Celle-ci est du 30 novembre. C'est seulement le 1er mars que l'évêque d'Orléans y répondit par une autre lettre, laquelle fut suivie d'une réplique de l'archevêque de Malines, datée du 11 mars. Si nous laissons de côté les détails purement personnels, nous pouvons dire de cette polémique, que Mgr Dupanloup, tout en prétendant ne nier que l'opportunité, attaquait en même temps la doctrine, tandis que son adversaire, non content de mettre le dogme en évidence, proclamait sa définition utile, voire nécessaire à raison des circonstances. Le premier annonce qu'il développera touchant l'infaillibilité des « difficultés théologiques et historiques », et il les ramène à cinq catégories : « 1° Difficultés résultant de la nécessité de déterminer les conditions sans lesquelles un acte

Digitized by Google

papal n'est pas un acte *ex cathedra :* 2° difficultés résultant de la double qualité du pape, qui peut être considéré non seulement comme pape, mais aussi comme docteur privé ; 3° difficultés résultant des nombreuses questions de fait qui peuvent être soulevées à propos de toute définition *ex cathedra ;* 4° difficultés tirées du passé et des faits historiques ; 5° difficultés tirées de l'essence de la chose ; car il est impossible qu'une question qui a été controversée pendant tant de siècles soit si facile et si claire. » Il n'est pas nécessaire d'être très versé en théologie et en logique pour comprendre que, si les trois premiers membres de cette énumération n'intéressent pas directement le fond doctrinal, il en va autrement du quatrième et du cinquième : ces difficultés, si elles sont fondées, vont à l'encontre non de l'opportunité, mais de la doctrine même ; elles rendent la doctrine à tout le moins douteuse. Mais alors celui qui les fait valoir a mauvaise grâce de ne pas vouloir être regardé et traité comme un adversaire de l'infaillibilité L'archevêque de Malines ne manqua pas, dans sa réplique, de souligner cette inconséquence. Il sut aussi défendre victorieusement l'argument théologique du comte de Maistre, repris en ces termes par les signataires du *postulatum* pour la définition de l'infaillibilité : « Supremam, ideoque ab errore immunem ». Dupanloup avait écrit que ce raisonnement, valable par rapport à l'Église, ne pouvait être appliqué au pape sans pétition de principe, car affirmer que le pape, même seul, possède l'autorité enseignante suprême, c'est affirmer qu'il est personnellement infaillible. A cela le prélat belge répondait justement : L'Église enseignante est infaillible ; or que le Pontife Romain ait reçu de Jésus-Christ le plein et suprême pouvoir d'enseigner, c'est ce que le concile de Florence a défini : nous avons les deux prémisses, qui sont vérités de foi catholique ; impossible d'en récuser la conclusion naturelle. D'ailleurs, ajoutait-il, prétendre qu'il n'y a pas dans l'Église d'autre dépositaire du magistère souverain que le corps des évêques unis au pape, c'est retomber dans le système de Mgr Maret et des gallicans. Mgr Dupanloup rencontra d'autres contradicteurs : il avait fait état des inconvénients qu'une définition de l'infaillibilité entraînerait au point de vue de la conversion des païens, ainsi que des hérétiques et schismatiques ; mais plusieurs évêques missionnaires, notamment Mgr Bonjean, vicaire apostolique de Jaffna, élevèrent la voix pour dissiper, au nom de leur expérience, ses craintes concernant le premier point ; et sur le second, Mgr Khayatt, archevêque chaldéen d'Amadia dans le Kurdistan, opposa des dénégations non moins autorisées. Vers le même temps, l'évêque d'Orléans avait à se défendre contre Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, qui se plaignait, tant en son nom propre qu'au nom de quatre de ses collègues américains, d'avoir été rangé par lui soit parmi les adversaires de la définition, soit parmi les défenseurs d'une théorie nouvelle exigeant pour les décrets doctrinaux l'unanimité des Pères.

Mais en voilà assez sur ces tristes polémiques Revenons au schéma

Digitized by Google

de Doctrina christiana. La députation de la foi avait confié la tâche de le remanier à trois de ses membres, qui se firent aider par le P. Kleutgen. Le 1er mars, elle avait devant elle un nouveau projet et elle en commençait l'examen. Elle consacra huit séances à la première partie et décida, le 11 du même mois, de la soumettre à la congrégation générale, comme pouvant former une constitution séparée. Cette partie est en effet devenue notre constitution *Dei Filius*, et elle comprenait déjà, comme celle-ci, outre l'introduction, les quatre chapitres sur *Dieu créateur de l'univers*, sur *la Révélation*, sur *la Foi*, sur les rapports *de la Foi et de la raison*. La rédaction du P. Kleutgen, revue et retouchée par la députation, fut, le 14, distribuée à tous les Pères sous le titre, rajeuni lui aussi, de *Schema de fide catholica*. La discussion commença le 18 mars, dans la salle conciliaire modifiée et améliorée de façon à répondre désormais aux exigences de l'acoustique. Mgr Simor, en qualité de rapporteur de la députation de la foi, expliqua le sens et la portée du texte maintenant soumis aux Pères, et montra comment la députation s'était efforcée de tenir compte des observations et des vœux précédemment formulés. Après lui, huit orateurs prirent la parole dans la discussion générale. Presque tous se déclarèrent très satisfaits des changements survenus. Les réserves exprimées par l'un ou l'autre visaient surtout le nombre des canons ou des anathèmes, qu'on jugeait excessif; le rapport même de Mgr Simor, qu'on aurait voulu plus détaillé ; l'adjonction, estimée inopportune, de certains points doctrinaux étrangers au schéma primitif et ne résultant pas des délibérations antérieures. La courte réplique que fit le rapporteur à ces observations parut très juste et fut accueillie de tous côtés par des marques d'assentiment.

Mais le débat sur l'*introduction* du schéma devait donner lieu à une scène tumultueuse telle que le concile n'en avait point vu encore et telle qu'il n'en vit plus, heureusement, dans la suite. Sur onze membres qui prirent la parole, aucun ne proposa de modification considérable; presque toutes les observations concernaient le style et la forme extérieure du projet. Autre fut l'allure du discours prononcé par Mgr Strossmayer dans la 31e congrégation. Dès les premiers mots, l'évêque de Diakovar laissa percer son humeur agressive, en se plaignant et de l'acoustique de la salle, non encore satisfaisante à son gré, et de la défense d'imprimer les discours. Revenant ensuite sur une idée déjà développée par lui et déjà réfutée par d'autres, il proposa de modifier le paragraphe final de manière à montrer que les définitions conciliaires sont l'œuvre non du pape seul, mais du concile tout entier, et à ce propos il insista aussi éloquemment qu'inutilement sur les droits des évêques coexistants à ceux du pape, droits que le schéma ne mettait nullement en péril. Puis, passant à un autre point où il avait cru voir des assertions offensantes pour les protestants, il s'attardait sur ce sujet, lorsque des marques réitérées d'impatience dans l'assemblée forcèrent en quelque sorte les présidents à intervenir. Rappelé à

Digitized by Google

la question par le premier président d'abord, puis, jusqu'à trois fois, par le cardinal Capalti, loin de rentrer dans l'objet de la discussion, il s'obstinait dehors, et il essaya même, nonobstant les admonitions répétées, d'introduire deux nouvelles digressions contre le passage au vote immédiatement après le débat sur l'introduction, et contre la possibilité de rien décider à la simple majorité. C'est alors qu'interrompu, pour la cinquième fois, par le cardinal Capalti et ne tenant aucun compte de ces avertissements, il vit l'assemblée elle-même, outrée de de tant d'audace et d'indiscipline, se lever contre lui et couvrir sa voix de réclamations indignées, pendant que le premier président agitait avec force sa sonnette, tant et si bien que l'orateur, malgré son entêtement, dut descendre de la tribune en criant : « Je proteste ! je proteste ! » D'autres membres cependant, en grand nombre, quittaient leurs places et s'avançaient vers lui, en répétant : « Nous protestons contre vous ! En bas ! En bas ! » La séance fut levée au milieu de ce tumulte hautement regrettable.

La conduite de Strossmayer en cette occasion avait déplu à beaucoup de ses amis. Les Allemands s'en montraient particulièrement mécontents, et l'on parlait d'une rupture. Nous savons par Friedrich, source non suspecte ici de rigueur excessive, que « Schwarzenberg vint trouver Strossmayer dans l'après-midi du 28 mars, lui reprochant de trop parler, d'aller trop loin, de compromettre les autres, etc. ». C'est au point que l'évêque de Diakovar annonça l'intention de se retirer de l'Union allemande, dont il était le fondateur. Mais Mgr Dupanloup, qui n'y regardait pas de si près, s'entremit, prit, avec quelques autres, la défense de l'accusé, soutint qu'il n'avait point provoqué le scandale; et la rupture fut évitée.

Des quelques amendements proposés concernant le *proœmium* de la constitution *De fide* le plus sérieux fut peut-être celui qui demandait l'addition du mot *definientibus* à l'expression caractéristique du rôle des évêques : *Nobiscum sedentibus et judicantibus*. Il fut repoussé comme inutile, l'idée qu'on voulait faire ressortir ainsi se trouvant déjà éminemment exprimée par le terme *judicantibus*. Dans la 36e congrégation générale, l'ensemble du *proœmium*, qui ne contenait d'ailleurs, selon la déclaration du rapporteur, aucun exposé de foi, fut mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Sur le premier chapitre du schéma seize orateurs, le rapporteur non compris, prirent part au débat. Tous se montrèrent très bien disposés à l'égard du projet, aucun ne s'écarta de la question, aucun non plus ne prétendit contester quoi que ce soit dans le fond doctrinal; ici encore, les remarques portèrent presque exclusivement sur des détails de style et de forme. Un seul changement notable, proposé par Mgr Melchers et Mgr Meurin, fut adopté : l'adjonction aux deux paragraphes primitifs d'un troisième, définissant la prescience et la providence divines. En dehors de ce point, les discussions eurent trait principalement à la manière de désigner l'Eglise universelle (*Sancta*

Digitized by Google

Catholica Apostolica Romana Ecclesia) et aux canons ou anathèmes, que plusieurs eussent voulu supprimer en tout ou en partie, mais qui furent définitivement maintenus.

Le deuxième chapitre, à cause des vérités importantes et actuelles qu'il définissait, donna lieu à une discussion qui se prolongea pendant trois congrégations successives (33e-35e). Les discours de deux évêques italiens, Gandolfi et Filippi, mirent d'abord en lumière la distinction entre le traditionalisme radical et le traditionalisme modéré et établirent l'intention du concile de ne condamner que le premier Ensuite, l'attribution à la *bonté* de Dieu de notre élévation à l'ordre surnaturel déplaisait à quelques Pères, plus ou moins sympathiques à un traditionalisme modéré; mais leurs amendements furent rejetés. Celui de Mgr Gastaldi tendant à faire déclarer authentique l'édition clémentine de la Vulgate eut naturellement le même sort. En revanche, à propos des livres inspirés, Mgr Khayatt fit supprimer l'affirmation de leur transmission *par les Apôtres*

Dans le troisième chapitre, trois points furent longuement débattus : l'appellation *ordinarium magisterium*, par laquelle on avait entendu désigner le magistère ecclésiastique s'exerçant habituellement et même en dehors des définitions expresses et solennelles, fut critiquée comme trop obscure et dut être complétée et éclaircie par le contexte ; ensuite, le cinquième canon, destiné à définir la liberté de l'acte de foi contre Hermès eut une genèse mouvementée et laborieuse ; enfin, le P. Jandel, général des Dominicains, demanda qu'à l'expression *evidens credibilitas* on substituât *certa* ou *indubia* credibilitas, parce que, disait-il, les dogmes ne sont pas évidents : l'observation portait à faux, confondant l'évidence du *dogme* et l'évidence de *sa crédibilité*; elle ne pouvait qu'être rejetée, et elle le fut.

A propos du quatrième chapitre, Mgr Ginouilhac insista avec force sur cette idée, que l'Église doit proclamer et favoriser la liberté et les progrès des sciences. Il proposa dans ce sens plusieurs amendements dont l'un ou l'autre élément fut admis ; mais lorsqu'il suggéra l'insertion d'une formule attestant que certaines sciences sont entièrement indépendantes de la révélation, la députation de la foi, sans nier la chose, se prononça contre la déclaration. Ginouilhac allait d'ailleurs beaucoup trop loin dans l'énumération des sciences qui appartiendraient à cette catégorie : il y rangeait « toutes les sciences naturelles, à l'exclusion de l'anthropologie et de la philosophie », et il se reconnaissait expressément « une propension à mettre sur la même ligne, l'astronomie, la cosmologie, la géologie et d'autres disciplines semblables ».

Finalement, le troisième chapitre et le quatrième, ainsi que les deux avertissements qui forment la conclusion actuelle du schéma, furent adoptés à une très grande majorité dans la 45e congrégation générale (12 avril), la 15e consacrée à l'examen de ce schéma. C'est dans la même congrégation qu'eut lieu le vote sur l'ensemble de la constitution, non plus par assis et levés, mais, conformément aux règles établies,

Digitized by Google

par déclarations individuelles et orales. Sur 598 Pères présents, il y eut 515 *placet*, 83 *placet juxta modum*, pas un seul *non placet*.

Les conditions ou réserves explicatives des *placet juxta modum* comprenaient cent quarante quatre numéros relatifs à l'ensemble ou aux détails du schéma. Beaucoup de ces remarques sont évidemment de peu d'importance et telles que personne ne pouvait songer à en faire dépendre son assentiment définitif. Prenons comme exemples les quatre premières de celles qui se rapportent au schéma en général. Leurs auteurs notent simplement, l'un, qu'il n'a pas grande confiance dans l'efficacité du décret contre les plaies dont souffre notre époque; le deuxième, qu'il regrette de n'avoir lu nulle part la formule *Sancta Synodus œcumenica*, souvent employée par le concile de Trente; le troisième, que le schéma lui plaît, mais qu'il voudrait des « modifications de rédaction, comme il en a lui-même proposé plusieurs »; le quatrième, qu'il est choqué par « le style, qui est parfois dur et d'une latinité médiocre et qui sent l'allemand ». Toutes les conditions furent néanmoins imprimées et placées sous les yeux des Pères. De son côté, la députation de la foi les examina et, par son rapporteur, Mgr Gasser, elle exposa ses conclusions dans la 46e congrégation générale. Le résultat, conforme au vœu de la députation, fut l'adoption des seuls changements que voici : à l'expression *Sancta Romana Catholica Ecclesia* on substitua *Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia*; dans un passage emprunté au concile d'Orange on restitua le terme authentique *consentiendo* au lieu de *assentiendo*; dans le troisième canon du deuxième chapitre on inséra les mots *et perfectionem* après *ad cognitionem*. Quelques autres motions, bien que rejetées, fournirent au rapporteur l'occasion d'utiles éclaircissements.

C'est au 24 avril que fut fixée la troisième session publique, dans laquelle devaient avoir lieu le vote définitif par *placet* ou *non placet* et la promulgation de la constitution. Certains membres de la minorité, peu satisfaits qu'on eût passé outre à presque toutes les conditions, hésitaient encore, pour la consultation suprême, entre le *oui* et le *non*. Mais, sur les instances de leurs amis, ils se décidèrent pour l'affirmative. Seul, l'évêque de Diakovar fit exception, en s'abstenant de paraître à la session publique. Au jour du vote solennel, les 667 membres présents répondirent 667 *placet*, et le Saint-Père, dans une courte et vibrante allocution, qui clôtura dignement la séance, put les féliciter vivement de cette imposante unanimité.

Le troisième livre du P. Granderath nous ramène aux agitations occasionnées par le concile dans le monde extérieur. On devine facilement que l'objet de ces pages aura plus d'une fois des points de contact avec celui des précédentes, et que l'auteur n'échappera pas entièrement à l'inconvénient des répétitions Au surplus, son intention a été de ne tenir généralement compte que des impressions et controverses des milieux catholiques, à l'exclusion des milieux protestants.

Le terrain étant ainsi délimité, nous savons déjà que c'est la France

Digitized by Google

et l'Allemagne, patries du gallicanisme et du fébronianisme, qui devaient réserver au concile, pendant comme avant sa célébration, une opposition plus prononcée.

En France, nous l'avons vu, les *Observations* de Mgr Dupanloup avaient, dès le mois de novembre 1868, posé la question de l'infaillibilité devant le grand public. Nous avons mentionné la réponse de Mgr Dechamps à ces *Observations*, et nous avons remarqué le silence gardé ensuite par l'évêque d'Orléans pendant plusieurs mois. Mais, à défaut du premier champion, le P. Gratry avait pris la plume pour la réplique, et lui du moins ne se donnait pas comme simple inopportuniste, il portait franchement le débat sur la question doctrinale. Son grand, et l'on pourrait dire son unique argument, développé et défendu dans quatre lettres successives, était tiré du fait d'Honorius. Pour lui, non seulement ce Pontife, dans sa fameuse réponse à Sergius de Constantinople, enseigne clairement l'erreur et l'hérésie, mais il fut anathématisé comme hérétique par le VIe concile œcuménique, et cet anathème a été renouvelé par deux autres conciles et par plusieurs papes. Il y a plus : jusqu'au XVIe siècle, le *Bréviaire Romain*, dans l'office de saint Léon II, attestait la condamnation d'Honorius comme hérétique monothélite. La suppression subséquente de ce témoignage, par « mutilation » du Bréviaire, ne doit pas trop nous surprendre : elle est le fait d'une « école d'erreur » qui s'est glissée dans l'Église et qui « a déjà trompé des milliers d'esprits, parmi lesquels saint Thomas d'Aquin ». D'ailleurs, « les défenseurs de la thèse de Mgr Dechamps, c'est-à-dire de l'infaillibilité personnelle, ont tous sans exception travaillé sur des documents frelatés ». A ces assertions tranchantes d'un homme que recommandait un beau talent d'écrivain, mais qui, « mathématicien mystique », n'était, selon la judicieuse remarque d'Em. Ollivier, « ni théologien ni canoniste », Mgr Dechamps répondait justement : Dans la lettre d'Honorius, il n'y a pas trace de définition *ex cathedra ;* si le VIe concile a condamné ce pape comme hérétique *au sens propre*, il est tombé lui-même dans une erreur de fait, mais, quant à ce point, il n'a pas été confirmé par le pape Léon II, qui, des hérétiques proprement dits : Sergius, Pyrrhus, etc., distingue manifestement Honorius, *coupable d'avoir favorisé l'erreur par négligence ;* la même distinction se retrouve dans la confession de foi et dans les textes conciliaires postérieurs qui font mention du cas d'Honorius ; ensuite, pourquoi imputer à crime à l'Église d'avoir corrigé dans le *Bréviaire Romain* un texte, sinon erroné, propre tout au moins à semer l'erreur ? Le Bréviaire est-il un recueil de documents auxquels on ne puisse toucher sans être taxé de faussaire ? C'est l'Église qui rédige elle-même les vies de saints de son office public, sans être astreinte à reproduire tel quel aucun texte documentaire, sans avoir en vue autre chose que la vérité et, par la vérité, l'édification. Enfin, il importe peu que l'un ou l'autre théologien ait de bonne foi produit en faveur de l'infaillibilité quelques passages empruntés

Digitized by Google

aux fausses décrétales, puisqu'il reste nombre de témoignages de l'Écriture et des Pères dont l'authenticité et la force probante sont inattaquables. Cette réponse est, pour la principale partie, conforme à celle que publiait, vers le même temps, le savant dom Guéranger, sous ce titre : *Défense de l'Église romaine contre les accusations du R. P. Gratry*. Aussi, bien qu'encouragée par Montalembert et Strossmayer, la polémique de Gratry ne donna jamais le change aux esprits rassis. Ses lettres furent réprouvées et condamnées par Mgr Roess, dans une communication épiscopale à son clergé ; et d'autres évêques, au nombre de cent environ, adhérèrent publiquement à cette condamnation ou l'imitèrent.

Il y eut aussi des attaques anonymes contre le concile. Parmi celles qui firent sensation, je relève : un article publié le 14 février dans le *Moniteur universel* et intitulé : *La situation des choses à Rome;* puis un autre, paru en mai sans signature dans le *Journal des débats*, et se donnant, contre toute vraisemblance, comme l'œuvre d'un évêque ; enfin la brochure, de même date à peu près : *Ce qui se passe au concile*. Tous ces écrits, le premier surtout, reprenaient, en les délayant et en les exagérant outre mesure, la plupart des plaintes dont nous avons trouvé l'expression ailleurs : les schemata préparés d'avance pour le concile, au lieu d'aider à ses travaux, ne pouvaient et n'avaient fait qu'embarrasser les débats; tous les projets auraient dû être communiqués aux Pères avant le concile même; le double règlement imposé d'autorité par le pape ne laissait aux évêques qu'un droit d'initiative illusoire; l'élection des quatre députations avait été faite précipitamment et à l'aveugle; toute discussion sérieuse était impossible, soit à cause de la mauvaise acoustique de la salle des séances, soit à cause du grand nombre des membres, qu'il eût fallu répartir en sections, etc. Em. Ollivier appelle la brochure sur *Ce qui se passe au concile* « un écrit passionné, un libelle bien plus qu'une histoire, un travestissement et non un récit ». On est tristement impressionné en constatant qu'elle était néanmoins, ainsi que l'article du *Moniteur universel*, signalée à l'empereur par Mgr Darboy comme digne de créance. Tel ne fut certes pas l'avis du concile lui-même, qui, plus tard, dans sa 86e congrégation générale, la flétrit solennellement, comme un des « deux opuscules qui surpassaient tous les autres dans l'art de la calomnie et dans l'audace du dénigrement passionné ». En attendant, beaucoup d'évêques français réprouvaient ces publications et mettaient leurs fidèles en garde contre les assertions mensongères qui s'y étalaient. Mgr Pie l'avait déjà fait en février; d'autres suivirent son exemple; mais nul acte de ce genre n'eut plus de retentissement que celui de l'archevêque de Cambrai : en un langage élevé et énergique, la lettre de Mgr Regnier réfutait par le menu la plupart des accusations colportées dans les libelles.

En agissant ainsi, ces prélats répondaient au vœu des fidèles en général ; car, en dessous de l'épiscopat le parti favorable à la défini-

Digitized by Google

tion de l'infaillibilité était sans comparaison le plus nombreux. Cette situation et ces aspirations s'étaient révélées déjà avant l'ouverture du concile, par les souscriptions recueillies dans *l'Univers;* elles se confirmèrent par les nombreuses adresses, envoyées de tous les points du pays au Saint-Père; elle se manifestèrent plus nettes encore, plus irrésistibles, dans quelques diocèses, comme ceux de Saint-Brieuc et de Marseille, où, contrariées et comprimées d'abord par des évêques inopportunistes, elles éclatèrent finalement en protestations d'une éloquence et d'une généralité aussi imposantes qu'incommodes à ceux qui auraient voulu les ignorer et les laisser ignorer. Malgré tout cependant, il restait en France des adversaires de la définition, et parmi eux quelques chrétiens de marque. Nous avons parlé de la polémique soutenue par le P. Gratry. Nous trouvons un autre indice important dans une déclaration que le comte de Montalembert, déjà atteint du mal dont il devait mourir deux semaines plus tard, publia le 28 février. L'illustre écrivain s'y défendait, contrairement à toutes les apparences, d'avoir jamais cru à l'infaillibilité pontificale, et il s'emportait jusqu'à parler de « l'idole que les théologiens laïques du catholicisme se sont érigée au Vatican ». Cette lettre, écrite dans ces circonstances, eut un immense retentissement; venant d'un homme qui avait rendu à l'Église tant et de si dévoués services, elle causa autant de stupeur que de tristesse; ce fut un des épisodes les plus déplorables de toute cette déplorable controverse.

L'agitation que nous venons de constater sur le sol français s'y fit surtout sentir dans certaines sphères et dans quelques diocèses. En plusieurs provinces de l'Allemagne, elle fut plus profonde et atteignit peut-être davantage les diverses catégories sociales. Elle avait toujours son foyer principal à l'Université de Munich. Les « Lettres romaines », publiées régulièrement dans l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, étaient le moyen mis en œuvre pour entretenir et attiser l'effervescence. Paraissant sous le voile de l'anonyme, mais rédigées à Munich même par le savant et populaire professeur Ignace Döllinger, que Friedrich, Lord Acton et aussi, d'après des bruits moins sûrs, Mgr Dupanloup ou Mgr Strossmayer renseignaient de leur mieux, elles étaient lues avec avidité et passionnément commentées de tous côtés. Leur auteur, ennemi acharmé du concile par horreur de l'infaillibilité personnelle, attaquait tout, travestissait tout, trouvait aux choses les plus naturelles, les plus nécessaires, une interprétation défavorable. Sa critique, malicieuse et partiale jusqu'à la déloyauté, n'épargnait rien : ni la personne de Pie IX, qu'il dépeignait comme un homme aussi borné qu'entêté, désireux avant tout de dominer; ni la majorité dans son ensemble, masse à la fois sans caractère et sans science théologique sérieuse; ni chacun des infaillibilistes en particulier. Les *Lettres romaines* accueillaient les bruits les plus absurdes, les plus ridicules même, dès qu'ils pouvaient servir à leur tendance; telle la fable « d'un ornement liturgique nouveau » inventé expressément pour Mgr Lavigerie et octroyé

Digitized by Google

à lui seul, comme prix de sa déclaration et de son action en faveur de l'infaillibilité. Il s'agissait simplement du pallium accordé, selon l'usage constant, à l'archevêque d'Alger! Ces persiflages et ces calomnies faisaient grand bruit et tendaient à créer une atmosphère de défiance et d'insoumission excessivement dangereuse. Les choses en vinrent au point que beaucoup de gens des mieux intentionnés, et notamment plusieurs évêques, eussent souhaité pouvoir répondre à des pamphlets que réprouvaient les antiinfaillibilistes comme les infaillibilistes. Mgr Ketteler prit du moins occasion, trois fois, d'assertions précises le visant personnellement pour infliger aux *Lettres romaines* un démenti autorisé et pour les dénoncer comme un perfide tissu de mensonges. Mais ces corrections méritées et bien appliquées ne suffirent point à arrêter l'audace de Döllinger ni à neutraliser son action sur le grand public.

Le *postulatum* de la majorité en faveur de l'infaillibilité vint offrir à sa passion de dénigreur systématique un aliment de choix, et, cette fois, il crut même pouvoir se passer du voile de l'anonyme. Le 21 janvier, l'*Allgemeine Zeitung* publiait, sous sa signature, un écrit violent, où il repoussait l'infaillibilité comme point de foi et affirmait que sa définition serait une innovation et « une révolution ecclésiastique telle que dix-huit siècles de christianisme n'en ont point connu ». Il alléguait ensuite contre la doctrine même certaines difficultés historiques et reprochait aux signataires du *postulatum*, à l'égard du concile de Florence, « une mutilation équivalente à une falsification » Cette sortie publique, qui compromettait définitivement son auteur, fut saluée d'acclamations enthousiastes dans tous les milieux où des sentiments peu bienveillants à l'endroit de l'Église se déguisaient sous l'étiquette de catholicisme libéral. Bientôt affluèrent des adresses d'adhésion et de félicitations, dont beaucoup émanaient de professeurs tant laïques que prêtres; il y en eut des universités de Breslau, de Bonn, de Prague, de l'académie de Munster, etc. La ville de Munich offrit au vieux maître le droit de bourgoisie *honoris causa*. Mais tout autre fut l'attitude de l'épiscopat allemand. Döllinger s'était dit « d'accord, pour le fond, avec la grande majorité des évêques de son pays, y compris son propre premier pasteur ». C'était une illusion ou une vanterie imprudente, et la réponse ne se fit pas attendre. Mgr Scherr, archevêque de Munich, donna une déclaration, très modérée dans la forme, où il témoignait de « sa profonde douleur en présence de ces démonstrations et proclamations publiques, de nature à accroître une agitation artificielle et à troubler la conscience de bien des fidèles ». Vers le même temps, Mgr Ketteler, Mgr Krementz, Mgr Martin, Mgr Sénestrey et l'archevêque Melchers lançaient des protestations encore plus énergiques. Il était manifeste que les audaces de Döllinger étaient condamnées même par les inopportunistes. Du côté des théologiens, on ne laissa pas ses assertions sans réplique. Parmi d'autres réfutations, nommons seulement, en Italie, celle de la *Civiltà* et celle de

Digitized by Google

Cecconi, alors chanoine et plus tard archevêque de Florence, et en Allemagne, celles d'Hergenröther, de Scheeben, de Stöckl, de Roth et de J. Zahn. La brochure de Cecconi mérite une attention spéciale. Appuyée sur l'autorité du seul exemplaire original du *Décret d'union* qui ait survécu et qui est déposé à la Laurentienne, et sur celle de six copies authentiques, également conservées à Florence, elle mettait à néant le reproche de « mutilation » ; elle montrait donc, par un exemple pour ainsi dire tangible, à quel point les préjugés doctrinaux avaient aveuglé un homme si justement renommé pour son érudition.

Cette nouvelle mésaventure n'arrêta pas Döllinger, qui sut, au contraire, trouver dans le règlement du 20 février un autre thème à critiques et l'exploiter longuement. Ici, c'est spécialement le manque d'une liberté suffisante pour les Pères qui le choque; et il s'élève avec force contre la clôture éventuelle, par la majorité, d'une discussion inachevée, contre la votation par assis et levés, contre les décisions prises à la simple pluralité des voix. A l'en croire, pour toute définition dogmatique l'unanimité morale est requise, les laïques ont aussi leur part légitime au concile, et l'œcuménicité de celui-ci dépend toujours et au fond d'une autorité qui lui est supérieure, elle dépend du jugement et de l'assentiment de l'Église universelle. Cette dernière assertion surtout parut intolérable à bien des catholiques, et les mots d'apostasie et d'hérésie furent prononcés. Une controverse spéciale s'ensuivit, dans laquelle un Franciscain distingué, le P. Hötzl, prit chaudement le parti de l'accusé, son ancien maître. L'ardeur de la défense alla si loin qu'elle commençait à faire scandale. Mais le religieux, mandé à Rome par son supérieur général, s'y rendit, et ainsi finit cet épisode.

Cependant, du monde des théologiens la discussion était depuis longtemps descendue à la presse quotidienne et jusqu'aux milieux populaires. Trois journaux se distinguaient par leur acharnement à l'attaque; c'était l'*Allgemeine Zeitung*, la *Kölnische Zeitung* et la *Neue freie Presse*. On en arriva même à Munich à fonder, pour appuyer cette tendance, un petit journal exprès : *Stimmen aus der katholischen Kirche über Kirchenfragen der Gegenwart*. Pour quelques autres organes mieux intentionnés, tels que le *Mainzer Journal*, les *Breslauer Hausblätter* et le *Katholik*, la lutte était dure à soutenir. En général, Döllinger était fort applaudi et fêté soit par ses élèves, soit par d'autres qu'avait séduits son renom de savant, soit spécialement dans les sphères officielles, ainsi que le constatait le nonce Meglia dans ses rapports au cardinal secrétaire d'État. Somme toute, l'esprit public était profondément troublé. Pourtant, au milieu de l'orage, quelques signes rassurants se manifestaient, par-ci, par-là : le Comité du Denier de Saint Pierre d'Aix-la-Chapelle adressa au Pape une magnifique protestation de fidélité et d'attachement filial; à Oggersheim, une assemblée de 6000 hommes, à Gengenbach, une autre de 2000, émirent une déclaration semblable; à Dusseldorf, dans la *Réunion générale des unions catholiques allemandes*, le vice-président baron von Loë fit acclamer

Digitized by Google

une résolution attestant à l'égard du concile et de Pie IX les sentiments les plus parfaitement chrétiens. Mais le mouvement d'opposition avait franchi les frontières allemandes du côté de la Suisse, et là, il y eut des appels à la révolte; des démonstrations publiques contre le pape et le concile se produisirent; non seulement les radicaux, mais des gens qui s'étaient jusque-là montrés croyants et soumis à l'Église donnèrent des signes non équivoques de mécontentement; une adresse insolente sur les choses du concile recueillit beaucoup de signatures; enfin, on pouvait dès lors prévoir que, là aussi, la définition de l'infaillibilité serait, pour la foi de plusieurs, une pierre d'achoppement.

En Angleterre, la situation apparaissait sous un jour plus favorable. Sans doute, une lettre de Newman, publiée contre son gré et où il exprimait des craintes au sujet de la définition éventuelle, causa un moment de désagréable surprise et donna lieu à des explications de la part de son auteur : de ces explications il résultait que l'illustre oratorien jugeait la définition simplement non nécessaire, voire inopportune, mais que du reste, contrairement à de malicieuses accusations ou insinuations, il n'avait « pas un seul instant chancelé dans sa foi et sa confiance en l'Église catholique ». Ce petit incident fut vite oublié, d'autant plus que bientôt, parmi les fidèles d'Ecosse et d'Angleterre, se dessina un grand mouvement d'opinion et de pétitionnement en faveur de l'infaillibilité. Après cela, rien de bien étonnant que, dans le même pays, un peu plus tard, nous rencontrions un journal, *The Spectator*, qui, tout en se proclamant « foncièrement libéral », condamnait, au point de vue confessionnel orthodoxe, comme une inconséquence doctrinale et historique, l'opposition à la définition. « Ce point, disait il, n'est que le dernier développement de la doctrine catholique »; et il ajoutait : « Il n'y a rien de vrai dans l'affirmation que le concile aurait manqué de liberté... Soutenir que, pour définir un tel dogme, il faut l'unanimité morale, c'est contredire à l'histoire de l'Église, c'est avancer une proposition ridicule que confond l'expérience de la vie politique et religieuse. »

Il n'est pas possible de tracer une image tant soit peu nette du temps et du milieu historique du concile du Vatican sans tenir compte des dispositions et des agissements des gouvernements. C'est par une esquisse de cet aspect de la situation que le P. Granderath termine son second volume.

On se rappelle que, dès l'origine, les pouvoirs séculiers en général s'étaient montrés plutôt froids et défiants. Les principaux avaient, après quelque hésitation, renoncé à exiger comme un droit d'être officiellement représentés au concile; en revanche, ils avaient recommandé à leurs agents diplomatiques ordinaires de suivre attentivement le cours des choses et de signaler soigneusement ce qui mériterait de l'être. Cette attitude expectante fut, en somme, plus ou moins franchement adoptée par tous. Elle fut opiniâtrément imposée par Bismark au comte d'Arnim, ministre de Prusse à Rome, qui toujours

Digitized by Google

insistait pour qu'on sortît du rôle de simple spectateur. Comme d'Arnim, la Bavière était au fond très désireuse d'aller plus loin, et l'on devine dans quel sens; elle fit sans succès beaucoup d'efforts pour propager sa manière de voir. Un moment, elle avait pensé entraîner l'Angleterre à sa suite, par Gladstone, que poussait lord Acton, disciple et ami de Döllinger; mais les autres ministres anglais, mieux renseignés par Sir Russel et par l'archevêque Manning, résistèrent, et la Bavière même, sous peine de se trouver isolée, dut se résigner à faire comme tout le monde. En France, où le Saint-Siège avait un intérêt spécial à entretenir de bonnes relations avec le gouvernement, ce n'est pas sans peine que le chef du ministère, Émile Ollivier, personnellement très décidé à la non-intervention, obtint que le comte Daru, ministre des affaires étrangères, se renfermât dans le silence et l'abstention. Ollivier l'a raconté lui-même depuis. Daru, catholique libéral, grand ami de Gratry, de Montalembert et de Dupanloup, eût voulu une démonstration en faveur de la minorité du concile. Certains évêques, nous l'avons déjà remarqué, la sollicitaient plus ou moins ouvertement. Daru ne paraît pourtant pas, quoi qu'on ait dit, avoir songé à retirer de Rome la garnison française. Mais la publication dans le courant de février du schéma *de Ecclesia* lui fournit l'occasion de faire un pas dans la direction où il inclinait. On avait cru voir dans ce schéma et surtout dans les canons y annexés, dans l'affirmation du caractère social de l'Église, de sa complète indépendance, de son pouvoir législatif et coercitif, une prétention attentatoire aux droits de l'État. Le comte de Beust, chancelier d'Autriche, s'en émut et fit faire des représentations au cardinal Antonelli. Daru, de son côté, envoya à Rome une dépêche, dont il dut ensuite, sur les instances de ses collègues du ministère, adoucir les termes : il y protestait contre les prétendus empiétements sur le domaine civil, et demandait en outre que la France pût envoyer un délégué au concile et qu'elle fût informée à l'avance des projets à débattre. La dépêche fut communiquée aux autres puissances et celles-ci furent sollicitées d'agir dans le même sens; mais, tout en formulant sur la portée du schéma des observations analogues à celles du ministre français, l'Autriche refusa de se faire représenter au concile. D'ailleurs, toutes ces observations provoquèrent simplement de la part de Rome des éclaircissements qu'on devine, et les deux demandes de Daru furent poliment écartées. Leur auteur lui-même parut y renoncer dans un *Memorandum* du 25 avril, où il insiste exclusivement sur la question doctrinale. Quelques jours après, il quittait le ministère, et Ollivier, d'accord avec les autres ministres, décidait sagement de s'abstenir de toute immixtion ultérieure dans les affaires du concile. Il avertit à la fois les autres gouvernements et l'ambassadeur français à Rome de ce retour à l'attitude primitive; et bientôt, chose triste à constater, il dut maintenir et défendre cette manière de voir contre les démarches réitérées de Mgr Darboy et d'autres évêques, qui demandaient au moins, comme signe de mécontentement officiel, le rappel de l'ambassadeur. Leurs menées, non plus

Digitized by Google

que les nouvelles instances d'Arnim auprès de Bismark, ne purent, heureusement, changer les dispositions ministérielles ni empêcher la marche régulière des délibérations conciliaires. La Providence, selon la remarque du P. Granderath, ne permit pas que la France fût amenée à retirer de Rome sa garnison avant une définition dogmatique dont l'opportunité s'est montrée de jour en jour plus clairement. Il ne restera aux prélats de la minorité, avec la tristesse de la défaite, que le remords de démarches qui n'étaient certes point à leur honneur. Eux-mêmes le comprenaient sans aucun doute. De là cette remarque d'Ollivier à leur sujet : « Ceux qui nous excitaient le plus eussent été désolés qu'on connût leurs démarches. Le bruit erroné s'étant répandu que nous allions publier les dépêches de M. de Banneville et livrer au public les renseignements qu'elles contenaient, un évêque m'écrivit tout alarmé : « Il est possible que cette information ne soit pas exacte, mais le fond m'en a paru si grave que j'ai cru devoir vous la soumettre. »

⁂

J'ai tâché, dans ce qui précède, de retracer fidèlement et par ordre la marche des deux beaux in-octavo du P. Granderath. Si l'analyse un peu longue et un peu détaillée d'un ouvrage peut contribuer à le faire connaître, le lecteur qui aura bien voulu me suivre jusqu'ici est maintenant plus ou moins en état de se former une idée des deux premiers volumes de la *Geschichte des Vatikanischen Konzils*. La richesse et la solide variété du contenu se laissent entrevoir dans le canevas que j'ai esquissé : elles sont telles qu'on devait les attendre d'un savant qui avait à sa disposition toutes les sources authentiques et qui y a puisé consciencieusement et intelligemment. L'ordonnance de l'œuvre, tant celle du plan général que celle des diverses parties, est naturelle et facile à suivre. Quant au plan général cependant, on est porté à se demander pourquoi le *livre* consacré aux agitations extra-conciliaires, qui occupe la deuxième place dans le premier volume et la troisième dans le second, n'a pas été rejeté également à la fin de l'un et de l'autre ; l'ensemble y eût tout au moins gagné en symétrie extérieure et saisissable de prime abord. Au surplus, quelles que soient les dispositions et combinaisons adoptées en pareille matière, il est impossible, nous l'avons déjà remarqué, d'éviter quelques légères répétitions. Elles étaient d'autant plus inévitables ici que les faits mêmes, je veux dire les attitudes doctrinales et pratiques, se répètent, pour ainsi parler ; on rencontre, par exemple, durant le concile et au sein du concile des procédés et des raisonnements absolument semblables à ceux qu'on a déjà observés antérieurement et en dehors de l'assemblée.

Personne ne s'étonnera, je pense, de la place relativement considérable accordée par l'auteur à l'exposé des controverses et au résumé des discussions, encore moins serait-on fondé à lui en faire un grief : ce qu'il a voulu écrire, ce qu'il devait écrire pour raconter le concile

Digitized by Google

du Vatican, c'est avant tout une histoire théologique. Dans un événement de cette sorte les questions doctrinales sont le pivot et le centre de tout le reste, et à ne les étudier qu'à demi on risque de ne rien comprendre à ce qui les entoure et en découle. Il y aurait peut-être plus d'apparence de raison à reprocher au P. Granderath de n'avoir pas toujours caché, au cours de son récit, ses sympathies et préférences personnelles pour les infaillibilistes. A cela il eût sans doute répondu en invoquant d'abord sa ligne de conduite annoncée dès le début, à savoir qu'il se place au point de vue catholique, qu'il est donc naturel que, dans certaines de ses appréciations et réflexions, il tienne compte des principes admis par l'Église et, par conséquent, du sentiment de la très grande majorité du concile. J'ai dit *ses appréciations et réflexions*; car pour ce qui est des faits, il n'y avait — est-il besoin de le dire? — qu'à les présenter tels que les sources les révèlent; et à ce devoir élémentaire de l'historien le P. Granderath n'a assurément pas manqué. Mais il y a plus : ce sont les faits mêmes, impartialement envisagés et interprétés selon les règles d'une saine critique, qui autorisaient une certaine sévérité à l'égard de la minorité conciliaire. Qu'on se rappelle le système d'expédients auxquels cette minorité eut recours pour retarder et entraver la marche des débats. « Dans l'espérance d'éviter le péril prochain qui les menaçait, dit Émile Ollivier, les évêques de l'opposition adoptèrent de plus en plus la tactique de parler beaucoup et de prolonger les discussions... Cette tactique, qu'on ne pouvait avouer publiquement, fut masquée derrière deux thèses, l'une de fait, l'autre de droit, jusque-là plutôt indiquées que développées et qui dominèrent la discussion : l'absence de liberté du concile et la nécessité de l'unanimité morale pour la validité des décrets dogmatiques. » Cette intention, ce plan une fois constatés et historiquement établis, il était difficile, on l'avouera, d'accueillir sans une défiance marquée tous les arguments apportés et tous les discours prononcés par les obstructionnistes de parti pris; il eût été déraisonnable, presque naïf, de ne les pas soumettre à un examen rigoureusement minutieux, de ne pas en souligner soigneusement les parties faibles, de ne pas y signaler enfin ce qui n'y figurait que comme remplissage et devait servir principalement, dans la pensée des orateurs et des acteurs, à gagner du temps, c'est-à-dire, en réalité, à enchaîner l'activité régulière, à stériliser les délibérations des États-généraux de la catholicité. Des considérations analogues expliquent les nombreuses notes marginales qui redressent les erreurs de Friedrich, lord Acton et d'autres. Il suffira de jeter un coup d'œil attentif sur quelques-unes de ces notes pour voir à quel point elles se justifient en général, et combien il était légitime, combien il était utile d'opposer le témoignage irrécusable des documents et des faits à des accusations lancées à la légère, à des conjectures et des divinations s'inspirant trop fréquemment d'une partialité malveillante.

J. Forget.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — Le dernier volume paru de la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche* (T. XVI, *Preger-Riehm*. Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8, 812 p.) renferme un grand nombre d'articles qui mériteraient d'être analysés ici. Signalons : *Presbyter (in der alten Kirche)* (H. Achelis); *Presbyter, Presbyterverfassung seit der Reformation* (K. Müller); *Priscillian* (Fr. Lezius); *Proselyten* (von Dobschütz); *Protestantismus* (F. Kattenbusch); *Pseudoisidor* (E. Seckel); *Puritaner* (F. Kattenbusch); *Quäker* (R. Buddensieg); *Rationalismus und Supranaturalismus* (O. Kirn); *Ratramnus* (Hauck); *Rechtfertigung* (Ihmels); *Reinigungen* (Ed. König); *Religion* (W. Herrmann); *Religionsphilosophie* (M. Heinze); *Revolution, französische* (P. Tschackert); *Reich Gottes* (J. Gottschick). Contentons-nous de cette énumération, toute sèche et incomplète qu'elle soit, pour nous arrêter à l'article *Regalie* (p. 536-545) dû à M. Ulrich Stutz. M. Stutz fait au droit de régale une application intéressante des théories générales qu'il a développées dans sa leçon d'ouverture : *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Rechts* (1895) puis, dans sa *Geschichte des Benefizialwesens* (1896) et tout récemment encore dans l'article *Patronat* de la *Realencyklopädie*.

En Allemagne, c'est sous Henri V (1106-1125) qu'il est pour la première fois question d'évêchés ou d'abbayes dévolus pendant la vacance *ad manum regis*. Cinquante ans plus tard, Frédéric Barberousse, à propos de Cologne (1166) et de Cambrai (1167), invoque son *antiquum jus* : il prétend même, à la fin de son règne, jouir des revenus non seulement jusqu'à la prise de possession de l'évêque successeur, mais pendant un an et un jour. Contre cette extension, s'élèvent papes et prélats; les rois de Germanie multiplient les renonciations à cet abus; en pratique ils le perpétuent. En 1223, Frédéric II abandonne à l'ordre Teutonique : « *in omnibus ecclesiis tam imperii quam patrimonii nostri... omnes proventus et usus fructus vacantium vel vacantis ecclesie,... ad annum completum...* »

Quelle est l'origine de ce droit ? — M. Stutz attire l'attention sur cette désignation : *in omnibus ecclesiis* ; il en rapproche le fameux texte du sexte des décrétales (cap. 12 du Conc. de Lyon, 1274) qui défend d'usurper

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (Rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

regalia custodiam sive guardiam, advocationis vel defensionis titulum in ecclesiis, monasteriis SEU QUIBUSLIBET ALIIS LOCIS PIIS ; puis il conclut qu'au XIIIe siècle ce ne sont pas seulement les évêchés et les abbayes royales qui sont sujettes à notre droit, mais toutes les églises. Or, ajoute-t-il, on peut, malgré le silence des documents, affirmer qu'il en fut de même aux siècles précédents; à l'époque où les églises inférieures étaient propriétés privées, exploitées, même quand elles étaient pourvues, par le seigneur et à son profit, leur propriétaire ne pouvait être en pire condition pendant la vacance : il touchait les revenus de son bien. La chose est si naturelle qu'elle n'a pas laissé, et ne pouvait pas laisser de traces. Dans ce droit du propriétaire sur son église, il faut chercher l'origine de notre droit de régale : *la coutume propre aux églises privées a envahi peu à peu les évêchés et les abbayes.*

Comme après le concordat de Worms on appela *régales* l'ensemble des biens et droits temporels des grandes églises que la vacance mettait entre les mains du roi et dont il investissait par le sceptre le nouveau titulaire, le droit de percevoir les revenus des églises veuves a pris dans les évêchés le nom de *jus regalium ou regaliae*. C'est là qu'il devint aussi proprement féodal : la saisie du fonds et la perception des revenus pendant l'an et jour avaient lieu quand un fief — laïc ou ecclésiastique - devait être soumis, *defectu hominis*, à une nouvelle inféodation.

Il faut donc compléter la théorie de Hauck (depuis Pierre de Marca c'est la théorie courante) qui fait de la régale une suite de l'investiture; l'investiture en effet est née de cette idée que l'église, avec tout ce qui lui appartient, est la chose d'un seigneur; et cette conception dérive elle-même de la vieille propriété germanique des églises privées. De cet ancien droit, le droit de régale, comme le droit de *spolium*, de patronat, etc , est un amoindrissement, un démembrement.

C'est hors d'Allemagne en France particulièrement - que le droit de régale a eu son développement complet. Dès 1147, saint Bernard signale et condamne cette jouissance d'un an entier que le roi s'attribue dans quelques églises vacantes. Mais le droit est plus ancien; le fait que les Capétiens l'exercent même hors de leur domaine, montre que c'est un héritage de la monarchie carolingienne. Du reste, toutes les églises du royaume n'y sont pas soumises, et d'autres que le roi en ont la possession : le duc de Normandie par exemple; et il est intéressant de noter qu'en 1089 (trente ans avant le concordat de Worms), Guillaume le Roux semble l'avoir introduit en Angleterre. La régale en France est temporelle et spirituelle; la régale temporelle consiste dans la perception des revenus de l'évêché vacant jusqu'à la présentation par le nouveau titulaire du certificat d'enregistrement, à la Cour des Comptes, de son serment de fidélité. Depuis Charles VII, ces revenus furent abandonnés à la Ste-Chapelle, depuis Louis XIII on les remit à l'évêque successeur. En vertu de la régale spirituelle, le roi confère les bénéfices simples, à la nomination de l'évêque, qui sont vacants pendant que l'évêché est en sa main : c'est là une conséquence, remarque M. Stutz, de cette grossière conception d'église-propriété et exploitée au spirituel comme au temporel, au profit de son propriétaire.

Digitized by Google

Dans le courant du XVIe siècle, se produit la curieuse évolution d'où surgit, à la fin du siècle suivant, le conflit de Louis XIV et d'Innocent XI. Les légistes perdent de vue la notion historique de notre droit, et tirent de son nom une théorie nouvelle qui fait de la régale une prérogative du roi, personnelle, inaliénable, imprescriptible et universelle : toutes les églises doivent y être assujetties. On sait que la querelle entre le pape et le roi n'eut point d'issue. Le droit de régale disparut à la Révolution; en 1813 Napoléon tenta de le ressusciter; depuis 1880, la troisième république l'applique aux biens des menses épiscopales avec cette aggravation, inconnue à l'ancien régime : la vente des immeubles et leur conversion en rentes sur l'État.

Tel est, résumé à grands traits, l'exposé de M. Stutz. Il est superflu d'en louer la riche documentation, l'exactitude dans les détails (1), la forte construction, ce sont les qualités habituelles du savant juriste.

Il me semble avoir parfaitement mis en lumière un des facteurs psychologiques, dynamiques si l'on veut, qui ont beaucoup contribué à l'établissement du droit de régale. Ce qu'il nomme *die Eigenkirchen-idee* a facilité, c'est incontestable, l'entrée de l'Église dans les cadres féodaux. Mais l'Église aurait-elle échappé à l'évolution qui transformait autour d'elle toutes les institutions politiques et sociales, si les Germains n'avaient point possédé d'églises privées ? J'en doute. Sans entrer ici dans la discussion de l'idée chère à M. Stutz et fort suspecte à d'autres, qui voit dans la propriété des églises domaniales le droit primitif, spécifiquement germanique, dont l'extension à toutes les églises, puis les atténuations et les démembrements ont donné naissance au patronage et institutions connexes, je dois noter qu'il m'est difficile d'admettre dans sa rigoureuse simplicité le système entier de M. Stutz sur l'origine du droit de régale. Il ne me paraît pas établi que ce droit, ou cette coutume, n'a pas été toujours restreint aux évêchés et grandes abbayes. Je ne connais pas, au moins en France, de texte qui permette d'affirmer qu'il se soit jamais étendu aux églises inférieures, et cette extension ne ressort pas avec évidence du canon du concile de Lyon où sont réunis dans la même prohibition : *regalia, guardia, advocationis seu defensionis titulus.* D'autre part, si haut que nous remontions dans les documents où l'on peut saisir les premiers essais de cette mauvaise coutume destinée à devenir le droit de régale, il n'y est question, du moins à ma connaissance, que d'évêchés et de grandes abbayes. Quand dans ces églises on suit le développement de notre institution, on y trouve des particularités qui ne s'accordent pas toujours très bien avec le système exposé plus haut. Ainsi dans le midi, Aymeri, vicomte de Narbonne, en 1096 à la mort de l'évêque Dalmace, s'empare de l'évêché et en perçoit les revenus, « *licet secundum malam consuetudinem terrae ad eos non pertineret*, SED AD COMITEM » (Hist.

(1) Je note cependant que le bref *Binis jam litteris* est du 29 décembre 1679 et non du 27, comme le dit Phillips après Gérin. Cf. BERTHIER, *Innocentii PP. XI epistolae ad principes* (Rome. Vatican 1890 f°), I, p. 328. Cet excellent recueil aurait dû être indiqué dans la bibliographie de M. Stutz.

Digitized by Google

de Languedoc. V. n° 461). De même dans le nord, M. Luchaire l'a fait remarquer, les Capétiens exercent la régale à Langres et à Châlons-sur-Marne, qui ne sont pourtant pas de leur domaine, mais de celui du comte de Champagne.

Chose étrange, notre droit n'a pu s'établir fortement et se développer que justement dans la partie nord de la France, dans celle où la sécularisation des grandes églises a été la moins complète, où l'on ne trouve guère, comme dans le midi, des évêchés vendus, partagés, légués ou donnés en dot, où les protestations de l'Église, d'Hincmar à St-Bernard, contre la main mise des seigneurs sur les biens épiscopaux n'a guère cessé. Dans cette région-là, à la fin du xe siècle, à l'époque même où la sécularisation paraît le plus avancée, on rencontre dans la correspondance de Gerbert (ou d'Adalbéron de Reims), une pièce adressée *ad clerum et ad populum* d'une église vacante, plus semblable du reste à une formule de chancellerie ecclésiastique qu'à une lettre particulière (P. L., t. 137, col. 516), où il est dit : *Sit interim vestra pervigil cura ut secundum divinas et humanas leges res defuncti episcopi tam mobiles quam immobiles futuro reserventur episcopo.* C'est aussi dans ce pays qu'ont prévalu, au moment de la querelle des investitures, les solutions conciliantes d'Ives de Chartres ; ce n'est enfin qu'après leur triomphe, qu'on voit le droit de régale s'étendre peu à peu à des évêchés encore exempts au milieu du XIIe siècle, et qu'on cesse de le flétrir comme une usurpation sacrilège.

Tous ces faits et d'autres qui mériteraient d'être soumis à une analyse que personne, depuis Phillips, n'a reprise au point de vue de la régale, ne semblent pas indiquer que notre droit fut une atténuation, un démembrement du vieux droit germanique de propriété des églises privées ayant envahi peu à peu les évêchés; ils donnent plutôt l'impression, — que je livre sous toutes espèces de réserves — que notre droit de régale est le résultat d'un compromis tacite, le terme auquel, dans certaines régions, furent arrêtés par l'opposition de l'Église, dans leur évolution vers la pleine et absolue propriété, les droits plus anciens de garde, de patronage et les autres coutumes nées de la recommandation. MARC DUBRUEL.

— Voici paru le troisième volume des *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* publiées par le Dr MAX SDRALEK, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Breslau (Breslau, G. P. Aderholz, 1905. In-8, 244 p.). Il ouvrira la porte de la chronique de la *Revue d'histoire ecclésiastique* aux deux autres qui l'ont précédé et dont le premier date déjà de 1902 (T. I, 1902. In-8, IX-252 p. — T. II, 1904. In-8, 285 p.). Il faut savoir gré au Dr Sdralek d'avoir bien voulu livrer au public les travaux consciencieux de ses anciens élèves, travaux qu'il a du reste lui-même inspirés et surveillés. Ce sont en général de vraiment bonnes copies. Les sujets y apparaissent bien présentés. La critique, douée de flair, court d'instinct aux meilleures pistes. Le reproche à faire aux auteurs, — je le fais une fois pour toutes et tout de suite, — est de disserter sur des textes dont, au préalable, ils n'ont point vu les manuscrits. Cela même a plus de

Digitized by Google

portée qu'on ne pense : si irréprochables que soient les études, les conclusions en demeurent forcément hypothétiques.

Le premier volume est une sorte de *Festschrift*, à raison même de la réunion générale, à Breslau, de la *Görres-Gesellschaft* (7 octobre 1902), qui lui a donné naissance (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903, t. IV, p. 345 s.) Il comprend trois dissertations. La première a pour titre : ***Der historische Wert der alten Biographieen des Papstes Clemens V***, et pour auteur M. Waldemar Otte. C'est, en 73 pages, une étude critique des sources dans le but de faciliter la tâche aux biographes futurs du premier pape d'Avignon. Chacune des six *Vitae* de Clément V (1305-1314) collationnées par Baluze (*Vitae Paparum Avenionensium*, t. I) s'y trouve minutieusement étudiée. Nous n'avons au reste rien de bien neuf à y signaler. M. W. Otte n'a fait que renforcer, tant sur la valeur intrinsèque de ces *Vitae* que sur leurs auteurs, des thèses déjà bien établies. Les travaux de König, de Krüger, de Scheffer-Boichorst, de Lindner et de Lorenz ont été particulièrement mis à contribution. Les conclusions sur l'histoire des Traîtres Templiers sont celles de Schott-Müller. Dans la *1a Vita*, qui est de Jean de Saint Victor, M. W. Otte a pris soin de relever les anachronismes, le travestissement des faits, les renseignements fautifs sur la topologie et, quand Philippe IV est en jeu, l'évidente partialité de l'auteur. Encore que Schott-Müller ait songé le premier à attacher ce grelot, voilà au moins une contribution bien personnelle et toute à l'honneur de M. W. Otte. Mais, après tant d'erreurs dûment constatées, est-ce une raison, parce que Jean de Saint-Victor fut contemporain de Clément V, pour lui décerner un brevet de confiance ?

La seconde dissertation nous ramène à la fin de l'époque patristique : ***Studien über den Schriftstellerkatalog (de viris illustribus) des hl. Isidor von Sevilla***, par M. Franz Schütte (p. 75-150). Les raisons de tenir pour un tout indivis et, par suite, d'attribuer également à saint Isidore les deux parties (c. I-XIII, c. XIV-XLVI) du catalogue littéraire qui porte son nom, sont chétives, à l'examen ; au contraire, une distinction radicale est commandée, tant par l'état des manuscrits que par le caractère intrinsèque des sections, prises en général. La première partie a été composée au temps de l'affaire des Trois-Chapitres, et plus précisément après la mort de Ferrand, mais avant l'entrée en scène de Verecundus et la décision du Concile, c'est-à-dire en 550-552 ; il faut aller plus loin, l'auteur de cette série est un Africain et un partisan des Trois-Chapitres, l'évêque Pontien, connu par sa lettre à Justinien. Quant à la deuxième partie, elle renferme elle-même des éléments étrangers dont il importe de la dégager : d'abord les notices 14 (Marcellin), 27 (Fulgence) et 32 (Facundus) qui appartiennent à la liste de Pontien ; d'autre part, les notices 6 (Rufin), 13 (Pierre d'Ilerda), 20 (Sedulius), 28 (Eucher), 29 (Hilaire d'Arles), 30 (Apringius), 34 (Juste d'Urgel), 37 (Dracontius), 46 (Maxime de Saragosse) qui sont autant d'additions (d'abord marginales) aux chapitres authentiquement isidoriens. Si ceux-ci se voient fort diminués par suite de cette double soustraction, en revanche on doit leur restituer deux notices indûment comprises dans le catalogue de Pontien, 5 (Hosius) et 9 (Itacius de Gallice), de telle sorte que leur nombre total est

Digitized by Google

fixé à vingt-cinq. L'auteur responsable des neuf chapitres interpolés dans la deuxième partie n'est autre que Braulion de Saragosse, qui s'est appliqué, l'œuvre de son maître et ami à peine achevée, à en publier une recension personnelle, à savoir en 617-619; le *De Viris Illustribus* propre à saint Isidore date de 616-618; la tradition manuscrite fait constater qu'au IXe siècle la seconde partie, c'est-à-dire l'œuvre de saint Isidore complétée par Braulion, était encore à peu près intacte, qu'au Xe siècle elle était prête à opérer sa jonction avec le catalogue de Pontien, destiné à devenir première partie du *De Viris*, enfin qu'au XVe siècle cette fusion est un fait accompli. Voilà ce que M. Schütte échafaude successivement et rapidement, sous nos yeux, avec une réelle habileté; et l'on voudrait, pour l'amour de l'art, que cette construction eût plus de solidité qu'un château en Espagne! Mais tout de même, on ne peut se retenir d'en estimer bien faible le fondement. Aux précieuses indications de G. de Dziatowski (*Isidor und Ildefons als Litterarhistoriker*. Münster, 1898), qui ont posé le problème littéraire en établissant l'existence de deux classes de manuscrits : d'une recension abrégée (c. XIV-XLVI) et d'une autre complète en 46 chapitres, et qui pourtant n'ont pas empêché l'enquêteur de conclure dans le sens traditionnel, M. Schütte n'ajoute qu'une note du XVIIIe siècle, sur un manuscrit de Léon du IXe, qui ne laisserait à saint Isidore que les vingt-cinq notices signalées. C'est sur cette note moderne, point trop cohérente, si elle est même exacte, que la dissertation repose presque en entier; on trouvera la chose regrettable, sans dénier que plusieurs des remarques faites aient de l'intérêt. Il est possible d'ailleurs que le manuscrit de Léon complique le problème et aide pour autant à le résoudre; mais, puisqu'il doit subsister encore, il fallait y recourir tout droit : dans ces questions si embarrassées, soulevées par l'histoire d'un texte, l'observation immédiate, quand elle est possible, est toujours préférable aux essais de critique interne les plus ingénieux; et pour le *De Viris illustribus* de saint Isidore, si on s'en soucie, qu'on commence par en fixer rigoureusement la teneur, à l'aide des documents et des diverses indications, littéraires ou historiques, que les siècles nous ont conservés!

C'est d'histoire prussienne qu'il s'agit dans la troisième étude : *Die Probleme historischen Kritik in der Geschichte des ersten Preussenbischofs. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte des Deutschen Ritterordens* (p. 153-249), par M. Jean Plinski. L'auteur n'a pas de peine à démontrer que le cistercien Christian fut le premier évêque de Prusse, et non — comme l'a prétendu Perlbach avec quelques autres — l'abbé Gottfried de Lekno dont Christian n'aurait été que le successeur. Là encore l'étude des pièces manuscrites s'imposait pour expliquer les variantes d'un texte dont la teneur différemment établie dans les M. G. H. (t. XXX, p. 887) et les *Scriptores Rerum Prussicarum* (t. I, p. 241), fut cause de contradiction entre écrivains. Par bonheur, M. Plinski avait ici d'autres textes qui militaient en faveur de sa thèse; il n'a pas manqué d'en faire un bon usage. Il n'a pas été aussi bien servi pour l'année 1212 qu'il essaie de fixer comme date d'intronisation de Christian. La faute en est aux documents qui ne parlent pas. Seule une charte dépose en ce sens. Mais *testis unus, testis nullus*. Au reste les tenants de 1215 sont

Digitized by Google

encore moins heureux. Les autres chapitres qui traitent de la cession du Kulmerland et de la Prusse à l'Ordre Teutonique, — des difficultés qui s'élevèrent entre les Chevaliers et Christian, par eux dépossédé de tous ses droits, — de Rome qui prit fait et cause pour eux contre lui qu'elle força, sous peine de suspense, à choisir un autre siège — et du pauvre évêque qui mourut sur ces entrefaites (entre novembre 1244 et mai 1255) tandis que les Cisterciens envoyaient, pour le justifier, des mémoires au Saint-Siège, sont d'excellentes pages de critique historique, à bien peu près parfaites et définitives.

Le second volume s'ouvre sur un travail de M. Franz Xaver Seppelt : *Das Papsttum und Byzanz* (p. 1-105). Je me contente, sans m'y arrêter autrement, de signaler cette dissertation comme particulièrement attachante et soignée. C'est, simplement, de l'histoire, et de la mieux entendue et de la plus judicieuse. Le relief des faits, plus que les faits eux-mêmes déjà connus, est nouveau. On voit que M. F. X. Seppelt a pris, pour titre, le titre même de l'ouvrage de Walter Norden, dont il ne s'écarte guère après 1054, et qu'il complète jusque là. Mais, au rebours de M. W. Norden qui n'a vu que des causes avant tout politiques dans le schisme byzantin, M. Seppelt, sans les exclure, prouve que les questions religieuses n'y ont pas eu moins grande part. L'ensemble dee événements qu'il expose avec netteté, lui donne raison; et il se trouve d'accord en cela avec les écrivains les plus compétents sur cette matière, Duchesne, Brehier, Pargoire, etc ..

Les trois dissertations qui suivent, et complètent ce volume, ont pour intention de fixer la provenance de pseudépigraphes de l'ancienne littérature chrétienne, récemment discutés : *Der pseudo-justinische* λόγος παραινετικὸς πρὸς Ἕλληνας, par Joseph Knossalla (p. 109-190); *Der pseudo-cyprianische Traktat « de singularitate clericorum », ein Werk des Novatian*, par Friedrich von Blacha (p. 193-256); *Die pseudo-cyprianische Schrift Ad Novatianum, Ein Beitrag zur Geschichte des Papstes Cornelius*, par Joseph Grabisch (p. 259-282). Elles n'appellent pas d'ailleurs de longues remarques, puisque M. Harnack, particulièrement intéressé, du moins dans les deux derniers cas, par les nouvelles positions proposées, s'en est expliqué avec netteté dans les notes supplémentaires de sa *Chronologie* (t. II, 1904, p. 545 s., 552 s.). Par une étude fort attentive du milieu intellectuel qui est censé avoir donné naissance à la *Cohortatio ad Graecos*, M Knossalla conclut à élargir les résultats de l'enquête de Gaul (1902) : l'écrit, décidément pseudépigraphe malgré une tradition aussi vieille peut-être qu'Eusèbe, devrait prendre place tout à son aise — au lieu d'être enfermé dans les vingt premières années du IIIe siècle — entre le *Discours véritable* de Celse, composé vers 178, et la *Chronographie* de Jules Africain, qui s'arrête en 221. Malheureusement il est un point capital que M. Knossalla a négligé, à vrai dire, d'examiner, s'en remettant à l'avis de son prédécesseur : les rapprochements de texte, très remarquables, signalés par Schürer dès 1877 entre la *Chronographie* et la *Cohortatio* ne marquent-ils pas plutôt que l'apologiste est tribulaire du chroniste? Harnack n'hésite pas pour cette seule raison à remettre son œuvre après l'année 221 et à lui donner champ libre jusqu'à Eusèbe, puisque par ailleurs la direction apologétique n'y contredit pas. —

Digitized by Google

Les thèses de MM v. Blacha et Grabisch sont plus contestables encore, bien qu'ils sachent tous deux poursuivre avec méthode un développement et fassent, à l'occasion, de bonnes observations de détail. Le *De singularitate* serait de Novatien, — ce qu'aucun des modernes *novatianisants* ne s'était jusqu'à présent aventuré à dire (voir à ce propos, dans le *Journal of Theological Studies* (Juillet 1905 p. 595 s.), l'instructif schéma de Dom Butler), — comme l'*Ad Novatianum* serait de saint Corneille, d'après une conjecture émise par Érasme et relancée récemment par Nelke Il est vrai que le premier libelle a pour auteur un évêque schismatique en résidence à Rome, et le second, à ce qu'il semble, un pape qui a vu la persécution de Dèce ainsi que celle de Gallus et de Volusien ; mais après cela, c'est faire fausse route, de plusieurs façons, que de chercher l'un au troisième siècle à la tête du novatianisme et de faire parler l'autre en exil avant l'achèvement de la persécution de Gallus (juillet 253). Les textes d'ailleurs protestent assez ferme; mais le pis, pour les nouvelles hypothèses, est que Harnack avait déjà proposé sur les deux points des solutions d'une admirable justesse, en ce sens du moins qu'elles répondent avec un bonheur peu commun en histoire littéraire aux données réelles des problèmes : il a établi en effet que le *De singularitate* est l'œuvre de Macrobe, chef de la communauté donatiste de Rome en 362-375, et l'*Ad Novatianum*, celle de saint Sixte II (257-258), avec une telle rigueur de logique, ai-je dit, qu'il aurait droit de répéter, touchant le premier cas, ce qu'il a dit du deuxième (*Chronologie*, t. II, p, 389) : « la démonstration n'a pas de *punctum minoris resistensiae* ».

Le troisième volume nous offre, comme le premier, trois dissertations. Celle de M. Ernst Timpe : *Die Kirchenpolitischen Ansichten und Bestrebungen des Kardinals Bellarmin* (p. 3-133) retrace les polémiques ardentes du Saint-Siège avec les pouvoirs civils, au XVIe siècle et au début du XVIIe. Il s'agissait de faire prévaloir contre les prétentions des puissances le pouvoir indirect des papes. On sait combien furent âpres les difficultés de Paul V (1605-1621) avec la république de Venise et ses « sept fous », avec le roi Jacques Ier qui força ses sujets catholiques à jurer le fameux *oath of allegiance* (5 juillet 1606), avec les théologiens gallicans mis en goût de controverse et d'indépendance par le traité posthume de Guillaume Barclay : *De potestate papæ : an et quatenus in reges et principes sæculares jus et imperium habeat* (Londres 1609). A tous l'auteur des *Disputationes* répondit par différents écrits, empreints d'une modération admirable et d'une grande dignité. C'est à ces traités que s'attache surtout M. Timpe et l'analyse scrupuleuse qu'il en donne, nous fait voir comment l'illustre cardinal en vint à remplacer l'ancienne thèse scolastique du *pouvoir direct* de l'Église sur les choses temporelles, par la théorie du *pouvoir indirect*. En quoi, pratiquement, ces deux pouvoirs différaient-ils ? D'aucuns les déclarent pareils (cf. Moulart, *L'Église et l'État*. Louvain, t. II, 1879). Quoi qu'il en soit, ce pouvoir, apparemment restreint, n'en conférait pas moins au pape le droit d'annuler les lois civiles, de déposer les princes et de délivrer les sujets du serment de fidélité. N'était-ce pas simplement une nouvelle manière de concevoir l'autorité souveraine du Saint-Siège, dans le but libéral de la rendre plus

Digitized by Google

acceptable aux pouvoirs civils? On ne peut nier en tout cas que les raisonnements théologiques qui échafaudent cette thèse, ne dénotent une force et une profondeur d'esprit surprenante. Bellarmin s'est donné là tout entier. Cependant M. Timpe relève fort à propos ce qui manque aux controverses du savant cardinal pour être de tout point justes : c'est qu'en effet dans le domaine de l'histoire qu'il explore volontiers, il sollicite assez fréquemment les faits et montre une absence de critique qu'on ne lui pardonnerait pas aujourd'hui. Il faut bien avouer d'autre part qu'il abuse du sens accommodatice dans les textes scripturaires qu'il cite et dont il prétend tirer une force. Cela même enlève à ces textes leur valeur efficace. Aussi bien n'est ce là qu'un des côtés moindres de la question ; et M. Timpe sait rendre pleine justice à l'illustre jésuite et mettre en belle lumière les éminents services dont l'Église lui fut, à son époque, redevable.

Ce qu'a voulu faire M. Waldemar Otte pour Clément V au premier volume, M. Georg Schmidt l'a fait en celui-ci pour Urbain V (*Der historische Wert der vierzehn alten Biographien des Papstes Urban V (1362-1370)*). Ici et là même plan et même but, même sens critique aussi. En 1897, U. Chevalier avait donné le premier volume des Actes anciens et Documents concernant le bienheureux Urbain V, rassemblés par J. A. Albanès. On avait là les quatorze biographies du dit pape, dont cinq (les 6. 7. 8. 9 et 11es) attendaient encore un éditeur. Bien avant Albanès, l'histoire avait utilisé ces *Vitæ*. La critique cependant n'en avait pas encore contrôlé la valeur. Je n'excepte pas Lindner qui n'a jeté qu'un regard superficiel sur deux d'entre elles seulement. Il faut savoir gré au professeur Sdralek d'avoir confié cette étude aux mains de M. G. Schmidt. Celui-ci a fait là de très bonne et très précieuse besogne dont ne manqueront pas de bénéficier ceux qui désormais voudront écrire sur Urbain V. De son examen attentif des quatorze *Vitæ*, il ressort qu'on ne peut prendre trop de précautions vis à-vis d'elles. Leur valeur est très inégale. Certaines même n'en ont aucune. Par contre, en dépit d'inexactitudes, rares du reste et faciles à rectifier, la chronique de Werner de Haselbeck, chanoine de Liège et secrétaire pontifical, mérite toute confiance. C'est la plus ancienne et la plus authentique. Malheureusement elle est trop brève. Il en existe deux rédactions, dont la seconde s'arrête en 1364, six ans avant la mort du bienheureux pape. La pièce à laquelle Albanès a donné la première place, est une vie anonyme, beaucoup plus détaillée que la chronique de Werner. Elle lui est certainement postérieure ; et même elle en dépend pour une bonne part. Elle n'en a pas moins grande valeur. D'autant que l'auteur, on n'en peut douter, a vu de près Urbain V et connu les Actes authentiques. Pour le reste on peut s'en rapporter à M. Schmidt qui a parfaitement déblayé le terrain. Il est à regretter seulement que les registres d'Urbain V n'aient pu être utilisés, les publications des Écoles françaises d'Athènes et de Rome n'allant encore que jusqu'à 1364. Mais les résultats, croyons-nous, n'en souffriront pas trop. Tout au plus quelques dates auront-elles à être changées.

Enfin le volume se termine par une seconde étude de M. Franz Xaver Seppelt : *Der Kampf der Bettelorden an der Universität Paris in der Mitte*

Digitized by Google

des 13. Jahrhunderts (199-241 pp.). En réalité c'est au moment où les deux Ordres sont sur le point d'entrer en lutte que s'achève la dissertation. Nous n'avons donc là que les préliminaires du sujet annoncé. Ils ont leur intérêt. Le premier chapitre traite des Universités en général et de l'Université de Paris en particulier. Origine, développement, privilèges, méthode d'enseignement, organisation indépendante, affluence des élèves, corporation des maîtres, création des Facultés, nomination des maîtres ès arts, élection du Recteur, autant de questions qui sont examinées point par point, élucidées et poussées fort avant. Le second chapitre est consacré aux deux Ordres mendiants. Après avoir tracé un tableau peu flatteur de la situation de l'Église en l'an 1200 et montré combien était alors abaissé le niveau de la science dans les écoles monastiques et cathédrales, l'auteur fait connaître les origines des deux grands Ordres nouveaux du XIIIe siècle, les circonstances qui leur font prendre en main les études partout négligées, puis la création pour eux de trois chaires de Théologie à l'Université de Paris (1231). Ce second travail de M. Seppelt n'est pas inférieur à celui qu'il a donné sur le schisme byzantin. Les mêmes qualités s'y remarquent et il clôt dignement cette série qui fait tant d'honneur au Dr Sdralek et aux élèves de son séminaire historique.

DOM J. SIMON, O. S. B.

— M. E. KÜHL, professeur à Königsberg, veut expliquer les épîtres de saint Paul, en en donnant simplement une large paraphrase qui conserve la forme épistolaire *(Erläuternde Umschreibung der paulinischen Briefe unter Beibehaltung der Briefform*. Königsberg, Koch). Le premier fascicule, qui vient de paraître, contient la première lettre aux Corinthiens *(Erstes Heft : Der erste Brief an die Korinther*. 1905, 101 p. M. 1). Il ne renferme ni préface, ni notes. La paraphrase est très détaillée et généralement inspirée par une saine critique. On remarque cependant, dans certains passages, l'influence des préjugés confessionnels. Au chap. XI, par exemple, où il est question de l'Eucharistie, de quel droit l'auteur met-il, à plusieurs reprises, dans la bouche de saint Paul l'expression : « action symbolique » ? Ce n'est pas sans surprise non plus qu'on lit V, 1 : « *En général*, une vie criminelle est chez vous à l'ordre du jour ». Il est bien difficile de trouver III, 15, une distinction entre croyants et non croyants. Enfin l'expression : ἀδελφὴν γυναῖκα περιάγειν de IX, 5 ne peut pas se traduire : prendre une épouse *(ein Weib als Gattin... nehmen)*.

Les explications les plus disparates et les plus hasardées ont été fournies sur les vv. 1-10 du chapitre V de la deuxième épître aux Corinthiens. Un certain nombre d'auteurs, comme Teichmann, Holtzmann, Schmiedel, etc., ont cru y constater l'action de l'hellénisme sur l'eschatologie paulinienne. Sous l'influence de la philosophie grecque, prétendent-ils, Paul aurait abandonné ses vieux concepts de résurrection corporelle, de parousie, de jugement dernier, et aurait admis qu'au moment de la mort, l'âme du juste se revêt immédiatement au Ciel d'un corps glorieux et éternellement

Digitized by Google

immuable. C'est cette conception que M. E. Kühl examine dans sa savante brochure : *Uber 2. Korinther 5, 1-10. Ein Beitrag zur Frage nach dem Hellenismus bei Paulus* (Königsberg, Koch, 1904, 46 p.). Il montre très bien comment cette doctrine, qu'on ne trouve pas ailleurs chez l'Apôtre. est en opposition flagrante avec les enseignements donnés *I Cor.*, XV ; or, l'emploi du mot οἴδαμεν *(II Cor.*, V, 1) prouve à l'évidence que l'Apôtre ne songe pas à émettre en cet endroit une idée absolument neuve et qui aurait été déconcertante pour ses lecteurs.

Ce n'est pas cependant que M. Kühl se refuse (p. 40) à admettre aucune évolution théologique dans l'esprit de l'Apôtre ; mais qui dit évolution, ne dit pas nécessairement contradiction, et les raisons alléguées pour prouver cette contradiction sont sans valeur. Voici quel serait, d'après M. Kühl (p. 35.), l'enseignement de saint Paul dans ce passage : L'Apôtre a surtout en vue de déterminer le sort et l'état de tous les chrétiens immédiatement après la mort. Les fidèles éprouvent une profonde répugnance pour l'état de nudité, c'est-à-dire, pour l'existence de l'âme séparée de tout corps ; ils peuvent se réjouir cependant, parce que — leur foi l'affirme — un corps plus noble leur est déjà en quelque sorte préparé au Ciel, même au cas où la mort, et avec elle un état transitoire de nudité, devraient survenir. Cet état intermédiaire, lié à la mort en tant qu'elle est la destruction de l'enveloppe terrestre, est à craindre, soit ; mais, nonobstant ses désavantages, il est encore préférable à la vie actuelle. L'idéal serait pourtant de vivre encore à la parousie du Christ ! Saint Paul n'a donc pas modifié essentiellement ses idées eschatologiques, et rien n'autorise à affirmer qu'il rejette la résurrection et le jugement général.

Cette étude, sagement conservatrice, aurait gagné encore en valeur, si l'auteur y avait mis plus d'ordre et de clarté et si, évitant des répétitions parfaitement inutiles, il avait marqué avec plus de soin l'état et la bibliographie de la question. G. R.

— Aux solennités célébrées récemment, à l'université de Bonn, à la mémoire du roi Frédéric Guillaume, fondateur de cette institution, M. G. Esser, bien connu par des travaux excellents sur Tertullien, a pris pour sujet de programme décanal, les deux traités *De paenitentia* et *De pudicitia (Die Bussschriften Tertullians De paenitentia und De pudicitia und das Indulgenzedikt des Papstes Kallistus. Ein Beitrag zur Geschichte der Bussdisziplin*, par Gerhard Esser, doyen de la faculté de théologie catholique. *Programm zur Feier des Gedächtnisses des Stifters der Universität, König Friedrich Wilhelms III. am 3 August 1905.* Bonn, Karl Georgi, 1905, 34 p. in-4). A l'encontre de l'opinion commune, il établit que le célèbre édit de Calliste n'opéra point, dans la discipline pénitentielle, une révolution radicale, que, loin de faire fléchir une discipline jusque là inflexible, il fixa simplement une discipline encore flottante. Le changement de front de Tertullien montaniste, dans cette question de la pénitence, ressort manifestement, soit de ses propres déclarations au début du *De pudicitia*, soit de l'opposition entre cet écrit et l'écrit antérieur *De*

Digitized by Google

paenitentia. Or Tertullien, dans la première période de sa vie, est le témoin le plus sûr et le plus désintéressé de la discipline contre laquelle il devait s'insurger plus tard. Là dessus, M. Esser n'aura sans doute guère de contradicteurs. Il ne devrait donc pas en avoir non plus quand il montre, par ce même témoignage, que les péchés dits irrémissibles avant l'édit de Calliste, ne l'étaient que dans une mesure toute relative; que la *paenitentia secunda*, même au sujet des fautes de la chair, pouvait dès lors, au moins dans certains cas, se conclure par une réconciliation devant l'Église ; que, loin d'innover en cette matière, Calliste sanctionna définitivement ce qui existait déjà, en dépit de protestations isolées.

Je suis heureux de souscrire aux conclusions de ce docte mémoire ; il me paraîtrait même quelquefois légitime d'y appuyer davantage. Ainsi M. Esser se montre disposé à admettre (p. 28), sur la parole de Tertullien, qu'au temps de Calliste l'Église ne songeait pas encore à revendiquer le pouvoir d'absoudre l'homicide et l'idolâtre. Je croirais volontiers qu'ici, comme ailleurs, Tertullien paye d'audace, et que Calliste a fort bien pu lui opposer un démenti. Au commencement de cette même année, traitant le même sujet dans un volume sur la *Théologie de Tertullien*, j'avais émis sur plusieurs points particuliers, notamment sur le sens de ces mots *violatio templi Dei*, désignant les fautes contre nature (*De pudicitia*, 19), et sur l'interprétation réaliste de *limen ecclesiae* quant à la place assignée aux pénitents (*De pudicitia*, 4), des idées qui alors pouvaient sembler neuves. En les retrouvant, défendues avec beaucoup d'autorité, j'éprouve une satisfaction d'autant plus vive que M. Esser paraît ignorer mon travail. L'accord si frappant de deux chercheurs indépendants a tous les caractères d'une rencontre dans la vérité.

ADHÉMAR D'ALÈS.

— Le récent ouvrage de M. ED. F. VON DER GOLTZ, *Der Dienst der Frau in der christlichen Kirche* (Potsdam, 1905, in-8, IX-216 p.) ne répond qu'imparfaitement au titre qu'il porte. Ce titre est trop général. Le vrai sujet du livre est l'histoire des œuvres de charité féminine dans l'Église évangélique d'Allemagne. L'auteur l'avait déjà traité dans un long article de revue, dont le présent travail n'est qu'une amplification. Deux chapitres ajoutés au commencement du livre n'en modifient pas l'objet principal : l'un d'eux traite brièvement des attributions de la femme (veuve ou diaconesse) dans l'antiquité chrétienne, l'autre s'occupe des institutions charitables au moyen âge, et du rôle qu'ont joué plus tard, en France, saint François de Sales et saint Vincent de Paul. Malgré ses préjugés contre l'Église catholique, l'auteur ne peut se défendre d'exprimer bien haut son admiration pour les œuvres de charité qu'elle a enfantées. Les sociétés protestantes ne pouvaient mieux faire que de s'en inspirer. — En appendice, M. v. d. Goltz a reproduit, à la suite d'extraits des règles monastiques du moyen âge (Clarisses, Dominicaines, Sœurs du S. Esprit de Lubeck, etc.), plusieurs Constitutions et Statuts qui rendent compte du fonctionnement des confréries charitables de femmes dans l'Allemagne protestante. A noter à la fin du volume une bibliographie très intéressante, et pour autant que nous en pouvons juger, très complète.

Dom J. S.

Digitized by Google

— La *Revue d'histoire ecclésiastique* a signalé naguère (t. V, 1904, p. 160) l'apparition d'une nouvelle collection de documents relatifs à l'histoire du Protestantisme, entreprise en vue des exercices pratiques d'histoire, par les professeurs J. Kunze, de Vienne, et C. Stange, de Königsberg : *Quellenschriften zur Geschichte des Protestantismus* (Leipzig, A. Deichert). Nous venons de recevoir le deuxième fascicule, dû à M. G. Mentz, professeur d'histoire à Iéna : *Die Wittenberger Artikel von 1536 lateinisch und deutsch zum ersten Male herausgegeben* (1905. M. 1,60). Conformément à l'esprit de la collection destinée surtout à faciliter les exercices académiques, M. Mentz ne se contente pas d'une simple édition du texte, mais il l'encadre d'une introduction et de notes qui le situent dans son milieu historique et en font ressortir la valeur. Comme l'entête de ces articles, donné en sous-titre à la brochure, l'indique *(Artickel der Cristlichen Lahr, von welchen die Legatten aus Engelland mit dem Herrn Doctor Martino Gehandelt anno 1536)*, nous avons ici le résultat des négociations qui se poursuivirent, de janvier à avril 1536, entre les théologiens de Wittenberg et l'ambassade anglaise chargée par Henri VIII de lui trouver des patrons contre Rome dans ses démêlés matrimoniaux et, à cet effet, d'opérer un rapprochement doctrinal avec les protestants et d'engager même l'Angleterre dans la ligue de Smalkalde. Ces articles sont l'œuvre des théologiens Wittenbergeois, de Luther, Mélanchton, Bugenhagen, Jonas et Cruziger; on peut même dire qu'ils sont presque exclusivement l'œuvre de Mélanchton. Ils ont pour base la Confession d'Augsbourg qu'ils interprètent à l'aide de l'apologie et des *Loci communes* de Mélanchton. L'éditeur a découvert aux archives de Weimar deux copies et une traduction allemande du texte original latin Il note au bas des pages les emprunts faits par ces articles aux confessions protestantes antérieures et leur utilisation dans les symboles anglais postérieurs. Il cite la Confession d'Augsbourg d'après l'édition de J. C. Müller; n'eût-il pas mieux valu se servir de l'excellente édition de Th. Kolde *(Die augsburgische Konfession lateinisch und deutsch kurz erläutert*. Gotha, Perthes, 1896) ? Si les négociations de Wittenberg de 1536 n'ont pas eu les résultats attendus, si même elles ne sont d'aucune importance pour l'histoire ultérieure du protestantisme allemand, elles nous montrent au moins à quelles concessions Luther et ses amis se seraient résignés pour gagner l'Angleterre. D'ailleurs les articles auxquels elles ont abouti, ont exercé une grande influence sur la Réforme anglaise : ils ont été comme le canal par lequel la Confession d'Augsbourg a passé dans les 39 articles d'Élisabeth. É T.

— M. Friedrich, dans sa brochure : *Die Entstehung der « Reformatio ecclesiarum Hassiae » von 1526 (Eine Kirchenrechtliche Studie)* (Giessen, Alfred Töpelmann, 1905 In-8, II-128 p. M. 2,80), se propose d'examiner la thèse de Credner *(Philipp's des Grossmüthigen Hessiche Kirchenreformationsordnung*. Giessen, 1852) suivant laquelle la *Reformatio ecclesiarum Hassiae*, de 1526, serait l'œuvre personnelle du landgrave Philippe. Par une étude psychologique des dispositions religieuses du prince depuis le jour où il fut gagné à la Réforme, l'auteur tâche de définir son attitude dans les questions

Digitized by Google

politico-ecclésiastiques en 1526. C'est à cette pierre de touche qu'il vient ensuite éprouver les assertions de Credner. Voici ses conclusions : 1) Le document, dans sa forme actuelle, n'est pas une œuvre une ; il se compose de trois parties, dont l'une a Lambert d'Avignon pour auteur et a été modifiée par des ajoutes de Philippe ou de ses conseillers, dont les deux autres, élaborées dans l'entourage de landgrave ont été retravaillées — au moins l'une d'entre elles — par Lambert d'Avignon s'inspirant de la *Reformatio* de Saxe. Ce dernier aurait alors opéré la fusion des trois parties ; — 2) La partie retravaillée par Lambert d'Avignon acquit force de loi au Synode d'Homberg (20 octobre 1526), mais ne fut jamais traitée comme telle. Les deux autres parties n'eurent jamais force légale ; — 3) La *Reformatio* dans son texte primitif (le projet de *Reformatio)* existait encore dans le premier tiers du XVIIe siècle ; elle est aujourd'hui perdue ; — 4) Le texte actuel date probablement de la fin de l'année 1526. On ne peut fixer la date de ses multiples remaniements, ni établir si Luther l'a connue dans la forme d'aujourd'hui. Pour permettre au lecteur d'apprécier la valeur de ces conclusions, M. Friedrich donne en appendice le texte intégral de la *Reformatio*. É. T.

—

— Les Drs U. Thieme et F. Becker ont accepté la direction de la publication, chez W. Engelmann, à Leipzig, d'un *Dictionnaire biographique universel des artistes*. L'ouvrage comprendrait vingt volumes in-8° de 600 pages à 2 colonnes. Le premier volume doit paraître en 1907. On trouvera sobrement indiqués dans ce vaste répertoire : la biographie de chaque artiste, avec ses dates principales ; les événements qui ont pu influer sur le développement de son œuvre ; la liste de ses ouvrages avec renvoi aux catalogues publiés ; une appréciation de son œuvre et une bibliographie complète.

— L'*Allgemeine Verlagsgesellschaft*, qui publie l'ouvrage *Illustrierte Kirchengeschichte* déjà présenté plusieurs fois à nos lecteurs, a aussi entrepris l'édition d'une *Illustrierte Weltgeschichte* sous la direction des docteurs S. Widman, P. Fischer, et Felten. L'ouvrage comprendra quatre volumes et paraîtra en quarante livraisons.

— Le Dr C. Haeberlin, bibliothécaire de l'université de Groningue, vient de publier la table des matières des dix dernières années du *Centralblatt für Bibliothekwesen (Generalregister zum XI-XX. Jahrgange des Centralblattes für Bibliothekwesen (1894-1903)*. Leipzig, O. Harrassowitz, 1905. In-8°, 264 p. M. 11). Vient d'abord la série des articles par années, puis un index des auteurs, la liste des écrits dont il a été rendu compte, et enfin une table des noms propres et des matières. C'est un précieux répertoire de la littérature se rapportant à la science des bibliothèques et du livre.

— La librairie Herder a fait paraître en 1905 les premiers fascicules d'une revue consacrée à des recherches sur la cathédrale de Fribourg (*Freiburger Münsterblätter)*. C'est l'archiviste Dr P. Albert qui en a la direction.

— Le catalogue XXVIII de la librairie J. Rosenthal de Munich est à signaler ici à raison de l'importance de son objet, que le titre met suffi-

Digitized by Google

samment en relief : *De imitatione Christi. Catalogus XXXVIII bibliothecae complectentis codices manuscriptos, editiones traductionesque plusquam sexaginta linguarum hujus libri inter omnes medii aevi celeberrimi. Adjecta sunt opera Thomae a Kempis et Johannis Gerson atque in extremo opuscula fere omnia quae agunt de controversia illa famosissima hodie post trium seculorum disputationes obscuriore quam antea, quis sit autor illius libri.* (In-8, 100 p, M. 2.)

— La quarante-huitième réunion des philologues allemands s'est tenue à Hambourg, du 3 au 7 octobre. Notons ici le rapport présenté par M. Diels sur la publication du *Thesaurus linguae latinae*. Le premier volume *(A-Amyzon)* a été terminé pendant l'été dernier. Le second volume, dont l'impression a commencé avec celle du premier, est arrivé au mot *Bellum*. C'est le grand nombre des noms propres rentrant sous la lettre B qui a retardé le travail, la préparation de ces articles offrant des difficultés toute spéciales. A partir du tome III, les noms propres seront traités dans un supplément. On évitera ainsi de nouveaux retards, en même temps qu'on diminuera les dépenses, chose importante dans la situation financière encore peu brillante de l'entreprise. C'est le Dr E. Lommatzsch, jusqu'ici *Privatdozent* à Fribourg en Brisgau, qui prendra la direction de la Commission du *Thesaurus* dès la publication du troisième volume.

M. H. Schenkl a examiné les œuvres des Pères latins du IVe siècle, surtout les écrits de saint Ambroise et de saint Augustin, au point de vue de la rhétorique. — M. W. Soltau a montré l'importance des découvertes relatives à l'histoire romaine pour la critique de la Bible.

A la deuxième réunion générale, M. J. Geffcken a parlé des rapports entre l'apologétique chrétienne des premiers siècles et la philosophie grecque. La littérature apologétique chrétienne primitive s'est inspirée de la littérature apologétique juive. A sa suite, elle emprunte à la philosophie grecque des armes contre le polythéisme, et présente cette philosophie comme dérivée de la Bible. Les premiers apologètes sont d'ailleurs de fort pauvres sophistes qui ne peuvent pas rivaliser avec leurs contemporains païens. Ils ne lisaient pas Platon lui-même ni les grands philosophes, mais se contentaient d'*Excerpta*. Ils n'en prenaient pas moins le nom de philosophes et ils étaient même considérés par leurs adversaires comme une secte philosophique. L'apologétique de Clément d'Alexandrie est déjà meilleure. Les Latins d'autre part depuis Minucius Félix, sont supérieurs aux Grecs sous ce rapport. C'est Augustin, le plus grand apologète du christianisme, qui a enfin réussi à asseoir l'apologétique chrétienne sur une philosophie vraiment scientifique.

La quarante-neuvième réunion des philologues allemands se tiendra à Bâle.

— Le 6 mai dernier, a été fondée une Société d'histoire franconienne pour l'édition critique des sources de l'histoire de la Franconie. Elle a comme présidents MM. Von Welser et Göbl, et pour secrétaires MM. Chroust et Fester.

Digitized by Google

— En avril, s'est constituée l'Union de l'Allemagne du nord-ouest pour les recherches archéologiques. Elle a pour but de grouper et de systématiser les recherches des sociétés locales sur les questions romano-germaniques.

Nominations. — M. A. Tobler, professeur ordinaire de philologie romane à l'université de Berlin, a été élu membre correspondant de l'Académie de Bavière.

M. F. Meinecke, professeur ordinaire d'histoire moderne à Strasbourg, passe en la même qualité à l'université de Fribourg en Brisgau, comme successeur de M. Dove.

M. H. Oncken passe à l'université de Giessen, comme professeur ordinaire d'histoire moderne.

La faculté de théologie de Heidelberg a nommé docteurs *honoris causa* MM. Fischer, de Maulburg, et Bauer, de Lahr.

La faculté de théologie de Kiel a conféré le doctorat *honoris causa* à M. G. Anrich, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie évangélique de Strasbourg.

M. E. Polaczek, *Privatdozent* à l'université de Strasbourg, est nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'université de Leipzig.

M. A. Brackmann est nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Marbourg.

La faculté de théologie de Rostock a conféré le doctorat *honoris causa* à M. Sillem.

M. E. Marx est nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'École technique supérieure de Stuttgart.

M. W. Goetz, *Privatdozent* à Munich, passe à l'université de Tubingue comme professeur d'histoire.

La faculté de théologie de Wurtzbourg a nommé docteurs *honoris causa* Mgr von Ow-Felldorf, évêque de Ratisbonne, et Mgr L. Mergel, évêque d'Eichstätt.

Le Dr L. Justi est nommé premier secrétaire perpétuel de l'Académie des arts à Berlin.

Le professeur Puchstein est nommé secrétaire général de l'Institut archéologique allemand et le professeur Studniczka, membre de la direction centrale de l'Institut.

A la bibliothèque royale de Berlin sont nommés bibliothécaires M. H. Simon, bibliothécaire à l'université de cette ville, et M. H. Born, bibliothécaire à l'université de Göttingue. — A la même bibliothèque, M. L. Stern devient directeur de la section des manuscrits.

M. Glöckle est nommé bibliothécaire de la bibliothèque de l'université de Rostock.

A la bibliothèque de l'université d'Iéna, M. B. Willkom est nommé premier bibliothécaire et M. H. Boese, deuxième bibliothécaire.

Décès. — M. F. Stein, mort récemment à Schweinfurt à l'âge de quatre-vingt-six ans, a principalement étudié l'histoire de son pays. En

Digitized by Google

1885-1886, il publia en deux volumes une *Geschichte Frankens*. La *Geschichte der Reichsstadt Schweinfurt* a paru en 1900-1901 ; dès 1875, M. Stein en avait publié les pièces justificatives dans ses *Monumenta Suinfurtensia historica*. Le savant historien a également fait paraître diverses études sur les origines des peuples germaniques.

Le 8 juin dernier, est mort à Leipzig M. K. Wachsmuth, professeur d'histoire ancienne et de philologie classique à l'université de cette ville. Il s'est principalement occupé de l'histoire de la Grèce ancienne. On lui doit entre autres : *Das alte Griechenland im Neuen. Mit einem Anhang über Sitten und Aberglauben der Neugriechen bei Geburt, Hochzeit und Tod* (Bonn, 1864) ; *Commentatio de florilegio quod dicitur Joannis Damasceni Laurentiano* (Goettingue, 1871) ; *Studien zu den griechischen Florilegien* (Berlin, 1882).

Le 21 octobre, est décédé M. H. Usener, professeur de philologie classique à l'université de Bonn, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Berlin et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le plus grand nombre des publications du défunt ne rentrent pas dans notre cadre. On sait que M. Usener était de cette école de philologues allemands qui reviennent aujourd'hui à l'étude comparée des religions pour expliquer la genèse du christianisme. Dans les dogmes chrétiens, comme dans les récits du Nouveau Testament, il cherchait à retrouver des transformations d'idées païennes ou des adaptations d'événements de l'histoire profane. Rappelons ses articles sur la Trinité dans le *Rheinisches Museum* (1903, t. LVII) et sur la naissance du Christ dans la *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft* (1903, t. IV). M. Usener était collaborateur titulaire de l'*Archiv für Religionswissenschaft* où il faisait la revue des publications sur la philologie classique.

On annonce aussi la mort de M. H. Dannenberg, le numismate bien connu, dont le principal ouvrage est intitulé : *Grundzüge der Münzkunde* (2e éd. en 1899) ; — de M. E. Berner, archiviste à Berlin ; — de M. R. Eschke, conservatenr de la bibliothèque de l'université d'Iéna ; — de M. T. Ludwig, professeur extraordinaire d'histoire contemporaine, à Strasbourg ; — de M. R. Reicke, *Oberbibliothekar* à l'université de Königsberg connu par ses travaux sur Kant ; — de M. A. Schröter, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Berlin ; — de M. F. Von Weech, directeur des archives générales du grand-duché de Bade ; — de M. Heinrich, archiviste bavarois ; — de W. B. Wenck, professeur ordinaire d'histoire à Leipzig.

Angleterre. — Le Rév. W. H. Frere a publié récemment, en collaboration avec M. G. W. Hart, une quatrième édition de *The Church of our Fathers* du Dr Daniel Rock (Londres, Murray, 1905, 4 vol. in-8. Prix : 42 sh.). Les liturgistes anglais attachent une grande importance à cette collection, où sont réunis les principaux et les plus anciens monuments de la foi et du rituel de l'Église d'Angleterre. Elle est particulièrement intéressante pour l'histoire du mobilier ecclésiastique, vêtements sacrés, livres, ornements d'église, etc. Dans la nouvelle édition, la richesse de l'illustration ne laisse

Digitized by Google

rien à désirer. Cet ouvrage est du reste justement estimé des archéologues en dehors d'Angleterre. Dans ses admirables études sur *La Messe*, Rohault de Fleury a rendu plusieurs fois hommage au Dr Rock pour les services dont la science archéologique lui est redevable.

Au mois de novembre dernier, les souscripteurs de la *Bradshaw Society* ont reçu communication des deux volumes publiés dans l'année, le Psautier mozarabe et le Martyrologe d'Oengus. *The Mozarabic Psalter*, edited by J. P. Gilson, M. A. (Londres, 1905, In-8, IX-383 p., avec deux phototypies) n'est pas une édition critique de l'ancien psautier mozarabe. La tâche de M. Gilson s'est bornée à publier, d'une façon aussi satisfaisante que possible, le texte d'un manuscrit du XIe siècle (le codex *30851 addit.* du Musée Britannique), qui appartint jadis au monastère bénédictin de S. Dominique de Silos (près Burgos); la même abbaye avait déjà fourni à Dom M. Férotin le texte du *Liber Ordinum*, publié pour la première fois en 1904 (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 78 s.). Le manuscrit du psautier, qui fait l'objet de la présente publication, est assez bien conservé, bien qu'il ait souffert de l'humidité. Il n'est malheureusement pas sans offrir quelques lacunes. Il débute par les derniers mots de la première oraison du psaume XV — chaque psaume est en effet suivi, comme dans les psautiers ambrosiens, d'une ou de deux oraisons, dont on ne connaît pas la véritable destination liturgique — ; du psaume XVII on passe sans intervalle à la fin du psaume XXXVII; manquent également plusieurs cantiques, les 16 premiers entre autres : l'ancien rit mozarabe n'en comptait pas moins de 77, pour les différentes époques de l'année. — L'éditeur n'a pas eu d'autre manuscrit à sa disposition; il a dû renvoyer simplement son lecteur au texte de Lorenzana, reproduit dans la *Patrologie latine* au tome LXXXVI. L'on ne peut s'empêcher de regretter que ces lacunes n'aient pas été comblées d'après des documents anciens; d'une part en effet, l'édition de Lorenzana n'a pas conservé les oraisons des psaumes, et, d'autre part, elle donne les cantiques dans un ordre différent. L'hymnaire fait suite aux cantiques; il a moins souffert que la première portion du manuscrit. Les travaux des Pères Cl. Blume et G. M. Dreves (*Analecta Hymnica*, t. XXVII : *Hymnodia Gotica*, 1897) permettaient de mieux établir le texte des hymnes. M. Gilson en a tiré le meilleur profit pour le plus grand intérêt de son édition. Une excellente table des pièces liturgiques termine le volume. En dépit des réserves discrètes exprimées plus haut, cette nouvelle publication fait grand honneur à la *Bradshaw Society*; elle est un titre de plus à la reconnaissance des liturgistes. P. de Puniet.

— M. Whitley Stokes avait publié en 1880, dans les *Transactions of the Royal Irish Academy*, une édition du *Felire*, ou martyrologe poétique irlandais d'Oengus, d'après quatre manuscrits assez défectueux dont il reproduisait le texte en colonnes parallèles. La nouvelle édition qu'il donne aujourd'hui à la *Henry Bradshaw Society* (vol. XXIX, LIII-474 p. Londres, 1905), n'est pas seulement plus maniable, mais elle marque un grand progrès sur la précé-

Digitized by Google

dente. L'éditeur a trouvé six nouveaux manuscrits, grâce auxquels il a pu établir un texte vraiment critique de ce singulier poème. Le texte proprement dit d'Oengus est séparé des nombreuses gloses dont les divers manuscrits l'avaient chargé. M. W. Stokes abandonne dans cette nouvelle édition son ancienne thèse que le martyrologe ne peut être antérieur à la fin du xe siècle, et il se range à l'avis de MM. Strachan et Thurneysen, qui était aussi celui de M. d'Arbois de Jubainville, que l'ouvrage date des environs de l'an 800. L'annotation comme de juste est surtout philologique ; mais on y trouvera aussi de nombreuses notes historiques qui, jointes aux références qui accompagnent les noms propres dans la table, permettent de se rendre assez exactement compte des sources utilisées par le martyrologiste.

En avril 1905, nous avons analysé dans cette *Revue* (voir t. VI, p. 410-411) le premier volume de la série des *Epochs of Irish history*. Miss Eleanor Hull nous offre aujourd'hui un second volume : *Early Christian Ireland* (Londres, 1905, in-16. Prix : 2 sh. 6), dont les deux tiers intéressent directement l'histoire ecclésiastique.

Le livre est écrit sans pédanterie, mais non sans pénétration, et souvent avec originalité. La seconde partie : *The Island of Saints*, traite des points suivants : œuvre de S. Patrice; vies de S. Columcille, de S. Finnian de Clonard, de Ste Brigitte de Kildare; types divers d'ascètes irlandais; influence de l'Église d'Irlande à l'étranger ; et enfin question des dissidences celtiques au temps d'Adamnan. Parmi toutes les austérités indiquées par Miss Hull, les immersions prolongées dans l'eau froide des rivières et des lacs et la *peregrinatio propter nomen Domini* nous paraissent être les plus caractéristiques du tempérament religieux des *Scotti*.

La troisième partie est entièrement consacrée à l'étude de l'art primitif dans l'Irlande chrétienne. Ici l'auteur se rencontre généralement avec M. Allen dont nous avons récemment signalé l'ouvrage (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 906). Sur les *round towers*, sur les livres, l'enluminure, les fonds de bibliothèques provenant de monastères irlandais du Continent, on trouvera dans le présent volume des renseignements plus complets que chez M. Allen. Miss Hull reproduit quelques-unes des notes plaintives où certains scribes irlandais ont épanché, aux heures de lassitude, leur ennui, en marge des manuscrits qu'ils copiaient.

Le chapitre XXIII s'occupe des savants scots répandus, vers les viiie et ixe siècles, dans l'Europe occidentale : Dicuil, Virgile de Salzbourg, Dungal de Pavie, Sédulius de Liège, Jean Scot Érigène, etc. Il est fort douteux que Sédulius de Liège ait jamais été abbé de Kildare (p. 253). D'autre part, M. Pirenne a jadis soutenu, contre Dümmler, qu'il n'est point mort à Milan (p. 254) ; mais cette dernière opinion n'est pas indiscutable. Il faut se garder aussi d'identifier trop facilement entre eux ou avec le poète connu sous le nom d'Hibernicus exsul (p. 269) les divers personnages du nom de Dungal, qui se rencontrent çà et là sur le Continent à l'époque carolingienne. Traube, dans *O Roma Nobilis*, a jeté quelque lumière sur cette question embrouillée.

Digitized by Google

Il serait enfin dangereux de trop se fier, au sujet de Jean Scot Érigène, à Guillaume de Malmesbury, qui a confondu ce philosophe avec Jean le Saxon et Jean de Malmesbury. Mais, pour tout ce qui touche à l'histoire de la Vulgate en Irlande et à sa longue concurrence avec les anciennes versions latines de la Bible, on consultera avantageusement les quinze pages que Miss Hull a écrites avec beaucoup de clarté et de précision sur la matière.

M. Newport J. D. White, D. D., qui ignorait, lors de la publication de ses *Libri Sti Patricii*, le manuscrit latin 17626 de la Bibliothèque Nationale, qui contient un texte ancien de la *Confessio* et de l'*Epistola* de S. Patrice (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, t VI, 1905, p. 693), a fait depuis photographier les 28 pages du manuscrit en question; il a pu ainsi publier les nouvelles variantes, avec quelques remarques, dans les *Proceedings of the R. I. Academy* (vol. XXV., Sect. C, p. 542-552. — Tirage à part, prix : 6 pence).

Le Dr W. de Gray Birch vient de terminer le catalogue, auquel il travaille depuis plusieurs années, des manuscrits de Margan et Penrice appartenant à Miss Talbot, de Margan, qui possède plus de dix mille chartes datant du douzième siècle jusqu'au dix-neuvième. Les six volumes du Dr Birch vont des premières chartes à 1750. Dom J. Simon, O. S. B.

— Sir Archibald C. Lawrie vient de publier, avec de copieuses Notes et un Index détaillé, les *Early Scottish Charters* antérieures à l'année 1153 (Glasgow, James MacLehose et fils, 1905. In-8°, xxix-515 p.). Cet estimable recueil, projeté déjà il y a tantôt un siècle, ne renferme pas moins de deux cent soixante-dix actes ou documents. Beaucoup émanent des rois ou des membres de la famille royale d'Écosse et presque exclusivement ils concernent l'histoire ecclésiastique. Ce n'est pas un recueil d'*Anecdota* qu'a prétendu éditer Sir Archibald Lawrie : son but est plus étendu. Aussi a-t-il puisé à pleines mains dans des publications antérieures — lui-même a pris soin de nous en avertir Les cartulaires des prieurés ou abbayes de Saint-André de Northampton, de Daventry, de Dryburgh, de Dumferline, de Kelso, de Scone, de Shrewsbury, de Newbattle, d'Holyrood lui ont fourni une abondante contribution. J'en dirai autant des Registres des évêchés de Glasgow et d'Aberdeen, du Livre Blanc d'York, du Petit Cartulaire de Durham. Enfin les originaux conservés aux Archives du duché de Lancastre et à la Trésorerie de Durham ont été explorés non sans fruit. Tout cet ensemble forme comme la première partie du volume. — Reste la seconde moitié (p. 219-455) consacrée aux notes, et c'est là surtout que Sir Archibald Lawrie se révèle véritablement éditeur. Bibliographie, histoire, critique du texte, renseignements géographiques, il n'a rien omis de ce qui pouvait contribuer à l'intelligence de ses chartes. Au reste, il possède à fond la topographie de l'Écosse ; il est au courant des sources historiques concernant l'histoire de sa patrie et il n'ignore aucun des travaux modernes de quelque importance, qui s'y rapportent. Telles de ses notes — par exemple

Digitized by Google

la note XXXe renfermant le *curriculum vitae* de Jean, évêque de Glasgow (1118-1147) — abondent en renseignements. J'en dirai autant des remarques consacrées aux barons normands fixés au XIIe siècle sur les confins de l'Écosse. De tout point Sir Archibald Lawrie a donc fait œuvre d'érudit de la meilleure marque, et il convient d'ajouter que l'éditeur MacLehose l'a secondé dans cette tâche avec une intelligence et un goût parfaits D. L. G.

— La librairie T. C. et E C. Jack vient de faire paraître en 2 volumes (16 sh. net le volume) l'*Edward Hall's Chronicle of Henry VIII* extraite du grand ouvrage : *The Union of the noble and Illustre Famelies of Lancastre and York*. Les exemplaires de cet ouvrage publié en 1542 et complété en 1550 par Grafton sont très rares, depuis l'ordre de la reine Marie qui les condamna en 1555 à être brûlés.

Le R. P. Dom Bède Camm, O. S. B., de l'abbaye d'Erdington, vient de faire paraître le deuxième volume des *Lives of the English Martyrs declared blessed by Pope Leo XIII in 1886 and 1895* (Vol. II. *Martyrs under Queen Elizabeth*. Londres, Burns et Oates. In-8, XLIII-691 p). La première partie de cet ouvrage était consacrée aux martyrs qui ont souffert sous le règne de Henri VIII; la deuxième contient la vie des Bienheureux qui, sous le règne d'Élisabeth, donnèrent leur vie pour demeurer fidèlement attachés à l'unique Église apostolique, catholique et romaine. Dans l'introduction, due au R. P. Pollen, S. J., se trouve clairement et brièvement exposée toute l'histoire de la persécution. Élisabeth parvint au trône le 17 novembre 1558 et se montra aussitôt toute dévouée à la secte protestante dont Cécil était le chef. Bientôt parurent diverses lois affirmant à nouveau l'entière indépendance de l'Église d'Angleterre. Ne pas vouloir admettre l'autorité du prince comme chef de la religion fut dès lors considéré comme un crime de haute trahison. Une révolte éclata dans le nord de l'Angleterre et la question religieuse en fut la principale cause. Mal informé sur l'état des esprits en ce lointain pays, Pie V, par sa bulle *Regnans in aeternum*, excommunia et déposa la reine Élisabeth. Plus tard, en 1579, eut lieu l'expédition d'Irlande où le pape Grégoire XIII fut compromis aux yeux des Anglais. Les protestants, et parmi eux le sectaire S. Fr. Walsingham, surent tirer parti de tous ces faits contre les catholiques, et comme cela ne leur suffisait pas, ils n'hésitèrent pas à inventer d'autres griefs contre ceux qui voulaient demeurer fidèles à l'ancienne foi En 1570, la persécution atteignit son point le plus élevé, de lourdes amendes frappaient les catholiques; revenir à l'Église romaine était un crime puni de mort, et de graves pénalités atteignaient tous ceux qui contribuaient à ce retour. Ils ne pouvaient être maîtres d'écoles, ni remplir aucune charge. De sévères édits étaient portés contre ceux qui ouvraient leurs demeures aux jésuites et aux prêtres proscrits. Tous les étudiants des collèges situés sur le Continent devaient revenir en Angleterre où ils ne pouvaient espérer aucune liberté. Des traîtres, des espions surveillaient les catholiques et s'attachaient à leurs pas; pour eux, il n'y avait plus aucune sécurité. Ils étaient représentés comme des ennemis politiques et le peuple trompé, perverti par les persé-

Digitized by Google

cuteurs, croyait à l'existence de nombreux complots, aux accusations les plus invraisemblables. Nombreux furent les martyrs de cette persécution : vingt-quatre ont déjà été déclarés bienheureux ; parmi eux, se trouvent des laïcs, des prêtres séculiers, des jésuites. Leurs vies ont été écrites par le R. P. Bède Camm, les RR. PP. Henry S. Bowden et Édouard S Keogh, de l'Oratoire, le R. P. John H. Pollen, de la Compagnie de Jésus, et le R. P. Georges E. Phillipps du collège d'Ushaw. Chacune des notices est accompagnée de l'indication des sources, documents manuscrits ou imprimés dont se sont servis les auteurs. De même, à la fin de l'introduction, se trouve l'énumération des ouvrages à consulter pour l'histoire de la persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Élisabeth.

Sous le titre de : *The Extinction of the ancient Hierarchy : an account of the death in prison of the eleven bishops honoured at Rome amongst the martyrs of the Elizabethan Persecution : Archbishop Heath of York, Bishops Tunstall Bonner and Companions* (Londres, Sands et Cie, 1905. In-8 de XIV-440 p.), le R.P. G. E. PHILLIPS, l'un des rédacteurs du précédent ouvrage, vient d'élucider un problème fort intéressant et jusqu'ici très obscur de l'histoire religieuse d'Angleterre : qu'étaient devenus les évêques catholiques réfractaires aux ordonnances schismatiques d'Élisabeth? On savait le sort de trois d'entre eux, sur quatorze qu'ils étaient : Watson de Lincoln mourut en prison en 1584, Scott de Chester et Goldwell de S. Asaph succombèrent en exil, le premier à Louvain en 1564, le second à Rome en 1585. Mais la difficulté commençait avec les onze autres. En effet les polémistes catholiques de l'époque les représentent comme de véritables martyrs ; et, de plus, au Collège anglais de Rome, une inscription de 1583 porte un témoignage identique : *Propter Sedis Romanae et fidei catholicae confessionem, undecim Reverendissimi Episcopi ex diuturna carceris molestia contabescentes obierunt.* — Mais, par contre, les historiens protestants, depuis Burghley, en 1584, s'accordent tous à dire qu'aux évêques rebelles privés, à la vérité, de leurs sièges, on épargna tout mauvais traitement. Et d'après eux, Pate de Worcester se serait réfugié sur le Continent, les autres auraient passé leurs derniers jours dans la retraite plutôt que dans la captivité, vivant avec leurs successeurs ou leurs parents, entourés de prévenances et d'égards, visités par leurs amis, nullement inquiétés pour leur fidélité à l'Église de Rome. — Déjà, en 1889, le R. P. Bridgett s'était attaqué à cette version. On peut dire qu'aujourd'hui il n'en reste plus rien. Dans son ouvrage, le R. P. Phillips en fait bonne justice. Il y montre qu'elle a été créée de toutes pièces, intentionnellement, d'abord par l'un des principaux acteurs de cette Réforme, Burghley lui-même ; puis par les évêques intrus et enfin par l'annaliste du règne, Camden, dans ses *Annals of Queen Elizabeth* (1615). C'est de cette triple source qu'elle est passée chez les historiens, faisant taire les témoignages de plus en plus timides des chroniqueurs catholiques, qui, aussi bien, finirent par l'accueillir, au moins dans ses grandes lignes. — En réalité, les onze évêques de l'inscription romaine, y compris l'évêque Pate, nullement réfugié sur le Continent, ont été mis en

Digitized by Google

prison, ils y sont demeurés, y ont été en butte à d'indignes traitements et sont morts victimes de leur attachement au Siège apostolique. La méthode du R. P. Phillips consiste à étudier à part, autant que faire se peut, chacun de ces évêques et à concentrer autour de lui les documents qui le concernent. La composition du livre souffre peut-être de ce procédé un peu trop analytique. Mais, en une matière où l'on s'expose à heurter tant de préventions, cet inconvénient est compensé par le grand avantage de mettre le lecteur à même de contrôler le bien-fondé des affirmations de l'auteur. Sur quelques-uns de ces vénérables personnages, les détails ne sont pas très considérables : partout cependant ils suffisent à rendre très forte, sinon tout-à-fait inattaquable, la position prise par le R. P. Phillips. En somme, il ne manque à ce beau et bon livre, pour être excellent, qu'une bibliographie raisonnée. Les notes, d'ailleurs à ce point de vue assez copieuses, ne suppléent pas complètement à cette lacune.

C'est à Sister Elspeth, de la communauté *of All Saints*, à qui on doit déjà une étude non sans mérite sur l'histoire religieuse du comté de Bedford, que M. William Page, F. S. A. a confié un travail du même genre qui paraît dans le premier volume du *The Victoria History of the county of Buckingham* (Constable et Co). Les cent et quelques pages mises à sa disposition ont été bien employées : se restreignant aux faits purement locaux, l'auteur a su en grouper un grand nombre, les présenter avec habileté et en apporter quelques-uns vraiment nouveaux, qui jettent un jour navrant sur l'état de délaissement misérable où se trouvèrent la plupart des églises et des choses concernant le culte divin, pendant les dernières années d'Élisabeth et les règnes de Jacques Ier et Charles Ier. — On pourrait peut-être souhaiter que certaines recherches eussent été poussées plus loin. Ce desideratum pourtant n'enlève rien à l'éloge que mérite ce travail.

Le reste du volume est consacré à l'histoire naturelle du comté et à des discussions archéologiques sur les quelques antiquités, surtout celles qui sont prétendument préhistoriques, retrouvées dans le comté.

M. G. W. E. Russell vient de faire paraître (Mowbray et Co) le premier volume d'une série d'ouvrages relativement peu considérables et écrits par des laïques, où sous le titre de *Leaders of the Church, 1800-1900*, il se propose d'éditer les biographies des membres les plus éminents de l'Église anglicane au XIXe siècle. Pour commencer, nous avons la vie de l'évêque Wilberforce, certainement une des figures les plus marquantes de l'épiscopat anglais contemporain, au point de vue du talent et des affaires où il s'est trouvé engagé. — Autant que nous en pouvons juger, et si elle continue dans la même manière, cette série montrera plus d'agrément que de profondeur, n'apportera que peu aux vraies connaissances historiques, et malgré l'évident désir de ne laisser perdre aucun des traits avantageux des figures qui passeront sous les yeux du lecteur, elle donnera peut-être une plus haute idée des qualités intellectuelles et sociales que des vertus vraiment religieuses des *Leaders of the Church*.

Digitized by Google

La *Scottish History Society* a tenu sa dernière réunion à Édimbourg, le 28 octobre, sous la présidence de Lord Rosebery. Elle venait d'envoyer à ses adhérents le deuxième tome des *Edinburgh Justiciary Courts Records*. La même société fait éditer en ce moment pour ses membres : *The Records of the Baron Court of Stitchill* du feu Rév. George Gunn, et les *Statuta Ecclesiae Scotticanae* avec une traduction et des notes, par le Dr David Patrick. Avec ces deux nouveaux volumes, la cinquantaine se trouvera déjà dépassée de ceux qu'a fait paraître cette société, depuis sa fondation.

Le 6 novembre, sous la présidence du Dr Hastings Rashdall, un mémoire a été lu à l'*Aristotelian Society* sur *Causality and the Logic of History;* on y a traité la question du miracle comme conception logique.

La *Catholic Record Society*, dont nous avons précédemment annoncé la fondation, vient de publier son premier volume de mélanges (Londres, 1905. 350 p. royal octavo). — Il se compose de deux parties bien distinctes. La première contient les documents particuliers : *Livres de notes, papiers de famille, registres de missions*, édités par MM. J. S. Hamson, Hobson Matthews, etc. — avec une préface du Rme abbé dom Gasquet. La plupart de ces pièces intéressent surtout ceux qui auront à s'occuper de l'histoire spéciale des familles et de l'époque dont il y est question, XVIIe-XVIIIe siècles. A signaler : le *Note book* du vén. Arthur Bell, O. S. F. (1638) rapportant des faits intéressants relatifs à son martyre et des données généalogiques; et le *Penkir Register* qui remonte jusqu'à 1721 et montre à quel point le catholicisme avait persisté à être pratiqué au N. E. du Monmouthshire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La seconde partie est plus spécialement historique : ce sont les *Historical papers*, édités par le R. P. J H. Pollen. La pièce la plus importante est le Rapport du Dr Nicolas Sander au cardinal Moroni (probabt 1561) où il dépeint la constance de la presque universalité des catholiques dans leur foi, même à cette époque, sous le règne d'Élisabeth

Fondée en 1904, la *Catholic Record Society*, sous le haut patronage de l'archevêque de Westminster et la présidence de Lord Herries, tient déjà, pour le nombre de ses adhérents, le second rang parmi les sociétés du même genre. Elle a pour secrétaire M. Henry Houston Ball, 21 Wimborne Gardens Ealing. W. Londres.

M. Henry Frowde, éditeur de la British Academy est sur le point de faire paraître le 1er volume de ses *Proceedings*, avec introduction et notices nécrologiques. Les notices données dans ce volume sont celles de Henry Sidgwick, Lord Acton, Prof. Davidson, S R. Gardiner, E. B Cowell, W. E H. Lecky, G Salmon, Leslie Stephen, et A. S. Murray.

La *Cambridge University Press* publie depuis le mois d'octobre : *The Modern Language Review*, journal trimestriel consacré à l'étude de la Littérature et de la Philologie du moyen âge et des temps modernes, et édité par John G. Robertson. Il paraît en octobre, janvier, avril et juillet. Le prix du no est de 2 shellings 6 pence et celui de l'abonnement, payable d'avance, 8 shellings.

Digitized by Google

Avec le numéro de janvier, *The Dublin Review* passera sous la direction de M. Wilfrid Ward. On sait quel rôle cette revue catholique joua au temps du cardinal Wiseman dans le mouvement d'Oxford et la conversion de Newman. On a tout lieu d'espérer encore un accroissement dans l'influence de cet organe de la pensée catholique.

Une nouvelle revue irlandaise, l'*Irish Theological Quarterly*, donnera son premier numéro en janvier 1906. Elle traitera de théologie morale, dogmatique et positive, d'Écriture Sainte et d'Histoire ecclésiastique. Autant de branches qui auront des directeurs spéciaux chargés de cours à la Faculté de Théologie de St-Patrick's College, Maynooth, à savoir les RR. Walter McDonald, D. D., préfet du *Duboyne Establishement*, Jos. Mackory, D. D., professeur d'Écriture Sainte, John. M. Harty et Patrick Tonor, D. D., professeurs de théologie et James MacCafrey, S. T. L., professeur d'histoire ecclésiastique. Ils se proposent tous d'étudier les questions religieuses du jour dans un esprit large et conservateur, de tenir les lecteurs en union avec la pensée catholique et de signaler les erreurs courantes.

Nominations. — M. Hugh Edward Egerton, M. A. du *Corpus Christi College* a été nommé le 7 décembre au *Beit Professorship of Colonial History*. Il est l'auteur de *A Short History of British Colonial Policy, Sir Stamford Racles* et *Essays on Christ's Hospital.*

Miss Catherine S. Dodd, pendant de nombreuses années *Lecturer of Education* et *Mistress of Méthod* à la *Victoria University* de Manchester, a été récemment nommée au poste de *Principal* de *Cherwell Hall*, d'Oxford, école préparatoire pour les femmes professeurs adjointes de la *Church Education Corporation*. Elle est l'auteur de *A Vagrant Englishwoman.*

Décès. — M. G. H. Overend, *assistant-keeper of the Public Records, Fellow* de la *Society of Antiquaries*, décédé le 10 septembre, était d'une grande compétence dans le dédale des documents légaux. *Assitant secretary* de la *Huguenot Society of London* dès sa fondation en 1885, il utilisa à son service ses connaissances spéciales et contribua dans une large part à ses *Proceedings* par ses conférences telles que *The Field Preachings at Antwerp in 1566, The First Thirty Years of the Foreign Settlement in Axholme 1626-56, Strangers at Dover, 1558-1661.* — Ajoutons qu'il était le plus aimable des donneurs de renseignements, toujours à la disposition de ceux qui s'adressaient à lui dans leurs recherches.

Dr Samuel G. Green, D.D., né en 1822, premier éditeur et secrétaire de la *Religious Tract Society*, avait été Président à Korton, puis à *Rawdon College*, Yorkshire. Travailleur infatigable, il a laissé des ouvrages dont l'énumération remplit plus de deux colonnes du catalogue du British Museum. Citons le *Handbook to the Grammar of the Greek Testament*, paru en 1870; *Handbook to the Hebrew of the Old Testament* paru en 1901; *Handbook to Church History* (1904). Son dernier ouvrage a été une édition revue du *Bible Handbook* du Dr Angus. Sa conférence intitulée : *The Christian Creed and the Creeds of Christendom* eut un grand succès et fut fort

Digitized by Google

répandue. En 1900, il avait reçu le doctorat honoraire de l'université de St-Andrews, et était un des Vice-Présidents de la *British and Foreign Bible Society*.

Le Rév. Fr. Proctek est mort aussi récemment à l'âge de 93 ans. Il est l'auteur d'un ouvrage devenu classique sur le rituel de l'Église anglicane : *History of theBook of Common Prayer with a Rationale of ihr offices*. Ce livre, publié il y a 50 ans, a eu depuis dix-huit éditions et a été revisé, avant sa mort et avec son agrément, par le Rév. W. H. Frere.

M. Joseph Foster, qui s'est acquis en Angleterre, une réputation de généalogiste hors pair, vient de mourir à l'âge de 61 ans. Il avait su tirer des archives publiques et privées un nombre considérable de documents qui lui permirent de reconstituer la descendance de personnages illustres et l'état civil des membres de grandes corporations. Le catalogue de ses ouvrages est assez chargé. Voici les principaux : *Pedigrees of the County Families of England* (Londres, 1873-74, 4 vol. in-4). — *Stemmata Britannica ; a genealogical account of untitled Nobility* (Londres, 1877, in-4). — *The Peerage, Baronetage, and Knightage of the British Empire* (Londres, 1879, in-8), plusieurs fois réimprimé. *Collectanea Genealogica* (Londres, 1881-1888, 4 vol. in-8). — *Members of Parliament for Scotland, including Minor Barons, 1357-1880* (Aylesbury, 1882, in-8) — *Our Noble and Gentle Families of Royal Descend : togheter with their paternal ancestors* (Londres, 1882, 2 vol. in-8). — *Alumni Oxonienses : the Members of the University of Oxford 1715-1886 : their Parentage, Birthplace, and Year of Birth, with a record of their degrees : being the Matriculation Register of the University, alphabetically arranged, revised and annotated* (Londres, 1887-88, 4 vol. in-8).

Dom J. S.

Autriche-Hongrie — M. Ad. Bachmann, de Prague, vient de publier dans la grande collection allemande d'histoires nationales de Heeren et Ukert, le deuxième tome de sa *Geschichte Böhmens* (in-8°, 849 p. 1905). Il forme un imposant volume dans lequel l'auteur a condensé les résultats d'une foule de travaux spéciaux sur l'histoire de Bohême au moyen âge. On y trouve le récit des événements saillants qui se sont produits durant les deux siècles les plus importants de cette histoire, depuis l'avènement au trône royal de Wenceslas jusqu'au règne de Ferdinand I en 1516. Cette histoire est particulièrement intéressante au point de vue ecclésiastique, parce qu'elle est remplie par les luttes religieuses du quinzième siècle et par les troubles suscités par les théories hétérodoxes de Jean Huss et des nombreuses sectes qui s'inspirèrent de ses doctrines.

Une deuxième publication à signaler dans cette collection a paru dans la série : *Deutsche Landesgeschichten*, éditée sous les auspices de M. A. Tille. Elle a pour auteur M. M. Vancsa, de Vienne, et est intitulée : *Geschichte Nieder-und-Oberoesterreichs*. T. I. (Gotha. In-8°, 646 p.). La nécessité d'une œuvre de ce genre se faisait sentir depuis longtemps. C'est de 1847, en effet, que date la dernière histoire générale de l'Autriche. Au mérite de rem-

Digitized by Google

placer totalement un ouvrage vieilli, M. Vancsa ajoute celui d'inaugurer dans son pays, et de manière heureuse, le genre d'historiographie surtout en honneur à l'heure présente, c'est-à-dire l'histoire sociale et celle de la civilisation.

Ce dernier point de vue est entièrement original et il faut louer l'auteur d'avoir présenté sous cet angle la synthèse générale de l'histoire de l'Autriche au moyen âge. Les questions d'ordre politique jouent, sans doute, un grand rôle dans le livre de M. Vancsa, mais elles sont mises en relation intime avec l'état économique du pays à cette époque. Sous ce rapport, les chapitres consacrés à la période anté-romaine, aux migrations des races germanique et slave, à l'influence de la civilisation romaine sur le monde germanique, à la situation des populations rurales au treizième siècle, sont des pages très vivantes d'histoire sociale, entendue dans le sens le plus élevé du mot. On peut affirmer que M. Vancsa a réussi à découvrir, avec une grande justesse de coup d'œil, l'harmonie à établir entre les faits économiques et les événements politiques qui bien souvent en sont la conséquence.

Érudit de valeur lui-même, l'auteur a utilisé judicieusement les monographies nombreuses qni ont paru sur l'histoire de l'Autriche depuis une trentaine d'années. C'est l'histoire des contrées qui forment aujourd'hui le centre de l'empire autrichien (la Haute et la Basse Autriche) qu'il décrit, et il conduit son exposé depuis la période anté-romaine jusqu'à l'année 1283. Deux chapitres intéressent spécialement l'histoire ecclésiastique : c'est d'abord celui qui traite de la situation religieuse de l'Autriche au XIe siècle et de la réforme grégorienne ; le second a rapport au projet de création d'un évêché de Vienne, au siècle suivant, et aux relations du duc d'Autriche avec les évêques de Passau.

La *Société d'histoire du protestantisme en Autriche* a célébré en 1905 le vingt-cinquième anniversaire de son existence et a tenu, à cette occasion, à Vienne une réunion générale où plusieurs discours ont été prononcés. Nous n'en signalerons qu'un, celui où M. le professeur G. Loesche a longuement exposé le bilan de l'activité de cette société très florissante pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler Ce discours a été publié dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich* (1905, t. XXVI, p. 170-193).

L'auteur passe d'abord en revue les histoires du protestantisme dans les différentes provinces de l'empire autrichien et remarque que, si les travaux d'érudition y sont assez avancés, les synthèses générales, par contre, manquent encore ou ont vieilli ; il rend hommage, en passant, aux efforts tentés, dans ce domaine, par le professeur Loserth pour l'Autriche, Palacky pour la Bohême, Chlumecky pour la Moravie, ainsi que par d'autres érudits actuels. Afin de fonder sur des bases solides les histoires du protestantisme, M. Loesche préconise de diriger les recherches vers les documents d'archives et assure que cette source de renseignements est loin d'être épuisée. Il y aurait donc lieu, croit-il, d'entreprendre la publication d'une collection intitulée :

Digitized by Google

Monumenta Austriae Evangelica qui comprendrait cinq séries de travaux, à savoir : 1) une *bibliographie* générale de l'histoire du protestantisme en Autriche (cataloguant les livres, journaux, pamphlets, etc.); 2) des *Actes* des Églises protestantes (décisions, rapports, procès-verbaux d'assemblées); 3) des *Régestes;* 4) une édition des principales chartes et *documents diplomatiques;* 5) des *synthèses* générales. M. Loesche est d'avis que la réalisation de ce vaste programme n'est pas chimérique, attendu qu'une bonne partie des travaux préparatoires est actuellement, pour ainsi dire, achevée, et que la nouvelle entreprise peut compter sur la collaboration active de plusieurs jeunes érudits aurichiens. H. N.

— La question de la liturgie slave est à l'ordre du jour en Croatie et en Dalmatie. Le congrès des évêques slaves de ces deux provinces tenu à Rome en 1905 n'a abouti à aucun résultat, et des dissensions ont éclaté en Autriche entre les partisans du rite latin et ceux du rite slave. A ceux qui désirent s'orienter dans ces controverses, nous signalons l'ouvrage de IVAN TALKITCH : « La liturgie slave en Croatie » (*Slavensko bogosluje i Irvatzkoi.* Zagreb, Agram, 1904. In-8, 124 p.) En cinq chapitres, l'auteur raconte l'introduction de la liturgie slave par les saints Cyrille et Méthode, et ses vicissitudes en Croatie; à la fin, il ajoute la liste des églises et villages où la liturgie slave a été adoptée.

La livraison 156 des Travaux de l'Académie des sciences et des arts de Zagreb (Agram) (*Rad jugoslavenske Akademie znanosti i umjetnosti.* Agram, 1904) contient un important travail du professeur G. MAGARACHÉVITCH, sur la vie et les travaux littéraires de Nicéphore Grouitch, évêque de Pakratz (*Jivot i kniajevni rad Nikanora Grujutchia, pakratchkog vladike.* Section d'histoire et philologie, p. 1-134). Nicéphore Grouitch (1810-1887) tient une place importante dans l'histoire de la hiérarchie serbe de l'Autriche. Défenseur des droits politiques des Serbes en 1848, orateur très estimé, poète, philologue, éditeur de monuments littéraires serbes, l'énergique prélat a trouvé dans le professeur Magarachévitch un biographe enthousiaste, et un admirateur passionné de ses productions littéraires. A. PALMIERI, O. S. A.

— *Nominations.* — M. A. MELL, *Privatdozent* pour l'histoire d'Autriche à l'université de Gratz, est nommé professeur extraordinaire.

A Inspruck, M. H. SCHRADER, deuxième secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Athènes, est nommé professeur ordinaire d'archéologie; et M. J. LECHNER, *Privatdozent* à Vienne, professeur extraordinaire d'histoire du moyen âge et des sciences auxiliaires de l'histoire.

M W. BRUCHNALSHI, *Privatdozent* à l'université de Lemberg. est nommé professeur extraordinaire de langue et de littérature polonaises.

Les *Privatdozenten* JAROSLAV BIDLO et J. SUSTA sont nommés professeurs extraordinaires d'histoire à l'université tchèque de Prague.

A l'univerité de Vienne, M. J. VON SCHLOSSER, directeur du musée d'histoire de l'art, et le *Privatdozent* MAX DVORAK, sont nommés professeurs extraordinaires d'histoire de l'art.

Digitized by Google

M. F. Papée, *Custos* à la bibliothèque de l'université de Lemberg, est nommé bibliothécaire à la bibliothèque de l'université de Cracovie.

Belgique. — M. l'abbé J. Laenen, si avantageusement connu par de multiples publications et notamment par son mémoire sur *Le Ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Marie-Thérèse* (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1902, t. III, p. 165), vient de publier, dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, et de tirer à part une *Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant (1783-1794)* (Anvers, Van Hille-De Backer, 1905. In-8, 125 p.). Comme le remarque l'auteur dans son Introduction, « les historiens qui ont traité du règne de Joseph II, parlent assez brièvement du décret du 17 mars 1783, et leur manière d'apprécier cet acte procède plutôt de leurs sympathies personnelles ou de leurs préventions, que de l'examen objectif et impartial des documents ». Le travail de M. Laenen est de nature à jeter une lumière nouvelle sur cet épisode assez peu connu, quoique l'un des plus intéressants, de l'œuvre réformatrice du roi-sacristain. Dans un exposé abondamment documenté et dont la plupart des renseignements sont puisés aux Archives générales du Royaume et à celles de l'archevêché de Malines, l'auteur nous raconte comment petit à petit fut préparé le décret de 1783, comment ce décret de suppression fut exécuté, quel fut le sort des biens des couvents supprimés, enfin les essais de rétablissement de ces couvents. Ce qui ressort surtout de cette étude, c'est, comme le dit encore M. Laenen, la volonté tenace, ou pour mieux dire l'obstination avec laquelle l'empereur réalise ses vues contre le vœu des populations et malgré les représentations des évêques, des états et même de ses propres conseillers; c'est encore la modération avec laquelle ceux qui furent chargés de diriger les opérations de la suppression, s'acquittèrent de leur tâche, ainsi que la scrupuleuse honnêteté qu'ils mirent dans leur gestion financière, et la bienveillante sympathie qu'à de rares exceptions près, ils ne cessèrent de témoigner aux victimes du despotisme impérial; c'est enfin la force que conservait encore à cette époque le principe monarchique : il a fait accepter par l'autorité ecclésiastique, sinon sans larmes, du moins sans opposition, ces mesures antireligieuses dont le prestige de l'autorité souveraine semblait devoir couvrir l'injustice et l'illégitimité. A. M.

— A l'occasion de la célébration du 75e anniversaire de l'indépendance belge, il était désirable qu'on exposât, dans une vue d'ensemble, la situation du Royaume après trois quarts de siècle d'indépendance et qu'on constatât les progrès réalisés par la Belgique dans toutes les branches de l'activité humaine. Le Gouvernement belge, tout en laissant à l'initiative privée le soin d'étudier spécialement l'un ou l'autre aspect de la vie nationale, a pensé qu'il convenait qu'il prît l'initiative de dresser à la gloire du pays, une sorte de catalogue, d'inventaire, où, dans des limites nécessairement restreintes, on pourrait constater « l'état des principales institutions de la

Digitized by Google

» Belgique, les progrès de l'enseignement, l'essor de l'agriculture, l'impul-
» sion puissante donnée aux œuvres d'économie sociale, l'activité inlassable
» de l'industrie dans l'étonnante diversité de ses productions sur un terri-
» toire aussi restreint, le rang éminent occupé par notre petit pays dans le
» commerce international, la perfection de son outillage économique, ses
» espérances et ses visées d'expansion mondiale dans tous les domaines ».
Le Gouvernement a donc chargé M. J. Mommaert, directeur au ministère de l'industrie et du travail, de réunir et de coordonner les multiples renseignements qui lui seraient fournis par les divers services de l'État. L'ouvrage, intitulé : *La Belgique, 1830-1905* (Bruxelles, Goemaere. In-8, xx-869 p.), est imprimé sur papier de luxe et illustré de nombreuses reproductions photographiques ; il répond bien au but poursuivi. Dans son ensemble, il est complet et sagement ordonné. La difficulté que l'auteur avait à vaincre, était de présenter les nombreuses questions qui, à un titre quelconque, méritaient d'être traitées par lui, sans rien omettre et aussi sans donner à certaines parties une importance exagérée. Il semble que M. Mommaert a parfaitement réussi à distribuer avec prudence et équité les 860 pages de son livre entre les sujets si divers qui réclamaient son attention.

Il faut cependant lui reprocher une omission importante : il a complètement négligé d'exposer la situation de notre littérature nationale. Tout en évitant de porter sur nos auteurs, des appréciations que le caractère de l'ouvrage rendait difficiles et délicates, on ne pouvait laisser ignorer les efforts généreux tentés dans ces dernières années pour doter notre pays d'une littérature nationale d'expression française. Pourquoi ne citer aucun des noms de ces jeunes belges qui, avec des succès divers sans doute, se groupèrent autour de Max Waller pour former « la jeune Belgique » ? Pourquoi, au sujet de la littérature flamande, se borner à citer les noms de Conscience et de Guido Gezelle, sans rien dire de leurs travaux, de leur influence, sans ajouter aux noms de ces deux belges illustres, ceux de leurs contemporains, leurs élèves ou leurs émules ? Pourquoi ne pas souffler mot de cette littérature wallonne, un peu particulariste, il est vrai, mais qui, si elle n'a d'autre mérite, n'en est pas moins une manifestation très originale de l'âme nationale ?

Enfin une dernière critique doit être adressée à l'œuvre de M. Mommaert : c'est d'être conçue dans un esprit trop « officiel ». A part l'université de Louvain, qui occupe une place prépondérante parmi nos quatre universités, il n'est fait nulle mention des établissements d'enseignement libre. Se borner à citer les athénées, les écoles communales et les autres établissements d'enseignement officiel, est ce donner une idée exacte du magnifique développement des établissements d'instruction à tous les degrés qui s'est manifesté en Belgique depuis la proclamation de la liberté d'enseignement par le Congrès ? De même, l'auteur ne mentionne pas les multiples établissements libres de bienfaisance, hospices, hôpitaux, orphelinats, crèches, asiles qui coopèrent si largement au soulagement de toutes les infirmités humaines dans notre pays.

Quoi qu'il en soit de ces critiques, *La Belgique* est un livre intéressant et

Digitized by Google

sera utile à consulter. L'œuvre fait honneur au Gouvernement qui en a pris l'initiative, ainsi qu'au fonctionnaire distingué et compétent qui en a dirigé la publication.

FL. DE LANNOY.

— Les bibliothèques belges contiennent des richesses littéraires et artistiques inestimables. Il importe de les soustraire aux dangers de destruction qui les menacent, comme aussi de les mettre à la portée de tous les travailleurs, sous l'aspect même des originaux. D'ailleurs, la Belgique ne devait-elle pas être la première à contribuer, d'une manière pratique, à la réalisation des vœux émis à Liège, en septembre dernier, par le Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux ? Aussi, la collection qu'annoncent les éditeurs Misch et Thron, de Bruxelles *(Codices belgici selecti. Fac-similés des manuscrits des bibliothèques belges)*, ne peut-elle manquer d'obtenir le plus grand succès.

Placée sous le patronage du R. P. J. VAN DEN GHEYN, S. J., conservateur à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, elle sera l'œuvre de spécialistes compétents, qui s'efforceront de choisir, pour la reproduction, les manuscrits les plus importants et les plus intéressants, rédigeront une notice préliminaire relativement à chacun d'eux et surveilleront l'exécution matérielle de l'entreprise.

Paraîtront d'abord les volumes suivants, dont les deux premiers sont en préparation :

I. *Homélies de saint Césaire d'Arles, Vies des Pères*, etc. Manuscrit le plus ancien de la Bibliothèque royale de Belgique, n° 9850-52 (VIIe siècle), avec notice par P. VAN DEN VEN, membre étranger de l'École française d'Athènes. 354 pl. in-8°. Prix : 50 fr. net ; pour les souscripteurs à toute la collection, 40 fr. net. — II. *Jehan Bras de Fer de Donmartin. Pamphile et Galatée.* Manuscrit unique, n° 4783 de la Bibliothèque royale de Belgique (XIVe siècle), avec notice par A. BAYOT, docteur en philologie romane, attaché à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. 92 pl. in-8°. Prix : 12 fr. 50 net ; pour les souscripteurs 10 fr. net. — III. *La Chronique de Gilles li Muisis.* Manuscrit original, n° 13076 de la Bibliothèque royale de Belgique, orné de miniatures (XIVe siècle), avec notice par J. VAN DEN GHEYN, S. J., conservateur à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. 120 pl. in-8°. Prix : 17 fr. 50 net ; pour les souscripteurs, 14 fr. net. — IV. *Œuvres de Cicéron.* Manuscrit n° 5348-52 de la Bibliothèque royale de Belgique (XIe siècle), avec notice par P. THOMAS, professeur à l'université de Gand. 230 pl. in-4°. Prix : 60 fr. net ; pour les souscripteurs, 48 fr. net. — V. La version latine de l'*Épitre de saint Clément aux Corinthiens.* Manuscrit unique du Séminaire de Namur (XIe siècle), fol. 104^v-117, avec notice par Dom G. MORIN, O. S. B., docteur ès-lettres de l'université d'Oxford. 26 pl. in-4°. Prix : 7 fr. net ; pour les souscripteurs, 5 fr. 60 net. — VI. *La Chronique de Sigebert de Gembloux.* Manuscrit autographe, n° 18239-40, de la Bibliothèque royale de Belgique (XIIe siècle),

Digitized by Google

avec notice par A. Cauchie, professeur à l'université de Louvain. 124 pl. in-4°. Prix : 30 fr. net ; pour les souscripteurs, 24 fr. net.

Les souscripteurs à la collection entière bénéficieront d'une réduction de 20 °/₀ ; les commandes pour des volumes à part, envoyées avant leur publication, seront exécutées avec une remise de 10 °/₀.

Le format choisi ne dépassant jamais l'in-quarto, ces reproductions peuvent être fournies à un prix très modéré. D'autre part, les fac-similés de format inférieur à l'original seront accompagnés d'une ou de plusieurs planches en grandeur naturelle, ayant l'aspect exact du document reproduit. Le procédé de reproduction adopté est la photocollographie (phototypie).

— Sous le titre : *Qu'est-ce le moyen âge ?* le savant professeur de l'université de Liège. M. Godefroid Kurth, a donné, dans la collection *Science et Religion* (Paris, Bloud et Cie, 1905. In-12. 63 p.), une nouvelle édition améliorée du magistral et vibrant discours qu'il avait prononcé, le 19 août 1897, au Congrès international des catholiques tenu à Fribourg (Suisse). Avec verve et autorité, il détruit les idées fausses et les légendes auxquelles ce terme bien mal choisi avait longtemps donné occasion, explique l'origine de ce mot et met brillamment en relief les grands côtés de la civilisation médiévale, dont procède la civilisation moderne.

— Pour le prix Joseph Gantrelle (neuvième période : 1907-1908), l'Académie royale de Belgique a mis au concours la question suivante : « L'histoire du paganisme dans l'empire d'Orient depuis le règne de Théodose le Grand jusqu'à l'invasion arabe » (Prix 3000 fr.).

— Les deux bourses de voyage qu'avait à décerner cette année le jury des facultés de philosophie et lettres, ont été attribuées à deux docteurs en histoire de l'université de Louvain, M. L. Van der Essen et le R. P. L. Willaert, S. J. En outre, ont été jugés dignes d'une bourse de voyage : M. J. Closon, docteur en histoire, de l'université de Liège ; M. É. Gérard, docteur en philologie romane de l'université de Liège ; M. J. Behen, docteur en philologie romane, de l'université de Louvain ; M. l'abbé C. Hontoir, docteur en philologie classique, de l'université de Louvain ; M. H. Henquinez, docteur en histoire, de l'université de Liège.

Nominations. — M. T. Gollier, docteur en philosophie et en sciences politiques et sociales, est agréé pour faire, à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, le cours libre de langue japonaise et d'institutions de l'Extrême-Orient.

M. W. Bang, professeur à l'université de Louvain, a été nommé membre correspondant de l'Académie de Belgique, en remplacement de M. Oppert.

Espagne. — Le manuel : *Elementos de Arqueologia y Bellas Artes*, édité en 1904 par le Rév. P. F. Naval, est arrivé, en moins d'un an, à une seconde édition. L'auteur y a surtout complété les indications bibliographiques qu'il donne à la fin de chaque chapitre.

Digitized by Google

L'idée de dresser l'*Index* des manuscrits conservés dans toutes les Bibliothèques publiques de l'État préoccupe depuis quelques temps les fonctionnaires préposés aux archives et bibliothèques de la nation. Le premier pas vient d'être fait vers la réalisation de ce projet A la date du 4 août 1905, la *Gaceta*, organe gouvernemental a publié des Instructions officielles pour la manière de rédiger les fiches.

On annonce comme devant paraître au début de cette année le tome troisième qui complètera l'*Historia de España y de la civilización española* de M. R. Altamira. Nous espérons pouvoir revenir prochainement sur cet excellent manuel. Contentons-nous pour le moment de rappeler que les deux tomes précédents ont mérité les plus grands éloges des savants du pays et de l'étranger.

L'Académie d'histoire de Madrid a fait paraître le tome XIII de ses Mémoires (*Memorias de la Real Academia de la Historia*. Madrid, Tello, 1903. In-fol., LX-976 p.). Quoique le volume porte la date de 1903, l'impression n'en a été achevée qu'en juillet 1905. On y trouve, éditée pour la première fois, une monographie qui a obtenu jadis, au concours public, un prix créé par la dite Académie. Elle a pour auteur feu M. F. I. Simonet et porte comme titre : *Historia de los mozarabes de España deducida de los mejores y más auténticos testimonios de los escritores cristianos y árabes*. C'est M. E. Saavedra, membre de l'Académie, qui s'est chargé de corriger et de publier le manuscrit.

M. Aznar y Navarro prépare, assure-t-on, une histoire des institutions municipales d'Aragon au moyen âge. Parmi les documents qu'il a réunis, se trouve le *Fuero de Teruel* (charte des lois et des privilèges propres à cette ville) resté inédit jusqu'ici, et qu'on considère comme un des textes les plus précieux pour pénétrer dans la vie de ces institutions médiévales. M. Aznar y Navarro vient de publier le *Fuero de Teruel* dans le tome II de la *Colección de documentos inéditos para la historia de Aragón* (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 459).

Un groupe d'érudits distingués, sous la direction de M. Menendez y Pelayo, prépare la publication d'une *Nueva biblioteca de Autores españoles*. Le but à atteindre est celui que se proposa M. M. Rivadeneyra en publiant, il y a déjà un demi siècle, la *Biblioteca* à laquelle il a donné son nom. On vise donc à tirer de l'oubli, ou du moins à faire mieux connaître, les œuvres littéraires du passé national, en en mettant, entre les mains du public instruit, des éditions bien soignées, voire critiques suivant les cas. Tous les genres seront représentés : littérature, politique, philosophie, sciences, philologie et historiographie. C'est un beau monument qu'on veut élever à la littérature espagnole. Les historiens devront souvent y recourir, pour y trouver des documents non encore publiés ou dont les exemplaires sont devenus rares aujourd'hui. La *Nueva Biblioteca* paraîtra à la librairie de Bailly-Bailliere de Madrid, en tomes in-4 à deux colonnes. Prix de chaque tome : 12 pésetas

Digitized by Google

Si à l'entreprise que nous venons de mentionner on ajoute le projet d'un congrès historique à réunir bientôt, on constatera un mouvement sérieux de renaissance scientifique en Espagne. En avril prochain, se tiendra à Valence un premier *Congrès historique de la Couronne d'Aragon*. Le congrès n'aura qu'un intérêt régional ; rappelons, pourtant, que les limites de l'ancienne Couronne d'Aragon renferment une partie considérable de l'Espagne, à savoir, l'ancien royaume d'Aragon et les États qui y ont été réunis dans la suite, la Catalogne, le royaume de Valence, Majorque et le Roussillon. Du reste, on n'exclura point ceux qui sont nés en dehors de ces frontières. Un *Boletin*, qui paraîtra à Valence, servira d'organe au congrès.

Le prix du concours institué en 1904 par la Bibliothèque Nationale de Madrid, est attribué à M. Cotarelo y Mori, de l'Académie espagnole, auteur du mémoire : *Bibliografia de las controversias sobre la licitud del teatro en España* (Madrid, Establecimiento tipográfico de la Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 1904. In-8, 739 p.). A toutes les périodes de l'époque moderne, le théâtre a rencontré en Espagne des ennemis irréductibles. Dans le camp des moralistes notamment, on le tenait pour immoral. D'autres, naturellement, se montraient plus accommodants. Bien que le livre de M. Cotarelo ne soit, au fond, ni l'exposé des controverses sur l'honnêteté du théâtre, ni l'histoire du théâtre lui-même, il jette néanmoins un grand jour sur ces questions, et il apporte une sérieuse contribution à leur solution. Les controverses auxquelles nous venons de faire allusion, se sont engagées et soutenues dans des écrits nombreux. C'est ce genre littéraire qui a attiré l'attention de M. Cotarelo. Dans le présent ouvrage, l'auteur nous donne le relevé bibliographique de cette littérature intéressante. Non seulement il indique le titre exact et complet de chaque écrit, mais il en publie les passages les plus saillants ; bon nombre de pièces rares ou inédites sont même reproduites en entier. Les ouvrages sont enregistrés par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Un *Index* chronologique permettra de saisir l'état de la controverse à une époque déterminée et d'en suivre l'évolution. On trouvera également réunies sous forme d'appendice les dispositions légales et administratives se rapportant au théâtre, depuis la pragmatique de Charles-Quint (1534) jusqu'à celles qui furent portées dans la première moitié du XIXe siècle.

Nomination. — M. M. Serrano y Sanz, secrétaire de l'importante *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, vient d'être nommé professeur d'histoire à l'université de Saragosse. Les services qu'il a rendus à l'histoire nationale, le désignaient pour cette chaire. C. Isturiz, O. C.

France.— Voici encore deux fascicules du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* : le septième *(Amulettes-Anges)* et le huitième *(Anges-Antiphone)*. Ils renferment les colonnes 1825-2464 ; et ce ne sont pas les derniers du tome I ! Les tomes du *Dictionnaire d'archéologie*, on le voit, ne seront pas moins volumineux que ceux du *Dictionnaire de théologie*. M. Letouzey ne pourrait-il pas songer à la solidité de nos reliures ? Le mérite exceptionnel de ce Dictionnaire va en effet en rendre l'usage très fréquent.

Digitized by Google

Nous avons déjà signalé plusieurs fois l'importance de cette publication pour toute l'histoire des premiers siècles du christianisme. Les articles constituent presque tous des monographies complètes sur le sujet en question, lesquelles non seulement résument l'état de la science, mais bien souvent apportent des conclusions originales. D'autre part, le choix des matières se fait d'après des principes très larges, de telle sorte que presque toutes les questions relatives à l'antiquité chrétienne sont représentées. Relevons encore le grand nombre de planches très habilement exécutées qui ornent le texte et en facilitent l'intelligence.

On trouvera dans les deux fascicules que nous présentons à nos lecteurs, des dissertations sur plusieurs grands centres archéologiques *(Ancône, Antinoé, Antioche)* avec tous les renseignements, d'ordres très divers, qui s'y rapportent ; puis des articles sur des personnages ou des objets souvent représentés dans l'art antique *(Ananie et Saphire, Ancres, Ane, Anges, Annone)*. Mais la liturgie tient cette fois la plus grande place, avec des monographies sur les fêtes *(Annonce des fêtes, Annonciation)*, sur les offices et les prières liturgiques *(Anamnèse, Anaphore, Angelus)*, sur les livres et les compositions liturgiques *(Anabathmoi, Anacréontiques, Anastasimatarion, Anatolika, Anthologion, Antienne, Antiphonaire)*, etc.

L'érudition des auteurs est si merveilleuse qu'on éprouve un certain plaisir à la trouver une fois en défaut. Signalons donc à dom Cabrol, à propos de son article sur l'*Annonciation*, que, d'après un décret donné en 1897 par la Congrégation des Rites, on célèbre cette fête à Milan, non plus le dimanche avant la Noël, mais le 25 mars. A dom Leclercq, pour la première partie de son étude : *Ane*, où il parle de l'ancienne calomnie de l'onolatrie, nous rappellerons l'ouvrage de M. Wünsch *(Sethianische Verfluchungstafeln*, 1898), dans lequel est défendue l'hypothèse que le graffite du Palatin serait l'œuvre d'un syncrétisme chrétien unissant le Christ crucifié et le dieu Seth à tête d'âne. La petite note 2 de la colonne 2041, qui insinue une explication analogue, n'est pas suffisante. Pour l'accusation d'onolatrie adressée aux Juifs, on aurait pu citer aussi la Γέννα Μαρίας, dont se servaient les gnostiques de saint Épiphane *(Haer.* XXVI).

L'espace nous manque pour analyser ici quelques-unes des belles dissertations de ces deux fascicules. Contentons-nous de quelques mots sur l'article *Anamnèse* écrit par dom Cabrol. L'anamnèse est cette prière que le prêtre récite immédiatement après la consécration. Se conformant au précepte du Christ *(Hoc facite in meam commemorationem)*, il vient de répéter la consécration ; il offre maintenant à Dieu l'hostie pure, sainte et immaculée, en faisant souvenir des principaux actes de la vie du Sauveur *(Unde et memores...)* et il lui demande de vouloir bien agréer cette sublime offrande *(Supra quae...)*. L'anamnèse, entendue au sens le plus large, comme une allusion à la cène, à la passion et probablement à la résurrection et à l'ascension du Christ, fait partie de la liturgie primitive et du canon apostolique. On ne pouvait pas ne pas se rappeler les paroles du Seigneur dans saint Paul et dans saint Luc : *Faites ceci en mémoire de moi ;* or, ces paroles introduisent tout naturellement l'anamnèse. Aussi retrouve-t-on celle-ci

Digitized by Google

dans presque toutes les liturgies anciennes. Mais elle y est presque toujours suivie par l'épiclèse, sorte d'invocation par laquelle le prêtre demande que le Saint-Esprit, ou le Verbe, descende sur l'hostie et le calice. On a voulu y trouver une preuve que les paroles de l'institution de l'Eucharistie ne suffisent pas à la consécration des éléments. Certaines formules orientales ou gallicanes prêtent sans doute à l'équivoque. Mais on ne peut pas juger ces textes isolément. Quand on considère l'ensemble des anamnèses, on voit aisément que les liturgies vraiment anciennes considèrent la transubstantiation comme opérée avant l'épiclèse.

L'épiclèse romaine *(Supplices te rogamus...)*, si on peut lui donner ce nom, est de nature différente; elle ne renferme pas l'invocation dont nous avons parlé. C'est une première particularité de cette liturgie. De plus, l'anamnèse romaine est invariable, tandis que les anamnèses gallicanes et orientales revêtent des formes très variées. C'est qu'à une époque très reculée, les prières, sauf peut-être la formule de la consécration, étaient livrées à l'improvisation, laquelle se faisait toutefois suivant un thème nettement défini. Dom Cabrol paraît favorable à l'hypothèse qui admet qu'avant la fin du IVe siècle, la liturgie romaine possédait aussi un système d'anamnèses variables, lesquelles n'ont pas disparu, mais auraient servi à faire certaines de nos secrètes actuelles. Peut-être faut-il encore rapprocher de l'anamnèse les deux prières à l'offertoire de la messe romaine : *Suscipe, Sancte Pater* et *Suscipe, Sancta Trinitas.*

— La librairie Lecoffre entreprend la publication d'une collection d'*Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique* sur le modèle de celle qui a été lancée en Allemagne par Mgr Ehrhard. Pour débuter, elle imprime une étude approfondie de M. l'abbé Rivière sur *Le dogme de la Rédemption* (Paris, 1905. In-8°, XII-519 p. Prix : 6 fr) et nous promet pour 1906 un second volume : *Les réordinations, étude sur l'histoire du sacrement de l'ordre*, par M. Saltet, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Toulouse. G. M.

— Dans la collection *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*, publiée sous la direction de MM. Hemmer et Lejay, vient de paraître un second volume, qui sera favorablement accueilli : *Eusèbe. Histoire ecclésiastique, Livres I-IV*, texte grec et traduction française par Émile Grapin, curé doyen de Nuits (Paris, Picard, 1905. In-12, VIII-524 p. Prix : 4 fr.) Il faut féliciter les éditeurs de nous avoir procuré une édition maniable, accessible à tous, d'un ouvrage aussi capital que l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe; il est superflu d'insister sur ce point. M. Grapin s'est acquitté de sa tâche avec grande compétence. Il a adopté le texte de l'édition critique de M. Ed. Schwartz, dans le *Corpus* de l'Académie de Berlin. Il a soin de nous avertir, quand il s'en écarte; ce qu'il fait du reste avec grande discrétion. L'éditeur allemand n'ayant point exposé jusqu'ici les principes qu'il a suivis dans son travail critique, il est difficile de juger la valeur de son texte et des moindres détails en pleine connaissance de cause. La traduction française « est aussi littérale que possible. Quelques lecteurs

Digitized by Google

peut-être la trouveront lourde et embarrassée ; mais nous ne pouvions donner au style d'Eusèbe les qualités qui lui manquent le plus. Toutefois, bien qu'on paraisse aujourd'hui attacher en France moins de prix à l'aisance et à la clarté, il nous a été impossible d'être toujours aussi entortillé et aussi diffus que l'évêque de Césarée et ses auteurs ». A la fin du volume, en appendice, M. Grapin a rassemblé des notes soit de critique textuelle dans les passages difficiles ou contestés (pour les autres, il renvoie à l'appareil critique de l'édition de Berlin), soit de terminologie, soit enfin d'explications sur le texte lui-même. Elles sont tout naturellement brèves et réservées, mais elles rendront service ; elles font honneur en tout cas à la science et à l'érudition de l'éditeur. On trouvera cependant étrange que le renvoi à ces notes se trouve dans la traduction française, alors que la plupart portent sur le texte grec, sur des variantes, sur le sens des mots ; ce n'est certes pas rationnel ni pratique. Dans le même ordre d'idées, je ferai remarquer qu'il eût été plus conforme à la pratique ordinaire et au respect du texte de rejeter en note au bas de la page les références aux citations au lieu d'en émailler le grec. L'éditeur nous avertit (p. VII) qu'il a donné « dans le texte grec la division établie par M. Schwartz et gardé la division traditionnelle dans la traduction, sauf à indiquer par des crochets que le numéro du chapitre est, à cette place, interpolé » On peut critiquer cette disposition ; mais il eût été bien difficile de se tirer convenablement de cette complication.

L'ouvrage complet formera trois volumes ; le troisième contiendra l'introduction et l'index. Souhaitons que M. Schwartz conduise à bonne fin le plus vite possible son édition critique d'Eusèbe, pour permettre à M Grapin de compléter sa publication. J. FLAMION.

— M. PAUL ALLARD, l'auteur bien connu de l'*Histoire des Persécutions du Ier au IVe siècle* en cinq grands volumes, vient de publier *Dix leçons sur le Martyre données à l'Institut catholique de Paris* (Paris, V. Lecoffre, 1906. In-8, XXXI-371 p.). C'est un ouvrage dans le genre du livre de M. LE BLANT sur *Les Persécuteurs et les Martyrs*. M. Paul Allard y examine presque toutes les questions générales qui se posent au sujet du martyre dans l'Empire romain aux quatre premiers siècles : expansion du Christianisme, vie intense de l'Église primitive, législation persécutrice, causes des persécutions, nombre des martyrs, conditions sociales, épreuves morales, procès, supplices des martyrs, valeur de leur témoignage, honneurs qui leur furent rendus après leur mort. Je puis être bref dans l'appréciation de ce livre, les deux premiers volumes de la troisième édition de l'*Histoire des Persécutions* ayant fait récemment l'objet d'un compte rendu dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VI, 1905, p. 346-347). On sera unanime à dire, je pense, que le beau sujet du martyre chrétien aux quatre premiers siècles ne pouvait trouver de meilleur conférencier que M. Paul Allard. Ses longues études sur les documents de cette époque l'avaient parfaitement préparé à aborder ce sujet, et il a su mettre dans ce livre ses vastes connaissances d'historien, ses brillantes qualités d'écrivain et l'accent sincère d'une

Digitized by Google

foi émue et d'une admiration profonde. Aussi, la lecture de cet ouvrage est elle à la fois des plus attachantes et des plus instructives.

J'ai regretté cependant qu'une leçon n'ait pas été spécialement consacrée aux sources de l'histoire des martyrs. C'est, aujourd'hui encore, un sujet sur lequel l'accord est loin d'être fait. M. Paul Allard affirme ne se baser que sur des documents d'une valeur historique reconnue. On le croira sur parole Il eût été néanmoins intéressant et hautement utile de trouver dans ce livre un exposé critique sur les sources hagiographiques de cette époque. L'ouvrage de Dom H. Leclercq *(Les martyrs chrétiens*. Tome I : *Les temps néroniens et le deuxième siècle*; Tome II : *Le troisième siècle. Dioclétien*. Paris, Oudin, 1902, 1903), qui renferme la traduction des actes authentiques des martyrs de cette époque, peut, il est vrai, suppléer à cette lacune de l'étude de M. Allard. Mais celui-ci n'appelle guère l'attention du lecteur sur les discussions touchant la valeur historique de certaines pièces hagiographiques et il ne renvoie pas à Dom Leclercq.

Il a été assez souvent fait mention, dans cette *Revue*, de la question des bases juridiques des persécutions et de l'opinion de M. Paul Allard sur ce sujet, pour que je ne doive pas y revenir. Mais je ne saurais omettre de signaler aux lecteurs le chapitre IX sur le témoignage des martyrs et la valeur apologétique de ce témoignage. Il est intéressant de le comparer avec nos manuels d'apologétique les plus répandus.

Bref, ce livre, de proportions modestes, dont la lecture ne demande pas une formation spéciale, a sa place marquée dans toute bibliothèque catholique. Ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, le liront avec beaucoup de profit. H. C.

— C'est avec un vif intérêt, que nous avons lu le nouveau volume que dom H. Leclercq vient d'ajouter à sa collection d'actes des Martyrs *(Les Martyrs*. T. IV : *Juifs, Sarrasins, Iconoclastes*. Paris, Oudin, 1905. In-12, CXLII-355 p. Fr. 3,50). Ces actes se rapportent précisément à une des périodes les moins connues de l'histoire. Trop facilement on se représente l'âge des Martyrs comme terminé avec Constantin, et l'on oublie les horribles tortures qu'eurent encore à subir pendant des siècles, les chrétiens placés aux frontières de l'Église. Ils durent souvent supporter le premier choc et les premières violences des Barbares, presque toujours ennemis acharnés de la foi chétienne, comme aussi les persécutions fréquemment suscitées par les enfants égarés de l'Église elle-même. Dom Leclercq fait passer devant nos yeux ces trois catégories de persécuteurs : Juifs, Musulmans et hérétiques. Nous voyons des soldats, des rois, des évêques, des moines, des mères et des vierges lutter et souffrir avec le même surprenant courage et la même patience, depuis la Perse et la malheureuse Arménie jusqu'à l'Espagne et aux îles de la Bretagne. Aucun lecteur chrétien ne parcourra ces pages glorieuses, sans se sentir lui-même fortifié dans sa foi.

Dans la Préface, un peu longue, à vrai dire, l'auteur donne en premier lieu un aperçu général sur l'histoire des persécutions suscitées par les Juifs C'est une des parties les plus instructives du livre. Toute cette série

Digitized by Google

de meurtres et de violences dont la première victime est le Christ et qui se poursuit avec saint Étienne, les Apôtres, les victimes de Néron, jusqu'au « roi juif » d'Arabie et à sa « fosse ardente », prouve le bien-fondé de la parole de Tertullien : « Synagogae Judaeorum, fontes persecutionum ».

La deuxième partie de la Préface traite de la « critique officielle » des actes des martyrs et montre comment ces actes, authentiques ou apocryphes, se sont introduits tout doucement dans les livres liturgiques, comment ils ont été ensuite critiqués et épurés sous les différents papes, jusqu'à l'institution par Léon XIII d'une commission spéciale pour la revision des leçons du second Nocturne du Bréviaire. Cette étude déjà publiée dans les *Studien und Mitteilungen* (1903) sera certainement fort utile à tous ceux qui récitent l'office divin; mais ne paraîtra-t-elle pas déplacée à un bon nombre des lecteurs auxquels s'adresse dom Leclercq? DOM C. BAUR, O. S. B.

— M. CH. DIEHL vient de publier une série d'*Études byzantines* (Paris, Picard, 1905, un vol. gr. in-8 VIII-437 p. et 58 simili gravures. Prix : 10 fr.) dont voici l'énoncé : *Introduction à l'histoire de Byzance. — Les études byzantines en France au XIXe siècle. — Les études d'histoire byzantine en 1905. — La civilisation byzantine* : I. *Les institutions*; II. *La société*; III. *L'Art. — Byzance et la papauté. — Les monuments de l'Orient latin. — L'empire byzantin sous les Paléologues. — La colonie vénitienne à Constantinople à la fin du XIe siècle. — L'origine du régime des thèmes dans l'empire byzantin. — Sur la date de quelques passages du Livre des cérémonies. — Le trésor et la bibliothèque de Patmos au commencement du XIIIe siècle. — Les origines asiatiques de l'art byzantin. — Les mosaïques de la* Κοίμησις *à Nicée. — Les mosaïques du monastère de Saint-Luc. — Les mosaïques de Kharié-Djami.* G. M.

— Voici le premier fascicule des *Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille*. Il a pour auteur M. l'abbé E. LESNE et pour titre : *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie, depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar, 742-882* (Paris, Picard, 1905. In-8, XV-350 p. Fr. 6). C'est un ouvrage très consciencieux, basé sur l'étude critique des sources. Nous espérons en donner plus tard un compte rendu.

— Il y aura intérêt, pour ceux qui étudient en détail l'histoire de la discipline pénitentielle, à lire les cinq articles substantiels publiés, au cours des années dernières, par M. PAUL FOURNIER, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses (Études sur les pénitentiels*, t. VI, p. 289; t. VII, p. 59 et 121; t. VIII, p. 528; t. IX, p. 97). Le savant professeur de droit de l'université de Grenoble combat l'opinion de feu Mgr Schmitz, selon laquelle tout un groupe de pénitentiels dits romains aurait conservé les traditions de la discipline canonique primitive de l'Église universelle, opposées à celles des Églises locales. M. Fournier montre au contraire que les pénitentiels en question, le *Vallicellanum I^um*, le *Vallicellanum II^um*, le *Casinense*, le pénitentiel d'Halitgaire, etc., loin d'être spécifiquement romains, se composent surtout d'éléments empruntés à des sources celtiques

Digitized by Google

et anglo-saxonnes et apparentés aux canons reçus dans l'Église gallo-franque. Les additions caractéristiques de l'Italie qui s'y rencontrent et l'origine romaine de leurs compilateurs sont, à tout prendre, à peu près insignifiantes.

On sait en effet que les pénitentiels sont nés dans l'Église celtique où l'usage de la confession privée paraît avoir été répandu plus largement qu'ailleurs. D'Irlande et de Grande-Bretagne, ils furent importés en pays francs par les nombreux missionnaires qui passèrent la mer, du VIIe au IXe siècle. C'est ainsi qu'Halitgaire, évêque de Cambrai, invité, vers 820, par son métropolitain, Ebbon de Reims, à composer une collection pénitentielle, tira les quatre cinquièmes de ses décisions de matériaux canoniques répandus en Gaule et de matériaux celtiques (pénitentiels de S. Colomban et de Cumméan). Il n'hésita pas néanmoins, pour donner plus d'autorité à son œuvre, à déclarer qu'il en avait puisé les éléments aux archives de l'Église romaine (*quem de scrinio Romanae Ecclesiae adsumpsimus*). C'est, en partie, cette affirmation trompeuse qui, dans l'espèce, a égaré Mgr Schmitz.

Les Irlandais surtout colportaient de tous côtés, en ce temps-là, leur littérature ecclésiastique. Il y avait déjà, dans la bibliothèque de la cathédrale de Cambrai, depuis l'an 775 environ, un manuscrit renfermant les 37 premiers livres de la grande collection des canons irlandais, réunis par ordre de l'évêque Albéric, un prédécesseur d'Halitgaire. Ces canons ne touchent que faiblement à la discipline pénitentielle, mais leur insertion dans un manuscrit écrit à Cambrai même (cf. A. Molinier : *Catalogue des mss. des Dép.*, t. XVII, p. 257-258) fait supposer que cette ville, comme du reste tout le nord de la Gaule, était particulièrement visitée par les insulaires. Ce sont eux, bien plus que Rome, qui pourvurent Halitgaire de matériaux dont il sut d'ailleurs accommoder les éléments par trop divergents, notamment ceux du recueil de Théodore, aux tendances disciplinaires du commencement du IXe siècle.

Quant aux pénitentiels d'Arundel, du pseudo-Grégoire III et d'Antoine Augustin, dont il est question dans le dernier article, ce sont des œuvres de basse époque qu'il est également impossible, en dépit de leurs titres et de leurs auteurs, de considérer, avec Mgr Schmitz, comme des pénitentiels romains.

Nous souhaiterions que M. Paul Fournier se livrât maintenant à des recherches d'ensemble sur la part qui revient aux Celtes dans l'organisation de l'Église carolingienne. C'est une besogne dont peu d'érudits, il nous semble, pourraient s'acquitter avec une égale distinction. Dom J. S.

— Le R. P. Antoine Rabbath, S. J., collaborateur assidu de l'*Al-Machriq*, la revue arabe de l'université de Saint-Joseph à Beyrouth, a mis au jour un premier volume de *Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient* (Paris, Picard. In-8, 200 p.). Le R. Père a transcrit une masse énorme de textes, et ses dossiers comptent déjà 8000 pages. La plupart de ces pièces proviennent des missionnaires jésuites. Le P. Rabbath a dépouillé les Archives de Paris et a fait copier des pièces importantes dans

Digitized by Google

les archives du Vatican et dans d'autres bibliothèques d'Europe. Il n'entend pas publier tous les documents qu'il a recueillis : certains d'entre eux « sont d'une nature tout intime, et d'autres apprécient avec une franchise déconcertante, les personnes et les choses ; et même après des siècles, toutes les vérités, en Orient plus que partout ailleurs, ne sont pas toujours bonnes à dire ». Je comprends aisément les scrupules et la prudence du R. Père, mais je ne crois pas que cette réserve sera utile au but qu'il se propose. L'histoire serait un mythe, si on voulait ne tenir compte que des documents qui ne blessent personne. Le premier volume contient des pièces d'une réelle valeur ayant trait à l'Éthiopie, à la Syrie, à la Perse, à la Turquie, aux Maronites. Elles révèlent le zèle inlassable des missionnaires latins en Orient, en particulier des Jésuites, et offrent des détails intéressants sur les mœurs orientales et sur l'état des Églises d'Orient. Les textes sont publiés dans la langue originale, française, italienne, arabe, syriaque. Parfois, lorsqu'ils ne sont pas assez importants, l'auteur se contente d'un résumé. A. Palmieri, O. S. A.

— Les Bénédictins de Solesmes mettent en souscription, au prix de 60 francs, une réédition du célèbre *Sanctuarium seu Vitae Sanctorum ex diversis codicibus collectae* de Bonifus Mombritius. Cette publication de textes reste toujours indispensable, écrivait en 1893 M. E. Preuschen (Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, I. p. 815). On peut répéter aujourd'hui le même jugement. « Il n'est pas d'ouvrage qui, plus de quatre siècles après sa publication, soit demeuré aussi nécessaire aux travailleurs. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter les catalogues des manuscrits hagiographiques de Paris ou de Bruxelles, ou de parcourir des travaux critiques d'une portée générale, comme l'étude de M. Dufourcq sur les *Gesta Martyrum* romains ou celle de M. Herzfeld sur les sources de l'ancien martyrologe : dans un nombre considérable de cas, le recueil de Mombritius est le seul ouvrage imprimé auquel il soit possible de se référer ». Dans la *Bibliotheca hagiographica latina* du P. Poncelet, il y a soixante six textes pour lesquels le savant bollandiste ne relève pas d'autre édition que celle de Mombritius. Et, parmi ces textes, un bon nombre sont des plus importants. D'autres documents ont été imprimés ailleurs, mais dans des ouvrages peu répandus : telle, par exemple, la célèbre *Passio S. Caeciliae*. Enfin, même pour les pièces reproduites par Surius, Ruinart ou les *Acta Sanctorum*, le recueil de Mombritius garde pour le critique un véritable intérêt ; ses leçons peuvent être très importantes à consulter, à raison de la fidélité avec laquelle l'éditeur milanais a reproduit les manuscrits dont il se servait.

Or, cette précieuse collection qui renferme plus de trois cents textes (Vies, Passions, Miracles, etc.) est devenue extrêmement rare. Il n'est plus guère possible aujourd'hui de la consulter ailleurs que dans les grandes bibliothèques. L'entreprise des Bénédictins de Solesmes sera donc bien accueillie de tous ceux qui s'adonnent aux études hagiographiques. « Notre édition, disent-ils, sera la reproduction scrupuleuse de l'édition originale ; les abréviations seront résolues, mais nous respecterons la ponctuation et toutes les

Digitized by Google

autres particularités du texte. Nos *variae lectiones* empruntées, suivant les circonstances, soit aux manuscrits, soit aux meilleurs éditions des mêmes textes, suppléeront autant que nous le pourrons, aux insuffisances des exemplaires utilisés par Mombritius et permettront d'attendre les éditions critiques. Les tables enfin feront de l'ouvrage ainsi rajeuni un utile instrument pour les études d'hagiographie comparée ».

Les souscriptions doivent être adressées au R. P. Dom A. Brunet, O. S. B., à Appuldurcombe-House, par Wroxall, île de Wight.

— L'activité absorbante de M. Paul Sabatier, l'illustre savant franciscanisant, ne veut pas connaître le repos. Voici que vient encore de sortir de sa plume une brochure in-8°, de 20 pages d'une lettre des plus minuscules et des plus serrées, intitulée : *De l'évolution des légendes à propos de la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François* (Pérouse, Unione tipografica cooperativa, 1906. Extrait du *Bulletino critico di cose francescane*, 1905, t. I, n. 1). « Les érudits qui étudient les manuscrits, y lit-on, ont pris depuis longtemps l'habitude d'en dresser l'arbre généalogique. Il serait à désirer qu'on en fît autant pour les récits eux-mêmes. On les verrait bientôt venir se classer d'eux-mêmes dans leur ordre chronologique, suivant des lois plus complexes, mais tout aussi sûres, que celles qui permettent de marquer la succession des textes ». Tel est le principe qui se trouve à la base de cette étude ; en l'appliquant, M. Sabatier est amené naturellement à y trouver une confirmation nouvelle de ses doctrines favorites sur la priorité absolue du *Speculum Perfectionis*. Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail les analyses minutieuses et les comparaisons, parfois plus spécieuses que solides, qui remplissent ces pages. Disons toutefois que l'infatigable chercheur y déploie son ingéniosité ordinaire, sa riche documentation et cette prévenance habituelle à l'égard de ses adversaires, qui, à force de se répéter, finit par sentir la plus fine ironie. A. F.

— La série des publications faites par la *Société de l'Histoire de France*(1) s'est récemment enrichie de deux importants volumes. Le premier contient

(1) Profitons de cette occasion pour attirer l'attention sur l'ensemble de la collection. La Société de l'Histoire de France, fondée en 1834, sous l'impulsion de M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, s'est donné pour mission, on le sait, de publier les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour tous les temps antérieurs aux États-Généraux de 1789 (art. 2 du Règlem.).

Cette Société a son siège à Paris, et ne relève que d'elle-même ; reconnue en 1851 comme établissement d'utilité publique, elle jouit de tous les avantages de la personnification civile. Elle comprend un nombre de membres illimité ; faisant abstraction de toute distinction de parti, elle ouvre ses rangs à tous les hommes de bonne volonté.

Elle est dirigée par un Conseil, dont les attributions sont l'administration des fonds sociaux et la direction des travaux qui rentrent dans le plan de la Société. Moyennant une cotisation annuelle de 30 francs, les sociétaires reçoivent chaque année quatre volumes de publication de documents et un volume d'*Annuaire Bulletin*.

Depuis 1863, l'Annuaire et le Bulletin de la Société qui avaient d'abord paru séparément, sont réunis en un seul volume «Annuaire-Bulletin» qui comprend deux parties.

Digitized by Google

la suite des *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées d'après les originaux par JOSEPH VAESEN et ÉTIENNE CHARAVAY. T. IX : *Lettres de Louis XI (1481-1482)* publiées par JOSEPH VAESEN (Paris, Renouard, 1905. In-8, 374 p). Ces lettres sont adressées aux Souverains étrangers, aux villes, au parlement, aux évêques, aux chapitres, aux religieux, aux chefs d'ordres religieux ou militaires, aux agents de l'administration ou de la police royale, ou bien enfin aux seigneurs du royaume : c'est assez dire la richesse de renseignements qu'elles renferment sur toutes sortes de matières et par conséquent les services que cette publication est appelée à rendre à l'historien. Quelques pièces plus importantes dont il est fait mention au cours du volume, sont données en appendice.

Non moins importante est la publication que commence la Société, des *Mémoriaux du Conseil de 1661* publiés par JEAN DE BOISLISLE. T. I. *Du 9 mars jusqu'au 30 mai 1661* (Paris, Renouard, 1905. In-8, 395 p.). A la mort du Card. Mazarin, Louis XIV déclara immédiatement qu'il entendait désormais gouverner ses États par lui-même. Les Conseils jusqu'alors existants furent maintenus, mais aucune décision définitive ne pouvait être prise sans le consentement du roi (p 1). Le « Conseil d'en haut » fut cependant supprimé, du moins pratiquement (p. 18). Mais à côté de ces institutions, le roi rétablit un *conseil secret*, composé de trois membres seulement : Le Tellier (intérieur), de Lionne (extérieur) et Fouquet (finances), chargé de

Dans la première partie, on trouve, outre le règlement de la Société, la liste des personnes et des bibliothèques associées, la constitution des différents Comités de direction, l'ordre des publications et les procès-verbaux des neuf séances annuelles; une bibliographie des travaux historiques concernant l'histoire de France, assez souvent accompagnés d'une analyse sommaire et d'une courte appréciation. On trouve encore dans cette première partie, un intéressant compte rendu de la séance générale annuelle, avec un coup d'œil rétrospectif sur l'état des travaux et des fonds de la Société. — La seconde partie de l'Annuaire-Bulletin est intitulée « Documents et Notices historiques ». Elle comprend des articles d'historiens connus : travaux sur les sources, dissertations de méthode et de critique historique, et même des publications de textes de moindre étendue. — Pour faciliter aux travailleurs la recherche des études et des documents parus dans cet Annuaire-Bulletin, la Société a déja publié trois fois des tables générales : 1° Table générale de 1834 à 1856. 2° Table des matieres contenues dans les Annuaires-Bulletins de 1857 à 1862 (jointe au Bulletin de 1861-1862). 3° Table générale de l'Annuaire-Bulletin, 1863-1884.

Quant aux publications proprement dites, le sujet est choisi par le Conseil qui désigne en même temps les membres qui lui paraissent les plus aptes à préparer et à poursuivre la publication sous la surveillance d'un commissaire responsable. Jusqu'a présent, le choix du Conseil s'est porté de préférence sur les chroniques, les correspondances et les mémoires. Ajoutons cependant que cette préférence n'a rien d'exclusif et pour le montrer signalons entre autres : *Les Coutumes de Beauvoisis* par Beaumanoir, le *Procès de Jeanne d'Arc*, 5 vol., les *Établissements de saint Louis*, 4 vol , les *Documents sur l'Inquisition*, 2 vol. — La collection compte actuellement près de 250 vol. in-8. Nous ne pouvons songer à en donner ne fût-ce que la liste. On pourra d'ailleurs la trouver soit aux dernieres pages de chaque Annuaire-Bulletin, soit sur la couverture du dernier volume publié.

Digitized by Google

l'aider de ses conseils et de ses lumières pour la conduite de l'État. Ce conseil se réunissait tous les jours, parfois même deux fois le jour, sauf le dimanche. Ce sont les procès-verbaux des séances de ce conseil que publie M. Jean de Boislisle. — Cette publication est faite d'après deux manuscrits principaux : 1° *Ordres du Roi et résolutions du Conseil secret de S. M. établi depuis la mort de M. le Cardinal Mazarin pour la conduite de l'État.*— Ce mémorial, tenu par le jeune Brienne, secrétaire d'État, est au dépôt des affaires étrangères. Vol. France 415, f° 1-36. A partir du 8 mai, l'écriture change. Le 27 mai, « reparaît l'écriture du commis ou secrétaire qui avait tenu ce mémorial jusqu'au 4 mai ». Pour les 5, 6 et 7 mai, le manuscrit des A. É. ne contient rien. 2° *Journal des résolutions prises et des ordres donnés par le Roi sur les affaires courantes.* — Ce mémorial appartient au Musée Condé, et y porte le n° 565 des manuscrits. C'est le jeune Brienne qui l'a commencé et qui le tiendra jusqu'à la fin du mois de mars. A partir du 1er avril, le mémorial est tenu par Le Tellier; on n'y trouve plus que quelques corrections ou additions de la main de Brienne fils. Elles concernent surtout les apostilles. Quelques décisions concernant plus spécialement les affaires ecclésiastiques du royaume sont tirées d'un 3e manuscrit écrit par une main inconnue et placé à la suite du Mémorial de Chantilly sous le titre « *affaires ecclésiastiques* ».

Combinant ces trois documents, M. de Boislisle nous donne jour par jour les procès-verbaux des séances du conseil secret. Voici son ordre de publication : 1° Texte du procès-verbal de la séance ou des séances du jour. Au bas des pages, notes sur les difficultés textuelles, variantes, corrections, additions, etc. 2° Notes, correspondantes aux chiffres du texte, où l'on donne les éclaircissements historiques nécessaires à la compréhension des procès-verbaux. Quelques documents plus importants et plus étendus sont donnés en appendice. La publication se termine par une table sommaire.

Pour juger de l'importance de cette publication, il suffit de jeter un coup d'œil sur cette table sommaire des séances. On y trouve des renseignements très intéressants sur nombre de questions d'histoire générale et spéciale de la France, sur les relations politiques de Louis XIV avec Rome et les souverains étrangers; sur l'intervention de Louis XIV dans la collation des bénéfices, dans les abbayes, dans les différends entre seigneurs ; sur l'administration des finances, de la marine, des places fortes, etc. Sans doute, beaucoup de résolutions prises dans ce conseil secret ont été mises en pratique par lettres, instructions, décrets, etc. et nous sont ainsi déjà connues, mais il en est d'autres qui n'avaient pour objet qu'une conversation, ou un ordre verbal et qui ont pu nous échapper. Il est très probable que certains faits que l'on ne s'expliquait pas bien jusque maintenant, s'éclaireront par l'étude des procès-verbaux du conseil secret. En tout cas nous aurons ici une nouvelle source précieuse pour le contrôle des mémoires du temps. Il faut savoir gré à M. de Boislisle et à la Société de l'Histoire de France d'avoir livré au public ces précieux manuscrits. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas fait précéder cette publication d'une Introduction sommaire.

Digitized by Google

A côté de ces publications de textes, nous devons à l'heureuse initiative du conseil d'administration de la Société une publication d'un genre nouveau : *Rapports et Notices sur l'édition des Mémoires du Cardinal de Richelieu*, préparée pour la Société de l'Histoire de France, par M. Jules Lair, membre de l'Institut. Fasc. I. (Paris, Renouard, 1905. In-8, p. 1-106, 11 pl.) Jusque maintenant, les travaux de cette nature avaient paru dans l'Annuaire-Bulletin de la Société. Cette fois, l'importance de ces travaux préliminaires leur a mérité les honneurs d'une publication séparée dont le 1er fascicule vient de paraître. Il comprend les rapports de M. Poincarré à l'Institut, de M. Lair et de M. R. Lavollée à la Société de l'Histoire de France. — Les recherches de M. Lair et de ses collaborateurs sur la manière dont furent composés ces mémoires, sur l'identité des personnages qui écrivirent le récit sous la surveillance du cardinal, ont eu un beau succès. M. R. Lavollée a pu déterminer la large part que prit l'évêque de St-Malo, de Harlay-Sancy, à l'élaboration de l'œuvre, spécialement à la partie intitulée : Histoire de la Mère et du Fils, p. 101 s. De nouveaux manuscrits jusqu'ici inconnus ont été retrouvés et classés.

La comparaison des écritures a permis de distinguer ce qui est écrit par Richelieu, ou par ses secrétaires, de ce qui est attribué faussement à l'un ou aux autres; c'est ainsi que le passage intitulé « *Instructions et maximes que je me suis données pour me conduire à la cour* » que l'on attribuait à Richelieu, doit l'être au contraire à Pierre Mathieu (p. 78 s.). La comparaison des manuscrits permet d'en faire la filiation (p. 89 s.) et aussi de suppléer à la perte de certaines années de la rédaction du manuscrit conservé aux Affaires étrangères, ou du manuscrit A. (p. 77 sv.). On le voit, tous ces résultats justifient pleinement la mesure prise par le conseil d'administration et nous promettent une édition sérieuse des Mémoires de Richelieu.

A. Monin.

— L'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. E. Lavisse et qui devait s'arrêter en 1789, sera continuée jusqu'à nos jours. M. Ph. Sagnac traitera de la Constituante et de la Législative (1789-1792) en un volume. M. G. Pariset consacrera un volume à la Révolution depuis 1792 et un autre au Consulat et à l'Empire. M. S. Charléty exposera en deux volumes l'histoire de la Restauration et de la Monarchie de juillet (1815-1848). M. Ch. Seignobos consacrera trois volumes à l'histoire de France depuis 1848.

— La librairie Alphonse Picard a mis en distribution le tome second du *Catalogue général des Incunables des bibliothèques publiques de France* (Paris, 1905, in-8°, xviii-593 p. Prix : 12 fr.) qui a pour sous-titre *Biblia pauperum. Commandements.* Mlle Pellechet étant morte prématurément, son ami et collaborateur, M. Louis Polain, a continué et amélioré sensiblement son œuvre considérable.

A la suite d'un *Rapport sur les archives d'art de la manufacture de Sèvres* (Paris, Cerf, 1905), M. Émile Bourgeois a imprimé un *Inventaire sommaire* de ces archives qui viennent d'être complètement réorganisées.

Digitized by Google

Une circulaire du ministre de l'Instruction publique, datée du 15 mars 1905, a déterminé les cas et les conditions dans lesquels le prêt extérieur des documents conservés dans les archives départementales, communales et hospitalières, pourra être effectué. Désormais les registres, les liasses et même les pièces isolées seront susceptibles d'être prêtées, à condition qu'on les consulte dans un établissement public, dépôt d'archives, bibliothèque municipale ou bibliothèque universitaire. Au sujet des documents conservés dans les Archives nationales, rien n'a été changé aux règlements actuellement en vigueur. G. M.

— Sur l'initiative de MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, et É. Dejean, directeur des Archives nationales, il a été institué, par arrêté du ministre de l'Instruction publique de France en date du 26 mai 1905, une commission spéciale en vue d'étudier les questions relatives à l'organisation des services des bibliothèques et des archives. É. v. d. M.

— Par arrêté du 4 juillet 1905, le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes a institué une Commission chargée « d'étudier toutes les questions relatives à l'organisation des Musées de provinces et à la conservation de leurs richesses artistiques ». Cette Commission, composée de membres du Parlement, de hauts fonctionnaires, de critiques d'art, d'archéologues et de journalistes, s'est réunie au mois de juillet, sous la présidence du sous-secrétaire d'État. Les membres présents ont décidé de se diviser en trois sous-commissions chargées d'examiner les questions soulevées, la première au point de vue artistique, la deuxième au point de vue de l'enseignement, la troisième au point de vue législatif et administratif.

— Le 8 novembre dernier, a eu lieu à Lyon la rentrée solennelle des Facultés catholiques. MM. les doyens y ont présenté leurs rapports et fait connaître les succès obtenus aux derniers examens. La faculté de Théologie a reçu trois nouveaux docteurs : M. l'abbé Chaudouard (*Le Περὶ ἀναστάσεως d'Athénagore*), M. l'abbé Glaizolle (*La théologie de Justinien*), M. l'abbé Gontard (*La première épître de S. Pierre*). — Un des concours annuels a eu pour objet une question d'histoire : *Étude critique de la légende de Ste Agnès par S. Ambroise*. C'est aussi principalement sur le terrain de l'histoire ecclésiastique que les nouveaux licenciés vont porter leurs efforts durant cette année. De nombreuses thèses sont déjà sur le chantier. Signalons : la Didascalie, les Livres Carolins, la Querelle des Images en Occident, Nicolas II et les réformes dans les élections pontificales, la Constitution civile du Clergé. Le monde contemporain de la venue de Jésus mérite également, et aujourd'hui surtout, de fixer l'attention. Deux thèses seront présentées sur cette époque : le messianisme dans Hénoch (éthiopien), le problème eschatologique dans le IVe Livre d'Esdras. — Parmi les travaux de MM. les professeurs, nous pouvons indiquer comme étant en préparation : le second volume de l'*Histoire des Dogmes* de M. Tixeront ; le troisième volume de l'*Histoire des livres du Nouveau Testament* de M. Jacquier, qui

Digitized by Google

comprendra les Actes des Apôtres, les écrits johanniques, les Épîtres catholiques; enfin un travail considérable de M. MARTIN, récemment promu docteur de l'université de Lyon (en 1905) sur *l'Histoire des Églises et des Chapelles de Lyon*. Cette publication entreprise avec la collaboration d'un certain nombre d'hommes compétents, historiens et artistes, sera ornée d'héliogravures d'un goût parfait. H. et L. VAGANAY.

— Le 4 novembre, on a inauguré au Collège de France les conférences de la fondation G. Michonis, qui doivent être tenues par des professeurs étrangers. M. E. NAVILLE, professeur d'égyptologie à l'université de Genève, et M. FRANZ CUMONT, professeur d'histoire ancienne à l'université de Gand, y ont parlé sur la religion des anciens Égyptiens et sur les religions orientales dans le paganisme. G. M.

— La librairie Laurens a entrepris de publier une série de volumes consacrés aux grandes institutions scientifiques et artistiques de la France. On annonce les monographies sur l'Institut de France, les Musées du Louvre, la Bibliothèque nationale, les Manufactures des Gobelins, etc.

— Le *Bulletin de l'université de Paris*, qui paraît toutes les semaines depuis le 14 octobre dernier (Larose et Tenin, 22, rue du Soufflot, Paris), est une feuille d'informations de l'enseignement supérieur à Paris, destinée surtout aux étudiants. « On y trouvera, à leur date, tous les renseignements sur la scolarité, les inscriptions, les sessions d'examens, les soutenances de thèses, les concours, les bibliothèques, les excursions scientifiques, les cours libres, les conférences, les cours de cliniques d'hôpitaux, les bourses et les prêts, les jours de réception, toutes les modifications dans les cours, tous les changements dans le personnel ». Le directeur, M. J. GAUTIER, sous-bibliothécaire à la faculté de droit, se propose aussi de donner, en quelques lignes succinctes, l'indication des matières traitées à la plupart des cours et conférences, ainsi que les textes des sujets de concours et des compositions de licence et d'agrégation, et enfin d'annoncer les concours de carrière et et les vacances d'emploi. Le Bulletin étendra ses informations à tous les grands établissements scientifiques de Paris (Prix d'abonnement : Paris, fr. 4,50 ; Départ., fr. 5,50; Étr., fr. 6,50).

— C'est M. l'abbé LABERTHONNIÈRE qui remplace M. Charles Denis dans la direction des *Annales de philosophie chrétienne*. Il s'est assuré un grand nombre de collaborateurs compétents, tant du monde laïque que du monde ecclésiastique. On en trouvera la liste, dans le numéro d'octobre, avec un exposé du programme qui sera suivi. Aux articles de fond, on ajoutera des notices bibliographiques, objectives et soignées, et des chroniques générales sur le mouvement de la philosophie religieuse dans les différents pays.

— Le 10 de chaque mois, depuis janvier 1906, paraît chez Le Soudier, Boulevard Saint-Germain, 174, en fascicules de 128 p., un nouveau périodique intitulé : *La Revue du mois* sous la direction de M. É. BOREL.

— L'année 1906 verra célébrer le centenaire de Le Play et le cinquantenaire de la *Société d'économie sociale*. Celle-ci a constitué un prix de 1000 francs

Digitized by Google

pour le concours suivant : *Éloge de Le Play*. Il s'agit de préciser la méthode du maître et de mettre en lumière l'importance de ses idées dans leurs rapports avec les transformations économiques et sociales de notre temps. Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 30 avril 1906, au secrétariat de la Société, 54, rue de la Seine, à Paris.

— Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, s'est tenu à Cherbourg, du 3 au 10 août. A la sous-section d'histoire et d'archéologie, diverses communications historiques ont été présentées. Notons les suivantes : M. Sauvage, *L'ancienne capitale des Viducasses ;* L. Coutil, *Les Unelli et les Ambivareti* ; J. B. Delort, *Note sur le Castrum Meroliacum de Grégoire de Tours ;* abbé Adam, *Les noms de personnes et les noms de lieux de l'arrondissement de Valognes ;* Fr. Emanuelli, *Les sources de l'histoire de Cherbourg ;* E. Lelong, *Le rôle des Sociétés savantes dans l'élaboration d'une biographie nationale française.*

— A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 22 septembre, M. P. Viollet a continué la lecture d'un mémoire sur les élections ecclésiastiques au XIIIe siècle. — M. Delisle a communiqué une lettre de M. Warner, conservateur des manuscrits au Musée Britannique, au sujet de la découverte, dans un album de Windsor, des dix miniatures de Jean Foucquet, provenant du second volume des Antiquités de Josèphe.

Le 29 septembre, M. Clermont-Ganneau a étudié les inscriptions grecques, romaines et médiévales recueillies dans la Syrie du Nord et publiées par MM. Von Oppenheim et Lucas. Plusieurs de ces textes sont empruntés mot à mot au Cantique des Cantiques et aux Psaumes, et ils offrent des variantes intéressantes pour l'exégèse.

Le 8 septembre, M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres plusieurs lettres de M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse, relatives aux fouilles entreprises dans les catacombes d'Hadrumète. Outre plusieurs inscriptions, il faut signaler une représentation du Bon Pasteur et un buste d'homme en plâtre, moulé sur nature.

Le 6 octobre, M. Huelsen, secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Rome, a fait une communication sur un manuscrit inédit de l'archéologue J.-J. Boissard (1528-1602) conservé à la Réserve des imprimés de la Bibliothèque nationale. Il renferme un grand nombre de copies d'inscriptions et de monuments antiques de Rome, de France, de Suisse et des provinces danubiennes.

— L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. E. Daudet pour son *Histoire de l'émigration* et le second prix à M. A. Lebey *(Le Connétable de Bourbon).*

M. Francus a obtenu un prix Thérouanne de 500 fr. pour ses *Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais.*

Le prix Prost a été partagé par moitié entre MM. A. Lesort *(Les chartes du Clermontois, conservées au musée Condé, à Chantilly)* et É. Duvernoy *(Le duc de Lorraine Mathieu I).*

Digitized by Google

Le prix Guizot a été partagé entre MM. Doumergue *(Jean Calvin)* (2.000 fr.) et E. Biré *(Armand de Pontmartin)* (1.000 fr.).

Le prix Le Dissez de Penanrun a été attribué à M. Lacour-Gayet pour l'ensemble de ses travaux historiques.

Au Concours des antiquités nationales, la troisième médaille a été décernée à M. l'abbé Métais pour son *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*. Dom Fourier Bonnard *(Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor de Paris)* a obtenu la première mention; M. G. Musset *(Cartulaire de Saint-Jean d'Angély)*, la seconde; M. J. Depoin *(Liber testamentorum S. Martini de Campis)*, la quatrième; M. Bauchoud *(La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes)*, la septième.

L'Académie de Reims a décerné un prix à M. Paul Hildenfinger pour son livre sur *Les Léproseries de Reims*.

— *Nominations*. — M. H. Lichtenberger, professeur de littérature étrangère à l'université de Nancy, a été nommé maître de conférences pour la littérature allemande à l'université de Paris.— Ont été également nommés maîtres de conférences à la faculté des Lettres de Paris MM. Courbaud (Langue et littératures latines); Reynier (Langue et littérature françaises); Fougères (Langue et littérature grecques).

MM. F. Benoît et Ph. Sagnac, chargés de cours à la faculté des lettres de l'université de Lille, sont nommés à la même université professeurs, le premier d'histoire de l'art, le second d'histoire moderne et contemporaine.

M. l'abbé Touzard, précédemment professeur au Séminaire Saint-Sulpice, a été nommé professeur d'Écriture Sainte à l'Institut catholique de Paris, en remplacement de M. Fillion.

M. L. Delisle est nommé président du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes; et M. H. Omont, inspecteur général (hors cadre) des bibliothèques de France.

M. Élie Berger a été nommé membre de la commission supérieure des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières.

A la Bibliothèque nationale, M. A. Isnard a été nommé bibliothécaire et MM. Travers et R. Poupardin, sous-bibliothécaires.

M. Philippe a été nommé archiviste des Vosges, en remplacement de M. C. de Beaurepaire, démissionnaire; M. E. Gabory, archiviste de la Vendée, en remplacement de M. Barbaud, démissionnaire; M. E. Delmas, archiviste des Hautes-Pyrénées; M. P. d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse; M. É. Fages, archiviste de la Lozère; M. R. Busquet, archiviste de la ville de Grenoble; M. J. Laurent, conservateur du musée municipal et du musée Garinel ainsi que bibliothécaire et archiviste de la ville de Châlons-sur-Marne.

M. le comte Boulay de la Meurthe a été élu président de la Société d'histoire contemporaine, à la place de M. V. Pierre, décédé.

A l'Académie des Beaux-Arts, M. Lhermette a été élu à la place de M. Henner, décédé.

— *Décès*. — L'université catholique de Lille a été cruellement éprouvée par des deuils répétés dans les derniers mois de l'année 1905.

Digitized by Google

M. l'abbé Boulay, doyen de la Faculté des Sciences, est mort subitement à Lille, le 19 octobre à l'âge de soixante-huit ans.

Trois jours auparavant, M. le Marquis de Vareilles-Sommières, tombait aussi frappé et succombait après quelques minutes d'agonie. Pour les étudiants comme pour les professeurs de la Faculté de droit, M. le doyen était un maître par le prestige de l'intelligence, de la distinction, de l'éloquence. Il était né à Poitiers, le 3 juin 1846. Il a écrit des ouvrages de droit où la profondeur de la pensée est aussi remarquable que l'éclat du style et de l'exposition.

Le 24 septembre, mourait au château de Tailleville (Calvados), M. Amédée de Margerie, ancien doyen de la Faculté des Lettres. Il était né le 9 janvier 1825. C'était avant tout un philosophe, mais c'était aussi un historien, et il s'était parfois occupé avec savoir et distinction d'histoire ecclésiastique. Voici la liste des livres ou brochures qui intéresse plus particulièrement notre Revue : *La Politique de Martial la Chaussée* (Nancy, 1873); *La Chevalerie au XIXe siècle* (Paris, 1887); *Madame de La Fayette* (Nancy, 1870); *Les Fausses Décrétales et les Pères de l'Église, seconde Lettre au P. Gratry* (Paris, 1870); *De l'union de la Philosophie et de la Littérature au XVIIe siècle* (Nancy, 1860); *Du rôle de la Morale dans la Civilisation* (Nancy, 1859); *Saint François de Sales* (Paris, 1899); *Léon XIII, l'Église et l'Italie* (Lille, 1889); *Réponse à Mgr Héfelé, pour faire suite aux Lettres au R. P. Gratry* (Paris, 1870); *Quatrième lettre au R. P. Gratry* (Paris, 1870); *L'abbé Sibon* (Nancy, 1893); *Avant le Combat* (Paris, 1881); *Hippolyte Taine* (Paris, 1893); *La Restauration de la France* (Paris, 1872); *Le Pape Honorius et le bréviaire romain, lettre au R. P. Gratry* (Paris, 1870); *L'Infaillibilité, troisième lettre au R. P. Gratry* (Paris, 1870); *Le Comte Joseph de Maistre* (Paris, 1882); *Le Rationalisme et le Protestantisme en 1866* (Paris, 1866); *L'abbé Mourlon* (Moulins, 1881); *Mgr d'Hulst* (Paris, 1896); *Le Cardinal Pie; Eug. de Margerie* (Paris, 1901); *Le Comte Alex. de Lambel* (Paris, 1905). L. S.

— Le 25 septembre, est décédé M. G. Cavaignac. Il a publié en 1891 un important ouvrage de critique historique : *Formation de la Prusse contemporaine.*

Dans le courant du mois d'août, est mort M. A. Le Roy. Sa thèse de doctorat-ès-lettres est intitulée : *La France et Rome de 1700 à 1715* (1902). On lui doit aussi divers travaux sur le Jansénisme.

On annonce également la mort de l'historien de l'art, M. C. Ephrussi, directeur de la Gazette des Beaux Arts, et celle de M. Gauthier, archiviste de la Côte d'Or, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les publications de M. Gauthier sont extraordinairement nombreuses, mais aucune n'a une importance capitale. Elles se rapportent particulièrement à l'histoire de la Franche-Comté. Citons seulement quelques titres : *Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon* (1878); *L'abbaye du Mont-Sainte-Marie et ses monuments* (1883); *Notes iconographiques sur le Saint-Suaire de Besançon* (1883); *Département du Doubs. Inventaire som-*

Digitized by Google

maire des archives départementales antérieures à 1790. Archives civiles. Série B. Chambre des comptes de Franche-Comté (1883-1895, 3 vol.) etc. etc.

Mgr ÉLIE MÉRIC est mort à Honfleur (Calvados), le 16 octobre dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Il s'est surtout consacré à combattre les spirites et les partisans des sciences occultes. Dans ce but, il fonda l'Académie des sciences phsychiques et entreprit la publiication d'une *Revue du monde invisible*. On lui doit plusieurs publications historiques : *Histoire de M. Émery et de l'Église de France, pendant la Révotution* (Paris, 1887, 2 vol.); *Le clergé sous l'ancien régime* (Paris, 1890), etc. Parmi ses ouvrages relatifs aux sciences psychiques, signalons : *Études contemporaines. La Vie dans l'esprit et dans la matière* (Paris, 1872); *Études contemporaines. La morale et l'athéisme contemporain* (Paris, 1876).

En novembre, est mort M. A. DE TREVERRET, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Du panégyrique des saints au XVIIe siècle* (Paris, 1868).

— Le 10 novembre, est mort M. ALFRED RAMBAUD, né à Besançon en 1842, successivement professeur à la faculté des lettres de Besançon, professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut, sénateur, ministre de l'Instruction publique. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *L'Empire grec au Xe siècle. Constantin Porphyrogénète* (Paris, 1870); *La Domination française en Allemagne. Les Français sur le Rhin (1792-1804)* (Paris, 1873); *La Domination française en Allemagne. L'Allemagne sous Napoléon Ier (1804-1811)* (Paris, 1874); *Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à l'année 1877* (Paris, 1878); *Histoire de la Révolution française (1789-1799)* (Paris, 1883); *Histoire de la civilisation française*, Tome Ier : *Depuis les origines jusqu'à la Fronde* (Paris, 1885); Tome II : *Depuis la Fronde jusqu'à la Révolution, suivi d'un aperçu de la civilisation contemporaine* (Paris, 1887); *Histoire de la civilisation contemporaine en France* (Paris, 1888), qui eut six éditions; *Russes et Prussiens. Guerre de sept ans* (Paris, 1895); *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*. Tome VIII : *Russie*; volume Ier : *Des origines jusqu'à 1748* (Paris, 1890); volume II : *(1749-1789)* (Paris, 1891); *Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à nos jours* (Paris, 1900); *Jules Ferry (1832-1893)* (Paris, 1903); *L'Empereur de Carthage* (Paris, 1904). Enfin, en collaboration avec M. ERNEST LAVISSE, M. Rambaud a dirigé la publication de l'*Histoire générale du IVe siècle à nos jours*.

M. GUSTAVE SAIGE, conseiller d'État, conservateur des Archives du palais de Monaco, correspondant de l'Institut, est décédé dans les premiers jours de décembre, à l'âge de 68 ans. G. M.

Grèce. — La presse grecque religieuse est actuellement représentée par : 1) l'Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια de Constantinople, organe officiel du Patriarcat, hebdomadaire ; sa valeur scientifique est presque nulle ; 2) la Νέα Σιών qui semble devoir réunir les meilleures intelligences du clergé grec : elle paraît à Jérusalem une fois par mois ; 3) l'Ἱερὸς Σύνδεσμος d'Athènes, organe

Digitized by Google

officiel du métropolite de cette ville, édité par le syllogue athénien du même nom. Cette revue avait interrompu sa publication à la mort du métropolite Procope. Elle paraissait d'abord trois fois par mois ; elle ne paraît plus à présent que tous les quinze jours ; 4) l''Ανάπλασις, publiée à Athènes par le syllogue du même nom ; elle n'a aucune valeur scientifique ; 5) l''Αναμόρφωσις, hebdomadaire, publiée au Pyrée ; 6) la Θρησκευτικὴ ἠχώ, publiée à Patras (mensuelle) ; 7) l'"Ενωσις τῶν ἐκκλησιῶν, qui paraît à Londres et est rédigée par l'archimandrite A. Teknopoulos ; 8) l'Ἁρμονία d'Athènes.

Le professeur Georges Lambakis, le dévoué président de la Société d'archéologie chrétienne d'Athènes, a inséré, dans la Νέα Σιὼν de Jérusalem (juillet-août 1905), une savante dissertation sur la forme de l'étoile de Béthléem dans les anciens monuments de l'art chrétien. Il étudie cette forme dans les documents artistiques des catacombes et des églises byzantines, et examine la tradition des Pères à ce sujet.— Dans la même livraison, l'archimandrite Chrysostome Papadopoulo donne la préface d'un travail, qu'il annonce très étendu, sur le couvent de la Croix à Jérusalem, où se trouve actuellement l'école théologique grecque. Il fait ressortir l'importance de ce monastère, fondé, d'après une tradition, par les rois géorgiens, et surtout l'importance de sa Bibliothèque, riche de nombreux manuscrits orientaux. L'école compte actuellement 61 élèves, et les frais d'entretien s'élèvent à 60.000 francs environ.

L''Αρμονία d'Athènes a publié, en 1905, une série d'articles sur les églises, les archevêchés et les évêchés latins des îles Ioniennes : Σημειώματα περὶ τῶν δυτικῶν ἐκκλησιῶν, ἀρχιεπισκοπῶν, καὶ ἐπισκοπῶν 'Επτανήσου. Ces articles, rédigés par Spiridon de Biagis d'après les archives des évêchés de Zante et de Corfou et les renseignements fournis par les historiens des îles ioniennes, constituent un premier essai de l'histoire, qui n'a pas encore été écrite, de l'Église latine en Grèce. Il serait utile que les articles de M. De Biagis parussent en brochure, ce qui les rendrait plus accessibles aux érudits. A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — L'Institut autrichien a entrepris le dépouillement du fonds dit *della Pace* (traités de Westphalie et d'Utrecht). MM. Ritter, von Lohr et Gutmensch sont spécialement chargés de ce travail. — M. Watzl a entrepris la publication des *cameralia* de Boniface VIII, Benoît XI et Clément V. — Le directeur, M. Pastor, vient de publier la première partie du quatrième volume de son Histoire des Papes.

M. Kehr, directeur de l'Institut prussien, a découvert, dans la bibliothèque du chapitre du Vatican, un petit manuscrit contenant un recueil de lettres inédites se rapportant aux pontificats d'Innocent III, Honorius III, Clément III, Adrien IV, et un traité de Jean de Spolète *De tollendo schismate (1378) ad Jacobum de Altovitis episcopum Faesulanum*. M. Kehr a édité ce document dans l'appendice du premier fascicule du VIIIe volume des *Quellen und Forschungen*.

Digitized by Google

Notre collaborateur, M. le docteur É. Van der Mynsbrugge, a été nommé assistant temporaire de l'Institut historique belge. Il dépouille actuellement les cassettes pour les diocèses étudiés par cet Institut.

Il y a lieu de remarquer la part de plus en plus large faite dans les Instituts aux représentants de l'histoire de l'art. Avec M. Orbaan à l'Institut hollandais, signalons MM. Diez et Fietze à l'Institut autrichien, M. Haseloff, *Privatdozent* à l'université de Berlin, troisième secrétaire de l'Institut prussien.

Le lundi 4 décembre, une charmante cérémonie a réuni tous les travailleurs des archives pour célébrer la nomination de Mgr Wenzel, sous-archiviste du Vatican, comme chanoine de Saint-Pierre et le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture des Archives. Au nom de tous, Mgr Duchesne a offert au nouveau chanoine un anneau et un sujet en bronze accompagnés d'une adresse signée par les travailleurs. Il a trouvé des mots aimables pour lui exprimer la reconnaissance de chacun. Très ému, Mgr Wenzel a répondu, en reportant à Léon XIII tout l'honneur de cette fête.

Dans la collection *Fede et Scienza*, de la librairie Pustet, signalons une brochure écrite, avec la compétence qui le caractérise, par le professeur Marucchi : *Il pontificato del Papa Damaso* (128 p.). L'auteur étudie successivement l'histoire du pontificat, les inscriptions faites par le Pontife en l'honneur des martyrs, celles du Pape lui-même et de sa famille. En dernier lieu, l'auteur apporte des preuves très ingénieuses pour identifier le père de saint Damase avec un évêque nommé Léon dont l'épitaphe a été retrouvée dans l'*agro verano* près la basilique de saint Laurent.

Par les soins du ministère de l'instruction publique et sous le titre *Monasteri di Subiaco*, viennent de paraître à la typographie de l'union coopérative de Rome, deux volumes concernant l'histoire et les monuments de Subiaco. Dans le premier, M. Egidi publie *Notizie storiche della badia duranto il medioevo ;* M. Giovannoni, *Architettura dei monasteri subiacensi ;* M. Hermanin, *Affreschi del speco*. Dans le second volume, M. Federici donne une notice sommaire sur des documents concernant l'histoire de l'abbaye (518 manuscrits dont le plus ancien remonte au IXe siècle, 173 incunables, 4811 pièces dont la plus ancienne remonte à l'an 369).

La constitution économique au moyen âge avait jusqu'ici assez peu intéressé les érudits italiens ; il y a d'autant plus lieu de signaler l'ouvrage du professeur Gino Arias sur le *Sistema della costituzione economica e sociale italiana nell' età dei comuni* (Rome, Turin, Roux et Viarengo, 1905). A remarquer, dans le chapitre troisième, une bonne étude sur les finances pontificales, les marchands en relation avec les Pontifes, les contrats de change conclus à la cour d'Avignon.

MM. O. Parenti, P. Guidi et F. Simonelli ont commencé la publication des synodes diocésains de Lucques. Le premier volume traite d'un *Sinodoto inedito, celebrato nel 1448, dal vescovo Stefano Trenta,* extrait d'un manuscrit en parchemin qui se trouve à la chancellerie épiscopale.

Digitized by Google

Sous le titre : *Esercitazioni sulla letteratura religiosa in Italia nei sec. XIII et XIV dirette da* Guido Mazzoni (Florence, Alfani et Venturi, 1905. In-II, XII-346 p.), ce professeur a publié vingt-six travaux de ses élèves. Les mémoires sont très inégaux. Parmi les meilleurs, signalons ceux d'Attilio Simioni sur la légende de sainte Catherine d'Alexandrie, de Michele Catalano Tiritto sur *Il poemetto religiosi nei secoli XIII e XIV*, de Carmine di Piero, *Di alcuni trattati asctici.*

M. Dengel a publié *Die politische und kirliche Tätigkeit des Monsignor Joseph Garampi in Deutschland 1761-1763* (Rome, Loescher, 1905. In-8°, VIII-196 p.) où il étudie le rôle de Garampi en Allemagne, au congrès d'Augsbourg, après la guerre de sept ans, où il est envoyé sous le prétexte d'une visite canonique de l'abbaye de Salem. Après avoir fait l'historique des précédentes missions diplomatiques romaines dans les autres congrès, l'auteur décrit la situation de l'Allemagne au temps du congrès d'Augsbourg. Garampi n'y intervint qu'indirectement, mais profita de sa mission pour mettre fin aux écarts de conduite de l'évêque de Liége, Jean de Bavière. Dans la deuxième partie, M. Dengel étudie la réforme de l'abbaye troublée par quelques esprits brouillons. Ce début nous fait bien augurer de la biographie complète de Garampi, personnage intéressant à tant de titres.

Dans la collection des manuels Hoepli, Solone Ambrosoli publie un *Atlantino di monete papali moderne* (Milan, 1905, 13 p. avec 200 photogravures) où il étudie les monnaies des souverains pontifes depuis Urbain VIII et celles des camerlingues. Les monnaies sont disposées par ordre alphabétique. En tête, une brève notice sur la vie d'Angelo Cinagli.

Roba di storia et d'arte est le titre d'une nouvelle revue mensuelle qui s'occupera de l'histoire du moyen âge et des temps modernes pour Rome et la Romagne.

La Société historique de Sardaigne a publié dans son premier fascicule : Solmi, *La Sardegna e gli studi storici*; Baudi di Vesme, *Gugliemo giudice di Cagliari e l'arborea;* E. Besta, *Appunti cronologie sul condaghe di S. Pietro in Silchis*; S. Pintus, *Vescovi ed arcivescovi di Torres oggi Sassari;* L. Arezio, *La diplomazia sarda alla vigilir della terza coalizione europea.* Le volume se termine par des mélanges, des notices, des renseignements bibliographiques et une chronique.

Le 5 novembre, est paru à Rome le premier numéro d'une nouvelle revue bibliographique : *Il censore.*

Sous le titre de *Miscellanea di erudizione* paraît à Pise chez Mariotti, une nouvelle revue bimestrielle dont le directeur est M. Pio Pecchiai. Un Bulletin, servi gratuitement aux abonnés de la Revue, y sera rattaché. M. Pecchiai se propose d'y noter toutes les publications *projetées*, afin d'éviter aux érudits l'inconvénient de travailler en même temps, à leur insu, sur un même sujet. Le Bulletin aura pour titre : *Attività degli studiosi.*

H. Dubrulle.

Digitized by Google

— Sous le titre : *Il Pensiero cattolico, Rivista delle reviste,* paraît tous les mois, à partir de décembre dernier, à Manduria, en fascicules de 36 pages, un nouveau périodique dont le but est de faire connaître les résultats obtenus par « les savants catholiques, dans les différents domaines de la science et ainsi d'offrir aux hommes de bonne volonté un bon instrument de travail pour populariser les principes catholiques ». Prix d'abonnement : L. 5 pour l'Italie, L. 8 pour l'étranger (G. Lacaita, Piazza Garibaldi, Manduria).

— L'édition phototypique des manuscrits les plus précieux de la Bibliothèque vaticane (*Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi* jussu Pii P. X, consilio et opera curatorum Bibliothecae Vaticanae — Voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t, VI, p. 254) s'est enrichie de la reproduction du fameux *Codex Vaticanus Gr.* 1209, que les biblistes désignent jusqu'ici par le sigle B. C'est, on le sait, le témoin le plus ancien et, d'après un grand nombre de critiques, le plus fidèle du texte grec de l'Écriture. Il remonte au commencement ou au milieu du IVe siècle, mais a été retouché plus tard par deux correcteurs. Le Codex est écrit sur trois colonnes, en caractères onciaux. Les caractères primitifs étaient fort beaux et d'une remarquable régularité; mais le second correcteur, au Xe ou au XIe siècle (d'après Tischendorf), les a retouchés avec une encre plus foncée; quelques lettres ou quelques mots seulement de l'ancienne écriture restent complètement intacts.

Sixte V a jadis fait publier l'Ancien Testament grec d'après ce Codex. Mais ce n'est qu'au XIXe siècle qu'une édition complète en a été donnée. De 1828 à 1838, Mai fit imprimer la première, qui ne fut toutefois publiée qu'en 1857, après la mort du Cardinal, par Vercellone. Cette édition est absolument insuffisante De 1869 à 1881, Vercellone, Cozza, Sergio et Fortunati en publièrent une autre, beaucoup meilleure, mais où l'œuvre des différentes mains qui ont travaillé au Codex, n'est pas bien distinguée. Cette édition a été imprimée avec les beaux caractères de Tischendorf. Quelques années plus tard, en 1889, sur l'ordre de Léon XIII, Cozza reproduisit en facsimile photolithographique les feuillets contenant le Nouveau Testament. Quelques confusions de lettres déparent cet ouvrage. La nouvelle reproduction phototypique exécutée par la maison U. Hoepli à Milan, répond enfin aux exigences les plus sévères. Elle forme le *Volumen IV* de la Collection indiquée plus haut. En 1904, a paru la deuxième partie contenant le Nouveau Testament (grand in-4, 301 p.; p. 1235-1536 du manuscrit). Le tome I de la de la première partie a été publié en 1905 (p. 1-394 du manuscrit). Il renferme l'Ancien Testament jusqu'à *II Reg.* XXIV, 25. Après le tome II, les Bibliothécaires de la Vaticane feront paraître un volume de Prolégomènes, où seront en particulier expliquées les difficultés que le Codex présente à la lecture. L'espoir exprimé par les éditeurs, dans la Préface, de rendre à tous, par cette édition, l'usage du fameux Codex plus facile et plus sûr, est assurément on ne peut plus fondé. On leur sera d'autant plus reconnaissant du service rendu que, malgré les soins dont il est l'objet, le Codex B se détériore de plus en plus tous les jours.

— Dans son ouvrage intitulé : *Il Papato (Piccola bibliotheca di scienze moderne.* Turin, Rocca, 1905. In-12, XXVIII-514 p. Prix : Lire 5),

Digitized by Google

M. Labanca entend nous donner une synthèse scientifique de l'histoire de la Papauté. L'ouvrage débute par une longue dissertation, d'opportunité fort douteuse, sur la signification du mot *Papa*, sa portée, son emploi en Orient et en Occident (p. 1-92). Après avoir déterminé les facteurs principaux de la puissance grandissante de la Papauté, l'auteur étudie l'évolution de cette institution, en examinant successivement le développement de ses pouvoirs religieux, politiques et royaux. Dans un dernier chapitre, il formule sur « l'avenir de la Papauté » un jugement basé sur les enseignements de l'histoire.

La synthèse de M. Labanca est malheureusement défectueuse. Son travail ne constitue pas l'histoire approfondie et objective qu'il avait laissé espérer; c'est plutôt un exposé de griefs contre la Papauté. D'après l'auteur, le pouvoir pontifical serait contraire à la volonté du Christ, et sans lien historique avec l'Église des temps apostoliques. Les Pontifes romains auraient usurpé un rôle politique et souverain, destructeur de leur mission religieuse, funeste à la chrétienté, et tout particulièrement à l'Italie. Les sympathies italianissismes, d'ailleurs fort respectables de M. Labanca, lui font absolument méconnaître l'importance religieuse et civilisatrice du pouvoir temporel des papes.

Il eût fallu tracer un tableau adéquat du rôle religieux constamment joué par la Papauté, de son influence sur la civilisation, de son action sociale. Devant un tel tableau, le lecteur se serait nécessairement demandé comment on peut tenir pour contraire à la mission essentielle des Pontifes romains, une puissance qui leur a permis d'exercer durant tout le moyen âge une action religieuse primordiale et de la continuer de nos jours avec une maîtrise telle, que l'auteur lui-même hésite à en prédire l'anéantissement prochain. Ce ne sont pas les qualités personnelles des rares Pontifes auxquels seuls M. Labanca accorde une compréhension exacte de leurs devoirs, qui suffisent à expliquer la vitalité triomphante de la Papauté à travers les siècles. Mais de cette vitalité, on chercherait en vain à se faire une idée exacte d'après les données fournies par l'auteur.

M. Lab nca a incontestablement manié de nombreux matériaux, et son ouvrage témoigne d'une grande érudition. Malheureusement, la rédaction a été tellement hâtive et négligée que cette œuvre ne pourra guère rendre de services aux historiens. La bibliographie incomplète et fantastique qui précède l'exposé, est particulièrement symptomatique du procédé de travail. Dans toutes les parties du livre, on trouve des redites nombreuses, des digressions inutiles, un éparpillement de références et de renseignements, favorisé singulièrement par un double système d'annotations. M. V.

— Le P. Girolamo Golubovich, des Pères franciscains de Quaracchi, vient d'éditer une petite brochure in-8° de 12 pages, intitulée : *Esame di alcune fonti storiche di S. Francesco del secolo XIV* (Florence, 1905. Extrait de la revue *Luce e Amore*, t. II, n. 6). Le savant religieux examine avec un soin minutieux la question de la soi-disant *Leggenda antica* de saint François d'Assise, d'après les deux éditions que nous en avons jusqu'ici, l'une

Digitized by Google

partielle, faite par Mgr FALOCI PULIGNANI d'après le manuscrit ombrien de Montesanto (*Miscellanea francescana*, t. VIII, p. 81-118), l'autre complète, faite par M. l'abbé MINOCCHI (Florence, 1905. Voir le compte-rendu de ces deux éditions par Mgr S. LE GRELLE, *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 378-380). Après une comparaison rapide des deux éditions, le P. GOLUBOVICH examine les rapports de la *Leggenda antica* avec le *Chronicon septem tribulationum* d'Ange Clareno et conclut à la priorité de la première, tout en défendant l'identité d'auteur. Enfin, il constate que la valeur de cette dénomination de *Leggenda antica*, n'est que relative. Le même nom fut donné indifféremment par les écrivains du XIVe siècle à toutes les légendes antérieures à la *Nova legenda*, celle de saint Bonaventure; il est générique, non spécifique. Ainsi tout se réduirait à une question de noms. L'auteur le voit; mais il hésite à se prononcer définitivement.

Dans *La voce di S. Antonio* (t. X, n. 1. Quaracchi, juillet 1905), qui est plutôt une revue d'édification, le P. NICOLAS DAL-GAL commence une étude « critico-historique » sur la vie de saint Antoine de Padoue. Une préface « d'une nature toute scientifique » sera ajoutée au tiré à part du présent travail, qui promet d'être traité avec soin. A. F.

— La basilique de St-Pierre *in Ciel d'oro* à Pavie, est célèbre à raison de son antiquité et parce qu'elle conserve les dépouilles mortelles de saint Augustin et de Boèce. Quelques historiens en font remonter la fondation au premier siècle du christianisme ; mais la première allusion à la basilique se trouve dans Paul Diacre, en 604. Elle remonte probablement au VIe siècle, et a dû être, à ses origines, une chapelle destinée à recevoir le tombeau de Boèce. Confiée d'abord aux bénédictins et dans la suite aux chanoines réguliers, elle fut attribuée aux Ermites de saint Augustin en 1327, par une bulle de Jean XXII. Le monastère de Pavie devint dès lors pour l'Ordre de saint Augustin, une pépinière d'hommes illustres. Citons frère Jacques Bussolari, dont Pétrarque célébrait l'éloquence divine (*eloquentiam coelitus datam*) et dont le nom est lié intimement à l'histoire religieuse et civile de la Lombardie au XIVe siècle. Un grand nombre de pièces concernant l'histoire de cette basilique et des Augustins de Pavie restaient ignorées dans les Archives d'État à Milan, dans la Bibliothèque de l'université de Pavie, dans les Archives du *Museo Civico* de cette ville, de l'université de Bologne, de la Bibliothèque Angelica. Mgr RODOLFO MAJOCCHI, directeur de la *Rivista di scienze storiche* et le P. NAZZARERO CASACCA, O. S. A., ont recueilli ces pièces et ont inauguré la publication d'un *Codex diplomaticus Ordinis E. S. Augustini Papiae*, dont le premier volume vient de paraître (Pavie, Rosetti, 1905. In-4, LII-247 p.). Le volume est imprimé avec luxe, et contient de magnifiques tables reproduisant l'intérieur de la basilique et les détails de la fameuse *arca* qui renferme les dépouilles mortelles de saint Augustin. Les pièces insérées dans ce volume embrassent une période d'un siècle et demi (1258-1400). La savante introduction est une monographie historique, très riche au point de vue bibliographique, de la Basilique de St-Pierre. Les pièces publiées dans le texte original, sont enrichies de notes.

Digitized by Google

en italien. Leur ensemble constitue une série importante de documents sur l'histoire de Pavie, de l'ordre de saint Augustin, et du monachisme aux XIIIe-XIVe siècles. L'ouvrage entier, d'après les prévisions de ses auteurs, comprendra cinq volumes. A. PALMIERI, O. S. A.

— Le sensationnel travail du R. P. H. DENIFLE sur Luther et le Luthéranisme a trouvé un excellent traducteur en M. ANGELO MERCATI, qui se consacre si intelligemment et si activement à populariser en Italie les œuvres historiques des historiens catholiques allemands. La version italienne est intitulée : *Lutero e Luteranismo nel loro primo sviluppo* (Rome, Desclée Lefebvre et Cie, 1905. In 8 de 411-461 p.); elle est basée sur la deuxième édition allemande et reproduit jusqu'ici la première partie du premier volume. Il ne peut être question de revenir sur le fond même du travail, puisque l'édition originale a été ici-même l'objet d'un compte rendu étendu (RHE, t. V, 1904, p. 862-869); l'œuvre continue d'ailleurs à défrayer la polémique, principalement en Allemagne (voir la *Bibliographie* de la Revue au mot Denifle; TH. BRIEGER, *Zu Denifle's letzter Arbeit*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXVI, 1905, p. 382-393; H. GRAUERT, *P. Heinrich Denifle, O. Pr. Ein Wort zum Gedächtnis und zum Frieden*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XXVI, 1905, p. 959-1018). M. A. Mercati a heureusement vaincu toutes les difficultés de traduction et sa version ne manquera pas d'attirer à l'œuvre du regretté dominicain un nombre considérable de nouveaux lecteurs.

— Dans les *Studi e Testi*, viennent de paraître, sous le n° 15, édités par G. MERCATI, les *Opuscoli inediti del Beato Card. Giuseppe Tommasi* († 1713). Le premier (*Cod. Vat. lat.* 7150, fol. 78-93v) est relatif à la réforme des livres liturgiques : Missel, Bréviaire, Cérémonial. Touchant ce mot suspect de « Réforme », le bienheureux Tommasi montre d'abord qu'on ne peut pas taxer de nouveauté les efforts faits pour restaurer les usages anciens. En revenir *ad pristinam orandi regulam* a toujours été le but des papes dans la révision des livres liturgiques. La réforme du Missel, du Bréviaire, du Cérémonial doit se faire d'après les sources (*un'esatto esame dell' antiche institutioni*): il faut examiner chaque livre à part et le confronter avec les exemplaires anciens. Suivent quelques avis pratiques pour les recherches. — Le deuxième opuscule (*Cod. Vat.* 7159, fol. 108-109v) (il est intercalé entre les deux opuscules du *Cod. Vat. lat.* 7150, à cause de l'affinité de la matière exposée), traite de l'office complet des saints : c'est une réponse à un doute, proposé par ~~Lorenzo~~ Alessandro Zaccagni, liturgiste distingué et premier gardien (*custode*) de la Bibliothèque vaticane, touchant l'interprétation d'une prescription de Grégoire VII : *circa plenum officium Sanctorum omnium Romanorum Pontificum et Martyrum*. Le bienheureux montre qu'il faut seulement célébrer l'office des « papes martyrs » ; il n'est pas possible de célébrer dans l'année l'office de tous les papes et de tous les martyrs. On trouvera ici quelques remarques intéressantes sur les rubriques anciennes dont l'observation ferait éviter beaucoup de confusions dans le Bréviaire. A noter spécialement le n° 3 où Tommasi montre que les fêtes de

Digitized by Google

neuf leçons étaient très peu nombreuses, parce que selon S. Bernard : ***festivitates non sunt multiplicandae : quia haec frequentia gaudiorum patriae est, non exilii : et numerositas festivitatum cives decet, non exules.*** — L'opuscule III (*Cod. Vat. lat.* 7150. fol. 94-99ᵛ) examine si l'insertion dans le martyrologe entraîne aussi le culte public et si par conséquent les Bienheureux peuvent être insérés dans le martyrologe. D'après les explications de Tommasi, l'inscription d'un saint au martyrologe comporte bien une certaine reconnaissance de culte. Mais, en appelant « saints » certains personnages et d'autres « bienheureux », le martyrologe exprime suffisamment lui-même les distinctions qu'il y a lieu de faire : ***cultum inductum seu indultum.***— L'opuscule IV (*Cod. Vat.* 8233, fol. 40-40ᵛ) est une lettre du B. Tommasi à Emmanuel Schelstrate, custode de la Bibliothèque vaticane, qui lui avait envoyé plusieurs « journaux » de Leipzig. Avec cette lettre, Tommasi envoyait à Schelstrate une copie du martyrologe de Milan tiré d'un Missel ambrosien.

Les opuscules I-II-IV sont rédigés en italien, l'opuscule III en latin. L'éditeur les a divisés en différents numéros d'après les différents sujets traités; il a ajouté des notes empruntées à la littérature la plus récente, et suppléé aux citations inexactes. L'édition commence par une introduction bien documentée. Bref, la publication de M. Mercati est excellente.

Dom C. Mohlberg, O. S. B.

— *Décès.* — Le 19 septembre, est mort à Rome, le Dʳ G. Coletti, archiviste-paléographe aux Archives du Capitole.

Pays-Bas. — Le colonel F. de Bas, directeur des Archives militaires de l'état major, a rendu un grand service aux historiens, en publiant un répertoire pour l'histoire militaire des Pays-Bas *(Repertorium voor de Nederlandsche krijgsgeschiedenis. Bewerkt onder toezicht van den chef van den generalen staf.* La Haye, Frères van Cleef, 1905. In-8, 24 et 669 p. Fl. 3). L'auteur s'était proposé de recueillir et de publier des renseignements aussi complets que possible : 1° sur les archives, les bibliothèques, les musées, les collections, etc., des Pays-Bas et de l'étranger, qui contiennent des documents de quelque importance pour l'histoire militaire des Pays-Bas; 2° sur les documents, les manuscrits et les ouvrages à consulter pour en faire une étude approfondie, et 3° sur les articles relatifs à ces matières, qui ont paru dans les périodiques des Pays-Bas et de l'étranger. De fait, il n'a publié que la première partie de son travail. Pour ne pas grossir outre mesure son répertoire, il a disposé le résultat de ses recherches sur les deux autres points signalés plus haut, dans un catalogue à fiches qui est mis à la disposition des travailleurs aux Archives militaires à La Haye. G. G.

— Le Dʳ Th. Bussemaker, professeur d'histoire à l'université de Leyde, vient de publier son Rapport sur les recherches dont il était chargé par le Gouvernement néerlandais dans les archives principales d'Espagne et du Portugal (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 269) : *Verslag*

Digitized by Google

van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Sevilla, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland (La Haye, W. P. van Stockum et fils. In-8, VIII-207 p.). Dans sa Préface, il s'avoue franchement désillusionné par le résultat de ces recherches, et il indique les causes de son insuccès relatif. A un manque de préparation suffisante, bien involontaire d'ailleurs, de la part de l'auteur, il faut ajouter le défaut d'inventaires et de catalogues bien composés. D'autre part, M. Bussemaker s'est trouvé devancé par d'autres savants, surtout par Gachard et quelques historiens espagnols. Le savant professeur reconnaît encore qu'un bon nombre des renseignements qu'il a recueillis, n'offrent pas directement grand intérêt pour l'histoire. Malgré tout cela, il s'estime permis de croire que son travail sera utile à la science historique ; et nous sommes parfaitement de son avis. Nous pensons même que son Rapport rendra souvent des services considérables, non seulement à raison du nombre considérable de notices qu'il a recueillies dans des dépôts difficilement accessibles à la plupart de nos historiens et qui remplissent plus de 140 pages de cette publication, mais aussi par les renseignements excellents qu'il fournit sur l'organisation des archives et bibliothèques dans la péninsule ibérique. A Bruxelles, M. Bussemaker a fait des recherches spéciales dans les Archives du royaume et à la Bibliothèque royale, en envisageant seulement les relations qui existaient jadis entre l'Espagne et les Pays-Bas. La fin du Rapport (p. 142-196) est donc consacrée aux matériaux conservés à Bruxelles; elle évitera à d'aucuns des recherches inutiles dans les archives espagnoles sur des documents qui se trouvent bien plus près d'eux.

Il va sans dire, que la majeure partie des matériaux inventoriés dans cette publication provisoire se rapporte à l'époque des relations plus intimes entre les Pays-Bas et l'Espagne (XVIe-XVIIe siècles) et que l'histoire de la Belgique y est aussi fort intéressée. On pourrait donc espérer que le travail provisoire de M. Bussemaker sera achevé par des savants belges, qui suivraient les traces de leur grand historien Gachard et réaliseraient les vœux de leur commission royale relatifs à la répertorisation complète des archives de l'étranger qui se rapportent à l'histoire de la Belgique.

Chez A. W. Sythoff, à Leyde, vient de paraître le premier volume d'une œuvre splendide sur Nassau et Orange. Elle porte comme entête la célèbre devise : ***Je maintiendrai*** et est publiée sous la direction du professeur Dr F. J. F. KRAEMER, archiviste de la Maison d'Orange-Nassau à la Haye, de M. E. W. MOES, directeur du Cabinet royal de gravures à Amsterdam, et du Dr P. WAGNER, archiviste d'État à Wiesbaden. Plusieurs savants de renom y collaborent; ainsi le professeur Dr P. J. BLOK donne une étude sur la jeunesse de Guillaume le Taciturne; M. l'archiviste d'Avignon, L. DUHAMEL, une description du château d'Orange; M. l'archiviste S. MULLER FZN., une monographie de Jean de Nassau, évêque élu d'Utrecht; le professeur Dr H. C. ROGGE, un essai sur Jean de Nassau, frère du prince Guillaume Ier. La publication est richement illustrée par des gravures, peintures et portraits, par des facsimilés de sceaux, médailles, autographes, etc. S. M. la

Digitized by Google

Reine a daigné accepter la dédicace de cette œuvre, qui sera terminée en deux volumes, à la fin de 1906, et qui promet d'être vraiment digne des glorieuses traditions de la Maison d'Orange Nassau.

Le Dr G. Kalff, professeur à l'université de Leyde, prépare une *Histoire de la littérature néerlandaise*, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Cette œuvre de vulgarisation scientifique sera complète en 7 ou 8 volumes et paraîtra chez J.-B. Wolters à Groningue. Elle promet de combler heureusement une grande lacune ; si l'on ne tient pas compte de l'œuvre de feu le professeur Dr Jan ten Brink, le prédécesseur immédiat de M. Kalff dans la même chaire de Leyde, il n'existe qu'une seule histoire complète de la littérature néerlandaise, qui soit fondée sur des recherches vraiment scientifiques : c'est celle du professeur G. Jonckbloet ; mais elle a été publiée il y a quarante ans environ et elle n'a subi dans les éditions suivantes que des remaniements peu importants. Dr G. Brom.

— Dans le volume *Handelingen en Mededeelingen van de Mij der Ndl. Letterkunde te Leiden*, qui vient de paraître (Leyde, E. J. Brill, in-8°, 152-28 p.), nous trouvons, outre les renseignements et rapports habituels, une conférence des plus intéressantes de M L. Knappert, le folkloriste bien connu. D'après les documents de l'époque, il nous déroule un tableau animé de scènes de la vie populaire à Leyde au commencement du xvie siècle *(Uit het Leidsche Volksleven in den aanvang der XVIe eeuw)*. C'est dans les rues de la ville qu'il nous montre cette vie se manifestant d'une façon peu idéale sans doute, très rude même et parfois très grossière, mais aussi très pittoresque et assurément remarquable pour l'historien. L'auteur fait observer que la connaissance de cette vie réelle du peuple est indispensable pour comprendre non seulement l'histoire économique et sociale du temps, mais encore l'histoire religieuse, notamment celle de la Réforme aux Pays-Bas.

Les *Levensberichten der afgestorven Medeleden van de Mij der Ndl. Letterk.* (notices sur les membres défunts de la même société), qui ont paru en même temps que les *Handelingen* (Leyde, E. J. Brill, in-8°, 318 p.), contiennent une étude assez étendue (p. 266-317) sur l'historien hollandais P. L. Muller, dont la *Revue d'histoire ecclésiastique* a signalé la mort (1905, t. VI, p. 271). Après avoir été professeur pendant quelque temps à l'université de Groningue, il passa, en 1883, à celle de Leyde, où il enseigna l'histoire générale et la géographie politique. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, traitant en bonne partie de l'histoire des Pays-Bas. C'est un de ses anciens élèves, M. H. T. Colenbrander, qui nous retrace sa carrière d'historien, fait ressortir la valeur de ses publications, tout en ne cachant pas leur côté faible, puis consacre quelques pages émues au professeur. On sait que Muller a laissé inachevé un travail de longue haleine : une histoire générale de l'époque contemporaine, allant de 1848 à nos jours. On vient de publier les parties de son manuscrit trouvées après sa mort ; elles remplissent à peu près les deux premiers chapitres (p. 1-193) du livre IV, qui devait comprendre l'histoire de 1859 à 1879 *(Geschiedenis van onzen tijd sedert 1848 ; vierde boek, eerste stuk.* Harlem, H. D. Tjeenk Willink et

Digitized by Google

fils. In-8°, 234 p.). L'ouvrage sera continué par M. W. H. de Beaufort, qui a déjà rédigé la dernière partie (p. 194-232) du présent fascicule. C. L.

— M. G. Oorthuys a présenté, le 26 mai dernier, à la Faculté de théologie de l'université de Leyde, une dissertation doctorale intitulée : *De Anthropologie van Zwingli* (Leyde, 1905) Dans son introduction, l'auteur expose la triple influence que Zwingle a subie dans l'élaboration de son système doctrinal. Son éducation humaniste lui rendirent familières les doctrines nettement dualistes telles qu'on les rencontre chez Platon et Sénèque. D'autre part, il ne sut jamais se dégager entièrement de la théologie de l'Église, même quand, au dire de M. Oorthuys, elle s'écarte de l'enseignement scripturaire. Mais ce fut l'étude des Écritures qui décida de la rupture de Zwingle d'avec l'Église, et qui l'amena notamment à la théorie essentielle de son anthropologie : L'homme est corrompu à ce point que seule la force de l'Esprit saint qui lui est donné à titre gratuit et en vue du Christ, peut le sauver.

Soumis à cette triple influence, Zwingle ne pouvait pas éviter les contradictions. C'est l'idée que l'auteur va développer à travers tout son livre. Il étudie notamment la doctrine du réformateur relative à l'homme avant la chute (chap. I), à la chute elle-même (chap. II), à l'homme après la chute (chap. III), au péché originel (chap. IV), à l'homme renouvelé (chap. V). En général nous trouvons, dans les différents écrits de Zwingle, deux conceptions entièrement différentes, ayant à leur base, l'une le dualisme de Platon et de Sénèque et des éléments de théologie scolastique ; l'autre, l'Écriture sainte. La première nous représente l'homme constitué de deux principes opposés et inconciliables, par là même nécessairement incliné au mal. Dans cette théorie, il ne peut plus être question d'un état primitif, d'un état de pureté et de droiture, ni d'un changement radical dans l'être humain par suite de la chute d'Adam. — D'après l'autre conception, Adam était un être un et bon, dans son état primitif; mais il s'est trouvé essentiellement corrompu par la chute originelle. — Adam cependant aussi bien que l'homme en général, l'homme primitif aussi bien que l'homme déchu, tous sont incapables d'atteindre la fin surnaturelle qui leur est proposée. C'est pourquoi les élus reçoivent en eux un *donum superadditum*, qui n'est d'ailleurs que l'Esprit de Dieu lui-même, don destiné à rendre l'homme proportionné à sa fin. — Cette théorie est évidemment due à l'influence de la scolastique.

Ce sont là, nous semble-t-il, les idées maîtresses du travail de M. Oorthuys. Elles rendent suffisamment compte des incohérences que l'anthropologie de Zwingle présente à chaque pas. La méthode générale suivie par M. Oorthuys présente de sérieux avantages. En ramenant des points de doctrines multiples et épars à quelques causes générales, elle donne à l'exposé un caractère vraiment scientifique. Ces causes générales d'ailleurs une fois bien établies, il est plus facile d'interpréter les points de doctrines vagues et imprécis. Mais cet avantage même ne va pas sans inconvénient. Trop facilement, on veut interpréter ces passages vagues ou incorrects d'après des idées

Digitized by Google

générales que l'on a rencontrées dans d'autres écrits. Cependant ces notions vagues, ces incorrections, ces contradictions ne sont-elles pas dues souvent à des circonstances accidentelles de temps et de lieu, bien difficiles parfois à établir? A côté des courants généraux d'idées, il y a les influences historiques particulières du moment. Pour bien comprendre la théorie générale d'un auteur et la portée exacte de ses écrits particuliers, il faut tenir compte et des influences générales auxquelles il a été soumis, et des circonstances particulières où parfois il s'est trouvé, des relations accidentelles qu'il a pu avoir avec d'autres écrivains, des controverses privées ou publiques auxquelles à telle époque, il a été mêlé, du peuple auquel il adressa ses doctrines, etc. A. V. D. H.

— M. Kuyper a lu, dans la réunion du 9 octobre à l'Académie royale des Sciences (Section de Littérature), un mémoire sur *Epictète et la morale chrétienne (Epictetus en de christelijke moraal)*. Dans ce mémoire qui sera publié dans les comptes-rendus de l'Académie, M. Kuyper combat l'opinion de Praechter qui veut expliquer les ressemblances par une source commune : la philosophie stoïcienne. Dans un nouvel examen systématique, M. Kuyper a rencontré chez Épictète bien des passages parallèles à des textes des Saintes Écritures. Mais en même temps il a remarqué plusieurs endroits qui, tout en rappelant par le choix des expressions et la tournure des phrases, les épîtres de saint Paul, laissent cependant l'impression d'une opposition consciente chez le philosophe à la morale chrétienne, par exemple à l'humilité des chrétiens et à leur mépris de la vie et du monde.

Comme nous l'avons annoncé (t. VI, p. 949), le 31 juillet 1905 une société s'est fondée à Utrecht pour la création d'une université catholique en Hollande. Elle a reçu le nom de *St-Radbaudstichting* (Fondation St-Radbod) et a été ainsi mise sous le patronage du 14e évêque qui a illustré le siège épiscopal d'Utrecht par sa sainteté et sa science au commencement du xe siècle. Le 28 novembre dernier, une réunion de l'administration générale et des cinq comités diocésains s'est tenue à Utrecht sous la présidence de Mgr H. v. d. Wetering. Dans cette réunion, il s'est agi de régler les travaux des comités diocésains qui chacun sont composés de trois laïques de distinction. Un règlement a été élaboré, et aussitôt qu'il aura été arrêté définitivement on commencera l'action dans le pays entier. On s'efforcera pour le moment d'ériger des chaires catholiques particulières dans les universités de l'État.

Les directeurs de la fondation *Teyler* et les membres de la *Société théologique de Teyler (Teylers Godgeleerd Genootschap)* ont jugé insuffisante la réponse reçue à la question : « Quelle a été la place occupée par le Luthé-
» ranisme dans le Protestantisme néerlandais avant 1618? Quelle a été
» l'influence exercée par Luther et la Réforme allemande sur la Néerlande
» et les Néerlandais? Comment expliquer que cette tendance luthérienne ait
» été enrayée par l'autre? »

On a de même rejeté comme insuffisantes deux réponses écrites en Néerlandais à la question proposée « sur l'origine de la synagogue juive et son
» histoire jusqu'à l'époque d'Akiba. »

Digitized by Google

Nous avons déjà signalé (1905, t. VI, p. 501) les questions mises au concours pour le 1er janvier 1906 et le 1er janvier 1907. Pour le 1er janvier 1908, on demande : « Que nous apprennent les écrits d'Érasme touchant son attitude, en théorie et en pratique, vis-à-vis de la Religion ? » G. G.

— La présidence du *Nuyens-fonds* rappelle que le 1er février 1906 est le dernier terme auquel devront être déposés les manuscrits en réponse à la question mise au concours le 20 décembre 1903 : « Une biographie du Dr W. J. F. Nuyens, considéré au milieu de son temps, et une critique de ses œuvres historiques » (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904, t. V, p. 225 s.). Les manuscrits doivent être envoyés au président lui-même, M. le professeur Dr J. V. de Groot, O. P., Amsterdam.

Pour célébrer le troisième centenaire de la naissance de Rembrandt, un comité national s'est composé, qui prépare un hommage grandiose à la mémoire du premier des peintres hollandais. On veut d'abord conserver comme monument et faire restaurer pieusement la maison, à Amsterdam, où Rembrandt a passé plusieurs années et où il a développé la plus grande force de son génie fécond. Le comité protège aussi et subventionne l'édition d'une Bible illustrée, dans laquelle seront reproduits 600 peintures, gravures et dessins du maître, concernant l'histoire sacrée. Cette publication sera dirigée par le Dr Hofstede de Groot et renfermera les passages de la Bible, illustrés par Rembrandt, autant dans la traduction célèbre des États que dans la version authentique de la Vulgate. En outre, l'illustre écrivain et peintre hollandais, Jan Veth, publiera à cette occasion une biographie illustrée de Rembrandt. Au jour du centenaire lui-même, le 15 juillet 1906, de grandes festivités publiques auront lieu à Amsterdam.

Les souscriptions de ceux qui désirent prendre part au centenaire, peuvent être adressées aux secrétaires du Comité, M. J. F. Backer et M. van Notten, Keizersgracht 567, Amsterdam.

Nominations. — Le professeur Dr Th. Bussemaker vient de passer de l'université de Groningue à celle de Leyde. Il a prononcé le 4 octobre son discours inaugural : *Sur l'appréciation des faits dans les recherches et la composition historiques* (Groningue, J. B. Wolters). Après avoir critiqué les théories récentes qui ont été soutenues sur cette question, surtout en Allemagne, il conclut que l'intérêt historique des événements dépend de leur influence plus ou moins grande sur le milieu de culture dans lequel se trouvent actuellement l'historien et ses lecteurs.

Le Dr J. Huizinga, connu surtout par son étude approfondie sur l'origine de la ville de Harlem (*Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, 1904-1905), a été nommé professeur d'histoire et de géographie historique à l'université de Groningue. C'est le 4 novembre, qu'il a prononcé son discours inaugural sur : *l'élément esthétique dans les conceptions historiques* (Harlem, H. D. Tjeenk Willink et fils).

M. A. C. Bondam, archiviste d'État à Bois-le-Duc, est transféré dans le même emploi à la province de Gueldre.

Digitized by Google

M. C. C. D. Ebell est nommé archiviste d'État dans la province de Noord-Brabant. Aux mêmes archives a été agréé comme sous-archiviste M. l'abbé F. X. Smits, licencié en sciences historiques et archéologiques de l'université de Louvain. Dr G. Brom.

Pays Scandinaves : Danemark, Norvège, Suède. — M. T. Höjer vient de publier, comme dissertation doctorale, une étude intéressante sur le fameux couvent de Vadstena et sur l'histoire de l'Ordre de Ste Brigitte jusqu'au milieu du xive siècle *(Studier i Vadstena Klosters och Birgittinordens historia intill midten af 1400 talet.* Akademisk Afhandling. Upsala, Almqvist et Wiksell, 1905. In-8, xxxii-360 p.). Après un chapitre d'introduction où il jette un coup d'œil sur la situation religieuse de l'Europe occidentale au xiiie siècle (p. 1-28), l'auteur s'occupe de sainte Brigitte, la personnalité religieuse la plus remarquable de toute la Scandinavie au moyen âge, et de la fondation du monastère de Vadstena, le plus célèbre de la Suède (p. 29-78). Il poursuit l'histoire de ce couvent jusqu'à la canonisation de sainte Brigitte (p. 79-101), à laquelle il consacre le chapitre suivant (p. 101-119). L'histoire de l'Ordre fondé par la Sainte et celle de son monastère sont longuement racontées dans deux autres chapitres (p. 119-223). L'auteur passe ensuite à la diffusion de l'Ordre dans les États scandinaves et le reste de l'Europe; on sait que le couvent de Vadstena n'a pas produit moins de septante maisons-filles, dispersées jusqu'au midi de l'Europe, en Espagne et en Italie (p. 223-300). M. Höjer revient alors à la maison-mère, dont il expose le développement jusqu'au milieu du xive siècle. Plusieurs appendices sont ajoutés à la fin du volume; une longue nomenclature des sources et des travaux antérieurs l'ouvre. M. Höjer a pu s'aider d'un grand nombre de documents nouveaux, ce qui augmente singulièrement l'intérêt de son étude. C. L.

— André Olaf Rhyzelius (1677-1761), évêque (luthérien) de Linköping, et auparavant, *concionator regius* sous Charles XII, fut un homme d'une activité surprenante dans différents domaines. Il a laissé une immense quantité d'écrits sur les sujets les plus divers (théologie, histoire religieuse, sermons, généalogie, archéologie, poésie, etc.); une petite partie seulement en a été publiée. Rhyzelius a écrit, entre autres, une autobiographie, en forme de journal, qui va jusqu'à l'année même de sa mort. Elle a été publiée récemment par M. J. Helander; il y a joint des notes et l'a fait précéder d'une longue étude sur Rhyzelius, et d'une notice détaillée sur ses écrits *(Biskop A. O. Rhyzelii anteckningar om sitt lefverne, i urval utgifna.* Akademisk afhandling. Upsala, Wretman, 1904. In-8, lxxxviii-218 p.). C. L.

— M. L. Moltesen a entrepris la publication de tous les actes émanés des papes ou à eux adressés, qui intéressent l'histoire du Danemark, depuis le commencement du xive siècle jusqu'à la Réforme. Cette collection est publiée à Copenhague, chez Gad, sous le titre : *Acta pontificum danica (1316-1536).* Le premier volume a paru en 1904 (In-8°, 383 p.). Il renferme le texte ou l'analyse de 759 documents se rapportant à la période avignonnaise.

Digitized by Google

— Les pays scandinaves ont eu leur premier Congrès historique à Lund, du 2 au 4 juin dernier. Les circonstances politiques ont déterminé tous les Norvégiens à s'abstenir, et cette abstention a entraîné celle de plusieurs historiens danois. Néanmoins, le Congrès a compté cent soixante-trois membres suédois, vingt-huit danois et neuf finnois. Signalons les discours de MM. N. Edén, professeur à Upsala et G. Grove, archiviste à Copenhague, sur la politique et les guerres de Charles X ; celui de M. A. Still, professeur à Lund, sur les causes du long séjour de Charles XII en Turquie et celui de M. Schybergson, professeur à Helsingfors, sur le développement des études historiques à l'université d'Abo.

Le Congrès a approuvé le projet d'établir des catalogues méthodiques des manuscrits conservés à l'étranger concernant l'histoire des pays Scandinaves.

— *Nominations.* — Le Dr A. L. Bygden, vice-bibliothécaire à la bibliothèque universitaire d'Upsala, à été promu bibliothécaire.

Le Dr J. A. Bergstedt, *amanuensis* à la bibliothèque de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, a été promu bibliothécaire en remplacement du Dr E. W. Dahlgren, ancien bibliothécaire en chef de la bibiothèque royale.

— *Décès.* — Le 18 mai 1905, est décédé M. H. J. Huitfeldt-Kaas, archiviste de l'État à Christiania.

Le 31 août, est mort à Lund M. G. H. J. Ljunggren, professeur d'esthétique, de littérature et d'histoire de l'art à l'université de cette ville.

M. J. Löffler, professeur d'archéologie à l'université de Copenhague, est décédé à l'âge de soixante et un ans.

La science du droit a fait, en Suède, une grande perte dans la personne de M Knut D'Olivecrona, mort à Stockholm, le 2 février 1905, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, ancien professeur à l'université d'Upsala. Plusieurs de ses publications sont relatives au droit criminel. Il a d'ailleurs beaucoup contribué à l'histoire du droit suédois. On lui doit un travail autographié sur les sources de ce droit depuis les plus anciennes lois provinciales et nationales jusqu'en 1860 ; des études sur le développement historique de la communauté des biens entre époux *(Om makars giftorätt i bo.* Upsala, 4e éd. 1882) et du droit testamentaire *(Om testamentsrätten erligt swensk lagstifning.* Upsala, 2e éd. 1898) ; un travail sur la question juive : *Les Juifs en Suède au point de vue juridique et social* (Bruxelles et Leipzig, 1887), etc.

Péninsule des Balkans : Bulgarie. Roumanie. Serbie. — Le XIXe volume du *Sbornik za narodni umotvoreniia, nauka i knijnina* (Recueil pour la culture nationale, la science et la littérature) de la Société littéraire bulgare (Sophia, 1903, 369-88-29-104-38-192-92-131 p.) contient un travail très étendu (p. 1-369) du professeur L Milétitch sur les Pauliciens bulgares, c'est à dire sur les Bulgares catholiques qui habitent plusieurs villages aux environs de Svistov et d'Andrinople, dans la Bulgarie occidentale, et près de Philippopoli, dans la Bulgarie méridionale. Leur nombre est évalué à 20.000.

Digitized by Google

M. Drinov a émis l'opinion que ces Pauliciens sont les descendants directs des Arméniens pauliciens, transférés au xe siècle par Jean Tzimiscès dans la province de Philippopoli, et *bulgarisés* dans la suite. M. Milétitch au contraire revendique pour ces Pauliciens des origines slaves et bulgares. Il attribue leur conversion au catholicisme, aux Franciscains qui y ont travaillé avec beaucoup de zèle aux xvie-xviie siècles. Le savant professeur retrace l'histoire des Pauliciens bulgares pendant les xviie-xixe siècles, décrit leur état actuel, et traite de leur langue et de leurs mœurs.

La littérature ecclésiastique roumaine s'est enrichie d'un ouvrage de grande valeur, dû à la plume infatigable du savant historien de la Roumanie, M. N. Jorga : *Inscriptii din bisericile Romaniei, adunate, adnotate si publicate de N. Jorga* (Inscriptions des églises roumaines, recueillies, publiées et annotées par N. Jorga. Bucharest, Institut des arts graphiques. Minerva, 1905, 764 p.). C'est le premier fascicule d'une collection qui renfermera des documents importants pour l'histoire religieuse et civile de la Roumanie.

Signalons ici une série d'études très intéressantes de M. N. Dobrescu, boursier du gouvernement roumain pour des recherches à l'étranger sur l'histoire de l'Église roumaine : 1. *Studii de istoria bisericii române contimporane* (Études sur l'histoire contemporaine de l'Église roumaine. Bucharest, 1905). L'ouvrage traite de la période qui va de 1850 à 1895. Il a reçu un prix de l'université de Bucharest. 2. *Fragmente privitoare la istoria bisericii române* (Fragments touchant l'histoire de l'Église roumaine. Budapest, 1905). M. Dobrescu nous communique, dans cette publication, les résultats de ses recherches dans les archives de Vienne et de Budapest. Un document signale au xie-xiie siècle un évêché roumain dépendant du patriarcat d'Ochrida. Les textes ici rassemblés concernent presque tous l'Église roumaine de la Transylvanie et de la Hongrie. 3. Dans la *Biserica orthodoxa româna* (1905), M. Dobrescu a publié un travail très documenté sur la fondation des métropoles valaque et moldave et des premiers monastères de la Roumanie. C'est un premier essai d'histoire critique des origines de l'Église roumaine. On peut reprocher à l'auteur de ne point utiliser l'ouvrage de Goloubinsky sur les Églises bulgare, serbe et roumaine.— Dans la même revue, M. C. Erbiceanu publie une chronique au jour le jour de l'Église roumaine dans la première moitié du xixe siècle.

Le XLIe volume du *Spomenik* (Monuments) de l'Académie royale serbe publie les notes de voyage dans l'Ancienne Serbie et dans l'Albanie de l'écrivain russe J. S. Iastréblov, ancien élève de l'Académie ecclésiastique de Kazan (*Stara Serbiia i Albaniia, putevyia zapisky*. Belgrade, 1904, xi-270 p.). Au point de vue de l'histoire de l'Église serbe, ces notes ont une importance spéciale ; elles renferment de véritables monographies sur les

Digitized by Google

monastères ou sur le christianisme serbe. Citons en particulier une notice étendue (p. 20 36) sur le monastère Détchiansky, district de Djakova, ainsi appelé parce qu'il a été bâti près du village de Detchiani. L'origine de ce monastère remonte à l'époque du roi Étienne Ouroch III (1321-1331) appelé Détchanski à la suite de cette fondation. Citons aussi les notices sur le monastère de Saint-Marc, à l'est de Prizren, et sur le monastère de la Sainte Trinité, à peu de distance de cette ville, les bons renseignements qui nous sont communiqués sur l'évêché de Dibra, et deux chapitres intéressants sur les origines du christianisme en Albanie, ses éparchies, ses évêques, et sur Georges Scanderberg, le héros albanais.

L'Académie royale de Serbie vient de terminer, dans le « Recueil pour l'histoire, la langue et la littérature du peuple serbe » (*Zbornik za istoriju, jezik i knjijevnost srpskoga naroda*), l'importante collection des inscriptions et des souscriptions de l'Ancienne Serbie, confiée aux soins de Donbomir Stojanovitch, ministre de l'Instruction publique (*Stari Srpski zapisi i natpisi*, t. I. Belgrade, 1902, typ. de l'Académie, XIV-480 p.; t. I', 1903, XV-482 p., t. III, 1905, X-487 p.). La première inscription du premier volume date de 1186. Le recueil comprend d'abord les inscriptions datées, ou celles dont la date est facile à déterminer d'une manière approximative; ensuite les inscriptions non datées des manuscrits, des livres imprimés, des églises et des monastères, des tombeaux, etc. Nous sommes donc en présence d'un *Corpus inscriptionum serbicarum*, que les historiens de l'Église serbe doivent nécessairement consulter, à raison notamment des dates qu'il fournit et des noms d'évêques inconnus qu'il révèle. L'inscription tombale la plus ancienne, éditée au commencement du troisième volume, est celle du tombeau de saint Clément, disciple des saints Cyrille et Méthode, dans l'église dédiée à sa mémoire à Ochrida. Les tables de matières (p. 235-487) facilitent les recherches dans ce recueil de documents d'une très grande richesse.

La même Académie royale de Serbie a publié le XVIIIe annuaire (*Godichniak*), 1904, de ses travaux (Belgrade, typ. de l'Académie, 1905, 111-440 p.). Il contient des renseignements sur les séances de l'Académie et les sujets qu'on y a traités, ainsi que sur la Bibliothèque nationale (elle compte actuellement 39.060 ouvrages avec 83.450 volumes, et 867 manuscrits anciens et modernes), des articles nécrologiques sur les membres défunts, la biographie des membres vivants, et de précieux renseignements bibliographiques sur les publications de l'Académie.

Dans le volume LXVIIIe du *Glas Srpske Kralievske Akdemjie* (Voix de l'Académie royale de Serbie), le professeur JEAN N. TOMITCH, auteur d'un important travail sur Basile Pétrovitch, métropolite monténégrin († 1766), a fait paraître une autre monographie importante sur les relations politiques du Monténégro avec la Turquie aux XVIe-XVIIe siècles (*Polititchki odnos Tzrne Gore urema Tyrshoj 1528-1684 godine*. Belgrade, 1904, X-108 p.). Ce travail est rédigé en grande partie sur des sources d'origine vénitienne.

A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

Russie. — L'infatigable M. N. Glourokovsky, professeur ordinaire de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, vient de mettre au jour le premier volume d'un grand ouvrage sur « La doctrine de l'apôtre saint Paul, son origine et son essence » (*Blagoviestie Sv. Apostola Pavla po ego proiskhojdeniu i suchtchestvu*. Saint-Pétersbourg, Montvida, 1905, LXX-890 p.). On y trouve d'abord le récit historique de la conversion de l'Apôtre, puis un exposé, en six chapitres, de la doctrine de saint Paul étudiée dans ses relations avec la théologie juive et rabbinique. Le savant exégète aborde les questions suivantes : 1. L'éducation judéo-rabbinique de Paul et son influence sur son système doctrinal ; 2. la méthode exégétique de l'Apôtre ; 3. la doctrine sur la préexistence du Christ ; 4. sur la rédemption et la justification ; 5. sur l'eschatologie ; 6. sur les Anges et les démons. Dans une introduction d'une très grande richesse bibliographique, l'auteur marque l'importance de la théologie de saint Paul dans les origines du christianisme, et le nécessité de soumettre à un nouvel examen les résultats de l'exégèse moderne touchant cette question. Je me propose de donner un compte rendu développé de cet ouvrage, que l'on peut regarder comme le chef d'œuvre de l'école exégétique russe et l'expression la plus autorisée de ses tendances.

M. N. Popov, préfet de la bibliothèque synodale de Moscou, a commencé de publier les catalogues de plusieurs collections de manuscrits conservés dans cette célèbre bibliothèque. La première livraison de son ouvrage contient la description des manuscrits bibliques, liturgiques et historiques du monastère de Novospassky entrés en 1903 à la bibliothèque synodale : *Rukopisi Moskovskoi Synodalnoi Biblioteki*. 1re livraison : *Novospasskoe Sobranie* (Moscou, 1905. VI-189 p.) Les manuscrits historiques, au nombre de sept (la collection en a dix-huit en tout), contiennent une rédaction serbe de la légende de Barlaam et Joasaph (XIVe siècle) et des textes ayant trait à l'histoire du monastère de Novospassky, à l'hagiographie et à l'histoire de l'Église russe.

Le professeur N. Marr est sans conteste le plus savant et le plus laborieux des orientalistes russes; dans la connaissance philologique et critique des documents géorgiens et arméniens, personne ne lui est supérieur, même en dehors des frontières russes. Ses publications forment déjà toute une bibliothèque, et sans cesse il continue à mettre au jour des textes d'une valeur considérable sur l'ancien christianisme oriental.

Le savant professeur vient de donner une nouvelle contribution à l'histoire de l'Église arménienne, dans une brochure intitulée : « *Arkaun*, dénomination mongole des Chrétiens, dans ses relations avec la question des Arméniens Chalcédonites » (*Arkaun, mongolskoe nazvanie Khristian v sviazi s voprosom ob Armianakh-Khalkedonitakh*. Saint-Pétersbourg, 1905, typ. de l'Académie des Sciences, 68 p.). Il y traite des luttes intérieures de l'Église arménienne à propos des définitions du concile de Chalcédoine, et des partis qui en furent la conséquence.

Signalons aussi le dernier travail de M. Marr inséré dans les *Zapiski* de

Digitized by Google

la Section Orientale de la Société archéologique impériale russe : « Le baptême des Arméniens, des Géorgiens, des Abkhazes, et des Alans par saint Grégoire » (*Krechtchenie Armian, Gruzin, Abkhazov, i Alanov sviatym Grigoriem* Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1905, 63-211 p. avec 4 phototypies). En 1902, l'auteur a photographié le codex arabe 460 de la bibliothèque du monastère grec du Sinaï, contenant le texte du Martyre de saint Grégoire l'Illuminateur et de sainte Rhipsime. Il publie ce texte arabe, qui serait une version du IXe siècle faite immédiatement sur le grec, et il y ajoute une traduction russe. Ce document, au dire de M. Marr, prouve que les théories de Carrière, lequel accusait Moïse de Khoren d'avoir dissimulé les sources utilisées dans son histoire d'Arménie, ne sont pas fondées. Il jette un jour nouveau sur la légende de saint Grégoire l'Illuminateur et sur les relations étroites qui existaient entre les Églises géorgienne et arménienne. Le commentaire du document révèle à la fois la grande érudition et le flair critique de M. Marr. Nous signalons surtout ses ingénieuses remarques sur l'introduction du culte de saint Grégoire parmi les Grecs et sur l'étymologie et l'origine du terme *Ibères*.

Vient de paraître la XXXVe livraison du *Sbornik materialov dlia opisaniia miestnostei i plemen Kavkaza* (Recueil de matériaux pour l'histoire des localités et des tribus du Caucase. Tiflis, 1905, Martirosian et Kozlovsky. 1e section, III-262 p.; 2e section, IX-136 p.; 3e section, 248 p.). On y trouve plusieurs contributions importantes à l'histoire ecclésiastique du Caucase. Et d'abord, une monographie complète de M. E. S. Takaïchwili sur le monastère de Zarzma (district de Koblianki), dont les premières origines remontent au Xe siècle. L'auteur en décrit les fresques, publie les inscriptions et retrace l'histoire d'après les sources géorgiennes et arméniennes. Il y ajoute des renseignements sur les monastères de Saphar, à peu de distance de la ville d'Akhaltzikh, et de Tchioulé ou de Dtchoulébi, à trois werstes de Zarzma. Les inscriptions nombreuses dont M Takaïchwili édite le texte géorgien, sont des documents utiles pour l'histoire du monachisme et de l'art géorgien.

Un autre érudit géorgien, M. Djanachwili, publie dans la même livraison un travail d'ensemble sur la Chronique nationale de son pays, appelée *Kharthlis Tzkhowreba* (Vie de la Géorgie) Les uns attribuent la rédaction de ce document a Wakhtang VI, mort à Astrakhan en 1737 ; d'après d'autres, l'auteur serait un écrivain inconnu, de peu de mérite, qui s'est laissé aller à des écarts d'imagination en remaniant le texte des anciens documents de l'histoire géorgienne. La *Kharthlis Tzkhowreba* a été éditée en deux gros volumes à Saint-Pétersbourg : le premier, qui comprend l'histoire de la Géorgie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 1469, a été publié par Brosset en 1849 ; le second (depuis 1469 jusqu'à 1800), par le professeur Tchoubinov, en 1854. Dans la première partie de l'étude que nous signalons, M. Djanachwili disserte longuement sur les sources historiques de ce monument littéraire. Il dresse la liste : 1) des auteurs, dont les recherches et les travaux composent la deuxième partie de la *Kharthlis Tzkhowreba*;

Digitized by Google

2) des chroniques qui ont fourni les matériaux de la première partie ; 3) des documents sur lesquels ont travaillé les auteurs de ces mêmes chroniques ; 4) des *Goujari*, ou Actes et lettres officielles des rois géorgiens, dont un grand nombre ont été publiés par Brosset, Josselian, Tzagareli, Bakradze, Khakhanov ; 5) des codices avec des inscriptions ou des éclaircissements ; 6) des inscriptions d'églises, ou de cimetières ; 7) des documents de la littérature profane, légendes et traditions. Cette simple énumération suffit à mettre en lumière l'importance exceptionnelle de l'étude de M. Djanachwili. Nous y trouvons une bibliographie critique des documents de l'histoire géorgienne, avec des références aux manuscrits, et aux ouvrages imprimés où il en est question. On ne pourra plus désormais aborder l'histoire de l'Église géorgienne sans ce précieux guide. La seconde partie de l'étude traite des légendes et traditions de la *Kharthlis Tzkhowreba*, de la première période de l'histoire géorgienne, des fondateurs du royaume géorgien, de la religion des habitants du Kharthlis, des invasions persanes, de la langue dans laquelle la chronique est rédigée. Signalons particulièrement dans cette partie une curieuse légende de la Kakhétie intitulée : « La signification du pain et du sel (hospitalité), et la rigueur impitoyable des Archanges saint Michel et saint Gabriel » de L. Stépanov La dernière partie est consacrée aux éditeurs de la *Kharthlis Tzkowhreba* et aux lacunes que présente cette édition. L'auteur en déduit la nécessité d'une nouvelle édition critique. En terminant son beau travail, M. Djanachwili constate avec joie que les sources de l'histoire de la *Chronique nationale géorgienne* commencent à être découvertes et à attirer l'attention du monde savant. Ces découvertes prouvent que les chroniqueurs géorgiens remontent au VIIIe siècle, et peut-être à une époque encore plus éloignée, d'après l'opinion de Marr.

M. Jordani, l'éditeur des chroniques géorgiennes, a mis au jour un ouvrage intitulé : « Les documents historiques des monastères et des églises du Kharthlis et de la Kakhétie » *(Karthl Kakhetis monastrebis der eklesiebis istoriuli sabuthebi*, 1903). Ces documents appartiennent à des époques différentes : les uns au XIVe siècle, d'autres au XVIe, ou au XVIIe. M. Jordani les a publiés pêle-mêle, et son édition est très défectueuse au point de vue critique.

La *Description géographique de la Géorgie (Gheographieli aghtzera Sakarthwelosa)* par Wakhoucht, fils de Wakhtang VI, roi de la Géorgie dans le premier quart du XVIIIe siècle, est un des monuments les plus utiles de la littérature historique géorgienne. M. M. Brosset l'avait édité à Saint-Pétersbourg en 1842, en y ajoutant une traduction française. M. M. Djanachwili vient d'en donner une nouvelle édition, parue à Tiflis en 1904. Sa préface (120 p.) comprend une notice historique et littéraire sur Wakhucht, et des renseignements sur la Géorgie, le Cappadoce et le Tchaneti, sur le royaume de Mtzkhetha, la langue géorgienne, la religion, le commerce, etc. Dans les paragraphes consacrés à la religion, on trouve les chants populaires géorgiens sur la création du monde, et des notices sur les divinités adorées par les Géorgiens avant leur conversion au christianisme.

Digitized by Google

Comme supplément aux « Nouvelles de l'Université impériale de Saint-Vladimir à Kiev » *(Universitetskiia izviestiia)*, les professeurs VINOGRADOV et VLADIMIRSKY BOUDANOV publient depuis novembre 1904, une série de monuments juridiques de l'ancien droit européen occidental *(Sbornik zakonodatelnykh pamiatnikov drevniago zapadno-evropéiskago prava)*. A paru d'abord la *Lex salica*, dont le texte critique, les notes et les variantes ont été préparés par le professeur D. N. EGOROV. Dans une substantielle préface, le savant juriste expose son opinion sur le temps où la *lex Salica* a été composée, et dresse la liste des manuscrits qu'il a compulsés pour son édition critique.

A signaler aussi dans les *Universitetskiia izviestiia* les importantes bibliographies synthétiques des travaux concernant les sources de l'ancienne histoire russe par le professeur V. N. PÉRÉTIETZ *(Novye Trudy po istotchnikoviedieniu drevnerusskoi literatury*. 1905, n. 4, p. 1-62 ; n. 6, p. 111-153) et des ouvrages récemment parus sur l'histoire des peuples slaves par le professeur T. D. FLORINSKY *(Kritiko-bibliographitcheskii obzor noviéichikh trudov i izdanii po slavianoviedieniu*, n. 5, p. 63-110).

Le *Vizantiisky Vremennik* publie, comme supplément à son tome XI, un travail du professeur B. N. BÉNÉCHÉVITCH sur les manuscrits grecs de droit canon conservés dans les bibliothèques des monastères de Vatopédi et de Lavra au Mont-Athos *(Sviedeniia o gretcheskikh rukopisiakh kanonitcheskago soderjaniia v bibliotekakh monastirei Vatopeda i Lavry Sv. Athanasiia na Athonie*, 104 p.). Au cours de son voyage en Orient (1837-1838), Zacharia von Lingenthal avait décrit une partie de ces codices, et ses renseignements ont été utilisés par Heimbach dans l'*Historiae juris graeciromani delineatio* (1839). Mais ce travail est incomplet, et les érudits qui ont plus tard visité le mont Athos (Minoïde Minas, Porphyre Ouspensky, le prof. Lambros, et le prof. A. I. Almazov) n'ont pas pu ou n'ont pas voulu se charger d'un catalogue détaillé de ses codices canoniques. Plus heureux que ses devanciers, M. Bénéchévitch, dans le court intervalle d'une dizaine de jours, a eu le loisir d'examiner les manuscrits des deux laures ci-dessus mentionnées. Zacharia von Lingenthal n'a signalé que dix-huit manuscrits du monastère de Vatopédi, et trente-cinq de Lavra ; M. Bénéchévitch en décrit cinquante et un du premier monastère et quarante et un du second.

Le même savant vient d'éditer un ouvrage de longue haleine sous le titre : « La collection canonique des XIV titres depuis le second quart du VIIe siècle jusqu'à l'année 883. Contribution à l'histoire très ancienne des sources juridiques de l'Église gréco-orientale » (*Kanonitcheskii Sbornik XIV titulov so vtoroi tchetverti VII vieka do 883 g. ; k drevnieichei istorii istotchnikov prava greco-vostotchnoi tzerkvi*. Saint-Pétersbourg, Baisberg et Herschounine, 1905. In-8, XIII-334 p.). L'auteur remarque que, dans la période dont il s'occupe, on ne trouve pas de décrets impériaux concernant les affaires ecclésiastiques, ce qui prouve que l'élaboration du *Nomocanon* des XIV titres s'est accomplie au sein de l'Église byzantine. Dans un premier

Digitized by Google

chapitre, M. Bénéchévitch retrace l'histoire des éditions du texte grec du *Nomocanon*, et de sa traduction latine; il expose les opinions de plusieurs savants sur son origine et son auteur, et se prononce contre ceux qui en attribuent la paternité à Photius. L'auteur de la collection a vécu bien avant le concile in Trullo (691) et on lui doit l'arrangement systématique et chronologique des canons. Le savant canoniste a étudié plusieurs centaines de manuscrits dans les bibliothèques principales de l'Orient et de l'Europe. Son travail renferme les résultats les plus sûrs, dans l'état actuel de la science, obtenus par les recherches sur l'origine et la composition du *Nomocanon* grec des quatorze titres.

Les événements politiques en Russie ont retardé l'impression du *Vizantiisky Vremennik* (Chroniques byzantines) édité par l'Académie des Sciences, sous la savante direction du professeur E. Regel. Les livraisons 3-4 de l'année 1904 (tome XI) n'ont paru que vers la fin du mois d'août dernier. A signaler l'article du P. Louis Petit : *Documents inédits sur le concile de 1166 et ses derniers adversaires*. Les débats du concile portaient sur le sens à donner à ces mots du Sauveur : « *Mon Père est plus grand que moi* ». Le P. Petit retrace l'histoire de ce concile, et fait remarquer qu'il ne mit point un terme aux discussions théologiques. A la mort du Patriarche Luc (1169), Constantin, métropolitain de Corfou, et le moine Jean Irénicos rouvrirent les débats. Cette seconde phase de la controverse est éclairée par les documents mis au jour par le P. Petit, documents tirés d'un codex de la bibliothèque de Vatopédi au mont Athos. Ces pièces ajoutent une page nouvelle à l'histoire des controverses théologiques du XIIe siècle à Byzance, controverses qui ont fourni à M. Théodore Ouspensky le sujet de son beau travail sur la culture byzantine au XIIe siècle. — Le professeur E. Riédin, dont les bulletins bibliographiques sur l'art chrétien, publiés dans le *Vizantiisky Vremennik*, sont d'une documentation très sûre, y a inséré une étude sur *la Croix du Calvaire dans les codices enluminés de la Topographie de Cosmas Indikopleustes*. Les feuilles titrées du très précieux codex vatican d'Indikopleustes, lequel sera prochainement reproduit en phototypie, ne contiennent pas ces représentations de la croix qu'on rencontre dans presque tous les manuscrits russes, dans celui de la Laurentienne de Florence et dans les extraits de Cosmas contenus dans le Codex du *Physiologue* de Smyrne. M. Riédin décrit minutieusement ces miniatures, la figuration de l'endroit où est placée la scène du Crucifiement, les personnages qui y assistent, l'iconographie des saints apôtres Pierre et Paul et des papes saint Clément et saint Sylvestre. — M. A. Vasiliev, professeur à l'université de Jouriev, résume les rares renseignements que l'on possède sur la biographie d'Agapios (Makhbub), fils de Constantin de Mambija (Hiérapolis), historien arabe chrétien du Xe siècle. On ne trouve pas son nom dans Wüstenfeld, Brockelman, ni Krumbacher, et cependant son ouvrage est d'une réelle importance pour l'histoire byzantine des VI-VIIIe siècles. L'orientaliste russe, baron Rozen, avait attiré l'attention des érudits sur l'histoire d'Agapios. La deuxième partie de cette histoire se trouve dans le Cod. arab. CXXXII de la

Digitized by Google

Laurentienne et a été mentionnée par Assémani avec cette remarque : *huius operis exemplar nusquam, quod sciam, nisi in hac bibliotheca reperitur*. Pusey, dans le catalogue des codices orientaux d'Oxford, a aussi indiqué le codex LI (*Hunt.* 478) qui contient la première partie du même ouvrage depuis la création du monde jusqu'à l'ascension du Sauveur. M. Vasiliev a étudié les manuscrits de Florence et deux manuscrits du Sinaï. Il donne ici un résumé très concis de l'ouvrage d'Agapios et il espère pouvoir bientôt publier une édition critique de ce précieux document, après avoir étudié le codex d'Oxford et un autre codex de la bibliothèque patriarcale de Jérusalem qui lui a été indiqué par le professeur Marr. — Signalons enfin, dans nos deux livraisons, le bulletin bibliographique de presque 260 pages. Nous y relevons un compte rendu très développé (p. 588-615) de la thèse de M. B. Pantchenko, secrétaire de l'Institut archéologique russe de Constantinople, sur la propriété rurale à Byzance, les lois agraires et les documents des monastères. L'archimandrite Michel, auteur de cette recension, déclare que M. Pantchenko, malgré son érudition, n'a point résolu les problèmes qu'il se proposait d'éclaircir touchant la forme de la propriété agraire à Byzance. Le professeur Guidi, de l'université de Rome, a inséré un aperçu sommaire sur les ouvrages et les articles relatifs à la langue et à la littérature syriaques, parus en 1904. Le professeur G. Gabrieli, préfet de la Bibliothèque des Lincei (Rome), sous le titre d'*Arabica*, donne une copieuse et érudite bibliographie des ouvrages concernant l'Arabie chrétienne et musulmane, édités en 1904-1905. Le prince I. Djavakov et le professeur B. Touraïev continuent leurs notes critiques sur les récentes publications géorgiennes et coptes. Pour la bibliographie de l'Orient chrétien, le *Vizantiisky Vremennik* comble quelques lacunes de la *Byzantinische Zeitschrift*, et on ne peut que féliciter son directeur, M. E. Regel, des heureuses innovations qu'il y a introduites.

Le *Khristianskoe Tchtenie*, la célèbre revue de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, fondée en 1851, avait déjà plusieurs tables de matières publiées en 1832, 1843, 1861 et un index général dressé par le professeur N. I. Barsov, pour les années 1821-1870, et continué par le professeur A. S. Rodosky jusqu'à 1880. L'Académie vient d'éditer un nouvel index général : *Sistématitcheskii ukazatel statei pomiechtchennykh v jurnalie « Khristianskoe Tchtenie » za 1821-1903 gody* (Saint-Pétersbourg, 1905. 230-xxvi col. Prix : 1 rouble). Le catalogue est divisé en plusieurs sections selon les matières, et chaque section est disposée selon l'ordre alphabétique des auteurs : les articles qui n'ont pas de signature, sont groupés à la fin de la section à laquelle ils répondent. Les versions des ouvrages des Pères de l'Église sont mentionnées d'après l'ordre chronologique des Pères, et les sermons et discours, d'après le cycle liturgique. Plusieurs anonymes sont révélés dans cette nouvelle Table générale.

La question des réformes radicales à réaliser dans l'Église orthodoxe russe passionne beaucoup les esprits en Russie, et depuis un an la presse russe, libérale et cléricale, a traité ce sujet dans un très grand nombre

Digitized by Google

d'articles dispersés dans les journaux et les revues. Nous savons gré à M. I. B. Préobrajensky d'avoir réuni en volume les articles les plus importants parus en Russie sur cette question *(Tzerkornaia reforma : sbornik statei dukhornoi i svietskoi perioditcheskoi petchati po voprosu o reformie.* Saint-Pétersbourg, 1905, x-588 p.). L'auteur, à ce qu'il dit dans la préface, a eu en vue de rédiger la chronique du mouvement religieux actuel en Russie.

Mgr Dimitri Kovalnitzky, archevêque de Chersone, a laissé à l'Académie de Kiev une somme importante destinée à couvrir les frais d'impression des thèses des candidats en théologie qui méritent l'honneur d'être livrées au public. Avec ces ressources on vient d'éditer le premier volume d'une collection intitulée : « Essais scientifiques, théologiques, ecclésiastiques et oratoires des étudiants de l'Académie ecclésiastiques de Kiev » *(Utcheno — bogoslovskie i tzerkovno — proporiednitcheskie opyty studentov Kievskoi dukhornoi Akademii.* Kiev. 1904, 454 p.). Ce premier volume contient un essai de M. Bogdanovitch sur les tendances de la prédication russe dans la seconde moitié du xixe siècle ; un travail de M. Kaktyne sur la formation du clergé catholique dans les séminaires ; une dissertation de M. Diévitzky sur un ouvrage polonais de polémique religieuse ; une autre de M. Bytchkovsky sur Mgr Ambroise, archevêque de Kharkov, célèbre pédicateur russe, etc.

Nominations. — M. I. I Sokolov, *docens* de l'Académie ecclésiastique de Saint Pétersbourg, a été nommé professeur ordinaire pour l'histoire de l'Église gréco-orientale, et rédacteur en chef des *Soobchtcheniia* de la Société Impériale russe de Palestine.

Le professeur M. Sagarda, du séminaire ecclésiastique de Poltava, a été appelé à la chaire de patrologie de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, à la suite de la retraite du professeur ordinaire T. A. Nalimov. — A la chaire d'archéologie et de liturgie laissée vacante par la retraite du professeur N. Pokrovsky, a été appelé M I. A. Karabinov, ancien élève de l'Institut archéologique russe de Constantinople. — Deux autres chaires sont restées vacantes, celle d'histoire de l'Église russe, par la retraite du professeur A. Kartachev, et celle de théologie pastorale et de pédagogie, par la retraite du professeur B. Uspensky.

Les professeurs V. A. Sokolov et N. Th. Kapterev, de l'Académie ecclésiastique de Moscou, ont quitté l'enseignement. Le premier a été remplacé dans la chaire d'histoire critique des confessions occidentales, par le professeur *stipendiat* A. P. Orlov. — Le *docens* N. Gorodensky a été nommé professeur extraordinaire, et le professeur extraordinaire A. I. Vvedensky, professeur ordinaire. — La chaire d'histoire de la littérature russe et de philologie russe et slave, laissée vacante par la retraite du professeur A. Voskrésensky, a été confiée au professeur *stipendiat* L. N. Tounitzky.

Mgr Alexis, évêque de Tchistopolsky, a été nommé recteur de l'Académie ecclésiastique de Kazan.

Digitized by Google

Décès. — Le 31 octobre (13 novembre), est décédé le docteur Pierre Ivanovitch Nétchaev, né en 1842, ancien élève de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Il était très connu en Russie pour la part très active qu'il a prise dans la réforme des séminaires russes. Citons parmi ses ouvrages : *Le piétisme et son histoire* (Moscou, 1873), et un « Manuel pratique pour les gens d'église » *(Praktitchevkoe rukovodstvo dliia sviachtchennoslujitelei)*, arrivé à la huitième édition.

Suisse. — L'université de Fribourg-en-Suisse nous donne une preuve nouvelle de son activité. Sous la direction des professeurs A. Büchi, J. P. Kirsch, P. Mandonnet, H. Reinhardt, G. Schnürer et F. Steffens, paraîtront des *Études historiques* en fascicules indépendants et à temps indéterminé. Chaque fascicule, de cinq à sept feuilles d'impression, se vendra séparément chez Otto Gschwend, libraire de l'université. Les souscripteurs à toute la série jouiront, sur le prix de chaque numéro, d'une réduction de 15 à 20 %.

En même temps que le prospectus, on nous envoyait le premier numéro des *Études historiques*, et on nous annonçait le second. Celui-ci donnera une édition critique du document fameux connu sous le nom de *Fragmentum Fantuzzianum*. En attendant qu'il ait vu le jour, nous ne nous occuperons que du premier travail (P. Dr. Eberhard Hoffmann, S. Ord. Cist., *Das Konverseninstitut des Cisterzienserordens in seinem Ursprung und seiner Organisation*. Fribourg, Gschwend, 1905. In-8°, 104 p., prix : F. 2,50 et 2 pour les abonnés)

Le P. Hoffmann a saisi l'importance des convers dans l'ordre de Citeaux. A qui, plus qu'à eux, revient le mérite de ces défrichements, de ces colonisations, de ces intelligents travaux de culture, entrepris par les Cisterciens ? Ce n'est pas tout. Au point de vue constitutionnel, l'introduction des convers a, dans l'évolution de la famille bénédictine, une place qu'il fallait marquer. Sans doute, il y eut, avant saint Robert, des religieux laïques chargés dans certains couvents des occupations matérielles. Mais les législateurs cisterciens donnèrent à cette institution une portée, une signification bien plus précise et bien plus étendue.

Le premier chapitre étudie la compréhension et l'évolution du mot « convers » avant le XIIe siècle ; le second, le but spécial de ces religieux dans la réforme cistercienne. Enfin le P. Hoffmann expose, dans les deux derniers chapitres, la situation dans l'ordre, puis la manière de vivre et l'activité des convers.

Il est rarement fait appel dans cette étude aux sources qui ne sont pas de nature juridique. Si, comme il le fait entendre, le P. Hoffmann prépare un ouvrage complet sur la même question, il ne pourra omettre de parcourir les chroniques et les cartulaires. Pour ne citer que deux abbayes, Les Dunes et Villers, en Belgique, lui fourniront, à son point de vue, plus d'un trait à retenir.

Peut-être l'auteur insiste-t-il trop sur le système économique des anciens Bénédictins, déjà connu par mainte publication. Mais, à part cela, les trois

Digitized by Google

premiers chapitres surtout nous paraissent intéressants et originaux. D'après le P. Hoffmann, les convers ne descendent pas des moines, bien que l'on trouve fort tôt des moines désignés sous le nom de convers; ils descendent des *famuli*, des serviteurs laïques, chargés des occupations extérieures. Leur importance dans l'ordre de Citeaux paraît tout d'abord étrange, puisque la règle de saint Benoît ne parle pas de ces convers et que les Cisterciens ont prétendu ne jamais s'écarter de la règle. A cette objection, le P. Hoffmann donne une réponse fort satisfaisante, mais assez subtile. Le système personnel de culture, inauguré par les Cisterciens requérait beaucoup de bras; les moines seuls n'y eussent pas suffi; d'ailleurs leur occupation principale était la prière. Il fallut donc leur adjoindre des travailleurs manuels. Ceux-ci seraient religieux, prononceraient les voeux, auraient des statuts spéciaux, car il importait de les attacher à l'ordre; mais ils ne seraient ni moines, ni soumis à la règle de saint Benoît. Ainsi l'institution nouvelle ne descend pas de la règle bénédictine Elle est juxtaposée aux moines observant cette règle, et précisément pour qu'ils puissent l'observer mieux; elle est un élément étranger n'ayant avec la règle que des rapports externes. E. DE MOREAU, S. J.

— On nous annonce la prochaine publication, par le R. P. COULON, O. P., du fameux traité de Giovanni Dominici, *Lucula Noctis*, dont l'importance est connue de tous les historiens de l'Humanisme. Jusqu'ici, cependant, tant à cause de très grandes difficultés de lecture, que de l'absence de certains documents, destinés à en faciliter l'exégèse, le *Lucula Noctis* était demeuré inédit, dans la *Libreria Laurenziana*, à Florence. Le P. Coulon se propose de mettre bientôt en pleine lumière ce premier manifeste de l'esprit chrétien contre les tendances humanistes.

La publication intégrale du manuscrit, très considérable en lui-même, sera précédée d'une importante *Introduction*, destinée à fixer la position de l'Humanisme, en face de l'esprit chrétien, vers la fin du *Trecento*. Le *Lucula Noctis*, en effet, apparaît comme l'épilogue de cette première lutte. Giovanni Dominici, l'ardent dominicain de Santa-Maria-Novella, prédicateur infatigable, réformateur, représentant des papes aux conciles, puis cardinal-légat, est un des personnages les plus en vue de cette époque. Il a dans le vieux chancelier de la République florentine, Coluccio Salutati, l'humaniste le plus illustre de son temps et le successeur de Pétrarque et de Boccau, dans la défense des Muses et de l'antiquité, un adversaire digne de lui. L'étude de la genèse du *Lucula Noctis*, nous fera connaître cette mentalité très particulière des Humanistes de cette époque, encore tout imprégnés du moyen âge, et en qui les aspirations nouvelles contrastent puissamment avec un atavisme, dont ils se débarrasseront bientôt.

La belle édition de l'*Epistolario di Coluccio Salutati* de M. FRANCESCO NOVATI, dont le dernier volume vient de paraître, donnera à la publication du *Lucula Noctis* une plus grande actualité.

Nominations. — A l'université de Bâle, MM. K. CORNELIUS, professeur d'histoire de l'art, et A. MEZ, professeur de littératures orientales, ont été promus à l'ordinariat. — M. J. BURCKHARDT, professeur extraordinaire d'his-

Digitized by Google

toire suisse, a résigné ses fonctions.— Les *Privatdozenten* R. LUGINBUHL et J. SCHNEIDER ont été nommés professeurs extraordinaires, le premier d'histoire suisse, le second d'histoire moderne.

M. A. WEESE, professeur extraordinaire d'histoire de l'art à Munich, a été nommé professeur ordinaire à l'université de Berne.

M. F. LEITSCHUH, professeur extraordinaire d'histoire de l'art à Strasbourg, a été nommé professeur ordinaire à l'université de Fribourg en Suisse. — A la même université, M. K. VON ETTENAYER a été nommé professeur ordinaire de langue et de littérature romanes, et M. DIESBACH, bibliothécaire de la bibliothèque de l'université. — Le R P. ZAPLETAL a été élu membre correspondant de la Société royale des Sciences de Prague.

Décès. — Le 2 mars, M. VON RYSSEL, professeur de langues orientales et d'Ancien Testament, à l'université de Zurich.

Le 6 mai, M. K. HOLDER, professeur extraordinaire d'histoire et bibliothécaire de l'université de Fribourg.

Le 27 juin, M. F. OVERBECK, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Bâle.

Le 25 août, M HIS-HEUSLER, historien suisse, à Bâle.

Turquie. — Le patriarcat de Constantinople a mis au jour une édition officielle du Nouveau Testament. En 1898, l'évêque anglican, Dr Wordsworth, avait proposé à Constantin V, en ce temps-là patriarche œcuménique, une édition du Nouveau Testament, dans le but de répandre au milieu des Orthodoxes le texte des Saintes Écritures. Pour réaliser ce projet, on a recueilli la somme de 25.000 francs, en partie à Constantinople, en partie en Angleterre. Une épitropie, dont faisaient partie Michel Cléoboulos, Apostolos Khristodoulos et B. Antoniadès, professeurs à l'école théologique de Halki, a été chargée de préparer le texte critique de l'édition, pour lequel on a compulsé 24 manuscrits appartenant à plusieurs églises, académies, monastères, écoles. La *Vérité ecclésiastique* fait les plus grands éloges de cette édition, légère, élégante et d'une lecture facile. Elle est surtout *notre*, dit la Revue : cela signifie qu'elle est de nature à n'éveiller aucun soupçon sur l'orthodoxie. Les variantes entre ce texte et le *textus receptus* ont été indiquées par le *Theologisches Literaturblatt* du 18 août 1905.

L'Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, organe officiel du patriarcat de Constantinople, vient d'achever la XXVe année de son existence. La première livraison de cette revue hebdomadaire parut le 1er octobre 1880, durant le premier patriarcat de Jachim III. Son premier directeur fut MINAS KHAMADOPOULOS, auteur d'un travail sur le Protestantisme en Orient et de plusieurs monographies historiques (entre autres : *La première typographie de Constantinople et Cyrille Lucaris*). Actuellement, le directeur honoraire de la Revue est M. MANUEL GÉDÉON, le byzantiniste bien connu. Une épitropie spéciale, présidée par Mgr Constantin, métropolite de Ganos et Khoras, est chargée de l'administration de la Revue dont les ressources économiques et la valeur littéraire ont baissé considérablement. La collection est très utile à consulter pour l'histoire contemporaine du patriarcat de Constantinople.

A. PALMIERI, O. S. A.

Digitized by Google

Digitized by Google

APOCRYPHES ÉVANGÉLIQUES COPTES.

PSEUDO-GAMALIEL ; ÉVANGILE DE BARTHÉLEMY.

La littérature apocryphe sur la vie du Christ et des Apôtres ne fut nulle part autant en honneur qu'en Égypte. Les plus anciens évangiles, les premiers actes des Apôtres y furent écrits ou rapidement introduits, comme en témoignent Clément d'Alexandrie et Origène. C'est en Égypte que virent le jour le plus grand nombre des apocryphes gnostiques. Les Coptes enfin ont traduit, ou bientôt composé eux-mêmes dans leur langue une foule de documents de ce genre : les manuscrits que l'on exhume tous les jours sur les rives du Nil ou qu'on en a apportés depuis longtemps dans les bibliothèques d'Europe, sont là pour l'attester.

En 1904, deux savants coptisants, MM. P. Lacau et E. Revillout, ont entrepris, indépendamment l'un de l'autre, la publication de ces apocryphes coptes, le premier dans le tome IX des *Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire* (1), le second dans le tome II de la *Patrologia orientalis* éditée par Mgr Graffin et M. Nau (2). M. Lacau se proposait de publier tous les fragments d'apocryphes coptes de la Bibliothèque nationale ; mais ce premier volume, qui renferme les textes relatifs à la vie du Christ, n'aura pas de suite, à cause de la publication d'ensemble entreprise par M. Revillout. Dans le fascicule paru de sa collection, le professeur du Louvre a édité et traduit en français vingt et un fragments *évangéliques* coptes (sahidiques) qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane (collection Borgia), à la Bodléienne, à la bibliothèque de l'université de Strasbourg et principalement à la Bibliothèque nationale de Paris. La plupart des morceaux publiés par M. Lacau sont donnés également par M. Revillout ; on trouvera cependant dans le volume des Mémoires de l'Institut, quelques textes omis dans la *Patrologia orientalis*, quoiqu'ils

(1) Le Caire, Impr. de l'Institut, 1904. In-fol., IV-117 p. avec 6 planches. Cette publication de M. Lacau a fourni à M. R. James la matière d'un article : *Some new coptic apocrypha* dans *The Journal of theological studies* (1905, t. VI, p. 577-586). Il y donne une analyse des fragments publiés et signale quelques récits parallèles dans la littérature déjà connue.

(2) Paris, Firmin-Didot, 1904. In-4, VI-82 p.

Digitized by Google

se rattachent intimement à ceux qui y sont publiés (1). De plus, les indications de M. Lacau sur la provenance et les caractéristiques paléographiques des fragments sont indispensables pour faire la critique des textes publiés par M. Revillout. Les fragments de la Bibliothèque nationale ont été achetés pour la plupart par M. Maspero au couvent même d'Amba Senoudah. Mais les manuscrits de ce célèbre monastère ont été déchirés. Des feuillets séparés d'un même codex sont ainsi parvenus aux diverses bibliothèques d'Europe, ou se trouvent, à la Bibliothèque nationale elle-même, dispersés pêle-mêle dans différents volumes. Il faut évidemment commencer par rattacher les uns aux autres, autant que la chose est possible, tous les feuillets qui proviennent d'un même manuscrit. M. Lacau a opéré ce classement pour les morceaux de Paris qu'il a ramenés à six manuscrits, et ses renseignements paléographiques pourront servir à l'étude d'autres fragments. M. Revillout a complètement omis ce genre de renseignements (2); il nous livre simplement les textes tels qu'ils sont. De la sorte, les deux publications se complètent l'une l'autre.

Le professeur du Louvre attribue dix-sept des fragments qu'il édite à l'*Évangile des douze Apôtres* et deux autres à l'*Évangile de saint Barthélemy*. Les deux derniers fragments sont donnés comme d'origine douteuse. Si ces identifications sont exactes, la publication est importante. De l'Évangile de saint Barthélemy dont parlent saint Jérôme, Damase (Décret de Gélase) et le Vénérable Bède, nous n'avions rien jusqu'ici, si bien que son existence était mise en doute (3). L'Évangile des douze Apôtres est mieux connu. On en trouve sept citations dans l'*Adversus Haereses* de saint Épiphane. C'était une compilation des Évangiles synoptiques, en usage parmi les Judéo-chrétiens de Pella et des environs, et renfermant les erreurs de cette secte : christologie ébionite, végétarianisme, etc. La découverte (4) d'une

(1) Voici l'indication des textes édités par M. Lacau seulement : n° I, pp. 1-12, *Acta Pilati*, texte copte et trad. franç.; n° IV, *Apocalypse de Barthélemy*, texte copte, pp. 59-66, trad. franç. pp. 73-77 ; n° V, *Évangile (?) apocryphe*, texte copte, p. 97 non traduit, texte copte pp. 99-100, trad. franç p. 108.

(2) La seule indication générale donnée p. v est inexacte. L'auteur dit avoir attribué un sigle particulier aux feuillets qui proviennent de manuscrits différents. Or, A^2, A^5, A^7 et A^{10} sont d'un même ms. ; de même A^6 et A^8 ; de même encore A^3 et A^4 (cfr Lacau, pp. 80-81).

(3) Cfr. Harnack. *Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*. 1re Partie, t. I, p. 5. Leipzig, 1893.

(4) Notons que tous les fragments publiés par M. Revillout ne sont pas inédits. Il a indiqué lui-même les fragments de Strasbourg publiés par M. Jacoby (*Ein neues Evangelienfragment*. Strasbourg, 1900), ceux qu'il

Digitized by Google

nouvelle partie de cet apocryphe du IIe siècle, déjà connu d'Origène et à qui l'on a voulu récemment attribuer les *Logia* de Behnesa et divers fragments évangéliques, ne manquerait assurément pas d'intérêt, ni d'importance. Malheureusement, aucun des morceaux publiés par M. Revillout ne peut, à notre avis, être attribué à l'Évangile des Ébionites. Il s'en faut même de beaucoup que les dix-sept fragments qu'il rapporte à cet Évangile des douze Apôtres, appartiennent à un seul et même ouvrage. Du moins, sa publication présente-t-elle le grand intérêt de nous faire mieux connaître l'Évangile de saint Barthélemy et même de nous révéler un nouvel apocryphe copte, celui de Gamaliel.

Quatre des morceaux édités par M. Revillout nous semblent appartenir à ce dernier document : ils portent, dans le fascicule de la *Patrologia orientalis*, les numéros 1, 2, 4 et 15.

Le fragment 1 est très court. Hérode va accuser le tétrarque Philippe auprès de Tibère d' « exciter des séditions » contre l'empereur, et Tibère charge Hérode de s'emparer, en son nom, de Philippe et de ses biens.

Dans le fragment 2 (1), nous trouvons d'abord, apportée comme une preuve de l'amour de Jésus pour ses Apôtres, une narration de la multiplication des cinq pains. Elle est faite principalement d'après *Jo.* VI, 5 s.; seulement, avec André, c'est Thomas, et non Philippe, qui prend la parole dans cette scène; de plus, quand les Apôtres reçoivent les pains à distribuer à la foule, le Christ n'en donne pas à Judas, parce que, dit-il, « il n'est pas digne du partage de ma chair ». Ces pains sont donc bien, comme dans saint Jean, la figure de l'Eucharistie. — Sans aucune transition, nous entendons l'apôtre Thomas demander au Christ, comme gage de sa future résurrection, la résurrection d'un mort dont le cadavre soit déjà depuis quelque temps au tombeau. Jésus consent à donner ce signe et prononce un long discours où il invite Thomas à l'accompagner à Béthanie pour y voir la résurrection de Lazare dont le corps se corrompt déjà dans la

a déjà édités en 1876 dans ses *Apocryphes coptes du Nouveau Testament* et ceux que M. Guidi a publiés dans les *Rendiconti della R. Academia dei Lincei* (classe des sciences morales, historiques, etc. Vol. III, fasc. 13, 1888). Plusieurs de ces mêmes fragments déjà édités ont été traduits en anglais par M. Robinson (*Coptic apocryphal Gospels*, dans *Texts and Studies*, IV, 2, 1896). Le texte III que M. Revillout donne comme « entièrement inédit », a été publié et traduit d'après un autre ms., par M. É. Dulaurier, *Fragment des révélations apocryphes de saint Barthélemy*, pp. 11-12, 40 41. Paris, 1835.

(1) Cfr. Lacau, *op. cit.*, pp. 83-108.

Digitized by Google

tombe. Suit immédiatement la description de cette résurrection. Lazare, sortant du tombeau, bénit le Christ et raconte l'impression produite dans l'*Amenti* au son de la voix de Jésus appelant son ami. Adam, entre autres, reconnut cette voix pour celle de son Créateur. Bientôt les Juifs accourent en foule pour voir Lazare; mais les « grands des Juifs » veulent lapider Jésus.

Toute cette histoire de Lazare est le développement de ce qu'en dit saint Jean, développement très libre, il est vrai, dont les détails contredisent parfois ceux du quatrième évangile et où sont introduits de longs discours adressés à Thomas pour mettre en lumière la valeur religieuse du miracle.

Or, l'empereur avait, dans l'entretemps, envoyé Carius en Judée, au sujet des difficultés causées par Philippe. Carius a vu Jésus, et il déclare à Hérode qu'il est digne d'être fait roi sur la Judée et sur les contrées de Philippe. D'où colère d'Hérode qui excite les « grands des Juifs ». Anne et Caïphe accusent Jésus auprès de Carius d'être un magicien, d'avoir été « engendré par une femme », de rompre le sabbat, etc. Mais Joseph et Nicodème contredisent à leur déposition. Carius envoie l'apôtre Jean à Tibère pour lui parler du Christ. Et Tibère « écrivit au sujet de Jésus qu'on le prit pour le faire roi ». Mais le Christ se retire dans un lieu désert. Puis, « les jours de sa retraite étant écoulés », il appelle ses Apôtres, leur dit que sa sortie de ce monde est proche et annonce qu'il va bénir Pierre, l'ordonner archevêque sur des milliers de peuples, lui donner les clefs, bâtir sur lui son Église (1). C'est à ce moment que Jésus obtient de Pierre la confession : « Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant ». Suit la bénédiction, et le visage de Pierre resplendit comme le soleil. L'idée de la primauté de saint Pierre domine tout ce morceau.

Au fragment 4, nous avons la continuation de cette histoire. Le Christ est toujours sur la montagne où il s'est retiré : une seconde fois, « les autorités de Tibère ... firent acte de puissance ... pour le faire roi ». Et cette fois, Pilate les approuve. C'est là la cause de l'inimitié entre Hérode et lui. Hérode, lui, veut mettre Jésus à mort.

(1) Notons les mots : « Ta tête ne te fera pas de tourment, tes yeux ne se sépareront pas de la lumière dans le sommeil » etc. Il semble qu'il est fait allusion à cette promesse du Christ, dans le panégyrique arabe de Senoudah. On y lit que le corps de saint Pierre était enseveli tout entier, excepté le visage, d'après une promesse du Sauveur : « Ton œil ne sera jamais fermé à la lumière de ce monde ». Cfr. notre *Étude sur le cénobitisme pakhômien*, p. 137. Louvain, 1898.

Dans l'*Historia Josephi fabri lignarii*, le Christ fait à son père nourricier des promesses fort semblables à celles qu'il fait ici à saint Pierre.

Digitized by Google

Le Sauveur le sait et il dit à ses disciples : « Maintenant, levez-vous, sortons de ce lieu. Car Hérode me cherche pour me faire mourir ». Et l'on descend de la montagne. Sur la route, se présente le diable, sous la forme d'un pêcheur, qui, en plein désert, pour séduire les Apôtres, jette ses filets et fait une pêche miraculeuse. Mais (1) il est confondu par Jean qui change les filets en fumée et chasse Satan à coups de pierre. Barthélemy demande alors à Jésus de pouvoir voir le diable sans déguisement. Le Sauveur répond qu'aucun homme ne saurait naturellement supporter cette vue; mais lui, il peut en donner la force à ses disciples. Il semble bien, d'après cette réponse, qu'une apparition du démon était alors accordée aux Apôtres. Mais il ne nous reste plus de cette partie que deux lignes : dans la hauteur, se forme une nuée, celle de la Transfiguration.

Passons au fragment 15 (2). Nous sommes après la Résurrection et Pilate croit manifestement au Christ. Il veut prouver aux Juifs que Jésus est bien ressuscité; à cet effet, il interroge un à un devant eux les soldats présents au tombeau, et il en obtient en effet les réponses les plus contradictoires sur la manière dont on aurait enlevé le corps du Christ. Puis, il se rend au tombeau avec les Juifs. Voyant les linceuls, il leur dit : « Si on l'avait emporté, on aurait aussi emporté les suaires ». Les Juifs répondent que ce ne sont pas ceux de Jésus. Pilate avise alors le centurion qui avait un œil crevé. Le fragment est ici fruste; mais on devine bien, d'après ce qui suit, que Pilate confond les Juifs en guérissant le centurion au contact du suaire. Dans l'épisode suivant, les Juifs mènent Pilate au bord d'un puits dans lequel est un cadavre, et ils prétendent que c'est celui de Jésus. Joseph et Nicodème au contraire déclarent que c'est le corps d'un des voleurs. Pour confondre les Juifs, Pilate, qui se rappelle ce qu'avait dit Jésus : « Ces morts ressusciteront dans mon tombeau », leur dit : « Puisque vous croyez que c'est le corps du Christ, remettez-le dans son tombeau. » Le fragment s'arrête ici; mais on devine aisément de nouveau qu'une fois au tombeau, le corps ressuscite d'après la prétendue parole du Christ et que le voleur vient déposer en faveur de Jésus (3).

(1) Il faut ajouter ici au texte publié par M. Revillout (pp. 35-40), celui que donne M. Lacau (pp. 99-100, trad. p. 108) d'après un autre feuillet de la Bibliothèque nationale ignoré par M. Revillout. Ce feuillet, du même ms., renferme la continuation immédiate des précédents.

(2) Reproduit et traduit par M. Lacau, *op. cit.*, pp. 15-21.

(3) M. James (*art. cité*, pp. 578-580) publie la traduction de deux feuilles détachées d'un ms. éthiopien qui renferment un récit intimement apparenté à celui-ci. Pilate y veut convaincre les Juifs par la bonne odeur qui

Digitized by Google

Les quatre fragments que nous venons d'analyser, renferment bien diverses parties d'un même document.

Sous le numéro 2, le plus long, M. Revillout a reconstitué un texte continu en mettant à la suite l'un de l'autre les quatre feuillets du *Codex sahidicus* CXI de la bibliothèque Borgia, un feuillet d'Oxford (*Clarend.* B. 3, 16), les trois premières pages du *Codex sahidicus* CXII de la bibliothèque Borgia, et divers feuillets de la Bibliothèque nationale de Paris (Copte 129/17, fol. 53-58). La suite même du texte suffit à prouver à l'évidence que toutes ses parties appartiennent bien à un même ouvrage. Ces divers feuillets, comme M. Lacau (p. 79 s.) l'a établi par des arguments paléographiques, appartiennent à deux manuscrits différents. — Les feuillets de la Bibliothèque nationale (et à ceux qui sont reproduits dans le texte de M. Revillout, il faut ajouter le f. 158 du codex Copte 129/18) sont du même manuscrit que le cod. Borgia CXI : les quatre feuillets de ce codex sont paginés 21 à 28; ceux de Paris, 33 à 46. Il manque, entre les deux morceaux, deux feuillets ou 4 pages. — Le feuillet d'Oxford appartient au même manuscrit que le codex Borgia CXII : nous avons ici les pages 17-18 (Oxford) et 19-24 (Borgia). Un second feuillet d'Oxford (*Clarend.* B. 3, 16), paginé 27-28, renferme une des feuilles suivantes du même manuscrit. Or, la plus grande partie du texte de ce second manuscrit se lit aussi dans les fragments de la Bibliothèque nationale mentionnés plus haut, ou dans ceux du codex Borgia CXI qui sont du même manuscrit (1). Les deux manuscrits renferment donc bien un même ouvrage; le second comble les lacunes du premier. — Cet ouvrage fut transcrit dans un troisième manuscrit représenté par les folios 92 et 151 du volume copte 129/18 de la Bibliothèque nationale (cf. Lacau, *op. cit.*, p. 81). Le contenu

s'échappe des linceuls et remplit tout le sépulcre. Sur la seconde feuille, Pilate est supposé avoir fait mettre un corps étranger dans le tombeau du Sauveur. Nous lisons une prière qu'il adresse au Christ pour obtenir la résurrection de ce mort, qui, de fait, se réveille bientôt dans le sépulcre et prie Pilate d'écarter la pierre.

(1) Voir l'appareil critique de M. Revillout, *op. cit.*, p. 21 où il donne pour la dernière page du Cod. Borgia CXI, les variantes du ms. d'Oxford; pp. 24-25 où il donne pour les pages 20-21 du Cod. Borgia CXII, les variantes du feuillet 158 du Cod. Copte 129/18 de la Bibl. nationale ; pp. 25-29 ou il donne pour les feuillets 53-55 du Cod. Copte 129/17 de la Bibl. nationale les variantes du Cod. Borgia CXII. Zoega disait déjà du Cod. Sah. CXII (*Catalogus codicum copticorum manuscriptorum*. 1810, p. 222) : « Videntur pertinere ad aliud ejusdem libri [ac Cod. CXI] apographon et narrationis pauca tantum deesse inter ultimam paginam praecedentis fragmenti et hujus primam paginam ».

Digitized by Google

du premier feuillet se retrouve dans le premier feuillet Bodléien et le codex Borgia CXII (1); le contenu du second dans les feuillets cités de la Bibliothèque nationale (2).

Il est également certain que le morceau n° 4 de M. Revillout fait partie du même document que tous les fragments du numéro 2. C'est bien l'histoire des mêmes tentatives pour faire Jésus roi, qui continue. D'ailleurs ce morceau 4 reproduit les quatre feuillets du *codex Sahidicus* CXIII de la bibliothèque Borgia (paginés 53-60). Or, à en juger paléographiquement, ces feuillets appartiennent manifestement au même manuscrit dont les pages 21-28 forment le *Codex Sahidicus* CXI de la bibliothèque Borgia et les pages 33-46 sont à la Bibliothèque nationale de Paris (Copte 129/18, f. 158, et 129/17, f. 53-58. Cfr. Lacau, *op. cit.*, p. 80-81). Il faut y ajouter le feuillet 75 du manuscrit Copte 129/17 de la Bibliothèque nationale, paginé 61-62 (cfr. Lacau, *op. cit.*, p. 81).

Si le fragment 4 est la continuation du fragment 2, ce que rapporte le fragment 2 au sujet d'Hérode et de Tibère dans l'affaire de Philippe, suppose le court exposé du fragment 1, dont le texte appartient donc à la partie antérieure du même document.

Reste le fragment 15 de M. Revillout. Il est contenu dans les folios 37 et 38 du manuscrit Copte 129/17 de la Bibliothèque nationale (paginés 53-54, 59 60). D'après la description que M. Lacau (p. 13 s.) donne de ces feuillets, ils appartiennent évidemment à un nouveau manuscrit, différent des trois dont nous avons parlé à propos du fragment 2 (3). M. Lacau le distingue de ce fragment 2, comme s'il appartenait à un évangile différent. Cependant, Joseph et Nicodème opposent ici leur témoignage au témoignage des « grands des Juifs » exactement de la même façon que dans le fragment 2. Et surtout Pilate joue ici, après la Réssurection, comme dans le fragment 2 avant la Passion, un rôle beaucoup plus favorable au Christ que dans n'importe quelle recension des *Acta Pilati*. De plus, si l'auteur du fragment 15 est, non un Apôtre, mais quelqu'un qui était « réuni avec les Apôtres », l'auteur du fragment 4 est aussi un compagnon ou un disciple des Apôtres : « Et mon père Jean, dit-il, prit une pierre » (Lacau, *op. cit.*, p. 108).

Il nous semble donc bien prouvé que les fragments 1, 2, 4 et 15

(1) Voir l'appareil critique de M. Revillout, *op. cit.*, pp. 22-23.

(2) Voir l'appareil critique de M. Revillout, *op. cit.*, pp. 25-26.

(3) Voilà donc quatre manuscrits d'un même document provenant du même monastère d'Amba Senoudah (Cfr. Lacau, *op. cit.*, pp. 13, 79-82. Pour le Cod. CXII de la bibliothèque Borgia, cette provenance n'est pas absolument certaine).

Digitized by Google

de M. Revillout nous donnent les diverses parties d'un même ouvrage. Nous pouvons maintenant, à l'aide de ces morceaux, nous faire une idée assez précise de cet ouvrage.

D'abord, le document en question n'est pas un évangile proprement dit. Il se distingue lui-même, en propres termes, des écrits évangéliques : *Il écrivit au sujet de Jésus qu'on le prît pour le faire roi, selon ce qui est écrit dans les Évangiles, à savoir : Notre Seigneur Jésus*... etc. (Revillout, *op. cit.*, p. 30). C'est une homélie que nous avons devant nous, une sorte de panégyrique du Christ, un sermon adressé à des fidèles sur la vie de Jésus. A preuve, par exemple, l'encadrement oratoire dans lequel se trouve placée dans le fragment 2, la narration de la multiplication des pains : *Avez-vous vu, ô mes frères, de Seigneur comme celui-ci, aimant ses Apôtres...?* (Revillout, p. 16). — *Vous avez vu, ô mes bien aimés, l'amour de Jésus pour ses Apôtres ; car il ne leur a rien caché dans les œuvres de sa divinité*... (Revillout, p. 19).

Quel est celui qui prononce ce discours? Ce n'est pas un des Apôtres ; car des Apôtres, il parle toujours à la troisième personne, sans se mettre de leur nombre. De fait, l'auteur nous donne son nom : c'est Gamaliel, le fameux rabbin de *Act.* V, 34-39, le maître de saint Paul. *Moi, Gamaliel,* lisons-nous dans le morceau 15 (Revillout, p. 57), *je les suivais aussi au milieu de la troupe.* On sait en effet que Gamaliel passa bientôt pour chrétien. Les Récognitions Clémentines (I, 65) le donnent déjà comme tel (1).

Le Pseudo-Gamaliel connaît et emploie les Synoptiques. Mais, on peut le constater à l'analyse donnée plus haut, il se sert surtout de saint Jean qu'il cite même une fois explicitement : *Écoute Jean l'Évangéliste témoignant que le Christ a prié son Père pour eux.* (Revillout, p. 16). Ces évangiles canoniques, il les emploie avec une liberté tout orientale. Il explique longuement ce qui n'y est qu'indiqué, par exemple, comment on voulut faire Jésus roi, comment Hérode et Pilate devinrent ennemis, etc. Il ajoute des miracles ridicules, comme celui de cette pêche miraculeuse en pleine montagne.

(1) Cfr. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes.* T. II, p. 365. 3e éd. Leipzig, 1898. Nous savions même déjà par ailleurs que Gamaliel passait pour avoir écrit sur la vie du Christ. Migne, dans son *Dictionnaire des apocryphes* (T. I, 1856, col. 1101-1102), parle, d'après Silvestre de Sacy, d'un ms. arabe de la Bibliothèque nationale renfermant le *Martyre de Pilate* : « Dans la suite de son discours, l'écrivain oriental dit que tout ce qu'il raconte, a été écrit par Gamaliel et Anne, hommes pieux et doctes qui étaient avec Joseph et Nicodème et qui furent témoins de la Passion ». Il est bien probable que notre écrit aura servi de source à l'auteur arabe. Cfr. Lacau, *op. cit.*, pp. 21-22.

Digitized by Google

Il groupe des paroles prononcées par le Sauveur dans des circonstances diverses. Surtout, il met de longs discours dans la bouche de ses personnages, ou bien il rapporte en détail leurs colloques. Dans tous ces développements, il en vient à l'occasion à se mettre en contradiction avec les textes canoniques, comme lorsqu'il nous montre (Revillout, p. 21) Thomas ne voulant pas se rendre avec Jésus à Béthanie, ou qu'il place la confession de saint Pierre après la résurrection de Lazare, et celle-ci immédiatement après la multiplication des pains.

C'est surtout à l'aide des *Acta Pilati* ou des traditions qui y sont consignées, que, dans les morceaux que nous avons étudiés, le Pseudo-Gamaliel développe la matière évangélique. Les accusations que les Juifs profèrent contre le Christ, sont les mêmes dans notre document (Revillout, p. 29) que dans les *Acta* (c. II et III). Joseph d'Arimathie et Nicodème jouent le même rôle dans les *Acta* (c. XII, XV, XVI) que dans nos morceaux (Revillout, pp. 29, 57). La description que Lazare donne de l'*Amenti* (Revillout, pp. 25-27), rappelle aussi celle du *Descensus ad inferos*. C'est donc sous leur forme récente que l'auteur emploie les traditions réunies sous le titre commun d'Évangile de Nicodème, quoi qu'il en soit d'ailleurs de l'existence d'*Acta Pilati* déjà connus de saint Justin et de Tertullien. Il y a plus, nous avons ici un développement ultérieur de la légende. Pilate ne se montre pas seulement favorable à Jésus; il veut le faire roi. Et lui-même croit au Christ, dès le jour de sa résurrection. Si l'auteur des *Acta Pilati* avait déjà connu l'interrogatoire que le procurateur romain fait subir aux soldats, nul doute que, vu le but apologétique qu'il poursuit, il l'aurait introduit dans son œuvre.

Notre document est donc postérieur au IVe siècle, avant le milieu duquel on ne peut pas placer l'*Evangelium Nicodemi*. Il semble aussi faire allusion (Revillout, p. 36) à l'Ἀνάφορα Πιλάτου, laquelle, d'après M. Harnack (1), est également du IVe siècle.

La même époque est indiquée par l'état de la hiérarchie et de la liturgie que le texte suppose. Le titre d'ἀρχιεπίσκοπος qui est employé ici (Revillout, p. 31), ne se rencontre pas avant saint Athanase et saint Épiphane (2). De même, dans la scène de consécration de saint Pierre (Revillout, pp. 31, 33), le *Trisagion* apparaît déjà comme une partie constante de la liturgie, ce qui nous reporte à la fin du IVe siècle (3).

(1) *Chronologie der altchristlichen Litteratur*. T. I, p. 609 s. Leipzig, 1897.
(2) Cfr. Kraus, *Realencyklopaedie der christlichen Althertum*, ad h. v.
(3) Cfr. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd. p. 83. Paris, 1903.

Digitized by Google

En prêtant attention à la théologie du document, nous serions même portés à descendre jusqu'au vi^e siècle. Il n'offre, en effet, aucune trace des fameuses luttes dogmatiques du ve siècle en Égypte où il semble bien avoir été composé. Il y est parlé de la divinité du Christ, de sa consubstantialité avec le Père, de la sainte Trinité, d'une façon qui suppose ces doctrines reçues depuis longtemps déjà sans conteste.

L'auteur n'est aucunement d'ailleurs un théologien de profession, et il ne manifeste aucun intérêt pour ces questions dogmatiques. C'est le christianisme populaire de son temps et de son pays qu'il nous fait connaître; c'est une sorte d'explication populaire de l'Évangile qu'il nous donne. Aussi, n'est-il pas étrange de retrouver dans son œuvre des restes de l'ancien gnosticisme, dépouillés sans aucun doute de leur sens dogmatique et conservés uniquement par la force de la tradition (1). Ainsi, pour la consécration de Pierre (Revillout, p. 31 s.), le Christ invite les « quatre éons de lumière » à s'ouvrir pour laisser passer la puissance du Père qui va habiter dans la bouche de l'Apôtre. Ces éons sont donc des espaces célestes qui séparent notre monde du ciel divin. Ils sont aussitôt appelés « trésors célestes et lieux d'habitation de mon royaume ». Ils sont donc habités par des Vertus angéliques; et, de fait, quand Pierre est consacré, on entend les éons crier : « Saint, saint, saint, l'apa Pierre, grand prêtre! » Toutes ces expressions rappellent fort celles de la *Pistis Sophia* et des documents gnostiques du papyrus de Bruce.

Cette parenté avec des documents essentiellement égyptiens indique déjà l'origine égyptienne de notre document. Disons-en autant de sa parenté avec les *Acta Pilati* qui furent très répandus en Égypte. D'ailleurs, le texte est copte, et nous ne voyons pas de raison d'y reconnaître une traduction. On n'en est plus à croire que toute la littérature copte se compose de versions d'ouvrages écrits en une autre langue, et il serait vraiment étrange qu'en une matière qui se prêtait plus qu'aucune autre à l'action personnelle de l'imagination pieuse, les Coptes se fusent constamment bornés à traduire des textes grecs.

(1) Voir aussi la manière dont il est parlé plusieurs fois de la révélation des mystères par le Christ, par ex. p. 37 : « Mettez tous mes mystères dans vos oreilles ».

Dans le fragment 13 que nous pensons appartenir au même document, Jésus ressuscité dit à Thomas : « Touche mon corps qui est ton parent ». Ne faudrait-il pas reconnaître dans ces mots la légende des actes gnostiques de Thomas (iiie siècle) qui fait de Thomas, identifié à Jude, un frère du Seigneur ?

Digitized by Google

Il est inutile d'ajouter ici qu'on ne peut pas songer à identifier l'œuvre du Pseudo-Gamaliel avec aucun des grands évangiles apocryphes des deux premiers siècles. L'Évangile des Hébreux et celui des Égyptiens, leur titre le prouve, étaient impersonnels. Dans l'Évangile de Pierre, c'est Pierre, et non Gamaliel, qui parle. Dans l'Évangile des douze Apôtres, il est parlé des Douze à la première personne du pluriel, et c'est Matthieu qui est particulièrement mis en évidence. D'ailleurs, cet Évangile des douze Apôtres dépend intimement des Synoptiques et non de saint Jean. Il développe la christologie ébionite, et non la christologie catholique. Enfin, c'est un évangile judéo-chrétien, tandis que notre document est plus opposé encore aux Juifs que les *Acta Pilati* auxquels il se rattache.

Nous ne sommes plus ici dans cette première période de la littérature évangélique apocryphe qui peut passer encore pour la continuation de la littérature canonique. Nous ne sommes même plus dans la période dogmatique inaugurée par les Gnostiques. Nous sommes en plein domaine de la légende purement pieuse. Notre document, avec quelques autres fragments récemment découverts (1), nous montre que ce n'est pas seulement sur l'enfance et la vie privée du Christ, d'une part, et les jours de sa gloire après sa résurrection, d'autre part, mais aussi sur toutes les parties de sa vie publique que cette légende s'est exercée. Au point de vue littéraire, on a abandonné la forme narrative et historique pour celle des sermons d'édification (2). Nous ne pouvons nous empêcher de songer ici à ces panégyriques où les moines coptes racontaient, avec quelques applications morales, la vie des héros du monachisme.

Connaissant maintenant dans quelques-unes de ses parties l'Évangile du Pseudo-Gamaliel (3), il nous reste à voir si les autres fragments publiés par M. Revillout appartiennent aussi à ce document. Nous commençons par ceux pour lesquels la réponse affirmative est vraisemblable.

(1) Voir plus loin quelques-uns des fragments rapportés à tort par M. Revillout au même ouvrage que ceux dont nous parlons; de même les fragments coptes de Strasbourg édités par M. Jacoby; de même le fragment évangélique copte qui occupe les dernières feuilles du ms. des *Acta Pauli* tout récemment édités par M. Schmidt (*Acta Pauli*, 2e éd., pp. 237 s. Leipzig, 1905).

(2) M. Robinson avait déjà signalé ce point en passant (*op. cit.*, p. xxxi, n. 1). Voir aussi Revillout, *Lettre à M. le Rédacteur du Journal Asiatique sur de nouveaux évangiles apogryphes relatifs à la Vierge*, dans le *Journal Asiatique*, 10e série, t. II (1903), pp. 167 s.; Id., *La sage-femme Salomé et la princesse Salomé*, dans le *Journal Asiatique*, 10e série, t. V (1905), pp. 409 s.

(3) Nous emploierons désormais, pour plus de facilité, cette appellation, quoique, d'après ce qui vient d'être dit, elle ne soit pas très exacte.

Digitized by Google

Le fragment 17 publié par M. Revillout à la p. 68, est trop court pour que nous en puissions dire quelque chose. Ces cinq lignes sont parallèles à *Jo.* VII, 8-11 ; un seul détail est neuf : Jésus, monté en secret à Jérusalem (pour la fête des Tabernacles), y séjournait « dans la maison d'Irméel ».

Le morceau 5 est consacré à la trahison de Judas. Il commence par quelques paroles à la première personne du pluriel, où il est dit (par les Apôtres évidemment) que Judas volait souvent ce qu'on avait jeté dans la bourse commune, pour satisfaire la cupidité de sa femme. Puis, le texte ajoute que c'est cette même femme qui excita Judas à livrer son maître, et il raconte la démarche du traître auprès des Juifs. — Sur ce fragment comme sur les suivants, M. Revillout ne nous donne aucun renseignement paléographique qui nous permette de juger s'il n'appartient pas peut-être à un même manuscrit que l'un ou l'autre des fragments que nous avons étudiés. La manière dont il est parlé de l'*Amenti* auquel Adam se condamna en écoutant sa femme, n'est pas sans analogie avec les paroles de Lazare dans le fragment 2. De plus, on trouve employé ici et dans le fragment 2 (Revillout, p. 18) le même mot κλοσογομος, corruption de γλωσσόκομος (bourse). Les premières phrases *(nous avons trouvé cet homme volant*, etc.) peuvent être des paroles des Apôtres rapportées par l'auteur qui ne serait qu'un de leurs compagnons, comme Gamaliel dans les autres morceaux (1).

Il n'est pas impossible non plus que le fragment 13 appartienne à l'Évangile de Gamaliel. C'est un discours du Christ ressuscité montrant ses plaies à Thomas, pour vaincre son incrédulité (2). Or, nous nous avons vu, dans le morceau 2, le Pseudo-Gamaliel spécialement préoccupé de la foi de Thomas à la Résurrection du Christ ; les discours qu'il met dans la bouche du Christ au sujet de la résurrection de Lazare, sont de la même couleur que celui-ci et ont la même tendance apologétique. C'est d'ailleurs de nouveau un texte de saint Jean qui est à la base du développement.

Les deux morceaux que nous rapporterions le plus volontiers à notre apocryphe, sont les fragments 14 et 16 (3). Le premier décrit

(1) Le même phénomène que nous supposons ici, se reproduit dans la première phrase du dernier texte publié par M. Revillout, p. 81.

(2) M. Revillout aurait dû collationner ici le Cod. Sah. CXV de Zoega, plus ample, mais qui commence aussi par un colloque du Christ ressuscité avec saint Thomas.

(3) Ces deux fragments, comme le 13e et le 17e, se trouvent dans les volumes Coptes 129/17 et 129/18 de la Bibliothèque nationale qui, nous l'avons vu, renferment des feuillets de plusieurs ms. du Pseudo-Gamaliel. Le fragment 5 appartient au volume 132/1 de la même bibliothèque.

Digitized by Google

une apparition du Christ ressuscité à sa mère venue à son tombeau. Marie, mère de Jésus, remplace donc ici Marie-Madeleine. Tout en lui assurant que le corps qu'elle voit, est bien celui qu'il a pris dans son sein, le Christ ne lui permet pas de le toucher, et il la charge d'avertir les disciples d'aller en Galilée pour le voir.

Le second morceau, fort long, raconte l'Assomption de la Vierge. Marie vient de mourir, les Apôtres étant à Jérusalem. Le texte suppose qu'un grand nombre de Juifs ont été frappés de cécité pour avoir voulu mettre le feu à la maison et brûler ainsi le cadavre. Un ἀρχιερεύς a eu la main coupée. Il vient trouver Pierre et professe devant lui la foi au Christ. Pierre l'envoie embrasser le corps de Marie et « sa main adhéra comme auparavant ». Puis, les Apôtres déposent le corps au tombeau. « Ils restèrent dans ce lieu, attendant le Seigneur, pour qu'il ressuscitât le corps de la Vierge d'entre les morts et l'emportât aux cieux auprès de lui, comme il l'avait dit ». Le grand-prêtre guéri vient alors annoncer aux Apôtres que les Juifs veulent cette fois brûler le tombeau, pour que Marie ne ressuscite pas comme son fils; mais une voix du Ciel annonce qu'ils renonceront à leur projet. Puis, on arrive au 16 mésoré. Soudain, des éclairs, des bruits de voix et de trompettes se produisent au tombeau dont la porte s'ouvre et qui resplendit de lumière. Le Christ descend sur un char lumineux. Il donne la paix à ses Apôtres. Puis, il appelle sa mère, la fait monter dans son char et remonte avec elle aux cieux, précédé par les chœurs des Anges.

Ces deux morceaux semblent bien appartenir à un même texte. Les idées sont les mêmes dans l'un et dans l'autre; le corps est appelé un vêtement; on insiste sur le fait que le Christ a bien pris sa chair de la chair de sa mère (1); on rapporte que le jour de la Résurrection, Jésus est apparu à sa mère et qu'il ne s'est montré aux Apôtres qu'en Galilée (2) où Marie a reçu ordre de les envoyer. De plus, l'allure générale des deux fragments est la même.

Mais sont-ils de l'Évangile de Gamaliel ? Au moins, ils présentent avec lui plus d'une affinité frappante. Le style et la conception sont certainement semblables de part et d'autre. Même théologie populaire, mais orthodoxe. Même tendance à exagérer les torts des Juifs.

(1) Ce trait se retrouve aussi dans le fragment 13 : « Touche mon corps que j'ai reçu de la Vierge Sainte ». Mais on le rencontre de même dans l'Évangile de Barthélemy. Ne faudrait-il pas y reconnaître une opposition à cette sorte de docétisme que professèrent Eutychès et plusieurs monophysites après lui ?

(2) Il est curieux de constater cette perdurance de la tradition galiléenne dans un document si tardif.

Digitized by Google

Même rôle attribué aux Apôtres parmi lesquels Pierre agit en chef (cfr Revillout, p. 62). Même comparaison établie entre les miracles : de même que Thomas, dans le fragment 2, compare résurrection à résurrection, de même ici on compare la résurrection de Marie à celle de Jésus, et on trouve le premier miracle plus grand, parce qu'il fut fait devant un plus grand nombre de témoins (Revillout, p. 66). Cette remarque finale, énoncée à la première personne du pluriel, montre, nous semble-t-il, que ce récit de l'Assomption appartient, lui aussi, à un sermon plutôt qu'à un évangile proprement dit. De plus, l'auteur de ce sermon n'est pas supposé un Apôtre, mais un compagnon des Apôtres. Il parle constamment des Apôtres à la troisième personne ; lui était seulement avec eux (*nous parlions ainsi, réunis avec les Apôtres*, p. 64) (1). C'est une manière de parler qui convient très bien à Gamaliel. Enfin, il n'est nullement impossible que l'évangile du Pseudo-Gamaliel ait contenu à la fois le récit de la résurrection du Christ et de l'assomption de sa mère : nous verrons bientôt que l'Évangile de Barthélemy renfermait aussi ces deux narrations.

Si ces fragments 14 et 16 appartiennent bien à l'œuvre du Pseudo-Gamaliel (2), nous avons une nouvelle preuve de l'origine récente de celle-ci. Dans les trois premiers siècles, on ne trouve aucune narration de ce genre sur l'Assomption. Saint Épiphane, qui pourtant avait voyagé par beaucoup d'Églises, déclare encore (*Haer.* 78. Migne, P. G., t. XLII, c. 716) qu'il ne sait rien sur la manière dont Marie est sortie de ce monde, qu'il ignore si elle est morte ou si elle a été enlevée vivante au Ciel. On commençait donc seulement à cette époque à s'occuper de la question. Alors apparaissent différents apocryphes, tous apparentés d'ailleurs : d'abord, vers le milieu du IVe siècle, le *Transitus Mariae Virginis*, que le pape Gélase condamne encore, vers 500, puis les fragments bohiriques du Pseudo-Évodius, jadis publiés par M. Revillout dans ses *Apocryphes coptes*, les fragments sahidiques et bohiriques publiés par M. Robinson (*op. cit.*), etc. (3). Les détails donnés par nos fragments 14 et 16 sont

(1) A la page 66, M. Revillout traduit : *Nous donc, les Apôtres*. Mais le texte copte, après *anon de*, a une lacune où on ne peut lire qu'un λ. On peut parfaitement lire : *anon de mennapostolos, nous avec les Apôtres* (comp. l'expression de la page 64).

(2) Nous trouverons plus loin (p. 265) un nouveau *confirmatur*, en étudiant l'évangile de Barthélemy

(3) M. Revillout a récemment retrouvé de nouveaux fragments coptes dont il a donné la traduction dans le *Journal Asiatique*, 10e série, t. II (1903), pp. 167 s.

Digitized by Google

du même genre que ceux de ces diverses recensions ; ils représentent pourtant une légende moins développée. Remarquons que l'Assomption est ici placée au 16 mesoré (9 août). Or, Nicéphore rapporte dans son *Histoire* (l. XVII, c. XXVIII) que l'empereur Maurice (582-602) fixa, pour l'Église d'Orient, la fête de l'Assomption au 15 août. Si cette prescription fut reçue en Égypte, notre document est antérieur au règne de Maurice (1).

Nous pensons donc que les fragments 5, 13, 14 et 16 de M. Revillout appartiennent au même document que les fragments 1, 2, 4 et 15, c'est-à-dire à l'Évangile du Pseudo-Gamaliel, non pas à l'Évangile des douze Apôtres.

Les fragments coptes de la bibliothèque de Strasbourg édités en 1900 par M. Jacoby et qui contiennent une partie d'un colloque du Christ avec ses Apôtres au jardin des Oliviers, puis quelques phrases relatives, semble-t-il, à l'Ascension, sont reproduits par M. Revillout (n. 7, 8, 9) comme faisant partie du même Évangile des douze Apôtres. De fait, dans le document auquel ils appartiennent, les Apôtres parlent indubitablement à la première personne du pluriel ; ce sont eux qui racontent l'évangile. Mais c'est précisément là la preuve qu'il ne peut s'agir de l'œuvre du Pseudo-Gamaliel. Au moins, la comparaison avec les fragments maintenant connus de cette œuvre montre-t-elle qu'ils relèvent du même genre de littérature. C'est un argument de plus qu'il ne faut pas songer ici ni à l'Evangile des Égyptiens (Jacoby), ni à celui des Ébionites (Zahn), attributions pour lesquelles on n'a jamais d'ailleurs apporté de preuve sérieuse (2).

Il est également évident que les numéros 10 et 11 de M. Revillout n'appartiennent pas au sermon de Gamaliel. Ils renferment deux parties de l'interrogatoire de Jésus par Pilate. Le premier reproduit, un peu développés, les versets 33-38 du chapitre XVIII de saint Jean. Le fragment édité et traduit par M. Lacau (pp. 5-6, 9-10) semble faire la suite du n° 10 de M. Revillout (3); il développe de la même

(1) D'après Wüstenfeld, *Synaxarium der coptischen Christen*, pp. 251 s., les Coptes célébraient l'Assomption de la Vierge le 21 Tôbe (16 janvier). Il en était ainsi du temps de Senoudah dont nous avons un sermon prononcé « dans la nuit de la Vierge, 21 Tôbe » (Bibl. nat. Copte 130/5, p. 25 s.)

(2) M. Jacoby (*Zum Strassburger Evangelienfragment*, dans le *Sphinx*, t. VI, p. 132-142) pense maintenant que le document dont des fragments ont été édités par lui, a été employé par l'auteur du fragment 4 de M. Revillout.

(3) Les deux fragments se trouvent dans le volume Copte 129/17 de la Bibliothèque nationale, folio 50 (Lacau), folio 52 (Revillout).

Digitized by Google

manière *Jo.* XVIII, 39-40, XIX,7, 12-13. M. Lacau y a ajouté (pp. 7-8, 10-12) un fragment du même manuscrit (1) relatif à la passion du Christ. L'attitude prêtée à Pilate dans ces morceaux est sans doute favorable au Sauveur; mais le procurateur romain ne songe nullement lui-même à faire Jésus roi. Nous avons ici des parties des *Acta Pilati* (c. III, IX-XI) appartenant à une recension différente de toutes celles que nous possédons en grec, en latin et en copte (2). — Le numéro 11 de M. Revillout (3) reproduit aussi une partie de l'interrogatoire de Jésus par Pilate. Mais le Christ fait ici de longs discours, notamment pour expliquer son agonie au jardin des Olives (4). Ce sera sans doute une nouvelle recension des *Acta Pilati*, encore différente de la précédente.

Cette multiplicité de recensions d'un même document (5) dans la seule langue copte est très instructive sur la manière dont les chrétiens d'Égypte traitaient cette littérature.

On constate la même multiplicité de recensions pour le document dont M. Revillout publie (pp. 69 s.) deux fragments sous le titre : *Évangile de saint Barthélemy.*

L'ouvrage en question existait au couvent d'Amba Senoudah dans deux manuscrits contenant chacun une rédaction différente (6).

Le premier manuscrit comprend les feuillets 63 et 31-36 du volume Copte 129/17 de la Bibliothèque nationale (paginés en copte 53-54 et 57-66), un feuillet de la Bibliothèque royale de Berlin (manuscrit orient., fol. 1608, paginé 79-80) (7), et le feuillet 66 du volume Copte 129/17 de la Bibliothèque nationale (paginé 89-90).

Au second manuscrit appartiennent le folio 32 (paginé 111-112)

(1) Renfermé maintenant dans le volume Copte 129/18 de la Bibl. nat., fol. 140.

(2) Cfr. Lacau, *op. cit.*, pp. 2-3.

(3) Bibl. nat Copte 128/17, fol. 42.

(4) On en lit une autre explication dans les recensions grecques et latines du *Descensus ad inferos*. Cfr. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, pp. 304, 374, 402. — Dans le présent fragment, nous retrouvons la légende bien connue qui fait de Zacharie, fils de Barachie, le père de saint Jean-Baptiste.

(5) A moins qu'il ne s'agisse de développements faits d'après les *Acta Pilati* dans des sermons ou des livres de piété.

(6) Ici encore, il est absolument nécessaire de compléter les données de M. Revillout par celles de M. Lacau (pp. 39-77). Nous renvoyons à M. Lacau pour toutes les données paléographiques.

(7) C'est celui qui a été traduit et commenté par MM. A. Harnack et C. Schmidt dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie royale de Berlin (1891, pp. 1045-1049) sous le titre erroné : *Ein Koptisches Fragment einer Moses-Adam-Apokalypse.*

Digitized by Google

du volume Copte 129/17 et les folios 5-8 (paginés 117-124) du volume Copte 78 de la Bibliothèque nationale (1).

Le commencement du second manuscrit (p. 111) correspond aux pp. 65-66 du premier. La lacune du premier manuscrit entre les feuillets de la Bibliothèque nationale et le feuillet de Berlin, est comblée en partie par le second manuscrit (p. 112). Les pp. 117-118 du second manuscrit correspondent aux pp. 79-80 du premier (feuillet de Berlin), et les pp. 120 (col. 2)-121-122 (col. 1) du second manuscrit aux pp. 89-90 du premier.

Voici le contenu des fragments (2). Abbaton, ou la Mort, descend dans le sépulcre de Jésus, manifestement pour soumettre son corps à son domaine. L'âme s'est échappée et, dans l'entretemps, à l'insu d'Abbaton, elle descend dans les Enfers. Jésus délivre toute la race humaine, mais laisse Judas dans l'*Amenti* et prononce contre lui une nouvelle condamnation (3). « Et le Sauveur ressuscita d'entre les morts le troisième jour ». Abbaton s'aperçoit alors dans le sépulcre qu'il a été joué et que le linceul ne renferme plus le corps. Il descend dans l'*Amenti* avec ses six Décans pour y enfermer Jésus. Mais il le trouve complètement bouleversé; il n'y avait plus là que trois âmes, celles de Judas, de Caïn et d'Hérode (4). En sortant des Enfers, Jésus revient à son tombeau, et il y trouve les Anges chantant l'hymne du dimanche. Le matin, viennent les saintes femmes, énumérées ici au nombre de neuf (5). Marie, mère du Sauveur, est supposée avec elles. C'est elle, et non Madeleine, qui s'adresse au jardinier et lui demande où il a mis le corps. Ce jardinier est Philogès, le père de Siméon que Jésus avait guéri en descendant de la montagne des Oliviers (*Luc.* IX,

(1) Ces feuillets 5-8 du volume Copte 78 de la Bibl. de Paris ont été publiés et traduits par Dulaurier, *o. c.*, pp. 9-14, 36-43.

(2) Il faut bien noter que M. Revillout n'édite et ne traduit ici que les pages 53-54, 57-66 du premier manuscrit et les pages 111-112 du second. Il donne plus haut les pp. 89-90 comme troisième fragment de l'Évangile des douze Apôtres ! Le reste est à prendre chez M. Lacau.

(3) M. James (*art. cit.*) fait remarquer que le Christ s'adresse à l'âme de Judas dans des termes qui ressemblent à ceux de la lamentation sur Élihu dans le *Testament de Job* (c. XLIII). Dans les Actes coptes fragmentaires d'André et de Paul, il y a aussi une longue conversation entre Paul et l'âme de Judas que l'Apôtre a trouvée toute seule dans les Enfers.

(4) Ce dernier est dit avoir frappé Jésus au visage d'un coup de poing. Cfr. Jo. XVIII, 20.

(5) A noter que Marie, sœur de Marthe, Marie Madeleine et la femme pécheresse sont données comme trois personnes différentes. — Salomé est dite « celle qui tenta » le Seigneur. Est-ce une allusion au colloque de cette femme avec le Christ dans l'Évangile des Égyptiens?

Digitized by Google

37 s.). Il avait indiqué aux Juifs un tombeau proche de son jardin, prétendument pour qu'ils y missent en sûreté le cadavre, mais en réalité dans l'intention de l'enlever et de lui rendre alors tous les honneurs. Au milieu de la nuit, raconte-t-il à la Vierge, il entra dans le tombeau et il y trouva des dizaines de dizaines de milliers d'anges. Alors, il vit les sept firmaments s'ouvrir les uns après les autres, le Père sortir des hauteurs et ressusciter le Christ. Tandis que Philogès achève de raconter ces choses à Marie, apparaît le Sauveur « porté sur le grand char du Père de l'univers ». Il salue longuement sa mère : « Salut, toi qui as porté la vie du monde... Salut, mon vêtement de gloire que j'ai revêtu quand je suis venu dans le monde... Salut, toi qui as réuni les sept éons en une créature unique » etc. Puis, il l'envoie à ses disciples pour leur annoncer qu'il est ressuscité et qu'il viendra vers eux le lendemain, « à l'aurore, à l'heure où j'ai coutume d'étendre ma droite divine et où le soleil se lève sur la terre entière, à l'heure où je secoue mon vêtement spirituel pour m'asseoir à la droite de mon père » etc. Marie lui demande sa bénédiction avant de partir, et le Christ la bénit en disant : « Tu seras assise à ma droite dans mon royaume ». Nous lisons ici la phrase suivante : « Croyez moi, mes frères, les Apôtres saints, moi, Barthélemy, j'ai vu le fils de Dieu qui était monté sur le char des Chérubins. Des milliers de milliers se tenaient là prêts à répondre : Alleluja. Alors, notre Sauveur étendit sa main droite et bénit la Vierge. Je vis les Cieux qui s'étaient ouverts et les sept firmaments. Je vis le doigt d'une main humaine et lumineuse qui se posait sur la tête de la Vierge sainte, c'était la main du Tout-Puissant. Le Christ la bénit en disant : etc. » Nous avons donc ici des paroles de Barthélemy s'adressant aux autres Apôtres et leur exposant la bénédiction donnée à sa mère par Jésus qui lui promet qu'à sa mort, il viendra à elle avec Michel et Gabriel, qu'il la mettra dans les lieux de l'immortalité et qu'il placera son corps sous l'arbre de vie où le Chérubin, armé de l'épée, veillera sur lui jusqu'au jour du règne du Christ. Marie vient alors avertir les Apôtres, d'après l'ordre du Christ. Elle les trouve sur la montagne des Oliviers en train d'offrir un sacrifice au Seigneur. « Le grand archevêque prit la parole ».

Après une lacune de quatre pages, nous assistons à une scène grandiose où sont amenés devant le Sauveur ressuscité Adam et Ève, toutes les légions des anges (1), Abraham, Isaac, Jacob, Job, Moïse,

(1) C'est cette comparution d'Adam, d'Ève et des Anges qui se lit dans le fragment de Berlin. Seulement celui-ci ajoute au texte du second manuscrit un hymne chanté par les Anges sur Adam. Comme l'ont montré MM. Harnack et Schmidt *(art. cit.)*, cet hymne est intimement apparenté avec les Apocalypses d'Adam dont se servaient les Gnostiques Séthiens.

Digitized by Google

tous les justes de l'Ancien Testament. « Moi, Barthélemy, je demeurai de nombreux jours sans manger et sans boire, la gloire de ce que j'avais vu, me servant de nourriture. Voici, ô mes frères les Apôtres, que je vous ai dit ce que j'ai vu de mes yeux, etc. » Le Sauveur remonte alors dans les Cieux (il ne s'agit pourtant pas de l'Ascension); là il se prosterne devant son Père et le prie de bénir ses Apôtres. Et « le Père, de concert avec le Fils et le Saint-Esprit, étendit la main sur la tête de Pierre et le consacra archevêque du monde entier. Il le bénit en disant : Tu seras le chef et la tête dans mon royaume .. Ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les Cieux, et ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans les Cieux. Personne ne sera élevé au-dessus de toi et de ton trône, et celui qui n'aura pas la consécration de ton trône, sa main sera repoussée, etc. » Suit une bénédiction spéciale pour chaque Apôtre (1). « Et toutes les armées des Cieux ayant vu les bénédictions que le Père avait prononcées sur les Apôtres, s'écrièrent : Amen. Mais maintenant, ô mes frères les Apôtres, pardonnez-moi, pardonnez à Barthélemy. » Le récit précédent est donc supposé fait par Barthélemy. Cependant le texte poursuit : « Alors tous les Apôtres se levèrent et embrassèrent Barthélemy » (2). Les Douze offrent en ce moment le Sacrifice, la Vierge étant près d'eux. Mais au Ciel le Père craint que le départ de Jésus ne décourage les Apôtres, et il le renvoie vers eux. Jésus les rejoint en Galilée où il leur adresse les paroles que nous lisons *Jo.* XX, 22-23.

M. Lacau rapporte tous ces divers fragments à une *Apocalypse de*

(1) Cette bénédiction des Apôtres que renferme en entier le deuxième manuscrit de notre document, se lit aussi en bonne partie dans le premier manuscrit (Copte 129/17 de la Bibl. nation., fol. 66). C'est ce texte que M. Revillout, par une erreur manifeste, a publié (pp. 33-34) comme fragment 3 de son Évangile des douze Apôtres. Le Cod. Sah. CXIV de la Bibliothèque Borgia (Zoega, *o. c.*, p. cxiv) doit renfermer une description analogue. Zoega en résume ainsi le contenu : « Amor Jesu et liberalitas in discipulos suos. Claves coelorum Petro datae et reliquis apostolis singulis dona data ». Il est de nouveau regrettable que M. Revillout n'ai pas consulté ce ms.

Notons que, dans cette bénédiction des douze Apôtres, c'est Mathias qui semble être le publicain converti par le Christ. Dans la bénédiction de Matthieu, on ne trouve aucune allusion à cette scène évangélique. On lit la même chose au sujet de Mathias dans une des citations du *Paradoseis* de Mathias faites par Clément d'Alexandrie (*Strom.* IV, c. 6, 35).

(2) Déjà dans ce qui précède, après un long discours prononcé par Barthélemy sur la comparution des justes de l'Ancienne Loi devant le Christ, notre document poursuit en parlant de tous les Apôtres et de Barthélemy à la troisième personne, mais pour bientôt introduire de nouveau un autre discours de Barthélemy sur la bénédiction des Apôtres.

Digitized by Google

Barthélemy. M. Revillout attribue ceux qu'il publie, à un *Évangile de saint Barthélemy*. Nous donnerions plutôt raison à celui-ci. Car nous n'avons aucun témoignagne sur l'existence d'une Apocalypse de saint Barthélemy, tandis que saint Jérôme *(Comm. in Matth. Prol)*, le décret gélasien et le Vén. Bède (*Comm. in Lucam*, ad I, 1) parlent d'un Évangile de Barthélemy. D'ailleurs, dans les fragments que nous possédons, c'est encore la dernière partie des évangiles canoniques qui est développée ; or, il a certainement existé des documents du même contenu et qui cependant portaient le titre d'évangile, par exemple, l'évangile de Philippe. Il est vrai que notre document renfermait vraisemblablement une narration de la mort de la Vierge et de la translation glorieuse de son corps, puisque, nous l'avons vu, il rapporte longuement la promesse faite à ce sujet par Jésus à Marie (1). Mais il n'est nullement invraisemblable qu'à une époque postérieure, au récit de la glorification du Christ qui primitivement terminait les évangiles, on ait joint celui de la glorification de sa mère.

Nous serions toutefois portés à croire que nous avons dans les fragments édités plutôt une rédaction postérieure ayant à sa base l'Évangile de saint Barthélemy que cet évangile lui-même. Nous y avons en effet noté plusieurs phrases qui semblent trahir un auteur expliquant et reliant entre elles des narrations supposées faites par l'Apôtre. Cette rédaction postérieure ne présente rien de formellement hérétique. On peut bien y relever des traces de gnosticisme (2). Mais, comme dans l'Évangile de Gamaliel, ils font plutôt l'effet de restes anciens conservés par la tradition populaire en Égypte.

Remarquons ici que notre Évangile de Barthélemy se rencontre

(1) De fait, au VIIIe siècle, EPIPHANIUS monachus *(De vita SS Deiparae*, c. 25. MIGNE, PG, t. CXX, c. 213) attribue à saint Barthélemy un rapport sur le Testament de la Vierge.

(2) Par exemple, comme le fait remarquer M. LACAU (p. 71, n. 2), les paroles du Christ a sa mère au tombeau : « Salut, toi qui as réuni les sept éons en une créature unique », rappellent ce que les *Philosophoumena* (éd. CRUICE, p. 497) disent des Docètes : « Oēs illos (aeones) consilium inivisse simul coeundi in unum aeonem et ex medio illo aeone et ex Maria Virgine generavisse Salvatorem omnium ». — Voir aussi la bénédiction donnée a Barthélemy : « Ton âme sera le lieu de séjour et d'habitation des mystères de mon fils ». — Il y a également dans ce document, de petites phrases en une langue mystérieuse et qui sont interprétées en copte. Un phénomène analogue se remarque souvent dans les documents gnostiques. Le fragment des *Acta Pilati* traduit par M. LACAU, p. 11, renferme une phrase de ce genre, mais sans interprétation.

Digitized by Google

en plusieurs points avec l'Évangile de Gamaliel : description de l'action du Christ dans l'*Amenti*, première apparition du Ressuscité à sa Mère qui joue à cette occasion le rôle attribué à Madeleine dans le quatrième évangile (1), fin de la vie de la Vierge, et particulièrement bénédiction de saint Pierre comme archevêque du monde entier. La connaissance que nous avons des textes jusqu'à présent, ne nous permet pas cependant d'affirmer avec certitude une dépendance littéraire entre les deux ouvrages. La coïncidence signalée pourrait s'expliquer comme un effet des préoccupations religieuses du temps. L'Évangile de Barthélemy, lui aussi, parle de la primauté de Pierre d'une manière qu'on n'entend pas avant le Concile de Chalcédoine. Il semble postérieur aux divisions hiérarchiques des églises et aux luttes de prééminence entre les divers sièges patriarcaux qui se produisirent à la fin du IVe siècle et au Ve (2). S'il fallait affirmer la dépendance d'un ouvrage vis à vis de l'autre, nous croirions plus volontiers à la priorité de l'Évangile de Barthélemy. Il ne paraît pas encore connaître, par exemple, la résurrection et l'assomption corporelle proprement dite de la Vierge. Si l'Évangile de Gamaliel est un sermon composé au monastère de Senoudah, comme porte à le croire la provenance des manuscrits, il n'est pas étrange qu'on y ait voulu mettre en évidence, dans l'exposé de la vie du Christ, le rôle de Barthélemy dont on se flattait de posséder le corps au monastère, et qu'on s'y soit servi des apocryphes déjà existants sous le nom de cet apôtre (3).

Aux deux manuscrits signalés plus haut au sujet de l'apocryphe de Barthélemy, appartiennent à en juger paléographiquement (4) des fragments évangéliques d'un même ouvrage en double rédaction.

(1) Même phénomène dans un nouveau fragment évangélique copte (Bibl. nat. Copte 129/18, p. 164) publié par M. Revillout et qu'il attribue sans aucune raison au Protoévangile de Jacques (*Le livre de Jacques*, dans le *Journal Asiatique*, 10e série, 1905, t. VI, p. 113 s.)

(2) Voir ce qui est dit du siège de Pierre, dans les paroles de la bénédiction de cet apôtre citées plus haut.

(3) M. James (*art. cité*) a relevé la similitude qu'offre la fin du fragment 4 publié par M. Revillout (voir plus haut p. 249) et un passage des *Quaestiones S. Bartholomaei* que nous avons en grec et en slavon. Dans ce passage (Bonwetsch, *Die apokryphen Fragen des Bartholomäus*, dans les *Nachrichten v. der Gött. Ges. d. Wiss.*, 1897, p. 18 s.). Barthélemy demande également au Christ de voir le diable. Beliar est alors amené, enchaîné, par les Anges et il révèle quelques secrets mystérieux à l'Apôtre. Ces *Quaestiones S. Bartholomaei* semblent être une partie des *Actes* de cet apôtre (cfr. Ehrhard, *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1884-1900*. Fribourg, 1900, p. 166-167).

(4) Cfr. Lacau, *op. cit.*, pp. 23-24 et 36-37.

Digitized by Google

Au premier manuscrit appartiennent les feuillets 61 (paginé 29-30) et 51 (paginé 35 36) du volume Copte 129/17 de la Bibliothèque nationale. Le premier (1) renferme un détail apocryphe sur la Cène. Mathias, qui se trouve déjà avec les Douze, apporte sur la table un coq qu'il a tué lui-même (2). Le Christ le ressuscite en signe de sa propre résurrection, et le coq s'envole (3). Le second fragment (4) rapporte la démarche d'un certain Ananie, de Bethléem, auprès du corps de Jésus en croix. Il embrasse les pieds, les mains, le flanc du crucifié, en proclamant qu'il est Messie et fils de Dieu. Les prêtres juifs le lapident, sans pouvoir le tuer. Puis, on veut le brûler vivant, mais il reste sain et sauf sur le bûcher jusqu'au moment de la Résurrection. Alors, on le perce d'une lance. Et le Sauveur emporte l'âme d'Ananie vers les cieux.

Ce même récit se retrouve en partie, dans une rédaction différente, dans un deuxième manuscrit dont nous avons le feuillet 60 à la Bibliothèque nationale (Copte 129/17). A ce deuxième manuscrit, appartient encore le feuillet 59 du même volume de la Bibliothèque nationale (5). Le jour où Judas reçut les trente pièces d'argent, l'enfant de Joseph d'Arimathie, qui avait sept mois, ne voulut pas prendre le sein de sa nourrice, la femme de Judas, et il cria à son père de l'enlever des mains de cette femme « qui est une bête sauvage. » La fin du fragment renferme un résumé très court de la trahison de Judas et de la crucifixion.

Ce dernier fragment semble bien, comme le fait remarquer M. Lacau (p. 24), appartenir au récit qui raconte la démarche d'Ananie. Or, ce récit, d'après le premier manuscrit, exposait d'abord la dernière Cène. Si ces trois morceaux sont d'un même ouvrage, on ne peut en attribuer aucun à l'Évangile de Gamaliel qui racontait autrement, nous l'avons vu, la démarche de Judas.

M. Lacau se base sur le fait que ces morceaux se trouvent en deux rédactions différentes dans la première partie des deux manuscrits renfermant deux recensions de l'apocryphe de Barthélemy,

(1) Publié et traduit par M. Revillout (p. 41 s.) comme 6e fragment de l'Évangile des douze Apôtres.

(2) Le dernier repas du Christ n'était donc pas un repas pascal, d'après cet apocryphe.

(3) Cet épisode de la résurrection du coq se retrouve dans beaucoup de légendes orientales et occidentales. Cfr. James, *art. cit.*, p. 581.

(4) Publié et traduit par M. Revillout (p. 49 s.) comme 12e fragment de l'Évangile des douze Apôtres.

(5) C'est celui que M. Revillout publie et traduit (p. 79) comme morceau douteux.

Digitized by Google

pour conclure que ces deux fragments appartiennent peut-être au commencement du même apocryphe. L'argument ne paraît pas bien concluant. Un codex peut avoir renfermé deux œuvres diverses. Le scribe copte qui transcrivait ce codex, aura remanié l'une et l'autre de ces œuvres dans son nouveau manuscrit. D'ailleurs la tournure de ces récits diffère considérablement de celle des fragments de l'apocryphe de Barthélemy.

Nous croyons donc avoir devant nous des parties d'un nouvel évangile (1). Encore une fois, rien n'y traduit des tendances dogmatiques. Il se borne à inventer et à multiplier naïvement les miracles (2).

Il nous reste à énoncer rapidement un jugement d'ensemble sur ces fragments d'évangiles coptes qu'on vient de publier.

Cette publication ne nous fournit aucun élément nouveau pour l'histoire des dogmes ou des institutions. Il est également évident qu'on ne peut songer à y trouver des données historiques nouvelles sur la vie du Christ et de ses Apôtres.

(1) Encore une fois, il ne faut pas insister sur le sens du mot *évangile*. Peut-être ne s'agit-il que de sermons prononcés sur la vie du Christ.

(2) Nous avons parcouru tous les fragments publiés par M. Lacau. Des fragments publiés par M. Revillout, il nous resterait le dernier (p. 81, morceaux douteux) à examiner. Les Apôtres sont réunis. Passe un marchand *Tekontophore* qui lie conversation avec eux. Entretemps, Jésus leur apparaît. Le marchand lui demande de lui vendre Thomas. Et Jésus écrit l'acte de vente. — Les premiers mots du morceau indiquent clairement qu'il y a longtemps que le Christ n'est plus avec ses Apôtres. D'autre part, dans les Actes de Barthélemy, on lit aussi que Pierre vendit un jour Barthélemy. Il faut donc attribuer ce fragment aux Actes de saint Thomas.

Notre article était imprimé quand nous avons pu prendre connaissance de quelques nouveaux fragments coptes publiés et traduits par M. Revillout dans le *Journal asiatique* (10e série, t. V (1905), p. 409 s. : *La sage-femme Salomé et la princesse Salomé*, et t. VI, p. 113 s. : *Le livre de Jacques*). La plupart des fragments de ce deuxième article renferment le développement, fait dans des sermons ou des lectionnaires, des scènes de Protoévangile de Jacques.. D'autres, appartenant aussi à un lectionnaire, se rapportent à la prédication et à la mort de Jean-Baptiste. Les deux courts fragments donnés dans le premier article parlent de l'apparition du Christ ressuscité à sa mère et des disciples d'Emmaus

M. Reviliout semble vouloir rapporter en définitive tous ces fragments à son Évangile des douze Apôtres, auquel les aurait empruntés le Protoévangile de Jacques qui, dans son état primitif, décrivait aussi la vie publique du Christ ! L'examen des textes ne fournit aucune raison sérieuse de croire que ces nouveaux fragments appartiennent au même document que ceux qui ont été publiés dans la *Patrologia Orientalis*. Les renseignements palégraphiques font ici encore absolument défaut.

Digitized by Google

Elle présente de l'intérêt pour l'histoire littéraire. Ces évangiles ne sont pas à identifier avec aucun des grands apocryphes des trois premiers siècles et rien ne prouve même qu'ils en dépendent. Mais, ils nous font mieux connaître la période postérieure de la littérature évangélique apocryphe. Ils nous montrent comment la pieuse imagination des fidèles, probablement des moines, s'est exercée en Égypte sur l'histoire du Christ, non pas seulement, comme on l'aurait cru d'après les documents jusqu'ici connus, sur son enfance et sa vie glorieuse, mais encore sur toute sa vie publique. Ils confirment ce que nous savions déjà de la liberté extraordinaire avec laquelle on remaniait constamment tous ces textes.

Ces récits nous font d'ailleurs connaître les croyances populaires et l'esprit du temps où ils furent écrits. Nous y voyons comment des réminiscences païennes (1) ou gnostiques restaient mêlées au christianisme. D'autre part, nous y constatons combien certaines croyances étaient déjà ancrées dans le peuple. Sous ce rapport, tout ce que nous y lisons sur la Sainte Vierge et la primauté de saint Pierre (2) est particulièrement intéressant.

Louvain. P. LADEUZE.

(1) Elles sont surtout nombreuses et frappantes dans l'Évangile de Barthélemy.

(2) Se rappeler qu'il s'agit de l'Égypte après le Concile de Chalcédoine. — La primauté de Pierre apparaît aussi évidente dans les *Acta mythologica Apostolorum* publiés récemment d'après la version arabe par Mᵉ A. SMITH LEWIS (*Horae semiticae*, n. III. Londres, 1904). Or, ces Actes ont été composés dans le patriarcat d'Alexandrie.

Digitized by Google

LA QUESTION DE LA PRÉDESTINATION
AUX Ve ET VIe SIÈCLES.

(*Suite*) (1).

—

S. Prosper d'Aquitaine. — Vincent de Lérins. — Cassien.

S. Prosper a longtemps passé et, chez beaucoup, passe encore pour le disciple le plus fidèle de S. Augustin, dans la question de la Prédestination; il serait l'héritier de sa pensée, le défenseur intègre de ses doctrines. D'autres au contraire affirment que la vigueur de sa polémique ne fait que dissimuler sa défection : il aurait trahi, en dénaturant ses idées, celui qu'il appelle son maître.

Où est le vrai? De ces deux manières de voir si opposées, l'une est-elle l'expression de la réalité, ou toutes deux, par l'absolu de leurs affirmations, s'en éloignent-elles? L'histoire de la controverse nous le dira.

Un fait incontestable, c'est que S. Prosper lutta pour la cause augustinienne, qu'il porta bien haut, comme un étendard sous lequel on marche, le nom de l'évêque d'Hippone.

* * *

Il a été dit précédemment quelles circonstances créèrent des rapports entre S. Augustin et lui, comment et pourquoi il lui écrivit au sujet de la situation doctrinale, dans le midi de la Gaule (2).

Outre cette lettre, nous avons de S. Prosper deux écrits datant de cette première période, celle qui précède la mort de S. Augustin,

(1) Voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V (1904), p. 265-283; 723-734.
(2) *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. V (1904), pp. 274 et sv.

Digitized by Google

l'*Epistola ad Rufinum* (1) et le *Carmen de Ingratis* (2). L'examen en a été réservé jusqu'à maintenant, pour montrer, chez S. Prosper, par une étude comparée des divers ouvrages, l'évolution de sa doctrine, aux différentes phases de son activité littéraire.

Quel est ce Rufin, auquel s'adresse S. Prosper ? Il est difficile de le dire avec précision et les essais d'identification qu'on a tentés n'offrent pas des résultats suffisants pour qu'on puisse s'y arrêter. De la lettre elle-même on peut conclure qu'il était lié d'une intime amitié avec Prosper. Il s'inquiétait des bruits répandus sur le compte de ce dernier, et d'après lesquels, il serait coupable d'erreurs dans la foi.

Il n'est pas douteux qu'on répétait à propos de S. Prosper les accusations formulées à la même époque contre S. Augustin (3). Et pourtant sa réponse n'a rien du plaidoyer ; c'est bien plutôt un réquisitoire en règle contre les détracteurs de S. Augustin, qui sont aussi ses accusateurs. Les Pélagiens, dit-il en substance, ont prétendu que l'état de justice provenait, chez l'homme, de ses facultés naturelles et pouvait subsister par elles. Le sens catholique réprouva ces erreurs ; aussi la secte feignant d'adopter le langage des conciles, multipliait les équivoques. Ils admettaient la grâce, mais celle-ci serait la loi, les prophètes, toute présentation externe qui laisserait à la liberté la faculté de se déterminer par elle-même et de mériter la justification. S. Augustin, « le membre le plus éminent du corps sacerdotal à cette époque (4) », démasqua toutes ces ruses et montra que la grâce ne serait plus la grâce, si elle était accordée au mérite. Et pourtant au milieu de ces victoires remportées pour la gloire du Christ et pour l'illumination de l'Église, quelques-uns l'ont accusé de ruiner le libre arbitre, d'établir, sous le nom de grâce, une sorte de fatalisme, de renouveler le Manichéisme en divisant le genre humain en deux masses et en deux natures.

(1) Migne, PL, t. LI, c. 77 et sv.

(2) Migne, *ibid.*, c. 91 et sv.

(3) *Epistola ad Rufinum*, III, 4. Après avoir mentionné les reproches adressés à S. Augustin, il conclut : « Si recte *reprehendimur* cur non constanter *arguimur*? Si arguendi non *sumus*, cur occulta obtrectatione *mordemur* ? » Cette forme de langage montre que, près des partisans du Pélagianisme ou du Semi-Pélagianisme, sa cause était la même que celle de S. Augustin.

(4) « Beatissimus quoque Augustinus, praecipua utique in hoc tempore portio Domini sacerdotum. » *Ouv. cit.*, III, 4.

Digitized by Google

Alors, avec une ironie mordante, S. Prosper demande à ces accusateurs qui murmurent en secret, pourquoi ils ne mettent pas plus de zèle à chasser de l'Église ce qu'ils croient sa perte. Leur négligence pourra passer pour de l'impiété. Que du moins, ils attaquent par leurs écrits l'auteur de tous ces maux. Ce sera une grande gloire pour eux de veiller au salut du genre humain en ramenant Augustin de l'erreur. A moins toutefois que trop modestes, ces censeurs d'un nouveau genre, par miséricorde et par déférence, ne veuillent épargner un vieillard jusque-là si méritant, en disant pour se rassurer que personne n'admet plus ses ouvrages. Mais qu'ils le sachent bien, non seulement l'Église de Rome et l'Église d'Afrique avec tous les fils de la promesse répandus dans le monde entier, sont d'accord avec cet homme illustre sur toutes les questions y compris celle de la grâce, mais encore, même dans les pays où l'on excite des murmures contre lui, il y en a beaucoup qui doivent leur salut à ses ouvrages. Et S. Prosper ajoute : « Si on nous reprend justement, pourquoi ne nous réfute-t-on pas sans relâche ? Si nous ne devons pas être réfutés, pourquoi nous déchire-t-on en secret ? »

Mais il n'ignore pas pourquoi ses détracteurs sont si loquaces dans l'intimité et, de propos délibéré, si muets devant le public ; c'est par crainte des répliques qu'ils recevraient des partisans d'Augustin. D'ailleurs, s'ils voulaient soulever quelque question, les centaines d'ouvrages du docteur africain ne sont-il pas là pour leur fermer la bouche ? Quiconque les aura lus ne voudra plus recevoir la vaine et fumeuse doctrine par laquelle ils voudraient les remplacer (1).

Et la cause de tout ce mouvement, que nous appelons maintenant semi-pélagien, S. Prosper va nous la donner. D'après lui, c'est la répulsion pour la prédestination augustinienne. S'ils concèdent à la nature une bonne volonté initiale efficace, s'ils refusent à la grâce une action souveraine, c'est qu'ils craignent d'être obligés d'admettre parmi les hommes, un nombre certain de prédestinés à la vie éternelle, d'élus selon le plan divin (2).

(1) *Epistola ad Rufinum*, I, 2-IV, 5.

(2) « Ab hac autem confessione gratiae Dei, ideo quidam resiliunt, ne cum eam talem confessi fuerint, qualis divino eloquio praedicatur,... etiam hoc necesse habeant confiteri, quod ex omni numero hominum per saecula cuncta natorum, certus apud Deum, definitusque sit numerus praedestinati in vitam aeternam populi, et secundum propositum Dei vocantis electi ». *Ep. ad Ruf.*, XI, 12.

Digitized by Google

Par contre, S. Prosper l'affirme résolument. Le nier c'est pour lui une impiété égale à la négation de la grâce (1).

La doctrine qu'il propose est tout entière d'inspiration augustinienne. Si on n'y trouve pas de citations expresses, les pensées et leur mode de présentation sont bien du maître. Comme lui, il admet, en conséquence du péché originel, une masse de perdition entièrement condamnée (2). Comme lui, il enseigne une prédestination, ou choix de Dieu, antérieure à tout mérite : tous étant dignes de condamnation (3). Comme lui, il insiste, pour prouver la gratuité de la prédestination, sur l'exemple des enfants mourant sans baptême (4). Comme lui, il a une interprétation restrictive du texte de S. Paul : *Omnes homines vult salvos fieri* (*I Tim.*, II, 4), et l'entend des seuls prédestinés (5). Comme lui encore, il affirme

(1) « Quod quidem tam impium est negare, quam ipsi gratiae contraire ». *Ibid.*

(2) Prosper : « ex una massa, quae est caro primi hominis, unam scimus omnium hominum creatam, creariique naturam, et eamdem per ipsius primi hominis arbitrium, *in quo omnes peccaverunt* (Rom. V, 22) esse prostratam, nec ullo modo ab æternae mortis debito liberam... » *Ibid.*, XVIII, 19.

Augustin : « Sunt igitur omnes homines (quandoquidem, ut Apostolus ait, *In Adam omnes moriuntur* (I Cor. XV, 22), a quo in universum genus humanum origo ducitur offensionis Dei) una quaedam massa peccati, supplicium debens divinae summaeque Justitiae, quod sive exigatur, sive donetur nulla est iniquitas. » *De diversis quaestionibus ad Simplicianum*, L. I, q. II, 16.

(3) « In quibus parvulis *nec praecedens eligitur nec secutura devotio ;* non obedientia, non discretio, non voluntas ». *Ibid.*, XII, 13.

« Equidem si meritum consideres non una pars salvari meruit, sed utraque damnari ». *Ibid.*, XIII, 14.

« Per Mediatorem regenerati a damnatione liberantur debita, sed gratuita miseratione, non debita, quos elegit ante constitutionem mundi per electionem gratiae, *non ex operibus vel praeteritis, vel praesentibus, vel futuris?* Alioquin gratia jam non est gratia. Quod maxime apparet in parvulis... » *Cont. Jul.*, L. VI, c. 19, n. 59.

« Quae igitur sua merita jactaturus est liberatus, cum si digna suis meritis redderentur, non esset nisi damnatus ? » *Ep. 194*, III, 6.

(4) « ... inter salvatos parvulos et non salvatos parvulos quae meritorum potuit esse discretio ? » *Ibid.*, XIII, 14.

« Ex duobus itaque parvulis originali peccato pariter obstrictis, cur iste assumatur, ille relinquatur ? » *De don. Pers.* IX, 21 ; cf. XII, 31 ; XIII, 32 ; *Ep. 194*, VII, 31-32.

(5) « Et ubi est illud quod nobis quasi contrarium a non intelligenti-

« Tanquam diceret, nullum hominem fieri salvum, nisi quem ipse fieri volue-

Digitized by Google

la persistance du libre arbitre, d'un libre arbitre mort pour le bien sous l'influence du péché, mais délivré par le Christ (1). Comme lui enfin, il admet une action de Dieu sur la volonté, action non seulement objective, mais atteignant la puissance elle-même pour la renouveler. Pour prouver son existence, il recourt au texte déjà invoqué par l'évêque d'Hippone : *Praeparatur voluntas a Domino* (2).

Le *Carmen de Ingratis* (3) exprime sous une forme métrique

bus semper apponitur, quod *Deus omnes homines velit salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire* (I *Tim.*, II, 4)? Numquid non sunt de omnibus hominibus qui a praeteritis generationibus usque in hoc tempus sine Dei cognitione perierunt?. . confiteamur... omnipotentissimam Domini bonitatem omnes salvare et omnes ad agnitionem veritatis imbuere, quos *vult omnes fieri salvos, et ad agnitionem veritatis venire.* » *Ibid.*, XIII, 14.

rit. » *Enchiridion*, C. 103. Cf. *Ep. 217*, VI, 19; *De Praed. Sanct.*, VIII, 14.

(1) « Gratia igitur Dei quoscumque justificat, non ex bonis meliores, sed ex malis bonos facit;... non adempto libero arbitrio sed liberato : quod donec sine Deo solum fuit, mortuum fuit justitiae, vixitque peccato. » *Ibid.*, IX, 10; Cf. XVII, 18.

« Liberum itaque arbitrium et ad bonum et ad malum faciendum confitendum est nos habere : sed in malo faciendo liber est quisque justitiae servusque peccati, in bono autem liber esse nullus potest, nisi fuerit liberatus ab eo qui dixit : *Si vos Filius liberaverit, tunc vere liberi eritis* (Joan., VIII, 36). » *De correptione et gratia*, I, 2.

(2) « Quis ambigat tunc liberum arbitrium cohortationi vocantis obedire, cum in illo gratia Dei affectum credendi obediendique generaverit? Alioquin sufficeret moneri hominem, non etiam in ipso novam fieri voluntatem, sicut scriptum est : *Praeparatur voluntas a Domino.* (*Prov.* VIII, 35, *juxta* LXX). »

« Quia praeparatur voluntas a Domino, ab illo petendum est ut tantum velimus, quantum sufficit ut volendo faciamus. Certum est nos velle, cum volumus; sed ille facit ut velimus bonum de quo dictum est, quod paulo ante posui. *Praeparatur voluntas a Domino.* (*Prov.* VIII, sec. LXX)... Certum est nos facere cum facimus sed ille facit ut faciamus, praebendo vires efficacissimas voluntati. » *De Grat. et lib. arbit.* XVI, 32. Cf. *De Praed. Sanct.*, V, 10; VI, 11; XX, 42.

(3) Le titre complet de cet ouvrage, tel que le donne l'édition de Migne, est : Περὶ Ἀχαριστῶν *hoc est De Ingratis carmen.* Le terme *ingrati* paraît signifier ici, par une espèce de jeu de mots, à la fois « ingrats » et « ennemis de la grâce ». On a opposé l'une à l'autre ces deux interprétations, il y a tout lieu de croire que Prosper,

Digitized by Google

les mêmes idées. Il dut suivre de près; en tout cas il paraît antérieur à la mort de S. Augustin (430), car on y relève des passages qui supposent que le grand docteur africain est encore sur la brèche pour combattre l'hérésie (1).

Plus développé que la lettre à Rufin, ce poème fait une plus large place à la discussion du problème semi-pélagien. S. Prosper insiste surtout sur ses attaches avec le pélagianisme condamné, et montre comment il arrive à ruiner la vraie notion de la grâce en accordant à l'homme un bon vouloir initial. De plus, cette doctrine serait contraire à l'efficacité de la volonté divine qui dépendrait alors dans ses effets de la détermination humaine (2). Bien loin qu'il en soit ainsi, on voit de fait les cœurs des pécheurs changés par la vertu divine. Et la grâce qui opère ces prodiges ne se contente pas d'instruire, d'exhorter, de persuader, « mais elle change l'esprit jusqu'au dedans de lui-même et le réforme; par sa vertu créatrice, d'un vase brisé, elle fait un vase nouveau (3) ».

C'est donc la grâce qui est à la base de toutes les bonnes œuvres et c'est par elle seule que l'homme peut opérer son salut. Mais qu'on ne dise pas avec les Semi-Pélagiens que celui-là ne sera pas coupable qui n'aura pas fait le bien, puisque tout dépend de la grâce. C'est toucher au mystère de la Prédestination. Et S. Prosper va l'aborder pour répondre à cette objection (4). Il la

un des destinataires du *De dono Perseverantiae*, les unit; il a suivi S. Augustin écrivant dans ce traité : « Quid est autem *ingratius*, quam negare *ipsam gratiam* Dei...»? (XXI, 56).

(1) An alium in finem posset procedere sanctum
Concilium, cui dux *Aurelius*, ingeniumque
Augustinus erat ? quem Christi gratia cornu
Uberiore rigam, nostro lumen dedit ævo
Accensum vero de lumine : nam cibus illi,
Et vita, et requies Deus *est* ; omnisque voluptas
Unus amor Christi *est*, unus Christi *est* honor illi.
Et dum nulla sibi *tribuit* bona, *fit* Deus illi
Omnia, et in sancto regnat Sapientia templo.
.... (v. 90-113).

(2) « Ergo hominis valida arbitrio divina voluntas
Aut etiam invalida est, operis cui finis in illo est ? » (v. 319-320).

(3) « Non hoc consilio tantum hortatuque benigno
Suadens atque docens, quasi normam Legis haberet
Gratia ; sed mutans intus mentem, atque reformans,
Vasque novum ex fracto fingens, virtute creandi. » (v. 335-338).

(4) *Pars Tertia*, v. 565-808.

Digitized by Google

montre régie à la fois par la miséricorde et par la justice, celle-ci se manifestant par l'abandon d'un certain nombre d'hommes à la peine qu'ils ont méritée par le premier péché, celle-là apparaissant dans le choix purement gratuit de quelques-uns.

Exposer en détail cette doctrine ce serait donner lieu à des redites, car la théorie de S. Prosper dans ce traité n'est autre que celle de la lettre à Rufin, et par là même dépend immédiatement de S. Augustin. La lettre de l'évêque d'Hippone au prêtre romain Sixte (418), semble l'avoir plus particulièrement inspiré (1). On y

(1) 1) La grâce n'enlève pas le libre arbitre, mais le fixe en Dieu, tandis que sans elle il se disperse sur des vanités :

PROSPER, v. 588-605.

« . . . . . Manet ergo voluntas
Semper amans aliquid quo se ferat, et labyrintho
Fallitur, ambages dubiarum ingressa viarum :
Vana cupit, vanis tumet et timet ; omnimodaque
Mobilitate ruens in vulnera vulnere surgit.
Hoc itaque arbitrium cum sanat gratia, tolli
Dicitis, et perimi vita aspirante putatis. »

AUGUSTIN, *Ep.* 194, II, 3, PL, t. XXXIII, c. 874. sv. : « Quod enim putant auferri sibi liberum arbitrium, si nec ipsam bonam voluntatem sine adjutorio Dei hominem habere consenserint ; non intelligunt non se firmare humanum arbitrium, sed impellere, ut per inania feratur, non in Domino tanquam in petra stabili collocetur ».

2) Gratuité du salut prouvée a) par l'exemple des enfants : PROSPER, v. 616-646.

« Infantum discerne animos, et dissere quales
Affectus, qualesque habeant haec pectora motus.
. . . . . .
Nec meritis istud poteris aptare parentum....
Cum videas multos sanctis genitoribus ortos,
Nullo salvari studio potuisse suorum :
Expositisque aliis ob turpia crimina matrum,
Missam externorum curam, quae stercore raptos
Per fontem vitæ cœlesti traderet aulae. »

AUGUSTIN, *Ibid.*, VII, 31-32.

« Verum isti qui personarum acceptorem fieri existimant Deum,.... totas vires argumentationis humanae in parvulis perdunt.... Quid dicam de inopinatis, et repentinis innumerabilibus mortibus, quibus saepe etiam religiosorum christianorum praeveniuntur et baptismo praeripiuntur infantes... Ille infans de sacrilego stupro nascitur, crudeli timore matris exponitur, alienorum misericordi pietate colligitur, eorum christiana sollicitudine baptizatur, fit aeterni consors et particeps regni. »

b) par l'exemple de Jacob et d'Esaü :

PROSPER, v. 637-647 :

« Quod si diversum hunc finem, quo gratia Christi
Unum alio pereunte legit, donatque salute,
In geminis etiam videas? quod divisis uno
Tempore conceptos atque uno tempore natos,

Digitized by Google

retrouve même quelques-unes des expressions les plus énergiques, dont se servit S. Augustin dans ce traité (1).

Ainsi donc, dans ces premiers travaux antérieurs à 430, S. Prosper ne fait guère que propager et défendre les idées de S. Augustin dans un milieu qui leur est rebelle. L'assimilation qu'il en a faite, ne va pas jusqu'à leur imprimer la marque de son génie propre; il est un disciple, rien qu'un disciple. La pensée s'est imprégnée de la pensée du maître et il la rend, sinon dans les mêmes termes, du moins dans un langage qui lui laisse sa saveur originelle. La question de la prédestination n'a donc fait jusque-là aucun progrès; exposée par S. Prosper elle n'est que la doctrine de S. Augustin.

*
* *

Mais l'évêque d'Hippone, enfermé dans sa ville épiscopale par les hordes des Vandales, s'éteignait, le 30 août 430. Sa grande voix ne se fera plus entendre au monde catholique dont il était l'oracle. Il ne pourra plus fournir d'explications sur sa doctrine, il ne pourra plus la défendre. S. Prosper assumera désormais cette double tâche.

Vers 431 (2), deux prêtres gênois (3), Camille et Théodore, lui soumirent neuf passages tirés du *De Praedestinatione Sanctorum* et du *De dono Perseverantiae* — à l'origine, nous l'avons vu (4), ils ne formaient qu'un seul ouvrage —, lui en demandant le sens

Non ullos potes arbitrii praetendere motus. »

AUGUSTIN, *Ibid.*, VIII, 34 :

« Qui enim sunt isti qui respondeant Deo, quandoquidem ille Rebeccae habenti geminos ex uno concubitu Isaac patris nostri, cum illi nondum nati nihil egissent boni vel mali... »

(1) PROSPER, V. 982-985 :

« Si quid enim recti gerimus, Domine, auxiliante
Te gerimus; tu corda moves; tu vota petentis
Quae dare vis, tribuis, servans largita, creansque
De meritis merita, et *cumulans tua dona coronis.* »

AUGUSTIN, *Ibid.*, v. 19 :

« Et cum Deus coronat merita nostra, nihil aliud coronet quam munera sua. »

(2) La manière dont Prosper parle de S. Augustin « In libris *beatae memoriae* Augustini episcopi », montre que celui-ci était déja mort.

(3) DUPIN (*Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques*, t. III², p. 442; Paris 1690.) et BAILLET (*Les Vies des Saints*, 25 juin, t. IV, p. 834, Paris, 1739), disent de « Geneve »; ils ont lu sans doute *Genavenses*.

(4) Cf. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. V, (1904), p. 282.

Digitized by Google

exact (1). S. Prosper répondit par un petit traité, tout empreint de bienveillance et de calme sérénité. Ce n'est pas une controverse, c'est une charitable explication. L'auteur se borne au rôle d'interprète, éclairant les extraits jugés obscurs, par le contexte et par la doctrine générale de l'évêque d'Hippone.

Les historiens, gardant l'ordre établi par Mangeant, dans son édition des œuvres de S. Prosper, croient généralement ce traité postérieur en date aux *Responsiones ad capitula Gallorum* et aux *Responsiones ad capitula objectionum Vincentianarum*. L'examen de sa doctrine me fait croire, au contraire, qu'il les a précédés. Les deux *Réponses aux objections*, on le verra plus bas, enseignent très nettement la réprobation *post praevisa demerita*. Ici rien de pareil, c'est encore le pur augustinisme. Et pourtant l'occasion n'a pas manqué à l'auteur d'affirmer cette manière de voir, puisqu'il cherche le motif de la non-élection d'un grand nombre (2). Dans les *Réponses*, il dira : Dieu ne les a pas prédestinés parce qu'il a prévu leurs péchés; ici il se contente, comme S. Augustin, de se réfugier dans l'impénétrable secret des volontés divines.

Si l'on ne veut faire de l'enseignement de S. Prosper une palinodie perpétuelle, il faut donc admettre l'antériorité du présent traité. Composé pour expliquer la doctrine de l'évêque d'Hippone, il en est la simple reproduction et n'offre aucun élément nouveau. Par contre les *Réponses* sont plus importantes.

Tant que vécut S. Augustin, la majesté de son nom suffisait à contenir ses détracteurs et à leur imposer une retenue qui était encore un hommage. Après sa mort, ils ne gardèrent plus les mêmes ménagements. Quels étaient ces Gaulois qui publièrent une sorte de manifeste contre les derniers traités de S. Augustin sur la Prédestination ? En l'absence de tout renseignement positif, il est inutile de faire des hypothèses. Tout au plus peut-on affirmer, avec quelque vraisemblance, qu'ils appartenaient au parti des moines de Lérins ou de Saint-Victor de Marseille.

(1) *Pro Augustino responsiones ad excerpta Genuensium Praefatio.* MIGNE, PL, t. LI, c. 187-188.

(2) « Quare autem non omnes, aut quare illos potius quam illos liberet, nec necessarium est quaerere, nec possibile reperire; cum, omissis discretionis istius causis, sive sufficiat quod nec misericordia justitiam, nec justitia auferat misericordiam apud eum a quo nemo nisi juste damnatur, nemo nisi misericorditer liberatur. » *Pro Augustino responsiones ad excerpta Genuensium*, VIII; MIGNE, PL, t. LI, c. 197.

Digitized by Google

Ils avaient, à l'usage de ce groupe, condensé en quinze formules brèves, ce qu'ils disaient être la doctrine de S. Augustin. S. Prosper, qu'il ne faut peut-être pas prendre au pied de la lettre, leur prête les plus noires intentions, et les traite sans ménagements. Selon lui, leur but n'était autre que d'exciter la haine contre S. Augustin et de détourner le lecteur d'une doctrine qu'ils diffamaient (1). Calomnies que cette interprétation assure le virulent polémiste, et il se propose de répondre a chacune des affirmations mises en avant (2).

Celles-ci peuvent se résumer ainsi :

La prédestination enseignée par Augustin n'est qu'un pur fatalisme [1]; — elle arrête toute grâce vis-à-vis des non-prédestinés [2, 3, 10, 12], surtout celle de la persévérance [7]; — elle les pousse même au péché [11] — et fait qu'ils sont créés seulement pour être un ornement de ce monde, un objet d'utilité pour les prédestinés [13].

2° La prescience et la prédestination sont identiques [15].

3° Dieu ne veut pas le salut de tous [4, 5, 14].

4° Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption du monde entier [9].

5° Le libre arbitre, en face de la prédestination, n'est rien [6].

Ces formules sont-elles exactes, et traduisent-elles la vraie pensée de S. Augustin? Un des derniers historiens de S. Prosper, M. Valentin, l'a affirmé nettement. « Les *Capitula*, dit-il, expriment donc, dans ses points essentiels, la doctrine augustinienne; j'ajoute qu'ils expriment cette doctrine en des termes empruntés à Saint Augustin lui-même » (3).

Cette opinion ne saurait être admise, car si l'on trouve une similitude dans les termes, le sens n'est pas le même dans les deux cas. C'est une vérité devenue un lieu commun, qu'on peut changer du tout au tout la vraie portée d'une phrase, en l'isolant de son contexte. Les contradicteurs de S. Augustin n'ont pas su éviter ce contre-sens. Ils donnent une valeur absolue à des pro-

(1) « Talique commento et detestationem ejus quem impeterent, obtinerent; et ab his quae infamassent, curam exterriti lectoris averterent. » *Responsiones ad capituta objectionum Gallorum calumniantium. Praefatio*, PL, t. LI, c. 156.

(2) « Ne ergo hanc persuasionem temere quis recipiat, et talem putet sensum scriptis catholici inesse doctoris, qualem eum qui frustra *calumniantur* ostentant... » *Ibid.*

(3) L. Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine*, p. 294. Paris, 1900.

Digitized by Google

positions qui, dans l'original, visaient des cas particuliers; ils taillent, au hasard, dans la rédaction, sans prendre garde qu'ils amputent aussi le sens. Et M. Valentin s'est laissé tromper à ce procédé pourtant grossier. Nous n'en relèverons qu'un cas, celui-là même qu'il croit le plus topique pour sa thèse. Il s'agit de la quinzième proposition des Gaulois : *Quod idem sit praescientia quod praedestinatio.* « Comment Wiggers a-t-il pu dire que la XVe proposition n'était augustinienne ni dans le fond ni dans la forme alors que cette proposition est extraite quant au sens du *de Praedestinatione* où nous lisons : « Cum ergo nos praedestinavit, opus suum praescivit quo nos sanctos et immaculatos facit »; ou surtout du *de Dono Perseverantiae*, où l'on trouve la formule célèbre : « Haec est praedestinatio sanctorum nihil aliud : praescientia scilicet et praeparatio benificiorum Dei quibus certissime liberantur quicumque liberantur ». « La prédestination, c'est la prescience » dit S. Augustin lui-même. Voilà donc que les « calomniateurs » de S. Augustin, c'est le titre que S. Prosper leur donne dans le titre de son travail, l'ont calomnié... en reproduisant sa doctrine ». Malheureusement cette exégèse facile ne supporte pas le rapprochement avec le contexte. Si, jusqu'à un certain point et dans un certain sens, on peut admettre que S. Augustin dit : « La prédestination, c'est la prescience », il est certain qu'on ne trouvera pas chez lui cette autre formule « la prescience, c'est la prédestination ». Alors comment peut-on avec les Gaulois et M. Valentin affirmer chez S. Augustin, l'identité des deux termes prescience et prédestination (Quod idem sit praescientia quod praedestinatio). Il eût suffi pour constater ce fait de lire dans le même traité *De Praedestinatione sanctorum* (X, 19), la phrase suivante : « Praedestinatio est, quae sine praescientia non potest esse : potest autem esse sine praedestinatione praescientia », phrase qui d'ailleurs se trouve reproduite presque littéralement dans la réponse de Prosper aux Gaulois (1).

Il faut se rappeler en outre que le système de S. Augustin sur la prédestination, suppose, comme on l'a déjà fait remarquer (2), le péché originel, et n'est construit qu'en fonction de cette première donnée. C'est là encore une restriction qui s'impose dans

(1) PL, t. LI, c. 170.
(2) *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V (1904), p. 728.

Digitized by Google

l'interprétation des textes du grand docteur et que rien pourtant ne laisse soupçonner, dans l'absolu des formules, qui sont supposées reproduire sa doctrine. Autre chose est de laisser un coupable dans sa faute, autre chose est de décréter qu'un innocent — avant le péché originel — subira la peine éternelle.

Mais quoi qu'il en soit de cette controverse, comment S. Prosper répondit-il à ses adversaires? Il le fit par un examen direct de chacune des propositions. Son travail se compose de deux parties : la première plus développée, prend la forme d'une discussion; la seconde plus brève, résume, sous forme de canons, les doctrines auxquelles il s'arrête.

Dès le début, il annonce qu'il va répondre à chaque affirmation et sans s'écarter en rien des chemins frayés par S. Augustin dans ses ouvrages (1). En réalité l'a-t-il fait?

Notons d'abord qu'il ne cite jamais textuellement S. Augustin, et ne donne aucune référence précise aux ouvrages du grand docteur. S'il est fidèle à sa doctrine, ce sera donc uniquement dans l'ordre des pensées. L'analyse de son travail, montrera comment et jusqu'où il est augustinien.

Pour ce qui regarde la notion de la prédestination, il repousse énergiquement l'accusation de fatalisme (2). — La prédestination divine vise toujours un bien, qu'elle ait pour objet soit le pardon du pécheur par miséricorde, soit son châtiment, par justice (3). — Le salut de ceux dont Dieu a compassion est purement gratuit, car ils ont été tirés de la puissance des ténèbres, sans qu'aucun mérite ait, de leur part, précédé ce choix (4). Ils sont sauvés, parce que Dieu a voulu les sauver.

(1) « Singulis capitulis quae damnationis titulo praenotarunt, brevi et absoluta professione respondeo; in nullo recedens a tramite earum definitionum quae in sancti viri disputationibus continentur. » *Resp. ad. cap. Gall.*, *Praefatio*, *l. cit.*, c. 156-157.

(2) « Qui praedestinationis nomine fatum praedicat, tam non est probandus quam qui fati nomine veritatem praedestinationis infamat. » *Ouv. cit.*, P. I, c. I, *l. cit.*, c 157.

(3) « Praedestinatio igitur Dei semper in bono est, aut ad retributionem justitiae, aut ad donationem pertinens gratiae. » *Ouv. cit.*, P. I, c. XIV; *Ibid.*, c. 169.— « Praedestinatio quoque Dei semper in bono est, quae peccatum, sola hominis voluntate commissum, aut remittendum novit cum laude misericordiae, aut plectendum cum laude justitiae. » *Ouv. cit.*, P. II, *Sentencia super VI*; *Ibid.*, c. 171.

(4) « Quae (vasa misericordiae) Deus, nullis eorum bonis meritis praecedentibus, eruit de potestate tenebrarum, et transtulit in reguum Filii dilectionis suae. *Ouv. cit.*, P. II, *Sent. s. IX*, *Ibid.*, c. 172.

Digitized by Google

Ceux qui périssent, au contraire, périssent parce qu'ils l'ont mérité (1), et s'ils n'ont pas été prédestinés, c'est que Dieu avait prévu leur désobéissance future (2). Cette désobéissance, prévue par la science divine, n'est pas le fait de Dieu (3). — Le baptême, qu'ils peuvent recevoir, remet, pour eux comme pour les prédestinés le péché originel (4). — Ils tomberont dans le péché, non parce que Dieu les y aura poussés (5), mais parce qu'ils suivront leurs désirs mauvais. Ils n'ont été abandonnés à eux-mêmes qu'à cause de leurs péchés (6), et on ne peut pas dire que Dieu accorde à quelques-uns des années de vie seulement pour leur fournir l'occasion de pécher (7). — Toutefois, si la chute est le fait de l'homme, la persévérance est un don de Dieu (8).

S. Prosper se refuse à admettre l'identification absolue de la prescience et de la prédestination ; car ce serait faire croire que les actes de Dieu sont les mêmes et vis à vis des bons et vis à vis

(1) Ut et qui salvantur ideo salvi sint, quia illos voluit Deus salvos fieri ; et qui pereunt, ideo pereant, quia perire meruerunt » *Ouv. cit.*, P. II, *Sent.* s. VIII ; *Ibid.*, c. 172.

(2) « Ideo praedestinati non sunt, quia tales futuri ex voluntaria praevaricatione praesciti sunt » *Ouv. cit.*, P. I, c. III ; *Ibid*, c. 158. — « Ideo eum non praedestinavit, quia recessurum ab ipsa obedientia esse praevidit. » *Ouv. cit.*, P. I, c. XII ; *Ibid.*, c. 167.

(3) « Proinde infidelitas non credentium, non ad constitutionem Dei, sed ad praescientiam referenda est. » *Ouv. cit.*, P. I, c. XIV ; *Ibid.*, c. 169

(4) « Relapsum post baptismum ad infidelitatem et impios mores, qui negat originali peccato fuisse purgatum, tam falsa opinatur, quam qui eumdem asserit non æterna morte esse damnandum. » *Ouv. cit.*, P. I, c II ; *Ibid.*, c. 158.

(5) « Si Deus hominem sibi obedientem a pietate deturbat et bene currentem cadere facit : ergo pro bonis mala retribuit, et injuste punit, quod ut fiat impellit. Quid tam perversum, quid tam insanum dici aut cogitari potest ? » *Ouv. cit.*, P. I, c. XII ; *Ibid.*, c. 167. — « Item qui dicit quod per potentiam Deus homines in peccata compellat ; merito reprehenditur. Nec enim Deus, qui justitiae et bonitatis auctor est, et cujus omnia statuta et mandata contra peccatum sunt, quemquam ad peccandum cogere et ab innocentia in facinora praecipitare credendus est. » *Ouv. cit*, P. II, *Sent.* s. XI ; *Ibid.*, c. 172-173.

(6) « Cum vero aliquos a Deo aut traditos desideriis suis (*Rom.*, I, 24), aut obduratos legimus, aut relictos, magnis peccatis suis hoc ipsos meruisse profitemur. » *Ouv. cit*, P. I, c. XI ; *Ibid.*, c. 167 ; cf. P. II, s. XI ; *Ibid.*, 173.

(7) « Item qui dicit quod non praedestinati ad vitam, etiam si fuerint in Christo per baptismum regenerati, et pie justeque vixerint, nihil eis prosit, sed tamdiu reserventur, donec ruant ; nec ante eos ex hac vita quam hoc eis contingat auferri, tanquam ad constitutionem Dei talium hominum ruina referenda sit ; non est catholicus. » *Ouv. cit*, P. II, *Sent.* s. III ; *Ibid.*, c. 171.

(8) « ... ne quemadmodum ex libero arbitrio oritur causa labendi, ita ex ipso oriri videatur et standi ; cum illud humano fiat opere, hoc divino impleatur ex munere. » *Ouv. cit.*, P. I, c. VII ; *Ibid.*, c. 162.

Digitized by Google

des méchants. Il prévoit et en même temps prédestine ce qu'il causera, la grâce ou le châtiment, mais le mal, qu'il a pourtant prévu, il ne le fait pas faire. C'est pourquoi il peut y avoir prescience sans prédestination, bien qu'il n'y ait jamais prédestination sans prescience (1).

Est-ce que Dieu veut le salut de tous? La réponse de S. Prosper est longue et embarrassée (2). Il avoue se trouver en face du mystère. Pourquoi, de fait, Dieu a-t-il choisi les uns et laissé les autres dans leurs voies perverses, cela lui paraît impossible à comprendre, et tenter de l'expliquer, serait une entreprise téméraire (3). Le plus sage est d'interroger la parole révélée. Et pourtant, là encore, on trouve les mêmes antinomies, universalité et particularisme également affirmés. On peut dire cependant que Dieu prend soin de tous, et qu'il n'y a personne qu'il n'atteigne soit par l'Évangile, soit par la Loi, soit enfin par la règle naturelle. Mais en tout état de cause, il faut attribuer l'infidélité aux hommes, la foi à Dieu.

Dans la seconde partie de son ouvrage, S. Prosper, tout en paraissant plus affirmatif, fait les mêmes restrictions que précédemment. Il pose dès l'abord, comme un principe, cette affirmation : « Dire que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, mais seulement des prédestinés dont le nombre est fixé, c'est parler avec plus de rigueur qu'il ne convient de parler des profondeurs insondables de la grâce divine » (4).

De cette phrase, beaucoup d'auteurs ont conclu que S. Prosper admettait l'universalité de la volonté salvifique en Dieu. Il est vrai que, dans ce cas, ils se contentent généralement de terminer la phrase après ces mots : *durius loquitur*, omettant le terme de comparaison qui suit : « *durius* ... *quam* loquendum est de altitudine inscrutabilis gratiae Dei » (5). La pensée de S. Prosper

(1) *Ouv. cit.*, P. I, c. XV; *Ibid.*, c. 170 ; — Cf. *Ouv. cit.*, P. II, *sent. s. XV*; *Ibid.*, c. 174.

(2) *Ouv. cit.*, P. I, c. VIII ; *Ibid.*, c. 162-164.

(3) « Impossibile est comprehendere, et periculosae curiositatis est quaerere. » *Ibid.*, c. 162.

(4) *Ouv. cit.*, P. II, *sent. s. VIII*; *Ibid.*, c. 172.

(5) Portalié (*Dictionnaire de théologie catholique*, v° *Augustinisme*, I, 2525; Paris, 1903). « La volonté du salut universel : Prosper ne l'affirme pas seulement, il blâme ceux qui la nient : qui dicit quod non omnes homines velit Deus salvos fieri, sed certum numerum Praedestinatorum, *durius loquitur* etc. ». Koch (*Der heilige Faustus Bischof von Riez*, p. 46; Stuttgart, 1895) fait même dire de S. Augustin, par S. Prosper, la phrase en question : « auch gab er zu, dass Augustin «durius» rede,

Digitized by Google

paraît tout autre. Il veut exprimer simplement cette remarque, tout-à-fait de circonstance en pareille discussion : on ne doit pas, en ces matières mystérieuses, apporter des affirmations aussi absolues, aussi tranchantes, que celles dont il s'agit : *non omnes homines vult Deus salvos fieri, sed certum numerum praedestinatorum*. Cette expression et cette idée, empruntées probablement à S. Augustin (1), correspondent bien à l'état d'esprit qui se trahit chez le rédacteur de la réponse à la huitième proposition des moines gaulois. Là aussi on remarque les mêmes hésitations, le même souci de corriger une proposition trop nette de l'Écriture, par une autre qui en restreint la portée. Et d'ailleurs, si l'on y regarde de près, la fin du paragraphe vient corroborer cette interprétation, car S. Prosper ajoute immédiatement : *qui (Deus) et omnes vult salvos fieri, atque in agnitionem veritatis venire (I Tim.*, II, 4) ; *et voluntatis suae propositum in eis implet quos praescitos praedestinavit, praedestinatos vocavit*... Ainsi donc cette volonté qui paraît universelle, en fait se réalise (*et voluntatis suae propositum in eis implet.* .) dans les prédestinés (2). C'est encore une fois le particularisme de S. Augustin.

M. Valentin (3) a voulu voir, au contraire, dans ce passage un argument « péremptoire » en faveur de la thèse de l'universalité. Il se base surtout sur une phrase qui suit celles dont il a été fait mention précédemment : «*Ex toto enim mundo totus mundus eligitur et ex omnibus hominibus omnes homines adoptantur* ». Il la traduit ainsi : « Car dans le monde, c'est le monde entier que

wenn er sage, Gott wolle nicht, dass alle Menschen selig werden. » — De même HARNACK (*Lehrbuch der Dogmengeschichte*, III³, p. 230, Fribourg en B., 1897), à qui le précédent semble l'avoir emprunté : « Es gelang ihm (Prosper) nicht, die Mönche zu überzeugen ; denn sein Zugeständniss, Augustin rede « durius » wenn er Sage, Gott wolle nicht dass alle Menschen selig werden, befriedigte nicht. » — TURMEL (*Histoire de l'Interprétation de I Tim., II, 4*, dans *Revue d'Histoire et de littérature religieuses*, t. V (1900), p. 397-398) ne cite, lui aussi, que la première partie du texte; néanmoins il n'admet pas qu'il faille l'entendre d'une volonté salvifique universelle.

(1) «... durius dicitur quam dici potest... » (*De dono Perseverantiae*, XXII, 60; MIGNE, PL, t. XLV, c. 1029).

(2) C'est l'opinion de M. TURMEL *(loc cit.)* : « on s'aperçoit en le lisant que d'après lui, Dieu ne veut le salut que des prédestinés, lesquels sont appelés *omnes homines* parce qu'ils sont choisis dans le monde entier ». — C'est aussi celle de WÖRTER (*Beiträge zur Dogmengeschichte des Semi-Pelagianismus*, p. 119, Paderborn, 1898) : « Allein bei genauerer Betrachtung bewegt sich Prosper auch mit diesen Worten nur in Abstraktionen, wonach sich der Heilspartikularismus der Wirklichkeit zu dem behaupteten Universalismus der Möglichkeit nach rein gegensätzlich verhält. »

(3) *Ouv. cit.*, p. 390.

Digitized by Google

Dieu choisit, car dans la totalité des hommes c'est la totalité des hommes qu'il adopte ».

Mais si l'on compare le texte de ce paragraphe avec la réponse à la VIIIe proposition, de la première partie, dont elle n'est qu'un résumé, il n'est guère possible d'admettre pareille interprétation. Là, en effet, S. Prosper montre, par une suite de textes de la Sainte Écriture, que l'universalisme est concrètement du particularisme : ce qui par exemple est promis à toutes nations, est accordé à Israël la nation choisie, et il conclut : « Quae promissiones quia verissimae sunt, nec possunt ex ulla parte nutare, *in his implentur qui salvi fiunt per universos fines terrae... Haec est* ergo illa *totius generis humani assumptio...* » Cette manière de s'exprimer rappelle trop la lettre à Rufin « omnipotentissimam Domini bonitatem *omnes* salvare ... *quos vult* OMNES fieri salvos...» et par elle S. Augustin (1).

La question de l'appel à la foi et à la grâce est connexe à celle qui précède : Si Dieu n'a pas voulu le salut, il n'a pas dû donner les moyens d'y arriver. D'après les moines Gaulois, S. Augustin aurait affirmé que Dieu empêche un certain nombre d'hommes d'entendre la prédication, de crainte que l'entendant ils ne soient sauvés. Il aurait dit, en outre, que tous ne seraient pas appelés à la grâce, ou que s'ils l'étaient, ils le seraient différemment, les uns pour qu'ils croient, les autres pour qu'ils ne croient pas (2).

Ces difficultés ne semblent pas avoir troublé S. Prosper, et, en réalité, sauf quelques distinctions, il eût admis pareille doctrine. Aussi ne les réfute-t-il pas. Il se retranche derrière le mystère, et s'en rapporte au jugement de Dieu (3). Dans la seconde partie, il concède même que ces propositions peuvent se baser sur des paroles de Notre-Seigneur, qui affirme (*Matt.* XI, 21) n'avoir pas

(1) Voir *plus haut*, p. 272. — Pour montrer la vérité de cette exégèse, on peut invoquer le passage suivant du *De Vocatione omnium Gentium* (L. I, c. 9; PL, t. LI, c. 661). Il est d'autant plus significatif que l'auteur est un défenseur de la volonté salvifique universelle. « Habet ergo populus Dei plenitudinem suam : et quamvis magna pars hominum salvantis gratiam aut repellat aut negligat; in electis tamen et praescitis, atque ab omnium generaliter discretis specialis quaedam censetur universitas, ut de toto mundo totus mundus liberatus et de omnibus hominibus omnes homines videantur assumpti ».

(2) *Capit.* IV, V, X.

(3) « Si autem aliquo modo inveniuntur homines quibus Evangelium non fuerit praedicatum, non potest dici sine judicio Dei factum : quod nefas est ideo reprehendi, quia non potest comprehendi. » *Ouv. cit.*, P. I, c. X ; *ibid.*, c. 166.

Digitized by Google

voulu annoncer la bonne nouvelle à des villes, qui pourtant auraient cru, si elles avaient vu ses miracles (1). « Et cependant, ajoute-t-il, il est de foi constante que l'Église se propagera dans toutes les parties du monde, et que la fin des temps n'arrivera pas avant que l'Évangile n'ait été porté aux extrémités de la terre.»

Si précédemment, il a posé cette affirmation : « Dieu prend soin de tous et il n'est personne qu'il n'atteigne soit par la prédication de l'Évangile, soit par la promulgation de la Loi, soit par la simple nature » (2), il entend évidemment ces trois modes d'appel, de trois stades historiques distincts et non de trois manières dont Dieu use, à toute époque, pour atteindre l'homme. Autrement, on ne comprendrait pas comment il peut admettre la formule : *quod non omnes homines vocentur ad gratiam*, en l'appliquant à ceux qui n'ont pas entendu la prédication évangélique (3).

Vis-à-vis de ceux qui sont appelés, le résultat d'une même prédication n'est pas identique chez tous : les uns croient et les autres ne croient pas. Et pourtant on ne peut dire que Dieu est cause de cette différence. Ce qu'il faut affirmer, c'est ceci : la foi est l'œuvre de Dieu, l'incrédulité procède de la volonté perverse (4).

Ainsi donc, pour S. Prosper, il y a un certain nombre d'hommes qui ne sont pas appelés à la grâce. Mais alors, peut-on dire que le Christ est mort pour tous? Oui, répond-il, si on considère le fait de l'Incarnation, puisque dans le Christ se trouve la nature humaine, la même que chez tous les hommes, sauf le péché, nature par laquelle il a souffert et il a été crucifié. Mais non, si on considère les effets de la Rédemption, car beaucoup n'en profitent pas (5). Encore une fois S. Prosper admet des *for-*

(1) « Item qui dicit quod quibusdam Evangelii praedicatio a Domino subtrahatur, ne percepta Evangelii praedicatione salventur ; potest objectionis invidiam declinare patrocinio ipsius Salvatoris... » *Ouv. cit.*, P. II. *Sent.* s. X ; *ibid.*, c. 172.

(2) *Ouv. cit.*, P. I, c. VIII ; *ibid.*, c. 164.

(3) « Item qui dicit quod non omnes vocentur ad gratiam, si de his loquitur quibus Christus annuntiatus non est, non potest reprehendi... Nec possumus dicere quod ibi sit gratiae vocatio, ubi matris Ecclesiae adhuc nulla est regeneratio. » *Ouv. cit.*, P. II, *Sent* s. IV ; *ibid.*, c. 171. — Cf. P. I, c. IV ; *ibid.*, c. 159.

(4) « Quamvis enim fides non sit nisi ex Dei dono et hominis voluntate, infidelitas tamen non est nisi ex sola hominis voluntate ». *Ouv. cit.*, P. II, *sent. s.* V ; *ibid*, c. 171.

(5) Cum itaque rectissime dicatur Salvator pro totius mundi redemptione crucifixus, propter veram humanae naturae susceptionem, et propter communem in primo homine omnium perditionem : *potest tamen dici pro his tantum crucifixus* quibus mors ipsius profuit ». *Ouv. cit.*, P. I c. IX ; *ibid.*, c. 165.

Digitized by Google

mules universelles, mais les entend dans un sens particulariste.

Dès l'origine, on avait accusé S. Augustin de détruire le libre arbitre : là où il y a prédestination et grâce irrésistible, il n'y a plus place disait-on, pour la liberté. C'est la même accusation que répètent les Gaulois : « le libre arbitre n'est rien dans l'homme, c'est la prédestination qui opère en lui le bien et le mal » (1). S. Prosper nie absolument cette proposition. Le libre arbitre existe; mais avant son illumination par la foi, il est comme mort pour le bien. Lorsqu'il a été éveillé par la grâce, il coopère à la production des bonnes œuvres (2). La grâce ne le détruit pas, mais l'augmente (3).

Telle est la doctrine qu'expose S. Prosper dans ce traité, le plus important, sans contredit, pour la question de la prédestination. On peut dire que sur la plupart des points examinés jusqu'ici, il est resté fidèle, à la doctrine du maître. Ainsi il admet la prédestination des justes antérieure à tout mérite; il professe un certain particularisme dans la volonté salvifique, aussi bien que dans la Rédemption du Christ; enfin sa notion de la liberté est demeurée ce qu'elle était chez S. Augustin.

Pourtant il a fait une concession importante aux adversaires de l'évêque d'Hippone. Celui-ci, parlant de la réprobation des damnés, ne veut pas en rechercher les causes ailleurs que dans les profondeurs mystérieuses de la sagesse divine. Il se refuse même à invoquer comme telle, la prescience du mal qu'ils commettront dans la suite, et il regarde cette considération comme absurde lorsqu'il s'agit des enfants mourant sans baptême, car il faudrait admettre, dit-il, qu'ils sont punis pour des fautes qu'ils n'ont pas commises en réalité. Et malgré cela, S. Prosper admet cette prévision des fautes futures comme base de la réprobation (4). Cette concession est d'autant plus surprenante que dans le prologue de son travail, S. Prosper déclare vouloir ne s'écarter en rien des

(1) *Cap.* VI.

(2) *Ouv. cit.*, P. I, c. VI; *ibid.*, c. 161.

(3) « Arbitrium enim hominis gratia Dei non abolet, sed adolet, et ab errore in viam revocat ac reducit. » *Ouv. cit.*, P. II, *Sent.* s. VI., *ibid.*, c. 171.

(4) Quod (crimina) quia Dei praescientiam non latuit, nec fefellit, sine dubio talem nunquam praedestinavit, et periturum nunquam ab aeterna perditione discrevit. » *Ouv. cit.* P. I, c. II; *ibid.*, c. 158. — « Non ex eo necessitatem pereundi habuerunt, quia praedestinati non sunt : sed ideo praedestinati non sunt, quia tales futuri ex voluntaria praevaricatione praesciti sunt. » *Ibid.* c. III; c. 158. — Cf. P. I, 12; P. II, 7, 9.

Digitized by Google

opinions du saint docteur (1). Bien plus, lui-même, dans sa lettre à Rufin, semble exclure toute prévision basant la réprobation, surtout lorsqu'il s'agit des enfants morts sans baptême (2). Et dans le présent traité, ne dit-il pas que donner comme cause des actions divines, soit qu'il s'agisse du salut ou de la damnation, les volontés et les actions humaines, c'est vouloir éclaircir le mystère devant lequel reculait S. Paul lui-même (3)? Le motif qui l'amena à cette conception fut, semble-t-il, la crainte de mettre en cause la justice divine. Elle lui paraissait compromise si, à ceux qui avaient été régénérés dans le Christ, la grâce était retirée parce qu'ils n'avaient pas été prédestinés. S. Augustin répondait : ceux qui, selon les secrets desseins de Dieu, ne sont pas prédestinés tombent par leur propre faute, et c'est pour ces fautes, librement commises, qu'ils ne reçoivent pas la grâce de persévérance. S. Prosper ajoute : ils commettent des fautes librement, et bien loin que leur non prédestination soit cause de leurs fautes, c'est précisément parce que Dieu a prévu celles-ci qu'ils n'ont pas été prédestinés. Et par là, qu'il le veuille ou ne le veuille pas, il trahit la pensée du maître.

Mais avant de quitter ce traité, il ne sera peut-être pas hors de propos de voir quelle idée S. Prosper se faisait de sa doctrine : quelle part il laissait à la discussion et quelle autre lui semblait ne pouvoir être mise en doute, sans danger pour la foi.

Dans la seconde partie de son travail, où il résume ces idées sous forme de canons, il a pris soin de noter théologiquement, si l'on peut dire, chacune de ses propositions. D'après lui, n'est pas catholique, quiconque affirme que la prédestination est un pur fatalisme, poussant les hommes au bien comme au mal (1, 14) ;

(1) « In nulla recedens a tramite earum definitionum quae in sancti viri disputationibus continentur. » *Ouv. cit.*, *Prol.*

(2) « Et si majoribus natu (*quod non recte dicitur*) mala opera quae libero arbitrio commiserant obfuerunt, quasi boni, non mali gratia liberentur, inter salvatos parvulos et non salvatos parvulos, *quae meritorum potuit esse discretio?* Quid istos introduxit in regnum Dei? *Quid istos exclusit a Dei regno? Ep. ad Ruf.*, XIII, 14.

(3) « Causas vero operum et judiciorum Dei, qui ex toto ad humanas voluntates et actiones refert, quas tamen in parvulorum adoptione aut abdicatione non invenit, et dispensationes Dei ex liberi arbitrii vult mutabilitate variari, profitetur sibi scrutibilia judicia Dei et vestigabiles vias ejus: et quod doctor Gentium Paulus non audebat attingere (*Rom.*, XI, 33) hic se existimat reseratum posse vulgare : *quodque non minoris impietatis est*, ipsam gratiam qua salvamur, *aut* bonis meritis docet rependi, *aut malis affirmat arceri.* » *Ouv. cit.*, P. I, c. VIII; *ibid.*, c. 162-163.

Digitized by Google

n'est pas catholique, quiconque nie les effets du baptême chez les non-prédestinés [2, 3] ; n'est pas catholique enfin, quiconque n'admet pas l'existence du libre arbitre [6]. D'autres propositions sont erronées : telles, par exemple, celles qui affirment que l'infidélité provient de l'appel divin [5], que Dieu pousse les hommes au mal [11] ou qu'à certains il retire la grâce d'obéissance [12]. D'autres demanderaient une distinction [4, 7, 8, 9, 10, 15]. Enfin il en est une qui pèche seulement dans l'expression; sous une autre forme, elle pourrait être admise [13].

*
* *

Prosper désespéra-t-il de vaincre à lui seul l'opposition d'adversaires que leur nombre, leur situation et l'autorité dont ils jouissaient, rendaient redoutables? Il se peut. En tout cas, on le trouve, vers la même époque [431], à Rome, avec son ancien compagnon de luttes Hilaire (1). Ils étaient venus dénoncer au pape Célestin les menées de « certains prêtres » gaulois, parmi lesquels il faut ranger, à n'en pas douter, les auteurs des objections contre la doctrine augustinienne précédemment réfutées. Célestin les accueillit avec faveur et prenant leur parti, écrivit aux évêques des Gaules pour leur recommander d'imposer silence aux accusateurs de Prosper (2). La lettre est adressée à Vénérius (de Marseille) (3), Marin (4), Léonce (de Fréjus) (5), Auxonius (6), Arcadius, Fillucius et aux autres évêques de la Gaule.

(1) « Fili nostri *praesentes* Prosper et Hilarius... » Ep. Coelestini, I, 2. Migne, PL, t. L, c. 528.

(2) Migne, PL, t. L, c 528-530. — Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, t. I, n. 381. Berlin, 1885. — Cf. Portalié dans Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, v° *Célestin I. Lettre contre les Semi-Pélagiens et les capitula annexés* t. II, c. 2052, s., Paris, 1905.

(3) Duchesne. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 266. Paris, 1894. — *Gallia christiana*, t. I, c. 634. Paris, 1870. — Gams, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, t. I, p. 572. Ratisbonne, 1872. — Albanès-Chevalier, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France. Marseille*, c. 12. Valence, 1899.

(4) Le *Gallia christiana* (loc. cit., c. 766) et Gams, *(ouv. cit.*, p. 591) mentionnent un Marinus évêque d'Orange en 433. gr Duchesne (*ouv. cit.*, p. 257) l'a rayé des listes épiscopales de cette église; ce nom proviendrait, selon lui, de documents apocryphes.

(5) Duchesne, *ouv. cit.*, p. 276 ; Gams, *ouv. cit.*, t. I, p. 551; *Gallia christiana*, *loc. cit.*, c. 420.

(6) Le *Gallia christiana (loc. cit.*, c. 351) et Gams *(ouv. cit.*, t. I, p. 491) mentionnent un « Auxanius » évêque d'Apt en 433/436, mais sans en faire le destinataire de la lettre du pape Célestin I. Mgr Duchesne *(ouv. cit*, p. 273) le rejette des listes de l'église d'Apt.

Digitized by Google

Il leur reproche, non sans quelque rigueur, de laisser la parole à de simples prêtres, tandis qu'eux-mêmes se taisent. Leur silence serait-il une marque d'approbation? Ou bien, faut-il croire qu'admis dans le collège épiscopal sans une formation suffisante, ils ignorent la doctrine à défendre? Quoi qu'il en soit, il faut punir les fauteurs de troubles et faire cesser ces nouveautés. Quant à S. Augustin « il a toujours été en communion avec le Saint-Siège, et jamais l'ombre d'un soupçon ne l'a atteint. Sa science était si grande que les papes l'ont toujours rangé parmi les maîtres les plus autorisés » (1).

Dans les recueils, cette lettre est suivie de quelques canons renfermant la doctrine professée par les Souverains Pontifes dans la question de la grâce (2). On s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître qu'ils n'ont pas été rédigés par Célestin : à sa place on a cité S. Léon, et surtout S. Prosper (3). Mais il n'y a pas lieu d'insister ici sur ces canons, puisqu'ils n'apportent aucun renseignement direct sur la prédestination.

Le pape ayant ainsi pris position, on pouvait croire que les débats seraient arrêtés ou du moins prendraient une direction plus favorable aux défenseurs de l'augustinisme. En réalité il n'en fut rien, les moines gaulois conservèrent leur opinion, et se mirent en quête de prétextes pour la justifier. Sans doute le pape avait loué Augustin et approuvé sa doctrine, mais cette approbation était générale et devait être limitée aux premiers ouvrages de l'évêque d'Hippone; le pape ne pouvait se porter garant de la doctrine contenue dans les derniers ouvrages et il ne l'avait pas fait (4). Vaine excuse, dira plus tard S. Prosper (5), car cette

(1) Ep. Cœlestini, II, 3.

(2) « Incipiunt praeteritorum sedis apostolicae episcoporum auctoritates de gratia Dei. »

(3) Denys le Petit († vers 540) les avait déjà réunis à la lettre du pape dans sa collection, mais la façon dont il les cite laisse croire qu'il ne les attribuait pas au pape Célestin. Par contre, le diacre Pierre, écrivant aux évêques exilés en Sardaigne (520), Cresconius (vers 690), dans sa *Concordia Canonum*, Florus de Lyon, Hincmar de Reims, Loup de Ferrières, Remy de Lyon, (vers 850) désignent le pape comme l'auteur de ce recueil. Cf. Valentin, *ouv. cit.*, p. 738; Portalié, *ouv.cit.*, c. 2052.

(4) « ... quia in epistola papae, librorum pro quibus actum est, non expressus est titulus, hinc eo appareat non probatos, et istam in sanctum Augustinum laudationem pro anteriorum scriptorum meritis fuisse collatam. » *Contra Collatorem*, XXI, 3.

(5) *Ibid.*

Digitized by Google

doctrine si énergiquement répudiée par les Gaulois se trouve déjà dans les écrits composés au début des luttes pélagiennes.

En fait un nouveau libelle, plus violent que les précédents, plus dangereux aussi à cause des imputations qu'il renfermait, reprit l'offensive contre Augustin et Prosper. En seize propositions, qui étaient censées reproduire la doctrine augustinienne il renouvelait les anciennes accusations, mais poussées à l'extrême, exprimées dans des formules concrètes qui rendaient plus odieuse encore la doctrine qu'elles mettaient dans la bouche des adversaires. Ceux-ci, d'après elles, auraient professé ce qui suit :

1° Dieu ne veut pas le salut de tous [2, 7, 8, 9] et le Christ n'est pas mort pour tous [1].

2° Dieu a créé la majeure partie du genre humain pour le perdre [3, 4] et il forme le libre arbitre de telle façon qu'il ne puisse vouloir le bien [6].

3° C'est la prédestination qui, des fils de Dieu, fait des fils du démon [12] et leur enlève les moyens de se repentir et de se sauver [13, 14, 15].

4° Dieu est l'auteur de tous les péchés [5], même des plus horribles, l'adultère [10], l'inceste [11].

5° Enfin les malheureux prédestinés à la mort éternelle en disant *Fiat voluntas tua* ne font que demander leur propre perte [16].

Ici encore, M. Valentin (1), tout en reconnaissant que l'auteur des *Capitula Vincentiana* s'exprime « en des termes d'une violence inacceptable », se demande s'il n'est pas plus rapproché de S. Augustin que « l'auteur des *Réponses* », c'est-à-dire S. Prosper. Après ce qui a été dit à l'occasion des *Capitula Gallorum*, il n'y a pas lieu de traiter à nouveau ce sujet ; car ici l'écart est encore plus saillant.

L'auteur de ce recueil ne nous est connu que par ce nom de Vincent inscrit en tête de la réfutation qu'en a faite S. Prosper. Quel était-il ? A défaut de renseignements positifs pour répondre à cette question, les historiens ont avancé plusieurs hypothèses en vue d'une identification au moins probable. On peut toutefois les ramener à deux, celles qui attribuent le recueil au célèbre Vincent de Lérins, et celles qui se refusent à voir en lui l'auteur

(1) *Ouv. cit.*, p. 303.

Digitized by Google

d'un pareil pamphlet. Parmi ces derniers, les uns proposent un autre Vincent, probablement Semi-Pélagien, mentionné par Gennade dans son *De Scriptoribus ecclesiasticis* (l. LXXX) (1); d'autres s'abstiennent de toute identification précise. Les deux opinions peuvent invoquer pour ou contre Vincent de Lérins, des autorités sérieuses. Ainsi Baronius (2), Labbe (3), les éditeurs des *Acta Sanctorum* (4), Dom Rivet (5), Dom Ceillier (6), le P. Longueval (7), et plus près de nous M. Malnory (8) rejettent l'attribution de cet ouvrage à Vincent de Lérins; Tillemont (9), sans se prononcer ouvertement, semble incliner vers cette opinion. Par contre Vossius (10), Oudin (11), Noris (12), Noël Alexandre (13), Baillet (14), Ellies Du Pin (15), Theiner (16),

(1) MIGNE, PL, t. LVIII, c. 1104 : « Vincentius presbyter, et ipse natione Gallus, in divinis scripturis exercitatus, linguam habens usu loquendi et majori lectione politam, commentatus est in Psalmos.... »

(2) *Annales ecclesiastici*, t. VII, p. 387. Bar-le-Duc, 1866.

(3) *De scriptoribus quos attigit Cardinalis Robertus Bellarminus philologica et historica dissertatio*, t. II, p. 489. Paris, 1660.

(4) Mai, t. V, p. 285, 292. Venise, 1741.

(5) *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 309, 386. Paris, 1866. Dans ces passages Dom Rivet attribue les objections au prêtre Vincent cité par Gennade. Mais lorsqu'il arrive à s'occuper de celui-ci *(ouv. cit.* p. 414-415), il est moins affirmatif. « Cependant à dire le vrai, ce n'est là qu'une simple conjecture; et l'on ne voit pas plus de preuves décisives pour attribuer ces objections à Vincent dont nous parlons ici, que nous avons montré y en avoir pour le donner à Vincent de Lérins. De sorte que nous avouons que l'on a presque autant de fondement de les attribuer à l'un qu'à l'autre : avec cette différence néanmoins « qu'il y a plus de préjugés pour les croire de Vincent de Lérins que de l'autre Vincent ».

(6) *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. VIII, p. 467. Paris, 1891.

(7) *Histoire de l'Église Gallicane*, t. I, p. 521. Paris, 1732.

(8) *Saint Césaire évêque d'Arles*, p. 144 n. 3. Paris, 1894.

(9) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XVI. p. 13. Paris, 1712.

(10) *Historiae de controversiis quas Pelagius ejusque reliquiae moverunt*, p. 39-43. Amsterdam, 1655.

(11) *De scriptoribus Ecclesiae antiquis commentarius*, t. I, 1231. Leipzig, 1722.

(12) *Historia Pelagiana*, L. II, c. 11; *Opera omnia*, t. I., c. 387 sv. Vérone, 1729.

(13) *Historia ecclesiastica*, t. V, p. 47. Venise, 1778.

(14) *Les vies des Saints*, 24 mai, t. IV, p. 407. Paris, 1739.

(15) *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. III², p. 409; cf. p. 435. Paris, 1690.

(16) Notes dans l'édition des *Annales ecclesiastici* de BARONIUS, t. VII, p. 401. Bar-le-Duc, 1866.

Digitized by Google

Kihn (1), Holder-Egger (2), Bardenhewer (3), Valentin (4) tiennent pour l'identification du Vincent réfuté par S. Prosper avec Vincent de Lérins. A vrai dire, les raisons exposées par le cardinal Noris et Noël Alexandre sont sérieuses et n'ont jamais été ébranlées par leurs adversaires. Ceux-ci s'en tiennent généralement à cette répugnance qu'ils ont, de compter parmi les semi-pélagiens un homme, dont l'antiquité a loué la doctrine et proclamé la sainteté. Mais ils oublient l'exemple, pourtant si frappant, de Cassien, chez qui on découvre les mêmes vertus et le même zèle pour la foi définie. Ils s'efforcent d'oublier que les anti-augustiniens de la Gaule étaient, pour la plupart, gens fort recommandables, et que le semi-pélagianisme n'était pas encore, à ce moment, une erreur condamnée.

Mais si au lieu de s'en tenir à des raisons d'ordre général, on examine de plus près la doctrine de l'auteur du *Commonitorium*, il n'en va plus de même. Il parle comme on le faisait couramment à Lérins à cette époque, et il exprime les idées de son milieu. Sans doute, il ne nomme pas S. Augustin, mais il combat sa théorie de la prédestination (5), et certaines allusions pouvaient le désigner suffisamment aux contemporains (6). Ainsi donc, si

(1) Dans WETZER UND WELTE, *Kirchenlexikon*, v° *Vincentius von Lerin*, t. XII, c. 988. Fribourg en Brisgau. 1901.

(2) *Untersuchungen über einige annalistiche Quellen zur Geschichte des fünften und sechsten Jahrhundert* dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. I (1876), p. 56.

(3) *Patrologie*, trad. GODET-VERSCHAFFEL, t. II, p. 469. Paris, 1905.

(4) *Ouv. cit.*, p. 185.

(5) « Jam vero illis quae sequuntur, promissionibus miro modo incautos homines Haeretici decipere consueverunt. Audent etenim polliceri et docere quod in Ecclesia sua, id est, in Communionis suae conventiculo, magna ac specialis, ac *plane personalis* quaedam sit Dei gratia : adeo ut *sine ullo labore, sine ullo studio, sine ulla industria, etiamsi nec petant, nec quaerant, nec pulsent, quicumque illi ad numerum suum pertinent*, tamen ita dispensentur, ut Angelicis erecti manibus, id est, Angelica protectione servati, nunquam possent offendere ad lapidem pedem suum, id est, nunquam scandalizari. » (*Common.*, c. XXVI, MIGNE, PL, t. L, c. 674.) C'est bien la description de la grâce augustinienne telle que la présentaient les Semi-Pélagiens.

(6) « ... ille est verus et germanus Catholicus qui veritatem Dei, qui Ecclesiam, qui Christi corpus diligit, qui divinae Religioni, qui catholicae fidei nihil praeponit, *non hominis cujusquam auctoritatem, non amorem, non ingenium, non eloquentiam, non philosophiam* ;... quidquid vero ab aliquo deinceps *uno praeter omnes vel contra omnes sanctos novum et inauditum* subindici senserit, id non ad Religionem sed ad tentationem potius intelligit pertinere... » (*Commonit.*, c XX ; *Ibid.*, c. 665). C'est l'accusation de nouveauté si souvent répétée par les adversaires de S. Augustin ; la description du novateur semble trop bien convenir à l'évêque d'Hippone, pour qu'on juge cette concordance fortuite.

Digitized by Google

l'absence de toute donnée positive empêche de lui attribuer avec certitude les *Capitula Vincentiana*, l'étude attentive des œuvres authentiques ne révèle aucun obstacle à cette attribution, elle fournit même certains indices suffisants pour la rendre probable.

S. Prosper reprit la plume pour répondre à son nouvel adversaire. Il le fit avec une rudesse d'expression que, seul, l'exemple de l'attaque pouvait excuser. Il se plaint amèrement de ces hommes qui, oublieux de la charité fraternelle, s'en prennent à sa réputation et, par de grossiers mensonges, l'accusent, dans un recueil diabolique, de professer d'ineptes blasphèmes (1). Il aurait pu leur répondre en quelques mots, mais pour qu'ils n'attribuent pas cette brièveté à la faiblesse de sa cause, il se propose d'examiner chacune des propositions qu'ils énoncent (2).

La doctrine exposée dans ces réponses est sensiblement la même que celle du traité précédent. On n'y remarque aucun progrès. Quelques auteurs (3) ont cependant voulu y trouver l'affirmationévidente de la volonté salvifique universelle et de la prédestination *post praevisa merita*.

Mais ni l'une ni l'autre interprétation ne me paraissent fondées. Pour soutenir que S. Prosper professe la volonté salvifique universelle, il faut ici encore, ne citer qu'une partie du texte, ce qui revient à le fausser. Et en effet dans le passage en question (c. II), S. Prosper admet l'universalité, mais réserve faite de certains cas particuliers *(remota ergo hac discretione)* (4). Quant à la prédestination *post praevisa merita*, S. Prosper ne l'affirme jamais formellement. Il soutient très nettement, il est vrai, la réprobation

(1) « Comprehendunt ineptissimarum quarumdam blasphemiarum prodigiosa mendacia; asserentes talia in nostro sensu esse qualia diabolico continentur indiculo ». *Respons. ad capitula objectionum Vincentianarum, Praefatio.* MIGNE, PL, t LI, c. 177.

(2) « Quae falso in nos, ad excitandam invidiam, jactitari facile et sufficienter subscriptione unius probaremus anathematis; nisi malignitas eorum, qui se gravari putant si de nobis bene sentiatur, ipsam subscriptionis nostrae brevitatem suspectam esse habitura ». *Ibid.*

(3) VALENTIN, *ouv. cit.*, p. 302; PORTALIÉ, *ouv. cit.*, t. I, c. 2525.

(4) « Qui fieri potest ut Deus qui etiam illos salvat, de quibus dici non potest quod salvari velint, nolit aliquos salvare etiam si salvari velint, *nisi aliquae causae existant* de quibus, quamvis sint nobis ingnoscibiles, ille tamen bene judicat de quo dici non potest, aliter eum quidquam facere debuisse quam fecerit? *Remota ergo hac discretione*, quam divina scientia intra secretum justitiae suae continet, sincerissime credendum atque profitendum est Deum velle ut omnes homines salvi fiant. » *Ibid.*, c. 179.

Digitized by Google

post praevisa demerita (1). Mais faut-il conclure de l'une à l'autre et les textes invoqués sont-ils assez explicites pour forcer la conviction? Voici celui qui peut paraître favoriser cette opinion : « Et quia praesciti sunt casuri, non sunt praedestinati; *Essent autem praedestinati si essent reversuri...* » Or, dans cette phrase, le premier membre vise les réprouvés et eux seuls; le second constate simplement un fait, s'ils étaient prédestinés, ils se convertiraient, mais il ne dit pas et ne laisse pas supposer que la prescience de leur conduite soit intervenue dans l'acte par lequel Dieu a fixé leur prédestination. Le contexte semble même indiquer le contraire, car, immédiatement après, on lit : « Ac per hoc *praedestinatio Dei, multis est causa standi*, nemini est causa labendi ». D'où il est évident que S. Prosper attribue absolument la persévérance à la prédestination, et en fait dès lors une conséquence de celle-ci, ce qui exclut l'intervention de la prescience des mérites.

* * *

Jusqu'ici, dans ses ouvrages de controverse, S. Prosper n'avait eu pour but que de défendre la cause de son maître Augustin, devenue la sienne propre; avec le traité dont nous allons parler, les rôles sont changés : il ne se défend plus, il attaque et ses coups vont atteindre le chef même du camp adverse, ou du moins le membre du parti le plus en vue par sa doctrine et l'ascendant de sa vie, Cassien. Nous avons étudié précédemment (2) l'activité littéraire de celui-ci, essayé de déterminer la date de composition des divers ouvrages sortis de sa plume, et à la suite de ces recherches il nous a paru nécessaire de distinguer, pour les Conférences, la date de publication de la date de composition. Écrites dès 429, elles n'auraient franchi que plus tard, vers 431/432, la région d'ombre discrète et protectrice, où elles s'abritaient dans les monastères amis.

La réfutation, qui, dans les éditions (3), porte le titre *De gratia Dei et libero arbitrio, liber contra Collatorem* fut écrite par S. Prosper sous le pontificat de Sixte III (432-440) (4), proba-

(1) « Et quia praesciti sunt casuri, non sunt praedestinati » c. XII.

(2) *Revue d'histoire ecclésiastique* t. V (1904), pp. 280-281.

(3) MIGNE, PL, t. LI, c. 213-214

(4) « Quod ne hypocritarum obtineatur insidiis, confidimus Domini protectione praestandum, ut quod operatus est in Innocentio, Zozimo, Bonifacio, Coelestino *operetur in Xysto* : et in custodia dominici gregis haec sit pars gloriae huic reservata pastori...» *Contra collatorem*, c. XXI, *loc. cit.*, c. 273.

Digitized by Google

blement vers 433/434 (1). Elle vise surtout la XIIIe conférence, et dans cette conférence, la doctrine sur la grâce. La tactique de l'objectant consiste à montrer les contradictions de l'abbé de Saint-Victor, et à ramener son enseignement à celui des Pélagiens, qu'il condamnait.

Très riche pour la question de la grâce, le présent ouvrage n'offre que peu de renseignements sur la prédestination. Et cependant Cassien, dans cette conférence et dans d'autres passages du même ouvrage, avait bien nettement marqué son opinion.

Le principe fondamental qui sert de base à son système, c'est que Dieu veut réellement sauver tous les hommes. Dès l'origine son dessein a été de créer l'homme pour le faire jouir de la vie éternelle, et il ne l'a jamais rétracté.

C'est un blasphème de prétendre qu'il veut le salut de quelques-uns seulement, et non de l'universalité du genre humain. S'il en est qui périssent, c'est contre sa volonté (2). Celle-ci n'est pas absolue, elle ne fixe pas à l'avance, d'une façon irrévocable, la destinée de chacun; elle s'assouplit selon les indications de la prescience et les déterminations de la liberté humaine. Bien qu'il sache avec certitude que certains se damneront, Dieu ne laisse pas de leur donner la grâce, selon leurs dispositions du moment (3). Il inscrit, pour un temps, au livre de vie, tel qu'il prévoit devoir tomber par sa faute. Judas lui-même, un moment fut un élu, et il le fut demeuré toujours, s'il eût voulu rester fidèle à l'appel du

(1) La façon dont S. Prosper parle du pape Sixte III (c. XXI), indique assez nettement que celui-ci est encore aux débuts de son pontificat. D'autre part, il affirme (c. I, 2) qu'à l'époque ou il écrit, il y a déja plus de vingt ans *viginti et eo amplius* que l'on mène la lutte contre le Pélagianisme. Or dans sa chronique, il place les débuts de cette hérésie en 413, ce qui met sa réfutation de Cassien vers 433/434. — Cf. HOLDER-EGGER, *ouv. cit.*, p. 57.

(2) « Propositum namque dei, quo non ob hoc hominem fecerat ut periret, sed ut in perpetuum viveret, manet immobile... Qui enim ut pereat unus ex pusillis non habet voluntatem, *quomodo sine ingenti sacrilegio putandus est non universaliter omnes, sed quosdam salvos fieri velle pro omnibus?* Ergo qui pereunt, *contra illius pereunt voluntatem.* » *Conl. XIII*, 7. Ed. PETSCHENIG, *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, t. XIII, pp. 368-369.

(3) Illud etiam prae omnibus inaestimabilis illa censura nos instruit, quod cum sit ei ante ortum uniuscujusque praecognitus finis, ita ordine ac ratione communi et humanis quodammodo omnia dispensat affectibus, ut non potentialiter nec secundum praescientiae suae ineffabilem notitiam, sed *secundum praesentes hominum actus universa dijudicans vel respuat unumquemque vel adtrahat et vel infundat cotidie suam gratiam vel avertat,* » *Conl.* XVII, 25; *Ibid.*, p. 494.

Digitized by Google

Christ (1). Aussi ce n'est pas la grâce qui manque, Dieu la distribue indifféremment à tous (2). Elle excite, sous des formes et des aspects divers (3), les semences naturelles de bien, qui se trouvent en chaque âme (4), et ces deux principes d'action, la grâce et le libre arbitre concourent également à l'œuvre du salut (5). Aussi faut-il bien se garder d'attribuer tous les mérites à Dieu, et à la nature humaine, le mal seulement et le péché (6).

Cette doctrine ne pouvait avoir échappé à S. Prosper, d'autant que, dès 429, sans doute d'après des rapports verbaux, il en avait exposé les grandes lignes à S. Augustin. Crut-il l'avoir suffisamment réfutée dans ses précédents ouvrages, ou bien, croyant ce sujet moins opportun, parce que plus difficile à exposer, voulut-il se donner l'occasion d'une éclatante revanche, en traitant la seule question de la grâce? On ne sait.

D'ailleurs les deux problèmes sont connexes et la solution apportée à l'un, préparera celle de l'autre. En effet, si avec les Semi-Pélagiens on proclame que le salut est avant tout l'œuvre de la liberté, aidée de la grâce sans doute, mais gardant

(1) « Non ergo est ambigendum etiam Judae nomen illo tempore, quo electus a Christo apostolatus sortitus est gradum, in libro viventium fuisse conscriptum... Sed quia filargyriae peste corruptus de adscriptione coelesti ad terrena dejectus est... » *Conl.* XVII, 25 ; *Ibid.*, p. 496.

(2) Et idcirco fide non dubia et ut ita dicam palpabili experientia conprobatur universitatis Deum velut piissimum patrem benignissimumque medicum secundum apostolum *indifferenter* omnia in omnibus operari et nunc quidem salutis inspirare principia et inserere unicuique bonae voluntatis ardorem... » *Conl.* XIII, 18 ; *Ibid.*, p 394.

(3) Per haec igitur exempla quae de evangelicis protulimus monumentis evidentissime poterimus advertere *diversis atque innumeris modis et inscrutabilibus viis deum salutem humani generis procurare...* » *Conl.* XIII, 17 ; *Ibid.*, pp. 392-393. Cf. 15 ; *Ibid.*, p. 389.

(4) « Dubitari ergo non potest *inesse quidem omni animae naturaliter virtutum semina* beneficii creatoris inserta : sed *nisi haec opitulatione Dei fuerint excitata*, ad incrementum perfectionis non poterunt pervenire... » *Conl.* XIII, 12 ; *Ibid.*, p. 380.

(5) Haec ergo duo, id est vel *gratia Dei vel liberum arbitrium* sibi quidem invicem videntur adversa, sed *utraque concordant et utraque nos pariter debere suscipere* pietatis ratione colligimus .. ». *Conl.* XIII, 11, *Ibid.* p. 377.

(6) Unde cavendum nobis est, ne ita ad Dominum omnia sanctorum merita referamus, ut nihil nisi id quod malum atque perversum est humanae adscribamus naturae. » *Conl.* XIII, 12 ; *Ibid.*, pp. 379-380.— Sur la doctrine de Cassien, cf. Wörter, *ouv. cit.*, p 77-79 ; A. Hoch, *Lehre des Johannes Cassianus von Natur und Gnade*, p. 69 sv. Fribourg en Brisgau, 1895 ; P. Godet, dans Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, v° *Cassien*.

Digitized by Google

l'initiative et la décision finale, nécessairement la prédestination doit se réduire en Dieu à une simple prescience, accompagnée d'un vouloir général qui décrète des grâces indifférentes. Si, au contraire, on affirme avec S. Augustin l'infirmité native du libre arbitre, sa dépendance complète vis à vis du secours divin et la gratuité absolue de celui-ci, alors c'est en Dieu seul qu'il faut chercher la raison du salut individuel, c'est sa volonté seule qui décide du sort de chaque homme et la prédestination commande toutes les étapes de leur vie surnaturelle (1).

Ainsi donc, en dernière analyse, combattre la valeur initiale du libre arbitre, c'est encore défendre la cause de la prédestination et affirmer son rôle prépondérant. Et c'est pourquoi ce traité de S. Prosper contre Cassien, bien qu'il n'étudie pas directement la doctrine de la prédestination, ne saurait être passé sous silence dans l'étude de cette question.

*
* *

Après cette longue analyse, il nous reste à condenser en quelques mots les résultats obtenus, et à souligner d'un trait rapide le rôle de S. Prosper dans cette lutte doctrinale engagée autour de la Prédestination.

Et d'abord, S. Prosper — on ne l'avait peut-être pas suffisamment marqué jusqu'ici — a subi un véritable changement dans ses idées sur ce point. Au début de sa carrière littéraire (*Ep. ad Rufinum*, *Carmen de Ingratis*, *Responsiones ad excerpta Genuensium*), il est encore tout entier sous l'influence augustinienne, et il reproduit, souvent dans un langage très heureux, la pure doctrine de l'évêque d'Hippone. Aucun doute, on le sent, ne s'est encore éveillé en son esprit et il n'a nul souci d'atténuer la rigueur de la pensée et des expressions du maître. Puis l'objection s'est levée, ardente, acharnée; elle a travesti cette même pensée en l'exagérant; elle l'a rendue impopulaire en tirant d'elle des conclusions que son auteur eût désavouées. Et dans cet âpre combat, S. Prosper semble avoir perdu quelque chose de sa

(1) C'est la manière dont S. Augustin comprend lui-même sa doctrine de la Prédestination : « Haec autem omnia, initium scilicet fidei, et cetera usque in finem dona sua, Deus largiturum de vocatis suis esse praescivit. *Nimiae igitur contentionis est praedestinationi contradicere, vel de praedestinatione dubitare.* » *De dono Perseverantiae*, XXI, 56; Migne, PL, t. XLV, c. 1028.

Digitized by Google

sécurité première. Sur un point, la réprobation, il a manifestement abandonné ses idées du début en admettant l'intervention de la prescience divine; sur d'autres, s'il demeure fidèle à lui-même et à S. Augustin, c'est avec des atténuations, qui se trahissent par une forme embarrassée, parfois même assez équivoque pour tromper ceux qui cherchent sa vraie pensée. Ainsi sur la question de la volonté salvifique de Dieu, sur le mode de prédestination des élus.

Ces remarques ont leur importance au point de vue historique, car, après avoir constaté ce fait, on ne peut user indifféremment des ouvrages du docteur Aquitain pour formuler sa doctrine, et il devient impossible de porter sur elle un jugement d'ensemble.

Peut-on dire toutefois qu'il a fait avancer la question ? S'il était permis de répondre d'un mot à pareille demande, je dirais non. Car, en réalité, la seule différence que l'on constate entre sa doctrine finale et l'exposition que laissait S. Augustin à sa mort, concerne la réprobation. Pour lui, elle est postérieure à la connaissance des péchés des damnés et leur conséquence ; tandis que, pour S. Augustin, et on peut dire, pour S. Prosper au début de sa carrière, puisqu'il admettait la *massa peccati*, elle était un pur abandon de cette masse de péché, laquelle, de son propre poids, glissait vers les abîmes éternels. Or est-ce là un développement intrinsèque de la doctrine ? Est-ce un point de vue nouveau dans la question ? Je ne le crois pas, parce que, d'une part, une telle affirmation répugne au système augustinien strictement entendu, et que, d'autre part, cette doctrine n'a rien de nouveau, c'est une pure concession faite aux Semi-Pélagiens qui la professaient déjà. Sur les autres problèmes qui attendaient une mise au point, la volonté salvifique par exemple, S. Prosper, dans ses réponses, n'a pas trouvé une formule vitale, une distinction féconde ; il est resté dans le vague des explications fuyantes ou s'est contenté de proposer des modes de parler moins rigoureux ; solution incomplète et de circonstance qui dissimulait mal l'embarras de sa pensée.

Mais autant que le génie, le temps souvent fait avancer les questions. Et si S. Prosper n'a pas eu le génie créateur, il faut lui savoir gré d'avoir maintenu des positions acquises, d'avoir habitué les esprits à entendre ces questions abstruses et d'avoir exposé dans une langue aisée, riche parfois, ces vérités théolo-

Digitized by Google

giques si hautes et si difficiles à exprimer. C'est pourquoi, dans l'histoire de la question prédestinatienne, S. Prosper a une place de choix et une importance qu'il conservera.

Et maintenant faut-il répondre à la question posée en tête de cet article : S. Prosper est-il le disciple fidèle de S. Augustin? La réponse se trouve dans l'exposé qui a été fait de sa doctrine, et il n'y en a pas d'autre. Dans la première période de sa vie littéraire, S. Prosper suit son maître pas à pas, il emprunte même ses expressions; dans la seconde au contraire, tout en restant le champion attitré de l'évêque d'Hippone et en soutenant l'ensemble de sa doctrine, il abandonna ses idées sur un point. Se rendit-il exactement compte de l'importance du changement qu'il introduisait dans le système augustinien, tout en prétendant rester simple interprète? On ne saurait le dire, puisque nulle part il ne nous laisse soupçonner qu'il ait voulu innover en rien.

Devant ce fait, beaucoup nieront le changement. Et pourtant! A leurs yeux, il y aura toujours outrecuidance à vouloir interpréter S. Augustin autrement que ne le fit un contemporain, un disciple. S'il faut, à pareille objection, présenter une réponse, on peut demander pourquoi Prosper n'est pas resté toujours fidèle à lui-même. Et puis, on ne doit pas l'oublier, il est un disciple d'un genre spécial : il ne vit jamais S. Augustin, du moins il ne l'avait pas encore vu en 429 (1), et il y a tout lieu de croire qu'il ne le vit pas davantage après. Il n'eut donc pour se former que les livres de l'évêque d'Hippone; les explications orales lui manquèrent tout autant qu'aux historiens du XXe siècle. Or ceux-ci ont la bonne fortune de posséder encore les ouvrages que lisait S. Prosper, et peut-être même sont-ils, pour les interpréter, en meilleure situation que leur ancêtre du Ve siècle. Historiens, et rien que cela, ils cherchent seulement à découvrir quelle fut la vraie pensée de S. Augustin; ils n'ont nul souci de la défendre contre les attaques d'autres systèmes, ou de répondre aux difficultés très réelles qu'elle soulève. S. Prosper au contraire, était plus théologien qu'historien, et son principal souci était de présenter la doctrine augustinienne de telle façon qu'elle fut acceptable pour ses compatriotes. Il l'exposait et la défendait, on

(1) « Ignotus quidem tibi facie... » *Ep. Prosperi ad Augustinum*, *1*, MIGNE, PL, t. LI, c. 67.

Digitized by Google

l'attaquait, il ripostait. Dans ces hasards de la mêlée, il devait non seulement tenir ferme, mais aussi parer les coups. En pareille situation, est-il donc si étonnant de le voir, pour se garantir, atténuer certaines aspérités trop rudes, dont le relief attirait spécialement les traits de l'ennemi?

Son nom n'en restera pas moins attaché à celui de S. Augustin. Il fut le chevalier d'une grande cause, et c'est à lui que l'augustinisme doit d'avoir pu s'acclimater en Gaule.

Kain (lez Tournai). M. Jacquin, O. P.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

(*Suite*) (1).

CHAPITRE II.

Date de l'Œuvre d'Isidore.

Il ne suffit pas d'avoir déterminé le but principal dont le faux Isidore a poursuivi la réalisation. Il importe à l'accomplissement de la tâche que nous avons entreprise de fixer l'époque où fut rédigée la compilation isidorienne. La vraie manière de résoudre ce problème consiste à rechercher les dates extrêmes entre lesquelles peut se placer la composition des Fausses Décrétales.

J'estime, avec Hinschius, que les Fausses Décrétales n'ont pu être composées avant 847. La raison en est qu'elles me paraissent, comme à l'érudit allemand, dépendre des Faux Capitulaires de Benoît le Diacre, qui ne sont pas antérieurs à cette année (2). Je serais même disposé à croire que les deux œuvres ont été composées dans le même atelier ; en tout cas, je tiens le recueil des Capitulaires pour un peu plus ancien que celui d'Isidore ; il en est le frère aîné et non

(1) Voir la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII (1906), pp. 33-51.

(2) Il est inutile de reprendre ici cette démonstration faite par Hinschius dans son Introduction à l'édition des Fausses Décrétales : pp. cxliii et s. En tout cas, quand même on n'admettrait pas qu'Isidore procède de Benoit, on ne saurait placer l'apparition de son ouvrage à une date antérieure à l'échec de l'œuvre de réforme ecclésiastique entreprise en 845 par le concile de Meaux et arrêtée en grande partie, l'année suivante, par la mauvaise volonté de la diète d'Épernay. Au surplus on ne trouve, avant cette époque, aucun témoignage à date certaine de l'influence des écrits isidoriens. Je n'attache aucune importance à l'affirmation (M. Lot l'a appelée justement une boutade) d'Hincmar, qui prétend avoir connu les Fausses Décrétales avant la naissance de son neveu Hincmar de Laon, c'est-à-dire vers 835 ou même 830 (PL, t. CXXVI, col. 329 et 534). Il ne faut voir dans cette affirmation qu'un de ces arguments exagérés et inexacts devant lesquels Hincmar ne reculait pas au cours des polémiques qu'il eut à soutenir (En ce sens, Hinschius, p. cxcvii ; Schröörs, p. 400, note 50 ; F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*, p. 374, note 8).

Digitized by Google

le frère jumeau. Ainsi, à mon sens, les Fausses Décrétales ne sauraient avoir été achevées avant le début de 848 (1).

D'autre part il est certain que Loup, abbé de Ferrières, cite une décision des Fausses Décrétales, attribuée à pseudo-Melchiade, dans une lettre ou dans un projet de lettre adressée en 858 au pape Nicolas Ier (2). Il est non moins certain que plusieurs textes des Fausses Décrétales sont cités dans la lettre synodale écrite en 857 au nom du roi Charles-le-Chauve par le concile de Quierzy (3). En outre il faut ajouter qu'à la fin de cette année 857, Hincmar s'est servi de l'œuvre du faux Isidore pour la rédaction de son ouvrage intitulé : *Collectio de ecclesiis et capellis* (4). Donc, en 857, les Fausses Décrétales sont connues du haut clergé du royaume des Francs de l'Ouest. Il en résulte, tout au moins, qu'elles ont été rédigées antérieurement à cette année.

Il n'est pas impossible de préciser davantage. Sans doute je n'introduirai pas dans cette discussion un document qui paraît avoir subi l'influence du faux Isidore ; c'est la *Narratio clericorum Remensium* (5). A la vérité ce document dépend du concile tenu à Soissons en 853 ; mais, quoiqu'on en ait pu penser, rien ne prouve qu'il ait été composé en cette même année. Au contraire Maassen est d'avis, pour une raison grave, que la *Narratio* a été vraisemblablement rédigée quelques années plus tard (6). Il n'y a donc pas lieu

(1) M. Seckel (*Pseudoisidor*, dans la *Realencyklopädie*, 3e édit, XVI, p. 275) estime que les Fausses Décrétales n'ont pas été composées avant l'automne de 847.

(2) MGH. *Epistolae karolini ævi*, VI, p. 114. Les statuts synodaux de l'archevêque Hérard de Tours, qui datent de mai 858, contiennent de nombreuses dispositions inspirées, soit dans leur principe, soit dans leur texte, par les compilations isidoriennes ; mais je ne les invoque pas ici, estimant qu'elles se rapportent surtout à Benoît le Diacre.

(3) Mansi, XV, p. 125. Dans ce texte, l'*admonitio* est soudée à la lettre de Charles le Chauve. Elle en est séparée dans les *Capitularia* (éd. de Boretius, II, pp. 287 et s.). En tout cas il me paraît certain que l'*admonitio* est étroitement liée aux actes de l'assemblée de Quierzy de février 857. Il n'y a aucune bonne raison de la considérer comme un document postérieur à cette assemblée (voir en sens contraire Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*, p. 374. M. Lot conclut à tort que les premières citations certaines des Fausses Décrétales datent de 859).

(4) Opinion de M. Gietl, qui semble très sérieuse ; cf. *Historisches Jahrbuch* (XIX, 1898), p. 572. Les citations isidoriennes contenues dans cet ouvrage sont analogues à celles de l'*admonitio* mentionnée précédemment.

(5) *Historiens des Gaules*. VII, p. 277.

(6) L'auteur du récit, parlant de ce qui s'est passé en 853, s'exprime ainsi : Nos fere *tunc temporis* XIV numero .. Cette manière de parler prouve qu'il écrit quelque temps au moins après l'événement. Cf. Maassen, dans

Digitized by Google

d'en tirer argument dans la présente discussion. Mais d'autres considérations permettent de serrer de plus près la solution du problème. Je m'efforcerai de montrer, dans les pages qui suivent, d'abord que le recueil Isidorien est antérieur à 857, probablement de plusieurs années ; et, en second lieu que, pour d'autres motifs, il est antérieur à la fin de l'année 852.

I.

Le premier ordre de considérations que je me propose de développer est tiré des relations qui existent entre l'œuvre du faux Isidore et le recueil historique connu sous le nom d'*Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*. La partie initiale de ce recueil (1) a été composée certainement avant la mort de l'évêque du Mans, Aldric, qui succomba au début de 857; d'accord avec Julien Havet (2), je crois qu'on en peut raisonnablement placer la rédaction, ou tout au moins l'achèvement, entre 850 et la fin de 856. Or il paraît certain que cet ouvrage fut composé sous l'influence des Fausses Décrétales (3). Je voudrais seulement mettre en lumière cette influence, sans me demander pour le moment les motifs qui peuvent l'expliquer (4).

l'*Anzeiger der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* (de Vienne), classe de philosophie et d'histoire, 1882, pp. 75-76. On verra plus loin que divers autres documents ayant trait à l'affaire d'Ebbon ont, eux aussi, été rédigés après 853.

(1) Il s'agit de la partie qui commence au début des *Actus* et prend fin à l'avénement d'Aldric au siège du Mans en 832. Cette partie s'arrête à la page 317 de l'édition des *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*, donnée par MM. les abbés Busson et Ledru. (Le Mans, 1901). Je citerai toujours les *Actus* d'après cette édition.

(2) *Questions mérovingiennes*, p. 353. Sur ce point je reproduis ici l'opinion que j'ai déjà indiquée en rendant compte de la nouvelle édition des *Actus* dans le *Bulletin Critique*, IIe série, X, p. 383. J'abandonne ainsi l'opinion émise par moi en 1887, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, p. 89. J'avais dit alors que les *Actus*, étant cités par les *Gesta Aldrici*, dont la composition ne semblait pas pouvoir être placée plus bas que 843, étaient sûrement antérieurs à 843. Mais, depuis lors, J. Havet a dégagé, dans les *Gesta*, un noyau primitif et des additions faites après coup. Le noyau primitif date de 840; mais les additions peuvent être très sensiblement postérieures à cette date. Or la citation des *Actus* se trouve dans ces additions. (Cf. J. Havet, *op. cit.*, p. 282.)

(3) Ce fait a été mis en évidence par Weizsäcker, *Der Kampf gegen den Chorepiskopat des fränkischen Reiches*, p. 16. « Pseudo-Isidore dit-il, n'a pas puisé dans les *Actus*; c'est le contraire qui est la vérité ».

(4) Je n'irai pas d'ailleurs jusqu'à soutenir, comme l'a fait M. Simson, que les *Actus* et les Fausses Décrétales ont le même auteur.

Digitized by Google

On sait quelle hostilité manifeste Isidore à l'endroit des chorévêques. Cependant il y avait au Mans des chorévêques depuis plus d'un siècle (1); c'est là un fait que l'historien de l'église du Mans, quelque liberté qu'il se donnât, était forcé d'accepter, d'autant plus que l'évêque du Mans Aldric, sous le pontificat duquel il écrivait, avait eu, lui aussi, un chorévêque, répondant au nom de David (2). Or l'auteur des *Actus* sait très bien qu'en théorie du moins, l'usage des chorévêques est illégitime. Il ne le dit pas, mais cela se sent aux précautions qu'il prend pour légitimer chacun des chorévêques du Mans par les circonstances particulières à son institution (3). Pour lui, l'existence des chorévêques n'est pas, au Mans, un fait normal; l'auteur montre qu'ils n'ont été institués qu'en cas de nécessité extrême, pour le profit évident de l'Église, avec l'approbation de souverains tels que Pépin et Charlemagne (4). D'ailleurs en ce qui concerne Merolus, le chorévêque contemporain de Charlemagne, l'auteur des *Actus* fait remarquer que, contrairement à la pratique générale, il a été consacré par trois évêques (5). Enfin l'auteur insiste volontiers sur ce fait que les chorévêques du Mans n'ont pas agi en vertu de pouvoirs propres, mais en vertu des pouvoirs de l'évêque diocésain, dont ils étaient les délégués (6).

Que le lecteur veuille bien se remémorer les objections qu'Isidore oppose aux chorévêques. Il les condamne en fait parce qu'ils ne répondent à aucun besoin réel et n'ont d'autre raison d'être que celle de donner des loisirs à l'évêque dont eux-mêmes remplissent les fonctions. Il les condamne en droit parce qu'ils ne lui semblent pas investis du caractère épiscopal, n'ayant pas été consacrés par

(1) J. Havet incline à penser que le chorévêque de l'évêque Aiglibert et trois des chorévêques de l'évêque Gauziolène sont des personnages fabuleux (*Questions mérovingiennes*, pp 336, 337, 343) Je ne vois aucune bonne raison de contester leur existence. Telle est aussi l'opinion de Mgr Duchesne (*Bulletin critique*, 2e série, II, pp. 225-226; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, p. 323).

(2) Ce David était en fonctions vers 836-837 (Simson, *Die Entstehung der pseudo-isidorischen Fälschungen in Le Mans*, pp. 96-97).

(3) Voyez les motifs pour lesquels Aiglibert a un chorévêque, (qui d'ailleurs se renferme scrupuleusement dans l'exercice de ses fonctions); c'est parce qu'il est *archicapellanus et princeps episcoporum totius regni*, qu'Aiglibert a obtenu cette concession, sans doute du roi (p. 198). Plus loin l'auteur fait connaître les motifs exceptionnels à raison desquels Pepin autorisa Gauziolène à employer le chorévêque Seufredus, puis les chorévêques Desideratus et Bertbodus (pp. 258-259) et enfin le chorévêque Merolus (p. 260).

(4) Pp. 258-259.

(5) P. 261.

(6) Voyez ce qui est dit, p. 198, de Pierre, chorévêque d'Aiglibert, et ce qui est dit, p. 260, de Merolus, chorévêque de Gauziolène.

Digitized by Google

trois évêques, et qu'ainsi ils ne sauraient prétendre à aucun pouvoir propre; d'ailleurs on sait qu'Isidore ne veut reconnaître aucun ordre intermédiaire entre l'épiscopat et la prêtrise. Si maintenant l'on rapproche ces objections d'Isidore des observations présentées par l'auteur des *Actus*, on ne pourra se défendre de penser que celui-ci, ayant présentes à l'esprit les critiques de celui-là, se préoccupe de montrer qu'elles ne s'appliquent pas au gouvernement du diocèse du Mans(1). Telle est l'interprétation qu'après Weiszäcker (2), B. Simson (3) et Mgr Duchesne (4), je crois devoir donner des divers passages des *Actus* relatifs aux chorévêques (5).

Il y a bien un point sur lequel l'auteur des *Actus* n'arrive pas à faire disparaître entièrement la contradiction qui existe entre la pratique suivie au Mans et les principes isidoriens; mais voyez comment il s'efforce de l'atténuer. Isidore n'admet d'évêques que dans les cités, qu'il distingue soigneusement des bourgs et bourgades; d'autre part, avec toute la tradition, il réprouve les ordinations vagues. Dès lors, comment faire pour soutenir la légitimité des chorévêques du Mans? S'ils n'ont pas de titre, ils tombent sous le coup des décisions qui réprouvent les ordinations vagues. Cependant ils ne peuvent porter le titre de la cité du Mans, et d'autre part, ils

(1) L'auteur des *Actus* a en vue les objections d'Isidore contre les chorévêques, et non les dispositions bien moins graves des conciles de Paris et de Meaux qui recommandent aux chorévêques de ne pas sortir de leurs attributions canoniques. C'est l'existence même des chorévêques au Mans que cherche à expliquer l'auteur des *Actus;* or cette existence n'était pas irrégulière aux yeux des Pères de ces conciles, tandis qu'elle l'est aux yeux d'Isidore.

(2) Weiszäcker, *Der Kampf gegen den Chorepiskopat des fränkischen Reiches*, pp. 13 14.

(3) Simson, *Die Entstehung...*, p. 97-99.

(4) *Bulletin critique*, IIe série, II, (1896), p. 225. Dans le tome II de ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, p 324, Mgr Duchesne dit encore : « Tout ceci me semble inspiré, non par une opposition quelconque à la doctrine des Fausses Décrétales sur le chorépiscopat, mais par le désir de concilier avec cette doctrine des souvenirs qu'il était impossible de supprimer et qui formaient objection ».

(5) J. Havet *(Questions mérovingiennes*, pp. 331 et s.) estime que le rédacteur des *Actus* s'est proposé de défendre les chorévêques contre la proscription dont ils sont l'objet de la part du faux Isidore. Cette manière de voir me semble, comme à Mgr Duchesne, tout à fait erronée. Entraîné par cette opinion, Havet a cru pouvoir attribuer les *Actus* à David, chorévêque du Mans sous Aldric. Je rejette cette hypothèse comme l'opinion dont elle procède. Dans ses *Études sur le règne de Hugues Capet et sur la fin de Xe siècle*, p. 362, M. F. Lot adopte, sans la discuter d'ailleurs, l'opinion de J. Havet sur ce point. Il en déduit que le système d'après lequel un lien étroit existerait entre l'auteur des *Actus* et celui des Fausses Décrétales « ne tient plus debout ». C'est aller un peu vite en besogne.

Digitized by Google

ne peuvent emprunter leur titre à de mesquines bourgades. C'est surtout pour Merolus que l'auteur des *Actus* s'est préoccupé de cette question. Il l'a résolue tant bien que mal en racontant que ce personnage fut consacré (par trois évêques) *ad titulum ecclesiae Sancti Petri quae est constructa in Salico, vico canonico;* un peu plus loin ce bourg est désigné comme un *vicus publicus et canonicus* (1). Il insiste sur ce qualificatif, sans doute parce qu'il connaît les textes isidoriens qui recommandent à plusieurs reprises de ne point instituer des évêques *in villis, et in castellis et in modicis civitatibus* (2). Remarquez qu'il connaît aussi le 10e canon d'Antioche, inséré dans la *Dionysio-Hadriana*, dans l'*Hispana* et dans les Fausses Décrétales, d'après lequel l'existence des chorévêques est admise *in vicis*. Remarquez en outre qu'il place Merolus non pas dans un *vicus* ordinaire, mais dans un *vicus publicus;* on sait que les textes du IXe siècle attribuent une importance particulière à ces *vici publici* (3). Le *vicus publicus* de l'auteur Manceau me paraît être, dans sa pensée, une sorte de transaction entre la bourgade, qu'il n'accepte pas comme titre de Merolus, et la *civitas* à laquelle il ne peut songer à le rattacher. C'est par ces divers moyens qu'il essaie, en se plaçant sur le terrain du faux Isidore, de faire une quasi-légitimité aux chorévêques du Mans, qu'il ne saurait supprimer.

Il y a plus; non seulement les idées émises par l'auteur des *Actus* à propos des chorévêques ne s'expliquent bien que par l'influence des doctrines pseudo-isidoriennes (4), mais encore un passage important des *Actus* sur les chorévêques se trouve en relations étroites avec les

(1) *Actus*, p. 260-261.

(2) Hinchius, pp. 39, 82, 512.

(3) Ut festivitates præclaras non nisi in civitates aut in vicos publicos teneantur, texte de 806 environ, dans les *Capitularia;* éd. Borretius, I, p. 133; cf. p. 180. Voyez aussi les textes indiqués par Ducange, v° *vicus*. Grâce à ce qualificatif, l'auteur des *Actus* s'imaginait peut-être esquiver des prohibitions comme celles du concile de Francfort, qui, en 794, défend d'établir des évêques *in villolis nec in vicis. (Capitularia*, I, p. 76).

(4) M. Lurz (*Ueber die Heimat Pseudoisidors*, p. 58) croit trouver une contradiction entre les principes isidoriens et le récit où l'auteur des *Actus* raconte (p. 79) que les Manceaux acceptèrent pour évêque, vers la fin du VIe siècle, Domnolus, qui avait déjà reçu l'épiscopat. Mais Isidore admet parfaitement la translation d'un évêque d'un siège à un autre, si cette translation est approuvée, pour des motifs graves, par l'autorité ecclésiastique (Voir le chap. I de cette étude). L'historien du Mans, tout en demeurant fidèle aux idées isidoriennes, a pu croire que la translation de Domnolus n'était pas irrégulière, d'autant mieux qu'il n'est pas prouvé que cet auteur ait connu le récit de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, VI, c. 9) relatif à son élection. L'auteur des *Actus* ne se mettait nullement en contradiction avec Isidore en faisant allusion à un évêque transféré d'un siège à un autre.

Digitized by Google

textes isidoriens. C'est là un fait qui, déjà constaté par Weiszäcker (1), a été surabondamment mis en lumière par M. Simson (2). Il s'agit du passage des *Actus* qui a trait à la désignation de Merolus en qualité de chorévêque de l'évêque du Mans Gauziolène. J'indique ici les analogies les plus frappantes, en renvoyant pour le surplus au tableau dressé par M. Simson.

TEXTES ISIDORIENS.	*Actus* (p. 259).
Rapprocher le début du passage des *Actus* reproduit ci-contre, de Bened. Lev., III. 260. Le texte de Benoît est un pseudo-capitulaire, où Charlemagne déclare qu'il est saisi de réclamations *de chorepiscoporum superstitione*, de la part de personnes *sumentes de canonica auctoritate sanctionem*. L'empereur envoie au pape Léon III l'archevêque Arnon pour solliciter son avis; puis il tient à Ratisbonne un synode dont les décisions, conformes à l'avis du pape, sont défavorables aux chorévêques, parce qu'ils ne sont pas consacrés en vue d'un siège épiscopal, ni par le ministère de trois évêques. — Cf. Bened. Lev., III. 423.	Hoc peracto, misit iterum praedictus Gauziolenus (l'évêque du Mans) ad domnum Karolum, filium praedicti Pippini, ut proeciperet ei chorepiscopum ordinare. Sed illo in tempore jam sapientia, ordinante atque instigante domino Karolo, pollere cœperat, et canonica auctoritas, præcipiente jam dicto Karolo, gloriosissimo Francorum rege, enucleatim perscrutari. Qua de re invenerunt sapientes et doctores ejusdem Karoli, gloriosissimi regis, una cum legatis apostolicis et omnes episcopi inter se sanxerunt, secundum priorum patrum instituta, ut nullus chorepiscopus *crisma conficeret, virgines sacraret, Siritum Paraclitum traderet, neque ecclesias dedicaret vel altaria erigeret seu aut sacraret*, etiam oleum ad infirmos unguendos benediceret, nisi a tribus etiam ordinatus episcopis; *quæ vero omnia summis sacerdotibus, et non chorepiscopis debentur; qui licet ordinationem habeant, tamen summi pontificatus apicem non habent. Quoniam nec in tabernaculo Domini quod Moyses fecerat alius altaria non erigebat aut deponebat, nisi tan,*
Quoedam sibi prohibita noverint, sicut presbyterorum et diaconorum ac *virginum consecratio*, sicut constitutio altaris, benedictio vel unctio, si quidem nec licere eis *benedicere ecclesiam vel altaria consecrare*, nec per impositiones manus fidelibus baptizatis vel conversis ex heresi *Paraclytum Spiritum tradere*, nec *crisma conficere*, nec crismate baptizatorum frontem signare... Haec omnia inlicita	

(1) *Der Kampf gegen den Chorepiskopat*, pp. 16-17.
(2) *Die Entstehung*, pp. 9-13.

Digitized by Google

esse presbiteris vel corepiscopis, *quia pontificatus apicem non habent, quem solis deberi episcopis auctoritate canonum praecipitur...* (2e Concile de Séville, canon 7, interpolé par Isidore; Hinschius, p. 438; cfr. pseudo-Léon, p. 628 et Bened. Lev., III, 402).

In divinis enim litteris præcipiente Domino *solus Moyses* in *tabernaculis Domino erexit altare, solus ipse unxit, utique quia summus Dei sacerdos erat, sicut scriptum est de eo : Moyses et Aaron in sacerdotibus ejus.* Ideoque id quod tantum facere principibus sacerdotum jussum est, *quorum typum Moyses et Aaron tenuerunt, presbiteri qui filiorum Aaron gestant figuram, adripere non praesumant.* (2e Concile de Séville, canon 7; cfr. pseudo-Léon p. 628, et pseudo-Damase, p. 511).

Ubi autem vulnus infixum est, *medicina est adhibenda ...* Ista vero omnes, maxime regni nobis a Deo commissi episcopi cum eodem Arnone, permittente praefato Apostolico, mitius tractantes... (Bened. Lev., III, 260).

On peut rapprocher aussi du texte des *Actus* la décrétale de pseudo-Damase contre les chorévêques, *passim* (Hinschus, p. 510 et s.), et notamment ce passage (p. 512) : Cum autem dixit corepiscopum, profecto *villanum* voluit intelligi episcopum... *Ad villam, quia chore villa est apud Graecos ..*

Cfr. aussi Benoît le Diacre, I, II, 369; et III, 394, 424.

tummodo Moyses et Aaron, qui summi pontifices erant, et quorum tipum hodie in sancta ecclesia episcopi gerunt, filiorum quoque eorum normam reliqui sacerdotes tenent... Ideoque, *medicinam invenientes,* prædicti pontifices et eruditi doctores renuntiaverunt domno Karolo prædicti sacerdotes ut chorepiscopus jam dicti Gauzioleni, cecati episcopi, a tribus episcopis in idipsum convenientibus ordinaretur, *et nomen a titulo vilano, quæ græco sermone chore vocatur, haberet,* et non ab ordinatione.

Digitized by Google

En réalité ce passage des *Actus* est un tissu des fragments isidoriens. Il suppose que l'auteur avait entre les mains les compilations isidoriennes ou les matériaux qui ont servi à les composer. On y rencontre des idées et des termes qui figurent dans les faux capitulaires, d'autres qui ne se retrouvent que dans la fausse décrétale du pseudo-Damase (1), sans compter les développements propres à l'auteur, dont le plus important est celui où est exposée cette idée que la consécration de l'huile des malades appartient exclusivement aux évêques (2).

D'ailleurs les tendances isidoriennes de l'auteur des *Actus* se montrent sur d'autres points. J'en veux seulement signaler un. Isidore, on le sait, fait grand cas de la vie commune et la recommande instamment au clergé; il aime à rappeler en cette matière le récit classique des Actes des Apôtres sur la vie des premiers chrétiens (3). Or nous lisons dans les *Actus* que les premiers chrétiens du Mans pratiquaient la vie commune sous la direction de saint Julien, en des termes qui s'inspirent visiblement du récit des Actes. De même, un peu plus bas, l'auteur racontant la fondation d'une église qui, à l'entendre, aurait été l'œuvre de l'évêque Turibe, insiste sur ce fait que les prêtres et les clercs auxquels l'évêque confia sa fondation furent astreints à la vie commune (4). Il serait possible de

(1) Il s'agit du passage : et nomen a titulo villano, quæ Græco sermone chore vocatur, haberet (*Actus*, p. 260) Cf. PSEUDO-DAMASE (HINSCHIUS, p. 512), qui s'exprime ainsi : Cum autem dixit corepiscopum, profecto villanum voluit intelligi episcopum. . Ad villam quia chore villa est apud Græcos.

(2) *Actus*, p. 260. Le passage qui a fourni l'idée vient de BÈDE : *Comment. in epistola Jacobi*, PL, t. XCIII, col. 39. Cette idée semble n'avoir pas été utilisée dans les Faux Capitulaires, non plus que dans les Fausses Decrétales.

(3) IV, v. 32 et s. — Cf. PSEUDO-URBAIN, I, p. 144 et PSEUDO-CLÉMENT, LXXXII, p. 65. Ce texte est encore utilisé par pseudo-Fabien, pseudo-Damase et pseudo-Melchiade (HINSCHIUS, p. CXX).

ACTES.	ACTUS (p. 36).
Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una...; *erant illis omnia communia*... Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, *vendentes afferebant precia* eorum qua vendebant et ponebant ante pedes apostolorum (1).	Multi nobilium illius regionis virorum omnia ad praedictum locum (la première église du Mans) dabant; nonnulli etiam res proprietatis eorum *vendebant et precia* ad jam dictum locum et ad præfixum episcopum *afferebant*, et communem vitam ibi ducebant; atque juxta Apostolum *omnia illis communia erant* (2).

(4) P. 41.

Digitized by Google

signaler dans les *Actus* d'autres traits d'influence isidorienne plus ou moins caractérisée (1). En tout cas, les constatations faites à propos des chorévêques suffiraient, à elles seules, à nous permettre de conclure, sans la moindre témérité, que l'ombre du recueil des Fausses Décrétales se projette sur les *Actus*.

Je dis : l'ombre des Fausses Décrétales. On pourrait croire, en

(1) Par exemple, on trouve dans les *Actus*, (pp 33-34), la condamnation des mariages entre parents, qui y est d'ailleurs présentée comme l'application d'une règle provenant du Siége Apostolique. Or Isidore, comme Benoît le Diacre, reprouve énergiquement ces mariages (Von SCHERER, *Ueber das Eherecht bei Benedict Levita und Pseudo-Isidor*, p. 17). — M. SIMSON a fait remarquer *(die Entstehung*, p. 89) qu'un diplôme apocryphe de Charlemagne inséré dans les *Actus*, p. 281, sans donner à l'immunité des clercs, au point de vue judiciaire, l'étendue que lui reconnaissent les compilations isidoriennes, lui fait cependant une part assez large. Si un laïque a été lésé par les ministres ou les *advocati* de l'Église, qu'il ne les appelle pas d'abord au mall public : sed prius conveniat ministros rerum et judices villarum atque hominum a quibus læsus est (ceci prouve qu'il s'agit de réclamations relatives aux biens détenus par l'Église ou aux hommes qui y habitaient), ut ab eis familiarem et justam accipiat justiciam. Et si a prædictis ministris suam justiciam accipere non valuerit, tunc conveniat episcopum jam dictæ ecclesiæ, ut ab ipso suam *justiciam familiarem* et bonam atque justam accipiat. Et si ab ipso episcopo neque a suis ministris suam justiciam accipere nequiverit, alors seulement il est permis de s'adresser au mall. La pure doctrine des Fausses Décrétales ne permettrait pas de déférer un ecclésiastique au mall : mais la pratique de l'époque carolingienne était fort loin de cette doctrine, surtout en ce qui touche les causes relatives aux biens immobiliers (Cf. l'ouvrage de Nissl, *der Gerichtstand des Clerus im fränkischen Reich*, et l'analyse qu'en a donnée M. Esmein, *Nouvelle Revue historique de droit*, t. XI, ann. 1887, pp. 405 406) Le passage des *Actus* représente une opinion transactionnelle entre les principes et les faits, qui a été sans doute suggérée par un capitulaire de Louis le Pieux (BORETIUS, I, p. 283), mais qui, en ce qui concerne le préliminaire de conciliation, est mentionnée maintes fois dans les compilations isidoriennes en des termes *(familiaris justicia* ou expressions analogues) qui rappellent étonnamment notre fragment des *Actus* (cf Bened. Lev., II, 381 ; III, 153; Addit. III, 22; Addit. IV, 8, 9, 17 : voir surtout III, 350. Voyez aussi les Fausses Décrétales : pp. 77, 98, 184, 192, 468, 495 de l'édition Hinschius) Si la *familiaris justicia* des *Actus* ne vient pas des compilations isidoriennes, il faut tout au moins reconnaître que l'auteur du faux diplôme inséré dans les *Actus* et celui des compilations isidoriennes ont manifesté le même goût pour les idées et termes employés dans le capitulaire de Louis le Pieux (Cf. SIMSON, *die Entstehung*, pp. 89-91).

Encore une fois, je ne prétends pas que l'auteur des *Actus* s'astreigne à montrer en tout cas dans les faits qu'il raconte l'application absolue des principes isidoriens : mais quand il y a désaccord entre les faits et les principes, il aime à montrer qu'il est au moins possible de les rapprocher. C'est ce qu'il a fait pour les chorévêques ; c'est ce qu'il semble faire ici, à propos du privilége du for.

Digitized by Google

effet, que les analogies signalées plus haut s'expliquent par l'influence de l'un quelconque des recueils isidoriens; on pourrait attribuer cette influence à la collection de Benoît le Diacre, ou aux *Capitula Angilramni*, ou encore à l'*Hispana* d'Autun (1), plutôt qu'aux Fausses Décrétales. Il est facile d'écarter les *Capitula Angilramni*; ni sur les chorévêques ni sur la vie commune, ils ne contiennent de textes qui répondent à ceux des *Actus*. Le recueil de Benoît explique beaucoup des passages des *Actus*, mais non tous ; notamment le passage contenant le nom grec (chorè) de la *villa*, qui a été signalé plus haut, ne ne se trouv que dans une fausse décrétale, celle de pseudo-Damase (2). Cette décrétale figure dans l'*Hispana* d'Autun et dans les Fausses Décrétales; dans laquelle de ces deux compilations l'auteur des *Actus* l'a-t-il consultée ? *A priori*, il est vraisemblable que c'est dans les Fausses Décrétales; car l'*Hispana* d'Autun est une collection peu répandue (3), qui n'a pu exercer qu'une médiocre influence. Au surplus, l'influence de l'*Hispana* d'Autun expliquerait seulement la conduite de notre auteur à l'égard des chorévêques, et non les autres préoccupations pseudo-isidoriennes dont il s'inspire. D'ailleurs la confection de l'*Hispana* d'Autun est, à mon sens, approximativement contemporaine de celle des Fausses Décrétales (4); donc, si, contre

(1) Sur l'*Hispana* d'Autun, voir MAASSEN, *Pseudoisidor Studien*, I-II, dans les *Sitzungsberichte de l'Académie Impériale de Vienne*, classe de philos. et d'hist., t. CVIII (1885) et CIX (1886).

(2) Voir ce qui a été dit ci-dessus.

(3) On n'en connaît avec certitude que deux manuscrits. Il est assez vraisemblable que cette collection existait dans trois manuscrits, l'un de Laon, l'autre de Noyon, le troisième de Beauvais, qui tous trois ont disparu (cf. MAASSEN, *Pseudoisidor Studien*, II, dans les *Sitzungsberichte de l'Académie Impériale de Vienne*, classe de phil. et d'hist., CIX, p. 831).

(4) Il importe de ne pas oublier que l'*Hispana* d'Autun comprend, entre autres apocryphes, la fausse lettre du primat d'Afrique, Étienne, au pape Damase et la fausse réponse du pape Damase à Étienne, qui figurent aussi dans les Fausses Décrétales. Or, pour l'auteur de ces deux documents, les précédents apocryphes de la collection isidorienne sont censés exister. Dans le premier, Étienne mentionne les *decreta omnium Patrum* et les *antiquæ regulæ* qui réservent au Pontife Romain les causes des évêques, placées au premier rang des causes majeures (HINSCHIUS, p. 501). Dans le second (p. 503), à propos de la manière de traiter les évêques exilés ou persécutés, Damase renvoie à l'ensemble des textes isidoriens : il ajoute qu'il ne les cite pas en détail pour éviter la prolixité : « Si quis autem his non est contentus, legat ea et satiabitur. » Plus loin Damase renvoie aux *innumerabilia decretorum testimonia* (p. 507). Ainsi, quand ces apocryphes ont été rédigés, la composition des autres était déjà un fait accompli, ou, tout au moins un fait projeté, dont la réalisation ne devait pas tarder à s'achever. Sans doute l'*Hispana* des Fausses Décrétales décèle des remaniements qui n'avaient pas été faits dans l'*Hispana* d'Autun, comme l'a démontré MAASSEN, à la fin de sa IIe étude

Digitized by Google

toute apparence, les *Actus* procédaient de l'*Hispana*, il n'en demeurerait pas moins très vraisemblable que les *Actus* sont postérieurs aux Fausses Décrétales. Mais encore une fois, c'est l'ensemble de l'œuvre d'Isidore, telle qu'elle s'est développée dans les Fausses Décrétales, qui paraît avoir exercé son influence sur les *Actus* (1).

Revenons maintenant à notre point de départ. Les *Actus* ont été composés au plus tard en 856, dernière année de la vie d'Aldric. Il y a d'ailleurs beaucoup de chances pour que cet ouvrage ait été composé antérieurement à cette année. Or l'auteur des *Actus* a tiré parti de l'œuvre du faux Isidore. Donc le recueil d'Isidore, que nous savons, pour d'autres raisons, postérieur à 847, existait avant la rédaction des *Actus*, c'est-à-dire avant une année qui, au plus tard, est l'année 856 et est probablement une année antérieure à 856 (2).

II.

Il est permis d'arriver à un résultat plus précis, grâce à deux citations des Fausses Décrétales qui figurent dans les statuts donnés par Hincmar à son diocèse. La première est une mention formelle d'un fragment de pseudo-Etienne. Hincmar, qui vient de défendre à ses prêtres d'engager les vêtements sacerdotaux ou les vases sacrés, ajoute ces mots : *sicut Stephanus sanctus papa et martyr ad sanctum Hilarium in suis decretalibus docuit* (3). Or les statuts d'Hincmar où se trouve cette citation portent une date certaine ; ils furent promulgués le 1er novembre 852. Un autre renvoi à un texte des Fausses Décrétales sur les *lapsi*, où est mentionné expressément le nom du pseudo-Calixte (4), figure dans des *capitula* d'Hincmar qui

(Pseudoisidor Studien). S'il en faut induire que l'*Hispana* d'Autun a précédé les Fausses Décrétales, elle les a précédées de bien peu ; elle est l'œuvre d'un atelier où déjà l'on s'appliquait à remanier et à compléter toutes les parties de l'*Hispana*, canons et décrétales.

(1) M. Lesne *(op. cit.*, p. 186, note 5) admet, comme Julien Havet, que l'auteur des *Actus* a eu sous les yeux les Fausses Décrétales.

(2) Dans l'opinion de M. Simson, qui fait de l'auteur des *Actus* et de l'auteur des Fausses Décrétales une seule et même personne, on peut modifier légèrement cette conclusion et dire que les deux œuvres sont contemporaines. J'éprouve quelque hésitation, on s'en apercevra plus loin, à admettre comme démontrée l'identité des auteurs. Mais je n'hésite pas à considérer les *Actus* comme l'un des écrits les plus anciens qui portent l'empreinte d'Isidore.

(3) Texte d'Hincmar dans *PL*, t. CXXV, col. 775. Le texte auquel il est fait allusion se trouve à la p. 183 de l'édition Hinschius.

(4) Allusion au passage qui se trouve pp. 141-142 de l'édition Hinschius ; texte d'Hincmar dans *PL*, t. CXXV, col. 791. Une portion du texte concernant le repentir de David, empruntée par le faux Isidore à une lettre de saint Augustin (ep. 185), est d'ailleurs reproduite quelques pages plus haut dans la même œuvre d'Hincmar (col. 788), sans doute d'après Isidore.

Digitized by Google

ne sont pas datés, mais qui semblent se rattacher étroitement aux statuts de 852 ; ce sont en effet des règlements donnés aux doyens chargés de veiller à l'observation de ces statuts. — C'est à raison de ces deux citations que l'on a cru, dans ces derniers temps, pouvoir affirmer que les Fausses Décrétales, si elles n'ont été achevées qu'après 847, ont été mises en circulation au plus tard en l'année 852 (1). Aussi était-on amené à en conclure qu'elles datent approximativement de 850.

Un érudit bien connu par ses travaux sur l'histoire Carolingienne, M. Ferdinand Lot, s'est, dans un ouvrage récent, efforcé de dénier toute valeur aux deux citations des Fausses Décrétales qui figurent dans les statuts de Reims (2). S'il fallait adopter les conclusions de M. Lot, la période où se place la composition des Fausses Décrétales s'ouvrirait sans doute en 847, mais ne se fermerait qu'en 857. Il importe donc d'apprécier la valeur de son argumentation.

M. Lot s'attaque d'abord à la citation de pseudo-Calixte. Il dit que Calixte n'y est point nommé expressément, à moins qu'il ne s'agisse d'une allusion, qu'il prétend assez vague et qui se trouve vers la fin du chapitre d'Hincmar : *Et sanctus Gregorius, quod et praedecessor ejus sanctus Callistus scripserat, de lapsis in ordine ecclesiastico, sed non detectis, interroganti respondit* (3). A mon avis l'allusion n'est pas vague, et se rapporte certainement à la fin de la seconde décrétale de pseudo-Calixte (4) ; si l'on n'admettait pas cette interprétation, le passage d'Hincmar demeurerait inexplicable. Au surplus, il est un fait dont M. Lot ne tient pas compte ; c'est que tout ce chapitre d'Hincmar dépend de la fausse décrétale de Calixte en ce sens qu'Hincmar y combat la discipline isidorienne sur les *lapsi* qui est formulée dans cet apocryphe. La doctrine d'Isidore se résume dans cette proposition : Les prêtres tombés peuvent encore, *post lapsum*, s'ils ont fait une pénitence suffisante et si désormais leur conduite ne laisse rien à désirer, servir Dieu dans le rang que leur donne leur ordre ; en d'autres termes, ils ne sont pas nécessairement réduits à la communion laïque (5). Or cette proposition ne fut

(1) Langen, *Nochmals : Wer ist PseudoIsidor?* dans *Historische Zeitschrift*, t. XLVIII, (882), p. 474 ; Schröers, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, p. 48 ; Ad. Tardif, *Histoire des sources du droit canonique*, p. 145.

(2) F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*, pp. 372 et suiv.

(3) *PL*, t. CXXV, col. 791, A.

(4) Hinschius, pp. 141 et suiv., n°s XIX et XX.

(5) « Errant qui putant sacerdotes post lapsum, si condignam egerint pœnitentiam, domino ministrare non posse et suis honoribus frui, si bonam deinceps vitam duxerint et suum sacerdotium condigne custodierint ». (Hinschius, p. 142).

Digitized by Google

pas acceptée par Hincmar, qui y vit sans doute une doctrine relâchée, et partant dangereuse. Dans les chapitres dont il s'agit ici, il combat l'enseignement nouveau d'après lequel le prêtre ou le diacre qui a avoué sa faute ou qui en a été convaincu judiciairement doit être, non pas déposé, mais seulement suspendu, *quia sic possunt confessionem et paenitentiam, sicut et alii homines, facere* (1) Si l'on rapproche le texte de pseudo-Calixte de celui d'Hincmar, on constate sans peine que l'archevêque a présentes à l'esprit l'argumentation et même les expressions de la fausse décrétale (2). Toutefois il ne nomme Calixte qu'à la fin, et non pour le combattre, mais pour invoquer son autorité (3). C'est qu'il esquisse alors un système de conciliation des deux textes. Pour lui, la doctrine de Calixte, ce qui est admissible pour tout le monde, se rapporte aux *lapsi non detecti*, c'est-à-dire aux prêtres dont la faute est demeurée secrète; la doctrine commune se rapporte aux membres du clergé dont la faute est publique. Ainsi Hincmar se débarrasse d'une opinion qu'il estime dangereuse pour la discipline ecclésiastique et cependant évite de se mettre en contradiction formelle avec un pape de l'antiquité. En tout cas il me paraît incontestable que tout son chapitre dépend de la fausse décrétale.

M. Lot pense d'ailleurs que ce chapitre ne fait pas partie des instructions données aux doyens du diocèse de Reims, mais est contenu dans un appendice à ces instructions « qui se sépare nettement du reste » (4). En réalité la séparation, apparente mais non réelle, tient à ce que les chapitres I à XXV des instructions sont destinés à être répandus dans le diocèse, tandis que le dernier chapitre ne devait pas être communiqué aux curés, comme l'indique la mention qui le précède. *Ab isto loco usque ad finem istius capituli non est datum presbyteris* (5). Ce fait s'explique sans peine : Hincmar n'a pas cru utile de répandre dans son clergé une doctrine qu'il combattait parce qu'il la jugeait relâchée. Il n'en est pas moins vrai que ce chapitre forme le complément naturel des instructions disciplinaires données aux doyens.

Ce qu'on pourrait dire, à mon avis, pour atténuer la valeur

(1) *PL*, t. CXXV, col. 786, C.

(2) Voyez l'exemple des pénitences de David et de saint Pierre invoqué de deux côtés; des deux côtés aussi (*PL*, t. CXXV, col. 788, D; et Hinschius, p. 141-142) est cité un fragment de la lettre 185 de saint Augustin sur le repentir de David et de saint Pierre.

(3) Col. 791, A.

(4) Lot, *op. cit.*, p. 372.

(5) *PL*, t. CXXV, col. 786, C.

Digitized by Google

démonstrative de cette citation de pseudo Calixte, c'est qu'il n'est pas péremptoirement prouvé que les instructions données aux doyens datent de 852. Elles semblent le complément des statuts diocésains promulgués à la date du 1er novembre 852; mais elles ne portent pas explicitement cette date, à laquelle on ne les rattache que par une hypothèse; je dois dire que cette hypothèse est à mon avis extrêmement vraisemblable (1).

Au surplus les statuts synodaux eux-mêmes contiennent une autre citation des Fausses Décrétales : c'est la citation de pseudo-Étienne. Celle là est inscrite dans un document qui date sûrement du 1er novembre 852. Cependant M. Lot hésite à admettre qu'elle soit contemporaine de ce document. « En lisant, écrit-il, l'ensemble de ces *capitula* (les *capitula* de 852), nous remarquons que nulle part ailleurs il n'est fait allusion à un texte de décrétale ou de concile, si bien qu'un doute vient à l'esprit. Ce renvoi, *sicut Stephanus...*, n'a-t-il pas un caractère postiche? N'a-t-on pu ajouter ces mots à la fin du chapitre XI plusieurs années après la rédaction de ces *capitula* (2) ? » A cela je répondrai que, dans ces statuts très courts, si Hincmar ne fait pas d'autre citation canonique, il renvoie à trois reprises à des citations du Nouveau Testament ; c'est qu'il ne dédaigne pas de chercher à appuyer ses décisions sur des autorités. D'ailleurs, jusques à preuve contraire, le texte, tel qu'il se présente à nous, jouit de la possession. Cette possession est ancienne puisque, vers l'an 900, Réginon a connu le chapitre en question des statuts d'Hincmar avec le renvoi aux Fausses Décrétales (3). Or il faut convenir que l'hypothèse, peu fondée à mon avis, qu'a émise M. Lot, ne suffit pas pour constituer cette preuve contraire. En l'état actuel des choses, je crois donc qu'il convient d'accepter le texte des statuts d'Hincmar sans lui faire subir la mutilation dont il s'agit. Il en résulte que les Fausses Décrétales, citées au moins dans un texte, très vraisemblablement dans deux textes de la fin de 852, ont été composées avant la fin de cette année. (4)

(1) Ces instructions ne portent pas pas de date, mais achèvent l'organisation donnée au diocèse par les statuts datés du 1er novembre 852, dont elles dépendent étroitement. Elles suivent immédiatement ces statuts dans les éditions et sans doute dans les manuscrits; elles précèdent d'ailleurs des suppléments des statuts qui sont soigneusement datés de juin (12e année de l'épiscopat) de 874 et de 877.

(2) Lot, *op. cit.*, p. 373. Cette idée a été indiquée pour la première fois par M. de Scherer, *Handbuch des Kirchenrechtes*, I, p. 224, note.

(3) Observation de M. Seckel, dans *Neues Archiv*, t. XXVI, p. 51. Cf. Réginon, *de synodatibus causis* (édit. Wasserschleben), I, 82.

(4) Ce chapitre a été rédigé avant la publication du livre de M. l'abbé

Digitized by Google

Comme on sait d'autre part que les Fausses Décrétales ne peuvent être antérieures à 847, il en résulte que ce recueil, composé au cours de la période qui s'étend de 847 à 852, peut être ramené à la date approximative de 850. *(A suivre.)*

Grenoble.

PAUL FOURNIER.
Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Grenoble.

LESNE : *La hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie* (742-882). — Le savant historien a cru devoir consacrer un appendice (pp. 299-304) à discuter l'opinion de M. Lot que je combats dans les pages qui précèdent. Je suis heureux de me trouver entièrement d'accord avec lui, et je me fais un plaisir de renvoyer le lecteur à son argumentation. M. Lesne montre bien que les instructions données aux doyens sont étroitement liées aux statuts de 852 dont elles sont contemporaines. M. Seckel s'est aussi prononcé contre l'opinion proposée par M. Lot *(Pseudoisidor*, p. 289.)

Digitized by Google

Origines des nonciatures permanentes.

—

LA REPRÉSENTATION PONTIFICALE AU XVe SIÈCLE.
(1450-1513).
(Suite et fin) (1).

III.

Sans qu'il y eût dans l'empire germanique de nonciature organisée, nous avons vu que, depuis 1450 du moins, les agents apostoliques, légats *a latere*, nonces-ambassadeurs, nonces-collecteurs s'y étaient succédé presque continuellement. L'institution n'était sans doute pas moins développée qu'en France. Je n'ai pas rencontré de bref crédentiel imposant la résidence, comme celui que Barzio reçut en 1484 pour ce dernier pays, où par ailleurs l'archevêque d'Arles, en 1500, touchait régulièrement ses mensualités. Mais nous savons assez que le rôle des nonces était autrement actif, complexe, vaste par l'étendue et le nombre des États où il s'exerçait, dans l'empire que dans la monarchie française.

Les autres nonciatures étaient-elles aussi avancées à cette date que les deux que nous connaissons? Partout ailleurs, nous l'avons dit plus haut, excepté en Suisse, elles eurent pour base et point de départ une collectorerie correspondante. Comment l'institution de financière est-elle devenue diplomatique? C'est ce qu'il s'agit de savoir.

La transformation ne se produisit pas partout d'une manière uniforme, mais varia selon le caractère des rapports qui rattachaient les États et les souverains à la curie romaine, selon la fréquence et la multiplicité de ces rapports. A ce point de vue, on peut diviser les nonciatures en deux catégories : celles qui ne changèrent notablement que dans le cours du XVIe siècle, et n'étaient encore à ses débuts que de simples collectoreries, par exemple en Pologne, en Portugal. Quelques unes existaient à peine, celle de Suisse, ou pas encore, celle de Flandre. Nous n'avons pas à en parler, non plus que des collectoreries qui disparurent de bonne heure, englouties par la tourmente protestante, comme en Suède, Norvège et Danemark, en

(1) Voir la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII (1906), pp. 52-70.

Digitized by Google

Livonie et en Prusse. La seconde catégorie comprend les nonciatures qui se développèrent dans des conditions spéciales, de bonne heure et plus rapidement que les autres, par suite des relations constantes que la papauté entretenait avec les pays où elles prirent racine, de l'action que Rome y exerçait.

C'est de ces dernières surtout que nous nous occuperons, puisque seules elles pouvaient trouver leur raison d'être dans cette action. Les rapports entre la curie et la Suède, la Pologne, l'Écosse par exemple n'existaient que par intermittence, et nécessitaient tout au plus une mission extraordinaire de loin en loin. Il en alla autrement quand la seconde devint au XVIe siècle, et après la conquête de la Hongrie par les Turcs, le rempart de l'Europe chrétienne contre le croissant.

Par contre il importerait de mentionner une première ébauche de la nonciature de Flandre à la cour de Bourgogne. Elle se rattachait d'abord directement aux entreprises de la croisade, et ne disparut que sous Maximilien, lorsque cet héritier des brillants ducs confondit les intérêts de leur maison avec ceux de l'Autriche. A proprement parler, elle ne compta qu'un titulaire, Luca de Tollentis, évêque de Sebenico en Dalmatie, qui pendant treize années, de 1469 à 1484, dirigea les rapports entre Rome et la Bourgogne (1). Après une interruption de 25 à 26 mois, il revint en 1476. Il présida au mariage de Maximilien avec Marie, héritière du Téméraire, il fit pour ainsi dire partie de l'héritage, tout en continuant à représenter la curie, et finit par passer au service de l'Autriche. Il avait été envoyé comme collecteur pour la vente de l'alun, principal objet de commerce entre les États pontificaux et les communes de Flandre, dont le produit devait alimenter le budget de la croisade. Il s'occupait en même temps des revenus de la Chambre apostolique, et l'importance de son rôle politique est établie par une foule de documents pontificaux (2).

(1) Facultés, nonis maii 1469. *Vaticana*, 540, f°s 64-66. En février 1476 Tollentis recevait une nouvelle mission, dont les instruments sont énumérés par SCHLECHT, *Andrea Zamometic*... p. 157. Il ne s'écoula pas plus de deux années entre les deux missions, d'après le recueil de ses lettres. pp. 41 et 45 (voir *ci-dessous*). Assurément ce personnage mériterait une étude spéciale.

(2) Nombreux brefs d'affaires qui lui sont adressés, Arm. XXXIX, t. 12 à 16; son rappel le 26 avril 1484, *ibid.*, 16 A, f° 76-77. Treize lettres de lui, 7 juin 1472-27 juillet 1478, ont été publiées en un recueil assez rare, pour ne pas dire introuvable : S. LJUBICS, *Dispacci di Luca de Tollentis vescovo di Sebenico, e di Lionello Cheregato, vescovo di Trau, nunzi apostolici in Borgogna e nella Fiandra*, 1472-1478, pp 12-48. Zagabria (Agram), 1876. Tollentis fut ambassadeur de Maximilien à Rome en 1488, Armar. XXXIX, t. 20, f° 421. *Burkhardi diarium*, ed. THUASNE, t. I, pp. 288-302, l'appelle *episcopus Sirmiensis;* le bref ci-dessus ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de Tollentis.

Digitized by Google

Il déploya, dans les dernières années, tant de zèle pour les intérêts de Maximilien, au détriment du Saint-Siège et contre la France, que Sixte IV lui retira ses pouvoirs, avril 1484.

Son exemple montre assez, après beaucoup d'autres, quelle connexion étroite il y avait alors entre les affaires de finances et les débats de la politique, combien facilement un simple collecteur pouvait intervenir dans la diplomatie. La confusion des pouvoirs était d'autant plus complète que les questions les plus diverses s'embrouillaient davantage les unes dans les autres, et compliquaient chacune pour sa part la politique curiale. Ainsi comprend-on mieux l'évolution qui va préparer, à la fin du xve siècle, les principales nonciatures modernes.

On en compte au moins quatre qui sont nées directement d'anciennes collectoreries nationales, et qui, au début du siècle suivant, atteignaient déjà un certain développement, celles d'Espagne, de Naples, de Venise et d'Angleterre. En étudiant les transformations qu'a subies chacune d'elles, nous aurons à insister sur certains points importants, sur certains aspects plus saillants de l'évolution, par exemple, comment les collecteurs indigènes ont été remplacés par des nonces italiens, étrangers du moins; comment, en prenant pied dans la politique, ils ont gardé longtemps encore, puis perdu leur rôle d'officiers de finances; jusqu'à quel point ils ont cessé de dépendre de la chambre; enfin quel a été leur premier contact avec les bureaux naissants de la secrétairerie d'État.

Il est certain que les collecteurs entretenaient des rapports continuels avec la curie, non seulement dans les cas particuliers, comme pour prêter serment à leur entrée en fonction, ou pour la remise des dépôts de leurs caisses; mais ils soumettaient aux clercs de la Chambre la liste des sous-collecteurs, leurs auxiliaires, et ils faisaient des voyages fréquents à Rome pour les nécessités de leurs charges, ou pour recevoir de nouveaux honneurs, les dignités de familiers, notaires, camériers, protonotaires, comtes palatins, etc. Dans l'espace de dix ans, 1476-1486, Raimond Péraud, collecteur-général des provinces ecclésiastiques de Bordeaux Auch, entreprit au moins quatre fois cette visite *ad limina;* il est vrai que les trois dernières correspondaient à ses ambassades auprès de la curie, ou bien en son nom.

Assurément il y avait certaines difficultés, et de plus d'une sorte, à remettre les affaires diplomatiques entre les mains d'indigènes qui n'en connaissaient pas à fond les secrets ni tous les détours, qui ne pouvaient s'être pénétrés entièrement de l'esprit et des traditions de la curie. Celle ci s'efforça donc de les remplacer par des Italiens, par

Digitized by Google

de vrais serviteurs de la papauté, plus au courant de sa politique, des besoins de l'église romaine comme des conditions dans lesquelles se présentaient alors les affaires temporelles et diplomatiques à travers la chrétienté.

La disparition des collecteurs avec Jules II, qui en nomma seulement quelques-uns, et surtout avec Léon X (1), ne tient pas moins au progrès des nonciatures qui les remplacèrent qu'à la nouvelle situation matérielle que le régime concordataire faisait à l'Église romaine dans les États chrétiens. Les redevances bénéficiales, annates, services communs, se payaient directement à la Chambre, par l'entremise des banquiers italiens ou de mandataires spéciaux (voir les *Introitus et exitus*), mais les autres revenus apostoliques diminuèrent constamment, sous la mainmise toujours plus accaparante des souverains sur les biens ecclésiastiques, en sorte que le rôle financier des agents pontificaux se trouva réduit à rien. Les concordats ne firent du reste que consommer la confiscation de la propriété ecclésiastique par la royauté, contre laquelle les pontifes luttaient en vain depuis trois siècles.

Il n'entre pas dans mon plan d'étudier cette première révolution laïque, dont bénéficia l'essor des nonciatures. Elle ne se produisit pas seulement en France, où la royauté et le clergé s'entendaient à merveille pour priver la curie de ses sources de revenu, en Allemagne où la féodalité ecclésiastique l'avait toujours réduite aux expédients, comme celui des indulgences, qui ruina sa fortune, mais encore en d'autres États. Ainsi en Espagne les décimes aussi bien que la *cruçiada*, ce fameux impôt qui servait à la guerre contre les Maures, entrèrent dans les finances publiques, et la curie ne garda que le droit des *Spogli*.

Dans ce pays comme en plusieurs autres, les attributions des collecteurs se compliquaient de charges secondaires que leur imposait la levée des droits curiaux, fort divers d'ailleurs. En Angleterre, en Pologne ils percevaient le denier de St-Pierre, redevance féodale qui attestait toujours la suzeraineté de la chaire apostolique sur ces royaumes. Ailleurs ils surveillaient la gestion des décimes, des dons gratuits et autres contributions payées aux souverains par le clergé. La *cruçiada* ne pouvait échapper à leur contrôle, d'autant plus que les papes en retenaient souvent une part, quand le péril turc se faisait plus menaçant du côté de l'Asie. Mais quelque grande que fût la diversité de leurs attributions, les agents financiers de la curie ne portaient guère d'autre titre que celui de collecteurs des revenus apostoliques.

(1) *Libri officiorum Julii II. Vaticana*, 989-990... *Leonis X, ibid.*, 1211.

Digitized by Google

La péninsule ibérique était répartie entre les trois collectoreries de Castille et Léon, d'Aragon et de Navarre, mais c'est de la première, celle précisément dont relevaient la *cruçiada* et les *spogli*, qu'est née la nonciature d'Espagne Après les collecteurs indigènes, tels que l'évêque de Siguenza, Fernando de Luxan 1449-1452; Alvaro Petri, archidiacre de Camuza, au diocèse de Ciudad-Rodrigo, 1452-1455, qui passa ensuite à la collectorerie de Portugal ; Alfonso Sanchez de Valladolid, évêque du même diocèse, mort vers 1460 (1), la Chambre apostolique voulut confier ses intérêts à des Italiens.

Le premier fut le clerc de la Chambre Antonio Venieri, de Recanati, élu de Syracuse, qui, malgré sa situation antérieure, ne réalisa pas toutes les espérances de ceux qui l'envoyaient, car, à l'exemple de certains nonces des âges postérieurs, il s'attacha promptement à la fortune du pays dans lequel il travaillait, et reçut l'évêché de Léon en 1463, puis celui de Cuenca, en 1469, qu'il garda jusqu'à sa mort et dont il porta le titre, une fois cardinal (2).

Calixte III lui avait d'abord confié la perception de la décime pour la croisade dans les royaumes de Castille et de Léon, novembre 1457 (3). Pie II lui renouvela ses pouvoirs, mais il ne devint collecteur général qu'après la mort de l'évêque de Ciudad-Rodrigo. Pendant les six années que dura sa gestion, il sut s'attribuer un rôle politique, assez considérable même pour donner de l'ombrage à Louis XI, qui l'accusa de contrecarrer ses projets d'alliance avec la Castille. Pie II dût calmer le monarque en lui promettant de châtier le coupable (4).

Après un Espagnol, Diego Fernandez, qui ne fit que passer 1466-1467, on revint aux serviteurs de la curie. Un chanoine de Bologne, Lianor de Lianoris, secrétaire apostolique, fut chargé de la collectorerie en avril 1467 (5), mais deux ans après il revint à Rome, et se fit suppléer assez longtemps par Mazzo de Mondéjar, chanoine de

(1) Nominations de ces agents dans les *Vaticana*, 433, f°s 9-11, 8 kal. maii 1449, et f° 237, 6 nonis maii 1452; 465, f° 59, kal. maii 1455; cette dernière renouvelée par Pie II, *ibid.*, 473, f° 110, pridie kal. nov. 1458.

(2) *Cardinalis Conchensis* dans EUBEL, *Hierarchia catholica*... partie concernant les cardinaux.

(3) Pouvoirs divers, octobre-novembre 1457. *Vaticana*, 450, f°s 73 80; nommé par Pie II collecteur général en Castille et Léon, 1er janvier 1460, *ibid.*, 474. f°s 225-228.

(4) *Pii II pontif. maximi epistolæ LII*, in-f°, Milan MCCCCLXXXI. Biblioth. nat.. Réserve Z. 936, f°s 131-132, au roi de France 5 non. maii 1463.

(5) *Vaticana*, 542, f° 167. pridie non. april. mentionné comme absent de sa collectorerie en août 1469. *Intr. et ex.*, 469, f°s 2 et 6.

Digitized by Google

Tolède, qui prit le titre de sous collecteur général (1). Déjà en 1467-1468 son prédécesseur Venieri l'avait relégué au second plan, en remplissant, comme nonce extraordinaire et légat *a latere*, le rôle de médiateur entre le roi de Castille Henri IV et les grands vassaux révoltés.

Lianor reparut en décembre 1470 avec des pouvoirs plus étendus. Du moins les brefs qui lui furent adressés nous ont été conservés, y compris les brefs de créance, et bien qu'on ne lui eût confié qu'une mission temporaire et limitée, *pro nonnullis nostris et S. Sedis negotiis*, il cumulait en réalité, avec les fonctions de collecteur général, celles d'agent diplomatique à résidence; il portait le titre de nonce ambassadeur en Espagne, *nuncius et orator ad partes Hispaniarum;* le pape l'accréditait auprès du roi d'Aragon aussi bien qu'auprès de Henri IV de Castille, et il lui abandonnait toutes les négociations, les affaires bénéficiales, les fondations et faveurs d'ordre spirituel, etc., en même temps que les grands débats politiques. Lianor ressemble de tout point aux nombreux envoyés apostoliques dont j'ai signalé l'apparition en France pendant le dernier tiers du xve siècle.

La papauté ne faisait que suivre le mouvement national qui entraînait à ce moment l'Espagne vers l'unité territoriale, par la fusion entre les familles d'Aragon et de Castille. Déjà, dans les documents officiels, ses agents portent souvent le titre de nonces *in regnis Hispaniae*, et Venieri avait servi d'intermédiaire entre la curie et les autres collecteurs de la péninsule (2). Son successeur recueillait en 1474 les deniers de la croisade, de concert avec l'évêque de Cadix, Pedro Fernandez de Solis (3), selon l'octroi qu'en avait obtenu le cardinal vice-chancelier de l'Église romaine, Rodrigue Borgia, le futur Alexandre VI, légat *a latere* pour la croisade, *ad regem Hispaniae et alios*, de juin 1472 à septembre 1473.

Le rôle de Lianor fut donc multiple pendant la durée prolongée de son second séjour. Il assista d'ailleurs à des évènements importants, vit mourir Henri IV et monter sur le trône de Castille les rois

(1) Pour ces détails et ceux qui suivent, les brefs à Lianor, Arm. XXXIX, t. 12, f°s 41-44, les brefs de créance au nombre de 26, aux rois et aux grands d'Espagne, 30 nov. 1470; f°s 95, 143vo, 146-147, 157, jusqu'en juin 1471. Venieri assista comme représentant du pape en 1468 à l'accord entre Henri IV de Castille et sa sœur Isabelle. Çurita, *Anales de la Corona d'Aragon*, t. IV, f°s 160-161.

(2) Notamment *Intr. et ex.*, t. 449, f°s 19, dépôts qu'il a faits à Valence, Barcelone, Saragosse, pour le royaume d'Aragon par conséquent.

(3) *Ibid.*, 490, f°s 32-33, 34vo, décembre 1474.

Digitized by Google

Catholiques, Ferdinand et Isabelle (1474) qui fondèrent cette formidable puissance espagnole, dont la Sicile faisait déjà le point d'appui pour la conquête de la péninsule italique. Pendant qu'il tenait en main le manège de toutes les affaires financières, croisade, décime, jubilé séculaire de 1475, il se pénétrait assez des questions diplomatiques, comme de la situation des États ibériens, pour pouvoir instruire et diriger le nonce extraordinaire Nicolo Franco, chanoine de Trévise, qui venait encore, vers la fin de 1475, plaider la cause de la croisade, et s'efforçait d'arranger l'interminable querelle de la succession castillane (1). Le séjour du collecteur ne se prolongea guère du reste, et il avait quitté la péninsule dans les premiers mois de 1476 (2).

Il laissait, pour le remplacer, un de ces indigènes qui appartenaient à la curie en même temps qu'au clergé national, Francès Ortiz, chanoine chantre de Tolède, qu'il avait formé pendant plusieurs mois comme son auxiliaire. Cependant Franco, prolongeant son séjour en Espagne, y gérait aussi les finances de la Chambre apostolique. Il s'occupait surtout de l'indulgence jubilaire, et reçut même une commission spéciale pour le diocèse d'Osma, où le pape réservait ces revenus aux dépenses de sa croisade, décembre 1476 (3). Il quitta sans doute le pays, lorsque le pape eut révoqué certaines indulgences accordées à la Castille, *etiam jubilaei*, y compris celle du jubilé, en mai 1478.

Aucune nonciature n'a laissé moins de trace dans l'histoire que celle d'Ortiz, et cependant elle dura probablement sept années. Les recueils de documents contemporains, les livres de comptes caméraux eux-mêmes, la mentionnent à peine. Nous savons seulement, par ses bulles de nomination à de nombreux bénéfices espagnols, où plusieurs fois il est désigné comme *nuncius et collector* en Léon et Castille, qu'Ortiz occupait ce poste en 1478, en 1480, enfin en août 1482 (4).

D'ailleurs à cette dernière époque le pape lui donnait une nouvelle délégation, en lui confiant la présidence du comité de trois commis-

(1) Instruction copiée dans *Varia politicorum* Arch. du Vatican, t. LV-56, f°s 222-238, sans date. Il est question de Lianor et d'Ortiz comme collecteurs, f°s 230 231. Le même acte se trouve dans beaucoup d'autres recueils d'instructions, à Rome et ailleurs.

(2) Ses derniers versements à la caisse apostolique sont d'avril-mai 1476, *Intr. et ex.*, f°s 128-133 : il est qualifié *jam collector* (ancien collecteur) en Espagne.

(3) *Vaticana*, 582, f°s 248-250, 14 kal. jan. 1477. La révocation des indulgences, 586, f° 243, id. maii 1478.

(4) *Ibid.* 582, f° 57; 591, f° 276; 596, f° 241; 621, f°s 88-90, 4 id. aug. 1482.

Digitized by Google

saires préposés à la levée, garde et répartition du revenu des indulgences accordées pour trois ans par toute l'Espagne, en vue de la croisade contre les Maures de Grenade. Ortiz était chargé en particulier de recueillir le tiers de ce revenu que la bulle réservait au trésor de la Chambre (1). Sixte IV jugeait nécessaire de lui faire prêter serment, comme collecteur général, entre les mains du cardinal de Séville, Pedro Gonzalez de Mendoza, sans doute à cause des nouveaux pouvoirs qu'il venait de lui conférer.

Un fait caractéristique marqua d'ailleurs le terme de cette seconde mission : Ortiz fut bientôt rappelé, en février 1483, parce que, disait le bref, il avait cessé de plaire aux rois catholiques (2). La politique n'était sans doute pas étrangère à sa disgrâce. Le détail fait ressortir, autant que de longs développements, la transformation qui se produisait alors pour certaines collectoreries, auxquelles les circonstances donnaient un caractère de nonciature toujours plus prononcé, avec ses avantages et ses inconvénients.

La surveillance de la guerre contre Grenade était la conséquence obligée de cette ampliation des pouvoirs fiscaux, et les collecteurs d'Espagne purent intervenir dans les plus graves affaires du pays. Le successeur d'Ortiz, Firmano de Guidonibus, de Pérouse, reçut, par bref du 18 février 1484, la surveillance de tous les autres collecteurs, de quelque rang qu'ils fussent (3). Il portait lui aussi le titre de *nonce-ambassadeur*, que le pape lui donne sans cesse dans les nombreux brefs où il lui recommande les litiges de chaque jour. Ces instructions de détail, qui concernent toute sorte de matières politico-religieuses, éclairent suffisamment le rôle de Firmano, et ne permettent pas de douter que les collecteurs apostoliques ne fussent dès lors de véritables nonces modernes.

Cependant Innocent VIII, après avoir révoqué dès son avènement le privilège de la *cruçiada*, le rétablit en janvier 1485, et en confia la surveillance au banquier gênois Cipriano Gentili, alors dépositaire

(1) *Ibid.*, f°s 2-13, bulle de la même date. Armar. XXXIX, 15, f° 23, bref au cardinal de Séville, 1er sept. Ortiz reçoit pour collègue Francesco Pinelli (*Vaticana*, 658, f°s 244-246, 4 kal. aug.), qui ne figurait pas parmi les commissaires de la croisade. Celle ci n'est mentionnée que dans le bref suivant, adressé à Ortiz. Armar. XXXIX, *Ibid.* En somme ce dernier semble avoir eu la primauté parmi ses collègues, non seulement à titre de commissaire, mais pour la variété de ses attributions.

(2) *Ibid.*, p. 332-333, aux souverains le 28 janvier; p. 317, le 18 au cardinal de Séville; 380, à Ortiz le 15 février.

(3) *Ibid.*, 16 A, f° 37. Ce volume et ceux classés sous les numéros 16 et 18 renferment plusieurs brefs de négociations adressés à Firmano.

Digitized by Google

général de la Chambre en Espagne. En même temps il rappelait Firmano, et le dépositaire, qui n'avait eu jusqu'alors que la garde des deniers caméraux et leur expédition à Rome, dût remplir les diverses fonctions de collecteur général (1). Mais cette situation, qui faisait un homme d'État, un diplomate, d'un simple banquier, offrait déjà quelque chose d'anormal, et, quelques mois après, en septembre, Bernaldino Lopez Carvajal, parent de l'ancien cardinal de St-Ange Juan Carvajal, espagnol d'origine, mais qui était depuis longtemps au service de la curie, reprenait la série des collecteurs ordinaires, et rétablissait la succession dans la nonciature naissante d'Espagne.

Il n'avait été d'abord choisi que pour seconder le dépositaire, mais il ne tarda pas à accaparer les diverses parties de la gestion financière, si bien que les historiens ont pu le considérer comme l'introducteur en Espagne du droit des *Spogli* (2). Et dans les affaires publiques de la péninsule, il tint une place peut-être aussi considérable que son prédécesseur Firmano. Innocent VIII, qui le rappelait trois mois après sa nomination, décembre 1485, se ravisa promptement, et le traita dès lors comme un ambassadeur ordinaire, sur qui reposaient tous les intérêts de la curie dans les royaumes ibériques (3). Son séjour ne se prolongea cependant pas plus loin que la fin de l'année 1487, mais il avait su se créer dans le pays des protecteurs et une situation. Dès son retour il fut ambassadeur de Ferdinand et d'Isabelle à Rome *(Burkhardi diarium, passim)*, jusqu'à ce qu'il fut créé cardinal sur leur demande, le 20 septembre 1493. Il devait fournir encore une carrière longue et orageuse, car il fut un des adversaires de Jules II au conciliabule de Pise, et mourut en 1523 doyen du Sacré-Collège.

(1) *Ibid.*, 18, f°s 107-108, 119-123; le rappel de Firmano 109, le 30 janvier 1486. Au début de l'année suivante, la curie se voyait obligée de lui envoyer une sommation, pour qu'il vint rendre ses comptes, *ibid.*, 19, f° 155. Ce fait, que j'ai constaté plusieurs fois dans les documents, laisse entrevoir les difficultés que la Chambre apostolique rencontrait de la part de ses collecteurs, et donne un des motifs pour lesquels ils furent supprimés. Sur les dépositaires généraux, GOTTLOB, *Aus der Camera apostolica des XV Jarhunderts*, pp. 109-112. Innsbruck, 1889.

(2) Par exemple VICENTE DE LA FUENTE, *Historia ecclesiastica de España*, tome IV, 2e éd., pp. 72-73. Madrid, 1874.

(3) Plusieurs brefs de négociations, Armar. XXXIX, 19. Le dernier versement de Carvajal, *Int. et ex.*, 516, f° 44, 19 janvier 1488. Le 23, il résignait l'abbaye collégiale de N. D. de Valladolid, au nom du cardinal Mendoza, *Vaticana*, 729, f° 173vo. Son successeur est mentionné comme se trouvant à Séville le 7 nov. 1487, *Int. et ex.*, *ibid.*, f° 81; mais ses facultés sont de fin décembre. *Vaticana*, 769, f°s 409-413, pridie kal. januarii.

Digitized by Google

Son remplaçant, Bartolomeo de Scandiano, qui était en fonction sous son contrôle, dès le mois de novembre 1487, ne reçut cependant les pouvoirs de collecteur général que le 30 décembre. Se mêla-t-il de politique intérieure et extérieure, comme ses devanciers, on ne sait, les documents sont muets là-dessus, et on ignore même quand et comment il sortit de charge. Gentili continuait à s'occuper des finances apostoliques à côté de lui, et la guerre de Grenade, en se prolongeant, en renforçant par suite l'alliance des deux pouvoirs, doublait l'activité et l'importance des agents de la curie, puisqu'elle ne se soutenait qu'avec l'aide des revenus ecclésiastiques, dont ces derniers avaient toujours la garde et la disposition.

Scandiano dût rester en place jusqu'à la mort d'Innocent VIII, qui coïncida presque avec la chute de Grenade, 25 juillet-5 janvier 1492 (1). Quelque temps après son élection, Alexandre VI, qui avait des sympathies natives pour l'Espagne, y nomma collecteur général un chanoine de Carthagène, le protonotaire Francès de Spratz (10 novembre 1492). En réalité sa politique tortueuse, variable et indécise, qui se concentrait trop autour des intérêts de famille et des affaires italiennes, reléguait l'Espagne au second plan, et Spratz, pendant toute la durée de sa mission, qui embrassa celle du pontificat, fut à peu près confiné dans les questions de finances. C'est à peine si deux passages de Sanuto, si peu précis qu'on peut se demander s'il s'agit du collecteur (2), mentionnent la présence d'un agent pontifical auprès des Catholiques. Cependant Spratz portait le titre de nonce-ambassadeur (3), et il satisfit assez ses deux maîtres, celui de Rome et celui d'Espagne, pour en recevoir les évêchés de Catane 1498, d'Astorga et de Léon 1500, enfin la pourpre 1503.

Au commencement du XVIe siècle la nonciature d'Espagne n'était guère mieux organisée que celles de France et d'Allemagne, mais la collectorerie qui lui servait de base, si elle avait perdu de son importance depuis la prise de Grenade, avait encore sa raison d'être au point de vue politique. Non moins besogneux que les autres

(1) Mentionné pour la dernière fois le 8 mai 1490. *Intr. et ex.*, 520. f° 82. Gentili était aussi chargé des revenus apostoliques en Portugal. La bulle de nomination de Spratz, *Vaticana* 876, f°s 27-29.

(2) *Diarii*, t. II, col. 352 353, 531. Dans le premier l'agent pontifical est nommé *nontio*, et distingué des autres ambassadeurs, *oratori*; s'agit-il en l'espèce d'un simple collecteur ?

(3) Voir dans PIEPER, p. 44, note 2, le texte où Spratz est nommé *nuncio et oratori nostro*. Son dernier versement, 19 juillet 1503, *Intr. et ex.*, 533, f° 88. En décembre 1504, ses exécuteurs testamentaires règlent les comptes de sa collectorerie, *ibid.*, 537, f° 2.

Digitized by Google

princes de l'époque, les rois Catholiques n'étaient pas d'humeur à laisser disparaître la *cruçiada*, et cette prétention ainsi que la poursuite du droit de *spogli* devaient provoquer de longs débats diplomatiques entre eux et les souverains pontifes. Il y avait là une situation qui hâtait le progrès de la représentation apostolique dans la péninsule, et si on le compare aux autres États contemporains, le royaume d'Espagne, la puissance catholique par excellence, se trouvait à cet égard dans une situation privilégiée. L'empire lui-même, où nous avons vu des agents curiaux se succéder presque sans interruption depuis 1460, n'avait encore, à proprement parler, aucune institution qui se rapprochât de la collectorerie d'Espagne.

Celle-ci avait remplacé depuis quelque temps l'ancienne collectorerie de Castille dans les traditions et le langage de la chancellerie romaine. Il n'était plus question que des *collectores in regno Hispaniæ*, dès le temps d'Innocent VIII (1), tellement l'unité politique de la péninsule avait fait de progrès. Si le Saint-Siège n'avait jamais cessé de faire à ses agents financiers un rôle dans sa diplomatie, ce rôle recevait en Espagne une importance spéciale de la place que les souverains du pays allaient tenir dans la chrétienté. La nonciature de la péninsule, sans être complètement organisée, n'avait, pour fonctionner pleinement, qu'à recevoir, avec la régularité de la succession que lui assurait la collectorerie préexistente, les éléments que la chancellerie employait déjà dans les autres contrées, brefs de créance et instructions pour la généralité des affaires, devoir de résider, services de bureaux et de correspondance, mensualités ou traitement fixe, etc.

IV.

Après avoir montré comment en Espagne une collectorerie avait préparé les voies à la nonciature permanente, il serait superflu d'en faire autant pour tous les pays où s'établirent de semblables ambassades. Il suffira d'indiquer, dans quelques États, les principaux faits et incidents qui peuvent mettre en lumière le développement de l'institution, les progrès qu'elle avait réalisés au début du XVIe siècle. Nous terminerons en cherchant ce que les nonciatures sont devenues sous Jules II, et ce qu'elles étaient à l'avènement de Léon X.

Un des traits qui les distinguaient des collectoreries, c'est que, ces dernières exigeant des aptitudes plus techniques, une longue pratique des opérations financières, leurs titulaires devaient rester longtemps en charge. C'est ce qui se produisit notamment en Angle-

(1) *Ibid.*, 520, f° 82.

Digitized by Google

terre : pendant la seconde moitié du xve siècle, on n'y rencontre que trois collecteurs qui se succédèrent sans interruption. Nicolas V avait désigné en 1449 un chanoine de Valence en Espagne, Vincent Clément, qui remplit aussi quelques missions à Rome au nom de Henri VI. Ses pouvoirs furent renouvelés par Calixte III, Pie II, et nous le trouvons encore en fonction vers la fin de 1469 (1), mais il resta selon toute probabilité (2) jusqu'à l'arrivée du suivant. Giovanni Gigli, clerc de Lucques, nommé en août 1476, ne sortit de charge qu'en juillet 1490 (3).

On lui donna pour successeur Adriano Castellesi, de Corneto, qui, devenu trésorier général d'Alexandre VI, 1497, puis cardinal en 1503, résida ordinairement auprès du pape, et fit gérer sa charge par des subordonnés jusqu'en 1506, où nous voyons qu'il en portait encore le titre (4). C'est un des rares exemples, l'unique peut-être, de collecteurs ne résidant pas. Dans ce cas l'office était rempli par des sous-collecteurs, qui n'avaient évidemment pas la même autorité, et ne s'occupaient que de finances.

En Pologne nous ne rencontrons que deux noms de marque en l'espace de cinquante ans, Jean Spitzimer, chanoine de Cracovie, de 1449 à 1470, et Uriel Gorka, évêque de Posen, de 1475 à 1497. Mais dans ce pays, moins encore qu'en Angleterre, les agents de la Chambre n'intervenaient dans la politique. L'éloignement du centre de la chrétienté rendait les rapports assez rares entre la curie et ces royaumes, et les souverains pontifes faisaient traiter les grandes affaires, comme celles de la pacification en vue de la croisade, par des légats et autres agents extraordinaires. Tel fut le rôle de l'évêque de Terni, Francesco Coppini, nonce-ambassadeur, légat *a latere* pour la paix, collecteur en France et en Angleterre (décembre 1459-fin 1461), qui termina si mal sa mission et s'attira les foudres de Pie II, au point d'être déchu de toutes ses dignités et enfermé dans un couvent (5).

(1) *Vaticana*, 433, f° 63, 8 id. jan. 1449; 465, f° 71; 515, f° 130. Dernier versement, oct. 1469, *Int. et ex.*, 473, f°s 44-46.

(2) Ce qui le prouverait, c'est qu'en 1479 il recevait encore décharge pour un reliquat de 1000 ducats dû à la Chambre; *Vaticana*, 592, f°s 41-43, 1479 anno VIII, sans autre date.

(3) *Ibid.*, 656, f° 231, kal. sept. 1476; *Calendar of State Papers*, *Venice*, éd. Rawdon Brown, t. I, n°s 576-577, le roi Henri VII au pape, 15 juillet 1490.

(4) *Int. et ex.*, 538, f°s 16 et 20, janvier 1506.

(5) De passage en France, août 1461, il procéda, devant Louis XI lui-même, à l'étrange et indigne cérémonie, par laquelle il relevait le cadavre de Charles VII de l'excommunation que celui-ci avait encouru en

Digitized by Google

Des officiers qui restaient si longtemps à leur poste, ne pouvaient manquer à la longue d'acquérir une grande influence dans le pays, de prendre par suite en main tous les intérêts que la curie et l'Église romaine y avaient. Quand Gigli repartit d'Angleterre en 1496, le roi Henri VII lui confia ses affaires auprès du pape (1). Nous voyons Castellesi de son côté faire intervenir la diplomatie pontificale dans la politique extérieure de l'Angleterre, à propos du mariage de la duchesse Anne de Bretagne. Comme il n'avait que les facultés de son prédécesseur, le roi sollicitait lui-même une ampliation de pouvoirs plus précise, plus avantageuse pour les sujets anglais. Enfin les deux nonces reçurent en récompense de leurs services de riches bénéfices et se montrèrent dans la suite les partisans de l'Angleterre à la curie, les soutiens plus ou moins attitrés de ses droits.

Ces deux exemples suffisent pour montrer que la collectorerie de ce royaume avait déjà bien avancé sa transformation en nonciature ordinaire. Nous pourrions multiplier les exemples pour d'autres pays, mais nous nous contenterons de prendre deux États italiens, dont les rapports plus étroits avec la papauté devaient l'amener de bonne heure à créer auprès d'eux une représentation permanente, je veux dire Naples et Venise.

La situation particulière du premier, la Sicile *citra Pharum*, ainsi qu'on l'appelait alors, donnait aux collecteurs de la Chambre le caractère politique de résidents, analogues à ceux qui de nos jours surveillent les rajahs vassaux de l'Hindoustan au nom de l'Angleterre. Depuis la conquête normande, ce pays était sous la suzeraineté effective de l'Église romaine, et les papes avaient toujours pu s'y réserver des droits féodaux et des redevances comme dans les États de l'Église, tribut royal, dîmes, dépouilles, etc. A des attributions fiscales plus étendues leurs agents joignaient un certain pouvoir de contrôle, mais les princes aragonais de Naples supportaient mal cette dépendance, aucun État italien ne créa plus de difficultés aux pontifes du xve siècle, et les collecteurs, impuissants à les résoudre, furent fréquemment suppléés par des nonces extraordinaires.

promulguant la Pragmatique sanction. A cette nouvelle, Pie II fut si mécontent qu'il le priva de la dignité épiscopale. VOIGT, *Enea Silvio Piccolomini*... t. III, p. 190 191; *Pii II... epistolæ LII ad diversos*, f° 132. Milan 1481. Cette sévérité s'explique encore par les maladresses que Coppini avait commises en Angleterre.

(1) *Calendar of State Papers*, *ibid.*, n° 576, et pour Castellesi, 577, 597, 610, 613; il était de retour à Rome en juillet 1496, *ibid.*, 744; *Burkhardi diarium*, II, p. 334; et prenait possession de la trésorerie générale le 14 octobre 1497, p. 410.

Digitized by Google

Parmi les premiers, mentionnons simplement l'évêque de Rapolla, le napolitain Pietro Minutolo, nommé par Paul II (1), novembre 1464, qui gérait encore son office en mai 1471, et resta probablement jusqu'à la nomination du suivant. L'archidiacre de Nicastro, Giovanni Santarelli, à partir de janvier 1474, ne parut guère (2) sur la scène politique, mais Thoma d'Asti, évêque de Forli 1483, et Antonio de San-Miniato, qui lui succéda en août 1485, ont bénéficié des caprices du temps, qui nous a conservé quelques volumes de brefs, sous Sixte IV et Innocent VIII. S'ils n'étaient guère mêlés aux longs débats des pontifes avec Ferrante d'Aragon, ils intervenaient du moins dans tout ce qui touchait à leur office, par exemple dans les démêlés sur la nomination aux bénéfices, qui remplissaient souvent à eux seuls la politique religieuse des États (3).

La collectorerie de Naples disparut de bonne heure, dans la longue tourmente dont la conquête de Charles VIII marqua les débuts, et qui se termina par l'affermissement de la domination espagnole (4). La nonciature qui fut établie dans le royaume à la fin du XVIe siècle, n'a donc pas de rapport direct avec elle, mais en lui succédant à un siècle d'intervalle, elle recueillit l'exercice des droits de suzeraineté, plus nominaux que réels, et la perception de quelques redevances ecclésiastiques que le pape avait pu maintenir.

Par contre les nonciatures de Savoie et de Venise procéderaient plutôt de la transformation des collectoreries correspondantes. Celle de Piémont-Asti, qui comprenait les états transalpins de la maison de Savoie, est à peu près la seule que Jules II ait encore pourvu d'un titulaire, octobre 1511 (5), dans la personne de Gioan Battista Barbo. La connexion entre les deux offices n'apparait cependant pas clairement. Chose curieuse! Le duc de Savoie est un des rares princes

(1) *Vaticana*, 542, f° 27, 9 kal. decembris. Son dernier versement le 31 mai 1471. *Int. et ex.*, 486, f° 24vo. Collecteur général à Naples et Bénévent était son titre officiel.

(2) *Vaticana*, 656, f° 38, 11 kal. febr. Dernier versement le 14 décembre 1475 *Int. et ex.*, 492, f° 54.

(3) Voir les volumes de brefs déjà mentionnés : Armar. XXXIX, t. 15 à 19. Le 9 mai 1488 Innocent VIII priait l'évêque de Tropea d'empêcher que San-Miniato ne continuât à percevoir les cens et décimes, *ibid.*, 20, f° 33.

(4) Cependant on trouve encore fréquemment au XVIe siecle la mention de nonces-collecteurs à Naples, surtout à partir de 1540, *Archivio di Stato* de Rome, livres de comptes de Paul III, *Mandatorum Pauli III annis* 1539, *et* sqq. Leur titre est : *Collectores jurium, censuum, decimarum et spoliorum in Regno Neapolitano.*

(5) *Vaticana*, 990, f° 179, 4 kal. novem. 1511. Un autre collecteur nommé en avril 1507. Armar. XXXIV. *Instrumenta cameralia*, t. 16, f° 73vo.

Digitized by Google

pour lesquels Sanuto, l'annaliste vénitien, se soucie de mentionner quelquefois, mais en termes vagues, les nonces-ambassadeurs qui résidaient à sa cour (1) ! Un d'entre eux même, Bobadilla, espagnol sans doute, porte le titre de légat *a latere*.

Les rapports entre Rome et la Savoie ne prirent de l'importance que sous Léon X, par les alliances de famille qui rapprochèrent alors la maison ducale et les Médicis (2). Il en allait tout autrement avec Venise, où les papes cherchaient volontiers un appui pour leurs projets de croisade, aussi bien que pour leur politique temporelle dans la péninsule. Aussi la collectorerie de Venise et d'Aquilée, qui comprenait les États de terre ferme de la république, présente-t-elle ce caractère particulier que tantôt elle coexista à côté de la nonciature, tantôt elle se confondit avec elle. Non seulement de fréquentes missions extraordinaires accaparaient la direction de la diplomatie, mais on vit souvent aussi collecteurs et nonces ordinaires fonctionner ensemble.

Ainsi le chanoine d'Aquilée, Andreolo di Santo Vito, gérait les biens et revenus de la curie depuis plus de six ans, lorsqu'Innocent VIII députa l'évêque de Trévise, le même Nicolo Franco, qui était allé en Espagne dix ans auparavant, nonce-ambassadeur *cum potestate legati de latere* (22 novembre 1485) (3). Cet envoyé déploya une grande activité politique, pendant une des périodes les plus agitées de l'histoire d'Italie, lorsque Innocent VIII, pris comme entre deux feux, d'un côté par les insurrections qui troublaient la Romagne et les Marches, de l'autre par les attaques toujours plus furieuses de Ferrante d'Aragon, songeait cependant à préparer la croisade pour un avenir plus ou moins rapproché. Mais la collectorerie resta complètement en dehors de la nonciature, et si Andreolo ne la géra pas continuellement, du moins ses pouvoirs furent renouvelés en mai 1492 (4).

(1) Neuf indications de décembre 1496 à juin 1499, t. I, 484 à II, 845.

(2) Giuliano de Medici, frère de Léon X, epousa Philiberte de Savoie, sœur du duc Charles III, et Lorenzo son cousin, Madeleine de la Tour, d'une famille apparentée à ce même duc.

(3) Bref de créance, Armar. XXXIX, 19, f° 56; les nombreuses affaires qui lui sont recommandées, dans ce volume et les t. 20 21, dont les pièces ont plutôt un caractère spirituel, sans portée politique. On ignore comment finit cette nonciature. Elle est mentionnée pour la dernière fois le 19 avril 1491. *Int et ex*, 504, f° 73vo, où Franco, collecteur des décimes *in dominio Venetorum*, remet 320 florins à la Chambre. Il avait été chargé d'établir ces décimes en août 1487 sur les bénéfices de Venise, Ferrare et Mantoue, Armar. XXXIX. 19, f° 512, mais nulle part on ne constate qu'il s'occupât autrement d'affaires financières.

(4) *Vaticana*, 696, f°s 79-81, non. maii.

Digitized by Google

La mission de Franco fut une nonciature ordinaire, selon les pratiques de l'époque, c'est-à-dire par sa durée plus que par la teneur de ses pouvoirs. Mais l'évêque de Tivoli, Angelo Leonini, dût résider de par la volonté du pape, mars 1500, pour entretenir la triple alliance que celui-ci venait de signer avec Louis XII et la Seigneurie (1). Il fut même, selon Pieper, le premier nonce ordinaire, dont on puisse affirmer le caractère avec certitude. Jules II le maintint encore jusqu'à la rupture définitive de la curie avec la république, mars 1505. Et cependant la collectorerie fut, dans l'intervalle, gérée par deux titulaires, Bartolomeo de Sonica, chanoine de Bergame, à partir de mars 1497, et Pietro Trevisano, chanoine de Ceneda, nommé en mai 1503 (2).

Sous Alexandre VI la nonciature de Venise n'était pas mieux établie que les autres, mais il en existait des éléments nombreux, qu'avaient consacrés la pratique de la chancellerie, un usage fréquent, sans continuité absolue, plutôt que des réglements formels Elle fournissait au m ins la preuve que, si les agents financiers de la curie pouvaient facilement étendre leur action dans le domaine de la politique, il n'y avait pas toujours correspondance absolue entre les anciennes collectoreries et les nonciatures naissantes. A vrai dire, en beaucoup de pays, celles-ci tirèrent leur origine de celles-là, mais comme nous l'avons remarqué au début de notre travail, cette origine dépendait de causes nombreuses, d'une foule de circonstances, des traditions séculaires qui guidèrent les papes dans le gouvernement de la chrétienté, plus encore que des nouveautés imaginées par la diplomatie européenne.

Parmi les éléments des nonciatures permanentes, qui s'étaient récemment ajoutés aux détails constitutifs de toute mission apostolique, j'ai signalé le traitement fixe, par mensualités. Alexandre VI l'avait établi pour toutes ses missions à demeure : Cheregato en Allemagne, Leonini à Venise, l'archevêque d'Arles en France recevaient régulièrement 150 et 125 florins par mois. Un autre envoyé, sur lequel nous n'avons pas de renseignements, mais qui resta au moins dix mois en Angleterre (octobre 1501-juin 1502), d'après les comptes de ses dépenses, Gaspard Pou, un de ces Espagnols attachés à la curie depuis le temps de Calixte III, touchait également 125 florins (3); trente un agent auprès du cardinal d'Amboise en Milanais à la même époque. La curie espérait par là prévenir les

(1) Pieper, p. 35, 36 et note 1 : « Per star qui apresso questa Signoria. »

(2) *Vaticana*, 877, f° 96vo, prid. kal. martii 1497; et 875, f° 71, le 30 mai 1503.

(3) *Int. et ex.*, 528-533; Armar. XXIX, *Diversa cameralia*, t. 54; et pour Gaspard Pou, *Int. et ex.*, 532.

Digitized by Google

malversations des collecteurs qui, parce qu'ils se payaient de leurs dépenses sur les fonds de leur caisse, la traitaient trop souvent comme leur propriété.

Mais le beau temps de ces officiers était fini. Jules II en nomma quelques-uns seulement, ses successeurs semblent ignorer l'existence de ces charges, du moins en dehors des nonciatures proprement dites. Celles-ci par contre avaient, à l'exaltation du premier, leur caractère constitutif de résidence, c'est-à-dire la durée, qui assurait aux titulaires la faculté de s'occuper de toutes les affaires diplomatiques de l'Église romaine. Elles l'avaient en fait et aussi en droit, puisque les brefs de créance commençaient à spécifier l'obligation de résider. Mais il leur manquait encore la permanence, c'est à dire la succession régulière entre les agents.

La multiplicité des envoyés pontificaux qui avaient paru depuis un demi-siècle en France, en Espagne, dans l'empire, pouvait donner l'illusion que ces deux éléments existaient déjà. Dans les autres pays la suite à peu près ininterrompue des nonces collecteurs fortifiait encore cette illusion. Mais l'institution elle-même n'était organisée nulle part, ni établie d'une manière définitive. Même dans l'empire, les papes n'envoyaient d'ambassadeurs que pour les besoins du moment, pour les nécessités de la politique au jour le jour.

Alexandre VI avait cependant inauguré le système des nonces à demeure, dont Sixte IV semble avoir eu le premier l'idée. Du moins c'est sous Alexandre VI que nous rencontrons plusieurs agents établis, domiciliés pour ainsi dire auprès des princes amis. Et ces agents devaient cette situation moins à la durée de leur séjour comme auparavant, qu'à la volonté expresse du pape.

La chancellerie avait aussi ses traditions diplomatiques, comme le prouve, entre autres détails, le système des mensualités. On a conservé quelques correspondances de nonces, en trop petit nombre malheureusement, celles de Cheregato par exemple, en France, 1488-1491, qui est à peu près complète, et en Allemagne, 1495-1499. Plusieurs volumes de brefs nous présentent de nombreuses instructions de détail pour le courant des affaires diplomatiques. La réorganisation du collège des secrétaires apostoliques, et la création du *secretarius domesticus* par Innocent VIII, en 1487, marquent les origines de ce qu'on appela plus tard la secrétairerie d'État. Le dernier poste fut occupé, sous Alexandre VI, par Adriano Castellesi, sous Jules II par Sigismondo de' Conti (1), et il semble naturel qu'on

(1) D'après l'éditeur des mémoires de ce dernier, *Le storie de' suoi tempi*, t. I, préface pp. XXI-XXII, Rome 1883. La bulle d'Innocent VIII *Non debet reprehensibile*, prid. kal. jan. 1487, anno IV, se trouve dans tous les bullaires, par exemple éd. CHERUBINI, pp. 113-118 Rome, 1566.

Digitized by Google

ait dû appliquer la charge à la correspondance diplomatique en langue vulgaire. Mais ce n'est que sous Léon X que nous voyons un secrétaire intime, Pietro Ardinghelli, rédiger cette correspondance d'une manière suivie. Le pontife choisit comme intermédiaire, interprète de ses pensées auprès de ce commis un cardinal, Giuliano de Medici, son parent, et l'usage s'en perpétua sous les papes suivants.

Avec Jules II la correspondance, qu'Alexandre VI et son indispensable inspirateur César Borgia avaient peut-être fait dresser en italien, revint à la forme des brefs. Ce pontificat réalisa un progrès sérieux, par l'emploi fréquent des nonces officiellement à demeure, dont il établissait ainsi la tradition. L'on vit en même temps se dessiner la tendance surtout politique que les nonciatures prendront sous Léon X. Tout entier à ses grandes combinaisons pour l'affranchissement de l'Italie et du Saint-Siège, Jules II y faisait converger toutes les affaires, spirituelles et bénéficiales, et ses représentants, les ordinaires comme les autres, n'étaient souvent que des intermédiaires, de simples courriers qui allaient et venaient, maintenant l'échange des pourparlers entre le pape et les princes.

Je l'ai montré pour les trois nonces qui résidèrent tour à tour en France, Carlo del Caretto, Pierre le Filleul, Angelo Leonini, pour les deux premiers surtout (1). Mais le fait de leur conserver le caractère d'agents en résidence, prouve que la papauté ne voulait nullement sacrifier les résultats acquis. Du reste ces résultats étaient entrés déjà dans les traditions curiales : la complexité toujours plus grande des intrigues diplomatiques à travers la chrétienté ne permettait plus que l'on s'en tînt à l'ancien système des nonciatures temporaires et limitées, exigeait des agents une longue pratique dans les pays où ils opéraient.

D'ailleurs, l'état de perpétuel conflit que créait alors en Europe le choc incessant des intérêts particuliers soumettait l'institution nouvelle à des vicissitudes, qui ne devaient jamais disparaître complètement, mais qui, au XVIe siècle surtout, mirent sans cesse la permanence en défaut. Elle était forcément interrompue, quand un débat aigre, violent aboutissait à une rupture. Et les ruptures se renouvelaient fréquemment, à une époque où la politique temporelle tenait trop de place dans le gouvernement de l'Église romaine.

Ainsi le grand conflit entre Jules II et Venise, à propos des villes ecclésiastiques de Romagne, sournoisement occupées par la Seigneurie, amena une rupture de cinq années. Le pape avait eu dans Angelo Leonini un agent habile, ferme, éclairé, qui sut déjouer les

(1) Voir mon article sur les *Origines de la nonciature de France*, fin de la 2e partie, *Revue des questions historiques*, juillet 1905.

Digitized by Google

intrigues et dénoncer les ambitieuses prétentions de la république : aussi, quand il fut obligé de le rappeler, en mars 1505, Jules II ne pouvait décemment pas lui donner de successeur (1). Ce ne fut qu'en septembre 1510, plus de six mois après l'absolution obtenue par la Seigneurie aux abois, que, devenu son allié contre la France, il lui envoya comme nonce ordinaire Michele Claudio, évêque de Monopoli dans la Pouille. Celui d'Isernia (Samnium), Massimo Bruni Corvino, remplaça le précédent, décembre 1511.

Le témoignage de l'annaliste Sanuto, plusieurs fois renouvelé, met hors de doute le caractère de ces ambassadeurs : ils étaient à demeure, *per star qui*, et la transmission des pouvoirs se faisait selon le protocole suivi généralement plus tard. Bien plus, la succession ne s'interrompit pas à la mort du pontife, encore que, selon l'usage établi déjà, les pouvoirs d'un agent diplomatique prissent fin avec le règne du prince; mais comme tout agent doit attendre l'arrivée de son successeur, Corvino remit la charge à Pietro Bibbiena, choisi par Léon X.

Par contre Leonini, qui avait quitté Venise en apprenant la mort de Pie III, parce que celle d'Alexandre VI avait suspendu ses pouvoirs, les vit renouveler par Jules II. Ainsi la nonciature de Venise semblait constituée, autant et plus que celle de France : Sanuto nous la montre dans son fonctionnement au jour le jour, dans ses relations avec les autorités du pays, mais soumise à toutes les variations de la politique. Il en allait de même pour celle d'Espagne. En mars 1504, le pape avait désigné à ce poste l'évêque d'Arezzo, Cosimo di Pazzi, mais le diplomate ne plut pas aux souverains catholiques et dut revenir. Il fut peu après remplacé par un noble napolitain, Giovanni Ruffo de' Teodoli, que Jules II venait de créer évêque de Bertinoro et Forlimpopoli (Romagne), et que le roi Ferdinand transféra à l'archevêché de Cosenza (Calabre) en 1511.

Parti peut-être dans le courant de l'année 1505 (2), Ruffo recevait en mars de l'année suivante les pouvoirs de nonce-collecteur pour tous les domaines de Ferdinand en la péninsule, et une délégation spéciale pour les *spogli*. Sa mission revêtit, au moins avec le temps, le caractère d'une nonciature ordinaire, la correspondance de Jules II en fait foi, c'est-à-dire une dizaine de brefs qui lui sont adressés, dans le genre de ceux que nous avons signalés si souvent (3). Teodoli

(1) PIEPER, p. 37; pour cette nonciature et les suivantes, p. 58 les nombreuses références à Sanuto en notes.

(2) *Ibid.*, p. 44-45 et les notes; passe-port, 13 kal. sept., *Vaticana*, 986, f° 84; pouvoirs et facultés, 9 kal. apr., *ibid.*, 984, f°s 158-161; pour les *spogli* en particulier, Armar. XXXIX, 22, p. 478, le 27 mars.

(3) *Ibid.*, t. 24-25, 1506-1507. Le terme de la nonciature, que PIEPER

Digitized by Google

résida pendant tout le pontificat, ses pouvoirs furent confirmés par Léon X, et se prolongèrent jusque vers la dernière année de ce pape 1520. L'ambassade avait duré quatorze ans et plus, coïncidant avec la fin du règne de Ferdinand le Catholique et les débuts de Charles-Quint, les deux plus grands souverains qu'ait comptés l'Espagne, les deux organisateurs du royaume; on peut dire qu'elle fonda la nonciature de ce pays, en lui assurant le caractère politico-financier qu'elle conserva longtemps.

Par contre celle d'Allemagne rétrogradait, pour ainsi dire, sur l'époque antérieure, puisque, pendant tout le pontificat de Jules II, elle ne compta pas un seul ambassadeur ordinaire de la curie. L'auditeur de Rote Mariano Bartolini, qui séjourna deux ans dans les régions germaniques (mars 1504-avril 1506), n'avait qu'une mission délimitée, réclamer l'appui de l'empereur contre Venise ; il ne joua pas cependant un rôle moins étendu que ses prédécesseurs, prit part aux diètes, s'occupa des affaires religieuses de l'empire, et multiplia son activité sur plusieurs points. Mais les années qui suivirent, on ne vit en Allemagne que deux ou trois missions apostoliques, sans importance, sans lien entre elles, qui passèrent rapidement, à la course des négociations imposées par la politique générale (1). C'est qu'à vrai dire l'impétueux Jules II ne pouvait faire aucun fond sur l'empereur effacé, égoïste qu'était Maximilien.

Dans d'autres grands États chrétiens, les nonciatures n'étaient guère plus avancées. En mai 1505, Silvestro Gigli, évêque de Worcester, neveu de l'ancien collecteur, était promu *nuncius et orator* en Angleterre, mais sa conduite le fit mettre promptement à l'écart. Il usa indignement de ses facultés, peut être même les falsifia, et Jules II répondit au roi Henri VII, qui intercédait pour lui, qu'il ne pardonnerait pas à ses propres neveux, s'ils commettaient une semblable faute (2). Il n'y eut plus dès lors d'autre agent romain en Angleterre que le collecteur Pietro Griffo, notaire apostolique, qui, envoyé vers la même époque, resta en fonction jusqu'au mois de juillet 1512 (3).

ignorait p. 61, est déterminé par une décharge que Léon X accordait en 1521 à Theodoli, Armar. XXIX. *Div. camer.*, t. 66, f° 168, qui commence ainsi : « Per quindecim annos vel circa, tam fe. rec. Julii II, predecessoris nostri, videlicet a mense martii MDVI, quam nostris temporibus usque ad mensem decembris MDXX ».

(1) Pieper, pp. 45 47.

(2) Armar, XXXIX, 22, f° 455, le 29 janvier 1507. Facultés, *Vaticana*, 984, f°s 175-178, 6 non. maii 1505.

(3) Armar. XXXIX, *ibid.*, f° 507, 20 mai 1506, créance pour le commerce de l'alun. Son retour, Sanuto XIV, 524. Il venait de succéder à Thomas d'Asti comme évêque de Forli.

Digitized by Google

Sanuto le mentionne plusieurs fois, à partir de 1510, comme s'occupant aussi des rapports diplomatiques entre la curie et l'Angleterre. Son successeur Giovanni Bonvisi, nommé en mai 1511, *collector, nuncius et orator ad regem Anglise* (1), resta encore en fonction sous le pontificat de Léon X.

Partout ailleurs, en Portugal, en Pologne les services de l'Église romaine au dehors oscillaient entre l'ancien et le nouveau système. Ici l'on rencontre des nonces, là des collecteurs. Auprès des cantons suisses, auxquels la Chambre ne s'était jamais souciée d'imposer un de ses agents (2), les nonces commencèrent à résider, le jour où Jules II, entouré de puissances plus ou moins hostiles, conclut l'alliance quinquennale, qui devait faire des confédérés les défenseurs perpétuels, jusqu'à nos jours, du Saint-Siège, en même temps que ses gardes du corps, mars 1510.

En résumé ce pontife ne se fit représenter d'une manière durable que dans les pays où l'exigeaient les besoins de son programme. Il ne se préoccupait pas autrement d'avancer l'organisation des nonciatures. Il précisa avec plus de netteté, plus d'esprit de suite la manière de faire de ses prédécesseurs depuis Sixte IV, voilà tout, il fonda plus solidement l'institution des agents ordinaires, fit même quelque chose pour la permanence. Nous approchons du moment où Léon X va régulariser enfin à peu près cette dernière en plusieurs pays, à l'exemple des diplomates florentins, dont il était l'élève et l'héritier.

A la mort de Jules II, quelques nonciatures étaient donc établies en France, en Espagne, à Venise, et si l'institution restait stationnaire en Allemagne, il faut l'attribuer à l'état d'anarchie qui paralysait les forces du pays et de la race. La permanence n'était pas encore consacrée par l'usage et la tradition, mais la transmission de la charge avait lieu déjà quelquefois, et selon les formes employées dans le cérémonial des ambassades temporelles (voir Sanuto, passages cités par Pieper), présentation au prince, remise des lettres de créance et de rappel, annonce du départ et demande de congé, etc. D'ailleurs il n'y a pas de doute que le nonce sortant ne remit au nouvel arrivé les diverses pièces et documents qui pouvaient établir

(1) Nomination 14 kal. junii 1511, *Vaticana*, tome 963, f°s 221 et 264.

(2) Les cantons suisses se trouvaient d'ordinaire sous la juridiction des collecteurs établis à Constance ou Coire. Cependant les papes leur envoyèrent souvent des nonces-ambassadeurs, qui surveillaient les ducs de Milan. SCHLECHT, *Andrea Zamometic* .. pp. 88, 99 fin, etc.; Armar, XXXIX, 19, f° 312, 20 avril 1486, *pro bello adversus Mediolanenses*.

Digitized by Google

un état exact des affaires de la nonciature, et ne séjournât quelque temps encore pour lui faire prendre une expérience suffisante du pays, de sa politique intérieure et des négociations.

Tout ce que nous avons dit sur la nonciature en France en 1513 veut s'appliquer aux autres : elles avaient à peu près les éléments, les ressources nécessaires pour pouvoir s'occuper de la généralité des intérêts curiaux, puisqu'à l'encontre des anciennes nonciatures, elles étaient organisées, du moins en voie de s'organiser pour cela : services permanents de bureaux, de correspondance, de renseignements à l'intérieur du pays, d'octroi des faveurs spirituelles et autres, rien ne leur manquait.

Mais ce qu'il importe de remarquer ici, c'est la portée de cette question des origines de la représentation pontificale, qui n'a pas encore été étudiée à fond, c'est surtout le rapport étroit que je crois avoir établi entre les nonciatures modernes, et ce système de collectoreries, au moyen duquel, on commence à s'en rendre compte, la papauté domina l'Europe chrétienne du XIIIe au XVIe siècle, domination purement fiscale, peut on dire, et qui tourna au dam de l'autorité qui s'y appuyait. Il fallut bien des causes diverses, et aussi des transformations lentes et longues pour faire entrer les collecteurs dans le domaine de la politique, telle qu'on la pratiquait à la fin du XVe siècle. Un progrès si laborieux a de quoi nous étonner : il était impossible que les collecteurs restassent étrangers aux intérêts de l'Église romaine, même purement diplomatiques, ils avaient dû s'en occuper dès leur origine, et si ce fut une entreprise longue et difficile de les habiller en agents modernes, c'est que la curie obéissait à des traditions anciennes, que sa politique avait précédé toutes les politiques particularistes et qu'elle ne pouvait faire table rase de son passé pour recevoir le mot d'ordre de princes auxquels elle avait l'habitude de le donner.

Les choses de la politique dépendent essentiellement des circonstances, que la liberté humaine conduit à son caprice. L'institution des nonciatures permanentes, combattue par les traditions curiales, subissait toutes les fluctuations que les vues personnelles des papes, changeant avec chaque pontificat, imprimaient à leur diplomatie. Le XVIe siècle, même après Léon X, qui lui assura la permanence, devait lui apporter encore bien des traverses, et ne fut qu'à la suite du Concile de Trente, quand la papauté entra fermement dans la voie d'une politique ecclésiastique, nullement mondaine et séculière, que cette institution se trouva complètement constituée et fonctionna avec l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

Rome. P. RICHARD.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

H. Schörs. *Kirchengeschichte und nicht Religionsgeschichte.* Rede gehalten beim Antritt der Rektorates. Fribourg en Br., Herder, 1905. In-8, 48 pp.

Dans cette étude bien documentée, M. H. Schörs apprécie les controverses récentes touchant la méthode qu'il convient d'appliquer à l'histoire ecclésiastique. Le problème soulevé en ces dernières années peut se présenter en ces termes : est-il souhaitable dans l'intérêt de la science historique de substituer à l'histoire des dogmes et des institutions l'étude de la religion elle-même, c'est-à-dire des émotions et des sentiments religieux?

Les historiens du passé — à peu d'exceptions près — s'inspirant de l'exemple d'Eusèbe de Césarée, se sont tracé comme programme la description des phénomènes d'ordre religieux et de leur enchaînement; la philosophie de l'histoire ne fut admise que dans la mesure où la formulation d'une loi historique se basât sur les réalités sensibles elles-mêmes. Une école, qui s'est fondée en ces dix dernières années, n'admet pas que la description des réalités vécues faite du point de vue phénoménal et social constitue l'objet de l'histoire scientifique : elle désire pénétrer les secrets de la conscience religieuse elle-même et étudier dans leur origine même les relations d'un chacun avec la divinité.

M. Schörs se déclare adversaire résolu de cette innovation. Les motifs, dont il appuie sa manière de voir, peuvent se ramener aux considérations suivantes : 1) L'objet de toute science c'est la chose dont on recherche les causes et la façon d'être; dès lors, l'objet de la science historique n'est pas à identifier avec les causes psychiques des actes religieux mais avec les actes eux-mêmes. 2) Les personnages qui ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire ne sont pas à isoler du temps et du milieu dans lesquels ils ont fait leur apparition. S'ils ont pu provoquer un tournant dans l'histoire des sentiments et des doctrines, ce ne peut être que par une influence réciproque de leur entourage sur eux et d'eux sur leur entourage : ils se sont assimilé les idées de leur temps, les ont transformées et élaborées par un travail personnel, et les ont enfin rendues à la société. Comme la nouvelle école prétend mettre en lumière les ressorts intimes qui déterminent les relations des individus avec la divinité, elle néglige forcément

Digitized by Google

l'action collective des masses, l'influence du milieu qui comme tel ne possède pas d'individualité. Ainsi la vie religieuse qui caractérise les XIe, XIIe et XIIIe siècles peut se rattacher à une série de noms illustres : il suffira de citer Grégoire VII et Innocent III, saint Pierre Damien, saint Bruno, saint Bernard, saint Norbert. Et cependant, à n'étudier que l'influence de ces réformateurs et fondateurs d'ordres, l'on serait bien loin de se rendre un compte exact de ce que furent à cette époque les aspirations religieuses et leurs manifestations : il resterait à étudier l'origine et l'histoire des Catharres, des croisades, de la chevalerie, trois institutions qu'on ne peut pas rattacher simplement à un nom et qui sont à comprendre comme les produits de l'activité collective d'une partie de la chrétienté. La nouvelle méthode ne saurait donc pas rendre raison du mouvement génético-évolutif des phénomènes d'ordre religieux — et c'est là le programme de l'histoire ecclésiastique scientifique — parce que ce mouvement est la résultante de l'action combinée des collectivités et des individus. 3°) Enfin l'historien doit, bon gré mal gré, adapter son travail à la nature des documents que le passé lui a légués : ceux-ci exposant les faits à un point de vue phénoménal et social, l'historien ne pourra y puiser autre chose que la connaissance des dogmes et des institutions ecclésiastiques. S'il veut à tout prix trouver dans les sources ce qu'elles ne relatent pas et ce qu'elles n'ont pas voulu relater, il se livrera à un travail d'auto-suggestion et d'auto-interprétation qui n'a rien de commun avec l'histoire.

C. Van Crombrugghe.

W. Berning. *Die Einsetzung der heiligen Eucharistie in ihren ursprünglichen Form nach den Berichten des Neuen Testaments kritisch untersucht. Eine Beitrag zur Erforschung der Evangelien und des Urchristentums.* Münster, Aschendorff, 1901. In-8, 260 pp. M. 6.

K. G. Goetz, *Die Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwickelung. Eine Versuch ihrer Lösung.* Leipzig, Hinrich'sche Buchhandlung, 1904. In-8, 311 pp. M. 9.

I L'ouvrage de M. Berning, publié en 1901, garde toujours toute sa valeur et son actualité : il reste avec la belle étude dont Mgr Batiffol vient d'enrichir la théologie positive, la meilleure monographie que les catholiques possèdent sur l'institution eucharistique. Aussi bien lui a-t-on fait, même dans les milieux hostiles au dogme, bon accueil et nous nous en voudrions de ne l'avoir pas signalé aux lecteurs de cette revue.

Après une copieuse introduction, où l'on trouve retracée, dans ses

Digitized by Google

grandes lignes la controverse eucharistique moderne, l'auteur examine successivement la valeur historique des sources (p. 22-67), leurs rapports mutuels (p. 68-153), l'origine littéraire des récits évangéliques (p. 154-197) et enfin les attaches d'ordre réel et chronologique qui relient la dernière cène à la pâque juive. Comme on le voit, la monographie de M. Berning se place principalement sur le terrain de la critique textuelle ; l'interprétation des sources ne vient qu'en seconde ligne. Cette façon de distribuer les matières amène de fréquentes répétitions et surtout satisfait très imparfaitement le lecteur désireux d'entendre une appréciation justifiée des interprétations de la cène proposées récemment par MM. Spitta, Jülicher, Holtzmann, etc. Cependant l'auteur ayant entrepris, comme le sous-titre et le prologue de son ouvrage en font foi, de reconstituer la teneur primitive de l'institution eucharistique et de fournir ainsi une contribution au problème synoptique, c'est à ce point de vue qu'il convient d'apprécier son travail.

L'on sait qu'à la suite de M Jülicher les exégètes ont coutume de ramener les quatre récits canoniques de la cène à deux groupements distincts, à savoir le groupement pétrinien représenté par Marc XIV et Matthieu XXVI, et le groupement paulinien représenté par la première épître aux Corinthiens XI et le troisième évangile. M. Berning se rallie avec raison à cette manière de voir ; il la maintient même avec maîtrise, en démontrant que, les versets 19b-20 (XXII) de Luc étant authentiques, il n'y a pas lieu d'admettre une source spéciale pour le troisième évangile. Les pages consacrées à ce sujet témoignent d'une érudition aussi vaste que solide, et l'on pourra utilement s'y rapporter pour apprécier les opinions proposées à l'endroit de l'authenticité et de l'interprétation du récit de Luc par M. Viteau (*L'évangile de l'Eucharistie* dans la *Revue du clergé français*, t. XXXIX (1904) p. 5 sq.) et par Mgr Batiffol (*L'Eucharistie dans le Nouveau Testament*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, p. 149, Paris, 1903).

L'historien se trouve donc en présence de deux traditions : à quelle source doit-il les rapporter ? Puisque le troisième évangéliste reproduit l'enseignement de son maître, la question, en ce qui concerne le groupement paulinien, se restreint à l'interprétation de la formule ἐγὼ γὰρ παρέλαβον ἀπὸ τοῦ Κυρίου ὅ καὶ παρεδώκα ὑμῖν, par laquelle l'apôtre introduit son exposé de la cène eucharistique. Avec la plupart des exégètes catholiques anciens et modernes (sauf A. Meyer, J. Hehn et Mgr Batiffol) et bon nombre de critiques protestants, l'auteur l'entend dans le sens d'une acceptation immédiate, d'une apocalypse dont l'apôtre aurait été favorisé. Nous ne pouvons nous rallier à ce sentiment. L'expression « παραλαμβάνειν ἀπὸ » se comprend beaucoup mieux d'une communication médiate et ni la nature de l'objet en question, ni la façon dont saint Paul insiste sur la valeur de ses informations n'exigent autre chose.

Dans l'examen des rapports de dépendance qui relie entre elles les différentes sources M. Berning est d'avis que l'hypothèse d'un évangile

Digitized by Google

oral est celle qui explique le mieux les problèmes littéraires qui s'attachent aux récits évangéliques. Les groupements pétrinien et paulinien ne seraient donc pas à considérer comme des décalques d'une double recension, répandue dans la communauté primitive, mais supposeraient une source commune orale, fidèlement reproduite par Marc et Mathieu, légèrement remaniée par Paul en vue d'un enseignement spécial; le troisième évangéliste aurait cherché une formule spéciale entre celle de son maître et la tradition de Marc-Mathieu. A ne considérer que l'évangile de l'Eucharistie, l'on ne pourrait guère établir de façon péremptoire l'insuffisance d'une tradition orale, reproduite avec plus ou moins de fidélité par nos récits canoniques. Mais pourquoi fournir sur ce chapitre particulier une explication que rien ne suggère et qui est évidemment insuffisante sur beaucoup d'autres? La dépendance de notre Mathieu grec à l'égard de Marc (ou d'un évangile apparenté à Marc) nous paraît certaine; d'autre part, Luc s'est également servi de Marc et lui a emprunté l'addition τὸ ὑπὲρ ὑμῶν pour l'accoler de façon assez mécanique à la formule de consécration prononcée sur le calice. Dès lors, nous estimons que le schéma de filiation de sources suivant explique mieux que la tradition orale, le problème textuel :

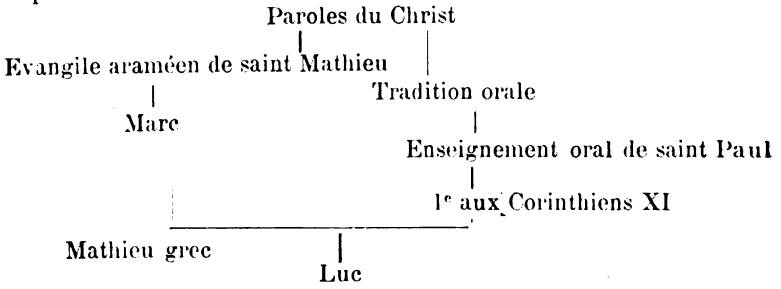

M. Berning s'essaie également à reconstituer la forme liturgique en usage dans les repas eucharistiques des premières communautés. Dans ce but, il interprète successivement la première aux Corinthiens, la Didaché, l'épître authentique de Clément, le récit de Justin, enfin le testament de Notre Seigneur et les constitutions apostoliques. Cette partie est très bien conduite; l'on y trouvera des renseignements très intéressants sur la question de savoir si la consécration s'est accomplie primitivement par le seul geste ou rite de bénédiction ou par la prononciation de la formule consécratoire elle-même. En ce qui concerne l'interprétation de la Didaché, l'expression μετὰ τὸ ἐμπλησθῆναι ne pouvant guère s'appliquer à la communion eucharistique, l'auteur défend l'avis que les prières relatées au chap. IX de ce document ont trait aux agapes, et que le chap. X se rapporte à l'Eucharistie. Cette solution paraît assez plausible et l'on pourra l'opposer avec succès à la thèse rationaliste qui retrouve conservée aux chap. IX et X la pratique eucharistique primitive. Il reste cependant à expliquer pourquoi l'auteur ou le

Digitized by Google

compilateur de la Didaché a séparé le chap. XIV, que les critiques considèrent unanimement comme eucharistique, des chap. IX et X. M. Ladeuze (*L'Eucharistie et les repas des fidèles dans le Didaché, Revue de l'Orient chrétien*, p. 339 sq. Paris, 1902) et à sa suite, M. Kattenbusch (*Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, XII, p. 671, Leipzig, 1903) ont soutenu que les chap. IX et X se rapportent uniquement aux agapes. Ce sentiment explique certes plus d'un des problèmes obscurs soulevés autour de la découverte de Bryennios.

II. M Goetz a entrepris de nous dire, dans sa monographie, l'histoire des controverses eucharistiques qui depuis le M. A. n'ont cessé de semer la division au sein de la chrétienté ; en même temps il s'est essayé à reconstituer la cène primitive. Les premières controverses se rattachent aux noms de Paschase Radbert, de Ratramne et surtout de l'hérésiarque Bérenger de Tours (p. 1-34). Elles sont reprises sous une nouvelle forme dans les communautés protestantes. Luther, tout en s'écartant sensiblement de la doctrine scolastique, avait cru devoir maintenir le dogme de la présence réelle. L'église réformée et plus spécialement Carlstadt, Zwingle, Oecolampade et Schwenkfeld lui firent une vive opposition, dont les effets perdurent encore à l'heure présente (p. 35-99). Enfin, avec la critique historique du XIXe siècle, le problème eucharistique — pour autant que problème il y a — entra dans une phase nouvelle. Le travail de l'esprit religieux et philosophique sur la dernière cène étant terminé et les interprétations s'étant cristallisées en formules dogmatiques, il ne restait plus qu'à examiner dans quelle mesure les différentes conceptions proposées au cours des siècles peuvent se réclamer de l'histoire, et de reconstituer à cette fin les origines même, de la cène eucharistique. C'est la tâche entreprise depuis une quinzaine d'années par la critique historique (p. 101-311).

Dans tout ce travail de longue haleine, l'auteur domine vraiment son sujet ; il a pris connaissance de la plupart des contributions apportées à l'étude de la question, même du côté catholique : ainsi les ouvrages de MM. Berning et Renz reçoivent plus d'une mention honorable L'on regrettera cependant qu'il ait cru devoir passer sous silence les arguments dont se trouve appuyé tel sentiment qu'il ne partage pas et se contente d'exposer les raisons qui l'empêchent de l'accepter. Ce procédé produit sur le lecteur non prévenu l'impression que les doctrines traditionnelles n'ont d'autre mérite que celui d'être vieillies ; ce qui bien souvent n'est pas le cas. Nous ne voudrions pas davantage souscrire à l'explication que fournit M. Goetz du fait que l'antiquité n'a pas connu de controverse eucharistique. C'est vraisemblablement là, dit-il, un fait de pur hasard, comme le prouve et la dispute qui s'est fait jour au second siècle au sujet des éléments eucharistiques et la controverse pascale et surtout la divergence des opinions que l'antiquité nous a léguées. Seulement cette divergence est loin d'être aussi profonde qu'on ne se l'imagine ; en tout cas, avant

Digitized by Google

de s'en prévaloir, il serait prudent de l'établir. Quant à la nature des éléments eucharistiques, il serait peut-être temps de s'apercevoir que le calice pascal dont le Christ a fait — à tout le moins au jugement de l'antiquité — le calice eucharistique, contenait un mélange de vin et d'eau, et que l'opposition faite au second siècle à la pratique ecclésiastique sur ce point s'est inspirée avant tout de motifs philosophiques et ascétiques. Cette dispute n'a donc rien de commun avec le dogme de la présence réelle, et il est parfaitement superflu d'attribuer, avec M. Harnack par exemple, l'usage du mélange de vin et d'eau dans la cène à je ne sais quel compromis de deux partis de l'Église primitive. Enfin pour ce qui est de la controverse pascale, elle a porté principalement sur la date de célébration de la dernière cène et rien n'autorise à y voir un symptôme de dissentiment qui aurait porté sur la valeur doctrinale de celle-ci.

Cependant tout l'intérêt du livre se concentre sur la controverse eucharistique moderne, qui fut ouverte en 1891 par l'étude de M. Harnack touchant les éléments eucharistiques en usage dans l'Église primitive et qui a vu éclore, pendant ces quinze dernières années une littérature très volumineuse. L'auteur consacre plus de deux cents pages à l'élucider et à dresser le bilan des conclusions scientifiques qui s'en dégagent. Celles-ci consisteraient, d'une part, à rapporter à la théologie paulinienne le dogme sotériologique de la nouvelle alliance, basée sur la valeur sacrificielle de la mort de Jésus; de l'autre, à rattacher les spéculations eucharistiques de l'apôtre à une impression visionnaire. Malheureusement toute la série d'hypothèses ingénieuses, construites à coups d'érudition, par lesquelles l'auteur veut autoriser la thèse de M. Gardner, se heurtent contre le sens non équivoque des données évangéliques les mieux établies. Ainsi le logion sotériologique rapporté par saint Marc X 45 = Matth. XX 28 se présente entouré des plus fortes garanties d'authenticité. Il en est de même pour les formules de consécration : les traditions pétrinienne et paulinienne sont d'accord à mettre dans la bouche du Sauveur l'attestation que sa mort constitue le sacrifice de la nouvelle alliance; et ce n'est pas par quelque artifice de critique qu'on peut se flatter de ruiner la valeur de leur témoignage explicite. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la monographie que nous avons consacrée à cette importante question (1).

Au dire de M. Goetz (p. 267 sq.) le Christ, dans la dernière cène aurait simplement comparé l'influence bienfaisante de sa personne à l'action des mets qu'il servit à ses apôtres; l'entretien de la vie corporelle par la nourriture serait l'image de l'influence qu'il désirait exercer sur la vie spirituelle de ceux qu'il allait quitter. Pour nous gagner à cette interprétation, l'auteur nous convie à accepter comme paroles authentiques du Christ τοῦτό ἐστι ἡ σάρξ μοῦ καὶ τὸ αἷμα. C'est

(1) *De soteriologiae christinae primis fontibus*. Louvain, Van Linthout, 1905.

Digitized by Google

très ingénieux : par ce remaniement l'on supprimerait le concept sacrificiel, inhérent au mot σῶμα surtout lorsqu'il se rencontre à côté du mot αἷμα, ainsi qu'à l'expression τῆς διαθήκης ; l'on écarterait le parallélisme des formules consécratoires prononcées sur le pain et sur le vin, et l'on se débarrasserait du précepte de réitérer la cène. Est il besoin d'ajouter qu'on aurait violenté tous les textes évangéliques et interprété l'histoire à travers le prisme d'idées préconçues ?

C. VAN CROMBRUGGHE.

J. LABOURT. *Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide* (224-632). *(Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)* Paris, Lecoffre, 1904. In-8, XIV 372 p. Fr. 3,50.

Le zèle intelligent avec lequel on recherche et édite de nos jours les documents des anciennes littératures chrétiennes syriaque, arabe, arménienne, copte, éthiopienne, permet d'aborder ou de reprendre l'histoire du christianisme dans les pays d'Asie et d'Afrique où ces littératures florissaient autrefois. Nous possédions déjà, sur l'histoire du christianisme en Arménie, plus d'un travail où les documents publiés récemment sont utilisés, et qui constituent de sérieux progrès sur les publications antérieures. Grâce aux études de M. Labourt, nous avons aujourd'hui une excellente histoire du christianisme dans l'empire perse depuis l'introduction de la religion chrétienne jusqu'à la conquête musulmane. Il y a lieu d'espérer des ouvrages analogues pour l'Égypte et l'Éthiopie. Aux travailleurs intelligents, courageux et actifs, il y a là des terrains immenses à défricher

Les huit premiers chapitres du livre de M Labourt embrassent toute l'histoire externe du christianisme en Perse jusqu'à 632. Une table synchronique des rois et des patriarches, ainsi qu'une carte des provinces occidentales de l'empire perse, en facilitent beaucoup la lecture. Il est d'ailleurs d'un grand intérêt, ce bel exposé des vicissitudes de l'église perse. Sous l'habile direction de Papa (vers 310) les chrétientés éparses s'unissent et s'organisent, et reconnaissent l'hégémonie de l'évêque de Séleucie-Ctésiphon. Plus tard, sous le règne de Sapor II (309-379), plus exactement à partir de l'année 339, les chrétiens de la Perse eurent à subir une des plus terribles persécutions dont l'histoire ecclésiastique fasse mention, une de ces persécutions qu'expliquent, seuls, le fanatisme et la cruauté d'un monarque oriental. L'église perse survécut aux assauts du « Roi des rois » et, après la mort de Sapor, elle se réorganisa rapidement Le catholicos Isaac, l'évêque Maruta de Maipherqat, l'influence du concile de Séleucie-Ctésiphon (410) contribuèrent puissamment à cette réorganisation. Bientôt après de nouvelles persécutions, moins cruelles toutefois que la première, vinrent affliger

Digitized by Google

les chrétiens : l'église perse en sortait encore triomphante. Au cinquième siècle les controverses christologiques troublèrent tout l'Orient. Le dyophysisme de l'école d'Antioche (Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste) avait gagné Édesse où les jeunes perses venaient alors suivre l'enseignement supérieur, à l'école des Perses. On leur y enseigna un dyophysisme exagéré, puis le Nestorianisme. En 457, à la mort d'Ibas, sous l'effet d'une réaction monophysite, les Perses furent chassés d'Édesse, finalement, en 489, l'école fut fermée. Un ancien élève de l'école, alors évêque de Nisibe, le trop fameux nestorien Barsauma la rétablit dans sa ville épiscopale. L'activité et l'habileté de Barsauma, l'influence de l'école de Nisibe, l'intérêt politique du roi qui désirait, pour ses sujets, un dogme rejeté par les chrétiens byzantins, amenèrent bientôt la domination du nestorianisme en Perse. Aussi l'Église perse, déjà faiblement rattachée dès ses débuts aux grands centres de la chrétienté, finit par s'en détacher entièrement. Dans son isolement elle se soumit servilement au pouvoir royal. Elle eut, toutefois, au sixième siècle des années de splendeur, par exemple, sous le catholicat de Maraba (540 552). Bien que les monophysites fussent parvenus, dans certaines parties de la Perse, à se maintenir, et à se développer même, à la fin du sixième siècle, le nestorianisme y restait toujours prédominant; il y régnait à l'époque de la conquête musulmane; il y règnera encore de longs siècles. Encore aujourd'hui 70.000 nestoriens végètent dans certaines contrées de l'ancien empire perse, entre le lac de Van et le grand Zab. Voilà, non pas un résumé — on ne saurait pas résumer en une page un livre aussi bourré de faits — mais quelques grands traits de l'histoire du Christianisme dans l'empire des sassanides, d'après l'ouvrage de M. Labourt. C'est un livre qu'il faut lire en entier. A chaque page, l'on voit que l'auteur possède à fond la langue et la littérature syriaques, et sa critique n'est nullement inférieure à ses connaissances littéraires et philologiques. Qu'on nous permette toutefois une remarque. L'histoire du christianisme en Perse n'est pas indépendante de l'histoire du christianisme en Arménie : les communautés monophysites perses ont eu des relations très étroites avec les Églises arméniennes. M. Labourt aurait pu tirer quelque avantage des documents arméniens pour l'histoire des Monophysites perses. Le *Girk Techtoz* (livre des lettres, Tiflis 1901) renferme une correspondance très intéressante entre Arméniens et Jacobites perses. L'assertion d'après laquelle Babken aurait, au synode de Valarschapat en 491, livré l'église arménienne au monophysisme, n'est plus en accord avec les progrès des études d'histoire arménienne. C'est au synode de Dwin, au commencement du sixième siècle, qu'il faudrait dire. D'ailleurs dans un ouvrage comme celui-ci, qui est une première mise en œuvre d'innombrables documents encore peu étudiés, certaines imperfections et hésitations ne sauraient étonner. Nous le reconnaissons volontiers. C'est ce qui légitime la prudente réserve de M. Labourt sur une foule de questions. Les publications d'œuvres encore inédites

Digitized by Google

et les études de détail apporteront maint éclaircissement. A propos de l'origine de l'institution monastique en Perse (Ch. I, § 2) et de l'identification des *Benai qiama*, nous estimons que les vues de M. Labourt doivent être corrigées par l'excellent article du P. R. H. Connolly, O.S.B., *Aphraates and Monasticism*, paru dans le n° de juillet 1905 du *Journal of theological studies*.

L'histoire interne de l'Église chrétienne perse est exposée dans les chapitres neuf à douze. En voici les titres : le développement de la théologie nestorienne, les écoles nestoriennes, l'institution monastique, le droit canonique de l'Église perse.

L'étude sur le développement de la théologie nestorienne est particulièrement à signaler à l'attention des théologiens, M. Labourt a pu utiliser le manuscrit d'un traité complet de théologie nestorienne encore inédit, *le livre de l'Union* du célèbre moine nestorien Babaï le Grand. A l'aide de ce document précieux ainsi que d'autres traités, M. Labourt établit victorieusement qu'au sixième et septième siècles le nestorianisme n'est pas resté stationnaire, comme on le croit généralement. Au contraire, la rigidité de doctrine de ses premiers défenseurs, Théodore, Nestorius, Ibas est singulièrement mitigée. Les Perses, sous l'influence des Maraba, des Narsès, des Babaï insistent sur l'union intime des deux natures, et les anciennes expressions pour désigner l'union, ἕνωσις σχετική, κατὰ χάριν, κατ' εὐδοκίαν ne sont plus guère admises, ou sont même manifestement exclues. Néanmoins ils restent tous fidèles à la mémoire de leurs grands docteurs et rejettent les conciles qui les ont condamnés. L'exposé des controverses christologiques du ve-viie siècle est d'ailleurs tellement compliqué qu'il n'y a pas moyen d'éviter ici toute obscurité. Les termes dont se servent les auteurs tant grecs que syriens n'ont pas encore un sens précis, accepté universellement. Et si dans nos théologies nous nous contentons de distinguer au cinquième siècle, deux grandes hérésies christologiques dont nous comprenons les dénominations au sens le plus strict, nous aurions tort, toutefois, d'oublier que, chez les auteurs mêlés à ces controverses, bien d'autres nuances de doctrine étaient courantes.

M. Labourt a donc raison de parler d'eutychiens, de monophysites comme Dioscore, de cyrilliens, de nestoriens rigides et modérés, de néo-nestoriens, de chalcédoniens etc. Toutes ces dénominations, peuvent, il est vrai, gêner le lecteur, mais elles contribuent à l'exactitude historique et un historien ne saurait simplifier une situation ou une controverse embrouillées. Il faut reconnaître que Léonce de Byzance a joué un rôle important dans l'exposé scientifique et précis de la définition chalcédonienne, qu'il précisa notamment la notion d'hypostase. Encore me semble-t-il exagéré d'écrire que « avant lui .. il fallait être monophysite ou dyophysite, égyptien ou antiochien, et que la formule de Chalcédoine apparaissait comme un essai de conciliation bâtard et mal venu. » Ce sont des phrases comme celle-ci qui expliquent tout au moins certaines réserves dont ce chapitre du livre de M. Labourt a été l'objet.

Digitized by Google

A signaler aussi le chapitre sur les écoles nestoriennes, particulièrement les pages 293 s consacrées à l'école de Nisibe, dont nous possédons, par une chance exceptionnelle, le règlement intérieur et le texte de certains cours y professés au sixième siècle, par exemple les *Instituta regularia divinae legis* de Paul de Nisibe, qui sont importants pour l'histoire de l'exégèse.

Produire non des œuvres de vulgarisation pour le grand public, mais des œuvres de haut enseignement où l'on peut trouver, sur des sujets capitaux de l'histoire ecclésiastique, les résultats acquis de la science critique, l'état actuel des controverses et une bibliographie suffisante pour pousser aux études approfondies, tel est le but envisagé par les promoteurs de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*. L'ouvrage de M. Labourt répond parfaitement à ce but. Une connaissance approfondie de la littérature syriaque, une érudition abondante et sûre, une critique éveillée et toujours pénétrante, l'ordre et l'enchaînement de l'exposé font de ce livre un manuel unique pour cette branche de l'histoire ecclésiastique.

Les quelques critiques qui m'ont paru nécessaires au cours de cette revue ne sauraient en rien diminuer ce mérite fondamental.

H. Coppieters.

E. Vacandard. *Études de critique et d'histoire religieuse: Les origines du Symbole des apôtres. Les origines du célibat ecclésiastique. Les élections épiscopales sous les Mérovingiens. L'Église et les ordalies. Les papes et la Saint-Barthélemy. La condamnation de Galilée.* Paris, Lecoffre, 1905. In 12, VIII-390 p. F. 3,50.

A. Ricci Riccardi. *Galileo Galilei e fra Tommaso Caccini. Il processo del Galilei nel 1616 e l'abjura secreta rivelata dalle carte Caccini.* Florence, Le Monnier, 1902. In-8, XV 280 p.

M. Vacandard vient de réunir en volume divers articles très savants publiés, sur des sujets fort discutés, dans la *Revue du Clergé français* et dans la *Revue des Questions historiques*.

La première question abordée par M. Vacandard : *Les origines du Symbole des apôtres* (pp. 1-68) avait été traitée par lui-même dans la *Revue des Questions historiques* (n° d'octobre 1899).

Deux ans plus tard, dom Chamard présentait au public dans la même Revue (avril 1901) une étude aboutissant à des conclusions opposées à celles de M. Vacandard ; une polémique s'en suivit (*ibidem*, juillet 1901) au cours de laquelle M. Vacandard n'eut pas de peine à démontrer le peu de valeur de l'argumentation de son contradicteur et c'est en vain que celui-ci a cherché à maintenir ses conclusions. Si

Digitized by Google

M. Vacandard a remanié complètement l'appareil extérieur de son étude et présente les idées dans un ordre plus logique, ses conclusions sont restées les mêmes : c'est à tort que l'on attribue aux apôtres la paternité du Symbole romain ; le silence des écrivains du Ier siècle et les altérations du texte qu'on constate déjà à cette époque, sont, en ce sens, des arguments convaincants (1).

A quelle date faut-il donc fixer la composition du Symbole romain ?

M. Vacandard trouvait autrefois « un peu hasardée » l'opinion de M. Burn, qui fixe la composition du *Credo* romain entre 100 et 120 et préférait à cette date la seconde moitié du IIe siècle ; s'il accorde aujourd'hui plus de vraisemblance à l'opinion de M. Burn, ses préférences restent néanmoins acquises à la thèse qu'il soutenait en 1899. Nous croyons cependant devoir admettre que le *Credo* romain existait dès la première moitié du IIe siècle : Marcion, qui rompit avec l'Église romaine vers 145, y fait allusion, même avant cette date, et saint Justin, principalement dans sa première apologie, écrite vers 150, fait de continuels emprunts à une formule antérieure, qui serait le Symbole romain.

* * *

L'étude sur les *Origines du célibat ecclésiastique* (pp. 69-120) est basée sur l'article de M. Funk (2), dont M. Vacandard adopte les conclusions, en réfutant la thèse soutenue principalement par M. Bickell (3).

En honneur pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, la pratique du célibat ne dérive pas d'une loi apostolique : les textes des écrivains de cette époque et la manière de vivre des évêques, prêtres et diacres le prouvent clairement.

A partir du IVe siècle, l'Orient, au concile *in Trullo* de 692, adopte une pratique relativement mitigée, au moins pour le clergé inférieur ; en Occident par contre une discipline plus sévère s'introduit. Les papes et les conciles défendent aux prêtres et aux diacres, et plus tard aux sous-diacres, non seulement le mariage, mais tout usage d'un mariage contracté antérieurement, et cela sous les peines les plus graves. L'auteur montre sommairement l'application de ces lois dans les diverses églises ; il signale les crises que subit cette discipline aux

(1) Contrairement à ce que dit M. VACANDARD la seconde partie du second volume de l'ouvrage de KATTENBUSCH, *Das apostolische Symbol : seine Entstehung, sein geschichtlicher Sinn, seine ursprüngliche Stellung im Kultus und in der Theologie der Kirche*, 2 vol. Leipzig, 1894-1900, a paru en 1900. Elle est intitulée : *Verbreitung und Bedeutung des Taufsymbols*.

(2) Art. *Cölibat*, dans la *Real- Encyklopädie der christlichen Alterthümer* de KRAUS, t. I, pp. 304 sv.

(3) *Der Cölibat, eine apostolische Anordnung*, dans *Zeitschrift für katolische Theologie*, t. II (1878), pp. 26-64 ; t. III (1879), pp. 792-799.

Digitized by Google

VIIIe et Xe siècles et la réforme du XIe siècle qui aboutit à la décision du concile de Latran (1123).

* * *

On peut en général souscrire aux conclusions de l'article que l'auteur consacre aux *élections épiscopales sous les mérovingiens* (pp. 121-187). On nous permettra cependant de relever quelques inexactitudes.

M. Vacandard fait remarquer (p. 141) que l'on ne peut attacher trop d'importance aux différents détails des récits d'élections épiscopales rapportés par les hagiographes, « parce que ces auteurs ont d'ordinaire uniquement à cœur d'établir que leurs héros ont été canoniquement élus. » Il serait même plus précis de dire qu'ils cherchent à montrer combien la nomination répond aux désirs de tout le monde. En outre, l'auteur note (p. 131) que Grégoire de Tours, « lorsqu'il marque d'un simple trait une élection épiscopale, se borne à signaler l'intervention du prince régnant. Cela lui paraissait caractéristique. » (Disons que c'est l'idée qui le préoccupe avant tout.) « Quand il entre dans le détail; on aperçoit néanmoins ordinairement l'œuvre collective du peuple et du clergé local. »

Ces deux règles générales, bien certaines, M. Vacandard ne les a pas toujours fidèlement appliquées, là surtout où il s'agissait d'apprécier des nuances dans la façon d'agir des princes francs. Il n'y a pas à nier que Childebert ne fût d'un caractère profondément religieux, et il est probable que dans les élections épiscopales, son attitude fut différente de celle de Clotaire. Mais l'exemple donné par Gontran, si dévoué aux intérêts de l'Église, montre bien qu'il est hasardé de conclure que « Childebert n'intervint pas dans les nominations épiscopales au détriment des droits du peuple et du clergé » (p. 141). Les raisons politiques amenaient si aisément un abus. Childebert s'en rend parfois lui-même coupable, témoin l'impossibilité dans laquelle il met l'évêque de Sens, sujet de Théodebert, de franchir la frontière et de visiter la partie de son diocèse située dans son royaume (MGH, *Epistolae meror. aevi*, t. II, p. 438). Les témoignages de *Vitae* cités par M. Vacandard ne donnent aucune certitude à son assertion. La *Vita Vigoris* (p. 141, n° 2) est sans valeur, la *Vita Albini* (p 141, n° 1) passe erronément (cfr. V. p. 142) sous silence le *praeceptum* royal, et le texte de la *Vita Paterni* (p. 141, n° 3) de texture stéréotypée, est sans force probante. La *Vita Leobini* et Grégoire de Tours (*Vitae Patrum*, VIII, 4), dont les récits présentent des garanties d'historicité, font précisément entrevoir la part prépondérante prise par la volonté royale. L'opposition avec la façon d'agir de Clotaire est d'autant plus délicate à préciser que, pour apprécier la conduite de celui-ci, l'on possède le témoignage, généralement assez précis et circonstancié de Grégoire de Tours, dont les souvenirs étaient plus abondants pour Clermont, Tours, Poitiers, Le Mans, villes soumises à ce prince, tandis

Digitized by Google

qu'il ne rapporte aucun fait parallèle, concernant les évêchés du royaume de Childebert (1).

On peut faire la même remarque en ce qui concerne le jugement porté sur la conduite des successeurs de Clotaire et Childebert, qui eurent dans cette question « des vues fort diverses, et même parfois *absolument opposées* » (p. 152). Gontran, dit l'auteur (p 155), « s'il ne se considère pas comme absolument lié par les choix du clergé et du peuple, en général néanmoins en tient compte et les ratifie ». Quelques cas isolés (p. 153) font exception : *Gr. Turon*, VIII, 22, pour Eauze; *ibid.*, pour Saintes; d'autres nominations encore qui rendent fort problématique l'existence du droit d'élection : *Gr. Turon*, VIII, 39, pour Vienne (« rege eligente ». Cfr. néanmoins, V. p. 131), V. 45, VIII, 39, désignations anticanoniques de laïques, référendaires employés à la cour royale. Après le groupement de ces faits individuels, l'on s'étonne de voir énoncer cette conclusion : « qu'on voit les canons observés dans la plupart des nominations auxquelles Gontran prit part » (p. 154); assertion prouvée par six cas seulement dont plusieurs la contredisent bien plus qu'ils ne la confirment (2)

L'élection de Virgile (*Gr. Turon*, IX, 23) laisse subsister également certains doutes sur sa régularité. L'influence de Siagrius d'Autun, en relation il est vrai avec Arles (cfr. *Vita Rusticulae*), déterminant la nomination en cette dernière ville de l'abbé d'Autun Virgilius, ne suppose pas si évidemment que l'élection préliminaire ait été faite par le clergé d'Arles. Elle autorise bien plus aisément l'hypothèse contraire. Et il est parfaitement superflu de citer le texte emphatique de la *Vita Virgilii*, de date postérieure (p. 154, n. 3). Enfin la nomination du premier remplaçant de Tétricus au siège de Langres (*Gr. Turon*, V, 5) était anticanonique (cfr. conc. d'Orléans, V, 549, c. 12), le titulaire n'étant pas mort. Le silence des conciles tenus sous le règne de Gontran est donc dû, peut-être à la complaisance, plus probablement à la négligence du clergé, et il était temps que la parole du grand pape Grégoire Ier vînt secouer la torpeur de l'épiscopat franc.

Le même état de choses existait probablement dans le royaume de Sigebert. M. Vacandard, il est vrai, s'en fait une autre conception ; il

(1) Relevons une légère inexactitude L'auteur dit (pp. 137 sv.) qu'Austrapius « mourut avant celui qu'il devait remplacer. » (Cfr Grégoire de Tours H. F. IV, 18.) Clotaire, qui l'avait choisi pour succéder à Pientius, était mort lorsque cet évêque vint à décéder. Charibert ne suivit pas les vues de son père et nomma Pascentius au siége de Poitiers *clamante Austrapio*. Celui-ci meurt peu de temps après.

(2) M. VACANDARD (p. 154) retrace-t-il fidèlement l'élection de Bourges telle que la rapporte GRÉGOIRE DE TOURS H. F., VI, 39 ? Il est douteux que les simoniaques soient les candidats choisis par les électeurs; ils se présentaient souvent à la Cour sans mandat de la communauté. Et s'ils sont ces candidats, le laïc Sulpitius, distinct de ces *episcopatuum quaerentibus*, n'est-il pas plutôt l'homme du roi que l'un des élus du peuple ? Cette lutte au plus offrant est du reste symptomatique pour ce qui regarde les habitudes de Gontran. (Le fait se passe en 584).

Digitized by Google

s'appuie sur les témoignages (qu'il reconnait n'être pas sûrs) de deux *Vitae* du xe siècle et de Grégoire de Tours, IV, 35 (consécration anticanonique), pour conclure « que les seules élections épiscopales que l'on nous signale sous le règne de ce prince sont correctes » (p. 156)! Sigebert ne se gêne pourtant pas en matière épiscopale ; il démembre l'évêché de Châteaudun (1) *(Gr. Turon*, VII, 17), fonde celui d'Alais *(Ibid.*, V, 5) et comme nous l'avons vu *(Ibid.*, IV, 35) fait consacrer Avitus à la cour. Les abus de Sigebert s'arrêtèrent-ils là? Le clergé considérait ceux-ci comme bien plus graves que l'attribution d'un évêché à un favori. Toujours en vue de montrer que l'intervention abusive de la royauté dans les élections épiscopales ne fut pas générale après 561, mais qu'elle fut uniquement le fait de certains rois, M. Vacandard distingue une double politique chez Childebert : « au début de son règne il paraît avoir observé assez strictement les canons de l'Église » (p. 157). M. Vacandard donne en ce sens quelques exemples concluants. Malheureusement « la fin ne répondit pas au début ; l'influence néfaste de Brunehaut se faisait sentir à la cour de son fils » (p. 159). Cette influence n'existait-elle pas au début du règne de Childebert, lorsque la tutelle des grands qui pesait sur le royaume d'Austrasie, fut brisée (vers 585), et que la reine reprit en mains une partie du pouvoir au nom de son fils âgé de 15 ans (2)? — L'auteur qui a jugé avec tant de bienveillance Gontran, Sigebert, Childebert II enfant, s'en prend à Brunehaut et Chilpéric. A ce propos quelques remarques s'imposent. La correspondance de Grégoire le Grand permet de constater que la simonie et la nomination de laïques à l'épiscopat étaient assez anciennes dans l'Église franque ; ses reproches ne sont pas provoqués par les seuls agissements de Brunehaut. Le témoignage de la *Vita Eligii* (p. 159, n. 4) que M. Vacandard accepte pour Brunehaut, rejette pour Clotaire, peut-il, interprété de la sorte, conserver quelque valeur? Cette reine, il est vrai, nomme des laïques, mais n'était-ce pas l'usage général à cette époque? Ce n'est pas à dire que Brunehaut et Chilpéric ne se soient pas montrés plus arrogants, intransigeants, autoritaires dans leurs rapports avec l'Église que les autres rois francs (3). Mais est-il exact de parler d'une opposition

(1) M. Vacandard l'absout parce que les nécessités politiques lui imposèrent en quelque sorte cet acte. Mais ces nécessités ne se présentaient-elles pas assez régulièrement à chaque partage du royaume ?

(2) La nomination de Théodose à Rodez (Gr. Turon. H. F., V. 46) en 580 peut-elle caractériser l'attitude de Childebert né en 570 (p. 159)? Celle de Charinus à Verdun (Gr. Turon. IX, 23), faite en toute légalité, est contemporaine (588) de celle de Pronimius, imposé par le roi à Vence (Gr. Turon. IX, 24. cfr. V. p. 160, n. 5).

(3) Si l'on procédait, dans l'analyse des témoignages présentés par M. Vacandard pour caractériser les procédés de Chilpéric, avec la bienveillance qu'il a mise à interpréter ceux qui concernent Gontran, il faudrait remarquer : 1) Que rien ne permet d'affirmer que la désignation au siège de Dax (M. Vacandard par erreur identifie cet évêché avec Aix) du comte Nicétius (Grég. de Tours, H. F., VII, 31) parent de l'évêque

Digitized by Google

d'idées et de politique en matière d'élections épiscopales chez les successeurs de Clotaire? Une orientation nouvelle se fait jour au début du VIIe siècle dans le royaume franc. Malgré l'influence néfaste de Brunehaut « les abus de pouvoir en matière religieuse paraissent moins fréquents à la cour de Théodebert II et de Thierry II » (p. 163) (1). Il est certain que Clotaire II inaugure une politique religieuse plus conciliante que celle de Brunehaut, Chilpéric, Gontran. Le concile de Paris et l'édit de 614 en sont garants. M. Vacandard a raison de l'affirmer.

Une dernière observation sur un autre point. Y a-t-il tant de différence entre la conduite de Thierry et celle de Clovis (p. 136) (2)? Personne, dit M. Vacandard (p. 143), sous les successeurs de Clovis ne songe à reprocher aux rois d'intervenir dans la nomination des évêques. Mais qui en a fait un grief à Clovis? Est-ce Léon de Sens? Bien au contraire « les évêques faisaient d'autant plus volontiers des avances à la royauté, qu'ils comptaient sur son appui pour réprimer les abus que le peuple avait introduits dans les élections épiscopales » (cfr V. p. 143) (3). Les abus qui se sont déjà greffés en 515 (Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, VI, 3) sur l'intervention royale, la tendance de l'Église franque, qui se reflète dans le canon 54 du second concile d'Arles, cherchant à combattre les coteries locales et les poussées populaires par un régime électif limité (désignation de trois candidats par les évêques), montrent bien dans quel sens la royauté fut sollicitée d'agir. On la choisissait comme arbitre, et si l'on considère la façon dont l'organisme des élections épiscopales fonctionnait généralement en Gaule, il est évident que le rôle du roi fut souvent de désigner d'une façon personnelle et directe le titulaire, comme le fit Thierry

voisin d'Aix, Rusticus, fut faite sans le choix du peuple (Cfr VACANDARD, p. 131 à propos de GRÉG. DE TOURS, H. F., III, 17). Les évêques, il est vrai, sacrent Faustinianus, mais c'est sur l'ordre du prétendant au trône, Gondebaud, l'ami du métropolitain de Bordeaux. Gontran, après avoir déposé l'évêque ainsi nommé, ratifie immédiatement le choix de Chilpéric et lorsqu'il dépose fait ordonner Nicétius (GRÉG. DE TOURS, H. F., VIII, 20). — 2) Que la même note de M. Vacandard (p. 331 ; cfr également p. 133, n° 1 ; p. 155, n° 1) s'applique au texte cité de GRÉGOIRE DE TOURS, VI, 15. — 3) Que si Gontran demande à Childebert la réunion d'un concile, il n'indique pas comme objet de ses délibérations la question des nominations épiscopales. (GRÉG. DE TOURS, IX, 20).

(1) Pourquoi appuyer cette appréciation des témoignages sans valeur des *Vitae Lupi*, *Nicetii Vesont.* ? La note de la *Vita Arnulfi* ne semble guère indiquer un témoin bien renseigné : *forte fuit...*

(2) LÉON DE SENS *(Epitre à Remy de Reims)* a-t-il eu vis-à-vis de Clovis une attitude que l'on ne rencontre pas plus tard (p. 143) ? Le roi avait fait ordonner un prêtre indigne; l'épiscopat saura toujours protester contre des ordres semblables.

(3) La lettre de Léon de Sens (cfr VACANDARD, p. 129) et la façon d'agir des successeurs de Clovis montrent bien, comme le pense M. Vacandard, que ces avances furent faites sous le règne du fondateur de la monarchie franque.

Digitized by Google

pour le siège de Clermont (cfr. Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, VI, 3.) — Bien que le fait fût accepté de tout le monde, la question de droit ne fut précisée qu'en 549. Le silence du concile de 511 n'indique pas une réserve de la part de Clovis ; il s'explique parce que la législation ecclésiastique existante ne mettait pas d'obstacle à l'action royale. Ce fut seulement lorsque l'épiscopat eut remis en vigueur (en 533, 535, 538) le droit canonique en matière d'élection, qu'il dut songer à consacrer juridiquement un droit acquis à la royauté.

Malgré cette délimitation des pouvoirs faite par l'Église, les exemples de Clotaire furent suivis par ses successeurs qui adoptèrent tous, avec des nuances pourtant, la politique de leur père. Le droit de l'Église n'est civilement reconnu que par Clotaire II en 614.

Les grandes lignes de l'article de M. Vacandard sont donc justes, et l'on ne peut que louer l'érudition qui distingue cette étude.

∴

Sauf de rares exceptions, les docteurs et les Églises particulières d'Occident ne s'opposèrent pas aux ordalies. Si les papes en interdirent l'usage aux tribunaux ecclésiastiques, ils le tolérèrent cependant dans les tribunaux laïques. Le duel judiciaire, d'abord combattu par les docteurs et Églises particulières, finit cependant par prévaloir auprès des tribunaux laïques. Les papes, à partir de Nicolas Ier, tolèrent l'usage du duel judiciaire dans les tribunaux laïques en l'interdisant aux tribunaux ecclésiastiques.

Telles sont les conclusions d'une courte étude sur l'*Église et les ordalies*. (pp. 189-215). M. Vacandard n'a du reste nullement eu l'intention d'épuiser la question.

∴

On admirera l'érudition du travail que nous présente M. Vacandard sur *les papes et la Saint-Barthélemy* (pp. 217-292). Ni Pie V, malgré ses principes et sa conduite inexorables en matière d'inquisition, ni Grégoire XIII ne trempèrent dans le massacre des Huguenots, qui eut comme cause unique la jalousie de la reine-mère ; il serait difficile d'expliquer la joie du pontife et de la cour romaine, sans admettre que l'on ait pris au sérieux à Rome la prétendue conspiration huguenote. Telles sont les deux grandes conclusions, auxquelles aboutit l'enquête de M. Vacandard.

Pour ce qui est du premier point, on doit aujourd'hui admettre qu'aucun complot ne fut tramé entre la cour de France et la cour romaine à la veille de la Saint-Barthélemy. Il est cependant difficile d'admettre l'opinion de l'auteur sur la possibilité d'éviter tout conflit sanglant par un édit de tolérance, lancé dès avant la Saint-Barthélemy (p. 237). Nul doute que les protestants n'eussent été satisfaits de voir

Digitized by Google

Catherine et les Guise (1) disparaître de la scène politique et remplacés par Coligny (2); mais pense-t-on que les catholiques eussent supporté la chose? Leur attitude durant les guerres de religion permet d'en douter. Venons-en à la seconde conclusion de l'auteur. M. Vacandard a pris connaissance de l'étude de M. Philippson, basée sur les correspondances diplomatiques entre Rome et le nonce Salviati (3). Il est regrettable que, malgré l'évidence des documents, il n'ait pas modifié sa manière de voir (4).

Tous les arguments que M. Vacandard met en avant pour prouver que Grégoire XIII dut croire à une conspiration huguenote, paraissent bien faibles. Les documents employés par l'auteur sont les correspondances officielles, diplomatiques, échangées entre la cour de France et les autres cours d'Europe. Pour les interpréter sainement, il faut tenir compte de la politique générale de l'époque et de la situation de la France vis-à-vis des autres nations. L'explication du courrier royal, Beauvillier, et la réponse du Saint-Siège n'ont qu'une valeur diplomatique : d'une part le roi ne pouvait solliciter ouvertement du pape l'approbation d'un massacre; d'autre part Grégoire XIII pouvait-il dans une dépêche officielle répondre à ce qui ne lui avait pas été annoncé officiellement et lancer à la face du roi une accusation de mensonge? De même, quelle valeur attribuer aux explications du roi aux autres cours d'Europe? Les projets d'union de la maison de France avec celle d'Angleterre, les vues de Catherine sur le trône de Pologne forçaient celle-ci à faire accréditer auprès des puissances protestantes l'idée d'un complot huguenot. Tout autre fut l'explication donnée à la cour d'Espagne : il ne s'agit plus ici de la répression d'un complot; il n'est pas question non plus d'un massacre politique, mais bien d'un massacre de protestants comme tels, mesure préméditée par le roi depuis longtemps (5). On peut juger par là de la sincérité de ces

(1) Faut-il juger les Guise aussi sévèrement que le fait l'auteur? Qu'ils fussent ambitieux, soit! Mais dire que « l'attentat du 24 août était pour l'ambition du cardinal de Lorraine un véritable triomphe » (p. 276); « qu'il avait pour lui le caractère d'une représaille digne de la maison des Guise à laquelle il appartenait » (ibid.), n'est-ce pas fausser les intentions et les sentiments du cardinal de Lorraine?

(2) Est-il bien vrai que Coligny « ne respirait en ses derniers jours que la grandeur de la France » (p. 237), qu'il fût devenu, dans l'hypothèse d'un édit de tolérance, « un des soutiens de la royauté » (ibid.)? L'attitude de l'amiral durant les guerres de religion, ses sentiments lors de son rapprochement de la Cour (15 septembre 1571), ses intrigues pour amener la guerre contre l'Espagne montrent qu'il cherchait avant la grandeur de sa patrie, la prépondérance de ses coréligionnaires.

(3) Cfr : *Die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, dans le *Deutsche Zeitschrift für Geschichtwissenschaft*, t. VII (1892), pp. 100-137.

(4) Cfr : *Les papes et la Saint-Barthélemy*, dans la *Revue du Clergé français*, 10me année, t. XXXVII (1903-1904), pp. 5-29; 245-274.

(5) C'est en tenant compte de ces explications données à la Cour d'Espagne, qu'il faut interpréter la dépêche de don Juan (cfr DE LA FERRIERE, *La Saint-Barthélémy. La veille. Le jour. Le lendemain.* Paris, 1892, p. CXV, VACANDARD, p. 278) qui ne croit pas à la préméditation annoncée par les Français.

Digitized by Google

explications officielles. — Au contraire une dépêche confidentielle de Salviati, arrivée à Rome le 5 septembre, et qui occasionna les manifestations de joie, raconte le massacre des Huguenots. Le nonce ajoute même : « Je ne puis croire que, si l'amiral était mort du coup d'arquebuse qu'on lui tira, tant de personnes eussent péri... Lorsque j'écrivis ces jours passés en chiffre à votre Seigneurie que l'amiral s'avançait trop et qu'on lui donnerait sur les ongles, j'étais déjà convaincu qu'on ne voulait plus le supporter; j'étais confirmé dans cette opinion quand j'écrivis dans une dépêche suivante que j'espérais donner bientôt à Sa Sainteté quelque bonne nouvelle, mais je ne croyais pas à la dixième partie de ce que je vois présentement de mes yeux. » (Cfr V. p. 272, Philippson, *art. cit.*) Que nous sommes loin d'une action concertée (1) ! — Les dépêches du cardinal de Côme, en réponse à cette dépêche de Salviati, ne laissent plus subsister le moindre doute à ce sujet. Le texte est décisif : Grégoire souhaitait vivement « que le roi très chrétien cheminât résolument dans la voie que la Providence lui avait ouverte et s'employât à nettoyer et à purger entièrement son royaume de la peste huguenote » (2). Et puis, « une espérance nous reste c'est que la girandole aura agi d'elle-même en tous lieux, puisqu'on a déjà quelque bruit de ce qui s'est fait à Lyon et à Rouen » (3). Et plus tard, le 22 septembre, le cardinal de Côme écrit à Salviati « Travaillez à ce que le roi, sa mère, son frère d'Anjou et tous les catholiques *continuent à faire* que tout le royaume français soit expurgé d'une semence si pestilentielle. Le pape prie à cette intention et il demande que tous les chrétiens prient avec lui. » (Philippson, *art. cit.*, pp. 134-136). Peut-on douter encore, lorsque le pape demande « des lettres plus longues, exposant l'origine de ces projets, la manière dont ils ont été mis à exécution, les effets qu'on pouvait en attendre pour le service de Dieu » ? (Dépêche du card. de Côme à Salviati, 8 septembre 1572.)

C'est donc bien le massacre des hérétiques comme tels et non la ruine d'une conspiration huguenote qui provoqua une si grande joie à la cour de Rome (4). — Cette attitude de la cour romaine n'a du reste rien de bien étonnant; pour la juger, il faut comme le dit M. Vacandard lui-même au début de son étude : « placer les hommes et les évène-

(1) La phrase relevée par M. Vacandard (pp. 272-273) et qui, d'après lui, laisse sous-entendre la nouvelle du complot, est loin d'insinuer l'idée d'une conspiration huguenote.

(2) « ne resta S. B^ne di pregarlo et farlo pregare a disponer interamente il Re Chr^mo *a voler caminare per la strada apertagli* da S. D. M^ta, et totalmente *nettare et purgare il Regno di Francia de la pesta Ugonottica* » Philippson, *art. cit.* p. 134.

(3) « Ma una speranza ci resta che la girandolo habbia fatto da se *in ogni luogo*, havendosi gia un po d'odore di quel che s'è fatto in Lione et in Rohano. » *Ibid.*

(4) Faut-il croire avec M. Vacandard (pp. 289-290) que Grégoire XIII, après avoir connu la vérité, passa de la joie à la tristesse ? Le témoignage de Brantôme, faisant verser des larmes à un pape mort depuis des mois (Pie V), n'a aucune valeur.

Digitized by Google

ments dans leur cadre vrai et se garder de les juger d'après les idées de notre temps. Chaque siècle a ses idées, ou, si l'on veut même, ses préjugés, auxquels les meilleurs esprits n'échappent guère » (p. 221).

*
* *

L'étude sur *la condamnation de Galilée* (pp. 293-387) est pleine d'intérêt et de franchise. Si presque tous les historiens sont aujourd'hui d'accord sur la trame des évènements de ce mémorable procès, cet accord cesse lorsqu'il s'agit de juger la portée dogmatique, morale et historique de la condamnation de Galilée. Cette question, M. Vacandard l'a traitée d'une façon supérieure dans la seconde partie de son étude.

La sentence doctrinale du pape et des Congrégations n'était pas infaillible, l'adhésion qu'on devait lui accorder n'avait pas un caractère absolu (p 366). Quelle devait donc être l'attitude du catholique vis-à-vis de cette décision ? Certes on ne saurait imposer « une adhésion intérieure au savant qui a la certitude scientifique de l'erreur contenue dans une décision faillible de l'autorité » enseignante (p. 372). Tel n'était pas le cas pour Galilée : toute son attitude pendant le procès de 1633 et après son abjuration, le prouve aisément. Mais est-il *toujours* interdit au catholique, qui n'a pas cette certitude, d'émettre un jugement différent de celui que le Souverain-Pontife ou les Congrégations ont porté sur une doctrine ? Lui est-il *toujours* interdit d'apprécier librement un document émanant du Souverain-Pontife ou des Congrégations, qui touche à la doctrine ? Certainement non ; cela revient à cette autre question : un pape ou les Congrégations peuvent-ils se tromper sur un point de doctrine, lorsqu'il n'y a pas de définition *ex cathedra ?* S'ils peuvent se tromper, et l'histoire est là pour attester qu'il en est bien ainsi, on peut corriger leur erreur ; pour corriger leur erreur, il faut avoir, en cas de doute, le droit de rechercher une opinion autre que la leur, le droit de penser et de chercher ; et ces recherches peuvent se concilier avec « cette confiance fondée sur la sagesse habituelle des papes, sur les grâces ordinaires que Dieu leur accorde pour bien diriger l'Église, sur la science et la vertu des membres des Congrégations qui leur servent de conseillers et d'organes. » (Jaugey, *Le procès de Galilée et la théologie*, p. 118, Paris, Delhomme, 1888, V. p. 367.) Et dans ce cas de la condamnation de 1616 et de 1633, n'y avait-il pas des raisons spéciales qui permettaient de découvrir l'erreur commise par le pape et les Congrégations ? N'y avait-il pas des raisons spéciales pour ceux qui, suivant de près le mouvement scientifique de l'époque, avaient assisté aux intrigues qui suscitèrent et menèrent toute l'affaire et connaissaient le faible des raisons opposées aux doctrines nouvelles ? C'est cette question de droit, résultant de toute sentence faillible de l'autorité, qu'il est difficile de concilier avec la sentence elle-même du pape et des Congrégations, comme le fait M. Vacandard (pp. 366, svv.). La défense de s'occuper de la question

Digitized by Google

« à quelque titre et sous quelque forme que ce fût », l'ordre d' « abjurer, maudire et détester les susdites erreurs et hérésies » ne peuvent s'entendre que d'une soumission *absolue*. Nous préférons donc dire que le pape et les Congrégations ont outrepassé leurs droits, en exigeant une adhésion absolue à une sentence doctrinale réformable. Vouloir justifier au nom de l'histoire la décision des Congrégations, en invoquant les avantages moraux de la mesure adoptée, nous paraît une bien pauvre apologétique (1); c'est à bon droit que M. Vacandard a relevé tout ce qu'elle avait de paradoxal (pp. 383-387). Faisons cependant la part des choses et n'oublions pas que, si en dernière analyse, la faute retombe sur le pape et les Congrégations, il ne faut pas leur en imputer toute la responsabilité. Les grands coupables aux yeux de l'histoire sont ces défenseurs d'une vieille école qui, voyant tomber de leurs mains le sceptre de la science et ne pouvant souffrir qu'on n'écoutât plus religieusement l'oracle tombé de leurs lèvres, se servirent de tous les moyens et de toutes les intrigues, pour rendre à leur enseignement l'éclat qu'on lui ravissait : les Congrégations et leur autorité furent un des grands moyens employés, elles se prêtèrent à ce jeu et ce fut leur faute. N'est-il pas sage de conclure avec M. Th. H. Martin (2) : « *La divine Providence a permis que cette faute réparable et maintenant réparée, fût commise une fois pour qu'elle devînt impossible à l'avenir.* »

Si nous nous sommes arrêté si longtemps au travail de M. Vacandard, c'est qu'il porte sur des sujets du plus haut intérêt, et que le savant auteur les a exposés avec une science remarquable et un rare talent d'écrivain ; bien que plusieurs aient été souvent traités, ils restent toujours d'une grande actualité, précisément parce qu'ils appartiennent à un cycle de questions sans cesse discutées, et c'est une raison pour recommander la lecture de ce beau livre à quiconque, par devoir ou par goût, s'intéresse à ce genre d'études.

* * *

Le dernier mémoire de M. Vacandard nous rappelle une nouvelle étude sur Galilée et le procès de 1616 que M. Ricci-Riccardi a lancée dans le public sous un titre alléchant. Des documents inédits, provenant des archives des familles Caccini et Vernaccia, étaient destinés à être ensevelis éternellement sous la poussière humide d'un réduit de la villa Cintoia à Chianti, quand la bonne fortune y conduisit M. Ricci-Riccardi et l'aida à sauver ce précieux dépôt du triste sort qui l'attendait ; ces documents doivent, au dire de l'auteur, changer com-

(1) Cfr. Grisar, *Galileistudien*, pp. 123, 344, 354-356.

(2) *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques*, p. 156, Paris, 1868 (cfr. Ch. De Smedt, *Principes de la critique historique*, p. 28. Bruxelles, 1883).

Digitized by Google

plètement la manière de voir des historiens sur cette affaire tant discutée (1).

Les lettres écrites par Mathieu Caccini, de l'entourage du cardinal Arrigoni, à son frère Alexandre, résidant alors à Florence, et à son frère Thomas Caccini, le célèbre dominicain qui joua un rôle si triste dans le procès de 1616, doivent mettre principalement deux points en lumière : tout d'abord l'influence néfaste et prépondérante de Thomas Caccini et des dominicains dans la persécution et le procès de Galilée, ensuite l'abjuration secrète qui, contrairement à l'opinion reçue jusqu'à nos jours, eut lieu non seulement en 1633, mais aussi en 1616. Telles sont les deux grandes thèses que l'on peut dégager de tout l'ensemble des lettres que M. Riccardi a accumulées dans son ouvrage (2).

On admet généralement aujourd'hui que l'école d'Aristote eut une large part dans la condamnation de Galilée. La parole du maître était alors un oracle et personne ne songeait guère à s'insurger contre elle; s'en pénétrer profondément, en méditer le sens, interpréter à sa lumière tous les phénomènes de la nature, telle était la science suprême à laquelle aspiraient les savants de l'époque. « Il suffit d'alléguer qu'il a dit une chose, écrivait Rohault soixante ans plus tard, pour faire non seulement douter de ce que la raison persuade au

(1) Il est étonnant que l'auteur, voulant réformer sur plusieurs points importants l'opinion des historiens, s'en prenne toujours aux biographes de Galilée en général. Vraiment on pourrait croire que l'immense littérature du sujet lui est inconnue. Les publications de sources sont citées sans lieu ni date (parfois même sans titre) et dans la liste des travaux l'on rencontre un certain Scartazzini, dans la *Rivista Europea* et puis F. Chasle, *Galileo-Galilei, sa vie, son procès et ses contemporains,* que M. Riccardi prend à partie parmi tous les biographes de Galilée, parce qu'il a nommé e P. Caccini, Catticini, et le P. Maraffi, Morosi. — Pour ce qui est de la bibliographie, outre les ouvrages dont M. Vacandard nous donne la liste dans son mémoire, nous ne croyons pas devoir citer ici les œuvres si connues du professeur Favaro, et la nouvelle publication du procès et des œuvres de Galilée qu'il a entreprise avec tant de succès. Parmi les publications les plus récentes citons : Andreani, *Galileo tonsurato,* dans l'*Archivio Storico Italiano*; 5e sér., t. XXXIV, (1904) p. 452; G. Semeria, *Storia di un conflitto tra la scienza e la fede,* dans les *Studi Religiosi* (1903), pp. 41-62; 269-293; G. Sortais, *Galilée et les Congrégations romaines,* dans les *Études*, t. C, (juillet 1904), pp. 48-73; Fahie, *Galileo, his life and Work,* London, 1903; G. Sortais, *Le Procès de Galilée : Étude historique et doctrinale,* deuxième édition, dans la collection *Science et Religion*. Paris, Bloud; enfin un article de M. E. Vacandard, *La condamnation de Galilée,* dans la *Revue pratique d'apologétique* (1er octobre 1905), p. 34-37.

(2) De nombreux points de détail seraient à relever dans le livre de M. Riccardi. Telle l'opinion émise sur l'état scientifique des congrégations religieuses au XVIIe siècle (préf. pp. XIII, XIV.) ; il est incroyable qu'une telle opinion puisse encore être soutenue à une époque où le mouvement scientifique du XVIIe siècle a été tant étudié. De même encore que de jugements injustes sur la cour de Toscane, si favorable cependant aux nouvelles découvertes du savant florentin! (cfr A. Wolynski, *La diplomazia toscana e Galileo Galilei,* Florence, 1874.)

Digitized by Google

contraire, mais même pour le faire condamner. » C'est contre une telle méthode, faite tout entière d'apriorisme, que Galilée entreprit durant toute sa vie une lutte sans relâche, mêlant aux arguments irréfutables le ton acerbe et piquant de l'ironie. On comprend aisément quel torrent de malédictions il suscita dans le camp adverse ; tout fut mis en œuvre pour renverser les doctrines nouvelles et comme les plus ardents disciples d'Aristote étaient alors des religieux et des ecclésiastiques, qui alliaient intimement la doctrine du maître aux vérités de la foi, il leur fut facile d'amener le célèbre astronome sur le terrain brûlant de l'Écriture-Sainte. Telle fut la lutte qui s'engagea contre Galilée; elle était faite de convictions froissées, de défiance vis-à-vis de doctrines nouvelles, d'idées erronées qui empêchaient de découvrir la vérité (1).

Ce n'est qu'une phase de cette lutte que M Riccardi retrace en montrant les agissements du P. Caccini. Comme on peut le voir, la thèse n'est pas nouvelle, et le P. Caccini notamment était déjà connu comme l'un des plus fougueux adversaires de Galilée. C'est un drame de famille que M. Riccardi a mis à découvert : c'est d'une part, Mathieu Caccini, qui défend en même temps l'honneur de son nom et la gloire de Galilée ; c'est d'autre part, Thomas Caccini, qui s'élève avec fougue contre le savant florentin. C'était, nous dit l'auteur, une belle figure que ce Mathieu Caccini « franc et sincère, qui eut la douleur d'être né et de vivre à une époque qui fut l'antithèse du génie de Galilée » (préf. p. XI). Nous croyons cependant que les sentiments du héros de M. Riccardi, tels qu'ils se dégagent de sa correspondance, étaient loin d'être tellement désintéressés. Léger, mondain, sans le moindre goût pour les études (pp. 15-17), Mathieu se révèle à nous comme un homme pratique avant tout, ayant à cœur l'intégrité de son nom, la gloire de sa famille, bien plus que la défense des doctrines de Galilée. C'est ainsi que l'on doit juger ses sentiments à son entrée dans l'entourage du cardinal Arrigoni (pp. 22, 23), ainsi que tous ses efforts en vue de faire obtenir à son frère cette place si célèbre de bachelier qui devait mener à la pourpre (p. 50) (2). Après le procès de 1616, la correspondance se fait moins suivie ; Mathieu semble se désintéresser

(1) Les faits prouvent que tel fut le secret d'une si vive animosité. L'on n'en finirait pas si l'on voulait citer tous les témoignages concluants en ce sens, tels ceux de Lorini, du prince Cesi et de Bellarmin (cfr GILBERT, *La condamnation de Galilée et les publications récentes*, dans la *Revue des Questions scientifiques*, 1877, pp. 105-110). Qu'importe, dès lors, qu'il y ait eu ou non opposition si grande de principes entre les deux doctrines ? (cfr GRISAR, *Die römische Congregationsdecrete in der Angelegenheit des Copernicanischen Systems historisch und theologisch erörtert ;* LE MÊME, *Galileistudien*, pp. 305-320.)

(2) Pour bien comprendre l'anxiété de Mathieu à chaque incartade du fougueux dominicain (pp. 31-34, 72 etc.), il faut noter qu'à Rome où vivait alors Mathieu, Galilée était reçu à bras ouverts ; le prince Cesi, des cardinaux tels que del Monte et Barberini, des pères jésuites et Paul V lui-même étaient bien disposés à son égard.

Digitized by Google

du « grand savant qu'il a protégé » ; il annonce simplement à son frère Alexandre le procès de Galilée, et parlant de son frère Thomas, il écrit cette phrase significative « Queste cose non le so da lui, ma da altri et quella cosa del Galilei gli ha data molta reputazione perche passo con molto suo onore, et se havesse pazienza, Roma gli potria una volta fare del bene » (p. 146). Quant aux affaires de Galilée, il ne s'en occupe plus et s'en lave les mains (1).

Nous ne nous arrêterons pas à la seconde thèse : l'abjuration secrète de Galilée en 1616 est révélée par les lettres de Mathieu Caccini. Le grand argument de l'auteur est un *post-scriptum* d'une lettre de Mathieu Caccini, envoyée de Naples le 11 juin à son frère Alexandre et annonçant la condamnation et l'abjuration de Galilée (2).

C'est là une preuve dénuée de toute valeur : Mathieu se trouvait alors à Naples, comme le dit M. Riccardi lui-même, « mal informé et ne prenant plus d'intérêt à la question » (p. 145) (3) ; et voilà qu'il annonce à son frère, sans y attacher la moindre importance, dans le *post-scriptum* d'une longue lettre, la fin du procès de Galilée, en employant le mot « abjurer » dont il ne connaissait certainement pas la portée (4). Et voilà l'argument devant lequel devront s'incliner tous les historiens ! Les autres preuves n'ont pas plus de valeur ; quelques-unes ont déjà été alléguées par Wohlwill (6) et par von Gebler (5) ; tous ces arguments ont été savamment réfutés par M. Gilbert (7) ; il est donc inutile de s'y attarder plus longtemps.

P. Delannoy.

(1) L'arrivée de Galilée à Florence fut-elle l'origine de tous ses malheurs (p. 26) et l'éloignement du P. Caccini de Florence eût-il été pour Galilée un grand bienfait ? Les Aristotéliciens régnaient alors en maîtres ailleurs qu'à Florence et les nouvelles doctrines étaient attaquées partout ; l'on sait que, en 1611, alors que le P. Caccini commençait seulement sa campagne, un moine, du nom de Sizi, mettait déjà l'astronome florentin en contradiction avec la Sainte-Ecriture, dans un ouvrage publié à Venise *(Dianoia astronomica)*.

(2) Il giorno poi di S. Tommaso d'Aquino, la Sacra Congregatione dell' Indice, di ordine del Papa, pubblicò il decreto contro la opinione del Galileo, dicendo essere omnino adversa alla Sacra Scrittura, doppo essersi consultata nella Congregatione del Santo Officio, *coram Summum Pontificem*, ed in questa Congregatione il Sor Galilei fece l'abjuratione. »

(3) Que Mathieu fût mal renseigné sur ce qui se passait dans les Congrégations, toute l'affaire du Baccalauréat le prouve aisément.

(4) Du reste, Mathieu se trompe de date car c'est le 5 et non le 7 mars que fut publié le décret de la Congrégation et l'on ne peut dire que Galilée fit abjuration deux jours plus tard, les termes de la lettre s'y opposent formellement.

(5) E. Wohlwill, *Der Inquisitions Process des Galileo Galilei; eine Prüfung seiner rechtlichen Grundlage*, etc. Berlin, 1870.

(6) Von Gebler, *Galileo Galilei und die Römische Curie nach den authentischen Quellen*. Stuttgart, 1876 ; Le même, *Die Acten*.

(7) Gilbert, *art. cit.*

Digitized by Google

BERNARD MONOD. *Le moine Guibert et son temps* (1053-1124), avec une préface de M. ÉMILE GEBHART, de l'Académie française. Paris, Hachette et Cie, 1905. In-12, XVI-342 p. Frs : 3,50.

Ce livre est à la fois la biographie d'un homme et un chapitre ajouté à l'histoire de la civilisation en France. La charmante étude de psychologie historique que M. É. Gebhart a consacré à Raoul Glaber dans la *Revue des deux-mondes* (1er octobre 1891) et qu'il a ensuite rééditée dans *Moines et Papes* avait inspiré à l'auteur son sujet. De fait, la monographie de certains personnages est d'une très grande utilité pour nous faire saisir l'esprit d'une époque particulière. En étudiant leur vie et leurs écrits, on acquiert de cette période une image et une vue qu'il est impossible de se former par la lecture des ouvrages d'ensemble. Les deux moines se succèdent à peu de distance. Un demi-siècle seulement les sépare. Toutefois, après Raoul Glaber, il y avait place pour une étude sur Guibert de Nogent, « qui, comparé ou plutôt opposé à Raoul, marque un brusque progrès dans la façon de concevoir l'histoire ; les devoirs de l'historien, l'éducation de l'esprit humain, l'état général de la société politique, les relations de l'Église et du monde féodal ; on pourrait presque dire les relations de Dieu et de l'humanité ».

Guibert naquit le 10 avril 1053, dans un château voisin de Clermont en Beauvaisis. Huit mois après, son père, le noble chevalier Evrard, mourut. Ce fut sa pieuse mère qui se chargea de la première éducation de Guibert, de concert avec un vieux maître de grammaire, qui suppléait à l'insuffisance de sa pédagogie par la férule et le fouet. Vers 1064, par une conduite difficilement conciliable avec notre conception moderne de l'amour maternel, cette austère chrétienne prit l'habit de religieuse au monastère de Saint-Germer de Fly, laissant, abandonné à lui-même, son enfant unique, âgé de douze ans. Aujourd'hui nous jugerions sévèrement semblable conduite. Mais les idées religieuses du temps doivent arrêter notre indignation. Guibert lui-même, qui parle toujours de sa mère avec une tendre vénération, la comprend, l'excuse et en remercie Dieu. « C'eût été faillir à son détriment, dit-il, que de me préférer à son propre salut, et de négliger Dieu pour mes intérêts mondains. » Lui-même du reste ne tarda pas à entrer à Saint-Germer, où l'avait déjà précédé le dur pédagogue de son enfance.

A l'abbaye de Fly, la vie de Guibert présente deux phases. Dans la première, le jeune homme s'abandonne à un amour inconsidéré de l'antiquité classique. Son âme s'épanouit à la lecture d'Ovide, de Calpurnius, et surtout des Bucoliques de Virgile. Ces pastorales l'enivrent. Amaryllis et Galatée hantent son esprit et son cœur. Il entend presque, dans les pages de parchemin des in-folios, chanter Daphnis et Tityre. Heureusement des visions envoyées d'en haut au trio de Saint-Germer, les prières de sa mère et la rencontre fortunée d'Anselme, le futur archévêque de Cantorbery, l'arrêtent sur la pente

Digitized by Google

fatale où l'ont engagé les lettres païennes. Au contact du fameux prieur de l'abbaye du Bec, il va se replonger dans de plus saines études. Les travaux sérieux de la scolastique, de l'exégèse et de la morale le provoqueront à une vie nouvelle : ce sera la seconde phase de son séjour au monastère de Fly. Ici se placent ses dix livres de Commentaires sur la Genèse (*Moralium Geneseos libri X*) et son interprétation d'Osée (*Tropologiarum in Osée libri V*), d'Amos (*In Amos liber I*) et de Jérémie (*In lamentationes Jeremiae liber I*).

Le mérite personnel de Guibert le fit élire abbé de Nogent-les-Vierges-sous-Coucy, par des moines qu'il ne connaissait pas. Ses nouvelles fonctions lui firent jouer un rôle actif dans les difficultés du diocèse de Laon : les intrigues tramées pour promouvoir à l'épiscopat le prélat Gaudry, le soulèvement communal des Laonnais avec le meurtre tragique de l'évêque, sous la hache de Bernard des Bruyères. Il est continuellement en contact avec le monde religieux et le monde laïc. Il a même été en rapport avec le pape Pascal, à propos de l'élection épiscopale de Laon (1106), et le roi Louis, au moment des insurrections bourgeoises. Quand l'ordre fut enfin rétabli dans la cité, le moine se retira dans le calme de son couvent, loin de la politique avec ses déboires, ses compromis et ses lâchetés, écœuré d'avoir vu de trop près les choses du siècle. Ses dernières années seront consacrées à la glorification de Dieu, à la direction de ses religieux et à la composition de quelques ouvrages de théologie, d'homilétique, de morale, d'histoire, surtout son *De vita sua* ou *Monodiarium libri III*.

Car Guibert a écrit son autobiographie. Il est sous ce rapport le précurseur éloigné de ces nombreux auteurs de « Mémoires » personnels, qui pullulent en France, à partir du XVIe siècle. Dans ce genre littéraire, comme dans les autres, l'abbé de Nogent occupe une place distinguée, quoique diversement appréciée. Sybel (*Geschichte des ersten Kreuzzuges*, p. 33-34), Michaud (*Bibliothèque des Croisades*, t. I, p. 123) et Potthast (*Bibliotheca medii aevi*), le jugent trop sévèrement. Mais M. Lefranc (*Étude sur le De pignoribus sanctorum*) et M. Monod, en réagissant pourraient bien être tombés dans l'excès opposé. Ce qui les enthousiasme, ce sont ses allures de critique et d'indépendance, ce sont surtout certaines de ses hardiesses « protestantes » qui en font presque un Calvin du XIIe siècle. En réalité, Guibert possède un talent d'observateur et de psychologue exceptionnel pour son temps ; mais c'est un pessimiste. L'auteur ne paraît pas en avoir assez tenu compte, lorsqu'il a voulu, à l'aide des mémoires de ce lettré, soulever un coin du voile qui cache à nos yeux l'état social et moral de la France capétienne. La conduite des nobles du Beauvaisis, l'âme des moines, le caractère du clergé, les effervescences populaires, l'action de la papauté et de la royauté, les sectes proscrites (Juifs, sorciers, hérétiques), tout cela se reflète dans l'œuvre de Guibert, mais en des tonalités trop foncées. Il faudrait s'en défendre avec d'autant plus de soin que, de tout temps, la littérature pessimiste a exercé sur l'esprit humain une

Digitized by Google

puissante influence de séduction. Rappelons-nous Gœthe, Lord Byron, Châteaubriand, Donoso Cortès même, et tant d'autres. Son pessimisme apparait clairement lorsqu'il raconte l'histoire de sa propre vie. Comme certains lettrés du Moyen-Age se sont faits les plagiaires de Suétone et de Salluste, Guibert exploite les *Confessions* de S. Augustin, dont il retient les expressions et la terminologie, comparant à la vie dissolue du grand docteur avant sa conversion, les peccadilles d'un enfant de douze ans qui s'adonne au sommeil et qui joue au chevalier avec ses petits cousins laïcs. La même tournure d'esprit se retrouve, soit qu'il nous décrive les chevaliers pillards et bretteurs de la première croisade ou la valetaille sous la conduite de Pierre l'Ermite, soit qu'il nous raconte les monstruosités rituelles des Juifs et des hérétiques au Moyen-Age.

Tout ceci soit dit pour corriger quelque peu l'impression générale qui reste après la lecture du livre de M. Monod, livre qui est dans son entier le résultat d'une étude consciencieuse et approfondie des écrits de Guibert. Il y aurait bien aussi, çà et là, quelques réserves à faire sur l'interprétation théologique de certaines propositions. Mais il faut savoir gré à l'auteur d'avoir ressuscité, avec tant de vie, ce moine-écrivain du XIe siècle et d'avoir extrait de ses œuvres quelques aperçus animés sur la France capétienne.

Nous passons également sur quelques longueurs, quelques redites. Il nous est plus agréable de constater le mérite de l'ensemble, à savoir une connaissance exacte des textes, une bonne disposition des faits et une forme attrayante. Au surplus, nous aurions mauvaise grâce à chicaner sur des détails. Le jeune auteur fut brusquement arraché à ses travaux et à ses rêves d'avenir par une mort prématurée avant d'avoir pu mettre la dernière main à cette œuvre qu'il se réjouissait d'offrir comme une surprise *à son père, maître et ami*, le savant Gabriel Monod. C'est comme une funèbre offrande, déposée sur un caveau de famille, que le père présente aujourd'hui au public l'essai littéraire de son fils bien-aimé.

J. Warichez.

Abbot Gasquet, D. D. *Henry the Third and the Church*. A study of his ecclesiastical policy and of the relations between England and Rome. Londres, George Bell and sons, 1905, in-8° XVI-446 p. Prix : 12 sh. net.

C'est un bien curieux chapitre de l'histoire ecclésiastique d'Angleterre que vient d'écrire le très Révérend Abbé Gasquet. Dans son livre, pas de polémique ; la parole est aux contemporains, à tour de rôle les textes fournissent leur témoignage, les faits se trouvent tout naturellement

Digitized by Google

replacés dans leur vrai cadre. Pour un instant les hommes du passé revivent sous nos yeux avec leurs théories, leurs passions, leurs idées. Je ne sais pas d'apologie mieux établie, ni plus habile d'une époque hier encore si fort diversement appréciée par les écrivains d'Outre-Manche.

Un fait, qu'il importe de ne pas perdre de vue, domine tout ce récit et nous en fournit comme la clef. Presque aux débuts du treizième siècle, Jean Sans-Terre s'est placé, lui et ses états, sous le patronage du Saint-Siège. Il a fait hommage de sa couronne à l'Église romaine ; en maintes rencontres il s'est proclamé le vassal de cette dernière et, pour mieux affirmer encore cette dépendance vis-à-vis de Rome, il s'est engagé à payer chaque année à la Chambre apostolique, en sus du denier de Saint Pierre, un tribut de mille marcs d'argent. Il n'est certes pas téméraire de conserver des doutes sur le surnaturel des sentiments qui guidèrent l'avisé Plantagenet dans cette démarche; mais un fait demeure absolument certain — et le volume de Dom Gasquet nous en fournit la preuve presque à chaque page — ni lui, ni son fils n'ont en aucune circonstance apporté de démenti à cet acte. Une fois pourtant Henri III fit savoir à la curie romaine que le tribut promis lui paraissait bien lourd, mais il n'alla pas plus loin que cette protestation.

Les papes de leur côté devaient prendre leur rôle au sérieux ; jamais ils ne faillirent à leur tâche de conseillers, de défenseurs et de soutiens. C'est d'abord Innocent III qui, au plus fort du conflit avec les barons anglais au sujet de la Grande Charte, fournit à Jean Sans-Terre le plus ferme, sinon toujours le plus éclairé des appuis. Un peu plus tard, lorsque le jeune Henri III âgé de dix ans, recueille la succession paternelle, il a la chance de rencontrer à ses côtés le légat Gualo, l'homme de confiance d'Honorius III. Après Gualo, voici Pandulfe, et celui-là gouverne réellement l'Angleterre au nom du pape. Toutes choses lui passent par les mains. Il est plus que régent, il est presque roi et le ton qu'il prend avec les prélats et avec la noblesse ressemble à celui qu'aurait pu employer « le plus hautain des Plantagenets avec le plus humble de ses ministres ». Grégoire IX et ses successeurs n'ont plus à la vérité une influence aussi directe sur la conduite du roi ; le « pupille de l'Église romaine » est arrivé à l'âge d'homme, et il entend agir par lui-même. Toutefois les relations continuent à demeurer suivies; les papes ne se départent pas de leur vigilante sollicitude. Grégoire IX resserre les liens de paix entre l'Angleterre et la France ; Innocent IV s'interpose dans le même but auprès du roi d'Écosse. C'est encore Innocent IV qui offre au frère d'Henri III la couronne de Sicile et le titre de roi des Romains. Urbain IV enfin, puis Clément IV n'hésitent pas à entourer le monarque vieilli, trahi par la fortune et abandonné d'une partie de sa noblesse, de la même touchante fidélité qu'avait jadis témoignée Innocent III au non moins infortuné Jean Sans-Terre.

Digitized by Google

Par malheur, une ombre sans cesse renaissante assombrit ce tableau : la question d'argent. Rome à cette époque supportait les plus lourdes charges. Elle était presque seule à stimuler l'effort des croisades, et puis bientôt elle allait entrer en lutte avec Frédéric Barberousse. Pour faire face à tout cela, elle n'avait d'autres ressources que les contributions levées sur la chrétienté. Aussi la correspondance des papes avec les princes, les prélats est-elle remplie de demandes sans cesse renouvelées de subsides et d'aides. La détresse financière était chez eux un mal chronique. L'Angleterre « fief du Saint-Siège » ne pouvait manquer d'être comprise dans ces appels : il n'y a même rien d'étonnant qu'ils s'y soient répétés avec plus d'insistance qu'ailleurs. Toutefois il demeure incontestable aussi que ces impôts réitérés sur les terres ecclésiastiques et laïques, ces taxes, ces procurations ont fini par fatiguer. On constate du reste la même chose en France, précisément à ce moment. Joignez à cela la méchante impression produite à travers le pays par les procédés arbitraires de certains nonces ou légats et par la rapacité de leurs subalternes. Mathieu Paris ne tarit pas sur ce sujet. Il conte par exemple l'accueil peu enthousiaste fait par l'épiscopat anglais, en 1226, aux mesures préconisées par le légat Othon en vue de venir en aide aux finances pontificales; il ne dissimule pas par quel soupir de soulagement fut salué, en 1248, le départ de ce même personnage, lors d'un second voyage par delà. Il note au passage les troubles suscités par les exigences des usuriers italiens venus à la suite du chapelain Étienne d'Anagni. Il nous dit encore qu'en 1245, les barons requirent le roi de congédier le collecteur Martin. Il rapporte enfin le jeu de mots par lequel le populaire accueillit un autre batteur de monnaie, le clerc Marin. Sous cette avalanche de tailles, le clergé et la noblesse protestent à l'envi, adressent au pape des mémoires souvent fort éloquents, s'exécutent de mauvaise grâce sous la menace des censures; mais parfois aussi refusent tout net de verser un seul denier.

Dans la société d'Outre-Manche on ne voyait pas non plus sans un sourd mécontentement le nombre toujours croissant d'étrangers pourvus journellement des plus riches bénéfices cathédraux ou paroissiaux du royaume. Une enquête ouverte en 1244 révèle que ces gens tiraient d'Angleterre, chaque année, soixante mille mares d'argent. C'était plus que la couronne n'avait de revenus. Et puis, dans le nombre, il s'en trouvait de fort peu consciencieux. D'aucuns faisaient métier de fabriquer de faux priviléges pour certaines abbayes, et cette industrie, parait-il, était lucrative. Un beau jour, il y eut une explosion de nationalisme. Une société secrète, qui avait de nombreuses ramifications et comptait de chaudes sympathies, se mit à lancer des lettres de menaces dans toutes les directions. Les voies de fait ne se firent pas attendre : plusieurs bénéficiers italiens furent malmenés, leurs exploitations livrées au pillage. Grégoire IX protesta contre ces violences et réclama des enquêtes. Le chef du mouvement, un chevalier du Yorkshire nommé Robert Twenge, finit par se livrer prisonnier; mais

Digitized by Google

le roi prit sa défense et, chose plus curieuse, le pape, après examen le renvoya absous.

Henri III est un personnage assez insignifiant, chez lequel on retrouve surtout les penchants et les défauts des Plantagenets. Il vit isolé de ses peuples, au milieu d'une petite cour d'étrangers, et constamment sous la tutelle d'un favori. De là, quantité de froissements réciproques, qui finirent par aboutir à une rupture ouverte et à l'humiliante journée de Lewes. Avant cette extrémité, les occasions de revanche n'ont pas manqué à la noblesse. Henri III, tout comme les papes ses contemporains — mais non pour les mêmes raisons —, était toujours à court d'argent; il lui est même arrivé d'engager ses joyaux et sa vaisselle précieuse. A chaque nouvelle demande de subsides, le Parlement faisait des remontrances, réclamait des réformes et exigeait bien haut le maintien des libertés et franchises du royaume. Mais d'ordinaire le rusé monarque se tirait d'embarras en faisant intervenir directement le Souverain Pontife « son suzerain », ou bien en prêtant un serment dont, par ses agents, il se hâtait d'obtenir l'absolution auprès du siège apostolique. De tels procédés n'étaient point de ceux qui scellent l'union entre un prince et ses sujets.

De même que tous les faibles, Henri III était autoritaire à ses heures. L'Église d'Angleterre en fit l'expérience à ses dépens. Une des tactiques du souverain était de prolonger la vacance des sièges épiscopaux ou des abbayes, afin de toucher les revenus de leurs menses. En d'autres occasions, il opposait un veto formel aux élections qu'on venait le prier de confirmer. C'est ainsi que Guillaume de Raleigh, élu en 1238 évêque de Winchester, ne put prendre possession qu'en 1243. Plus souvent encore Henri imposait de force son propre candidat : Aimer de Valence, son demi-frère, et Boniface de Savoie, oncle de la reine, obtinrent de la sorte le premier l'évêché de Winchester, le second le siège de Cantorbéry. Inutile d'ajouter que ces deux créatures ne réalisèrent que de fort loin le type du bon pasteur. Par bonheur, il est à cette époque d'autres noms justement illustres, qui relèvent le prestige de l'épiscopat anglais : les Etienne Langton, les Edmond Rich, les Robert Grosseteste, les Richard Poore ..

J'ai écrit plus haut que le livre du très Révérend Dom Gasquet était une apologie ; il est plus vrai d'affirmer que c'est une démonstration par les faits. Il ne peut plus exister d'équivoques maintenant sur la nature des constantes relations d'Henri III avec les successeurs d'Innocent III ; elles furent toujours cordiales. Moins encore pourrait-on arguer en faveur de la grande scission du XVIe siècle de certaines velléités d'indépendance manifestées par le clergé et la noblesse d'Angleterre du XIIIe siècle vis-à-vis des papes. Il n'est question là ni de suprématie, ni de matières théologiques ; mais simplement de l'opportunité de certaines mesures fiscales. A défaut de tout autre argument la correspondance de l'évêque Grosseteste et les mémoires conservés dans le recueil de Rymer le prouveraient surabondamment.

DOM L. GUILLOREAU.

Digitized by Google

EMIL MICHAEL, S. J. *Geschichte des deutschen Volkes vom dreizehnten Jahrhundert bis zum Ausgang des Mittelalters*. T. II-III. *Culturzustände des deutschen Volkes während des dreizehnten Jahrhunderts*. T. IV. *Deutsche Dichtung und deutsche Musik während des dreizehnten Jahrhunderts*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1899-1906. In-8°, XXXI-450; XXXI 474 et XXVIII-458 p. M. 6; 6,40 et 6,40.

L'*Histoire du peuple allemand* entreprise par le P. Michael forme le complément du grand ouvrage de Janssens portant le même titre. Ce dernier traitait de l'époque de la Réforme, le P. Michael étudie la période qui va du XIIIe siècle à la fin du moyen âge.

Un premier volume précédemment paru exposait l'état économique et social de l'Allemagne; les deux suivants, que nous devons analyser, sont consacrés, le second, à la situation religieuse et morale, le troisième, à la science et à la mystique. — Il est difficile de donner, dans un bref résumé, un aperçu suffisant des matières traitées. Tant de faits sont condensés dans ces chapitres, qu'on doit se borner à signaler les plus marquants.

T. II. — Quel était, au XIIIe siècle, l'état du clergé séculier et des ordres religieux (ch.-I-II)? Le premier, en général, soit que l'on considère le haut clergé : chanoines, archidiacres, évêques même, soit qu'on restreigne cet examen au clergé paroissial, n'était pas à la hauteur de sa mission. La vie commune établie jadis parmi les chanoines était presque partout supprimée; des chapitres, malgré les réclamations des papes, ne s'ouvraient qu'aux membres de la noblesse; dans d'autres, les fonctions canoniales n'étaient exercées que par des vicaires, à cause du cumul des bénéfices. Certains évêques menaient une vie mondaine, chassant et guerroyant : ils semblaient plutôt des seigneurs laïques que des dignitaires ecclésiastiques. Une autre plaie de cette époque, qui atteignait surtout le clergé paroissial, c'était le droit de patronat possédé par des séculiers sur certaines églises. Pourtant au milieu de ces décadences, il y eut de consolantes exceptions : tel Engelbert, archevêque de Cologne, pour ne nommer que celui-là.

Les religieux étaient nombreux en Allemagne, mais les grandes abbayes, malgré divers essais de réforme, étaient pour la plupart tombées dans le relâchement. Au cours du XIIe siècle, les Prémontrés, les Cisterciens et les Chartreux avaient produit une heureuse réaction; au XIIIe, un succès plus grand encore était réservé aux Ordres mendiants : Franciscains et Dominicains. Les premiers, après un échec bientôt réparé, se répandirent avec une incroyable rapidité; à la même époque, les Dominicains s'établissaient en Allemagne et y faisaient de nombreuses et illustres conquêtes.

Une étude sur la prédication forme le ch. III Elle vient bien à sa

Digitized by Google

place, puisque, avec les Ordres mendiants, « commença une nouvelle période pour la prédication en Allemagne ». Un dominicain français Humbert de Romans avait donné la théorie dans deux ouvrages spéciaux ; en Allemagne, ce fut un franciscain Berthold de Ratisbonne qui exerça la plus profonde influence sur le peuple. Le P. Michael lui consacre une longue notice biographique et étudie en détail son œuvre oratoire.

Sous le titre « Foi et amour » (ch. IV), l'auteur rassemble les diverses fleurs de charité qui s'épanouirent sous l'influence de la foi chrétienne : soins des pauvres et des malades, hôpitaux et hospices. Puis il décrit les figures qui, par leur sainteté marquèrent plus profondément à cette époque, notamment une sainte Élisabeth, une sainte Edwige, qui, placées par leur rang au sommet de la société, se firent humbles par charité En face pourtant, le mal et ses violentes passions subsistent encore, même dans l'Église ; mais parfois aux grandes fautes succèdent d'héroïques pénitences.

Une des caractéristiques du XIIIe siècle, ce sont les hérésies qui se produisirent alors (ch. V) et pénétrèrent dans les masses populaires. La plupart, sous des noms divers, se rattachaient au mouvement cathare ; les Vaudois, qui suivirent, eurent un immense succès : « il n'y a presque pas de pays où ne soit cette secte », dit l'anonyme de Passau En dehors des causes générales qui expliquent la naissance des hérésies, il faut ici en indiquer de spéciales, et le P. Michael l'a fait avec à-propos en signalant la profonde décadence du clergé. Le besoin d'une réforme se faisait sentir, et c'est pourquoi des populations catholiques se laissaient si facilement séduire par les apparences que leur en offraient les apôtres nouveaux.

La question de l'inquisition est connexe à celle de l'hérésie : l'auteur la traite largement. Pour montrer le caractère spécial qu'elle revêtit après l'organisation de Grégoire IX, il reprend sommairement l'histoire de la répression de l'hérésie dans l'Église, depuis les origines. En Allemagne, l'inquisiteur le plus célèbre, durant le XIIIe siècle, fut Conrad de Marbourg. Savant, éloquent, mais aussi, rigide jusqu'à l'extrême sévérité, il poursuivit les hérétiques avec une rigueur qui dépassa parfois les justes limites. Il fut assassiné. Après sa mort, l'inquisition ne cessa pas en Allemagne, comme on l'a dit, mais la répression fut moins violente.

Le chapitre VI est consacré à l'éducation et à l'enseignement. Berthold de Ratisbonne, Vincent de Beauvais, Engelbert d'Admont en donnèrent les principes. Le P. Michael expose ces théories éducatrices, puis montre ce que firent les anciens moines en faveur des sciences profanes. Il affirme, à ce propos, que Cluny manifesta « de l'éloignement, presque de l'horreur » pour ces études. Si quelques mystiques les ont condamnées, il serait injuste et peu conforme aux documents d'étendre cette manière de voir à l'Ordre entier, et surtout d'en faire une de ses caractéristiques. Les faits nous montrent au

Digitized by Google

contraire, que les lettres profanes étaient en honneur dans les monastères clunisiens. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les catalogues des bibliothèques de Cluny ou de Saint-Martial de Limoges, ou à lire les œuvres d'un Pierre le Vénérable et de ses contemporains. L'auteur expose ensuite l'ordre suivi dans les études (*trivium* et *quadrivium*), l'organisation des écoles, leur discipline un peu sévère, leurs fêtes. Il fait enfin l'historique de l'établissement des diverses écoles d'Allemagne, soit dans les villes, soit même dans les villages. Un dernier mot est consacré aux Universités.

Ce sujet amène naturellement aux matières dont traitera le troisième volume : la science et la mystique.

T. III. — Un premier chapitre est consacré au matériel du livre : tablettes de cire, papyrus, parchemin, papier, encre. Viennent ensuite une description de l'art du copiste, tel qu'il se pratiquait, surtout dans les monastères; des renseignements sur les faussaires qui fabriquaient des titres ; des détails sur la valeur des livres, sur le soin dont on les entourait, sur les bibliothèques qui les conservaient.

Avec le chapitre II, l'auteur aborde la scolastique et son principal représentant en Allemagne au XIIIe siècle, Albert le Grand. Le P. Michael caractérise justement le théologien scolastique en disant qu'il « porte de préférence son regard sur l'ensemble des vérités de foi, et s'efforce de les présenter comme un tout ordonné », il eût pu ajouter qu'il considère chacune d'elles dans ses rapports avec la raison. Le reste du chapitre n'est guère qu'une monographie, d'ailleurs excellente, d'Albert le Grand

Après la scolastique, la mystique (ch. III), spéculative d'abord, telle que l'ont exposée des maîtres comme le franciscain David d'Augsbourg, le dominicain Albert le Grand et quelques autres. Vient ensuite la mystique pratique, qui n'est pas une doctrine, mais « action et vie ». Elle comprend les faits extraordinaires que certaines personnes privilégiées éprouvent en leur âme et en leur corps. Telles la bienheureuse Marie d'Oignies, sainte Christine l'Admirable, sainte Lutgarde, les Sœurs Dominicaines du monastère d'Unterlinden à Colmar, Christine de Stommeln, mais surtout sainte Melchtide et sainte Gertrude. L'auteur fait suivre cet exposé d'une étude théologique sur la valeur des révélations privées; pour intéressante qu'elle soit, elle paraît déplacée dans un pareil ouvrage.

Le chapitre IV s'occupe de la Bible et des études qu'elle provoqua dans l'Allemagne du XIIIe siècle. En exégèse, nous retrouvons Albert le Grand; avec lui l'auteur mentionne quelques autres dominicains. Dès le XIIe siècle, certains livres des Ecritures avaient été traduits en langue vulgaire, mais l'ensemble de la Vulgate ne le fut qu'au XIVe, tandis que la France, plus favorisée, possédait un travail de ce genre dès le XIIIe siècle. L'usage de ces traductions amena quelques abus et provoqua les condamnations portées contre elles par certains Conciles; mais l'auteur fait remarquer que ces défenses ne furent jamais générales et n'émanèrent pas du magistère suprême de l'Eglise.

Digitized by Google

La Morale, la Pastorale et le Droit canonique forment l'objet du chapitre V. La casuistique date du XIIe siècle. Parmi les plus fameux casuistes allemands il faut citer, au XIIIe siècle, le dominicain Jean de Fribourg ou le Teutonique dont la *Summa confessorum* est antérieure à 1298, Berthold et l'auteur de la *Summa casuum*, qui appartiennen au même Ordre. Albert le Grand étudia les principes de la morale, dans un sens aristotélicien. Un autre théologien célèbre, c'est le bénédictin Engelbert d'Admont. — Avant le XIIIe siècle, l'activité de l'Allemagne dans le droit avait marqué, il suffit de rappeler le nom de Burchard de Worms. Au XIIIe siècle, la tradition se continua avec Jean le Teutonique, Jean d'Erfurt, etc. Les luttes entre la Papauté et l'Empire occasionnèrent divers travaux littéraires tendant à établir les droits respectifs des deux puissances : tels les ouvrages de Jourdain d'Osnabrück et d'Engelbert d'Admont.

Le chapitre VII étudie les œuvres d'ordre littéraire que produisit le moyen âge allemand ; on y trouve mentionnés les auteurs païens mis le plus souvent à contribution à cette époque. D'après le P. Michael (p 290), Lucrèce était à peine connu au moyen âge. L'affirmation est un peu risquée, si on l'entend dans un sens général. Pour se convaincre du contraire il suffit de parcourir la brochure de M. J. Philippe (*Lucrèce dans la théologie chrétienne du IIIe au XIIIe siècle et spécialement dans les écoles carolingiennes*. Paris, 1896).

L'histoire, durant le XIIIe siècle (ch. VIII), si l'on excepte quelques œuvres de mérite, se montre moins soucieuse d'exactitude qu'à l'époque précédente. Deux causes principales, au dire de l'auteur, peuvent avoir contribué à ce changement : le développement de la prédication, celle-ci recherchant dans l'histoire le côté saisissant plus que la vérité objective, et la prédominance de la spéculation théologique et philosophique qui atténue le souci critique dans la recherche des faits. Un autre caractère de l'histoire à cette époque, c'est qu'elle cesse, dans une large mesure, d'être universelle pour devenir particulière et locale. Le P. Michael signale de nombreux chroniqueurs qu'il serait trop long de citer ici.

Un dernier chapitre est consacré aux sciences : astronomie, géographie, zoologie, botanique, physique, mathématique, médecine, alchimie, furent cultivées avec plus ou moins de succès. Parmi les savants, un nom, le même que nous avons déjà rencontré dans les diverses branches du savoir humain, domine encore ici, c'est celui d'Albert le Grand.

Telle est, brièvement analysée, l'œuvre du P. Michael. Il faut louer la richessse de son information : non seulement il connait les travaux allemands, mais aussi, plus que ne le font d'habitude les auteurs de langue germanique, il a tenu compte des travaux étrangers. Sans doute on lui a reproché des inexactitudes de détail, nous-même en avons signalé quelques-unes, mais il y aurait mauvaise grâce à insister sur ce point : pareilles faiblesses sont presque inévitables en un travail aussi vaste, car l'auteur a voulu, pensons-nous, faire un travail de synthèse.

Digitized by Google

Mais de ce chef, nous ferons à son ouvrage un reproche plus sérieux : le travail de composition a été par trop réduit. En réalité ce n'est pas une synthèse que nous présente le P. Michael, c'est une compilation ; il a accumulé, après les avoir classées sous des rubriques diverses, des notes et des études de détail, sans prendre la peine de fondre ces matériaux en un tout harmonisé. De là le manque de proportion et de connexion dans les développements. Telles parties, par exemple les biographies d'Albert le Grand, de Berthold de Ratisbonne, pourraient être facilement détachées de l'ouvrage et former encore un tout complet. D'ailleurs elles ne cadrent pas suffisamment avec les exigences générales de la synthèse : nombre de détails utiles dans une biographie détachée sont ici sans profit pour la vue d'ensemble. De là encore l'impression finale qui ressort de la lecture de ces deux volumes très compacts : on a vu une succession d'individus et de faits particuliers, on se fait difficilement une idée nette de ce qu'était le *peuple allemand* au XIIIe siècle.

A cause de ce défaut de rédaction, l'ouvrage du P. Michael paraît être plutôt un répertoire à consulter, qu'une histoire à lire.

M. JACQUIN, O. P.

P. S. — Ce compte-rendu était déjà imprimé, lorsque nous avons reçu le quatrième volume du même ouvrage. Il traite de la poésie et de la musique durant le XIIIe siècle. Epopée, contes et fabliaux, poésie lyrique et didactique sont passés en revue. La seconde partie traite du plain-chant et de ses modifications, des instruments de musique, des chants populaires et des drames liturgiques. La méthode de l'auteur est la même que dans les précédents volumes ; on remarque cependant un progrès dans la rédaction : il y a plus d'unité dans l'ensemble et de proportion dans les parties.

M. J.

Dr FRANS XAVER KUENSTLE. *Die deutsche Pfarrei und ihr Recht zu Ausgang des Mittelalters. (Kirchenrechtliche Abhandlungen*, herausgegeben von Dr ULRICH STUTZ. Fasc. 20.) Stuttgart, F. Enke, 1905. In-8, x-110 pp. M. 4,40.

Sous ce titre, le Dr Franz Xaver Künstle trace un tableau d'ensemble des institutions paroissiales en Allemagne vers la fin du moyen-âge. L'auteur s'efforce surtout de faire ressortir en quoi le régime paroissial, à cette époque, diffère du régime actuel, et de montrer comment, malgré les décrets des Conciles et les prescriptions du droit, les institutions primitives avaient laissé des survivances dans le droit particulier des pays germaniques. Dès la fin du XIIIe siècle, dit M. Künstle, la paroisse s'identifie avec la communauté rurale et dès lors cette

Digitized by Google

dernière a conquis une influence prépondérante dans le gouvernement de celle-là. C'est l'assemblée des habitants, le *Märkerding*, qui par ses délégués administre les biens de l'église ; c'est elle qui nomme les ministres inférieurs et surveille le curé. L'auteur relève à ce propos de très curieux exemples, qui concernent l'installation du curé et montrent celui-ci, nommé par le patron et régulièrement admis par l'autorité ecclésiastique, soumis encore à l'agrément de ses paroissiens qui exigent de lui le serment de bien s'acquitter de ses fonctions. Ailleurs, les paroissiens se réservent le droit de provoquer le rappel de leur curé, du *sacerdos mercenarius* surtout, chaque fois qu'il ne satisfait pas la communauté.

Quant au patron, le droit coutumier allemand lui accordait, à lui aussi, des privilèges que le droit commun avait abolis depuis longtemps, tel celui de révoquer les curés nommés et régulièrement institués.

L'auteur insiste aussi sur les deux grandes plaies de l'ancien régime paroissial : la non-résidence des bénéficiers et l'institution des curés primitifs par l'incorporation des églises rurales à d'autres établissements ecclésiastiques.

Tels sont les points saillants de ce travail, qui se recommande d'ailleurs par un luxe extraordinaire de documentation.

L'auteur toutefois aurait pû, à notre avis, faire ressortir davantage les liens qui unissaient la paroisse au diocèse et le curé à l'évêque. Par suite de cette lacune, son livre laisse l'impression que la paroisse est une institution quasi indépendante ; or tel n'était pas du tout le cas. C'est ainsi, par exemple, que nous aurions désiré quelques détails sur les devoirs du prêtre paroissial vis-à-vis de l'évêque, sur la soumission qu'il lui devait, sur les redevances qu'il lui payait, sur le droit d'inspection que conservait l'Ordinaire quant à la gestion des biens de l'église, enfin sur l'autorité de l'archidiaire et du doyen de chrétienté.

J. LAENEN.

H. DUBRULLE. *Cambrai à la fin du Moyen-âge (XIIIe-XIVe siècle.)* Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille. Lille, Imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1904. In 8°, XXIX-456 p.

M. l'abbé Dubrulle traite l'histoire de Cambrai d'après le double procédé narratif et constitutionnel.

D'abord, dans une longue introduction, il raconte l'histoire de la ville aux diverses époques, depuis les origines jusqu'à 1330. Il montre comment le pouvoir de l'évêque sortit du domaine épiscopal et de l'immunité et finit par s'étendre, aux dépens du pouvoir du comte, sur tout le Cambresis. Progressivement, l'évêque obtient les attributs

Digitized by Google

de la souveraineté : le péage, la monnaie, un château-fort à Cateau-Cambrésis, le marché, le tonlieu, la juridiction et l'administration officielle tout entière, la souveraineté complète sur les églises, les champs ou autres possessions de la métropole à cette époque; enfin, en 1007, le titre de comte lui est conféré.

Mais bientôt le pouvoir de l'évêque eut à subir de violentes attaques. Les châtelains nommés par lui pour exercer des pouvoirs temporels de protecteurs deviennent oppresseurs dès qu'ils sont héréditaires. Les comtes de Flandre conquièrent le Cambrésis et le Cateau où ils perçoivent annuellement le droit de garène sur les églises. Les habitants se révoltent, obtiennent leur autonomie, puis établissent la commune, à la faveur de la lutte pour le siège épiscopal entre Gaucher et Manassès en 1093.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'histoire des luttes interminables qui désolent la cité durant les siècles qui suivent Disons seulement que les immunités de tout genre accordées aux clercs en furent souvent la cause et que le pape, l'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Tournai, l'empereur, le comte de Flandre et d'autres grands feudataires en furent les principaux agents et intervenaient tour à tour pour soutenir les évêques ou le chapitre contre la commune ou bien pour les combattre.

Après avoir fait ce qu'on pourrait peut-être appeler l'histoire externe de la condition juridique de Cambrai, M l'abbé Dubrulle passe à l'étude de l'histoire interne de la ville. Il étudie non seulement la constitution civile urbaine, mais aussi l'organisation ecclésiastique, la situation économique et même brièvement la civilisation de la ville.

L'évêque de Cambrai était élu par le chapitre de l'église cathédrale, avec l'approbation du pape au spirituel et de l'empereur au temporel.

A ce dernier point de vue, l'évêque était comte de Cambrai et exerçait à ce titre tous les droits du souverain : il nomme les prévôts et les échevins; établit le magistrat avec l'assentiment du chapitre; il prononce la peine de bannissement, bien que le pouvoir en ressortisse généralement aux échevins, il rappelle les exilés. Il promulgue les lois avec le consentement du chapitre. Il a le droit de haute moyenne et basse justice; il peut participer à l'audition des causes généralement faite par les échevins; il prélève les deux tiers des amendes et, en cas d'homicide, retient les biens des coupables. Il a le droit d'aubaine, est possesseur des terrains vagues, des routes, des eaux, des édifices publics, mais doit contribuer à leur création et à leur entretien. Il a le droit de fortifier la ville et de convoquer les milices pour la défendre. Il octroye la levée des tailles et assiste quelquefois personnellement à la reddition des comptes. Il append son sceau, à côté de ceux du chapitre et des échevins, aux actes authentiques délivrés par un rouage dépendant de son ressort.

Les officiers de l'évêque furent tour à tour le *judex episcopi* ou *justitiarius episcopi*, le bailli et le châtelain. Le statut de ces officiers était établi par le droit public, et nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Digitized by Google

L'évêque était assisté et, en cas d'absence, remplacé par des vicaires généraux au spirituel et au temporel. Au XIIe et au XIIIe siècle, il était aidé par des coadjuteurs, dont le statut nous est inconnu.

A côté de l'évêque se trouve le chapitre cathédral, dont les chanoines étaient nommés pour les deux tiers par l'évêque et les autres par le chapitre. Les dignitaires du chapitre étaient le prévôt, les archidiacres, le doyen, le chantre, l'écolâtre et le trésorier. Sans l'approbation du chapitre, l'évêque ne pouvait ni promulguer les lois, ni établir les accises, ni jeter l'interdit sur la cité, ni transporter la curie. Même au XIVe siècle, le chapitre dénie à l'évêque le droit de prendre aucune décision importante sans son approbation. — Le chapitre exerce la juridiction sur les chanoines et sur tous ses suppôts, de jour et de nuit ; il a la haute, moyenne, et basse justice dans la cathédrale, dans tous les locaux occupés par les chanoines et les suppôts et dans les autres biens meubles et immeubles leur appartenant.

Le chapitre avait la juridiction exclusive sur ses suppôts : quand ceux-ci commettent un délit en dehors des maisons canoniales, les prévôts et échevins doivent les livrer au prévôt et au sergent du chapitre. Le statut des habitants de la ville est le même : ils ne sont justiciables que des prévôts et échevins.

Enfin les chanoines sont membres des États de Cambrai.

Tel est, en résumé, le tableau que M. Dubrulle nous a tracé des institutions ecclésiastiques de Cambrai. La partie purement laïque ne rentre pas dans le cadre de cette *Revue*. Tout le travail, du reste, nous paraît bien traité, mais peut-être un peu rapidement écrit. Les affirmations de l'auteur sont constamment appuyées de preuves et presque toujours les textes sont cités *in-extenso* dans les notes. La bibliographie est abondante et nous parait complète du moins pour tous les travaux importants. Et tant pour les sources inédites que pour les textes édités et les travaux modernes, l'auteur indique ses références avec exactitude et précision. *Cambrai à la fin du Moyen-âge* fait honneur à son auteur et aux maîtres qui ont aidé celui-ci de leurs conseils.

É. VAN DER MYNSBRUGGE.

HENRY DUBRULLE. *Bullaire de la Province de Reims sous le Pontificat de Pie II.* Thèse de Doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille. Lille, René Giard, 1905. In-8, XI-261 p. Prix :

La publication dont le titre précède fait bien augurer de la valeur scientifique du *Bullaire de la Province de Reims*. Car c'est pour toutes les périodes du moyen-âge que M. Dubrulle a l'intention de rédiger le recueil dont il ne fait que commencer la composition dans

Digitized by Google

le présent volume. Peut-être l'entreprise dépasse-t-elle les forces d'un homme et n'aurons-nous jamais le plaisir de voir l'auteur mettre la dernière main à ce vaste monument.

En effet, pour le seul règne de Pie II, règne auquel se borne ce premier volume, M. Dubrulle a recueilli neuf cent soixante bulles. C'est beaucoup. Et pourtant ce n'est là qu'un tout petit coin de l'immense territoire à explorer. — D'abord, le pontificat de Pie II n'a duré qu'à peine six ans (3 septembre 1458-14 août 1464). — Ensuite, l'auteur nous dit que, même pour cette période, il n'a pas dépouillé toutes les sources.

Il a relevé toutes les bulles concernant la province de Reims qui se trouvent dans les registres 469 à 527 de la série dite du Vatican et 584ᵇ à 599 de la série du Latran, reposant aux archives du Vatican. C'est ce qui constitue vraiment le fond de son recueil. Et de plus, introduisant une heureuse innovation, il l'a enrichi de notes documentaires précieuses et abondantes, dont il a puisé les renseignements soit dans les autres collections d'archives reposant au même dépôt, telles que les *suppliques* (reg. 503 à 568), les *diversa cameralia*, les *armaria* et les *obligationes*, soit encore aux Archives d'État à Rome, soit enfin dans la vaste littérature concernant plus particulièrement l'histoire locale du nord de la France et celle de la Belgique. Mais l'investigation de ce dernier domaine a été forcément incomplète et celle des archives de la région a été entièrement omise. — Enfin, durant la première moitié du pontificat de Pie II (-27 nov. 1461), l'action de la papauté se trouva si amoindrie par la pragmatique sanction de Bourges (1438) qu'à peine en trouve-t-on trace dans les diocèses de la province de Reims soumis au roi de France. Et encore ceux-ci en occupent-ils la région la plus vaste : Laon, Soissons, Reims, Châlons, Beauvais, Senlis, Noyon et une partie d'Amiens. Là presque pas de nominations aux bénéfices par le pape, pas de réserve ecclésiastique, ni de grâces expectatives : les évêques, les abbés devaient être élus par les chapitres et les couvents. L'intervention du pape y était donc presque nulle. Et il s'en suit que la documentation est plutôt maigre.

De sorte que toute l'étendue de l'œuvre de M. Dubrulle n'apparaît nettement que si l'on considère la masse énorme de documents relatifs aux diocèses soumis aux ducs de Bourgogne : Cambrai, Arras, Thérouanne, Tournai et la plus grande partie de celui d'Amiens. Bien que le territoire soit moins étendu que pour la partie française, la documentation est trois fois plus riche. C'est que l'intervention de la Curie dans l'administration des diocèses y fut presque sans limites. Aussi les abus y règnent-ils sans frein : réserve, cumul et expectative des bénéfices ; manque absolu de discernement dans le choix des bénéficiers, qui souvent ne connaissent de leurs bénéfices que les revenus ; concession trop fréquente d'autels portatifs à des particuliers pour faire dire la messe en privé ; dispense trop facile de bâtardise pour

Digitized by Google

entrer dans les ordres; concession trop intéressée d'indulgences. Toutes ces bulles, par leur nombre et leur objet non moins que par les attendus qui en motivent le dispositif, disent assez combien la vie était relâchée. — M. Dubrulle a bien dégagé, dans une longue introduction, les principaux caractères de cette époque telle qu'elle se reflète dans les bulles qu'il analyse. De cette manière, il en montre bien l'importance pour l'histoire générale. Quant à l'histoire particulière, locale et biographique, il suffit de parcourir les quarante pages de tables pour apprécier la valeur de la publication à ce point de vue et se rendre compte du nombre des renseignements qu'elle fournit.

É. VAN DER MYNSBRUGGE.

THOMAE HEMERKEN A KEMPIS, canonici regularis ordinis S. Augustini, *Opera omnia* voluminibus septem edidit additoque volumine de vita et scriptis ejus disputavit M. J. POHL. T. VI. *Tractatuum asceticorum partem sextam historicorum priorem complectens Sermones ad novicios vita Lidewigis virginis.* Fribourg en Br., Herder, 1905. In-8, 510 p. M. 4.40.

La question agitée de la paternité de l'*Imitation de J.-C.* depuis le début du XVIIe siècle paraît décidément entrée dans une période d'apaisement définitif. Gersen n'a plus guère de partisant; la *Revue bénédictine* de Maredsous a renoncé à la défense de ce personnage mythique. Les défenseurs de Gersen sont fort clairsemés, même s'il en est encore présentement, chose étrange néanmoins. A part Somalius et Amont, on avait négligé de publier les œuvres complètes du solitaire de Tyrolle. Cette lacune fruit de récents débats, va être prochainement comblée. Voici que Monsieur Pohl, déjà avantageusement connu, nous donne le tome VI des *Opera omnia* (voir RHE, t. VI (1905), pp. 134-137). Il contient les *sermones ad novicios* et la monographie de sainte Lidwige, la vierge de Schiedam, celle dont Karl Higniar a écrit la vie. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'opportunité d'un pareil travail, paraissant avec annotations et variantes, tout à fait digne des exigences de la critique moderne. La partie désormais est résolue.

AD. DELVIGNE.

PAUL KALKOFF. *Die Anfänge der Gegenreformation in den Nederlanden. (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte.)* Halle, Niemeyer, 1904. In-8. 1re partie, VII-112 p.; 2e partie, VII-119 p.

Cette étude comprend deux parties; la première fournit la matière

Digitized by Google

des trois premiers chapitres, la seconde des trois autres, mais de l'une comme de l'autre, Aléandre forme le centre : c'est en somme son histoire, l'histoire de sa nonciature aux Pays-Bas, que M. Kalkoff nous retrace en racontant les débuts de la contre-réforme dans ces régions. Après avoir décrit la situation politico-religieuse des Pays-Bas et les premières mesures prises par Aléandre contre l'agitation luthérienne, l'auteur examine en particulier les progrès de la réforme à Anvers et recherche les diverses influences qui contribuèrent à en faire un foyer de propagande évangélique : les relations avec l'Allemagne, relations monastiques entre les augustiniens d'Anvers et la province allemande du même ordre, relations littéraires entre les Érasmiens d'Anvers et les humanistes d'Outre-Rhin, relations commerciales enfin entre les marchands allemands et les Marranos, juifs portugais prenant plaisir à la diffusion des nouvelles idées; les menées d'Albert Dürer qui dirigeait tout ce petit monde de propagandistes et dont le journal a été d'un si grand secours à M. Kalkoff; l'attitude de la presse et des magistrats. Le troisième chapitre est consacré aux démêlés d'Érasme avec Aléandre et l'Université de Louvain. Aléandre, conseillé par les carmes et les dominicains, tenait Érasme en forte suspicion; Erasme s'en prenait à Aléandre comme au porteur des instructions et des condamnations pontificales : l'histoire de cette rivalité occupe une grande place dans la première partie de ce volume. Dans la seconde partie, l'auteur nous montre les efforts d'Aléandre pour faire exécuter l'édit de Worms dans les Pays-Bas, écarter Érasme, réduire au silence les augustiniens d'Anvers, bref, pour établir tout un système de préservation catholique et de répression de l'hérésie Tout son système inquisitorial peut se résumer en cette phrase : « faire brûler vifs un demi-[illegible] de luthériens » (p. 35). En s'efforçant ainsi d'englober les Pays-Bas et les provinces du Sud particulièrement, dans un vaste réseau de mesures coercitives, Aléandre collabora puissamment à l'établissement de l'Inquisition dans nos contrées; par son action tenace et persévérante, surmontant les difficultés que lui suscitaient les hésitations et les temporisations de la Cour, il fut véritablement le sauveur de la foi dans les provinces belgiques et à ce titre il mérite une place glorieuse dans leur histoire. Moins pénétrante et moins efficace fut son action dans les provinces du Nord : les réformés y étaient mieux organisés, les difficultés et les dangers plus grands, la Cour était plus éloignée, autant de causes qui énervaient la répression. Aussi subsiste-t-il peu de vestiges administratifs de l'activité d'Aléandre dans le Nord, on doit d'autant plus savoir gré à M. Kalkoff de les avoir recherchés et rassemblés : la connaissance particulière qu'il possède de cette période et ses travaux préliminaires sur Aléandre lui facilitaient d'ailleurs la tâche.

On avait cru jusqu'ici que le premier édit de Charles Quint contre les protestants des Pays-Bas datait du 22 mars 1521 ; M. Kalkoff établit qu'il faut remonter jusqu'au 29 septembre 1520 et que ce placard

Digitized by Google

prétendument perdu est identique à celui du 22 mars (p 23). Cette étude, savamment rédigée, pèche peut-être par un enthousiasme excessif pour Érasme, partant par une trop grande confiance dans ses dires et un peu trop de sévérité vis-à-vis d'Aléandre, dont M Kalkoff reconnaît d'ailleurs les rares qualités ainsi que les mérites insignes au point de vue catholique.

É. TOBAC.

Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution, publiée sous la direction de E. LAVISSE. Paris, Hachette et Cie. In-8. Le volume ou demi-tome F. 6.

T. V, 2. H. LEMONNIER. *La lutte contre la maison d'Autriche, la France sous Henri II*, 1519-1559. 1904. 380 p.

T. VI, 1. J. H. MARIÉJOL. *La Réforme et la Ligue, l'Édit de Nantes*, 1559-1598. 1904. 429 p.

T. VI, 2. J. H. MARIÉJOL. *Henri IV et Louis XIII*, 1598-1643. 1905. 493 p.

La publication de M. Lavisse continue (voir RHE, t. IV, 1903, pp. 520-525) avec un succès toujours croissant, justifié à la fois par le soin et la perfection qu'y apportent les collaborateurs. Nous voici parvenus aux temps agités de la Renaissance et de la Réforme. Cette dernière partie et les guerres de Religion, jusqu'aux congrès de Westphalie (1643), leur point extrême, ont été supérieurement traitées par M. Mariéjol, de l'université de Lyon, qui s'était préparé à ce travail par plusieurs années d'études, et qui d'ailleurs a fait du XVIe siècle, et en particulier de cette question de la Réforme, le domaine principal de ses recherches.

Pour terminer son aperçu sur la Renaissance, commencé avec la première partie du tome V, M. Lemonnier consacre une moitié de la seconde à résumer les luttes entre les maisons de France et d'Autriche, Charles-Quint et François Ier, Henri II et Philippe II (1519-1559). C'est un bon sommaire, qui fait bien ressortir les forces des deux adversaires, leurs avantages réciproques et leurs points faibles, leurs défauts et leurs fautes. La supériorité de l'unité française sur les États si dispersés de Charles-Quint fut contrebalancée, on peut dire, par les maladresses de François Ier et de ses ministres. Le roi chevalier sort quelque peu amoindri de cet exposé, où l'on a dû raconter tant de campagnes mal commencées, mal conduites, terminées pitoyablement. La diplomatie même, qui fit le principal mérite de François Ier, n'aboutit (et c'était cependant quelque chose) qu'à permettre à la monarchie fran-

Digitized by Google

çaise de vivre et de se maintenir intacte pendant 30 ans au milieu de tant d'assauts, qui lui venaient de tout côté.

Charles-Quint nous apparaît avec une toute autre envergure que François Ier. Le portrait qu'on nous en donne, pp.9-11, et dont au reste le récit entier ne sera qu'un développement, caractérise bien l'homme supérieur, politique jusqu'à la moelle, dont les défauts même lui servaient à surmonter les embarras sans nombre que lui apportait le gouvernement d'États si divers, comme aussi la direction qu'il prétendait imprimer à l'Europe chrétienne.

M. Lemonnier se retrouve dans son élément à la dernière partie du livre, la seule vraiment neuve et originale, le progrès de la Renaissance, la formation de l'esprit classique en France. Il y déploie à l'aise ses aptitudes et ses connaissances d'historien de l'art. *L'obsession de l'antiquité*, qui poursuivit partout le XVIe siècle, qui « prépara quelque chose d'original avec des éléments qui ne l'étaient pas », et certaines influences plus marquantes, comme celle de l'Italie, conduisirent ces générations sans discipline, d'une nature forte et complexe, à l'uniformité de l'*honnête homme* du XVIIe siècle. Pourquoi faut-il que M. Lemonnier, emporté par la manie des historiens contemporains, consacre sans raison dix pages à des originaux, inconnus pour la plupart, qu'il qualifie de *penseurs et d'indépendants*, et qui sont à peine des précurseurs fort lointains de la pensée et de l'esprit moderne!

Ce livre présente de légères lacunes un peu partout : l'auteur ne parait pas connaître à fond l'histoire de l'Église et de la papauté ; il n'a guère étudié l'histoire religieuse que dans les collections protestantes, et les chapitres qu'il consacre aux origines du calvinisme s'en ressentent. La lecture d'un Ranke, d'un Sismondi même, lui aurait fourni des idées plus hautes, plus larges et n'aurait pas nui à son impartialité. C'est une conception trop étroite et bien moderne que de ne voir dans les premiers réformés que des martyrs, des hommes de vertu, de courage héroïque. L'historien sérieux et impartial les considérerait plutôt comme des factieux, révoltés contre tous les pouvoirs établis. En tout cas il ne doit pas en faire des précurseurs, les premiers entrepreneurs d'un ordre de choses qui existe à peine encore maintenant. Cette manière de présenter les faits est un peu démodée aujourd'hui, et M. Lemonnier retarde d'au moins vingt ans sur les méthodes scientifiques, telles qu'elles dominent en dehors de France.

M. Mariéjol n'a pas tout à fait évité cet inconvénient, encore qu'il se soit efforcé de s'élever au-dessus des préventions dont le rationalisme moderne a obscurci l'histoire. Il s'attache avec quelque complaisance aux vertus d'un Coligny, d'une Jeanne d'Albret, et c'est tout au plus s'il accorde à François de Guise quelques parties du grand homme d'État. Il comprend très bien Henri IV et Richelieu, il apprécie Henri III à sa juste valeur, mais il ne se défend pas toujours, quand il est question des catholiques exaltés, de ces jugements par à peu près, qui ne répondent pas exactement à toute la réalité de l'époque dont il

Digitized by Google

devait en peu d'espace tracer un tableau complet, aussi vrai que possible.

Je sais bien qu'on doit se montrer sévère pour un parti, qui mit trop de passions, trop de défaillances à défendre sa foi. Cependant M. Mariéjol aurait pu affirmer plus nettement, ce qu'on admet davantage de nos jours, que c'est à la résistance de ces mêmes catholiques exaltés que la monarchie française dût de conserver sa religion. Si les modérés et les politiques finirent par triompher, c'est parce que la résistance de Paris en 1590 avait brisé le magnifique élan militaire parti des bords de la Loire, qui avait pris à la bataille d'Ivry une course impétueuse, irrésistible ; c'est que le courage héroïque dans son désespoir, au milieu d'épreuves sans fin, du peuple parisien et des grandes villes ligueuses fit plus réfléchir Henri IV que toutes les admonestations de ses courtisans.

Il est étonnant combien, même dans les travaux les plus sérieusement faits, on s'affranchit avec peine des habitudes qu'on a reçues de sa génération. On est toute pitié, toute admiration pour les forcenés huguenots, parce qu'ils préparent, oh ! de bien loin, le libéralisme moderne, et l'on a de la peine à se convaincre que c'est du côté du catholicisme que se trouvaient le droit, la légitimité, les traditions, tous les principes sur lesquels la critique doit s'appuyer pour juger, faire connaître une époque. M. Mariéjol n'a pas non plus mis assez en lumière, qu'en somme le mouvement catholique contre Henri IV, et même Henri III, malgré les passions et les ambitions qui le conduisirent trop souvent, s'expliqua, se justifia au besoin, non seulement par les intérêts de la foi et de la religion, mais encore par les traditions monarchiques, les nécessités de la conservation nationale, toute la vie sociale d'alors, pourrait-on dire. M. Mariéjol le savait, mais quoiqu'il se soit efforcé de garder son indépendance d'historien, il n'a pas encore réalisé tous les progrès désirables de la critique moderne.

Ces réserves faites, j'ai hâte d'en venir aux mérites de l'œuvre, qui sont nombreux et éclatants. Dans la première partie, les *Guerres de religion*, *1560-1598*, le récit se déploie avec aisance, ampleur, un intérêt toujours croissant, dû autant à la manière de raconter qu'à la grandeur des faits, à l'unité d'ensemble qui se reflète sans peine dans la composition. L'auteur possède bien son sujet, il s'est documenté longtemps et complètement, il connait l'histoire ecclésiastique comme les autres branches, il montre un souci scrupuleux de l'exactitude, même pour les moindres détails, et c'est à peine si on peut lui faire à ce point de vue un reproche ou deux.

J'estime par exemple contre lui, p. 80, et contre les protestants, qui avaient intérêt à soutenir le contraire, que le concile général ne pouvait être nulle part plus libre qu'à Trente. Il l'aurait été beaucoup moins dans une contrée ouverte du côté de l'Allemagne, et bien des motifs, que les papes pesèrent avec soin, militaient en faveur de la cité tyrolienne. Détail non moins important, M. Mariéjol semble ignorer

Digitized by Google

(p. 83) que le concile n'a fait que renouveler, contre les dissidents, des définitions de foi admises dès les origines, sur la présence réelle, etc.

Le style ne laisse rien à désirer; il est d'ailleurs attachant, d'une lecture agréable, avec des qualités éminemment françaises. Il plait par son allure, pas trop légère cependant, par quelques traits piquants, par une tournure d'esprit parfois gauloise, qui toutefois n'est pas toujours parfaitement dans le ton de l'histoire. C'est un dernier reste de la méthode voltairienne, qui ne ménageait guère ce qui est pourtant recommandable en soi. Il parait qu'on ne peut pas encore se faire lire en France, à moins d'amuser un peu au dépens de quelqu'un ou de quelque chose! Sans doute l'auteur n'avait aucune préoccupation de ce genre, et je reconnais très volontiers qu'il se débarrasse peu à peu d'une tendance regrettable

Ils abondent en son œuvre les épisodes bien racontés, selon toutes les exigences de l'histoire, et qui lui gardent toujours sur la terre française le caractère d'un genre littéraire. Le massacre de Vassy est raconté d'une manière impartiale; si je ne me trompe, on donne presque tort aux protestants. La conjuration d'Amboise, la journée des Barricades, l'assassinat du duc de Guise, les campagnes de Henri IV, pour ne citer que les principaux endroits, sont des morceaux achevés, dont quelques-uns mériteraient de devenir classiques.

Mais le chef-d'œuvre, à mon avis, est encore le récit de la Saint Barthélemy, en ce sens que, tel qu'il présente le fait avec les causes, les préparatifs, les résultats, il laisse l'impression d'un récit définitif et d'un jugement sans appel, sur un problème qui a soulevé tant de passions, de haines politico-religieuses, provoqué un déluge de dissertations et de pamphlets. C'est bien Catherine de Médicis qui a tout préparé, tout mené, tout fait, la religion, l'Église, la Papauté n'y ont été pour rien : les hommes sérieux le savaient depuis longtemps et M. Mariéjol l'établit d'une manière péremptoire, qui ne laisse debout ni un seul doute, ni la moindre objection de quelque valeur.

Je voudrais bien, par contre, lui chercher noise sur l'Édit de Nantes, et lui demander si réellement il croit que la tolérance, telle que nous l'entendons aujourd'hui, entrait dans les idées et les préoccupations de Henri IV. Celui-ci ne songeait qu'à payer sa dette envers les Huguenots, assurer pour le moment le repos et la paix de la monarchie, mais il n'entendait nullement lier la volonté de ses successeurs. Y eut-il dans son entourage un seul homme qui pensât que les deux religions coexisteraient longtemps et en bon accord dans le royaume? Je comprends que M. Mariéjol ait exposé les résistances que l'édit rencontra, rien ne prouve mieux combien en ce temps tout était contraire à la tolérance, les hommes, les institutions; bien plus partout on en ignorait et le nom et la chose.

Nous arrivons, avec la seconde partie de l'œuvre, aux grandes époques modernes, *Richelieu et la guerre de Trente ans*. Tout d'abord nous avons à signaler un autre point important, sur lequel l'auteur

Digitized by Google

semble avoir pareillement dit le dernier mot. Après avoir mis en pièce le fameux grand projet, qui fut, somme toute, une rêverie de Sully, il fait connaître, dans un beau chapitre, les derniers actes, les dernières pensées et les vrais projets de Henri IV à la veille de sa mort. Le Béarnais voulait tout simplement, à propos de la succession de Clèves, partir en guerre contre les Pays-Bas espagnols, pour reprendre la princesse de Condée, le dernier objet de ses amours! Les faits, tels qu'ils sont racontés, l'établissent assez bien, mais l'historien, par égard pour le héros, qui tomba victime du fanatisme, ne presse pas trop ses conclusions. Les admirateurs du grand roi lui garderont rancune d'avoir amoindri leur idole, mais ce fait nouveau valait la peine d'être mis en relief.

Richelieu n'a pas été moins bien compris, ni moins heureusement dépeint et raconté que Catherine de Médicis et Henri IV L'organisateur du pouvoir absolu, ou plutôt celui qui *prépara l'avènement de la monarchie administrative*, pour employer une expression de l'auteur, eut surtout la grande habileté de réunir et de concentrer fermement sous sa main les forces et les ressources du royaume, trop dispersées encore, mais d'où pouvait sortir une solide machine gouvernementale; son activité très pratique ne visait guère à rien créer, rien innover, il n'en avait pas le temps, et son gouvernement, sans cesse aux prises avec de nouveaux adversaires, ne pouvait que combattre, vaincre, et avec le butin de la victoire, organiser à la hâte un nouvel état de choses. Ce sont les succès de Richelieu qui ont rendu son œuvre durable, plus que les grandes conceptions de son esprit; il ne se contentait pas de terrasser ses ennemis, il les anéantissait.

Cet allié des protestants allemands resta toujours catholique, fidèle à ses devoirs de prêtre, soucieux de la dignité épiscopale dont il était revêtu. M. Mariéjol s'applique à le prouver, et revient en plusieurs endroits sur cette idée, mais son cadre ne lui permettait pas d'en faire une démonstration complète. Le grand ministre ne voulait pas le triomphe du protestantisme, mais plutôt faire servir son alliance aux intérêts de la religion catholique (pp. 307-308, 368-369). Il avait une foi vive, active, de la ferveur même. Gallican modéré, il sut toujours ménager Rome et le Pape, maintenir l'équilibre entre les ultramontains, qui prêchaient l'alliance avec l'Espagne, et les politiques, sur lesquels il s'appuyait de préférence.

Au contact de la grande réforme catholique du XVIIe siècle, qu'il a longtemps étudiée, M. Mariéjol s'est pour ainsi dire transformé, sinon assagi. On ne rencontre plus guère, dans ce dernier volume, quand il s'agit de religion ou des catholiques, de ces expressions légères qui choquent, même lorsqu'elles sont justifiées par les circonstances. L'auteur comprend tout, et il est près d'admirer, de goûter même la ferveur, la dévotion, les élans d'amour et les pénitences (voir par exemple pp. 206-207, 367, etc.). Il n'a pas un mot de blâme pour le système d'éducation des jésuites, leur but et leurs résultats (p. 205);

Digitized by Google

il raconte les prodiges, les miracles sans un signe de doute, rappelle les abus et les vices du clergé, mais ne s'en étonne, ni ne s'en scandalise. Ce qu'il nous fait connaître de nouveau, dans la renaissance religieuse, c'est le rôle de la Compagnie du saint Sacrement (p. 373-374), sorte de société, ou congrégation secrète, répandant ses ramifications à travers le royaume, restée presque inconnue jusqu'ici, qui tendait à centraliser les œuvres de réforme, de piété et de bienfaisance, pour fortifier, au détriment de l'hérésie qu'elle voulait anéantir, la puissance de l'Église, et fut l'instigatrice discrète de bienfaits nombreux, le point de départ de plusieurs grands établissements catholiques.

Richelieu remplit toute son époque, il l'a marquée fortement de son esprit, non moins que cette royauté, qui, grâce à lui, put dès lors user, et abuser de la plénitude de son droit divin. Mais en disciplinant tout, en brisant sans merci les résistances, l'impitoyable niveleur a rabaissé les caractères, avili cette fière noblesse française, déjà déchue, qui se trouva dès lors prête au servage de Louis XIV. Et quel tableau suggestif des rapports du *Ministre-roi* avec tous ses sujets, à commencer par Louis XIII, que ce coin entr'ouvert (pas toujours avec assez de réserve!) de la vie de cour (pp. 439-451), où l'on voit Richelieu entre le souverain, ses favoris, ses confesseurs, les Reines et les dames d'honneur, bataillant tour à tour contre ceux-ci et contre celles-là, puis, contre une ligue des uns et des autres, triomphant enfin, à force d'énergie et d'exigences impérieuses (voir surtout la conspiration du Cinq Mars)!

Assurément l'œuvre de M. Mariéjol n'est pas parfaite : pour laisser de côté quelques négligences de détail (p. 481 il attribue à la Flandre deux artistes italiens, dont un célèbre, Jean de Bologne), on pourrait lui reprocher certaines imperfections d'une portée plus étendue. Par exemple le tableau de la littérature française au XVIIe siècle n'est guère qu'une énumération d'œuvres et d'auteurs. C'est certainement le chapitre le plus défectueux de ces deux volumes. Le retour monotone des abus et des remèdes, toujours les mêmes, fatigue à la longue, défaut inévitable dans l'étude sommaire d'une époque. Mais il eût été à désirer qu'on fît ressortir davantage les points faibles de l'œuvre du grand cardinal, et surtout ses conséquences graves pour l'avenir de la monarchie et de la France, conséquences dont nous éprouvons encore les effets dans un certain déséquilibre social.

Somme toute, l'impression que laisse cette histoire de l'ancienne monarchie française reste très favorable. Si M. Mariéjol a donné dans son premier volume un beau récit, instructif, des guerres de religion, récit qui ne manque pas de charme, le second réalise un progrès sérieux, encore qu'il semble moins parfait, moins achevé. L'auteur a gagné beaucoup, et dans toutes les parties de l'historien. On dirait que son jugement s'est élargi, est devenu plus sérieux, plus digne. Que de publications achevées nous font espérer ce progrès et ce changement !

Digitized by Google

Qu'il me soit permis en terminant d'adresser aux auteurs de l'*Histoire de France* un desideratum, ou plutôt un regret que me laisse la lecture de ces trois derniers volumes. Je ne doute pas qu'ils n'aient étudié complètement toute la littérature du sujet, les ouvrages allemands et autres étrangers, comme les français. Mais puisqu'ils ont voulu, en publiant une nouvelle histoire de France, à la fois rassembler en quelques volumes tous les résultats, et les plus nouveaux, de l'investigation historique, insister en même temps sur certaines questions, certains problèmes, qui avaient jusqu'ici passé inaperçus (1), pourquoi n'ont-ils pas rompu plus complètement avec l'ancienne méthode, française surtout, qui faisait de l'histoire beaucoup moins une branche un peu spéciale de la science humaine, qu'un genre littéraire, où respirent encore les préjugés d'éducation, de race et d'époque. Michelet, qui prétendait ressusciter les siècles disparus, n'oubliait pas toujours, — et il s'en souvint trop dans ses dernières œuvres, — qu'il était fils de la Révolution française, d'une génération incrédule et railleuse. Ce travers d'esprit, car c'en est réellement un, a fait son temps à l'étranger, où du reste il avait moins compromis les études historiques ; il serait grand temps qu'il disparut en France : que par suite, en s'occupant des annales du moyen âge, et même des temps modernes, on rendit sa place au catholicisme, qui y était tout, dominait tout; qu'en un mot, pour conclure par un mot célèbre, on n'écrivît plus l'histoire à la manière ... de l'*Essai sur les mœurs!*

P. Richard.

Andrew Lang, *John Knox and The Reformation.* Londres, Longmans, Green et Cie, 1905. In-8°, xiv-282 pp. Prix : 10 sh. 6 d.

En présence des jugements contradictoires donnés sur Knox par ses biographes et les historiens de la Réforme en Écosse : les uns, comme le professeur Hume Brown et avant lui Laing prônant chez Knox « la bonne foi et la sagacité » de l'historien, le « large esprit de tolérance » du réformateur; les autres au contraire, tels que Robertson, David Hume, Lord Hailes, regardant Knox comme un « violent et grossier » personnage, en même temps qu'un « historien très suspect », M. And. Lang a voulu, sans parti pris, s'éclairer par lui-même.

Dans ce but, remontant au-delà de la tradition, il s'est appliqué à étudier Knox à l'aide de ses propres écrits : lettres, pamphlets, et surtout son « History », arsenal qui alimenta jusqu'ici la plupart des historiens de la Révolution écossaise. — Il a pu ainsi juger l'homme

(1) Un exemple entre mille, comme preuve de ce que j'avance : M. Mariéjol, qui consacre deux petites pages à Corneille, en donne presque davantage à Poussin, sur lequel il nous dit des choses instructives, et même pittoresques.

Digitized by Google

d'après ses œuvres, et ses œuvres d'après les archives contemporaines.

Ce sont précisément les résultats de cette critique intelligente, impartiale et consciencieuse que l'auteur vient de liver au public, comme un hommage à la vérité dont il s'est constitué, dans la circonstance, le vengeur. Chaque chapitre fixe un trait caractéristique du réformateur; et la physionomie de Knox se détache, en fin de compte, aux yeux du lecteur, comme celle d'un fanatique dans toute l'acception du mot, et d'un fanatique doublé d'un traître. Une énergie farouche et inlassable au service d'un cerveau étroit, à l'esprit faux et opiniâtre, tel nous apparaît Knox au début de sa campagne de Réforme (1545), tel encore, et avec une expression beaucoup plus accentuée, burinée par le temps, nous le retrouvons à son lit de mort (1572).

Prêtre catholique sans vocation, uniquement « pour pouvoir manger un morceau de pain », apostat dévoyé et exalté par les écrits de Luther, Knox s'est senti, lui aussi, appelé à une mission de Réformateur, mais de Réformateur à l'antique façon des prophètes d'Israël. — Aussi ne semble-t-il connaître de l'Ecriture-Sainte que l'ancienne Loi, la Loi de crainte, et ce qu'il affectionne dans la Bible ce sont les livres du Deuteronome et des Rois, parce qu'il y est question de châtiments et des rigueurs de la justice. Dès le principe, Knox s'est tracé son plan dont l'application se fera plus ou moins stricte selon l'opportunité. Toute sa méthode tient dans ce raisonnement : la messe « est une idolatrie pire que lemeurtre » : c'est un vrai culte de Baal ; or les obstinés adorateurs de Baal furent exterminés par ordre de Dieu sur les injonctions de son prophète; donc lui, Knox, suscité de Dieu et investi de la puissance des prophètes,a le droit et le devoir de prêcher l'abolition du culte papiste et de pousser les princes, les peuples, les individus à exterminer, dussent-ils recourir à la trahison et au meurtre : choses saintes et louables en l'occurence, tout idolâtre inconvertissable, fût-il prince ou roi. « Et tout papiste est un idolâtre. »

Cette doctrine anarchiste sera la marotte de Knox, il la servira en toute rencontre : ce sera son seul argument en face de ses contradicteurs royaux ou autres. Une fois cependant, à l'endroit du redoutable dialecticien Winzet, il aura recours à un argument plus probant encore, celui des gens d'armes.

Un puissant élément de succès pour la Réforme de Knox, ce fut le milieu frondeur où elle prit naissance et se développa. Knox y fit merveille. Il sut habilement exploiter au profit de sa cause les passions politiques et les événements. En vertu de sa qualité de prophète et suivant son principe, il prêcha la révolte et la trahison contre Marie de Guise et Marie Stuart. Non content d'exciter les complots par ses discours incendiaires, il se fit agent actif de trahison : ses voyages secrets en Angleterre, sa correspondance avec Cecil et Leicester le prouvent. Et il déploya dans ces circonstances toutes les qualités d'un traître : la perfidie, la calomnie, la dissimulation.

Tel est le vrai Knox que M. Lang a démasqué, au moyen même des

Digitized by Google

propres écrits du Réformateur, tournant ainsi contre lui des armes par lui forgées.

Est-il, après cela, besoin d'apprécier la valeur de l' « History » de Knox ? Tant vaut l'auteur, tant vaut l'œuvre. C'est en plus de vingt endroits différents que l'impartialité et la bonne foi y sont prises en défaut par la sagace critique de M. Lang. Erreurs de dates, omissions calculées, rapprochements perfides d'événements historiques, inexactitudes dans les faits et dans la façon de les rapporter, voilà ce qui est signalé à chaque instant et prouvé. On invoque, il est vrai, à la décharge de Knox, que la première partie de son « History » a été composée une quinzaine d'années après les événements ; que nombre de ces événements se sont passés loin de lui et qu'il les a recueillis de la bouche d'autrui ; qu'il n'a point livré lui-même son œuvre à l'impression, mais qu'il l'a conservée par devers lui la revoyant et la modifiant sans cesse. Mais ce sont là autant de raisons qui, si elles diminuent la responsabilité morale de l'auteur, ne font qu'aggraver les justes suspicions à l'endroit de l'œuvre elle-même et de toutes les productions subséquentes qui en dérivent.

Et voilà encore détruite une idole de la Réforme. D'aucuns, par culte, ont bien essayé de la relever. Il leur eût fallu pouvoir en rapprocher d'abord les morceaux qui sont maintenant en miettes. Mais, depuis la publication de son ouvrage, M. Lang a repris plusieurs fois la plume pour bien montrer que c'était peine perdue. Donc, et définitivement, justice est faite.

Dom C. Guédon, O. S. B.

E. Likowski (évêque suffragant de Posen). *Die Ruthenisch-römische Kirchenvereinigung genannt « Union zu Brest »* aus dem Polnischen übertragen von Prälat Dr P. Jedzing. Fribourg en Br., Herder, 1904. In-8 xxiii, 384 p. F. 7,50.

A la fin du xe siècle, les Ruthènes de la Petite Russie, sous l'énergique impulsion de Vladimir le Grand, embrassèrent la religion chrétienne et furent baptisés par des prêtres du patriarcat grec de Constantinople. Ils adoptèrent le rit grec et l'idiome national, le slavon, dans la liturgie. L'église ruthène restait ainsi de ses origines asservie à l'église byzantine, et cet esclavage religieux persista plusieurs siècles durant. Après la séparation des églises, commencée à l'époque de Photius, et achevée sous Michel Cérulaire, l'église ruthène ne se détacha pas complètement de l'Église romaine, dont elle continua à ressentir l'heureuse influence. Mais sa sujétion au siège patriarcal de Constantinople et la politique de ses évêques, qui étaient grecs, ou nommés par des grecs, ne tardèrent pas à séparer complète-

Digitized by Google

ment de l'Occident chrétien les Slaves de la Petite Russie. Le résultat, désastreux au point de vue de la religion, eut aussi des conséquences douloureuses au point de vue de la civilisation. Tandis que l'Europe chrétienne, animée d'un souffle ardent de piété, remplissait de merveilles artistiques ses villes et ses bourgades et produisait des chef-d'œuvres dans les sciences et les lettres, la Russie croupissait dans un orgueilleux isolement, et il fallut attendre plusieurs siècles avant que la culture occidentale vînt la réveiller de sa torpeur.

L'église russe embrassa le schisme, et garda son serment de fidélité aux croyances orthodoxes. Ce fut en vain que le cardinal Isidore de Kiew souscrivit l'acte d'union du concile de Florence. Le Grand Prince de Moscou Vassili lui reprocha durement sa faiblesse, et l'accabla d'injures. Les Russes se scandalisaient à la vue de la croix latine, qui faisait son entrée solennelle dans la cathédrale de l'Assomption du Kremlin. Le cardinal Isidore, trompé dans son attente de ramener son troupeau à l'Église romaine, ne se crut plus en sûreté dans sa patrie et dut se réfugier à Rome. Les slaves de la petite Russie gardèrent leur aversion pour l'Église romaine et, jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle, rien ne put ébranler leur assentiment séculaire à l'orthodoxie. A cette époque, les jésuites s'établirent en Lithuanie d'abord, ensuite en Ruthénie. On les trouve à Vilna en 1569, à Jaroslav en 1574, à Plotzk en 1580, à Grodno en 1584, à Niesviez en 1582. Remplis de zèle pour le triomphe des idées romaines, ils travaillèrent avec ardeur à répandre au milieu des dissidents la doctrine catholique et à soutenir la nécessité de se soumettre au Saint-Siège. En 1590, le Père Skarga, le plus vaillant défenseur de l'union, publia son livre : *Le gouvernement et l'unité de l'Église de Dieu placée sous un seul pasteur*. Un autre jésuite imprimait à Lemberg (1586) son ouvrage sur les *Preuves de la vérité de l'Église romaine, et l'histoire de l'esclavage grec*. Ces écrits eurent un grand retentissement dans les milieux schismatiques. Cependant ils n'auraient pas exercé une grande influence si les conditions lamentables de l'église ruthène n'eussent pas inspiré à certains évêques le désir de guérir les maux de leur troupeau, en cherchant l'appui de l'activité et de la science catholique. L'épiscopat ruthène était corrompu au plus haut degré. Les diocèses étaient confiés à des nobles déchus et à des aventuriers qui ambitionnaient la mitre pour jouir des rentes considérables qui y étaient attachées. Le bas clergé vivait dans l'ignorance la plus grossière. Il en arrivait même à ignorer les dogmes principaux de la foi chrétienne et, au point de vue des mœurs, les prêtres étaient si relâchés que contre les canons de leur Église ils se mariaient souvent deux ou trois fois après avoir reçu le sacerdoce. Il n'y avait pas d'écoles, tandis que les jésuites pouvaient montrer avec orgueil leurs collèges d'Ostrog, Lemberg, Vilna, Biala. Les religieux basiliens souffraient des mêmes maux qui travaillaient le clergé régulier. Les moines de la célèbre laure Petchersky de Kiew distribuaient à leurs enfants naturels les biens du monastère.

Digitized by Google

C'est en vain que des laïcs, tel que le prince Constantin d'Ostrog, l'ennemi le plus acharné de l'union, prit à cœur de relever le prestige de l'Église ruthène, en y introduisant d'utiles réformes et en développant l'instruction. La situation de cette église semblait tout à fait désespérée. Les patriarches de Constantinople ne pouvaient lui prêter une main secourable et quelques évêques tournèrent leurs regards vers Rome. Les jésuites les aidèrent de leur mieux : le roi de Pologne, Sigismond III, inspiré par des motifs à la fois religieux et politiques, favorisa le mouvement unioniste qui se dessinait au sein de l'Église ruthène et, après de longs pourparlers, les partisans de l'union triomphèrent. Le 2 décembre 1594, les évêques ruthènes se réunirent et décidèrent de commun accord de passer sous la juridiction de l'Église romaine, *salvis tamen et in integrum observatis caerimoniis et ritibus cultus divini peragendi et sanctorum sacramentorum juxta consuetudinem ecclesiae orientalis.* La conservation du rite slave devait être la condition *sine qua non* de leur soumission au Saint-Siège. L'année suivante (12 juin 1595) les mêmes évêques se réunirent à Brest et, dans un synode, formulèrent un acte d'union. Ils chargèrent les évêques Cyrille Terletski de Loutsk, et Ignace Potiéi de Vladimir-en-Volhynie de se rendre à Rome, et de négocier avec le Pape pour le maintien du rite slave ainsi que des privilèges possédés *ab antiquo* par l'Église ruthène. Le document était signé aussi par Michel Ragoza, métropolite de Kiew, qui, dans ce cas, jouait à partie double, et tantôt penchait pour l'union, tantôt se déclarait en faveur de l'orthodoxie. Le synode de Brest ouvre la première page de l'histoire de l'Église ruthène-uniate, qui en dépit de bien des vicissitudes, subsiste toujours. Son importance est considérable au double point de vue politique et religieux. C'est le premier jalon planté par l'Église catholique parmi les Slaves du nord, et les résultats auraient été consolants si les passions humaines ne s'étaient pas chargées de détruire l'œuvre de Dieu. Les écrivains russes, est-il besoin de le dire, considèrent l'union de Brest (petite ville du gouvernement de Grodno) comme un second brigandage d'Éphése. Ils accusent les Polonais et les jésuites d'avoir eu recours à la violence, à l'astuce, aux promesses d'avantages matériels, à la tromperie pour augmenter le nombre des affiliés à l'Église romaine et déclarent que cette union a été pour les Ruthènes la source de maux innombrables. Il est bien facile de montrer l'exagération de ces jugements et de prouver avec pièces à l'appui que les malheurs réels dont les Ruthènes eurent à souffrir, ne doivent pas être attribués à l'Église catholique, à la Papauté, mais à la politique égoïste des rois de Pologne. Aussi sommes-nous heureux qu'un savant évêque polonais, bien que tout vibrant d'amour pour sa noble et malheureuse patrie, n'a pas voulu sacrifier la vérité de l'histoire aux questions de campanilisme et, dans un ouvrage émouvant et érudit, a tracé un tableau fidèle de l'Église ruthène avant et après le synode de Brest.

Digitized by Google

Mgr Likowski était déjà connu pour son *Histoire de l'union de l'Église ruthène avec l'Église romaine,* publié en polonais dès 1875. A l'occasion du 3me centenaire de cette union, après un travail considérable de préparation et de recherches, le savant prélat a mis au jour en polonais l'histoire du synode de Brest. L'ouvrage méritait bien les honneurs d'une traduction allemande. C'est le premier travail qu'un fils de la Pologne a consacré à cet événement d'une importance capitale, et dont le Dr Julien Pelesz nous avait donné un récit bien documenté dans sa *Geschichte der Union der ruthenischen Kirche mit Rom,* Würzburg, 1881, 1er volume.

Mgr Likowski, avons-nous dit, a composé son ouvrage à l'occasion du 3me centenaire de l'église ruthène, dans le but de coopérer à la noble initiative de Léon XIII, qui a déployé tant d'efforts pour rapprocher de la Papauté les Églises orientales. C'est avec raison que l'auteur met à côté d'Eugène IV le pape Léon XIII, et affirme que, malgré tous les obstacles, l'union de tous les fidèles est plus proche qu'on ne le croit.

Avant de composer son livre, le savant prélat s'est livré à une étude approfondie des documents relatifs à son sujet. Beaucoup de ces pièces ont paru dans les *Actes de la Russie occidentale,* publiés par la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg, et dans les *Archives jugo-russes* de Kiew. Mgr Likowski les a utilisées. D'autres, inédites, ont été puisées dans les archives du Vatican, de la Propagande, de la métropole de Lemberg, de la famille Czartoryski de Cracovie et de la Bibliothèque de Posen. Il a donc le mérite d'avoir travaillé sur des sources de premier ordre. Un simple regard sur la bibliographie insérée aux pages XVI-XXIII montre qu'il connaît la littérature de son sujet, et les ouvrages les plus important édités par les Russes sur l'union de Brest. Les grandes collections des *Zapiski* de l'Université et des *Troudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiew contiennent aussi des documents que le savant écrivain aurait pu consulter avec profit. Mais on sait combien il est difficile de trouver des livres russes hors de Russie, et on ne peut en vouloir à Mgr Likowski s'il n'a pu avoir entre ses mains ces précieux recueils.

L'ouvrage est divisé en six parties. Après un résumé rapide de la conversion des Ruthènes au christianisme et des vicissitudes de leur église jusqu'au XVIe siècle (pp. 9-29), il décrit l'état de l'Église ruthène avant l'union de Brest, ses misères, les tentatives pour la relever et l'impuissance des patriarches de Constantinople à lui venir en aide (pp. 30-64). La troisième partie (pp. 65-137) suit, au jour le jour, la naissance et les progrès du mouvement vers Rome qui aboutit à l'union de Brest. La quatrième raconte le voyage de Potiéi et Terletski à Rome, et le contre-synode de Brest de 1596, où, sous l'influence de Constantin Ostrojski, plusieurs évêques ruthènes excommunièrent les uniates (pp. 138-178). Les dernières parties (V et VI) exposent les luttes que l'union eut à subir de la part du prince

Digitized by Google

Ostrojski, et des confréries orthodoxes (pp. 179-233), la vigilance des Papes pour la défendre contre les agressions polonaises, l'organisation et les luttes de l'église ruthène jusqu'à la mort du métropolite Velamin Routski (1614-1637; pp. 234-366). Deux chapitres sont consacrés au martyr de l'union, Saint Josaphat Kuntzévitch, et à Mélétios Smotrzyski, qui après avoir combattu l'union, y avait donné son assentiment. L'appendice contient la profession de foi des évêques ruthènes présentée par Ignace Potiéi à Clément VIII, et la constitution du même Pape touchant l'organisation de l'église ruthéno-uniate

Le volume de Mgr Likowski se lit aisément. L'auteur, tout en observant fidèlement la sévérité critique, expose les faits avec une simplicité attrayante, qui tient en éveil l'intérêt du lecteur. Le premier mérite de son ouvrage, dont le récit, trop sobre de notes et de citations, laisse cependant voir l'érudition abondante du savant prélat, est le souci de la vérité historique. Il est si difficile de parler franchement, lorsque le nationalisme est en jeu ! Ruthènes et Polonais sont séparés par de vieilles rancunes et cette inimitié séculaire a hâté la ruine et la décadence de l'église ruthène. Les Polonais, il faut bien le dire, ont fait parfois de la mauvaise politique et n'ont pas compris les heureux résultats qu'ils auraient pu tirer de l'union de Brest. Les écrivains ruthènes rejettent sur eux la responsabilité des malheurs qui ont accablé leur Église, prédestinée à être le trait d'union entre la Russie orthodoxe et la Pologne catholique. Le Père Tondini, si versé dans les questions religieuses slaves, a été très sévère pour les Polonais dont la conduite à l'égard des Ruthènes, a été inspirée plus par un faux orgueil national que par une notion exacte des vrais intérêts du catholicisme (*La Russia e l'unione delle Chiese*, Rome, 1805, pp. 24-32) Mgr Likowski reconnaît le bien fondé des griefs portés contre ses co-nationaux et, guidé par l'amour de la vérité, ne songe pas à dégager la responsabilité de sa nation. Il déplore que le gouvernement polonais après avoir attiré les Ruthènes à l'Église romaine, les ait abandonnés à la merci de puissants adversaires, sans prendre leur défense (p. 6). La Pologne a commis une grosse faute, en se refusant à remplir son devoir à l'égard des Ruthènes ou en n'ayant pas le courage de le faire (p. 7). La Pologne n'a pas compris la portée et l'importance de l'Union ; elle lui a refusé son appui moral, et son indifférence s'est changée avec le temps en hostilité ouverte. Sigismond III, qui avait promis bien des concessions aux Ruthènes s'ils embrassaient le catholicisme, oublia bientôt ses promesses. L'acte par lequel il proclame l'union (15 décembre 1596) ne renferme pas la moindre allusion aux privilèges et faveurs qu'il s'était engagé à accorder aux évêques et au clergé ruthènes. Ce fut là, dit Mgr Likhovski, la première faute néfaste du gouvernement polonais : *verhängnisvolle Fehler*, (p. 177). Menacés et vexés à la fois par les orthodoxes et les protestants, les uniates ruthènes ne trouvèrent pas d'appui dans le clergé latin. « On ne saurait décrire l'acharnement et le mépris des évêques latins et en général de la société polonaise à

Digitized by Google

l'égard de l'épiscopat ruthène ». Malgré l'intervention du Saint-Siége, les évêques latins abreuvaient d'humiliations leurs confrères de rite slave (pp. 283-284). Les conditions du bas clergé étaient encore plus tristes. Le métropolite uniate Routski, en 1624, écrivait à la Propagande: *purgamenta omnium reputabimur*. Il ajoute que bon nombre d'évêques et de religieux latins répétaient sans cesse : *melius destruere unionem Ruthenorum quam provehere illam* (p. 286). Et ils travaillaient assidûment à réaliser ce programme de lente destruction de l'Église ruthène.

Les Basiliens renonçaient à leur rite pour embrasser le rite latin.

La noblesse désertait les rangs des uniates. Tous les ans, une centaine de nobles, prétextant la grossièreté et l'ignorance de leur clergé, passaient à l'église latine : d'autres fréquentaient les cérémonies latines et finissaient par oublier leur Église nationale. Les enfants de la noblesse, qui faisaient leurs études dans les collèges des jésuites, émus qu'ils étaient par les moqueries de leurs condisciples de rite latin et bien souvent de leurs maîtres, devenaient latins eux aussi. La relation de Routski, résumée par Mgr Likowski, donne des détails navrants sur les persécutions dont les Ruthènes uniates ont été l'objet de la part du clergé latin de Pologne. Le savant prélat n'atténue pas les accusations portées contre ses co-nationaux ; il y fait preuve d'une noble sincérité, et les deux ouvrages qu'il a publiés sur l'Église ruthène mettent en évidence combien a été funeste au catholicisme la politique religieuse de la Pologne qui a été la dupe de la Russie et s'est aliéné à tout jamais les sympathies des Ruthènes. Les Ruthènes uniates soutenus par les Polonais auraient pu orienter vers Rome l'Église orthodoxe russe. Mais la conversion de la Russie au catholicisme aurait été un coup sensible aux rêves de grandeur de la malheureuse Pologne.

La réserve et la loyauté, dont Mgr Likowski fait preuve en jugeant ses compatriotes, nous les recontrons aussi lorsqu'il étudie la physionomie morale des adversaires de l'union. Il met en lumière l'ardent patriotisme du prince Constantin Ostrojski, et les grands services qu'il a rendus à la culture de son pays. Et cependant ce prince, sous l'influence des idées protestantes, a été jusqu'à sa mort le lutteur le plus acharné pour la défense de l'orthodoxie (p. 201). Cet esprit de modération, ce souci constant de la vérité nous permettent d'espérer que le travail de Mgr Likowski, très utile aux historiens de l'Église catholique, produira aussi la meilleure impression sur les dissidents.

Je n'ai pas à relever quelques petites inexactitudes dans l'ouvrage du savant prélat, par exemple, lorsqu'il affirme que, dans l'Église byzantine à partir de Photius, il n'y a presque pas eu de théologiens de valeur (p. 60). Dans le chapitre consacré à Jérémie II, patriarche de Constantinople, les notes bibliographiques ne mentionnent pas le Σχεδίασμα περὶ Ἱερεμίου Β' de Sathas, ouvrage qui malgré ses lacune et ses bévues ne cesse pas d'être utile à consulter. Quelques ouvrages parus récemment en Russie auraient pu fournir au travail de l'auteur

Digitized by Google

de précieuses contributions : tels sont l'*Histoire de la Confrérie de Lemberg*, par Krylovsky, (Kiew, 1904), les *Monuments de l'orthodoxie et de la nationalité russe dans la Russie méridionale* par Titow (RHE., 1905, p. 505) et surtout la récente *Histoire de l'Église orthodoxe russe dans le royaume de Pologne et Lithuanie* par le même écrivain (deux volumes ont déjà paru). Il faudrait à l'avenir tenir compte de ces travaux où l'histoire de l'union est traitée au point de vue orthodoxe et non sans rancune vis-à-vis du catholicisme. En présence des défections qui se produisent actuellement dans les rangs des ex-uniates de Chelm, les écrivains russes tachent d'enrayer ce retour vers Rome en racontant les souffrances que l'Église ruthène eut à subir sous la domination polonaise. L'ouvrage de Mgr Likowski a donc aussi le mérite de l'actualité, puisqu'il fait ressortir que les Papes ne faillirent jamais à leur devoirs envers les Ruthènes uniates, pressurés par leurs maîtres politiques.

Dans une seconde édition, que nous lui souhaitons prochaine, Mgr Likowski saura utiliser les ouvrages de Titov, qui lui aussi, a réuni un matériel considérable de documents inédits, puisés dans les archives russes et étrangères. Il serait à désirer que cette nouvelle édition fut enrichie d'un chapitre plus développé sur les controverses théologiques des polémistes catholiques et orthodoxes avant et après l'union de Brest. Sans doute l'auteur donne même un résumé des ouvrages du P. Skarga et de Mélétius Smotrzyski; mais le nombre de ces écrivains est considérable et quelques-uns le leurs écrits, publiés naguère par l'Académie ecclésiastique de Kiev, ont une réelle valeur historique.

Par l'originalité de ses recherches, la modération de son style, la justesse de ses critiques et l'abondance de son érudition, l'ouvrage de Mgr Likowski mérite le meilleur accueil de la part des écrivains catholiques. D'une main alerte, il a tracé le tableau émouvant des premières origines et des premières souffrances d'une Église sur laquelle se sont abattus tant de malheurs. Qu'il nous soit permis d'espérer que cet ouvrage d'une rare impartialité gagne aux Ruthènes uniates les sympathies de leurs anciens adversaires et puisse l'expérience du passé éviter la répétition de ces fautes, qui ont compromis l'avenir du catholicisme dans le monde slave.

A. PALMIERI, O. S. A.

Dr MATHIAS HÖGL, *Die Bekehrung der Oberpfalz. Nach Archiven-Akten bearbeitet.* T. I. *Gegenreformation.* T. II. *I und II Recesse (i. J. 1629 und 1630).* Ratisbonne, G. J. Manz, 1903. In-8, v-182 et iv-220 pp. M. 3 et 4.

C'est en voulant faire l'histoire des « recesse » ecclésiastiques,

Digitized by Google

c'est-à-dire des négociations poursuivies entre l'électeur Maximilien Ier de Bavière et les évêques de Bamberg, Eichstaett et Ratisbonne, en vue de la restauration catholique dans le Palatinat, que M. Högl a été amené à étudier de plus près l'œuvre de la contre-réforme dans ces régions. Les travaux de Wittmann et de Lippert sur cette période ne satisfaisaient ni catholiques, ni protestants : il fallait une étude plus objective, entreprise sans préjugé, ni parti-pris et conduite en dehors de toute visée polémique. C'est dans cette voie vraiment conciliatrice que s'est engagé l'auteur, en ne travaillant que d'après les sources et en ne s'en référant aux travaux de ses prédécesseurs que dans la mesure strictement requise pour éviter d'inutiles redites. Il a puisé largement aux archives de Munich et d'Amberg et il nous en sert des tranches remarquables, assez pour permettre au lecteur de se former par lui-même un jugement indépendant.

A la mort de l'empereur Matthias, les États de Bohême, violant le droit héréditaire de Ferdinand de Styrie, offrirent la couronne à l'électeur palatin Frédéric V qui l'accepta et fit son entrée à Prague le 31 octobre 1619. Malheureusement, la défaite de la Montagne Blanche fut pour lui le commencement d'une ère d'amères désillusions : Dès le 10 novembre 1620, il perdait non seulement la Bohême, mais même ses États héréditaires et après avoir été mis au ban de l'empire le 22 janvier 1621, il vit l'empereur Ferdinand s'emparer de son patrimoine et le traiter en pays conquis. L'administration du Palatinat supérieur fut confiée à Maximilien Ier de Bavière, avec la mission d'y réintroduire la religion catholique; après avoir porté pendant 7 ans le titre de commissaire plénipotentiaire de sa Majesté impériale dans la province palatine, Maximilien en devint le maître, le 22 février 1628 : il payait en retour une somme de 12 millions de florins destinée à couvrir partiellement les dépenses militaires de la maison d'Autriche.

Maximilien Ier, « le prince allemand le plus consciencieux de son temps », comme l'appelle Stieve *(Allgemeine deutsche Biographie*, t. 21. « *Max. I, Kurf. v. Baiern* »), était un homme profondément religieux, sincèrement pieux, considérant comme le premier devoir de sa charge de procurer la gloire de Dieu, le bien de l'Église catholique et le salut de ses sujets. Aussi se consacra-t-il immédiatement et totalement à l'œuvre de restauration religieuse que l'empereur lui avait confiée et il la mena avec une persévérance, une énergie, une fermeté de décision qui ne laisse pas de nous étonner. Ne pouvant se résigner à une autorité partagée dans un pays où on lui avait donné plein pouvoir, il commença par abolir les États provinciaux, écarta les conseillers d'Amberg, suspects d'hérésie, et appela de Munich des catholiques convaincus. Les prédicants furent expulsés, les prêtres catholiques réintroduits, les églises restaurées, les fondations pieuses rendues à leur véritable destination ; il fut interdit aux populations limitrophes d'aller au delà des frontières écouter les prêches de leurs pasteurs. Les couvents se repeuplaient de religieux y affluant de tous

Digitized by Google

les côtés : on en voyait sortir de tous les trous, dit un historien ; les crucifix et les icones pieuses réapparurent aux coins des rues, bref, ce fut la vie catholique battant son plein, avec ses confréries et ses pèlerinages, ses grandes solennités religieuses et ses brillantes processions. Maximilien n'hésita même pas à employer la pression et les moyens violents : on connait les fameuses « Dragonades » ou l'apostolat par l'armée (p. 140 sq). au moyen des campements de soldats catholiques dans les maisons particulières. On a été longtemps sans vouloir y croire, mais le fait existe. Avec nos idées actuelles sur la tolérance religieuse, il nous est difficile de juger avec équité ces événements. En agissant ainsi, Maximilien ne suivait pas seulement ses penchants religieux, (interprètes infidèles d'ailleurs, en l'occurence, de la doctrine catholique), mais il obéissait à une véritable nécessité politique : il n'aurait jamais pu prétendre à une jouissance paisible du Palatinat, aussi longtemps que le peuple, professant une autre religion, aurait été porté à demander à l'étranger aide et protection. Quoiqu'il en soit, il n'exerçait en cela qu'un droit universellement reconnu en Allemagne à cette époque et ratifié par la paix d'Augsbourg de 1555 : le « cujus regio, ejus religio », et le Palatinat ne s'effrayait pas trop de ces conversions globales obtenues par la pression de l'autorité séculière : en moins de 80 ans, il avait changé cinq fois de religion, si bien que beaucoup d'habitants, pour ne plus être soumis à ces changements successifs, professaient une complète indifférence vis-à-vis de toute religion. Catholique jusqu'en 1544, le pays alla se réformant sous le règne de Frédéric II (cfr pour cette période : *Friedrich II. Von der Pfalz und die Reformation, von Hans Rott, Heidelberg 1904)*, il fut luthérien sous Ottheinrich, 1556-1559, calviniste sous Frédéric III, 1559-1576, luthérien de 1576-1584, pour redevenir calviniste jusque sous Frédéric V, et catholique sous Maximilien Ier.

Celui-ci fut puissamment secouru dans son œuvre de restauration catholique par la Compagnie de Jésus, qu'il avait en particulière estime. C'est avec son aide aussi qu'il s'occupa de bonne heure de la restitution des biens ecclésiastiques sécularisés pour la plupart par Ottheinrich et ses successeurs. Cette question de la restitution des biens est d'une extrême importance dans l'histoire de la période qui nous occupe, l'élément monastique ayant toujours été très influent au Palatinat, au point qu'on a été jusqu'à dire, non sans exagération toutefois, que si Luther n'était pas venu, le Palatinat se serait bientôt transformé en une vaste capucinière. C'est à l'étude des négociations qui eurent lieu à cet effet que M. Högl consacre son second volume. Il y examine les « recesse » de 1629 et de 1630 (résolutions prises aux conférences); un troisième volume est consacré aux 3e et 4e recesse. Ces « recesse », bien que restés pour la plupart à l'état de projets à cause des calamités et des troubles de la guerre de Trente ans, n'en ont pas moins une valeur historique : ils servent entre autres à mettre en lumière les intentions sincères de Maximilien et son profond souci

Digitized by Google

de la justice. Ni l'empereur ni lui ne se sont jamais considérés comme propriétaires de ces biens : ils étaient disposés à les restituer pour réparer le tort fait à l'Église, affermir sa situation dans le Palatinat, régler la question des fondations pieuses et asseoir ainsi sur une base stable les relations de l'Église et de l'État. Malheureusement des circonstances qu'on ne pouvait prévoir sont venues entraver l'exécution de ces beaux desseins; l'empereur et l'électeur palatin ont même dû solliciter du pape, pour pouvoir faire face aux frais énormes de la guerre, la permission d'utiliser pendant douze ans les deux tiers des revenus des biens ecclésiastiques !

On voit que l'ouvrage de M. Högl s'occupe d'une des plus intéressantes périodes de l'histoire du Palatinat. Par les renseignements nouveaux qu'il fournit, par sa sincérité et sa clarté, il ne contribuera pas peu à résoudre bien des questions jusqu'ici débattues et à mettre dans son vrai jour la figure si caractéristique du grand Électeur.

É. Tobac.

Correspondance de M. Louis Tronson, *troisième Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice.* Lettres choisies, annotées et publiées par L. Bertrand, auteur de la *Bibliothèque Sulpicienne.* Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1904. 3 vol. in-8, XIII-549, 487 et 640 pages.

Dans sa préface à la *Vie de Messire Henry de Béthune* qu'il publiait il y a peu d'années, M. Bertrand, bibliothécaire au Grand Séminaire de Bordeaux, déclarait avec une modestie excessive qu'il donnait l'œuvre d'un vieillard infirme, *debilis et imbecilli senis senile opus*, et que ce serait son œuvre dernière, *haec ultima meta scriptis meis*. Les critiques les plus compétents ont jugé tout autrement l'œuvre du savant auteur de la *Bibliothèque Sulpicienne*, et, par ailleurs, une nouvelle et importante publication nous montre que, grâce à Dieu, les forces du vénérable sulpicien n'étaient pas encore épuisées. M. Bertrand vient en effet de faire paraître trois gros volumes de lettres de M. Louis Tronson, troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, l'auteur bien connu des *Examens particuliers*.

Ces lettres nous permettent de connaître et d'apprécier M. Tronson à sa juste valeur. Elles ne forment qu'une partie d'une vaste correspondance qu'il entretint pendant vingt-quatre ans (1676-1700), soit avec les supérieurs et les directeurs des séminaires Sulpiciens, soit avec un grand nombre de personnages appartenant au clergé ou au monde laïc. Du jour où par la mort de M. de Bretonvilliers, il fut devenu le deuxième successeur de M. Olier, il mit dans sa correspondance ces habitudes d'ordre et de régularité qui devaient le distinguer pendant toute sa vie. Un secrétaire transcrivait sur de grands registres toutes

Digitized by Google

les lettres de son supérieur, à part celles que la discrétion empêchait d'exposer à devenir publiques, et, à chaque séminaire de la Compagnie, était affecté un registre spécial, ce qui permettait de rester au courant des affaires de chaque maison et de son personnel. Grâce à cette sage mesure, le Séminaire de S t-Sulpice conserve environ 5000 lettres de M. Tronson, contenues dans quatorze grands registres dont trois sont consacrés à la correspondance avec divers personnages. Le choix de M. Bertrand s'est porté sur 1179 de ces lettres dont 699 appartiennent à la correspondance avec les séminaires.

C'est dans ces dernières que l'on voit combien M. Olier avait raison de bénir Dieu de faire entrer M. Tronson dans sa Compagnie naissante.

Un grand danger auquel les Ordres religieux, les Instituts, les Congrégations, sont exposés après la mort de leur Fondateur, c'est de voir de nouveaux supérieurs tout changer, tout bouleverser sous prétexte d'améliorations et de perfectionnements, et mêler ainsi des vues souvent tout humaines aux inspirations de la Providence. Saint-Sulpice a eu la bonne fortune de compter parmi les successeurs de M. Olier de véritables héritiers de son esprit et de ses vues.

Peu ont contribué autant que M. Tronson à y établir cette force de la coutume et de l'usage dont il est permis de faire parfois d'innocentes plaisanteries, mais dont les résultats ont été si précieux. Que de fois, à des demandes réitérées de changements plus ou moins opportuns, répond-il avec assurance : *Nihil innovetur praeter id quod traditum est*; ou bien : *ut quemadmodum hic didicisti et accepisti, et audisti, et vidisti, sic et ambules.* « Pour moi, écrit-il à un directeur du séminaire de Limoges, ma grande règle est de ne rien innover à ce que nos Pères ont pratiqué, à moins qu'il ne survienne quelque raison qu'ils n'aient point prévue. »

De là le soin qu'il prend à prémunir les membres de sa Compagnie contre les entraînements d'un zèle intempestif qui les porterait à s'occuper d'autre chose que de la formation des sujets destinés à l'état ecclésiastique. A d'autres l'administration des diocèses, à d'autres le ministère paroissial, à d'autres la direction des âmes, et en particulier des dévotes, pour lesquelles il a une sainte horreur, surtout quand elles se prétendent favorisées de visions et aspirent à jouer le rôle de prophétesses. Dans leur tâche, Messieurs de Saint-Sulpice doivent se considérer comme les simples auxiliaires de Nos Seigneurs les Évêques. Ils auront donc pour ces derniers toute la déférence voulue et se conduiront d'après leur inspirations, à moins qu'elles ne soient en opposition avec les enseignements de l'Église ou les principes constitutifs de la Compagnie.

Faire le bien dans la paix et dans l'union des cœurs, telle est la maxime fondamentale de M. Tronson. De là vient que, malgré l'éloignement qu'il professe personnellement pour toute doctrine janséniste ou gallicane, malgré toutes les mesures de précaution qu'il prend pour ne point laisser un mauvais esprit s'introduire dans ses maisons, allant

Digitized by Google

même jusqu'à proscrire tout livre écrit par Messieurs de Port Royal, il ne cesse de recommander aux directeurs la plus grande réserve dans leur enseignement et la plus grande charité envers les personnes. « Je ne crois point, écrit-il à M. Le Tellier, le 12 octobre 1679, qu'il faille se susciter des affaires pour des opinions que l'Église n'a point encore condamnées... Ce n'est pas qu'il faille trahir ses sentiments et la vérité; mais on peut attendre qu'il soit utile de la dire, et même, lorsque l'on en voit l'utilité, ne la dire qu'avec une grande retenue et avec beaucoup de modération. » Quelques mois plus tard il écrivait au même : « C'est un grand talent de se savoir modérer sur les matières du temps, et de se posséder assez pour condamner toujours les erreurs avec force sans toucher aux personnes. Celles des évêques surtout nous doivent être sacrées, et le respect particulier que nous devons rendre et à leur caractère et à leur dignité, demande que nous n'en parlions qu'avec beaucoup de retenue. » Que d'injustes attaques n'auraient pas été épargnées à Saint Sulpice, si leurs auteurs avaient su comprendre la sagesse de ces conseils!

Dans le gouvernement de la Compagnie, M. Tronson sait employer, quand il le faut, une fermeté inébranlable et parler le langage de l'autorité. Mais généralement il préfère agir en père, en ami. Avec quelle sagesse et quelle discrétion il reprend les fautes! Avec quelle bienveillance il encourage! Avec quelle tendre charité il compatit aux douleurs physiques ou morales de ceux qui ont recours à lui! Une mère n'est pas plus empressée près de son enfant malade. Ce n'est point par une pitié meurtrière des âmes, comme disait l'abbé de Rancé, que M. Tronson se laisse inspirer. Aux avantages de l'austérité et de la mortification corporelles, il préfère un bien supérieur : l'obéissance et le travail dans la vigne du Seigneur. Encore a-t-il recours aux considérations les plus élevées pour dissiper tout scrupule. « Votre corps est le temple du Saint-Esprit qui vous est mis en garde, écrit-il à un directeur du Puy, vous le devez considérer autant qu'il le désire. C'est un membre de Jésus-Christ; ayez-en donc soin comme si Notre Seigneur se devait plaindre du traitement indiscret que vous lui feriez. »

C'est au reste l'esprit de foi qui anime toute la correspondance de M. Tronson. Comme à deux des grands directeurs spirituels du XVIIe siècle, Bossuet et l'abbé de Rancé, la Sainte Écriture lui est familière. Aucun avis important ne sort de sa plume qu'il ne le confirme par un texte emprunté soit à l'Ancien Testament, soit au Nouveau. Il sait mettre de même à contribution la Patrologie, et puise à pleines mains dans les écrits des Pères de l'Église. Car, dans sa modestie, il cherche à s'effacer et à se donner comme le simple interprète de maîtres plus autorisés que lui.

Rien pourtant ne lui semble étranger. Les questions les plus variées ont pour lui de l'intérêt; sur toutes il n'hésite pas à donner son avis, quand il en est prié, et il le fait avec une sagesse, une prudence un bon sens, une clarté et une précision admirables. Parfois même

Digitized by Google

l'enjouement, une légère pointe d'ironie et de malice innocentes viennent donner un charme de plus à ses leçons. Dès les premiers temps, comme on peut le voir, on n'avait pas horreur à Saint-Sulpice des jeux d'esprit, voire même du calembour. S'imagine-t-on le grave M. Tronson écrivant à M. de la Chétardye : « Mon incommodité, Monsieur et très cher en Notre Seigneur, n'a pas été fort considérable. On pouvait dire cependant que j'étais malade *à l'extrémité*, car mon plus grand mal était au gros orteil ..! » ou bien commençant ainsi une lettre à l'économe du Puy, M. de Fons : « J'ai toujours fait beaucoup *de fonds* sur vous, Monsieur et très cher en Notre Seigneur...! »

Malgré son désir de se consacrer exclusivement au soin des séminaires, comme il le recommandait aux membres de la Compagnie, M. Tronson ne pouvait se dispenser d'entretenir un grand nombre de relations dans le monde ecclésiastique aussi bien que dans le monde laïque ; autrement, comme il le disait lui-même, il lui aurait fallu manquer à ce que demandaient « la nécessité, la charité ou la bienséance de son état. » De là une correspondance assez considérable dont les extraits remplissent le troisième volume publié par M. Bertrand.

Nous ne dirons rien des lettres qui ont trait aux affaires du Quiétisme et qui sont au nombre de 128. Elles sont assez connues pour la plupart, mais on les relira toujours avec intérêt, tellement elles montrent chez leur auteur de pénétration, de sagesse et de modération dans les questions les plus délicates.

Nombreux sont les évêques, les ecclésiastiques, les religieux qui recourent à lui au milieu de leurs difficultés. A tous, il ouvre les trésors de son expérience et de son inépuisable charité, observant toujours avec un tact parfait les égards dus à chacun.

Les laïques figurent en moindre nombre, comme on devait s'y attendre, sur la liste des correspondants de M. Tronson. Mais on pourrait dire que la qualité compense la quantité. Le plus grand nombre appartient à la famille du grand Colbert, et on n'en sera pas surpris après avoir lu ce que M. Tronson écrivait à deux directeurs de séminaire, les 6 et 8 septembre 1683 : « La maladie de M. Colbert m'a empêché de vous faire réponse la semaine passée. La consolation qu'il a fallu donner à toute la famille m'a occupé tout le jour et une grande partie de la nuit. » — « La maladie de M. Colbert, qui mourut avant-hier entre trois et quatre heures du matin, m'a tout occupé la semaine passée, car il a fallu consoler la famille qui prend cette perte d'une manière aussi chrétienne qu'on le peut souhaiter. »

Le duc et la duchesse de Chevreuse, le duc et la duchesse de Beauvilliers, le marquis et la marquise de Seignelay, c'est-à-dire les enfants du grand ministre, tels sont les privilégiés que M. Tronson admet au nombre de ses dirigés. Les lettres qu'il adresse à ces grands personnages formeraient de véritables traités de perfection chrétienne à l'usage des gens du monde, et peuvent rivaliser avec celles que plusieurs d'entre eux reçurent de Fénelon.

Digitized by Google

La lecture de ces lettres ne peut donc manquer d'être d'une grande utilité à tous ceux qui s'occupent de direction spirituelle, et, en particulier, à ceux que Dieu a appelés à la belle mission de former le clergé. Les deux premiers volumes de la correspondance de M. Tronson pourront leur servir en quelque sorte de Vade-mecum, pour les guider dans l'accomplissement de leurs devoirs.

C'est une œuvre de première importance pour l'histoire des Séminaires et de la formation du clergé. Les trois volumes ne sont pas non plus sans intérêt pour l'histoire du XVIIe siècle. En ce qui concerne en particulier le jansénisme, le quiétisme, l'assemblée de 1682, ou des personnages comme Colbert, son fils Seignelay, et nombre d'évêques de la fin du grand siècle, on trouvera à glaner plus d'un trait nouveau. Cependant, il faut le dire, les nouvelles du dehors, le récit des choses qui ne rentrent pas dans le cercle de ses attributions, n'occupent pas en général M. Tronson dans sa correspondance. Mais si la correspondance du digne successeur de M. Olier n'offre pas en elle-même aux érudits l'intérêt de nombreux détails historiques, les notes dont l'éditeur a enrichi sa publication ne manqueront pas de leur faire trouver ample profit à la lecture de ces volumes. On sait, en effet, que M. Bertrand est un des écrivains les plus au courant de ce qui concerne l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle, et que les moindres détails sortis de sa plume portent l'empreinte de la plus parfaite exactitude. Ajoutons que des tables dressées avec soin permettent de retrouver facilement les détails donnés sur tous les personnages dont il est question dans la correspondance de M. Tronson, et que, grâce à d'excellents sommaires, le lecteur peut choisir les lettres qui correspondent à ses besoins du moment.

Nous souhaitons à cette publication tout le succès qu'elle mérite, avec l'espoir que M. Bertrand n'a pas encore dit son « dernier adieu au public. »

DOM MARIE-LÉON SERRANT, O. S. B.

A. MILLARD. *Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. La Révolution.* 1re partie : *le Serment.* Châlons-sur-Marne. Martin, frères, 1904. In-8, XXXII-534 p.

Les auteurs que leurs études amènent à traiter de l'histoire d'un diocèse de France à l'époque de la persécution religieuse de la fin du XVIIIe siècle ont tout d'abord à bien déterminer le territoire objet de leurs recherches La nouvelle division ecclésiastique faite par suite du Concordat ne correspond nullement aux anciennes limites des diocèses. Aussi voyons-nous M. l'abbé Millard au commencement de son ouvrage sur le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne s'appliquer à nommer

Digitized by Google

toutes les paroisses dont il devra s'occuper. Ce diocèse, formé seulement en 1824, comprend le département actuel de la Marne, moins l'arrondissement de Reims. De l'ancien diocèse il laisse de côté les paroisses situées maintenant dans les évêchés de Verdun et de Langres, mais en même temps, 181 cures appartenaient autrefois aux diocèses de Reims, de Soissons et de Troyes. En résumé 429 paroisses feront le sujet des études de M l'abbé Millard. Sur ce même territoire se trouvaient en outre 9 chapitres séculiers, 6 collégiales de chanoines de l'Ordre de saint Augustin, 17 abbayes ou prieurés de bénédictins et de cisterciens; les prémontrés, les grandmontains comptaient un certain nombre de maisons. Tout ce pays avait été envahi au XVIIe siècle par le jansénisme, et dès lors il n'y a pas lieu de s'étonner du grand nombre de prêtres qui prêtèrent le serment exigé par la constitution civile du clergé, acte dont ils ne virent pas pour la plupart toutes les conséquences schismatiques. Mieux éclairés beaucoup se rétractèrent et ne craignirent pas la lutte pour maintenir les fidèles dans l'obéissance à leur pasteur légitime qui, par un acte de l'autorité civile, avait été remplacé par Nicolas Diot, curé de Vendresse, élu le 15 mars, 791 évêque de la Marne. Celui-ci, au mois de janvier de la même année, avait prêté le serment et se glorifiait ensuite du titre, tout nouveau chez un prêtre, de *fonctionnaire ecclésiastique*.

Dans ce premier volume M. l'Abbé Millard traite du *Serment* et de ses conséquences, et chronologiquement comprend les années de 1790 à 1795. Dans le suivant, il nous dira ce que fut la terreur dans le département de la Marne et quelle fut la situation du clergé et des paroisses pendant la suppression totale du culte. Un troisième racontera la restauration des exercices publics de la religion de 1795 jusqu'au concordat. L'ouvrage sera terminé par un dictionnaire biographique de tous les prêtres ayant exercé le saint ministère dans le diocèse de Châlons de 1790 à 1900. Cette dernière partie sera fort importante pour l'histoire de cet évêché. Ce sera pour la première fois, croyons-nous, que se trouveront réunis en un volume des notices sur tous les prêtres d'un diocèse pendant le cours du XIXe siècle Souhaitons à M. l'Abbé Millard, curé de Dommartin-Lettrée, qu'il trouve, au milieu des labeurs d'un ministère de plus en plus difficile, les forces et les loisirs nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre qu'il a si bien commencée.

DOM B. HEURTEBIZE, O. S. B.

CHANOINE A. LEISTENSCHNEIDER. *Un petit séminaire du diocèse de Lyon, L'Argentière, 1805-1905.* Lyon, E. Vitte, 1905. In-8, XX-464, avec 99 gravures et pièces justificatives. Frs : 7,50.

Ce n'est pas un travail rigoureusement scientifique que je présente

Digitized by Google

ici, mais un bon livre d'histoire locale, qui a son intérêt et tiendra sa place dans les annales diocésaines du XIXe siècle. Des monographies de ce genre, documentées comme l'est celle-ci, dépassent les limites de leur cadre et fournissent quelque contribution à l'histoire générale. Raconter la vie d'une maison d'éducation, lorsque son rôle a été important, c'est faire connaître la formation des hommes célèbres qui y ont reçu leurs premiers enseignements, par suite expliquer le secret de leur action ; c'est exposer les méthodes d'éducation, les grandes idées qui ont pu exercer quelque influence sur une époque ; c'est enfin apporter souvent quelques traits curieux qui éclairent un fait, un personnage historique et le révèlent mieux qu'un tableau complet, que tout un développement.

M. le chanoine Leistenschneider a su réaliser ce programme, en retraçant l'histoire pendant le XIXe siècle de la maison d'éducation dont il est le supérieur. Le petit séminaire de l'Argentière, dans la riante vallée de la Brévenne, montagnes du Lyonnais, à la limite des départements du Rhône et de la Loire, peut compter parmi les collèges célèbres par le nombre et l'importance des souvenirs qui s'y sont rassemblés en cent ans. Il fut établi dans un ancien prieuré de Bénédictines, transformé après cinq siècles d'existence en un chapitre noble de chanoinesses (1778), qui fut supprimé par la Révolution; il fut dirigé d'abord deux ou trois ans par les pères de la Foi, qu'on a pris pour des demi-jésuites; il compta parmi ses professeurs le P. Loriquet, d'illustre mémoire, et passa entre les mains de prêtres du diocèse, les missionnaires de la maison des Chartreux.

Préparant directement aux études de théologie par une formation d'ailleurs large et libérale, il a vu se former sur ses bancs l'élite des hommes qui ont joué pendant le XIXe siècle un rôle d'importance dans la région lyonnaise et les pays voisins, non seulement des ecclésiastiques, mais des représentants de toutes les classes dirigeantes. Je me bornerai à citer ceux dont la réputation a dépassé la limite de ces régions, des prélats comme Lyonnet, archevêque d'Albi, Cœur, évêque de Troyes, Plantier, évêque de Nîmes, Mgr Bataillon, qu'on a surnommé à juste titre l'apôtre de l'Océanie, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine à Paris, victime de la Commune de 1871 ; et dans le monde le poète chansonnier Pierre Dupont, l'écrivain catholique J. M. Villefranche, de braves officiers, des magistrats, des commerçants, etc.

M. le chanoine Leistenschneider passe en revue les hommes et les faits, non sans remonter d'abord à la fondation du prieuré qui fut le berceau de sa maison. Il va sans dire qu'il insiste sur le développement de celle-ci à travers le dernier siècle, il n'omet aucun des hommes, supérieurs ou professeurs, qui ont contribué à ce progrès, et pour nous les mieux présenter, intercale presque toujours dans le texte leur portrait authentique. Son livre, un peu volumineux, mais très soigné de forme, a donc tous les attraits qui peuvent satisfaire les esprits les plus exigeants. Le récit ne traine pas, il ne manque ni de vie, ni de

Digitized by Google

charme, le style est correct, même littéraire, toujours attrayant dans sa simplicité, qualité dont manquent souvent les écrivains ecclésiastiques.

Bien que l'ouvrage soit surtout de circonstance, en ce sens qu'il a été composé à l'occasion du centenaire de l'Argentière, il ne perd rien de sa valeur historique. Il ajoute une page importante aux annales du diocèse de Lyon, enrichit celles de l'Église de France, et nous révèle bien des détails intéressants. Je mets à part les trois derniers chapitres, consacrés exclusivement à la vie intérieure de la maison, et le premier, qui raconte la fondation du prieuré au XIIIe siècle, puis sa transformation en chapitre noble, deux questions purement historiques que l'auteur ne pouvait approfondir.

A travers cette succession de supérieurs, de maîtres et d'élèves qui défilent devant nos yeux, nous voyons circuler la vie dans le diocèse, nous en connaissons quelques péripéties, quelques incidents plus émouvants; la biographie des archevêques, le cardinal Fesch, le cardinal de Bonald, s'enrichit de détails nouveaux. Nous suivons pas à pas les efforts que fit le premier pour organiser les maisons d'éducation dans son diocèse, et cette activité un peu particulière, qui pourrait le faire surnommer le *cardinal des petits séminaires*, dit l'auteur, apporte un trait de plus à la vie un peu effacée de celui qui fut l'oncle de Napoléon Ier.

C'est de l'histoire cela, comme le séjour éphémère des Pères de la Foi à l'Argentières, même l'arrestation du premier supérieur, Recorbet, que la police impériale honora gratuitement du rôle d'espion de Pie VII. Si les incidents de ce genre ne manquent pas dans le volume de M. le chanoine Leistenschneider, on peut affirmer cependant qu'il est surtout instructif comme monographie, comme livre d'éducation et comme bon livre, dans l'acception la plus élevée du mot. L'auteur a donné un exemple, qui ne saurait être trop suivi, les nombreux amis de sa maison lui sauront gré d'en avoir fait connaître le beau passé dans son ensemble et dans ses détails; tous le remercieront d'avoir révélé un de ces foyers de lumière, d'où le vrai, le beau et le bien ont brillé et brillent encore à travers l'Église et la société.

P. RICHARD.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PIERRE-LAMBERT GOOSSENS

Le cardinal Pierre-Lambert Goossens, archevêque de Malines et primat de Belgique, s'est endormi dans le Seigneur, le 25 janvier dernier, dans son palais archiépiscopal, à l'âge de soixante-dix-huit ans. La Belgique catholique tout entière a célébré à l'envi les éminentes qualités de celui qui a présidé à ses destinées religieuses, pendant près d'un quart de siècle. L'épiscopat du cardinal Goossens fut, avant tout, un épiscopat d'action et d'œuvres; il ne nous appartient pas de le retracer ici, sous ce rapport, même dans ses grandes lignes. Notre illustre défunt a bien mérité également le titre qu'on lui a donné, de « Cardinal de l'enseignement ». L'organisation et le développement de l'enseignement libre à tous ses degrés a été l'objet constant de sa sollicitude, et il lui fut donné d'en contempler le magnifique épanouissement. « L'activité du cardinal Goossens tient du prodige. Dans un espace de vingt-deux années, il couvrit son vaste diocèse d'un réseau serré d'écoles primaires libres ou adoptées ou d'écoles gardiennes — 840 écoles qui donnent l'instruction à 120.000 enfants; — il multiplia les écoles moyennes pour filles et pour garçons, les écoles professionnelles; il fonda quatre collèges complets d'humanités et six instituts d'un caractère plus restreint; réorganisa l'inspection des écoles libres, organisa l'enseignement de la religion dans les écoles normales, institua entre les écoles des concours de religion; pourvut à l'inspection de l'enseignement moyen, y établit des concours, des académies littéraires, française et flamande, créa un enseignement à la fois théorique et pratique de la pédagogie; s'employa à réformer les abus de l'imagerie religieuse,

Digitized by Google

encouragea activement dans son clergé les recherches d'histoire et d'archéologie. L'Université de Louvain n'avait pas de meilleur, de plus généreux protecteur (1). »

Pour nous, il nous est doux de rappeler ses fécondes initiatives pour favoriser les vocations historiques et encourager les études de ses jeunes prêtres à notre Université, pour réorganiser les archives de l'archevêché et perfectionner l'enseignement historique dans ses séminaires et ses collèges, pour engager son clergé à composer des monographies paroissiales et lui tracer à cet égard un programme aussi clair que méthodique (2) ; mais surtout ce nous est un devoir de reconnaissance de remémorer la bienveillance qu'il a toujours témoignée à la *Revue d'histoire ecclésiastique*. « *J'applaudis à la généreuse initiative des auteurs de la nouvelle Revue*, nous écrivait Son Éminence dans une lettre publiée en tête de notre premier numéro. *Je bénis leur vaillante entreprise.... Soyez, je vous prie, Messieurs, soyez assurés de mon concours sympathique !* »

Le nom du Cardinal Goossens figurera à une place d'honneur dans l'histoire des lettres en Belgique. Formé à l'école des Bossuet, des François de Sales, des Dupanloup, des Pie, des Freppel, dont il lisait assidûment les œuvres, il a écrit, dans la grande manière classique, des allocutions et des mandements de Carême d'une haute inspiration. Les cinq volumes où sont réunies les œuvres du regretté Cardinal, renferment bon nombre de joyaux littéraires.

Avec la Belgique, avec le diocèse de Malines, avec l'Université de Louvain, la *Revue d'histoire ecclésiastique* gardera le fidèle souvenir de son éminentissime bienfaiteur.

(1) Mgr D. Mercier, *Oraison funèbre de Son Éminence Pierre Lambert Goossens, archevêque de Malines, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, prononcée dans l'église métropolitaine de Malines le 30 janvier 1906*, pp. 13-14. Louvain, 1906.

(2) Cfr. *Lettre pastorale de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines, du 12 avril 1898, relative aux études historiques et aux monographies paroissiales*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXVII (1898), pp. 197-210.

Digitized by Google

Mgr J.-B. ABBELOOS.

Un mois à peine après la mort de S. É. le Cardinal Goossens, la *Revue d'histoire ecclésiastique* s'associait à l'Université catholique, pour pleurer un nouveau deuil. Le 25 février 1906, s'éteignait, dans la maison rectorale de Louvain, à l'âge de soixante-dix ans, Mgr J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique a. i. p., docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, officier de la Couronne de Chêne du Luxembourg, cinquième Recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain. L'*Alma Mater* dont il eut la direction de 1886 à 1898, lui est redevable d'une magnifique efflorescence de ses institutions scientifiques. Esprit largement ouvert à toutes les nécessités et à toutes les tendances intellectuelles de son temps, il fut un des premiers à nous encourager dans notre entreprise, quand, en 1900, nous commençions la publication de cette Revue, et il fut heureux d'en accepter la présidence d'honneur. Toujours aussi il a honoré de son patronage la *Conférence d'histoire* et le *Séminaire historique*, les deux centres d'activité où la *Revue d'histoire ecclésiastique* n'a cessé, depuis son origine, de recruter ses plus dévoués collaborateurs.

Nous ne saurions mieux retracer la carrière scientifique du regretté défunt qu'en transcrivant ici quelques pages du remarquable discours prononcé à ses funérailles par son successeur, Mgr Hebbelynck (1) :

« Très brillants furent ses succès aux épreuves du Baccalauréat et de la Licence [en théologie à l'université de Louvain] ; il y manifesta, outre de solides connaissances dogmatiques, de remarquables dispositions pour l'étude des langues orientales. Sur les instances de deux de ses maîtres, spécialistes en ces matières,

(1) Mgr A. Hebbelynck, *Oraison funèbre prononcée aux funérailles de de Mgr J.-B. Abbeloos, pronotaire apostolique ad instar participantium, recteur magnifique honoraire de l'Université de Louvain, le 1er mars* 1906. Louvain 1906. — Voir la liste des publications de Mgr Abbeloos dans [V. Brants], *Université catholique de Louvain. Bibliographie 1834-1900*, p. 33. Louvain, 1900; *1er supplément 1899-1901*, pp. 4-5. Louvain. 1901 ; *3e supplément, 1903-1905*, p. viii. Louvain, 1906.

Digitized by Google

Beelen et Lamy, il fut autorisé par le Cardinal Sterckx à faire un séjour à Rome, afin de rechercher dans les manuscrits syriaques de la Bibliothèque vaticane, la matière d'une thèse doctorale. Son choix s'arrêta à une étude sur Jacques, évêque de Batna et de Saroug en Mésopotamie... *De Vita et Scriptis S. Jacobi Sarugensis*, tel est le titre de la dissertation qu'il publia à Louvain en 1867, et dont la défense, jointe à celle de 72 thèses « ex universa theologia », lui valut les palmes du doctorat.

« Le volume comprenait, outre une étude personnelle de l'auteur, une Vie de Jacques de Saroug et deux de ses discours sur la Sainte Vierge. C'étaient les premiers écrits qu'on publiât de cet écrivain fécond, dont on possède plus de sept cents discours. Abbeloos défendait l'orthodoxie de l'évêque syrien, révoquée en doute depuis la publication des lettres de Jacques de Saroug aux moines monophysites du monastère de Mar Bassus. Le savant bénédictin Zingerlé et le docte professeur de Cambridge, T. W. Wright, n'en louèrent pas moins le travail du docteur de Louvain qui, d'emblée, prit rang parmi les orientalistes.

« Son archevêque le destinait à la chaire d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Malines. Comme celle-ci n'était pas vacante en ce moment, notre jeune savant, sur les conseils du maître qui lui survit [Mgr Lamy] et avec le généreux concours de son Mécène, le Cardinal Sterckx, se décida à partir pour Londres, afin d'y compléter sa formation scientifique. Il y vécut dans l'intimité de la famille Bourne, d'où sortit le titulaire actuel du siège archiépiscopal de Westminster ; il eut également la bonne fortune de se lier d'amitié avec l'érudit M. Wright, qui travaillait alors à la classification des manuscrits syriaques du Musée Britannique.

« Au cours de l'hiver de 1867-1868, il copia intégralement le texte syriaque de la Chronique ecclésiastique du maphrian jacobite, Grégoire Barhebraeus.

« Cette importante histoire de l'Orient n'était connue jusqu'alors que par les extraits parus dans la bibliothèque orientale d'Assémani, et la publication complète de l'écrit original était vivement désirée par les syriacisants.

« Rentré dans le pays, pour y occuper le poste qui lui était destiné à Malines, Abbeloos songea à la mise en œuvre des précieux matériaux recueillis au *British Museum*. Comme l'entreprise était longue et difficile, il eut recours au maître qui lui en avait donné l'initiative. L'ouvrage parut en trois volumes, publiés successivement de 1872 à 1877, avec la collaboration de Mgr Lamy. Il fut bien accueilli du monde savant et largement utilisé, plus tard, par les rédacteurs du grand « Thesaurus syriacus » d'Oxford.

Digitized by Google

« En possession de la chaire d'Écriture Sainte, au Séminaire de Malines, l'abbé Abbeloos ne tarda pas à révéler les belles qualités de l'esprit et du cœur qui lui valurent non seulement l'admiration de ses élèves et un vrai renom scientifique dans le pays, mais aussi, de précieuses et durables amitiés. Son enseignement était clair, solide, précis, et se distinguait par la manière personnelle et originale avec laquelle le maître faisait ressortir les riches trésors contenus dans les textes inspirés. Une partie de ses cours nous a été conservée dans un Commentaire autographié de l'Évangile de S. Jean...

« En 1876, il fut contraint de renoncer aux fatigues de l'enseignement, pour chercher un repos relatif dans le ministère pastoral. Sur sa demande, l'archevêque de Malines lui confia l'importante paroisse de Duffel... Après quelques années, en 1883, les qualités administratives dont il avait fait preuve dans l'exercice du ministère paroissial, décidèrent le cardinal Deschamps à lui confier le poste élevé de vicaire général...

« Les absorbantes occupations du ministère sacré et de l'administration diocésaine n'avaient pas éteint chez l'orientaliste le feu sacré de la science.

« Curé de Duffel, il publia, avec la savante collaboration de Mgr Lamy, le troisième volume de la Chronique de Barhebraeus; vicaire-général, il fit paraître, le texte syriaque, traduit et annoté, des actes de S. Mares. La critique éclairée n'eut que des louanges pour ce travail, comme pour celui qu'il consacra plus tard aux Actes de Mar Kardagh, préfet d'Assyrie.

« Depuis son départ de Louvain, le Dr Abbeloos était resté dans le mouvement scientifique, dépouillant les périodiques, parcourant les publications nouvelles, collaborant aux Revues, notamment à la *Revue catholique*, où il écrivit une série d'articles relatifs à l'orientalisme. Grâce à une mémoire des plus heureuses et à une aptitude spéciale pour l'assimiliation des langues, il est demeuré toute sa sa vie un érudit, dont les connaissances étendues et variées se révélaient même dans la conversation familière.

« Homme de science et homme d'administration, il était tout désigné au choix du corps épiscopal, quand le Rectorat de l'Université catholique devint vacant par le décès prématuré de Mgr Pieraerts. « *Toute science*, disait-il dans son premier discours inaugural, *est un organisme vivant. Il faut entrer en communication avec lui dans un travail de chaque jour. Assiduité aux laboratoires établis pour les divers domaines des sciences de la nature; lecture directe des grands philosophes, des écrivains classiques, des apologistes, des pères et des docteurs, par delà les manuels, nécessaires*

Digitized by Google

mais insuffisants d'eux-mêmes; exploration des documents originaux; discussion des textes; débats publics au sein des nombreuses sociétés qui fleurissent à l'Université; connaissance des travaux récents, et en tout cela, comme le demande l'illustre Pontife Léon XIII dans son encyclique sur les études historiques, en tout cela nul parti pris, rien que la loyale enquête de la vérité; voilà les traits principaux de l'esprit scientifique que vous devez vous efforcer d'acquérir et qu'engendre seul le travail bien conduit. »

« Toutes les créations, toutes les transformations qui se rattachent au rectorat de Mgr Abbeloos, portent l'empreinte de cette pensée maîtresse, et en 1895, le jour de la grande manifestation académique en l'honneur du Recteur, Mgr Cartuyvels pouvait lui rendre cet éloquent et légitime hommage (1) :

« Quelle Faculté n'a pas reçu des accroissements remarquables? Quelle année n'a pas signalé son cours par quelque innovation heureuse dont souvent les universités officielles ont sanctionné l'utilité en se hâtant de l'introduire chez elles? La critique des livres sacrés; la brillante école de nos orientalistes et de nos sanscritistes; le cours pratique de notariat; l'école des hautes études sociales; la grande école de St-Thomas élevée au rang de séminaire par la faveur d'un Pape ami des lettres; l'organisation des cinq doctorats en philosophie et lettres; l'étude approfondie des littératures et des langues romanes et germaniques; l'important et glorieux collège où l'on scrute les mystères de la vie; l'établissement prophylactique du sérum; les policliniques, les doctorats en médecine remaniés d'après les dernières exigences du savoir; la pharmacie étendue à des applications nouvelles; l'école d'agriculture augmentée de l'école de zymotechnie; l'école des mines installée enfin dans des locaux dignes de son importance actuelle; la zoologie pourvue d'un outillage perfectionné; les cabinets enrichis; les instruments centuplés; des laboratoires créés; les jeunes gens épris de recherches personnelles, encouragées, groupés en sociétés, pourvus du matériel nécessaire, poussés dans leurs travaux vers les brillants succès obtenus dans toutes ces études nouvelles; vingt autres choses que j'omets dans cette nomenclature, constituent à votre Rectorat un apanage vraiment magnifique et glorieux; car partout j'y rencontre l'ardente initiative d'un *Rector Magnificus!* »

(1) Cfr. *Compte rendu de la manifestation en l'honneur de Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain (8 mai 1895).* p. 25, Louvain, Van Linthout, 1895.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANCISCAINE.

—

Les écrits des zélateurs de la Règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine d'après les récentes controverses (1).

Bibliographie. — Sans viser à une bibliographie complète, nous croyons utile de grouper ensemble les travaux d'un même auteur sur la question qui nous occupe.

Travaux de M. Paul Sabatier : *Vie de S. François d'Assise*. Paris, 1894 (2) ; *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone (Collection d'études et de documents pour servir à l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. I). Paris, 1898 ; *Lettre à Mgr Faloci Pulignani à propos de ses observations sur le Speculum perfectionis*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898), pp. 33 35 ; *Lettre aux PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domenichelli au sujet de leur reconstruction de la Legenda trium sociorum*, dans la revue *Mater amabilis* (Rome, 1899), p. 61 ; divers articles dans le *Weekly register* de Londres, 1900, n° 2656, p. 617 ; n° 2660, p. 750 ; n° 2661, p. 781 ; n° 2665, p. 73 ; n° 2676, p. 240, en controverse avec M. Carmichael Montgomery ; *Fratris Francisci Bartholi tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula, nunc primum edidit* — ; *accedunt varia documenta... feliciter inventa (Collection citée*, t. II). Paris, 1900 ; *De l'authenticité de la légende de S. François, dite des Trois Compagnons* (Extrait de la *Revue historique*, t. LXXV (1901), pp. 61-101). Paris, 1901, traduit en Italien par M. R. Casali, Assise, 1901 ; *S. Francisci legendae veteris fragmenta quaedam edidit et notis illustravit (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3). Paris,

(1) A plusieurs reprises, la *Revue d'histoire ecclésiastique*, grâce surtout à la savante et bienveillante collaboration de Mgr Legrelle, scrittore de la Bibliothèque vaticane, a présenté à ses lecteurs les travaux les plus importants parus en ces derniers temps sur la question franciscaine (cfr. RHE. t. III (1902), pp. 399-404 et t. VI (1905), pp. 373-389). Nous avons cru utile de compléter ces informations et d'offrir à nos lecteurs une vue d'ensemble sur l'état actuel de la controverse. C'est pourquoi nous avons fait appel au concours de M. A. Fierens. Précisément, au cours de l'exercice 1904-1905, il avait étudié, au Séminaire historique de l'Université de Louvain, les récentes controverses sur ce sujet *(Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1904-1905*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, *1906*, pp. 467-486). A notre demande, il a gracieusement consenti à mettre en style direct et à republier ici, avec quelques légères retouches, l'étude parue dans le Rapport précité. Ainsi la *Revue d'histoire ecclésiastique* répondra au vœu qu'a formulé en juin dernier le *Bulletin de littérature ecclésiastique* (p. 181) et que le Séminaire historique avait prévenu *(Note de la Rédaction)*.

(2) Nous croyons inutile d'indiquer les nombreuses traductions allemandes, italiennes, etc.

Digitized by Google

1902 ; *Nouveaux travaux sur les documents franciscains. Notes de bibliographie critique sur les études de H. Tilemann, A. G. Little et du P. Mandonnet (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 7). Paris, 1903.

TRAVAIL DU R. P. MANDONNET : *Fr. Léon historien de S. François d'Assise*, dans la *Revue Thomiste*, t. VI (1898), pp. 295-314, traduit dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898), pp. 57-66.

TRAVAUX DE MGR FALOCI PULIGNANI : *Sancti Francisci legendam trium sociorum ex cod. Fulg. edidit*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898-99), pp. 81-107 ; *Una lettera di Paolo Sabatier*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898-99), pp. 33-51 ; *La leggenda di San Francesco scritta dai tre Compagni, ibidem*, pp. 113-130 ; *I veri biografi di San Francesco, ibidem*, pp. 145-175 ; *Nuove richerche sulla data dello Speculum perfectionis, ibidem*, pp. 182-187 ; *Lo Speculum perfectionis e la sua data, ibidem*, t. VIII (1901), pp. 43 44, et un grand nombre de comptes rendus dans la même revue.

TRAVAIL DES RR. PP. MARCELLINO DA CIVEZZA et TEOFILO DOMENICHELLI : *La leggenda di san Francesco scritta da tre suoi compagni (Legenda trium sociorum), pubblicata per la prima volta nella vera sua integrita*. Rome, 1899.

TRAVAUX DU R. P. FR. VAN ORTROY, S. J. : *La légende de S. François d'Assise dite « Legenda trium sociorum »*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 119-197 ; *La leggenda latina di S. Francesco secondo l'Anonimo Perugino* (publication du texte), dans la *Miscellanea francescana*, t. IX (1902), pp. 33-48 (1) et de nombreux comptes rendus, surtout dans les tomes XVIII-XXIV (1899-1905) des *Analecta Bollandiana*.

TRAVAUX DE M. L'ABBÉ S. MINOCCHI : *La « Legenda trium sociorum ». Nuovi studi sulle fonte biografiche di S. Francesco d'Assisi* (Extrait de l'*Archivio storico italiano* 5e sér., t. XXIV (1899), pp. 249-326 ; t. XXVI (1900), pp. 81-134). Florence, 1900 ; *La questione francescana* (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXIX (1902), pp 293-326). Florence et Turin, 1902 ; *Revista francescana, storia e letteratura francescana*, dans les *Studi religiosi*, t. II (1902), pp 359-370, 443-451 ; t. IV (1904), pp 184-191.

TRAVAUX DE M. I. DELLA GIOVANNA : *Intorno alla più antica leggenda di san Francesco d'Assisi*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXIII (1899), pp. 63-76 ; un compte rendu sur l'ouvrage des PP. M. DA CIVEZZA et T. DOMENICHELLI, *ibidem*, pp. 383-389 ; *Rassegna francescana, ibidem*, t. XXXVII (1901), pp. 353-371.

TRAVAUX DU R. P. L. LEMMENS, O. F. M. : *Scripta fratris Leonis (Documenta antiqua franciscana*, pars I). Quaracchi, 1901 ; *Speculum perfectionis. Redactio I (Collection citée*, pars II). Quaracchi, 1901 ; *Les deux Speculum perfectionis*, dans les *Voix de saint Antoine*, avril 1903

R. P. EDOUARD D'ALENÇON, O. C. : *La légende de saint François, dite « Légende des trois compagnons »* (Extrait des *Études franciscaines*, t. VII (1902), pp. 481 et suiv. ; t. VIII (1903), pp. 24 et suiv). Paris, 1903.

H. TILEMANN : *Speculum perfectionis und Legenda trium sociorum. Ein Beitrag zur Quellenkritik der Geschichte des H. Franz von Assisi*. Leipzig, 1902.

A. G. LITTLE : *The sources of the history of S. Francis of Assise. A review of recent researches*, dans l'*English historical review*, t. XVII (1902), pp. 643-675, traduit de l'anglais par R. CASALI, dans la *Miscellanea francescana*, t. IX (1903), pp. 120-140.

W. GOETZ : *Die Quellen zur Geschichte des H. Franz von Assisi*. (Les pp. 1-140

(1) L'*Anonymus Perusinus* avait déjà été publié, par bribes et morceaux, dans le *Commentarius praevius* de la vie de S. François dans les AA. SS., t. II d'octobre.

Digitized by Google

forment un extrait légèrement modifié de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXII (1901), pp. 362-377 ; t. XXIV (1903), pp. 165-197 et 475-519 ; t. XXV (1904), pp. 33-47.) Gotha, 1904.

Voir aussi la *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, ed. Soci Bollandiani, t. I, pp. 463-471. Bruxelles, 1898-1899 ; une étude sur les sources dans H. Thode, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*, 2e édit., pp. 575-609. Berlin, 1904 ; un article encore inachevé de L. de Kerval, *Les sources de l'histoire de saint François d'Assise*, dans le *Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1905), pp. 3-13 et 78-84 ; une bibliographie assez étendue mais peu critique (sources et travaux) dans H. Boehmer, *Analekten zur Geschichte des Franziskus von Assisi* (editio major), pp. lxiii-lxxii. Tubingue et Leipzig, 1904 ; *Die neuere Franciskuslitteratur* de A. Knöpfler, dans la *Theologische Revue*, t. II (1903), c 465-473 ; 497-501 et 529-536 ; la *Chronique d'histoire franciscaine* par A. L., dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 8e sér., t. VII (1903), pp. 81-89 et t. VIII (1904), pp. 56-66 ; diverses recensions dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* et notamment les comptes rendus sur les récentes controverses par Mgr S. Legrelle au t III (1902), pp. 399-404 ; au t. VI (1905), pp. 373-389.

Les ouvrages qui ne touchent qu'indirectement le sujet restreint de cette étude et les comptes rendus les plus intéressants seront signalés plus loin.

Rien n'est plus difficile que de bien se figurer les premiers temps de l'histoire franciscaine, compliqués de la lutte entre les Spirituels et les frères de la Communauté. Cette difficulté a son origine directe dans les problèmes délicats des sources ; en d'autres termes, la critique n'a pas encore dit le dernier mot sur les écrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine.

D'aucuns ont dit que dès le début, la Curie romaine a été en lutte avec l'association naissante qui s'était groupée autour de saint François d'Assise, pour en faire un nouvel instrument de domination pontificale, que dans le sein même de cette association, elle a su trouver des rénégats bienfaisants, prêts à dériver les idées de leur maître, pour aboutir à la destruction de l'idéal du saint fondateur. D'autres prétendent que François n'eut jamais d'appui plus fidèle que l'Église, que des rénégats sont inconnus de son vivant, que la modification dans les conceptions du « poverello » ne tient qu'à son initiative personnelle, parce qu'il en comprit l'impérieuse nécessité.

On le voit, les sources sont l'unique moyen de sortir du labyrinthe. Or, dans l'étude des sources, en ces dernières années, toute une révolution s'est produite. Jusqu'alors on les avait compulsées comme des écrits qui se complètent ; maintenant on veut les classer en deux catégories qui correspondraient aux deux partis qu'on prétend être en présence, le parti de la large observance et celui des zélateurs de la règle. Pour venger les biographies officielles, émanant du premier parti, du reproche de partialité, on est allé jusqu'à nier l'authenticité des écrits, soi-disant émanés du second. Il s'agit donc surtout d'examiner la valeur de ces derniers.

Nous n'avons guère l'ambition, dans ce modeste article, d'indiquer une

Digitized by Google

solution ; le temps nécessairement restreint que nous avons pu consacrer à cette étude, nous a à peine permis de grouper les données du problème et d'exposer brièvement les différentes opinions qui se sont fait jour récemment. Nous croyons néanmoins utile de donner ici, dans un ensemble systématique, l'exposé, quoique partiel, d'une question qui agite pour le moment tant d'esprits et qui a fait et fera encore couler tant d'encre (1).

Au moment de la mort de saint François d'Assise, le 4 octobre 1226, l'ordre était gouverné par le ministre général frère Élie de Cortone (2) ; il fut remplacé au chapitre de 1227 par le frère Jean Parenti. Sous son règne, on trouve un vestige de dissension au sein de l'ordre, dans la bulle *Quo elongati* (3), du 28 septembre 1230 Au chapitre général de cette année, une discussion avait surgi concernant la pratique de la règle ; on en avait référé au pape. Grégoire IX se déclara favorable à une observance mitigée : les zélateurs se trouvaient relégués au second plan.

En 1233, Élie de Cortone revint au pouvoir. Déjà précédemment il avait mécontenté quelques frères amoureux de la pauvreté par la construction, à Assise même, d'une somptueuse basilique, destinée à recevoir le corps de saint François. D'après le récit du *Speculum vitae* (4), il avait érigé sur l'emplacement du futur sanctuaire un tronc de marbre pour recueillir les offrandes des fidèles ; l'un des anciens compagnons du saint, le frère Léon, ayant brisé le tronc dans un élan d'indignation, aurait reçu un châtiment sévère de la part du frère Élie. Durant son second généralat, celui-ci mécontenta beaucoup d'autres frères par ses allures autoritaires et mondaines ; finalement il fut déposé par le pape lui-même au chapitre de Lyon en 1239. Il se retira auprès de l'empereur Frédéric II et mourut, à peine relevé de la double excommunication qui pesait sur lui.

Cependant (5) les plaintes concernant les transgressions de la pauvreté devinrent de plus en plus fréquentes, non seulement de la part de quelques zélateurs isolés, mais encore de la part des ministres généraux Albert de Pise

(1) Ce travail fait suite dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique de l'Université de Louvain pendant l'année académique 1904-1905* à une étude du R. P. Remi De Smedt, O. C., qui avait retracé brièvement les grandes lignes du *Mouvement franciscain au XIIIe siècle (Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1906*, pp. 456-467).

(2) Sur Fr Élie voir E. Lempp, *Frère Élie de Cortone (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen-âge, t. III)*. Paris 1901 ; Van Ortroy, *Saint François d'Assise et frère Élie de Cortone* (à propos du livre du Dr Lempp), dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXII (1903), pp. 194-202 ; P. Édouard d'Alençon, dans les *Études franciscaines*, t. VIII (1902), pp. 643-653 ; P. Sabatier, *Examen de la vie du frère Élie du Speculum Vitae (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 5). Paris 1904.

(3) Voir le texte dans P. Sabatier, *Speculum perfectionis...*, pp. 314 et suiv.

(4) Voir le texte dans E. Lempp, *ouv. cit.*, pp 163 et suiv.

(5) Voir sur toute la période qui suit, de plus amples détails dans les études du R. P. Jeiler, dans le *Kirchenlexicon*, t. IV, article *Franciscanerorden*, c. 1656 et suiv.

Digitized by Google

(1239-1240), Ayman de Faversham (1240-1244), Crescentius de Jesi (1244-1247), Jean de Parme (1247-1257) et saint Bonaventure (1257-1274). Sous Jean de Parme le joachimisme fit son entrée dans l'ordre; saint Bonaventure, quelque conciliateur qu'il fût, ne sut que différer les discordes. Les chefs du parti de la stricte observance, Pierre Olivi et Ubertin de Casale, inclinaient vers le joachimisme; bientôt on en vint à réfuter l'accusation d'apostasie de la Règle, qu'ils adressaient aux autres, par une accusation d'apostasie de la foi, formulée contre eux. Jean Olivi mourut en 1297 en donnant des signes de repentir; Ubertin de Casale, en 1309, eut à soutenir un procès fameux en cour d'Avignon (1).

Sous le pontificat de Jean XXII (1316-1334), une controverse dogmatique sur la pauvreté vint embrouiller les discussions sur la Règle. Plusieurs spirituels furent condamnés. On intenta aussi des poursuites au bienheureux Ange Clareno; mais il se défendit avec vigueur et son innocence fut reconnue.

Dans l'histoire de ces dissensions on peut distinguer trois périodes: durant la première, qui finit au généralat de Jean de Parme, la lutte affecte surtout la discipline; la seconde est une époque de transition, entachée de joachimisme; la troisième est plus franchement hérétique. Durant la première, qui nous intéresse plus particulièrement, les seuls indices d'un conflit sont l'histoire du tronc brisé et la bulle *Quo elongati*. En revanche nous y trouvons un nom important, celui du frère Léon. Il est fréquemment cité par les spirituels du XIVe siècle: ses œuvres leur servent d'appui pour défendre leur cause. Sans rien préjuger, on peut donc croire qu'il a été le plus en vue de ceux de son temps qu'on appelle les zélateurs. Compagnon intime de saint François, il mourut à un âge très avancé, vers 1271. Ange Clareno, dans son *Chronicon septem tribulationum* (2), lui attribue une biographie de saint François. Parmi les indications assez vagues que nous trouvons sur ses écrits, les plus explicites sont celles d'Ubertin de Casale (3), qui eut souvent recours, dans le procès qu'il eut à soutenir, à deux ouvrages du frère Léon, un livre conservé au couvent d'Assise et une série de *rotuli* ou de *ceduli*. Le nom du frère Léon, avec ceux des frères Ange et Rufin, désignés souvent sous le nom collectif de *Socii beati Francisci*,

(1) Voir R. P. Ehrle, S. J., *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne*, dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte der Mittelalters* t. II (1886), p. 353-416 et t. III (1887), p. 1-125, où l'on trouvera éditées les pièces du procès.

(2) « *Vitam pauperis et humilis viri Dei Francisci... quatuor solemnes personae scripserunt, fratres videlicet... Joannes et Thomas de Celano, frater Bonaventura .. et vir mirae simplicitatis et sanctitatis frater Leo ejusdem sancti socius ..* » Cité d'après le texte donné par les Bollandistes dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), p. 324 et qui fut collationné par eux sur le manuscrit de Florence.

(3) *Omnia... patent per sua (S. Francisci) verba expressa per sanctum virum Leonem ejus socium..., in libro qui habetur in armario fratrum de Assisio et in rotulis ejus quos apud me habeo, manu ejusdem fratris Leonis conscriptis* ». *Réplique d'Ubertin de Casale aux accusations des frères Raymond de Fronsac et Bonagratia de Pergame*, éd. Ehrle, *loc. cit.*, p. 168.

Digitized by Google

sont désormais à retenir. Plusieurs savants leur attribuent la paternité des deux ouvrages dont l'identification fera l'objet de cette étude (1).

Voici d'ailleurs, en deux mots, *la genèse des sources franciscaines* qui datent du XIIIe siècle. Sous le général de Jean Parenti, une première biographie de saint François fut composée par le frère Thomas de Celano, sur l'ordre du pape Grégoire IX, qui l'approuva le 25 février 1229 : *recepit, confirmavit et censuit fore tenendam* (2). Elle fut aussitôt résumée par Julien de Spire (3).

En 1247, Thomas de Celano acheva sa seconde légende. Elle se compose de deux parties ; d'après M. Sabatier, la seconde aurait été écrite sous Jean de Parme. Enfin, nous possédons encore de lui une légende écourtée à l'usage du chœur et un traité des miracles de saint François (4).

Une nouvelle biographie apparaît sous saint Bonaventure, composée cette fois par le général lui-même (5). Elle trouva un accueil si favorable que le chapitre de Paris, en 1266, la déclara seule bonne et voua, semble-t-il, les

(1) On attribue encore au frère Léon une *Vita B. Aegidii*, un *Liber de intentione sancti Francisci* et un recueil de *Verba S. P. Francisci*. Voir entre autres à ce sujet : P. Lemmens, *Scripta fratris Leonis (Documenta antiqua franciscana*, pars I) Quaracchi, 1901. Le P. Van Ortroy a discuté les conclusions de ce travail dans les *Analecta Bollandiana*, t XXI (1902), pp. 111 et suiv.; le P. Lemmens les a reprises dans *Extractiones de Legenda antiqua (Collection citée*, pars III, pp. 7 et suiv.) Quaracchi, 1902.

(2) Note du Ms 3817 de la bibliothèque nationale de Paris. Voir *Catalogus codicum hagiographicorum lat. bibl. nat. Paris*, t. I, p. 364. Bruxelles, 1889

(3) Voir entre autres les études du R. P. Van Ortroy, S. J, *Julien de Spire, biographe de S. François d'Assise*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 321-340, et *La légende de S. François d'Assise par Julien de Spire, ibidem*, t. XXI (1902), pp. 148-202.

(4) Éditions : AA. SS. t. II d'octobre, pp. 683-723 (vita prima); — (Rinaldi), *Seraphici viri S. Francisci Assisiatis vitae duae auctore B. Thoma de Celano*, Rome, 1806 ; Amoni, *Vita prima S. Francisci, auctore B. Thoma de Celano*, Rome, 1880, et *Vita secunda S. Francisci Assisiensis auctore B. Thoma de Celano, ejus discipulo, ibidem* ; — R. P. Van Ortroy, S. J., *Traité des Miracles de S. François par le B. Thomas de Celano*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XVIII (1899), pp. 81-176 ; — Rev. H. G. Rosedale, *S. Francis of Assisi according to Brother Thomas of Celano*, Londres, 1904. Cette dernière édition, qui comprend les deux *Vitae* et le *Traité des Miracles*, n'a malheureusement aucune valeur scientifique (voir le compte rendu de Mgr. Legrelle, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, (1905), pp. 376-378). Le R. P. Édouard d'Alençon prépare une édition définitive. La légende chorale a été publiée par le R P. Lemmens, *Excerpta Celanensia. Vitae tres S Patris Francisci saeculo XIII compositae*. Quaracchi, 1901. — Quant aux études critiques de ces sources, voir surtout P. Sabatier, *Vie de S François*, pp. LI-LVI et LXXIII-LXXIX, et Goetz, *Die Quellen..*, pp. 57 et suiv.

(5) Éditions principales : AA. SS., t. II d'octobre, pp. 742 et suiv. et *Doctoris Seraphici S. Bonaventurae opera omnia*, t. VIII. Quaracchi, 1898. Ce dernier travail fut repris dans une édition plutôt populaire, *Seraphici doctoris S. Bonaventurae legendae duae de vita S. Francisci seraphici editae a PP. Collegii S. Bonaventurae*. Quaracchi, 1898. qui comprend aussi la *legenda minor* à l'usage du chœur. — Études critiques, voir Goetz, *Die Quellen..*, pp. 243 et suiv.

Digitized by Google

autres légendes à la destruction. Ce point n'est pas sans importance pour la critique des écrits des premiers zélateurs (1). Néanmoins cette biographie fut suivie, à quelques années de distance, par le *De laudibus beati Francisci* de Bernard de Besse (2).

Cependant, en 1244, le chapitre de Gênes avait obligé les frères à faire connaître au nouveau général, Crescentius de Jesi, les *miracula et prodigia*, attribués au saint fondateur. Le 11 août 1246, les frères Léon, Ange et Rufin, envoyèrent au général une lettre avec un recueil de récits sur saint François. Cette lettre nous est conservée. Elle est suivie, dans tous les manuscrits, d'une biographie appelée *Legenda trium sociorum* (3) A côté d'elle il faut ranger quelques autres écrits de provenance discutable : la biographie du notaire apostolique Jean, dont Bernard de Besse cite l'incipit *Quasi stella matutina* et dont nous ne possédons qu'un résumé liturgique (4); le recueil de l'*Anonymus Perusinus* (3), très semblable à la *Legenda trium sociorum ;* enfin une œuvre récemment découverte et intitulée *Speculum perfectionis* (3). Ces ouvrages ne sont probablement pas sans avoir un rapport intime avec des recueils postérieurs, tels que les *Actus*, les *Fioretti* et la *Legenda antiqua* (5), mais l'examen de ces questions nous mènerait trop loin. De tous ces écrits, seuls la *Legenda trium sociorum* et le *Speculum perfectionis* vont fixer notre attention ; aussi bien la critique de ceux-là dépend en grande partie de l'identification de ceux-ci.

On peut ramener provisoirement les versions de la *Legenda trium sociorum* à quatre types principaux : le Vatican latin 7339, le codex d'Ognissanti, celui de Foligno et enfin le manuscrit Muzio-Achillei, conservé dans une traduction imprimée du P. Muzio-Achillei de San Severino de 1577 et publiée par le P. S. Melchiorri en 1856 (6). En tête de tous les manuscrits, on trouve le *sommaire* suivant : *Haec sunt quaedam scripta per tres socios B. Francisci de vita et conversatione ipsius in habitu seculari, de mirabili*

(1) Sur les controverses à ce sujet, voir, entre autres, R. P. Van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XVIII (1899) pp. 174 et suiv. et L. de Kerval, dans le *Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1905), pp. 6-7.

(2) Edité par le R. P. Hilarin de Lucerne, Rome, 1897, ainsi que dans les *Analecta franciscana*, t. III, pp. 666-692, Quaracchi 1898.

(3) Voir la bibliographie et les détails qui vont suivre.

(4) Il fut retrouvé par le R. P. Denifle (voir *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I (1885), p. 148) et édité par le R. P. Edouard d'Alençon.

(5) On peut voir à leur sujet les éditions de M. P. Sabatier, *Actus beati Francisci et sociorum ejus (Collection d'études et de documents*, t. IV). Paris 1902; de Mgr Faloci Pulignani, *Vita di S. Francesco e de suoi compagni, testo inedito di volgare umbro del XIV secolo*, dans la *Miscellanea Francescana*, t. VIII (1901), pp. 81-119; de M. l'abbé Minocchi, *La « Legenda antica »*. Florence, 1905 (publié en appendice des *Studi religiosi*, depuis le fascicule IV (juillet-août) du tome I (1901) jusqu'au fascicule VI (novembre-décembre) du tome IV (1904), ainsi que le n° 3118 de la *Bibliotheca hag. lat.* t. I, p. 468. M. Sabatier a en préparation une édition critique des *Fioretti*.

(6) R. P. Stanislas Melchiorri, *Leggenda di S. Francesco d'Assisi scritta dalli suoi compagni che tutt' hora conversavano con lui*. Recanati, 1856.

Digitized by Google

et perfecta conversione eius et de perfectione originis et fundamenti ordinis in ipso et in primis fratribus. Suit une *lettre*, dans laquelle les *socii* présentent au général Crescentius un recueil contenant des détails que l'on pourrait faire insérer dans les biographies existantes. Vient enfin la *légende*, répartie en 18 chapitres selon l'ordre chronologique. Les treize premiers racontent longuement tout ce qui est arrivé jusqu'au retour de saint François lors de son premier voyage à Rome en 1210; les trois suivants donnent quelques détails concernant les chapitres généraux, le protectorat de l'ordre et les premières missions; les deux derniers relatent la mort et la canonisation du saint. Les divers manuscrits présentent assez bien de divergences pour le texte de la légende. Des éditions de la *Legenda*, toutes faites sur des manuscrits isolés, celle des anciens Bollandistes (1), celle de M. l'abbé Amoni (2) et celle de Mgr Faloci Pulignani (3) sont les plus abordables.

Quant au *Speculum perfectionis*, d'une manière provisoire nous ramenons à trois types ses différents manuscrits : le codex d'Ognissanti, le Mazarin 1743, et le manuscrit 1-73 de Saint Isidore de Rome (4). On distingue des variantes importantes dans les *incipit* et les *explicit*. Au début se lit l'indication suivante : *Istud opus compilatum est per modum legendae ex quibusdam antiquis quae in diversis locis scripserunt et scribi fecerunt seu retulerunt socii beati Francisci.* Dans le *Speculum*, les faits sont groupés par ordre systématique en 13 capitula, subdivisés en 124 rubriques ou chapitres. Deux manuscrits seulement ont été édités jusqu'ici : le Mazarin 1743 par M. Paul Sabatier (5), le codex 1-73 de saint Isidore par le P. Lemmens (3).

Après avoir pris connaissance des documents, nous passons à l'exposé systématique des opinions.

« L'épitre dédicatoire des trois compagnons est... la clef de toute la question des sources » : c'est le mot de M. Sabatier (6) et il est juste. Démontrer que les promesses de la lettre se trouvent vérifiées dans la *Legenda*, c'est démontrer du coup son intégrité et son authenticité; si vous niez l'accord de la lettre avec les données de la *Legenda*, la question des

(1) AA. SS., t. II d'octobre, pp. 723-742.

(2) *Legenda S. Francisci Assisiensis quae dicitur Legenda trium sociorum ex cod. membr. Biblioth. Vatic. n. 7339*, éd. Amoni. Rome, 1880.

(3) Voir plus haut la bibliographie.

(4) Voir l'énumération de quelques manuscrits de la *Legenda trium sociorum* dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 121-123, et dans Tilemann, *Speculum...*, p. 66-68; du *Speculum perfectionis*, dans Tilemann, *Speculum ..*, pp. 93. Ces listes devraient être complétées par l'indication des manuscrits signalés depuis lors.

(5) Voir plus haut la bibliographie. Pour le procédé suivi dans cette édition, voir P. Sabatier, *Examen de la vie du frère Élie du Speculum Vitae (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 5), p. [54] = 278. Paris 1904.

(6) *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 7), p. [11] = 11.

Digitized by Google

sources se complique davantage; car dès lors on peut avoir à faire soit à une lettre apocryphe et une légende inconnue, soit à une lettre authentique et une légende apocryphe ou mutilée, si bien qu'il faudra rechercher ou reconstruire une légende authentique ou intégrale, qui corresponde à la lettre. Des essais ont été faits dans ce sens, et cela sur la base du *Speculum perfectionis*.

En conséquence nous pourrons diviser notre exposé en trois parties : dans la première nous étudierons isolément la *Legenda trium sociorum;* nous procéderons de même pour le *Speculum* dans une seconde partie; enfin dans la troisième, nous nous occuperons de la reconstruction de l'œuvre des trois compagnons.

I.

Dans l'étude de la *Legenda trium sociorum*, arrêtons-nous d'abord au rapport de cette œuvre avec la lettre d'envoi dont nous avons parlé.

Deux théories sont en présence.

La première, préconisée par M. Sabatier et admise aujourd'hui par la majorité des critiques franciscanisants, voit un *désaccord* entre la lettre et la légende. M. Sabatier (1) distingue trois motifs pour soutenir ce désaccord : 1° Il y a disproportion entre l'effort et le résultat. Au dire de la lettre, les compagnons se mettent à trois pour écrire la biographie et en appellent au témoignage d'un grand nombre de frères. Or la *Legenda* ne nous donne que quelques pages; le nom des frères énumérés ne paraît nulle part, on cherche en vain les détails qu'ils ont pu fournir. 2° Alors que la lettre promet de raconter des miracles et d'expliquer les pieux désirs de François, la légende n'en dit absolument rien. 3° Les biographes annoncent qu'ils n'ont pas suivi l'ordre historique. On constate le contraire dans la légende, et c'est même chez elle que les historiens récents vont chercher l'ordre de succession des événements.

Un autre critique, M. Minocchi (2), relève encore trois autres contradictions entre la lettre et la légende. 1° Concernant la nature des faits. La lettre en promet une série dont les auteurs ont été les témoins personnels et qui regardent la vie intime du saint. La légende traite au contraire de la vie publique. 2° Concernant la notoriété des événements. La lettre promet les récits d'événements peu connus ou ignorés. La légende ne fait que reproduire en grande partie la première biographie de Celano. 3° Concernant le caractère de l'ouvrage. La lettre annonce le travail non pas comme une biographie, mais comme une anthologie, sans ordre chronologique, avec détails inédits. La légende est une véritable biographie et occupe la première

(1) *Vie de saint François*, p. LXV; *Speculum perfectionis*, pp. XX et XXI, 3° et 4°. Voir aussi DA CIVEZZA et DOMENICHELLI, *ouv. cité*, pp. XX et suiv.; LEMMENS, *Scripta...*, pp. 28 et suiv.; VAN ORTROY, *La légende...*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX, p. 120; TILEMANN, *Speculum...*, pp. 50 et suiv.

(2) *La Legenda...*, pp. 30-36.

Digitized by Google

place parmi les sources franciscaines, par suite de son exécution technique estimable.

Malgré ces observations, il est des auteurs qui croient à l'*accord* des deux documents. Pour Mgr Faloci Pulignani (1), cet accord est parfait : la légende est fidèle à donner et à omettre ce que la lettre promet de raconter ou de taire.

On trouve dans les écrits de ce savant une réponse aux difficultés soulevées par M. Sabatier. 1° Il n'y a pas de disproportion entre l'effort et le résultat. En parcourant la vie des frères énumérés, en comparant les événements auxquels ils ont assisté avec les données de la légende, on voit qu'ils ont pu fournir de nombreux détails. 2° On y trouve le récit des miracles promis, entre autres l'indication des stigmates avec le récit des visions et des prodiges arrivés lors de leur manifestation posthume et l'énumération des miracles qui ont engagé Grégoire IX à porter François d'Assise au nombre des saints. 3° Prétendre que la lettre annonce un ordre non historique, c'est faire erreur d'interprétation. On n'écrira pas une *historiam continuatam* (2) ; on sera incomplet. Or de fait la légende présente des lacunes.

Quant aux observations de M. Minocchi, il en est qui sont récusées par ceux qui préconisent l'état fragmentaire de la *Legenda trium sociorum*. M. Sabatier, précisément un des tenants de cette théorie, nous dit (3) : Quand les *socii* protestent de ne pas écrire une biographie, ils signifient ne pas vouloir se substituer à l'historiographe officiel ; quand ils parlent de faits inconnus, il s'agit d'ignorance voulue ; ils emploient simplement les formes de la politesse monastique pour remettre sous les yeux des prélats de l'ordre les faits jusque là systématiquement écartés.

Mais passons à la question de l'*intégrité* de la *Legenda trium sociorum*.

Une première théorie préconise l'*état fragmentaire*. D'après elle (4), la *Legenda* n'est qu'un fragment de l'original ; les deux derniers chapitres, racontant la mort, l'impression des stigmates, la mort du saint, constituent en outre une interpolation tardive.

Voici d'abord, en faveur de cette théorie, des arguments servant à constater le fait. 1° Il y a une grande lacune entre les chapitres XVI et XVII. Après avoir parlé de la jeunesse du saint, on saute brusquement au récit fort bref de sa mort et de sa canonisation. La légende s'arrête donc là où les frères ont été liés intimement à la vie du saint. Chose plus étonnante : les compagnons prétendent compléter Celano ; or Celano présente exactement la

(1) *Sancti Francisci legendam...*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII, p. 84 et *La legenda...*, *ibidem*, pp. 119-121.

(2) C'est la leçon du codex de Foligno, édité par Mgr Faloci Pulignani ; les autres versions donnent *continuantem*.

(3) *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 7), pp. [11] — 11 et suiv.

(4) P. Sabatier, *Vie de S. François*, pp. LXI et suiv. ; *Speculum perfectionis*, pp. XX et suiv. ; Da Civezza et Domenichelli, *ouv. cit.*, pp. X-XXVIII ; Tilemann, *Speculum*, p. 66 ; p. 68 et suiv.

Digitized by Google

même lacune. 2° On rencontre dans les ouvrages d'Ange Clareno, d'Ubertin de Casale, de Barthélemy de Pise et chez l'annaliste Wadding, des citations et des extraits de la *Legenda*, que le texte conservé ne nous offre pas. Or tous ces auteurs sont très exacts dans leurs citations ; Ubertin de Casale, en particulier, doit s'être gardé, durant son procès, d'en appeler au témoignage d'un apocryphe. 3° En retranchant une bonne partie d'une compilation effroyablement désordonnée et intitulée : *Speculum vitae S. Francisci et sociorum eius* (1), on arrive finalement à un résidu fort homogène. N'aurions-nous pas là des lambeaux de la *Legenda* originale ? Le style rappelle de très près celui des trois compagnons ; certains passages sont cités par Ange Clareno et Ubertin de Casale, comme étant de frère Léon ; les auteurs disent qu'ils vécurent dans l'entourage de saint François : « nos qui cum eo fuimus ». 4° On possède, dans le codex de Foligno et le texte Muzio-Achillei, des versions plus étendues que la légende habituelle. Dans le dernier, les chapitres XVII et XVIII sont remplacés par un récit détaillé des dernières années de saint François. C'est une preuve de l'état fragmentaire du texte habituel et aussi du caractère apocryphe de ses deux derniers chapitres. 5° Du reste, ces deux chapitres contiennent des idées incompatibles avec le caractère zélateur des trois compagnons, on y trouve des emprunts faits à saint Bonaventure et ils n'ont pas de lien avec ce qui précède. Ils proviennent donc d'une interpolation postérieure.

Mais si le caractère fragmentaire de la légende est un fait, comment l'expliquer ? On l'explique : 1° Par l'esprit de parti de Crescentius, qui poursuivit avec ardeur le parti dont la *Legenda* était le manifeste : il fit des coupures dans l'original avant d'en permettre la circulation. 2° Par la décision du chapitre de 1266, qui, nous l'avons vu, prescrivit la destruction de toutes les légendes hormis celle de saint Bonaventure. Étant la légende des zélateurs, la *Legenda trium sociorum* a pu souffrir de ce décret plus que toutes les autres.

A l'encontre de cette théorie de l'état fragmentaire, divers critiques défendent l'*intégrité* du texte traditionnel.

Ils s'efforcent d'abord de *réfuter* la théorie que nous venons d'exposer. On a parlé, disent-ils, d'une lacune entre les chapitres XVI et XVII. Mais elle pourrait bien faire partie du plan des auteurs (2). En effet, les compagnons, par suite même de leur intimité avec saint François, devaient plutôt révéler des détails de jeunesse et ne pas s'appesantir sur les dernières années, pour lesquelles une foule d'autres témoins étaient bien renseignés. Ces derniers d'ailleurs, d'après la Chronique des XXIV Généraux, rédigeaient en grand nombre leurs souvenirs personnels (3). En outre,

(1) Voir P. Sabatier, *Description du Speculum Vitae beati Francisci et Sociorum ejus (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6). Paris, 1903.

(2) M. della Giovanna a cru cependant devoir la nier. Voir le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXIII, p. 388.

(3) Faloci Pulignani, *La leggenda...*, dans la *Miscellanea Francescana*, t. VII, p. 121.

Digitized by Google

il faut tenir compte des tendances zélatrices des compagnons : la jeunesse du saint étant pour eux l'idéal de l'ordre et de l'observation de la règle, ils n'ont voulu exposer que cette période, chère à leurs aspirations (1).

Quant à l'argument des citations, prises dans une *Legenda* plus développée, les défenseurs de l'intégrité lui refusent toute valeur (2). La plupart des citations se retrouvent en effet dans le *Speculum perfectionis* et comme il suit la *Legenda* dans plusieurs manuscrits, une erreur d'attribution a pu faire placer ces deux documents distincts sous une même rubrique. De plus, Barthélemy de Pise, où l'on veut retrouver une de ces citations, nous renvoie « *quasi in fine legendae trium sociorum* ». Or le passage cité se retrouve en effet au chapitre XVI du texte habituel. Cette particularité prouve à la fois l'intégrité de la version traditionnelle et l'authenticité des chapitres XVII et XVIII (3).

Les défenseurs de l'intégrité font aussi valoir des *raisons positives*.

Ainsi, pour Mgr Faloci Pulignani, il y a accord complet entre le sommaire et le texte de la *Legenda* (4). Mais on peut faire observer avec le savant et sympathique bollandiste Van Ortroy (5), le P. Éd. d'Alençon (6) et M. Sabatier (7), que ce sommaire pourrait fort bien être apocryphe. Le motif allégué par ce dernier en faveur de cette hypothèse, ne manque pas de sérieux. Il pense que ce sommaire date des environs de 1318, c'est-à-dire de l'époque où la curie généralice d'Avignon fit rechercher tous les monuments de la tradition des spirituels. Chaque document aurait alors reçu une sorte de sommaire destiné à fixer de suite le général sur son contenu. De là, parallélisme entre ce sommaire, celui du *Speculum perfectionis* et celui des *Actus*.

Mais il n'y a pas que Mgr Faloci Pulignani qui défend l'intégrité de la *Legenda trium sociorum*. M. Minocchi lui aussi (8) la réclame ; mais il se base sur d'autres données. Il ne considère que l'unité de l'ouvrage « *l'intima unità del lavoro* », et la déclare manifeste pour le fond et pour la forme. Pour le fond : l'auteur veut retracer l'histoire générale de l'ordre plutôt que la vie du fondateur; dès lors il n'avait aucun événement important à noter depuis l'approbation de la règle jusqu'à la mort de François. Pour la forme : la phalange trop nombreuse peut-être des particules conjonctives, qui lient les paragraphes et les chapitres, ne laissent pas de place à une lacune.

(1) Mandonnet, *Fr. Léon ..*, dans la *Revue Thomiste*, t. VI, p. 309, traduit dans la *Miscellanea Francescana*, t. VII, p. 64.

(2) Voir van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), p 12 ; et Faloci Pulignani, *loc. cit.*, p. 129-130.

(3) Tilemann lui-même (*Speculum...*, p. 69) admet la valeur de cet argument ; mais il veut s'y soustraire en mettant en doute l'autorité de Barthélemy de Pise.

(4) *Loc. cit.*, p. 118.

(5) *La légende...*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX, p. 121.

(6) *La légende...*, dans les *Études Franciscaines*, t. VII, p. 470.

(7) *Nouveaux travaux...* (*Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 7), pp. [20]-[21] = 20-21.

(8) *La Legenda...*, pp. 26-30.

Digitized by Google

M. Minocchi croit que ses remarques s'appliquent avant tout aux endroits qu'on prétend mutilés.

Voilà pour l'intégrité de la *Legenda trium sociorum*. Que dit-on de son *authenticité ?*

Une première solution refuse la paternité de la *Legenda* aux trois frères Léon, Ange et Rufin et y retrouve l'œuvre de Jean le Notaire, qu'on croyait perdue, et auprès de laquelle se serait égarée l'épître dédicatoire des trois compagnons. C'est la théorie de M. Minocchi (1). En effet, nous l'avons vu, il rejette l'accord entre la lettre et la légende et refuse à celle-ci tout caractère fragmentaire ; il devait donc finir par en attaquer l'authenticité. Si la *Legenda* était l'œuvre des trois compagnons, ils s'y montreraient de parfaits hypocrites. Le pape Grégoire IX y est rangé parmi les saints et la basilique d'Assise y est appelée « *caput et mater ordinis* » : jamais un zélateur n'en aurait fait autant. La description des vertus de sainte Claire et le récit de la stigmatisation du « poverello », tels qu'ils se trouvent dans la *Legenda*, sont pleins d'une froide indifférence : on n'y reconnaît pas l'œuvre des confidents les plus intimes de saint François.

Mais comment prouver que la légende provient de Jean le Notaire? Voici les preuves proposées (2) : 1° Bernard de Besse, dans son *Liber de laudibus beati Francisci*, fait de nombreux emprunts au texte qui nous occupe. Or il ne connaît que les biographies de Celano, de Julien de Spire, de Bonaventure et de Jean le Notaire : les extraits dont nous parlons, ne sont pas des trois premiers ; ils doivent donc appartenir à l'œuvre de Jean le Notaire. 2° D'après Bernard de Besse, Jean le Notaire commence son œuvre par les mots : « *Quasi stella matutina* ». Or le seul manuscrit de la *Legenda trium sociorum* qui ne provient pas des spirituels, le Vatican 7339, a conservé un prologue, qui débute en ces termes : « *Praefulgidus ut lucifer et sicut stella matutina.* » M. Minocchi croit que les trois premiers mots de ce dernier texte sont une addition, d'ailleurs excusable, parce qu'on ignora de bonne heure l'auteur de l'ouvrage ; en conséquence il croit pouvoir identifier les deux biographies. 3° Nous avons vu qu'il nous reste un résumé choral de l'œuvre de Jean le Notaire. Quoique ce résumé ressemble étonnamment à la première biographie de Celano, M. Minocchi relève des points de contact, qui existent, selon lui, entre le résumé et la soi-disant *Legenda trium sociorum*. D'ailleurs le style de la *Legenda* trahit une main habituée à manier la plume, comme ce doit être le cas pour Jean le Notaire, et ne cadre pas avec la naïveté du frère Léon et des compagnons de saint François.

Reste une dernière difficulté. Comment la lettre d'envoi des compagnons a-t-elle pu s'égarer auprès de l'œuvre de Jean le Notaire? D'une façon très simple. M. Minocchi suppose (3) que Jean le Notaire aurait écrit une biographie à l'intention des zélateurs. En 1246, les trois compagnons, de pair avec leurs annotations propres, l'auraient offerte à Crescentius, parce

(1) *Ouv. cit.*, pp. 36-37.
(2) *Ouv. cit.*, pp. 100-107.
(3) *Ouv. cit.*, p. 109.

Digitized by Google

que jusque là elle n'était pas reçue dans l'ordre comme biographie officielle. Par l'affaiblissement des souvenirs, on en serait venu à attribuer aux trois compagnons une œuvre qu'ils s'étaient bornés à rendre publique.

La réfutation de ces théories ne s'est pas fait attendre. Le P. Édouard d'Alençon (1) et M. Tilemann (2) se sont attachés à en montrer les vices. M. Tilemann en particulier reproche à M. Minocchi de procéder trop subjectivement et d'invoquer des bases morales qui peuvent avoir ou perdre leur valeur d'après l'appréciation d'un chacun. Pour ce qui est de l'attribution de la *Legenda* à Jean le Notaire, les preuves sont insuffisantes. Bernard de Besse ne nomme pas les trois compagnons, tout en connaissant leur œuvre, parce que dans les tristes conjonctures de son temps, il n'a pas le courage de les citer publiquement. Le manuscrit du Vatican, pour n'avoir pas passé par les mains des spirituels et avoir conservé son prologue, n'en reproduit pas moins la lettre d'envoi : la présence de celle-ci enlève au prologue la signification que lui prête M. Minocchi (3). Enfin, les arguments tirés du style de la *Legenda* qui trahirait la main d'un notaire, et l'explication génétique de son nom ne sont que de l'imagination pure et simple.

Une seconde théorie s'est fait jour : elle a pour défenseur le P. Van Ortroy (4). Admettant, comme M. Minocchi, la contradiction entre la lettre et la légende, le P. Van Ortroy rejette comme lui l'authenticité de la *Legenda ;* mais au lieu de la faire remonter à Jean le Notaire, il estime qu'elle constitue une compilation tardive, un habile pastiche de la fin du XIIIe siècle, peut être du commencement du XIVe, qui pourrait bien n'être qu'un complément du *Speculum perfectionis.*

Le P. Van Ortroy fournit cinq preuves en faveur de sa thèse : l'intégrité de la légende; les anachronismes qu'elle contient; les sources qu'elle utilise; le silence qui l'entoure au XIIIe siècle; enfin l'identification de l'œuvre des compagnons avec la seconde biographie de Celano. La question de l'intégrité de la légende a été traitée antérieurement; son identification avec l'œuvre de Celano dépasse les limites de cette étude (5); enfin les anachronismes ont été expliqués par M. Sabatier (6), et son explication est pour le moment assez généralement admise (7). Nous n'aurons donc plus à exposer que la question des sources et l'argument du silence.

1° L'étude des sources utilisées par la légende montre qu'elle n'est qu'une juxtaposition de bribes innombrables, empruntées non seulement

(1) *La légende...*, dans les *Études Franciscaines*, t. VIII, pp. 29 et suiv.

(2) *Speculum...*, pp. 124 et suiv.

(3) Le P. ÉDOUARD D'ALENÇON, *loc. cit.*, regarde l'incipit du Vatican 7339 comme le produit d'une compilation.

(4) *La légende...*, dans les *Analecta Bollandiana,* t. XIX, pp. 119 et suiv.

(5) Notons cependant que M. GOETZ, *Die Quellen...*, p. 71, et le P. LEMMENS, *Scripta...*, pp. 30-34 (voir aussi le tableau, p. 36), partagent l'opinion du P. VAN ORTROY.

(6) *De l'authenticité...*, dans la *Revue historique*, t. LXXV, p. 177 et suiv.

(7) Voir TILEMANN, *Speculum...*, p. 56 et suiv.; GOETZ, *Die Quellen...*, p. 99 et ailleurs. Notons que le P. VAN ORTROY en faisant la recension du travail de M. GOETZ (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV (1905) p. 521-525) n'est pas revenu sur la question.

Digitized by Google

à la première vie de Celano et à celle de Julien de Spire, mais encore à la seconde de Celano, à celles de Bonaventure et de Bernard de Besse, il faut toutefois reconnaitre que les emprunts ont été faits par l'intermédiaire de l'*Anonymus Perusinus*. Tous ces emprunts indiquent clairement une compilation du XIVe siècle. 2° Ce qui doit achever de nous convaincre, c'est le silence dont la *Legenda* est entourée à cette époque. On résume et on cite toutes les biographies antérieures, dans les offices liturgiques aussi bien que dans les ouvrages étrangers à l'ordre, tels que les œuvres de Paulin de Pouzzoles, Vincent de Beauvais, saint Antonin, Jacques de Voragine. Seule la *Legenda trium sociorum* n'apparait nulle part; les Franciscains eux-mêmes n'en parlent jamais. Les citations de la chronique des XXIV généraux sont un extrait évident de la lettre d'envoi des *socii*, et les réminiscences d'Ange Clareno se retrouvent toutes, non dans la *Legenda*, mais dans le *Speculum perfectionis*.

Le P. Van Ortroy ne cherche pas à préciser l'origine de la légende; il fait remarquer cependant qu'on pourrait y voir un complément au *Speculum*, puisqu'elle évite avec soin d'empiéter sur son terrain.

On ne manqua pas d'attaquer la théorie du savant bollandiste. M. Minocchi (1) fut le premier à lui consacrer quelques remarques à la fin de son propre travail. Selon lui, la plupart de ses arguments perdent leur valeur, dès qu'on admet, pour la *Legenda*, la paternité de Jean le Notaire. De l'avis même du P. Van Ortroy, c'est une légende anodine : elle ne peut donc dater du XIVe siècle, car les spirituels fougueux de cette époque ne se seraient point contentés de ce récit inoffensif.

M. Sabatier (2) consacra à son tour un article à la théorie de son contradicteur, aux conclusions tout aussi défavorables. Il s'efforça d'ailleurs de donner des preuves positives de l'authenticité de la *Legenda*. Ces preuves sont au nombre de trois. 1° Le rôle du merveilleux dans un document est en raison inverse de l'âge de ce document. Or, dans la seconde biographie de Celano, le surnaturel occupe une place beaucoup plus importante que dans la *Legenda trium sociorum*. 2° Dans une compilation, on ne trouvera jamais un style personnel : or la *Legenda* a une empreinte caractéristique propre. 3° Quant au témoignage des manuscrits, nous constatons que partout la légende va de pair avec la lettre : elles sont donc inséparables et la *Legenda* est bien l'œuvre des trois compagnons.

Quant à la réfutation des arguments du P. Van Ortroy, notons surtout la manière de voir de M. Sabatier à propos de l'argument du silence. D'après lui, nous l'avons dit, une partie de l'original aurait été supprimée par Crescentius; la partie approuvée aurait été utilisée par Celano dans la première partie de sa seconde biographie : pour la seconde partie de celle-ci, écrite selon lui, sous le généralat du zélateur Jean de Parme, Celano aurait utilisé la partie supprimée par le général précédent : ainsi toute l'œuvre des compagnons serait passée dans la seconde biographie de Celano et de là dans

(1) *La Legenda*..., pp. 132-134.
(2) *De l'authenticité*..., dans la *Revue historique*, t. LXXV, pp. 61 et suiv.

Digitized by Google

les biographies postérieures. Le fait que les auteurs étrangers à l'ordre ne connaissent par la *Legenda* n'a rien d'étonnant ; les supérieurs franciscains, pressés de fournir des matériaux, ont évidemment donné les biographies officielles ; d'ailleurs un compilateur qui avait le choix entre la seconde vie de Celano, et la *Legenda trium sociorum* devait nécessairement préférer la première, parce qu'elle demandait moins de mise en œuvre que la seconde.

Les répliques de M. Sabatier n'ont pas décidé de la question. La thèse du P. Van Ortroy a été reprise successivement par le P. Lemmens (1), le P. Édouard d'Alençon (2) et tout récemment par M. Goetz (3). Ce dernier travail mérite un examen spécial.

M. Goetz établit d'abord l'*état de la question*. A son avis, le désaccord entre la lettre d'envoi et la *Legenda* est un point acquis, l'étude directe du texte reste la seule ressource. Dans cette étude, il faut pourtant se garder des arguments basés sur le principe du merveilleux, l'augmentation des détails, le style. Tout cela ne saurait donner lieu qu'à des jugements subjectifs. Que nous dit donc *le texte ?* Sans nous engager dans la discussion minutieuse de M. Goetz, voici les idées les plus saillantes qui ressortent de son étude : 1° La *Legenda trium sociorum* a fait des emprunts certains à la première vie de Celano et à celle de Julien de Spire. 2° Dans bien des cas, sa dépendance vis-à-vis des autres sources du XIIIe siècle paraît évidente. Les anachronismes relevés par le P. Van Ortroy ne sont pas concluants. 3° La *Legenda* ne donne pas un portrait complet de saint François : elle ne dit rien de son amour pour la nature, de ses dispositions à l'égard de la science, des conflits qui ont eu lieu vers 1220. Que faut-il en conclure ? Très probablement la *Legenda trium sociorum* est une compilation postérieure aux œuvres de saint Bonaventure et de Bernard de Besse : elle remonterait donc tout au plus au dernier quart du XIIIe siècle.

Il reste cependant trois difficultés qui empêchent M. Goetz de formuler une conclusion absolue. 1° Le nombre minime d'erreurs et de légendes. Le caractère compilatoire de la légende n'est pas très fortement accusé. C'est ce qui a suscité tant d'ardents défenseurs de son authenticité. 2° Les nouveautés fournies par la *Legenda*. Aux chapitres XIV, XV et XVI on trouve des informations dont on saurait difficilement contester l'originalité. Elles ne se retrouvent que dans l'*Anonymus Perusinus*. Pourrait-on dire que ce dernier et la *Legenda* ont une source commune ? 3° La lettre d'envoi. Sa présence dans tous les manuscrits rend difficile l'hypothèse d'une falsification. Elle n'est cependant pas impossible : on aurait ajouté la lettre pour donner plus d'autorité à la compilation (4).

(1) *Scripta..*, pp. 18-27.

(2) *La légende...*, dans les *Études Franciscaines*, t. VII, pp. 461 et suiv. et t. VIII, pp. 29 et suiv.

(3) *Die Quellen...*, pp. 91-140.

(4) Le P. VAN ORTROY, *loc. cit.*, p. 120, est tout aussi indécis : « Cette missive, dit-il, se rattache à quelque document aujourd'hui perdu, ou bien elle a été fabriquée par un faussaire ».

Digitized by Google

En terminant son étude M. Goetz, examine, en appendice, la place de l'*Anonymus Perusinus* (1). Il croit que celui-ci et la *Legenda* sont en rapport avec une tradition particulière qui leur aurait fourni des détails spéciaux sur les chapitres généraux, les missions et le protecteur de l'ordre; les deux biographies ont un caractère compilatoire, mais il n'y a pas lieu de croire que l'une a été copiée sur l'autre.

II.

L'examen des différentes opinions sur la *Legenda trium sociorum* a pris fin. Nous pouvons aborder les théories relatives au *Speculum perfectionis.*

Le *Speculum perfectionis* fut introduit dans la critique franciscaine en 1898 par M. Sabatier (2). La critique était encore très mal outillée en ce moment : à peine un seul manuscrit daté était-il connu : c'était le Mazarin 1743. M. Sabatier adopta la date de 1227 (3), fournie par ce manuscrit et s'avisa aussitôt d'attribuer le *Speculum* au frère Léon (4). Survint la découverte d'un second manuscrit daté : le codex d'Ognissanti de Florence. Il donnait comme date 1318 (5). M. Sabatier, dans les grandes lignes, s'en tint néanmoins à sa première hypothèse (6); Mgr Faloci Pulignani se rangea d'emblée pour la date nouvelle (7); M. Goetz se rapproche de très près de cette même opinion (8). On peut donc ramener toutes les hypothèses aux deux suivantes : 1° Le *Speculum* est une œuvre de 1227 avec des retouches postérieures. 2° C'est une compilation de 1318, utilisant des matériaux d'une époque antérieure.

Exposons d'abord la première théorie, celle de M. Sabatier. Dans un de ses opuscules de 1903, il l'exprime en ces termes : « J'estime que le *Speculum perfectionis*, œuvre de frère Léon au nom des *socii* date d'une façon générale de 1227, mais a été tenu en quelque sorte à jour par son

(1) *Loc. cit.*, pp. 140-147. Les Bollandistes (*Bibliotheca hag. lat.*, n° 3117, t. I, p. 468, et M. Boehmer (*Analekten...*, p. LXVII) se rapprochent de cette même opinion.

(2) Par la publication du *Speculum perfectionis*. Voir plus haut la bibliographie.

(3) L'*Explicit* porte de fait : 1228, mais comme la date est donnée d'après le style pisan, c'est en réalité l'année 1227.

(4) *Ouv. cit.*, p. XVII et suiv. Le sous-titre tout fantaisiste de cette édition *S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone* révélait d'ailleurs clairement la pensée de M. Sabatier.

(5) Voir Minocchi, *La legenda...*, pp. 13 et suiv.; — P. Sabatier, *Fratris Francisci Bartholi...*, pp. CXXXV et suiv.

(6) Voir à ce sujet la polémique entre M. Sabatier et Carmichael Montgomery dans le *Weekly Register* de Londres, ainsi que ses études *Fratris Francisci Bartholi...*, p. CXXXVI, note 1, et *Nouveaux travaux...* (*Opuscules de critique historique*, t. II, asc. 7) pp. [2] = 2 et suiv., p. [16] = 16, etc.

(7) *Nuovi richerche...*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII, pp. 182 et suiv.

(8) *Die Quellen...*, pp. 147 et suiv. Nous pourrions allonger la liste des auteurs qui ont discuté la question. Voir plus loin, p. 428, la note 2, et Goetz, *ouv cit.*, p. 148, note 7.

Digitized by Google

auteur pendant fort longtemps et a reçu plus tard encore d'indiscrètes interpolations (1). »

Dès 1894 le savant critique avait cru distinguer, dans le recueil bizarre du *Speculum vitae*, une partie parfaitement homogène qu'il avait attribuée aux trois compagnons (2). Son triage comprenait 118 chapitres : il en retrouvait 116 dans les 124 du *Speculum perfectionis* (3). Cet accord singulier l'encouragea et il voulut trouver à l'appui de sa thèse toute une série d'arguments internes Nous les donnerons d'après M. Little, qui les a brièvement condensés dans sa belle étude sur les sources franciscaines (4).

1° M. Sabatier regarde comme argument décisif le fait, déjà mentionné plus haut, que les passages, attribués par Ange Clareno au frère Léon, se retrouvent dans le *Speculum perfectionis*. 2° La comparaison du *Speculum* avec les œuvres de Celano révèle des passages apparentés qui prouvent clairement la priorité du *Speculum*. La première vie de Celano est d'ailleurs une réplique évidente au *Speculum* de la part des partisans de la commune observance : car le frère Élie est critiqué dans le *Speculum* ; Celano fait son apologie. L'approbation de la première vie de Celano (5) et la bulle *Quo elongati* de Grégoire IX (6) donnent encore plus de relief à cet antagonisme. L'approbation pontificale de la première vie de Celano n'est autre chose qu'une condamnation implicite du *Speculum* : « *censuit fore tenendam* » veut dire : une autre légende a précédé, mais elle était dangereuse : c'est à Celano qu'il faut se tenir. La bulle *Quo elongati* est tout aussi claire : à l'autorité des trois compagnons, se traduisant par la phrase *nos qui cum eo fuimus*, Grégoire IX oppose sa propre autorité dans les mots *Nos qui cum ipso fuimus quando scripsit regulam et fere omnia alia sua scripta*. 3° Le contenu du *Speculum* nous ramène à la date 1227. L'émotion intense qui s'y manifeste, ne se comprend qu'au lendemain de la mort du saint ; frère Élie, déposé une première fois en 1227, n'y apparaît pas encore comme disgrâcié ; la règle franciscaine et l'évangile sont identifiés, preuve évidente que l'œuvre est antérieure à 1230, époque où cette interprétation fut condamnée. Enfin, 4° les circonstances historiques expliquent fort bien l'apparition du *Speculum* à cette époque Il est, en effet, une œuvre de colère : le frère Léon a saisi la plume sous le coup de l'indignation que provoquait en lui la conduite du frère Élie, à propos du tronc d'offrandes et de la basilique d'Assise (6).

C'est ici qu'on peut le mieux saisir toute l'importance des écrits des zélateurs de la règle pour la critique des sources franciscaines. Dans l'idée de la « nouvelle école » (7), le *Speculum* était déjà en 1227 pour le frère Élie ce

(1) *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 1), p. [16] = 16.

(2) Voir plus haut, p. 420.

(3) Voir Sabatier, *Speculum perfectionis*. ., p. xxiii.

(4) *The sources...*, dans l'*English historical review*, t. XVII, pp. 653-655.

(5) Voir plus haut, p. 415.

(6) Voir plus haut, p. 413.

(7) C'est le nom que lui donne M. Sabatier, *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 7), p. [3] = 3, note 2.

Digitized by Google

que devait être en 1246 la *Legenda trium sociorum* pour le général Crescentius : un instrument de leur chute et un moyen de réaction contre la dégénérescence de l'idéal franciscain. Mais les répliques ne se firent pas attendre : la première vie de Celano, composée en 1228, sert de réponse au *Speculum perfectionis* ; la première partie de la seconde, composée en 1247, s'oppose à la *Legenda*. L'on voit dès lors le peu de valeur qu'il faut attacher à ces biographies officielles : ce sont plutôt des écrits tendancieux d'un parti que les témoignages sereins de l'histoire objective. Au contraire, s'il est vrai que, comme le pensent le P. Van Ortroy et M. Goetz, l'œuvre des trois compagnons se confond avec la seconde biographie de Celano, dont ils auraient été les inspirateurs et les collaborateurs, il n'y aura pas de sources plus sûres que les recueils officiels.

Cependant, M. Sabatier s'était aperçu que la forme actuelle du *Speculum* ne datait pas de 1227 ; il tourna la difficulté en supposant des additions et des interpolations. Parmi ces interpolations, il relégua d'abord l'indication générale, signalée plus haut : *Istud opus compilatum est*... Ce n'est que plus tard qu'il assigna à cette rédaction apocryphe une cause plausible en la faisant remonter à l'époque où les écrits des spirituels furent transmis à la cour d'Avignon (1).

Si atténuée que fût la forme de la thèse de M. Sabatier, elle provoqua de sévères critiques (2). Nous ne retiendrons que les suivantes : 1° Concernant la date assignée. Pour rejeter la date de 1227, on s'en prit surtout aux passages regardés par le savant français comme interpolés : on s'efforça de démontrer qu'ils devaient rendre suspect l'ouvrage tout entier. Depuis, M. Little (3) a réfuté quelques-unes de ces critiques, grâce à des versions discordantes dans des manuscrits récemment découverts. 2° Concernant la paternité présumée du frère Léon. Dans le récit, on en parle toujours à la troisième personne, on lui attribue des colloques très familiers avec Notre Seigneur, on lui décerne des brevets de sainteté, de simplicité et de chasteté, toutes choses qui excluent le frère Léon comme auteur. 3° Concernant

(1) Voir plus haut, p. 421.

(2) Pour les questions qui vont suivre, nous renvoyons d'une manière générale aux études de Mgr Faloci Pulignani dans la *Miscellanea francescana*, t. VII, pp. 3-13, 33-51 et 182-187 ; du P. Van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 58-63; du P. Édouard d'Alençon, dans les *Annales Franciscaines*, t. XXXVII (1898), pp. 504-509 et 558-573 ; du P. Mandonnet, dans la *Revue Thomiste*, t. VI (1898), pp. 285-314 ; ainsi que de MM. Minocchi, *La « Legenda »*..., Tilemann, *Speculum*..., et Goetz, *Die Quellen*..., *passim*. — L'édition du *Speculum perfectionis* par M. Sabatier fit l'objet d'un grand nombre de comptes rendus. Voir la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898-99), p. 172, les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 58-59 et l'*English historical review*, t. XVII (1902), p. 655, n. 38, qui en indiquent un grand nombre. La *Miscellanea*, outre les études de son rédacteur Mgr Faloci Pulignani, donne aussi la traduction italienne des comptes rendus du P. Édouard d'Alençon, t. VII, pp. 51-57, du P. Mandonnet, *ibidem*, pp. 57-67, et du P. Van Ortroy, t. VIII (1901), pp. 124-127, que nous venons de citer.

(3) *The sources*..., dans l'*English historical review*, t. XVII, p. 655.

Digitized by Google

l'explication historique de la date préconisée. N'est-il pas étrange, dit-on, de voir inaugurer l'hagiographie franciscaine par une œuvre de polémique? On s'appuie sur l'histoire du tronc brisé par le frère Léon; mais cette histoire peut-elle se placer en 1227, alors que le terrain pour la construction de la basilique ne fut cédé aux franciscains que le 28 mars 1228 (1)?

La date de 1227 soulevait donc déjà par elle-même de fortes objections; la découverte du codex d'Ognissanti ne fit que les aggraver. Aussi bien une nouvelle théorie surgit, qui assigne au *Speculum perfectionis* la date de 1318.

A l'heure qu'il est, cette date est admise par la plupart des savants, qui ont repris la question (2); on admet aussi que le *Speculum* se base sur des matériaux antérieurs à 1247, mais les opinions se partagent quand il s'agit de préciser la quantité et la provenance de ces matériaux.

Examinons d'abord la thèse générale, qui réunit tous les suffrages. Elle se répartit en deux parties : la première concerne la compilation, la seconde les matériaux.

La compilation daterait de 1318. En comparant en effet l'*explicit* du Mazarin 1743 avec celui du codex d'Ognissanti, on constate que le premier présente une leçon interpolée. L'examen comparé des autres manuscrits connus montre une concordance en faveur du codex d'Ognissanti; tout porte donc à croire que celui-ci reproduit le plus exactement le texte original. Dès lors la date de 1318 paraît authentique : celle de 1227, fournie par le Mazarin, s'explique par une erreur de copiste : aplographie du C (100) compensée par une diptographie de X (10). Les arguments en faveur de 1227 sont d'ailleurs insuffisants. La première biographie de Celano et le *censuit fore tenendam* de Grégoire IX se comprennent sans recourir à l'existence d'une biographie antérieure condamnée. La lettre des compagnons ne permet d'ailleurs pas de croire qu'il ait existé avant 1246 une légende émanée des zélateurs.

Néanmoins, il faut admettre des matériaux antérieurs à 1247. D'abord l'*incipit* renvoie à des écrits des *socii beati Francisci*. Or Celano, qui présente seul dans sa seconde biographie des affinités avec le *Speculum*, n'est pas un *socius*. Ensuite, les mots *nos qui cum eo fuimus*, si fréquemment répétés, se rapportent évidemment aux compagnons du saint. Enfin, les citations attribuées par Ubertin de Casale au frère Léon se retrouvent dans le *Speculum*.

(1) Cette remarque fut faite par le P. Édouard d'Alençon, *loc. cit.* (dans la *Miscellanea francescana*, t. VII, p. 56.)

(2) Quelques-uns cependant, tels que MM. Boissou (*La première biographie de saint François*. Nimes, 1898), U. Cosmo (*Rivista storica italiana*, t. XV (1898), pp. 303-312), F. Tocco (*Archivo storico italiano*, t. XXII (1898), pp. 134-142, t. XXIII, pp. 183-198), K. Müller (*Theologische Litteraturzeitung*, t. XIV (1899), p. 48). E. Lempp (*Frère Elie de Cortone*, p. 16), etc., qui dans l'enthousiasme de la découverte avaient opiné pour la date de 1227, se sont tenus, croyons-nous, à leur première opinion. M. de Kerval, dans l'étude signalée plus haut (*Bulletino critico di cose francescane*, t. I, p. 84), semble se ranger également à l'avis de M. Sabatier. Il faudra attendre la suite de son étude pour juger de la valeur de ses arguments.

Digitized by Google

Cependant, d'après M. Sabatier, cette thèse présente des difficultés sérieuses (1). Une compilation de 1318, dit-il, devrait à la fois contenir plus et moins. Plus : car au début du XIVe siècle on n'aurait pas manqué d'insérer un grand nombre de récits prétendant remonter au frère Léon, et des allusions à l'indulgence de la Portioncule ; moins : car un recueil de 1318 formerait difficilement un tout homogène ; les raccords y seraient plus apparents et la polémique y aurait plus de fougue et d'ardeur.

Après la thèse générale, il convient de noter les divergences d'opinion concernant la quantité et la provenance des matériaux empruntés.

Mgr Faloci Pulignani (2) ne cherche pas à déterminer les matériaux antérieurs à 1318 utilisés dans le *Speculum ;* mais il s'efforce de prouver que la compilation toute entière constitue une riposte des spirituels aux bulles du pape Jean XXII, dirigées contre eux.

M. Minocchi croit retrouver dans le *Speculum* le recueil problématiqne qui accompagnait la lettre d'envoi des trois *socii* Léon, Ange et Rufin (3) et cherche à expliquer comment ces deux documents ont pu se détacher l'un de l'autre (4).

M. Tilemann, qui, nous l'avons vu, croit devoir admettre l'état fragmentaire de la *Legenda trium sociorum*, retrouve dans les matériaux anciens du *Speculum* le complément naturel de la *Legenda* (5).

Enfin M. Goetz ne se prononce qu'après un examen minutieux du texte (6).

D'après lui, sur les 125 chapitres du *Speculum*, 50 ne permettent pas de juger de l'âge du document : 43 reposent sur des traditions anciennes, mais complètement remaniées; 32 fournissent une tradition ancienne peut-être authentique; il en est 10 à peine qui sont certainement antérieurs à la seconde biographie de Celano: : celle-ci sert trois fois de modèle, la première deux fois. Le *nos qui cum eo fuimus* n'a qu'un sens affirmatif général; nulle part il ne trahit des tendances polémiques ; il pourrait fort bien n'être qu'une imitation du texte de saint Jean. Enfin, rien ne montre que le *Speculum* soit une œuvre de controverse : il omet des détails qu'un écrit zélateur exigeait rigoureusement et en rapporte d'autres qu'on aurait eu garde de signaler. On ne saurait toutefois nier qu'il provient d'un milieu dévoué aux spirituels. Les matériaux anciens contenus dans le *Speculum* n'auraient donc pas l'importance qu'on leur attribue ; les deux thèses défendues croule-raient ; le *Speculum* ne serait l'œuvre ni du frère Léon ni des trois compagnons.

(1) *Nouveaux travaux* .. (*Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 7), pp. [16]-[19] = 16-19.

(2) *Nuove richerche*. . dans la *Miscellanea francescana*, t. VII, pp. 182-187.

(3) *La Legenda*..., pp. 37-78. Ces pages mériteraient une analyse plus étendue ; on tache d'y prouver que le *Speculum perfectionis* réalise les promesses de la lettre d'envoi et a été regardé comme l'œuvre des trois compagnons durant de longues générations.

(4) *Ouv. cité*, p. 109. Voir plus haut, p. 422.

(5) *Speculum* .., pp. 109-119.

(6) *Die Quellen*..., pp. 216-221.

Digitized by Google

III.

Pour achever le plan que nous nous sommes tracés, il ne nous reste plus qu'à traiter de la reconstruction de la *Legenda trium sociorum*, que quelques critiques se sont vus forcés d'entreprendre. En admettant en effet l'état fragmentaire ou l'inauthenticité de la *Legenda*, on ne peut se flatter d'avoir donné une solution complète, avant d'avoir reconstitué le texte complet ou authentique. Les PP. Marcellin et Théophile, M. Tileman, M. Minocchi et le P. Lemmens, se sont attachés à des reconstitutions plus ou moins hasardées. Leur examen relève avant tout d'une comparaison minutieuse des textes que nous avons systématiquement exclue de notre étude; mais nous pouvons noter cependant quelques particularités d'un caractère plus général.

Les PP. Marcellin et Théophile (1) se basent avant tout sur le texte Muzio Achillei (2). Leur *Legenda* « nella vera sua integrita » n'est qu'une traduction latine du texte en question, faite à l'aide de textes latins plus ou moins parallèles, éparpillés dans la seconde vie de Celano, la biographie de saint Bonaventure ou le *Speculum perfectionis*.

Leur œuvre a été sévèrement jugée par un grand nombre de critiques (3). On a fait remarquer notamment qu'ils accordent une trop grande autorité au texte italien qui sert de base à leur travatl, que la légende soi-disante intégrale ne répond pas aux promesses de la lettre d'envoi et que le texte reconstitué est plein d'incohérences.

M. Sabatier (4) cependant considère leurs conclusions comme solidement établies ; mais frappé du contraste qui se révèle entre la longueur des soixante-et-un chapitres ajoutés et celle des dix-huit chapitres traditionnels, il croit que l'édition fournie par les deux Franciscains serait un anneau intermédiaire entre la *Legenda* traditionnelle et la *Legenda* primitive. Nous aurions donc là « l'œuvre des compagnons revue et soigneusement élaguée par la censure » de l'ordre : mais le recueil primitif — la *Legenda vetus* — serait encore à trouver. Déjà M. Sabatier crut en découvrir des épaves dans une *Legenda antiqua* de 1322. Ce fut un ensemble de sept chapitres, qu'il publia aussitôt (5). Mais le P. Van Ortroy (6) fit remarquer que ces chapitres, loin de provenir d'une œuvre des trois compagnons, étaient extraits mot pour mot d'une exposition de la règle, composé vers 1317 par Ange Clareno, dont on possède un exemplaire manuscrit du XIVe siècle, au codex 1-92 de

(1) Ouvrage cité dans la bibliographie.

(2) Sur ce texte, voir plus haut, p. 416.

(3) Voir, entre autres, la discussion de leurs opinions par Mgr Faloci Pulignani, dans la *Miscellanea Francescana*, t. VII (1898), pp. 113-130 ; J. della Giovanna, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXIII (1899), pp. 383-389 ; le P. Van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 657-659 ; Tilemann, *Speculum...*, pp. 134-148 ; Minocchi, *La Legenda* ., pp. 28-30.

(4) *S. Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. [69]-[70] = 131-132.

(5) *Ouvr. cité*, pp. [25]-[47] = 87-109.

(6) Dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXII (1902), pp. 441 et suiv.

Digitized by Google

la bibliothèque de saint Isidore de Rome. M. Sabatier ne se donna pas pour vaincu. Pour permettre un examen plus approfondi de la question, le P. Van Ortroy promit de publier le document, avec le commentaire convenable, dans les *Opuscules de critique historique* du savant français (1).

Cependant M. Minocchi (2), en se basant uniquement sur des critères internes, avait réussi à détacher du *Speculum perfectionis* quatre-vingt chapitres, qui constituaient, selon lui, le véritable recueil composé par les trois frères Léon, Ange et Rufin. Presqu'au même moment, le P. Lemmens découvrit, dans le manuscrit I-73 de la bibliothèque de saint Isidore de Rome une version du *Speculum perfectionis* beaucoup plus brève que celle que l'on connaissait jusque-là. Il l'édita aussitôt avec le sous-titre «*Redactio I*» (3). M. Minocchi (4) s'en réclama aussitôt comme d'un argument en faveur de sa thèse, tout en déclarant que le texte du P. Lemmens ne constituait qu'un extrait du document primitif, que les trois *socii* avaient envoyé au général Crescentius et dont il avait signalé, dans sa reconstruction, les éléments véritabes. Chez les autres critiques franciscanisants (5), la *Redactio I* ne trouva pas le même accueil bienveillant. Non seulement on refuse d'y voir l'œuvre réelle des trois compagnons, mais on croit même qu'elle forme un recueil postérieur au texte plus étendu qu'on retrouve dans tous les autres manuscrits.

—

Nous ne nous proposons pas, pour le moment, nous l'avons déjà dit, de trancher les débats dont nous nous sommes fait l'interprète; ce n'est pas à dire que nous ne l'essayerons jamais. Le relevé et l'édition soigneuse des manuscrits, l'étude de la tradition littéraire et l'examen détaillé et direct des textes peuvent seuls, désormais, conduire à une solution satisfaisante; on y sera amené naturellement, d'ailleurs, à la suite des études comparées si minutieuses du P. Van Ortroy et de M. Goetz.

M. Sabatier, il est vrai, est un peu l'adversaire de ces procédés, parce que

(1) Voir à ce sujet P. Sabatier, *Description du Speculum Vitae* (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6, pp. [95]-[97] = 393-95, Paris, 1903), et *Examen de quelques travaux récents sur les opuscules de saint François (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 10, p. [7] = 123, note 1. Paris, 1904). Il serait à souhaiter que le zélé Bollandiste ne retardât plus la publication de cet important travail, qui sera sans doute de nature à mettre fin à de longues controverses.

(2) *La legenda...*, pp. 112 123. Tilemann, *Speculum...*, pp. 113 et suiv., s'était efforcé de déterminer, d'après les mêmes procédés, les chapitres du *Speculum perfectionis* qui serviraient à compléter la *Legenda* fragmentaire.

(3) Ouvrage cité dans la bibliographie.

(4) Minocchi, *La questione francescana*, p. 33 (dans l'*Archivio storico italiano*, t. XXXIX, p. 325).

(5) Voir les appréciations du P. Van Ortroy dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), pp. 114-115; de Mgr Faloci Pulignani dans la *Miscellanea francescana*, t. VIII (1901), pp. 131-132, et de M. Goetz, *Die Quellen..*, pp. 115, 148, 149, 153. Avant la publication du travail de M. Goetz, le P. Lemmens avait déjà repris son raisonnement dans les *Voix de saint Antoine*, Avril 1903.

Digitized by Google

à force de voir avec la loupe, on finit, d'après lui, par ne plus voir que des bribes partout et par négliger les grandes vues d'ensemble (1). S'il y a là un écueil, il n'est pas difficile de l'éviter quand on en est averti. Il en est un autre d'ailleurs qui n'est pas moins dangereux : c'est de se laisser guider par des appréciations purement subjectives. Un jour M. Sabatier a écrit un mot qui a beaucoup indigné les critiques : « Pour écrire l'histoire, a-t-il dit (2), il faut la penser, et la penser c'est la transformer. » Ceux qui ont reproché au savant français cette phrase à effet dont ils ont sans doute exagéré la portée, ont oublié parfois de se demander si leurs propres travaux ne s'inspiraient pas à un peu de principes analogues. Quant à Mgr Faloci Pulignani, il a cru qu'il n'y avait pas de solution possible, parce que, encore qu'on soit très fort à trouver des théories nouvelles à l'aide des arguments les plus originaux, l'on ne parvient guère à démolir les anciennes ni à refuter les arguments de ses adversaires.

Ce n'est pas ici le lieu de préjuger le résultat des études franciscaines; mais on aurait tort évidemment de les regarder comme stériles. Certes la critique des dernières années a fait surtout œuvre destructive; mais il ne faut pas oublier que le travail est à peine commencé et que les nombreux manuscrits découverts, les écrits retrouvés et les interprétations proposées sont autant de matériaux qui serviront à une reconstruction solide et durable. Le jour où elle sera terminée, il ne restera de tous les débats antérieurs, d'après la belle parole de M. Sabatier (3), « que l'impression bienfaisante, qu'il n'y a pas deux critiques : à droite, une critique orthodoxe essentiellement conservatrice et affirmative; à gauche, une critique par principe, violente, négative et destructive, mais qu'il n'y en a qu'une, qui nous mène tous, que nous venions de l'Orient, de l'Occident ou du Midi, à travers bien des luttes et des difficultés, vers l'autel de la vérité. »

Louvain. A. FIERENS.

(1) *De l'authenticité...*, dans la *Revue historique*, t. LXXVII, p. 74. Nous aimons à rapprocher de ces passages une autre parole de M. SABATIER : « Les érudits qui étudient les manuscrits, dit-il dans son article *De l'évolution des légendes à propos de la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François (Bulletino critico di cose francescane*, t. I, pp. 22 et suiv.), ont pris depuis longtemps l'habitude d'en dresser l'arbre généalogique. Il serait à désirer qu'on en fit autant pour les récits eux-mêmes. On les verrait bientôt venir se classer d'eux-mêmes dans leur ordre chronologique, suivant des lois plus complexes mais tout aussi sûres que celles qui permettent de marquer la succession des textes ».

(2) *Vie de S. François*, p. XXV ; et à la page XXVI il ajoute que « c'est donc une utopie que l'histoire objective ».

(3) *De l'authenticité...*, dans la *Revue historique*, t. LXXVII, p. 63.

Digitized by Google

Allemagne. — M. Paul Hinneberg a entrepris la publication, chez Teubner à Leipzig, d'une vaste encyclopédie moderne : *Die Kultur der Gegenwart. Ihre Entwickelung und ihre Ziele.* Elle doit donner au public cultivé un exposé systématique de notre civilisation actuelle, et à cet effet, marquer, dans chacun de ses domaines scientifiques ou pratiques, les résultats fondamentaux obtenus, en mettant en lumière leur importance dans l'ensemble et en faisant saisir les points d'attache qui nous relient aux civilisations disparues. Chaque volume sera écrit de la plume d'un maître en la matière. Les ouvrages se groupent en séries. Voici les titres de ceux que comprendra la première série de la section : *Die geistenwissenschaftlichen Kulturgebiete.* Cette série est consacrée à la religion, la philosophie, la littérature, la musique et l'art : 1. *Die allgemeinen Grundlagen der Kultur der Gegenwart.* 2. *Aufgaben und Methoden der Geisteswissenschaften.* 3. *Ausserchristliche Religionen.* 4. *Christliche Religion (mit Einschluss der israelitisch-jüdischen Religion).* 5. *Allgemeine Geschichte der Philosophie.* 6. *System der Philosophie.* 7. *Die orientalischen Literaturen.* 8. *Die griechische und lateinische Literatur und Sprache.* 9. *Die osteuropäischen Literaturen und die slawischen Sprachen.* 10. *Die romanische und englische Literatur und Sprache.* 11. *Die deutsche Literatur und Sprache. Allgemeine Literaturwisschenschaft.* 12. *Die Musik.* 13. *Die orientalische Kunst. Die europäische Kunst des Altertums.* 14. *Die europäische Kunst des Mittelalters und der Neuzeit. Allgemeine Kunstwissenschaft.*

C'est la huitième partie qui a paru en premier lieu : *Die griechische und lateinische Literatur und Sprache* par MM. U. v. Wilamovitz-Möllendorff, K. Krumbacher, J. Wackernagel, F. Leo, E. Norden, F. Skutsch (Leipzig, Teubner, 1905. In-8, viii-464 p. M. 10). Chacun de ces savants domine complètement la matière qu'il a exposée et la traite de façon très personnelle. Sans descendre dans les détails des discussions philologiques, il s'arrête surtout à bien marquer la caractéristique des auteurs les plus célèbres et les causes générales de l'évolution littéraire. C'est M. Wilamovitz qui expose l'histoire de la littérature grecque ancienne. Il n'a consacré que quatre-vingts pages à la periode hellénique (ca 700-480) et à la période attique (480-320), pour s'arrêter plus longtemps (p. 81-223) aux époques plus récentes. La littérature chrétienne n'est pas traitée à part. — M. Krumbacher s'est chargé de la littérature grecque du moyen âge (p. 237-285). C'est avec Constantin qu'il fait commencer la littérature byzantine, et ainsi son premier chapitre reprend une partie de la matière exposée par M. Wilamovitz. D'autre part, il poursuit son histoire jusqu'en 1821. — M. J. Wackernagel a traité de la langue grecque (p. 286-312). Dans son troisième chapitre (*Die hellenistische Gemeinsprache*), il proteste, avec M. Deissmann, contre la place à part qu'on a longtemps voulu faire à la grécité biblique des Septante et du Nouveau Testament. — L'histoire de la littérature latine ancienne, jusqu'au vi^e siècle, a été exposée par M. F. Leo (p. 313-373). — M. E. Norden a continué cette histoire jusqu'à la Renaissance (p. 374-411). Et M. F. Skutsch s'est occupé de la langue latine.

A la fin de chaque section, on trouve une courte bibliographie, suffisante seulement pour donner une orientation générale.

Digitized by Google

— MM. W. Erman et E. Horn ont publié récemment le troisième volume de la *Bibliographie der deutschen Universitaeten (Systematisch geordnetes Verzeichniss der bis an's Ende 1899 gedruckten Bücher und Aufsaetze über das deutsche Universitaetswesen)* (Leipzig, Teubner, 1905. In-8, v-313 p. M. 15). Nous avons signalé l'an dernier (p. 175) le premier volume de ce travail éminemment utile : il renfermait la partie générale. Le second a paru peu après (In-8, xx-1236 p. M. 40). Il contient la partie spéciale, c'est à dire les titres des volumes, opuscules et articles relatifs aux cinquante universités, actuelles ou disparues, des pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse, provinces baltiques de la Russie). On y trouve 21.725 numéros. Il y en a 704 (16.638-17.342) consacrés à la seule université protestante de Strasbourg. Cette littérature est donc énorme, et les auteurs n'ont pu se flatter de dresser un répertoire complet. Le troisième volume renferme déjà, avec le Registre, des additions. Mais il est évident qu'en faisant des recherches sur chaque école en particulier, on pourra réunir encore bon nombre d'*Addenda*. Cela n'enlève rien au mérite du travail fastidieux qu'ont dû fournir MM. Erman et Horn.

— Nous n'avons reçu jusqu'ici que les deux premiers fascicules du *Theologischer Jahresbericht* pour 1904. Il est à souhaiter que les éditeurs veillent à conserver à cet excellent répertoire bibliographique le grand mérite de la rapidité d'information. La deuxième partie consacrée au Nouveau Testament (Berlin, Schwetschke et fils, 1905. In-8, 83 p.) a été rédigée, comme l'an dernier, par MM. H. Holtzmann, R. Knopf et J. Weiss. On doit leur reconnaitre le souci de l'objectivité dans les jugements qu'il porte sur les ouvrages catholiques. A l'occasion, ils ne manquent pas d'en marquer la valeur. Çà et là cependant la différence de traitement d'après la différence de confession religieuse est encore sensible. Il est étrange, par exemple, qu'on ne consacre pas quelques mots aux excellents commentaires des Évangiles synoptiques publiés par le P. Rose dans la collection *La Pensée chrétienne*, tandis qu'on fait cet honneur aux commentaires analogues de M. Wellhausen. On se demandera aussi pourquoi les trois grands dictionnaires catholiques en cours de publication chez Letouzey, à Paris, ne reçoivent pas un sigle particulier, aussi bien que le *Dictionary of the Bible*, l'*Encyclopoedia biblica* et la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*

La liste des sigles prouve néanmoins à elle seule l'ampleur des informations recueillies dans le *Theologischer Jahresbericht*. Deux cent quarante huit revues ou collections y figurent. Cependant les périodiques ou les collections de la Russie et de la Péninsule des Balkans y sont fort peu représentés ; il y a là une lacune qu'il faudrait songer à combler, vu l'état actuel des sciences théologiques dans ces pays.

— L'*Atlas Scripturae Sacrae* du Dr R. von Riess est un travail très sérieux et d'une grande utilité à qui veut étudier la géographie biblique. Il n'est donc pas étonnant qu'une nouvelle édition en soit devenue nécessaire. C'est M. C. Rueckert, professeur à l'université de Fribourg en Brisgau, qui s'en

Digitized by Google

est chargé (Herder, 1906. In-fol., VIII-26 p. et 10 cartes. M. 6,80). Les cartes sont encore au nombre de dix ; elles ont gardé la clarté, la netteté du dessin, la perfection du trait graphique qu'on a louées à bon droit dans la première édition. Peu de changements ont été introduits dans l'identification des lieux On ne les trouvera pas tous heureux. Ainsi, le mont Sion est ramené, bien à tort croyons-nous, de la colline orientale sur la colline occidentale. Ainsi encore Dalmanutha (*Mc.* VIII, *Matt.* XV) a disparu de la Pérée. L'innovation la plus précieuse introduite par von Riess, consistait dans une table alphabétique des noms, tant anciens que modernes, des lieux désignés dans la Bible et les principaux écrivains ecclésiastiques ou profanes, avec l'indication des passages où ils sont mentionnés et de la carte où on peut les trouver. Cette table alphabétique a été augmentée de onze pages dans la nouvelle édition, par l'adjonction de nouveaux noms tirés de la Vulgate et par des indications plus nombreuses sous les différents noms.

Nous conseillons vivement ce bel Atlas à tous ceux qui étudient sérieusement la Bible.

— Les fascicules de la collection de textes à l'usage des étudiants en théologie *(Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen*. Bonn, Marcus et Weber) entreprise par M. H. Lietzmann (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903, t. IV, p. 551) se poursuit régulièrement. Elle comprend des petits fascicules de 16, 18 ou 20 pages, au prix de 30 ou 40 Pf. Les textes sont reproduits d'après les meilleures éditions, soumises, à l'occasion, à la révision personnelle de l'un ou l'autre savant bien connu. L'appareil critique doit naturellement être réduit au nécessaire. L'éditeur semble s'attacher à mettre immédiatement entre les mains des élèves des textes rares ou tout récemment découverts. Relevons ici les derniers fascicules parus. M. A. Harnack a reproduit, dans le n° 9, l'édition de la lettre de Ptolémée à Flora qu'il a donnée en 1902 dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin (p. 507 s.); et, dans le n° 12, les lettres apocryphes de S. Paul aux Laodiciens et aux Corinthiens. On sait qu'après la publication des *Acta Pauli* coptes par M. Schmidt, M. Harnack a essayé la rétroversion en grec de la correspondance de l'Apôtre avec les Corienthiens (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 430). — Le n° 10 nous donne l'édition par M. C. Clemen du fragment de l'*Assumptio Mosis* de l'Ambrosiana. — Dans le n° 11, M. E. Klostermann a réuni un choix d'*Agrapha* (d'après MM. Resch et Ropes) et les nouveaux *Logia* trouvés à Oxyrhyncos en 1903. Le même auteur avait publié les *Logia* trouvés en 1897, dans le fascicule 8, avec les fragments qui restent des plus anciens évangiles apocryphes. — Enfin, dans le n° 13, M. Lietzmann lui-même édite un choix de sermons de S. Augustin, pour permettre aux élèves d'étudier la rhétorique et la prose d'art de l'évêque d'Hippone.

— La plupart des manuscrits de la bibliothèque actuelle de Fulda proviennent de Weingarten, de sorte que les manuscrits de l'ancien Fulda sont comme noyés dans la masse des Libri Weingartenses. Parmi ces anciens manuscrits, cinq seulement sont contemporains des origines du

Digitized by Google

monastère : le *Nécrologe* (IXe-XIe siècle), la *Regula Sancti Benedicti* (IXe siècle) et les trois *Codices Bonifatiani*. C'est sur ces trois derniers livres que le Dr Carl Scherer a fait porter ses érudites recherches à l'occasion du jubilé célébré, l'an dernier, en l'honneur de l'apôtre de la Germanie (*Festgabe zum Bonifatius-Jubiläum* 1905. — II. *Die Codices Bonifatiani in der Landesbibliotek zu Fulda*. Fulda, 1905. In-4, 37 pp. avec 3 planches et 5 figures). Les questions que se posait au XVIIe siècle le jésuite Chr. Brower, dans ses *Fuldens. antiquitatum libri IIII*, relativement à ces manuscrits, sont examinées ici à nouveau et habilement résolues. Le plus ancien de ces manuscrits est le *Victor-Codex*, qui date du VIe siècle. Il contient une harmonie des quatre Évangiles et tous les livres du Nouveau Testament. On en trouvera une brève description dans le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux aux mots : *Fuldensis (Codex)*. C'est, comme l'*Amiatinus*, un codex voyageur. Il a passé entre les mains d'un anglo-saxon ou d'un irlandais, comme le prouvent la teneur et l'écriture des gloses marginales sur l'épître de saint Jacques. Les lettres runiques qui servent de signes de renvoi entre le texte et les gloses (voir pl. 1), constituent, aux yeux du Dr Scherer, un indice de plus de l'*insularité* du glossateur. Il faut cependant observer que toutes les contrées du nord de l'Europe visitées par les Scandinaves ont connu les runes. Un manuscrit de Saint-Gall montre que les moines étaient encore au courant, au Xe siècle, de certaines combinaisons ogamiques ou runiques (Ph. Berger : *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, p. 344 sq.). Toutefois si, comme le croit le Dr Scherer, les lettres de renvoi employées affectent plus particulièrement la forme des runes anglo-saxonnes, qui fleurirent surtout en Northumbrie du VIIe au IXe siècle, il se peut que cet élément paléographique fournisse un argument de plus en faveur de l'attribution des gloses à un insulaire, anglo-saxon ou irlandais. Jusqu'ici, on le voit, rien ne s'opposerait à ce que ces gloses fussent, comme on l'a prétendu, de saint Boniface. Mais, les particularités irlandaises dans la forme du *t* et de l'*e* et dans la ligature de l'*e* récemment signalées par le Dr Traube se retrouvant dans l'écriture en question, il n'est guère possible de n'y point reconnaître l'œuvre d'une main irlandaise, qui serait du VIIe siècle. Il reste néanmoins que le codex a très probablement appartenu à saint Boniface, puisqu'il offre une leçon de la première épître de saint Pierre (V. 8-9) qui ne se retrouve que dans une citation de la 78e lettre de saint Boniface.

Le second codex *(Ragyndrudis-Codex)* comprend deux parties. La première est un recueil de traités dogmatiques et polémiques. On trouve là deux lettres de saint Léon, trois traités contre les Ariens, dont un de Fauste, texte que l'éditeur des œuvres de l'évêque de Riez, dans le *Corpus* de Vienne, n'a pas connu, deux traités de saint Ambroise également rares ou inconnus, et enfin trois symboles étudiés par Kattenbusch. Un livre étrange, les *Synonyma* ou *Soliloquia* d'Isidore de Séville († 636), édité dans la Patrologie de Migne, occupe la seconde partie du codex. Ce codex profondément entaillé (voir fig. p. 17) serait-il le « pathétique volume » dont saint Boniface essaya de se protéger lorsqu'il fut assailli par ses meurtriers ? L'anonyme d'Utrecht (commencement du IXe siècle) rapporte, sur le témoignage d'une

Digitized by Google

femme *iam valde decrepitam*, qui aurait été témoin du martyre, que le volume protecteur était un *sacrum evangelium codicem* (éd. W. Levison, 1905, p. 73). Mais le Dr Scherer admet que cette vieille femme a fort bien pu se tromper sur le contenu du *Codex Ragyndrudis*, et il appuie sa manière de voir de considérations fortes et détaillées.

Le dernier codex est un évangéliaire que Brower croyait avoir été écrit par saint Boniface. Cette opinon fut combattue, au XVIIIe siècle, par Schannat. Celui-ci découvrit, à la fin de l'Évangile de saint Jean, le nom du scribe, mais le lut mal. Le Dr Scherer montre qu'il faut lire, non point Vidrug, mais Cadmug. Puis il constate que le nom est irlandais. D'ailleurs la nature du texte biblique, l'orthographe, les figures raides des évangélistes dont le manuscrit est orné, l'abréviation des mots *autem* et *noster*, tout indique le travail d'un Irlandais qui aurait vécu dans le premier tiers du VIIIe siècle.

On voit par cette rapide analyse quels utiles renseignements le mémoire du Dr Carl Scherer fournit à diverses branches de la science ecclésiastique. La même « Festgabe » contient un autre travail du Dr G. Richter, qui ne manque pas non plus d'intérêt : *Beiträge zur Geschichte der Grabeskirche des hl. Bonifatius in Fulda*, accompagné d'une planche et de six figures.

D. J. Simon.

— La chronique universelle s'étendant jusqu'au règne de Michel III (842), que composa au IXe siècle Georges le Moine, dit le Pécheur, a une importance littéraire toute particulière. D'une part, comme il nous en avertit lui-même, l'auteur a mis à contribution les écrits des historiens anciens et contemporains, les Annales, les Chroniques qu'il a pu avoir entre les mains, etc. D'autre part, les chroniqueurs postérieurs ont beaucoup employé l'œuvre de Georges le Pécheur. Comme toutes les chroniques byzantines, celle-ci a subi dans les manuscrits qui l'ont conservée, des retouches et des interpolations considérables. M. C. de Boor, qui vient d'en donner une édition critique dans la *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum* de Teubner, a eu à examiner et à collationner vingt-neuf manuscrits. Il faut mettre à part, d'après l'éditeur, le codex Coislinianus 305 noté par le sigle P. Il aurait pour source une sorte de première ébauche écrite par Georges. Sur cette esquisse, le Moine avait mis en marge du texte d'abord écrit un grand nombre d'extraits d'écrivains antérieurs et des compléments personnels. Le copiste de P aurait introduit pêle-mêle ces notes marginales à l'endroit du texte à côté duquel elles se trouvaient consignées. Georges aurait plus tard refondu son œuvre et donné en quelque sorte une seconde édition dans laquelle il aurait omis, corrigé et remanié bon nombre de ces notes marginales. A cette seconde édition se rapporterait l'archétype des autres manuscrits, dont le scribe aurait utilisé le manuscrit P. Ces manuscrits se divisent eux-mêmes en deux groupes. Les plus fidèles sont le Coislinianus 310 (A) et le Coislinianus 134 (C). Le codex de Moscou est intimement apparenté à un groupe de manuscrits (R) qui donnent un texte interpolé et continué au-delà du règne de Michel III ; le texte de codex Mosquensis renferme lui-même un grand nombre de nouvelles interpolations. Or, la seule édition complète que nous avions jusqu'ici de la Chronique de

Digitized by Google

Georges, celle de Muralt (1859, reproduite dans Migne, PG, t. CX), reposait presque uniquement sur ce manuscrit de Moscou.

Les deux premiers volumes de la nouvelle édition ont paru *(Georgii Monachi Chronicon.* Vol. I. *Textum genuinum usque ad Vespasiani tempora continens* (p. 1-382). Vol. II. *Textum genuinum inde a Vespasiani imperio continens* (p. 383-804, avec LXXXIV p. de préface à la fin. Leipzig, Teubner, 1904. M. 18). M. de Boor publie l'archétype de la seconde édition de Georges, parce que c'est celle qui a été citée par les chroniqueurs postérieurs. Les divergences de P sont notées au dessous de l'appareil critique, sauf les passages de trop grande étendue, qui sont réservés pour le troisième volume. Celui-ci contiendra de plus les passages interpolés et les continuateurs. Il est à espérer que l'éditeur y ajoutera un index des choses et des noms. M. de Boor s'est aussi attaché dans son édition à découvrir les sources employées tacitement par Georges, et il a pu noter des emprunts non encore remarqués faits par le chroniqueur à S Anathase, Théodoret, S. Jean Chrysostome, Anastase le Sinaïte. Il reprendra ce sujet dans une étude à part.

— Dom Bruno Albers a donné dans la collection du prof. Knöpfler une série d'intéressantes recherches sur les plus anciennes coutumes monastiques *(Untersuchungen zu den ältesten Mönchsgewohnheiten. Ein Beitrag zur Benediktinerordensgeschichte des X-XII Jahrhunderts* [*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, 2me sér., Nr. 8]. Munich, Lentner, 1905. In-8, XII-132 pp. M. 3.20.) Ces recherches sont, dans la pensée de l'auteur, l'introduction développée à une partie des textes du second volume de *Consuetudines Monasticae* publié par lui quelques mois plus tôt *(Consuetudines Monasticae. Vol. II. Consuetudines Cluniacenses antiquiores (B. B¹. C. EC.) necnon Consuetudines Sublacenses, nunc primum ex variis apographis inter se collatas edidit Bruno Albers, presbyter et monachus Congregationis Casinensis Ord. S. Benedicti. Typis Montis Casini. 1905).* Dom Albers étudie successivement le texte du *Cod. Casanatensis 54* (B), les deux recensions différentes contenues dans le *Cod. Barberinianus XI, 120,* aujourd'hui *Vat. lat.* 477 (B¹ et C) qui représentent les plus anciennes coutumes conservées de Cluny, puis les *Consuetudines Sigiberti abbatis* (Siegfried de Gorze ?) du Clm. 14765 (EC) étroitement apparentées aux précédentes. A ces recherches qui avaient déjà fait l'ojet de deux articles de la *Revue Bénédictine* (Cf. RHE. IV, 3893 ; V, 227), Dom Albers ajoute une étude sur les sources des *Consuetudines Cluniacenses antiquiores* et sur leurs rapports avec la *Concordia Regularis* de Dunstan de Cantorbéry et les réformes de Benoît d'Aniane et de Gérard de Brogne. Le tout est précédé d'un aperçu sur l'état actuel des publications de textes relatives aux *Consuetudines* et sur l'importance de cette littérature dans laquelle il a plus que tout autre contribué à porter la lumière (Cf. RHE. I, 60 ; III, 3967, 5464.)

D. J. S.

— A signaler aussi : Dr Emil Göller, *Der Liber Taxarum der päpstlichen Kammer, eine Studie über seine Entstehung und Anlage* (Rome, Loescher Cie, 1905, 105 pp. Prix : F. 3.75, tiré à part des *Quellen und For-*

Digitized by Google

schungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken vom Königl Preus. Hist. Institut in Rom. T. VIII, fasc. 1 et 2). Dans cette intéressante étude, que l'auteur ne considère que comme provisoire et dans laquelle il a voulu donner une idée d'un travail plus vaste entrepris par l'Institut Prussien à Rome, il s'agit — il faut le remarquer pour éviter toute confusion — du *Liber taxarum Camerae Apostolicae et sacri collegii Cardinalium* et non du *Liber taxarum* de la Chancellerie, qui contient les perceptions, dues aux fonctionnaires de cette institution. Le *liber taxarum* dont il est question, est en somme une liste des taxes ou des *servitium commune* à payer, lors de leur promotion ou confirmation, par les nouveaux évêques et par les abbés de certaines abbayes. Il en existe certaines éditions, anciennes et récentes, mais toutes sont bien défectueuses, soit parce qu'elles ont été faites dans un but polémique, sans souci de l'exactitude, soit que l'exactitude fut impossible à défaut des documents accessibles aujourd'hui. On comprend qu'une connaissance exacte du *Liber taxarum* et des changements qu'il a subis, serait souverainement utile pour l'histoire de l'influence de l'Église au sortir du moyen âge et dans les temps modernes, pour l'histoire des diocèses en particulier et plus spécialement pour l'histoire des institutions et des finances pontificales ; nous devons donc féliciter et remercier l'Institut Prussien à Rome, qui, comme M. Göller nous l'annonce, a entrepris de faire une édition critique de ce document précieux. Bien des questions qui le concernent, ne pourront être décidées que quand le travail immense de recherches et classification sera achevé ; cependant M. Göller, sans vouloir trancher définitivement les controverses, a déjà palpé assez de documents pour pouvoir se permettre de rejeter certaines opinions erronées sur les antécédents et les bases de la taxe dite *servitium commune* et sur l'histoire de la codification de cet impôt. M. Göller nous renseigne également sur sa méthode de travail, sur la manière de classifier les nombreux documents trouvés par lui dans les archives italiennes, et à compléter encore par d'autres copies se trouvant dans les grands dépôts d'archives de l'Europe.

R. D.

— Le *Oberschlesischer Geschichtsverein* qui vient de se constituer, fait paraître, à Oppeln, une revue intitulée *Oberschlesische Heimat*, sous la direction du Dr O. Wilpert. On espère rendre la publication périodique et trimestrielle ; mais, en commençant, les fascicules paraissent à date indéterminée. Signalons quelques-uns des articles contenus dans les deux premiers numéros : Chrzaszcz, *Zur Geschichte von Britschow im Kreise Tost-Gleiwitz* ; Schneider, *Die Kirche von Deutsch-Müllmen* ; Sprotte, *Das Museum in Oppeln* ; Chrzaszcz, *Zur älteren Geschichte der Stadt Kieferstädtel* ; — *Oberschlesische Gemeindesiegel* ; — *Streiflichter auf die kirchliche Baukunst*. — La cotisation annuelle pour les membres de la Société est de 5 mark ; elle donne droit à la Revue.

— En 1905, l'*Archiv fur Stenographie (Monasthefte für die wissenschaftliche Pflege der Kurzschrift aller Zeiten und Länder)* entrait dans sa cinquante-sixième année et inaugurait une nouvelle série (chez G. Reimer

Digitized by Google

à Berlin. Prix : M. 5 par an). L'*Archiv* est ouvert aux partisans de toutes les méthodes en la matière et est chaleureusement recommandé par toutes les écoles. C'est le Dr C. Dewischeit qui en a la direction depuis 1901. L'histoire des systèmes d'écriture a son importance pour l'étude de l'ancienne littérature chrétienne. Sous ce rapport, nous signalons l'étude publiée par M. E. Preuschen dans le premier volume de la nouvelle série (p. 6-14, 49-56) : *Die Stenographie im Leben des Origenes*. L'auteur y montre qu'Origène dictait à sept scribes et il apporte différents passages des écrits du grand Alexandrin qui ont conservé des remarques à l'usage du sténographe. On rapprochera de ces études, l'article publié par M. Preuschen, en 1903, dans la *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft* (p. 67-74) : *Bibelcitate bei Origenes*. Origène laissait à ses sept scribes le soin de chercher eux-mêmes et de transcrire plus tard les plus longues citations bibliques. Il faut tenir compte de ce fait, quand il s'agit de déterminer le texte biblique employé par Origène.

— La vingt-cinquième réunion générale de la *Görresgesellschaft* s'est tenue à Munich, du 3 au 5 octobre 1905. Il y avait vingt-six ans que la grande Société scientifique des catholiques allemands ne s'était plus réunie dans la capitale de la Bavière. Le 4 octobre, à la première séance plénière, le baron von Hertling a retracé le travail fourni par la *Görresgesellschaft* et a indiqué le sens dans lequel elle doit développer à l'avenir son activité sur les différents domaines scientifiques qu'elle exploite. Ce discours est reproduit dans le *Jahresbericht der Görresgesellschaft für das Jahr 1905* (Cologne, Bachem, 1906, p. 19-27). — Le Dr Cardauns, secrétaire général, a ensuite présenté son rapport annuel. La situation financière est prospère, mais le nombre des membres ne s'est pas accru durant le dernier exercice. On a publié, depuis la dernière réunion générale, un nouveau fascicule des *Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte* (Dürwächter, *Christoph Gewold. Beitrag zur Gelehrtengeschichte der Gegenreformation)*. Dans les *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, M Reichenberger a publié la seconde section des *Nuntiaturberichte aus Deutschland 1585-1590 (Die Nunziatur am Kaiserhofe*, erste Hälfte). Trois *Vereinschriften* ont paru : St. Schindele, *Reste deutschen Volkstumes südlich der Alpen. Eine Studie über die deutschen Sprachinseln in Südtirol und Oberitalien* ; G. Esser, *Naturwissenschaft und Weltanschauung* ; F. Falk, *Die Bibel am Ausgange des Mittelalters. Ihre Kenntniss und ihre Verbreitung*. Dans la discussion qui a suivi la lecture de ce rapport, on a insisté sur la nécessité de consacrer les *Vereinschriften* moins à des recherches minutieuses de nature strictement scientifique et critique, lesquelles n'intéressent qu'un public restreint, qu'à l'examen des questions actuelles de nature à provoquer un intérêt général.

Dans les différentes sections réunies le 4 après-midi et le 5 dans la matinée, on a entendu, — outre les rapports sur l'Institut romain, le *Historisches Jahrbuch* et le *Philosophisches Jahrbuch*, et les discours prononcés par M. Grauert à la mémoire du P. Denifle et par M. Baur à celle de

Digitized by Google

M. Schanz, — les communications suivantes : GRÜNTHER, *Legendenbildung;* ENDRES, *Die Dialektiker des Mittelalters* ; M. JANSEN, *Die Anfänge der Fugger ;* WEISS, *Johann Gaspar Türriegel ;* ETTLINGER, *Unbewusster Ausdruck pshysischer Vorgänge.*

A la séance de clôture, le Dr FINKE a lu un mémoire sur les questions : *Der Untergang des Templerordens,* et le P. GRISAR a étudié *Ein Grundproblem aus Luthers Seelenleben. Göttliche Sendung, dämonische Anfeindung.* Ce dernier mémoire est publié dans le *Jahresbericht* (p. 30-45).

Ont été nommés *président d'honneur* de la Société, Mgr VON STEIN, archevêque de Munich : *membres du Comité directeur,* le R. P. GRISAR, Mgr PAULUS et les Drs ENDRES et JUNGNITZ.

Des comptes rendus des réunions particulières du Comité, nous tirons encore les renseignements suivants : Le Dr FREYS prépare un Index général du *Historisches Jahrbuch.* — Le Dr BACHEM est chargé de la préparation lointaine d'une troisième édition du *Staatslexikon.* — La *Görresgesellschaft* est disposée à accorder un subside pour la publication d'un manuel scientifique des antiquités et de l'histoire des peuples de l'ancien Orient, dans leurs rapports avec la Sainte Écriture. — Il a été question également de la fondation, au sein de la Société, d'une nouvelle section pour l'étude de l'archéologie, de l'histoire des religions et de la philologie, ainsi que de la publication d'une collection scientifique et critique des plus anciennes traditions religieuses des peuples. Mais aucune résolution n'a été prise sur ces deux points. — Enfin, le comité a appuyé le vœu de la section historique tendant à procurer un local particulier à l'Institut romain de la *Görresgesellschaft.*

— La *Deutsche Orient-Gesellschaft* de Berlin a fait récemment paraître le 29e fascicule de ses *Mitteilungen* (Leipzig, Brockhaus). Il renferme un rapport sur les fouilles d'Assyrie et de Babylonie et l'exposé des résultats d'un voyage scientifique entrepris en 1905, aux frais de la Société, par MM. KOHL, WATZINGER et HILLER pour étudier en Galilée les ruines des synagogues juives de l'époque romaine. Les explorateurs ont pu relever le plan de onze de ces monuments et photographier bon nombre de détails ornementaux. Contrairement aux conclusions auquelles avaient abouti les explorations anglaises, ils ont reconnu, dans toutes ces synagogues, un large vaisseau autour duquel, de trois côtés, une rangée de colonnes supportait une tribune.

— La faculté de théologie d'Erlangen a mis au concours, pour le prix Hofmann-Thomasius en 1905/1906, la question suivante : Exposer, d'après les écrits de Luther et les sermons publiés pour la première fois dans l'édition de Weimar, l'évolution du service divin et de la vie ecclésiastique à Wittenberg, depuis l'entrée en scène du réformateur jusqu'à 1830.

— La faculté de théologie de Berlin a mis au concours (fondation P. Schultze) la question suivante : L'histoire de l'idée du Nouveau Testament, ou de l'interprétation des deux promesses que comprend cette idée. Les réponses doivent être déposées pour le 1er mai.

Digitized by Google

— *Nominations* — A l'université de Berlin, M. K. Strecker, ci-devant professeur au gymnase de Dortmund, est nommé professeur extraordinaire de philologie latine du moyen âge. — M. T. Schiemann est nommé professeur ordinaire pour l'histoire de l'Europe orientale. — M. E. Preuner, ci-devant *Privatdozent* pour l'archéologie classique à l'université de Strasbourg, est nommé professeur extraordinaire d'archéologie.

Le chanoine C. Seltmann a été nommé professeur ordinaire honoraire à la faculté de théologie catholique de Breslau.

La faculté de théologie de Fribourg en Brisgau a conféré le doctorat *honoris causa* à Mgr A. Endert, évêque de Fulda et à Mgr H. Vollmar, évêque de l'armée à Berlin.

M. K. Beyerle, professeur ordinaire de l'histoire du droit à Breslau, passe au même titre à Gœttingue.

M. W. Steinhausen a reçu le doctorat *honoris causa* de la faculté de théologie de Halle.

M. A. Hausrath, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique et de théologie du Nouveau Testament à l'université de Heidelberg, prend son éméritat. — La faculté de théologie de Heidelberg a nommé docteur *honoris causa* M. A. Schröder, pasteur à Dauborn.

M. H. Hilgenfeld, *Privatdozent* pour les langues sémitiques à l'université d'Iéna, est nommé professeur extraordinaire.

A l'université de Kiel, M. O. Scheel, *Privatdozent* pour l'histoire ecclésiastique, a reçu le titre de professeur.

M. U. Wilken, professeur à Halle, est nommé professeur ordinaire d'histoire ancienne à l'université de Leipzig, en remplacement de M. Wachsmuth. — A la même université, M. H. Riemann a été nommé professeur extraordinaire d'histoire et d'esthétique de la musique.

Le baron G. von Hertling, professeur de philosophie à l'université de Munich, est nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

M. A. Schäfer, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, est nommé vicaire apostolique du royaume de Saxe. — M. Th. Nöldecke, professeur de langues orientales de Strasbourg, a pris son éméritat.

La faculté de philosophie de Tubingue a nommé docteur *honoris causa*, M. P. Von Buder, professeur ordinaire de dogmatique et d'exégèse du Nouveau Testament à la faculté de théologie catholique de la même ville, à l'occasion de son jubilé de soixante-dix ans.

M. J. Flemmimg, *Oberbibliothekar* à la bibliothèque de l'université de Bonn, passe à la bibliothèque royale de Berlin. — M. H. Reinhold, bibliothécaire à la bibliothèque de l'université de Marbourg, passe à celle de Bonn. — M. W. Fabricius, bibliothécaire à Posen, passe à la bibliothèque de l'université de Marbourg.

M. J. Paszkowski, archiviste aux archives de l'État à Dantzig, est nommé aux archives secrètes de l'État à Berlin — M. K. Obser est nommé direc-

Digitized by Google

teur des archives générales du grand duché de Bade, à Karlsruhe. — M. H. Spangenberg, archiviste assistant aux archives de l'État à Königsberg, est nommé archiviste.

M. W. Bode est nommé directeur général des Musées royaux de Berlin, en remplacement de M. Schöne, qui a pris son éméritat. — M. E. Krüger, est nommé directeur du musée provincial de Trèves.

— *Décès.* — Sont décédés : le 27 novembre 1905, M. A. Klöpper, professeur extraordinaire de théologie à Königsberg, à l'âge de soixante-dix-sept ans ; — le 29 novembre, M. K. von Burger, *Oberkonsistorialrat* à Munich, collaborateur de la *Neue Kirchliche Zeitschrift ;* — le 11 décembre, M. Reischle, professeur de théologie à l'université de Halle, âgé de quarante-sept ans ; — le 12 janvier 1906, M. T. Weber, à Bonn, évêque et écrivain vieux-catholique, âgé de soixante-dix ans ; — le 12 janvier, M. H. Markgraf, directeur de la bibliothèque et des archives de la ville de Breslau, âgé de soixante-sept ans, à qui l'on doit de bons travaux sur l'histoire de la Silésie ; — le 29 janvier, M. E. Bratke, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté évangélique de Breslau et collaborateur du *Corpus* des Pères de Vienne, âgé de quarante-cinq ans ; — le 8 février, M. W. v. Christ, professeur de philologie classique à Munich, l'auteur bien connu d'une *Geschichte der griechischen Litteratur bis auf die Zeit Justinians ;* — le 9 février, M. O. Zöckler, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Greifswald, âgé de soixante-treize ans.

On annonce également la mort récente de M. F. von Spiegel, professeur ordinaire émérite de langues orientales à Erlangen, auteur d'ouvrages sur la philosophie orientale, décédé à Munich à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; — de M. A. Hildebrand, bibliothécaire de la ville de Wiesbaden ; — de M. Th. Ruess, bibliothécaire de l'État et de la ville à Augsbourg.

Angleterre. — Mgr B. Ward et le P. H. Thurston S. J. annoncent en ces termes la publication, sous leur direction, de la *Westminster Library for catholic Priests and Students :* « Cette collection de Manuels est destinée » à répondre à un besoin qui, de l'avis des éditeurs, est à peu près général » et résulte en grande partie de l'importance prédominante attachée à la Dog- » matique et à la Morale dans les études préliminaires au sacerdoce. On » reconnaît que ces branches doivent occuper la première place dans les » études théologiques. Mais en dehors de ces branches, il reste un large » champ de connaissances professionnelles qui risquent d'être négligées dans » les études qui précèdent l'ordination et dont on ne saisira pas bien l'utilité » pratique avant une certaine expérience du ministère. Cette collection a » pour but de rendre facile l'acquisition de ces connaissances dont l'expé- » rience du ministère montre l'utilité. Dans le choix des matières à traiter, » les éditeurs se guideront d'après les indications des membres du clergé..... » Qu'en cette matière les besoins des pays de langue anglaise sont excep- » tionnels, cela est évident à tous les yeux »

Digitized by Google

La collection est publiée à Londres chez Longmans, Green et Cie (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 910). Un volume a paru : W. Barry, *The Tradition of Scripture. Its Origin, Authority and Interpretation* (In-8, xix-273 p. Prix : 3.6 sh.). En plaçant en tête de leur collection une étude sur la Bible, les éditeurs ont compris les nécessités de l'heure présente ; le clergé anglais lui-même — dont les éditeurs suivent les indications — doit s'être aperçu qu'il est indispensable au prêtre catholique, d'avoir sur les questions bibliques des connaissances plus étendues et plus scientifiques que celles qu'on lui a enseignées durant les années préparatoires au sacerdoce. Il ne faut vraiment pas une perspicacité extraordinaire pour s'en rendre compte !

Le titre de ce petit livre peut paraître obscur. En lisant attentivement les pages 8-9, on constate que l'auteur veut exposer ce que la tradition enseigne sur la Bible, aussi bien la tradition dogmatique que la tradition conçue dans un sens plus large. Le sous-titre indique la division de l'ouvrage : on étudie d'abord l'origine de la Bible, tant les questions relatives à la composition de chaque livre, que l'histoire du Canon ; puis l'autorité de la Bible ou la question de l'inspiration ; finalement l'interprétation de la Bible ou l'herméneutique ; bref toutes les questions qui sont examinées dans les Introductions générale et spéciale à l'Écriture Sainte. Vaste matière pour un petit livre de 273 pages !

Les deux premières sections traitent de l'origine des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Impossible de discuter, d'énumérer même les points de détail sur lesquels nous ne serions pas de l'opinion de l'auteur. Mais, pour faire connaître la tendance générale de l'ouvrage, disons tout de suite qu'on y constate une connaissance remarquable des questions bibliques telles qu'elles se posent aujourd'hui, une absence complète de parti pris et d'apriorisme ; jamais le défaut de preuves ne se cache sous la déclamation. Veut-on connaître l'opinion de M. Barry sur quelques questions controversées du Nouveau Testament ? La date de composition des synoptiques ? Matthieu araméen est le premier Évangile en date ; Marc a été écrit vers 70 ; le troisième Évangile vers 70-80. C'est une opinion fort répandue que les synoptiques, *dans leur forme actuelle*, ont été composés entre 65 et 85 (p. 155-157). Le quatrième Évangile ? « Nous disons qu'il est extrêmement difficile de croire que l'Apocalypse a été composée en 95, et l'Évangile quelques dix ans après, par le même auteur..... Si nous admettons que saint Jean a donné la substance (de l'Évangile), et son secrétaire helléniste sa forme et son expression spéciale, le problème devient déjà beaucoup moins obscur. Qu'est ce qui s'oppose à cette hypothèse ? » (p. 169). La *IIa Petri* ? « L'apologète qui doit s'occuper spécialement de la *IIa Petri*, établira à bon droit l'improbabilité de l'admission dans le canon, à la fin du second siècle, d'une lettre inconnue jusqu'alors. Les critiques modernes d'autre part donnent comme arguments prouvant une origine postapostolique le fait que les Épîtres de S. Paul sont ajoutées « aux autres Écritures » et la façon dont il est parlé de la Parousie du Seigneur. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne saurions pas résoudre complètement ces questions et d'autres

Digitized by Google

comme celle-ci. » (p. 197). — Nous ne le cachons pas, ces thèses ne sont pas prouvées dans l'ouvrage de M. Barry : ceux qui voudraient les rejeter, pourraient encore une fois crier à l'insuffisance des preuves, et à l'absence de réfutation des arguments en sens contraire. Mais dans un livre de vulgarisation on ne saurait pas tout dire.

Dans la troisième section, le problème de l'inspiration et les règles de l'herméneutique biblique sont exposés On y trouve les mêmes qualités que dans les sections précédentes. Nous devons avouer toutefois que les opinions de l'auteur — est ce à cause de la rapidité de l'exposé ? — ne sont pas toujours rapportées avec précision et netteté et qu'il est quelquefois difficile d'en saisir la portée exacte.

Inutile d'ajouter que ce petit livre est élégamment imprimé et relié.

Nous concluons. Le premier volume de la *Westminster Library* mérite une large diffusion. Il est élémentaire, mais il est bon. Nous souhaitons que ceux qui l'ont demandé et auxquels il s'adresse, le trouvent bientôt insuffisant. L'auteur lui-même serait sans doute le premier à s'en féliciter ; et si les esprits désiraient « une nourriture plus solide », M. Barry saurait la leur fournir. H. C.

— Nous nous contentons aujourd'hui de signaler aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* la publication, par M. W. Crum, du *Catalogue of the Coptic Mss. in the British Museum* (In-4, 623 p. et 15 pl. F. 112,50). Il comprend des mss en dialectes sahidique, moyen-égyptien et bohaïrique. Les mss. sahidiques proviennent pour la plupart du Monastère blanc ; ceux du second groupe, du Fayyûm, et les mss. bohaïriques des monastères de Nitrie. Nous reviendrons prochainement sur cette importante publication.

— Les *Origines Islandicae*, edited and translated by Gudbrand Vigfusson and F. York Powell (2 vol. Oxford, Clarendon Press, 1905) forment la suite du *Corpus Poeticum Boreale* que Gudbrand Vigfusson publia avant sa mort en 1890, et réalisent au moins une partie de son dessein qui fut de donner « une collection des plus importants sagas et autres écrits indigènes, relatifs aux origines et à l'histoire primitive de l'Islande ». Les 1398 pages de textes et de traductions que contiennent ces deux volumes, sont assurément loin d'être une collection complète de ces anciens documents, et il y aurait peut-être de nombreuses critiques à émettre, soit sur le choix des pièces, soit sur la manière dont elles sont traduites et présentées : mais elles n'en offrent pas moins une mine abondante de renseignements et de morceaux littéraires, qu'il serait très difficile de se procurer, et qui se voient là réunis au grand profit de cette histoire, si peu connue. On trouve, dans le 1er volume, le *Landnámabók*, un peu long dans son développement de 236 pages, mais d'un grand intérêt quand même par ses indications généalogiques et topographiques : la vieille constitution, la loi et coutume primitives et l'ancienne loi constitutionnelle ; enfin la conversion et l'Église primitive de l'Islande, avec, partout, de bonnes pièces de littérature islandaise et de copieux détails sur les choses d'église utiles à consulter.

Digitized by Google

Le second volume nous fait entrer de plain pied dans la littérature proprement dite, et nous donne de vrais chefs-d'œuvre qui peuvent rivaliser avec ce que le moyen âge a produit de meilleur dans les autres contrées.

Le premier volume des *Proceedings of the British Academy, 1903 1904* (Published for the British Academy by HENRY FROWDE. 21 s. net.) réalise les espérances qu'on avait conçues dès qu'il fut annoncé, et il prend honorablement sa place à côté des publications similaires des autres académies. Il offre d'abord l'avantage de faire paraître des travaux d'un vrai mérite qui n'auraient que difficilement pu voir le jour sans cela, étant trop courts pour constituer un livre, et trop techniques pour espérer l'hospitalité d'une revue.

Nous ne donnerons pas la liste de tous les travaux publiés, ce qui serait refaire la table du volume. A signaler cependant les *Studies in Early Irish History*, dans lesquelles, sous le nom modeste de *Notes*, le prof. RHYS, partant de l'étude de la pierre druidique irlandaise de Killeen Cormac à Kildare, résout, par de savantes et subtiles recherches, quelques-uns des principaux problèmes fondamentaux de l'histoire irlandaise. — A signaler surtout le travail de M. KENYON sur *the evidence of Greek Papyri with regard to textual criticism*, non pas tant même pour le soin et la maîtrise avec lesquels sont étudiés 189 papyri d'auteurs déjà connus, que pour la conclusion très inattendue où l'on aboutit, et qui est que les copistes byzantins des IXe, Xe et XIe siècles, n'étaient nullement ces scribes ignorants qu'on avait coutume de rendre responsables des erreurs signalées dans les manuscrits, et qu'ils ont au contraire transmis avec un soin intelligent les classiques qu'on trouve déjà altérés par les copistes de beaucoup inférieurs à eux de l'époque des Antonins et même des siècles précédents. — A signaler enfin le beau travail sur les *Bacchylides*, où sir RICHARD JEBB, récemment enlevé à l'érudition grecque, fait ressortir les rapports qu'ont ces poèmes avec Pindare.

The Great Roll of the Pipe for the Twenty-second Year of Henry II, 1175-1176 marque la reprise des publications de la *Pipe Roll society*, interrompues depuis 1899, faute de fonds suffisants. La société s'est réorganisée, les fonds sont assurés, et l'on a adopté une nouvelle méthode dans le mode d'impression qui diminuera notablement les frais tout en donnant une satisfaction beaucoup plus grande au lecteur. Dans une courte préface, M. J. H. ROUND prend la responsabilité du volume qu'il a revu, et lui apporte toute l'autorité qui s'attache à son nom. Il indique le caractère général du *Roll*, et résoud les quelques difficultés qui s'y peuvent rencontrer.

De son côté, la *Selden Society* vient de publier le second volume du Dr W. MAITLAND : *Year-Books of Edward II. Vol. II, Edward II.* (1905.) Le savant professeur montre qu'il a tenu compte des critiques à lui faites au sujet du précédent volume. Au lieu de donner un seul texte formé de la comparaison des divers manuscrits parmi lesquels avait été choisie la version qui semblait la meilleure, l'auteur a donné cette fois, partout où la

Digitized by Google

chose en valait la peine, le texte des différentes versions, mettant ainsi le lecteur à même de se rendre compte des transformations opérées dans les copies successives. D'autre part on y rencontre un grand nombre de documents inédits — trente-cinq sur cinquante — et des versions nouvelles pour ceux que l'on avait déjà : l'édition du XVIIe siècle n'avait ni les uns ni les autres.

M. A. F. Pollard est du petit nombre de *scholars* que n'ont pas encore ébranlés les savants travaux de Dom Gasquet et de James Gairdner. Et tandis qu'une critique impartiale enlève chaque jour un peu de leur lustre aux grands réformateurs anglais du XVIe siècle, d'une main pieuse il essaie de les maquiller à neuf. En sont-ils plus frais et plus résistants? Je ne le crois point. L'*Henry VIII* (Londres, Longmans et Cie, 1905, XII-470 pp., 8 s. 6 d.) qu'il nous présente en nouvelle édition, est aujourd'hui trop connu pour qu'aucun art en puisse dissimuler les traits. M. Pollard nous avertit (préf. p. IX) qu'il n'a rien voulu faire d'autre qu'une esquisse plus caractéristique de son héros. Cette préoccupation est en effet visible. On l'en eût loué de bon cœur, si le travail eût été plus objectif. Mais les préjugés de l'auteur percent et s'affichent à chaque page. Il a pris bien inutilement la peine de nous dire que les déductions ici tirées des faits sont siennes : personne ne songera sans doute à les lui disputer, et siennes elles resteront. Les 470 pages de ce volume sont toutes, à bien peu près, employées à glorifier Henry VIII et la réforme aux dépens de Clément VII et de l'Église romaine. L'insistance qu'il y met, devient vite fatigante. Et je me demande ce que peut gagner l'histoire à ces interminables controverses. Si l'on retranchait du volume tout le fatras de dissertations qui le surcharge, il diminuerait presque des trois-quarts. C'est abuser vraiment, surtout quand on a à sa portée les trente ou quarante mille documents publiés par les *State Papers*, l'*Historical manuscripts Commission*, la *Camden* et l'*Historical royal Society*, et qu'on se trouve, rien que pour le règne d'Henry VIII, en face de près d'un million de faits relevés. M. Pollard prétend bien que son œuvre repose sur ces matériaux. Et, pour que le lecteur n'en doute pas, il guillemette soigneusement tout ce qu'il leur emprunte. Même il donne assez ordinairement les références exactes. Mais il y a manière de puiser aux sources, et l'on a tôt fait de s'apercevoir qu'aux actes officiels des principaux personnages en scène, M. Pollard préfère souvent les bavardages et les intrigues de coulisses. Là même il sait encore faire un triage intéressé. Grâce à ce procédé qu'un écrivain sérieux ne se soucie plus guère aujourd'hui d'employer, on fait endosser à la papauté d'invraisemblables choses. Aux yeux de M. Pollard, la situation est simple. Une bulle pontificale autorisa Henry VIII à épouser Catherine d'Aragon, sa belle-sœur. Or les enfants nombreux issus de cette union s'acharnaient à mourir, à peine nés. Seule la princesse Marie survivait, et, par malheur, la loi n'admettait au trône que les héritiers mâles. Il fallait à tout prix faire annuler ce mariage obstinément infécond et obtenir une autre bulle qui permît au roi de convoler à de secondes noces. On ne doutait pas alors que le pape n'eût pareil droit.

Digitized by Google

Aussi bien son légat Campeggio lui prêtait un pouvoir illimité. Et l'on citait des précédents. Foi de M. Pollard, le Saint-Siège, un siècle plus tôt, tranchant à l'amiable le cas d'Henri IV de Castille et de Dona Blanca, n'hésita pas à conseiller la bigamie au prince. Foi de M. Pollard encore, Alexandre VI ratifia le divorce de Louis XII sans autres raisons que de favoriser les projets ambitieux du roi et d'assurer par là même un allié puissant aux iniques manœuvres des Borgia (1). Et d'autres exemples pareils pareillement interprétés sont encore cités par M. Pollard. Toutes choses étant telles, il semble qu'on ne dût pas même avoir à plaider la cause d'Henry VIII. L'évidente justice en apparaissait au seul exposé du cas. Pourquoi le malheur voulut-il que le Saint-Siège fût alors en servitude? Charles-Quint, le neveu de Catherine d'Aragon, tenait Rome sous le joug. Et, pour un acte d'élémentaire équité, malgré même la perspective angoissante du schisme, Clément VII prisonnier n'était pas homme à braver son maître. Il était prêt à tout accepter, à tout proposer, sauf le divorce. Campeggio, Du Bellay, Casale, l'évêque de Tarbes, et combien d'autres en témoignent. Ne nous dit-on pas qu'à son tour il aurait volontiers liquidé la situation par un permis de bigamie dûment délivré au roi? Et même on nous affirme que, pour résoudre le grave problème de la succession au trône, il allait faire bon accueil à l'idée d'un mariage, incestueux au premier chef, entre la jeune Marie et son demi-frère, un bâtard d'Henry VIII (2). Naturellement, ce n'est pas Henry VIII qu'on taxera de morale aussi relâchée. Dans le temps même qu'il cherche à faire annuler son mariage, on le voit donner une leçon de catéchisme à sa sœur Marguerite, mise en goût de divorce, elle aussi, et lui rappeler la loi d'indissolubilité promulguée par le Sauveur. En vérité il a de ces délicatesses : et c'est même là sa caractéristique. Au reste, s'il veut prendre pour femme Anne Boleyn, n'allez pas croire que ce soit par passion; c'est par scrupule de conscience. Il s'est persuadé qu'il vit dans l'inceste avec Catherine d'Aragon; et la stérilité de son union, preuve évidente de son illégitimité, revêt à ses yeux l'aspect d'un châtiment divin (3). Depuis lors les remords le torturent jour et nuit; il multiplie ses confessions et ses communions; il se montre plus dévot que jamais. Norfolk révèle à Chapuys que le roi fut de tout temps *inclined to amours*. Et

(1) Pour plus ample et plus sûr renseignement, cf. ZURITA, *Annal. Arragon.* et DE MAULDE, *Documents inédits sur l'Histoire de France. Procédures politiques du règne de Louis XII.* (Paris, 1885).

(2) Ce qui montre bien que ces deux projets de bigamie et de mariage incestueux n'avaient point chance de succès en cour de Rome, c'est qu'Henri VIII crut bon d'arrêter en chemin le messager royal chargé d'aller les proposer au pape. Disons aussi qu'en ce temps-là — comme aujourd'hui — on n'y regardait pas à prêter des propos au pape. Lorsque Clément VII, après mûre délibération, parla « ex cathedra », ce fut pour excommunier Henri VIII. C'est cette sentence, en tant qu'acte de justice et d'autorité, que M. Pollard, puisqu'il aime à disserter, devait avant tout apprécier.

(3) Il est à noter qu'à raison de ses relations coupables avec Marie Boleyn, sœur d'Anne, il se trouvait avec sa seconde femme dans le même degré d'affinité qu'avec sa première.

Digitized by Google

M. Pollard demande des preuves. En 1528 on lui compte dix *mistresses*. Shocking! ceci est calomnie pure. D'autre part, il est bien entendu que le pape seul est responsable du schisme anglican, et c'est la nécessité d'une réforme intellectuelle et morale qui pressa Henry VIII à s'adjuger la suprématie spirituelle sur l'Église de son royaume. Si les monastères furent pillés et si, pour implanter ce nouveau régime, le sang dut plus d'une fois couler, la belle affaire en vérité! et qu'est-ce que cela en comparaison de la Saint-Barthélémy? Y eut-il jamais à Londres, sous le règne d'Henry VIII, autant de meurtres et de sacrilèges qu'à Rome en mai 1527 ou qu'à Paris en août 1572?

A quoi bon insister? C'est dans cet esprit qu'est conçu tout l'ouvrage. A quoi bon réfuter aussi? Une notice n'y saurait prétendre. Il suffit d'avoir exposé les tendances de l'auteur. Je reconnais que M. Pollard écrit de façon fort intéressante. Assurément *Henry VIII*, *A Life of Cramner*, et *England under Protector Somerset* sont œuvres fortement marquées. On y découvre à chaque page l'homme de talent. Mais si l'écrivain qu'est M. Pollard aspire en plus au titre d'historien sérieux, nécessité s'impose à lui d'adopter une autre méthode et d'autres dispositions. Aujourd'hui surtout que les documents sortent de la poussière des archives et que tout le monde est en mesure de les contrôler, on n'a moins que jamais le droit d'écrire l'histoire comme on fait un discours politique ou un roman, et Froude est décidément passé de mode.

Voici, sur le roi réformateur, un autre ouvrage: *The Wives of Henry the Eighth*, by Martin Hume (Eveleigh Nash). Henry VIII y est envisagé moins comme roi que comme homme. Le caractère de ce monarque « gros, épais, quelquefois matamore, toujours vain, et très souvent faible », n'en apparaît que mieux et sous un jour plus vrai. Ce qui passe sous les yeux du lecteur, ce n'est pas la politique royale dans sa marche extérieure et visible : ce sont les ressorts cachés, les rapports particuliers du roi avec ses six femmes successives, parfois simultanées; les passions qui l'agitent, les influences qui inspirent ses décisions. Sous cette trame de faits et de sentiments tout personnels, c'est encore l'histoire qui se retrouve en définitive, et qui se dégage avec une nouvelle clarté. La position de M. Martin Hume au *Record office*, et la parfaite connaissance qu'il a de la curieuse chronique du marchand espagnol Guaras par lui publiée il y a quelques années déjà, l'ont tout particulièrement documenté pour sa tâche, et il a su la rendre vivante et pleine d'intérêt, de la première à la dernière ligne.

Lorsque Raphael Holinshed publia pour la première fois à la fin du XVIe siècle l'*Histoire d'Irlande* d'Edmund Campion, les Irlandais en furent profondément affligés, pour autant qu'ils estimaient les talents littéraires et la grande sainteté de l'auteur. L'ouvrage est en effet sévère, en maints endroits même il est injuste pour l'Irlande. Comment concilier cette œuvre avec le caractère de l'illustre jésuite? C'est à résoudre ce problème que le R. P. J. H. Pollen, S. J., vient de consacrer deux articles dans le *Month* (Déc. 1905, n° 493, p. 561-576. — fév. 1906, n° 500, p. 156-169). L'étude est

Digitized by Google

fort instructive et ne laisse pas que d'apporter du nouveau au travail que publia le P. Edmund Hogan dans l'*Irish Ecclesiastical Review* (1891) et dont pourtant elle se réclame. On sait que Campion, né catholique en 1536, fut élevé à Oxford, qu'il s'y engagea dans une sorte de *via media* entre le catholicisme et le protestantisme et que même il y reçut le diaconat anglican. Il était entré dans le mouvement de réforme religieuse, sans trop s'en rendre compte, poussé par le « Zeitgeist » d'alors, plus que par goût personnel. Au fond, l'enthousiasme manquait. Comme ses hautes capacités intellectuelles et sa science l'eurent bientôt mis hors pair, on voulut les exploiter au profit de la nouvelle église. Des offres de prédication en des chaires célèbres lui furent faites. Il refusa, mais, du même coup, s'attira la haine de ceux qui le voulaient mettre en vue. La *Grocer's Company* lui supprima sa pension ; et (fin 1569), le chancelier Weston et les *Commissaires ecclésiatiques* le chassèrent d'Oxford. Un an après, 12 décembre 1570, nous le trouvons en Irlande où il vient de débarquer fugitif et sans ressoures. Il est successivement l'hôte, à Dublin, de James Stonihurst, le *speaker* du Parlement irlandais, puis à Turby, près Diveling, de sir Christopher Barnewall. Au commencement de juin 1581, toujours traqué par Weston, il s'embarque au port de Droghera, à destination de la France. Pour dérouter les émissaires, il a pris un habit de laquais ; mais il est serré de si près qu'au moins ses bagages sont saisis. Le reste des événements qui composent sa vie, son abjuration à Douai, son pélerinage à Rome (1572), son noviciat chez les Jésuites de Prague, son retour en Angleterre, à titre de missionnaire catholique en compagnie de Robert Parsons (1580), son arrestation à Lyford, Berkshire, et son exécution (1er déc. 1581), ne sont que de moindre intérêt pour la critique de l'ouvrage en question. Il importait surtout d'établir quels étaient au juste les sentiments religieux de Campion durant ses sept mois d'exil à Dublin et à Turby, où il écrivit son Histoire d'Irlande. Or le R. P. Pollen a parfaitement démontré qu'alors, toute troublée qu'était sa conscience, Campion n'était pas encore converti et qu'il restait le « scholar » moitié catholique et moitié protestant d'Oxford. Et l'on s'explique, en ces conditions, qu'il ait vu l'Irlande sous un si mauvais jour. En bon Anglais qu'il était, l'Irlande lui apparaissait en retard de plusieurs siècles sur la civilisation européenne. Il n'a que mépris pour ses usages du moyen âge toujours en vigueur et son système des clans. A ses yeux, le pays n'a chance de progrès et de vie qu'en entrant délibérément dans la Renaissance intellectuelle et morale de l'Angleterre. L'Anglo-Irlandais à la façon de James Stonihurst est pour lui l'idéal à poursuivre. Et c'est tout un programme d'éducation et de réformes qu'il propose. Mais prétendre angliciser l'Irlande, pour la civiliser, c'était la mal connaître ; l'*English Pale* constituait à lui seul la principale barrière au progrès. On comprend toutes les susceptibilités nationales qu'une pareille tendance devait éveiller. Disons toutefois à la décharge de l'auteur que le manuscrit fut composé en moins de trois mois chez Barnewall, qu'il se trouva, en 1571, au fond des bagages confisqués par les émissaires de Weston, qu'il ne rentra en possession de son maître qu'en 1579 au plus tôt et que Campion martyrisé en 1581 n'eut jamais le temps de le reviser et de

Digitized by Google

le corriger. Lui-même du reste a jugé son œuvre. Tandis qu'il essayait de ressaisir son manuscrit égaré, il écrivait de Prague au P. Coster : « Ce livre est une production non mûrie. Si je devais le perdre, je préférerais le savoir entièrement anéanti, plutôt que tombé entre les mains du public. »

Après le Gunpowder Plot (1605), peu d'événements en Angleterre ont autant passionné l'opinion que ce qu'on est convenu d'appeler le *popish plot* (1678). Il a fallu l'audace éhontée du mensonge, d'une part, et, d'autre part, l'étonnante naïveté d'un peuple prêt à tout croire, pour que pareille fable ait pu prendre de telles proportions. L'inventeur de cette abominable mystification est un certain Titus Oates (1649-1705), grand coureur d'écoles et de collèges pendant sa jeunesse, et grand aventurier tout le reste de sa vie. A partir de 1683, il est tour à tour pasteur de Bobbing, prisonnier à Douvres pour calomnies contre un *schoolmaster* de Hastings, aumônier d'un navire d'où il s'évade et chapelain du duc de Norfolk. En 1677, il se convertit au catholicisme pour être mieux en mesure d'aider Israël Tonge, son ancien condisciple de Cambridge, à diffamer les Jésuites. De fait, on le voit successivement à leurs collèges de Walladolid et de S. Omer. D'ici et de là, du reste, il fut chassé. Et c'est cet inqualifiable personnage qui, du « meeting » général des Jésuites tenu à *White Horse Tavern*, *Fleet street*, en avril 1678, fit la matière d'une invraisemblable conspiration. De concert avec son ami Tonge, il s'en va trouver sir Edmund Berry Godfrey et lui révèle que les Jésuites ont comploté, en réunion secrète, le meurtre du roi Charles II (1660-85) et l'asservissement de l'Angleterre sous leur domination. Et sans plus d'enquête, le magistrat crédule ajoute foi au récit. Tout de suite il conduit ses deux hommes devant le *privy council* qui pour les récompenser les gratifie sur le champ d'un domicile à Whitehall et d'une pension de 40 livres par mois. Et l'affaire se complique : un mois après, sir Godfrey est trouvé mort à Primrose Hill. Evidemment c'est un meurtre qui ne peut avoir pour auteurs que les Jésuites. Jamais machination ne fut servie plus à souhait. Les esprits s'échauffent tant et si bien que, par un *bill* de la chambre des Communes, tous les catholiques et le duc d'York sont exclus du Parlement et de la Cour Royale et que, sur la désignation d'Oates, 35 personnes sont exécutées. Depuis lors, les historiens ont écrit dans tous les sens sur ce fameux « popish plot ». Aujourd'hui encore c'est un sujet de fréquentes polémiques entre catholiques et protestants. Les esprits non prévenus n'ont jamais vu là qu'une infâme diffamation. Mais elle a été tramée et divulguée en de telles circonstances qu'il semble bien difficile d'y faire jamais pleine lumière. Tout effort en ce sens est cependant à louer. Et nous tenons à signaler le livre récent de M. Alfred Marks : *Who killed sir Edmund Berry Godfrey?* With an Introduction by Father J. H. Pollen, S. J. (Londres, Burns et Oates, 1905, xvii-210 p.). Cette mort de Godfrey est le seul fait palpable qu'on ait pu invoquer pour accréditer le complot. Supposé que les Jésuites aient vraiment conspiré, on ne voit pas quels motifs ils auraient eu de faire disparaître ce magistrat. Godfrey était un confident, non un témoin. Lui fermer la bouche au moyen d'un crime n'était pas, tant s'en

Digitized by Google

faut, les tirer d'affaire. On n'a pas de preuves non plus que le meurtre ait été commis ou conseillé par Oates. D'aucuns cependant l'en ont accusé. Et c'est sur lui que l'auteur de la biographie de Godfrey dans le *Dictionary of national biography* (XXII, 31) semble faire retomber la responsabilité du meurtre. Après avoir montré l'invraisemblance ou le peu de fondement de ces diverses hypothèses, M. Marks propose une autre solution. N'y aurait-il pas eu plutôt suicide? Ce soupçon n'est pas nouveau : dès que fut connue la mort de Godfrey, ses amis n'y voulurent pas voir autre chose. On a tout fait dans le procès pour n'en pas mettre en question la possibilité. Mais le procès ne prouve rien, et les dépositions de Prance et de Bedloe, témoins improvisés, se coupent à chaque nœud de la procédure. M. Marks a donc eu raison de s'attacher à l'étude de ce point particulier. Il prouve, comme un fait attesté, que les facultés mentales de sir Godfrey n'étaient pas très solides. D'autres de sa famille se sont trouvés dans le même cas. On a remarqué que les confidences d'Oates l'avaient singulièrement troublé. La fièvre ne le quittait plus, depuis qu'on l'avait mêlé à cette affaire. Il ne sut pas même, après les révélations d'Oteas, garder le secret professionnel. Il est avéré aussi qu'il régla ses comptes, paya ses dettes et brûla ses papiers la veille de sa mort. Et, ce jour-là, on le vit très surexcité aller et venir au lieu même où, le lendemain, son cadavre sera découvert. Oates affirma que le meurtre avait été commis à *Somerset House* qui était le palais de la reine et que les assassins avaient ensuite transporté le corps à *Primrose Hill*. Là-dessus encore M. Marks a voulu pousser son enquête. Il a fait appel à la science incontestée du Dr Freyberger. Et celui-ci, après un très minutieux examen du rapport médical, a déclaré que Godfrey était indubitablement mort à la place même où il fut trouvé et que le suicide était la seule explication possible des symptômes constatés par les chirurgiens sur le cadavre. Évidemment M. Marks, en écrivant son livre, n'a pas prétendu donner enfin la clé de cette mystérieuse énigme. Il n'en apporte pas moins sur plusieurs points une lumière nouvelle dont on lui saura grand gré. D'autres feront le reste.

Sous le titre de *Catholic London a Century Ago* (Londres, Catholic Truth Society, 1905. In-8,° XVI-199 p.), Mgr BERNARD WARD, président du collège de S. Edmond et chanoine de Westminster, publie, considérablement développée, une conférence qu'il a donnée à la Société de recherches historiques en mars 1905. Il y étudie un moment de l'histoire du catholicisme dans la seule capitale de l'Angleterre; il n'est question dans tout le livre que de Londres catholique aux toute premières années du dix-neuvième siècle. C'est une période singulièrement troublée, où ne manquent ni les difficultés ni, souvent, les amertumes. On sort de la persécution violente sans être encore parvenu à l'émancipation complète, et, dans l'attente d'une liberté que tout semble promettre et qui n'arrive jamais, les âmes s'exaspèrent, on se rejette les uns aux autres la responsabilité de ces lenteurs, on s'accuse mutuellement de maladresse, d'intransigeance ou de lâcheté. Malgré tout, le catholicisme demeure vivace dans sa tournure un

Digitized by Google

peu gauche, timide et surannée. Il commence à se développer et à s'organiser. Il compte à Londres quarante-cinq mille fidèles attachés à leur foi, austères, fervents dans la pratique de leur religion. En somme, c'est toute leur vie qu'esquisse ici Mgr Ward. Après un ou deux chapitres d'introduction historique, où il nous dit quelque chose des difficultés générales d'alors, il dépeint successivement l'état de cette société où les prêtres français ont émigré, l'évêque du district, Dr Douglass, son embryon de séminaire à Old Hall, les chapelles où se célèbre le culte, la manière dont se font les offices, la composition des paroisses et l'état d'esprit des paroissiens, les communautés religieuses, les écoles, les confréries charitables, enfin le rite des funérailles. Tous ces détails puisés aux meilleures sources et présentés en un style fort aimable qui a gardé beaucoup de l'abandon d'une causerie distinguée, avec des digressions souvent piquantes sur les personnages les plus notables de ce milieu sympathique, font de ce travail, par ailleurs copieusement illustré, un petit livre à proprement parler délicieux.

Dans *The Life of Froude* by Herbert Paul (Londres, Pitman, 1905. In-8. 454 p. 16 s. net), ce n'est pas de l'ami de Newman qu'il s'agit, mais de son frère James-Anthony, l'historien dont les idées politiques et religieuses étaient si complètement à l'antipode des siennes. Le critique d'un grand journal a caractérisé d'un mot qui semble très juste le travail de M. Paul : « C'est un croquis ». S'il a, en effet, tout le vivant d'un croquis, il en a tout l'incomplet. L'auteur nous montre Froude sous un seul point de vue, son point de vue à lui-même. L'homme passionné qu'était Froude, a ici son profil retracé par un homme passionné comme lui, qui admire et se complait à faire ressortir le puritain fanatique jusqu'à la haine et l'anglais dont l'ambition convoite tous les océans, tandis qu'il laisse dans l'ombre l'ardent panégyriste de la tyrannie, qui a si souvent fait l'apologie de la force, même mise au service parfois de la plus horrible cruauté. De cette conception étroite il résulte qu'en ce récit d'une vie si mêlée aux grandes agitations religieuses d'Angleterre, le lecteur ne rencontre rien de bien nouveau. C'est surtout comme historien que Froude est exalté, et ici encore, la même passion se retrouve ; même on peut dire qu'elle atteint à ses dernières limites. M. Paul ne pouvait nier la partialité de son historien ; il l'accepte et c'est, à ses yeux, de cette qualité maîtresse qu'il tire le meilleur de son mérite et l'assurance de sa durée. La passion fait, selon lui, les grands historiens. Cela seul place en effet l'histoire de Froude à son véritable jour : ce n'est plus de la science, c'est de l'art ; ce n'est plus de l'histoire, c'est du pamphlet. Le talent qu'on y déploie, fût-il du génie, n'y saurait rien changer.

On annonce la prochaine publication d'un nouveau et substantiel volume de lettres d'Acton, qui feront voir en lui, non plus l'aspirant aux dignités, mais l'infatigable travailleur appliquant son immense érudition historique à la défense du christianisme et à la solution de ses problèmes contemporains. On y trouvera une franchise de langage que les circonstances ne lui permettaient peut-être pas toujours de montrer pendant sa vie.

Digitized by Google

M. Wilfrid Ward, en prenant pour le commencement de cette année la direction comme éditeur de la nouvelle série du *The Dublin Review*, s'est adjoint M. Reginald Balfour comme sous-éditeur.

Le *Senate* de l'*University College* de South Wales and Monmouthshire a présenté le 5 décembre au concile assemblé, qui l'a adopté, un rapport sur l'enseignement de la langue et de l'histoire de Galles dans ce collège. Le *Senate* a exprimé le vœu que le collège délivre un diplôme de langue, littérature et histoire de Galles; la préparation de ce diplôme réclamerait deux ans, et se composerait de deux cours pour l'étude du celtique, et de deux autres pour celle de l'histoire ; un nouveau plan pour l'histoire intermédiaire serait présenté par le collège de l'université de Galles.

Nominations. — Le Dr Kirckpatrick, Lady Margaret Professor of Divinity, a été élu le 19 décembre membre du conseil du Senat de l'Université de Cambridge, à la place de feu sir Richard Jebb.

M. Charles William Chadwick Oman, M. A., fellow d'*All Souls College*, a été élu le 11 décembre, par l'assemblée des électeurs, au Chinchele Professorship of Modern History, à l'Université d'Oxford, en remplacement du professeur Montagu Burrows, dont il était professeur adjoint depuis 1900.

Le Rév. H. I. Dukinfield Astley, M. A. Litt. D., etc., vicaire de East and West Rudham, Norfolk, a été nommé le 9 décembre par le bureau de l'Université de Dublin, *Lecturer* à cette Université pour l'année 1906-7. Voici le sujet de ses conférences : « L'archéologie préhistorique et l'Ancien Testament à la lumière de la critique historique. »

Décès. — Le 15 octobre est décédé le Dr Ellicott, Hulsean Lecturer en 1859, premier Hulsean Professor of Divinity et de 1870 à 1881, président de la *Company of Revisers of the New Testament.* Il a laissé d'importants ouvrages sur la théologie et la critique biblique.

Sir Richard Jebb, Regius Professor of Greek à l'Université de Cambridge et l'un des membres universitaires du Parlement, est décédé le 9 décembre à l'âge de 64 ans. Il contribua pour une grande part à la fondation de la *Cambridge Philological Society*, et de la *Society for Promotion of Hellenic studies.* Il était un helléniste hors pair. Ses discours à l'Université de Cambridge, où il fut souvent orator, sont des plus remarquables. On peut citer parmi ses ouvrages : *Attic orators, Sophocles, Characters of Theophrastes, Bacchylides etc.*

A la fin de décembre, est mort M. F. B Bickley, ancien bibliothécaire du département des manuscrits au *British Museum.* Dom J. Simon, O. S. B.

Autriche-Hongrie. — On vient de publier à Vienne et à Leipzig (im Akademischen Verlag) le premier fascicule de l'importante collection des *Monumenta Judaica* que nous avons annoncée l'an dernier (p. 914-915). Les éditeurs sont le Dr M. Altschüler, le professeur Dr A. Wünsche, et le Professeur Dr W. Neumann, qui représentent respectivement le Judaisme, le Protestantisme et le

Digitized by Google

Catholicisme. Une quarantaine de collaborateurs se sont déjà fait inscrire. Spécialistes dans les différents domaines de l'Orientalisme et des études bibliques et talmudiques, ils enrichiront de notes et d'éclaircissements de tout genre cette vaste publication. Les catholiques de langue allemande sont très bien représentés. Il nous suffira de citer parmi les collaborateurs Döller de Vienne, Herklotz de Leitmeritz, Heyes, Nikel de Breslau, Selbst de Mayence, Bernard Schäfer, Weiss de Gratz, Zapletal de Fribourg en Suisse ; nous en passons d'autres qui ne sont pas dans l'enseignement. Pour coordonner tous ces efforts et rendre possible la collaboration de tant de savants d'opinions et de tendances si diverses, on a établi directeur de la publication le Dr J. Hollitscher, et strictement déterminé le travail de chacun des trois éditeurs, ainsi que la procédure à suivre en cas de divergences d'opinions. Les collaborateurs ont été invités à choisir les questions sur lesquelles ils voudront donner des notes qu'ils devront signer.

Voilà pour l'organisation des *Monumenta Judaica*. Voici maintenant ce que la collection comprendra. Dans la première partie *(Bibliotheca Targumica)*, on éditera en transcription latine et avec version allemande, les anciens Targums ou Paraphrases araméennes de l'Ancien Testament, sous le titre : *Aramaia* (3 volumes); et probablement, des *Samaritana*, *Syriaca*, *Gothica*, *Arabica* (un volume pour chaque partie). Les publications araméennes comprendront les Targums sur le Pentateuque (d'Onkelos, de Jonathan, Jeruschalmi I et II), sur les Prophètes, et sur les Hagiographes (troisième dartie du canon hébreu). Après l'édition de chaque livre, on donnera des études sur les différents manuscrits et leur valeur critique, et des notes plus ou moins longues de critique textuelle, d'interprétation, d'archéologie, d'histoire, etc. Ces notes, paraît-il, seront fort nombreuses et très importantes ; à l'occasion, elles vaudraient de véritables petits traités.

Les *Monumenta Talmudica*, qui constituent la seconde partie, ne donneront pas les écrits talmudiques dans l'ordre dans lequel on les trouve dans le Talmud. Les éditeurs choisiront des sujets importants étudiés dans le Talmud, les arrangeront en ordre convenable et donneront tous les textes talmudiques qui s'y rapportent. Ainsi, dans les premiers fascicules des *Monumenta Talmudica*, on réunira et expliquera tous les textes relatifs à la conception du firmament et des cieux, aux idées des Talmudistes sur le premier homme, etc

La section *Aramaia* de la *Bibliotheca Targumica* et la seconde partie ou les *Monumenta Talmudica*, sont estimées devoir comprendre chacune, 20 à 25 fascicules de 80 pages. Le prix du fascicule est de dix mark pour les souscripteurs. Il faut souscrire à l'ouvrage entier. Huit fascicules paraîtront par an ; quatre dans chacune des deux parties dont se composent les *Monumenta Judaica*.

Comme nous l'avons dit, le premier fascicule des *Monumenta Judaica* vient de paraître *(Monumenta Judaica*. Prima pars. *Bibliotheca Targumica*. *Aramaia*. *Die Targumim zum Pentateuch*. XXII-58 p. Gross-Lexicon-Format. Im Akademischen Verlag. Wien und Leipzig. 1906). Ce fascicule contient une introduction générale sur le plan et la méthode de la publica-

Digitized by Google

tion, et les listes des sigles qui seront employés dans la collection (I-XXI). Puis, vient un long exposé sur la tradition orale chez les Juifs d'après Maimonide et Rabi Smuel Hanagid, — exposé assez inutile, d'après nous, puisqu'on se contente de publier les assertions des deux rabbins sans les critiquer, et qu'on renvoie à l'introduction des *Monumenta Talmudica* pour une étude critique sur la question. — Enfin, après une esquisse provisoire sur la vie d'Onkelos d'après les sources talmudiques, commence l'édition du Targum d'Onkelos sur le Pentateuque. Elle va, dans ce fascicule, jusqu'à *Gen.* XVIII, 26. Les notes viendront seulement à la fin de la Genèse.

Il n'est évidemment pas possible de juger une collection comme celle des *Monumenta Judaica* d'après un seul fascicule. Néanmoins, pour déférer au désir des éditeurs, nous exprimerons dès maintenant, quelques observations que nous a suggérées l'examen de l'édition et de la version allemande du Targum d'Onkelos (*Gen.* I-XVIII, 26). Nous les avons comparées avec l'édition et la version latine latine qui se trouvent dans la Polyglotte de Brian Walton.

Les éditeurs ont cherché un nouveau système de transcription très simple et, eu égard à sa simplicité, assez clair. C'est sans doute par un accident de typographie que l'esprit rude ʿ servant à rendre la lettre *aïn* est renversé au tableau p. 29. La transcription de l'araméen nous a paru très soignée. Mais, ajoutons-le tout de suite, il est fort difficile de contrôler cette édition, d'autant plus que les éditeurs n'ont pas encore fait connaître les manuscrits sur lesquels ils se basent. Nous sommes loin en effet d'avoir un texte consonantique des Targums critiquement établi, et plus éloignés encore d'une vocalisation uniforme et sûre. Il n'est pas étonnant dès lors que cette édition présente de multiples différences d'avec l'ancienne édition qu'on trouve dans la polyglotte de Walton, par exemple. Nous sommes disposés à reconnaître que bien souvent les éditeurs des *Monumenta* ont raison contre leurs prédécesseurs. Ils doivent cependant avoir laissé passer une erreur typographique, I, 25 et II, 14; il y en a certainement une, XIII, 2, ou un *aïn* est omis. Nous espérons d'ailleurs que les éditeurs voudront bien traiter dans leurs notes de la vocalisation de l'araméen qu'ils suivent : ils pourront ainsi fournir une contribution linguistique très précieuse. Etant donné cette incertitude sur le texte consonantique et la vocalisation des Targums, l'on comprendra que nous n'insistions pas sur ce côté de la publication avant d'avoir les notes des éditeurs.

Nous avons une autre remarque à faire qui pourra paraître un peu mesquine, mais qui, à notre avis, a son importance. C'est à propos du petit trait vertical qui sépare, dans le texte, les deux parties de II, 4; en conséquence, le verset forme deux phrases dans la traduction. On va même à la ligne pour montrer l'absence de connexion entre les deux membres du verset. Nous savons très bien que c'est II 4ᵇ que commence le second récit de la création. Mais Onkelos y a-t-il songé et les éditeurs ont-ils le moindre motif d'attribuer cette opinion moderne au vieux targumiste?

Pour la version allemande, les auteurs (p. 33) se déclarent partisans de la plus grande fidélité, jusque dans l'ordre des mots, même aux dépens du

Digitized by Google

génie de la langue allemande. Et généralement ils ont été fidèles à ce principe. Nous avons donc le droit d'être exigeants : c'est pourquoi je signale l'omission de deux mots araméens à II, 6. Mais voici une remarque plus importante. L'on sait que l'origine composite des récits de la Genèse est une thèse admise de nos jours dans presque tous les milieux scientifiques, et qu'un des arguments, et non le moins fort, en faveur de cette thèse est tiré de la différence de style, de vocabulaire que présentent certaines sections de la Genèse. Il est vrai qu'Onkelos ne traduit pas toujours très fidèlement. Néanmoins dans l'histoire du déluge par exemple, il traduit de la même façon *sht* de P et *mhh* de J. Ne faudrait-il pas dans la version allemande, prendre le même mot allemand pour le même mot araméen? Je constate, VIII, 21, un écart à cette règle. J'en ai constaté à propos d'autres expressions.

En terminant ces quelques remarques — plus d'une d'entre elles peut-être n'aurait pas été faite si les notes et explications avaient paru — je me plais à rendre hommage à l'initiative et au travail des éditeurs et du directeur. Ce travail a dû être long et pénible ; mais il sera fructueux. Il facilitera l'accès des Targums et du Talmud et fera mieux connaître l'exégèse juive et rabbinique. Par là même, il facilitera l'intelligence de certains détails et de certaines idées du Nouveau Testament et de l'ancienne littérature chrétienne. L'on sait qu'en plus d'un point S. Jérôme et d'autres exégètes catholiques sont tributaires de l'exégèse juive (Cfr. P. Lagrange, *Saint Jérôme et la Tradition juive dans la Genèse*, dans la *Revue Biblique*, 1898, p. 563 s.), H. C.

— Le fascicule 21 des *Publications de la Commission historique de la Styrie*, qui a paru l'an dernier (Gratz, Selbstverlag, 1905), renferme un rapport de M. A. Mell sur la réorganisation du *Landesarchiv* styrien achevée récemment par M. J. Zahn, le prédécesseur de M. Mell. Un inventaire sommaire, joint au rapport, permet de juger des renseignements qu'on pourra trouver dans ces archives sur l'organisation administrative de la Styrie, principalement depuis le XVIe siècle.

— M. E. Schönbach, professeur à l'université de Prague, vient de soumettre à l'Académie impériale de Vienne un dernier travail consacré à Berthold de Ratisbonne. Il est intitulé : *Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt. Sechthes Stück : Die Ueberlieferung der Werke Berthold von Regensburg III.* Le savant auteur s'attache à prouver que les sermons allemands ne sont pas l'œuvre propre de l'éloquent franciscain, mais constituent des traductions faites d'après le texte latin par des auditeurs ou des amis de son entourage. La comparaison entre les deux versions semble, en effet, justifier cette hypothèse. M. Schönbach étudie également les traits de parenté existant entre le travail du traducteur allemand des sermons et certains ouvrages de nature juridique du sud de l'Allemagne, le *Miroir des Allemands* et le *Miroir des Souabes*. La traduction des sermons date des environs de 1278 et semble avoir été composée dans la ville d'Augsbourg.

L'Académie de Vienne annonce, pour le courant de cet été, l'apparition

Digitized by Google

du premier fascicule de l'*Historischer Atlas der Oesterreichischen Alpenländer* publié sous la direction des professeurs REDLICH, v. OTTENTHAL et v. LUSCHIN, qui ont repris l'œuvre si bien dirigée par feu Éd. Richter, décédé en 1905. Le premier fascicule comprendra les cartes de diverses principautés territoriales, et chacune de celles-ci sera accompagnée d'une notice historique explicative. La carte du pays de Salzbourg est l'œuvre de Richter; celle de la Haute-Autriche, de M. J. Strnad, et celle de la Styrie, de l'archiviste Mell et du professeur Pirchegger.

Le second fascicule, déjà en préparation, sera consacré aux autres provinces de l'Autriche. La matière du volume a été distribuée de la façon suivante entre les collaborateurs de l'Atlas : M. Mell, le pays de Gorz; MM. Wutte et v. Jaksch, la Carinthie; M. Gvand, le *Wienerwald;* M. v Voltelini, le Tyrol du Sud; le Dr Otto Stolz, le Tyrol du Nord; le professeur Zösmair, le *Vorarlberg*. L'édition de la plupart des cartes donnera lieu à des études de géographie historique qui ne pourront trouver place dans le corps de l'Atlas. Elles seront publiées dans la revue *Archiv für Oesterreichische Geschichte* sous le titre de *Abhandlungen zum Historischen Atlas der Oesterreichischen Alpenländer.*

Au mois de janvier, s'est ouverte à Vienne une exposition d'art religieux. Elle présente le plus haut intérêt pour qui veut se rendre compte des diverses manifestations esthétiques modernes dans un genre si difficile à cultiver avec succès, et apprécier certaines tendances qui se sont fait jour dans ce domaine depuis une vingtaine d'années. Tous les départements de l'art sont largement représentés dans l'exposition : peinture, sculpture, art de la décoration, peinture sur verre et ornementation d'objets religieux, etc. La peinture y figure par des toiles de maîtres très connus. Signalons : deux Christs d'Éd. Gebhardt et Fr. Stück, un saint François d'Assise de Léon Frédéric et un sujet de l'Évangile de F. von Uhde. Quant à la formule d'art qui domine manifestement l'inspiration de la plupart des artistes, c'est celle de l'école de Beuron avec son art extrêmement idéaliste et ses attaches peu profondes dans la réalité vivante. H. N.

— La revue d'art et d'histoire de l'art chrétien, *Kirchenschmuck*, éditée à Gratz par le Dr J. GRAUSS, a cessé de paraître en décembre dernier, après sa trente-sixième année La Société d'art chrétien du diocèse de Seckau se propose de publier, à sa place, une collection de *Studien zur christlichen Kunstgeschichte* sous la direction de M. RANFTL, professeur à Gratz. La collection du *Kirchenschmuck* est très précieuse, à raison particulièrement des études qu'elle renferme sur l'architecture chrétienne, notamment le style de la Renaissance. La librairie *Styria* de Gratz a publié récemment à part une série d'articles extraits de la Revue, sous le titre : *Vom Gebiete der kirchlichen Kunst* (In-8°, 220 p. avec 98 ill.).

— *Nominations.* - M. L. PASTOR a été renommé directeur de l'Institut autrichien à Rome, pour une période de cinq ans.

M. VON PREMERSTEIN, *Privatdozent* pour l'histoire et les institutions

Digitized by Google

grecques et romaines à Vienne, est nommé secrétaire de l'Institut archéologique autrichien à Athènes.

M. E. Kraus, profeseur extraordinaire de langue et de littérature allemande à l'université tchèque de Prague, est promu à l'ordinariat.

— *Décès.* — Le 4 janvier est mort à Budapest, M. C. Széchy. Il avait remplacé M. P. Gyulai, à l'université de cette ville dans la chaire de littérature hongroise. M. Széchy a publié des travaux très importants sur différents écrivains et il réunissait les éléments d'une histoire de la littérature hongroise.

M. G. Bickell, professeur d'archéologie religieuse et de langues sémitiques à l'université de Vienne, est mort dans cette ville, le 15 janvier, à l'âge de soixante-huit ans. D'abord *Privatdozent* de théologie protestante à l'université de Marbourg, il devint, après sa conversion au catholicisme, professeur à l'université d'Inspruck, d'où il passa à l'université de Vienne. Bon nombre de ses ouvrages concernent la grammaire ou la littérature hébraïque et l'Ancien Testament, spécialement la métrique des livres poétiques. Le regretté défunt a aussi publié des textes syriaques : les *Carmina Nisibena* (1866), les œuvres de Cyrillona *(Zeitschrift der deutsch. morgend. Gesells.*, t. XXVII), etc. Il était d'ailleurs versé dans tout ce qui concerne les littératures orientales. Parmi ses ouvrages historiques, signalons ceux où il a voulu montrer les analogies de la liturgie de la messe avec le rituel de la Pâque juive, en particulier *Messe und Pascha* (1872) et différents articles de la *Zeitschrift für Katholische Theologie* (1880, p. 90-12; 1881, p. 400-412). En parcourant les tables de cette revue, on pourra se rendre compte en détail de l'activité scientifique de M. Bickell.

Belgique. — Il faut savoir gré au R. P. J. Van den Gheyn, S. J., l'érudit conservateur de la Section des Manuscrits de la Bibliothèque de Bruxelles, du zèle infatigable avec lequel il poursuit l'inventaire des richesses qui lui sont confiées. Les volumes du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèqae royale de Belgique* se succèdent avec rapidité et nous pouvons déjà présenter aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* le tome V, l'*Histoire* et l'*Hagiographie.* (Bruxelles, H. Lamertin, 1905. In-8°, VIII-700 p.) Vient d'abord la description des manuscrits renfermant des traités de chronologie, d'histoire universelle ou d'histoire ancienne (pp. 1-26), des chroniques médiévales (pp. 26-40). La plus grande partie du volume est consacrée à l'histoire ecclésiastique, subdivisée en traités généraux (pp. 40-50) et hagiographie. Le relevé des richesses hagiographiques ne comporte pas moins de 650 pages (pp. 50-700). Cette proportion s'explique si l'on se rappelle l'activité prodigieuse développée dans notre pays sur le terrain de l'hagiographie médiévale et particulièrement l'influence scientifique exercée par les Bollandistes. Les matériaux amassés par ces travailleurs se sont accumulés dans notre Bibliothèque Royale, à la section des *Collectanea Bollandiana.*

La technique de l'inventaire du R. P. Van den Gheyn — faut-il le dire — est en tous points irréprochable Des tables de concordance (pp. V-VIII) permettent

Digitized by Google

de se retrouver de suite dans les nouvelles cotes du *Catalogue*. Cette concordance est d'ailleurs rappelée pour chaque manuscrit inventorié. La description successive des manuscrits (nos 3047 à 3549) est faite avec un soin minutieux qui rend la critique de provenance externe aisée et sûre. En note, nous lisons au bas des pages des particularités intéressantes sur les codices recensés et l'indication soit des ouvrages où le contenu des manuscrits a été publié, soit des auteurs qui s'en sont occupés tant au point de vue du texte qu'au point de vue descriptif ou artistique. Ces renseignements sont particulièrement précieux pour les textes hagiographiques. Sans doute nous possédions déjà les deux volumes du *Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecae Regiae Bruxellensis*, mais, comme l'indiquait le sous-titre, ce *Catalogus* n'inventoriait que les manuscrits latins, en parchemin. La Bibliothèque Royale possède pourtant d'autres richesses hagiographiques; c'est ce qui ressort du *Catalogue* du R. P. Van den Gheyn. Nous y trouvons une foule de Vies de Saints en flamand et en français (pp. 332-371). Elles permettent de constater la grande faveur dont jouirent ces légendes hagiographiques, traduites en langue vulgaire, dès le XIIIe siècle, pour satisfaire la piété des fidèles et pour répondre aux besoins du culte. La Bibliothèque possède aussi un fond assez considérable de Vies de Saints en grec (pp. 314-332), du plus haut intérêt pour l'histoire des anciennes littératures chrétiennes et des littératures orientales; des Vies de Saints en italien, allemand, anglais (pp. 379-381) et même en irlandais. Ces dernières doivent fournir un appoint précieux aux celtisants. Comme on peut s'en convaincre en parcourant les notes, les savants n'ont pas manqué de recourir à ce fonds pour y puiser des renseignements sur l'histoire de la littérature irlandaise.

La dernière partie du *Catalogue* est consacrée aux recueils hagiographiques : *Légende Dorée* et *Collectanea Bollandiana*. La description des manuscrits de la *Légende Dorée*, permet de constater quelle influence ces légendes hagiographiques ont exercée sur l'art de la miniature. On pourrait écrire un chapitre intéressant de l'histoire de l'art dans notre pays, en essayant d'établir l'influence réciproque des légendes et des miniatures.

En somme, le tome V du *Catalogue* fournit ample matière à des remarques importantes; maintes données précieuses y sont à glaner et, malgré sa sobriété d'instrument de recherches, ce volume constitue à lui seul un tableau précis de l'activité littéraire de nos provinces en matière d'hagiographie et du zèle des Bollandistes, dont le R. P. Van den Gheyn est un si digne représentant. La seule chose qu'on puisse regretter, c'est le manque de table onomastique ; pour les Vies de Saints surtout, elle aurait épargné beaucoup de recherches inutiles. Une constatation assez étrange aussi : le foliotage des manuscrits ne concorde pas toujours avec celui du *Catalogus codicum... Bruxellensis*, et parfois les manuscrits sont attribués à une époque antérieure ou postérieure à celle qui est indiquée par le *Catalogus codicum... Bruxellensis*. Sans vouloir en faire une critique, nous nous contentons de signaler ce désaccord, qui rend nécessaire l'emploi simultané du *Catalogus* et de l'inventaire du R. P. Van den Gheyn pour les manuscrits hagiographiques latins.

Digitized by Google

Souhaitons que ce précieux instrument de travail rende au monde savant les services que son auteur est en droit d'en attendre et remercions le R. P. Van den Gheyn d'avoir si dignement travaillé « pour les autres » ; ce n'est pas le moindre mérite de son zèle. L. VAN DER ESSEN.

— C'est avec une vive satisfaction que nous signalons l'apparition de la *Table des Matières, Années I-XXI : 1884-1904* de la *Revue Bénédictine* (Abbaye de Maredsous, Belgique, 1905). Durant les vingt-et-une années de son existence, cette excellente Revue a condensé les renseignements les plus précieux et les plus intéressants sur toutes sortes de questions d'histoire médiévale et moderne. Qui ne se rappelle les travaux érudits sur la liturgie, la philosophie, la théologie du moyen âge, parus dans ces fascicules depuis vingt ans? On doit souscrire aux déclarations de la Direction en tête de cette *Table* et constater avec elle que la *Revue Bénédictine*, et en particulier la Table des Matières, constitue « un riche répertoire d'études patristiques, liturgiques, historiques, etc., mis à la disposition des travailleurs ». On nous donne d'abord une *Table générale des articles* (pp. 1 et sv.), disposée dans l'ordre alphabétique du nom des auteurs ; ensuite une *Table analytique des matières* (pp. 20 et sv.), qui peut servir de modèle. Nous y trouvons une foule de renseignements précis, parfois des analyses fort étendues et très utiles, comme par exemple, aux mots : *Césaire, Jérôme, Listes épiscopales, Philosophie, Te Deum*, etc. Enfin, une *Table de la bibliographie* (pp. 229 et sv.), dans l'ordre alphabétique du nom des auteurs, clôt ce précieux instrument de travail. Les historiens ne pourront désormais s'abstenir d'y recourir pour y puiser les renseignements les plus variés sur des questions les plus intéressantes du moyen âge et des temps modernes.

— L'Université catholique de Louvain vient de publier le *troisième supplément (1903-1905)* de sa *Bibliographie* (Louvain, Ch Peeters, 1906. In-8, VI-88 p.) Il a été apporté peu de modifications à sa méthode. On a ajouté la liste des publications de quelques membres du personnel universitaire permanent, qui n'avaient cependant pas figuré jusqu'ici. Le précédent fascicule avait présenté un tableau rétrospectif de la succession des titulaires aux chaires de la faculté de droit (cfr RHE. 1904, t. V, p. 426); cette fois, on trouvera celle des branches philosophiques et historiques proprement dites de la faculté de philosophie et lettres.

Le fascicule signale une trentaine de *périodiques* actuellement publiés ou dirigés par des professeurs de l'Université.

— *L'Annuaire de l'université catholique de Louvain, 1906* (Louvain, Van Linthout, 1906. In-8, 526-LXXX p.) communique les renseignements ordinaires sur la vie de l'Université. Le chiffre des étudiants a passé de 2148, en 1903-1904, à 2163 en 1904-1905 ; de ce nombre, 177 en théologie. La faculté de théologie a créé, en 1905, 12 bacheliers, 6 licenciés et 1 docteur en théologie, 4 bacheliers et 1 licencié en droit canon.

La plus grande partie de ce gros volume est, comme de coutume, consacrée aux rapports sur les travaux, pendant le dernier exercice, des différentes

Digitized by Google

Sociétés scientifiques qui fleurissent au sein de l'Université. Signalons le rapport de la conférence d'histoire de l'art et d'archéologie (section d'art chrétien) (p. 267-271); celui de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine (p. 283-289); celui de la Société philosophique (section de philosophie générale) où l'histoire de l'art tient une grande place (p. 315-320); celui de la conférence d'histoire (section d'histoire moderne) avec ses intéressantes recherches sur l'histoire de l'Empire d'après le *Chronicon Hanoniense* de Gislebert de Mons (p. 322-333); celui de la *Societas philologa*, qui mentionne des recherches sur la notion du *Sacramentum* dans Tertullien (349-353); celui de la conférence de philologie romane (p. 382-386). Dans les *Appendices*, on remarquera la notice que M. V. Brants consacre à la mémoire de M. C. Périn; il y marque nettement la place que le professeur de Louvain occupe dans l'histoire de la science économique et de la science du droit public au XIXe siècle.

Quant au *Rapport sur les travaux du Séminaire historique* (pp. 399-522), il serait trop long et il ne sied guère de l'analyser ici. Mais comme il témoigne de la grande activité et du zèle éclairé de ses membres, on nous permettra, pour en donner une idée, de reproduire ici l'articulet des *Archives belges* consacré aux travaux des trois sections (t. VIII, 1906, pp. 32 sv.) : « A. *Conférences historiques. Rapport de M. l'abbé J. Lebon* Les conférences historiques ont traité diverses questions relatives au Gallicanisme et au Protestantisme en France, notamment l'élaboration de la théorie conciliaire et son application aux conciles de Pise, de Constance et de Bâle; la doctrine de Jean Gerson sur le pouvoir de l'Église; la personnalité de Lefèvre d'Étaples et la Réforme en France; les polémiques dogmatiques en France au sujet du luthéranisme; l'*Institutio christianae religionis* de Calvin; les théories politico-religieuses de Théodore de Bèze; le colloque de Poissy; Suarez et les idées ultramontaines; les controverses *De auxiliis divinae gratiae* en Espagne et à Rome de 1581 à 1607; l'*Augustinus* de Jansénius, et la question biblique du Concile de Trente à Richard Simon. Ces différentes questions font, dans le rapport, chacune l'objet d'un court aperçu accompagné d'une bibliographie fort soignée.

« B) *Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge. Rapport de M. L. Van der Essen.* Le rapport de M. Van der Essen, dressé sur le même plan que celui de M. Lebon, donne également un aperçu des différentes questions traitées aux travaux pratiques, en analysant sommairement chacune d'elles, et en donnant la bibliographie. Nous y relevons des études sur saint Jean Chrysostôme au moyen âge latin; sur les polémistes de la querelle des investitures depuis Pascal II jusqu'au concordat de Worms; sur l'histoire de l'abbaye de Villers, par le R. P. de Moreau, dont les *Archives Belges* ont signalé, il y a quelque temps, l'excellente édition des chartes de Villers du XIIe siècle; sur les Cathares ou Albigeois; sur le mouvement franciscain au XIIIe siècle; sur les écrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine; sur les origines de l'Ordre des Frères-Prêcheurs; sur l'Inquisition.

« C) *Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de théologie. Rapport*

Digitized by Google

du R. P. Willaert, S. J. Les travaux de cette section du Séminaire historique ont eu pour objet le concordat de 1516 et les assemblées générales du clergé de France. Signalons spécialement dans ce rapport les conclusions d'une étude de M. l'abbé Delannoy sur les éditions successives du vaste *recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires de clergé de France.*

« En somme ce rapport ne fournit pas seulement la preuve de la vitalité du Séminaire historique et de la grande extension qu'ont prise les études d'histoire à l'Université ; il constitue en même temps une publication d'un haut intérêt et, par ses notes bibliographiques si complètes pour chaque sujet traité, un instrument de travail qu'on ne saurait assez apprécier. »

— L'Institut historique Belge vient de publier le premier volume des *Analecta Vaticano-Belgica. Suppliques de Clément VI (1342-1352)*, textes et analyses par dom U. Berlière (Bruges, Desclée ; Paris Champion xxxix-953 p. gr. in-8.) Dans l'introduction, l'auteur donne un aperçu sur la collection des suppliques, l'origine des formulaires, les formules, la présentation des suppliques, leur enregistrement. On trouvera ici nombre de détails qui précisent les travaux précédents sur le sujet. L'introduction se termine par la description des registres du pontificat étudié. Les textes publiés ou analysés sont au nombre de 2511 et les analyses sont faites de façon à laisser subsister le texte original dont on a élagué les formules inutiles. L'annotation est abondante et dans beaucoup de cas permet de retracer le *curriculum vitae* du personnage cité. Mais ce n'est pas le seul avantage de cette publication; l'historien y trouvera au point de vue ecclésiastique et social beaucoup de données qui lui permettront de reconstituer le véritable état de choses pour cette période. Deux tables l'une de noms de personnes et de lieux, l'autre de matières et qui ne comprennent pas moins de 297 pages terminent le volume. La table des noms de lieux sera particulièrement utile à ceux qui auront à identifier tel ou tel nom des régions étudiées par l'auteur. H. Dubrulle.

— La Commission royale d'histoire vient de faire paraître le *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit* (Bruxelles, 1906, in-4° de 932 pages) publié par M. Jos. Cuvelier. Dans une importante introduction, l'auteur donne la liste des abbesses de cette abbaye cistercienne, depuis l'année 1216 jusqu'à 1796, fait connaître tout ce qu'il est possible de savoir sur les archives de la maison religieuse et fournit de nouvelles observations très précieuses sur la chronologie des chartes mises au jour. Le gros du volume est consacré à l'édition de 542 actes de 1186 à 1410 Chaque document est l'objet d'une notice détaillée relative à l'authenticité, à la description des sceaux et aux particularités géographiques qu'ils contiennent. Si, au point de vue de l'histoire religieuse, il y a peu à glaner dans ce cartulaire, on y puisera par contre, de nombreux détails importants pour l'histoire économique du moyen âge. L'œuvre de M. Cuvelier est le fruit d'un labeur considérable et se distingue par une exactitude dans les détails poussée aussi loin que possible. On nous permettra d'émettre, à propos de ce livre si bien travaillé, un vœu à l'adresse

Digitized by Google

de la Commission d'histoire; c'est qu'elle réserve désormais, dans les cartulaires qu'elle publie, une série spéciale pour les chartes fausses. Ces documents, par le fait même qu'ils sont apocryphes, ne sont généralement pas de l'année ou de l'époque auxquelles ils prétendent appartenir et ne peuvent donc trouver place à côté de chartes d'une authenticité bien établie. Les meilleures publications de sources diplomatiques, telles que la collection des *Diplômes* des *Monumenta Germaniae historica* et les éditions de v. Sickel et Schiaparelli, leur assignent, avec raison, des rubriques spéciales : les *diplomata falsa* et les *spuria*. H. N.

— *Nomination.* — M. Victor Brants, professeur ordinaire d'économie politique et d'histoire politique moderne à l'université de Louvain, vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut de France, en remplacement de M. C. Périn.

— *Décès.* — Le 13 février, est mort à Ixelles, à l'âge de soixante-quinze ans, M. J. De Le Court, vice-président du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale de Bruxelles et secrétaire de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances.

Le 15 février, est décédé à Liége, dans sa quatre-vingt-cinquième année, M. J. C. Helbig, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, vice-président de la Commission royale des monuments et de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Espagne. — La *Nuera Biblioteca de Autores Españoles* annoncée dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1906, t. vii, p. 198) a publié dans les derniers mois ses trois premiers volumes. Le premier, paru en novembre 1905, est édité par les soins de D Marcelino Menéndez y Pelayo et est intitulé : *Origines de la novela. Introducción. Tratado historico sobre la primitiva novela española;* un second volume concernant le même sujet est sous presse.

Le second ouvrage, paru en décembre, s'intitule *Autobiografias y Memorias, coleccionadas é ilustradas por* M. Serrano y Sans. Dans une longue introduction (CLXVI pp), l'auteur énumère, en donnant un court aperçu sur les éditions et leur importance, les autobiographies faites par des rois et hommes politiques espagnols, par des explorateurs et voyageurs, militaires et aventuriers, orateurs et écrivains, prêtres et religieux et enfin par des femmes célèbres. Dans le corps de l'ouvrage (545 pp.), M. Serrano y Sans publie quelques autobiographies non éditées jusqu'à présent. Nous y signalons, comme intéressant l'histoire ecclésiatique, le *Discurso de la vida del ilmo y revmo Senor D. Martin de Ayala* (p. 211-237). Ce prélat, qui mourut archevêque de Valence, après avoir enseigné dans sa patrie, passa, par ordre de Charles Quint, dans les Pays-Bas, où il se mit au courant des controverses religieuses de l'époque; il étudia dans ce but à Louvain, assista comme envoyé de l'Empereur aux conférences religieuses en Allemagne, et prit part enfin aux travaux du Concile de Trente, dans chacune de ses trois périodes. Son influence dans le Concile a été assez remarquable ; on le

Digitized by Google

constate plus clairement dans un appendice que M. Serrano a joint à cette vie : *fragmentos de la Memoria de lo succedido en el Concilio de Trento, por Don Pedro Gonzalez de Mendoza, obispo de Salamanca* (p. 237-271). Ces fragments ne regardent que la troisième période du Concile

Nous devons aux soins de D. Miguel Mir, de l'Académie royale, la troisième publication : *Predicadores de los siglos XVI y XVII. Tomo I, Sermones del P. Fr. Alonso de Cabrera O. Pr.* (XXXII-712 pp.) Ce gros volume contient près de 80 homélies du père dominicain Cabrera et l'oraison funèbre prononcée par lui à la mort de Philippe II. Les sermons du P. Cabrera, qui vécut de 1549 à 1598, furent imprimés en partie immédiatement après sa mort; M. Mir ne fait qu'en soigner la réimpression. *Le discurso preliminar* de M. Mir, à mon avis, trompe un peu l'attente des lecteurs sérieux. On espèrerait, vu le titre général de la publication, y trouver une notice substantielle sur l'histoire de l'éloquence de la chaire en Espagne. Mais elle fait défaut. Les historiens de la littérature espagnole sont unanimes à dire que, même au siècle d'or de cette histoire, cet art sacré, qui a eu de si illustres représentants en France et en Italie, n'a guère été cultivé en Espagne. M. Mir, dans sa longue préface, s'indigne un peu de cette appréciation et il veut prouver le contraire p r un argument *a priori* et un autre *a pari*. Si l'axiome : *pectus est quod disertos facit*, dit vrai, puisqu'il n'y eut jamais en Espagne plus d'enthousiasme pour le bien et pour le beau qu'aux XVIe et XVIIe siècles, ne s'en suit-il pas, dit M. Mir, qu'il doit y avoir eu alors dans la Péninsule des orateurs sacrés de premier ordre ? Et puis n'y constate-t-on pas, dans ces mêmes siècles, une admirable efflorescence d'ascétisme et de science théologique, chez ceux là même, tel le frère Louis de Grenade, qui s'occupaient de prédication ? Comment n'auraient-ils pas réussi dans l'éloquence sacrée ? *A posse ad esse non valet illatio !* Il est vrai que M. Mir a le P. Alonso de Cambrera à nous proposer; mais encore sent-il le besoin d'établir à son sujet un critère tout particulier de la véritable éloquence sacrée : pour être un grand orateur de la chaire, il suffit de prêcher les vérités évangéliques, dans la forme traditionnelle, apostolique (l'homélie), et d'être animé du seul zèle du salut des âmes. Je crains beaucoup que la publication de M. Mir ne fasse pas changer d'opinion les historiographes de la littérature espagnole.

Les publications de la *Nueva Biblioteca* paraissent, on le sait, à la librairie Bailly-Baillière, au prix de 12 pesetas. On annonce comme étant sous presse : *Cronica general de España, mandada escribir por D. Alfonso et Sabio.* 2 vol. par D. Ramon Menendez y Pidal. — *Libros de caballerias,* 2 vol. par D. Adolfo Bonilla y San Martin. — *Historia apologetica de las Indias de Fr. Bartolomé de las Casas,* par D. Manuel Serrano y Sans. R. D.

— L'histoire et l'archéologie de la province ecclésiastique de Tarragone devra beaucoup au savant et actif historiographe, M. Morera y Llauradó, membre de l'Académie de l'histoire. Signalons, outre les études publiées dans le *Boletin Arqueológico tarraconense*, dont M. Morera a la direction, le grand ouvrage *Tarragona cristiana : historia del arzobispado de Tarragona*

Digitized by Google

y del territorio de su provincia, dont le troisième et dernier volume doit encore paraître. La publication la plus récente du savant auteur a pour titre : *La Catedral de Tarragona. Memoria ó descripción histórico-artística de la misma* (Tarragone, 1905. In-8°, 176 p.). Le prix mis au concours par le Chapitre métropolitain de Tarragone lui a été attribué. Dans ces 176 pages, M. Morera a su condenser et coordonner une foule de détails artistiques et archéologiques sur la cathédrale. On y trouve également des renseignements utiles sur les origines de l'Eglise de Tarragone, sur les constitutions du chapitre à l'époque où il vivait sous la règle de S. Augustin, sur le droit de primauté que les archevêques de Tarragone se sont revendiqué jusque dans ces derniers temps à l'encontre des prétentions identiques des archevêques de Tolède, en faisant valoir que leur siège est le plus ancien des sièges épiscopaux de l'Espagne et que les évêques de Tarragone ont, de fait, exercé la primauté dans la péninsule, durant les premiers siècles de l'Église. — De nombreuses reproductions photographiques accompagnent et illustrent le texte. C. I., O. C.

— Nous signalons avec un réel plaisir la série d'articles parus dans la *Revista de Aragon* (1905 p. 173-177 ; 212-219 ; 271-275 : 322-331 ; 382-389 ; 421-463) sur la bibliographie de l'histoire d'Espagne au moyen âge. M. G. Desdevises de Dezert, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'université de Clermont, bien connu pour ses travaux historiques sur l'Espagne, en est l'auteur. Dans la *Revue de Synthèse historique* (octobre 1904 ; décembre 1905), l'auteur avait donné un extrait de ce même travail sous le titre : *Espagne. Sources et instruments de travail. Histoire par périodes (Antiquité et Moyen Age)*. La *Revista de Aragon* publie le travail *in extenso*, traduit par Carlos Riba Garcia. Nous pouvons juger de l'utilité de ce travail par le seul index des chapitres, sous lesquels l'éminent historiographe a rangé la Bibliographie d'Espagne : *I. Los Archivos, las Bibliotecas, los Museos; II. Las colecciones bibliográficas y los catalogos: III. Las colecciones documentarias y las revistas de erudición; IV. Las Historias Generales; V. Prehistoria y pueblos primitivos de España ; VI. Era Romana ; VII. Era Visigótica ; VIII. Los Arabes ; IX. Historia Pragmática de los reinos cristianos ; X. Historia local ; XI. Biografía ; XII. Historia eclesiástica; XIII. Los judios; XIV. La Inquisición; XV. El Derecho; XVI. Historia literaria ; XVII. Arqueologia.*

M. Desdevises de Dezert ne se contente pas d'énumérer quelques titres d'ouvrages, il porte un jugement sur ceux qu'il cite : en un mot il nous présente admirablement le *statu quo* de la science historique concernant l'antiquité et le moyen âge en Espagne.

La *Revista de Aragon*, que nous venons de citer, débuta en 1900 comme modeste revue régionale : elle s'était depuis quelque temps distinguée par ses tendances à se mettre à la hauteur de la science moderne ; à partir de 1906, elle se nationalise et prend le nom de *Cultura Española*. Seulement, pour s'assurer de la vraie culture espagnole et pour la faire valoir dans la Péninsule et à l'étranger, les anciens rédacteurs ont cru bon de faire appel à des

Digitized by Google

talents connus, à MM. D. R. Altamira et D. R. Menendez y Pidal entre autres; leur concours ne manquera pas d'assurer le succès de l'entreprise. La *Cultura Española* ne s'occupe pas seulement d'histoire. Elle contient six sections: celle d'histoire tient la première place et sera dirigée par M. Altamira; suivent la section de littérature moderne, celle de philologie et d'histoire littéraire dirigée par M. Menendez y Pidal, les sections de l'art, de la philosophie; enfin dans les *Varia* seront traitées des questions internationales et pédagogiques. La nouvelle revue se publiera trimestriellement aux mois de février, mai, août et novembre, et formera chaque année un volume de 1000 pages environ, Le prix de souscription est fixé à 10 pés. pour l'Espagne et 15 pour l'étranger (Admin. générale : Tutor, 12 bajo Madrid).

Le premier fascicule annonce une entreprise vraiment scientifique. Pour ne parler que de la section d'histoire, on est heureux d'y retrouver M. Altamira, l'ancien rédacteur de la *Revista critica de Historia y Litteratura*, avec les tendances de cette revue dont on avait regretté la disparition. Sans renoncer aux études d'investigation et à la publication de documents inédits, qu'on rencontre dans d'autres revues, le directeur de la section d'histoire et ses collaborateurs se sont proposé un but spécial. Ils veulent présenter aux hommes d'étude d'autres pays un organe systématique et constant d'informations concernant les travaux des historiographes espagnols et les sources dont ils disposent, et renseigner en même temps leurs compatriotes sur les productions du savoir mondial qui peuvent exercer une influence favorable sur le progrès scientifique de leur pays. Dans ce but, un soin spécial sera apporté à la bibliographie actuelle et rétrospective : la première sera, comme dans les autres pays, *justement sévère;* quant à la bibliographie rétrospective, des spécialistes se diviseront le travail par région : dans le présent fascicule, M. Barra y Rodriguez commence par un premier article sur la bibliographie d'Aragon. Une grande part sera également accordée à la méthodologie et à l'histoire du droit actuellement trop négligées en Espagne; le premier fascicule contient déjà une étude importante sur la condition des personnes au moyen âge en Léon et Castille : *Los solariegos en Léon y Castilla* par Fr. Aznar Navarro. Nous pourrions ajouter que les autres sections annoncent également des contributions à l'histoire, celle de philologie et d'histoire littéraire par exemple et celle de philosophie, où M. Asin promet de s'occuper de l'histoire de la philosophie médiévale et surtout arabe, et M. Gomez Izquierdo de l'histoire de la philosophie moderne.

Une autre revue de grande allure, l'*Ateneo*, vient également de voir le jour; son programme sera aussi large que celui du cercle scientifique, littéraire et artistique du même nom, dont elle est l'organe. Elle paraîtra mensuellement, au prix de 24 pesetas par an, pour l'Espagne et 30 pour l'étranger. Comme le cercle de l'élite madrilène contient une section de sciences historiques, nous pouvons nous attendre à voir figurer dans la nouvelle revue les résultats des travaux de cette section. Les deux premiers

Digitized by Google

fascicules cependant n'offrent rien de bien intéressant pour l'histoire; on pourrait signaler peut-être une courte étude, assez superficielle d'ailleurs, d'un attaché à la légation du Japon à Madrid, M. KINTA ARAI, sur l'influence étrangère au Japon aux XVIe et XVIIe siècles, surtout sur les relations avec l'Espagne et Rome (cfr nº II Febrero, p. 192).

La *Gaceta* (journal officiel) du 18 janvier annonce, de la part de la Bibliothèque Nationale et en faveur des hommes d'étude espagnols ou hispano-américains, les deux prix suivants : Un prix de 2000 pesetas pour la meilleure collection d'articles bio-bibliographiques sur les écrivains espagnols ou hispano-américains; les auteurs devront avoir soin d'indiquer les sources où ils puiseront leurs renseignements. Un second prix de 1500 pesetas sera accordé à celui qui présentera la meilleure bibliographie complète des monographies sur la littérature espagnole et hispano-amricaine. Cette bibliographie doit être divisée par espèces.

Dans les derniers temps, on a fait des travaux utiles aux Archives de Simancas. Toute une série de documents ont été dédoublés, malheureusement un peu tard pour beaucoup qui ne sont plus guère lisibles à l'endroit de l'ancien pli; à d'autres documents on a enlevé le papier blanc inutile. Mais il faudra encore beaucoup de travail et d'argent, avant qu'on ne parvienne à faire un dépôt bien ordonné de documents précieux, de ce qui jusqu'à présent ne semble être qu'un dépôt de paperasseries. Un projet a été soumis au Gouvernement sollicitant un subside extraordinaire, dans le but de moderniser complètement ce dépôt dans un bref délai; le Gouvernement n'a pu être gagné à la cause. Entretemps on poursuit la catalogation lente et difficile : plusieurs listes sont prêtes pour l'impression; mais le manque d'argent en empêche la publication.

Décès. — Le 28 janvier, est décédé à Madrid D. JOSÉ GOMEZ DE ARTECHE, membre effectif de l'Académie royale d'histoire. Il a laissé quelques ouvrages appréciés, tels que la *Historia del reinado de Carlos IV* en 3 vol.; *la militar de la guerra de la Independencia* en 14 vol. La mort l'a surpris alors qu'il venait de commencer l'édition d'une *Historia del reinado de Ferdinando VII.* R. D.

France. — On a tout dit à propos de saint Pierre, et pourtant M. FILLION a réussi à nous intéresser dans la courte biographie qu'il vient de publier dans la collection *Les Saints* (*Saint Pierre.* Paris, Lecoffre, 1906. In-12, IV-207 p.). Il l'a divisée très à propos en trois parties où il montre l'Apôtre se formant, à l'école de son divin Maître, à devenir le chef de l'Église, organisant cette même Église, occupant ses dernières années à étendre son influence, puis venant à Rome subir son glorieux martyre.

Dans sa préface M. Fillion promet « de ne pas négliger le côté scientifique de son travail ». Or, il faut avouer que s'il est bien au courant des travaux scripturaires, il connaît insuffisamment les dernières productions historiques et archéologiques. Ainsi, il eût fallu noter (p. 130) les doutes

Digitized by Google

que M. Marucchi a soulevés sur le ministère de saint Pierre au cimetière Ostrien. Pourquoi ne pas citer le beau livre de Mgr Duchesne sur *les Églises séparées* (Paris, 2e édit., 1905) où sont démontrées d'une façon péremptoire la venue de saint Pierre à Rome et la primauté de l'Église romaine? Il est encore bien arbitraire (p. 187) de ranger la statue de bronze de la basilique de Saint-Pierre de Rome parmi « les monuments qui traduisent le mieux » la physionomie de l'Apôtre. Enfin M. Fillion aurait dû entretenir son lecteur des intéressantes fouilles faites, il y a à peine quelques années, par le P. Grisar sous l'autel de la confession à Saint-Pierre. G. M.

— M. Albert Dufourcq, l'auteur si avantageusement connu de l'*Étude sur les Gesta Martyrum romains*, vient de publier une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur *Lérins et la Légende chrétienne* (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, pp. 415 et sv. Paris, 1905). « Peu de martyrs sont aussi célèbres que saint Maurice et les soldats de la légion thébaine; mais peu de textes sont aussi mal classés que celui qui chante leur gloire. Comme autrefois Rettberg, Egli conteste la réalité de la tragédie d'Agaune. Sans aller aussi loin, beaucoup nient que l'Eucher, auteur de la *Passio Agaunensium martyrum*, soit identique au fameux évêque de Lyon ; s'ils ont été vigoureusement combattus par M. Stolle, bien des points restent obscurs. La preuve en est que M. Wotke borne le rôle d'Eucher à un remaniement d'un texte antérieur, tandis que, pour M. Krusch, nous avons le texte d'Eucher interpolé à Agaune. Et voici, tout récemment, que M. Linsenmayer nie qu'il y ait eu aucune persécution au temps de la lutte contre les Bagaudes ». De l'avis de M. Dufourcq, ce désaccord tient pour beaucoup à ce que les gestes des martyrs d'Agaune apparaissent comme isolés dans l'œuvre d'Eucher et des évêques, ses amis. On n'a pas encore eu recours à la méthode comparative qui, surtout dans le domaine de l'hagiographie, a déjà produit de si brillants résultats. Cette méthode, M. Dufourcq l'applique dans l'opuscule que nous venons de citer : au cours de ses recherches sur les manuscrits qui contiennent les gestes des martyrs romains, il a trouvé « que les confrères et amis d'Eucher ont écrit des gestes de martyrs tout à fait analogues à la passion de saint Maurice ».

D'abord, les gestes de saint Nazaire et les gestes de Pontius ont une couleur *romaine* très prononcée et les auteurs de chaque légende s'intéressent beaucoup à Cimiez, *civitas* desAlpes Maritimes dont Nice était le port. Or les gestes de Pontius semblent être l'œuvre de Valérien, évêque de Cimiez au temps de saint Léon. A l'époque de ce pape, l'évêché de Nice fut réuni à celui de Cimiez à la demande de Véranus, évêque de Vence, et *fils d'Eucher*. Véranus est donc ami de l'évêque de Cimiez, Valérien, et ce dernier semble pouvoir être identifié avec le Valérien auquel Eucher adresse son traité *De contemptu mundi et philosophiae saecularis*. Dès lors tout s'explique : Eucher raconte l'histoire des martyrs d'Agaune, comme Valérien écrit l'histoire du martyr de Cimiez. Quant à l'auteur des gestes de saint Nazaire, c'est peut-être l'évêque milanais Eusèbe, et il appartient, en tout cas, au même groupe que Valérien et Eucher.

Digitized by Google

Ensuite, les gestes de Sébastien présentent, avec ceux de Nazaire et de Pontius, des analogies notables. Pour M. Dufourcq, l'auteur en est sinon Salvien du moins quelqu'un qui était pénétré des idées de cet écrivain et qui appartient, encore une fois, au même groupe qu'Eucher et Valérien.

Dès lors, l'entreprise d'Eucher ne doit pas nous surprendre et la Passion des martyrs d'Agaune est de tout point comparable aux écrits signalés et étudiés par M. Dufourcq. La conclusion est à retenir : « Les témoignages allégués par les uns et les autres (de ces écrits) ont sans doute la même valeur, et l'historicité du seul fait central (martyre de Maurice avec *quelques* compagnons) une haute vraisemblance historique ». Signalons aussi les quelques conclusions d'une portée plus générale par lesquelles M. Dufourcq termine son étude. 1° La pratique de la méthode topographique ne doit pas nous induire toujours à chercher le rédacteur d'un texte au pays où l'on vénère le saint que ce texte célèbre. 2° On ferait œuvre éminemment utile en recherchant l'influence des légendes sur la « romanisation » de l'Église. 3° Pendant un long siècle, depuis Cassien jusqu'à Césaire [† 543], Lérins est l'âme de la vie chrétienne dans les Gaules et les écrivains de cette école, avec la haute opinion qu'ils avaient des forces de l'humaine nature, en moralistes pratiques, ont sans doute écrit plus d'une page de la Légende chrétienne.

Cette étude de M. Dufourcq, écrite dans un style clair et concis, présente toutes les qualités de critique pénétrante, les rapprochements heureux, l'emploi discret des conjectures, que nous avait révélés son *Étude sur les Gesta Martyrum romains*. Souhaitons que l'auteur puisse bientôt publier les deuxième et troisième séries de cette œuvre magistrale, qu'il annonce lui-même dans le présent opuscule (p. 9, n. 2). L. VAN DER ESSEN.

— La *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* s'est enrichie de deux nouveaux fascicules (38 et 39). Le premier est relatif aux *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus)*, qui sont publiés par M. A. POUPARDIN d'après les notes de Giry ; le second est une édition des *Annales de Flodoard* due à M. PH. LAUER (Paris, Picard, 1905 et 1906, LIII-137 et LXVIII-307 p. Fr. 4,50 et 8).

Originaire du Gers, Philibert naquit entre 616 et 620. Dès son jeune âge il fut élevé à la cour de Dagobert et s'y lia avec saint Ouen d'une étroite amitié qui le poussa à embrasser la vie religieuse dans le monastère de Rebais, dirigé par l'abbé Aile et fondé par son ami. Son existence fut fort agitée. Abbé de Rebais à la mort d'Aile, il se démit de ses fonctions pour voyager et pour propager en Gaule la nouvelle règle, adoptée par saint Waldebert, abbé de Luxeuil. C'est alors qu'il fonde successivement un monastère d'hommes, puis un autre de femmes à Jumièges. Obligé de fuir le ressentiment d'Ébroïn, maire du palais, revenu au pouvoir, il trouva un refuge près d'Ansoald, évêque de Poitiers, qui l'aida à établir deux monastères à Noirmoutier et à Saint-Benoît de Quincay. La mort d'Ébroïn lui permit bientôt de retourner à Jumièges et de fonder encore deux monastères,

Digitized by Google

à Montivilliers et dans la vallée de la Varenne ; après quoi, lorsque saint Ouen mourut en 684, il céda aux sollicitations d'Ansoald, son protecteur, et revint mourir en pays poitevin, à Noirmoutier, peu postérieurement à 685. — Le corps de saint Philibert resta à Noirmoutier jusqu'au 7 juin 836; à cette époque les incursions incessantes des Normands rendaient impossible le séjour dans l'île : le monastère se transporta à Déas, aujourd'hui Saint-Philibert de Grandlieu. Quelque dix ans plus tard, il lui fallut reculer devant l'invasion des païens et s'établir à Cunauld, puis de nouveau fuir jusqu'à Messay en Poitou (862), à Saint-Pourçain en Auvergne et enfin à Tournus, en Bourgogne (875).

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les faits principaux qui ressortent des documents édités par M. Poupardin. Sans doute, la vie et les deux livres des miracles de saint Philibert par le moine Ermentaire, ainsi que la chronique de Tournus due à Falcon, ont été souvent reproduits d'après le manuscrit de Tournus, mais leur nouvel éditeur a ajouté à l'ancien texte, soigneusement révisé, de nombreuses variantes extraites d'un manuscrit du fonds de la Reine (latin 647) à la Bibliothèque Vaticane, qui date de la fin du IXe siècle ou du début du Xe.

La dernière édition critique des *Annales de Flodoard*, l'une des sources les plus précieuses de l'histoire du Xe siècle, fut entreprise par Pertz qui l'acheva en 1839. Elle avait été préparée d'après quatre manuscrits, alors seuls connus. Depuis, l'on avait retrouvé à la Bibliothèque nationale un des manuscrits utilisés par Pithou, que Pertz avait cru perdu, un second à la Bibliothèque Vaticane et, enfin, un troisième à la Bibliothèque d'Avranches. Il restait donc à combiner les différentes leçons que présentaient les sept manuscrits que l'on possède actuellement.

Les *Annales* ont été trop souvent consultées par les érudits pour qu'il soit nécessaire d'en traiter plus longuement ; qu'il me suffise de dire qu'en raison de sa perfection l'édition de M. Lauer est appelée à supplanter toutes les précédentes. Signalons toutefois l'hypothèse que M. Lauer propose au sujet du problème épineux de la numérotation grecque des *Annales*, problème qui a exercé la sagacité de Pertz et de bien d'autres. On sait, en effet, qu'à chaque paragraphe consacré à une année correspondent des lettres majuscules qui représentent des chiffres. Or, d'après M. Lauer, « il serait très vraisemblable que ces chiffres grecs représentassent l'ère byzantine, d'où l'on aurait supprimé le millésime ». Malgré quelques difficultés que l'auteur ne se dissimule pas, il semble bien que son hypothèse soit la seule acceptable.

Dans un mémoire très neuf, intitulé *Les derniers ministres de l'Albigéisme en Languedoc. Leurs doctrines* (*Revue des Questions historiques*, 1906, t. XL, p. 57-107), M. J. M. Vidal a étudié la dernière période de l'histoire de l'Albigéisme languedocien, période peu connue en vérité, qui ne fut marquée par aucun événement retentissant, mais qui n'en est pas moins intéressante, comme peuvent l'être l'agonie d'une idée et le suprême effort d'un ennemi vaincu. Les actes inquisitoriaux qui forment les mss. Vat. lat. 4030 et 4269

Digitized by Google

(latin) de la Bibliothèque nationale de Paris, le *Liber Sententiarum Inquisitionis Tolosanae* de Bernard Gui ont permis à l'auteur de retracer la vie et les travaux des derniers prédicants néodualistes au commencement du XIVe siècle. Sous la conduite de l'*ancien* Pierre Autier, un groupe de ministres du catharisme essaya de réveiller l'ancienne erreur dans les vallées de l'Ariège, de la Garonne, de l'Aude et du Tarn. Cette « mission », dont on nous présente les résultats après avoir conté la vie et résumé l'itinéraire de ceux qui l'entreprirent, échoua complètement, soit que les ministres de l'hérésie aient été trop peu nombreux, soit qu'ils n'aient pu faire la conquête des grands et des personnages influents, soit surtout parce qu'ils ne tardèrent pas à tomber aux mains des inquisiteurs. La disparition de Pierre Autier et de ses compagnons marqua la ruine définitive de la secte Albigeoise. On connaissait suffisamment les détails de l'action inquisitoriale qui, de 1308 à 1325, tendit à amener ce résultat ; ce qu'on connaissait mal, c'était le danger — à vrai dire peu redoutable — qui avait donné lieu à cette action. Ce qu'on ignorait absolument, c'est l'existence d'un petit nombre de « croyants » albigeois, réfugiés en Catalogne, et y vivant pendant plus de dix années, dans le mystère, sous la direction d'un « parfait », Guillem Bélibaste. M. Vidal raconte les péripéties les plus notables de cette existence, et, en particulier, comment les hérétiques furent trahis par un espion de l'Inquisition, qui s'était faufilé dans leurs rangs et qui, muni d'une autorisation de l'évêque de Pamiers, assistait à leurs réunions et se comportait en croyant convaincu de la secte. Grâce à ce stratagème, l'Inquisition réussit à les capturer presque tous. G. Mollat.

— La librairie H. Welter, de Paris, annonce la réimpression en fac-simile, tirée à 250 exemplaires, du grand ouvrage de Bulaeus, *Historia universitatis Parisiensis (800-1600), ipsius fundationem, nationes, facultates, magistratus, decreta, censuras et judicia in negotiis fidei, privilegia, comitia,* — etc., *cum instrumentis publicis et authenticis, a Carolo Magno ad nostra tempora.* Cet ouvrage, en six volumes publiés à Paris de 1665 à 1673, ne se trouvait plus à moins de 1.000 fr. La réimpression coûtera 50 fr. le volume aux 200 premiers souscripteurs et 60 fr. le volume aux 50 derniers. Le prix de l'ouvrage à l'achèvement sera de 450 francs.

— M. l'abbé F. Uzureau, l'infatigable directeur de l'*Anjou historique*, a réuni en un volume (Angers, Siraudeau, 1906) les nombreux articles qu'il a consacrés à l'histoire de l'Anjou. C'est la quatrième série des *Andegaviana* dont la Revue a entretenu ses lecteurs à deux reprises différentes (voir t. V, p. 960 et t. VI, p. 477). La plupart de ces études ont trait à l'histoire religieuse de l'Anjou et contiennent des faits intéressants pour les annales monastiques, l'organisation paroissiale du diocèse d'Angers et pour l'enseignement depuis le XVIe siècle jusqu'au milieu du XIXe. Comme d'ordinaire, l'époque de la Révolution et celle de l'Empire sont représentées par une foule de notices importantes. H. N.

— M. l'abbé L. Chasle vient de publier (Paris, Gabriel Beauchesne et Cie,

Digitized by Google

1905) la vie de *Sœur Marie du Divin Cœur née Droste zu Vischering, Religieuse du Bon-Pasteur, 1863-1899.* Sortie d'une noble famille westphalienne, Maria Droste zu Vischering échangea ce nom brillant contre celui de Sœur Marie du Divin Cœur en entrant dans l'ordre du Bon-Pasteur d'Angers, se voua toute à Dieu et aux malheureux, exerça à Munster et à Lisbonne les fonctions de maîtresse des pénitentes, puis devint supérieure du couvent de son ordre à Porto. Elle s'y distingua par son ardente dévotion au Cœur de Jésus et y mourut, âgée de 36 ans, après trois années d'un cruel martyre, à l'heure de l'ouverture des solennités prescrites par Léon XIII pour la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. Un chapitre de l'ouvrage de M. l'abbé Chasle mérite une mention particulière, c'est celui où l'auteur met en lumière les motifs qui ont déterminé la consécration au Cœur de Jésus : Léon XIII s'y serait décidé, assure le biographe de la Supérieure de Porto, à la suite des communications célestes dont celle ci fut favorisée.

M. Chasle a utilisé les nombreuses lettres écrites par la sainte religieuse et l'*Autobiographie* qu'elle composa, vers la fin de sa vie, à la demande de son confesseur; il s'est documenté auprès de toutes les personnes qui ont connu son héroïne à Munster, à Lisbonne et à Porto et il s'est efforcé de tirer le meilleur parti possible des informations qu'il a recueillies On peut ne point partager toutes ses opinions, spécialement en ce qui a rapport au caractère surnaturel des communications de Sœur Marie du Divin Cœur, mais son livre accuse un travail consciencieux et un réel souci d'exactitude. C. Liégeois.

— A l'occasion du centenaire de sa fondation, la *Société nationale des Antiquaires de France* a publié un *Recueil de Mémoires* (Paris, Imprimerie nationale, 1904, in-4°) parmi lesquels je relève les suivants : p. 55-60. E. Beurlier. *Notes sur les épitaphes d'enfants dans l'épigraphie chrétienne primitive* (qui reproduisent la grande affection des parents et célèbrent les vertus des enfants); p. 69-72. H. Bouchot. *Quelques estampes primitives de la région de Douai* (toutes ayant trait à des sujets religieux et attribuées à des artistes du xve siècle); p. 87-92. E. Corroyer. *Remarques sur l'architecture dite gothique* (Le qualificatif de gothique est inconnu au moyen-âge; il faut lui substituer celui de française); p. 93-99. Comte Delaborde. *Une charte historiée des Archives Nationales* (il s'agit d'une fondation de messes à l'intention du roi de France, de la reine et de ses enfants par l'abbaye de Royaumont, 14 septembre 1374); p 105-109. Mgr. L. Duchesne. *Saint Melaine évêque de Rennes* (serait mort à Plaz, diocèse de Vannes, près Redon); p. 121-133. C. Enlard. *La cathédrale Saint-Jean de Beyrouth* (qui offre des analogies avec les églises du Centre et du Midi de la France); p. 239-245. Comte de Lasteyrie. *Restitution d'une inscription du XIe siècle* (qui relate le nom d'un moine savant, Domnus, qui appartint à l'abbaye de Montmajour près Arles); p. 247-250. E. Lefèvre-Pontalis. *Deux monuments de Vich (Espagne)* (un retable en bois peint du xiie siècle et un diptyque en ivoire de la fin du xive); p. 251-253. A. Longnon. *L'étymologie du nom de Montmartre* (prouve contre J. Havet que ce nom vient de Mons

Digitized by Google

Martyrum); p. 307-313. P. Monceaux. *Les inscriptions chrétiennes de Carthage Recherches sur la chronologie de quelques formules et symboles;* p. 333-356. H. Omont. *Le cabinet d'antiquités de Saint-Germain des-Prés au XVIIIe siècle* (suivi d'un catalogue des sceaux du cabinet de la Bibliothèque de l'abbaye); p. 383-398. M. Prou. *Une charte de Garin, évêque de Beauvais. L'assemblée de Compiègne de 1023 ou 1024;* p. 417-422. H. Stein. *La dédicace de l'église abbatiale de Méobecq en 1048*; p. 423-429. J. Tardif. *Les graffites de l'autel de l'abbaye du Ham* (Fondée en 677-678 par Saint Fromond, en Normandie, l'abbaye fut le centre d'un lieu de pélerinage très fréquenté); p. 461-470. N. Valois. *Fra Angelico et le cardinal Jean de Torquemada* (le cardinal serait le personnage à genoux qui se voit sur le tableau acheté en 1860, à Bologne, par Ch. Timbal.) G. M.

— *La déviation des églises est-elle symbolique?* M. R. de Lasteyrie professeur à l'École des Chartes donne à ce problème une solution définitive *(Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX, pp. 422-459 et 15 fig L'étude a paru aussi dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions).*

On sait que beaucoup d'archéologues voient dans la déviation de l'axe des églises, surtout lorsqu'elle se produit vers le coté nord, un symbole de l'inclinaison de la tête du Christ, expirant sur la croix. Aucun auteur du moyen âge, pas même Durand de Mende, dont l'imagination est pourtant féconde, ne renseigne cette ingénieuse explication.

Celle-ci ne trouve pas de base mieux établie dans l'étude des monuments. En effet la déviation de l'axe des églises existe déjà à une époque où le symbolisme du crucifix néglige très fréquemment l'inclinaison de la tête du Christ. On la trouve indifféremment vers le côté nord et vers le coté sud, dans la nef, le transept ou le chœur, dans les axes transversaux aussi bien que dans l'axe principal, dans les édifices civils comme dans les édifices religieux, dans les églises en croix comme dans celles de tout autre plan. Bref, la déviation de l'axe est à rapporter aux mêmes causes que les différentes irrégularités observées dans les édifices du moyen âge, et il faut chercher son explication en dehors d'une idée symbolique.

M. de Lasteyrie examine aussi certaines autres explications qui ont été proposées. Il écarte en passant la thèse développée il y a peu d'années, non sans éclat et avec beaucoup d'érudition, par M. Goodyear. Cet archéologue américain a voulu voir un raffinement d'art et une intention esthétique dans les irrégularités de plan et de construction que présentent beaucoup d'édifices du moyen âge. Théorie faite pour plaire aux admirateurs passionnés du moyen âge, mais qui ne paraît plus soutenable actuellement. Les prétendus raffinements sont souvent de simples gaucheries, qui n'empêchent d'ailleurs pas les mérites des architectes qui en sont les auteurs.

En réalité les irrégularités de plan proviennent fréquemment de la forme ou des accidents du terrain sur lequel il fallait construire, parfois au milieu d'une agglomération urbaine très resserrée.

La déviation de l'axe en particulier dépend souvent des conditions dans lesquelles travaillaient les constructeurs du moyen âge. Bien peu d'édifices

Digitized by Google

de cette époque, même lorsqu'ils paraissent homogènes, ont été construits d'un jet. Durant la construction la partie déjà achevée servait le plus souvent au culte et était soigneusement isolée du chantier. Or les architectes ne connaissaient pas alors les instruments dont ils disposent de nos jours pour se repérer avec précision et raccorder les diverses parties d'un édifice. La moindre négligence, une minime erreur de mesure, causaient une déviation marquée dans les alignements.

M. de Lasteyrie développe avec beaucoup de sagacité les idées que nous venons de résumer et il apporte à l'appui de sa thèse des faits frappants et curieux. A la vérité, on devrait, avant de se faire une opinion, attendre le contrôle des observations sur lesquelles se base l'auteur; mais l'autorité dont il jouit, permet d'accepter de confiance ses observations, et de donner dès maintenant un assentiment complet à la thèse qu'il développe. R. M.

— On annonce la création d'une *École biblique franciscaine*, au couvent du Saint-Sauveur à Jérusalem. On y enseignera l'introduction générale et spéciale à l'Écriture Sainte, l'archéologie biblique et la géographie de la Palestine, l'histoire de l'exégèse dans l'ordre franciscain, etc. Un cours spécial sera consacré aux sanctuaires dont la custodie a la garde.

— Sur une initiative prise par M. Théodore Reinach, l'École des hautes études sociales de Paris a inauguré, l'an dernier, une série de leçons sur le rôle social de la religion. Six de ces conférences ont été réunies en volume *(Religions et Sociétés*. Leçons professées à l'École des hautes études sociales par MM. Th. Reinach, A. Puech, R. Allier, A. Leroy-Beaulieu, baron Carra de Vaux et H. Dreyfus (Bibliothèque générale des Sciences Sociales) Paris, Alcan 1905. In-8, XII-288 p. F. 6). M. Reinach a montré comment il est impossible de comprendre les différents aspects de notre civilisation sans tenir compte de l'histoire et de la littérature d'Israël et du christianisme primitif. M. Puech a étudié *Le christianisme primitif et la question sociale*; M. Allier, *Les Frères de l'Esprit*; M. A. Leroy-Beaulieu, *Le Christianisme et la démocratie, Le Christianisme et le socialisme*; M. Carra de Vaux, *L'Islamisme en face de la civilisation moderne* et M. H. Dreyfus, *Le Babisme et Béhaïsme*.

— Les 29, 30 et 31 janvier, les élèves de troisième année de l'École des Chartes ont soutenu pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe les thèses suivantes : M. Barbeau, *Smaragde, abbé de Saint-Michel*; M. Bernus, *Pierre II de Brézé, ministre de Charles VII, sénéchal d'Anjou, de Poitou, grand sénéchal de Normandie*; M. Beuve, *La collégiale de Saint-Étienne de Troyes (1157-1600)*; M. Cahen, *Étude sur le collège de Laon de l'Université de Paris (1314-1763)*; M. Caillet, *Histoire des relations de Lyon et de la royauté au point de vue financier pendant le XVe siècle*; M. Chasles, *Étude sur l'origine et le rôle des frères convers et des oblats dans les abbayes du Moyen-Age*; M. Clerc, *Étude sur la vie du cardinal de Châtillon (1517-1571)*; M. Cordey, *Amédée VI de Savoie, le comte vert, sa politique au nord des Alpes (1343-1383)*; M. Cornu, *Étude sur les forêts du Nivernais au*

Digitized by Google

Moyen-âge et dans les temps modernes; M. Du Bus, *Vie et œuvres de Michel de Vascosan, imprimeur à Paris de 1532 à 1577;* M. Duguest, *Essai sur Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers;* M. Faure, *Histoire de la ville de Vienne aux XIVe et XVe siècles;* M. Fazy, *Étude historique sur Étienne de Tournay (1128-1203);* M. Grenier, *La cité de Limoges dans ses rapports avec l'évêque, le chapitre et le consulat;* M. Jusselin, *L'impôt royal sous Philippe le Bel;* M. Labrosse, *Recherches sur la vie et l'œuvre de Nicolas de Lire*; M. Martin du Gard, *Étude archéologique des ruines de l'ancienne abbaye de Jumièges;* M. Robert, *Le pouvoir temporel de l'abbaye de Saint Remi de Reims du XIe au XVe siècle.* G. M.

— A la séance du 5 janvier 1906, M. L. Delisle a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les fac-similés des miniatures du second volume de Josèphe copié pour le duc de Berry et complété au temps de Louis XI par Jean Foucquet. La publication en sera faite par sir Richard Holmes, bibliothécaire du roi de la Grande-Bretagne.

A la séance du 26 janvier, M. P. Monceaux a communiqué à l'Académie le résultat de ses recherches sur la versification à tendances populaires des chrétiens d'Afrique. Il étudie successivement le rythme des inscriptions métriques, des œuvres de Commodien, de plusieurs poèmes d'époque vandale ou byzantine et du *Psalmus contra partem Donati* de S. Augustin.

Dans la séance du 2 février, M. S. Reinach a appelé l'attention sur un passage de la lettre des communautés de Vienne et de Lyon, relatant la persécution de 177. Il en résulte que la communauté chrétienne de Lyon observait encore le décret du concile apostolique défendant de manger le sang des animaux. Les animaux dont les chrétiens mangeaient la chair, étaient donc immolés suivant le rite juif. Comme il ne peut être question d'une boucherie chrétienne à Lyon, il faut donc admettre que les chrétiens lyonnais s'approvisionnaient à la boucherie juive. Il y avait donc à cette époque à Lyon une communauté juive dont les historiens n'ont pas parlé.

— Il nous reste à signaler, parmi les prix décernés l'an dernier par l'Académie française, les suivants (voir RHE, 1905, t. VI, p. 723-724, 940-941; 1906, t. VII, p. 213-214) :

Prix Montyon : Schneider, *L'Ombrie* (1000 fr.); Klein, *Au pays de la vie intense* (1000 fr.); Marin, *Algérie-Sahara-Soudan. Vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard, des Pères Blancs (1860-1901)* (1000 fr.)

Prix Juteau-Duvigneaux : Kannengieser, *Catholiques allemands* (1000 fr.); Renouard, *L'Ouest africain et les missions catholiques (Congo et Oubanghi)* (500 fr.)

Prix Thérouanne : Chatelain, *Le surintendant Fouquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences* (1000 fr.)

Prix Bordin : P. Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque* (1000 fr.)

Prix Halphen : Merki, *La reine Margot et la fin des Valois (1553-1615)* (500 fr.); Bourdeau, *Le grand Frédéric* (500 fr.)

Digitized by Google

Prix Saintour : J. Trenel, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIIIe-XVe siècle). L'élément biblique dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné.*

Le 4 avril dernier, les cinq classes de l'Institut réunies ont attribué le prix Osiris, de la valeur de 100.000 fr., à M. A. Sorel, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'ensemble de ses ouvrages sur l'histoire diplomatique de l'Europe.

— *La Revue Universelle*, éditée par la maison Larousse, depuis 1891, a disparu avec le mois de janvier dernier.

Les *Tables générales des dix premières années de la Revue du Clergé français (1895-1904)* qu'on nous avait annoncées depuis quelque temps (cfr. RHE. 1905, t. VI, p. 234), ont paru (in-8°; 4,50 fr). Elles sont au nombre de trois : une table alphabétique des noms d'auteurs avec la liste complète des articles qu'ils ont publiés; une table alphabétique des matières où les sujets sont groupés d'après leur nature et la science à laquelle ils appartiennent, et où les ouvrages analysés sont soigneusement relevés; une table alphabétique des principaux articles par noms d'auteur, avec une brève analyse. G. M.

— Une innovation à signaler dans la *Revue historique*. Les ouvrages d'histoire byzantine, au lieu d'être l'objet de comptes rendus isolés, seront désormais analysés dans une chronique spéciale confiée à M. L. Bréhier, le byzantiniste bien connu. L'exposé sera de la sorte plus systématique et permettra aux lecteurs de juger à la fois des résultats acquis et du terrain qui reste à explorer. Voici les sept sections du Bulletin : 1. Ouvrages d'ensemble; 2. Histoire de l'empire; 3. Histoire des institutions; 4. Histoire de l'Église; 5. Histoire des provinces; 6. Histoire de la civilisation; 7. Rapports avec l'extérieur.

— En juillet dernier, a paru le premier numéro de *L'Austrasie, revue du pays messin et de la Lorraine, historique, littéraire, artistique et illustrée.* Elle paraît tous les trois mois. C'est une reprise de la revue régionale qui a existé sous ce nom, de 1837 à 1867. Le prix de l'abonnement est de 10 fr. par an (Metz, place Saint Louis, 50 ; Nancy, Sidot ; Paris, H. Champion).

— On sait que, de 1855 à 1883, le *Cabinet historique* fournit aux érudits de précieux dépouillements des dépôts d'archives et bibliothèques de France au point de vue de l'histoire provinciale de notre pays. Il faut remercier M. P. Teste de nous en avoir donné une *Table des matières* (Paris, Bouillon, 1905, in-8°, 196 p.).

L'*Inventaire méthodique sommaire des Archives historiques (archives modernes)*, entrepris par le ministère de la guerre (Paris, Imprimerie nationale, 1905, in 4°, 237 p.) est divisé en quatre parties : I. De la Révolution à la paix d'Amiens. — II. Premier Empire. — III. De 1815 à nos jours. — IV. Séries communes aux diverses époques.

Digitized by Google

L'Imprimerie phototypique Berthaud vient d'achever un magnifique volume qui contient la reproduction des cent neuf feuillets du manuscrit en onciale, dit de Beauvais, de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (n. 17654 du fonds latin de la Bibliothèque nationale). G. M.

— Vient de paraître le premier numéro du *Bulletin des Bibliothèques populaires* publié sous les auspices de la Bibliothèque de l'enseignement public et de l'Inspection générale des Bibliothèques (Paris, Cornély). Il s'agit « de favoriser l'éducation et la vie de la pensée, après l'école », en mettant à la disposition de tous de bons livres, c'est-à-dire des ouvrages non surannés de haute vulgarisation scientifique écrits avec compétence et clarté, et des ouvrages proprement littéraires qui sont intéressants à quelque point de vue, pour le fond ou pour la forme. Le programme du Bulletin, signé par M. Ch.-V. Langlois, constate qu'il y a dès maintenant en France assez de bibliothèques municipales (une centaine), populaires (près de trois mille) et scolaires (plus de quarante mille), mais que, sauf exception, elles ne sont pas bien composées pour atteindre le but qui vient d'être dit. La France est, sous ce rapport, en retard sur l'Allemagne, qui est en retard sur l'Angleterre, laquelle est à son tour « battue » par les États-Unis. C'est à cette situation qu'il s'agit de remédier. Or, il manque aux bibliothèques françaises, non seulement de l'argent, mais encore des principes de vie, à savoir la parfaite conscience de leur rôle, assez de bons livres, assez d'amis. Le *Bulletin* veut d'être « le lien entre les bibliothèques populaires et leurs amis connus ou inconnus, déclarés ou en puissance. Il publiera donc de temps en temps... des articles de doctrine ou d'information sur les questions qui intéressent les bibliothèques populaires... Il accueillera aussi des communications. Le principal objet précis de cette publication est, d'ailleurs, d'être un bulletin critique des livres nouveaux en français, à l'usage des personnes qui administrent ou qui fréquentent les bibliothèques municipales, populaires, etc., tant en France qu'à l'étranger ». On souhaiterait « que ce *Bulletin* devînt, pour la littérature de haute vulgarisotion non technique et pour la littérature générale, ce que la *Revue critique d'histoire et de littérature*, par exemple, est pour des ouvrages d'un type différent ».

Le *Bulletin* ne publiera, pour commencer, qu'une feuille d'impression (16 pages) par mois, pendant dix mois de l'année (abonnement: France, 3 fr.; étranger, 4 fr.). Le conseil de rédaction comprend des professeurs à la Sorbonne (MM. Andler, Brunot, Gallois, Lanson, Lemonnier, Lévy-Bruhl, et Seignobos), un membre de l'Institut, M. Pottier, des professeurs de lycée, etc.

— *Nominations.* — M. B. Haussoullier a été élu membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à la place de M. Oppert.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé correspondants étrangers MM. Pischel, de Berlin, Evans d'Oxford, Barclay Head, du Musée britannique, et membres correspondants nationaux, MM. É. Thomas et A. Jeanroy.

A l'Académie des Sciences morales et politiques M Beauregard a été

Digitized by Google

élu membre résident en remplacement de M. A. Rambaud et M. Paul Guiraud, professeur à la faculté des lettres de Paris, membre titulaire de la section d'histoire.

M. Henry Patry a été nommé archiviste du département de la Haute-Marne; M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais; M. Claudon, archiviste de la Côte d'Or.

M. le comte Paul Durrieu a été nommé membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie).

M. Louis Farges, chef de bureau à la direction des archives du ministère des Affaires Etrangères, a été nommé membre de la commission supérieure des archives et de la bibliothèque du ministère des Colonies.

Ont été nommés à la Bibliothèque nationale : bibliothécaire au département des manuscrits M. Léon Dorez ; bibliothécaires au département des imprimés MM. Gabriel Ledos et Amédée Trudon des Ormes ; sous-bibliothécaires au même département MM. Emile Dacier et Paul Hildenfinger ; stagiaire au département des Estampes M. Paul-André Lemoisne.

M. Louis Jacob a été nommé attaché à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. G. M.

M. L. Delaruelle, professeur au lycée de Toulouse et spécialité d'histoire de l'humanisme, vient d'être nommé maître de conférences de littérature latine à l'université de Toulouse.

L'élévation de Mgr. Dadolle, recteur de l'université catholique de Lyon, au siège épiscopal de Dijon est un événement dont se doivent réjouir tous les amis des fortes études ecclésiastiques : c'est, croyons nous, le premier recteur d'université catholique que l'épiscopat français compte parmi ses membres. H. et L. Vaganay.

— *Décès.*— M. André Walckenaer, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, est mort à Paris le 22 novembre dernier.

M. Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et archives, est décédé à Paris le 8 décembre dernier. Il a publié une thèse sur le *Cartulaire de l'abbaye de Baume-les-moines* (1871), *Le trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon* (1894), différents travaux relatifs à l'histoire du Jura, à l'histoire de l'art en Bourgogne, à l'histoire de l'art gothique et moderne en France, etc.

Le 8 décembre, est décédé Zadoc Kahn, grand-rabbin de France, l'un des fondateurs et des collaborateurs de la *Revue des études juives*. Il a publié, en 1867, une thèse sur *L'esclavage selon la Bible et le Talmud*.

L'École des sciences politiques a perdu, en deux jours de temps, son directeur et fondateur, M. É. Boutmy, et un de ses plus anciens maîtres, M. T. Funck-Brentano.

M. Funck-Brentano, mort le 23 janvier dernier, était né à Luxembourg en 1830. Lors de la création de l'École des sciences politiques, M. Boutmy lui confia le cours de droit des gens. De ce cours, sortit un *Précis du droit des gens*. On doit à M. Funck-Brentano, plusieurs ouvrages de philosophie sociale : *La civilisation et ses lois* (1876), *La science sociale* (1899). En 1896, il écrivit un livre sur *Les tarifs douaniers et les traités de commerce*. Enfin,

Digitized by Google

il fit paraître une série d'ouvrages philosophiques : *Les sophistes grecs et les sophistes contemporains; Les sophistes allemands et les nihilistes russes; Les sophistes français et la révolution européenne.*

M. É. Boutmy est mort à Paris, le 25 janvier, à l'âge de soixante et onze ans. Après quelques années consacrées au journalisme, il enseigna l'histoire des civilisations et l'histoire comparée de l'architecture à l'École spéciale d'architecture ; c'est à cet enseignement que se rattache son ouvrage sur la *Philosophie de l'architecture de la Grèce* (Paris, 1870). Après les événements de 1871, il fonda l'École libre des sciences politiques dont il resta le directeur jusqu'à sa mort. Il voulait former une élite capable de diriger les affaires de l'État, en l'habituant à ne pas se payer de mots ni de formules toute faites mais à étudier critiquement les faits sociaux, à en faire la philosophie, à en tirer les conclusions générales qu'ils comportent. Les ouvrages qu'il publia dans les trente-cinq dernières années de sa vie, se rapportent à l'histoire constitutionnelle et à la psychologie historique. Ce sont : *Études de droit constitutionnel : Angleterre, États-Unis, France* (Paris, 1885) ; *Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre* (Paris, 1887); *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle* (Paris, 1901) ; *Éléments d'une psychologie politique du peuple américain* (Paris, 1902).

— Le 10 février s'éteignait à Autun le cardinal Adolphe-Louis-Albert Perraud. Né le 7 février 1828, il fit ses premières études au collège Saint-Louis, à Paris. En 1847, il entrait à l'École normale, dans la même promotion que Weiss, Edmond About, Taine, Prévost-Paradol, et, en 1850, il passait son agrégation d'histoire. Pendant deux ans, il professa dans des lycées; puis, sa vocation ecclésiastique se décidant, il abandonna l'enseignement et entra dans la congrégation de l'Oratoire, reconstituée par le P. Gratry. En 1865, le P. Perraud obtenait, en Sorbonne, le diplôme de docteur en théologie et était nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Paris. En 1870, il était nommé membre de la commission d'enseignement supérieur et, le 10 janvier 1874, il était pourvu du siège d'Autun. Le 8 juin 1882, Mgr Perraud était élu membre de l'Académie française et le 19 avril de l'année suivante il était reçu par Camille Rousset. Enfin, le 29 novembre 1895, Léon XIII l'élevait à la dignité cardinalice.

Travailleur infatigable, Mgr Perraud a écrit de nombreux ouvrages historiques qui, par leur documentation non moins que par la délicatesse de la forme, sont d'une haute valeur. Il a publié notamment des *Études sur l'Irlande contemporaine* (Paris, 1862, 2 vol. in-8); *L'Oratoire de France aux XVIIe et XIXe siècles* (Paris, 1868); *Le P. Gratry, ses derniers jours, son testament spirituel* (Paris, 1872); les *Paroles de l'heure présente* (Paris, 1872) ; *Le cardinal de Richelieu, évêque, théologien et protecteur des lettres* (Paris, 1882); *Le P. Gratry, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1900).

Orateur puissant, épris de l'éloquence dite académique, il a prononcé un grand nombre de discours et d'oraisons funèbres, dont la plupart ont été

Digitized by Google

réunis dans ses *Œuvres pastorales et oratoires* (Paris, 1883-1886, 2 vol. in-8). G. M.

— Le décès de M. l'abbé J. M. A. Lepitre (22 février 1906), professeur de philologie romane à l'Université catholique de Lyon, prive les sciences historiques et philologiques d'un excellent ouvrier en passe de devenir un maître. Sa *Vie de Saint Antoine de Padoue* (Paris, 1901) avait montré ce que doit être l'hagiographie d'accord avec les méthodes vraiment historiques et il avait sur le chantier une *Vie de Saint François d'Assise* qui promettait d'être une œuvre excellente par la minutieuse conscience de son auteur. H. L. Vaganay.

— M. C. Merson est mort dernièrement au Croisic (Loire inférieure), à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il a eu successivement la direction de différents journaux; ce qui ne l'empêcha pas de publier un bon nombre de livres et de brochures d'actualité. Signalons les suivants : *De la situation des classes ouvrières en France* (Paris, 1849); *La presse et la liberté* (Paris, 1862); *La divinité de Jésus et M. Renan* (Paris, 1864); *La liberté de la presse et la République* (Paris, 1867); *La France sous la Terreur, études historiques* (Paris, 1869) etc.

On annonce aussi la mort de M Paul Beurdeley, avocat à Paris, qui a publié naguère dans la *Revue universelle* un essai sur l'*Histoire de l'imagerie*; — de M. L. Brière, bibliothécaire-archiviste de la Société historique du Maine; — de M. P. Dupont, doyen de la Faculté des Lettres de l'université de Lille.

Grèce — Le professeur S. Lambros, de l'université d'Athènes, a publié sous le titre de Mélanges (Μικταὶ Σελίδες) un gros volume de 848 pages, enrichi de tables et de gravures. Il contient des conférences sur divers sujets byzantins, les correspondances envoyées par l'auteur aux journaux d'Athènes sur les Congrès des orientalistes et d'histoire tenus à Rome en 1899 et en 1903, et soixante articles de littérature et d'histoire insérés par lui dans les revues grecques et étrangères, dans les *Himerologhia* et les journaux.

La troisième livraison du tome II (1905) du Νέος Ἑλληνομνήμων de M. S. Lambros renferme encore des notices intéressantes concernant les études byzantines. Signalons les renseignements sur l'église byzantine de la Panaghia de Vellas (ancien village de l'Épire) près de Tzoumerki, sur le chemin qui d'Arta conduit à Voulgarélion (p. 289-298). La fondation de l'église remonte à l'an 1281 sous Nicéphore I, despote de l'Épire. Suit une contribution importante à l'histoire de la littérature byzantine, la liste des œuvres de Nicolas Cabasilas et de Démétrius Cydonius d'après le codex 1213 de la Bibliothèque Nationale à Paris. Ce codex contient la collection la plus complète qui existe des écrits de ces deux célèbres théologiens byzantins (p. 299-323). — La livraison renferme aussi deux lettres inédites de Bessarion concernant sa bibliothèque, des notices sur les typographies grecques de Venise, sur un codex liturgique *purpureus* du monastère des Taxiarques, sur la montagne

Digitized by Google

de Klokos près d'Agion, la continuation du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Chambre d'Athènes, une chronique littéraire très abondante et la bibliographie de plusieurs ouvrages ayant trait à la Grèce.

L'archimandrite Damascène Apostolidès a publié une histoire de la célèbre Laure grecque de Calavrita, fondée d'après la tradition en 961 sous l'empereur Nicéphore Phocas : Κτιτορικὸν ἤτοι ἱστορία τῆς ἱερᾶς μονῆς Λαύρας τῆς ἐν Καλαβρύτοις (Athènes, typ. Νομικῆς, 1905. In-8°, 134 p.). L'ouvrage rédigé sur les documents du monastère, contient des matériaux importants pour l'étude du territoire de Calavrita et de ses églises pendant la domination ottomane.

Antoine III Stoudite, patriarche de Constantinople (974-980), n'est pas assez connu comme écrivain, bien qu'il soit mentionné dans la *Geschichte der byzantinischen Litteratur* de Krumbacher comme auteur ascétique et mélode (p. 176, 677). Le codex 162 de la Laure de Saint-Sabasie contient une courte Προτροπὴ εἰς ἐξαγόρευσιν aux moines de Stoudion, dû à la plume de ce patriarche. M. A. Papadopoulo-Kérameus la publie dans le Νέα Σιών, (p. 807-815). L'*incipit* est le suivant : Πατέρες καὶ ἀδελφοί, τῶν γνησίως ἐρώντων ἰδικώτατον καὶ ἐξαίρετον γνώρισμα. Je ne sais pas si ce texte est identique avec le sermon ascétique contenu dans le Codex 65 de la Bibliothèque Impériale de Vienne, p. 263-270. Citons aussi, du même érudit, l'étude sur l'époque où vécut Romanos le mélode : Ὁ χρόνος τῆς ἀκμῆς τοῦ Ρωμανοῦ (Νέα Ἡμέρα, 1905, n. 1604). M. Papadopoulo-Kérameus avait traité le même sujet dans la *Néa Himera* de Trieste en 1902 (n. 1438-1439), en se prononçant contre les conclusions de M. P. van den Ven. D'après M. Papadopoulo-Kérameus, saint Romain aurait vécu au VIe siècle; au VIIe siècle, il était déjà vénéré comme saint dans l'Église grecque.

A Athènes, depuis le 3/16 novembre, paraît un nouveau journal, l'*Hellenismos*, dont le but est de défendre les intérêts politiques et religieux de l'hellénisme.

La livraison de septembre-novembre de la Νέα Σιών est consacrée presque exclusivement à l'école théologique de Jérusalem dont on vient de célébrer le cinquantième anniversaire. L'archimandrite Chrysostome Papadopoulo y a recueilli toutes les notices concernant l'histoire du monastère de la Croix où l'école théologique a son siège (Ἡ ἱερὰ Μονὴ τοῦ Σταυροῦ καὶ ἡ ἐν αὐτῇ θεολογικὴ σχολή, p. 642-783). Cette monographie aurait été plus complète encore si l'auteur avait pu consulter quelques auteurs géorgiens tels que Timothée Gabaichwili et l'évêque Kirion. L'idée de la fondation d'une école théologique à Jérusalem avait été conçue par Denis Cléopas, l'auteur des Commentaires sur les Catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, publiés dans cette ville en 1867 ; mais elle ne put être réalisée que sous le patriarcat de Cyrille II (1845-1872). L'école fut ouverte le 3 octobre 1855. Cyrille II appela à la diriger l'archimandrite Cléopas. Le premier compte-rendu de ses travaux a paru en brochure en 1894 (Ἡ θεολογικὴ Σχολὴ τοῦ

Digitized by Google

Ἱεροῦ Κοινοῦ τοῦ Παναγίου Τάφου κατὰ τὸ ἔτος 1893-1894); depuis lors, les comptes rendus se sont suivis régulièrement chaque année, jusqu'en 1904. En 1904 l'école s'est chargée de la publication de la Νέα Σιών. En 1905, deux nouveaux professeurs furent appelés à y enseigner, Grégoire Papamikhaïl, et J. Karatzas. L'école comprend actuellement sept classes. Aux anciens cours on a ajouté les chaires d'histoire politique, de patrologie, de symbolique, de droit, d'archéologie chrétienne, d'apologétique, de théologie pastorale, de langue russe. Le nombre des élèves qui l'ont fréquentée de 1855 à 1905, est de 485. Les manuscrits de sa bibliothèque ont été décrits et catalogués par T. Tzagareli, Papadopoulo-Kérameus et Ehrard. Le Νέα Σιών donne un compte rendu détaillé des fêtes du cinquantenaire de l'École et du discours de circonstance qui a été lu par l'archimandrite Mélétios Metaxakis, premier secrétaire de la confrérie du Saint-Sépulcre (p. 784-806).

M. Pierre Louvaris, professeur de théologie à l'École, a été nommé directeur de la Νέα Σιών.

— *Décès* — Le 23 septembre (6 octobre) 1905, au mont Athos, est décédé Alexandre Evmorphopoulos, appelé Lavriotes, moine de la Laure de Saint-Athanase. Il était très versé dans la connaissance des manuscrits grecs conservés dans la Bibliothèque des monastères du Mont Athos, et il a publié, surtout dans la *Vérité Ecclésiastique* de Constantinople, un grand nombre de documents ayant trait à l'histoire de l'Église grecque.

A. Palmieri, O. S. A.

Italie — Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs les lignes suivantes détachées d'une lettre que Sa Sainteté Pie X vient d'adresser à Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle, à l'occasion de son livre *L'œuvre des Apôtres* :

« Ce qui, chez vous, demeure aussi spécialement digne d'éloge, c'est que, dans votre manière d'exposer les textes sacrés, vous vous êtes appliqué à suivre, par respect de la vérité et pour l'honneur de la doctrine catholique, la voie dont, sous la direction de l'Église, il ne faut jamais s'écarter. Tout comme, en effet, on doit condamner la témérité de ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre le goût de la nouveauté que l'enseignement de l'Église, ne craignent pas de recourir à des procédés critiques d'une liberté excessive, il convient de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse scripturaire ayant eu cours jusqu'à présent, alors même que, par ailleurs, la foi demeurant sauve, le sage progrès des études les y invite impérieusement. C'est entre ces deux extrêmes que, fort heureusement, vous marquez votre route. Par l'exemple que vous donnez, vous prouvez qu'on n'a rien à craindre, pour nos saints Livres, de la vraie marche en avant réalisée par la science critique, et que même il peut y avoir tout avantage pour ces Livres à recourir aux lumières apportées par cette science. Et, de fait, il en est ainsi toutes les fois qu'on sait l'utiliser avec prudence et sage discernement, comme Nous constatons que vous l'avez fait vous-même. »

« Des paroles comme celles que nous venons de citer, dit le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse (1906, p. 101), impliquent un juge-

Digitized by Google

ment sur les trois tendances qui sont actuellement aux prises, la tendance loisyste, la tendance progressiste et la tendance stationnaire. La réprobation de la première ne faisait pas question ; mais le conflit des deux autres, surtout depuis l'intervention si animée de quelques va-t-en guerre, pouvait passer pour aggravé. On vient de voir comment la sagesse du Saint-Siège met toutes choses au point. »

D'autre part, dans un bref donné le 17 mars dernier, S. S. Pie X, constatant que « la question biblique a revêtu aujourd'hui une importance qu'elle n'a peut-être jamais eue auparavant », porte une série de dix-huit prescriptions tendant à assurer dans tous les séminaires un enseignement des Saintes Écritures véritablement complet et qui soit à la hauteur des nécessités des temps et de toutes les découvertes récentes.

— On connaît les immenses services que la Congrégation des Méchitaristes arméniens de Venise (Saint-Lazare) a rendus dans le domaine de la littérature ecclésiastique arménienne. Elle est, depuis longtemps, le seul centre important d'études arméniennes. Sa bibliothèque possède un trésor considérable de manuscrits et sa typographie, très riche en caractères orientaux, ne cesse de publier des ouvrages ayant trait à l'histoire civile et religieuse de l'Arménie. Parmi les volumes parus en 1905, je crois utile d'attirer l'attention sur ceux qui touchent d'une manière spéciale à l'histoire de l'Église. Le P. Chérubin Tcherakian a édité le troisième volume des Apocryphes arméniens *(Anganon ghirk nor ghtagaranaths* Vol. III *Arhakelagank*. Venise, 1905, xv-496 p.). Il contient la version arménienne des Actes des Apôtres, tirée de manuscrits du xie-xive siècle conservés à Saint-Lazare et d'un manuscrit de Londres. L'éditeur a dressé la liste des variantes des divers manuscrits et il ajoute, à la fin du volume, la table des noms propres. Les deux premiers volumes de ce recueil, rédigés par les P. Sarkis Ovsepiantz et Isaie Daietzi, ont paru en 1896 et 1902 et renferment les apocryphes de l'Ancien Testament.

Les Méchitaristes ont publié aussi un ouvrage posthume du P. L. Alischan, le célèbre géographe et historien de l'Arménie, mort en 1903. L'ouvrage est intitulé « L'Arménie avant d'être Arménie » *(Haiastan Haratch kan zlineln Haiastan*, 290 p.) et traite de l'Arménie préhistorique et des anciennes dynasties arméniennes jusqu'à Tigrane.

Le P. B. Sarkisian a fait paraître, avec une préface et des notes, une chronologie anonyme *(Ananun jamanagakrutiun)*, rédigée au viie siècle d'après d'autres chronographes plus anciens. — Le même auteur a mis au jour une œuvre de longue haleine, qu'on pourrait définir l'histoire littéraire des Méchitaristes de Saint-Lazare : *Mekhitharian Miabanutian iergharіuramian kragan gordsuneutiunn ou nechianavor gortsitchnere* (L'activité littéraire de deux siècles de la Congrégation des Méchitaristes et ses représentants les plus illustres). L'ouvrage in-4° compte plus de 400 pages, et est divisé en 14 chapitres. Ceux qui traitent des nombreuses publications de la typographie de Saint-Lazare, ont un intérêt spécial pour la littérature arménienne ecclésiastique.

Digitized by Google

Le P. S. Ėprikian a fait paraître le deuxième volume du Dictionnaire géographique de l'Arménie *(Bnasckharhigh Bararan)* qui arrive à la lettre *Ghen* : l'auteur a mis à contribution les écrits du Père Alischan, et son ouvrage est enrichi de gravures.

Michel Portoucal Pascha a publié des études sur l'histoire d'Élisé *(Jeghiscei batmuthian vra knnadatutiunk)*; elles ont pour objet l'influence du persan sur le style de cet écrivain du ve siècle. Dans le *Pazmaveb* (la revue méchitariste de Venise, fondée en 1843), le P. Astourian publie aussi des extraits de l'histoire du même auteur, trouvés à Marach dans quelques feuillets d'un manuscrit du xiie siècle, et les compare avec le texte édité en 1903 par M. Portoucal Pascha *(Ieghiscei Batmouthian noraghiut hataghotorner*, Pazmaveb, 1906, n. I, p. 7-10). Dans la même revue, le P. G. Sahaghian continue ses études sur les empereurs byzantins d'origine arménienne et trace la biographie de l'empereur Jean Tzmiscès (*Iovhannes Tgmecghigh*, Ib , p. 16-24).

Les autres publications de l'année 1905 concernent la littérature ou l'ascétisme.

Dans une des dernières séances de la Commission romaine d'archéologie sacrée, Mgr Cosma Stornaiolo, le savant éditeur du Catalogue des *Codices Urbinates graeci* de la Bibliothèque vaticane, a lu une communication très intéressante sur la Χριστιανικὴ τοπογραφία de Cosmas Indikopleustes. Mgr Stornaiolo prépare la superbe édition phototypique du Codex Vatican de cet ouvrage. A raison de ses miniatures, ce codex passe pour un des plus beaux monuments de l'art byzantin; quelques écrivains le considèrent comme l'archétype des autres manuscrits. Mgr Stornaiolo est arrivé à des conclusions originales qui sur plus d'un point ne s'accordent pas avec les théories en vogue chez les érudits. Il revendique pour Cosmas le surnom d'Indikopleustes. A son avis, Cosmas a embrassé la vie monastique à Alexandrie. Le système de cosmographie biblique qu'il développe, n'a pas été inventé par lui; il avait été déjà élaboré dans l'école exégétique d'Antioche et avait été reçu dans la suite à Édesse et à Nisibe. Sur l'âge du Codex Vatican, Mgr Stornaiolo rejette les opinions fantaisistes, et s'en tient à l'opinion plus commune, appuyée par des arguments paléographiques, qui l'attribue au ixe siècle. D'après les inventaires de la Bibliothèque vaticane, celle-ci ne possède le précieux manuscrit que depuis la seconde moitié du xve siècle. Il n'est pas complet. Outre les lacunes qu'on remarque aussi dans les Codices Sin. et Laur., il ne renferme pas les livres XI et XII, et il lui manque douze feuilles entre les livres IV VI. Ce n'est pas un prototype, mais une copie remaniée. Ses miniatures le faisaient déjà appeler par un anonyme du xvie siècle, ἀλαλὲς ὡραιότατον. Elles ont en réalité, par leur beauté classique, leur originalité et la perfection de technique qu'elles révèlent chez le miniaturiste, une valeur artistique considérable. Mgr Stornaiolo a mis en lumière l'importance des notices concernant l'Abyssinie, que renferme l'œuvre de Cosmas, comme aussi celle des miniatures qui nous ont gardé les costumes des *ascaris* abyssins au vi^e siècle de l'ère chrétienne.

Digitized by Google

Ces renseignements seront développés dans la savante préface de l'édition phototypique du codex, qui paraîtra, on l'espère au moins, à la fin de l'année courante. — De son côté, M. Pio Franco dei Cavalieri prépare l'édition phototypique du fameux *Menologium Basilianum*, et Mgr Vattasso, comme nous l'avons déjà dit, un Index complet des *Incipit* de la *Patrologie latine* de Migne. A. Palmieri, O. S. A.

— M. Emilio Calvo a publié à Rome, chez Loescher, la *Bibliografia di Roma nel medio evo*, le premier des quatre volumes d'une bibliographie complète de Rome du ve au xxe siècle. L'ouvrage comprend la période qui va de 476 à 1499 et contient douze cents indications. Il est divisé en bibliographie générale, bibliographie générale pour le haut moyen âge, bibliographie particulière pour cette période, de même pour le bas moyen âge et le xve siècle. Chacune de ces sections est elle-même subdivisée en histoire civile, histoire ecclésiastique, gouvernement et administration, topographie, épigraphie, numismatique, instruction etc. Le livre se termine par un index des matières et des sujets et par un autre des noms d'auteurs, éditeurs et traducteurs.

Ce n'est pas seulement une étude de géographie que M. Francesco Nicotra nous donne sous le titre *Dizionario illustrato dei Communi siciliani compilato col concorso d'insigni collaboratori e dei Municipi della Sicilia* (Palerme, 1905, in 8, fascicules 1 à 3). Ce dictionnaire renferme en effet une bibliographie très complète sur chaque sujet ainsi que des notices historiques et archéologiques intéressantes. A signaler principalement celles sur Acireale rédigées par le chanoine Raciti Romeo. L'ouvrage sera complet en 50 volumes.

Pour la nouvelle édition des *Rerum italicarum scriptores*, on annonce comme prochaines les publications suivantes : Giulio Bertoni et Emilio Paolo Vicini : *Chronicon Estense*. — Luigi Alfredo Botteghi : *Annales sanctae Justinai Patavine* connues jusqu'ici sous le titre *Chronicon de rebus gestis in Lombardia*, etc. — Giuseppe Brizzolara : *Memorie delle guerre contro la signoria di Venezia di Cristoforo da soldo*. — Ludovico Perroni Grande : *Brevis historia liberationis Messenae a Sarracenorum jugo per comitem Rogerium normannum factae a 1060*. — Evelina Menghini : *Cronache Forlivesi de Leone Cobelli*.

Dans l'*Archivio Muratoriano* (n° 3, 1906, p. 129-141), M. Giuseppe Mezzalinti indique les divers manuscrits de ces *Cronache Forlivesi*.

La *R. Deputazione Veneta di storia patria* se fait remarquer par sa louable activité. Dans les *Miscellanea di Storia Veneta* (2e série, tome XI), M. Sébastien Rumor publie le premier volume de *Gli scrittori vicentini dei secoli decimottavo e decimo nono*, qui comprend les lettres A à F (20 francs, p. 806). La bibliographie de chaque auteur est précédée d'une courte biographie. La Société a de plus décidé les publications suivantes : *Atti della Nazione Germanica presso l'università di Padova dal secolo XVI*. — *I Documenti intorno ai maestri e alle scuole sotto la republica fino al 1500*. Enfin

Digitized by Google

le VIIe volume des *Regesti dei commemoriali* est sous presse. A signaler encore dans le *Nuovo archivio veneto* (1906, 1e partie, p. 89 à 129), l'analyse de 39 manuscrits que donne CESARE FOLIGNO sous le titre *Codici di materia veneta nelle biblioteche inglesi.*

La Société italienne d'archéologie et d'histoire de l'art qui s'est récemment constituée à Rome, a formé son bureau le 11 mars. Ont été élus : *président* : Domenico Comparetti ; *vice présidents* : Luigi Pigorini, Edoardo Brizio, Corrado Ricci, Bonaventura Chigi Zondadari ; *conseillers* : Rodolfo Lanciani, Giulio Baloch, Federico Halbheri, Emmanuele Loewy, Luigi Savignoni, Luigi Cantarelli, Federico Hermanin, Giovanni Monticolo, Bartolomeo Nogara, Adolfo Apolloni, Giovanni Rosadi ; *secrétaire* : Lucio Mariani; *sous-secrétaires* : Roberto Paribeni, Pietro d'Achiardi ; *administrateur* : Angelo Colini ; *trésoriers* : Vincenzo Lanciarini, Andrea Vochieri, Pasquale Seccio.

Une nouvelle revue *Augusta Perusia, Rivista di topografia, arte et costume dell' Umbria,* a été publiée le 15 janvier sous la direction de M. CIRO TRABALZA. Elle paraîtra tous les mois, en fascicules de 16 pages à double colonne et comprendra tout ce qui peut intéresser la vie historique dans les monuments, les costumes, etc., comme aussi la défense des reliques d'art local (Prix de l'abonnement : Italie, L. 6 ; Étranger, L. 7,50).

La célèbre collection *Studi e testi,* éditée par la typographie vaticane, a cessé sa publication. Le dernier ouvrage paru est celui de M. G. MERCATI : *Opuscoli inediti del Beato card. Giuseppe Tommasi,* dont la *Revue d'histoire ecclésiastique* a donné l'analyse dans son dernier numéro (p. 223-224).

Le travail de M. MICHELE DE SANTI, *Studio storico del santuario di S. Maria Mater Domini in Nocera de Pagani* (Naples, 1905, 126 p.) est le fruit de sérieuses recherches faites dans les archives du sanctuaire et à celles de Naples. Malheureusement il a été écrit hâtivement et l'auteur semble manquer de connaissances d'histoire générale. Il parle du duché de Naples en 552 ; Arechi aurait pris le titre de prince en 760 (p. 78) ; Nicolas II aurait été déposé du souverain pontificat par Hildebrand (p. 53). De même, lorsqu'il étudie les richesses artistiques de l'église, M. de Santi aurait dû mentionner le livre de Bertaux ou celui de Dehio et Bezold. Il y aurait trouvé, notamment pour le baptistère, des détails intéressants.

Le P. JUBARU, S. J., a découvert à Anagni un petit cimetière chrétien et beaucoup de ruines qui lui font croire avoir retrouvé le *Vicus Moricinus,* dont il est question dans les actes de S. Pierre, évêque d'Anagni au XIe siècle.

La commission d'archéologie chrétienne a fait exécuter de nouvelles fouilles aux environs d'une entrée du cimetière de Priscille, située sur la *via Salaria.* Il semble bien que cette partie corresponde à l'ancien cimetière *di Novella.*

En 1907, l'université de Turin attribuera le prix Picozzi à une étude d'archéologie. Seuls les italiens peuvent concourir.

Digitized by Google

Décès. — Le 6 décembre 1905, la *R. deputazione di storia patria di Modena* a perdu deux de ses membres : le professeur FERDINANDO ASIOLI et le marquis ALEXANDRE MAGNI GRILLI.

En décembre, sont morts à Rome le R. P. GALLERANI, S. J., directeur de la *Cavilta cattolica*, et le R. P. A. DE CARA, S. J., rédacteur à la même revue et orientaliste distingué.

M. R. BOBBA, professeur ordinaire d'histoire de la philosophie à l'université de Turin, est décédé dans cette ville, le 14 décembre.

Le 14 janvier, est mort à Venise, M. N. BAROZZI, directeur du musée archéologique de cette ville Il a pris, entre autre, une part active à la publication du *Diarii* de Marino Sanuto. H. DUBRULLE.

Pays-Bas. — Le 24 janvier dernier, s'est constituée à Zwolle la Société de Thomas a Kempis. Elle a pour but de réunir *a*) un exemplaire de chacune des différentes éditions des œuvres de Thomas a Kempis ; *b*) un exemplaire des travaux dont il a été l'objet ; *c*) les tableaux et les images qui se rapportent au célèbre écrivain ; *d*) autant que possible, tout ce qui intéresse la dévotion *moderne*, le mouvement religieux qui s'est développé au XVe siècle autour de Thomas a Kempis et dans lequel le monastère de Windesheim a joué un grand rôle. Ont été élus : *Président*, M. F. A. HOEFER ; *secrétaire*, M. J. KALF ; *trésorier*, M. C. W. VAN DER POT. Parmi les membres du bureau, nous trouvons M. P. J. H. CUYPERS, le célèbre architecte catholique ; le baronet V. E. L. DE STUERS ; M. N. VAN BALEN ; etc.

— Des catholiques hollandais ont fondé, le 17 mai 1904, une Société d'apologétique, dite de *Petrus Canisius*. Elle a pour but de défendre l'Église catholique et d'en mieux faire connaître la nature, les doctrines et les tendances. Divisée en trois sections, elle s'efforce d'atteindre ce but notamment par la publication de tracts scientifiques en matière de théologie (section A), de philosophie (section B) et d'histoire, arts et lettres (section C). Le premier compte rendu des travaux de la Société a été distribué au mois de janvier (*Eerste Jaarverslag der Apologetische Vereeniging « Petrus Canisius » 17 Mei 1904-30 Juni 1905*. Amsterdam, Electr. Drukkerij « 't Kasteel van Aemstel »). Par la force même des choses, les publications de la première année ont été peu nombreuses. Dans le domaine de l'histoire, nous ne pouvons signaler qu'une étude du R. P. TH. BENSDORP : *Legende of Historie ? De Geschiedkundige Geloofwaardigheid der Evangelie-verhalen* (Amsterdam, G. Borg, 1904). On annonce comme devant paraître prochainement plusieurs études historiques sur les questions suivantes : Une étude sur l'existence et l'organisation de l'Église jusque vers l'an 120 ; l'Église et l'Inquisition ; la mort de Hypatia et S. Cyrille ; Jacqueline de Bavière et Martin V ; l'appréciation des faits historiques par les Catholiques. Le président de la section C demande aux historiens catholiques un exposé de la situation des catholiques néerlandais aux temps de la République et une description de l'histoire nationale d'après ses principaux personnages.

Digitized by Google

Espérons que ces publications ne seront pas toutes des travaux de seconde main et qu'on y rencontrera un bon nombre d'études originales.

Le Dr D. G. Rengers Hora Siccama, professeur de droit national ancien et d'encyclopédie des sciences juridiques, a inauguré, le 5 mars dernier, ses cours à l'université d'Utrecht par un discours sur la continuité du droit dans la querelle relative aux chapitres d'Utrecht *(De samenhang in het recht bij den strijd over de Utrechtsche kapittelen)*. Il s'agit des cinq chapitres d'Utrecht qui constituaient autrefois le premier membre des États de la province. Ils s'étaient sécularisés pendant la seconde moitié du XVIe siècle, mais avaient conservé leurs biens et revenus. Vers le milieu du XVIIe siècle, une grande dispute s'éleva entre Voet d'un côté et Schoock avec Maresius de l'autre, sur la nature de ces biens et sur les droits et obligations qui en résultaient pour leurs possesseurs. Les théories des deux parties adverses sont examinées par le jeune professeur avec pénétration et sagacité. Il avait d'ailleurs tout récemment traité la même question dans sa dissertation très remarquée sur les biens ecclésiastiques sous le droit canon, réformé et neutre *(De geestelijke en kerkelijke goederen onder het canonieke, het gereformeerde en het neutrale recht)*.

Dans l'Église Réformée des Pays Bas *(Nederlandsch Hervormde Kerk)*, il est toujours question de réorganisation. Le 29 août 1905, le Synode a nommé une commission composée de sept membres chargée de présenter un rapport sur le sujet avant le 1er mai 1906. Entretemps, le docteur S. D. van Veen, professeur à l'université d'Utrecht, a examiné la question dans son livre : *De organisatie der Ned. Herv. Kerk, beschouwd in het licht van belijdenis en geschiedenis* (Utrecht, G. J. A. Ruys, 1905, 107 p.). L'ouvrage est divisé en cinq chapitres qui exposent successivement le désir de réorganisation, les principes réformés suivant lesquels l'Église doit être organisée, la pratique des Réformés avant 1816, l'organisation actuelle et la nécessité de la réorganisation.

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur portée par le ministère Kuyper a été promulguée le 6 juin 1905. En vertu de cette loi, les universités libres jouissent, sous certaines conditions, du droit de conférer des grades avec les mêmes effets que ceux des universités de l'État. C'est là sans nul doute un événement heureux pour les Catholiques et il a déterminé l'épiscopat néerlandais à fonder la *Radboudstichting* en vue de préparer l'érection d'une université libre catholique (voir RHE., t. VI, 1905, p. 949, VII, p. 228). Mais les Réformés, qui ont déjà depuis 25 ans leur université libre à Amsterdam, profiteront plus encore des avantages de la nouvelle loi. On peut se rendre compte de l'importance de cette université en jetant un coup d'œil sur l'annuaire de l'association des étudiants de l'université libre pour l'an 1906 *(Almanak van het studentencorps aan de Vrije Universiteit 1906*. Amsterdam, J. Clausen, 1905. In-4, VIII-363 p.). Cet annuaire présente un intérêt tout particulier, parce qu'il a été composé surtout en vue de fêter le 25e anniversaire de la fondation de l'université. Nous y trouvons tou

Digitized by Google

d'abord des détails sur le personnel, l'organisation, l'activité scientifique de l'institution *(Vrije Universiteit*, p. 21-118); ensuite une bibliographie des travaux du corps professoral (*Memorabilia*, p. 181-230). Celle-ci atteste la fécondité prodigieuse de quelques auteurs, entre autres du prof. Abr. Kuyper, l'éminent chef du cabinet de 1901-1905. Les titres de ses ouvrages n'occupent pas moins de 10 pages. Signalons enfin dans les mélanges *(Farrago*, p. 231-349) deux articles des professeurs J. Woltjer et H. Bavinck. Ils traitent au point de vue réformé, le premier de la science et la conception du monde *(Wetenschap en wereldbeschouwing)*, l'autre de l'essence du christianisme *(Wezen van het Christendom)*. On peut apprécier, en parcourant cet annuaire, tous les services que l'université libre a déjà rendus aux Réformés. Et pourtant ces résultats ont été obtenus avec des ressources restreintes et un petit nombre d'hommes de talent. C'est un exemple pour les Catholiques.

Les archivistes de l'État viennent de publier leurs rapports pour l'année 1904 *(Verslagen omtrent 's rijks oude archieven*, XXVII, 1904. La Haye Mart. Nyhoff, 1905, IV et 821 p., 1 grav. In-8°. Fl 6). Plusieurs de ces rapports sont accompagnés d'annexes très importantes, que nous signalons à l'attention des travailleurs. M. L. Lasonder, archiviste-adjoint à Middelbourg, donne (p. 203-238) un inventaire des registres de l'État civil (1796-1814) qui sont conservés au dépôt des archives en Zélande *(Registers van den Burgerlijken stand, berustende in het rijks archief-depôt in Zeeland)*. M. G. Bos, archiviste à Groningue, publie (p. 315-424) un inventaire des archives des châteaux de Menkema et Dyksterhuis *(Inventaris van de Huis-archieven Menkema en Dyksterhuis)*. M. A. J. A. Flament, archiviste de l'État à Maestricht, décrit (p. 543-653) un grand nombre d'archives civiles et religieuses provenant de la province de Limbourg et conservées à Dusseldorf *(Regesten en inventaris der archivalia van collegiën, ambtenaren, heeren en heerlijkheden, kapittels en kloosters in Limburg, zich bevindend in het « Kön. Preuss. Staatsarchiv » te Dusseldorf)*. Enfin M. A. C. Bondam, archiviste à Bois-le-Duc, publie (p. 687-802) un inventaire des archives locales conservées à la maison communale de Raamsdonk (*Inventaris van de oude Archieven dagteekenende voor den franschen tijd, berustende ten gemeente-huize van Raamsdonk)*.

La troisième livraison du répertoire de M. L. D. Petit (voir RHE, t. VI, 1905, p. 729) vient de paraître. Elle contient les titres des publications relatives à l'histoire et la topographie locale de la Gueldre (suite), de la Hollande, de la Zélande et de la province d'Utrecht.

Nominations. — Le Dr. F. de Haan vient de recevoir sa nomination définitive de *landsarchivaris* aux Indes néerlandaises.

M. A. C. Bondam, archiviste de l'État en Gueldre, a été nommé archiviste de la ville d'Arnheim.

Le Dr. J. S. van Veen, *adjunct-commies* aux archives de l'État en Gueldre, a été promu au grade de *commies*.

Digitized by Google

Décès. — Dans les premiers jours du mois de mars, on a annoncé la mort du Dr. M. A. van Melle, professeur d'histoire de la philosophie à l'université d'Amsterdam.

Le 28 mars, est décédé à Rome, le R. P. W. Van Heteren, O. S. B., âgé de quarante-neuf ans. Il a publié une étude historique sur l'abbaye d'Egmond. G. G.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Roumanie. — On a célébré en Bulgarie le vingt-cinquième anniversaire de la mort de Néophyte Rilsky, né au village de Bania (arrondissement de Razlog) en 1793. Professeur aux écoles du monastère de Rila, de Samokov, et à l'école théologique de Halki, le Père Néophyte, dont l'influence sur le clergé bulgare a été considérable, est l'auteur de la première grammaire bulgare et du ***Dictionnaire de la langue bulgare***, resté malheureusement inachevé. Il mourut le 4 janvier 1881.

M. V. N. Zlatarsky, professeur d'histoire bulgare à l'université de Sofia, a été chargé d'écrire l'histoire d'Euthyme, le dernier patriarche bulgare, fameux par ses travaux littéraires et par le rôle qu'il a joué au milieu des malheurs qui frappèrent son pays (1361-1362). La découverte récente de son tombeau a poussé le gouvernement bulgare à confier à M. Zlatarsky l'honneur d'écrire sa biographie.

L'ancienne église de Sainte-Sophie à Sofia sera transformée en musée ecclésiastique. Une commission d'archéologues et d'ingénieurs en prépare les plans.

L'université de Sophia a publié son premier Annuaire. M. A. Théodorov, professeur et prorecteur, y résume l'histoire de l'institution. L'université date seulement du 1er janvier 1889, et elle n'eut d'abord que la seule faculté des Lettres. La durée des études était alors fixée à trois ans. La Faculté de Sciences fut créée en 1890, et celle de Droit en 1892/1893. Le 20 décembre 1894, l'université fut définitivement constituée, et la durée des études fut fixée à quatre ans. Pendant l'année 1903-1904, elle comptait 41 professeurs, 1 directeur, 7 assistants, et 796 étudiants. La bibliothèque aurait une valeur de plus de 300.000 francs ; le budget annuel de l'université s'élève à une somme totale de 369.270 francs.

Le rapport présenté au ministre de l'instruction publique en Roumanie sur la réorganisation de la Faculté théologique de Bucharest par le Dr Jean Cornou, doyen de cette faculté, insiste sur la nécesité de la création d'une chaire de philosophie à cette faculté. La faculté aurait alors douze chaires : 1. Exégèse de l'Ancien Testament et hébreu ; 2. Méthodologie théologique et exégèse du Nouveau Testament ; 3. Herméneutique et grammaire du grec du Nouveau Testament ; 4. Histoire de l'Église universelle ; 5. Histoire de l'Église roumaine ; 6. Théologie dogmatique générale et symbolique ; 7. Théologie dogmatique spéciale ; 8. Histoire des dogmes et patrologie ; 9. Philosophie ; 10. Théologie morale ; 11. Droit canon ; 12. Théologie pratique.

Digitized by Google

Au 1er novembre 1905, l'université de Bucharest comptait 3004 étudiants inscrits, dont 2765 roumains du pays, 43 de Transylvanie, 25 de Macédoine, 3 de Bessarabie, 1 de Bucovine et 30 étudiants étrangers.

M. Nicolas Jorga, l'éminent historien roumain, a été chargé de l'organisation de la section historique à l'exposition nationale roumaine de 1906. M. Jorga a entrepris récemment un voyage dans l'Ardéal (Autriche) et dans différents monastères et établissements de Transylvanie: il a découvert un grand nombre de vieux ouvrages et documents d'une importance considérable pour l'histoire nationale et littéraire de la Roumanie. Ces ouvrages figureront dans la section historique de la prochaine exposition.

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition du VIe volume de l'Encyclopédie théologique orthodoxe (*Pravoslavnaia bogoslovskaia entziklopediia*. T. VI : *Javan Joann Maronit*. Saint-Pétersbourg, Milstein et Nevskaia, 1905, 1026 col. in-8). Après la mort de M. A. Lopoukhin, nous l'avons déjà dit, la direction de l'œuvre a été confiée à M. N. Gloubokovsky, le savant exégète de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Les récents événements de Russie ont retardé la publication de ce VIe volume, et n'ont pas permis d'y réaliser toute les améliorations que M. N. Gloubokovsky a en vue. D'ailleurs, quand le nouveau Comité de rédaction est entré en fonctions, la plupart des matériaux du nouveau tome étaient déjà prêts. On a donc dû se borner à remanier certains articles et à ajouter quelques notes. Néanmoins, le VIe volume de l'Encyclopédie fait meilleure mine que les précédents et nous savons gré à M. Gloubokovsky du rude travail qu'il s'est imposé pour lui donner un cachet plus scientifique. Dans la liste des collaborateurs, figurent des noms illustres, tels que ceux d'E. Goloubinsky, l'éminent historien de l'Église russe, de N. Kondakov, l'historien de l'art byzantin, de P. Jouzé, l'orientaliste distingué de l'Académie ecclésiastique de Kazan, etc. Conformément au désir qui en a été exprimé ici, la bibliographie du volume est plus soignée, et les articles concernant l'Occident, quelques-uns au moins, ont été rédigés avec plus de compétence. On trouve encore de nombreuses fautes dans la reproduction des noms et des textes en langues étrangères; mais il paraît que les grèves continuelles des ouvriers typographes n'ont pas permis un travail plus soigné de correction.

Signalons ici les articles les plus remarquables de ce volume; comme toute œuvre de compilation, il renferme des travaux fort intéressants et des travaux superficiels.

M. Serge Troïtzky, professeur à l'école ecclésiastique Alexandre Newsky à Saint-Pétersbourg, a rédigé la notice sur les Jacobites (col. 12-29); elle donne de bons renseignements sur les relations actuelles entre ces hérétiques monophysites et l'Église orthodoxe russe. M. Jouzé y a ajouté des notes érudites. — L'article sur l'apôtre saint Jacques et son épître est dû à M. Bogdachevsky, le savant exégète de Kiev (col. 42-55). Le prof. A. Lébédev, de l'université de Moscou, y a inséré une intéressante étude, déjà publiée en

Digitized by Google

brochure sur le même apôtre et les controverses relatives aux « frères du Seigneur » (col. 55-91). — Le prêtre A. Pétrovsky, professeur au séminaire ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a traité la question de l'authenticité et de la valeur historique et liturgique de la liturgie dite de Saint-Jacques (col. 91-103).

Les Jésuites sont l'objet de trois notices du volume : M. A. Boulgakov, professeur extraordinaire à l'académie ecclésiastique de Kiev, a retracé, trop brièvement, leur histoire (col. 220-225); le professeur ordinaire A. Bronzov, de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a exposé la morale des Jésuites (col. 225-223), et M. A. Chostine, professeur extraordinaire à l'académie ecclésiastique de Moscou, a comparé la confession *jésuitico-catholique (!)* à la confession telle qu'elle est pratiquée dans l'Église orthodoxe (col. 232-249). Ces articles ont été redigés d'après les écrits de Huber, Herzog, Goetz, Zöckler, Doellinger-Reusch, Ellendorf, Andreä, Burggraf, etc. et en général des auteurs vieux-catholiques et protestants. Puisqu'il s'agit d'un ordre religieux qui a joué un rôle si marquant dans l'Église catholique et a puissamment contribué au développement des sciences sacrées, il aurait été spécialement opportun de se souvenir ici de l'adage : *Audiatur et altera pars.* On aurait dû, en particulier, attribuer moins d'importance aux pamphlets de l'ex-jésuite Paul Hoensbroech, que le tribunal de Cologne vient de condamner pour n'avoir pas su faire la preuve de ses accusations contre la morale des Jésuites (cfr. *Kölnische Volkszeitung*, 3, 4, 7 et 10 avril 1905). On aurait dû par contre prendre en considération les arguments apportés dans cette question par le P. B. Duhr dans son ouvrage *Jesuiten-Fabeln*, qui est arrivé en peu de temps à une quatrième édition (1904). Quelques assertions de M. Chostine sont dénuées de tout fondement. Il affirme par exemple que dans la confession chez les catholiques on n'est pas tenu de révéler les circonstances aggravantes, à moins que celles-ci ne changent l'espèce du péché; qu'on n'est pas tenu dès lors, de déclarer en confession combien de fois le péché a été commis, s'il a été commis en secret ou en public, par légèreté par faiblesse, ou par mépris formel de Dieu et de ses lois, etc.! La notice concernant les Jésuites en Russie est trop courte, une colonne à peine, et on n'y cite pas même l'ouvrage capital du P. Zalewski sur les Jésuites de la Russie Blanche, qui ont joué dans ces régions, aux XVIe et XVIIe siècles, un grand rôle au point de vue religieux et littéraire.

L'article sur Jérusalem (col. 363-580), dû à plusieurs collaborateurs, est de beaucoup le plus long et le plus savamment rédigé du volume ; il est enrichi d'un grand nombre d'illustrations. — Le professeur I. I. Sokolov a raconté les vicissitudes de l'Église de Jérusalem depuis ses origines jusqu'à nos jours. Il est regrettable de trouver encore sous la plume du savant professeur, quand il traite de l'Église latine en Palestine, des expressions qui ne sont plus de mode dans les études sérieuses : *papistes, fanatisme, ad majorem Dei gloriam*, etc. Pour faire avancer l'œuvre de rapprochement des diverses confessions chrétiennes, il faut se défendre de part et d'autre de manières de parler qui réveillent les anciennes rancunes ou accentuent les divisions. Sur la vie littéraire du patriarcat grec de Jérusalem, les

Digitized by Google

renseignements donnés par M. Sokolov sont trop peu développés ; l'auteur se serait utilement servi en cette matière des divers Comptes rendus de l'école théologique du monastère de la Croix, ouverte en 1855 (non en 1853). — L'archiprêtre A. P. Popov a résumé son intéressant ouvrage sur le patriarcat latin de Jérusalem à l'époque des croisades. — Le professeur N. Gloubokovsky a traité, avec sa compétence habituelle, les questions relatives au premier synode apostolique de Jérusalem. — Le professeur I. Sokolov s'est occupé du IIe synode tenu, en 1672, contre le patriarche Cyrille Lucaris, pour combattre les infiltrations protestantes dans l'Église grecque. Cette notice, vu l'importance doctrinale du synode en question, aurait dû être traitée avec plus d'ampleur (elle ne comprend qu'une seule colonne). La bibliographie ne mentionne pas les ouvrages de Pichler et de Trivier, ni les études publiées dans la Συμβολική de Mesoloras et dans le Θησαυρὸς τῆς ὀρθοδοξίας de Michalcescu (Leipzig, 1904, p 123-127), où les actes du concile ont récemment été édités. — Le prêtre A. Glagolev, *docens* de l'Académie ecclésiastique de Kiev, a traité la topographie de Jérusalem ancienne et moderne, sans mentionner dans la bibliographie les travaux importants mis au jour dans les derniers temps par les Dominicains, les Franciscains et les Assomptionnistes. — Le professeur N. Kondakov a inséré un essai sur les monuments chrétiens de Jérusalem ; cet essai témoigne d'une connaissance approfondie de l'art chrétien en général et de l'art byzantin en particulier. L'auteur y a résumé les données de son récent voyage archéologique en Palestine et en Syrie.

L'article *Jésus* est très étendu (col. 605-687). On y parle de la vie de Jésus d'après les évangiles (T. Boutkévitch) ; de Jésus considéré comme pasteur des âmes (V. Sokolsky) ; de Jésus comme type de perfection morale (A. Bronzov), du portrait du Christ (A. Goloubzov) ; de l'iconographie chrétienne représentant le Christ (N. Pokrovsky) et du culte du Sacré-Cœur de Jésus (P. Tytchinine), culte que l'Église orthodoxe ne reconnaît pas, le jugeant une innovation qui humanise trop le Christ.

Les articles sur l'apôtre S. Jean et ses lettres (col. 811-867) ont été rédigés par les professeurs Sagarda Bogdachevsky et comptent aussi parmi les meilleurs du volume.

Un grand nombre de notices a été consacré aux saints, écrivains, prélats et personnages illustres qui portent les noms de Jacques, Joachim et Jean. Sous ce dernier nom, on compte presque une centaine d'articles et la liste n'est pas close, puisqu'il n'a pas encore été question des papes de ce nom. — La notice sur S. Jean Chrysostome est suivie de deux bonnes études de l'académicien A. Sobolevsky sur S. Jean Chrysostome dans la littérature russe, et de A. Pétrovsky sur la liturgie qui lui est attribuée.

Les articles consacrés aux théologiens et à différents personnages grecs orthodoxes sont rédigés par le professeur I. I. Sokolov, qui a inséré dans ce volume une biographie de Joachim III, patriarche actuel de Constantinople. — Le *docens* S. Troïtzky a écrit en grande partie les notices ayant trait à l'Occident. Signalons, parmi ces dernières, celles qui se rapportent à S. Janvier, à Jacopone de Todi, à S. Jérôme (L. Pisarev, col. 327-343), à la

Digitized by Google

papesse Jeanne ; dans cette dernière, le professeur A. Viazighine montre l'inanité et la fausseté de cette ridicule légende qui était fort prisée par les historiens néo-grecs de l'Église. — M. Loparev adjoint à la bibliothèque impériale publique a fourni beaucoup de légendes des saints orientaux et russes, et le professeur archiprêtre Th. Titov les notices sur plusieurs écrivains russes et slaves.

En terminant, j'exprime encore une fois le désir que la bibliographie soit mieux soignée par *tous* les collaborateurs : il ne suffit pas bien souvent de citer un ouvrage ou un tome de revue, sans indiquer les pages auxquelles se rapporte la citation. A ceux qui lisent et étudient, on rend un grand service par des indications précises, qui leur épargnent beaucoup de temps, surtout lorsqu'il s'agit de revues qui ont 24 ou 52 livraisons par an et qui manquent parfois de tables de matières.

A ce que nous lisons dans le *Strannik*, les matériaux du VIIe volume sont prêts en grande partie. M. N. Gloubokovsky s'est formé un comité de rédaction qui permet les meilleures espérances. Nous y lisons les noms des professeurs les plus distingués non seulement des académies ecclésiastiques, mais aussi des universités russes (tels A. Lébédev, A. Almazov, D. Aïnalov, le prince I. Djavakov, B. Mélioransky, E. Riédine, M. Spéransky, A. Khakhanov, Th. Ouspensky, P. Pantchenko), de plusieurs savants étrangers (le Dr F. Pijper, professeur à l'université de Leyde, et le professeur A. Cayley Headlam, recteur de *King's College* à Londres) et de prêtres russes qui desservent les Églises russes à l'étranger, ou y achèvent leurs études. A en juger par la liste très longue des nouveaux collaborateurs, l'Encyclopédie théologique orthodoxe fera preuve d'une plus grande largeur de vues et se tiendra à un niveau scientifique plus élevé. Malgré leurs lacunes, les volumes parus jusqu'ici facilitent considérablement aux étrangers l'étude des Églises orthodoxes et en particulier de l'Église russe. L'Encyclopédie rendrait plus de services encore, si on y faisait une part prépondérante aux sujets russes et orthodoxes et si on laissait de côté quelques jugements ou quelques pages où se révèle un esprit d'animosité contre l'Église catholique. Les progrès des sciences sacrées de nos jours doivent tendre à l'union des âmes chrétiennes ; elles seront alors plus à même de combattre les ennemis multiples du christianisme.

M. P. Ghidoulianov, *Privatdozent* à l'université impériale de Moscou, vient de faire paraître un ouvrage très érudit et d'une grande importance pour l'histoire de l'organisation des Églises d'Orient aux premiers siècles du christianisme : « Les métropolites aux trois premiers siècles du christianisme » (*Mitropolity v pervye tri vieka khristianstva*. Moscou, typ. de l'Université, 1905 In-8, VIII-377 p., avec une carte géographique). M. Ghidoulianov s'est proposé de combler une lacune dans la littérature russe de droit canonique, laquelle manquait jusqu'ici d'un ouvrage consacré à l'étude du développement historique du pouvoir administratif dans l'Église. Le volume du savant russe, quoique consacré principalement à l'Orient, s'occupe aussi du siège romain, à raison de l'influence que celui-ci a

Digitized by Google

exercée sur les Églises orientales. En analysant les faits historiques qui se rapportent à son sujet, l'auteur vise à établir la véritable portée et le sens authentique des canons de Nicée et à bien déterminer l'organisation des Églises d'Orient aux trois premiers siècles du christianisme. Il explique d'abord l'origine et les progrès de la communauté ecclésiastique (ἐκκλησία); puis, la fondation et le développement des diocèses d'après la division ethnographique de l'empire romain ; l'institution des synodes et des métropolites, et les canons de Nicée concernant ces derniers. Sans accepter toutes les théories de l'auteur, particulièrement celles qui concernent l'interprétation du VIe canon du concile de Nicée, nous nous plaisons à reconnaître son érudition et le méthode sérieuse qu'il a suivie dans cet ouvrage, qu'on pourrait appeler une géographie historique des anciennes Églises d'Orient.

La deuxième livraison du tome VII de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg renferme les Actes des quarantes martyrs d'Amorion publiés par B. Vasilievsky († 1899) et P. Nikitine (*Skazaniia o 42 amoriiskikh mutchenikakh i tzerkovnaia slujba ikh*, Saint-Pétersbourg, 1905, in-4°, IX-305 p.). Le 23 septembre 1898, à la séance de la section historico-philologique de l'Académie des Sciences, le savant byzantiniste B. Vasilievsky proposait d'éditer, aux frais de l'Académie, le texte de ces Actes copié par le professeur A. Vasiliev dans un codex *miscellaneus* de Paris, et d'y ajouter trois autres textes de la même pièce conservés dans les codices 376, 378, 380 de la Bibliothèque synodale de Moscou (catalogue de l'archimandrite Vladimir). Ne pouvant aller à Moscou, M. Vasilievsky fit copier ces textes, mais il fut empêché par la mort (mai 1899) de donner lui-même l'édition proposée. Le manuscrit fut confié au professeur P. Nikitine qui put collationner ou faire collationner d'autres codices, le Cod. Palatinus du Vatican, le codex 1476 de la Bibliothèque nationale de Paris et les versions slavonnes des menées de Macaire et du codex Suprasliensis. M. Nikitine publie les différentes recensions de son texte et consacre une bonne partie de son volume à des notes érudites et à l'étude des manuscrits. Sur la valeur critique de cette édition, nous renvoyons aux *Analecta bollandiana* (1906, p. 121-122).

L'archiprêtre professeur Th. J. M. Titov a publié récemment la IVe livraison de son « Aperçu critico-bibliographique des travaux les plus récents sur l'histoire de l'Église russe » (*Kritiko-bibliographitcheskii obzor novieichikh trudov po istorii russkoi tzerkvi*. Kiev, Meinander, 1905, 50 p.). Il y examine dix-neuf ouvrages et consacre en particulier un long article au volume du professeur Goetz : ***Das Kiever Höhlenkloster als Kulturzentrum des vormongolischen Russlands*** (Passau, 1904).

Le même professeur a mis au jour la première partie du deuxième volume de son « Histoire de l'Église orthodoxe russe du royaume de Pologne et de Lithuanie aux XVIIe-XVIIIe siècles » (***Russkaia pravoslavnaia Tzerkov v polsko-litovskom gozudarstve v XVII-XVIII vv.***. Kiev, typ. de l'Université de Saint-Vladimir, 1905. In-8, III-481 p. avec une carte géographique). Ce volume est divisé en deux parties : la première retrace l'histoire de la for-

Digitized by Google

mation et de la constitution définitive de la métropole de Kiev en 1685-1686 et celle de son développement historique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; la seconde contient les biographies détaillées des trois métropolites orthodoxes de Kiev, Gédéon Sviatopolk (1685-1699), Barlaam Jasinsky (1609-1707), et Joasaph Krokovsky (1708-1718). Cette partie, plus intéressante que la première, nous donne un tableau historique des conditions religieuses, intellectuelles et politiques dans lesquelles les métropolites orthodoxes de Kiev eurent à exercer leur action à l'époque indiquée. Comme dans le volume précédent, M. Titov a travaillé sur des documents le plus souvent inédits.

Arsène Matziévitch, métropolite de Rostov et de Iaroslav († 28 février 1772), est un de rares prélats de l'Église russe qui surent, dans la lutte de celle-ci contre les empiétements du pouvoir civil, se montrer énergiques et inflexibles jusqu'à l'exil et à la mort. Sous le règne de l'impératrice Élisabeth Pétrovna, il protesta contre la sécularisation des biens ecclésiastiques ; cette conduite lui valut d'abord la relégation dans le monastère de Saint-Nicolas à Korel (gouvernement d'Arkangelsk) et ensuite l'emprisonnement dans la forteresse de Revel, où il mourut épuisé par ses souffrances morales et les mauvais traitements de ses geôliers. La vie de cet intrépide prélat et l'histoire de la sécularisation des biens ecclésiastiques en Russie avaient fait déjà l'objet de nombreuses monographies écrites par Tchistovitch, Ikonnikov, Barsov, Pekarsky, Mstislavsky, Gortchakov, Zavlialov, Milioutin, Sémevsky, Rostislavov, etc. A ces études, il faut ajouter maintenant le beau travail du prêtre M. St. Popov, prêtre de Saint-Pétersbourg : *Arsenii Matziévitch, mitropolit Rostovskii i Iaroslavskii* (Saint-Pétersbourg, 1905. In-8°, VII-264-XXVIII p.). M. Popov a utilisé des sources inédites, le manuscrit 119 des archives du Saint-Synode qui contient le premier procès d'Arsène, et d'autres pièces de la chancellerie du gouvernement d'Arkhangelsk, du ministère des affaires étrangères, etc.

Saint-Pétersbourg est le siège d'une Commission spéciale pour l'analyse et la description des pièces contenues dans les Archives du Saint-Synode (*Kommissiia po razboru i opisaniu Arkhiva Sviatiéichago Sinoda*). Cette commission, fondée en 1865 sous le Procureur en chef du Saint-Synode, le comte Dmitri Tolstoi, a pour but de mettre en ordre et de publier les documents des archives du Saint Synode, dont le nombre s'élève actuellement à 460.000, renfermés dans 6.000 volumes, qui se divisent en 27 sections. A côté des archives, se trouve la Bibliothèque riche de 80.000 ouvrages distribués eux aussi en 22 sections. La Commission a édité : 1) 12 volumes de la « Description des pièces et documents conservés dans les archives du Saint-Synode » (*Opisanie diel i dokumentov, khraniachtchikhsiia v Arkhivie Sv. Synoda*) pour les années 1542-1732 et 1735. — Sept volumes de la même collection concernant les années 1729, 1735-1738, 1740, 1747 sont déjà sous presse, et on a préparé les matériaux pour treize autres volumes qui arriveront jusqu'à l'année 1751 ; 2) 10 volumes de la « collection complète des décisions et dispositions du département synodal de la confession orthodoxe » (*Polnoe sobranie postanovl'nii i rasporiajenii po viedomstvu pravo-*

Digitized by Google

slavnago ispoviedaniia) pour les années 1721-1737, 1741-1743. — Deux volumes de la même collection pour les années 1744-1745, 1763-1767 sont sous presse, et les matériaux d'un autre volume pour les années 1738-1741 sont déjà prêts ; 3) un volume de la « description des archives des anciennes métropoles gréco-uniates » *(Opisanie arkhiva byrchikh greko-uniatskikh mitropolitov)* pour les années 1640-1700. — Deux autres volumes vont paraître bientôt (1600-1839) ; 4) l'« Exhortation patriotique de Posochkov († 1725), dont on a découvert la seconde partie dans les archives du Saint-Synode. La Commission vise en même temps à centraliser dans les Archives synodales (dans le but d'éviter leur dispersion) les pièces des archives ecclésiastiques des éparchies russes. Elle s'occupe aussi de sauvegarder les monuments et les œuvres d'art appartenant aux monastères. Réorganisée et soumise à un nouveau règlement approuvé par le Saint-Synode le 12-20 mai 1904, la Commission se propose d'éditer à présent les pièces historiques, littéraires et juridiques conservées dans les archives synodales.

Dans ses dernières livraisons, de novembre et décembre, le *Journal du ministère de l'instruction publique* publie un travail très documenté sur les luttes entre le métropolite de Pskov et les ouailles de ses paroisses à propos de la possession et de l'usufruit des biens appartenant aux églises *(Pskovskoe tzerhovnoe zemlevladienie v XVI i XVII viekakh*, décembre, 1905, p. 225-264). — A signaler dans cette dernière livraison l'étude de M. M. Bogoslovsky sur le *Sudebnik* (Code) du Tzar Fédor Joannovitch (1589); l'histoire en résumé de l'université de Juriev pendant les années 1865-1902 par M. E. Piétoukhov ; le rapport sur le dernier Congrès des Orientalistes à Alger par le professeur A. Vasiliev, et une notice très curieuse sur les chants latins des étudiants dans les universités de l'Occident et en particulier sur le *Gaudeamus igitur* encore en honneur dans les universités allemandes.

Le *Tzerkovnyia Viedomosti*, organe officiel du Saint Synode, a modifié son programme au commencement de cette année. Depuis sa fondation jusqu'en 1858, le Saint-Synode n'eut pas d'organe officiel : ses décrets étaient envoyés sous forme de circulaires. En 1857, le séminaire ecclésiastique de Saint-Pétersbourg fit paraître la *Dukhovnaia Besieda* qui devait publier les changement survenus dans la hiérarchie russe et les nouvelles dispositions du Saint-Synode. En 1861, un supplément fut ajouté à cette revue ; sous le titre « Chronique de l'Église » *(Tzerkovnaia Lietopis)*, on y donnait les documents officiels du Saint Synode et, en 1867, tous les établissements furent obligés par un décret synodal de s'y abonner. En 1871, le titre et les prérogatives d'organe officiel du Saint-Synode passèrent au *Tzerkovnyi Viestnik*, qui toutefois ne put paraître qu'en 1875. En 1888, au *Tzerkovnyi Viestnik*, organe de l'Académie ecclésiastique, le Saint-Synode substitua les *Tzerkovnyia Viedomosti* qui sont restés jusqu'aujourd'hui son organe officiel. Une décision synodale du 3/16 décembre 1905 en élargit le programme. La partie officielle continuera à publier les documents de caractère général ou même les documents privés lorsque ces derniers pourront servir de règle à

Digitized by Google

suivre dans la vie de l'Église. La partie non officielle comprendra des articles sur des questions modernes concernant l'Église russe ; une section spéciale sera réservée à des études relatives à la convocation du synode général russe. Une autre section sera consacrée aux nouvelles ecclésiastiques et aussi aux nouvelles politiques ; elle permettra de suivre plus facilement le mouvement religieux et social de la Russie. Le Saint-Synode choisira ses collaborateurs parmi les professeurs des académies ecclésiastiques, et les meilleurs écrivains.

Le *Bogoslovsky Viestnik*, l'importante revue théologique de l'Académie ecclésiastique de Moscou, inaugure l'année 1906 (XV de son existence) avec un programme renouvelé. Elle continuera à publier des travaux théologiques, philosophiques et historiques écrits d'ordinaire par les professeurs de l'Académie ; mais elle accordera plus d'attention aux questions actuelles, aux discussions sur les réformes de l'Église russe, au mouvement des idées dans l'Orient orthodoxe, dans les pays slaves, et dans les nations protestantes et catholiques. Le *Bogoslovsky Viestnik* défendra la constitution synodale de l'Église russe ; mais il laissera à ses collaborateurs une certaine liberté d'opinion, sans toutefois prendre la responsabilité des idées qu'ils exposeront. Le directeur de cette revue qui tient la première place dans la presse religieuse russe, est M. I. Popov, l'éminent professeur de patrologie de l'Académie ecclésiastique de Moscou.

La Rédaction du *Missionerskoe Obozrience*, revue mensuelle qui paraît à Saint-Pétersbourg et traite en particulier les questions relatives au raskol et aux missions russes, fait paraître, depuis le commencement de cette année, un journal quotidien, « La cloche » *(Kolokol)*, qui fera une part très large aux questions religieuses touchant la Russie et l'étranger. Le nouveau journal ne sera pas soumis à la révision de la censure.

La « Société russe pour la diffusion de la culture religieuse et morale dans l'esprit de l'Église orthodoxe » qui éditait la revue *Pravoslavno-russkoe Slovo* (20 fois par an), a inauguré au mois de janvier 1906, la publication d'une autre petite revue hebdomadaire, intitulée : « La Voix de l'Église » *(Tzerkovnyi Golos)*. Cette revue nouvelle se propose de tenir ses lecteurs au courant des controverses relatives à la réforme de l'Église russe, et de publier en même temps des travaux littéraires, historiques, apologétiques, critiques, ainsi que la chronique de l'Église russe et des diverses églises orthodoxes. On s'abonne au prix de 6 roubles à la rédaction de la revue (*Strémiannaïa ulitza*, dom 20, Saint-Pétersbourg).

L'académie ecclésiastique de Kazan qui fait déjà paraitre le *Pravoslavnyi Sobesiednik* (mensuel) et les « Nouvelles de l'Eparchie de Kazan » *(Izviestiia po kazanskoi eparkhii)* (quatre fois par mois), publie en 1906 une revue hebdomadaire sous le titre : « La vie religieuse et sociale *(Tzerkovno obchektchestvennaia jizn)*. Le but de la nouvelle revue est de traiter les questions qui se rattachent, directement ou indirectement, à la réforme de l'Église russe. Elle comprendra des articles d'actualité, des notices sur les

Digitized by Google

hétérodoxes russes, la revue de la presse religieuse, la chronique hebdomadaire, la bibliographie et des correspondances. Le comité de rédaction est composé des trois savants professeurs L. Pisarev, M. Machanov, et K. Grigoriev. Le prix de l'abonnement pour l'étranger est de 6 roubles par an.

Au courant de janvier 1906 a paru la troisième livraison de la première année 1904 des « Nouvelles de la littérature théologique russe » *(Novosti bogoslovskoi literatury)* rédigées par M. K. M. Popov, bibliothécaire de l'Académie ecclésiastique de Moscou. Ce retard considérable, dit M. Popov, en s'excusant auprès de ses lecteurs, est dû aux graves événements qui ont troublé la Russie. La quatrième et dernière livraison va paraître incessamment. Au courant de l'année 1906, la Revue publiera la littérature théologique russe de 1905. La livraison que nous signalons, contient les titres de 624 ouvrages, brochures ou articles des revues parus en Russie, en 1904, touchant l'Écriture Sainte, la Patristique, la Théologie fondamentale et l'Apologétique, la Théologie dogmatique et comparée, et les sectes russes. Ainsi M. Popov dresse l'inventaire autant que possible complet des travaux russes concernant les sciences sacrées. La presse russe a fait le meilleur accueil à l'entreprise de M. Popov. Nous lui souhaitons de tout cœur un plein succès. Il est si difficile pour les étrangers de suivre le mouvement littéraire russe ! La revue de M. Popov leur permettra au moins de connaître les ouvrages qui s'impriment en Russie, et qui, à quelques exceptions près, ne franchissent pas les frontières russes.

A Kiev, le conseil scolaire de l'éparchie a décidé d'inangurer la publication d'une revue mensuelle qui, sous le titre d'*École élémentaire de la Russie occidentale (Zapadnorusskaia Natchalnaia Chkola)*, traitera les questions concernant les écoles paroissiales et les établissements du clergé en Russie.

Les *Troudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev furent fondés en 1860. Cette collection est d'une importance considérable pour l'histoire de l'Église russe en général, et de la Petite Russie en particulier, comme aussi pour la théologie et la liturgie orthodoxes. En 1881-1882, le professeur Korolkov avait publié une table des matières contenues dans les vingt premières années de cette revue. Mais cette table est aujourd'hui introuvable. Nous savons donc gré à la rédaction des *Troudy* d'avoir fait paraître un catalogue méthodique des travaux qui y ont paru depuis 1860 jusqu'à 1904 *(Sistematitcheskii ukazatel statei pomiechtchennykh v jurnalie Trudy kievskoi dukhovnoi Akademii za 1860-1904*. Kiev, typ. Gorbounov, 1905. In-8°, 358 p.). Le catalogue est divisé en 24 sections et se termine par la liste des collaborateurs morts et vivants des *Troudy*.

L'Académie ecclésiastique de Kiev vient de publier des Extraits des actes du Conseil académique en 1904-1905. On y trouve un tableau intéressant de la vie de cet établissement séculaire qui travaille avec une

Digitized by Google

persévérante ardeur à fouiller l'histoire de la petite Russie (*Izvlecenie iz journalov sovieta Kievskoi dukhovnoi Akademii za 1904-1905 utchebnyi god.* Kiev, typ. Gorbounov, 1905, 515 pp. in-8).

L'Académie a confié au prof. Th. Titov la publication des *Monuments de l'orthodoxie et de la nationalité russes dans la Russie méridionale*, pour laquelle Mgr Flavien, métropolite de Kiev, a donné la somme de 6000 roubles. Elle a chargé les professeurs Titov, Pétrov et Goloubev de la publication des *Actes et Documents concernant l'histoire de l'Académie de Kiev*. L'initiative de cette dernière publication revient à Mgr Dimitri (Kovalnitzky), ancien recteur de l'Académie et actuellement archevêque de Khersone et d'Odessa. Par cette collection dont le premier volume (2144 p.) a paru, Mgr Dimitri se proposait d'élever un monument littéraire à l'occasion du IIIe centenaire de l'Académie, qui aura lieu en 1915. Il a offert, à cet effet, un premier fond de 5500 roubles, et le Saint-Synode y contribue par la somme annnelle de 1000 roubles.

L'Académie de Kiev a encore mis au jour la seconde livraison des essais théologiques et oratoires de ses élèves (*Utcheno-bogoslovskie i tzerkovno-propoviednitcheskie opyty studentov Kievskoi dukhovnoia kademii*. Kiev, 1905, vi-590 p.). Elle contient une étude de Serge Péréverzev sur l'idée de *l'humanité divine (Bogotchelovietchestvo)* dans le système théologique et philosophique de Vladimir Soloviev (p. 1-131 p.); une dissertation de Germain Ivanovsky sur *l'Amour de Dieu et du prochain, comme principe et fin de la vie vertueuse, d'après la doctrine des anciens écrivains de l'Église grecque* (p. 135-234); les recherches de Tychon Popov sur les *Données bibliques concernant les maladies et la méthode de les soigner* (p. 235-450), et celles de Nicolas Ontlik sur la *Signification sociale du christianisme d'après Th. M. Dostoïevsky* (p. 451-564).

Des comptes rendus publiés par les différententes académies ecclésiastiques russes sur le dernier exercice 1904-1905, nous tirons ces quelques renseignements :

L'Académie de Moscou compte 40 membres honoraires, dont 26 appartiennent au clergé et les autres sont laïcs ; — 8 professeurs ordinaires, 9 extraordinaires, 6 *docentes*, un professeur intérimaire et un lecteur libre. — On a créé à l'Académie de Moscou une nouvelle chaire pour l'histoire des sectes russes.

Le personnel de l'Académie de Kazan se compose du recteur, de 13 professeurs ordinaires, 9 extraordinaires et 7 *docentes*.

L'Académie de Kiev compte actuellement 10 professeurs ordinaires, 8 extraordinaires, 4 *docentes*, 4 *vice-docentes* et 2 lecteurs. Le nombre des élèves fréquentant les cours de l'Académie durant l'année scolaire 1904-1905 a été de 203, dont 184 russes, 8 serbes, 5 syriens, 3 grecs, 2 bulgares et 1 roumain. Le plus grand nombre d'étudiants russes (137) appartiennent aux familles du clergé blanc. Les étudiants qui sont eux-mêmes membres du clergé, sont en infime minorité, 19 seulement, parmi lesquels 6 hiéromoines, 5 prêtres, 8 hiérodiacres. De ce nombre, 12 sont russes. — Parmi

Digitized by Google

les étudiants russes de l'Académie, 120 sont des boursiers. — Pour l'entretien de l'Académie, le Saint Synode a dépensé en 1905, 155,228 roubles. – La Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie, attachée à l'Académie, compte actuellement 17 membres honoraires, 142 membres actifs, et 30 membres correspondants. Les pièces de son musée s'élèvent actuellement à 30,000, sans compter les manuscrits.

Nominations. — A l'Académie ecclésiastique de Kiev, la chaire d'histoire générale de l'Église a été confiée à l'hiéromoine ANATOLE (GRISDUK), professeur *stipendiat*.

Par un ukase du Saint-Synode du 9 septembre 1905, Mgr ALEXIS, évêque d'Élisabethgrad et second vicaire de l'éparchie de Chersone, a été nommé premier vicaire de l'éparchie de Kazan, évêque de Tchistopol et recteur de l'Académie ecclésiastique de Kazan. Le nouveau recteur s'est beaucoup occupé du raskol et des sectes russes, et a collaboré aux principales revues de son pays. Dans les « Lectures de la Société des amis du progrès spirituel », il a publié aussi un travail sur Charlemagne dans ses relations avec l'Église et la législation.

A l'Académie ecclésiastique de Kazan, le professeur S. TERNOVSKY a quitté l'enseignement et a été remplacé dans la chaire d'archéologie biblique et d'hébreu par le *docens* E. POLIANSKY. — M. A. POPOV, professeur extraordinaire des belles lettres et d'histoire des littératures étrangères, a été nommé professeur ordinaire. — Le *docens* B. PROTOPOPOV, professeur d'histoire biblique, a été promu à l'extraordinariat. — M. VLADIMIR KERENSKY, professeur d'histoire des confessions occidentales, a été nommé professeur ordinaire. — Le prêtre JEAN POPOV, *docens* pour l'histoire et la réfutation du lamaïsme et pour le raskol, a été nommé professeur extraordinaire.

Décès. — Le 3 novembre, est décédé à Londres le Dr. J. CHRISTOFOROVITCH OVERBECK, né à Clèves, dans la Prusse Rhénane, en 1821. Prêtre catholique, il passa à l'orthodoxie russe, et écrivit, en allemand et en anglais, des brochures sur le catholicisme et l'orthodoxie qui furent traduites en russe. Citons : 1) *Die rechtgläubige katholische Kirche : ein Protest gegen die papstliche Kirche, und eine Aufforderung zur Gründung katholischer National-Kirchen* (Halle, 1869 ; traduite en russe dans le *Khristianskoe Tchtenié*, 1868) ; 2) *Die providentielle Stellung des orthodoxen Russlands und sein Beruf zur Wiederherstellung der rechtgläubigen katholischen Kirche des Abendlandes* (Halle, 1869 ; traduction russe dans le *Khr. Tcht.*, 1870) ; 3) *Der einzige sichere Ausweg für die liberalen Mitglieder der römisch-katholischen Kirche* (Halle, 1870) ; 4) *Die Wiedervereinigung der morgen- und abendländischen Kirche* (Halle, 1873) ; 5) *The Bonn Conferences* (Londres, 1875) ; 6) *The Bonn Conferences, and the Filioque question* (Londres, 1876) ; 7) *Die Bonner Unions-Conferenzen, oder Altkatholicismus und Anglikanismus in ihrem Verhältniss zur Orthodoxie* (Halle, 1878) ; 8) *The Orthodox Confession of the Catholic and Apostolic Eastern Church*, from the version of *Peter Mogila* (Londres, 1898). — Sur les relations de

Digitized by Google

J. Overbeck avec l'Église orthodoxe, russe un intéressant article du protoiérevs E. Smirnov vient de paraître dans *Tzerkovnyia Viedomosti* (1905, n. 50, p. 2181-2189).

Le 10/23 novembre 1905, à Tzarskoe Selo, est décédé le protoiérevs Th A. Pavlovitch, né dans l'éparchie de Lithuanie le 22 avril 1832. Il collabora à la *Dukhovnaia Besieda*, revue hebdomadaire fondée en 1858 et qui cessa de paraître en 1876. Il a publié, dans cette revue, en 1859, sa thèse de *magister theologiae* sur « Le Patriarche Cyrille Lucaris dans sa lutte contre les jésuites » *(Patriarkh Kirill Lukaris v borbie s iezuitami*, n. 31, 40, 46, 50, 52). Il était aussi apprécié comme poète ; ses pièces, insérées dans le *Strannik* et traitant d'ordinaire des sujets sacrés, ont paru en volume sous le titre : *Na dosughie* (Horae subsecivae) (Saint-Pétersbourg, 1890).

Le 12 décembre 1905, est mort le prof. P. A. Hildebrand, membre de la commission impériale archéographique, célèbre archéologue et paléographe. Il est surtout connu dans la littérature ecclésiastique russe par un ouvrage de longue haleine : *Spravotchnyi i obiasnitelnyi Slovar k Novomu Zavietu* (Dictionnaire instructif et explicatif du Nouveau Testament. Saint-Pétersbourg, t. II, 1882 ; t. III-IV, 1883 ; t. V, 1884 ; t. VI, 1885). On lui doit aussi : *Spravotchnyi i obiasnitelnyi slovar k Psaltiri* (Dictionnaire instructif et explicatif du Psautier. Saint-Pétersbourg, 1898).

Le 2/15 janvier, est décédé à Moscou le protoiérevs A. A. Smirnov, né en 1839 dans le gouvernement de Iaroslav. Ancien élève de l'Académie de Moscou, Smirnov y conquit, en 1871, son diplôme de *Magister theologiae* par une thèse sur les *Esséniens dans leurs relations avec le Christianisme* (Moscou, 1868). Parmi ses ouvrages, citons comme rentrant dans le cadre de notre revue : 1) *Saint Ignace martyr, évêque d'Antioche et ses lettres (Pravoslavnoe Obozrienie*, 1881, p. 289-307, 489-513) ; 2) *Saint Jérôme, considéré comme historien et polémiste (Ibid.*, 1871, t. I, p. 753-793 ; t. II, p. 24-44) ; 3) *L'enfance, l'adolescence, la jeunesse, et les années d'enseignement du métropolite Philarète dans le séminaire de la laure de Saint-Serge (1782-1808)* (Moscou, 1893) ; 4) *Le métropolite Philarète durant le temps où il vécut à Saint-Pétersbourg (1808-1819)* (Moscou, 1894) ; 5) *Mgr Philarète archevêque de Tver, Iaroslav et Moscou* (Moscou, 1896).

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

LES
ANATHÉMATISMES DE SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE
ET LES
ÉVÊQUES ORIENTAUX DU PATRIARCHAT D'ANTIOCHE

Nestorius était arrivé comme patriarche à Constantinople au printemps de 428. Presque aussitôt, il s'était mis à prêcher que la Vierge Marie n'était pas *Mère de Dieu* (Θεοτόκος) et qu'il n'y avait entre le Verbe et son humanité qu'une simple union morale (συνάφεια σχετική), union d'*affection*, de *volonté*, d'*honneur*. Pour propager au loin sa doctrine, il avait répandu ses écrits jusqu'à Rome et jusqu'aux monastères de l'Egypte. Saint Cyrille d'Alexandrie essaya d'abord par la persuasion de ramener son collègue à de meilleurs sentiments. Mais voyant ses efforts inutiles, il s'adressa au pape Célestin Ier, qui répondit en menaçant Nestorius d'excommunication, s'il ne se rétractait dans dix jours; Cyrille était chargé de faire exécuter la sentence.

C'est pour remplir sa mission qu'il fit porter à Constantinople, vers le début de décembre 430, une lettre (Epist. 17; PG, t. 77, 105c-121D) contenant la profession de foi que le patriarche devait accepter et les *Anathématismes* qu'il devait souscrire.

On sait la grande importance de ces *Anathématismes* dans toute l'histoire du nestorianisme et du monophysisme, depuis le ve jusqu'au viiie siècle, et au-delà. Ce n'est pas cette histoire longue et compliquée que nous allons retracer ici ; nous voulons, au contraire, nous borner à un point très précis et examiner avec quelque détail la première attaque sérieuse dont ils furent l'objet (1).

(1) Je ne parle pas des *contre-anathématismes* de Nestorius, qui eurent pour unique résultat de mieux mettre en relief ses sentiments hérétiques.

Digitized by Google

Envoyés par Nestorius à Antioche, les Anathématismes y produisirent une très mauvaise impression (1), que nous trouvons vivement manifestée dans une lettre du patriarche Jean à son ami Firmos de Césarée de Cappadoce (2). « Je vous fais parvenir, lui dit-il, certains *chapitres*, qui circulent dans la cité impériale, au grand scandale des fidèles. On prétend qu'ils sont l'œuvre du très religieux évêque Cyrille, mais je ne puis le croire... La doctrine est tout à fait choquante pour ceux qui ont été élevés dans la vraie foi... Il est absolument nécessaire d'arrêter la pernicieuse influence de ces Chapitres. S'ils pénètrent jusque dans le Pont, non seulement il ne faut pas les approuver ou les tolérer, mais il faut les combattre avec acharnement » (3).

En même temps qu'il expédiait ces recommandations au métropolitain de Cappadoce et à plusieurs autres évêques, Jean d'Antioche remettait l'écrit de Cyrille à André de Samosate et à Théodoret de Cyr, en les priant d'en faire la réfutation.

Tous les deux se mirent à l'œuvre aussitôt, et leurs réponses ne tardèrent pas à être en circulation, — car Cyrille avait eu le temps de les recevoir et de leur opposer ses *Apologies* avant l'ouverture du concile d'Éphèse (4).

André de Samosate, — je suppose, comme on l'admet généralement, que la réfutation parvenue sous le nom des *Orientaux*,

(1) Il me semble que Nestorius envoya à Antioche les Anathématismes *sans la lettre* qui les développait et les justifiait. On ne s'expliquerait guère autrement les objections, qui étaient presque toutes résolues à l'avance dans la lettre en question.

(2) Il est intéressant de noter que Firmos de Césarée, le correspondant de Jean d'Antioche, sera à Ephèse un des plus fidèles partisans de Cyrille et des Anathématismes.

(3) *Synodicum*, c. 4. — PG, t. 34, 580, ou Mansi, t. 5, 756.

(4) Les Anathématismes avaient été remis à Nestorius au commencement de décembre 430; et saint Cyrille était à Ephèse dans la première semaine de juin 431. Pendant cet intervalle de sept mois, il faut que Nestorius les ait fait parvenir à Antioche, qu'André et Théodoret les aient réfutés, que ces réfutations soient arrivées à Alexandrie et que Cyrille y ait répondu. Y a-t-il le temps matériellement suffisant? A en juger par l'activité littéraire de saint Cyrille et la rapidité de ses correspondances avec Constantinople depuis l'origine des discussions, j'en suis fermement persuadé. Tillemont, (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, éd. 1709, t. XIV, p. 668, et note 30 p. 760), il est vrai, place les *Apologies* de saint Cyrille après le Concile, mais je préfère en ce point l'opinion du P. Garnier : « utrique ante concilium respondit, quod vel ex eo constat quod damnati a Synodo Nestorii nusquam meminit. » En effet, si ces deux écrits de Cyrille étaient postérieurs au Concile, on y trouverait des allusions comme celles qui caractérisent les ouvrages de cette dernière période (cf. Garnier, dans PG, t. 76, 313-314.)

Digitized by Google

est son œuvre, — se fait remarquer par un langage le plus souvent calme et modéré, mais aussi par une étonnante inaptitude à saisir la pensée de son adversaire. Sa tactique la plus habituelle est de chercher à mettre les Anathématismes en contradiction avec les autres ouvrages de saint Cyrille. Théodoret apporte dans l'attaque beaucoup plus de passion et de fougue que son ami ; il paraît surtout obsédé par la crainte de l'apollinarisme qu'il s'imagine trouver partout. Lui aussi reproche souvent aux Anathématismes des erreurs qui n'y sont pas.

L'examen de cette double attaque et de la double justification opposée par Cyrille aura pour résultat, espérons-nous, de nous donner une idée claire et précise de la querelle qui divisa l'Église grecque au moment du concile d'Éphèse.

Pour le dire tout de suite, notre étude nous a conduit à cette conclusion, bien digne d'être remarquée, que les deux Christologies en présence, celle d'Antioche (1) et celle d'Alexandrie, malgré des différences très notables, — dont nous expliquerons les raisons tout à l'heure — sont en somme l'une et l'autre parfaitement orthodoxes (2).

Saint Cyrille avait écrit dans son premier anathématisme :

« *Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est Dieu en toute*

(1) Il s'agit ici uniquement de la *Christologie antiochienne* telle qu'elle est présentée par André et Théodoret, champions des Orientaux dans la lutte contre Cyrille.

(2) **Bibliographie.** Les deux ouvrages que nous allons examiner se trouvent dans MIGNE, PG, t. 76, 316-385 : Ἀπολογητικὸς ὑπὲρ τῶν δώδεκα Κεφαλαίων πρὸς τοὺς τῆς Ἀνατολῆς ἐπισκόπους; et 385-452 : Πρὸς τὴν παρὰ Θεοδωρίτου κατὰ τῶν δώδεκα Κεφαλαίων ἀντίρρησιν; et dans l'édition plus récente de PH. ED. PUSEY, *S. P. N. Cyrilli archiepisc. Alex .. XII Capitum Defensio utraque...* Oxford, 1875. Comme cette dernière édition est peu répandue et n'apporte d'ailleurs que des corrections peu importantes, j'ai cru préférable de toujours renvoyer à MIGNE, PG, t. 76. — Dans chacun de ces deux écrits, on trouve d'abord le texte de l'Anathématisme, puis la critique par les Orientaux, et enfin la réponse faite par Cyrille. En outre on a dans MIGNE, PG. t. 76 pp. 296 sqq; et PG, t. 77, pp 120-121, deux autres reproductions des Anathématismes. La traduction latine des Anathématismes et de nos *Apologies* faite par MARIUS MERCATOR, contemporain de Cyrille, se lit dans MIGNE, PL, t. 48, pp. 933-968, et 969-1001. — Aucun travail spécial, à ma connaissance, n'a été jusqu'à présent consacré au sujet abordé dans cet article; mais parmi les ouvrages où j'ai puisé d'utiles indications, je tiens à signaler EHRHARD, *Die Cyrill von Alexandrien zugeschriebene Schrift* περὶ τῆς τοῦ Κυρίου ἐνανθρωπήσεως *ein Werk Theodorets von Cyrus*, dans *Theologische Quartalschrift* de Tübingen (1888), pp. 179-343; 406-450; 623-653; REHRMANN, *Die Christologie des hl. Cyrillus von Alexandrien*, Hildesheim, 1902; BERTRAM, *Theodoreti episcopi Cyrensis doctrina christologica*. Hildesheim, 1883; G. VOISIN, *L'Apollinarisme. Étude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au IVe siècle*. Louvain et Paris, 1901.

Digitized by Google

vérité, et que, par suite, la Sainte Vierge est Mère de Dieu (θεοτόκος), *puisqu'elle a enfanté selon la chair* (γεγέννηκε σαρκικῶς) *le Logos incarné de Dieu le Père, — qu'il soit anathème* (1). »

Le but était de défendre le titre de Θεοτόκος et d'obliger Nestorius à reconnaître que le Fils de Marie est vraiment Dieu fait homme (2). Contre cette doctrine, André de Samosate n'a rien à dire, car cette croyance est aussi la sienne. Mais une expression l'offusque. Peut-on dire que la Sainte Vierge a enfanté σαρκικῶς le Verbe fait chair ? Elle aurait donc cessé d'être Vierge? Εἰ γὰρ σαρκικῶς ἐγέννησεν, οὐκέτι κατὰ παρθένον (PG, t. 76, 317c-D). Ce qui ne peut être admis sans blasphémer les saintes Écritures. — Le mot σαρκικῶς, *selon la chair*, a été mal compris (3) ; « dire que Marie a enfanté le Verbe σαρκικῶς, — Cyrille y insiste, — ce n'est pas méconnaître l'enfantement virginal ni l'opération du Saint Esprit » ; c'est seulement affirmer que la Vierge a miraculeusement fourni au Verbe incarné son élément humain (PG, t. 76, 321A). Il y a erreur aussi à affirmer que l'expression σάρκα γεγονότα τὸν Λόγον, suppose une modification et une transformation du Verbe. N'est-ce pas saint Jean qui a écrit : Καὶ ὁ Λόγος σὰρξ ἐγένετο ? N'est-ce pas l'enseignement des Docteurs, comme Pierre d'Alexandrie, le grand Athanase et Amphilochios d'Iconium (4) ? (PG, t. 76, 321c-sqq.)

Théodoret, pas plus que son collègue, ne s'attaque au titre de θεοτόκος ; il en reconnait la parfaite orthodoxie. Mais lui aussi, il accuse Cyrille d'expliquer l'Incarnation par une transformation du Verbe. « Pour nous, écrit-il, qui voulons nous en tenir aux paroles évangéliques, nous ne dirons jamais que le Logos est devenu chair par nature, ni qu'il a été changé en la chair. » Οὐ σάρκα φύσει γεγονέναι, οὐδὲ εἰς σάρκα μεταβληθῆναι τὸν θεὸν Λόγον φαμέν. (PG, t. 76. 392B.) — Saint Cyrille s'était contenté

(1) Εἴ τις οὐχ ὁμολογεῖ θεὸν εἶναι κατὰ ἀλήθειαν τὸν Ἐμμανουὴλ, καὶ διὰ τοῦτο θεοτόκον τὴν ἁγίαν Παρθένον, — γεγέννηκε γὰρ σαρκικῶς σάρκα γεγονότα τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγον, — ἀνάθεμα ἔστω. Cf. PG, t. 77, 120c, ou PG, t. 76, 317c; et 392B. — [cf. pour explication détaillée du sens, *Epist.* CYRIL., 17 ; PG, t. 77, 117D.]

(2) Cf. PG, t. 76, 297B.

(3) Cette observation et toutes celles du même genre qui vont suivre ne sont pas de mon invention ; elles résument les réponses faites par saint Cyrille lui-même.

(4) Pour les textes cités, cf. MANSI, t. 4, 1184, 1196; PG, t. 18, 509D : (Pierre d'Alexandrie) ; PG, t. 26, 393BC; 1053B. (Athanase.)

Digitized by Google

de reproduire un texte évangélique et n'avait aucunement parlé de transformation ! — La Vierge, ajoute Théodoret, est Θεοτόκος, à cause de l'union de la *forme divine* à la *forme d'esclave* qu'elle a enfantée, et non parce qu'elle aurait engendré Dieu en tant que Dieu et donné commencement à la divinité (1). — Par le mot Θεοτόκος, saint Cyrille n'a jamais prétendu que la Vierge Marie eût donné naissance à la nature divine ! Elle est θεοτόκος, parce que la chair, — la forme d'esclave pour dire comme Théodoret, — qu'elle a mise au jour, est la *propre* chair du Verbe divin. (PG, t. 76. 393D-sq.)

Le deuxième anathématisme insiste sur l'*union* du Verbe et de la nature humaine, que Nestorius essayait de supprimer. Il est ainsi conçu :

« *Si quelqu'un ne confesse pas que le Logos de Dieu le Père est uni hypostatiquement* (καθ' ὑπόστασιν) *à la chair, et est un seul Christ avec sa propre chair ; le même homme et Dieu tout ensemble, qu'il soit anathème* (2). »

La réfutation d'André de Samosate ne nous fournit rien contre cet anathématisme. Est-ce qu'il ne trouvait rien à y reprendre ? Il semble plutôt que ce soit une lacune des manuscrits. La critique du troisième anathématisme commence par ces mots : « Je lui rappellerai *de nouveau* ses paroles. » Ce πάλιν, *de nouveau*, suppose à mon avis qu'André a essayé *une première fois* à propos de ce deuxième anathématisme de mettre Cyrille en contradiction avec lui-même (3).

En tout cas, l'attaque virulente de Théodoret prouve de reste que les expressions employées dans ce second *Chapitre* ne plaisaient pas à tous les Orientaux. « Nous aussi, dit-il, nous confessons un seul Christ selon les saints enseignements des Apôtres ;

(1) Il me semble qu'au sujet de cette phrase comme d'ailleurs en d'autres endroits, Bertram juge trop sévèrement la christologie de Théodoret : on le dira plus loin, ce langage, tout incorrect qu'il parait à première vue, ne cache aucune hérésie : en tout cas, le Θεοτόκος, loin d'être rejeté, est positivement admis. Cf. BERTRAM, *Theodoreti, episcopi Cyrensis, doctrina christologica*... pp. 8 sqq. Hildesheim, 1883.

(2) Εἴ τις οὐχ ὁμολογεῖ σαρκὶ καθ' ὑπόστασιν ἡνῶσθαι τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγον, ἕνα τε εἶναι Χριστὸν μετὰ τῆς ἰδίας σαρκὸς τὸν αὐτὸν δηλονότι Θεόν τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπον· A-E. — Cf. PG, t. 77, 120C ; ou PG, t. 76, 400 A ; — [pour explication du sens, cf. *Epist.*, 17 ; PG, t. 77. 109CD.]

(3) TILLEMONT (*Mémoires*, XIV, p. 371) semble favorable à cette façon de voir.

Digitized by Google

et, à cause de l'union, nous le nommons Dieu et homme tout ensemble. Mais pour exprimer cette croyance, il suffit de dire simplement *union* (ἕνωσις). Pourquoi venir parler d'*union selon l'hypostase* (ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν), sinon pour introduire l'idée de mélange et de fusion entre l'humanité et la divinité ? » (PG, t. 76. 400A.) — C'est la crainte de l'apollinarisme qui a dicté cette phrase ; zèle pour l'orthodoxie, très louable en soi assurément, mais qui, dans l'occasion, prête à saint Cyrille de méchantes intentions qu'il n'avait pas. Comme le fait remarquer le patriarche d'Alexandrie lui-même, en écrivant ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν, il voulait indiquer « une *union vraie et réelle* de l'hypostase du Logos avec l'humanité, mais sans aucune altération ou fusion. » Τοῦ καθ' ὑπόστασιν, οὐδὲν ἕτερον ἀποφαίνοντος, πλὴν ὅτι μόνον ἡ τοῦ Λόγου φύσις, ἤγουν ὑπόστασις, ὅ ἐστιν αὐτὸς ὁ Λόγος, ἀνθρωπείᾳ φύσει κατὰ ἀλήθειαν ἑνωθεὶς, τροπῆς τινος δίχα καὶ συγχύσεως,... εἷς νοεῖται καὶ ἔστι Χριστὸς, ὁ αὐτὸς θεὸς καὶ ἄνθρωπος. (PG, t. 76. 401A.) Et Théodoret se trompe en regardant cette expression ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν comme synonyme de κρᾶσις [*mélange*]. (PG, t. 76, 401B.)

Dans le troisième anathématisme, saint Cyrille avait voulu condamner directement la συνάφεια ou *simple union morale* de Nestorius :

« *Si quelqu'un, dans le Christ un, divise les hypostases* (διαιρεῖ τὰς ὑποστάσεις) *après l'union, les associant par une simple association* (συναφείᾳ) *de dignité ou d'autorité et de puissance, au lieu d'admettre entre elles une union physique* (ἕνωσιν φυσικήν), — *qu'il soit anathème* (1). »

« Pourquoi donc, réplique André, refuse-t-*il* ici de diviser les

(1) Εἴ τις ἐπὶ τοῦ ἑνὸς Χριστοῦ διαιρεῖ τὰς ὑποστάσεις μετὰ τὴν ἕνωσιν, μόνῃ συνάπτων αὐτὰς συναφείᾳ τῇ κατὰ τὴν ἀξίαν, ἤγουν αὐθεντίαν ἢ δυναστείαν, καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον συνόδῳ τῇ καθ' ἕνωσιν φυσικήν· A-E. PG, t. 77, 120C. — Cf. PG, t. 76, 300B sq; 325C; 401C. [cf. *Epist.*, t. 17, PG, t. 77, 112AB.] — HARNACK (*Dogmengeschichte*, II³, 332) et LOOFS (*Leontius von Byzanz*, p. 45) croient que Cyrille d'Alexandrie ne parle jamais d'ἕνωσις κατὰ φύσιν; il dit en tout cas : ἑνωθεὶς κατὰ φύσιν, PG, t. 77, 112B; ajoutons que ἕνωσις κατὰ φύσιν se lit *I ad Reginas. 12*. PG, t. 76, 1220B; *adv. Nestor. II*. PG, t. 76, 65A. — On n'a pas assez remarqué que dix ans avant la controverse nestorienne, saint Cyrille avait écrit dans sa *huitième Homélie pascale :* « Υἱὸν ἕνα καὶ μόνον κατὰ φύσιν εἰδὼς τὸν ἐνανθρωπήσαντα. » (PG, t. 77, 568C.)

Digitized by Google

deux *hypostases?* Il confessait autrefois les deux *hypostases.* » Et comme preuve, quelques lignes sont extraites de la lettre de saint Cyrille *aux moines d'Égypte :* Οὐκοῦν ὅσον ἧκεν εἰς ἰδίαν φύσιν, οὐχ ἡγιάσται μόνος ὁ ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγος· εἰ δὲ δή τις οἴοιτο τὸν ἐκ τῆς ἁγίας Παρθένου γεγεννημένον κεχρῖσθαί τε καὶ ἡγιάσθαι μόνον, ταύτῃτοι καὶ ὠνομάσθαι Θεόν (ou Χριστόν). [PG, t. 76. 325c; cf. PG, t. 77, 25D.] Voilà en effet qui qui semble « *diviser les hypostases* » et distinguer à part l'un de l'autre le Logos du Père (ὁ ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγος) et celui qui est né de la Sainte Vierge (τὸν ἐκ τῆς ἁγίας Παρθένου γεγεννημένον. Mais si André avait pris soin de remettre cette phrase dans son contexte ou seulement de la citer jusqu'au bout, il se serait aperçu que saint Cyrille employait en cet endroit les façons de parler de Nestorius pour les désapprouver (1) ; au lieu d'y voir une contradiction, il y aurait trouvé un *confirmatur* de l'anathématisme. — Ensuite, continue l'évêque de Samosate, comment peut-*il* appeler ἕνωσις φυσική l'union divine de l'Incarnation? Si c'est une ἕνωσις φυσική, elle est donc *nécessaire ;* ce n'est plus une *grâce;* ce n'est plus un *mystère* non plus. — Décidément les deux adversaires ne semblent pas parler la même langue! Saint Cyrille n'enseigne pas, comme on a l'air de le croire, que l'Incarnation a été un fait *naturel, conforme aux lois de la nature.* Il dit que l'union du Verbe et de son humanité est une union *véritable, intime et substantielle*, et non une simple union *externe et morale*, comme le voudrait Nestorius. Εἰ δὲ δὴ λέγοιμεν φυσικὴν τὴν ἕνωσιν, τὴν ἀληθῆ φαμεν (PG, t. 76, 332B; cf. 300c.) (2).

Théodoret reproche d'abord au patriarche d'Alexandrie de faire une distinction entre συνάφεια et σύνοδος, « comme si, dit-il, ces mots n'étaient pas synonymes! » — Mais le critique eût bien fait de s'apercevoir que dans l'anathématisme l'opposition n'est pas marquée uniquement entre συνάφεια et σύνοδος, mais entre συνάφεια κατὰ τὴν ἀξίαν... et σύνοδος καθ' ἕνωσιν φυσικήν. — Et précisément, reprend l'évêque de Cyr, à quel dessein veut-on

(1) De son propre chef, saint Cyrille n'aurait jamais dit, *en l'opposant au « Logos du Père »*, « τὸν ἐκ τῆς ἁγίας Παρθένου γεγεννημένον »; tous ceux qui sont un peu familiarisés avec sa terminologie, en conviendront.

(2) Pour donner ce sens à φυσικὴ et φύσις, saint Cyrille s'autorise de l'Écriture sainte : Ἔθος ἐχούσης τῆς θεοπνεύστου Γραφῆς οὕτω κεχρῆσθαι τῇ λέξει. (PG, t. 76, 332B)

Digitized by Google

nous imposer cette ἕνωσις φυσική? Si l'union est φυσική, elle est donc *nécessaire*, comme tout ce qui est *soumis aux lois de la nature?* — Cyrille se donne de nouveau la peine de répondre que par φυσική, il entend tout simplement *véritable et réelle :* κατὰ φύσιν, τουτέστιν, οὐ σχετικῶς, ἀλλὰ κατὰ ἀλήθειαν. (PG, t. 76, 405B) ; c'est une union intime et substantielle après laquelle il serait impie de diviser et de partager le Christ en deux. (408.)

Nestorius, dans une de ses homélies, avait prétendu que rapporter au Verbe incarné comme à un sujet unique toutes les paroles dites du Christ dans les Évangiles (1), c'était donner la main aux sectateurs d'Arius, d'Eunomius et d'Apollinaire. (PG, t. 76, 336D; cf. PL, t. 48, 786B.) — Saint Cyrille répond par son quatrième anathématisme :

« *Si quelqu'un divise entre deux personnes* (προσώποις) *ou hypostases* (ὑποστάσεσι) *les expressions employées au sujet du Christ dans les écrits évangéliques et apostoliques par les saints et par le Christ lui-même, et attribue les unes à l'homme considéré à part du Logos de Dieu le Père et les autres au seul Logos de Dieu le Père, — qu'il soit anathème.* (2). »

Fidèle à sa tactique préférée, André de Samosate va s'efforcer de réfuter Cyrille par Cyrille lui-même, l'anathématisme par un passage de la *dix-septième homélie pascale* (PG, t. 77, 780D.) ; il écrit . « Autrefois *il* reconnaissait bien que les paroles de l'Evangile convenaient, les unes à l'humanité, les autres à la divinité ; comment ose-t-il aujourd'hui interdire de les diviser ? A qui d'ailleurs pourra-t-on faire admettre que des paroles, comme celle-ci : « *Il croissait en sagesse, en âge et en grâce...* », soient

(1) Pour comprendre cette phrase, il faut se rappeler que, dans le langage nestorien, le mot *Christ* indique à la fois les deux natures sans rien spécifier sur le caractère de leur union. Cf. PL, t. 48, 765A : Nestorii *Sermo* II; 770B : *Sermo* III; 772A; etc. ou Loofs, *Nestoriana* (Halle, 1905) p. 274, et les nombreuses indications de la table au mot « Christus », p. 397.

(2) Εἴ τις προσώποις δυσὶν, ἤγουν ὑποστάσεσι, τάς τε ἐν τοῖς εὐαγγελικοῖς καὶ ἀποστολικοῖς συγγράμμασι διανέμει φωνὰς, ἢ ἐπὶ Χριστῷ παρὰ τῶν ἁγίων λεγομένας, ἢ παρ'αὐτοῦ περὶ ἑαυτοῦ· καὶ τὰς μὲν ὡς ἀνθρώπῳ παρὰ τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγον ἰδικῶς νοουμένῳ προσάπτει, τὰς δὲ ὡς θεοπρεπεῖς μόνῳ τῷ ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγῳ· Α-Ε — PG, t. 77, 120D; PG, t. 76, 332C; 409B. (Cf. *Epist.* 17, PG, t. 77, 166ABC.)

Digitized by Google

dites de la divinité, et que d'autres, comme celle-ci : « *Avant la naissance d'Abraham, je suis* », s'appliquent à l'humanité ? — Mais, observera saint Cyrille, ces reproches supposent que l'anathématisme a été lu trop vite et compris à moitié. L'anathématisme refuse de parler du Verbe et de l'homme *comme distincts et séparés l'un de l'autre* (ἰδικῶς νοουμένῳ), car il n'y a qu'un seul Christ, le Verbe incarné ; mais il admet parfaitement que, parmi les textes sacrés, certains lui conviennent en raison de sa nature divine, et certains, en raison de sa nature humaine. Au fond, les deux adversaires sont d'accord ; seulement l'un insiste sur l'unité du Christ contre le dualisme nestorien (1) ; l'autre, par habitude d'éducation, préfère accentuer la distinction de l'humanité et de la divinité.

Les mêmes remarques valent contre Théodoret. C'est bien à tort qu'il accuse le patriarche d'Alexandrie d'introduire le mélange des deux natures et de favoriser l'arianisme. « Si l'on ne fait pas, dit-il, la distinction des paroles qui se rapportent à la divinité de celles qui se rapportent à l'humanité du Christ, comment répondra-t-on aux ariens et autres hérétiques, quand ils objecteront les tentations, les fatigues, l'ignorance du Verbe ? — En effet, l'embarras serait grand, si l'anathématisme refusait de reconnaître que ces textes évangéliques s'appliquent au Verbe incarné à cause de son humanité, sans aucun préjudice pour sa divinité. Mais saint Cyrille, il le répète de nouveau, sait distinguer les paroles qui conviennent à la divinité et celles qui conviennent à l'humanité : οὐδὲ λόγων διαφορὰν ἀνῃρήκαμεν· ἴσμεν γὰρ ὅτι οἱ μὲν αὐτῶν γεγόνασι θεοπρεπῶς, οἱ δὲ ἀνθρωπίνως ; cependant il ne veut pas permettre qu'on les attribue à deux personnes, à deux sujets *complètement différents l'un de l'autre* : χρῆναι δέ φαμεν αὐτοὺς οὐ προσώποις δυσὶν ἀλλήλων εἰσάπαν διῃρημένοις ἀπονέμεσθαι δεῖν (2), car il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ (PG, t. 76. 413B.)

(1) Pour appuyer sa doctrine sur l'enseignement des Pères saint Cyrille cite, en cet endroit (PG, t. 76, 341c.) des extraits d'Atticos de Constantinople. (Cf. Mansi, 4, 1194) ; du Pseudo-Jules (PL, t. 28, 958 ; Mansi, 4, 1188) et du Pseudo-Felix (Mansi, 4, 1188 ; Draeseke, p. 399, dans TU. 7, 3-4.) Ces deux derniers passages sont des emprunts orthodoxes à des ouvrages apollinaristes.

(2) L'anathématisme disait clairement : Καὶ τὰς μὲν ὡς ἀνθρώπῳ παρὰ τὸν ... Λόγον ἰδικῶς νοουμένῳ προσάπτει, τὰς δὲ ... μόνῳ τῷ ... Λόγῳ.

Digitized by Google

Le cinquième anathématisme est dirigé contre une des expressions favorites de Nestorius, qui aimait à appeler le Christ ἄνθρωπος θεοφόρος.

« *Si quelqu'un ose dire que le Christ est un homme théophore* (Θεοφόρον ἄνθρωπον = *homme qui porte Dieu); au lieu de reconnaître qu'il est Dieu en vérité, qu'il est Fils un et par nature, même en tant que Logos fait chair et participant comme nous au sang et à la chair, — qu'il soit anathème* » (1).

Nous n'avons pas les critiques d'André de Samosate contre cet anathématisme.

Quant à Théodoret, il répond : « En effet, nous aussi, nous disons que le Verbe a participé comme nous au sang et à la chair et *à une âme immortelle* (2). Mais nous condamnons ceux qui prétendent qu'il s'est fait chair par une transformation quelconque. » (PG, t. 76. 417D-420A.) — Saint Cyrille, il faut le redire encore, parle comme l'Écriture, en affirmant que *le Verbe s'est fait chair;* il n'a pas eu l'intention pour cela, de faire supposer une conversion ou un changement d'aucune sorte. Il répète assez souvent le contraire et en termes assez énergiques et assez clairs, pour qu'on veuille bien l'en croire. (Cf. PG, t. 76. 420CD.)

— « Pour l'expression Θεοφόρος ἄνθρωπος, ajoute Théodoret, nous ne faisons aucune difficulté de l'admettre, puisqu'elle a été employée par plusieurs Saints Pères, par l'illustre Basile entre autres, dans son traité *sur le Saint Esprit* et dans son *Commentaire du Psaume LIX.* » (PG, t. 76. 420A.) — L'assertion de Théodoret est exacte : Basile de Césarée, aux endroits indiqués (3), et d'autres Docteurs encore ont fait usage du terme θεοφόρος. Si aujourd'hui saint Cyrille repousse énergiquement

(1) Εἴ τις τολμᾷ λέγειν Θεοφόρον ἄνθρωπον τὸν Χριστόν, καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον Θεὸν εἶναι κατὰ ἀλήθειαν, καὶ Υἱὸν ἕνα καὶ φύσει, καθὸ γέγονε σὰρξ ὁ Λόγος καὶ κεκοινώνηκε παραπλησίως ἡμῖν αἵματος καὶ σαρκός· A. E — PG, t. 77, 120D; PG, t. 76, 417D. — [Cf. *Epist.*, 17; PG, t. 77, 112 A.] — J. F. Bethune-Baker (*An introduction to the early history of christian Doctrine.* p. 278) se demande s'il ne vaudrait pas mieux écrire et expliquer ἄνθρωπος θεόφορος *(homme porté par Dieu)* au lieu de ἄνθρωπος θεοφόρος *(homme qui porte Dieu).* Je crois, pour ma part, θεοφόρος préférable et mieux attesté.

(2) « *A une âme immortelle* » Ceci est ajouté à dessein, comme pour accuser indirectement Cyrille d'apollinarisme; nous verrons tout à l'heure si pareille imputation était motivée.

(3) Cf. PG, t. 29, 468A, et t. 32, 969C.

Digitized by Google

cette formule, c'est que, par la faute de Nestorius et de ses amis, elle a pris une signification suspecte : elle n'indique plus, comme le voudrait croire l'évêque de Cyr, « l'union intime de toute la divinité avec l'humanité (1) ; » c'est l'idée d'union morale et d'inhabitation accidentelle qu'elle suggère désormais. Et voilà pourquoi saint Cyrille a raison de condamner une expression admise par saint Basile. (PG, t. 76, 420D-421A.)

Le sixième anathématisme paraît au premier abord quelque peu énigmatique. Mais vraisemblablement, Nestorius n'eut pas besoin de réfléchir longtemps pour en saisir la portée et y reconnaître la condamnation d'une de ses paroles. Dans un sermon au peuple de Constantinople, il avait dit, en parlant de Notre Seigneur au berceau : « Il était à la fois enfant et Seigneur de l'enfant » ; Ἦν δὲ ὁ αὐτὸς καὶ βρέφος καί βρέφους Δεσπότης. (PG, t. 76, 425A ; cf. PL, 48, 850C, ou Loofs, *Nestoriana* p. 292). Saint Cyrille prend la contradictoire :

« *Si quelqu'un soutient que le Logos de Dieu le Père est le Dieu et le Seigneur du Christ, au lieu de reconnaître que le Christ lui-même est Dieu et homme tout ensemble, le Logos s'étant fait chair, selon les Écritures, — qu'il soit anathème* (2). »

Une troisième lacune se présente ici dans le texte d'André de Samosate. Quant à Théodoret, il confesse, dans un langage assez équivoque d'ailleurs, qu'après l'union, les mots de *servitude* et de *serviteur*, en parlant de la nature humaine du Christ, sont un peu déplacés, bien que pourtant, ajoute-t-il, les Saintes Écritures appellent quelquefois *serviteur* l'élément humain du Christ (PG, t. 76, 421D-423A.) — Ces réflexions portent à faux ; et les concessions dépassent ce que demandait saint Cyrille. Il voulait enlever à Nestorius une de ses formules dualistes ; mais l'idée ne lui était pas venue d'apprécier les textes scripturaires ou patris-

(1) Καλοῦμεν δὲ θεοφόρον ἄνθρωπον, οὐχ ὡς μερικήν τινα θείαν χάριν δεξάμενον, ἀλλ' ὡς πᾶσαν ἡνωμένην ἔχοντα τοῦ Υἱοῦ τὴν θεότητα. » PG, t. 76, 420B.

(2) ' Εἴ τις Θεὸν ἢ Δεσπότην εἶναι λέγει' τοῦ Χριστοῦ τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγον, καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον τὸν αὐτὸν ὁμολογεῖ ὁμοῦ τε θεὸν καὶ ἄνθρωπον, ὡς γεγονότος σαρκὸς τοῦ Λόγου κατὰ τὰς Γραφάς· A-E. — PG, t. 77, 121A' [Εἴ τις τολμᾷ λέγειν Θεὸν ἢ Δεσπότην εἶναι] '; PG, 76, 421C. — [Cf. *Epist.*, 17, PG, t. 77, 112C.]

Digitized by Google

tiques qui, en raison de son humanité, nomment le Christ *Serviteur de Dieu* (1).

Nestorius avait déclaré que le Fils de Marie n'est que l'instrument du Logos, un homme glorifié par Dieu. (PL, t. 48, 768-sqq.) A ces propos hérétiques, le septième anathématisme répond :

« *Si quelqu'un affirme que Jésus-Christ est mû comme un homme* (distinct) *par le Dieu Logos et que la gloire du Fils unique lui a été surajoutée comme à quelqu'un distinct du Fils unique, — qu'il soit anathème* (2). »

André de Samosate concède avec empressement qu'il ne peut être question de faire de Jésus un pur homme; mais il faut bien accepter, dit-il, les expressions de l'Écriture, comme celle-ci : « Il a manifesté l'action de sa puissance dans le Christ, en le ressuscitant d'entre les morts. » (PG, t. 76, 344B.) — Saint Cyrille les accepte; il veut seulement qu'on les comprenne bien et qu'on les explique de façon à ne pas diviser le Christ, l'homme qui est mû et glorifié d'une part, et d'autre part le Verbe qui le meut et le glorifie.

Écoutons maintenant l'évêque de Cyr : « Puisque le Dieu Logos, qui est vie et vivifiant, a ressuscité son temple et l'a élevé au ciel, comment ne pourrait-on pas dire que la forme d'esclave a été glorifiée par la forme de Dieu? » (PG, t. 76, 425BC.) — Théodoret n'a pas saisi la portée de l'anathématisme. Saint Cyrille sait fort bien, par l'Écriture et par les Pères, que le Verbe a ressuscité et glorifié son humanité ; et il affirme ici précisément qu'en glorifiant *son humanité*, c'est *lui-même* qu'il glorifie et pas un autre distinct de lui. Ἐδόξαζε τοίνυν οὐχ ἑτερόν τινα μᾶλλον, ἀλλ' ἑαυτόν. (PG, t. 76, 428C.) En d'autres termes, c'est *sa propre* humanité qu'il ressuscite et qu'il glorifie, et cette humanité ne fait qu'un avec lui.

Le même désir de sauvegarder l'unité substantielle du Christ

(1) Sur cette appellation de *Serviteur de Dieu* appliquée au Christ, on peut consulter PETAU, *Dogmata theologica, de Incarnatione,* l. 7, c. 7, 8, 9. t. 6, pp. 149-170. Paris. Vivès 1867.

(2) Εἴ τίς φησιν, ὡς ἄνθρωπον ἐνηργῆσθαι παρὰ τοῦ Θεοῦ Λόγου τὸν Ἰησοῦν, καὶ τὴν τοῦ Μονογενοῦς εὐδοξίαν περιῆφθαι, ὡς ἑτέρῳ παρ' αὐτὸν ὑπάχοντι, A. E. — (PG, t. 77, 121A ; PG, t. 76, 344B ; 425B.) — [cf. *Epist.*, 17 ; PG, t. 77, 112A-sq.]

Digitized by Google

contre les subtilités de Nestorius a inspiré le huitième anathématisme :

« *Si quelqu'un ose dire que l'homme pris* (par le Verbe) *doit être* co*adoré et* con*glorifié et* con*nommé Dieu avec le Dieu Logos, comme un autre avec un autre, — (la particule* co (σύν) *suggère en effet cette idée de dualité;) — au lieu d'honorer l'Emmanuel d'une seule adoration et de lui accorder une seule glorification en tant que Logos fait chair, — qu'il soit anathème* (1). »

« Mais, répond André, nous n'admettons, nous non plus, qu'une seule adoration (2). Cependant quelle raison peut-il y avoir pour interdire le terme *coadoration* et autres semblables? Cyrille lui-même n'a-t-il pas naguère employé des expressions analogues? » Et André cite un passage de la *dix-septième homélie pascale :* Καίτοι... ἀεὶ συνεδρεύων ὡς Λόγος τῷ ἰδίῳ Πατρὶ... (ὁ Υἱὸς) πάλιν ἥκουε καὶ μετὰ σαρκὸς, λέγοντος· « Κάθου ἐκ δεξιῶν μου. » (PG, t. 76, 348c; cf. PG, t. 77, 773D.) Or, ajoute-t-il, entre μετὰ et σὺν, je ne vois aucune différence. » — La réplique de saint Cyrille est pleine d'indignation. Il y a malveillance et sottise, s'écrie-t-il, à abuser ainsi des mots et à ne pas examiner le sens qu'ils ont dans leur contexte! Qu'on lise tout le passage, dont on extrait quelques lignes, et l'on verra si l'unité du Logos avec sa chair n'y apparaît pas clairement. On n'en pourrait pas dire autant de Nestorius ! (PG, t. 76, 352CD-353AB.) Il s'agit bien ici d'ailleurs d'une question de pur vocabulaire ! La seule chose importante, c'est d'empêcher qu'on ne divise l'Emmanuel en deux, car il est un, selon l'Écriture et les Docteurs (3), et dans son unité, il a droit à une seule adoration.

(1) Εἴ τις τολμᾷ λέγειν τὸν ἀναληφθέντα ἄνθρωπον συμπροσκυνεῖσθαι δεῖν τῷ Θεῷ Λόγῳ, καὶ συνδοξάζεσθαι καὶ συγχρηματίζειν Θεὸν, ὡς ἕτερον ἑτέρῳ (τὸ γὰρ σύν ἀεὶ προστιθέμενον τοῦτο νοεῖν ἀναγκάσει)· καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον μιᾷ προσκυνήσει τιμᾷ τὸν Ἐμμανουὴλ, καὶ μίαν αὐτῷ "τὴν ὁμολογίαν συνάπτει", καθὸ γέγονε σὰρξ ὁ Λόγος· A-E. — PG, t. 76, 348B; 428 CD; PG, t. 77, 121AB : "[τὴν δοξολογίαν ἀναπέμπει]" — [cf. *Epist.*, 17; PG, t. 77, 113A].

(2) Nestorius lui-même parle souvent d'une seule adoration; et la formule χωρίζω τὰς φύσεις, ἑνῶ τὴν προσκύνησιν lui est très familière. (cf. PL, t. 48, 762A; 763A; 798B; etc.) Mais saint Cyrille demande quelque chose de plus. Nestorius accorde une adoration *unique* au Christ *double : (duplicem confiteamur, et adoremus ut unum*, PL, t. 48, 763A.); Cyrille veut une adoration *unique* pour « le Christ *unique*, Dieu et homme tout ensemble. »

(3) On trouve ici un extrait attribué à saint Athanase (PG, t. 76, 349BC.); en réalité, c'est une profession de foi envoyée par Apollinaire à l'empereur Jovien (cf. PG, p. 28, 25A-sq.; DRAESEKE, pp. 341 sq.)

Digitized by Google

Les observations de Théodoret sont très brèves sur ce chapitre. « Assurément, écrit-il, nous professons qu'il faut admettre une seule adoration pour le Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble. (PG, t. 76, 428D.) Cependant nous tenons à garder distinctes et intactes les propriétés des deux natures. » — Et saint Cyrille aussi, il l'a dit et répété plusieurs fois; et il le fait de nouveau en cet endroit : Ἄνθρωπος γεγονώς· οὐ μεταστάσει φύσεως τῇ κατὰ ἀλλοίωσιν καὶ τροπὴν, ἀλλ' ἑνώσεως οἰκονομίᾳ. (PG, t. 76, 429B.) Mais il ne veut pas que les novateurs, à l'aide de formules équivoques, puissent faire accepter aux âmes simples leur dualisme hétérodoxe; et voilà pourquoi il s'élève avec force contre cette *coadoration* dont Nestorius a déjà trop abusé. (Cf. PL, t. 48, 766C.) Cyrille, dans sa polémique, voit au-delà de la formule, — qui serait tolérable dans la bouche d'un orthodoxe; — il vise surtout le mauvais usage qui en est fait.

Nestorius avait dit encore : « L'Esprit Saint a conféré cette gloire au Christ, de le rendre terrible aux démons, et il lui a donné la puissance de monter aux cieux. » (PG, t. 76, 433A.) Il voulait insinuer, — comme cela ressort assez nettement de tout le contexte, — que le Christ est un homme semblable à nous, mais qui aurait été plus spécialement favorisé des grâces du Saint Esprit, à cause de son union plus intime avec la divinité. Le neuvième anathématisme répond :

« *Si quelqu'un dit que l'unique Seigneur Jésus-Christ est glorifié par l'Esprit, qu'en se servant de la puissance du Saint Esprit il se se sert d'une puissance étrangère, et qu'il a reçu du Saint Esprit le pouvoir contre les esprits impurs et la possibilité d'opérer des miracles en faveur des hommes, au lieu de reconnaître que c'est son propre Esprit par lequel il a fait ses miracles, — qu'il soit anathème* (1). »

(1) Εἴ τίς φησι τὸν ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν δεδοξάσθαι παρὰ τοῦ Πνεύματος ὡς ἀλλοτρίᾳ δυνάμει· τῇ δι' αὐτου· χρώμενον, καὶ παρ' αὐτοῦ λαβόντα τὸ ἐνεργεῖν δύνασθαι κατὰ πνευμάτων ἀκαθάρτων καὶ τὸ πληροῦν εἰς ἀνθρώπους τὰς θεοσημείας, καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον ἴδιον αὐτοῦ τὸ Πνεῦμά φησι δι' οὗ καὶ ἐνήργησε τὰς θεοσημείας A-E. — PG, t. 77, 121B; PG, t. 76, 308C; 353C; 429C. · [τῇ ἰδίᾳ αὐτοῦ.]·; [cf. *Epist.*, 17; PG, t. 77, 117BC.] — Ma traduction n'est pas tres élégante, j'en conviens; mais, ne pouvant rendre toute la pensée autrement, j'ai tenu avant tout à l'exactitude du sens.

Digitized by Google

Est-ce à l'obscurité du texte qu'il faut l'imputer? Toujours est-il qu'André de Samosate ne semble pas avoir saisi la portée de ce langage. Pourtant, si le détail de la phrase est quelque peu embarrassé, le sens général se laisse facilement deviner : saint Cyrille n'admet pas que l'on considère la puissance du Saint Esprit comme distincte et différente de la puissance du Verbe incarné. André a cru que le patriarche d'Alexandrie rejetait toute influence du Saint Esprit dans la vie du Christ. « Il sera bon, écrit-il, de *lui* rappeler ses propres paroles. Il déclarait naguère (1) que le Seigneur accomplissait ses miracles dans *l'Esprit* et qu'Il a été ressuscité par *l'Esprit*. Aujourd'hui il ose prétendre, en dépit des Écritures, que ce n'est pas dans le *Saint Esprit* qu'Il a fait tout cela. Quant à nous, nous croyons qu'Il a fait ces prodiges et par sa propre vertu et par l'opération du Saint Esprit, car dans la Trinité tout est commun et une personne n'agit pas sans l'autre. » (PG, t. 76, 356C.) — On ne pouvait mieux dire, en vérité, pour confirmer l'anathématisme! Ces dernières paroles expriment exactement ce que désirait Cyrille : tout est commun dans la Trinité, essence et action ; et donc l'action du Saint Esprit n'est pas différente de l'action du Verbe incarné (PG, t. 76, 357D) ; ce n'est pas par une puissance étrangère, mais par la puissance de *son propre* Esprit que le Christ, Dieu et homme, produit ses miracles. Εἰ δὲ Χριστὸν ἕνα... ὁμολογοῦσιν ὑπάρχειν, τὸν αὐτὸν ὄντα θεόν τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπον, πιστευέτωσαν μεθ' ἡμῶν ὡς οὐκ ἐνεργεῖται μᾶλλον ὡς κρείττονι παρ' αὐτὸν καὶ ἀλλοτρίᾳ δυνάμει τῇ διὰ τοῦ Πνεύματος. (PG, t. 76, 360B.) Car enfin le Saint Esprit est (même après l'Incarnation) le *propre Esprit* du Fils (PG, t. 76, 356D.)

Théodoret, lui aussi, est persuadé que saint Cyrille n'admet aucune influence du Saint Esprit dans le Verbe incarné. Et il accumule les textes de l'Écriture pour démontrer cette influence. C'est un recueil qui peut être très utile à un théologien orthodoxe. Mais l'évêque de Cyr eût pu se dispenser d'un pareil travail ; Cyrille d'Alexandrie était le premier à soutenir ce qu'on avait la prétention de lui prouver. (PG, t. 76, 429, 432 et 433.)

Le dixième anathématisme est une protestation contre le sens

(1) Dans la *Lettre aux moines*, PG, t. 77, 37B.

Digitized by Google

erroné que Nestorius donnait au texte : Considerate apostolum et pontificem confessionis nostrae Jesum (Heb. 3. 1.) (1). Il était ainsi conçu :

« *La Sainte Écriture dit que le Christ est devenu le pontife et l'apôtre de notre confession, et qu'il s'est offert pour nous en odeur de suavité à Dieu le Père. Si donc quelqu'un dit que notre pontife et notre apôtre n'est pas le Logos de Dieu lui-même, fait chair et homme comme nous ; mais un autre distinct de Lui, homme né de la femme ; ou bien, si quelqu'un dit qu'Il offre le sacrifice pour lui-même et non pas pour nous seuls (celui-là n'a pas besoin d'offrir de sacrifice, qui n'a pas connu le péché), — qu'il soit anathème.* » (2)

André de Samosate se récrie, — un peu trop vite, car la doctrine de Cyrille est aussi la sienne ! — « Non, notre Pontife n'est pas le Logos ; Dieu ne peut pas être pontife et offrir des sacrifices ; mais c'est Jésus-Christ, Dieu et homme, qui par sa nature humaine a été fait notre Pontife et notre Apôtre. » Ἀρχιερέα καὶ ἀπόστολον ἡμῶν γεγεννῆσθαι τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν... οὐδεὶς ἄν οὐχ ὁμολογήσειεν· οὐ κεχωρισμένον μέντοι ἰδικῶς ἄνθρωπον ἐκ γυναικὸς τοῦ Θεοῦ Πατρὸς Λόγου. (PG, t. 76, 361D-364A.) Mais c'est là bien exactement ce que disait l'anathématisme : ὅτε γέγονε σὰρξ καὶ καθ' ἡμᾶς ἄνθρωπος ! Il suffisait à saint Cyrille pour se justifier de le faire constater par son adversaire. Il a fait beaucoup mieux encore : en trois pages d'une précision admirable, il expose toute sa doctrine sur l'unité substantielle du Verbe incarné ; et en vertu de cette unité substantielle, il conclut : « Maintenant que le Logos s'est fait homme, il est sacrificateur par son humanité ; et comme Dieu, il surpasse en gloire toutes les créatures, car il est l'égal de Dieu le Père ; c'est bien le même, qui sacrifie en tant qu'homme et comme Dieu règne à côté du Père. » Ἐπειδὴ δὲ γέγονεν ἄνθρωπος, ὅρα καὶ ἱερουργοῦντα διὰ τὸ ἀνθρώπινον, καὶ ἐν τοῖς ὑπὲρ κτίσιν ἀξιώμασιν ὡς

(1) Cf. PL, t. 48, 787-788, et Loofs, *Nestoriana*, pp. 230-242.

(2) Ἀρχιερέα καὶ ἀπόστολον τῆς ὁμολογίας ἡμῶν γεγενῆσθαι Χριστὸν ἡ θεία λέγει Γραφή, προσκεκομικέναι δὲ ἑαυτὸν ὑπὲρ ἡμῶν εἰς ὀσμὴν εὐωδίας τῷ Θεῷ καὶ Πατρί. Εἴ τις τοίνυν ἀρχιερέα καὶ ἀπόστολον ἡμῶν γεγενῆσθαί φησιν οὐκ αὐτὸν τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγον, ὅτε γέγονε σὰρξ καὶ καθ' ἡμᾶς ἄνθρωπος, ἀλλ' ὡς ἕτερον παρ' αὐτὸν ἰδικῶς ἄνθρωπον ἐκ γυναικός· ἢ εἴ τις λέγει καὶ ὑπὲρ ἑαυτοῦ προσενεγκεῖν αὐτὸν τὴν προσφορὰν, καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον ὑπὲρ μόνων ἡμῶν, (οὐ γὰρ ἂν ἐδεήθη προσφορᾶς ὁ μὴ εἰδὼς ἁμαρτίαν)· A-E. — PG, t. 77, 121C ; PG, t. 76, 360C ; 436B. [cf. *Epist.*, 17, PG, t. 77, 116 D-117A.]

Digitized by Google

Θεόν· συνεδρεύει γὰρ τῷ Θεῷ καὶ Πατρί. Ὅρα τοίνυν ἱερατεύοντα μὲν αὐτὸν κατὰ τὸ ἀνθρώπινον, συνεδρεύοντα δὲ ὡς Θεόν. (PG, t. 76, 368c.)

En lisant les objections de Théodoret, on a besoin, en cet endroit, de se rappeler le langage qu'il a tenu ailleurs, pour ne pas le traiter d'hérétique. Il prend ici une terminologie que Nestorius n'aurait probablement pas reniée. « Celui qui a appris l'obéissance, celui qui a offert des supplications et des larmes, ce n'est pas le Dieu Logos, mais ce qui a été pris par lui de la descendance de David... Notre pontife et notre victime, c'est le rejeton de David. » (PG, t. 76, 436D; 437A.) A la vérité, il avait soin d'ajouter, en termes plus énergiques et plus clairs que ne l'eût fait le patriarche de Constantinople, que « ce rejeton de David, notre pontife et notre victime propitiatoire, avait en lui-même étroitement et indissolublement uni le Logos de Dieu. » Τὸν ἐκ σπέρματος Δαυῖδ, ὃς πάσης ἁμαρτίας ὑπάρχων ἐλεύθερος, ἀρχιερεὺς ἡμῶν καὶ ἱερεῖον ἐγένετο· αὐτὸς ἑαυτὸν ὑπὲρ ἡμῶν τῷ Θεῷ προσενεγκών, ἔχων ἐν ἑαυτῷ δηλαδὴ τὸν ἐκ Θεοῦ Θεὸν Λόγον ἡνωμένον αὐτῷ καὶ ἀχωρίστως συνημμένον. (PG, tome 76. 437c.) On s'explique, malgré cela, l'étonnement et les protestations de saint Cyrille. « Comment ose-t-on parler de la sorte? C'est ne pas comprendre le mystère de l'Incarnation du Logos! Peut-on soutenir que notre pontife, c'est un homme descendant de David, et prétendre en même temps sauvegarder l'unité du Christ? On parle d'union (ἕνωσις), pour tromper les âmes simples; en réalité, on n'admet qu'une pure association morale et tout extérieure [συνάφεια ἔξωθεν καὶ σχετική.] (PG, t. 76, 445B). Cyrille a sans doute exagéré ses défiances, mais il faut avouer que le langage de Théodoret avait des apparences suspectes, et nous y avons gagné cette fois encore un magistral résumé de la christologie orthodoxe (437c, 440, 441, 444, 445.)

Le onzième anathématisme mérite d'être spécialement remarqué à cause de son importance pour la doctrine eucharistique :

« *Si quelqu'un refuse de confesser que la chair du Seigneur est vivifiante et est la propre chair du Logos de Dieu le Père ; mais prétend que c'est la chair de quelque autre distinct de lui et uni seulement à lui par la dignité, la chair de quelqu'un en qui habite-*

Digitized by Google

rait simplement la Divinité ; au lieu de reconnaître qu'elle est vivifiante, comme je l'ai dit, parce qu'elle est la propre chair du Logos, lequel peut tout vivifier, — qu'il soit anathème (1). »

La réfutation imaginée par l'évêque de Samosate aurait à nos yeux l'air d'une misérable chicane, si nous oubliions l'état des esprits en Orient à cette époque. L'apollinarisme savait prendre des formes si variées et se cachait si habilement, qu'on était excusable jusqu'à un certain point de le soupçonner sous les mots les plus inoffensifs. L'anathématisme parlait deux fois de *la propre chair du Logos*, ἰδίαν τοῦ Λόγου σάρκα. Pourquoi, se demande André, cette insistance sur le mot « *propre* » ; « *la propre chair* » ? Pour insinuer sans doute que la chair du Christ n'est pas consubstantielle à la nôtre ? Et en effet, ajoute-t-il, c'est bien là le fond de sa pensée, qu'il a plus clairement dévoilée ailleurs. Suivent des extraits de la *dix-septième homélie pascale* et de la *lettre aux Moines*, où il est dit que « le Christ n'est pas *un pur homme comme nous*, mais qu'il est Dieu en même temps, et, selon la parole de l'apôtre, qu'il descendait du ciel. » (PG, t. 76, 369BC ; cf. PG, t. 77, 777C. (2) ; 32C.) (3). — Au lieu de s'attarder longuement à restituer à ces textes leur vrai sens faussé par son adversaire, le patriarche d'Alexandrie explique avec détail comment il a été amené, par les blasphèmes de Nestorius, à proclamer la puissance vivifiante de la chair du Christ, et il démontre que si l'on croit véritablement à l'union substantielle de l'humanité avec la Divinité, on ne peut rejeter sans inconséquence cette efficacité

(1) Εἴ τις οὐχ ὁμολογεῖ τὴν τοῦ Κυρίου σάρκα ζωοποιὸν εἶναι, καὶ ἰδίαν αὐτοῦ τοῦ ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγου, ἀλλ' ὡς ἑτέρου τινὸς παρ' αὐτὸν, συνημμένου μὲν αὐτῷ κατὰ τὴν ἀξίαν, ἤγουν ὡς μόνην θείαν ἐνοίκησιν ἐσχηκότος, καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον ζωοποιὸν, ὡς ἔφημεν, ὅτι γέγονεν ἰδία τοῦ Λόγου τοῦ τὰ πάντα ζωοποιεῖν ἰσχύοντος· A-E. — PG, t. 77, 121D ; PG, t. 76, 368D ; 445C. [cf. *Epist.*, 17 ; PG, p. 77 113CD-116A.] — Pour se rendre compte que Cyrille avait ici spécialement en vue l'Eucharistie, il suffit de parcourir la *Lettre 17* (PG, t. 77, 113C-D) ou l'*Explication des Anathématismes*, ad 11. (PG, t. 76, 312AB.)

(2) *Hom. pasc.* 17, 3 : Καὶ τὸ βρέφος ἦν ˙ οὐ ˙ καθ' ἡμᾶς· τουτέστιν οὐκ ἐν ψιλῇ καὶ μόνῃ τῇ πρὸς ἡμᾶς ὁμοιότητι, ἀλλ' ἐν ἀνθρωπότητι μὲν διὰ τὴν σάρκα, θεῖον δε, ὡς ὑπὲρ ἡμᾶς, καὶ ἐξ οὐρανοῦ. — Le texte de PG, t. 76, 369C, porte : εὖ a la place de οὐ ; c'est évidemment une erreur, ou une correction maladroite de copiste.

(3) *Epist. 1 ad Mon :* Σῶμα γὰρ ἦν οὐχ ἑτέρου τινὸς τῶν καθ' ἡμᾶς, ἴδιον δὲ μᾶλλον αὐτοῦ τοῦ ἐκ Πατρὸς ὄντος Λόγου, τὸ γεννηθὲν ἐξ αὐτῆς (τῆς Παρθένου).

Digitized by Google

merveilleuse de « la chair du Seigneur ». D'ailleurs, ajoute-t-il, il n'est pas le premier à parler de la sorte; il ne fait que suivre, « entre autres docteurs renommés, son illustre Père, l'évêque Athanase (1). » (PG, t. 76, 376BC.)

L'apollinarisme, c'est également ce que redoute Théodoret, mais pour une autre raison que son ami. « Parler de *la chair*, de *la propre chair* du Logos, n'est-ce pas, d'une façon évidente, refuser *une âme* au Christ? Assurément, nous aussi, nous croyons que la chair du Seigneur est vivifiante ; seulement, c'est d'*une chair animée par une âme raisonnable que nous parlons :* Ἡμεῖς δὲ ζωοποιὸν εἶναί φαμεν τὴν ἔμψυχον καὶ λογικὴν τοῦ Κυρίου σάρκα. (PG, t. 76, 448A.) — Par le même procédé, Théodoret prouverait que saint Jean est le premier ancêtre de l'apollinarisme; comme le fait observer saint Cyrille, c'est dans son Évangile que se lit pour la première fois : Καὶ ὁ Λόγος σὰρξ ἐγένετο. Il y a σάρξ simplement, sans aucun mot pour indiquer l'âme. Mais tout le monde comprend que par σάρξ on veut désigner l'homme tout entier, composé de corps et d'âme. Καὶ ἀπὸ μονῆς ἔσθ' ὅτε τῆς σαρκὸς τὸ ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος κατασημαίνεται ζῶον, τουτέστιν ἄνθρωπος. (PG, t. 76, 448D-449A.) Plus d'une fois saint Cyrille s'était expliqué sur cette locution, dans des écrits que Théodoret pouvait connaître, dans cette *lettre aux Moines* (2), par exemple, où l'évêque de Samosate allait puiser ses objections.

Nous arrivons au douzième et dernier anathématisme :

« *Si quelqu'un ne confesse pas que le Logos de Dieu a souffert dans sa chair, a été crucifié dans sa chair, a goûté la mort dans sa chair, et est devenu le premier-né d'entre les morts, lui qui est vie et vivifiant en tant que Dieu, — qu'il soit anathème* (3). »

André de Samosate veut encore une fois tirer avantage de sa

(1) Deux citations empruntées à l'*Oratio 3a contra Arianos*, 32, *et* 35; PG, t. 26, 392B. et 397B.

(2) PG, t. 77, 17C. Ἀλλ' ἡ θεόπνευστος Γραφὴ σάρκα φησὶ γεγενῆσθαι τὸν ἐκ θεοῦ Λόγον, τουτέστιν ἑνωθῆναι σαρκὶ ψυχὴν ἐχούσῃ τὴν λογικήν. — 21B. Γέγονε σὰρξ, τουτέστιν ἡνώθη σαρκὶ ψυχὴν ἐχούσῃ τὴν λογικήν. *(Epist. 1. ad Monach.)*

(3) Εἴ τις οὐχ ὁμολογεῖ τὸν τοῦ Θεοῦ Λόγον παθόντα σαρκὶ, καὶ ἐσταυρωμένον σαρκὶ, καὶ θανάτου γευσάμενον σαρκὶ, γεγονότα τε πρωτότοκον ἐκ των νεκρῶν, καθὸ ζωή τέ ἐστι καὶ ζωοποιὸς ὡς Θεός· A-E; — PG, t. 77, 121D; PG, t. 76, 377A, 449B. [cf. *Epist.* 17, PG, t. 77, 113AB.]

Digitized by Google

tactique habituelle. Croyant mettre Cyrille en contradiction avec lui-même, il lui rappelle que, dans sa *lettre aux Moines*, l'impassibilité de la nature divine était expressément enseignée. — Comme si l'anathématisme affirmait le contraire! — Assurément, pense André, l'anathématisme prétend que Dieu est passible, puisqu'il professe que le Logos a souffert et a été crucifié dans sa chair (σαρκί). Dire que le Logos a souffert *dans sa chair*, n'est-ce pas dire que le Logos a souffert *avec sa chair?* Ὁ εἰπὼν· Ἔπαθε σαρκὶ, οὐδὲν ἕτερον ἔφη, ἢ μετὰ σαρκὸς παθεῖν. (PG, t. 76, 377c.) — Non, quand saint Cyrille écrit que le Logos a souffert *dans sa chair*, il ne veut pas dire que la divinité elle-même ait souffert *avec* sa chair, *en même temps que* sa chair. Il songe uniquement à résumer en une formule brève et expressive l'enseignement traditionnel : « *Le Logos, impassible dans sa nature divine, a fait siennes les souffrances de sa propre chair.* » Ὅταν τοίνυν σαρκὶ λέγηται παθεῖν, οὐκ αὐτὸς εἰς ἰδίαν φύσιν νοεῖται παθὼν, καθὸ θεός ἐστιν· ἰδιοποιούμενος δὲ μᾶλλον τὸ πάθος.... Ἰδιοποιεῖται γὰρ, ὡς ἔφην τὰ τοῦ ἰδίου σώματος πάθη. (PG, t. 76, 381ac.) C'est ainsi que l'entendait saint Pierre (1), et après lui les saints Pères, Grégoire de Nysse (2), Basile de Césarée (3) et Athanase d'Alexandrie (4). (PG, t. 76, 381d-384.)

Théodoret n'aime pas, lui non plus, l'expression ὁ Λόγος ἔπαθε σαρκί. « Ce n'est pas le Logos (5) qui a souffert, écrit-il, c'est la *forme d'esclave* (6), — unie, bien entendu, à la *forme de Dieu* qui la laissait souffrir, et à cause de l'union, s'appropriait ces souffrances. » Ἔπαθε τοίνυν ἡ τοῦ δούλου μορφὴ, συνούσης αὐτῇ δηλονότι τῆς τοῦ θεοῦ μορφῆς, καὶ συγχωρούσης παθεῖν... οἰκειουμένης δὲ διὰ τὴν ἕνωσιν τὰ παθήματα. (PG, t. 76, 449b.) — Il n'y a pas là, en fait, une doctrine différente de celle des anathématismes. Cyrille, lui aussi, proclame très souvent l'impassibilité

(1) 1 Pet. 4. 1. Χριστοῦ οὖν παθόντος ὑπὲρ ἡμῶν σαρκί.

(2) Greg. Nyss., *Orat. 1a de Beatitud.*; PG, t. 44, 1201b-c; et cf. Mansi, 4, 1193.

(3) Basil. Caesar., *de Spiritu sancto*; PG, t. 32, 100a. cf. Mansi, 4, 1193.

(4) Athan. Alex., *Orat. 3 cont. Arian. 32*; PG, 26, 392b.

(5) Le texte porte : οὐχ ὁ Χριστὸς παθὼν (PG, t. 76, 449. b.); il faut évidemment remplacer ici Χριστός par Λόγος; étant donné le sens qu'avait pour lui le nom Χριστός, Théodoret ne pouvait éprouver aucune répugnance à dire que le *Chris* avait souffert.

(6) Si Théodoret ajoute que « celui qui a souffert est ὁ ἐξ ἡμῶν ὑπὸ τοῦ θεοῦ ληφθεὶς ἄνθρωπος, il est juste, je crois, de recourir à une interprétation bénigne et de juger cette terminologie nestorienne d'après le contexte. (cf. PG. t. 76, 449bc).

Digitized by Google

de la nature divine; mais, pour bien montrer que la chair tourmentée dans la Passion et crucifiée au Calvaire est la chair propre du Verbe, il veut répéter avec la Tradition que « pour être le Sauveur de tous, le Logos a souffert dans sa chair, en faisant siennes les douleurs qu'elle endurait. » Ἔστι μὲν ἀπαθὴς καὶ ὁμολογουμένως ἡ τοῦ Θεοῦ Λόγου φύσις· καὶ τοῦτο, οἶμαι, ἔστιν οὐδενὶ τῶν ὄντων ἀσυμφανές... Ἐπειδὴ δὲ ἦν τὸ παθεῖν τῷ κόσμῳ σωτήριον... ἴδιον ἐποιήσατο σῶμα τὸ παθεῖν δυνάμενον... Ἐπειδὴ δὲ σαρκὶ πέπονθεν ἑκὼν, ταύτῃτοι τῶν ὅλων Σωτὴρ ἔστι τε καὶ ὀνόμασται... οἰκειωσάμενος δηλονότι τὰ τῇ ἰδίᾳ σαρκὶ συμβαίνοντα πάθη. (PG, t. 76, 449D; 452A.)

Nous venons de parcourir, en suivant la marche de son développement, l'argumentation des deux parties en lutte. Il ne sera pas inutile sans doute de recueillir maintenant en un tableau méthodique les principales idées aperçues au passage. Ce groupement, en faisant ressortir les similitudes et les différences, nous permettra de reconnaître plus sûrement les nuances caractéristiques de chacune de ces christologies.

Examinons d'abord **les points de ressemblance**. (Cf. PG, t. 76.)

Pour les Orientaux, comme pour Cyrille d'Alexandrie, l'unité du Christ est un dogme indiscutable.

Cyrille d'Alexandrie.		*Orientaux* (1).
328B. — Ἔστιν εἷς τε καὶ ὁ αὐτὸς Υἱὸς καὶ Κύριος.	A.	333A. — Καὶ εἷς ὁ Υἱὸς κατὰ πάντα καὶ λόγον καὶ τρόπον καὶ ἔννοιαν ἔστι.
332A. — Ἀλλ' οὖν εἷς Χριστὸς, καὶ Υἱὸς, καὶ θεὸς, καὶ Κύριος, καὶ εἰ γέγονε σάρξ.	A.	361D. — Ὅθεν ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν Υἱὸν ὁμολογοῦμεν.
340C. — Κύριος γὰρ εἷς Ἰησοῦς Χριστὸς, κατὰ τὰς Γραφάς.	Θ.	400A. — Ἕνα μὲν Χριστὸν ὁμολογοῦμεν.
Cf. 329C; 340A; 344CD; 353B; 360B; 368BC; 401C; 413B; 421B; 425AB; etc.	Θ.	404B. — Ἕνα Υἱὸν καὶ Χριστὸν ὁμολογεῖν εὐσεβές.
		Cf. 348C; 397D; 400C. etc.

(1) Les textes marqués A sont d'André de Samosate, ceux marqués Θ sont de Théodoret de Cyr.

Digitized by Google

Notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas un homme ordinaire semblable aux Justes ou aux Prophètes.

377A. — Οὐ γὰρ μόνον ἄνθρωπος νοεῖται καὶ καθ' ἡμᾶς, (ἀλλ' ὁ αὐτὸς πάλιν θεὸς ἄνωθεν.)

401A. — Οὔτε μὴν κοινὸν ἄνθρωπον... διοριζόμεθα.

429B. — Ἵνα μὴ ἄνθρωπος ἁπλῶς εἶναι πιστεύηται, κοινός τε καὶ καθ' ἡμᾶς ὁ Εμμανουὴλ, θείας τε δόξης μετεσχηκὼς κατὰ χάριν.

Cf. 345A; 352A; 397B; 408B; 416D; 421C; 425C; 428A; 445B.

A. 344B. — Ἐνηργῆσθαι τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν ὑπὸ τοῦ Πνεύματος ὡς ἄνθρωπος ἁπλῶς, ἢ ὡς προφήτην, ἢ ὡς ἀπόστολον, οὐδεὶς ἂν ὁμολογήσειε.

Cf. 344. C.

Θ. 393B. — Ἐπειδὴ δὲ οὐ γυμνὴ ἦν τῆς τοῦ θεοῦ μορφῆς, ἀλλὰ ναὸς ἦν, ἔνοικον τὸν Θεὸν Λόγον ἔχων, κατὰ τὴν τοῦ Παύλου φωνήν.

420B. — Οὐχ ὡς μερικήν τινα θείαν χάριν δεξάμενον, ἀλλ' ὡς πᾶσαν ἡνωμένην ἔχοντα τοῦ Υἱοῦ τὴν θεότητα.

Cf 361D; 393C. etc.

Il est Dieu et homme tout ensemble.

321C. — Καὶ γάρ ἐστιν ἐν ταυτῷ θεός τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπος ὁ αὐτός.

337C. — Ἐπειδὴ δὲ ἐστιν εἷς καὶ ὁ αὐτὸς, Θεός τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπος.

Cf. 337A; 352A; 401A; 413A; 416A. Cf. anathemat. 2. et 6.

Θ. 400A. — Καὶ τὸν αὐτὸν διὰ τὴν ἕνωσιν θεόν τε καὶ ἄνθρωπον ὀνομάζομεν.

428D. — Τὸν αὐτὸν θεὸν ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπον ὁμολογοῦμεν.

A. 361C. — Οὐ γὰρ κεχωρισμένως καὶ ἰδιαζόντως τῆς θεότητος ὁ εκ σπέρματος Δαυὶδ Υἱὸς ὠνόμασται, ὡς οὐδὲ ἡ θεότης μετὰ τὴν ἕνωσιν ἄνευ τῆς φαινομένης σαρκὸς Υἱὸς προσηγόρευται.

Cf. 393C; 397D; etc.

Digitized by Google

Cette union de la Divinité et de l'humanité est mystérieuse et ineffable, mais bien réelle, intime et indissoluble.

324C. — Σαρκωθῆναι καὶ ἐνανθρωπῆσαι κατὰ ἀλήθειαν αὐτὸν ἔφασαν (οἱ μακάριοι Πατέρες) τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγον... Ἀπόρρητος δὲ παντελῶς τῆς οἰκονομίας ὁ τρόπος.

397B. — Ἡνῶσθαι γὰρ τῷ Θεῷ Λόγῳ κατὰ ἀλήθειαν τὴν σάρκα φαμέν.

428A. — Καθ' ἕνωσιν ἀληθῆ τὴν ὑπὲρ νοῦν καὶ λόγον.

Cf. 370C; 341A; 352A; 376C. etc. C'est un des points sur lesquels saint Cyrille insiste le plus.

A. 333A. — Ἀδιαίρετος γὰρ καὶ ἀχώριστος ἡ ἄκρα ἕνωσις.

361BC. — Τὴν ἐξ ἡμῶν ληφθεῖσαν σάρκα, τὴν ἑνωθεῖσαν ἀχωρίστως ἅμα καὶ ἀσυγχύτως συνημμένην... Οὐ γὰρ μετὰ τὴν ἕνωσιν χωρισμὸς ἐπεγένετο.

372A. — Εἴ τι ὑπολείπεται ἕτερον, ὃ ἀκριβέστερον τὴν ἕνωσιν χαρακτηρίζει, καὶ δώσομεν καὶ συνθησόμεθα... καὶ τὴν ἕνωσιν ἄκραν καὶ θείαν καὶ ἡμῖν ἀκατάληπτον ὁμολογοῦμεν.

Cf. 377B; 393C; 420B. etc. On trouve souvent chez Théodoret le mot ἕνωσις; mais il refuse de préciser davantage : 400 C. Ἀρκεῖ δὲ λέγειν τὴν ἕνωσιν.

C'est au moment même de la conception dans le sein de Marie que s'opéra cette merveilleuse union.

397A. — Αὐτὸν τὸν ἐκ Θεοῦ καὶ Πατρὸς προαιώνιον Υἱὸν ἐκ μήτρας ἑνωθῆναι σαρκί.

Et partout où est justifié le terme θεοτόκος.

Θ. 333A. — Ὁ Θεὸς Λόγος... ἑαυτῷ ναὸν ἐν τῇ παρθενικῇ γαστρὶ διαπλάσας, συνῆν τῷ πλασθέντι καὶ γεννηθέντι.

Et par conséquent la Sainte Vierge est vraiment Θεοτόκος, et pas seulement ἀνθρωποτόκος comme les autres mères.

Digitized by Google

320C. — Οἱ μακάριοι Πατέρες θεοτόκον ὠνόμασαν τὴν ἁγίαν Παρθένον· πεπιστεύκασι γὰρ ὅτι σαρκωθέντα καὶ ἐνανθρωπήσαντα γεγέννηκε τὸν Υἱὸν τὸν δι' οὗ τα πάντα πεποίηκεν ὁ Πατήρ.

396D. — Θεοτόκος ἐστιν ἡ ἁγία Παρθένος· περιττὸν δὲ οἶμαι τὸ δεῖν οἴεσθαι καὶ ἀνθρωποτόκον εἰπεῖν αὐτήν.

Cf. 397A ; 393D sq. ; cf. anath 1. etc. Pour saint Cyrille, l'expression Θεοτόκος est la marque la plus sûre de la véritable orthodoxie.

Θ. 393BC. — Τὴν ἁγίαν ἐκείνην παρθένον θεοτόκον προσαγορεύομεν... Οὐκ ἀνθρωποτόκον, ἀλλὰ θεοτόκον τὴν Παρθένον προσαγορεύομεν... Τὸ βρέφος Ἐμμανουὴλ διὰ τὸν ἀνειληφότα θεὸν, καὶ θεοτόκος ἡ Παρθένος διὰ τὴν πρὸς τὴν κυηθεῖσαν δούλου μορφὴν ἕνωσιν τῆς τοῦ θεοῦ μορφῆς.

André ne parle pas expressément du terme Θεοτόκος, mais puisqu'il n'y fait pas d'objection (an. 1; p. 318D.), il me semble très légitime de conclure qu'il l'admet. D'ailleurs ne dit-il pas l'équivalent quand il parle de Θεοπρεποῦς γεννήσεως (320A.), de la Vierge qui a enfanté Θεοπρεπῶς (317D?) (1).

Il n'est donc pas permis de parler d'une séparation en deux Fils ou Seigneurs, ni de distinguer à part l'un de l'autre le Logos Fils de Dieu et l'homme Fils de Marie.

328BC. — Καὶ τὸ διαιρεῖν εἰς Υἱοὺς δύο τὸν ἕνα καὶ τῆς ἀληθοῦς ἑνώσεως παραλύειν χρῆμα, διιστάντας ἀνὰ μέρος καὶ τιθέντας ἰδικῶς ἄνθρωπον καὶ ἰδικῶς Θεὸν· δυσσεβείας ἔχει τῆς ἀνωτάτω γραφήν.

408D-409A. — Ἑνωθέντα δὲ ἅπαξ διατέμνειν οὐκ ἀσφα-

A. 348C. — Τὸ συμπροσκυνεῖσθαι καὶ συνδοξάζεσθαι ὡς περὶ προσώπων ἢ ὑποστάσεων, ἢ Υἱῶν δύο οὐ λέγομεν.

368A. — Οὐ γὰρ δύο Υἱούς φαμεν, τόν τε παθόντα καὶ τὸν ἀπαθῆ μείναντα...

(1) Le titre Θεοτόκος est de plus une conséquence nécessaire de toute la doctrine admise par l'évêque de Samosate. — On peut voir, dans une lettre écrite à Nestorius vers la fin de 430, l'importance que Jean d'Antioche attachait au mot Θεοτόκος (PG, t. 77, 1449sq.) : Ἀκολουθήσει γὰρ εὐθὺς τῇ τοῦ ὀνόματος τούτου ἀναιρέσει, εἴτ' οὖν τῷ ἐξ αὐτοῦ σημαινομένῳ, τὸ μήτε θεὸν εἶναι τὸν τὴν ἄρρητον οἰκονομίαν ὑπὲρ ἡμῶν ἀναδεξάμενον, μήτε μὴν τὸν Θεὸν Λόγον κενώσαντα ἑαυτὸν εἰς τὴν τοῦ δούλου μορφήν. [1456B.]

Digitized by Google

λὲς, οὔτε μὴν εἰς δύο καταμερίζειν Υἱοὺς τὸν ἕνα Χριστὸν καὶ Υἱὸν καὶ Κύριον ἐφίησί τισιν ὁ τῆς ὀρθότητος λόγος.
Cf. 332A; 336D; 353AB; 357BC. etc.

Θ. 404B. — Ἓν μὲν πρόσωπον, καὶ ἕνα Υἱὸν καὶ Χριστὸν ὁμολογεῖν εὐσεβές.
Cf. 333A; 400A; 428D. etc.

Pourtant, si intime et si réelle qu'elle soit, cette union se fait sans mélange, sans fusion, sans altération d'aucune sorte dans la nature divine ou dans la nature humaine.

320B. — Ἀτρέπτως τε καὶ ἀσυγχύτως τὸ τῆς ενώσως πέπρακται χρῆμα.

365A. — (ὁ Θεὸς Λόγος) γέγονε σὰρξ, οὐ τροπὴν ἢ φυρμὸν ὑπομείνας.

396C — Οὐκοῦν εἰ λέγοιμεν σάρκα γένεσθαι τὸν Λόγον, οὐ σύγχυσιν, οὐ φυρμὸν, οὐ τροπὴν, οὐκ ἀλλοίωσιν συμβῆναι περὶ αὐτόν φαμεν.

401B. — Ἀλλ' ὁ δεινὸς εἰς λόγους, και πυκνὸς εἰς θεωρίας, κράσεως (1) εἶναι σημαντικὴν τὴν λέξιν (ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν) διορίζεται καὶ λέγειν ἀποτολμᾷ, καὶ τὰ ἐκ τοῦ συγκεκρᾶσθαι τὰς φύσεις παρακομίζει βλάβη, ὡς ἡμῶν ἠγνοηκότων.

413B. — Βούλεται γὰρ, ὡς κράσεως (1) γεγενημένης, μηδεμίαν εἶναι λόγων διαφοράν...

A. 361D. — Ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν Υἱὸν ὁμολογοῦμεν, ἀσυγχύτων τῶν φύσεων μενουσῶν.

372A. — Ἀλλ' ἡμεῖς τὰς μὲν φύσεις οὔσας ἀσυγχύτους φυλάξομεν καὶ τὴν ἕνωσιν ἄκραν ὁμολογοῦμεν.

Θ. 392BC. — Οὐδὲ εἰς σάρκα μεταβληθῆναι τὸν Θεὸν Λόγον φαμέν· ἄτρεπτον γὰρ τὸ Θεῖον καὶ ἀναλλοίωτον.

400AB. — Εἰ δὲ τοῦτο βούλεται λέγειν διὰ τῆς καθ' ὑπόστασιν ἑνώσεως ὁ ταῦτα γεννήσας, ὡς κρᾶσις σαρκὸς καὶ θεότητος γέγονεν, ἀντεροῦμεν σύν πάσῃ προθυμίᾳ καὶ τὴν βλασφημίαν ἐλέγξομεν.

(1) Le mot μίξις ne se rencontre pas dans les deux *Apologies* que nous examinons. Saint Cyrille l'a plusieurs fois employé dans ses précédents écrits, — (aussi bien d'ailleurs que l'expression κρᾶσις) —, mais à partir de 429, autant que j'ai pu m'en rendre compte, il cesse d'en faire usage; j'ai même deux textes où il le rejette formellement : PG, t. 75, 1376C, *Scholia*, c. 8; et PG, t 77, 1113A., *de Fide ad Alexandrinos*.

Digitized by Google

Ἐγὼ δὲ τοσοῦτον ἀφέστηκα τοῦ συγκεκρᾶσθαι λέγειν ἀλλήλαις τὰς φύσεις, φυρμόν τε καὶ σύγχυσιν ὑπομεῖναι καὶ τροπὴν, ὅσον καὶ αὐτὸς τοῦ δοξάζειν ὀρθῶς.

Cf. 321B; 332B; 397A; 420C; 421B; 429B; 440AD; 448C. etc.

Θ. 429A. — Οὔτε γὰρ ὁ Θεος Λόγος τὴν εἰς σάρκα τροπὴν ἐδέξατο, οὔτε πάλιν ὁ ἄνθρωπος ἀπώλεσε μὲν ὃ ἦν, εἰς δὲ τὴν τοῦ Θεοῦ φύσιν μετεβλήθη.

Cf. 320A; 369CD; 393D; 400BC; 404D; 420A; 405D. etc.

Bien qu'indissolublement unies, la divinité et l'humanité restent distinctes, chacune avec tous ses éléments essentiels et toutes ses propriétés.

329D. — Ἑτέρα μὲν ἔστι κατὰ φυσιν ἰδίαν ἡ σὰρξ παρά γε τὸν ἐκ Θεοῦ Πατρὸς φύντα Λόγον, ἑτέρας δὲ αὖ κατά γε τὸν τῆς ἰδίας φύσεως λόγον ὁ Μονογενής.

340A. — Εἷς Χριστὸς, κἂν ἐκ δύο νοῆται καὶ διαφόρων πραγμάτων εἰς ἑνότητα τὴν ἀμέριστον συνενηνεγμένος.

425A. — Ὅτι δὲ Θεότης μὲν ἕτερόν τι κατὰ φύσιν ἰδίαν ἐστὶν, ἕτερον δὲ κατὰ φύσιν ἰδίαν ἡ ἀνθρωπότης, πῶς ἂν ἐνδοιάσειέ τις; πλὴν εἷς ἐξ ἀμφοῖν ὁ Χριστός.

Cf. 418A. et infra : Il est homme parfait.

Θ. 400C. — [Ἡ ἕνωσις], ἥτις καὶ τὰς τῶν φύσεων ἰδιότητας δείκνυσι.

420A. — Τῶν δὲ φύσεων τὴν διαφορὰν γνωρίζομεν.

428A. — Τῶν φύσεων τᾶς ἰδιότητας οὐ παραιτησόμεθα λέγειν.

Cf. 325C; 361A-sq. — La distinction des natures n'est pas aussi expressément formulée que dans les textes précédents; mais elle y est assez claire. C'est là du reste un des points auxquels les Orientaux tiennent le plus; il est inutile d'y insister.

Le Verbe est resté ce qu'il était, coéternel et consubstantiel au Père et au Saint Esprit, impassible et immuable, car sa nature divine est au-dessus de tout changement.

320B. — Μεμενηκότος, ὡς ἔφην, τοῦ Θεοῦ Λόγου τοῦθ' ὅπερ ἐστὶ, καὶ εἰ γέγονε σὰρξ, ἀναλλοίωτος γὰρ κατὰ φύσιν ἔστιν.

A. 320A. — Ἄλλως τε, ε ἀβασανίστως ταῖς φωναῖς ἐμβάλοιμεν, καὶ τροπὴν τοῦ Λόγου... φαντασθησόμεθα.

Digitized by Google

328B. — Γέγονεν ἄνθρωπος (ὁ Λόγος)... οὐκ ἀπεμπολήσας διὰ τὸ ἀνθρώπινον τὸ εἶναι κατὰ ἀλήθειαν Υἱὸς τοῦ Θεοῦ καὶ Πατρὸς, μεμενηκὼς δὲ μᾶλλον, καὶ εἰ γέγονε σὰρξ, ἐν φύσει τε καὶ ὑπεροχῇ καὶ δόξῃ θεότητος· ἀναλλοίωτος γὰρ ἐστι καὶ τροπῆς ἀμείνων ὡς θεός.

344D. — Οὐ πέπαυται τοῦ εἶναι ὅ ἦν, γενόμενος ἄνθρωπος.

Cf. 345; 380C-D; 396B; 401B; 416C-D; 417C; 440D; 449C; etc.

A. 356B. — Οὐδὲ ἠλλοτρίωται ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς ἢ τοῦ Πνεύματος.

Θ. 393A. — Δῆλον τοίνυν... ὡς ἡ τοῦ θεοῦ μορφὴ οὐκ ἐτράπη εἰς δούλου μορφὴν, ἀλλὰ μένουσα ὃ ἦν, ἔλαβε τὴν τοῦ δούλου μορφήν.

409C — Ἡμεῖς... καὶ ὁμοούσιον εἶναι καὶ συναΐδιον τῷ θεῷ καὶ Πατρὶ τὸν Υἱὸν ὁμολογοῦντες.

(Il s'agit du Verbe après l'Incarnation.)

Cf. 372A; 397AB; 392B; 432C; 436A; 437Asq; etc.

Par l'Incarnation, il est devenu véritablement homme, « un de nous et notre frère » ; son humanité est parfaite et consubstantielle à la nôtre.

376C. — Πλὴν, κἂν ἴδιον λέγηται τοῦ Λόγου τὸ σῶμα, ἀλλ' οὖν ἐστιν ἐκ γυναικὸς καὶ τοῖς ἡμετέροις συγγενὲς, καθὸ νοεῖται σάρξ.

413C-D. — Εἰ δὲ ἀληθὲς ὅτι παραπλησίως ἡμῖν μέτεσχεν αἵματος καὶ σαρκὸς, καὶ ὡμοιώθη κατὰ πάντα τοῖς ἀδελφοῖς, ἡμῖν δηλονότι, τὶ τὸ τῆς οἰκονομίας εὐτεχνὲς ἀνοήτως διασύρουσι;

Cf. Anathem. 5; cf. 373A; 416C; 429B; 440A; etc.

A. 369A. — Ἰδίαν γενέσθαι τὴν Δεσποτικὴν σάρκα τοῦ Λόγου... ὁμολογεῖσθαι καλὸν, νοοῦντας μέντοι ἐξ ἡμῶν αὐτὴν προσειλήφθαι.

Θ. 404B. — Τελεία δὲ ... ἐλήφθη ἡ τοῦ δούλου μορφή.

427D. — Κεκοινωνηκέναι ἡμῖν παραπλησίως αἵματος καὶ σαρκὸς καὶ ψυχῆς ἀθανάτου τὸν Θεὸν Λόγον διὰ τὴν ἕνωσιν τὴν πρὸς ταῦτα φαμέν.

Cf. 369B; 412C; 445D; etc.

Digitized by Google

Ce n'est pas une chair imaginaire qu'il a prise, ni un corps apporté du ciel, mais un corps né de la femme.

373A. — (Σῶμα) ... τοῖς ἡμετέροις σώμασιν ὁμογενὲς, ἤγουν ὁμοούσιον· γεγέννηται γάρ ἐκ γυναικός.

376C. — Ἀλλ' οὖν ἐστιν ἐκ γυναικὸς (τὸ σῶμα). Φαμὲν δὲ ὅτι οὐκ ἐξ οὐρανοῦ τὸ σῶμα τὸ ἑνωθὲν αὐτῷ κατενεγκὼν ὁ Λόγος...

Cf. 413CD; 440A. sq; etc.

A. 369D. — Τί βούλεται τὸ συνεχῶς ἰδίαν αὐτὴν (τὴν σάρκα) λέγειν, εἰ μὴ ἄρα ἐξαίρει αὐτὴν τοῦ εἶναι τῆς ἡμετέρας φύσεως;

Θ. 412D. — Ἵνα φανῇ τοῦ τεχθέντος ἡ φύσις, καὶ μὴ δόκησιν ἢ φαντασίαν τὸν ἐξ' Αβραὰμ καὶ Δαυῖδ ὑπολάβωμεν.

Ce n'est pas non plus, comme le voulait Apollinaire, un corps sans âme, mais une chair animée par une âme raisonnable.

340B. — Θεὸς ὢν φύσει, γέγονε σὰρξ, ἤγουν ἄνθρωπος, ἐμψυχωμένης ψυχῇ λογικῇ τῆς σαρκός.

396D. — Ἡνῶσθαι δὲ μᾶλλον (φαμεν)... σώματι ψυχὴν ἔχοντι νοεράν.

428C. — Ὅτι δὲ τὸ ἑνωθὲν αὐτῷ σῶμα οὐκ ἄψυχον οὐδὲ ἄνουν εἶναι πιστεύομεν, ἀλλ' ἔμψυχόν τε καὶ ἔννουν, πλειστάκις εἰρήκαμεν.

Cf. 397ABC; 401B; 405B; 421C; 448B-C; 449A; etc.

Θ. 393A. — Ὁ Θεὸς Λόγος... σάρκα ζῶσαν καὶ λογικὴν ἀνέλαβεν.

424B. — Οὐ γὰρ ὁ Θεὸς Λόγος τραπεὶς ἐγένετο σὰρξ, ἀλλ' ἀνέλαβε σάρκα ψυχὴν ἐχούσαν νοεράν.

Cf. 445D; 448A.

André n'a pas cru nécessaire de manifester sa croyance à l'*âme raisonnable* du Sauveur; mais elle ne saurait faire doute pour personne : cf. 369AD. La raison sans doute, pour laquelle il n'en parle pas, c'est que l'expression σὰρξ chez Cyrille ne lui semblait pas exclure cette *âme raisonnable* : cf. 369AD.

En vertu de l'union contractée avec cette nature humaine, le Verbe a fait sienne la chair prise dans le sein de la Vierge, et il s'est approprié tout ce qui appartient à cette chair, comme la faim, la soif, la fatigue, la tristesse, la souffrance et la mort.

Digitized by Google

341B. — Δογματίζομεν... ὅτι κατ' οἰκείωσιν οἰκονομικὴν ἑαυτοῦ πεποίηται τὰ ἴδια τῆς σαρκὸς, ὡς σὰρξ γεγονὼς, κατὰ τὰς Γραφάς.

380D. — Ταύτητοι καὶ μάλα ὀρθῶς κατ' οἰκείωσιν οἰκονομικὴν αὐτοῦ λέγεσθαί φαμεν τὰ τῆς σαρκὸς πάθη, τετηρηκότες πανταχοῦ τῇ αὐτοῦ φύσει τὸ ἀπαθές.

Cf. Anath. 11; cf. 369C; 348A; 376C; 381C; 416C; 452A; etc.

A. 369A. — Ἰδίαν γενέσθαι τὴν Δεσποτικὴν σάρκα τοῦ Λόγου διὰ τῆς ἑνώσεως, ὁμολογεῖσθαι καλόν.

Θ. 448A. — [Ὁ Θεὸς Λόγος] ἰδίαν ἔχει σάρκα, τὴν ἀναληφθεῖσαν φύσιν.

449B. — Ἔπαθε τοίνυν ἡ τοῦ δούλου μορφὴ, συνούσης αὐτῇ δηλονότι τῆς τοῦ θεοῦ μορφῆς... οἰκειουμένης δὲ διὰ τὴν ἕνωσιν τὰ παθήματα.

Et puisque c'est son propre corps qui a été livré pour nous et pour notre salut, Notre Seigneur Jésus-Christ est véritablement notre Rédempteur, notre Pontife et notre victime de propitiation.

360B. — Ἀρχιερέα καὶ ἀπόστολον τῆς ὁμολογίας ἡμῶν γεγενῆσθαι Χριστὸν ἡ θεία λέγει Γραφὴ, προσκεκομικέναι δὲ ἑαυτὸν ὑπὲρ ἡμῶν εἰς ὀσμὴν εὐωδίας τῷ θεῷ καὶ Πατρί. [*An.* 10]

381B C. — Ἄθρει δὴ οὖν, ὅπως δι 'αὐτοῦ (τοῦ Λόγου) τὰ πάντα πεποιῆσθαι λέγων (ὁ θεσπέσιος Παῦλος)... καὶ διισχυρίζεται ἀποκαταλλαχθῆναι τε τὰ πάντα δι 'αὐτοῦ εἰς αὐτὸν καὶ εἰρηνεῦσαι διὰ τοῦ αἵματος τοῦ σταύρου αὐτοῦ.

Cf. 452C.

A. 361D.-364A. — Ἀρχιερέα οὖν καὶ ἀπόστολον ἡμῶν γεγεννῆσθαι τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν, κατὰ τὰς θείας Γραφὰς οὐδεὶς ἂν οὐχ ὁμολογήσειεν...

Θ. 437C. — [Τὸν ἐκ σπέρματος Δαυῖδ], ὃς πάσης ἁμαρτίας ὑπάρχων ἐλεύθερος, ἀρχιερεὺς ἡμῶν καὶ ἱερεῖον ἐγένετο· αὐτὸς ἑαυτὸν ὑπὲρ ἡμῶν τῷ θεῷ προσενεγκὼν, ἔχων ἐν ἑαυτῷ δηλαδὴ τὸν ἐκ Θεοῦ Θεὸν Λόγον ἡνωμένον αὐτῷ καὶ ἀχωρίστως συνημμένον (1).

Cf. 380B. 432C, 449B.

(1) Sur cette tournure de phrase et cette façon spéciale de présenter les choses, voir les explications données plus bas, pp. 538 et 542.

Digitized by Google

Puisque la chair prise par le Verbe ne fait réellement qu'un avec lui, elle a droit à la même adoration que lui ; il ne peut être question d'une double adoration, l'une pour le Verbe, et l'autre pour son humanité.

Anath. 8. Καὶ οὐχὶ δὴ μᾶλλον μιᾷ προσκυνήσει τιμᾷ τὸν Ἐμμανουὴλ καὶ μίαν αὐτῷ τὴν ὁμολογίαν ἀναπέμπει, καθὸ γέγονε σὰρξ ὁ Λόγος.

429B. — Εἰ γὰρ ἐστιν ὁ αὐτὸς θεός τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπος, προσκυνεῖται μᾶλλον ὡς εἷς προσκυνήσει μιᾷ.

Cf. 353B.

A. 348C. — Τὸ συμπροσκυνεῖσθαι καὶ συνδοξάζεσθαι ὡς περὶ προσώπων, ἢ ὑποστάσεων, ἢ Υἱῶν δύο οὐ λέγομεν... ἀλλὰ μᾶλλον μίαν προσκύνησιν καὶ τὰ λοιπὰ ὡς ἑνὶ Υἱῷ προσφέρομεν.

Θ. 428D. — Μίαν μὲν, ὡς πολλάκις ἔφην, τὴν δοξολογίαν προσφέρομεν τῷ Δεσπότῃ Χριστῷ.

Cf. 420A. — Οὐκοῦν τῷ τῆς κοινωνίας ὀνόματι χρώμενοι (1), ὡς ἕνα μὲν Υἱὸν προσκυνοῦμεν τόν λαβόντα καὶ τὸ ληφθέν.

Puisqu'elle est la chair d'un Dieu, le corps du Verbe vivificateur, elle doit posséder la puissance de donner la vie.

373A. — Ἐπειδὴ δὲ ζωὴ κατὰ φύσιν ἐστὶν ὁ ἐκ Θεοῦ Πατρὸς Λόγος, ζωοποιὸν ἀπέφηνε τὴν ἑαυτοῦ σάρκα· ταύτῃτοι γέγονεν ἡμῖν εὐλογία ζωοποιός.

448B. — Ἡμεῖς γὰρ ζωοποιόν φαμεν εἶναι τὸ ἅγιον σῶμα τοῦ πάντων ἡμῶν Σωτῆρος Χριστοῦ.

Cf. Anath. 11. — Cf. 376A.

Θ. 448A. — Ἡμεῖς δὲ ζωοποιὸν εἶναί φαμεν τὴν ἔμψυχον καὶ λογικὴν τοῦ Κυρίου σάρκα, διὰ τὴν ἡνωμένην αὐτῇ θεότητα... Ὁ Θεὸς Λόγος... ἰδίαν ἔχει σάρκα καὶ ζωοποιὸν αὐτὴν τῇ ἑνώσει πεποίηκεν.

André de Samosate accepte évidemment l'affirmation : τὴν τοῦ Κυρίου σάρκα ζωοποιὸν εἶναι, du onzième anathématisme (369 sq.).

(1) Ce τῷ τῆς κοινωνίας ὀνόματι χρώμενοι doit se comprendre à la lumière de ce qui précède : σαρκὸς καὶ αἵματος κεκοινώνηκεν.

Digitized by Google

Puisque la foi n'admet qu'un seul Christ et Seigneur, il faut reconnaître qu'à ce seul et unique Jésus-Christ se rapporte tout ce qui est dit dans l'Écriture, soit de son humanité, soit de sa divinité.

337C. — Αἱ μὲν γὰρ (φωναί) εἰσι θεοπρεπεῖς, αἱ δὲ τῇ μετὰ σαρκὸς οἰκονομία μᾶλλον ἁρμοδιώτεραι. Ἐπειδὴ δέ ἐστιν εἷς καὶ ὁ αὐτὸς, θεός τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπος, ταύτῃτοι καὶ λίαν ὀρθῶς, ποτὲ μὲν θεικῶς, ποτὲ δὲ ἀνθρωπίνως ποιεῖται τοὺς λόγους· πλὴν τοῦ ἑνὸς Ἰησοῦ Χριστοῦ ταύτας τε κακείνας εἶναι φωνὰς διισχυριζόμεθα.

413C. — Καὶ εἴπερ ἐστὶν ὁ αὐτὸς θεός τε ὁμοῦ καὶ ἄνθρωπος, ἁρμόσειεν ἂν αὐτῷ καὶ δίχα μώμου πάντος θεοπρεπῶς τε ὁμοῦ καὶ μέντοι καὶ ἀνθρωπίνως ποιεῖσθαι τοὺς λόγους... πάντα τοίνυν ἐστι τοῦ ἑνὸς Χριστοῦ, τά τε θεοπρεπὴ καὶ τὰ ἀνθρώπινα.

Cf. Anathem. 4; — cf. 416A.

A. 333 A. — Ὡς δὲ προσώποις δυσὶν, ἢ ὑποστάσεσιν ἢ Υἱοῖς δυσὶ, διαιροῦντας τὴν ἕνωσιν, ἤγουν τὸν ἕνα Υἱὸν, τὰς φωνὰς ἀφαρμόζειν οὐ δεῖ... Τῆς δὲ ἄκρας ἑνώσεως φυλαττομένης, καὶ τοῦ ἑνὸς Υἱοῦ καὶ Χριστοῦ καὶ Κυρίου ὁμολογουμένου, περὶ τὸν αὐτὸν Υἱὸν ἐκλαμβάνεσθαι χρὴ τὰ λεγόμενα. Κατὰ μέντοι τὴν τῶν ἑνωθεισῶν φύσεων δύναμιν ἐφαρμόζεσθαι πρέπει τῷ ἑνὶ Υἱῷ τὰ λεγόμενα.

Cf. 333D — 336A.

Théodoret semble, au premier abord, absolument opposé à cette doctrine : 413A. Τὰ μὲν θεοπρεπῶς εἰρημένα καὶ πεπραγμένα τῷ θεῷ Λόγῳ προσάψομεν· τὰ δὲ ταπεινῶς εἰρημένα καὶ πέπραγμένα δούλου μορφῇ προσαρμόσομεν. En y regardant de plus près, l'impression se modifie. Il insiste pour sauvegarder τῶν λόγων διαφοράν, qu'il s'imagine compromise par Cyrille (409B) ; mais n'insinue-t-il pas en même temps que tous les textes scripturaires, aussi bien τὰ ταπεινῶς εἰρημένα que τὰ θεοπρεπῶς εἰρημένα se rapportent au même et unique Seigneur Jésus-Christ : περὶ αὐτοῦ εἴρηται καὶ γέγραπτοι (409D)?

Tels sont les principaux points de doctrine sur lesquels l'entente

Digitized by Google

paraît complète entre saint Cyrille d'Alexandrie et ses adversaires orientaux.

Si les deux parties s'entendaient à ce point et admettaient toutes les idées fondamentales de la christologie traditionnelle et orthodoxe, comment s'expliquer les longues et vives disputes entre saint Cyrille et les évêques du patriarchat d'Antioche?

L'accord était bien réel en fait, et sur tous les points que nous avons indiqués : les textes permettent de voir si nous avons exagéré quelque chose. Malheureusement, cet accord n'allait pas sans de profondes **divergences.** Et il se trouva, — comme il arrive bien souvent en de pareilles circonstances, — que les dissentiments absorbèrent les attentions et firent perdre de vue tout le reste.

Par habitude d'éducation et pour mieux résister à l'apollinarisme, les Orientaux accentuaient la parfaite intégrité et la distinction des deux natures en Notre Seigneur. Cyrille d'Alexandrie au contraire, sous l'influence d'Athanase surtout (1), et par réaction contre Nestorius, insistait de toutes ses forces sur l'intimité et l'indissolubilité de l'union entre la divinité et l'humanité, pour maintenir plus sûrement l'*unité substantielle* du Verbe incarné. Tendances d'esprit opposées, points de vue différents ; avec cela, le conflit n'était-il pas inévitable? Pour l'empêcher, il eût fallu de part et d'autre beaucoup d'indulgence et de concessions ; il eût fallu savoir en particulier interpréter toujours favorablement les expressions et les affirmations de l'adversaire. Mais à une époque où les évêques se voyaient obligés d'être toujours sur le qui-vive pour découvrir et abattre les hérésies, l'indulgence était-elle encore de mise ; et une sévérité même exigeante ne pouvait-elle pas sembler commandée par le zèle de l'orthodoxie?

Les occasions de malentendus ne manquèrent pas entre Alexandrie et Antioche. A l'époque dont nous parlons, le vocabulaire christologique était loin d'être fixé. Les mots πρόσωπον, ὑπόστασις, φύσις, n'avaient pas encore les sens précis qu'on leur imposera plus tard. Pour exprimer l'*union* entre le Verbe et son humanité on ne savait quel terme choisir : on avait dit à peu près indiffé-

(1) Sous l'influence aussi des écrits apollinaristes que Cyrille tenait pour œuvres d'Athanase ou d'autres Pères orthodoxes. — G. Voisin, L'*Apollinarisme*, pp. 132; 155 sq.; 165.

Digitized by Google

remment jusque-là ἕνωσις, κρᾶσις, μίξις, συνάφεια, etc. Et cette *humanité* elle-même, par quel mot la désigner, pour bien marquer sa perfection essentielle sans en faire un homme individuel ? On hésitait encore. Cette hésitation laissait à chacun la liberté de former son vocabulaire suivant sa tournure d'esprit et ses conceptions particulières. La terminologie de saint Cyrille sera différente de celle des Orientaux, comme leurs tendances et leurs visées sont différentes ; et si l'on veut bien descendre aux détails, on verra combien se multiplient les occasions de malentendus.

Dans les deux camps, on emploie à peu près les mêmes mots pour parler du *Verbe*, du côté divin du Christ : ὁ Λόγος, ὁ Θεὸς Λόγος, ὁ ἐκ θεοῦ Λόγος, ὁ ἐκ θεοῦ Πατρὸς Λόγος. (PG, t. 76, 320B ; 348B ; 396B, etc. ; — 320A ; 332D ; 364A ; etc.) ; ou bien, s'il s'agit d'indiquer spécialement la *nature* divine : ἡ θεότης, ἡ τοῦ θεοῦ μορφή, ἡ θεία φύσις, ἡ τοῦ Θεοῦ Λόγου φύσις (332B ; 380C ; 449A ; — 361A ; 364A ; 377A). Mais pour Cyrille cette dernière formule ἡ τοῦ θεοῦ Λόγου φύσις équivaut aussi à ἡ τοῦ Λόγου ὑπόστασις, c'est-à-dire à ὁ Λόγος : « ἡ τοῦ Λόγου φύσις, écrit-il (401A), ἤγουν ἡ ὑπόστασις, ὅ ἐστιν αὐτὸς ὁ Λόγος » ; — ce qui déroute et mécontente ses adversaires. Eux, en revanche, désignent quelquefois le Verbe par ὁ νοούμενος ou τὸ νοούμενον (317D ; 336B, etc.), que Cyrille ne connaît pas et dont il semble se défier (321B).

Mais la différence devient déjà très sensible, quand il est question de la *nature humaine* de Notre Seigneur. Saint Cyrille, tout en reconnaissant bien son intégrité, veut surtout marquer qu'elle ne s'appartient pas à elle-même, qu'elle n'est pas un homme individuel et indépendant ; il l'appellera donc ἀνθρωπεία φύσις, ἀνθρωπίνη φύσις. (397D ; 401A ; etc.) ; σὰρξ (341A ; 352A ; etc.) ; σὰρξ ἔμψυχος, ἐμψυχωμένη ψυχῇ λογικῇ (340B ; 396D ; 397A-B ; 401B ; 405B ; 448C ; etc.) ; σῶμα (328B ; 353AB ; 381A ; etc.) ; σῶμα ψυχὴν ἔχον νοεράν (396C ; 397C ; 428C). — Les Orientaux admettent ἀνθρωπεία φύσις (360D ; 369D ; 393C ; 432C ; etc.) ; σὰρξ λογική (393A ; 417D) et même σὰρξ tout seul (344BC ; 361C ; etc.), bien qu'avec un peu de répugnance de la part de Théodoret (445D). Mais les expressions ἡ τοῦ δούλου μορφή (393AC ; 404AB ; 425B, etc.) ; τὸ ἐκ σπέρματος Δαυὶδ (296D ; 333D ; 400B ; 437AB, etc.) ; τὸ ληφθέν (393C ; 421D ; 449B) ;

Digitized by Google

τὸ φαινόμενον (317D ; 336B ; 344B ; etc.) paraissent avoir leurs préférences : ils les emploient si fréquemment et avec si peu de précautions que saint Cyrille est tenté de les suspecter (373C ; 396C; 416A); et il n'utilise qu'avec une extrême réserve, même les termes scripturaires ἡ τοῦ δούλου μορφή et τὸ ἐκ σπέρματος Δαυῖδ. (365B ; 368B; 444A; etc.). Poussés par la préoccupation de sauvegarder la perfection et l'intégrité de la nature humaine, les Orientaux n'hésiteront pas à la désigner par ἄνθρωπος, par ὁ ληφθείς, ὁ φαινόμενος, etc. ; par exemple, Théodoret écrira sans scrupule : ὁ ἐξ ἡμῶν ὑπὸ τοῦ θεοῦ ληφθεὶς ἄνθρωπος. (449B ; cf. 404D). Saint Cyrille se servira souvent du mot ἄνθρωπος comme attribut et dira fort bien ὁ Λόγος γέγονεν ἄνθρωπος (320B; 328AB ; 344D ; 413C ; 441CD ; etc.) comme nous disons : « le Verbe s'est fait *homme* » ; mais il refuse énergiquement de l'admettre comme sujet ou comme régime : οὐκ ἄνθρωπον ἀνειλῆφθαί φαμεν παρὰ τοῦ θεοῦ Λόγου (429A.). Un pareil langage, selon lui, partage le Christ en deux, l'homme qui est pris et le Verbe qui le prend.

Les divergences s'accusent davantage encore, lorsqu'on en vient à parler de l'*union* des deux natures. Cyrille, en vertu de sa tendance d'esprit, cherche les expressions qui l'affirment avec le plus de force et de netteté. Les Orientaux, au contraire, qui ne sentent aucun besoin de l'accentuer, ne seront pas difficiles dans le choix des mots pour la traduire. Des deux côtés on dit ἕνωσις (321B; 325C; 401C; — 333A; 396AB); ἕνωσις ἄκρα ou ἕνωσις εἰς ἄκρον (341A ; 373A ; — 333A ; 336A ; 372A). Des deux côtés on rejette σύγχυσις et ἀνάχυσις (324C ; 396C ; 405C ; 448C ; — 333D ; 336AB ; 400BC) ; κρᾶσις et ἀνακρᾶσις (401B ; 413AB ; 448C ; — 400ABC; 404D; 409B). Mais lorsque Cyrille prononce les mots ἕνωσις φυσική (325C; 332B; 401C ; 405C; 408B) ; ἕνωσις καθ' ὑπόστασιν (400A ; 401B), les Orientaux ne comprennent pas que ces formules équivalent simplement à l'expression ἕνωσις ἀληθής ou κατὰ ἀλήθειαν, — très fréquente aussi chez Cyrille (328B ; 332AB ; 397B; 405BC; 428A; etc.) — Ils protestent vigoureusement, sous prétexte que cette terminologie veut introduire le mélange des deux natures à la façon apollinariste; et ils déclarent se contenter de ἕνωσις : Ἀρκεῖ δὲ λέγειν τὴν ἕνωσιν (400C). Ils se contentent même de συνάφεια (401D; 404A; 429A) et de ἐνοίκησις (393B ; 412B). Il est vrai que pour eux l'union de l'âme et du

Digitized by Google

corps dans l'homme est une συνάφεια et qu'ils croient possible d'accoler les deux mots συνάφεια et φυσική (404C). Il est vrai aussi que leur ἐνοίκησις n'est pas une *inhabitation accidentelle*, mais *une union intime de toute la divinité du Fils avec l'humanité :* οὐχ ὡς μερικήν τινα θείαν χάριν δεξάμενον, ἀλλ' ὡς πᾶσαν ἡνωμένην ἔχοντα τοῦ Υἱοῦ τὴν θεότητα... ὅτι ἐν αὐτῷ κατοικεῖ πᾶν τὸ πλήρωμα τῆς θεότητος σωματικῶς (420B). Cyrille, au contraire, qui réserve ces expressions συνάφεια et ἐνοίκησις pour traduire l'union des âmes justes avec Dieu par la grâce, n'y voit qu'une simple union σχετική ou κατὰ σχέσιν, union morale et accidentelle qui ne suffit pas pour le Christ : οὐ σχετικὴν ἐποιήσατο τὴν ἐνοίκησιν, καθὰ καὶ ἐν ἡμῖν διὰ τοῦ Πνεύματος (421C — cf. 325C; 349D; 397C; 445B; etc.) C'est pour la même raison qu'il condamne la formule θεοφόρος ἄνθρωπος (349D; 416D; 420CD; 421B; etc.). Théodoret croit devoir la défendre, mais en indiquant bien qu'il ne lui donne pas le sens d'union accidentelle (1) (420B).

Après l'évangéliste saint Jean, Cyrille écrit : « ὁ Λόγος σὰρξ ἐγένετο », et traduit par les formules équivalentes : ὁ Λόγος γέγονε σάρξ (230B ; 321AB ; 388B ; 392B ; 396AC ; 428A ; etc.) ; ὁ Λόγος γέγονεν ἄνθρωπος (328AB ; 340B ; 413BC ; 441CD ; etc.), ou bien, ὁ Λόγος γέγονε σὰρξ, τουτέστιν ἄνθρωπος (340B ; 396A ; 397A ; 421B ; 440A). Les Orientaux, évidemment, ne rejetteront pas le texte évangélique ; mais ils sentent le besoin de l'interpréter à leur manière : τὸ γενέσθαι σάρκα, τὴν ἐν τῇ σαρκὶ σκήνωσιν καλῶς ἐκλαμβάνομεν (320A), et de protester contre l'interprétation de saint Cyrille : οὐ γέγονε σὰρξ ὁ Θεὸς Λόγος, ἀλλὰ σάρκα ζῶσαν καὶ λογικὴν ἀνέλαβεν (383B). Il faut bien comprendre cependant ; lorsque Théodoret écrit : οὐ γέγονε σὰρξ ὁ θεὸς Λόγος, cela veut dire : οὐ σάρκα φύσει γεγόνεναι, οὐδὲ εἰς σάρκα μεταβληθῆναι τὸν θεὸν Λόγον φαμέν (392B) ; οὐκ ἐγένετο σὰρξ ὁ θεὸς Λόγος τραπείς (392C ; 417D). On le voit, la différence est dans les mots plus que dans les choses.

Au jugement des Orientaux, la meilleure traduction de ὁ Λόγος

(1) On trouve tout naturel qu'à côté de ἐνοίκησις et de ἄνθρωπος θεοφόρος, les Orientaux fassent usage du mot ναός pour exprimer l'humanité de Notre Seigneur (320C ; 337C; 421C ; 428C). Mais au premier abord on est un peu surpris de voir saint Cyrille l'employer sans hésitation (393AB ; 400B ; 425B ; 449C). La raison, comme il s'en explique lui-même, c'est que le terme est scripturaire et vient du Christ en personne : Μεμνήμεθα δὲ καὶ ναὸν ὀνομάσαντος τὸ ἴδιον σῶμα (421C).

Digitized by Google

σάρξ ἐγένετο, est ὁ Λόγος σάρκα ou σῶμα ἀνέλαβεν (392C; 393A; 424B), ὁ Λόγος τὴν δούλου μορφὴν ἔλαβεν (393A; 404B); ou bien ἄνθρωπον ἀνέλαβεν (449B; etc.). Cyrille accepte volontiers σάρκα, σῶμα ἀνέλαβεν (372D; 380D) et aussi, bien que plus timidement, τὴν δούλου μορφὴν ἀνέλαβεν (324B; 365CD; 396C); mais il réclame contre ἄνθρωπον ἀνέλαβεν (408B; 426AB; 440AC), nous avons dit pourquoi.

Par l'Incarnation, pense Cyrille, le Verbe s'est uni à l'humanité d'une union si intime et si indissoluble, qu'on ne doit plus διαιρεῖν τὰς ὑποστάσεις (325C; 332A; 336D; 341BC.) ni διορίζειν ou μερίζειν τὰς φύσεις (329AD). Ce langage étonne Théodoret : πῶς τοίνυν φησὶ μὴ δεῖν τὰς ὑποστάσεις διαιρεῖν, εἴτουν φύσεις (404B). La différence pourtant est encore ici plus apparente que réelle. Cyrille, tout en refusant de διαιρεῖν τὰς ὑποστάσεις ou φύσεις accorde parfaitement, — nous l'avons constaté — qu'après l'union, la divinité et l'humanité du Christ restent distinctes, aussi réellement que, dans l'homme, l'âme et le corps sont distincts (340A; 329D). Or Théodoret, en parlant de διαιρεῖν τὰς ὑποστάσεις, ne demande rien de plus que cette *distinction* : εἰ γὰρ ἐπὶ τοῦ ἑνὸς ἀνθρώπου διαιροῦμεν τὰς φύσεις, καὶ καλοῦμεν τὴν μὲν θνητὴν σῶμα, τὴν δὲ ἀθάνατον ψυχὴν... πολλῷ μᾶλλον τοῦ ἀνειληφότος θεοῦ καὶ ἀναληφθέντος ἀνθρώπου (1), τὰς τῶν φύσεων ἰδιότητας γνωρίζειν εὔλογον (404C).

Nous arrivons aux locutions fameuses : μία ὑπόστασις τοῦ θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη (340C) et μία φύσις τοῦ θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη (349B) — pour Cyrille c'est tout un. — Mais pour en saisir la véritable valeur, une remarque me semble utile. Après avoir affirmé l'unité du Christ et la dualité des natures, un problème important reste encore à résoudre : Quelle est dans ce Christ un, la situation réciproque de ses deux natures? Sont-elles en quelque sorte sur pied d'égalité, ou bien l'une d'entre elles est-elle supérieure et l'autre subordonnée? Les Orientaux ne paraissent pas s'être occupés de cette question; et cela se comprend un peu; puisque leur attention se portait moins du côté de l'union, ils sentaient moins aussi la nécessité de l'expliquer. Il leur suffisait de faire admettre l'existence et l'intégrité des deux natures et de professer leur union *ineffable* et *incompréhensible*,

(1) Il convient de se rappeler ici ce que nous avons dit de l'emploi par les Orientaux du mot ἄνθρωπος pour désigner la *nature humaine* du Christ.

Digitized by Google

sans chercher comment elles se coordonnaient ou se subordonnaient entre elles. Saint Cyrille, tout au contraire, devait employer tous ses efforts à montrer, dans la mesure des forces humaines, comment le Christ est vraiment εἷς καὶ οὐ διπλοῦς) 340A), εἷς ἐξ ἀμφοῖν (340A; 425B), εἷς μετὰ τῆς ἰδίας σαρκός 353B). L'explication lui apparut dans la subordination de l'élément humain du Christ à son élément divin : le Verbe a pris la nature humaine dans l'unité de son être (1). Le Verbe reste un et le même après comme avant l'Incarnation : ἔστι τοίνυν εἷς τε καὶ ὁ αὐτὸς Υἱὸς καὶ Κύριος, καὶ πρὸ τῆς σαρκώσεως καὶ μετὰ τὴν σάρκωσιν (328B; cf. 345B; 353B); la seule différence, c'est qu'après l'Incarnation il est ὁ Λόγος σεσαρκωμένος (329C; 425A.); ὁ Λόγος ou θεὸς ἐν σαρκί (345D; 368B; 429B); ὁ Λόγος ou θεὸς μετὰ σαρκός (353B; etc.) En un mot, pour manifester dans sa terminologie la subordination qu'il conçoit entre la nature humaine et le Verbe, saint Cyrille emploiera toujours aux cas directs les termes qui désignent le Verbe et aux cas obliques, — quand il n'en fait pas des adjectifs, — ceux qui désignent la nature humaine.

Les expressions μία ὑπόστασις τοῦ θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη et μία φύσις τοῦ θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη, si on les examine à la lumière des considérations précédentes, se comprendront tout de suite sans qu'il y ait à insister ; et on les admettra avec la même facilité que l'on admet εἷς ὁ Λόγος σεσαρκωμένος. Ces trois formules, en effet : μία φύσις τοῦ θεοῦ Λόγοῦ σεσαρκωμένη, μία ὑπόστασις τοῦ θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη et εἷς ὁ Λόγος σεσαρκωμένος [= εἷς ὁ Λόγος μετὰ σαρκὸς] sont absolument synonymes ; puisque, chez Cyrille, ἡ τοῦ Λόγου φύσις, ἤγουν ὑπόστασις, c'est αὐτὸς ὁ Λόγος (401A) (2).

Les Orientaux — et ils ont eu dans la suite des âges bien des imitateurs — se sont montrés fort scandalisés d'un langage qui leur rappelait de trop près l'apollinarisme. De fait ils se trou-

(1) Cf. HARNACK, *Dogmengeschichte*[3], t. II, p. 332. Cette idée avait été entrevue déjà, par saint Athanase en particulier, mais personne ne l'a mise en lumière ni utilisée comme saint Cyrille.

(2) Le sens de la formule μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη, chez saint Cyrille, est donc parfaitement orthodoxe ; son origine l'est moins sans doute, car elle n'est pas athanasienne, mais apollinariste. On peut voir dans sa deuxième Lettre à l'évêque Succensos (PG. t. 77, 241ABC) l'explication détaillée que Cyrille en donne lui-même ; c'est exactement ce que nous avons dit.

Digitized by Google

vaient là en face des expressions qui caractérisent le mieux la conception cyrillienne.

Ils ne comprennent pas non plus que Cyrille écrive : ὁ Λόγος ἔπαθε σαρκί (377A), et ils répondront : οὐκ ἔπαθεν ὁ θεὸς τῇ σαρκὶ συνημμένος, ἀλλ' ἡ σὰρξ ἡνωμένη τῷ θεῷ Λόγῳ, κατὰ τὴν αὐτοῦ συγχώρησιν, τὰ οἰκεῖα ὑπέμεινεν (377B ; — cf. 377C ; 449A). C'est toujours parce qu'ils ne conçoivent pas comme lui les relations des deux natures dans le Christ. Ils veulent attribuer directement à chacune d'elles ce qui lui convient tout comme si elle était indépendante ; par exemple, « c'est la forme d'esclave qui souffre », ἔπαθε ἡ τοῦ δούλου μορφή (449B) ; tandis que Cyrille veut tout reporter sur le sujet unique qui est le Verbe : c'est lui qui souffre dans sa chair, comme c'est lui qui fait les miracles en vertu de sa divinité.

De cette même source encore viennent les explications différentes données par Cyrille et par ses adversaires, du titre θεοτόκος. La Sainte Vierge est θεοτόκος, selon Cyrille, parce qu'elle a enfanté le Verbe fait chair : γεγέννηκε γὰρ σαρκικῶς σάρκα γεγονότα τὸν ἐκ θεοῦ Πατρὸς Λόγον (317C ; 320C ; 393D ; etc. ; τὸν ἐκ θεοῦ Πατρὸς Λόγον est au cas direct. Pour les Orientaux, la Vierge est aussi θεοτόκος, mais parce qu'elle a donné le jour à l'humanité que le Verbe s'était unie ; τὴν Παρθένον θεοτόκον προσαγορεύομεν, οὐχ ὡς θεὸν φύσει γεννήσασαν, αλλ' ὡς ἄνθρωπον τῷ διαπλάσαντι αὐτὸν ἡνωμένον θεῷ (393B) : c'est ἄνθρωπον, l'humanité qui se trouve ici au cas direct.

Arrêtons ici l'examen de nos textes : ils nous ont montré tous les aspects essentiels des deux christologies rivales. Nous avons constaté de sérieuses divergences de conceptions et de vocabulaire, capables d'expliquer les vives discussions qui agitèrent l'Église grecque au temps du concile d'Éphèse. Néanmoins on accordera, je crois, que ces divergences, si grandes soient-elles, ne touchaient pas au fond de la doctrine. Les combattants eux-mêmes, — les plus calmes du moins, — ont fini par reconnaître que sous des formules différentes, ils cherchaient à exprimer les mêmes choses. De part et d'autre, il fallut faire des concessions sur la terminologie ; mais la paix fut signée, sans que Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche, en acceptant le symbole d'union [PG, t. 77, 169-181], aient eu à sacrifier aucune de leurs convictions.

Saint Hélier (Jersey) JOSEPH MAHÉ, S. J.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

(*Suite*) (1).

CHAPITRE III.

La patrie des Fausses Décrétales.

I. Les provinces de Mayence et de Reims.

Nous savons maintenant que les apocryphes Isidoriens, destinés à compléter l'*Hispana*, ont été composés vers 850, et que l'auteur, en les rédigeant, s'est surtout proposé un double but : assurer l'indépendance de l'Église en protégeant les évêques, menacés dans leurs personnes et dans leurs biens par les violences et l'avidité des grands, et maintenir avec fermeté à tous les degrés l'organisation de la hiérarchie fondée sur des principes traditionnels qui remontent à l'organisation de l'Empire Romain.

Si Isidore a mis en évidence ces principes et en a déduit les conséquences, c'est évidemment qu'en la contrée où il écrivait, ils étaient contestés au moins en fait, sinon en droit. Il importe donc, à nous qui devons maintenant nous demander quelle est la patrie des Fausses Décrétales, de déterminer la région où se manifestèrent, plus particulièrement au milieu du IXe siècle, des tendances dangereuses pour l'indépendance des évêques et l'organisation stable de la hiérarchie.

Cette région, nous la rechercherons dans l'Empire franc. Pas n'est besoin de réfuter aujourd'hui l'opinon insoutenable de ceux qui considéraient Rome comme le berceau de la compilation isidorienne; cette compilation est certainement originaire de l'Empire franc. Or l'attention s'est successivement portée sur trois provinces ecclésiastiques de cet Empire. On a d'abord cru trouver la patrie d'Isidore dans la province de Mayence. Il y aura bientôt cinquante ans que la faveur de l'opinion s'est tournée vers la province de Reims. Enfin, depuis une vingtaine d'années, divers auteurs ont proposé la province de Tours. Il convient d'étudier ces diverses opinions.

(1) Voir la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII (1906), pp. 33-51; 301-316.

Digitized by Google

La province de Mayence ne nous arrêtera pas longtemps (1). A l'époque qui nous occupe, elle jouissait d'une tranquillité relative sous le gouvernement de Raban Maur ; nous n'y constatons aucun fait suffisament caractérisé pour avoir provoqué l'activité du faux Isidore. Un parti, a-t-on dit, y combattait les chorévêques, si bien que Raban Maur dut prendre leur défense dans un de ses écrits (2) ; les Fausses Décrétales sont l'expression des opinions de ce parti hostile aux chorévêques. Ceci est dépourvu de fondement. Rien ne prouve qu'au temps de Raban Maur les chorévêques aient été attaqués dans la *Francia* orientale ; au contraire, il est certain que leur situation n'y était pas contestée(3); Raban lui-même écrit que les attaques auxquelles il crut devoir répondre venaient de la *Francia* occidentale (4). L'archevêque de Mayence Otgaire, a-t-on dit, s'était

(1) Des personnages considérables, se sont prononcés jadis en faveur de Mayence (voir les indications données par HINSCHIUS, p. CCVIII). Le cardinal PITRA inclinait vers cette opinion. (*Analecta novissima*, t. I, p. 91). WASSERSCHLEBEN tenait pour l'origine Mayençaise des Fausses Décrétales. Il estimait que la forme à son avis primitive de cette compilation (forme A^2 d'HINSCHIUS,) était originaire de Mayence, et que la collection dans son état second (forme A^1) provenait de Reims. Cette opinion a été exposée par lui à plusieurs reprises, notamment dans un article, *Ueber das Vaterland der falschen Dekretalen*, inséré dans l'*Historische Zeitschrift*, t. LXIV (1890), pp. 237 et s. Notre ancien et regretté collègue M. POISNEL avait songé à la reprendre et à la soutenir ; une mort prématurée ne lui a pas permis de mener ses travaux à bonne fin. Mais le système de WASSERSCHLEBEN ne se défend que si la forme A^2 est la forme primitive des Fausses Décrétales, ce qui, depuis les travaux de MAASSEN signalés plus haut (7e année, p. 311) est fort invraisemblable. D'ailleurs de graves arguments peuvent être opposés d'une manière générale à l'opinion qui rattache à Mayence l'origine des Fausses Décrétales. Ils ont été exposés par HINSCHIUS (pp. CCVIII et s.) et par LURZ (*Ueber die Heimat Pseudoisidors*, pp. 14-18. Munich, 1898).

(2) PL, t. CX, col. 1195 et s.; MGH. *Epistolæ karolini ævii*, t. V. pp. 431 et s.

(3) WEISZÄCKER, *Der Kampf gegen den Chorepiskopat*, pp. 21 et s. Cet auteur montre que les chorévêques ont été généralement acceptés jusqu'au milieu du IXe siècle, à la condition qu'ils se maintinssent dans leurs attributions. WALAFRID STRABON leur donne sans contestation une place dans l'organisation ecclésiastique; voir le dernier chapitre de son ouvrage *De ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis* (PL, t. CXIV, col. 964, C, et MGH, Boretius-Krause, *Capitularia*, t. II, p. 515) et remarquer que l'édition MIGNE, répétant une faute évidente, donne *coepiscopos* au lieu de *corepiscopos*.

(4) RABAN lui-même le dit au début de son écrit sur les chorévêques. (MGH.) Sur la date de cet écrit voir WEISZÄCKER, *op. cit.*, p. 27, qui l'estime composé entre 847 et 853; mais d'autres opinions ont été proposées. MABILLON (AA. SS. O. S. B., VI, p. 43) plaçait la composition de cet ouvrage

Digitized by Google

attiré des haines redoutables par sa conduite au temps des luttes qui avaient éclaté entre Louis le Pieux et ses fils ; il fallait le protéger contre les persécutions dont le menaçaient ses adversaires. Encore une raison qui ne vaut rien : car le temps de ces querelles était passé, et Otgaire était mort en 847, avant qu'il fût question des Fausses Décrétales. Il était utile, ajoute-t-on, de maintenir la province de Mayence sous la domination d'un seul roi, et de lui éviter un démembrement politique qui eût entrainé un démembrement religieux; on invoque à l'appui de cet argument le texte célèbre de pseudo-Pélage II : *Scitote certam provinciam esse quæ habet decem vel undecim civitates, et unum regem...* Mais, comme Hinschius l'a démontré (1), rien ne prouve que ce texte se rapporte à Mayence plutôt qu'à une autre province ; d'ailleurs toutes les provinces ecclésiastiques de l'Empire franc étaient également menacées de démembrement par l'effet des partages qui se faisaient entre les princes Carolingiens. Autre argument qui a été présenté en faveur de Mayence : il est des exemplaires des Fausses Décrétales où large est la part faite à des documents se rattachant à Saint Boniface (2). A quoi il est facile de répondre que ces documents se rencontrent dans des manuscrits des Fausses Décrétales appartenant à la classe C (suivant la classification d'Hinschius), et que précisément ces manuscrits ne représentent en aucune façon le type primitif d'Isidore ; jamais on ne pourra prouver l'existence d'une édition dite de Mayence, qui remonterait à l'époque d'Isidore. Enfin on a prétendu rattacher les Fausses Décrétales à l'église de Mayence à raison du lien intime qui existe entre ce recueil et celui de Benoît le Diacre, auquel certains érudits ont cru devoir attribuer une origine Mayençaise. Mais, même pour Benoît le Diacre, cette origine ne saurait être admise (3) ; tout

en 842. L'éditeur qui a publié ce texte dans les MGH le date d'une année comprise entre 830 et 842. En tout cas, on ne trouve point de trace d'hostilité contre les chorévêques dans les pays rhénans.

(1) Hinschius, p. 724. Ce texte a été emprunté à la collection irlandaise. Voir ce qui a été dit plus haut, 7e année, p. 48 On cite aussi un texte de Pseudo Anicet (Hinschius, p. 121, c. III) qui aurait pour objet de réclamer la primatie en faveur de Mayence, en souvenir de S. Boniface, regardé comme l'auteur de la conversion de la Germanie. Ceci me semble fort aventuré ; d'ailleurs la question des primaties n'eut pour Isidore qu'une importante secondaire (Cf. Lesne, *La Hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie*, p. 239). En tout cas le texte de Pélage II ne saurait concerner l'attribution d'une primatie, pas plus au siège de Mayence qu'à un autre siège (Hinschius, p. ccxix ; cfr. Lurz, p. 14 et s.).

(2) J'ai lieu de croire que cet argument avait touché M. Poisnel.

(3) L'un des arguments donnés pour établir l'origine Mayençaise des Faux Capitulaires a déjà été indiqué ci dessus à propos des Fausses Décrétales. Les Faux Capitulaires, dit-on, sont un recueil composé contre les choré-

Digitized by Google

fait présumer qu'il appartient à la *Francia* occidentale. En somme, il n'y a pas l'ombre d'une raison sérieuse qui nous conduise à attribuer Isidore à la province de Mayence.

vêques ; donc ils doivent être dirigés directement contre l'archevêque de Mayence, Raban Maur, « chaud partisan des chorévêques » (cf. F. Lot, *Étude sur le règne de Hugues Capet*, p. 368). On oublie, d'abord, qu'il y a dans les Faux Capitulaires une foule de décisions étrangères à la question des chorévêques, et en second lieu que la question des chorévêques, comme je l'ai dit ci-dessus (p. 544), préoccupait surtout les esprits dans le royaume de Charles-le-Chauve et non sur les bords du Rhin. On invoque le patronage d'Autcaire, archevêque de Mayence, prédécesseur de Raban, sous lequel se place le faussaire. Or les titres et les préfaces qui sont l'œuvre des faussaires méritent peu de créance ; à ce compte, il faudrait placer à Metz la patrie des *Capitula Angilramni*. M. Lot s'appuie aussi pour démontrer l'origine Mayençaise des Faux Capitulaires sur le fait que Louis le Germanique est nommé avant ses frères dans la préface en vers qui précède le recueil : donc ce prince, à qui appartenait Mayence, était le souverain de l'auteur. A lire la préface, il semble que ce fait soit purement accidentel : peut-être Louis est-il nommé le premier parce que (cela a frappé l'auteur) il portait le même nom que son père. Enfin M. Lot ajoute un dernier argument : « Entre autres sources, dit-il, Benoît utilise aussi les lettres de S. Boniface, archevêque de Mayence, et la loi des Bavarois, deux textes peu intéressants pour les gens de la France occidentale » (p. 368). Or il faut remarquer que la plupart des textes, attribués à S. Boniface, qu'utilise Benoît, ne sont pas en réalité l'œuvre de ce personnage. (Seckel, *Studien zur Benediktus Levita*, dans *Neues Archiv*, t. XXIX, ann. 1904.) Au surplus Benoît utilise nombre de textes originaires de la partie de la Gaule qui correspond à la France actuelle : ainsi la *Lex Romana Visigothorum*, les *capitula* de Theodulphe d'Orléans, et probablement un concile de la province de Besançon (Seckel, *ibid.*, dans le *Neues Archiv.*, t. XXVI, ann. 1901). En réalité Benoît prend son bien où il le trouve, et extrait indifféremment des textes, quelle qu'en soit l'origine. — Je ne parle pas de l'argument qu'on pourrait tirer (je sais que M. Poisnel s'en préoccupait) d'un passage d'Hincmar dans un de ses écrits contre son neveu l'évêque de Laon (t. CXXVI, col. 379), où il dit : « Forse putasti neminem alium easdem sententias (les *Capitula Angilramni*), vel ipsas epistolas praeter te habere...; res mira est, cum de ipsis sententiis plena sit ista terra ; sicut et de libro collectarum epistolarum ab Isidoro, quem de Hispania allatum Riculphus Moguntinus in hujusmodi, sicut et in capitulis regiis, studiosus obtinuit, et istas regiones ex illo repleri fecit. » Je ne vois dans ce texte qu'une interprétation fort confuse et fort inexacte d'un passage de la préface des Faux Capitulaires, appliqué à tort et à travers aux Fausses Décrétales et aux *Capitula Angilramni*.

(1) L'origine rémoise des Fausses Décrétales, soutenue par Weiszäcker dès 1858, a été ensuite appuyée par de nombreux auteurs, tels que Roth, Dove, Friedberg, de Noorden et Hinschius (Voir Hinschius, pp. ccviii et s. ; on y trouvera des renseignements bibliographiques.) Il faut citer encore, entre autres érudits : Ad. Tardif (*Histoire des sources du droit canonique*, pp. 146 et s.) : M. Lurz (*Ueber die Heimat Pseudoisidors*, pp. 75 et s.), et M. F. Lot (*Études sur le règne de Hugues Capet*, pp 361 et s.). Dans la 5e édition

Digitized by Google

Le débat utile ne saurait, à mon sens, s'établir qu'entre la province de Reims et la province de Tours. C'est à résoudre cette question que je compte maintenant m'appliquer. Mon premier soin sera de faire connaître les événements d'ordre ecclésiastique qui agitaient l'une et l'autre provinces à l'époque de l'apparition des Fausses Décrétales, c'est-à-dire pendant la période qui commence en 847 pour prendre fin en 852 ; puis il conviendra d'examiner les rapports qui peuvent exister entre ces faits et la compilation du faux Isidore. Dans la suite de ce chapitre, je m'occuperai uniquement de la province de Reims, réservant la province de Tours pour en faire l'objet d'un chapitre ultérieur.

I.

Des événements, très graves dans l'ordre ecclésiastique, devaient se produire dans la province de Reims (1), postérieurement à la période qui nous occupe, à savoir les procès de Rothade, évêque de Soissons, et d'Hincmar le jeune, évêque de Laon, au cours desquels de nombreuses citations des Fausses Décrétales, invoquées par les adversaires d'Hincmar de Reims, attesteront l'opposition acharnée qu'avait soulevée le gouvernement de l'énergique métropolitain. Mais, de ces procès nous n'avons pas à nous préoccuper ; ils ne sauraient fournir aucune indication sur l'origine des Fausses Décrétales, pour cette bonne raison que le recueil d'Isidore était déjà répandu en Gaule au moment où ils furent intentés. Nous ne pouvons tirer de renseignements utiles que des textes concernant les questions ouvertes dans la province de Reims entre 847 et 852, c'est-à-dire à une époque antérieure à ces procès.

A ce moment le clergé de cette province s'inquiétait sans doute des controverses relatives aux chorévêques, et des moyens d'obtenir la restitution des biens d'Église usurpés par les seigneurs séculiers. Hincmar ne se désintéressa pas de ces questions ; on sait qu'il se montra peu favorable aux chorévêques, quoiqu'il y en eût un à

de son *Lehrbuch des Kirchenrechts*, M. Friedberg demeure fidèle à l'opinion favorable à Reims; MM Lurz et Lot vont jusqu'à considérer comme très vraisemblable l'opinion qui voit l'auteur des Fausses Décrétales dans la personne de Vulfade, clerc de Reims qui fut l'un des adversaires d'Hincmar. M. de Noorden attribuait la falsification à Ebbon, dont Vulfade aurait été le complice. (Voir la réfutation de ces opinions dans Hinschius, p. ccxxxiii.)

(1) *Die Regesten Hinkmars* (appendice à l'ouvrage de Schröörs), n° 37 ; mention d'une lettre de 847-850. — Remarquez cependant qu'Hincmar avait un chorévêque, Ricbold, qui siégea en 853 au concile de Soissons.

Digitized by Google

Reims (1), et que, dès le début de son épiscopat, il s'occupa avec succès d'assurer à son église la restitution des biens aliénés pendant la longue vacance du siège de Reims. Mais c'étaient là des préoccupations qui, les documents du temps et en particulier les canons du concile tenu à Meaux en 845 (1) l'attestent nettement, n'étaient pas spéciales à la province de Reims ; la plupart des églises du royaume des Francs de l'Ouest ne pouvaient manquer de les partager. Aussi en vain constaterons-nous l'importance qu'y attache l'auteur des Fausses Décrétales ; ce n'est pas une raison pour rattacher l'origine de son œuvre à la province de Reims.

On a cru aussi qu'au cours des années qui suivirent son avènement, par conséquent pendant la période qui nous occupe, Hincmar travailla à obtenir sur les provinces voisines de la sienne une primatie analogue à celle dont parle parfois le faux Isidore. On a pensé que l'empereur Lothaire avait, de bonne heure, exploité cette ambition, si bien qu'au cours d'une période où il s'était rapproché d'Hincmar, en 851, Lothaire aurait demandé au pape Léon IV pour le prélat dont il était devenu l'ami, le vicariat du Saint-Siège en Gaule et en Germanie (ce qui était d'une certaine manière l'équivalent d'une primatie), en même temps que le droit de porter le pallium, non seulement les jours de fête, mais encore tous les jours. D'ailleurs le Pape aurait refusé le vicariat et concédé la faveur relative au pallium. M. Robert Parisot (2) tient pour apocryphes les deux lettres (3) où est consignée cette négociation ; s'il en est ainsi, il n'y a lieu d'attacher aucune importance à ces lettres. M. Lesne, dans un article récemment publié (4), a entrepris d'en démontrer l'authenticité. Mais il reconnait que si Lothaire s'efforça d'assurer à Hincmar, par la délégation du pape, la supériorité sur toutes les églises de l'Empire Franc, de son côté Hincmar, toujours peu sympathique aux primaties et incapable de se

(1) Cf. concile de Meaux, c. 44. La même impression se dégage du canon 27 du concile tenu à Paris en 829. De même un concile tenu à Paris en 849 aurait pris des mesures contre un certain nombre de chorévêques qui y furent déposés, si toutefois il faut en croire un récit qui ne nous est rapporté que par un écrivain du XIIIe siècle, Albéric des Trois-Fontaines. (MANSI, t. XIV, col. 927.)

(2) R. PARISOT. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, Paris, 1898, p. 739.

(3) Ces deux lettres nous sont parvenues par la collection canonique dite *Britannica* (Ewald, *die Papstbriefe der Brittischen Sammlung; Neues Archiv*, t. V, p. 581). On en trouvera le texte au tome III des MGH, *Epistolæ karolini ævi*, p. 591-592.

(4) *Hincmar et l'empereur Lothaire*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXXVIII (1905), pp. 34 et s. Voir aussi l'ouvrage du même auteur, *la Hiérarchie épiscopale*, p. 257.

Digitized by Google

faire des illusions sur le sort réservé au projet de Lothaire, « laissa faire l'empereur, peu soucieux de favoriser son succès, et indifférent à son échec » (1). Le prélat ne semble pas à ce moment occupé d'étendre sa juridiction sur les autres provinces, mais de conserver dans sa propre province son autorité menacée par les prétentions du métropolitain de Trèves.

En réalité, une seule controverse est, à l'époque qui nous occupe, une cause particulière d'agitation pour la province de Reims ; c'est la querelle engendrée par la déposition d'Ebbon, l'archevêque qui fut le prédécesseur d'Hincmar. Il est nécessaire, tout d'abord, de déterminer avec le plus de précision qu'il sera possible l'histoire de cette controverse depuis son origine jusques au concile tenu à Soissons en 853 (2).

Pour des motifs que nous n'avons pas à rechercher, mais qui lui furent communs avec un certain nombre de membres importants du clergé, l'archevêque de Reims Ebbon se plaça, en 833, au premier rang des hommes qui soutenaient avec dévouement la politique impérialiste et unitaire que Lothaire, le fils aîné de Louis le Pieux, s'efforçait à faire prévaloir contre les tendances auxquelles s'abandonnait son père. C'est ainsi qu'Ebbon, comme l'archevêque de Lyon Agobard, fut amené à jouer un rôle prépondérant dans la révolution par laquelle, en 833, Louis le Pieux fut contraint de descendre du trône. Mais bientôt une révolution contraire se produisit. Non seulement Louis le Pieux fut rétabli, mais Lothaire se trouva hors d'état de protéger contre les représailles de son père ceux qui avaient embrassé son parti. Ebbon, prisonnier et humilié, finit par être déféré aux évêques par l'empereur lui-même, qui se fit son accusateur (mars 835). A Thionville devant des juges, qui tous d'ailleurs appartenaient au clergé, Ebbon crut devoir éviter un débat public. Ayant fait l'aveu de ses fautes en secret à quelques-uns des membres de l'assemblée, il souscrivit, conformément à leurs conseils, une déclaration écrite dans laquelle, à raison de faits qu'il s'abstenait de préciser, il se reconnaissait indigne des fonctions épiscopales et consentait à être remplacé sur le siège de

(1) *Ibid.*, p. 46.

(2) Je me borne à renvoyer aux écrits les plus récents sur Ebbon et sur Hincmar. Sur Ebbon, on pourra consulter la courte, mais substantielle biographie donnée par M. A. Werminghoff en 1904, dans le t. XLVIII de la *Deutsche Biographie* (supplément). — Pour la biographie d'Hincmar, on s'en rapportera à l'ouvrage bien connu de M. H. Schröörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*. Fribourg en Brisgau, 1881.

Digitized by Google

Reims. Sur cette déclaration, sans autres débats, les quarante-trois évêques qui composaient l'assemblée prononcèrent sa déposition (1).

Pour que cette procédure pût échapper à la critique, il fallait, tout au moins, que l'aveu d'Ebbon eût été absolument libre et spontané. En fut-il ainsi, les contemporains, à commencer par le pape Grégoire IV, auquel l'empereur communiqua sans retard la décision de Thionville, ne paraissent pas en avoir été convaincus. Peut-être même est-ce à raison de ces hésitations que Louis le Pieux ne remplit jamais le siège de Reims devenu vacant (2). Cependant les scrupules de Louis, s'il en éprouva, ne devaient pas l'amener à rendre la liberté à son adversaire ; Ebbon demeura sous bonne garde jusques à la mort de l'empereur, qui arriva en juin 840. Ce fut le signal de sa délivrance ; Ebbon, mis en liberté, s'empressa de se rendre auprès de son ancien protecteur, l'empereur Lothaire, qui, à Ingelheim, le déclara, par un acte solennel émanant de son autorité et contresigné de dix-huit évêques, restitué dans sa dignité et rendu à son siège (1). L'acte impérial mérite d'être lu avec attention. Lothaire ne présente pas Ebbon comme une victime innocente qu'il réhabilite purement et simplement, mais comme un coupable qui a fait pénitence ; il laisse d'ailleurs entendre que les fautes du prélat ont été largement exploitées par ses adversaires politiques. Évidemment le vice de cette procédure était que la restitution d'Ebbon procédait plutôt de l'autorité impériale que de l'autorité ecclésiastique (3).

(1) Voir les récits de ces événements faits plus tard à Nicolas Ier par le concile de Troyes (867) et par Charles-le-Chauve ; MANSI, t. XV, col. 791 et s., 796 et s. HINCMAR en parle à plusieurs reprises dans ses lettres et en fait un récit dans le *De praedestinatione ;* PL, t. CXXV, col. 389 et s.

(2) Voir la lettre de Charles-le-Chauve à Nicolas Ier, où l'on trouve le passage suivant : « His autem ab episcopis taliter definitis, domnus imperator per Godefridum monasterii sancti Gregorii venerabilem abbatem suae Dignitatis litteras praedecessori vestro domno Gregorio venerando papae dirigit, ejus assensum, si fieri potest, in depositione ipsius Ebbonis expostulans. Ipse vero per praefatum abbatem suae Auctoritatis litteras ei remisit, sed quid in ipsis insertum fuerit, omnibus episcopis et cunctis regni nostri ordinibus habetur incognitum... Credimus tamen, quod si in abjectionem praedicti Ebonis domnus imperator ipsum praedecessorem vestrum fautorem habuisset, continuo vacanti ecclesiae illi alium pontificem subrogasset. » (MANSI, t. XV, col. 798-799).

(1) FLODOARD, *Historia Remensis Ecclesiae, II*, c. 20 ; MGH, *Scriptores*, t. XIII, p. 473. MÜHLBACHER ne doute pas de l'authenticité de ce document (*die Datirung der Urkunden Lothar I. Sitzungsberichte* de l'*Académie Impériale de Vienne*, Classe de philosophie et d'histoire, t. LXXXV, année 1877, p. 507-508).

(3) Potestatem ergo, *quam pro causa nostra raptus perdidisti...*, sedem

Digitized by Google

Muni de cet acte, Ebbon rentra à Reims (1), y fut reçu par le clergé local et au moins par quelques-uns de ses suffragants, y célébra les offices et y ordonna un certain nombre des clercs (2), au premier rang desquels figure un personnage du nom de Vulfade, bien connu dans l'histoire du milieu du IXe siècle. Mais la restauration d'Ebbon ne pouvait dépasser les limites de la courte période pendant laquelle Lothaire exerça une réelle influence sur la *Francia* occidentale. Un an après la mort de Louis le Pieux, la défaite de Lothaire à Fontanet mettait fin à cette influence; du coup Ebbon, obligé de quitter Reims et les états de Charles-le-Chauve, reprenait sa vie errante. En vain vers 844, essaya-t-il, au cours d'un voyage à Rome, de se faire traiter par le pape Serge II comme archevêque de Reims, sans d'ailleurs solliciter la révision d'une sentence de déposition qu'il affectait sans doute de considérer comme n'existant pas. Le pape se refusa à écarter *de plano* la décision d'un concile et se borna à admettre Ebbon à la communion laïque (3).

Un peu plus tard, Lothaire intervint auprès du pape Serge, qui cette fois parut se décider à agir (4) : il ordonna qu'un concile fût tenu à Trèves, après les fêtes de Pâques de l'année 846, pour trancher la question, toujours controversée, de la validité de la déposition d'Ebbon, et annonça que le concile serait présidé par un légat du Saint-Siège envoyé à cet effet. Pour une cause qui est demeurée

et diocesim Remensis urbis tibi *restituimus.* » Ces mots marquent bien que l'empereur considère Ebbon, non seulement comme un coupable, mais comme une victime politique, et que c'est lui-même qui lui restitue son siège, præsentibus, adstantibus ac decernentibus praesulibus.

(1) Décembre 840.

(2) En 853, ces clercs étaient encore au nombre de quatorze *(Historiens des Gaules*, t. VII, p. 280). En 866, leur nombre était réduit à neuf, tant *canonici* que *monachi* (HINCMAR, PL, t. CXXVI, col. 63, C.)

(3) Nicolas Ier expliqua plus tard cette attitude de Serge en disant que la décision du concile qui avait déposé Ebbon devait être observée jusqu'à ce qu'une décision du pape, rendue après instruction complète de l'affaire, l'eût mise à néant. Or Ebbon ne semblait pas vouloir procéder judiciairement (MANSI, t. XV, col. 744). Quant à Hincmar, il ne manqua pas de dire que la conduite de Serge valait condamnation pour Ebbon, et il fit grand état du passage de la notice de ce Pape dans le *Liber Pontificalis* qui y fait allusion (PL, t. CXXV, col. 391; t. CXXVI, col. 68 et 201). Le passage du *Liber Pontificalis* qu'il cite si volontiers (éd. DUCHESNE, t. II, p. 90) est évidemment favorable à Hincmar, car il semble qu'une instance en réconciliation, ouverte par Ebbon devant Serge II, ait été purement et simplement repoussée. Ceci s'accorde mal, non seulement avec le passage précité de Nicolas Ier, mais encore avec ce fait que, deux ans plus tard, Serge, cédant aux instances de Lothaire, ordonnait la révision du procès d'Ebbon.

(4) Lettre d Hincmar : PL, t. CXXVI, col. 82, B.

Digitized by Google

énigmatique (1), le légat ne parut pas à la date indiquée, si bien que le concile ne fut pas tenu. En revanche l'archevêque de Rouen Guntbold, qui devait y siéger, convoqua à Paris une assemblée d'évêques de la *Francia* occidentale, où ne figurèrent ni Ebbon ni les représentants du Saint-Siège; cette assemblée prononça contre Ebbon, jusque à la décision définitive de son affaire, l'interdiction de pénétrer dans le diocèse de Reims.

C'est qu'en effet, depuis le printemps de 845, le siège épiscopal de Reims n'était plus vacant. Charles-le-Chauve, encouragé vraisemblablement par l'attitude de Serge II à l'égard d'Ebbon, n'avait éprouvé aucune hésitation à remplir ce siège en y nommant un moine de St-Denys qu'il protégeait particulièrement et qui n'était autre qu'Hincmar (2). Énergique et perspicace, le nouveau pontife ne se résigna pas à accepter une situation discutée par les partisans d'Ebbon. Il ne se contenta pas d'obtenir du concile de Paris la décision mentionnée plus haut et de s'en réjouir comme d'un triomphe. Il comprenait fort bien que sa cause n'était pas gagnée à Rome, en dépit du froid accueil qu'y avait trouvé son rival auprès de Serge II, et que la principale force d'Ebbon, à Rome et ailleurs, venait de l'appui que lui donnait l'empereur Lothaire. Aussi fut-il assez habile pour se réconcilier avec ce prince et gagner sa faveur.

Cette réconciliation était consommée dès la première moitié de 847, c'est-à-dire lorsque s'ouvrit la période critique sur laquelle doit porter notre attention. Ce qui le prouve surabondamment, c'est qu'au début du pontificat de Léon IV, qui avait remplacé Serge II, c'est à-dire vers le milieu de l'année 847, Lothaire lui-même écrivit au nouveau Pontife afin de solliciter une décision conférant le pallium

(1) Lettre de Lothaire à Léon IV, Mansi, t. XV, col. 884; MGH. *Epistolae karolini ævi*, t. V, p. 609. Nicolas Ier, vingt ans plus tard, n'hésite pas à dire que, si le légat n'arriva pas, la faute en fut à Hincmar (Mansi, t. XV, col. 740).

(2) Il me paraît très probable que ce fut la froideur témoignée par Serge à Ebbon qui fut considérée comme la condamnation de ce prélat et décida Charles-le-Chauve à pourvoir à la vacance du siège de Reims. On a vu plus haut quel parti Hincmar avait tiré de la conduite du Pape en cette occasion (voir ci-dessus, p. 551). Il me paraît certain qu'il ne l'interprétait pas exactement, car Serge lui-même marqua, par sa conduite ultérieure, qu'il ne considérait pas l'affaire comme définitivement jugée, et montra ainsi qu'il l'appréciait comme l'avait appréciée son prédécesseur Grégoire IV et comme l'apprécièrent ses successeurs, Léon IV, Benoît III et Nicolas Ier. En somme Hincmar, à son avènement, se trouva dans une situation que le Saint-Siège jugeait irrégulière. Ce différend latent qui existait entre lui et les Pontifes Romains sur une question vitale pour lui est sans doute une des causes qui expliquent le gallicanisme du prélat.

Digitized by Google

à Hincmar (1) et de lui ménager une réception favorable lors du voyage à Rome que l'archevêque se proposait de faire à une date prochaine (2). Ces bonnes relations entre Lothaire et Hincmar devaient durer plusieurs années (3) ; elles correspondent à peu près exactement, ce qui était naturel, à un rétablissement des rapports amicaux entre Lothaire et Charles-le-Chauve (3). Cependant Ebbon, brisé par l'âge et la mauvaise fortune, brouillé avec Lothaire et réfugié dans les états de Louis le Germanique, s'éteignit tristement le 20 mars 851 à Hildesheim, où, au cours de ses dernières années, il avait rempli les fonctions épiscopales.

Hincmar, à son avènement, était naturellement très hostile à Ebbon et à son protecteur Lothaire. Aussi s'était-il empressé de frapper sans ménagement Vulfade et ses compagnons, qu'Ebbon avait ordonnés jadis lors de son éphémère restauration sur le siège de Reims (4) ; il les suspendit de leurs ordres jusques à l'issue d'une enquête qui d'ailleurs ne fut jamais faite (5). Visiblement Hincmar se proposait d'atteindre à la tête, dans son diocèse, le parti d'Ebbon et de Lothaire. Mais bientôt il crut devoir adoucir son attitude, et montra à ces clercs, pendant quelques années, une tolérance dont ils

(1) Il s'agit du pallium tel qu'il était conféré à tous les métropolitains, et non du pallium quotidien.

(2) Mansi, t. XV, col. 884-885 ; *Epistolae*, t. V, p. 609. Je crois cette lettre de Lothaire écrite à une époque très voisine des débuts du pontificat de Léon IV, c'est-à-dire de peu postérieure au mois d'avril 847. Lothaire en effet adresse au pape les actes d'un concile qui étaient destinés à son prédécesseur. D'ailleurs sa lettre fait allusion à un prochain voyage à Rome que peut-être Hincmar entreprendra ; or nous connaissons ce projet par le résumé d'une lettre d'Hincmar à l'archevêque de Trèves Hetti, lettre qui ne peut être postérieure au mois de mai 847, puisque Hetti mourut le 27 mai (Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, III, 21 ; MGH, *Scriptores*, t. XIII, p. 513-14). C'est pourquoi je crois devoir me ranger, non à l'opinion de M. R. Parisot qui place cette lettre en 849 (*op. cit*, p. 738), mais à celle de M. Lesne (article précité, p. 21 et s.) qui la date de 847.

(3) Je ne tiens pas la coïncidence pour parfaite. L'entente entre les deux princes fut ébauchée en 847 à Merssen et scellée à Péronne en 849 (Parisot, *op. cit.*, p. 37-40) Hincmar avait fait sa paix plus tôt avec Lothaire. Il y était d'ailleurs provoqué, non seulement par la considération de sa situation particulière, mais par celle des intérêts spirituels et matériels de la métropole de Reims, qui étendait sa juridiction sur une portion du territoire soumis à Lothaire (le diocèse de Cambrai) et possédait des biens dans ses États.

(4) Nicolas Ier le blâma, plus tard, d'avoir frappé des clercs qui n'avaient commis aucune faute : *qui nihil præter humilitatem et obedientiam exhibuerunt* (Mansi, t. XV, col. 745).

(5) PL, t. CXXVI, col. 84.

Digitized by Google

profitèrent (1). Cette période de tolérance coïncide avec l'époque où Hincmar s'est réconcilié avec Lothaire, qui s'entremet pour lui près du Saint-Siège, c'est-à-dire avec l'année 847 et les années suivantes. Mais, au cours de l'année 851, des nuages obscurcissent la bonne harmonie qui s'était établie entre Hincmar et Lothaire ; en 852, ils sont de nouveau brouillés (2). Le contre-coup de cette nouvelle se fait sentir sur les relations d'Hincmar avec le groupe des clercs ordonnés par Ebbon. La situation devient bien vite aigue ; Hincmar voit en ces clercs des adversaires acharnés, et s'occupe de provoquer la réunion du concile qui se tient à Soissons, au mois d'avril 853, en présence de Charles-le-Chauve. On y compte vingt-six évêques, le chorévêque Ricbold de Reims, et de nombreux abbés, sous la présidence des métropolitains de Reims, de Sens et de Tours. L'assemblée donnant entièrement raison à Hincmar, déclare valable la déposition d'Ebbon, nulle la restitution qu'il aurait obtenue de Lothaire, et achève son œuvre en décidant que les clercs ordonnés par Ebbon devront toujours être tenus pour privés de leurs ordres.

La question ne devait pas demeurer à ce point. Les clercs de Reims ne se tinrent pas pour battus et s'adressèrent au Saint-Siège. Hincmar, de son côté, en fit autant ; car il eût ardemment désiré que les décisions de Soissons fussent confirmées purement et simplement par Léon IV. Mais il retrouva encore devant lui l'opposition de l'empereur Lothaire, qui, ayant de nouveau accordé sa protection

(1) Cf. la lettre d'Hincmar à Lautard, visée par Flodoard *(Historia Remensis Ecclesiae* III, c. 28) : Pandens rationem .. quare ipse ordinatos ab Ebone post suam depositionem à gradibus acceptis removerit, et qualiter postmodum sententiam suam temperaverit. La *Narratio* des clercs de Reims dit aussi que ceux des clercs ordonnés par Hincmar qui demeurèrent dans le diocèse de Reims après 845 *absque ullâ contradictione ministraverunt (Historiens des Gaules*, t. VII, p. 280).

(2) Au printemps de 851, Hincmar espérait encore obtenir réparation du grief qu'il avait contre Lothaire à propos de la protection que ce prince accordait à Fulcric, frappé par l'archevêque des censures ecclésiastiques ; mais Hincmar ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se trompait (Schröörs, *op. cit.* p. 59) En tout cas il n'est pas encore à cette époque en état d'hostilite vis-à-vis de Lothaire. C'est peut-être ce qui explique l'attitude modérée qu'observe le prélat au moment de la mort d'Ebbon, survenue en mars 851. Il laisse inscrire le nom d'Ebbon dans les dyptiques de l'église de Reims, ce qu'il paraît avoir regretté plus tard (PL, t. CXXVI, col. 42); en même temps il paraît avoir invité l'évêque de Laon Pardulus à se montrer charitable pour la mémoire du prélat. (Flodoard, *Historia*, III, c. 21 ; MGH, *Scriptores*, t. XIII, p. 518). — En tout cas j'estime qu'il y eut en 852, entre Hincmar et Lothaire, à l'occasion de Fulcric, un conflit que M. Lesne atténue trop quand il l'appelle « un léger dissentiment » (article cité, p. 54). M. Lesne constate d'ailleurs les excellentes relations d'Hincmar avec Lothaire entre 847 et 851.

Digitized by Google

à Vulfade et à ses compagnons, entrava l'action du prélat près du Saint-Siège (1). Le Pape crut qu'il y avait lieu de procéder à une révision du procès jugé à Soissons et invita Hincmar à se présenter à Rome pour prendre part aux débats ; l'archevêque n'y vint pas, ce dont Nicolas Ier lui fit plus tard un reproche (2). Sans doute le procès ne fut pas révisé, mais la sentence du concile de Soissons ne fut pas confirmée; les choses demeurèrent en l'état. Ainsi, dans cette affaire qui lui causait de si graves préoccupations, Hincmar avait dû en toutes circonstances, depuis son avénement à l'épiscopat, compter avec la faveur ou l'hostilité de Lothaire.

Je n'ai pas à retracer l'histoire ultérieure de cette querelle, qui devait se ranimer sous Nicolas Ier, si bien qu'en 866-867 elle donna lieu aux plus vives discussions. Ce qu'il importe de retenir, c'est que la période de 847 à 852, la seule qui nous intéresse en ce moment, fut, pour cette querelle, non pas une période aiguë, mais une période d'accalmie (3). Vulfade et ses compagnons y jouissent d'une tolérance de fait, à laquelle ils semblent avoir été arrachés brusquement à l'approche du concile tenu à Soissons en 853. Cela est si vrai qu'ils se présentent à ce concile, non en plaideurs, mais en suppliants fort embarrassés de leurs personnages (2). Il est donc assez peu vraisemblable que, pendant ces années de tranquillité relative, Vulfade ou ses amis aient consacré leurs loisirs à composer le recueil Isidorien comme une arme offensive contre Hincmar.

Toutefois, nous ne pouvons en cette matière nous contenter de vraisemblances. Le moment est venu de nous demander si les textes démontrent l'existence d'un lien entre le recueil de pseudo-Isidore et la conduite de Vulfade et de ses partisans entre 847 et 853.

II.

Il est incontestable qu'on trouve dans les Fausses Décrétales un certain nombre de passages qui eussent été propres à fournir des

(1) D'après Hincmar, Lothaire aurait fini, cette fois encore, par abandonner son opposition, mais seulement à une date de très peu antérieure à la mort de Léon IV, survenue le 17 juillet 855. (PL, t. CCXVI, col. 135, B.) On sait que l'empereur ne tarda pas à suivre le Pontife dans le tombeau.

(2) Mansi, t. XVI, col. 740.

(3) Ils se présentent humblement en disant à Hincmar : « Misericordiam petimus nobis à Vestrâ Paternitate impendi de ministratione ordinum ecclesiasticorum, ad quos a domino Ebbone quondam provecti, a vestra autem auctoritate suspensi sumus » (Mansi, t. XV, col. 983). Sur les hésitations et les embarras des clercs ordonnés par Ebbon lorsqu'ils vinrent à Soissons, voyez la fin de la *Narratio* (*Historiens des Gaules*, t. VII, p. 281).

Digitized by Google

arguments aux partisans d'Ebbon. D'après les principes isidoriens, les évêques, comme les autres clercs, relevaient uniquement des juges ecclésiastiques; or, si l'assemblée de Thionville, où fut déposé Ebbon, était composée de membres de l'épiscopat franc, ne pouvait-on pas dire avec une apparence de raison que la présence de l'empereur, qui dirigeait les débats, transformait le synode en une sorte de tribunal palatin, incompétent pour prononcer sur le sort d'un évêque (1)? Au surplus il était possible, en s'inspirant d'Isidore, de prétendre que la cause d'Ebbon n'était pas valablement tranchée, parce que c'était une cause majeure, sur laquelle le Saint-Siège devait se prononcer. Il n'était pas non plus invraisemblable de soutenir, toujours d'après Isidore, que deux vices graves infectaient la procédure suivie contre Ebbon : d'une part le prélat, enlevé par la force à son diocèse et traîné à la suite de l'empereur, semblait en droit d'invoquer le principe qui se résume par ces mots : *Spoliatus ante omnia restituendus* ; d'autre part l'aveu d'Ebbon, d'ailleurs conçu en termes beaucoup trop vagues, paraissait lui avoir été arraché par l'intimidation et la violence.

Ces arguments, ou d'autres de la même nature, furent-ils invoqués par les partisans d'Ebbon? Qu'ils en aient fait usage dans la dernière période de la querelle, au temps du procès de 866, cela ne saurait être mis en doute : c'est d'ailleurs un fait qui ne peut exercer aucune influence sur la solution de la question que nous nous posons en ce moment. En effet, de quelque pays qu'elles fussent originaires, les Fausses Décrétales étaient à ce moment connues dans toute la Gaule. Ce qui importe, c'est de savoir si, dans la période de 847 à 852, Vulfade et ses compagnons se sont fait une arme des principes isidoriens. Qu'une réponse affirmative soit donnée à cette question ; ce sera une raison de conclure que la compilation isidorienne est l'œuvre de Vulfade ou de ses amis, en tout cas des opposants de la province de Reims.

Sur ce point les textes authentiques à date certaine, actes du concile de 853 ou lettres des personnages mêlés à cette affaire, ne nous donnent aucun renseignement positif. Une seule indication pourrait être déduite des actes du concile de Soissons; on va voir que cette unique indication est elle-même très douteuse.

Il est certain que, dans les débats qui ont précédé la sentence rendue à Soissons en 853, on a invoqué, contre Vulfade, un argument qui peut être ainsi résumé. Ebbon, déposé en 835 par quarante-trois

(1) C'est l'idée qui paraît indiquée dans l'*Apologeticum* d'Ebbon. (*Historiens des Gaules*, t. VII, p. 282.)

Digitized by Google

évêques, a été restitué en 840 par une assemblée où vingt évêques seulement étaient réunis autour de l'empereur Lothaire. Cette restitution est irrégulière pour plusieurs raisons, notamment parce que l'assemblée qui la prononça était moins nombreuse que le concile qui avait prononcé la déposition, ce qui est contraire au 12e canon d'Antioche (1). Il en résulte qu'Ebbon, quand il ordonna Vulfade et ses compagnons, n'avait pas été régulièrement relevé de la sentence de déposition qui l'avait frappé. Que cet argument ait été proposé avec succès, cela parait bien résulter de la teneur du 2e canon de Soissons; après que les pères du concile y ont mentionné l'assemblée nombreuse où fut rendue la sentence de déposition, ils l'opposent à la décision rendue à Ingelheim pour rétablir Ebbon dans sa dignité, décision qu'ils n'estiment ni canonique, ni même vraisemblable, *paucis admodum et aliarum regionum praesulibus nominatim expressis* (2). A cet argument, il importait à Vulfade de répondre en détruisant l'autorité du canon d'Antioche. Or, dans deux apocryphes isidoriens forgés pour reproduire la discussion ouverte entre le pape Jules et l'assemblée d'évêques orientaux qui, au cours des luttes entre orthodoxes et Ariens, avait excommunié S. Athanase, ceux ci reprochent au pape d'avoir admis à sa communion l'évêque d'Alexándrie dans une assemblée bien moins nombreuse que celle qui l'avait antérieurement condamné; c'est là un procédé que les Orientaux estiment contraire aux canons. Ils tiennent donc le langage que durent tenir les adversaires de Vulfade. Mais le pape, en la réponse que lui prêtent les faussaires, rejette la prétendue règle d'Antioche comme une invention des Ariens, *ad perditionem orthodoxorum episcoporum* (3).

Hinschius, et d'autres avec lui, ont vu dans ce passage du faux Isidore la préparation habile de l'argumentation de Vulfade, dont le rôle devait être de reprendre la thèse du pape Jules. Il en induit que l'auteur des Fausses Décrétales se préoccupait des intérêts des clercs ordonnés par Ebbon, et, par conséquent qu'il appartenait à

(1) C. 90 de Denys le Petit.

(2) Sans doute par politesse pour le roi franc (Charles-le-Chauve) qui assistait à ses séances, le concile ne mentionne pas le vice capital de la restitution d'Ebbon, qui est d'être moins une décision conciliaire qu'un *edictum imperiale*. C'est ce vice qui, postérieurement au concile de Soissons, sera toujours invoqué; il ne sera plus question du nombre des juges (Voir sur ce point les textes d'Hincmar : Mansi, t. XV, col. 716, 769 et 777, et PL, t. CXXVI, col. 51, 65 et 83; voir aussi la lettre du concile de Troyes à Nicolas Ier, Mansi, t. XV, col. 793, et la lettre de Charles-le-Chauve au même pontife, *ibid.*, t. XV, col. 799).

(3) Hinschius, *Decretales Pseudo-Isidorianae*, pp. 464 et 471.

Digitized by Google

la province de Reims (1). D'autres iront plus loin et attribueront les Fausses Décrétales à Vulfade (2). Or ces conclusions ne sauraient être admises qu'autant que la présence, dans les Fausses Décrétales, du passage sur lequel elles sont fondées ne trouve d'autre explication naturelle que l'intérêt porté par l'auteur à Vulfade. On va voir qu'il n'en est pas ainsi.

Isidore connaissait le conflit qui s'était élevé entre les Orientaux et le pape Jules par un ouvrage qui lui était familier, à lui et aux hommes de son temps, l'*Historia tripartita* de Cassiodore (3). Il savait par Cassiodore que ce conflit avait donné lieu à une correspondance entre le pape et les Orientaux, que de part et d'autre on s'y était expliqué sur la situation respective du Saint-Siège et de l'épiscopat aussi bien que sur la valeur des sentences portées contre Athanase par les évêques (4) ; enfin il pouvait lire dans la *Tripartita* que le canon d'Antioche sur lequel les Orientaux étayaient leurs prétentions avait été forgé par les Ariens en haine des orthodoxes (5). Or n'oubliez pas que le faux Isidore, à raison même du plan qu'il avait adopté, était amené à fabriquer tous les actes importants des Papes dont les historiens ecclésiastiques lui fournissaient la mention; il devait utiliser, pour trouver des thèmes d'amplification, aussi bien les renseignements fournis par Cassiodore que ceux qu'il rencontrait dans le *Liber Pontificalis*. A plus forte raison lui convenait-il de fournir à son lecteur les pièces d'un conflit aussi célèbre que celui des Orientaux et du pape Jules; on sait que ce conflit retentit longuement dans l'histoire ecclésiastique, puisque la décrétale authentique adressée par Gélase aux évêques d'Orient y fait encore allusion (6). Le faux Isidore ne manqua pas de s'acquitter de ce qu'il devait considérer comme une portion importante de sa tâche; il forgea une correspondance entre le pape et les Orientaux, dans laquelle il s'inspira de Cassiodore (7); c'est ainsi qu'il eut l'oc-

(1) *Ibid.*, p. CCXII.

(2) C'est la conclusion de MM. Lurz et Lot (Voir ci-dessus, p. 4).

(3) L'*Historia tripartita* était répandue au IXe siècle. Hincmar la connaissait (Schröers, *op. cit.*, p. 444). Le faux Isidore s'en est servi maintes fois (Hinschius, p. CXXIII).

(4) *Historia tripartita*, IV, 9 et s.

(5) In Antiochia congregati pro damnatione fidei de consubstantialitate prolatae, odio Athanasii hanc regulam protulerunt (*Historia tripartita*, X, 17). Il semble bien que c'est de ce passage de Cassiodore que procède la phrase attribuée au pape Jules : Quando Antiochia pro damnatione fidei de consubstantialitate prolatae fuistis congregati, odio praedicti Athanasii hanc regulam protulistis (Cf. Hinschius, p. 471).

(6) Hinschius, p. 643.

(7) En voici des exemples : Les noms des quatre évêques orientaux qui

Digitized by Google

casion, comme l'avait fait Cassiodore, de marquer son aversion pour le 12e canon d'Antioche. Ainsi tous ces passages des Fausses Décrétales trouvent une explication naturelle ; je ne crois pas qu'il soit permis d'en induire qu'ils ont été écrits afin d'assurer la défense de Vulfade et de ses compagnons (1).

Il n'est point d'autre témoignage à date certaine, auquel on puisse avoir recours pour prouver que Vulfade ou ses amis ont composé les Fausses Décrétales en vue du procès soutenu par eux en 853 (2). Toutefois il est certain que, dans la seconde moitié du IXe siècle, divers documents de date douteuse, fort imprégnés de principes isidoriens, furent mis en circulation dans l'Église franque au profit de la cause d'Ebbon, qui était celle de Vulfade. S'il était prouvé que ces documents eussent été rédigés antérieurement à la sentence, contraire à Vulfade, qui fut rendue en 853, si, en d'autres termes, il était prouvé qu'ils furent, *à cette époque*, l'œuvre des partisans de Vulfade et d'Ebbon qui, dans la province de Reims, étaient en lutte avec Hincmar, il y aurait des chances sérieuses pour

écrivent au pape : Eusebius. Teognius, Teodorus, Berintus, sont empruntés à Cassiodore (IV, 5), qui les désigne comme les chefs des adversaires d'Athanase. — Cassiodore (IV, 15) résume une lettre où le pape Jules adresse des reproches aux Orientaux : culpans (eos) quia non recte tractassent viros inculpabiles, de suis ecclesiis eos expellentes. Or je lis dans la lettre de pseudo-Jules (Hinschius, p. 465) : talibus enim fragmentis liquet eos esse inculpabiles, vosque culpabiles; et plus loin (p. 466) : non recte tractastis viros inculpatos. — Cassiodore dit, à propos de la même lettre, que le pape appelait à Rome quelques prélats orientaux, ut coram eis ostenderet justum se super eos protulisse decretum. Pseudo-Jules (Hinschius, p. 466) ordonne aux Orientaux de venir à Rome ut coram vobis ostendamus nos justam in eos protulisse sententiam. — Cassiodore ajoute que le pape reproche aux Orientaux de violer les canons de Nicée : quod constituta Niceni concilii minime conservarent. L'apocryphe du pape Jules ne leur épargne pas ce reproche : constitutum Niceni concilii minime servantes (Hinschius, p. 466). De même on pourrait retrouver dans la lettre apocryphe des Orientaux au pape Jules (Hinschius, p 462) des traces de l'inspiration puisée dans le résumé de la lettre authentique donnée par Cassiodore (IV, 16).

(1) Je crois inutile de discuter ici le texte de Pseudo-Félix, I (cap. 2 ; cf. *Capit.* Angilramni, c. 4), où l'auteur se préoccupe de venir en aide à un évêque *in detentione aliqua à suis ovibus sequestratus.* (Hinschius, p 201 et 758). On a dit que ce texte visait Ebbon, dont tel fut le cas. Mais ce texte peut aussi, comme on le verra, être appliqué aux évêques bretons dont il sera question plus loin. Il en est ainsi d'autres passages que l'on a appliqués à Ebbon et qui peuvent être tout aussi bien interprétés des Bretons. (En ce sens Langen, dans son article : *Wer ist Pseudoisidor,(Historische Zeitschrift*, t. XLVIII (1882), p. 481, note).

Digitized by Google

que les Fausses Décrétales fussent un produit du même atelier. Examinons donc ces divers documents.

1° Je citerai d'abord un texte bien connu, la *Narratio clericorum Remensium* (1), récit de l'affaire d'Ebbon qui va jusques au concile de 853. On y trouve divers passages influencés nettement par les doctrines chères à Isidore (2). C'est d'ailleurs un récit qui contient quelques erreurs grossières sur les événements du début de la querelle, et qui fait allusion à un apocryphe, la fausse bulle de Grégoire IV, dont il sera question ci-dessous (3). Or cette fausse bulle est elle-même de date très tardive et bien postérieure à 853. Il n'y a pas à douter, et telle est d'ailleurs l'opinion de M. Maassen (4), que la *Narratio* ne soit elle-même postérieure à 853 ; peut-être a-t-elle été rédigée en vue des événements qui marquèrent la fin de la lutte, en 866 et en 867. En tout cas elle n'appartient pas à la période dont nous nous occupons.

2° et 3°. Il faut signaler ensuite deux documents étroitement apparentés l'un à l'autre, comme l'a démontré il y a quelques années M. Hampe (5) ; c'est la bulle apocryphe que Grégoire IV aurait promulguée en faveur d'Ebbon pour prononcer sa restitution et au besoin l'autoriser à accepter un autre siège (6), et le mémoire apologétique connu sous le nom d'*Apologeticum Ebbonis* (7).

La fausse bulle n'a pu être composée avant 844. A cette époque Ebbon s'adressait au pape Serge II pour obtenir sa restitution ; il n'est donc pas probable que lui ou ses partisans aient songé antérieurement à se munir d'une restitution apocryphe (8). D'ailleurs

(1) *Historiens des Gaules*, t. VII, p. 277 et s.

(2) Par exemple celui-ci : Quia nec episcopus nec archiepiscopus, suis omnibus bonis exspoliatus, subque custodia tentus et ab ecclesia sua sequestratus, in synodo Apostolica auctoritate non convocata neque ejus legatione roborata damnari nullatenus juxta decreta sanctorum Patrum potuisset.

(3) Ebbon serait allé vers Grégoire IV pour faire confirmer sa restitution. (Ceci est faux : Ebbon n'est allé à Rome que du temps de Serge II, le successeur de Grégoire IV). Ebbon aurait été fort bien accueilli par Grégoire IV, et aurait été par lui *plenissimé restitutus, sicut penes nos habemus*. Ceci est encore une assertion erronée, qui contient une allusion à la fausse bulle de Grégoire IV.

(4) *Anzeiger der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* (de Vienne) ; année 1882, pp. 75 et 76.

(5) *Zum Streite Hincmars von Reims mit seinem Vorgänger Ebo und dessen Anhängern*, dans *Neues Archiv*, t. XXIII, 1897, pp. 180 et s.

(6) *Epistolae*, t. V, pp. 82 et s. ; PL, t. CVI, col. 858 ; Jaffé-Wattenbach, n° 2583.

(7) D'Achery, *Spicilegium*, t. VII, pp. 175 et s. ; *Historiens des Gaules*, t. VII, pp. 281 et s.

(8) Voir *ci-dessus*, p. 551.

Digitized by Google

il n'est nullement certain que ce document ait été composé peu après 844, ou même du vivant d'Ebbon. La fausse bulle n'est mentionnée pour la première fois que dans la *Narratio* (1). Or on vient de dire que la *Narratio* est postérieure à 853 (2). — Au surplus il serait difficile d'admettre que la bulle fût en circulation dès 853. Raban Maur, archevêque de Mayence, qui mourut en 856, n'a connu aucun écrit attestant la restitution d'Ebbon, qui pourtant termina sa vie en 851 sous la juridiction de Mayence à Hildesheim (3). En outre Hincmar lui-même, à deux reprises, déclare qu'aucun document écrit sur la prétendue restitution d'Ebbon par Grégoire IV n'a été produit avant le procès de 867 ; c'est Vulfade qui lui montra la fausse bulle au concile de Troyes tenu au mois d'octobre de cette année (3). Il est donc très probable — on pourrait dire certain — que cette bulle apocryphe fut composée à une époque tardive, bien plus rapprochée de 867 que de 853 (4).

Du même coup, je suis amené à penser que le discours connu sous

(1) *Historiens des Gaules*, t. VII, p. 279 et 280. La *Narratio* fait allusion au double objet de la bulle apocryphe : restituer Ebbon contre la sentence de déposition, et lui permettre, le cas échéant, d'occuper un autre siège. Il s'agissait évidemment de démontrer que la situation d'Ebbon avait été régularisée, et qu'il pouvait, suivant les circonstances, soit revenir à Reims, soit demeurer à Hildesheim.

(2) Raban Maur a seulement ouï dire qu'Ebbon avait été restitué par le Saint-Siège : « Audivi (eum) ab Apostolica sede in locum suum restitutum esse. » Il s'agit évidemment d'un renseignement oral qu'a reçu Raban; le prélat, qui répondait à une question posée par Hincmar sur la situation d'Ebbon, n'a sûrement pas connu l'existence de la bulle qu'il n'aurait pas manqué de signaler à son correspondant. (*Poenitentiale* Rabani, col. 34, dans PL, t. CX, col. 494, et dans MGH, *Epistolae karolini ævi*, t. V, p. 514.)

(3) En juillet 867, Hincmar, à propos d'Ebbon, écrit à Nicolas Ier : « Nec ullum documentum de sua restitutione vel a Sede Apostolica absolutione... in vita sua synodo ulli obtulit. » (PL, t. CXXVI, col. 83). — En novembre de la même année, il écrit à Anastase : Sed et de charta transmigrationis ad aliam parochiam à Gregorio papa prœfato Eboni facta, nihil in prœdictis eorum scriptis habetur (dans les écrits des évêques réunis au concile de Soissons tenu en 866), quoniam in istis nostris regionibus antea visa non fuerit, nisi modo cum dilectus frater noster Vulfadus apud Trecas eam nobis ostendit (*Ibid.*, col. 257).

(4) Elle contient d'ailleurs une grossière erreur. En effet elle est présentée comme ayant été obtenue directement à Rome, de Grégoire IV, par Ebbon lui même. Les documents sérieux ne savent rien de ce voyage d'Ebbon à Rome ; il y alla seulement sous Serge II, le successeur de Grégoire IV. Au surplus, si Ebbon avait obtenu de Grégoire IV la bulle en question, ses démarches auprès de Serge II, celles de ses protecteurs et de ses partisans auprès de Léon IV ne s'expliqueraient plus. Le concile de Troyes en 867 (Mansi, t. XV, col. 794) paraît avoir accepté la bulle de Grégoire IV, ce qui ne fait pas honneur à son sens critique.

Digitized by Google

le nom d'*Apologeticum Ebbonis* date de la même époque que la fausse bulle. C'est, en effet, un document étroitement apparenté à cette bulle par les idées et le style ; le tableau dressé par M. Hampe (1) en fournit la preuve surabondante (2). Tout permet de croire que ces deux apocryphes sont contemporains ; ce sont des pièces mises en circulation par les partisans de Vulfade pour édifier l'opinion sur les incidents de la vie d'Ebbon, et démontrer que le prédécesseur d'Hincmar ne fut pas pendant une grande partie de la vie un insurgé contre les lois de l'Église.

4° On en peut dire autant d'un second *Apologeticum*, qui a été révélé par la publication qu'en a faite en 1900 M. Werminghoff (3). C'est pour une large part une amplification de l'*Apologeticum* déjà connu, qui est complété par des banalités. Il est à remarquer que l'ordre des idées y est modifié et qu'une addition y est faite au texte de l'acte de l'empereur Lothaire par lequel fut restitué Ebbon. Cette addition est caractéristique, parce qu'elle contient une déclaration, inspirée par l'esprit isidorien, que l'auteur place dans la bouche de Drogon de Metz (4). Il semble qu'on ait voulu, en l'introduisant dans l'acte de Lothaire, répondre aux adversaires d'Ebbon qui affectaient de voir uniquement dans l'acte de restitution un édit de l'Empereur. En tout cas le nouvel *Apologeticum*, postérieur au premier, n'est pas moins apocryphe.

Ainsi, la *Narratio*, la fausse bulle et les deux *Apologeticum*, documents marqués très-nettement de caractères isidoriens, ont été rédigés sans doute par Vulfade ou par ses partisans, mais après 853, peut-être à une époque voisine du renouvellement du procès qui eut lieu vers 866.

En résumé, la période de 847-852, au cours de laquelle les Fausses Décrétales ont été rédigées, est, au point de vue du conflit entre Vulfade et Hincmar, une période d'accalmie, au cours de laquelle

(1) *Article cité*, pp. 182 et s.

(2) Cette conclusion se rapproche d'une conjecture émise par M. Lurz (*Ueber die Heimat Pseudoisidors*, p, 78 et s.) contraire à l'opinion de M. Hampe, qui fait remonter l'*Apologeticum* à Ebbon.

(3) *Ein neuer Text des Apologeticum Ebonis*, dans *Neues Archiv*, t. XXV, (1900), p. 364 et s.

(4) « Drogo... sciens sine certo et manifesto crimine neminem nisi canonice vocatum publiceque convictum deponendum episcopum, neque sine consensu et praesentia ecclesiae suae neminem nisi sponse confessum licite absolvendum episcopum, alioquin quasi fugitivum aut quocumque modo subductum canonice revocandum. . pontificali ex auctoritate fratrem Remensem episcopum mundanis à pressuris eductum ... revocamus (*Ibid.*, p. 371). Tout ce passage me paraît être un apocryphe fabriqué pour appuyer la sentence de Lothaire, favorable à Ebbon, d'une décision rendue franchement au nom du pouvoir spirituel.

Digitized by Google

Vulfade et ses partisans furent sans doute peu disposés à forger des armes. En tout cas, les traces qu'on a cru trouver dans la compilation isidorienne des arguments qui ont dû être présentés au concile de Soissons, en 853, pour soutenir la validité de la sentence de restitution d'Ebbon s'expliquent naturellement sans qu'on soit obligé d'y voir une allusion à l'affaire d'Ebbon. Enfin les documents inspirés par l'esprit isidorien qui ont été mis en circulation au profit de Vulfade ont été rédigés après 853, c'est-à-dire à une époque où la compilation isidorienne était répandue dans le royaume de Charles-le-Chauve.

Il n'y a donc aucune raison décisive pour considérer les Fausses Décrétales comme rédigées de 847 à 852 par Vulfade ou par d'autres clercs de la province de Reims partageant son hostilité pour Hincmar.

D'ailleurs l'opinion qui attribue les Fausses Décrétales aux adversaires d'Hincmar se heurte à de graves objections que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer.

En premier lieu, s'il fallait admettre que la compilation pseudo-Isidorienne eût été rédigée, entre 847et le commencement de 852, par Vulfade et ses compagnons pour démontrer la régularité de leurs ordres, il en résulterait que cette compilation aurait été, par sa destination première, une arme forgée pour combattre Hincmar, dirigée contre lui, et produite dans sa province en un débat dont l'issue, pour de graves raisons, lui tenait au cœur. Or, ceux là se trompent singulièrement sur le caractère du rude lutteur que fut Hincmar, qui pourront croire que le prélat, s'il avait senti la pointe de cette arme, n'aurait pas immédiatement discerné l'adversaire qui le lui présentait et foncé sur lui. Il connaissait les textes canoniques et savait, aussi bien que personne, flairer une imposture quand il y avait intérêt ; voyez comme il se débattit contre la fausse bulle de Grégoire IV portant restitution d'Ebbon, dont plus tard Vulfade essaya de l'embarrasser (1). Telle n'est pas, il s'en faut, la conduite qu'il tient vis-à-vis des Fausses Décrétales ; loin d'en contester en bloc l'authenticité, il en accepte ou en rejette le contenu, suivant ses vues personnelles, ce qui lui est facile, à raison de la théorie juridique qui lui est propre sur la valeur des Décrétales (2). Certes il avait trop le sens de la lutte pour se comporter avec cette indifférence s'il s'était trouvé en présence d'une machine de guerre con-

(1) Lettre d'Hincmar à Anastase; PL, t. CXXVI, col. 257.

(2) Schröörs, *op. cit.*, pp. 402-406. La théorie d'Hincmar fut employée à la fin du IXe siècle par Gerbert, quand il eut à se défendre, à Reims, contre des adversaires qui recouraient aux Fausses Décrétales.

Digitized by Google

struite à seule fin de lui porter un coup mortel, en contestant la légitimité de son épiscopat (1).

En second lieu, si les Fausses Décrétales ont été rédigées au profit des clercs ordonnés par Ebbon, il faut avouer que l'effet est bien peu proportionné à la cause. On ne comprend pas, dans cette hypothèse, pourquoi Isidore a tant insisté sur le maintien de la constitution de l'Église et de ses bases territoriales, la province et le diocèse, et aussi sur le respect des divers degrés de la hiérarchie et de la compétence de chacun. Aucune de ces grandes institutions n'était ébranlée par la controverse relative aux ordinations faites par Ebbon. L'ensemble de la constitution ecclésiastique n'était pas mis en péril; il ne s'agissait que de fixer une règle sur un point sans doute important mais bien délimité, à savoir les conditions auxquelles devraient se faire la déposition et la restitution des évêques.

Sans doute, l'opinion qui fait de Vulfade et de ses partisans les auteurs des Fausses Décrétales est la seule opinion compatible avec l'hypothèse qui place à Reims le berceau de cette compilation. Mais, puisque cette opinion n'est appuyée que très-insuffisamment par les faits, il n'y aurait lieu de l'accepter qu'avec réserve, à la dernière extrémité, comme un pis-aller, pour le cas ou d'autres événements, se produisant à la même époque sur un autre théâtre, n'expliqueraient pas d'une manière plus satisfaisante l'origine de la célèbre collection. Le moment est venu de nous demander s'il ne serait pas possible de trouver cette explication. *(A suivre.)*

Grenoble.

PAUL FOURNIER.
Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Grenoble.

(1) Remarquez qu'il avait des doutes au moins sur l'authenticité de certains textes isidoriens, comme l'atteste un passage d'une lettre par lui adressée à Jean VIII; PL, t. CXXVI, col. 240, D; voyez aussi col. 377-379. Si le faux Isidore lui avait été présenté par ses adversaires, de tels doutes seraient devenus une certitude; il se serait insurgé contre toute la collection. Il demeura sur la réserve, parce qu'il ne se sentait point visé, et, si parfois il combattit les doctrines pseudo-isidoriennes, parfois aussi il essaya d'en tirer parti. En tout cas il cite la collection sans sourciller lorsqu'il parle d'un texte de S. Silvestre, quem Isidorus episcopus Hispalensis collegit cum epistolis Romanae Sedis pontificum à sancto Clemente usque ad beatum Gregorium (t. CXXV, col. 1103, D). On sait qu'ailleurs par une confusion étrange, il impute à Riculf, évêque de Mayence, mort en 813, l'introduction en Gaule de cette œuvre qu'il attribue à Isidore de Séville (t. CXXVI, col. 379, B). C'est ce même Riculf qui est nommé dans la préface des Faux Capitulaires. L'attitude d'Hincmar à l'égard des Fausses Décrétales a été « chatoyante », dit M. DE SCHERER *(Handbuch des Kirchenrechtes*, t. I, p. 222, note 33). Elle eut été très nette si Hincmar se fut senti directement visé.

Digitized by Google

LES

ORIGINES DE LA NONCIATURE DE FLANDRE

—

Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle.

I. Introduction.

A la fin du moyen âge une importante transformation s'était opérée dans l'organisation de la diplomatie. Grâce à l'importance grandissante du pouvoir central et au développement des relations internationales, des ambassades permanentes avaient été créées. Toutefois l'Église romaine tarda à suivre cette évolution. Malgré les intérêts nombreux et élevés qu'elle avait à sauvegarder dans tous les pays de la chrétienté, elle n'organisa sa diplomatie qu'avec lenteur. Elle ne lui donna même son entier développement que lorsqu'il fallut au XVIe siècle enrayer les progrès de la réforme protestante, et plus tard, après le concile de Trente, susciter partout et faire aboutir une réforme catholique.

Il n'est pas toujours aisé de déterminer l'année précise de la création d'une nonciature permanente : les nonciatures de certains pays ont été très peu étudiées jusqu'à présent et de plus, il en fut de cette institution comme de tant d'autres, elle naquit d'une évolution lente dans laquelle les situations se succèdent sans qu'il soit possible de fixer le moment où le changement se produisit. Dans certains cas on constate même un retour en arrière : un nonce qu'on pourrait appeler permanent eut parfois des successeurs avec mission temporaire et restreinte. Les nonciatures n'ont d'ailleurs reçu leur organisation complète que lorsqu'à Rome même les services de la chancellerie se furent modifiés d'après les besoins nouveaux. Aussi a-t-on pu dire que la diplomatie permanente des papes ne fut définitivement établie qu'en 1537, année en laquelle Paul III enleva la correspondance étrangère à son secrétaire secret pour la confier au cardinal vice-chancelier Alexandre Farnèse. Par le fait même, celle-ci perdit complètement son caractère privé, puisqu'elle ressortissait

Digitized by Google

désormais à une chancellerie d'État, dès lors aussi la durée des nonciatures devint moins précaire (1).

Dans la suite les pontifes romains continuèrent néanmoins à se servir, non seulement de nonces ordinaires et permanents, mais aussi de délégués extraordinaires, chargés de négociations d'une nature déterminée et nommés pour un temps limité (2).

Les origines des nonciatures au xve siècle, très peu connues jusque dans ces derniers temps, ont été mises récemment en lumière par les études de M. P. Richard (3). Les nonciatures mirent plus d'un demi siècle à se constituer. C'est seulement sous Léon X que certaines d'entr'elles présentèrent tous les caractères que ces institutions possèdent dans les temps modernes : obligation de résidence, mission embrassant la totalité des affaires diplomatiques et enfin succession régulière des titulaires

Il ne sera pas inutile, avant de parler spécialement des Pays-Bas, de rappeler brièvement comment les nonciatures arrivèrent à leur complet développement dans certains autres pays.

On a voulu trouver en Italie dans la personne d'Angelo Leonini le premier délégué pontifical que l'on puisse nommer nonce permanent dans toute l'acception du terme. Leonini avait été envoyé à Venise en 1500 par le pape Alexandre VI avec ordre de résider auprès de la Seigneurie (4).

(1) Voir W. Friedensburg, *Anfänge der Nuntiatur in Deutschland*, dans *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 1e section, t. I, pp. xxxviii et suiv. Gotha, 1892. — A. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, pp. 1 et suiv. Fribourg en B., 1894.

(2) R. de Hinojosa, *Los despachos de la Diplomacia pontificia en España*, t. I, pp. 26 et suiv. Madrid, 1896. Pieper s'occupe de nonces ordinaires et extraordinaires dans l'*ouvrage cité* et dans *Die päpstlichen Legaten und Nuntiën in Deutschland, Franchreich und Spanien seit der Mitte des XVI. Jahrhundert*, t. I. Münster, 1897. — Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la signification précise de certains termes : nonce extraordinaire, légat *a latere*, internonce, etc (Voir Fr. X. Werntz, *Jus Decretalium*, t. II, pp. 802 et suiv. Rome, 1899). — Au xvie siècle le nom d'internonce ne désigne pas encore le titulaire d'une nonciature de second ordre. Voir Pieper, *Zur Enstehungsgeschichte*, p. 9, note 3.

(3) *Les origines de la nonciature de France. Nonces résidents avant Léon X* (1456-1511), dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXVIII (1905), pp. 103 et suiv. ; *Origines des nonciatures permanentes. La représentation pontificale au XVe siècle* (1450-1511) dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII (1906), pp 52-70 ; 317-338.

(4) Voir Pieper, *ouvr. cité*, pp. 35-36. La nonciature de Venise ne resta pas longtemps la seule permanente en Italie (p. 39).

Digitized by Google

Vers les mêmes années, la même transformation se préparait dans d'autres pays. En France, la nonciature est définitivement constituée et subsiste presque sans interruption depuis la mission de Leone Ludovico di Canossa (1514-1517) (1). En Allemagne, Lorenzo Campeggi est chargé à la même époque d'une mission permanente et générale; il est remplacé à son départ (2). Cependant, comme les diplomates devaient souvent accompagner Charles-Quint dans ses voyages en dehors des territoires de l'Empire, le pape n'eut pas constamment depuis lors des représentants en Allemagne. Mais la réforme protestante et le péril turc accrurent bientôt l'importance des affaires que le Saint-Siège eut à traiter en ce pays. Cela fut cause que sous le pontificat de Clément VII, en 1524, ou plutôt en 1529 lors de la mission de Vincenzo Pimpinella, une nonciature permanente fut établie auprès de la cour de Ferdinand d'Autriche (3). En Espagne, nous trouvons au XVIe siècle un exemple des relations intimes qui existaient à l'époque antérieure entre les agences diplomatiques et les agences fiscales du Saint-Siège. Le collecteur général, chargé par la Chambre apostolique de recueillir les sommes que la Curie romaine percevait dans le pays, avait été chargé, ici comme ailleurs, d'affaires diplomatiques (4). Dès 1450 il portait le titre de *nonce*. — Avant le deuxième quart du XVIe siècle, ce nom n'avait d'ailleurs pas d'autre signification que celle de commissaire ou de délégué du pape. Un envoyé diplomatique proprement dit se nommait au moyen âge *nuntius et orator* ou simplement *orator* (5). — Il faut attendre le commencement du XVIe siècle pour trouver en Espagne un collecteur chargé d'une mission diplomatique d'un caractère général : Giovanni Ruffo dei Teodoli, à la fois nonce et collecteur de 1506 à 1518 (ou 1519), eut des successeurs dans ses deux fonctions : soit qu'ils fussent chargés de toutes deux en même temps, soit que chacune d'elles eût un titulaire différent. Ici également le règne de Charles-Quint amena des interruptions dans la représentation diplomatique du Saint-Siège.

Le même service de la Chambre apostolique resta uni à la non-

(1) *Ibidem*, pp. 39 et suiv.; pp. 57 et suiv.

(2) *Ibidem*, pp. 51 et suiv.; et FRIEDENSBURG, *ouvr. cité*, p. XLIV.

(3) Voir PIEPER, *ouvr. cité*, pp. 88 et suiv.; FRIEDENSBURG, *ouvr., cité*, pp. XLVI et suiv.

(4) R. DE HINOJOSA, *ouvr. cité*, pp. 39 et suiv.; PIEPER, *ouvr. cité*, pp. 43 et suiv.

(5) PIEPER, *ouvr. cité*, pp. 9 et suiv.; FRIEDENSBURG, *ouvr. cité*, p. XL; HINOJOSA, *ouvr. cité*, pp. 39 et suiv.; R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *La diplomatie au temps de Machiavel*, t. I, pp. 294 et suiv. Paris, 1892.

Digitized by Google

ciature dans le royaume de Naples. Mais ici la transition fut lente. Le collecteur portait depuis de longues années le titre de nonce lorsqu'en 1569, Philippe II lui reconnut cette dignité. Même alors, en dehors de sa mission de collecteur, il n'était que simple commissaire apostolique, chargé de causes de nature déterminée (1).

Les nonciatures permanentes naissent donc les unes après les autres dans le courant du XVIe siècle. Au commencement du pontificat de Grégoire XIII (1572-1585), il en existe neuf (2), toutes ont trouvé leur origine dans les nécessités politiques ou dans la lutte contre le protestantisme.

A cette époque les catholiques, que le concile de Trente avait réveillé de leur torpeur, se relevaient énergiquement et obtenaient, particulièrement en Allemagne, de marquants succès. Le mouvement de réforme organisé par quelques princes catholiques, par la Compagnie de Jésus et les envoyés du Saint-Siège, y était puissamment secondé par la politique active et éclairée de Grégoire XIII (3). Sous l'impulsion de ce pape et de ses successeurs plusieurs nonciatures nouvelles furent créées dans le territoire de l'Empire. Indépendantes les unes des autres, elles avaient chacune un ressort déterminé. Toutefois le nonce près de l'empereur, quoique sans autorité sur ses collègues, était envoyé pour l'Allemagne toute entière (4). — La première de ces nonciatures nouvelles, celle de l'Allemagne du Sud, n'eut qu'une durée éphémère (1573-1583). Son ressort s'étendait sur la Bavière, le Tyrol et Salzbourg; Bartolomeo Portia en fut le premier titulaire (5). — En 1580, Grégoire XIII se fit représenter également, par Germanico Malaspina, auprès de Charles de Styrie. Ce faisant, le pape avait en vue de surveiller le péril turc et d'organiser avec le prince la résistance à la propagande luthérienne. La nonciature de Styrie fut supprimée en 1621 (6). — La Suisse, importante par les

(1) A. Meister, *Die Nuntiatur von Neapel im XVI. Jahrhundert* dans *Historisches Jahrbuch*, t. XIV (1893), pp. 70-92.

(2) C'étaient, outre les cinq nonciatures dont nous avons parlé, celles de Pologne, de Portugal, de Savoie et de Toscane. Voir J. Hansen, *Der Kampf um Köln*, t. I, p. 721 (dépêche du cardinal de Come à Delfino, nonce près de l'Empereur, 28 décembre 1577) dans la collection *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 3e section, t. I. Berlin, 1892. Hinojosa (*ouvr. cité*, p. 26) énumère dix nonciatures. Celle des Suisses, qu'il cite dans le nombre, ne devint permanente que quelques années plus tard.

(3) Voir Hansen, *ouvr. cité*, pp xxviii et suiv.

(4) *Ibidem*, p. 722.

(5) *Ibidem*, pp. 724 et suiv. ; *Die Suddeutsche Nuntiatur des Grafen Barth. von Portia*, éd. K. Schellhass, dans la collection *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 3e section, t. III, pp. xxxvii et suiv., Berlin, 1896.

(6) Voir Hansen, *ouvr. cité*, p. 730.

Digitized by Google

milices qu'elle fournissait, reçut vers le même temps un délégué permanent du Saint-Siège. Giovanni Battista Santonio, qui quitta Rome en 1586, avait pour mission principale de soutenir dans la Confédération l'action catholique et d'y promouvoir les réformes préconisées par le Concile (1). Avant lui un grand nombre de nonces temporaires s'étaient succédé dans le pays (2). L'évêque de Verceil Bonomi, le dernier d'entre ceux-ci (1579-1581), nous intéresse de plus près, car il passa dans la suite à Cologne. Grégoire XIII l'avait envoyé en Suisse sur les instances de saint Charles Borromée, afin d'y travailler au mouvement de rénovation catholique.

C'est ce même motif qui amena la création de la nonciature de Cologne en 1584 ; il ne fut pas non plus étranger à la création de celle de Bruxelles (1596). L'une et l'autre rentrent directement dans notre sujet : car si la seconde est la nonciature des Pays-Bas proprement dite, la première eut dans son ressort le diocèse de Liège et, jusqu'en 1596, les Pays-Bas tout entiers ; en outre, la situation politique et religieuse de nos contrées fut une des causes de sa création.

II. Les Pays-Bas et la nonciature de Cologne.

L'action politique.

Durant les premières années du règne de Grégoire XIII les tentatives de réforme rencontraient encore bien des obstacles dans les Pays-Bas et dans une grande partie des contrées rhénanes. Une œuvre préléminaire s'imposait : les Pays-Bas, en pleine révolte, avaient avant tout besoin de pacification, et d'autre part l'électorat de Cologne menaçait de tomber en des mains protestantes : il fallait conjurer cet événement qui pouvait devenir fatal pour l'Empire.

Les papes comprirent la situation et s'efforcèrent d'y porter remède. Chaque fois que se manifestait un danger de défection, ils envoyèrent des nonces à Cologne.

Ce fut le cas une première fois après l'élection de l'archevêque Salentin qui semblait se soucier fort peu de rester en communion avec Rome, le centre de la chrétienté. L'envoyé extraordinaire, Gaspard Gropper (1573-1576) (3), devait tacher d'amener l'arche-

(1) *Die Kölner Nuntiatur*, éd. St. Ehses et A. Meister, t. I, pp. lxiv et suiv. ; pp. xxiii et suiv. Paderborn, 1895.

(2) C'est ce qui porte M. Friedensburg (*ouvr. cité*, p. xli) à mettre la nonciature des Suisses sur le même pied d'ancienneté que la nonciature de France.

(3) On a discuté longuement la question de savoir si la mission de Gropper

Digitized by Google

vêque élu à demander la confirmation de son élection au Souverain Pontife et de rétablir ainsi les relations entre le siège de Cologne et la cour romaine. Lorsque Salentin eut résigné son siège, Portia (1), successeur de Gropper, dut assurer l'élection d'un candidat catholique. — Plus tard ce fut l'hérésie, devenue manifeste, de Gebhardt Truchsess qui réclama une nouvelle intervention de Rome. Les légats pontificaux, parmi lesquels Bonomi joua le rôle le plus important (1583), furent chargés de déposer l'archevêque hérétique et de préparer une nouvelle élection. Cette mission eut pour résultat le choix d'Ernest de Bavière, évêque de Liége depuis 1581 (2). L'électorat passait ainsi aux mains de la catholique et puissante maison de Wittelsbach. Cette fois l'intervention politico-religieuse du Saint-Siège avait été décisive, et avait enlevé de sérieux obstacles à la réforme religieuse proprement dite.

Entretemps Grégoire XIII ne perdait pas de vue la situation des Pays-Bas. La confusion y était à son comble au moment où don Juan d'Autriche arriva dans le pays. Le pape désirait ardemment une paix sincère entre Philippe II et ses sujets révoltés. Lors des négociations entre le nouveau gouverneur et les États-généraux, il députa Philippe Sega, évêque de Ripatransone (3), avec mission de favoriser l'accord. Sega arriva aux Pays-Bas après la proclamation de l'Édit perpétuel (17 février 1577) et n'eut guère d'influence sur les événe-

est l'origine de la nonciature permanente de Cologne. M. Lossen (*Zur Geschichte der päpstlichen Nuntiatur in Köln* 1573-1578, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, t. I, 1888, pp. 159-196. L'auteur signale les divergences d'opinions qui existaient déjà sur la question au XVIIIe siècle); K. Schellhass (*ouvr. cité*, p. XXVII, note 8) et d'autres l'affirment, mais leur opinion est rejetée par K. Unkel (*Die Errichtung der ständigen apostolichen Nuntiatur in Köln*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XII (1891), pp. 505-537; 721-746); J. Hansen (*Die Begründung der ständigen Nuntiatur zu Köln*, dans l'*ouvr. cité*, pp. 719-736); Ehses et Meister (*ouvr. cité*, p. XVI); W. E. Schwarz (*Die Nuntiaturkorrespondenz Kaspar Groppers*, p. XXXVI, Paderborn, 1898); St. Ehses (*Die Kölner Nuntiatur*, t. II, p. XVIII, note, Paderborn, 1899). En vérité la mission de Gropper d'abord très spéciale, plus développée dans la suite, n'eut jamais le caractère d'une mission complètement permanente.

(1) Hansen, *ouvr. cité*, p. XLIII.

(2) *Ibidem*, pp. LVII et suiv.; Ehses-Meister, *ouvr. cité*, pp. XXXII et sv.

(3) Hansen, *ouvr. cité*, t. II, pp. XXXVII et suiv. — Plusieurs lettres relatives à cette mission sont publiées par A. Theiner, *Annales Ecclesiastici*, t. II, pp. 333 et suiv. Rome, 1856; Ch. Piot a publié la lettre de créance du nonce Sega (11 février 1577 dans la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 205 et suiv., en note. Bruxelles, 1887). L. Gachard donne l'analyse des relations sur les deux missions de Sega en Espagne (CRH, 3e série, t. VI (1864), pp. 157 et suiv.)

Digitized by Google

ments. En juillet 1577 il partit pour Madrid, afin de remplacer le nonce Ormanetto, mort inopinément (1). Vers le même temps, don Juan s'emparait de la citadelle de Namur (24 juillet 1577) et les hostilités commencaient ouvertement entre le gouverneur et les États. Les menées de l'archiduc Matthias et du duc d'Anjou et leur arrivée aux Pays-Bas (1577 et 1578) augmentèrent encore le trouble de la situation. Malgré la victoire des troupes espagnoles à Gembloux (31 janvier 1578), l'on put croire un instant que l'insurrection s'acheminait vers un triomphe complet (2).

A plusieurs reprises, des nonces pontificaux en mission en Allemagne cherchèrent à poursuivre l'œuvre de Sega et à amener par voie d'intervention la fin des difficultés (3). Bientôt les négociations sont reprises avec vigueur. Au mois de juin 1578, Fabio Mirto Frangipani est envoyé en France pour empêcher la rupture entre ce pays et l'Espagne et faire rappeler des Pays-Bas le duc d'Anjou (4). Mais bien que le nonce se rendit à Mons pour s'entretenir personnellement avec le duc, son intervention demeura stérile, elle aussi (5). Le nonce Malaspina, chargé d'une mission analogue, lors du second départ du duc d'Anjou pour les Pays-Bas (1581) ne devait pas obtenir de meilleur résultat (6).

Cependant des tentatives de médiation se poursuivaient en Allemagne. Grégoire XIII, convaincu que l'intervention d'un tiers pouvait seule mettre fin au conflit, prit part aux négociations. Il aurait désiré que Rodolphe II lui ménageât l'office de médiateur et dissipât le mécontentement provoqué à Madrid par l'intervention de l'archiduc Matthias, frère de l'empereur, dans les affaires des Pays-Bas. Mais toute cette politique devait échouer. L'empereur tenait à s'interposer lui-même. Ses efforts aboutirent à la réunion du congrès de Cologne. Le pape y députa Jean-Baptiste Castagna, archevêque de Rossano, mais cette assemblée ne put aplanir les difficultés exis-

(1) Bref de Grégoire XIII à Sega, 8 juillet 1577 dans THEINER, *ouvr. cité*, p. 331.

(2) La situation militaire aux Pays-Bas à la fin du gouvernement de don Juan est bien exposée dans A. FEA, *Alessandro Farnese*, pp. 43 et suiv. Rome, 1886.

(3) HANSEN, *ouvr. cité*, t. II, pp. XXXVII et suiv.

(4) Bref de Grégoire XIII au roi de France, 9 juillet 1578, dans THEINER, *ouv. cité*, p. 432.

(5) HANSEN, *ouv. cité*, p. XLII; PIOT, *ouv. cité*, t. VII, pp. XXIX et suiv. Bruxelles, 1889.

(6) GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich*, CRH, 3e série, t. VI (1864), p. 181; Instruction de Malaspina AV, *Politicorum Varia*, t. LIII.

Digitized by Google

tantes (1). Les fautes antérieures du gouvernement espagnol avaient rendu trop difficile toute solution pacifique du conflit.

Toutefois, ce que n'avait pu obtenir l'intervention de la diplomatie étrangère, Alexandre Farnèse l'obtint en partie, en employant tour à tour la force armée et les négociations. Peu confiant dans l'issue du congrès, il traitait séparément avec les provinces wallones et mettait le siège devant l'importante place de Maestricht, au moment même où se réunissaient dans la métropole rhénane les députés appelés à conclure un accord général (2). En peu de temps la situation politique changea complètement d'aspect et, si Philippe II n'avait pas imposé à son lieutenant de vastes entreprises qui absorbèrent son activité et ses ressources, les Pays-Bas tout entiers auraient sans doute été ramenés sous la domination espagnole.

Farnèse établit ainsi aux Pays-Bas une situation politique qui préparait le terrain pour la réorganisation religieuse. La diplomatie pontificale avait tenté en vain d'obtenir ce résultat, après avoir cependant réussi dans ses efforts dans l'électorat de Cologne.

Certes il se produisit encore dans la suite des événements malheureux. Toutefois dès ce moment le terrain était préparé pour la réforme religieuse. Celle-ci pouvait désormais être tentée avec espoir de succès dans presque tout le ressort de la nonciature de « Germanie inférieure » qui ne tarda pas à être fondée.

Fondation de la nonciature de Cologne.

A l'époque où l'apostasie de Truchsess amenait à Cologne les représentants du Saint-Siège (1583), la nécessité d'une nonciature de quelque durée se faisait déjà sentir dans les pays du Bas-Rhin. Les réformes à accomplir ne souffraient pas de délai et, pour les réaliser, une énergique intervention romaine semblait indispensable (3). Nous n'avons pas à rappeler ici tous les témoignages qui le constatent. Il suffira de grouper ceux qui se rapportent aux Pays-Bas et à la principauté de Liège et de montrer ainsi jusqu'à quel point les besoins de ces pays entrèrent en ligne de compte lorsque la nonciature de Cologne fut fondée.

L'influence des troubles des Pays-Bas sur les provinces allemandes limitrophes et la ressemblance de la situation religieuse des deux

(1) Hansen, *ouv. cité*, pp. XLI et suiv.

(2) *Ibidem*, pp. LVII et LIX ; A. Fea, *ouv. cité*, pp. 67 et suiv.

(3) Voir Unkel, *article cité*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. XII (1891), pp. 721 et suiv. ; Hansen, *ouv. cité*, t. II, pp. 730 et suiv.

Digitized by Google

contrées démontrèrent bien vite aux envoyés pontificaux occupés de l'affaire Truchsess qu'une nonciature permanente était aussi nécessaire dans les Pays-Bas que dans les pays rhénans. Minutio Minuzzi (1), alors secrétaire du cardinal Madruzzo, qui arriva le premier à destination, fut aussi le premier à constater cette nécessité. Cependant il ne parait avoir fixé son attention que sur la situation religieuse de Cologne (2). Peu de temps après lui arrivèrent les autres envoyés pontificaux. C'était d'abord le nonce de Gratz, Germanico Malaspina, que la curie avait attaché avec Bonomi à la mission du cardinal André d'Autriche (3). Lui aussi envisagea d'abord les seuls intérêts de l'Allemagne rhénane lorsqu'il réclama l'envoi d'un nonce (4). Mais, durant un voyage aux Pays-Bas, il eut l'occasion de s'entretenir à Lierre (juin 1583) avec le gouverneur général Alexandre Farnèse. L'entretien roula entre autres choses sur la situation religieuse du pays, et il révéla à Malaspina l'urgente nécessité d'un envoyé permanent du Saint-Siège pour les Pays-Bas (5). Mais Bonomi, le troisième et principal envoyé, fut celui qui s'occupa de la question avec le plus de persévérance et qui parvint à la faire trancher.

Dès le 12 mai 1583, il appuyait le projet de Malaspina qui proposait la nomination de Minucci (6). Dans la suite il eut bien souvent en vue les intérêts des Pays-Bas et de la principauté de Liége, lorsqu'il préconisa la création d'une nonciature dans les pays rhénans Ainsi le 23 juin il envoie à Rome un mémoire de Jean Gérard Stempelse, ancien bourgmestre de Gouda exilé à Cologne, qui jouissait de son entière confiance. Le mémoire énumérait les moyens que Stempelse jugeait aptes à porter remède à la triste situation de son pays et insistait particulièrement sur la création d'une nonciature à Cologne (7). Bonomi appuye cette

(1) HANSEN (*ouv. cité*, t. I, pp. 737-743) donne une biographie de ce personnage.

(2) *Ibidem*, pp. 405 et suiv. La lettre de Minucci du 16 janvier 1583 (pp. 359 et suiv.) pourrait aussi s'entendre de la mission confiée alors à Bonomi.

(3) Le cardinal André comptait instruire le procès canonique de Gebhardt Truchsess. Il retourna à Insprück lorsqu'il eut reçu la bulle qui destituait l'archevêque. Malaspina et Bonomi se rendirent alors séparément à Cologne. *Ibidem*, pp. LXI et 298.

(4) Voir sa lettre du 5 mai 1583 au cardinal de Come (*Ibidem*, pp. 538 et suiv.) et un mémoire qu'il envoya à Rome à la même date (THEINER, *ouv. cité*, pp. 404 et suiv.).

(5) HANSEN, *ouv. cité*, pp. 602 et suiv. Lettre au cardinal de Come. Stavelot, 20 juin 1588.

(6) *Ibidem*, pp. 546 et suiv.

(7) Le mémoire est publié en partie dans THEINER, *ouv. cité*, p. 474. Sur

Digitized by Google

manière de voir et à ce propos il rappelle, dans une lettre au cardinal de Come, secrétaire d'État, la dépêche de Malaspina. Mais en même temps, craignant sans doute que les intérêts des Pays-Bas ne détournent l'attention des nécessités de l'Allemagne même, il ajoute avec insistance que Cologne doit être le centre d'action de la nouvelle nonciature (1). Par le courrier suivant, Bonomi fait parvenir à Rome les observations « d'un homme de bien », au courant de la situation et qui demandait lui aussi qu'un envoyé pontifical fût chargé des intérêts religieux des principautés rhénanes et des Pays-Bas (2).

Lorsque l'évêque de Verceil eut terminé sa mission à Cologne, il se prépara à retourner à la nonciature de Vienne qu'il avait momentanément quittée. Cependant il ne cessait de s'intéresser à nos affaires religieuses. A son départ, il rencontre à Liége le vicaire général Laevinus Torrentius (3), prêtre zélé autant qu'humaniste de valeur, qui lui expose l'état du diocèse. A entendre Torrentius, Rome était très mal informée sur ce qui se passait à Liége et à Cologne. Il fallait à tout prix sauver ces deux diocèses dont l'importance était capitale pour l'Église (4). Or leur intérêt comme celui des Pays-Bas tout entiers exigeaient la présence d'un envoyé pontifical. Ce n'était pas là chez le vicaire général une opinion formée à

Stempelse voir entre autres *Uittreksel uit Francisci Dusseldorpii Annales* 1566-1616, éd. R. Fruin, *Werken uitgegeven door het Historisch genootschap*, 3e série, t. I, pp. LI et suiv. La Haye. 1893.

(1) Hansen, *ouv. cité*, pp. 608 et suiv. — Le cardinal Tolomeo Galli, nommé cardinal de Come à cause du lieu de sa naissance, était secrétaire d'État du pape Grégoire XIII. Voir Hinojosa, *ouv. cité*, pp. 255 et suiv.

(2) Lettre de Bonomi au cardinal de Come, 30 juin 1583. Hansen, *ouv. cité*, n. 350. Sommaire du mémoire anonyme dans Unkel, *loco citato*, pp. 744 et suiv.

(3) Laevinus Torrentius ou Van der Beken, né à Gand en 1525, s'occupait depuis longtemps de l'administration du diocèse de Liége. Nommé évêque d'Anvers en 1577 par le roi Philippe II, il n'avait pu par suite des troubles, prendre possession de son siège. Il fut désigné de nouveau en 1586, et sacré évêque le 10 septembre 1587. En 1593 il fut question de le transférer à l'archevêché de Malines. Torrentius mourut en 1595. Voir J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège durant le XVIe siècle*, pp. 624-627, Liége, 1884; Fr. X. de Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, pp. xvii et suiv. Louvain, 1858; J. C. Dierxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, 1773, t. VI, pp. 227 et suiv. Une biographie sommaire dans *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXXVIII. Leipzig, 1894. Mgr de Ram et M. E. Reusens ont publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* de nombreuses lettres de Torrentius.

(4) Voir lettre de Torrentius à R. Stravius, Liége, 27 août 1583, CRH, 3e série, t. VII (1865), pp. 243 et suiv., et le mémoire qu'il écrivit à la demande de Bonomi, *ibidem*, pp. 246 et suiv.

Digitized by Google

la légère, il l'avait déjà exprimée antérieurement au cardinal Madruzzo lorsque celui-ci était légat à la diète d'Augsbourg en 1582 (1). — Bonomi fut heureux de recueillir un témoignage qui concordait si bien avec sa manière de voir. Il demanda à Torrentius de lui exposer son avis par écrit, et dans la suite ces deux personnages travaillèrent chacun de son côté pour faire aboutir un projet qui leur paraissait de si grande conséquence. Torrentius resta en relation intime avec l'évêque de Verceil et, lorsque trois ans plus tard celui-ci revint à Cologne en qualité de nonce, il trouva dans le zèle de son ami un des plus fermes soutiens de son action rénovatrice (2).

Durant son séjour à Liége, Bonomi avait pu observer par lui-même la situation du diocèse et il avait constaté, que si la réforme y était plus aisée à entreprendre, elle n'était pas moins urgente qu'à Cologne; là comme dans la capitale rhénane la présence d'un nonce apostolique était nécessaire (3). Arrivé à Nancy, l'évêque de Verceil envoya à Rome un nouvel avertissement. Il venait de recevoir l'avis du père Baudouin ab Angelo, provincial des Jésuites de Flandre, sur la question de la nonciature. « Si celle-ci n'est pas créée, ajoutait Bonomi, il est à craindre que non seulement les Pays-Bas, mais encore Liége et Cologne ne soient perdus pour l'Église (4)». Ce n'était pas au seul cardinal de Come qu'il parlait de la sorte. Plus d'une fois, il fit part de ses appréhensions à Charles Borromée. Il sollicitait les prières du saint évêque et lui demandait de l'appuyer par son influence (5).

Entretemps Torrentius ne resta pas inactif. Il remit à Oranus (6),

(1) Torrentius à R. Stravius, 24 septembre 1584, *Ibidem*, p. 259. La question fut donc soulevée par Torrentius avant que Minucci ne s'en occupa. Voir Unkel, *loco citato*, p. 723; Hansen, t. II, p. 731. Comme Minucci était secrétaire du cardinal Madruzzo il n'est pas impossible que ce soit Torrentius qui l'ait gagné d'abord à l'idée d'établir une nonciature.

(2) Voir la correspondance de Torrentius avec Bonomi (1583-1587), CRH, 3e série, t. VI (1864), pp. 453-498. *Me ut fratrem amat*, disait Torrentius en parlant de l'évêque de Verceil. Lettre à R. Stravius, 30 juin 1583, CRH, 3e série, t VII (1865), p. 268.

(3) Bonomi au cardinal de Come, Liége 25 août 1583. Hansen, t. I, pp. 681 et suiv.

(4) Bonomi au cardinal de Come, Nancy, 3 septembre 1583, *Ibidem*, pp. 687 et suiv.

(5) Unkel, *loco citato*, pp. 727 et suiv.

(6) François d'Heur. Hansen (t. I, pp. 219 et suiv.) donne une courte notice sur ce personnage. — Nous aimons à insister sur la part qui revient à Torrentius dans l'érection de la nonciature de Cologne, parce que les historiens qui ont traité la question ne l'ont peut-être pas faite assez large. D'autre part le vicaire général de Liége était mu avant tout par les besoins religieux de son diocèse et des Pays-Bas.

Digitized by Google

auditeur de la Rote, le mémoire que Bonomi lui avait demandé. Oranus partant pour Rome, devait rejoindre en route le nonce de Vienne et lui remettre l'écrit. Torrentius chargea en même temps l'auditeur de gagner certains cardinaux à sa cause (1) ; il demanda à Richard Stravius, l'agent du clergé de Liége auprès de la cour romaine, de faire des démarches analogues (2).

Au début, ces instances faites de divers côtés semblent avoir trouvé peu d'écho dans l'entourage pontifical. On voulut d'abord attendre que le successeur de Truchsess fut désigné (3) : il était inutile de songer à la restauration religieuse dans l'électorat, si le choix de l'archevêque était défavorable aux intérêts de l'Église. Heureusement, nous l'avons dit, il n'en fut point ainsi. Le 2 juin 1583, Ernest de Bavière déjà évêque de Liége et de plusieurs autres diocèses fut élu à l'unanimité au siège archiépiscopal de Cologne. On aurait certes pu désirer un candidat qui possédât à un plus haut degré le zèle et les autres vertus épiscopales, mais Ernest appartenait à la puissante et catholique maison de Bavière et son élection donnait à Truchsess un adversaire redoutable dont l'orthodoxie était au dessus de tout soupçon. C'était l'essentiel pour le moment.

Quelques mois après l'heureux dénoûment de la crise, le secrétaire d'État annonça enfin à Bonomi l'intention de donner suite à ses instances (4). Mais avant d'envoyer un représentant, le Saint-Siège désirait s'entendre avec l'Espagne, puisque les Pays-Bas devaient entrer dans le ressort de la nonciature (5). Torrentius ne tarda pas à être mis au courant de la solution projetée (6). Entretemps il poursuivait ses démarches et, de son côté Bonomi communiquait à la cour romaine les instances qu'il ne cessait de recevoir (7). A la fin de l'année 1583, l'envoi d'un nonce fut enfin décidée (8), mais

(1) Lettres de Torrentius à Ernest de Bavière, Liége, 1 septembre 1583 (CRH, 3e série, t. IV (1863), p. 262); à Oranus, 27 août 1583 (*ibidem*, p. 263 en note); à Bonomi, 26 août 1583 (*ibidem*, t. VI (1864), p 453).

(2) Torrentius à Stravius, 27 août 1583, 24 septembre 1584, 26 février 1587, CRH. 3e série, t. VII (1865), pp. 243 et suiv., 259 et suiv., 272 et suiv.

(3) Le cardinal de Come à Malaspina, 28 mai 1583, Hansen, t. I, pp. 573 et suiv.

(4) Le cardinal de Come à Bonomi, 24 septembre 1583, *ibidem*, p. 693.

(5) Unkel, *loco citato*, p. 729.

(6) Torrentius à R. Stravius, 16 octobre 1583, CRH, 3e série, t. VII (1865), p. 251.

(7) Torrentius à Bonomi, 29 juillet 1584, *ibidem*, t. VI (1864), pp. 454 et suiv. ; Unkel, *loco citato*, p. 730 ; Ehses-Meister, pp. xxxix et suiv.

(8) Le cardinal de Come à Bonomi, 31 décembre 1583, Hansen, t. I, p. 732.

Digitized by Google

le choix de la personne amena de nouveaux retards. Le nom de Minucci, et celui de François Bossi avaient d'abord été mis en avant par les prélats qui avaient conduit les négociations de Cologne (1) ; puis le dominicain Ninguarda, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, devint le candidat de la curie. Sa nomination semblait si assurée que le secrétaire d'État l'annonça à Vienne, ajoutant que dès septembre 1584, Ninguarda se trouverait dans les pays du Bas-Rhin (2). La nouvelle parvint aussi à Liége : Richard Stravius, l'agent de l'évêché, l'avait transmise de Rome au vicaire général (3). Celui-ci voyait enfin ses espérances se réaliser. Ses efforts personnels avaient, croyait-il, compté pour peu de chose, c'était à Bonomi qu'on était redevable du résultat obtenu (4). Mais Torrentius n'était pas sans appréhensions au sujet de la personne du nouveau nonce. Il croyait que cet austère religieux aurait été incapable de fermer les yeux sur bien des abus. Or dans un pays où les mœurs et la discipline étaient si relachées, il fallait savoir beaucoup tolérer (5). Toutefois l'évêque de Sainte-Agathe, affaibli par les fatigues d'une mission antérieure, fut relevé de son nouveau poste avant son départ (6) et finalement Bonomi lui-même, que Torrentius appelait de ses vœux depuis longtemps (7), fut nommé en octobre 1584 et arriva à Cologne le 9 avril de l'année suivante (8).

La nouvelle nonciature comprenait dans son ressort tous les pays qui réclamaient sa création. Elle allait se dédoubler plus tard par l'érection de la nonciature de Flandre. Parmi ceux qui avaient compris sa nécessité, les uns, comme Bonomi, avaient cru qu'une mission de quelque durée aurait été suffisante (9), les autres, et Torrentius était du nombre, voulaient une institution permanente (10).

(1) *Ibidem* et UNKEL, pp. 724 et suiv.

(2) HANSEN, t. I, pp. 733 et suiv. ; UNKEL, p. 731 (Lettre du cardinal de Come à Bonomi, 23 juin 1584).

(3) Torrentius à Stravius, CRH, 3e série, t. VII (1865), p. 259.

(4) *Ibidem*. Voir aussi la lettre de Torrentius à Bonomi, 29 juillet 1584, CRH, 3e série, t. VI (1864), pp. 454 et suiv.

(5) Torrentius à Bonomi, 29 septembre 1584, *ibidem*, p. 458.

(6) HANSEN, t. I, p. 734.

(7) Torrentius à Bonomi, 26 août 1583 (CRH, 3e série, t. VI (1864), p. 453) et 29 juillet 1584 (*ibidem*, pp. 454 et suiv.) Auparavant Minucci et l'archevêque de Trêves avaient aussi recommandé la nomination de Bonomi. UNKEL, p. 732.

(8) HANSEN, t. I, pp. 734 et suiv. ; UNKEL, pp. 731 et suiv. ; EHSES-MEISTER, pp. XXXVIII et suiv. ; pp. XL et suiv.

(9) Bonomi au cardinal de Come, 30 juin 1583, HANSEN, t. I, pp. 614 et sv.

(10) Torrentius à Ernest de Bavière, 1 septembre 1583, CRH, 3e série, (1863) t. IV, pp. 260 et suiv., et *alibi*.

Digitized by Google

Quelle qu'ait été l'intention première, la nonciature demeura : pendant deux siècles environ Cologne posséda un représentant du Saint-Siège.

L'action religieuse.

Nous ne pourrions mieux esquisser la tâche des envoyés du Saint-Siège dans les Pays-Bas qu'en recourant à la correspondance même de Torrentius. Si le nonce, dit celui-ci, voulait limiter son action à deux diocèses de son ressort : à Cologne et à Liége, ou même à un seul, il trouverait un champ assez vaste pour son activité (1). Que sera-ce, ajoute-t-il, s'il s'occupe aussi, chose indispensable, des affaires des Pays-Bas. Là des territoires ont été reconquis, d'autres le seront peut-être et, la paix fut-elle prochaine, il faudra de longs efforts pour réorganiser l'Église. Partout le nonce devra redresser les abus contraires à la discipline ecclésiastique et à cet effet, faire la visite canonique des églises et des monastères. Un des points principaux de sa mission sera de faire promulguer le concile de Trente, là où comme à Liége cette promulgation n'est pas faite, et d'en assurer ailleurs la stricte observation.

C'était là une tâche que les évêques auraient difficilement pu accomplir à cette époque : leur pouvoir était trop limité, surtout par des exemptions de toute espèce (2), et leur autorité morale, insuffisante. Aussi pour mener sa mission à bonne fin, le nonce aurait-il besoin de pouvoirs étendus que Torrentius énumère : il ne lui faudra pas, dit-il, le pouvoir de conférer des dignités et des bénéfices, mais plutôt celui de remettre le péché d'hérésie et de simonie, de valider les mariages, de dispenser dans le cumul des bénéfices, et dans l'âge canonique pour la réception des ordres : il devra pouvoir porter remède à tous les maux dont souffre la discipline ecclésiastique (3).

La nouvelle nonciature n'eut d'abord pas de siège fixe dans une ville déterminée. Bonomi n'avait pas reçu ordre de résider à la cour d'un souverain, il était simplement envoyé dans la « Basse Allemagne » afin de travailler au relèvement spirituel des vastes territoires qui appartenaient à son ressort, c'est-à-dire les Pays-Bas et toute la

(1) Torrentius à Bonomi, 29 juillet 1584, CRH, 3e série, t. VI (1864), pp. 454 et suiv.

(2) Au sujet des exemptions dont jouissaient les églises de Liége, voir A. Van Hove, *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Erard De la Marck* (1506-1538). Louvain, 1900.

(3) *Mémoire* de Torrentius *cité plus haut*, CRH, 3e série, t. VII (1865), pp. 246 et suiv.

Digitized by Google

partie occidentale de l'Allemagne (1). Aussi sa nonciature fut-elle une nonciature errante, *erratica nuntiatura*, comme il la nommait lui-même (2). Une mission semblable convenait bien au caractère de l'évêque de Verceil : ce prélat zélé avait été associé autrefois aux œuvres d'évangélisation de saint Charles Borromée dans le nord de l'Italie et y avait appris à se dépenser sans mesure. Moins que jamais, il allait connaître le repos. Constamment à la tâche, il visitera l'une après l'autre les provinces qui lui sont confiées et accourra partout où il croira sa présence nécessaire. Il sera l'homme qu'il fallait à l'Eglise dans des contrées où les luttes religieuses avaient fait tant de ruines et où le voisinage de l'hérésie restait si menaçant (3).

Sa mission s'exerça en majeure partie dans les Pays Bas et dans la principauté de Liége. En effet des causes diverses entravèrent plus d'une fois son action en Allemagne : A Cologne les hostilités pour la possession de l'électorat étaient loin d'être terminées et la prise de Neuss par les partisans de Truchsess (9 mai 1585) vint même ranimer la lutte. Vers la même époque Trèves était inquiétée par les troupes françaises, et l'archevêque de Mayence, Wolfgang de Dalberg, se montrait peu disposé à seconder les entreprises de l'évêque de Verceil (4). Dans les Pays-Bas, au contraire, la situation était plus propice. Une partie du territoire était rentrée définitivement sous la domination espagnole et Farnèse poursuivait ses conquêtes.

Le pays était préparé pour la rénovation religieuse, grâce au zèle des évêques et du clergé : le concile de Trente y était promulgué depuis longtemps, les diocèses de création récente, administrés par de dignes prélats, les deux universités de Louvain et de Douai pouvaient fournir une aide puissante par leur influence doctrinale et leur action sur les générations nouvelles. Enfin le nonce avait pu constater que la situation n'était pas moins favorable à Liége (5), où de plus il pouvait compter sur le zèle ardent du vicaire général Torrentius (6).

(1) Voir les limites géographiques de la nonciature de Cologne sous Bonomi et sous son successeur Frangipani dans EHSES-MEISTER, p. XLIV et EHSES, *ouv. cité*, p. XVII.

(2) EHSES-MEISTER, p. 174.

(3) L'importance de la nonciature nouvelle ressort de ce fait que Bonomi était nonce auprès de l'empereur quand il fut envoyé à Cologne. Son déplacement n'équivalait nullement à une disgrâce. Voir EHSES-MEISTER, p. XL ; HANSEN, t. I, p. 734 ; UNKEL, pp. 732 et suiv.

(4) EHSES-MEISTER, p. XL

(5) Bonomi au cardinal de Come, Liége 25 août 1583, HANSEN, t. I, pp. 681 et suiv.

(6) Son dévouement à l'œuvre de Bonomi causa parfois à Torrentius des désagréments avec son évêque. Torrentius à Ernest de Bavière, 2 novembre 1585, CRH, 3e série, t. IV (1863), pp. 294 et suiv.

Digitized by Google

Bonomi était à peine arrivé depuis un mois à Cologne qu'il se rendait dans les Pays-Bas. Après la prise de Neuss (9 mai 1585), Ernest de Bavière était à bout de ressources et le nonce, momentanément réduit à l'inaction en Allemagne, dut aller implorer le secours d'Alexandre Farnèse (1). Pour rejoindre le général qui conduisait alors le célèbre siège d'Anvers, Bonomi passa par Louvain. Il s'y informa des doctrines de Baius et conçut le vif désir de voir l'université, déchue à la suite des troubles, se relever de sa décadence. Le 7 juin il arrivait à Beveren près d'Anvers et entrait en pourparlers avec le prince de Parme au sujet de questions religieuses et de la récupération de Neuss. Au retour, il fit un long circuit par Gand, Tournai, Valenciennes, Mons et Namur, observant partout les besoins du pays et mettant déjà la main à l'œuvre là où les circonstances le permettaient. Cependant il avait hâte de revenir à Liége, parce qu'il y croyait sa présence plus utile pour le moment que partout ailleurs. Il songeait à convoquer dans cette ville un synode diocésain et voulait sans tarder s'occuper des préparatifs de cette assemblée. Le jour même de l'arrivée de Bonomi dans la ville épiscopale (19 juin), Ernest de Bavière annonçait par une lettre à son chapitre que pour tout ce qui regardait le futur synode, il s'en remettait au nonce (2) et, quelques jours plus tard (24 juillet), celui-ci fixa la réunion au 3 octobre suivant. Le 25 juillet, il quittait Liége pour rentrer à Cologne. Là et à Coblence, où les trois électeurs ecclésiastiques s'étaient réunis en congrès (du 19 au 23 août), Bonomi eut à délibérer sur les mesures à prendre contre les partisans de Truchsess et à encourager la réforme catholique.

Les intérêts du synode provincial le rappelèrent bientôt à Liége (23 septembre). Le clergé du diocèse craignant que la promulgation du concile de Trente ne lui enlevât une partie de ses privilèges, manifestait une certaine opposition. Mais le nonce sut triompher de ces difficultés : le synode se réunit du 3 au 5 octobre et le concile de Trente fut promulgué (3). C'était un point capital pour les réformes ultérieures. Bonomi quitta Liége à la fin du mois et entreprit dans les Pays-Bas une seconde tournée apostolique.

A Louvain, où il s'était rendu par Namur et Villers, il s'occupa encore du Baïanisme. Après un court séjour dans la ville universitaire, il partit pour Anvers afin de rencontrer le prince de Parme. Il voulait entretenir le gouverneur général des intérêts religieux de

(1) Nous suivons ici Ehses-Meister, pp. L et suiv.; pp. 87 et suiv.
(2) J. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. VIII, p. 504, Cologne, 1769.
(3) Daris, *volume cité*, p. 574.

Digitized by Google

la ville nouvellement conquise (17 août 1585) et l'engager encore une fois à soutenir par les armes l'électeur de Cologne. Vers la fin de novembre, il se mit en route vers Cambrai, mais en faisant de nouveau un long détour par Gand et la Flandre française. Selon sa coutume, il s'informait partout de l'état religieux du pays, il réconciliait avec l'Église les hérétiques repentants et extirpait les abus, partout où il le pouvait.

A Cambrai, la situation lui parut favorable pour convoquer un concile provincial. Cependant, avant de le réunir, l'évêque de Verceil porta durant plusieurs mois son action ailleurs. En mai 1586, il fit probablement la visite des abbayes de Stavelot et de Prüm (1), puis, à la fin de juin, il rejoignit le duc de Parme devant Venloo. Un mois plus tard, il eut la satisfaction d'assister près de Neuss au triomphe du général et de lui remettre au nom du pape l'épée et le chapeau bénits.

Malgré la maladie qui l'avait éprouvé maintes fois dans le cours de sa mission et qui le menaçait de nouveau, Bonomi voulut continuer la série de ses voyages apostoliques et aller présider à Mons le concile provincial de Cambrai, réuni en octobre 1586 (2). Le but de cette assemblée était d'obtenir la fidèle observation du concile de Trente, déjà promulgué dans les Pays-Bas. A peine le concile fut-il terminé, que Bonomi commença la visite des églises et des abbayes de la province ecclésiastique, pour veiller par lui-même à la mise en vigueur des décisions prises (3). Ce fut probablement de Lobbes qu'il partit pour Trèves au mois de novembre suivant, s'engageant ainsi par un rude hiver à travers la forêt des Ardennes. Cette fois, il avait présumé de ses forces. A Trèves, il recommanda à l'archevêque la convocation d'un synode, œuvre qu'il avait surtout à cœur, mais il s'arrêta peu de temps auprès du prélat. Au commencement de décembre, il arrivait à Liége malade et brisé, espérant rétablir dans cette ville dont il affectionnait le séjour, sa santé compromise.

Retiré dans l'abbaye de Saint-Laurent il fit venir Torrentius, devenu évêque d'Anvers, pour s'occuper avec lui d'une œuvre que l'opposition d'Ernest de Bavière n'avait pas permis jusqu'alors

(1) La correspondance de Bonomi à partir de la mi-novembre 1585 jusqu'à sa mort n'a pas été retrouvée.

(2) Voir les actes du concile dans *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, éd. Th. Gousset, t. III, pp. 542 et suiv. Reims, 1844, ou aussi dans Hartzheim, t. VII, pp. 991 et suiv.

(3) Voir Ehses, *ouv. cité*, pp. 521 et suiv. (Ce volume qui publie une première partie de la correspondance de Frangipani donne en appendice quelques notes biographiques relatives à Bonomi.)

Digitized by Google

d'exécuter : l'impression des actes du synode tenu deux ans auparavant. Mais l'état de santé du nonce empirait ; le 25 février 1587, Bonomi mourait à Liége, épuisé par ses travaux apostoliques, mais prêt encore à reprendre sa tâche (1).

Il laissait un immense travail à accomplir. Malgré le zèle qu'il avait déployé, la restauration religieuse était seulement commencée dans les Pays-Bas et à Liége, elle était à peine entrevue dans les provinces allemandes de la nonciature. Partout se faisait sentir le besoin d'un homme capable de continuer l'œuvre entreprise avec tant d'ardeur et de générosité.

Dès le lendemain de la mort de Bonomi, Torrentius éleva la voix et recommanda chaudement les intérêts de son pays au cardinal Caraffa et à l'agent liégeois Richard Stravius (2). — La vacance de la nonciature fut d'ailleurs de courte durée. Au mois de juin 1587, Ottavio Mirto Frangipani fut nommé à la nonciature de Cologne. Sa mission allait avoir une durée exceptionnelle, puisque Frangipani demeura dans l'Allemagne occidentale et dans les Pays-Bas durant près de vingt ans (3).

Lorsque le nouveau nonce arriva dans les provinces rhénanes, au mois d'août 1587, la situation n'était plus ce qu'elle avait été sous son prédécesseur. Après la prise de Neuss par Alexandre Farnèse (juillet 1586), les partisans de Truchsess n'occupaient plus que la place de Rheinberg, aux confins du duché de Clèves, et la majeure partie de l'électorat était pacifiée (4). Frangipani crut le moment venu de s'occuper de l'Allemagne même et il résolut de procéder à une visite sérieuse des églises et des monastères de l'archidiocèse de

(1) Ehses-Meister, pp. LIX et suiv. raconte la maladie et la mort de Bonomi d'après une lettre de Torrentius au cardinal Caraffa du 26 février 1587, CRH, 3e série, t. XI (1870), pp. 211 et suiv. Hartzheim (*ouv. cité*, pp. 498 et suiv.) publie le synode de Liége, d'après un manuscrit fragmentaire. Les statuts synodaux sont restés inédits. Voir A. Van Hove, *ouvrage cité*, p. 41, note 2.

(2) Lettres de Torrentius au cardinal Caraffa, Liége 26 février 1587 (CRH, 3e série, t. XI (1870). pp. 211 et sv.); à Richard Stravius, même date (*ibidem*, t. VII (1865), pp. 272 et suiv.). Dans cette dernière lettre, Torrentius écrit que, d'après certains, Sega, nonce à Prague au près de l'Empereur, était destiné à la nonciature de Basse-Allemagne. Ce bruit provenait sans doute de ce que Bonomi lui-même était nonce près de Rodolphe II lorsqu'il fut envoyé à Cologne. — Guillaume V de Bavière demanda aussi à Sixte V de donner un successeur à Bonomi. Voir une lettre de Sixte V à Guillaume de Bavière, Rome 12 mai 1587. Ehses-Meister, pp. 218 et suiv.

(3) Il resta en Allemagne jusqu'en 1596 et passa de là à la nonciature de Bruxelles (1596-1606).

(4) Ehses, p. XXVII.

Digitized by Google

Cologne (1). L'électeur Ernest de Bavière n'était pas homme à mener de front la réforme religieuse et l'administration civile de ses principautés. Fréquemment Frangipani eut l'occasion d'intervenir et de porter remède à une situation compromise. Ernest lui avait d'ailleurs donné dans l'archevêché pleins pouvoirs pour traiter les affaires religieuses (2).

Mais survint un nouveau contretemps. En décembre 1587, l'aventurier Martin Schenk quittait Rheinberg à marches forcées, arrivait devant Bonn dans la nuit du 22 au 23 décembre et, par un hardi coup de main, s'emparait de la place, lieu de résidence des archevêques. Heureusement Farnèse intervint une seconde fois, et Bonn fut repris le 29 septembre de l'année suivante. Pour éviter le retour de semblables aventures, plusieurs places de l'électorat reçurent une garnison espagnole. Cette mesure, nécessitée par l'insuffisance des troupes d'Ernest de Bavière, causa dans la suite bien des désagréments.

Vers cette époque une controverse sur les questions de la grâce entre les pères Jésuites et la Faculté de Théologie de l'université de Louvain, appela Frangipani aux Pays-Bas. Il passa d'abord par Trèves, et se rendit ensuite dans la ville universitaire, où il arriva le 22 juin 1588. Il y rencontra l'archevêque de Malines Jean Hauchin (3) et s'efforça de rétablir l'union des esprits, compromise par des discussions stériles, alors qu'il y avait tant de ruines à relever. Ce qui préoccupait surtout Frangipani, c'étaient ses entreprises dans l'électorat de Cologne. De Louvain, le nonce voulut se rendre auprès du prince de Parme pour lui parler des affaires colonaises. Alexandre Farnèse assiégeait alors Berg-op-Zoom. Le nonce attendit à Anvers l'occasion d'avoir une entrevue avec lui et entretemps, il s'efforça de régler le différend qui existait entre l'évêque Torrentius et son chapitre au sujet du privilège d'exemption (4). Le 11 novembre, après avoir levé le siège, le duc rentra à Anvers, puis, accompagné de Frangipani il se rendit à Bruxelles. Ils y traitèrent plusieurs affaires, ensuite le nonce se retira à Louvain et envoya au cardinal secrétaire d'État un mémoire sur la situation religieuse des Pays-

(1) Ehses, p. xxiv. Torrentius en parlant de la nomination du successeur de Bonomi signalait en ces termes l'importance du travail qui restait à faire à Cologne : « *Sola Coloniensis ditio, omitto alias, hanc operam meretur ne cum vicinis pereat.* » Lettre à R. Stravius, 26 février 1587, CRH, 3e série, t. VII (1865), p. 274.

(2) Ehses, pp. xxiv et suiv.

(3) P. Claessens, *Histoire des archevêques de Malines*, t. I, pp. 191 et sv. Louvain, 1881.

(4) Torrentius à Stravius. Anvers 19 novembre 1588, CRH, 3e série, t. VII (1865), pp. 290 et suiv. ; à Frangipani, Anvers, 16 octobre 1588 etc., CRH. 3e série. t. X (1867), pp. 22 et suiv. etc.

Digitized by Google

Bas. Il constatait qu'une œuvre considérable restait à accomplir et recommandait chaudement l'érection de collèges pour l'éducation de la jeunesse (1). Dès lors il conservait peu d'espoir de voir la domination de l'Espagne se rétablir sur les Pays-Bas tout entiers.

Frangipani ne s'arrêta pas longtemps dans le pays : en décembre 1588, il passait par Liége et, avant la fin de l'année, il était rentré à Cologne. Réformer le personnel administratif de l'électorat et l'administration elle-même, conjurer le délabrement des finances et la ruine des fondations pieuses, travailler enfin à la rénovation spirituelle du diocèse, tel sera désormais l'objet de ses soucis. Entretemps il ne perdait de vue ni les autres parties de l'Allemagne soumises à sa juridiction, ni les Pays-Bas. Le voyage de 1588 fut cependant le seul de quelqu'importance qu'il fit dans nos provinces. Cologne devint en quelque sorte le siège fixe de la nonciature (2) et les intérêts de l'Allemagne absorbèrent presque toute l'activité du nonce. A certain moment, Frangipani donna même à ce sujet des explications au cardinal Montalto et lui écrivit que sa présence était plus nécessaire à Cologne que partout ailleurs. Le cardinal répondit qu'il appartenait au nonce de juger de la situation et d'y adapter sa manière de vivre (3). C'est donc à cause de la situation toujours critique de l'archevêché que la nonciature de la Basse Allemagne cessa d'être la nonciature errante dont parlait Bonomi. Elle aura dorénavant à Cologne son siège principal (4). Par le fait même, les intérêts religieux des Pays-Bas seront forcément relégués à l'arrière-plan. Ce fut là un des motifs qui fit décider quelques années plus tard la création de la nonciature de Bruxelles : une énergique intervention du pouvoir central de l'Église dans nos provinces étant jugée nécessaire (5). (*A suivre.*)

Louvain. R. MAERE.

(1) Voir à ce sujet l'*Instruction à Mgr Caetani, nonce à Madrid* (1592), éd. R. MAERE. CRH, 1904, t. LXXIII. pp. 389-403.

(2) EHSES, p. XXI.

(3) Frangipani au cardinal Montalto, 22 février 1590 ; Montalto à Frangipani, 17 mars 1590. EHSES, pp. 440 et suiv. et 450. Le 21 janvier 1593 Frangipani écrivait au cardinal Aldobrandrino que Cologne avait été choisi comme siège de la nonciature, parce que l'orthodoxie d'Ernest de Bavière ne semblait pas inébranlable (AV, *Borghese*, III. 63 bc, fol. 126.)

(4) Frangipani à Cintio Aldobrandini, 21 janvier 1593, UNKEL, p. 738. Tous les titulaires de la nonciature ne prirent cependant pas dans la suite Cologne comme lieu de leur résidence : ainsi Louis Caraffa demeura à Liége de 1626 à 1634. J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége au* XVIIe *siècle*, p. 312, Liége, 1877.

(5) EHSES, *o. c.*, p. 440, note 3.

Digitized by Google

NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625)

(Suite) (1).

NÉGOCIATIONS EN FAVEUR DU CATHOLICISME.

1. Les deux protectorats.

Il y aurait témérité à vouloir établir d'une manière précise l'influence des mobiles purement religieux dans les luttes de la Contre-Réforme.

A toutes les époques de persécution, les haines confessionnelles s'allient aux passions politiques, sans qu'il soit toujours possible de discerner, dans le résultat final, la part d'action de l'un et l'autre groupe de facteurs.

Rarement l'union de ces forces concurrentes a été plus intime qu'au commencement du XVIIe siècle. Élisabeth d'Angleterre avait été considérée comme le champion du protestantisme; assurant à l'intérieur le triomphe de « l'Église établie », elle avait soutenu de son crédit, de ses subsides ou de ses troupes, les réformés d'Écosse, de France et des Pays-Bas (2). Après elle, Jacques Ier et surtout Robert Cecil, son premier ministre, suivent la même ligne de conduite : le roi d'Angleterre, interprétant à sa manière un titre qu'il tenait du Saint-Siège (3), se considère comme le « défenseur de la

(1) Voir la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), pp. 47-54, 566-581, 811-826.

(2) Voir un exposé de cette politique dans J. H. MARIÉJOL, *La Réforme et la Ligue — L'Édit de Nantes*, pp. 204 sv. (*Histoire de France*, sous la direction de E. LAVISSE, t. VI, 1). Paris, 1904. — Citons aussi ce poème de 800 vers dans lequel Duplessis-Mornay, le chef des huguenots français, exhorte Élisabeth à anéantir l'antéchrist et à rétablir la vraie Église. Cf. A. ELKAN, *Die Publizistik der Bartholomäusnacht und Mornays « Vindiciae contra tyrannos »*, p. 81. Heidelberg, 1905; à rapprocher de ce document la requête de la reine d'Angleterre à Henri IV en faveur des huguenots, septembre 1597. Cf. P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602)*, t. I, p. 136. Paris, 1886. Pour ce qui concerne les Pays-Bas, il faudrait citer de nombreux documents publiés par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre...*, cité plus haut (voir l'introduction en tête de chacun des volumes).

(3) On sait que le titre de « *Defensor Fidei* », que les rois d'Angleterre portent encore aujourd'hui, fut décerné en 1521 par Léon X à Henri VIII, en récompense des services rendus à l'Église par la publication de son très orthodoxe *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum;* Clément VII confirma le titre en

Digitized by Google

Foi » protestante. Son ambassadeur déclare aux États de Hollande que « Sa Majesté, estant par la grâce de Dieu protectrice de la religion,... se tient obligé de protéger tous ceux que quant et lui font profession de la mesme religion » (1). C'est à lui, comme « chef de la religion », que s'adressent les princes allemands, en quête de secours (2).

Qui plus est, il entend défendre les huguenots français contre leur propre souverain; quand Louis XIII lui annonça son intention de soumettre les rebelles de son royaume, « il répondit que tâcher de réduire ses vassaux à l'obéissance était fort juste, mais que, s'il s'agissait de rien entreprendre contre la religion, lui-même ne pouvait manquer et ne manquerait pas de les aider de toutes ses forces » (3).

En face de cette hégémonie protestante de l'Angleterre, l'Espagne s'attribuait le protectorat des intérêts de la foi romaine.

En France, où il soutient la Ligue, en Angleterre et en Irlande, où peu de conspirations se trament sans son concours, aux Pays-Bas enfin, Philippe II se donne comme le champion du catholicisme (4).

Sa politique passa tout naturellement aux héritiers de sa puissance amoindrie, Philippe III en Espagne et, pour la minime part

1523. Cf. P. Loysel, *Le titre des rois d'Angleterre « Defensor Fidei »*, dans *Études*, t. XIII (1867), pp. 376-392; *The accession oath and the title « Defender of the faith »*, dans *The Tablet*, t. 97 (1901), pp. 563 sv.

(1) *Remontrance de Sir Ralph Winwood à l'assemblée des États-Généraux au sujet de Vorstius*, 25 novembre 1611. WM, t. III, p. 306. — Citons ici encore une adresse de Duplessis-Mornay, exhortant l'oint du Seigneur à poursuivre sa lutte théologique, à passer la mer et les Alpes pour aller renverser Babylone. *Pulchra epistola Philippi Mornaei Jacobo I° Britanniae Regi.* Archives de l'État à Bruges, Fonds ecclésiastique, n° 3722 [171].

(2) En novembre 1609, les ambassadeurs de l'électeur de Brandebourg et du duc de Neubourg, venus pour solliciter l'appui de Jacques Ier, firent valoir « beaucoup de raisons pour tirer Sa Majesté à la défense de leur cause, mais surtout celle de la religion protestante dont ils l'appellent chef ». *Lettre de Louis de Groote à l'Archiduc*, 19 novembre 1609. *PÉA*, *reg. 365*, f° 286 v°.

(3) « Respondio este rey que el procurar reduzir a la obediencia a sus vasallos era muy justo, pero que sy tratava de intentar algo contra la religion, que el no podia dexar ny dexaria de ayudarlos con todas sus fuerças ». *Lettre de J.-B. van Maele à Antonio Suarez de Arguello*, 11 juin 1621. *SÉG*, *n° 363*, place chronologique.—Sur la guerre des huguenots, cf. J. H. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, pp. 213 sv. (*Histoire de France*, sous la direction de E. Lavisse, t. VI, ii). Paris, 1905.

(4) Cf. M. Philippson, *Westeuropa im Zeitalter von Philipp II, Elisabeth und Heinrich IV.*, t. I, p. 2. Berlin, 1882; J. H. Mariéjol, *L'œuvre de Philippe II*, pp. 78 sv. (*Histoire générale* de E. Lavisse et A. Rambaud, t. V). Paris, 1895. — Voir l'éloge du Constantin moderne, « non seulement Roy Catholique, mais aussi des catholiques », dans l'*Apologie pour Jehan Chastel*, pp. 236 svv. *s. l.*, 1595.

Digitized by Google

qui leur échut, les Habsbourg des Pays-Bas, Albert et Isabelle. L'Archiduc lui-même revendique cet héritage, et proclame que « tous ceulx qui se sont veus foullés et oppressés par ceulx de la nouvelle religion ont tousjours fondé leur principal appuy sur l'Espagne et les Pays-Bas » (1).

En sorte que, dans les premières années du XVIIe siècle, en attendant que la grandeur française s'affermisse, les luttes politico-religieuses de l'Europe occidentale se résument encore dans le duel prolongé entre l'Angleterre protestante et l'Espagne catholique.

Pour parler comme au temps de l'*Euphuès*, Sa Majesté Catholique est Hercule, combattant l'hydre du Protestantisme, la bête aux têtes multiples.

« La tête... qui plus que tout autre vomit un infernal venin contre les catholiques, est le roi Jacques d'Angleterre... C'est lui qui soutient cette immense machine et, par son influence, ses conseils, ses troupes et ses subsides, fomente et soulève les guerres en divers lieux, contre l'Espagne et contre la très heureuse et très auguste maison d'Autriche » (2).

Mais on est en droit de se demander si le protectorat exercé par chacun des deux gouvernements est réellement *confessionnel*.

Élisabeth favorisa de tout son pouvoir une fraction notable du clergé catholique (3), et Jacques Ier, après 1612, se rapprocha de l'Espagne et du Saint-Siège au point de s'aliéner ses propres sujets. D'un autre côté, n'a-t-on pas vu Philippe III encourager sous main les huguenots qui conspirèrent avec le maréchal de Biron (4) ?

(1) *Lettre au baron de Hoboken*, 18 mars 1606. *PÉA*, *reg. 365*, f° 93 v°.

(2) « La cabeça pues que sobre todas las otras bomita infernal veneno contra los catholicos es el rey Jacobo de Inglaterra. ... Este es el que sustenta tanta machina, y con su fabor, consejo, gente y dineros, fomenta y lebanta las guerras en diversas partes contra España y la felicissima y augustissima casa de Austria ». Ce passage est tiré d'un document adressé à l'Archiduc en même temps qu'une supplique l'exhortant à intervenir en faveur des catholiques des trois royaumes, et qui commence par ces mots : « Serenissimo Señor, Don Pablo Rageto, doctor en theologia, abbad de Sancta-Maria de Dublin, vicario y comisario general de la orden de Çister en los reynos de Irlanda, Ingalaterra, Escoçia y las demas provincias setentrionales... dice que los catolicos de aquellas provincias le an encargado... ». *PÉA*, *reg. 366*, f° 154 et v°.

(3) Il s'agit des « Appelants », qui refusèrent d'admettre l'organisation hiérarchique établie pour l'Angleterre en mars 1598, et en appelèrent à une nouvelle décision du Saint-Siège. Sur le secours qu'ils trouvèrent auprès des autorités anglaises, cf. T. G. Law, *Archpriest controversy*, t. I, pp. 205-244 et t. II, *passim*. Londres, 1896.

(4) Cf. R. Couzard, *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, pp. 44-47, 133, 208. Paris, *s. a.*; P. Laffleur de Kermaingant, *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, t. I, p. 64. Paris, 1895; J. H. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, cité plus haut, pp. 38 sv.

Digitized by Google

Toutefois, malgré le rôle indéniable de la politique et de l'ambition dans les calculs des souverains, on ne peut méconnaître la part prépondérante qui revient au motif religieux dans leur intervention diplomatique.

Ce n'est pas assez que le zèle de la religion leur serve, pour ainsi dire, d'étendard ; que devant la cour romaine, l'Espagne étale ses services rendus dans la guerre sainte contre l'hérétique (1) ; que Jacques Ier, parlant de son alliance avec la Hollande, déclare que « la religion est la colle de cette amitié » (2).

Il faut noter encore l'intime union qui règne à cette époque entre l'Église et l'État ; toute victoire de l'un est considérée comme une victoire de l'autre, et le cercle des juridictions ecclésiastiques diminue ou s'élargit avec l'aire des circonscriptions politiques.

De plus, si le prosélytisme confessionnel n'est pas touj urs la raison dernière des actes des gouvernements, il est certainement le but principal de collectivités puissantes qui ont leur part d'influence sur la politique de leur pays. Il serait malaisé de nier d'un côté le rôle actif du clergé catholique et de la diplomatie pontificale dans les décisions des cours de Madrid et de Bruxelles, de l'autre l'action des dignitaires de l'Église anglicane et des sectes puritaines sur les résolutions du roi d'Angleterre (3).

Enfin, dans ses résultats eux-mêmes, la politique de l'Angleterre et des Pays-Bas à cette époque intéresse au plus haut point l'histoire ecclésiastique. Si les Églises wallonnes et flamandes du « Refuge » ont pu s'établir en Angleterre et y persister, c'est grâce à l'accueil d'Élisabeth et de Jacques Ier ; d'autre part, sans la protection des Archiducs, comment l'Église catholique anglaise eût-elle pu se reformer et créer l'organisation nouvelle qui devait assurer son recrutement et sa perpétuité ?

Et que l'on ne croie pas que l'hospitalité offerte aux émigrants de part et d'autre fût sans inconvénients pour le pouvoir. De chaque côté du détroit, le gouvernement poursuit sa politique en dépit de ses propres sujets et parfois même à leur détriment (4).

(1) Cf. R. Couzard, *Une ambassade....* cité plus haut, pp. 144 sv.

(2) *Remontrance de Sir Ralph Winwood...*, (cf. ci-dessus, p. 586, note 2).

(3) Signalons un fait caractéristique : en 1620, le roi reçoit du clergé anglican une contribution extraordinaire en vue de la guerre dans le Palatinat ; il en remercie l'archevêque de Canterbury et ses inférieurs, mais leur recommande « que en todo caso se guardassen de publicar que este socorro se hazia por materia de religion. » *Lettre de J.-B. van Maele a Antonio Suarez de Arguello*, 9 mai 1620 *SÉG*, *n° 363*, place chronologique. Cf. aussi plus haut, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), p. 580.

(4) Dans l'établissement du collège anglais de Saint-Omer comme dans d'autres cas analogues, on voit le pouvoir central briser la résistance des autorités locales, qui

Digitized by Google

De plus, le souverain naturel des réfugiés, incapable, malgré ses efforts (1), de prévenir leur exode, les poursuit même à l'étranger, et l'on verra dans la suite les graves difficultés qu'entrainèrent pour les Archiducs l'accueil fait à certains catholiques.

2. Asile offert par les Pays-Bas aux catholiques anglais.

L'émigration catholique d'Angleterre vers les Pays-Bas, commencée dès le règne d'Henri VIII (2), suspendue sous celui de Marie et reprise pendant les règnes suivants, s'accentua notablement quand s'évanouirent les espérances qu'avait fait concevoir l'avènement de Jacques Ier.

A partir de la paix signée en 1604 entre le roi d'Angleterre et les Archiducs, le mouvement se prononça (3), au point même que Salisbury écrivait à l'ambassadeur à Bruxelles : le roi « et tous ceux qui aiment l'Évangile » sont très inquiets du « torrent violent et manifeste, qui emporte tous les malcontents de cet état vers (vos) quartiers, dans l'unique but de se repaître d'idolâtrie et de superstition » (4).

craignent les conséquences de l'immigration étrangère. Cf. O. Bled, *Les Jésuites anglais à Saint-Omer. Difficultés avec le Magistrat à l'occasion de leur premier établissement*. Saint-Omer, 1890.— Il sera question plus loin de la protection accordée aux immigrés belges par le roi d'Angleterre contre ses propres sujets.

(1) En Angleterre, des peines sévères furent édictées contre les *fugitives over the sea*, qui auraient quitté ou quitteraient le royaume sans autorisation du gouvernement, et surtout contre ceux qui enverraient leurs enfants aux séminaires établis sur le continent. Cf. *Statutes of the realm, 13 Eliz. c. 3 « an acte agaynst fugytyves over the sea »; 14 Eliz. c. 6; 35 Eliz. c. 2; 1 Jac. I c. 4; 3 Jac. I c. 4 et 5.* — De leur côté, les souverains des Pays-Bas s'efforcèrent d'arrêter l'émigration calviniste vers l'Angleterre. Cf. F. de Schickler, *Les églises du Refuge en Angleterre*, t. I, p. 144. Paris, 1892.

(2) Sur l'établissement des brigittines à Anvers à cette époque, cf. De Ram, *Synopsis actorum ecclesiae Antwerpiensis*, p. 230. Bruxelles, 1856.

(3) Cf. J. J. E. Proost, *Les réfugiés anglais et irlandais en Belgique, à la suite de la réforme religieuse établie sous Élisabeth et Jacques Ier*, dans le *Messager des sciences historiques*, 1865, pp. 296 sv. Rappelons que c'est surtout pendant le règne des Archiducs que furent fondés les établissements religieux anglais aux Pays-Bas; cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), pp. 51 sv.

(4) ... « strong and visible torrent, wherewith the ill-affected in this state are carried into these parts [Spanish Netherlands], only to satiate themselves upon idolatry and superstition ». *Salisbury à Edmundes*, 20 octobre 1605. Birch, p. 231. Cette émigration en masse peut paraître étrange en présence de la rigueur des lois anglaises, auxquelles il a été fait allusion plus haut; elle s'explique en partie par la difficulté de surveiller une grande étendue de côtes et par la connivence de certains fonctionnaires du gouvernement; relevons à ce sujet la délation d'un espion accusant

Digitized by Google

Il eût été plus exact de dire que ces exilés volontaires cherchaient le moyen de vivre sans forfaire à leur conscience.

Plusieurs d'entre eux, membres de familles illustres, étaient réduits à subsister de pensions que leur servait le gouvernement des Archiducs ; encore le nombre des pensionnés fut-il considérablement restreint en 1613 (1); malheureusement, la correspondance des ambassadeurs ne nous livre à ce sujet qu'un détail insignifiant (2).

Elle nous renseigne, par contre, abondamment sur les récriminations du gouvernement. Celles-ci sont, en effet, le *leitmotiv* des conférences des ministres anglais avec l'envoyé belge.

Après la conspiration des Poudres, « machinée par naturels d'icy, mais au Pays-Bas » (3), les plaintes sont très vives.

« Salisbury, écrit Hoboken, me fyt un discours de ceste jalousie [du parlement] et la fonda sur notre religion tant odieuse icy, que nous nous servions de beaucoup de trahistres, chose qui leur estoit fort suspecte » (4).

Un autre jour, en pleine conférence du conseil du roy avec l'ambassadeur des Archiducs, le premier ministre fait à ce dernier de violents reproches :

« Que son Altesse retient en ses pays des trahistres si cogneus et si habominables, comme Owen, P. Jarret, P. Baudouin, Jacques et aultres ».

les officiers du port de Gravesend de laisser passer des émigrants, et notamment des jeunes gens en destination des séminaires catholiques. *Lettre de Sir Henry Nevil à Salisbury*. WM, t. I, pp. 51 sv.

(1) Le 5 juillet 1613, Trumbull fait part au secrétaire Winwood du mécontentement causé par les « Réformes générales : ... sur 1300 pensionnaires et *entretenidos* de toutes nations, il ne reste que 66 hommes et 17 femmes qui conserveront leur pension ordinaire, ceux-la pour trois ans, celles-ci pour deux ». WM, t. III, p. 466.

(2) « Il y a par dela un certain prebstre anglais nommé Standich, fort bien cogneu au père Baudouin. Je prie à V. A. luy vouloir donner quelq entretenement, et de quoy il puisse vivre, afin que la nécessité ne le force à retourner par deçà ; car estant descouvert il seroit emprisonné, et peult estre contrainct d'accuser quelques grans serviteurs de V. A., ce qu'en toute manière il convient d'éviter. J'en ai desja escrit par deux fois au Président [Richardot], mais il ne m'a bien entendu, et craindant qu'il ne soit parti vers Hollande devant l'arrivement de cette, come icy l'on imagine, je le répète maintenant à V. A., la suppliant d'y pourveoir au plustost ». *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 10 janvier 1608. *PÉA*, *reg. 365*, f° 198 v°.

(3) *PÉA*, *reg. 365*, f° 72.

(4) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 6 avril 1606 (*papiers de l'archevêque Jean Richardot*). *PÉA*, *reg. 365*, f° 96 ; sur le même sujet, cf. *lettre de Salisbury à Cornwallis*, 9 février 1606. WM, t. II, p. 190.— Au mois de septembre 1606, Hoboken se plaignit au conseil que le peuple manifestât contre lui dans les rues, à cause des bruits qu'on laissait courir sur la connivence des Archiducs avec les traitres. *PÉA*, *reg. 365*, f° 133 v° sv.

Digitized by Google

Et lorsque le baron de Hoboken dit

« ... qu'à la vérité l'on admectoit et avoit pitié chez nous des catholicques qui sortent d'icy pour cercher le repos de leur religion, Salisbury repart qu'il ne parloit pas des catholicques qui n'ont part à aulcune trahison, ains de ceulx qui s'en treuvent tout embrouillés, et mesmes de celle de la Pouldre, comme le dit Jarret... Bref que le pays de Brabant et de Flandres estoit seul qui portoit ces fruits détestables, et la foire où se faisoit ordinairement les marchés des trahisons plus dénaturées contre cest estat » (1).

Cette fois l'accusation provoqua une énergique protestation. L'Archiduc écrivit à son envoyé :

« Vous ne debvez oublier de faire quant et quant un grand ressentiment des termes si insolents et extraordinaires que ledit de Salisbury vous a tenu, comme si nous et notre pays servissent d'azile et receptacle aux trahistres et criminels de lèse-majesté, renommée et indignité que nous ne méritons, pour avoir tousjours eu en haine et horreur telle sorte de gens comme nos ennemis propres » (2).

Qu'il le voulût ou non, l'Archiduc abritait aux Pays-Bas des personnages coupables de réelles conspirations, se distinguant des autres réfugiés par leur esprit révolutionnaire, compromettant à la fois, par leurs entreprises violentes, et leurs compagnons d'exil, et les souverains qui leur donnaient à tous l'hospitalité.

Tel ce colonel Giacomo de Franceschi, dont l'ambassadeur anglais à Bruxelles découvrit le complot (3). Parlant de cette affaire à Hoboken, Salisbury

« entras en colère, exaltant tant ces trahisons, que touttes se trament au Pays-Bas, et que quasi touts les mois ils descouvrent quelques nouvelles, et qu'il semble que les Pays-Bas est ung séminaire de traistres, discourrant sur ceste matière fort largement et avecques chaleur ; et ne le pus appaiser par doulces paroles » (4).

Les griefs de part et d'autre étaient si graves qu'on résolut de réunir en conférence les membres du conseil royal et les ambassa-

(1) « *Recueil de la conférence tenue au palais de Whithall, le 4e de juing 1608, entre le conseil du roy de la Grand-Bretagne, et le baron de Hobocque, ambassr des Sermes Archiducqs* ». *PÉA, reg. 365*, f° 229 et 233. — Nous parlerons plus en détail des accusés de la conspiration des Poudres, quand il s'agira de l'action anglaise aux Pays-Bas.

(2) *Lettre des Archiducs à Hoboken*, Mariemont, 23 juin 1608. *PÉA*, *reg. 365*, f° 238 v°.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 19 juillet 1606 (nouvelles du complot ; c'est Edmundes qui l'a éventé ; un des complices, Jean Ball, est domestique de Don Pedro de Çuñiga, ambassadeur d'Espagne). *PÉA*, *reg. 365*, f° 130 et v° *(papiers de l'archevêque J. Richardot)*. Cf. aussi S. R. Gardiner, *History* citée, t. I, p. 345 sv.

(4) Lettre citée dans la note précédente.

Digitized by Google

deurs d'Espagne et des Pays-Bas. Voici en quels termes le Bon de Hoboken répondit aux reproches du gouvernement anglais :

« Il importe beaucoup au maintien de la paix que le monde ait bonne opinion de notre amitié, laquelle nos actions ne peuvent donner que bonne, pour ce que n'acceptons aulcuns subjets de ce royaulme pour estres trahistres, ains ou pour nous servir à la guerre, ou pour leur consentir de vivre paisiblement en leur religion. ne retenant personne que sçavons coulpable de quelque trahison contre son prince ».

Et reprenant un argument familier de ses prédécesseurs, il reproche à son tour au conseil l'appui accordé aux réfugiés belges en Angleterre.

« Mais que ceulx dudit conseil doibvent en ce regard aussi mesurer leurs actions, qui recueillent icy non seulement ceulx qui ont pensé faire trahison à leur prince et son estat, mais qui l'ont commise, et continuent encore en leur rébellion, ne voulant reconnoistre leur vray prince que Dieu leur a donné, ains luy ravissant une partie de ses états » (1).

En dépit des conférences, l'accueil fait aux émigrants catholiques resta une source féconde de discorde entre les deux pays.

Elle le fut, en particulier, lors d'un événement qui fit grand bruit dans le monde diplomatique, l'évasion d'Arabelle Stuart. Cousine-germaine du roi Jacques, elle avait épousé sans son aveu Sir William Seymour, le futur marquis et comte de Hertford, apparenté lui aussi à la famille royale ; enfermés l'un à la Tour de Londres, l'autre à Lambeth, les deux époux réussirent à s'échapper, en juin 1611. On croyait Arabelle gagnée au catholicisme, et il est intéressant d'observer la conclusion qu'en tirait le public : une fois catholique, où pouvait-elle s'être réfugiée sinon aux Pays-Bas espagnols (2)? L'évasion prenait ainsi, devant l'opinion, un caractère religieux. En fait, elle ne réussit qu'à moitié; Dame Arabelle fut « rattrapée »

(1) « *La substance des plainctes que je doibs proposer à la première assemblée du conseil du roy de la Grande-Brettaigne, sur celles qu'ils nous ont faict le 1er de septembre 1606, demandans aussi d'entendre les nôtres* » sans date. *PÉA, reg. 365*, f° 133 sv. *(papiers de l'archev. J. Richardot).*

(2) L'agent belge à Londres écrivait peu après que le comte de Seymour « seroit désembarqué à Ostende et allé vers la cour de V. A., où dès le premier jour de leur sortie on a publié qu'estoit leur but, et pour donner apparence à ce bruict, on dit que ladite dame, qui toute sa vie a faict profession de puritaine, auroit embrassé la religion catholique ». *Lettre de Louis de Groote à l'Archiduc*, 23 juin 1611. *PÉA, reg. 365*, f° 340. — « La croyance générale était qu'ils avaient l'intention de s'établir en Brabant, et cela sous la protection de la faction papiste ». *Lettre de John More à Trumbull, ambassadeur à Bruxelles*, 8 juin 1611. WM, t. III, p. 279. — Le même J. More écrit à Winwood qu'une fois aux Pays-Bas Arabelle aurait, croyait-on, passé au catholicisme. Lettre du 8 juin. WM, t. III, p. 281.

Digitized by Google

avant de quitter l'Angleterre ; seul Seymour parvint à atteindre Ostende et fut reçu à la cour des Archiducs.

Dès le 16 juin, l'agent anglais à Bruxelles avait reçu de Salisbury l'ordre de demander l'arrestation des deux fugitifs (1) ; l'Archiduc ayant refusé de livrer Seymour (2), on s'en émut à Londres ; le roi se plaignit à l'envoyé belge, et Salisbury lui fit dire que les puritains profitaient de l'occasion « pour donner ombrage de Sa Majesté Catholique et Votre Altesse » (3). Malgré cela, lorsque le nouvel ambassadeur belge arriva à Londres pendant l'automne de la même année, il apportait une lettre de son maître, plaidant la cause de William Seymour (4). Arabelle étant morte en 1615, son mari fut autorisé à rentrer en Angleterre (5).

* * *

Exclus depuis 1559 de toutes les fonctions publiques, les catholiques anglais devaient renoncer également à entrer dans l'armée ou ou dans la marine (3 *Jac. I* c. 5).

Or, dès le règne de Philippe II (6), les Habsbourg leur fournirent l'occasion de suivre leur goût pour la carrière militaire dans l'armée cosmopolite des Pays-Bas espagnols ; aussi les contingents anglo-écossais et irlandais prirent-ils une part considérable dans les nombreuses guerres que l'Espagne eut à soutenir au XVIIe siècle.

Sans doute, il s'en fallait de beaucoup que tous ces enrôlés fussent des croisés qu'entraînait la ferveur religieuse ; un bon nombre

(1) *Lettre de Salisbury à Trumbull,* 16 juin 1611. WM, t. III, p. 278.

(2) *Lettre de Salisbury à Trumbull,* 30 juin 1611. WM, t. III, p. 282 (puisque les Archiducs refusent de livrer Seymour, Trumbull ne devra pas insister, mais se contenter de le surveiller et de voir comment on le traitera).

(3) *Lettre de Louis de Groote à l'Archiduc*, 30 juin 1611. *PÉA*, *reg 365*, f° 343 et v° (l'agent anglais à Bruxelles a averti le gouvernement que Seymour est à la cour des Archiducs ; on ne le craint pas, puisque sa femme est prise, mais le « roi ne vouldroit qu'il fit séjour ès provinces de V^re Al^sse »).

(4) « L'ambassadeur des Archiducs s'est comporté d'une manière très étrange dès son arrivée... Il a apporté une lettre des Archiducs en faveur de M. Seymour... [demandant] que Sa Majesté voulût bien pardonner une faute aussi légère qu'un mariage clandestin, et permettre à sa femme et à lui de vivre ensemble. » *Lettre de John More à Winwood,* 23 novembre 1611. WM, t. III, p. 301.

(5) *Lettre de Boisschot à l'Archiduc,* 15 octobre 1615 (chiffrée). *PÉA*, *reg 365*, f° 367 (tous disent que la dame Arabelle est morte catholique ; elle fut enterrée sans pompe dans la chapelle royale de Westminster).

(6) Cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), p. 52. — Sur l'organisation et le recrutement de l'armée espagnole aux Pays-Bas, et notamment sur les contingents étrangers, cf. H. Lonchay, *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700)*. Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, t. LIV, pp. 33 sv. Bruxelles, 1896.

Digitized by Google

d'entre eux étaient évidemment des soldats de carrière louant leurs services au plus offrant. Aux yeux des contemporains cependant, l'enrôlement sous les drapeaux des Archiducs avait un caractère nettement catholique. On verra dans la suite les précautions prises par le gouvernement britannique pour empêcher la formation et le recrutement, par delà le détroit, d'un corps de mécontents, à la dévotion des jésuites, disait-on, et prêt à combattre par les armes le protestantisme; nulle opposition n'était faite, par contre, à ceux qui prêtaient le serment d'allégeance avant de quitter le pays; mais s'ils se convertissaient à la foi romaine, ils s'attiraient les rigueurs de la loi. Ces conversions, qui semblent avoir été nombreuses (1), provoquaient assez naturellement la colère des puritains anglais; aussi les voyons-nous s'opposer de toutes leurs forces à ces levées de troupes qui, au double point de vue politique et religieux, tendaient au triomphe du catholicisme.

* * *

Dès les premiers mois du règne de Jacques Ier, le prince d'Aremberg obtint pour son maître l'autorisation de prendre à sa solde les sujets du roi d'Angleterre (2). Mais la correspondance des ambassadeurs belges est muette à cet égard ; ce n'est qu'au mois d'avril 1605 que sont mentionnés les premiers pourparlers en vue d'un enrôlement. Le baron de Hoboken annonce qu'il a eu une conférence avec les principaux ministres : « Nous avons esté tout l'après-disner en communication sur la levée à fer pour Leurs Altesses de 2000 Anglais, 1500 Écossais et 500 Irlandais » (3).

Dès l'abord, la question religieuse soulève des difficultés ; les ambassadeurs espagnol et belge demandaient une levée « à son de tambour et enseignes déployées » ; les ministres anglais objectent que le roi est nouveau venu dans son royaume,

« que combien que lui ayme nos princes, comme nous sçavons, néant-

(1) Cf. à ce sujet : H. Foley, S. J., *Records of the English province of the Society of Jesus*, t. V, pp. 194 sv., t. VII, 2e partie, pp. 1128, 1147 sv., 1177 sv., 1201 sv., 1204 sv., 1227. Londres, 1879 et 1883. Dès l'année 1588, nous trouvons des prêtres anglais parmi les « missionnaires des camps », exerçant leur ministère au milieu des troupes au service de l'Espagne. Cf. A. Jessop, *One generation of a Norfolk house*, p. 148 sv. Norwich, 1878.

(2) *Lettre de Robert Cecil à Winwood*, 13 octobre 1603. WM, t. II, p. 6.

(3) « *Mémoires* » du baron de Hoboken, 30 avril 1605. *PÉA, reg. 365*, f° 13 sv. — L'ambassadeur anglais en Espagne attirait peu après l'attention de Salisbury sur le danger qu'il y avait pour « les sujets de Sa Majesté... au service de l'Archiduc, d'être par là imbus des idées de l'Espagne, et amenés à aimer sa religion, ou du moins à se familiariser avec elle et par suite à la moins détester ». *Lettre de Cornwallis à Salisbury*, 7 août 1605. WM, t. II, p. 10.

Digitized by Google

moins que tout le peuple ne nous estoit pas tant affectionné, ayant eu quelque umbrage contre Sa Majesté, qu'il voulait changer de religion,... et partant qu'il est à craindre que, quand on fera quelque levée si publicquement, que le peuple entendant que c'est pour nous qu'ils appellent et pour la foi catholique, et contres les Hollandais leurs amys, s'en pourront altérer, et doubter qu'ayant 4000 hommes aguerrys catholicques, on pourroit quelque jour promouvoir notre religion en ce pays, et particulièrement quant le chief en seroit catholicque » *(ibid.)*.

En résumé, il fut entendu que le roi tolérerait la levée de deux régiments et que les hommes ne seraient pas inquiétés à la sortie du royaume ; mais on s'opposa à ce que le commandement fût confié à Sir Charles Percy, qui était généralement considéré comme catholique (1). Le roi ayant confirmé cette défense, le ministre belge demanda « Édouard Staneley, qui estoit nommé par Son Altesse après ledit Persey, et encores le comte de Hoen pour les Écossois »(2). La réponse favorable ne se fit pas attendre ; quatre jours plus tard, le vicomte de Cranborne (Cecil) déclara que

« nonobstant les difficultés qui se présentoient sur l'élection du Sr. Édouard Staneley, pour estre parent du coronnel Staneley, héritier du comte d'Herby, de grande maison et catholicque, Sa Majesté, pour la grande affection qu'il avoit aux affaires de Leurs Altesses,consentoit qu'il feit la levée, comme aussi du comte de Hoen » (3).

En conséquence, la levée se fit (4). Mais bientôt le caractère

(1) Sir Charles Percy était le quatrième fils d'Henri, comte de Northumberland, qui fut exécuté à la Tour en 1585. Il avait été compromis dans la rébellion d'Essex, mais obtint sa grâce; cf. LODGE, *Illustrations...*, cité, t. III, p. 150 note. — Dès le 26 avril, Sir Charles était entré en pourparlers avec Hoboken (« *Mémoires* » *PÉA*, *reg. 365*, f° 10); mais le conseil s'opposa à ce qu'il prit un commandement (« *Mémoires* » du 30 avril, cités ci-dessus), et le roi, après avoir accordé l'autorisation, la retira (« *Mémoires* » du 6 mai. *PÉA*, *reg. 365*, f° 17 sv.).

(2) « *Mémoires* » du 6 mai, cités ci-dessus. — Sir Edward Stanley († 1609), était fils d'Edward Stanley, 3e comte de Derby (1508-1572) et de Catherine, fille de Thomas Howard, 2e duc de Norfolk (A. F. POLLARD, *Dictionary of national biography*, t. LIV, p. 51). — Alexandre Home ou Hume, 6e baron et 1er comte de Home (1566 ?-1619), était depuis longtemps soupçonné d'être catholique ; capitaine des gardes du corps de Jacques VI d'Écosse, il l'accompagna en Angleterre lors de son accession au trône; en 1605, il devint membre du Conseil Privé et fut créé comte de Home et Lord Dunglass;« soupçonné de nouveau de catholicisme romain, il reçut l'ordre, en 1606, de se retirer à Édimbourg » (T. F. HENDERSON, *Dictionary of national biography*, t. XXVII, p. 223 sv.); il s'était offert spontanément à servir dans l'armée des Pays-Bas (« *Mémoires* » du 6 mai 1605, cités ci-dessus).

(3) « *Mémoires* » du Bon de Hoboken, 10 mai 1605. *PÉA*, *reg. 365*, f° 19 v°. — Des difficultés surgirent à l'occasion du grade qu'il conviendrait d'accorder à Stanley (« *Mémoires* » cités. *PÉA*, *reg. 365*, f° 27).

(4) Peu après le comte de Home partit pour l'Écosse dans le but d'y faire sa levée. « *Mémoires* » cités, 9 juillet 1605. *PÉA*, *reg. 365*, f° 29 ; BIRCH, pp. 224, 233. Il

Digitized by Google

religieux qu'on lui attribuait provoqua des récriminations. Au mois de juillet 1605, le comte de Salisbury avertit le baron de Hoboken.

« que cestre nostre levée par deçà fait des opérations estranges, et telles qu'aulcuns du pays, qui l'ont favorisée jusques ores, y sont maintenant les plus contraires, pour ce qu'elle se dict *levée de catholicques* et que par la confession d'aulcuns prisonniers on a entendu que les jésuites et aultres prebstres ont donné pour pénitence à ceulx qui se sont confessés à eulx, de livrer qui deulx, qui trois ou quatre hommes à leurs despens à nos capitaines, et que par telle voie on a assemblé quelques 150 hommes. Je lui feys responce ne sçavoir rien de cela ... mais que cela pourroit estre pratiqué par les capitaines après avoir receu ... l'argent pour ladite levée; que je n'approuvois cest artifice, ny que la levée portast nom de catholicque, pour ce que je me persuadois que prenant les gens indifféremment et par aultre voie nous les eussions levés beaucoup plus tost » (1).

Quelle que fût la religion de ces mercenaires, leurs chefs étaient tous catholiques. Tel Lord Arundel of Wardour, colonel d'un régiment de 1500 hommes, enrôlés en Angleterre et en Écosse pour le service des Archiducs (2). Il encourut la colère de Jacques Ier en s'embarquant malgré son ordre, et l'ambassadeur anglais à Bruxelles reçut mission de l'envoyer se justifier devant le conseil royal (3).

Ce fut bien autre chose quand on connut à Londres le rôle qui était réservé au contingent anglais dans la conspiration des Poudres.

Sir Thomas Edmundes, le ministre anglais à Bruxelles, apprend, à la fin de novembre 1605, que Fawkes, un des principaux conjurés, « a confessé qu'il y a beaucoup de gentilshommes, en ce moment au service de l'Archiduc, qui avaient été mis au courant [du complot], pour être prêts en vue du jour de l'insurrection » (4). Depuis quelque temps déjà, l'attention de l'ambassadeur était en éveil ; au mois d'octobre, il avait annoncé à Salisbury qu'Owen et le P. Baudouin,

suffit de rapprocher de cette concession l'hostilité d'Élisabeth, pour se rendre compte du changement d'attitude du gouvernement anglais vis-à-vis de l'Espagne ; cf. P. Laffleur de Kermaingant, *Mission de Christophe de Harlay...*, cité, t. I, p. 250.

(1) « *Mémoires* » cités, 15 juillet 1605. *PÉA*, *reg. 365*, f° 29 v°. Dans la même conférence, Salisbury dit à l'ambassadeur belge « que par le bon ordre que ledit marquis [Spinola] ast établi, plus de 1800 Anglois s'estoient enfuis du camp des estats, dont aulcuns demeurent au service de Leurs Alesses » (*ibid.*)

(2) *Lettre de Winwood à Edmundes*, 5 août 1605. Birch, p. 222 svv ; *lettre d'Edmundes à Cornwallis*, 1 septembre 1605. WM, t. II, p. 111.

(3) *Lettre de Salisbury à Edmundes*, 12 septembre 1605. Birch, pp. 225 sv, 232 ; trois ans plus tard, Hoboken écrit à l'Archiduc : « Le comte d'Arondel m'a envoyé la lettre icy joincte pour V. A., et prié de luy recommander le contenu d'icelle avecq offre de beaucoup de courtoisies et de son service », 10 janvier 1608. *PÉA*, *reg 365*, f° 198 v°.

(4) *Lettre de Sir Edward Hoby à Edmundes*, 29 novembre 1605. Birch, p. 239 ; cf. S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. I, p. 343 sv.

Digitized by Google

les *leaders* des espagnolisants, écartaient des régiments anglais les candidats-aumôniers qui n'étaient pas de leur bord ; il avait écrit à son collègue de Madrid que les jésuites s'employaient activement contre le gouvernement, qu'ils tâchaient de tenir sous leur coupe les régiments anglais (1). Mis au courant des révélations de Fawkes, il confirme ses informations précédentes : les jésuites, mande-t-il, et parmi eux Catesby, ont eu la haute main dans l'organisation du régiment anglais (2). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le gouvernement britannique prend occasion de cette affaire pour défendre de nouveaux enrôlements et ajouter un grief de plus à la longue liste de ses récriminations contre l'Espagne et les Pays-Bas.

Les plaintes sont d'abord modérées; mais déjà on pressent les mesures radicales, et de nouveau la question religieuse intervient. Au cours d'une conférence, dans les premiers jours de janvier 1606, écrit le baron de Hoboken,

« les principaux ministres nous alléguèrent ... que le roy ... avoit esté requis souvent de ses bons subiects de ne permectre que ses vassals aillent au service de V. A., pour ce que plusieurs s'y réconcilient avecq les jésuytes, et se rendent subiects au pape, et trament des conspirations contre cette couronne, ... au moyen de quoy ils ont horreur par deçà de les veoir retourner en ce royaume. — Nous leur dymes, qu'au contraire, ils y apprenoient la guerre, et qu'aux occasions ce roy auroit en eulx aultant de soldats dressés pour son service; et que si aulcuns cependant se rendoient catholicques, cela estoit casuel, qu'alcuns des nôtres venans icy se peuvent aussi, à la persuasion des ministres de par deçà, rendre de cette religion, et que ces choses particulières ne touchent les princes. Mais quant à les faire trahistres ou tramer par delà quelque préjudice à cest Estat, que V. A. en estant advertie, ne le passeroit sans chastoy exemplaire » (3).

Dans la même entrevue, le conseil du roi fit valoir que la permission de lever des troupes n'était pas stipulée dans le traité de 1604; en réponse, l'ambassadeur belge rappela que pendant les négociations on était convenu de permettre les enrôlements *(ibid)*. Malgré cela, ils furent interdits pour l'avenir (février 1606) (4).

(1) *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 19 octobre 1605. Birch, p. 230; *lettre du même à Cornwallis*, 31 octobre 1605. WM, t. II, p. 144.

(2) *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 15 décembre 1605. Birch, p. 248. Catesby n'a jamais fait partie de la Compagnie de Jésus, pas plus que Hugues Owen, dont nous parlerons plus loin; mais il n'était pas rare à cette époque que le nom de jésuite fût appliqué indifféremment aux représentants les plus avancés du parti catholique antigouvernemental.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 12 janvier 1606, *PÉA reg. 365*, f° 74; sur le même sujet, cf. *lettre du comte de Northampton à Edmundes*, 20 octobre 1605. Birch, p. 232.

(4) *Lettre de Salisbury à Cornwallis*, 15 février 1606. WM, t. II, p. 290; S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. I, p. 314 sv.

Digitized by Google

Restait à empêcher les conversions au catholicisme parmi les hommes qui se trouvaient déjà sous les drapeaux ; plusieurs projets de loi anticatholiques étaient à l'étude.

« Entre aultres, écrit l'ambassadeur, on a proposé et mis en avant de faire jurer à touts ceulx qui vont à servir à V. A., de faire serment de ne tenir aulcune communication avecq quelcuncq du séminaire de Douay, et les punir comme criminels à leur retour s'il y contraviegnent » (1).

De fait, l'acte *3 Jac. I. c. 4* (mai 1606) prononce la peine de félonie contre quiconque, après le 10 juin suivant, passera la mer pour servir un prince étranger sans avoir au préalable prêté le serment d'allégeance. Il fut en outre décrété, au mois de juin de la même année, que les gentilshommes qui prendraient du service à l'étranger, s'engageraient, sur caution de 20 livres, à ne point passer à l'Église romaine » (2).

Par une conséquence naturelle de toutes ces mesures, plusieurs officiers du régiment anglais perdirent leur grade « faute de combattants », et la mésintelligence s'accentua entre les deux cours (3). Le comte de Home, suspect de romanisme, reçut l'ordre de se retirer à Édimbourg ; il ne le fit pas sans affirmer sa fidélité à la cause qu'il avait voulu servir.

« Estant retourné en Écosse, écrit Hoboken, il m'a délivré cette lettre pour V. A. avecq protestation de lui conserver inviolablement l'affection à son service et celluy de Sa Majesté Catholique, bien que pour cette fois il soit cassé et licencié » (4).

La question des levées, assoupie pendant quelques années, revint à l'ordre du jour quand les affaires du Palatinat mirent aux prises catholiques et protestants. En mars 1620, l'agent belge à Londres écrit :

« Pour empêcher les catholiques d'aller servir la maison royale d'Autriche, ils ont inventé un moyen, qui est de les obliger tous à prêter le serment ... sachant que les catholiques ne le prêteraient pas ; et avec tout cela, il tâchent de nous leurrer et de nous contenter en disant qu'ils permettent de lever autant d'hommes au nom de l'empereur ou du roi d'Espagne qu'au nom du Palatin » (5).

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc* (autographe), 16 février 1606. *PÉA*, *reg. 365*, f° 85 v° *(papiers de l'archev. J. Richardot)*.

(2) *Lettre de Neville à Winwood*, 14 juin 1606; *lettre de Salisbury au même*, 17 juin. WM, t. II, p. 216 sv., 219.

(3) *Lettre d'Edmundes a Cornwallis*, 2 juillet 1606. WM, t. II, p. 233.

(4) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 19 juillet 1606. *PÉA*, *reg. 365*, f° 132. Signalons ici l'offre faite par le comte d'Orkney à l'Archiduc, des ports qu'il possédait aux îles Arcades et Shetland (décembre 1606); l'Archiduc déclina l'offre en indiquant ses raisons; cf. *PÉA*, *reg. 365*, f° 160 et 172.

(5) « ... para impedir que no salgan catolicos a servir la real casa de Austria, han

Digitized by Google

Mêmes difficultés lors de la reprise des hostilités avec les Provinces-Unies (1621).

« Ceux qui désirent s'enrôler au service de V. A. se voient forcés ou d'obtenir une permission spéciale, ou prêter le serment, ou de passer pour traîtres ; ce qui est très certain, et j'en fais fréquemment l'expérience » (1).

On pense bien que les préférences marquées du gouvernement anglais pour les « rebelles » des Provinces Unies ne laissaient pas que de soulever les protestations de la cour de Bruxelles.

Jacques Ier est à peine proclamé roi d'Angleterre, qu'il reçoit un envoyé de l'Archiduc, porteur de félicitations, mais aussi de plaintes au sujet des levées hollandaises en Angleterre ; il y répond le 13 avril 1603 : il est faux qu'on ait envoyé d'ici des troupes aux Pays-Bas, mais de tout temps les gens d'ici ont été servir tous les princes de l'Europe ; la levée actuelle est peu considérable et s'est faite sans notre aveu (2).

C'est la réponse qu'on répétera dans la suite, avec plus de persévérance que de sincérité, même après le traité conclu par Jacques Ier avec Henri IV, le 30 juillet 1603. Il stipulait que des levées seraient faites en Angleterre pour le compte des Provinces-Unies, « lesquelles choses se feront le plus secrètement et couvertement que faire se pourra, afin de ne préjudicier... à la paix... où l'Angleterre se pourra porter avec l'Espagne » (3). Conséquemment, l'agent hollandais Caron

tracado un medio que es obligar a todos a tomar el juramento que dan color de fidelidad, saviendo que los catolicos no le tomaran ; y con todo esto nos quieren engañar y satisfaçer con dezir que daran licencia para levantar otra tanta gente en nombre del emperador o del rey d'España ». *Lettre de J.-B. van Maele à A. Suarez de Arguello*, 21 mars 1620. *SÉG*, *n° 363*, place chronologique.

(1) ... « los que quisieren servir a S. A. se veen forçados o a tener particular licentia, o a tomar el juramento, o son tenidos por traydores ; que es lo mas cierto, y desto tengo harta experencia ». *J. B. Maele à A. Suarez de Arguello*, 19 mars 1621. *SÉG*, *n° 363*, place chronologique. Le 11 juin suivant cependant, Van Maele écrit que le roi permet à tous ceux qui veulent servir le roi d'Espagne de sortir du royaume sans prêter le serment *(Ibid.)*.

(2) « ... de praesenti vero querela, qui nunc transierat numerus adeo est exiguus, ut nihil quod sit alicuius momenti possit efficere, et priusquam de eo quicquam ad nos per Nicolaum Scorsam delatum est, militem intra naves compactum duces detinebant, sed ut nulla auctoritate publica, ita nec a nobis impetrata venia. » *Lettre de Jacques Ier à l'Archiduc*, 3 avril 1603. *PÉA*, *reg. 366*, f° 110 et v°. — Sur la mission de Nicolas Scorsa, cf. VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 547. La Haye, 1618 ; A. TEULET, *Relations politiques de la France et de l'Espagne au* XVIe *siècle*, t. IV, pp. 363 sv ; *PÉA*, *reg. 366*, f. 110 et v°.

(3) Articles III et IV du traité de Hampton-Court ; l'article IV prévoit le cas d'une guerre avec l'Espagne, qui pourrait résulter de « telles assistances ». DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, IIe partie, p. 30. La Haye, 1728 ; cf. P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de Christophe de Harlay...*, cité, t. I, p. 118.

Digitized by Google

obtint au mois d'août suivant l'autorisation royale pour l'enrôlement d'un régiment en Écosse; les protestations du comte d'Aremberg, ambassadeur d'Albert et Isabelle, eurent pour tout résultat la permission accordée à l'Archiduc d'imiter l'exemple de ses « rebelles » (1). En réalité, la concession était assez futile, car la levée hollandaise entravait celle des Pays-Bas Catholiques (2); et quoique Salisbury protestât que l'Archiduc avait tous les avantages (3), l'ambassadeur belge et la cour d'Espagne répétaient leurs doléances (4).

*
* * *

Elles trouvaient leur réplique dans les récriminations anglaises au sujet des secours espagnols envoyés aux révoltés d'Irlande.

Catholiques jusqu'aux moëlles et détestant l'Angleterre, les Irlandais étaient les alliés naturels de l'Espagne. On sait les tentatives infructueuses de Philippe II, envoyant ses *armadas* appuyer la rébellion d'Érin, tandis que ses propres frontières étaient ravagées par les pirates ennemis.

La même politique, reprise par Philippe III, fut une des nombreuses causes qui firent échouer les négociations de paix avec Élisabeth en 1600 (5); elle resta une source de division après le traité de 1604; car aux yeux du gouvernement anglais, « ces Irlandais » toujours insoumis, « sans le roi d'Espagne, sont de pauvres vers de terre » (6).

(1) *Lettres de Cecil à Winwood,* 22 août et 13 octobre 1603. WM, t. II, pp. 2, 3, 6; Lodge, *Illustrations*, cité, t. III, p. 49.

(2) *Lettre de Cecil à Winwood,* 8 juillet 1605. WM, t. II, p. 81.

(3) » ... His Majesty hath not suffered any person of blood and quality to go to the States service, as he hath done on the other side, in the person of the earl of Hume, ... to take a public charge to conduct a new regiment of soldiers to their service, and the Lord Arundel for England to do the like. » *Lettre de Salisbury à Edmundes*, 22 mai 1605. Birch, p. 224.

(4) Parmi les « plaintes » de Hoboken au Conseil, en septembre 1606, il mentionne « la difficulté de notre levée d'Anglois et d'Escossois, et la facilité de celle de l'enemy ». Cf. plus haut p. 592, note 1; WM, t. II, p. 22. — Relevons en terminant une statistique intéressante; le 30 mai 1609, au dire des ambassadeurs anglais en Hollande, les États avaient « à leur service 3 régiments anglais d'infanterie, comprenant 61 compagnies, et 2 [régiments] écossais de 31 [compagnies]... les Anglais étant au nombre de 5 à 6000 et les Écossais entre 2 et 3000 hommes ». *Lettre de Spencer et Winwood à Salisbury*, 30 mai 1609. WM, t. III, p. 41 sv. En 1599, l'Archiduc avait à sa solde douze compagnies d'Anglais; cf. L. Cabrera de Cordoba, *Historia de Felipe secundo*, t. IV, p. 158. Madrid, 1877.

(5) *Lettre de Robert Beale et d'Edmundes à J. Richardot*, 3 mai 1601. *PÉA*, *reg. 363*, f° 262 sv.; *lettre des commissaires anglais à R. Cecil*, Boulogne, 26 juillet 1600. WM, t. I, p. 216.

(6) « Those Irish without the king of Spaine are poor wormes upon earth ». *Lettre de Salisbury à Cornwallis*, 7 octobre 1607. WM, t. II, p. 342.

Digitized by Google

Un épisode des plus suggestifs montrera en même temps et la politique des Archiducs à l'égard des Irlandais, et le rôle qu'y jouaient les considérations religieuses, soit comme mobile véritable, soit comme prétexte.

Hugh O'Neill, troisième baron de Dungamon, deuxième comte de Tyrone, après avoir plusieurs fois embrassé, puis combattu le parti de l'Angleterre, finit par renoncer, en 1603, au titre royal de *O'Neill* et fut reçu avec faveur par Jacques Ier. Rentré en Irlande et de nouveau soupçonné d'intelligence avec l'Espagne, il s'embarque secrètement, en septembre 1607, avec une centaine de personnes. La petite troupe fut jetée par une tempête sur les côtes de France, et elle se dirigeait vers la capitale, quand, par suite des observations de l'ambassadeur anglais à Henri IV, elle dut changer de direction et gagner les Pays-Bas (1); le roi refusa cependant de livrer les fugitifs, non sans provoquer de mécontentement par delà le détroit.

L'attitude du gouvernement aux Pays-Bas fut plus tranchée et souleva plus de colères. Tyrone fut reçu par l'Archiduc à Binche et se dirigea de là vers Bruxelles, où le marquis de Spinola lui fit une fête splendide (2). Averti par son représentant à Bruxelles, Jacques Ier se plaignit amèrement au baron de Hoboken :

« Ledit sr roy me parlast après longuement de la retraitte du comte de Tyron, et qu'il estoit marry de veoir que touttes les trahisons contre luy et son estat se brassent en notre pays, et que les traistres y estoient tous très bien receus, et caressés, et nommément qu'on avoit faict des préparations pour recevoir ce trahistre Tiron (ainsi le nomma-il), il avait esté de la conspiration contre le gouvernement de l'Irlande ».

L'ambassadeur fit d'abord valoir l'excuse habituelle :

« Quant au dit comte de Tiron...., écrit-il, que je suis assuré que V. A. le doibt avoir receu (si tant est qu'elle l'ast veu), comme personaige refugié pour la religion catholicque, et non comme trahistre; que si tel est, V. A. en est du tout ignorant ».

Mais le roi répondit que Tyrone avait « pu venir icy avec son prêtre, » que d'ailleurs

« les loix d'Angleterre ne se praticquent en Irlande que ès villes où les Anglais commandent, mais que les seigneurs qui vivent au pays sauvaige en sont de ce exempts, tellement que c'est un faulx prétexte qu'il prend

(1) Cf. R. Dunlop, *Dictionary of national biography*, t. XLII, p. 188 sv.; Lodge, *Illustrations ...*, cité, t. III, p. 205; WM, t. II, pp. 350, 357. Le manifeste de Jacques Ier aux princes au sujet de la fuite de Tyrone se trouve dans Rymer, *Foedera*, t. XVI, p. 664 sv.

(2) *Lettres d'Edmundes à Salisbury*, 31 octobre 1607 (Edmundes demande de nouvelles instructions à propos des Irlandais; Richardot est impuissant contre eux). Birch, p. 277; WM. t. II, p. 357 sv.

Digitized by Google

de la religion »; enfin, aucun prince ne devrait recevoir des traitres, « que luy ne les recevoit en son royaulme, au moings qui avoyent conspiré contre leur prince ».

Ce qui provoqua la *retorsio* d'usage :

« Je luy dis que je ne sçavois pas que dès depuis qu'il est venu à ceste corone, il aye receu icy aulchung tel, mais que je sçay bien qu'en sont venus plusieurs du temps de feu la royne, et qu'ils y sont encoires » (1).

La question de la réception faite à Tyrone, reprise encore une fois au cours d'une conférence de l'ambassadeur belge avec le conseil du roi (23 janvier 1608), provoqua une dispute assez vive. Salisbury s'était plaint de la conduite de l'Archiduc et de Spinola; Hoboken repliqua

« demandant à luy Salisbury s'il n'avoit jamais disné avecq des trahistres de leurs Altesses ... [les agents des Provinces-Unies]. Cela le picqua, et dit que non, et que M. Caron n'estoit pas trahistre, ains serviteur de Messieurs les Estats ... ».

Il finit en accusant l'Archiduc de ne pas observer loyalement les traités (2).

Cette querelle arrivait fort mal à propos, au moment où les Archiducs tâchaient de s'assurer les bons offices du roi d'Angleterre en vue de la trève avec la Hollande. Aussi le chargé d'affaires belge subissait-il tous les désagréments de la situation, et c'est peut être à son instigation qu'il faut attribuer le départ du comte de Tyrone. Toujours est-il qu'à la suite d'une audience du roi, en janvier 1608, après avoir entendu à nouveau les plaintes du monarque au sujet du dynaste irlandais, (« qu'il me disoit qu'on appeloit par delà prince d'Onel, et qu'on le traitoit d'Excellence »), Hoboken exposa nettement à son maître sa manière de voir : « A mon advis, si V. A attend quelque assistance du roy de la Grande-Brettagne en ce traicté, elle fera byen de le [Tyrone] faire retirer avecq Terconel et leurs complices » (3).

En effet, le 28 février suivant, le compromettant O'Neill quitta Louvain, où il résidait depuis le 9 novembre, et prit la route de Rome en passant par Milan (4). Mais il laissait aux Pays-Bas son

(1) *Lettre de Hoboken a l'Archiduc*, 21 novembre 1607. *PÉA*, *reg. 365*, f° 191 v°, 192 v° sv.

(2) « *Recueil de ce qu'est passé à la conférence du baron de Hoboque ... avecq le conseil du roy de la Grand-Brettaigne à Whithall, le mercredy 23 de janvier 1608* ». *PÉA*, *reg. 365*, f° 202 sv. — Il sera fait allusion plus loin à la situation des États du Nord en droit international.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 31 janvier 1608, *PÉA*. *reg. 365*, f° 209.

(4) Il reçut du pape une pension de 100 couronnes et d'autres largesses, et du roi d'Espagne, une pension de 600 couronnes. Cf. Lodge, *Illustrations ...*, cité, t. III, p. 211; Birch, p. 277; WM, t. II, pp. 358, 386, 402, 411, 421, 459.

Digitized by Google

propre fils et une partie de ses gens. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les plaintes dont ces réfugiés, subsidiés par l'Archiduc, furent l'occasion ou le prétexte (1) Un détail seulement, qui montre la surveillance active de l'agent anglais. Salisbury est informé

« que Son Altesse nourrit ceulx que les comtes de Tyron et Tierçonnel ont laissé illecq de leur gens ..., une pauvre femme irlandoise qui s'est naguère retirée vers les Sérénissimes Archiducqs et se tiltre de comtesse, et est admise à la suite de la Sérénissime Infante quand elle vient à la chapelle » (2).

Au demeurant, on semble avouer, du côté des Archiducs, que tous les réfugiés ne sont pas innocents, mais on ajoute :

« que tout ainsi qu'il se peult brasser plusieurs choses par les Anglois estans en Flandre, au desceu de S. A., de mesme s'en peult tramer plusieurs aultres par deçà par les Flamends, dont le roy de la Grande-Bretagne ne sçaurait à parler ».

Pour habile qu'elle fût, la « parité » invoquée était mal étayée. Salisbury concéda que les souverains ne peuvent tout savoir,

« mais de vouloir opposer l'ung à l'aultre, comme par forme de compensation, c'estoit un argument sans fondement; d'aultant que ledit baron [de Hoboken] ne pouvoit parler des Flamens estant icy, sinon par présumption et en général, sans nommer personne, là où eulx nous avoient tousjours nommés les trahistres de ceste couronne et découvert leurs crimes, protestant ledit comte que si de notre part pouvions faire le semblable, ils nous en feroient avoir la raison » (3).

* * *

(1) Le 4 juin 1608, Salisbury déclare à Hoboken : « que cest insolence de nos soldats irlandois est tellement odieuse et de mauvaise exemple, que le roy de la Grand-Bretagne sera constrainct les déclairer par un édit tous pour traistres, si Son Altesse ne donne quelque remède à leur désordre ; affirmant ledit Salisbury qu'il estoit saisy des lettres de dix à douze gentilshommes irlandois estans au service de Leurs Altesses, qui avoient escript en leur pays pour susciter et souslever le peuple à la rébellion, soubs l'asseurance du retour de Tyron avec grosses forces; que particulièrement le roi son maitre tenoit le fils dudit Tiron pour traistre, et le feroit proclamer pour tel. « *Conférence* » citée plus haut, p. 591 ; *lettre de Salisbury à Cornwallis*, 11 juin 1608. WM, t. II, p. 408. Henri Tyrone, le fils d'O'Neill, devint colonel du contingent irlandais au service des Archiducs. WM, t. II, p. 184, t. III, p 229. En 1608, il licencia un certain nombre d'officiers, au grand émoi de l'Angleterre, occupée à combattre une révolte en Irlande. « Il y a nouvelles en ceste cour, écrit Hoboken, de ce que le coronel Onel auroit licencié tous les capitaines anglois de son régiment, dont on prend icy quelque umbraige pour estre lesdits cappitaines en mauvaise opinion par deçà ». *Lettre à l'Archiduc*, 18 juin 1608. *PÉA*, *reg. 365*, f° 238 v°; *ibid.*, f° 235 v° ; cf. Birch, pp. 303, 305.

(2) *Conférence du 4 juin 1608*, citée ci-dessus, p. 591 note 1.

(3) « *Recueil de la conférence tenue par le baron de Hobocque ... avecq le conseil du roy de la Grande-Brettaigne, à Londres, le 7 de juillet 1608* ». *PÉA*, *reg. 365*, f° 214 v°, f° 247.

Digitized by Google

Par tout ce qui précède, on a pu voir combien l'hospitalité offerte par l'archiduc Albert aux réfugiés anglais lui causait de difficultés avec la cour de Londres. Il sera question de tensions plus inquiétantes quand le moment sera venu de parler de la politique anglaise aux Pays Bas. Mais il est déjà possible d'observer que ces exilés plus ou moins volontaires ne sont pas victimes d'une persécution purement religieuse. Ceux dont il est question dans cette étude sont tous ou presque tous coupables, aux yeux du gouvernement de leur patrie, de quelque crime politique.

On pourrait même dire qu'il doit en être ainsi ; la masse considérable des réfugiés inoffensifs, qui cherchaient uniquement la liberté de pratiquer en paix leur religion ou leur règle monastique, ne devait pas préoccuper outre mesure le monde diplomatique (1). Par contre, l'attention des autorités était naturellement sollicitée par des personnages que leur activité ou leur caractère mettaient plus en relief. Sans doute, pour eux aussi, la persécution religieuse était, à des degrés divers, la cause de l'exil : « espagnolisants » qui ne reculaient pas devant le recours à l'étranger, ou conjurés de la conspiration des Poudres, ils faisaient de la politique avec le désir sincère, — reconnu d'ailleurs par leurs ennemis, — de travailler au triomphe de la foi catholique. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'ils joignaient au zèle de la religion une hostilité plus ou moins vive à l'égard du régime politique de l'Angleterre. — En opposition marquée avec ces malcontents, se détache le parti qu'on pourrait appeler *nationaliste*. Ce sont les ralliés. Orthodoxes eux aussi, ils s'efforcent de faire reconnaître la compatibilité de leurs devoirs civiques et de leurs obligations religieuses; en communion plus intime avec l'esprit de la nation que l'autre fraction des catholiques (2), ils combattent énergiquement l'appel à l'étranger, et tâchent en toute occurence de pousser le plus loin possible l'obéissance aux lois de l'État; celui-ci, de son côté, profite habillement de l'appui qui lui est offert.

Un des hommes les plus éminents du parti à cette époque était le

(1) Voir, par exemple, avec quelle indifférence dédaigneuse l'ambassadeur anglais près les Provinces-Unies, Sir Dudley Carleton, parle des bénédictines anglaises de Bruxelles. *Lettre à Chamberlain*, 15 septembre 1616, citée par N. Sainsbury, *Original... papers illustrative of the life of Sir Peter Paul Rubens...*, p. 11. Londres, 1859.

(2) Cf. J. H. Pollen, S. J. *The politics of English Catholics...* cité plus haut, dans *The Month*, t. XCIX (1902) pp. 290 sv. — Un article récent est consacré à celui qu'on peut considérer comme le chef des catholiques nationalistes de cette époque, Sir Thomas Tresham : W. F. Dennehy, *In days of persecution*, dans *The Catholic World* (New-York), t. LXXXI (1905), pp. 228 sv.

Digitized by Google

Dr Guillaume Gifford. Créé doyen du chapitre de Lille par une bulle du 6 mai 1595, il entra plus tard dans l'ordre de St-Benoît, puis devint successivement évêque d'Archidalie et archevêque-duc de Reims (1). On s'est demandé si, dans le désir de concilier son loyalisme et ses obligations religieuses, il ne s'est pas laissé entraîner à des concessions coupables (2). Nous n'avons pas à examiner cette question; mais il sera intéressant de montrer, par un exemple, quelle fut l'attitude d'une partie des réfugiés vis-à vis de leur gouvernement et vis-à-vis du souverain qui leur donnait l'hospitalité.

C'est à la suite de la conspiration des Poudres que semblent avoir commencé les rapports du doyen de Lille avec Sir Thomas Edmundes, ambassadeur anglais à Bruxelles. Celui-ci écrivit au comte de Salisbury, le 29 novembre 1605 : « ... Je suis récemment entré en correspondance avec lui, chose dont j'espère tirer profit pour le service de Sa Majesté » (3).

D'ailleurs, le Dr Gifford n'était pas un inconnu pour le gouvernement de Jacques Ier ; en 1603, il avait été chargé de lui porter de la part du nonce de Bruxelles les protestations de bon vouloir du Saint-Siège (4). Était-il resté depuis lors *persona grata* pour les ministres anglais ? Toujours est-il qu'en avril 1606, en pleine effervescence anticatholique, on dénonce sa correspondance avec eux :

(1) Cf. Thompson Cooper, *Dictionary of national biography*, t. XXI, pp. 306 sv.; T. G. Law, *A historical sketch of the conflicts between jesuits and seculars...*, voir l'*Index*. Londres, 1889; E. Hautcoeur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. II, pp. 232; 458; t. III, pp. 7 sv., 27-35. Paris, 1899; A Cauchie et R. Maere, *Recueil* cité, p. 33.

(2) Voir C. Butler, O. S. B. et J. H. Pollen, S. J., *Dr. William Gifford in 1586*, dans *The Month*, t. CIII (1904), pp. 243 sv., 348 svv. — Il est à peine nécessaire d'observer ici que, de par la nature même de notre travail, l'exposé qui va suivre est forcément et consciemment « unilatéral ».

(3) « I am of late entered into a correspondence with him, which I hope to make to be of good use for His Majesty's service; and I would be glad to make a tryall, how he will acquit himself therein, in regard of the extraordinary professions he hath made». Birch, p. 238. Edmundes annonce en même temps l'envoi d'une lettre du Dr. Gifford au secrétaire du nonce (cf. *plus loin* p. 606 n. 1), livrée par un certain Barnes, et qui semble avoir contenu des révélations sur la conspiration des Poudres et sur un complot contre Salisbury (cf. Birch, *loc. cit.*; WM, t. II, p. 230). Malgré les recommandations d'Edmundes, cette lettre fut rendue publique en Angleterre et parait avoir créé quelque embarras au représentant des Archiducs. Il écrit le 22 décembre 1605 : « Aulcuns ont produyt icy le double d'une lettre qu'ils disent estre escripte par ung Anglois nommé Giffort, doyen de Lille, au nonce du pape, par laquelle il lui raconte toute l'histoire de ceste conspiration et en parle fort amplement, chose dont les mauvais font leur prouffit. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, (la date peut être inférée de la lettre du 29 suivant. *PÉA*, *reg. 365*, f° 70) *ibid.*, f° 66 verso.

(4) Cf. Tierney-Dodd, *Church History ...*, cité, t. IV, p. 9 et App. pp. LX sv; S. R. Gardiner, *History...*, cité, t. I, p. 140.

Digitized by Google

« Je ne puis laisser, écrit l'ambassadeur belge, d'advertir Votre Altesse que j'ay sceu que le doyen de Lille Giffordt tient grande correspondence avecq le secrétaire Cecyll et le comte Northampton, leur mandant tout ce que se passe par delà et à Rome, par l'estroitte amitié qu'il a avecq le secrétaire du nunce nommé Xandrin, et cela cause grand dommage par deçà aux affaires en général des catholiques, et en particulier à ceulx de V. A., qui sera servie y faire prendre garde de plus près pour s'en esclaircir » (1).

De son côté, le baron de Hoboken paraît avoir tâché, lui aussi, de « s'en esclaircir » ; il confirme peu après ses premières informations :

« Par mes dernières du 27e du passé, ay adverty V. A. de l'estroitte correspondence que le doyen de Lille Gifford tient aveq aulcuns du conseil de ce roy ; maintenant je luy marqueray les indices qui me le font croyre : qu'il y a trois personnes, qui passent et repassent continuellement avecq ses pacquets ... ; que le comte de Northampton et le secrétaire Cecyll, estans advertys des allées et venues de ces gens par quelques ungs qui n'entendent le mistère de la correspondence ou du moings faisoient le semblant de ne l'entendre, ont répondu qu'ils en sçavoient bien à parler, et que le dit doyen estoit homme qui faisoit de bons services à leur roy ».

Suit une série d'accusations qui éclairent d'un jour nouveau la conduite de l'archiduc Albert vis-à-vis du futur archevêque de Reims.

Il est avéré que celui-ci fut exilé en 1606 ; mais les motifs de cette mesure sévère ne sont pas entièrement connus : d'aucuns l'ont attribuée à l'intervention du roi Jacques Ier (2), d'autres à l'influence jalouse des jésuites (3). Mais le rapport — on pourrait dire le réquisitoire — de l'ambassadeur belge à Londres suffirait à tout expliquer :

« Item que ce doyen l'esté passé fut icy en personne, et communicqua plusieurs fois avec le dit comte [Northampton] sans se présenter ny à l'ambassadeur d'Espagne résident en Angleterre, ny à moy — Que ceulx d'icy se servent de sa personne, pour semer des dissentions entre

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 27 avril 1606. *PÉA*, *reg. 365*, f° 109. — Parlant de nouveau des relations du doyen de Lille, Hoboken écrit le 3 mai : « Il semble que le principal subject de ceste intelligence soit la grande et estroitte amytié que ledit doyen entretient avecq un nommé Sandrin, secrétaire du nunce du Pape près V. A., duquel il tire tout ce que passe tant en icelle cour qu'en celle de Rome, et ce pour la trop grande créance que l'on luy donne à cause de sa doctrine et qualité de prélat. » *Lettre à l'Archiduc* (*ibid.*, f° 122). Jean Xandrin est mentionné fréquemment dans la correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, nonce à Bruxelles (1596-1606), qui obtint pour lui un canonicat à la cathédrale de Verdun, en octobre 1602. Cf. *Archives du Royaume à Bruxelles. Cartulaires et MSS.*, *n° 200c*, pp. 10 svv.

(2) « L'orage s'estant soulevé contre luy par l'artifice des puritains, qui le rendirent odieux près du roi d'Angleterre, il fut contraint d'abandonner la Flandre par ordre des Archiducs, et retourner à Reims. » G. Marlot, O. S. B., *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. IV, pp. 535 sv. Reims, 1846.

(3) Cf. Lewis Owen, *Running Register*, 1625, p. 91, cité par T. Cooper, *Dictionary*, cité plus haut.

Digitized by Google

gendarmerie anglaise de V. A., pensans par ce moyen la luy rendre infructueuse, comme par celluy dudit doyen ils ont faict du temps du ducq de Parme au regard du régiment du coronnel Stanneley — De plus, que n'y a guères que, avecq son consentement et celluy de Sir Griffon Merquem (1), lieutenant-coronnel du comte de Arundel, a esté envoyé par deçà un prebstre anglois nommé Forester, pour accuser les capitaines Wyndsor et Blunt, tous deux dudit régiment — Que lors que le comte de Hartfort fut à Bruxelles (2), le dit doyen advertyt ce roy de tout ce qui passoit et, parlant de V.A., dit en substance ces mots : «C'est un plaisir de veoir avecq quelle bassesse il flatte les Anglois et François, mais je croy qu'ils n'ignorent pas ce qu'il feroit s'il pouvoit». Et de là commença à discourir sur les nécessités et le peu de puissance de V. A., la desvorant le plus qu'il pouvoit – Item que ces jours passés, il advertyt lesdits comtes de huict prebstres, qui estoient pour venir en ce royaulme, sur quoy on les a attendu en plusieurs endroicts pour les attraper, mais de bonheur le vent les chassa d'un aultre costé, où il n'y avoit pas de guet, et ainsi il sont arrivés et entrés du depuis sans estre descouverts» (3).

Cette lettre est du 3 mai 1606; le Dr Gifford conserva ses fonctions de doyen jusqu'au mois de juillet suivant; le 11, son nom paraît pour la dernière fois en tête des actes au chapitre (4). Il dut quitter Lille quelques jours après, car le 19 le Bon de Hoboken écrit : « Je n'ay eu nulle advertence que le doyen de Lille soit banny de là, sinon que icy on le dit et on le sent beaucoup » (5). Le mécontentement s'explique aisément. Avec le Dr Gifford disparaissait un auxiliaire précieux, qui pouvait, dans le groupe des réfugiés anglais aux Pays-Bas, combattre l'influence espagnole et servir les intérêts du gouvernement britannique.

C'est, en effet, une caractéristique du temps, que l'intervention d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre, dans ses querelles religieuses surtout.

Bruxelles. *(A suivre.)*

L. Willaert, S. J.

(1) Sur Sir Griffin Markham, cf. ci-dessus, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), p. 573, note 2.

(2) Nous parlerons plus loin de l'ambassade extraordinaire du comte de Hertford.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 3 mai 1606, *PÉA, reg. 365*, fo 121 sv. Il importe de comparer avec les passages ci-dessus, les protestations de fidélité aux Archiducs écrites par le Dr. Gifford en 1597. Cf. C. Butler et J. H. Pollen, *Doctor Gifford in 1586. A symposium* (tiré à part des articles cités plus haut, avec des additions) pp. 40 sv. *s. l. n. a.*

(4) Le 21 septembre, le chapitre rédige un acte *decano absente*. Cf. E. Hautcœur, *Histoire ...*, cité, t. III, p. 33.

(5) *Lettre à l'Archiduc. PÉA, reg. 365*, fo 131 vo, *(papiers de l'archevêque Richardot)*. — « His absence is much lamented, as of a special intelligencer for these parts, which themselves here now are not ashamed to confess ». *Lettre du P. Blount au P. R. Parsons, 14 juillet 1606, apud* H. Foley, *Records ...*, cité, t. I, p. 63.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

C. Van Crombrugghe. *De soteriologiae christianae primis fontibus.* Examen historico-theologicum. Louvain, Van Linthout, 1905. In-8, xiv-234 p.

Jésus lui-même s'est-il attribué une mission rédemptrice dont sa mort aurait été l'accomplissement suprême et décisif? Les Synoptiques le disent-ils vraiment et, s'ils le disent, que vaut sur ce point leur témoignage? Ne projettent-ils pas dans l'histoire évangélique, sans d'ailleurs en avoir bien conscience, l'explication que Saint Paul ou peut-être déjà la communauté primitive se sont donnée du scandale de la croix? Tel est l'important problème historique auquel M. Van Crombrugghe a consacré le beau travail qui lui a valu le titre de docteur en théologie de l'Université de Louvain. Pour le résoudre, il a relevé et critiqué tout ce qui, dans les Synoptiques, tend à prêter à Jésus lui-même l'idée d'une mission rédemptrice. Sa conclusion — et nous croyons qu'il l'a très solidement établie — est que le dogme chrétien de la Rédemption a sa racine dans les déclarations authentiques du Christ.

Le premier des deux chapitres — d'étendue par trop inégale — dont se compose l'ouvrage, a pour titre : *Muneris Christi soteriologici generalior determinatio.* L'auteur y établit d'abord que « les poëmes du Serviteur de Jahvé » avaient, pour le second Isaïe, un sens directement messianique et que, cependant, l'idée d'un Messie souffrant, entrevue peut-être par quelques personnalités isolées, ne jouait en réalité aucun rôle dans les conceptions messianiques des contemporains de Jésus. Mais ce n'est là qu'un préambule. L'effort principal de M. Van Crombrugghe va à prouver que Jésus s'est reconnu dans le « Serviteur de Jahvé » et que dans les oracles isaïques, il a vu, tracées à l'avance par Dieu, ses propres destinées et sa mission. L'article où il rassemble tous les traits qui, dans les Synoptiques, révèlent ce fait, est peut-être le plus intéressant et le plus neuf du livre. L'expression « Fils de l'homme », dont Jésus aimait à se servir pour se désigner lui-même, n'est point alléguée en cet endroit. M. Van Crombrugghe partage l'opinion classique qui la rattache purement et simplement à Daniel, VII, 13 et s. (p. 106). Il nous paraît difficile de demeurer de cet avis après avoir lu l'analyse très fine et suggestive de ce titre dans Mgr Batiffol, *L'Enseignement de Jésus*, p. 194 et s.

Le chapitre II s'intitule : *Munus Christi soteriologicum pressius determinatur.* Deux endroits des Synoptiques, le logion rapporté

Digitized by Google

Marc X, 45 et Matthieu XX, 28 et les paroles du Christ dans l'institution de l'Eucharistie, doivent être considérés comme les documents essentiels, quand il s'agit de déterminer la pensée de Jésus sur le caractère et la valeur de sa mort. M. Van Crombrugghe leur consacre à chacun un article spécial. Cependant il est impossible de négliger les nombreuses allusions que Jésus, au dire des Synoptiques, tout le long de sa carrière, aurait faites à sa mort et dont plusieurs revêtent la forme de prédictions précises. L'auteur les soumet à une double critique d'interprétation et d'authenticité dans un premier article. A propos des annonces postérieures à la confession de Pierre à Césarée, quatre problèmes surtout sont examinés : 1° La présence du mot δεῖ dans plusieurs de ces annonces, l'idée de nécessité divine à laquelle la destinée du Christ aurait été soumise, trahissent-elles une influence Paulinienne? 2° L'allégorie des mauvais vignerons, de par ses caractères internes, se présente-t-elle comme une création apostolique? 3° La péricope des glaives, Luc XXII, 36 et s., trahit-elle des retouches? 4° Enfin le cri de Jésus mourant : Mon Dieu etc., suppose-t-il qu'il n'avait pas prévu cette fin? M. Van Crombrugghe se refuse avec raison à admettre, comme principe absolu, que Jésus n'a prononcé que des paraboles et nulle allégorie. En ce qui concerne la première partie de la vie de Jésus, antérieure à la confession de Césarée, l'auteur étudie surtout l'allégorie de l'Epoux, Marc, II, 18-20 etc. et le signe de Jonas. Ce signe, c'était, dans la pensée du Maître, la prédication du prophète de la pénitence et non son séjour dans le ventre du monstre. De tout cela il résulte que Jésus, dès le début et tout le long de sa carrière, a eu la perception précise de la mort qui l'attendait et que, dans cette mort acceptée en conformité avec la volonté du Père, il a vu l'acte capital de sa mission.

Mais le logion rapporté dans Marc X, 45 et Matthieu XX, 28 et auquel M. Van Crombrugghe consacre l'article II permet d'aller plus loin encore et c'est ici que l'enquête prend une importance décisive. Ce logion contient l'idée précise de mort rédemptrice. Toute autre interprétation — l'auteur les rapporte et les examine avec une entière objectivité — se heurte au λύτρον ἀντὶ πολλῶν et s'y brise. D'autre part, l'hypothèse d'après laquelle la rédaction de ce logion aurait été influencée par la sotériologie paulinienne parait vraiment manquer de base. Et surtout la doctrine sotériologique dont on voudrait attribuer la paternité à Saint Paul, il déclare lui-même l'avoir reçue de la tradition chrétienne primitive.

Enfin, dans l'article III, qui occupe la moitié de l'ouvrage, M. Van Crombrugghe étudie les récits eucharistiques. Il les soumet, conformément aux règles de la plus rigoureuse méthode scientifique, à la triple critique d'authenticité, d'interprétation et d'autorité. Il établit tout d'abord contre M. Andersen — auquel, peut-être, il fait beaucoup d'honneur — l'authenticité générale des sections proprement eucharistiques que nous lisons dans les Synoptiques. En ce qui concerne le troi-

Digitized by Google

sième évangile, il se prononce sans hésiter pour la recension orientale ou longue. Il entend la formule de I Cor. XI, 23 : Ἐγὼ γὰρ παρέλαβον ἀπὸ τοῦ Κυρίου ὅ καὶ παρέδωκα ὑμῖν etc. en ce sens que Saint Paul aurait reçu ces données non pas du Seigneur glorifié immédiatement mais par l'intermédiaire de la tradition primitive. M. Van Crombrugghe estime que Marc-Matthieu sont indépendants de Saint Paul. Il y aurait donc eu deux traditions eucharistiques, la tradition paulinienne et celle qu'on peut appeler pétrinienne, issues l'une et l'autre de la catéchèse des Onze et d'ailleurs substantiellement identiques.

Le paragraphe consacré à la critique d'interprétation et d'autorité s'ouvre par une thèse sur la relation de la dernière Cène du Christ avec la pâque juive. C'est peut-être là une manière extérieure et moins heureuse d'aborder la question. Elle conduit M. Van Crombrugghe à s'embarasser de problèmes de chronologie peu solubles et d'ailleurs accessoires. Tout au plus a-t-elle l'avantage d'acheminer l'auteur à son étude finale sur la mort du Christ considérée comme base d'un système religieux nouveau.

Tel est, dans ses grandes lignes, le travail de M. Van Crombrugghe, travail très au point et d'un véritable esprit scientifique. Il atteste une sérieuse formation historique et fait souhaiter que son auteur ne s'en tienne pas à ce premier mais déjà magistral essai. De lui-même, sans doute, il sentira le besoin, dans ses travaux ultérieurs qui vraisemblablement ne seront plus des thèses académiques, d'adopter, au lieu du latin, une langue vivante, et des procédés de composition moins techniques et moins austères ; de moins s'embarasser de discussions, et d'étudier son sujet plus directement et librement, avec plus d'ampleur et de continuité.

A. Lemonnyer, O. P.

E. von Dobschuetz. *Probleme des Apostolischen Zeitalters. Fünf Vorträge in Hannover im Oktober 1903 gehalten.* Leipzig, J.C. Hinrichs, 1904. In 8, 138 p. M. 2,70.

Otto Pfleiderer. *Die Enstehung des Christenthums.* Munich, J. F. Lehman, 1905. In-8, vi-255 p. M. 5.

Ces deux ouvrages offrent certaines analogies au point de vue de la matière et de la forme. M. Dobschütz nous présente la reproduction fidèle de cinq conférences prononcées devant un public de théologiens dans un cours de vacances à Hanovre en octobre 1903; M. Pfleiderer édite les conférences qu'il a tenues pendant le semestre d'hiver 1904-1905 devant un public assez mêlé, « d'étudiants de toutes les facultés, d'invités d'âge plus mûr, messieurs et dames ». Il est inutile d'ajouter

Digitized by Google

que l'auditoire a quelque peu influé sur la manière des deux conférenciers. Il serait trop long d'analyser par le détail ces deux ouvrages, qui renferment la synthèse de toute une période importante de l'histoire de l'Église ; il suffira amplement d'indiquer la méthode, les procédés, les tendances de chacun. Je les présente dans l'ordre chronologique, mais pour le lecteur soucieux de s'instruire, il serait plus avantageux et plus rationnel de suivre l'ordre inverse : M. Dobschütz en effet a connu et cite assez souvent l'*Urchristenthum* de M. Pfleiderer, dont les conférences présentes reproduisent bon nombre d'idées, tandis que le professeur de Berlin ne s'occupe aucunement de la littérature contemporaine.

M. Dobschütz, pour satisfaire aux exigences de son auditoire, a procédé scientifiquement : Il s'attache à donner une littérature relativement abondante des questions traitées, non pas évidemment qu'elle soit complète, mais elle renferme tous les ouvrages marquants dans ce que l'on pourrait appeler l'évolution de la théologie du dernier siècle. Il précise les points de départ, les étapes parcourues, les progrès réalisés, ce qu'il reste à faire, les nouveaux points de vue à étudier, les nouveaux problèmes à résoudre, la direction à suivre dans ces recherches. Il est regrettable que cette revue du travail théologique ait une portée quelque peu restreinte, elle franchit bien rarement les frontières de la théologie protestante et allemande. M. Dobschütz dans sa courte introduction cite bien quelques étrangers, quelques catholiques, mais il n'en tient pour ainsi dire aucun compte dans le cours de son livre, et encore pour les derniers, il ne paraît les connaître que par l'intermédiaire d'un article de M. H. Holtzmann, (*Protestantische Monatshefte*, 1903, H. 5, pp. 165-196.) La méthode de l'auteur, dans l'exposé d'une question, est plutôt analytique : il la décompose en une série de problèmes, qui semblent détachés l'un de l'autre, mais dont l'ensemble donne une connaissance singulièrement compréhensive du point en discussion. En terminant, il résume en un bref exposé les résultats principaux acquis par la théologie des derniers temps, c'est à dire ceux-là que personne ne révoque et n'oserait mettre en doute ; il caractérise le travail théologique actuel dans ses idées maitresses : la théologie sort de son isolement, et s'ouvre aux progrès réalisés dans les autres sciences : elle se refuse à toute systématisation, elle demande de l'histoire ; enfin elle recherche la réalité, « des faits plutôt que des théorèmes, la vie plutôt que des doctrines ».

S'il faut ajouter un mot sur les tendances personnelles du conférencier, je dirai qu'il est avant tout le théoricien du juste milieu. Il ne condamne pas en bloc ; il croit qu'en toute théorie, traditionnelle aussi bien qu'hypercritique, il y a une âme de vérité qu'il faut dégager ; ce qui est l'erreur, c'est l'exagération, l'exclusivisme du point de vue. Aussi met-il en garde contre ce que l'on pourrait appeler les modes et les emballements du moment. La critique a été parfois aussi « einseitig » que la tradition, en s'attachant inconsidérément à un point de vue nouveau parce que nouveau.

Digitized by Google

Le livre de M. Dobschütz présente certes grand intérêt pour qui veut s'orienter dans les recherches théologiques du protestantisme contemporain, aussi bien qu'apprendre à retrouver les grandes lignes de l'histoire de l'Église primitive ; mais en plus il est instructif en lui-même ; il renferme de judicieuses observations, de sages conseils de méthode, fruit de l'expérience d'un savant avisé et au courant de la question.

Le volume de M. Pfleiderer perd beaucoup au rapprochement et à la comparaison. Cependant il embrasse un horizon plus vaste, ne se contente pas de l'époque apostolique, mais remonte jusqu'à la préparation et à la fondation du christianisme. Mais c'est moins un ouvrage de science que de vulgarisation, destiné au grand public. Aussi n'y trouve-t-on rien de l'appareil scientifique du volume précédent. Non pas que je prétende en faire un reproche à l'auteur ; la méthode lui a été imposée par son auditoire. Si l'on veut donc connaître les principes de critique, les preuves fondamentales du système théologique de M. Pfleiderer, il faudra les chercher dans ses ouvrages scientifiques. Ici on ne trouvera qu'un exposé quelque peu oratoire, en style clair, élégant, facile et agréable à lire, des idées de l'auteur sur l'origine du Christianisme. Car c'est bien ses idées qu'il faut y chercher, « il n'entend donner rien de plus que les résultats des recherches critiques sur le Christianisme primitif, qui sont d'après lui les plus vraisemblables ; il peut dire, il est vrai, que l'on a là le fruit d'une étude consciencieuse de cette époque poursuivie depuis plus de quarante ans ».

L'auteur appartient à l'école libérale avancée, en même temps qu'il est un des derniers disciples de Baur. Ce n'est pas qu'il méconnaît les erreurs de détail reconnues aujourd'hui par la critique dans l'œuvre du maître, mais il estime que l'essentiel de son action reste : il a trouvé le premier le moyen de s'émanciper complètement de la fiction traditionnelle. Il ne garde plus sans doute les positions du professeur de Tubingue dans la détermination de l'époque des écrits du Nouveau Testament, mais il est encore éloigné même de certaines opinions de l'école libérale ; pour lui comme pour Baur, saint Paul occupe une place plus grande dans les origines du Christianisme que le Christ lui-même ; pour lui comme pour Baur l'étude rétrospective des écrits du Nouveau Testament en donne exclusivement l'intelligence. Le Christianisme en somme reste pour M. Pfleiderer un syncrétisme, une résultante ; mais il est une objection qui viendra à l'esprit de tout lecteur. On se demandera comment une doctrine si pauvre, si chétive a pu exécuter le travail accablant de longue et pénible assimilation auquel l'auteur la condamne. Je me permettrai une dernière observation : M. Pfleiderer prétend se placer au point de vue purement historique, étudier le fait du Christianisme comme tout autre fait historique en lui appliquant les mêmes lois, en le soumettant aux mêmes suppositions principielles de l'analogie de la nature humaine et du déterminisme de l'histoire ; mais en même temps, il se donne comme directeur de conscience et veut fournir aux âmes inquiètes le moyen de concilier

Digitized by Google

leur foi avec la science. On pourra se demander à juste titre si les deux points de vue de l'auteur sont strictement adéquats, s'ils ne se dépassent pas l'un l'autre. Notons pour finir que l'exécution typographique fait grand honneur à la maison Lehmann.

J. FLAMION.

E. CH. BABUT. *La plus ancienne Décrétale*. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. In-8, 85 p.

Canones Romanorum ad Gallos episcopos, tel est le titre sous lequel nous est parvenu le précieux document canonique que publie M. Ch. Babut. La thèse que l'auteur expose et défend brillamment dans son introduction est très intéressante à un double point de vue : elle donne en effet une importance capitale à l'écrit publié, en le plaçant chronologiquement à la tête des anciennes lettres décrétales des papes; d'autre part, elle nous fournit l'explication de l'erreur où sont tombés beaucoup d'érudits modernes qui, depuis Sirmond jusqu'à Héfélé, ont cru reconnaître dans cette pièce des décisions de droit édictées dans un concile romain, auquel Héfélé assigne la date de 402.

Il suffit de lire la pièce pour reconnaître avec certitude que l'on n'y doit voir ni les actes d'un concile romain, ni une lettre synodale : l'auteur qui parle de lui-même au singulier, n'y fait mention d'aucune réunion d'évêques, et l'autorité dont il se prévaut n'est pas celle d'un synode, mais celle du « siège de l'apôtre ». L'erreur a été causée par la perte de l'intitulé original qui manque déjà vers le milieu du VIe siècle, époque où fut constituée la collection canonique dite *collection d'Angoulême*, dont les deux manuscrits qui nous ont conservé cette Décrétale ne sont que des copies. Or l'auteur de cette collection, distinguant ses documents canoniques en deux classes, les Canons conciliaires et les Décrétales, range parmi les premiers la pièce en question, en lui conservant le titre vague sous lequel elle aurait été connue entre le IVe et le VIe siècle *Canones Romanorum*. Les éditeurs des Conciles ont d'autant plus facilement suivi cette erreur de classement que dans le corps des deux manuscrits, l'*Incipit* de la Décrétale est ainsi libellé : « Incipiunt canones synodum romanorum ad Gallos episcopos. » L'auteur pense que ce mot *synodum* pourrait bien avoir été inséré plus tard dans l'Incipit par le fait d'un copiste, qui aurait ainsi pour ainsi dire rendu l'erreur inévitable.

Mais la partie la plus intéressante de la thèse de M. Babut est celle où il fait la critique d'attribution de la Décrétale. Jusqu'ici deux hypothèses ont été proposées. — Sirmond y croyait reconnaître une lettre synodale du pape Innocent I (401-417), Coustant jugeait que la Décrétale devait être attribuée soit à Innocent I, soit à Sirice (384-399), tout en préférant l'attribution à ce dernier.

Digitized by Google

L'auteur fait d'abord faire un pas à la thèse de Coustant, en prouvant que l'attribution à Innocent I doit être écartée; la Décrétale en effet ne peut pas être postérieure à Sirice, puisque ce pape en fait mention dans une de ses lettres, et en paraphrase même un morceau. De là à se poser la question de savoir si les *Canons* ne pourraient être antérieurs à Sirice, il n'y a qu'un second pas à franchir; c'est ce que fait l'auteur en établissant le problème non plus entre Sirice et Innocent I, mais entre Damase (366-384) et Sirice (384-399).

En faveur de l'attribution à Damase, M. Babut trouve d'abord un indice dans la tradition manuscrite. Dans l'Index initial de la collection du manuscrit d'Angoulême, composé vers 550, notre Décrétale est associée, dans le même article, avec un *de Spiritu Sancto* qui doit être certainement attribué au pape Damase.

Cet indice est confirmé par d'autres indices tirés de l'étude du document lui-même. L'auteur compare longuement la doctrine émise dans les *Canons* sur les questions de discipline alors discutées (la continence des clercs, les conditions de l'admission aux ordres sacrés, les vœux monastiques, etc.), avec la même doctrine contenue dans deux Décrétales très importantes des premiers temps du pontificat de Sirice : la *lettre à Himerius* du 3 février 385 et une lettre synodale du 3 janvier 386. En comparant les textes, M. Babut nous montre comment, dans les deux dernières, les divers points de discipline se précisent. Sirice ajoute sur tous les objets traités quelque chose aux prescriptions des *Canons*. Citons un exemple typique, concernant l'admission à la cléricature. Les *Canons* interdisaient l'ordination du fornicateur et du *digamus* ou veuf remarié; Sirice établit une troisième série d'exclus, les maris de veuves ou de femmes divorcées. Sirice rappelle *trois fois* cette règle dans sa lettre à Himerius, et après lui, *toutes les fois* que l'on trouve formulée, dans un texte canonique, l'exclusion du *digamus*, on y trouve mentionné en même temps le cas analogue et correspondant du *maritus viduae* ou *ejectae*. Or l'omission de cette loi de l'Église ne serait-elle pas surprenante, si on attribuait aux *Canons* une date postérieure à la lettre à Himerius. Il en est de même pour plusieurs points de discipline; l'auteur fait très bien ressortir comment la législation développée de la lettre à Himerius a pu sortir de la législation antérieure des *Canons aux Gaulois*, tandis que l'inverse ne se comprendrait pas.

Examinant ensuite la forme du document et la comparant à celle des Décrétales de Sirice, M. Babut nous fait sentir combien ce dernier pape le prend de plus haut avec ses correspondants, combien il a une idée plus vive de son autorité sur les églises provinciales. Ce que l'auteur des *Canons* eût appelé simplement ses *propositiones*, Sirice l'appelle sa *relatio* ou réponse officielle ayant force de loi. Alors que le premier conseille, exhorte, appuye ses avis de nombreuses raisons ou d'autorités scripturaires, le second tranche les questions, il édicte, il enjoint, il réclame l'obéissance aux lois qu'il a portées. Cette modération de l'auteur des *Canons*, cette prudence, ces précautions pour ne

Digitized by Google

pas donner d'ombrage aux provinciaux, ne font-elles pas naturellement supposer un stade antérieur du développement, à Rome même, de l'idée pontificale? Peut-être cependant l'auteur exagère-t-il un peu trop le contraste entre la manière de parler des deux pontifes au profit de la thèse protestante qui veut faire remonter le pouvoir du Saint Père à la fin du IVe siècle seulement (Cf. *Rev. Bén.* 1905, t. XXII, p. 284.) Cette réserve faite, quoique l'un ou l'autre des arguments, pris isolément, puisse paraître quelque peu faible, l'impression qui résulte de l'examen de ces mêmes preuves mises en faisceau suffit à nous faire adopter la thèse de l'auteur : Les *Canons aux Gaulois* peuvent être regardés comme la plus ancienne Décrétale qui nous ait été conservée, et comme l'œuvre du pape Damase.

Dans la seconde partie de son introduction, M. Babut nous donne une note très étudiée sur les éditions antérieures de la Décrétale, et sur les manuscrits qui nous l'ont conservée.

Dans un premier chapitre, il fait l'identification des manuscrits dont s'est servi Sirmond, le premier et principal éditeur des *Canons aux Gaulois*. Il arrive à cette conclusion que les manuscrits connus par Sirmond sont les seuls qui aient été signalés, et fort probablement les seuls qui existent. C'est sur ces mêmes manuscrits, à savoir le *Fossatensis* ou *Cod. Paris. lat. 1451*, le *Tilianus* ou *Vaticanus reginae 1127*, et accessoirement sur les manuscrits parisiens de l'*Hérovalienne* de Maassen, que le texte de la présente édition a été établi. Ces manuscrits, l'auteur les regarde comme des copies, indépendantes l'une de l'autre, mais procédant d'un antécédent commun, d'une collection de textes canoniques composée vers l'an 550, probablement dans le Midi de la France. L'orthographe du Tilianus est en général plus archaïque, plus mérovingienne; tandis que celle du manuscrit de Paris semble plus carolingienne, trahissant plus souvent le souci de la correction grammaticale.

Nous ne pouvons que louer M. Babut pour son beau travail. L'étude si fouillée qu'il nous fournit sur un document d'une si grande valeur dénote chez lui une critique des plus serrées jointe à une connaissance très approfondie des anciens textes canoniques.

É. LECOMTE.

Dr FRIEDRICH LOOFS. *Nestoriana*. Die Fragmente des Nestorius gesammelt, untersucht und herausgegeben. Mit Beiträgen von STANLEY, A. COOK und Dr GEORG KAMPFMEYER. Halle a. S., M. Niemeyer, 1905. In-8, x-407 p. M. 15.

Peu d'années après la condamnation et la déposition de Nestorius, l'empereur Theodose II ordonna de brûler les « impios libros nefandi Nestorii adversus venerabilem orthodoxorum sectam. » — Ce décret ne fut que trop ponctuellement exécuté. Des nombreux ouvrages de Nestorius, nous n'avons plus, au complet, qu'une dizaine d'épîtres et

Digitized by Google

une homélie, cachée sous le nom de S. Chrysostome. Les fragments qui nous restent étaient dispersés ça et là, pour la plupart dans les ouvrages des adversaires de Nestorius. Ils ont été rassemblés pour la première fois par Garnier, S. J., dans son « *Marius Mercator*, 1673. (Migne. P L, t. 48, pp. 753-1218.) — Il y a longtemps que cette collection ne suffit plus. Loofs (v. *Realencyclop. für prot. Theol.* 3e éd. t. XIII, 739, verbo « *Nestorius* ») avait reconnu la nécessité d'une réédition, en faisant espérer qu'il l'entreprendrait lui-même. Ce travail est aujourd'hui terminé.

Dès 1904, Loofs a édité les « *Prolegomena* » pour ces textes. (Osterprogramm der Universität Halle-Wittenberg für 1903-1904.) Ils reparaissent dans ce nouveau volume et comprennent deux parties : l'auteur s'efforce d'abord de nous donner une liste aussi complète que possible de tous les auteurs ou documents qui contiennent des fragments de Nestorius. Ce sont surtout les actes du Concile d'Ephèse, le « *Synodicon* », Cyrille d'Alexandrie, Marius Mercator etc., des écrivains nestoriens et monophysites. — La seconde partie fournit davantage à l'auteur l'occasion d'exercer sa savante et sagace critique. Il s'agit de rétablir les textes, de ranger, par exemple, en bonne place les fragments d'une inscription, conservée sur un amas de tessons. Ici la subtilité des arguments s'unit souvent à l'obscurité du langage : plus d'une phrase compte jusqu'à 18 lignes. — Certes il y aurait moyen de discuter quelques unes des hypothèses proposées. Mais l'importance de ce livre ne consiste pas à savoir si tel ou tel fragment appartient à une lettre ou à un sermon, à une seule ou à différentes homélies Ce sont plutôt les textes eux-mêmes qui font la valeur de la publication. On n'exagère nullement en affirmant que M. Loofs a apporté à l'édition de ces textes le plus grand soin et la plus grande exactitude qu'on puisse exiger d'un éditeur consciencieux L'authenticité externe des textes se base d'ordinaire sur le témoignage de ceux qui les ont conservés. Les textes mêmes sont publiés d'après les éditions antérieures, en tenant compte des manuscrits de celles-ci pour autant que c'était possible et sans recourir directement aux manuscrits des auteurs qui nous ont conservé les fragments.

En tout il y a 72 pièces de différente longueur. Souvent on possède le texte grec, parfois le latin seulement. Quand on n'a conservé que le syriaque, il est édité par le Dr Kampfmeyer d'après plusieurs manuscrits du British Museum.

Inutile de relever l'importance de cette nouvelle édition des « Nestoriana » pour l'histoire du dogme et des hérésies. D'ordinaire les traités dogmatiques nous affirment que Nestorius a enseigné l'existence de deux personnes en Jésus-Christ. Mais lorsqu'on lit des textes comme : « *Non duas personas, unam personam facimus* » (p. 196, 21) et "τὴν μὲν τῶν φύσεων ἐπήνουν (Nest.) διαίρεσιν (κατὰ τόν τῆς νάδρωπό„ τητος καὶ θεότητος λόγον) καὶ τὴν τούτων εἰς ἑνὸς προσώπου συνθφειαν- (p. 176, 15-17 ; cfr. 196, 16 ; 224, 13 etc.) on se demande s'il n'y a pas quelque chose d'exagéré dans cette assertion.

Digitized by Google

On s'étonne encore de trouver que Nestorius admet même l'expression θεοτόκος, pourvu qu'on n'en tire pas des conclusions hérétiques à savoir que la Sainte Vierge était mère de *Dieu* (dans le sens formel du mot) : *Si quis autem hoc nomen theotocon propter natam humanitatem conjunctam deo verbo, non propter parentem proponet, dicimus quidem hoc vocabulum... non esse conveniens* (Nestorius le prenait toujours au sens strict et formel)... *ferri tamen potest*, à cause de l'union du verbe avec l'humanité, qui est le *templum Dei verbi, non quia ipsa sit mater dei verbi*. (p. 167-8). De même *volentibus concessi ut pie genitricem vel particen Dei virginem nominarent, id est neque circa Apollinarii neque secundum Arii sensum, sed... propter unitionis rationem.* (p. 185; cfr. 181, 18; 184, 25 etc.)

En présence de pareils textes on se demande en quoi donc consistait l'hérésie de Nestorius (1)? — Peut-on dire que, sans le patriarche d'Alexandrie, son rival de Constantinople ne serait jamais « devenu » hérétique? En tout cas l'« Ephesinum » attend encore son historien.

D'ailleurs le décret de Théodose II n'eut pas tout le succès qu'on lui attribue. Il s'est conservé des ouvrages de Nestorius plus que n'en contient même le nouveau livre de Loofs. Il est indubitable que plusieurs sermons ou traités de Nestorius se cachent encore sous les noms d'autres pères de l'Église. Garnier avait déjà remarqué, que plus d'un fragment de Nestorius se trouve dans un sermon attribué à S. Chrysostome, ce qui l'amena à revendiquer tout le sermon pour Nestorius. Loofs prouve qu'il a été trop loin. Attiré par cette piste. Mgr Batiffol (*Sermons de Nestorius* dans la *Revue biblique*, t. IX (1900), pp. 329-53) voulut restituer à Nestorius 52 Sermons conservés la plupart sous le nom de Basile de Séleucie. Ses preuves ne sont pas péremptoires. Le seul sermon complet de Nestorius a été édité pour la première fois en 1838 par M. Becher sous le nom de S. Chrysostome (cfr. PG, t. 64, pp. 480-92). M. Loofs et presque en même temps, mais indépendamment de lui, M. Haidacher (dans la *Zeitschrift für Kathol. Theol.* t. 29 (1905) pp. 196 sq.) ont réussi à prouver la véritable provenance de cette œuvre. Sous peu le savant professeur de Salzbourg complètera encore les *Nestoriana* de M. Loofs. — Déjà on nous annonce aussi l'édition d'un autre ouvrage de Nestorius : le « *liber Heraclidis* », conservé en syriaque et retrouvé par le Dr Goossens ; la publication en est confiée à l'orientaliste M. Bedjan.

Espérons que nos connaissances sur Nestorius seront bientôt précisées par ces nouvelles trouvailles.

CHRYSOSTOME BAUR, O. S. B.

(1) Voir *ci-dessus*, pp. 506 suiv., J. MAHÉ, S. J., *Les anathématismes de saint Cyrille d'Alexandrie et les évêques orientaux du patriarchat d'Antioche.*

Digitized by Google

RITUALE ARMENORUM *being the Administration of the Sacraments and the Breviary Rites of the Armenian Church, together with the greek Rites of Baptism and Epiphany* edited from the oldest mss. by F. C. CONYBEARE, M. A., *and the East Syrian Epiphany Rites* translated by the Rev. A. J. MACLEAN, D. D.-Oxford, Clarendon Press, 1905. In-8, xxxv-536 p. Prix : 21 Sh

L'impossibilité de recourir aux textes originaux arrête encore actuellement bien des personnes désireuses de se familiariser avec les liturgies orientales. Aujourd'hui cet obstacle n'existe plus pour le rituel arménien. Ce recueil n'était jusqu'ici que très imparfaitement connu. Les traductions données jadis par J. Assemani, J. de Serpos et le Dr Issaverdenz étaient loin d'être suffisantes; elles ne s'étaient du reste guère souciées de la critique des sources. M. F. C. Conybeare, déjà connu pour ses nombreux travaux sur la littérature arménienne, vient de publier une traduction complète de ce rituel. Ce que Goar avait fait pour l'euchologe grec, il l'a réalisé pour le rituel arménien, mais d'une façon plus parfaite et surtout beaucoup plus scientifique. Sa méthode n'est pas absolument la même. Au lieu de se borner à reproduire dans sa traduction le texte officiel actuellement en usage, quitte à donner de temps en temps quelques variantes de manuscrits, il s'est attaché à représenter les rites et cérémonies sous leur forme la plus ancienne. Aussi a-t-il continuellement suivi le texte d'un très vieux manuscrit de Venise, que les Méchitaristes avaient utilisé déjà pour leur édition de 1831. C'est un euchologe transcrit en lettres onciales, datant du IXe siècle, peut-être même du VIIIe; on n'en connaît pas de plus ancien. Plusieurs autres manuscrits plus récents ont du reste fourni au savant traducteur soit des variantes intéressantes, soit même des pièces entières qui ne se trouvaient pas dans le codex de Venise.

Le rituel arménien correspond à peu près par son contenu au pontifical et au rituel dans la liturgie romaine. Il est composé d'éléments de dates et de provenances très diverses, empruntés dans le principe par l'Église d'Arménie aux chrétientés voisines. Une tradition ancienne, mais plus ou moins authentique, conservait l'indication des sources où l'on avait puisé; certains exemplaires du rituel débutent en effet par un *index* où se trouvent mentionnés, à côté des différents *ordines*, les noms de leurs auteurs et traducteurs.

La question de son compilateur n'est pas encore élucidée. Les Arméniens ont conservé son nom, *Mashtotz*, qu'ils ont appliqué depuis au recueil lui-même. Reste à savoir de quel Mashtotz il s'agit; car il a existé au moins deux personnages de ce nom. L'un vivait au Ve siècle, c'est le grand Mashtotz, plus connu sous le vocable de saint Mesrop, l'inventeur de l'alphabet arménien, le traducteur de la Bible, le réformateur de la liturgie. L'autre, moins célèbre par son activité littéraire que par ses vertus monastiques, fut patriarche d'Arménie, et mourut dans les toutes dernières années du IXe siècle. C'est à lui que certain

Digitized by Google

exemplaire du Ménologe arménien du XIVe-XVe siècle attribue l'honneur d'avoir donné au rituel sa forme définitive. M. Conybeare admet sans conteste ce témoignage peut-être un peu tardif (p. XXXI-XXXII). Mais comment se fait-il que deux auteurs anciens (cités p. XXXIII-XXXV), dont l'un fut contemporain et disciple du second Mashtotz, n'aient fait aucune mention de cette œuvre dans leur relation détaillée des principaux actes de sa vie? D'autre part c'est à l'époque du premier Mashtotz que furent traduits en arménien la plupart des canons dont se compose la première partie du rituel; c'est du moins ce qu'indique l'*index*. Il est possible que le nom de la collection date de ce temps-là.

Le *Mashtotz* débute par des cérémonies qui furent jadis très combattues par les Pauliciens. Ces hérétiques affichaient la prétention de n'observer que des pratiques d'origine apostolique. Aussi ne pouvaient-ils tolérer des rites tels que la bénédiction des églises et baptistères, le baptême des cloches et de la croix, le *matal* ou sacrifice d'animaux, le baptême des enfants. Le baptême des cloches et de la croix (*Rituale Armenorum*, p. 38-51) était l'un des usages que les Syriens eux aussi reprochaient le plus aux Arméniens. Dans une lettre à leur catholicos, le patriarche Jean qualifiait cette coutume de bizarre. Le catholicos George et, plus tard, Nersès le Gracieux justifièrent de leur mieux la pratique incriminée (*ib.* p. 51-53). D'après le dernier de ces auteurs, le culte de la croix consacrée par un rite spécial passait chez les Arméniens pour dater des Apôtres; leurs annales conservaient la mémoire des prodiges opérés par la vertu de ce signe; Nersès tirait de là cette conclusion qu'il était permis d'adorer dans la croix la puissance du Christ qui y était réputée présente, et par suite de lu donner une consécration spéciale destinée à lui communiquer au nom du Christ cette puissance divine. A la même époque, les Arméniens se voyaient également attaqués de ce chef par les Grecs de Constantinople; et Nersès répondait à l'empereur Manuel Comnène que le rite en question avait été emprunté par les Arméniens aux Grecs eux-mêmes.

Le sacrifice du *matal* (*Rit. Armen.*, p. 54-66) offrit un autre sujet de discorde perpétuelle entre Grecs et Arméniens. Une tradition très ancienne, déjà relatée au Ve siècle par S. Sahak le Grand, attribue à saint Grégoire l'Illuminateur la substitution du rite du *matal* aux sacrifices païens. La chose n'a rien que de très vraisemblable. Ces Ματάλια, que les Grecs décriaient avec beaucoup d'aigreur comme des pratiques fortement entachées de judaïsme, étaient de plusieurs sortes : l'offrande à Dieu et l'immolation d'un agneau le jour de Pâques; des sacrifices d'animaux de différentes espèces offerts le jour anniversaire des défunts pour le repos de leurs âmes; les chairs ainsi consacrées à Dieu étaient ensuite servies aux fidèles en des agapes fraternelles; ils comprenaient encore l'offrande de la dîme et des premiers fruits de la terre faite aux prêtres pour attirer les bénédictions célestes sur les récoltes et les moissons. Y avait il lieu pour les Grecs de tant se scandaliser de pareils usages? Les Arméniens assuraient précisément les

Digitized by Google

leur avoir empruntés à l'origine! Ils n'étaient du reste pas les seuls à les observer. Car on rencontre des coutumes très semblables chez les anciens Coptes, en Éthiopie, en Chaldée, voire même dans certaines contrées de l'Occident latin.

Comme beaucoup d'autres rites arméniens, l'*ordo* baptismal est d'origine grecque. Dans presque tous les rituels arméniens, au moins depuis le XIIe siècle, on trouve les cérémonies du rit byzantin : tradition du nom huit jours après la naissance de l'enfant, entrée dans le catéchuménat, renonciation au démon et profession de foi, baptême. Un exorcisme très simple, si simple même qu'on ne l'avait pas remarqué, précède l'acte de la renonciation. Comme tous les *ordines* du baptême, le rituel arménien a été rédigé pour des adultes. Il semble établi du reste que l'Arménie n'accepta qu'assez tard la pratique ordinaire du baptême des enfants; et peut-être faut-il voir là, avec M. Conybeare, une influence des idées adoptianistes. Pourtant tous ceux de ses euchologes, qui nous ont été conservés, prévoient le cas des enfants; pour eux aucun rite n'est supprimé; mais il va de soi que dans la circonstance les réponses du catéchumène au prêtre se font par l'intermédiaire du parrain. — Quelques manuscrits omettent la cérémonie initiale de la tradition du nom et celle de la purification le 40e jour. Le plus ancien, celui de Venise, est dans ce cas, et M. Conybeare croit que cette suppression a été volontaire : à l'époque où le manuscrit fut copié, l'on contestait violemment la légitimité du baptême des nouveau-nés; le rédacteur aura cru le rendre plus acceptable en supprimant des cérémonies désormais incompatibles avec cette pratique nouvelle. Cette explication parait très plausible. Il faut du reste remarquer qu'au commencement même de l'*ordo* baptismal se trouvent deux oraisons qui reproduisent presque à la lettre la formule de tradition du nom, et font par suite double emploi avec elle; comme d'autre part la coutume existait déjà au VIIIe siècle de baptiser les enfants exactement huit jours après leur naissance, *octidui baptizamur*, affirme Jean d'Odsun (Conybeare, *The Key of Truth*, p. LXXXIII, Oxford, 1898), on comprend l'inutilité de la tradition du nom au 8e jour et à plus forte raison de la cérémonie de la purification le 40e jour.

Mais, remarque M. Conybeare, l'ancien euchologe omet encore les questions et réponses qu'échangent le prêtre et le catéchumène au moment de l'immersion : nouvelle preuve, selon lui, que le copiste a modifié le texte primitif pour enlever aux détracteurs du baptême des enfants toute raison de blâmer cette pratique. — Cet argument n'a peut-être pas toute la force qu'on lui attribue. D'abord le fait relevé ici n'est pas particulier à l'ancien rituel de Venise; il se constate dans la plupart des manuscrits. A supposer ensuite que les rédacteurs aient obéi à ce mobile, on ne s'explique pas pourquoi ils ont conservé les formules bien autrement importantes de renonciation et de profession de foi qui supposent un dialogue entre le prêtre et le catéchumène... ou celui qui répond pour lui. Ne serait-ce pas plutôt que les questions

Digitized by Google

préalables à l'immersion n'existaient pas dans l'ancien *ordo?* On les trouve dans le *Mashtotz* imprimé à Venise en 1831 pour l'usage des catholiques, et aussi dans quelques manuscrits récents : «*Que demandez-vous? — Le baptême — Le demandez-vous avec sincérité? — Avec foi je demande à être baptisé... — Eh bien, qu'il soit fait selon votre foi* ». C'est là un rite parfaitement inconnu des Syriens non moins que des Grecs; il appartient à la liturgie romaine à laquelle les Arméniens l'ont probablement emprunté. Le manuel Paulicien rédigé au XVIIIe siècle s'est élevé contre cet usage : *some aborted from the gospel... ask of an unbelieving baptismal father who is a false witness brought forward, as it were a profession of faith, saying to him : « What does the catechumen seek, o witness? » And he makes answer and says : « Faith, hope, love and baptism ». How then, reader, art thou not ashamed?... (The Key of Truth*, c. 3, éd. Conybeare, p. 77). Mais on ne peut conclure de là que l'usage soit bien ancien. Au surplus la phrase incriminée n'est pas dans les euchologes cités plus haut; mais elle se trouve textuellement dans un manuscrit récent de la Propagande, utilisé par Assemani et que M. Conybeare n'a pas mentionné : *Hic interrogat sacerdos patrinum dicens : Quid quaerit infans iste? Dicit patrinus : Fidem, spem, charitatem, baptismum, baptizari et iustificari, liberari a daemoniis et servire Domino* (Assemani, *Codex liturgicus*, t. II, p. 208; Denzinger, *Ritus Orientalium*, t. I, p. 395).

M. Conybeare ne s'est pas borné à traduire purement et simplement le texte du rituel. A la suite de chaque section il a groupé des documents fort intéressants empruntés à la littérature patristique arménienne et servant utilement à reconstituer l'histoire de chacun des rites en particulier. A la suite de l'*ordo* du baptême il donne le texte d'un sermon inédit du VIe ou VIIe siècle où sont brièvement commentées les cérémonies du baptême. Il y est question du baptême reçu *in mortem Domini*, de la triple immersion, figure traditionnelle de l'ensevelissement du Seigneur... Dans un manuscrit récent, ajoute le traducteur, ce sermon a subi de nombreuses interpolations, « dans l'intérêt du baptême trinitaire (p. 106) ». L'auteur veut-il insinuer que les Arméniens ne connaissaient pas primitivement le précepte trinitaire tel qu'il est exprimé par saint Matthieu, c. 28, 19? On se rappelle sa thèse favorite Quoi qu'il en soit, il paraît certain que les Arméniens ont connu dès le principe ce verset de l'Évangile. Les Pauliciens eux-mêmes s'y conformaient. Et pour ce qui est du Nouveau Testament arménien, puisque c'est sur un original syriaque, soit le Diatessaron, soit un manuscrit des quatre évangiles séparés, que Mesrop a composé sa version, il y a tout lieu de croire que le verset en question s'y trouvait : car M. F. C. Burkitt a montré que le Diatessaron et sûrement les manuscrits des quatre évangiles ont connu le précepte trinitaire (Burkitt, *Evangelion da Mepharreshe*, [*old syriac*] *version of the four Gospels*, 1904, t. II, p. 153, 160, 171)

Digitized by Google

Comme supplément à l'ordre baptismal, M. Conybeare a eu l'excellente idée de publier un texte corrigé, et probablement définitif, de l'ordo byzantin dont, on l'a vu, l'arménien dépend en grande partie. L'œuvre si précieuse de Goar gagnerait encore à être soumise tout entière à ce travail de critique. M. Conybeare a revu les deux manuscrits Barberini, du VIIIe siècle, et Bessarion (à Grotta-Ferrata), dont Goar s'était déjà servi ; il ajoute les diverses leçons de trois autres euchologes de Grotta-Ferrata des Xe et XIe siècles. Il a fait de même pour le rite de la bénédiction de l'eau, le jour de l'Épiphanie, rite qui dans les manuscrits suit d'ordinaire l'*ordo* du baptême. — Pour suivre en cela le manuscrit Barberini du VIIIe siècle, M. Conybeare a renvoyé tout à la fin une pièce importante qui a trait au baptême : elle a pour titre Ἀπόταξις καὶ σύνταξις γενομένη ὑπὸ τοῦ Ἀρχιεπισκόπου τῇ ἁγίᾳ παρασκευῇ τοῦ Πάσχα, et contient le cérémonial très détaillé de la renonciation au démon et de la profession de foi. Goar l'avait déjà reproduite d'après le même manuscrit, mais il avait eu l'excellente idée de l'intercaler entre les rites du catéchuménat et ceux du baptême proprement dit. C'était là sa place ancienne. Cela est si vrai, que le rituel du catéchuménat, sous la forme que lui donnent les manuscrits, n'est dans sa seconde partie (celle qui concerne la renonciation et la confession de foi) que la réduction de la pièce antique conservée comme une relique dans l'euchologe du VIIIe siècle. On n'en a retenu que le début et la fin. Après l'admonition ἀποδύσασθε καὶ ὑπολύσασθε, qui se retrouve dans la rubrique moderne καὶ ἀποδυομένου καὶ ὑπολυομένου τοῦ βαπτιζομένου, venait une courte homélie où était expliquée la double cérémonie de l'abjuration et de la confession de foi, conformément à la prescription ancienne conservée au livre VII des *Constitutions apostoliques* (ch. 40). Puis sur l'injonction expresse de l'évêque, le candidat prononçait ses premiers engagements ; c'est l'évêque qui parlait le premier : Ὅ λέγω, τοῦτο καὶ ὑμεῖς λέγετε· Ἀποτάσσομαι τῷ σατανᾷ, détail qui rappelle les antiques règlements ecclésiastiques, le *Testamentum Domini* en particulier ; le rituel byzantin ne l'a pas conservé intact ; il indique seulement que le catéchumène, ou son parrain, répète la formule à la suite du prêtre. M. Dmitrievskij mentionne toutefois un euchologe du Xe siècle, le codex 958 du Sinaï, qui a retenu la forme ancienne : Ὁ ἱερεὺς λέγει· Ὡς λέγω, λέγετε· Ἀποτάσσομαι..., et la suite qui est parfaitement conforme au texte ancien tandis que l'*ordo* actuel a simplifié et quelque peu modifié le dialogue entre le prêtre et le catéchumène (Dmitrievskij, *Euchologia*, Kiev, 1901, p. 25-26). La cérémonie se terminait jadis par une seconde homélie, l'admonition ἐνδύσασθε καὶ ὑποδύσασθε, et l'oraison *Dominator Domine voca*, laquelle termine encore aujourd'hui le rituel du catéchuménat. Un autre manuscrit du XIe siècle, cod. 959 du Sinaï, également cité par M. Dmitrievskij (*Ib.*, p. 59), enlève toute espèce de doute, s'il en existe encore, sur la place exacte qu'occupait l'ancien rituel de la renonciation. Cette ἀπόταξις καὶ σύνταξις porte comme dans le manus-

Digitized by Google

crit Barberini l'indication du Vendredi Saint, τῇ ἁγίᾳ παρασκευῇ; mais la pièce se termine par ce détail fort intéressant : ἐν δὲ τῷ ἁγίῳ σαββάτῳ γίνεται ἅπασα ἡ ἀκολουθία τῶν ἁγίων βαπτισμάτων, ἀπὸ τοῦ Ὁ εὔσπλαγχνος καὶ ἐλεήμων Θεός, μέκρι τέλους; c'est-à-dire que l'on supprimait la fin de l'*ordo* actuel du catéchuminat, pour commencer par la première oraison, Ὁ εὔσπλαγχνος, de l'*ordo* baptismal proprement dit. — Dans sa rédaction la plus ancienne, le rituel arménien suit la forme primitive de l'euchologe grec : le prêtre commande au catéchumène de se tourner vers l'occident, et l'adjure trois fois de dire, Je te renonce, Satan, etc. (*Rit. Armen.*, p. 92).

Au sujet de la bénédiction de l'eau le jour de l'Épiphanie, signalons une excellente étude comparative sur le texte de l'hymne de triomphe et de joie, Δοξάζομέν σε δέσποτα... σήμερον γὰρ ὁ τῆς ἑορτῆς ἐπέστη καιρός, qui passa d'un original grec dans presque tous les rites orientaux, en particulier en Arménie vers l'an 440. C'est une composition probablement antérieure à l'institution de la fête de la Nativité, distincte de celle du baptême de Notre-Seigneur (ou Épiphanie) : l'addition ἐν γὰρ τῇ προλαβούσῃ ἑορτῇ (la Nativité) νήπιόν σε ἴδομεν ὄντα, ἐν δὲ ταυτῃ τῇ ἑορτῇ (le Baptême) τέλειόν σε ὁρῶμεν ὄντα (p. 432) est particulière à un manuscrit de Messine et n'est certainement pas primitive.

Dans l'introduction à son édition du manuel paulicien (*The Key of Truth*, p. CLXXXIX-CXC), M. Conybeare avait cru pouvoir établir un rapport de dépendance entre le rituel des ordinations des Arméniens orthodoxes, et les cérémonies du baptême en usage chez les Pauliciens, qu'il tenait pour beaucoup plus anciennes. Il paraît avoir abandonné cette idée Car il reconnaît à présent que les rites pauliciens, ceux de l'initiation baptismale en particulier, n'ont aucun parallèle dans le recueil arménien. Avec quelques traces d'erreurs théologiques en plus, les rites arméniens ne diffèrent guère des rites byzantins dont ils découlent en grande partie (*Rit. Armen.*, préf., p. VI).

Depuis le Concile de Florence, les Arméniens ont adopté pour l'ordinal beaucoup de rites romains, la porrection des instruments et les bénédictions spéciales des ordres mineurs, portiers, exorcistes, acolytes, toutes choses inconnues des Orientaux. Puisqu'il s'est proposé de reconstituer autant que possible le *Mashtotz* primitif, M. Conybeare a bien fait de suivre les anciens manuscrits, sans tenir compte de ces additions de date plus récente Par contre le rite de l'onction des malades a disparu ; cependant son existence est attestée par Jean d'Odsun au VIIIe siècle (Canons du Concile de Manazkert de 719) ; il est tombé depuis en désuétude, au moins chez les Arméniens séparés de Rome. Il y avait peut-être lieu de reproduire au moins le texte qu'a publié Denzinger d'après un *Mashtotz* du XVe siècle appartenant à la bibliothèque Barberini (anc. Or. 89).

Cent autres particularités intéressantes seraient à relever dans le rituel arménien qu'à présent nous pouvons si facilement connaître. Mais il convient de mentionner certains autres documents que

Digitized by Google

M. Conybeare ajoute en appendice, et qui sont de grande importance pour l'histoire de la liturgie. A la cérémonie de la bénédiction de l'eau se rattache, dans la présente publication, les interminables offices de la fête de l'Épiphanie selon le rit nestorien. La traduction est du Dr A. J. Maclean. Le nom de M. Conybeare reparaît avec le bréviaire, le lectionnaire et les calendriers arméniens qui occupent les dernières pages du livre. Le bréviaire (il ne s'agit que de la portion fixe du service divin) était connu dans ses grandes lignes par une description détaillée, mais très oubliée, que le cardinal Bona avait insérée dans son *De divina psalmodia* (c. XVIII, § 15, *Opera omnia*, éd. 1694, p. 554-555). La nouvelle traduction complète ces renseignements. Toutefois on voit difficilement l'endroit exact de l'office où prennent place les sections du psautier, qui, selon Bona, se disaient toutes chaque jour, au moins dans les monastères, tandis qu'on ne les récitait qu'une fois la semaine dans les autres églises. L'office de l'aurore conserve encore le *Gloria in excelsis*, qui porte le titre « Hymne de gloire à l'honneur de la Trinité, chanté au saint concile de Constantinople »; il est suivi, comme dans le *Codex Alexandrinus*, de plusieurs versets qui forment sa finale dans la liturgie grecque, et qui passent dans la tradition arménienne, pour avoir été « chantés au concile d'Éphèse » (*Rit. Armen.*, p. 456). Le commentaire du bréviaire écrit par Jean d'Odsun au VIIIe siècle (*ibid.*, p. 488-496) montre bien que les prières correspondant à nos heures de Prime et de Complies sont d'adoption postérieure à l'organisation primitive de l'office arménien. — La question du lectionnaire était fort embrouillée; M. Conybeare fournit de nouveaux documents fort anciens qui aideront à la démêler; il en ressort clairement qu'on ne connaissait rien jusqu'à présent de l'ancien lectionnaire arménien. Cette portion du livre de M. Conybeare est donc une véritable révélation Ce lectionnaire est d'autant plus intéressant qu'il reproduit l'antique lectionnaire de l'Église de Jérusalem, dont la vierge Éthéria nous a conservé quelques fragments dans la relation de son *Itinerarium ad loca sancta*.

On ne saurait du reste trop insister sur le mérite et la valeur de la publication prise dans son ensemble. La traduction des textes liturgiques et des nombreux textes patristiques qui les accompagnent, représente déjà une somme immense de travail. La peine que s'est imposée l'auteur pour réunir et choisir ces textes est peut-être moins apparente; toutefois elle se laisse aisément deviner. C'est un motif de plus d'exprimer hautement la reconnaissance à laquelle l'auteur s'est acquis tant de droits. Puisse-t-il trouver parmi les orientalistes de zélés imitateurs qui ne dédaigneront pas de contribuer pour leur part à mieux faire connaître les anciennes liturgies.

DOM P. DE PUNIET, O. S. B.

Digitized by Google

Vie et office de sainte Marine. Textes latins, grecs, coptes, arabes, syriaques, éthiopien, haut-allemand, bas-allemand et français, publiés par LÉON CLUGNET, avec la collaboration de MM. E. BLOCHET, I. GUIDI, H. HYVERNAT, F. NAU et F.-M.-E. PEREIRA. *(Bibliothèque hagiographique orientale*, éditée par LÉON CLUGNET.) Paris, Picard et fils, 1905. In 8 de XL-298 p. Prix : F. 10.00.

C'est une œuvre collective que ce titre nous annonce, et les noms des six collaborateurs sont bien faits pour nous prévenir en faveur de son mérite scientifique. Cependant ni le titre assez détaillé du volume, ni les noms propres qui en synthétisent la paternité ne nous disent toute la richesse de son contenu. De fait, indépendamment d'une savante *introduction* historique et critique, du *supplément*, des *appendices* et de nombreux fragments, il renferme plus d'une trentaine de copies ou recensions de la *Vie de sainte Marine*, qui se répartissent, dans la tradition manuscrite de neuf langues différentes, sur un espace de dix siècles, du VIIIe au XVIIIe. Il y a cinq textes latins, six textes grecs, deux textes coptes, trois textes arabes, deux textes syriaques, deux textes en haut-allemand et deux en bas-allemand, neuf textes français et un texte éthiopien.

Assurément, les pièces de cette curieuse et riche mosaïque d'hagiographie orientale, considérées soit en elles-mêmes, soit dans la forme où elles nous sont ici présentées, paraîtront de valeur fort inégale; et, de plus, l'agencement de l'ensemble ne répond pas à l'idéal du genre. Ainsi, les connaisseurs regretteront, avec M. Clugnet, que, découverts à des époques diverses et imprimés une première fois, pour la plupart, dans une publication périodique, les textes n'aient pas pu être classés dans un ordre rigoureusement méthodique et objectif. On comprendra d'ailleurs qu'il n'ait pas été question d'établir la filiation ni des manuscrits latins ni des manuscrits grecs, parce que les listes que nous en possédons sont encore trop incomplètes.

Mais à côté de désidérata moralement inévitables, il y en a peut-être d'autres, auxquels quelques efforts et un plan commun, fruit d'une entente préalable entre les collaborateurs, eussent obvié. Nous rencontrons tout d'abord, dans le volume, trois textes latins, échantillons choisis des trois séries principales auxquelles se ramènent les onze manuscrits de la Bibliothèque nationale; et à la suite des trois textes vient l'indication détaillée et très soigneuse des variantes fournies par les huit autres manuscrits, ceux-ci étant dépouillés successivement et un à un. Combien il serait préférable, à mon sens, que ces recueils de variantes eussent été fondus ensemble pour les manuscrits de chaque recension et placés au bas du texte auquel ils se rapportent! Cette disposition n'eût coûté à l'éditeur qu'un travail supplémentaire assez léger, et ses avantages pour le lecteur sautent aux yeux. Quant aux copies grecques, puisqu'il ne s'agissait pas de donner une édition critique basée sur la confrontation des divers témoins, pourquoi

Digitized by Google

M. Clugnet a-t-il introduit dans le corps du texte les corrections jugées opportunes, en reportant à la marge la leçon réputée fautive? En pareil cas, le procédé contraire me semble assez naturellement indiqué; et c'est bien celui qu'ont suivi plusieurs des collaborateurs : M. Hyvernat, pour le copte; M. Blochet, pour l'arabe du *Synaxaire alexandrin*, et aussi, en partie, M. Nau, pour le syriaque. D'ailleurs, n'est-ce pas celui que M. Clugnet lui-même avait adopté pour le latin?

Les textes en haut-allemand et en bas allemand offrent, sous certains rapports, un intérêt tout spécial. Mais c'est dommage — est-il besoin de le dire? — qu'on ait dû se contenter de les emprunter à des éditions imprimées. Cette remarque s'applique surtout au premier texte haut-allemand, « reproduit d'après Carl Schröder, qui l'a, de son côté, tiré de la plus ancienne édition des *Leben der Heiligen*, en a amélioré l'orthographe et a adopté une ponctuation plus régulière ». Qui ne comprend immédiatement ce que ces « améliorations » peuvent enlever à nos vieilles légendes de leur autorité documentaire et aussi de leur charme littéraire? Pour l'impression des deux textes syriaques, dont l'un, fourni par le fameux palimpseste du Sinaï, remonte à l'an 778, j'eusse souhaité le choix d'un caractère comportant l'emploi des points diacritiques.

Inutile de relever ici la singulière distraction de M. Blochet, affirmant qu' « en syriaque Marinâ signifie notre maître », puisque, dans un autre endroit du recueil, une note aussi précise qu'autorisée, de M. Guidi, rétablit la vérité.

L'*Introduction*, due à la plume de M. Clugnet, est digne de la plus sérieuse attention. Elle vise à dégager de l'ensemble des pièces un noyau de données, à tout le moins plausibles, sur la vie et sur le culte de sainte Marine. Pour ce qui est du culte, on constatera avec étonnement combien il fut répandu au moyen âge tant en Orient qu'en Occident, notamment chez les Maronites, chez les Arméniens, à Venise et à Paris. Touchant cet objet les détails sûrs et circonstanciés abondent. S'il s'agit de l'histoire même de la sainte, la vérité est moins aisée à démêler au milieu des divergences et des contradictions des biographes. De tous les textes que nous connaissons, ce sont les latins qui se présentent sous la forme la plus simple et vraisemblablement la plus proche des origines; après eux, viennent les versions grecques et syriaques. Les biographies coptes, arabes et éthiopienne sont postérieures et procèdent du grec métaphrastique. Plus récentes encore sont les légendes en vieux français, en haut-allemand et en bas-allemand. D'ailleurs, même nos textes latins se révèlent comme dérivés d'une source grecque, qui n'a pas été conservée : impossible d'expliquer autrement la présence de certains termes, que le traducteur ou paraphraste s'est borné à transcrire, ne les comprenant peut-être pas; tels *pandochium* et *pandochius*. Aussi bien serait-il prématuré de vouloir prononcer sans appel sur l'autorité respective des documents ou sur les résultats d'un examen comparatif. M. Clugnet, s'ap-

Digitized by Google

puyant principalement sur les manuscrits latins, croit pouvoir émettre comme probables ces conclusions : « En résumé, notre sainte aurait vécu au ve siècle ; elle serait syrienne, et c'est le monastère de Kanoubine qui aurait été le théâtre de ses austérités ; enfin, la date exacte de sa fête serait le 17 juillet, jour où elle a dû mourir. » Pour moi, je l'avouerai : en dépit de la critique si pénétrante et si minutieuse du savant hagiographe, j'ai peine à ne pas me rallier, aujourd'hui encore, à l'attitude, toute de prudence et de doute, du bollandiste Sollier : « Praeter acta in vitis Patrum relata, dubia omnia sunt quae hanc Sanctam circumstant ; nam quis verus ejus natalis seu obitus dies fuerit, ubi terrarum degerit, quo saeculo vixerit, hactenus satis incertum est. »

J. FORGET.

Sévère, patriarche d'Antioche (512-518). Textes syriaques publiés, traduits et annotés par M.-A. KUGENER. 1re partie : *Vie de Sévère, par Zacharie le Scholastique*. 2e partie : *Vie de Sévère, par Jean, supérieur du monastère de Beth-Aphthonia*, avec divers textes syriaques, grecs et latins. (*Patrologia orientalis*, tome II, fasc. 1 et 3.) Paris, Firmin-Didot. 2 vol. in-8, 116 et 196 p. Prix : F. 4.35 et 7.35 pour les souscripteurs.

Sévère d'Antioche fut, au début du vi^e siècle, un des protagonistes les plus en vue du monophysisme. Il a donné son nom à une faction importante de cette secte multiforme ; et, pour tous les monophysites, ce nom reste toujours entouré d'une brillante auréole de science et de sainteté. Son histoire est par là même un des chapitres les plus instructifs de l'histoire religieuse de l'Orient à cette époque.

On en connaît depuis longtemps les faits principaux ; mais on ne s'était guère préoccupé encore d'en explorer attentivement les sources authentiques. C'est que, jusqu'à ce jour, elles n'ont été abordables qu'à de rares spécialistes. Cachées, pour la plupart, sous la poussière des bibliothèques, elles existaient surtout en syriaque. On devra savoir d'autant plus de gré à M. Kugener de les avoir enfin, au prix d'un labeur aussi opiniâtre qu'intelligent, mises à la portée du commun des historiens.

Deux beaux fascicules, sur trois qui nous sont promis, ont paru. Ils nous livrent, en syriaque et en traduction française, deux anciennes *Vies* de Sévère, qui ont été écrites en grec, mais dont le texte original est perdu. La première, de Zacharie le Scholastique, emprunte une valeur spéciale à cette circonstance, que Zacharie a vécu pendant des années dans l'intimité de son héros, avec qui il a étudié la grammaire et la rhétorique, à Alexandrie, et le droit, à Beyrouth. Lui-même

Digitized by Google

nous déclare qu'il s'est proposé, en racontant les faits et gestes de son ami, de le défendre contre l'accusation calomnieuse d'avoir d'abord pratiqué les superstitions du paganisme. Malheureusement, ces pages, très circonstanciées et très intéressantes, remplies de détails vus et vécus, ne retracent que la jeunesse studieuse et la carrière monacale de celui à qui elles sont consacrées ; elles s'arrêtent au moment où il vient d'être élevé à la dignité de patriarche.

Il en va autrement de la seconde *Vie*, celle qui a pour auteur Jean, abbé du monastère de Beith-Athphonia. Postérieure à la précédente, à laquelle elle fait allusion plus d'une fois, elle embrasse toute l'existence de Sévère, y compris son installation sur le siège d'Antioche à la place de Flavien déposé et exilé, les efforts de son prosélytisme sous forme de prédications et d'écrits, ses entreprises multiples, soutenues par la faveur de l'impératrice Théodora, et enfin les circonstances qui le contraignirent de quitter, à son tour, le siège patriarcal et d'aller mourir dans la retraite. Cette biographie nous renseigne avec une grande précision sur la nuance du monophysisme de Sévère, sur son opposition irréductible au concile de Chalcédoine, sur les arguments et autres moyens de polémique qui lui furent familiers. On y verra d'ailleurs que le biographe partageait les mêmes opinions. Elle fournit en outre la rectification d'une méprise dans laquelle sont tombés les meilleurs historiens de la littérature syriaque. M. Duval, à la suite de plusieurs autres, parle d'une *Vie de Sévère* composée par Jean Bar Aphtonia. Il vise sans aucun doute l'œuvre que nous avons sous les yeux ; il confond donc Jean Bar Aphtonia avec Jean, abbé du monastère de Beith-Aphthonia. Que cette identification soit complètement erronée, on s'en convaincra facilement, en considérant ce qui est dit ici de la mort de Jean Bar Aphtonia et de ses rapports avec le patriarche monophysite.

Dans le second volume, comme appendice et complément des deux récits biographiques, on trouvera une riche collection d'extraits et de notices relatifs à Sévère. Il y en a en syriaque ; il y en a aussi en grec, en latin et en arabe. Les documents syriaques et grecs sont de loin les plus nombreux ; et dans la première catégorie, on remarquera surtout des extraits de Pseudo-Zacharie le Rhéteur, de Jean d'Asie et de Michel le Syrien, et dans la deuxième, les *Actes* du concile de Constantinople de 536.

La valeur scientifique de la publication de M. Kugener ressort déjà de ces indications sur son contenu. Mais elle emprunte un beau relief et un surcroît très appréciable à la méthode de l'éditeur et à la parfaite compétence qu'il déploie dans toutes les parties de son travail.

L'œuvre de Zacharie le scolastique avait déjà été publiée par Spanuth, en 1893. En reproduisant cette édition, faite avec beaucoup de soin et aujourd'hui épuisée, M. Kugener l'a minutieusement collationnée avec le manuscrit d'où elle avait été tirée, et il a pu y apporter quelques améliorations. Quant à la *Vie* écrite par l'higoumène Jean,

Digitized by Google

elle n'avait jamais vu le jour. Le texte en a été établi d'après les deux manuscrits de Berlin et de Londres, avec préférence, en général, du manuscrit de Berlin, qui est à la fois le plus ancien et le mieux conservé.

Du reste, étant donné l'état actuel des sources, ni la lecture ni l'interprétation des deux biographies n'étaient toujours faciles. Et parce que, de part et d'autre, il s'agit de la version syriaque d'un original grec qui a péri, la tâche réclamait un syriacisant doublé d'un helléniste, tel qu'est M. Kugener. Aussi bien là est, si je ne me trompe, le secret du mérite propre de cette édition : non seulement l'éditeur a, sans peine et plus sûrement que bien d'autres ne l'eussent fait, interprété tant de vocables et de tours grecs qui ont passé tels quels dans la version syriaque ; mais il a dû assez souvent essayer de rétablir, par voie de conjecture, la teneur primitive de passages douteux ou obscurs dans ses manuscrits, et de cette méthode, appliquée avec prudence et pénétration, sa critique textuelle et son exégèse ont largement bénéficié. Ce n'est pas à dire, assurément, qu'il soit parvenu à éliminer toutes les difficultés ; lui-même n'eut jamais prétention si téméraire. Du moins devra-t-on reconnaître qu'il a réussi à diminuer notablement le nombre de celles qui restent à résoudre. C'est assez pour qu'il ait mérité et que nous lui adressions nos vives et reconnaissantes félicitations.

Ajoutons cependant que les corrections de détail qu'il indique pour le syriaque ne s'imposent pas toutes avec une égale évidence. Dans certains cas, où ses suppositions paraissent plus douteuses, on pourra regretter qu'il les ait introduites dans le texte, plutôt que de se borner à les consigner en marge, ce qu'il n'a fait qu'exceptionnellement.

La traduction française vise avant tout, comme de raison, à l'exactitude, et non à l'élégance ; mais peut-être qu'un Aristarque méticuleux y relèverait, çà et là, quelques négligences auxquelles le souci de serrer de près l'original semble étranger. Il y a aussi telle innovation orthographique dont je ne parviens pas à saisir la raison. Je sais bien qu'il est assez de mode, presque de bon ton, pour certains savants contemporains, de ne jamais reculer devant un néologisme. Mais encore faudrait-il que chaque cas se justifiât par une utilité quelconque. Or, quelle utilité, je vous prie, à écrire constamment, par exemple, *scholastique*, au lieu du traditionnel et banal *scolastique ?* Je m'avise du reste, après avoir fait cette remarque, qu'ici il pourrait bien y avoir archaïsme plutôt que néologisme.

Un mot, pour finir, de l'exécution matérielle et de l'aspect extérieur des deux petits in-8°. Ils se présentent fort bien et vous ont un air d'élégante aisance qui prévient en leur faveur. Les caractères syriaques, aussi bien que les caractères romains, sont d'une parfaite netteté, sauf que parfois, mais rarement, le *lomad* a une tendance à se rapprocher du *'e*. De plus, en faisant figurer sur la même page le texte et la traduction,

Digitized by Google

on a adopté une disposition dont les avantages seront appréciés. En revanche, je constate avec étonnement que, dans la collection à laquelle elles se rattachent, ces deux parties d'une même publication totale seront séparées par je ne sais quoi, et sans nul doute par une œuvre absolument disparate : la première est, en effet, étiquetée : « Tome II, *fascicule 1* », et l'autre : « Tome II, *fascicule 3* ». L'examen de la pagination, laquelle passe directement de 116 à 205, me confirme dans mon étonnement. A ce compte, la troisième partie *(Introduction, commentaire et index)*, que M. Kugener nous annonce et que nous lui demandons de ne pas nous faire attendre trop longtemps, pourrait bien se trouver reléguée à une 5e ou 6e place, peut-être même renvoyée à un *Tome III*. Ce sont apparemment des considérations économiques qui ont amené MM. les directeurs de la *Patrologia Orientalis* à une combinaison de ce genre ; elle est certes regrettable en soi, et je serais bien surpris si M. Kugener lui-même ne la regrettait pas. — Autre désidératum : j'ai beau examiner tour à tour chacun des deux fascicules imprimés : ni sur la couverture ni sur la première page je ne découvre de date d'impression. Eh bien, je le dirai sans détour : c'est là un procédé mercantile qui tend à se généraliser depuis quelques années, mais qui me paraît peu digne de la maison Firmin-Didot. Je le passerais à peine à des librairies de second ou de troisième ordre, dont les productions ont sans doute, comme certaines femmes, la sotte prétention de rester toujours jeunes, parce qu'elles cachent soigneusement leur âge. Quand donc les hommes compétents s'uniront-ils dans une protestation et une réaction unanimes contre un abus qui prive, sans parler des bibliographes, tous les travailleurs et tous les lecteurs sérieux d'une indication aussi précieuse qu'elle est facile à fournir ?

Ces détails, purement matériels et extrinsèques, sur lesquels je me reprocherais de trop insister, ne m'empêcheront évidemment pas de proclamer que le *Sévère Patriarche d'Antioche* fait honneur à son imprimeur. Mais il fait surtout honneur au jeune orientaliste à qui le monde savant en sera redevable. Cette publication constitue dès maintenant, elle constituera davantage encore lorsqu'elle aura été complétée, une source de première importance et désormais indispensable pour l'histoire du monophysisme. On ne pourra plus écrire ou discourir sur cette matière sans consulter fréquemment les *Textes syriaques publiés, traduits et annotés* par M. Kugener.

J. Forget.

Henry Osborn Taylor, *The classical heritage of the middle Ages.* New-York, Macmillan Company, 1901. In-8, xv-400 pp. Sh. 1,75.

Dans cette étude de vaste envergure, H. O. Taylor entreprend d'abord de nous expliquer la transformation de l'homme païen en

Digitized by Google

chrétien. Le païen de l'époque impériale, concrétisant en sa personne les aspirations du Grec et du Romain classique, recueillit les idées religieuses des deux et les transforma. L'esprit pratique du Romain se maria avec l'imagination constructive et esthétique du Grec : l'ordre voulu par le premier devint en quelque sorte la réalisation de la ἁρμονία rêvée par le second. Le Grec cependant perdit au change; la noblesse et la pureté de ses arts plastiques et littéraires fut ravalée, la philosophie se restreignit à la morale, la religion devint plus universelle, plus accueillante, et partant moins pure. Se pliant désormais aux circonstances, le Grec perdit la sincérité de ses émotions en littérature : la vigueur et le naturel de l'Iliade ont disparu. A ce tournant de l'histoire, les Romains restaient seuls pour recueillir l'héritage des générations antérieures. Or par suite du conflit des principes et des aspirations diverses que le Romain devait désormais concilier, le paganisme sentit les dernières sources de son inspiration se tarir, le charme de son expression disparaître ; il lui devenait impossible de constituer une unité vivante.

Alors arrive le Christianisme, débordant de foi naïve et de sincère amour. Il entre en scène avec beaucoup d'indépendance : c'est avec circonspection qu'il recueille l'héritage des principes de droit, d'art et de littérature classiques. S'il en accepta le mécanisme et les productions, il en modifia rigoureusement l'esprit et, dans sa norme de vie pratique, en rejeta totalement l'application. Sans doute des hommes comme Ambroise, Synesius de Cyrène, Denys l'Aréopagite, Cyrille d'Alexandrie, reprirent certains textes et certaines conceptions d'œuvres morales païennes ; même, pendant toute la durée des quinze premiers siècles du christianisme, on resta en proie à une véritable rage d'interprétation allégorique; mais cet allégorisme à outrance ne fut qu'un indice de vitalité, propre aux religions conservatrices. Ce fut le cas du paganisme, et même celui du judaïsme. Le Christianisme reprit la tradition, par routine d'abord, par tactique ensuite. Il trouva dans cette manœuvre une arme apologétique, déjà fort bien maniée par les Alexandrins Clément et Origène et par Justinien et Tertullien. Le mysticisme profita de cette confusion voulue du mystérieux et du merveilleux, du symbole et de la réalité. La littérature et l'art du moyen âge s'en inspirèrent, jusqu'au jour où les nations du Nord, jeunes et matérialistes, placèrent le *Roman de la Rose* à côté de la *Divine Comédie*, et s'affranchirent de ces systèmes et de ces procédés.

Sur un autre terrain encore, le Christianisme eut à lutter vigoureusement. Il lui fallut implanter l'idée du vrai savoir, de la vraie beauté, du véritable amour. Pour défendre le dogme, il fallait déterminer une méthode et une terminologie. Le choix fut fixé par les circonstances entre la tendance philosophique grecque et la tendance juridique romaine, et le ton fut donné en général par les Orientaux. Au IVe siècle, le Stoïcisme épuré et le Néo-Platonisme prévalurent. Dès le IXe siècle, lorsque la systématisation des divers éléments philosophiques, recher-

Digitized by Google

chés par le chrétien dans l'héritage antique, s'impose, Aristote est le guide favori. Quant à l'essence de la beauté et de l'amour, le Christianisme n'envisage plus que le but final, sans condamner l'affection pour les biens terrestres. Avec cette conception, la vie chrétienne parfaite trouva son idéal dans la vie monastique; de simple dilettantisme, l'ascétisme devint une condition de la vertu et de la sainteté. Cette idée-là est due uniquement au génie du Christianisme. Il y eut pour le monachisme oriental un véritable engouement, accentué encore par l'horreur règnante pour la luxure et le péché. La vie contemplative, mieux adaptée aux conditions de la nature humaine, pouvait désormais satisfaire autant le cœur que l'esprit et créer une vie ascétique plus abordable que le Βίος θεωρητικός d'Aristote et de Boèce. Aussi l'Occident, plus raisonneur et plus positif, fut entraîné de bonne heure, non plus comme une cohue rêveuse, mais comme une force disciplinée où chaque individu avait sa direction propre et sa journée remplie. Les exposés pratiques de Benoît furent le levier puissant de ce mouvement désormais continu.

C'est ainsi que se distinguent nettement les deux grands legs laissés au Moyen Age par les époques de transition, c'est-à-dire les deux interprétations du Christianisme, l'une en formules doctrinales, l'autre en un genre de vie. La terminologie de la philosophie grecque fit partie intégrante de la première; la seconde ne fut complète que lorsqu'elle fut exclusivement chrétienne. Dans cette œuvre d'épuration, le rôle de l'Occident fut de modifier et d'étendre les essais de l'Orient. Voilà comment s'est transformé l'homme païen en chrétien.

Dans les chapitres VIII-X, l'auteur expose, avec la même largeur de vue, la même érudition, toutes les opérations de triage, de conversion, de création, auxquelles le moyen âge soumit l'héritage littéraire et artistique du monde classique : la mise à contribution du grec et du *sermo plebeius* pour spiritualiser le latin, l'adaptation de tous les genres de prose aux nécessités de la polémique et de l'enseignement, les réformes en poésie, en architecture, où l'art gothique représente l'idéal chrétien par excellence. Enfin, nous assistons à la décadence de la peinture et de la sculpture antiques L'auteur conclut que l'art chrétien, tout comme la littérature, trouva des sujets nouveaux, non des formes nouvelles.

Sans entrer avec l'auteur dans des discussions de nature dogmatique, notons la fréquence d'opinions erronnées et de locutions équivoques. M. Taylor — pour employer un mot qui lui est cher — « semble » mettre dans l'esprit des « premiers chrétiens » une confusion entre le mariage et la luxure (p. 179); il « semble » aussi déduire le dogme de la Trinité et la croyance à l'a hiérarchie céleste, du Néo-Platonisme ou d'un judaïsme pénétré d'influences persanes (pp. 76-86). Il ne parvient pas à dissimuler son aversion pour les reliques (p. 275), pour les miracles (p. 191); il ne sait se prononcer entre la valeur littéraire ou réelle des prophéties (p. 101); il fait naître des équivoques en ne distinguant point la *lex amoris* de la *lex timoris*, la foi comme telle

Digitized by Google

et la « foi sans les œuvres » (p. 73). Nous avons à regretter des rapprochements comme *imagination* et *foi* (p. 86), *christianizing* et *barbarizing* (pp. 203, 213, 348), *adoration* et *images* (p. 344 (2).

L'on voit néanmoins que l'auteur a voulu être impartial et loyal, mais il n'a pas saisi que son sujet touche à la fois à la théologie et à l'histoire et que, dans l'interprétation de bon nombre de sources, il fallait accorder autant d'attention aux discussions et aux interprétations confessionnelles qu'aux hypothèses historiques. Ce défaut n'est pourtant pas de nature à compromettre la valeur ou l'intérêt de l'ouvrage. Travail de vulgarisation avant tout, le livre n'en a pas moins toutes les allures d'une étude de première main, où l'idée maîtresse est originale et où les aperçus neufs abondent. S'il n'y a pas de thèse se poursuivant d'un but à l'autre de l'ouvrage, l'on ne peut que s'en réjouir, car l'objectivité y gagne. Le choix qui guida le chrétien dans la reprise des éléments de l'héritage antique fut un facteur d'ordre psychologique exclusivement. D'après M. O. Taylor, ce fut un sentiment nouveau entraînant le monde dans une philosophie, une morale, une esthétique nouvelles. C'est la façon hâtive, désordonnée, parfois illogique de cet éclectisme bien plus que le résultat même de l'opération que l'auteur a retracée. Dans l'invention et la discussion de ce nouveau point de vue est précisément le mérite de ses efforts.

N'insistons donc point sur ce fait que l'auteur ne parle pas de l'influence des situations matérielles. Tout entier à l'histoire des vicissitudes de l'expression humaine, il n'a jamais cru devoir faire la part à l'intervention divine ou aux tendances naturelles dans ce qu'il appelle les « usages païens ». D'ailleurs l'individu pouvait-il lui suffire pour caractériser la foule (pp. 78, 82, 183)? Mais on ne peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas mûrement médité son sujet avant de commencer le travail de rédaction et l'on doit signaler le nombre et la précision de ses références, le choix si judicieux et si adéquat de ses sources, les exposés critiques dans l'appendice bibliographique, disposé par ordre de chapitres, avec l'index si fouillé des noms de choses à la fin du volume Le livre de M. O. Taylor est des plus attachant et mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent au problème de la continuité des civilisations.

L. De Wolf.

E. Lesne. *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar* (742-882). (*Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille*, fasc. 1.) Paris, A. Picard et fils, 1905. In-8, xiv-349 p. F. 6.

Les professeurs des facultés catholiques de Lille ont entrepris la

Digitized by Google

publication d'un recueil de « Mémoires et travaux » dont le 1er fascicule vient de paraître. Le sujet traité est intéressant ; la situation religieuse de ces périodes troublées est envisagée à un point de vue très spécial qui méritait un examen approfondi. La réforme du moine anglo-saxon Boniface introduisit en effet dans les pays francs une organisation ecclésiastique différente de celle qui avait été fixée en Gaule par le droit disciplinaire antérieur. La conception nouvelle établissait une véritable hiérarchie épiscopale dans chaque province, et favorisait une orientation générale vers l'établissement de juridictions supérieures dominées par un pouvoir pontifical plus étendu et centralisateur. Le métropolitain, par suite de ces modifications, n'occupe plus dans sa province la situation peu influente du « *primus inter pares* » de l'époque mérovingienne ; il porte le titre d'archevêque, acquiert des droits étendus sur les *comprovinciales* appelés dorénavant « suffragants », et en recevant des mains de la papauté le *pallium*, il devient en quelque sorte le délégué, le représentant de l'autorité romaine. C'est pourquoi Boniface sera élevé à la dignité de vicaire pontifical en Austrasie et les titulaires des métropoles de Rouen, Reims et Sens, honorés du pallium et du titre d'archevêque, deviendront les surveillants et les juges de l'épiscopat de leurs provinces en Neustrie.

Mais cette réorganisation ne put aboutir immédiatement. Chrodegang de Metz sous le règne de Pépin, Wilchaire de Sens au début de celui de Charlemagne, héritent seuls de la situation de Boniface en devenant « archevêques des Gaules » et en recevant à l'exclusion de tout autre métropolitain, un droit de surveillance sur l'épiscopat franc. Il faut attendre les dernières années du VIIIe siècle pour voir se reconstituer les provinces ecclésiastiques et les dignités métropolitaines. Encore la conception de l'organisation provinciale désirée par Boniface ne se précise-t-elle que sous les successeurs de Charlemagne. Celui-ci détenait de fait entre ses mains les pouvoirs des métropolitains, archevêques du royaume, et de plus accordait cette dernière dignité aux évêques suffragants dont il voulait honorer les mérites ou reconnaître les services. Après sa mort seulement, le pallium et l'archiépiscopat deviennent l'apanage exclusif des chefs de province, et l'affaiblissement du pouvoir impérial permet à ceux-ci de devenir réellement les maîtres incontestés de l'épiscopat provincial et de jouer par suite de leur situation éminente, un grand rôle religieux et politique. Hincmar assura l'entier développement de cette organisation, prédominante déjà à son époque, en lui donnant une formule juridique définitive.

C'est à l'examen de cette « théorie de l'organisation provinciale et des droits des métropolitains » que M. Lesne consacre la plus importante partie de son travail (pp. 87-184), après avoir déterminé brièvement l'orientation et les conséquences des tendances réformatrices de 742 (pp. 30-86). Il est aisé de le constater, les caractères essentiellement particuliers de cette organisation regardent avant tout la hiérarchie épiscopale de chaque province. Hincmar du reste, en

Digitized by Google

s'occupant exclusivement du droit des métropolitains, en écartant toute juridiction épiscopale qui leur fut supérieure, se conformait à la tendance initiale de la réforme de Boniface, telle qu'elle s'était modifiée afin de s'harmoniser avec la situation établie en pays franc.

Mais vers cette même époque un courant d'idées, opposé en partie aux tendances codifiées et défendues par l'archevêque de Reims, donnait naissance aux Fausses Décrétales (cfr. pp. 185-264). Le Pseudo-Isidore s'inspirant du droit des grands conciles des IVe et Ve siècles et des synodes mérovingiens, combattait directement le pouvoir ascendant des métropolitains, mais faisait en même temps revivre sous la forme plus précise de la « primatie », le pouvoir intermittent et supermétropolitain des vicaires apostoliques, dont Boniface et ses successeurs en pays franc avaient plus spécialement fixé la physionomie et délimité les droits. Les témoignages autorisés dont les Fausses Décrétales purent se prévaloir, assurèrent à leurs théories, du moins en ce qu'elles avaient de contraire au pouvoir archiépiscopal, un ascendant rapide, et leur influence prépondérante ruina en peu de temps la valeur d'un droit, fixé pour longtemps, semblait-il, par l'usage et l'attitude énergique du puissant archevêque de Reims.

L'organisation métropolitaine, fruit de la réforme de 742, fut donc fort éphémère. Elle est presqu'exclusivement contemporaine de l'épiscopat d'Hincmar (845-882); c'est de plus la correspondance de l'archevêque, ses écrits de polémique principalement, qui permettent à M. Lesne d'en préciser les caractères Aussi ne peut-on se défendre de considérer le système juridique établi sur ces données tendancieuses, comme l'expression non pas du droit règnant au IXe siècle, mais d'une théorie particulière à Hincmar. L'auteur pourtant se croit autorisé à ne pas admettre cette conclusion (cfr. c. IX. pp. 171-184).

Et certes, il est indéniable que l'autorité métropolitaine ait acquis au IXe siècle sous l'influence des théories anglo-saxonnes un accroissement considérable. Les faits exposés par M. Lesne, le grand rôle politique des archevêques à cette époque (cfr. c. XII, pp. 265-294), la réaction sourde contre l'autorité métropolitaine dont les Fausses Décrétales se font l'écho, la jurisprudence de la cour pontificale ne permettent pas d'en douter Mais Hincmar, influencé par les évènements et la fougue de son caractère (cfr. pp. 172-3), en traduisant en des formules théoriques les prétentions qui lui avaient déjà suscité l'opposition de certains de ses suffragants, ne devait-il pas être amené à exagérer les droits reconnus aux archevêques? L'imprécision de certains de ces pouvoirs (cfr. p. 164), la façon toute indirecte dont ils sont parfois sauvegardés (cfr. pp. 165-166), ne soulignent-ils pas cette présomption?

Mais la manière de voir d'Hincmar aurait été admise par l'épiscopat (pp. 178-181); elle devait donc être conforme au droit en vigueur. Cette constatation est difficile à faire. Hincmar, il est vrai, a été appuyé par les assemblées épiscopales contre ses suffragants Rothad

Digitized by Google

et Hincmar de Laon. M. Lesne lui-même note pourtant, et il n'ignore pas toute la portée de sa remarque, « qu'il a été fort avantageux pour Hincmar que ses adversaires aient encouru la disgrâce royale (p. 180) ». Il est donc fort plausible que les évêques condamnés à l'unanimité aient compté, comme il l'affirment, des partisans parmi leurs juges; les démarches d'un certain nombre d'évêques du concile de Troyes en faveur d'Hincmar de Laon (cfr. p. 180, n. 1 et 2) n'en donnent-ils pas l'assurance? Une condamnation prononcée dans ces circonstances, justifiée du reste par l'attitude des accusés non seulement vis-à-vis du pouvoir métropolitain, mais vis-à-vis des règles ecclésiastiques les plus fondamentales (cfr. pp. 217-219; 222-223), ne comporte donc que fort douteusement la reconnaissance des droits précis revendiqués par Hincmar.

L'adhésion des évêques du concile de Ponthion au traité d'Hincmar *De jure metropolitanorum* n'est pas plus concluante. Les archevêques en s'associant à Hincmar défendaient l'indépendance du clergé franc contre les visées dominatrices de Charles le Chauve (pp. 260-261) Du reste les circonstances qui ont inspiré à Hincmar la rédaction de son « pamphlet » (p. 261), devaient fatalement le porter à exagérer les droits des métropolitains primats dont il oppose les pouvoirs à la primatie nouvelle et toute puissante créée par les Fausses Décrétales.

Il est donc tout au moins douteux, me semble-t-il, que le tableau des pouvoirs métropolitains tracé par Hincmar soit conforme à la pratique de son siècle. Exprimer ce doute, c'est rendre impossible d'établir le droit coutumier qui régit la situation des archevêques à cette époque. Les renseignements puisés aux autres sources ne permettent pas de se prononcer sur la légitimité de toutes les revendications de l'archevêque de Reims. M. Lesne ne serait-il peut-être pas parvenu à éclaircir davantage cette question si importante en recherchant les caractères de la décadence du pouvoir métropolitain à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe? Les archevêques n'abdiquèrent pas si rapidement leurs droits extraordinaires; il eût été instructif de rechercher jusqu'à quel point ils purent les maintenir.

L'imprécision juridique, conforme à une situation mal définie, dut être au IXe siècle la caractéristique du pouvoir métropolitain développé depuis peu seulement et dans un milieu d'anarchie politique et religieuse. La lutte contre le développement de l'autorité archiépiscopale ne fut-elle du reste pas contemporaine presque des premières étapes de cette marche ascensionnelle? Celle-ci faisait ressortir nécessairement l'incompatibilité de cette forme du pouvoir ecclésiastique avec les principes canoniques. Et n'est on pas fondé à croire que le mouvement hostile au chorépiscopat, dont les prodromes se découvrent déjà au concile de Paris de 829, était intimement lié à une tendance défavorable aux droits des archevêques?

Ce fut surtout Hincmar qui, en exerçant et en proclamant ses droits « avec la rigueur d'un logicien et l'âpreté d'un passionné » (p. 182), fit

Digitized by Google

apparaître le divorce entre la dignité archiépiscopale et le droit ancien. C'est pourquoi les Fausses Décrétales, écho de ces dernières tendances, furent principalement utilisées dans la province de Reims. Les conflits d'Hincmar avec ses suffragants sont absolument étrangers à l'inspiration de ces faux M. Lesne le démontre à toute évidence. La collection du Pseudo-Isidore est en effet antérieure à 852 (cf. l'appendice sur les *Capitula d'Hincmar*; pp. 295-304), et à cette date, seuls les clercs d'Ebbon déposés par Hincmar sont entrés en lutte avec lui. La rancune leur aurait inspiré ces écrits. Ces différentes conclusions ne rendent certes pas plus probable la théorie de l'origine rémoise des Fausses Décrétales, théorie que l'auteur adopte.

Pour expliquer l'introduction des idées réformatrices en pays francs après 742, M. Lesne étudie dans un premier chapitre la ruine de l'organisation provinciale à l'époque mérovingienne (pp. 1-24). J'y relève plusieurs inexactitudes assez notables. L'auteur signale avec raison l'influence, à partir du VIe siècle, de causes importantes de désorganisation du lien provincial. Mais il a le grand tort de présenter cette décadence comme consommée déjà au VIe siècle, ou tout au moins au début du VIIe.

La situation est en réalité toute différente; les ressorts provinciaux et l'autorité métropolitaine sont loin d'être complètement énervés à cette époque. Si le pouvoir royal tend à limiter l'action du métropolitain (il est excessif de dire (p. 8) qu'il ne lui laisse plus de place), celui-ci, appuyé par l'épiscopat, oppose une résistance sérieuse à toute influence dominatrice. La législation conciliaire si touffue, s'adaptant successivement aux nécessités spéciales de l'Église franque, montre bien le soin avec lequel on sauvegarde sur ce point l'observation des règles anciennes. Celles-ci étaient rappelées sans cesse, non parce qu'on les oubliait toujours, comme le note M. Lesne (p. 11) en donnant à sa remarque une portée trop générale, mais parce que la royauté les transgressait souvent et que l'épiscopat franc ne voulait en aucune façon renoncer à ses droits. D'autres faits du reste confirment cette conclusion. Les métropolitains continuent à convoquer les conciles provinciaux. (Cfr. p. 17, n. 4, et les synodes signalés par GRÉGOIRE DE TOURS, dans son *Histoire des Francs*, IV, 26; V, 49; VI, 38; IX, 41; X, 8. Au VIIe siècle, l'usage existe encore. Cfr. le recueil de lettres de Didier de Cahors et le prologue du concile de Châlons de 639-654). Ces réunions restent libres jusqu'au milieu du VIIe siècle. Les droits métropolitains sont reconnus et revendiqués (Cfr. le fait signalé p. 15, bien que le roi impose peu après sa volonté; *ibid.*, note 3; la lettre de Pappolus au concile de Paris de 573, etc Au milieu du VIIe siècle encore, Sulpice de Bourges notifie à l'évêque de Rodez que l'un de ses diacres devient justiciable du tribunal métropolitain, s'il refuse de comparaître devant son évêque). Il est impossible de grouper ici tous les faits, du reste peu nombreux; ils soulignent avant tout la tendance active qui inspire la législation conciliaire de l'époque.

Digitized by Google

Ils suffisent par conséquent à montrer que les empiétements des rois n'ont pu fixer le droit, comme le conclut trop hâtivement du moindre fait M. Lesne, d'accord en cela avec Fustel de Coulanges dont les théories l'ont peut-être trop influencé.

Les métropolitains et les évêques n'ont donc pas abandonné leur autorité sans combat. Les conflits qui se livrent autour de la question des élections épiscopales sont caractéristiques de cette attitude de l'épiscopat provincial. Malgré l'opposition royale, les droits d'élection du clergé et du peuple se firent reconnaître par le pouvoir civil en 614. M. Lesne, il est vrai, donne de l'édit de Clotaire une interprétation toute différente et toute nouvelle : « Le roi supprime l'intervention des métropolitains et des évêques dans l'élection (p. 14) ». Si Clotaire II avait donné à son *praeceptum* une portée aussi directement opposée au canon II du concile de 614, les conciles de Bonnueil, et de Clichy n'auraient pu proclamer l'accord des prescriptions royales et ecclésiastiques de 614. Il suffit du reste de confronter le texte de l'édit avec celui du Ve concile d'Orléans pour en comprendre le sens exact. En 549 également, bien qu'à cette époque toute la législation ecclésiastique soit orientée vers le rétablissement des droits métropolitains, le canon 10e s'exprime d'une façon identique : « *cum voluntate regis,* JUXTA ELECTIONEM CLERI AC PLEBIS... *a metropolitano pontifex consecretur* ». Dira-t-on que ce concile exclut les droits d'élection ou d'approbation des métropolitains et des évêques et ne reconnaît aux premiers que la prérogative du sacre ?

La même remarque s'applique à l'interprétation donnée aux canons des conciles de Reims et de Châlons (p. 22).

Les rois, affirme M. Lesne (pp. 18-19), ne croient pas que les évêques et même le métropolitain d'Arles soient exempts de leur juridiction. Cette assertion est indéfendable La Royauté, même lorsqu'elle est en conflit personnel avec un évêque, reconnait par sa façon d'agir habituelle et normale son incompétence, et défère la cause à un tribunal épiscopal. (Cfr. GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, V, 18 ; 27 ; 49 ; VIII, 12 et surtout X. 19.). Apporter à l'appui du droit de révocation d'un jugement synodal par le roi la sentence d'appel prononcé par le pape en faveur des évêques d'Embrun et de Gap (p. 19, n. 1), est certes un argument peu convainquant

Ces quelques observations, qu'il est inutile de multiplier davantage, suffisent à montrer le manque de précision du jugement porté sur la situation religieuse à l'époque mérovingienne. Néanmoins les facteurs de dissolution signalés par l'auteur ont détruit l'organisation provinciale à la fin du VIIe siècle et Boniface pouvait affirmer, erronément il est vrai mais sans trop d'exagération : *Franci enim... plus quam per tempus octoginta annorum synodum non fecerunt nec archiepiscopum habuerunt.* La construction de la phrase, le sens obvie de cette observation du réformateur, me semblent toutefois rendre inadmissible l'interprétation de M. Lesne : « Depuis plus de quatre vingts ans,

Digitized by Google

il n'y a plus eu de synode dans l'Église mérovingienne, et les archevêques n'ont pas seulement disparu, mais de mémoire d'homme les Francs n'ont été soumis à l'un d'eux » (p. 37, n. 1).

Ces observations portent principalement sur des questions de nuances et laissent subsister les lignes fondamentales de l'étude de M. Lesne. L'intérêt de ce travail, d'une grande clarté et d'une documentation judicieuse, ne s'en trouve pas diminué. Son mérite principal est et restera d'avoir mis en lumière et analysé avec soin les tendances flottantes d'organisation ecclésiastique qui s'essayent durant une période troublée et obscure, et d'avoir fixé définitivement les caractères spéciaux de l'orientation maîtresse à cette époque.

M. Vaes.

Le Chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. *Notre-Dame de Lorette. — Étude historique sur l'authenticité de la santa Casa*. Paris, Alphonse Picard et fils, libraires, 1906. In-8° de 520 p. Prix : 8 francs.

Voilà un livre qui ne passera pas inaperçu, surtout si l'auteur — comme c'est le cas — dégagé de tout parti pris, a fait œuvre de critique compétent, avec la résolution bien arrêtée de rechercher avant tout la vérité historique, et de la dire, quelle qu'elle soit, sans réticence aucune.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Il n'y a ici en cause que l'historicité d'un fait, qui se réduit à ces termes :

A Lorette, dans la Marche d'Ancône en Italie, on vénère une santa Casa que l'on dit être la maison même habitée par la sainte Vierge Marie, à Nazareth, et où elle fut saluée par l'ange Gabriel lui annonçant qu'elle serait la mère du sauveur des hommes. Cette maison aurait été miraculeusement enlevée de Nazareth et transportée dans les airs, par des anges qui l'auraient déposée, d'abord en Dalmatie (1291), enfin à Lorette (1295), où elle est devenue l'objet d'un pélérinage célèbre.

Cette santa Casa de Lorette est-elle réellement bien la même que celle de Nazareth, et sa translation miraculeuse est-elle un fait historique suffisamment fondé pour mériter toute créance ? C'est à l'examen de cette question qu'est consacrée la savante Étude de M. U. Chevalier. Si ses conclusions ne sont pas pour plaire à tout le monde, du moins ne viennent-elles à l'encontre d'aucune vérité de la foi. « Aucun point de doctrine n'est engagé dans ce récit, dit justement l'auteur, on n'a donc pas, pour l'apprécier, à recourir aux lumières de la théologie et à examiner sa conformité avec les décisions de la foi. La puissance de Dieu est illimitée, mais il reste à démontrer qu'il en ait usé dans ce cas C'est une question de fait, qui rentre dans le domaine de la critique

Digitized by Google

historique, et l'on est en droit de s'étonner que dans son ensemble, elle n'ait jamais été étudiée à fond à ce point de vue. » (p. 5).

Et pourtant les historiens n'ont pas manqué à la santa Casa, ils sont même en quantité respectable; quant à la qualité, c'est autre chose. Le livre de M. U. Chevalier projette là-dessus une vive lumière, mais combien triste ! Quelques-uns même ont eu la prétention d'écrire une *Histoire critique* de Lorette (1). Il faut en rabattre, car il est aisé de constater que ces écrivains, qui se piquent d'être critiques, sont, en réalité, les victimes inconscientes d'une série de faux élaborés au XVIe et au XVIIe siècle, aussi n'ont-ils « ni connaissance, ni compétence, ni pratique en cette matière. Partant de la certitude du miracle de la translation comme fondée sur une base indiscutable, ils se sont efforcés de réunir des preuves en sa faveur, puis ont cherché à répondre aux objections. L'intention pouvait être bonne, la méthode l'était sûrement moins. Les procédés de la critique historique sont tout différents : on va loyalement à la recherche de tous les documents sur la question, on s'entoure pour les apprécier de tous les instruments d'information que l'érudition a mis de nos jours en si grand nombre à la disposition des travailleurs, on fait le départ de ce qui est authentique d'avec ce qui est faux, et on arrive ainsi à une conclusion dégagée de tout parti pris » (p. 6).

Fidèle à cette méthode, M. U. Chevalier est allé « loyalement à la recherche de tous les documents » relatifs à la santa Casa. Dispersés et mal connus, ils ont tous été réunis pour la première fois dans son livre, qui en devient essentiellement documentaire et ... décisif, sans compter l'appoint de plusieurs autres jusque là fautivement édités, ou même entièrement inédits, et qui sont publiés d'après les Registres originaux, aux Archives du Vatican.

L'examen attentif, scrupuleux même, de tous ces documents a permis à l'auteur de préciser, en les justifiant, les points suivants :

1° Avant l'époque assignée à la première translation (1291), la maison de la sainte Vierge à Nazareth avait dû être détruite, ou du moins le lieu témoin de l'Annonciation continua, comme auparavant, à être l'objet de la vénération des visiteurs et des pélérins.

2° Leurs récits, non moins que les chroniques orientales prouvent que le fait de la translation est demeuré inconnu soit à Nazareth, soit dans tout l'Orient, et que le récit de cette translation y a été une importation tardive venue de l'Occident, au XVIe siècle.

3° Antérieurement à 1291, il existait à Lorette une église de Sainte-Marie, sous le vocable de la Nativité et non de l'Incarnation.

4° Le classement rigoureux des documents et l'élimination légitime des faux prouvent qu'il n'a pas été question de la translation avant 1472, soit 181 ans après l'évènement (1291).

(1) CAILLAU, *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Lorette.* Paris, 1843.

Digitized by Google

5° Les papes et la Congrégation des Rites ont été très réservés à se prononcer sur le miracle de la translation : la première bulle qui l'affirme est de 1507, l'insertion au Martyrologe romain de 1669 et le premier office propre de 1699.

Nul plus que l'auteur du *Répertoire des Sources historiques du moyen âge* n'était qualifié pour aborder une pareille question et la mener à bonne fin, avec une sûreté de coup d'œil et une connaissance des sources qui font, de ce grand travail d'érudition, le livre définitif, celui qui nous donne la vérité *vraie*.

Ce livre comprend trois parties distinctes :

Le sanctuaire de l'Annonciation à Nazareth.

Le sanctuaire de la Nativité à Lorette.

Origine de la légende de la translation, conclusion.

Suivons l'auteur dans chacune de ces parties.

I.

Le sanctuaire de l'Annonciation à Nazareth.

Dans cette première partie, M. U. Chevalier reproduit et examine tous les documents relatifs à la maison de l'Annonciation à Nazareth, d'abord antérieurement, puis postérieurement à 1291, et il tire les conclusions rigoureuses qui s'en dégagent. Antérieurement, ces textes, donnés d'après les meilleures éditions, sont au nombre de quarante-cinq, dont quatre du IVe siècle, deux du Ve, deux du VIe, un du VIIe, quatre du VIIIe, deux du IXe, deux du XIe, quatorze du XIIe, treize du XIIIe et un du XIVe.

Tout d'abord, il importe de remarquer que « pendant les trois premiers siècles, les Juifs, concentrés en Galilée, écartent impitoyablement de Nazareth tout étranger à leur secte ; donc, trois siècles sans pélerins, sans documents, dans un village haineux, fréquemment bouleversé : lacune irréparable, qui ôte à nos sanctuaires la certitude de remonter aux temps évangéliques et de fixer la trace des pas du Christ. » (1)

Après le triomphe du Christianisme consacré par l'Édit de Milan (312), il est certain que la piété des fidèles s'empressa de recueillir et d'identifier les épaves des souvenirs primitifs. « Mais, dans ces déterminations, ne s'est-il produit aucune erreur, mêlé aucune fraude ? Le contraire serait étonnant, surtout si l'on remarque combien les identifications furent lentes et tardives » (p. 50).

Un historien byzantin du XIVe siècle, Nicéphore Calixte, attribue à sainte Hélène la construction de vingt-quatre églises, dont une à Nazareth. Mais ce témoignage si tardif est contredit par les historiens

(1) J. Goudard, dans *Études... des Pères de la Compagnie de Jésus*, t. CIV (1903), p. 264. Cité par M. U. C., p. 50.

Digitized by Google

de l'époque, Eusèbe, Socrate et Sozomène, qui attribuent à la mère de Constantin la fondation de deux églises seulement, l'une à Bethléem, l'autre au mont des Oliviers. — Le premier témoignage certain (1) qui mentionne l'existence d'une basilique sur le lieu même de l'Annonciation se trouve dans la relation du pèlerin Antonin de Plaisance (vers 570) : *in quo loco erat et cathedra, ubi sedebat quando ad eam angelus venit* (2).— Un siècle après (670) Arculphe parle de deux grandes églises, l'une sur le lieu de l'Annonciation, l'autre sur le lieu de la Nutrition du Sauveur : *Duae pergrandes habentur ecclesiae : una in medio civitatis super duos fundata cancros, ubi quondam illa fuerat domus aedificata, in qua Dominus noster nutritus est Salvator ... Altera vero ecclesia in eo fabricata habetur loco, ubi illa fuerat domus constructa, in qua Gabriel archangelus ad beatam Mariam ingressus, ibidem eadem hora solam est allocutus inventam* (p. 28).

Le sens de ce texte est très clair : les deux maisons de l'Annonciation et de la Nutrition n'existaient plus : *in loco, ubi fuerat domus constructa,* signifie cela, et pas autre chose (3). Si le narrateur avait voulu dire que l'église enveloppait la maison primitive restée debout, il se serait exprimé autrement, tandis qu'il dit formellement le contraire. Il emploie le passé, précisément parce que la maison de l'Annonciation, tout comme celle de la Nutrition, avaient cessé d'exister de son temps (670), et que sur leur emplacement s'élevaient les deux églises qu'il qualifie de *pergrandes.* — Plusieurs témoignages subséquents, dont un de saint Bède, ne font que confirmer le récit d'Arculphe.

Quelques textes, versés pour la première fois au débat, disent ce qu'était la petite chambre *(cella)* où se serait passé le colloque angélique. Un voyageur Russe, nommé Daniel, qui visita la Terre Sainte, dans les premières années du XIIe siècle, décrit Nazareth et une *cella* de la sainte Vierge. Il en fait une grotte au-dessus de laquelle s'élevait une église dédiée à l'Annonciation. A la même époque, un autre voyageur, Belardo d'Ascoli, dit également que la chambre de la sainte

(1) On a attribué à saint Jérôme et à Eusèbe un opuscule sur les noms des lieux décrits dans les Actes des Apôtres. En réalité, cet opuscule est de saint Bède (vers 720). L'erreur est de conséquence, car elle a fait remonter au IVe siècle des édifices qui ne sont mentionnés qu'au VIIIe. (p. 25). Nous le répétons, le premier témoignage CERTAIN mentionnant une église sur le lieu de l'Annonciation est de 570.

(2) Voir le texte entier, avec variantes et nombreuses références, p. 27.

(3) Ce témoignage si précis est inconciliable avec la légende de la translation. Pour y échapper, Benoît XIV affirme qu'il n'y a pas incompatibilité entre l'« aedificatio ecclesiae in loco, in quo domus erat beatissimae Virginis, ejus subsequens destructio et permansio partis domus sive cubiculi. in quo Virgo degebat et in quo salutationem angelicam excepit. » *(De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione,* lib. IV, part. II, cap. I, no 20. Bologne, 1737.)

Le texte d'Arculphe n'autorise pas cette distinction entre *domus* et *partis domus sive cubiculi.* Il parle de la maison entière, qui existait autrefois et sur l'emplacement de laquelle on avait construit une église.

Digitized by Google

Vierge était une grotte située sur le flanc intérieur de la ville, du côté de l'Orient, non faite de pierres, mais creusée dans le rocher : *Cella Domine nostre, in quam ingressus est angelus ad eam, cripta fuit syta ex latere civitatis, intus tamen ex parte orientis, non ex lapidibus facta, sed sic in saxo cavata.* Les descriptions des pèlerins et voyageurs postérieurs, concordent absolument avec la description de Daniel et de Belardo : la chambre de la sainte Vierge était une grotte, non bâtie en pierres, mais creusée dans le rocher, et entourée d'une église dédiée à l'Annonciation. Tel était l'état du lieu au XIIe siècle. L'hypothèse d'une maison à quatre pans de murailles est inadmissible et doit être écartée.

Dans cette basilique de l'Annonciation, saint Louis fit célébrer solennellement les saints mystères, le 25 mars de l'année 1251, et sa piété aussi grande que son courage édifia tous les assistants. L'église ne devait pas subsister longtemps après. Une lettre d'Urbain IV au saint roi, en date du 23 août 1263, nous apprend qu'elle avait été rasée jusqu'au sol, lors de la prise de Nazareth par les Sarrasins. *Redegit ad solum, ejus structura nobili omnino destructa.* Par conséquent, huit ans plus tard, en 1291, il ne restait plus rien à transporter, « à moins d'arracher de la montagne le rocher lui-même » (p 54).

De pareils témoignages n'ont pas manqué d'embarrasser quelque peu les défenseurs de la légende. Ils ont essayé d'y échapper à l'aide de distinctions subtiles et même de sophismes, indices d'une mentalité spéciale qui n'a rien à voir avec la sincérité historique. Aussi M. U. Chevalier a-t-il raison de dire : « Je ne m'arrêterai pas à réfuter les sophismes à l'aide desquels on a prétendu prouver que tous les textes connus jusqu'ici étaient en somme favorables à la translation et les plus formels contre elle susceptibles d'une interprétation favorable : il y a là un cas ... d'illusion qui fait voir dans les textes ce que l'on a intérêt d'y trouver. » (p. 54)

Voilà ce que disent les témoignages des voyageurs antérieurement à 1291. Voyons maintenant ce que disent leurs témoignages postérieurement à cette date.

A cet égard, l'auteur poursuit la série des voyageurs et des pèlerins en Terre Sainte, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe. Tous, sans exception, continuent à voir à Nazareth ce qu'on y avait vu dans les siècles passés. Il n'en est pas un seul qui ait la moindre idée d'une translation quelconque, ils n'en ont jamais entendu parler et ils n'y font pas l'ombre d'une allusion. Trente-cinq témoignages sont dans ce cas, dont quelques-uns d'auteurs Italiens, voisins même de la Marche d'Ancône. Ce silence en dit long.

Nous en citerons deux seulement.

En 1294, l'année même où se serait effectuée la translation à Lorette, un religeux dominicain, missionnaire en Orient, Ricoldo di Monte di Croce, visita Nazareth, et y vit la grande église en ruine. Il ne restait plus rien des édifices primitifs, si ce n'est la chambre de l'Annonciation, que le Seigneur, dit-il, avait conservée comme mémorial

Digitized by Google

de son humilité et de sa pauvreté : *Et invenimus magnam ecclesiam quasi totam dirutam, et nihil erat ibi de primis aedificiis nisi sola cella, ubi fuit annunciata domina; illam superreservavit Dominus ad memoriam humilitatis et paupertatis* (p. 55).

Un autre voyageur, le franciscain Suriano, après avoir longtemps séjourné en Palestine, écrivit un *Trattato di Terra Santa e dell' Oriente*, le composant en trois fois différentes, tant il y apporta de soins : en 1485 à Sant Antonio di Piscignano, au diocèse de Spolète en Ombrie, en 1514 au Mont Sion près de Jérusalem, et en 1524 en Italie. La légende était alors en circulation, mais Suriano était trop bien renseigné pour ne pas en constater l'entière fausseté et formuler une protestation dans le récit descriptif et détaillé qu'il fait de la topographie de Nazareth, et, en particulier, de la *Casa sanctissima*. Son témoignage si autorisé est donc d'une extrême importance. Nous le résumons.

Plusieurs ont dit faussement que la chambre où la Vierge Marie reçut l'Annonciation de l'Ange se trouvait être celle de Notre-Dame de Lorette, laquelle est faite de murs. Mais la véritable chambre de la de la Vierge Marie est creusée dans la montagne... Elle ne pourrait être emportée sans emporter la montagne (1).

Bref, pendant le XIVe et le XVe siècle, les voyageurs et pèlerins qui ont visité Nazareth, y ont constaté un état de lieu identique à celui qu'avaient remarqué et décrit leurs prédécesseurs. Pas un seul n'a observé la moindre trace d'un enlèvement de la casa et de son transfert à Lorette et si l'un d'eux a cru devoir protester, c'est que vivant et écrivant au moment où la légende faisait éclosion, mieux que personne il était en mesure de la savoir fausse et inventée de toutes pièces.

Nous arrivons à ce moment psychologique qui opéra, chez les voyageurs et les pèlerins, un changement complet de croyances et d'appréciations, ce qui, inconsciemment, les exposa à recevoir un démenti formel des témoignages antérieurs.

M. U. Chevalier a pris soin de les citer tous, du XVIe siècle à nos jours (1905). On en compte cent treize. Sur ce nombre, trois sont opposés à la translation, vingt n'en disent rien, les autres sont favorables.

La non valeur historique de ces derniers est mise hors de doute. A bien peu d'exceptions près, ils ne se sont imposés ni efforts, ni

(1) Voici le texte : « La casa in la qual lei habitava, et in la qual fo anontiata da l'Agnolo, alcuni falsamente hano dicto esser Sancta Maria de Lorito, la qual è facta de quadreli o matoni et è coperta de copi; et in quel paese non se trovano tali cosse. La casa adumque vera de la b. Verzene è cavata nel monte, lo qual è de tupho, et è soto terra, grande per quadro sedece braza, cum due stantiolete, l'una accanto l'altra; in una de la quale dimorava Ioseph et in l'altra la b. Verzene. E quella casa medesima che era in quel tempo, quando la fo anuntiata, è al presente. Nè non se poteria asportar nè levare salvo chi non portasse el monte. Questa casa sanctissima, in tempo de Christiani, fo dedicata al culto divino; sopra la qual casa edificorono una grande giesia, la qual al presente è tutta scarcata. » (p. 69).

Digitized by Google

recherches, pour parvenir à la vérité. Jamais ils n'indiquent la source de leurs dires, et souvent ils affirment des choses dont il n'existe nulle part ailleurs le moindre vestige, la moindre preuve. Ils inventent même au besoin, ou bien ils acceptent avec crédulité tous les racontars des orientaux, qui ne s'en font pas faute. L'un de ces pèlerins, et dont les défenseurs de la légende font grand état, Quaresmio, en est une preuve frappante. Voici son cas : Il rapporte que, vers 1268, un évêque de Nazareth *(episcopus quidam)* — il ne donne pas son nom, et pour cause — aurait apostasié pour passer au Mahométisme, et qu'en punition de ce crime, Dieu aurait ordonné la translation de la sainte maison, Nazareth n'étant plus digne de la conserver.

Or, tout cela est faux. A l'époque où parut, à Anvers, le livre de Quaresmio (1639)(1), on ne se doutait guère qu'un jour, grâce aux Archives du Vatican, on pourrait sur ce point — comme sur tant d'autres ! — rétablir la vérité entièrement travestie. La vérité, la voici : en 1268, Nazareth était érigé en métropole depuis plus de deux siècles. Son titulaire n'était donc pas un *episcopus quidam*, comme dit Quaresmio.

Ensuite, ce siège métropolitain était occupé par un dominicain, nommé Guy, qui dut mourir en 1288, car, le 14 juin de cette année-là, une bulle de Nicolas IV instituait son successeur, Guillaume de Saint-Jean, de l'ordre du Temple, et dans sa bulle le pape qualifie Guy « *bone memorie* ». Telle était la vilaine histoire servie aux Latins, et dans laquelle Quaresmio trouvait l'explication du miracle de la translation.

Quand on parcourt, dans le livre de M. U. Chevalier, le défilé innombrable de tous ces voyageurs et pèlerins qui, du XVIe siècle à nos jours, ont cru devoir livrer à la publicité le récit de leurs voyages en Terre-Sainte, souvent avec incursions dans le domaine de l'histoire, on constate, chez la plupart — la question de piété mise de côté — un état d'esprit spécial, caractérisé par l'absence complète de tout sens critique. Évidemment, tous ces gens-là font avant tout œuvre pie, et ils sont loin de se douter que la légende de Lorette ne repose que sur une base ruineuse, à la merci des investigations futures de la science historique. Aussi, sont-ils plus empressés d'indiquer les causes de la translation que d'en fournir des preuves. Et puis, ils se croient autorisés à puiser dans le trésor des secrets de la toute puissance de Dieu, et ils se félicitent d'y trouver l'explication providentielle de ce mémorable événement.

(1) *Historica, theologica et moralis Terrae Sanctae elucidatio, in qua pleraque ad veterem et praesentem ejusdem Terrae statum spectantia accurate explicantur, varii errores refelluntur veritas fideliter exacteque discutitur ac comprobatur, opus non tantum ad Terram Sanctam proficiscentibus, sed etiam sacrae Scripturae studiosis et divini verbi praeconibus utilissimum*; Antverpiae, 1639, 2 vol. in-fol. de XL-924 p. — 49 f et 1014 p. — 60 f., avec carte et planches.

Edit 2a p. F. CYPRIANO DE TARVISIO recognita et adnotata; Venetiis, 1880-82, 2 tom. en 4 vol. in-4o.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'assez tardivement qu'on éprouva le besoin d'alléguer des témoignages à l'appui, et, ici, on ne sait ce qui étonne le plus, ou du vague et de l'imprécision des références, ou de la nullité et de la fausseté des preuves. A cet égard, les pages 130-137 sont topiques : on y saisit sur le vif, et comme en flagrant délit une mentalité qui laisse terriblement à désirer.

C'est que ces écrivains sont eux-mêmes les victimes plus ou moins inconscientes, d'autres écrivains, leurs devanciers, ces premiers historiens de la translation, par eux inventée de toutes pièces et accréditée à l'aide de documents altérés et de pièces apocryphes.

On va s'en rendre compte.

II.

Le sanctuaire de la Nativité à Lorette.

Dans cette seconde partie, M. U. Chevalier a réuni tous les documents relatifs au sanctuaire de Lorette, soit avant, soit après l'éclosion de la légende.

Qu'antérieurement à 1294 il y ait eu à Lorette une église dédiée à la sainte Vierge sous le vocable de la Nativité, objet d'un important pèlerinage, et que ce nom de Lorette, *Lauretum*, signifie laurier ou bien bois de lauriers, et ne désigne pas du tout une femme, *Laureta*, tout ceci est hors de doute, et, pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les pages 129-223. Sur ces divers points et sur les vicissitudes traversées par l'église et le pèlerinage de Lorette, M. U. Chevalier a publié de nombreux documents inédits (1), qui constituent une importante

(1) M. U. C. publie 32 Bulles ou Brefs inédits, d'après les Registres du Vatican. Plus, 6 autres, déjà édités par plusieurs historiens de Lorette, mais il en donne un texte collationné sur les mêmes Registres. Voici, dans l'ordre chronologique, tous ces documents :

Jean XXII.	Bulle du 24 décembre 1320.
Urbain VI.	Bulle du 18 octobre 1389.
Boniface IX.	Bref du 9 novembre 1389 (collationné).
Paul II.	Bulle du 25 janvier 1471.
id.	Deux Brefs du 27 janvier 1471.
id.	Bref du 1er mars 1471.
Sixte IV.	Lettre en son nom du 8 février 1473.
id.	Bulle du 6 avril 1473.
Jules II.	Bulle du 21 octobre 1507 (collationnée).
id.	Bref du 27 avril 1509.
Léon X.	Bref du 18 avril 1513.
id.	Bref du 8 juillet 1513.
id.	Bref du 16 août 1513.
id.	Bref du 17 avril 1514.
id.	Bulle du 8 décembre 1514 (collationnée).

Digitized by Google

contribution à l'histoire de Lorette. Cette église resta sous le vocable de la Nativité jusqu'au xve siècle avancé, puisqu'on le retrouve encore en 1464. Il ne tarda pas à faire place à celui de l'Annonciation, qui cadrait mieux avec la nouvelle légende : celle-ci rendait même le changement indispensable Seulement, comme les faussaires ne pensent pas à tout, ils avaient oublié que la persistance du premier vocable pendant près de deux siècles après la prétendue translation opposerait à cette dernière une antinomie quelque peu significative. Quoi qu'il en soit, ce sanctuaire attirait, surtout le jour de la Nativité, des foules considérables de pèlerins, et, pour héberger les pauvres et les infirmes, on bâtit une hôtellerie et un hôpital. Toutes ces constructions entouraient l'église, elles formaient un tout avec elle, et Lorette était qualifiée *d'almae domus, alma domus*, c'est-à-dire la maison nourricière, hospitalière par excellence. C'était vraiment une maison de la sainte Vierge, ainsi qu'on le voit par des chartes tirées des archives de Recanati. De là à dire qu'elle était la maison même de la sainte Vierge, celle de Nazareth, la confusion y prêtait, la transition était si tentante, si belle pour le pèlerinage, si facile même ! Après tout, pourquoi Dieu, dans sa toute puissance, n'aurait-il pas permis le miracle d'une translation opérée par les anges ? Quels que soient le motif et le point de départ de la légende, toujours est-il que nous assistons à son éclosion vers 1470-1472. Les documents permettent de serrer de près cette date. Voici ce qu'ils nous apprennent

Dans une bulle de Paul II, du 1er novembre 1464, concédant des

Léon X.	Bref du 20 décembre 1514.
id.	Bulle du 18 janvier 1515.
id.	Bref du 26 mars 1515.
id.	Bref du 3 mai 1515.
id.	Bref du 4 mai 1515.
id.	Bref du 18 juin 1515.
id.	Bref du 1er juillet 1515.
id.	Bref du 1er octobre 1515.
id.	Bulle du 1er août 1518.
id.	Bulle du 17 décembre 1518.
id.	Bulle du 1er juin 1519 (collationnée).
id.	Bref du 24 mai 1520.
id.	Bref du 1er décembre 1520.
Clément VII.	Bref du 13 janvier 1524.
id.	Bref du 17 avril 1525.
id.	Bref du 2 février 1529.
id.	Bref du 21 décembre 1532 (collationné).
id.	Bref du 18 avril 1534.
Paul III.	Bref du 18 mai 1535.
id.	Bulle du 8 février 1536 (collationnée).
id.	Bulle du 21 juillet 1544.
Jules III.	Bref du 22 novembre 1544.
Pie IV.	Bulle du 6 janvier 1560.

Digitized by Google

indulgences au sanctuaire de Lorette, il n'y a pas un mot de la translation, ni de près, ni de loin. Cinq ans plus tard, un premier pas est fait. Dans une autre bulle d'indulgences au même sanctuaire, du 25 janvier 1471, Paul II, à qui la nouvelle légende a été rapportée, mentionne une image *(imago)* de la Vierge Marie (1) placée *(collocata)* par les anges dans l'église miraculeusement fondée de Lorette *(miraculose fundatam)*. Nous discernons là, en quelque sorte, l'état embryonnaire de la légende : l'église de Lorette est qualifiée de *miraculeusement fondée*. Par qui? Comment? on ne le dit pas. C'est l'image de la Sainte Vierge qui a été, non pas transportée, mais placée par les anges, et Paul II invoque à l'appui le témoignage d'hommes véridiques (2). Enfin, dans une autre bulle du 12 février 1472, il reproduit les mêmes faits, en termes identiques.

Quel était ce témoignage d'hommes véridiques cité comme garant des faits? La réponse n'est pas douteuse, et nous touchons ici au nœud de la question.

A l'époque même où Paul II publiait ces deux bulles, vivait, à Lorette même, l'auteur du premier récit de la légende, Pierre di Giorgi Tolomei, originaire de Teramo, d'où le nom de Teramano sous lequel il est connu. Venu tout jeune à Lorette, il était attaché au service du sanctuaire dès l'année 1430, et conserva cette charge jusqu'à sa mort (juin 1473). De 1465 à 1472, il rédigea une notice sur Lorette, avec ce titre :

Translatio miraculosa ecclesiae Beatae Mariae Virginis de Loreto (3).

Pour la première fois la légende apparaissait nettement formulée et avec détails. Son succès fut considérable, aussi bien est-elle devenue le point de départ de la croyance en l'authenticité de la Santa Casa de Lorette.

Que ce document soit sans valeur historique aucune, c'est ce que M. U. Chevalier n'a pas eu de peine à démontrer, et ses arguments sont sans réplique (pp. 210-15). Cette pièce en effet n'a pas le ton d'un document d'histoire véridique, il suffit de la lire pour s'en convaincre. Quelles erreurs dans le début ! Après l'Ascension, dit Teramano, les Apôtres se rendent à Nazareth, et ils transforment la *camera* de la

(1) Cette *imago* est déjà mentionnée dans un document de 1315. Les années précédentes, l'église Notre-Dame de Lorette avait été pillée, et les voleurs avaient enlevé de riches ornements placés *super ymaginem beate Virginis*. Comme ce document est authentique, il ne contient pas un mot de l'origine céleste de cette statue, dont parlera plus tard Paul II, lorsqu'on aura créé la légende.

(2) « .. ecclesiam Beate Marie de Laureto, dudum in honorem ipsius Virginis gloriose extra muros Racanatenses miraculose fundatam, in qua, sicut fide dignorum habebat assertio, ipsius Virginis gloriose imago angelico comitata cetu mira Dei clementia collocata existebat. » (p. 207).

(3) M. U. C. publie le texte intégral de cette notice (p. 210-12).

Digitized by Google

sainte Vierge en église qu'ils consacrent. Ils y célébrent les saints mystères, et saint Luc y place une statue de la Vierge Marie, œuvre de ses mains, aujourd'hui encore conservée à Lorette, ajoute le narrateur (1).

Après un pareil préambule, vient le récit de la translation miraculeuse, récit qui aurait été fait, en 1296, par la sainte Vierge elle-même apparaissant, pendant son sommeil, « *cuidam sancto viro, eidem devoto.* » — Celui-ci s'empresse de le divulguer. Seize habitants de Lorette, désireux de le vérifier, vont en Terre Sainte, emportant avec eux la mesure de l'église qu'ils confrontent avec les fondements restés à Nazareth. Tout concorde. A leur retour, ils font part de la chose, et on sut alors que la maison même de la sainte Vierge était à Lorette. — A l'appui de sont récit Teramano allègue le témoignage de deux habitants de Lorette par lui interrogés. Le premier tenait les faits de son grand-père, lequel les tenait à son tour de son grand-père (*avus avi*). Le second était exactement dans le même cas (*avus avi*), avec cette différence, qu'il était lui-même âgé de 120 ans, rien que çà. Voilà un témoignage qui arrivait fort à propos, car il permettait à Teramano de remonter de 1472 à 1291. Cette fâcheuse lacune de 181 ans se trouvait donc comblée, non par des attestations authentiques et véridiques, mais par des témoignages sans contrôle et sans valeur. Tout le récit de Teramano ne tient pas debout.

La légende avait donc fait éclosion. Elle va maintenant prendre pied et se développer, grâce au zèle des Carmes réformés de la Congrégration de Mantoue qui, en 1488, furent chargés du pèlerinage de Lorette. L'un d'eux, le B. Baptiste Spagnuoli, appelé le Mantouan, du nom de son pays natal, se chargea d'authentiquer la légende, et il le fit dans un récit dédié, en 1489, au cardinal de la Rovère, et dont M. U. Chevalier publie un texte correct d'après un manuscrit du Musée Britannique à Londres. C'est une véritable rapsodie qui fourmille d'erreurs historiques, et, en tant que crédulité, elle dépasse encore le récit de Teramano, ce qui n'est pas peu dire.

Les historiens postérieurs de Lorette, défenseurs de la légende, dépendent de ces deux documents. Naturellement, ils leur attachent une grande importance, et, pour ce, ils ont essayé, surtout au XVIIe siècle, de les accréditer en les montrant appuyés par des témoignages antérieurs, les uns, contemporains de la translation (1294), les autres, échelonnés le long du XIVe et du XVe siècle.

Mais ici, il faut le dire hautement, ils ont eu recours à des procédés étrangers à tout sentiment de probité. Comme ces témoignages antérieurs n'existaient pas, force leur fut de les inventer. Les faits suivants vont nous édifier.

D'abord, il était de toute convenance qu'un événement aussi extraordinaire que l'arrivée miraculeuse à Lorette de la maison de Nazareth

(1) C'est une œuvre d'art tout au plus du XIVe siècle.

Digitized by Google

fût aussitôt annoncé au chef de l'Église. En conséquence, en 1295, une lettre des habitants de Recanati à leur ambassadeur auprès du pape Boniface VIII lui fait part de la grande nouvelle. On n'a pas jugé à propos de donner la réponse de ce dernier, et c'est bien dommage, car elle serait facile à contrôler aujourd'hui. N'importe, M. U. Chevalier a pu faire le contrôle sur la pseudo-lettre des Recanatins, qui est un apocryphe des plus mal conditionnés.

Il en est de même d'une prétendue lettre au roi de Naples, Charles II d'Anjou, à lui adressée en 1297 par un ermite Paul dont l'existence est plus que problématique. La fabrication de ces deux pièces fausses ne remonte pas au-delà du milieu du XVIIe siècle.

Comment croire que la légende fût restée sans le moindre historien pendant près de deux siècles, soit de 1294 à Teramano en 1472? Évidemment il y avait là une lacune préjudiciable qu'il fallait combler. Ce fut à cette intention qu'on inventa de toutes pièces un récit mis sur le compte d'un évêque de Macerata (1), Pierre Meluzzi, qui l'aurait rédigé en 1330. Or, cette pièce est un faux qui date du milieu du XVIe siècle. La démonstration qu'en fait M. U. Chevalier ne laisse rien à désirer. (pp. 162-65.)

Comme il fallait, coûte que coûte, faire au moins mentionner la légende antérieurement à Teramano, on y arriva par voie d'interpolation pratiquée dans la *Mappemonde spirituelle*, ouvrage de Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône, qui la rédigea en 1449. Écrite en langue française, elle fut traduite en latin, et le traducteur, en bon partisan de la légende, imagina de faire de l'auteur un témoin favorable à la translation, alors qu'il n'en avait pas soufflé mot. Encore un faux témoignage démasqué. (pp. 184-88.)

En voici d'autres non moins étranges :

Nous avons mentionné la bulle de Paul II du 12 février 1470, dans laquelle il parle de l'image de la Sainte-Vierge placée par les anges dans l'église de Lorette. Ce texte ne faisait pas l'affaire des partisans de la légende, et l'un d'eux, Torsellini qui écrivit, en 1594, une histoire de Lorette (2), fit une addition au texte de Paul II qu'il publia ainsi :

(1) L'évêché de Lorette venait d'être réuni à celui de Macerata par Jean XXII.

(2) Horace TORSELLINI, recteur du collège des Jésuites à Lorette, composa son livre en beau latin cicéronien, sous ce titre : Horatii TURSELLINI, Romani, *Lauretanae historiae libri quinque* ; Romae, 1597, in-4° de 6 f. — 284 p. fig. ; ibid., 1598, in-4° de 275 p ; Moguntiae, 1598, in-8° ; ibid., 1599, pet. in-8° de 8 f. — 404 p. grav. ; ibid., 1600, in-8° de 5 f., 397 p. — 3 f., fig. ; Duaci, 1600, in-12 de 373 p ; Turnoni (Tournon), 1605, in-12 de 599 p. etc.

Outre de nombreuses éditions en latin, l'ouvrage de Torsellini fut traduit en allemand, en anglais, en bohémien, en espagnol, en flamand, en français, en italien et même en langue tagale (pp. 368-69).

« Il est devenu classique en la matière, dit M. U. C., et il paraissait téméraire, jusqu'à ces derniers temps de révoquer en doute ses affirmations. Je crois avoir montré que ses dires, en ce qui concerne la quadruple translation, ne reposent sur aucune preuve digne de mériter l'attention d'un historien sérieux. » (ibid.)

Digitized by Google

ipsius Virginis gloriosae DOMUS et Imago angelico comitatu et cœtu mira Dei clementia collocata existit. Tandis que le texte authentique porte : *ipsius Virginis gloriose ymago angelico comitante cœtu mira Dei clementia collocata est.* — Le texte altéré a été accepté par les auteurs subséquents, y compris Benoît XIV, tous victimes d'une supercherie qu'ils étaient loin de soupçonner.

Le miracle de la translation devait évidemment solliciter l'attention du Saint-Siège et le porter à en contrôler la véracité, et c'est précisément pour lui donner toute la garantie désirable, qu'au dire de nos historiens, le pape Clément VII chargea trois de ses camériers de faire une enquête approfondie, qui achèverait de rendre indiscutable la réalité du fait. Le malheur est qu'on n'a jamais pu trouver, dans les très nombreux documents qui nous restent du pontificat de Clément VII, la moindre trace du rapport auquel cette prétendue enquête aurait dû donner lieu.

Autre chose. Un pèlerinage qui se présentait dans de pareilles conditions, devait attirer les personnages les plus importants de leur époque. Aussi nous en montre-t-on un certain nombre qui, dès 1294 — naturellement — et ensuite au XIVe et au XVe siècles, sont venus faire leur dévotion à la santa Casa et attester ainsi le miracle de la translation. C'est ainsi qu'on y fait venir saint Pierre Célestin en 1294, le doge Marc Cornaro vers 1340, sainte Brigitte en 1342, l'empereur Charles IV en 1355, la bienheureuse Micheline de Pesaro en 1364, Urbain V en 1367 et saint François de Paule tout enfant en 1430. Voilà bien des attestations en faveur de la santa Casa, tous antérieurs, et de beaucoup, à Teramano. Le malheur, ici encore, est qu'ils ont tous été inventés au XVIIe siècle, de sorte que ces prétendus pèlerinages ne sont pas plus documentés que l'enquête de Clément VII : ils n'ont existé que dans l'imagination d'un faussaire (1). Certes, d'autres pèlerins de marque sont venus à Lorette, pèlerins bien authentiques, ceux-là, mais ils sont muets sur la translation.

On peut bien altérer des documents, et même en fabriquer de faux. Mais ce qu'on ne peut pas, c'est de pratiquer l'altération ou l'interpolation dans des textes alors ignorés et connus seulement aujourd'hui. Ce qu'on ne peut pas, c'est de les supprimer comme témoins compromettants. Des documents de cette espèce existent aux archives du Vatican. Là, dans des registres originaux est conservée toute la série des Bulles, Brefs et Lettres des papes du XIVe siècle jusqu'à 1472, date de l'éclosion de la légende. Or, dans toutes ces pièces de la chancellerie pontificale, il ne s'en rencontre pas une seule qui contienne une mention quelconque de la santa Casa de Lorette, pas une seule qui y fasse même une allusion ! Voilà qui est bien étrange ! Quoi ! la maison de la sainte Vierge aurait été apportée par les anges à Lorette en 1294,

(1) Sur ce point spécial le livre de M. U. C. dissipe toute équivoque. Cf. pp. 145, 165, 166-67, 168 et 178-79.

Digitized by Google

et de cette date à 1472, pas un pape n'aurait jugé à propos d'en dire un mot ! Et qui donc devait en parler, sinon les chefs de l'Église ? Pour qui réfléchit, cet incompréhensible silence est un argument capital contre la légende.

Mais, il y a plus. Il existe une bulle de Jean XXII, du 24 décembre 1320, concernant Lorette. Dans cette bulle le pape parle-t-il de la santa Casa ? pas le moins du monde ! Il qualifie Lorette de simple église *rurale*, et cela, vingt-cinq ans après qu'on la faisait venir de Nazareth. Franchement, c'était faire peu d'honneur à la maison de la sainte Vierge. Ce qualificatif est inconciliable avec la translation.

Il n'y a pas que le silence des papes pendant cette période, il y a celui des contemporains. En Orient d'abord, aucun écrivain ne mentionne l'enlèvement de la maison de Nazareth, ce qui cependant devait singulièrement toucher les chrétiens Orientaux. Eh bien ! tous l'ignorent.

Même silence en Occident. En France, en Allemagne, en Espagne, et surtout en Italie, pas un auteur, pas un chroniqueur, qui parle de ce fait si extraordinaire, ne serait-ce que pour le mentionner. Villani, Pétrarque, Platina, saint Antonin de Florence qui, certes, ne pouvaient ni l'ignorer ni le taire, n'en disent rien, rien. On a voulu voir une allusion dans un passage de la *Divine Comédie* de Dante, c'est à tort. Quant à une autre allusion faite par saint Vincent Ferrier, il n'y faut guère compter.

Donc, partout, au XIVe siècle et jusqu'en 1472, le silence est complet, absolu. Silence des papes, silence des écrivains : pas un n'a dit un mot, n'a fait une allusion.

Explique qui pourra. Ou plutôt l'explication est aussi simple que vraie : si on n'a rien dit, c'est qu'il n'y avait rien à dire.

La croyance en la translation eut bien vite un succès considérable. Propagée avec ardeur, avec enthousiasme même, elle s'imposait avec un ensemble de preuves qui faisaient illusion, car leur fausseté restait insoupçonnée. Les contradicteurs finirent par disparaître, et de longtemps il ne se produisit de protestations. La légende était pleinement acceptée chez tous les fidèles. Elle l'était d'autant plus, que le Saint-Siége avait fini par se prononcer en sa faveur. Par une bulle du 21 octobre 1507, Jules II la sanctionna dans toute son ampleur. Le pape s'y fait l'écho des erreurs historiques accréditées au sujet de la translation, (1) et il en commet lui-même une autre, en disant que la maison de l'Annonciation avait été enlevée par les anges, non pas à Nazareth, mais à BETHLÉEM (2) Il convient d'ajouter qu'il n'accepte la

(1) A la suite de Teramano il rapporte la consécration de l'église de Nazareth, par les apôtres et où fut alors célébré la première messe !

(2) Qu'on lise le texte : « Nos attendentes quod non solum erat in predicta ecclesia de Loreto imago ipsius beate Marie Virginis, sed etiam ut pie creditur et fama est camera sive thalamus, ubi ipsa beatissima Virgo concepta, ubi educata, ubi ab angelo

Digitized by Google

légende qu'avec une formule restrictive qui dégage sa responsabilité personnelle : *ut pie creditur et fama est.*

La légende n'en recevait pas moins une sanction suprême qui devait singulièrement, et à bon droit, la recommander à la piété des fidèles. Naturellement, le pèlerinage de Lorette prenait une extension de plus en plus grande, et, par une bulle du 8 décembre 1514, Léon X érigea l'église en collégiale, avec un chapitre de douze chanoines (1).

Ce fut vers la même époque que la santa Casa trouva un historien en la personne de Jérôme Angelita, secrétaire perpétuel de la commune de Recanati, qui, vers 1525 ou 1528, rédigea une Histoire de la translation, présentée par lui à Clément VII en 1531 (2). Tous les historiens postérieurs sont plus ou moins tributaires d'Angelita, qu'ils pillent sans scrupule, non sans lui attribuer une grande autorité. Il n'en a aucune, car il n'a su appuyer son récit d'aucun document authentique. Ne trouvant dans les légendaires ses devanciers ni dates fixées, ni circonstances précisées, il y a pourvu de lui-même, s'en remettant à sa propre imagination (pp. 314-20).

Ainsi accréditée par l'histoire, et surtout approuvée par le chef de l'Église, la légende allait recevoir une autre sanction, celle de la liturgie.

Chose curieuse ! Ce fut le fameux Érasme de Rotterdam qui, le premier, composa une messe avec prose en l'honneur de la Vierge de Lorette (1525). Elle reçut l'approbation d'Antoine de Vergy, arche-

salutata Salvatorem seculorum verbo concepit, ubi ipsum suum primogenitum suis castissimis uberibus lacte de celo plenis lactavit et educavit, ubi aliquando de hoc seculo nequam ad sublimia assumpta extitit orando quiescebat, quamque apostoli sancti primam ecclesiam in honorem Dei et ejusdem beate Virginis consecrarunt, ubi prima missa celebrata extitit, ex Bethleem angelicis manibus ad partes Sclavonie et locum Flumen nuncupatum primo portata, et inde per eosdem angelos ad nemus Laurete mulieris, ipsius beatissime Virginis devotissime, et successive ex dicto nemore, propter homicidia et alia facinora que inibi perpetrabantur, in collem duorum fratrum, et postremo, ob rixas et contentiones inter eos exortas, in vicum publicum territorii Racanatensis translata extitit » (p. 262).

(1) Il faut lire dans le livre de M. U. C. les incroyables péripéties qui traversèrent l'existence de la ville et du sanctuaire de Lorette. Il n'y a pas, dans toute la chrétienté, un seul coin de terre dont la juridiction civile et ecclésiastique ait donné lieu à plus de vicissitudes, dues à l'intérêt, à la jalousie et à d'incessantes compétitions Les papes l'ont changée vingt-cinq fois, même radicalement et d'une année à l'autre.

(2) Cette Histoire, dont Monaldo Leopardi possédait l'autographe, parut d'abord sans lieu ni date : *Lauretanae Virginis historia...*, in-4° de 21 f., fig. (Bibliothèque Nationale de Paris, H. 3. 850.) Puis avec le nom de l'auteur : *De almae domus Lauretanae in agro Recanatensi mira translatione brevis et fidelis enarratio*, a do. Hieronymo Angelita olim conscripta, nunc denuo per Joan. Franciscum, eius filium, in lucem edita ; Venetiis, 1598, in-4° de 27 f., fig. ; Maceratae, 1628, pet. in-8° de 120 p. — Une version italienne par Galeotti a eu de nombreuses éditions. Leopardi avait rencontré onze éditions du texte ou de la traduction.

Digitized by Google

vêque de Besançon. Mais, ni dans la messe, ni dans l'approbation, il n'est question de la translation. Celle-ci dut attendre encore plus d'un siècle avant d'avoir sa place dans la liturgie.

Ce fut en 1632 en effet qu'une fête de la *translatio almae domus*, fixée au 10 décembre, fut concédée à la province des Marches, en vertu d'un décret de la Congrégation des Rites, sanctionné par Urbain VIII. Mais il est à remarquer que le promoteur de la foi ne jugea pas prudent de garantir l'historicité du fait, qui fut passé sous silence et remplacé par un office tiré en entier du Commun (1).

Trente-sept ans plus tard (1669), un décret de la même Congrégation ordonna l'insertion de cette fête au Martyrologe Romain. Enfin, en 1699 l'office avec légende fut inséré au *supplementum pro aliquibus locis* du Bréviaire Romain, et une messe propre également au *supplementum* du Missel (2). Dans son rapport, le promoteur de la foi, Prosper Bottini, visait les documents faux, dont il était la victime inconsciente, et, dès lors, il acceptait comme véridiques les récits imaginaires des premiers narrateurs de la légende. Son prédécesseur de 1632 avait été plus réservé. Il est vrai que depuis lors l'œuvre des faussaires avait achevé d'altérer la vérité historique, qui devait rester voilée si longtemps encore !

La légende était donc entrée de plein pied dans le double domaine de l'histoire et de la liturgie. Son succès était complet (3).

A partir de ce moment, et jusqu'à nos jours, M. U. Chevalier continue a enregistrer, dans l'ordre chronologique, tous les écrivains qui, à un titre quelconque, ont eu à parler de Lorette. Il y a là un défilé fort suggestif de personnages très divers qui vivent, sans s'en douter le moins du monde, dans une atmosphère de crédulité et d'inconscience aussi douce que rassurante. Les Bollandistes eux-mêmes n'y échappent pas. Leur cas est instructif. Ils enregistrent comme véridique le fait de la translation, mais il est facile de constater que, sur ce point, ils ne se

(1) « Ut videri potest ex libello impresso omnia sunt de Communi, et lectiones secundi Nocturni sumptae fuerunt ex sermone S. Bernardi . *Novum fecit Dominus super terram ut mulier circumdaret virum*, etc., nullumque prorsus verbum habetur de hac Historia » (pp. 385-86).

(2) Ajoutons qu'au XVIIIe siècle, la commission instituée par Benoît XIV pour la révision du Bréviaire et qui fonctionna de 1741 à 1747, avait décidé, sans même la discuter, la suppression de cette fête. La nouvelle édition des *Officia Propria* du diocèse de Grenoble (1904) l'a justement éliminée. Voilà un acte de probité scientifique qui mérite d'être remarqué.

(3) Dans le domaine de la liturgie, les *Litaniae Lauretanae* ont aussi leur histoire, qui a été entièrement élucidée, dans ces dernières années, grâce aux travaux de Sauren, Dreves et de Santi, que M. U. C. a résumés avec indication de toutes les références nécessaires. Somme toute les *Litaniae Lauretaniae* actuelles ne datent guère que du milieu du XVIe siècle. Imprimées en 1576, elles ne furent connues à Rome que vers 1587 (pp. 327-28).

Digitized by Google

sont pas livrés aux recherches critiques qui rentraient dans le plan de leur recueil. Ils s'en sont tenus à l'opinion alors accréditée et qu'ils voyaient recommandée par la liturgie. Toutefois, François Retz, général de la Compagnie de 1730 à 1750, leur prescrivit « de ne plus parler, dans le cours de leur œuvre, de la translation de la santa Casa, parce que les légendes qui en avaient cours ne pouvaient se soutenir aux yeux d'une juste critique... En réalité, il est certain que, les savants hagiographes se sont conformés depuis lors à cette prescription. » (p. 427). Nous serions fort surpris si les *Analecta Bollandiana* n'approuvaient pas le livre de M. U. Chevalier.

Le cas du bénédictin Calmet est intéressant : dans son *Dictionnaire historique... de la Bible*, au mot *Nazareth*, il résume les récits des premiers voyageurs, et il en conclut que « la fameuse translation » est « fort suspecte ».

Ce *Dictionnaire* fut traduit en italien par D. Mansi, religieux de la congrégation des clercs de la mère de Dieu. L'appréciation de Calmet provoqua des protestations, et le supérieur de Mansi exigea que le passage fut supprimé dans une édition subséquente, et cela sans que Calmet ait approuvé, ou désapprouvé.

On ne saurait parler de Lorette, sans rencontrer Benoît XIV. « Il est délicat d'en parler entre catholiques autrement que pour le louer. » (p. 423.) Cependant si le théologien et le canoniste, chez lui, restent de premier ordre, il n'en va pas de même de l'historien. Il est certain que, pour établir le fait de la translation, il a allégué les documents interpolés et apocryphes qu'ils ne soupçonnait pas tels. Pour lui, comme pour tant d'autres, l'intuition critique a été en défaut.

Voici encore un curieux exemple de la mentalité qui inspirait alors les partisans de la légende. Ces derniers considéraient comme leur étant favorable un Philippus Brietius qui publia, en 1663, des *Annales Mundi sive Chronicon universale* (1). Mais le passage cité par M. U. Chevalier ne prouve pas précisément que Brietius fût favorable à la légende. Il part d'abord d'un prudent *ut fertur*, il expose ensuite les deux opinions, et termine en disant, encore prudemment : *Unde enata est inter eruditos controversia, quam non est hujus laboris nostri multis de causis dirimere* (p. 397). Comme ceci ne faisait pas le compte des croyants, l'un d'eux s'avisa, après la mort de l'auteur, de remplacer cette phrase par la suivante « qui est le renversement de la critique » : *Et in hac causa multorum pietas paucorum doctrinae ac criticae cedere non debet* (ibid.)

Que penser de la sincérité de gens qui font subir aux textes de pareilles altérations ? Heureusement que quelques rares historiens de Lorette ne sont pas dans ce cas. Il en est quelques-uns, comme Trom-

(1) *Annales mundi sive Chronicon universale secundum optimas chronologorum epochas ab orbe condito ad ann Chr., 1663*. Parisiis, 1662 63, 7 vol. in-12; Moguntiae, 1682, in-fol, etc.

Digitized by Google

belli (1), Vogel (2) et Leopardi (3) qui ont su échapper, en partie du moins, à l'œuvre des faussaires. Ce sera leur mérite d'avoir su faire le départ des pièces apocryphes, d'avec les pièces authentiques, et si néanmoins, par une incompréhensible aberration, ils ont conclu dans un sens favorable à la légende, c'est qu'ils ont manqué d'indépendance et cédé à un sentiment de respect humain (4).

III

Origine de la légende de la translation et conclusion.

Ici, nous serons très bref, d'autant que M. U. Chevalier a condensé, en une vingtaine de pages seulement, sa manière de voir, ou si l'on veut, son impression sur l'origne de la légende, estimant à juste titre que ce point spécial n'était pas indispensable à sa démonstration. « Il suffit d'avoir établi, dit-il, que la légende de Lorette est fausse : je ne suis pas tenu à préciser comment elle s'est formée, d'autant plus que l'origine de cette créance a pu dépendre d'un incident fortuit, insaisissable à distance et dont il n'est pas resté trace. Quant à sa marche ascendante, telle du moins qu'elle ressort des documents, je crois l'avoir mise en pleine lumière dans les résumés qui suivent chacun des paragraphes des deux premières parties » (p. 479).

Cependant l'auteur s'est demandé comment cette légende a pu être imaginée, alors qu'elle n'avait dans le passé aucun fondement, si rudimentaire qu'il fût. Pour répondre à cette question, il expose trois faits analogues, dont un est vraiment topique : la légende de Guillaume Tell. On sait que cette légende, dont le succès fut si considérable, a été de nos jours démontrée entièrement fausse. Chose étrange ! Le fait légendaire se passe vers la même époque (1298) que celui de Lorette (1291-1295). Aucune charte, aucune chronique, aucun document du temps n'en font mention ; même constatation pour Lorette La légende suisse apparait pour la première fois en 1470, celle de Lorette en 1472. Enfin, c'est en 1531 qu'on lui donne sa forme historique définitive, produit de l'imagination, et c'est vers 1525-1531 qu'Angelita écrit

(1) Jo. Chrysost. Trombelli, *Mariae sanctissimae vita ac gesta, cultusque illi adhibitus per dissertationes descripta*. Bononiae, 1761-65, 6 vol. in-4°.

(2) Jo. Ant. Vogel, *De ecclesiis Recanatensi et Lauretana earumque episcopis commentarius historicus*. Recineti, 1859 2 vol. in 4°.

(3) Monaldo Leopardi (père du célèbre poète Giacomo Leopardi), *La santa Casa di Loreto, discussioni istoriche e critiche*, dans *Il cattolico*, journal de Lugano, 1840

Il y a la 17 discussions, augmentées ensuite de 7 autres, dans une reproduction à part. Lugano, 1841, gr. in-8° de 2 f. — 282 p. — 1 f., grav. — Il faut y joindre son *Autobiografia, con appendice* di Alless. Avoli. Roma, 1883, in-8° de xi-432 p.

(4) M. U. C. a donné sur la mentalité des historiens de Lorette des tableaux significatifs (pp. 135 et 480).

Digitized by Google

l'histoire de Lorette, où quantité de faits, de noms et de dates dérivent de sa propre imagination. Certes, il n'y a là qu'une coïncidence, mais combien suggestive !

M. U. Chevalier rapporte ensuite deux autres faits non moins topiques concernant l'identité de sainte Philomène et de sainte Theudosie l'existence de la première ne saurait se soutenir et quant à la seconde on en a fait sans preuve une martyre, et pourtant, l'une et l'autre ne cessent d'avoir créance, la première surtout, qui jouit d'un grand renom dans la piété des fidèles.

Qu'en faut-il conclure, sinon « qu'on peut sur un fond nul broder un thème historique fort développé. »

Mais, se demande l'auteur « quelle est la raison d'être de la créance presque universelle des fidèles en la vérité de la translation ? Quel motif déterminant d'accepter sans discussion, avec des affirmations toujours plus énergiques, un fait peu croyable en soi ? Pourquoi voyageurs et historiens copient-ils servilement leurs devanciers ? Et comment les apologistes qui veulent réfuter les contradicteurs de la légende, arrivent-ils de bonne foi a esquiver les grosses difficultés ? De cette mentalité, je ne trouve qu'une explication possible : on tient d'instinct pour sûrement vrai un fait que l'Église a inséré dans ses livres liturgiques. » (p. 484).

Cette dernière réflexion est d'une grande justesse. Et cependant, dans les livres liturgiques, notamment dans le Bréviaire, l'Église n'a jamais voulu garantir l'historicité des faits énoncés dans les légendes, qu'elle laisse à la libre appréciation des savants, et lorsque quelques-uns de ces faits sont reconnus inexacts ou faux, ou elle les rectifie, ou elle les élimine. De nombreux exemples pourraient être cités à l'appui. A cet égard, M. U. Chevalier a fait des remarques très sages, et, aussi, très utiles (pp. 410-11 et 484). Quant à expliquer l'origine de la légende, il est le premier à reconnaître combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'en saisir la cause première. « On est en présence, dit-il, d'une conviction étrange : Comment s'est-elle formée ? L'*a priori* ne saurait être de mise en cette matière. » (p. 487).

Là-dessus, l'auteur présente plusieurs explications, dont quelques-unes sont fort ingénieuses, plausibles même, et l'une d'elles, si elle venait à être éclaircie avec certitude, donnerait un jour la clef du mystère. Mais, jusque là, ce ne sont que pures hypothèses, et, en l'état, il faut renoncer à résoudre le problème, ce qui n'enlève rien à la démonstration de faux. — Il est bien certain, et nous l'avons déjà dit, que le mot *domus*, par la confusion à laquelle il prêtait, a joué, à Lorette, un rôle prépondérant, décisif, comme point initial : l'imagination populaire, mise en éveil par la chaleureuse parole d'un prédicateur a très bien pu produire, dans l'esprit des auditeurs, un malentendu très naturel, celui d'une figure de rhétorique prise pour la réalité. M. U. Chevalier cite à ce propos la lettre d'un correspondant, M. G. Le Hardy, auteur d'un bon livre sur *Nazareth* : « Les figures

Digitized by Google

de rhétorique entraînent à des hardiesses très explicables. Qu'en des sanctuaires fac-simile, un orateur s'écrie : Oui, c'est bien ici que ... Quoi de plus naturel ! Et quoi de plus naturel aussi que les auditeurs répètent : C'est ici que ... Une prosopopée n'est pas un mensonge, certes, mais elle peut parfois semer une légende. »

Quoi qu'il en soit de la cause première de celle de Lorette, il n'en reste pas moins qu'elle est, historiquement parlant, dénuée de toute véracité. Le livre de M. U. Chevalier le démontre péremptoirement. Les innombrables documents qu'il reproduit, ainsi que l'exacte et rigoureuse interprétation qu'il en donne, prouvent, à n'en pas douter, que cette légende n'a pour elle, dans le passé, en Orient et en Occident, pas un seul témoignage authentique, tandis que plusieurs la démentent, et qu'enfin elle a été composée par des auteurs crédules, si bien qu'il a fallu recourir à des faux pour suppléer aux titres qui lui manquaient, ce qui ne contribue pas peu à la discréditer.

L'illustre Mabillon et son confrère Germain parlent, dans leur *Iter Italicum* (1) de leur séjour à Lorette, dont ils décrivent le sanctuaire. Leur récit est tout empreint de ce respect et de cette pondération dont ils ne se sont jamais départis, mais, de leur plume, pas un mot n'est tombé qui témoignât de la moindre adhésion à la légende du lieu.

Il a manqué un Mabillon à l'Histoire de Lorette. Ne l'a-t-elle pas aujourd'hui dans l'auteur même du livre que nous venons d'analyser? C'est notre conviction profonde, estimant à bon droit que le monde savant n'y contredira pas. C'est que, par son exceptionnelle compétence et son admirable connaissance des sources, il a consacré à l'histoire du célèbre sanctuaire un véritable monument de loyale et pénétrante critique, avec une accumulation sans précédent, on peut le dire, de références, d'attestations et de textes, qui dénote, une fois de plus, le diplomate exercé et l'incomparable bibliographe.

CHARLES BELLET.

RICHARD SCHOLZ, *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII. (Kirchenrechtliche Abhandlungen*, éd. U. Stutz. Fasc. 6-8.) Stuttgart, Enke. 1903. In-8°, XIV-528.

La littérature politique dont l'efflorescence fut provoquée par la lutte fameuse de Boniface VIII et de Philippe le Bel, a de particulièrement intéressant qu'elle nous fait assister au choc de deux idéals opposés : l'Augustinisme et l'Aristotélisme. La querelle des investitures avait été dominée par la conception augustinienne de la « Civitas Dei ».

(1) *Iter Italicum literarium, aun. 1685-86* ; Parisiis, 1687, in-4°, fig.

Digitized by Google

Dans cette société chrétienne politiquement organisée, il y a deux pouvoirs : l'un spirituel, l'autre temporel, tous deux venant d'en haut : et la question fondamentale à résoudre entre Grégoriens et Impérialistes était de savoir si l'État avait à dominer l'Église, ou si l'Église possédait pleine suprématie sur l'État.

La position du problème se modifiera profondément à notre époque, sous la double poussée de l'élément aristotélicien et du nationalisme français. L'attitude des défenseurs de la papauté reste sensiblement celle des Grégoriens antérieurs. Chez les royalistes au contraire, sans nier la supériorité théorique « in se » de l'Église sur l'État, on affirme avec force l'autonomie de celui-ci et son indépendance vis-à-vis de l'Église comme à l'égard de l'empire. En cela deux tendances sont à distinguer : d'une part, on reprend le principe de l'origine divine du pouvoir des anciens impérialistes; d'autre part, on emprunte au système aristotélicien le concours de sa conception démocratique.

La papauté a trouvé en Gilles de Rome (1247-1316) et Jacques de Viterbe († en 1308) ses deux grands défenseurs (Ire partie). Pour eux la cité terrestre est l'image de la cité d'en haut ; le pape est son principe d'unité. Aussi a-t-il la « plenitudo potestatis » et en particulier possède-il les deux glaives.

L'État n'a, en lui-même, aucune fin ; il n'a de raison d'être qu'en tant que subordonné et soumis à l'Église. Il ne sera légitime que fondé ou consacré par elle (1).

Jacques de Viterbe ira même jusqu'à appliquer la théorie scolastique de la perfection de l'effet, contenue dans la cause, à l'institution de la société civile par la puissance ecclésiastique.

L'intérêt marquant dans l'étude de ces doctrines est d'y reconnaître l'effort d'assimilation d'éléments aristotéliciens. Ainsi chez Gilles de Rome, l'élection du peuple n'est plus une simple désignation du sujet, mais, unie à l'action divine, c'est une véritable collation de pouvoir. Pour Jacques de Viterbe, la nature pourrait être le fondement d'une société, imparfaite mais légitime : régie par un prince électif, elle posséderait aussi un véritable sacerdoce. Cependant, pour la rendre société parfaite, il est nécessaire de recourir à la consécration ecclésiastique.

Sans contredit, le plus important des grégoriens au point de vue polémiste est Henri de Crémone († en 1372). Juriste de renom, il défend les idées des deux ermites de saint Augustin en les étayant des citations juridiques des droits romain et canonique. C'est la raison du retentissement qu'il obtient chez les royalistes

(1) M. Scholz p. 118 exagère la contradiction du « De potestate Ecclesiæ » et du « De Regimine principum » de Gilles de Rome. Il y a surtout diversité de point de vue. Le premier ouvrage est essentiellement un commentaire philosophique de la pensée aristotélicienne sur la nature de la société civile ; le second est un ouvrage de polémique, traitant, au fort d'une lutte ardente, des rapports entre les deux pouvoirs : question qui n'est pas même soulevée dans le premier traité.

Digitized by Google

La riposte des royalistes aux actes pontificaux comme aux traités est à tort transportée plus loin (IVe partie) Nous avons ici, à propos surtout des incidents soulevés par la haine des Colonna contre Boniface VIII (1299-1310), une querelle plutôt intra-ecclésiastique sur la nature du pouvoir papal et particulièrement sur le rôle des cardinaux. — La situation des Colonna est remarquable. Ils ne peuvent admettre la validité de la démission de saint Célestin V, et par conséquent l'élection de Boniface VIII est nulle à leurs yeux. Ils n'en appellent pas à un concile comme s'il était supérieur à un pape légitime, mais pour déposer Boniface VIII : un faux pape. Cependant en fait, ils ont contribué à un mouvement, qui deviendra plus tard la théorie conciliaire. D'autre part, pour montrer l'inanité de l'abdication de saint Célestin V ils exagèrent le caractère indélébile et divin de son autorité : l'indissolubilité de ses attaches à l'Église. Enfin, ils récusent le décret, dans lequel Célestin V affirmait son droit d'abdiquer, en limitant le pouvoir législatif du pape et en exagérant les droits des cardinaux (1).

L'analyse du « Tractatus de modo generalis concilii celebrandi » (IIe partie) de Guillaume Durand, (1266-1331) nous donne, dans l'esprit de M. Scholz, l'idée de la situation générale de l'épiscopat français (2).

La caractéristique du *Tractatus* est de mettre au centre de l'Église, comme organisme essentiel, non plus le pape, mais l'évêque. — Le pape est « primus inter pares » ; donc les évêques doivent avoir part au gouvernement de l'Église universelle. — Le moyen le plus efficace serait de les réunir en concile général tous les 10 ans. Au sujet de l'État, Guillaume Durand préconise son indépendance et voudrait lui appliquer cette espèce de gouvernement constitutionnel qu'il revendique pour l'Église Il insiste sur la fidélité de l'évêque à son roi, mais cependant il s'élève contre les ingérences du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques et souhaite la délimitation de la jurisprudence respective des deux puissances.

Avec la IVe partie, nous reprenons la suite logique de l'évolution des idées de la Ire. Nous aurons aussi à y distinguer le double courant augustinien et aristotélicien.

Les pamphlétaires de cette époque (Questio-Rex pacificus-Disputatio inter militem et clericum, « Pierre Dubois ») nous paraissent les descendants des défenseurs de l'idée impériale dans la querelle des

(1) C'est ici, semble-t-il, qu'auraient dû venir comme contre-partie, le « De Renuntiatione Papae » de Gilles de Rome (1297) et plusieurs des écrits attribués à Agostino Trionfo

(2) Nous avons déjà insinué l'équivoque de cette position. — L'objet et l'esprit de cet ouvrage le différencient tellement des écrits polémiques, que Scaduto en donnera l'analyse avant la lutte, en même temps que l'exposé de l'œuvre de Durand de St-Pourcain, dont on ne s'explique pas, au point de vue logique, l'absence dans le travail de M. Scholz.

Digitized by Google

investitures En affirmant l'origine divine du pouvoir royal, ils veulent assurer son indépendance absolue vis-à-vis du pape, et leur esprit profondément national leur inspire l'autonomie de la France vis-à-vis de l'Empire. Le roi est maître absolu dans son royaume ; à lui de légiférer et de disposer comme il lui plait des choses temporelles.

Le pape — personniflant l'Église — voit son domaine restreint aux choses spirituelles. Les biens, même les personnes ecclésiastiques, sont parfois soumis au pouvoir civil. Dans les choses spirituelles, la *plenitudo potestatis* ne s'entend pas d'une manière absolue, — le pape ne peut créer ni les âmes, ni la grâce, etc. — mais elle signifie que le pape possède la juridiction spirituelle sur toute l'Église, alors que évêques et prêtres n'ont à diriger qu'une partie du troupeau

Le personnage marquant de cette période est, non pas Pierre Dubois (1), mais le dominicain Jean de Paris (1269-1306) Il représente, dans le camp royaliste, le courant aristotélicien et il est vraiment le précurseur de Marsile de Padoue. En bien des points il est indécis, subissant tour à tour l'influence d'Augustin ou celle d'Aristote ; ses principes n'ont pas la netteté, la rigueur et l'inflexibilité de ceux du *Defensor Pacis* Jean conçoit la société civile, — parfaite même sans le christianisme, — comme sortant des entrailles de la nature humaine. Le fondement du pouvoir, c'est tantôt Dieu directement, mais tantôt aussi c'est le peuple. Parfois il semblerait que le roi n'est pas autre chose qu'un administrateur et parfois il détient tout pouvoir législatif et juridique. Marsile n'aura plus ces indécisions.

Dans l'Église, le monarchisme papal est de droit divin. Mais le pouvoir ecclésiastique est purement moral et spirituel. Il n'a d'autres efficacité que la persuasion. Ce même auteur esquisse déjà la *potesta discernendi*, vestige du pouvoir laissé au prêtre dans certains jugements, de même il restreint l'excommunication à une efficacité purement morale. Il jette les bases du pouvoir du peuple chrétien dans le concile et, pour la première fois, on entend la fameuse formule qui retentira si haut lors du grand schisme : *Concilium majus est papa solo.*

L'ouvrage se termine par une vue synthétique sur les grandes idées de la période que l'on vient d'analyser ; il montre l'aboutissement logique de ces idées, dans les systèmes de Marsile et d'Occam.

* * *

M. Scholz s'est nettement cantonné dans la période qui va de 1296 à 1310. Outre que cette division n'est pas rigoureusement observée, puisque le « De Regimine principum » de Gilles de Rome doit être

(1) Il est incroyable en effet que l'auteur ait consacré plus de soixante pages à l'insignifiant Pierre Dubois — dont les idées politiques surtout, n'ont de remarquable que l'utopie d'une monarchie française universelle et la dévolution qu'il voudrait faire à son roi de tous les biens de l'Église. [Cf. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, vol. II, p. 125. Paris, 1901].

Digitized by Google

placé vers 1280, il est manifeste que le cadre chronologique dans lequel on enserre un travail doit correspondre à une division logique de l'évolution des doctrines. Or, au témoignage de l'auteur lui-même (cf. p. 26-28; 56-57 : 134-135 et passim), l'introduction violente des ouvrages d'Aristote au moyen-âge devait faire subir une crise dangereuse à la science politique. De plus, l'influence du philosophe grec s'est exercée surtout à travers les commentaires de St Thomas (1). Dès lors il était nécessaire que l'ouvrage de M. Scholz s'ouvrît par un exposé de la pensée politique thomiste et aristotélicienne.— A l'autre bout, le travail s'arrête brusquement au milieu de l'évolution de doctrines qui réclament comme terme logique Marsile de Padoue (2). C'est là le défaut essentiel du livre de M. Scholz : son ouvrage, que l'on me passe l'expression, *se trouve ainsi n'avoir ni queue ni tête.*

Cela tient d'ailleurs à un autre vice fondamental; le travail de M. Scholz manque de vues synthétiques. — Sans doute, dans une conclusion des plus intéressantes on donne en quelques pages (444 à 454) un aperçu sur l'évolution des idées politiques dans la période étudiée. Il est clair que ce n'est là qu'un canevas, donnant la charpente de chapitres sur l'Église, l'État et leurs rapports, sur l'évolution des notions de morale, de droit, de propriété; et ce dernier surtout aurait fait bonne figure dans la collection canonique de M. Stutz. On n'a certes pas exposé ce qu'il y a à dire sur l'esprit national des royalistes, sur la signification de la donation de Constantin, sur les origines de la théorie conciliaire, etc., et il y aurait à discuter sur la signification des idées des pamphlétaires à propos de la société civile; on a laissé tout à fait dans l'ombre, par exemple, la nature du pouvoir législatif et son évolution vers la législation par le peuple; enfin, des royalistes à Marsile, il y a une évolution d'idées sur la juridiction ecclésiastique, sur les droits de l'État au sujet des propriétés et des personnes ecclésiastiques; n'est il pas absolument insuffisant de se borner à signaler cette évolution?

Cette insuffisance de vues synthétiques se manifeste encore dans l'exposé des doctrines. — L'attention de M. Scholz s'est portée spécialement sur les questions de parenté littéraire, et en cela nous aimons à reconnaître qu'il a réussi à mettre en relief l'influence de divers personnages comme Henri de Crémone et Gilles de Rome. Mais les questions d'évolution de doctrine restent à l'écart, on ne voit pas à le lire, ce qui caractérise par exemple Jean de Paris et ce qui le met en avance sur

(1) C'est peut-être cette puissante synthèse des idées aristotéliciennes et des vues Grégoriennes, opérée par le génie de S. Thomas, qui a retardé le développement des systèmes radicaux qu'auraient pû faire naître le système du Stagyrite. — Cf. Von Guggenheim, *Marsilius von Padua und die Staatslehre des Aristoteles. — Historisches Vierteljahrschrift*, t. VIII (1904), pp. 343-362.

(2) L'auteur le sent parfaitement. Noter encore qu'il n'y a pas d'ouvrage important entre eux et que l'ouvrage de Marsile est d'inspiration française.

Digitized by Google

les affirmations plus ou moins intuitives des pamphlétaires qui l'ont précédé. On ne voit pas non plus où sont les défaillances et les inconséquences de ces juristes politiciens ; on n'a pas pris soin de mettre en lumière les hésitations, les contradictions, parfois, de Jean de Paris (1).

M. Scholz n'a pas été très heureux dans le choix du plan d'ensemble adopté pour la division de son travail. Nous avons déjà noté combien malencontreusement la querelle intra-ecclésiastique soulevée par les Colonna et surtout l'exposé des conceptions politiques du traité postérieur de Guillaume Durand viennent briser le lien logique qui unit les répliques des royalistes aux théories grégoriennes. La situation faite à l'évêque Guillaume Durand n'a pas que ce seul tort. Facilement on pourrait croire (cf. p. 208) qu'il représente la tendance générale de l'épiscopat français, se serrant, dans la spontanéité de son esprit national, autour de la bannière royale. Cette impression se fait d'autant plus forte, qu'il est aisé de remarquer l'origine italienne des trois défenseurs du pape. On n'était d'ailleurs pas sans le leur reprocher dans l'autonome royaume de France (2). Mais on peut voir dans des évènements comme le concile de 1302, que, malgré la pression des agents du roi (cf. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, vol. II, p. 160. — Paris 1901), l'épiscopat n'était pas si unanime dans son approbation des mesures royales.

D'ailleurs, on le sait avec certitude, « parmi les avocats français du parti ultramontain, des protestations s'élevèrent, certaines parties du public furent très sévères contre le Roi ou plutôt contre ses agents et contre les évêques trop faciles (3) ». M. Scholz n'a-t-il pu en recueillir le moindre écho ? Il prend soin de noter (pp. 24-25) l'éclosion à la cour de France de cette noblesse de robe dont le rôle devait devenir prépondérant et des rangs de laquelle devaient sortir des politiciens tels que Flote et Nogaret. Ne s'y trouvait-il aucun défenseur du pape ? Et parmi ces pionniers du droit canonique ou juridique dont l'effort devait aboutir à asseoir juridiquement la *plenitudo potestatis* (p. 26) ne peut-on nous citer que l'italien Henri de Crémone ?

Enfin, puisqu'on nous expose les théories de Flote et de Nogaret dont l'activité a été beaucoup plus pratique que scientifique, comment n'a-t-on pas songé à parler, ailleurs que dans l'exposé historique des évènements, des documents pontificaux et en particulier de la bulle *Unam sanctam* ?

(1) Si l'on péche par défaut à propos de synthèse, on a péché aussi par excès en fait d'analyse. M. Scholz, par suite d'une méthode défectueuse, revient régulièrement deux fois sur les mêmes choses. D'abord il rend un compte scrupuleux des doctrines, en suivant pas à pas les ouvrages qu'il s'est donné la peine de lire consciencieusement, puis ces mêmes doctrines sont exposées à nouveau d'après un plan systématique. (Si l'on veut des exemples qu'on lise les pages 139-145, 229-257 ; etc.)

(2) Cf. *Chartularium universitatis Parisiensis*, ed. DENIFLE et CHATELAIN, t. II, n° 539, not. 17, p. 111. Paris, 1891).

(3) Cf. *Histoire littéraire*, vol. 27, p. 374.

Digitized by Google

Les qualités de l'ouvrage de M. Scholz compensent d'ailleurs ses imperfections. L'auteur a le grand mérite de parler en connaissance de cause des doctrines de cette période; il a lu sérieusement les productions des auteurs qu'il analyse et l'on se sent, à le lire, en communication intime avec la pensée du premier écrivain. Il est de plus, parfaitement au courant de la bibliographie de son sujet; mais le principal mérite de son travail est de s'être attaché à résoudre, pour autant que cela est possible, les questions de provenance, de filiation, de date de composition, d'authenticité, etc. Cette recherche est partilièrement réussie au sujet des anonymes royalistes dont la provenance a souvent été établie d'une manière trop hâtive.

M. Scholz joint à son travail, la publication de divers opuscules inédits d'Henri de Crémone et d'Agostino Trionfo. Cette édition est fort soignée; on a reconstitué l'archétype et noté les différentes versions.

A. Brohée.

Bullarium Franciscanum *sive Romanorum Pontificum constitutiones, Epistolae, Diplomata tribus ordinibus Minorum, Clarissarum, Poenitentium a Seraphico Patriarcha institutis ab eorum originibus ad nostra usque tempora concessa.*

Tomus V. *Benedicti XI, Clementis V, Joannis XXII monumenta jussu atque auspiciis reverendissimi Patris Magistri Laurentii Caratelli de Signia totius ordinis Minorum S. Francisci conventualium post seraphicum patriarcham ministri generalis CVI.*

Tomus VI. *Benedicti XII, Clementis VI, Innocentii VI, Urbani V, Gregorii XI monumenta.*

Tomus VII. *Romanorum Pontificum vel eorum qui durante Schismate occidentali in sua obedientia pro romanis pontificibus habebantur, scilicet Urbani VI, Bonifatii IX, Innocentii VII, Gregorii XII, Clementis VII, Benedicti XIII, Alexandri V, Joannis XXIII, Martini V documenta.* Éd. Conrado Eubel, O. F. M. C. Leipzig, O. Harrassowitz, 1898-1904. In-fol. XLII-643; LXIV-687; et LVIII 774 p. M. 40; 40 et 45.

La première idée d'un *Bullarium Franciscanum* est due au conventuel Sbaralea. L'infatigable travailleur mourut à la tâche en 1703, laissant inachevé le troisième volume de la collection. Quelques confrères reprirent l'œuvre délaissée et, en 1708, parut le quatrième volume auquel le P. Flaminius Annibali, Ord Min. Conv., ajouta un supplément. L'entreprise semblait définitivement abandonnée, lorsque le Père Soldatic, général des Conventuels de 1879 à 1891, résolut de poursuivre la publication si longtemps interrompue. Grâce à l'éner-

Digitized by Google

gique et généreuse assistance de son successeur dans le généralat le P. Caratelli, le Père Conrad Eubel, si avantageusement connu dans le monde de l'érudition, put entreprendre la lourde tâche. En 1898, il livrait au public le tome premier de la continuation, le cinquième de la collection, en 1902 le tome sixième et en 1904 le septième. Nous possédons ainsi les principales sources diplomatiques de l'histoire franciscaine durant plus d'un siècle (1303-1417).

On ne peut qu'admirer l'énergie du P. Eubel à réaliser l'œuvre colossale qu'il a entreprise et le remercier de la promptitude avec laquelle il la poursuit, sans trop faillir aux exigences de la critique actuelle et malgré les difficultés toutes spéciales qu'il a eu à surmonter. Au tome V, par exemple, qui contient en tout 1080 documents, la tâche était relativement facile pour les pièces émanant de Benoit XI et de Clément V, mais il n'en était pas de même pour celles du temps de Jean XXII, dont le pontificat est d'une importance capitale au point de vue de l'histoire franciscaine. Des copies faites au XVIIIe siècle, le P. Eubel n'en a pu retrouver aucune, il a dû s'imposer la lourde mission de compulser les cinquante cinq registres conservés au Vatican et de choisir parmi les soixante mille documents qu'ils contiennent ceux qui concernent spécialement l'Ordre des Frères-Mineurs.

Wadding avait publié déjà bon nombre des documents que renferme le tome VI du Bullaire. Le P. Eubel ne s'est pas borné à les rééditer tels quels, il les a soigneusement revus et collationnés avec les originaux. Il y a ajouté les bulles ou brefs concernant les frères qui entraient dans un ordre étranger et celles qui se rapportent aux discordes entre le clergé séculier et les Ordres mendiants, pièces que l'annaliste irlandais avait omises.

Le tome VII contient les documents se rapportant à l'époque du grand schisme ; mais il y a forcément de graves lacunes, car une grande partie des régistres pontificaux semble être définitivement perdue. On doit surtout le regretter pour les actes d'Urbain VI : des cent volumes concernant ce pontificat, il n'en reste que deux et demi.

Sans doute, un Bullaire à lui seul ne suffit pas pour nous donner une idée complète de la vie, la nature et l'action d'un Ordre religieux, il ne reflète qu'une partie de cette activité et si la façon d'agir de tel ou tel frère requiert l'intervention des pontifes romains, cette façon d'agir ne forme pas toujours le plus beau chapitre de son histoire. Cependant, si tous les détails n'y sont pas perceptibles et saisissables, le Bullaire nous montre les grandes lignes de la vie interne et externe de l'Ordre franciscain, de ses vicissitudes et de ses gloires, de ses luttes et de ses défaillances. Cela est vrai surtout pour l'époque qui nous occupe (1303-1417). On peut dire qu'à cette date l'Ordre a vingt ans ; de cet âge, il possède à la fois les ardeurs et la pétulance folâtre. Si le champ de son activité religieuse et sociale s'élargit, si sa structure générale apparaît encore comme un tout homogène, si sa force paraît grande, on perçoit déjà cependant les orages qui s'avancent, on entre-

Digitized by Google

voit les scissions et la dislocation prochaines. Dans le sein même de l'Ordre, les spirituels conduits par Michel de Césène prônent la réforme au nom de la pauvreté séraphique, puis, vaincus chez eux, ils s'en vont mettre leur turbulence au service de Louis de Bavière rebelle au Pape. (BF, t. V, *passim*. Bernard Délicieux (1) dédaigne les censures et le peines et ne craint pas de s'attaquer à ce que tous redoutent : l'Inquisition. Ockam (2), rebelle à l'Ordre et au Pape, soutien lui aussi de Louis de Bavière, prétend révolutionner la philosophie.

Mais s'il y a des enfants terribles, la généralité des Franciscains reste fidèle à l'idéal du fondateur : ils servent l'Église avec ardeur et dévouement. Nombreux sont les inquisiteurs pris parmi eux ; nombreux sont les frères investis de la dignité et de la charge de légats ; nombreux sont les missionnaires dans l'Europe septentrionale, en Asie et en Tartarie ; nombreux aussi sont les Frères-Mineurs dans les rangs de la hiérarchie ecclésiastique.

Touchant cette quantité de prélats et de dignitaires choisis dans l'Ordre, une question se pose spontanément. Les charges et les dignités ecclésiastiques conférées aux Frères-Mineurs n'étaient certes pas faites pour plaire à saint François. Ce grand nombre de prélats et d'évêques ne prouve-t-il pas un notable relâchement dans la poursuite de l'idéal? Le P. Eubel (BF, t. V, p. 605) nous fournit à ce sujet quelques explications qui tendent à prouver le contraire. Sans vouloir trancher la question, il paraît toutefois qu'une seule de ces réponses (les nécessités des missions), soit acceptable, mais elle n'explique certes pas tout. Quoi qu'il en soit, c'est là un phénomène dont le futur historien de l'Ordre devra tenir compte pour expliquer les réformes subséquentes.

Ce que l'on remarque encore en parcourant ces trois volumes du Bullaire, c'est le nombre toujours plus accentué des bulles et brefs concernant les apostats et les Franciscains quittant l'Ordre pour entrer dans une nouvelle famille religieuse. Sans doute l'apostasie, l'expulsion, la sécularisation ne prouvent pas par elles-mêmes le relâchement de la discipline et de l'observance, ainsi que le remarque très bien le P. Eubel (t. VI, p. VI) ; mais au moins fallait-il un courant laxiste assez considérable pour provoquer l'intervention personnelle de Clément VI, autorisant le général de l'Ordre à permettre aux

(1) On trouvera réunies au t. V du Bullaire, les bulles pontificales concernant ce franciscain célèbre. La plupart (si l'on excepte la bulle n° 357) ont été utilisées par Hauréau (*Bernard Délicieux*, Paris, 1877) ; comme cet ouvrage est épuisé en librairie, il pouvait être utile de le noter ici.

(2) Sur Ockam, cfr BF. t. V et t. VI. Signalons au t. VI (n° 508a) la bulle de Clément VI. Le document étant daté d'Avignon, 8 juin 1349, il en appert que Guillaume Ockam n'est pas mort en 1347, comme plusieurs le soutiennent. Par cette même bulle, le pape permet au général des Franciscains d'absoudre le révolté pénitent qui a lui-même imploré le pardon : Ockam ne serait donc pas mort dans l'impénitence. — A quand une monographie du célèbre personnage dont on parle tant et que l'on connaît si peu ?

Digitized by Google

frères qui ne pouvaient se soumettre aux règlements, d'entrer dans d'autres corporations religieuses (BF, t. VI, n° 507).

L'organisation et la règlementation des études étant du domaine des supérieurs de l'Ordre, ce n'est qu'à titre d'exception que les Papes interviennent à ce sujet Cependant cette intervention s'accentue de plus en plus. Mentionnons, en passant, les bulles de Jean XXII enjoignant au chancelier de l'université de Paris de conférer le doctorat à Pierre Aureolus (t. V, n. 330), à François Mayron (ibid., n. 500) (1), les Constitutions données par Benoît XII en 1336 (BF, t. VI, pp. 30-32), etc.

Pour qui connait les travaux antérieurs du P. Eubel et le soin qu'il y met, il sera superflu de faire remarquer que l'édition du Bullaire ne pouvait être confiée à de meilleures mains. Les documents sont rangés d'après l'ordre chronologique; les pièces les plus importantes sont publiées en entier, les autres, de moindre valeur, sont données à la façon des regestes, mais toutes sont précédées d'un résumé fidèle. Les notes critiques et historiques sont nombreuses, les sources bien indiquées et, pour les documents principaux, il est fait mention des auteurs qui les ont utilisés.

Mais il n'y a pas que des bulles et des brefs dans ces volumes. A chacun d'eux, le patient éditeur a ajouté, en appendice, un catalogue des Franciscains promus aux dignités ecclésiastiques, durant les pontificats qui y sont mentionnés. Ce catalogue comprend deux parties : la première signale les évêques qui par erreur, furent considérés comme appartenant à l'ordre de saint François ou qui, pour une cause ou pour une autre, bien que choisis ou promus, ne remplirent pas leur charge; la seconde partie comprend les prélats qui effectivement remplirent les charges dont ils avaient été investis.

Au tome V, le P. Eubel, estimant que l'œuvre y est à sa place, donne une réédition du *Provinciale Ordinis Fratrum Minorum vetustissimum*, jadis édité par lui (Quaracchi, typographia collegii S. Bonaventurae, 1892).

Mais l'ajoute la plus importante est sans aucun doute l'appendice I du tome VI : ce sont deux procès concernant les Fraticelles. Le premier date de l'année 1337 et est dirigé contre le frère André de Galiano qui fut acquitté; une partie de ce document fut jadis édité par le P. Ehrle (*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*. IV, p. 82 ss.); le second procès, inconnu jusqu'ici, est de l'année 1355 : il fut intenté contre le frère Marin Marchioni et quelques sœurs tertiaires : tous furent condamnés à la prison perpétuelle.

(1) La bulle est datée d'Avignon, 24 mai 1323. Le P. Eubel fait remarquer, à la suite des éditeurs du *Chartularium Universitatis Parisiensis* (II, 272), que ce n'est pas François Mayron qui a institué en 1315 l'« actum sorbonnicum..., id est certamen scolasticum, quod œstatis tempore habebatur per singulos dies veneris, in quo candidatus respondebat a quinta matutina ad septimam vespertinam, donec cunctis opponentibus satisfactum esset ». (BF. t. V, p. 250, not. 4.)

Digitized by Google

Malgré la grande quantité et la diversité des documents qu'ils contiennent les volumes du Bullaire, tels que les édite le savant Conventuel, sont d'une consultation très facile. En tête de chaque volume, se trouvent un index chronologique des bulles, un autre par « incipit » et une table systématique des matières. La fin de chaque tome contient les tables onomastiques des lieux et des personnes. Remarquons à ce sujet que, dans la table systématique du t. V, apparait renseigné sous la rubrique : *Litterae apostolicae contra Ludovicum Bavarum* une bulle portant le n° 1095 : ce doit être une faute d'impression, puisque le volume ne contient que 1080 documents.

Le P. Eubel aurait dû identifier les noms des lieux dans les tables ou tout au moins en note au bas des pages. Il n'en est pas toujours ainsi : par exemple, au t. VI p. 30, pour la longue liste des couvents où les futurs docteurs peuvent satisfaire aux conditions requises pour l'admission aux *studia generalia*, aucune identification n'est faite ; le mot *Brugen* qui s'y trouve désigne-t-il le chef-lieu de la Flandre Occidentale ou la commune du même nom dans le département de la Gironde? Il n'y a pas que les Belges qui aient intérêt à le savoir.

Certains pourront trouver que les introductions placées en tête des volumes sont un peu sommaires ; il est vrai que les tables systématiques suppléent. Mais n'insistons pas. Le P. Eubel a rendu un trop grand service à l'Ordre et à la science pour qu'il nous soit permis de trop mettre en relief les défauts d'une œuvre qu'il perfectionnera encore et dont tous lui seront reconnaissants.

P. M. Legrand, O. C.

P. Dr Hilarin Felder, O. Cap *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des 13 Jahrhunderts.* Fribourg en Bresgau, Herder, 1904. In-8°, xi-557 p. Prix : 6 M.

Ce travail a pour but d'exposer les commencements et le premier développement des études dans l'ordre séraphique. Il s'étend jusqu'à l'époque où l'enseignement supérieur y fut donné d'une manière régulière, et fut sur le point d'atteindre, dans le monde savant, l'apogée de sa gloire. Déjà au quatrième Congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg en 1897, le P. Hilarin avait communiqué en allemand une partie de ses recherches sur *Les commencements des études théologiques dans l'Ordre de saint François d'Assise.* Dans le premier numéro des *Études Franciscaines*, (T. I. 1899. Paris. pp. 22 svv.) il annonça, par les paroles citées plus haut, le résultat de ses recherches sur le même sujet. En le donnant enfin au public dans les conditions où nous l'avons sous les yeux, il y a lieu de féliciter l'auteur d'avoir poussé si loin ses investigations. Il est incontestable

Digitized by Google

qu'un contact prolongé avec les sources et la littérature franciscaine en général est une garantie de la compétence du P. Felder dans la matière qu'il traite

Quels sont les rapports qui unissent la science à l'Ordre séraphique? C'est la question à laquelle le R. P. Hilarin répond dans ses *Recherches préliminaires*. Voici cette réponse : ces rapports fondamentaux sont basés sur la nature même ainsi que sur les fins de l'Ordre. Celui-ci se distingue par un double caractère : actif et contemplatif. Le premier exige les études, le second leur donne leur cachet particulier. Soixante pages sont consacrées à la 1re partie, les origines de la science chez les premiers Frères-Mineurs. Dès le début, un fait saute aux yeux : le Pauvre d'Assise a fondé une association dont les membres évangélisent le peuple. Ce fut là un véritable apostolat laïc, si l'on veut ainsi appeler de simples exhortations à la pénitence et à la paix. Cependant quelques mois à peine après la fondation, (1209/10), François demanda et obtint du pape Innocent III l'autorisation de prêcher, en même temps que la faculté d'accorder le même pouvoir à ses compagnons, s'il les en jugeait dignes. L'incorporation du nouvel institut dans la hiérarchie ecclésiastique, sa direction définitive vers la vie active et apostolique, et partant, la conduite du fondateur à l'égard des études, telles furent les conséquences immédiates de la démarche du Petit Pauvre auprès de la Cour de Rome. Dès lors, la distinction entre simple exhortation et prédication ecclésiastique devient importante; le P. Hilarin y insiste avec raison. En fait, quelle conduite le Patriarche des Pauvres tint-il par rapport à la science dans son institution? François avait donné comme bases à celle-ci les vertus de pauvreté, d'humilité et de simplicité. A chaque occasion il eut soin d'exprimer sa pensée sur ce point; jamais nous ne trouvons qu'il vit quelque incompatibilité entre l'esprit de son Ordre et une formation vraiment scientifique. Sa première instruction avait été sommaire; dans la suite, il s'appliqua à la compléter par la lecture et l'étude aussi bien que par la prière. Au reste, les données positives sur la science franciscaine avant 1219 font à peu près complètement défaut. Le P. Hilarin, fait ensuite revivre, en quelque sorte, sous nos yeux, le développement de la science franciscaine dans les trois grands centres des études au moyen-âge : Bologne, Paris, Oxford. Il semble bien que la résidence des Mineurs dans les villes universitaires explique suffisamment leur entrée dans le mouvement scientifique de l'époque. Ce fut sans contredit le cas à Bologne. L'auteur s'arrête quelque peu ici à une discussion d'un assez grand intérêt pour les commencements des études dans l'Ordre des Mineurs. Il s'agit de savoir si saint Antoine de Padoue a été le premier lecteur en théologie dans l'Ordre. Il parait assez probable, dit le P. Hilarin, qu'à Bologne comme à Paris et à Oxford, les Frères-Mineurs reçurent d'abord l'enseignement théologique d'un professeur étranger. Nous pouvons cependant remarquer avec M. de Kerval, que l'Université de Bologne n'eut pas de faculté de théologie avant 1360 ou 1362 (*Sancti Antonii de Padua vitae duae*

Digitized by Google

quarum altera hucusque inedita. Paris, 1904, p. 118 ss. 1. Cfr. RHE, t. VI, 1905, pp. 113 svv.). Quoi qu'il en soit, l'on peut admettre comme suffisamment prouvé que S. Antoine commença en 1223 à enseigner la théologie à ses frères dans la maison même de son Ordre, et que dans la suite il a accompli la même tâche à Monpellier et ailleurs

Il nous serait impossible de donner même sommairement les origines des maisons d'études à Paris et à Oxford. Nous ferons seulement remarquer que, d'après le P. Hilarin, l'entrée des Franciscains aussi bien que des Dominicains dans les deux universités fut le simple résultat des circonstances. A Paris, Alexandre de Halès, avant de prendre l'habit de la Pauvreté, transféra sa chaire de théologie au couvent des Frères Mineurs; suivi de ses anciens élèves, il donna aux frères le même enseignement, et le continua après qu'il eut fait profession dans l'Ordre. Peu d'années après, entre 1233 et 1238, un disciple et jeune confrère du docteur irréfragable, Jean de la Rochelle inaugura une seconde chaire : nous le trouvons signalé comme *magister regens* simultanément avec son ancien maître. La maison d'études d'Oxford fut incorporée, de la même manière, comme *Studium generale,* dans la célèbre université anglaise. Au témoignage de Huber, Brewer et Pauli, l'extension de celle-ci est due en grande partie à cette incorporation des ordres mendiants. Robert Grossetête fut ici pour les Franciscains ce qu'Alexandre de Halès fut pour eux à Paris. Le frère Adam de Marsh lui succéda dans la chaire qu'il avait fondée au couvent franciscain. L'organisation et le plan d'études que le P. Hilarin expose dans sa IIIe partie, montrent parfaitement l'influence que ces deux centres de la vie intellectuelle ont exercée sur tout l'Ordre. Chaque province avait son *Studium particulare* où les religieux des divers couvents recevaient leur formation scientifique ; parfois même il y en avait plusieurs dans une même province. Les *Studia generalia* étaient des maisons de l'Ordre établies dans les centres universitaires où des clercs envoyés par les diverses provinces se consacraient aux hautes études théologiques. Paris était le grand centre; c'était aussi de là que partirent les premiers professeurs des différentes provinces de langue française, d'Allemagne et même les fondateurs de la province anglaise. Oxford par contre s'est fait remarquer par le caractère spécial qui y fut imprimé aux études et qui signale encore à l'attention de la science moderne le frère Roger Bacon. Si partout le droit, la médecine, les sciences naturelles, les arts libéraux figuraient au programme d'études en même temps que la philosophie et la théologie, il est assez connu comment Bacon s'est évertué durant toute sa vie à mettre les sciences à la base de la philosophie et à donner l'Ecriture sainte étudiée dans la langue originale comme base à l'étude de la théologie (1).

(1) On peut rapprocher de cette partie du R. P. Hilarin. Fr. Picavet, *Deux directions de la théologie et de l'exégèse catholiques au XIIIe siècle. Saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon,* dans la *Revue de l'histoire des religions,* t. LI (1905), pp. 172-191.

Digitized by Google

Une analyse, quelque développée qu'elle soit, ne donnerait qu'une idée incomplète des renseignements précieux que l'ouvrage du R. P. Hilarin contient. Quiconque travaille sur les commencements de l'Ordre franciscain ou bien s'applique à l'histoire des institutions scolaires du XIIIe siècle, voudra connaître cette étude.

Nous avons déjà dit que l'auteur connait parfaitement la littérature franciscaine; il n'a d'ailleurs laissé échapper aucun document important étranger à l'Ordre mais intéressant son sujet. On peut cependant regretter de ne pas trouver une bibliographie systématique en tête du livre. Au reste la table onomastique rend l'usage du livre assez facile à manier pour les recherches particulières.

P. Remi De Smedt, O. C.

Fr. Roth. *Augsburgs Reformationsgeschichte*, T. II, 1531-1537. Munich, Th. Ackermann, 1904. In-8, VII-494 p. Prix : M. 8.

Dans le premier volume de cet ouvrage, M. Roth étudiait l'histoire de la Réforme à Augsbourg jusqu'en 1530; il s'arrêtait à l'ouverture de la Diète, après nous avoir décrit la situation religieuse de la ville et les dispositions du conseil vis-à-vis de l'empereur et du légat pontifical. (Cfr. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. V, 1902, pp. 126 s.) Le second volume reprend le mouvement protestant en 1531 et le poursuit jusqu'en 1537, date de l'introduction complète de la Réforme à Augsbourg; il étudie même jusqu'en 1540 les conséquences immédiates de ce grand bouleversement religieux dans l'organisation ecclésiastique.

La Diète d'Augsbourg avait échoué; les tentatives d'union entre catholiques et protestants restaient stériles; les dissentiments doctrinaux s'accentuaient au contraire de plus en plus. Mais les différents groupes protestants eux-mêmes étaient loin de s'entendre : la question de la cène était, comme on le sait, une des principales causes de division; tandis que les uns adhéraient à la confession d'Augsbourg; d'autres penchaient vers la *Confessio tetrapolitana* plus conforme aux doctrines zwingliennes. On sentait vivement pourtant le besoin d'une union protestante : pendant la Diète déjà, le landgrave de Hesse et Bucer de Strasbourg avaient travaillé énergiquement dans cette direction. Ils estimaient l'entente religieuse indispensable pour arriver à une vaste coalition politique de tous les réformés contre le pape et la maison de Habsbourg. Dès le mois de février 1531, une ligue avait été conclue entre la Suisse, la Hesse, Strasbourg, Ulm, Constance, Memningen et plusieurs autres villes d'Allemagne. Augsbourg n'était pas encore mûre pour la coalition, les disputes sacramentaires y étaient plus violentes que partout ailleurs et un reste de loyalisme envers l'empereur retenait encore le conseil; les événements allaient le forcer

Digitized by Google

bientôt à abandonner cette politique de temporisation. M. Roth est ainsi amené à exposer la situation respective des partis religieux à Augsbourg : un petit, mais puissant parti catholique, soutenu par les grands marchands de la ville, principalement par les Fugger et les Baumgärtner, un nombreux parti luthérien comptant au nombre de ses personnalités marquantes Welser, Vetter, Rehlinger, Rem, Honold, Ehem etc., enfin un vaste parti zwinglien ayant à sa tête un personnage remuant et habile, Géréon Sailer. L'auteur décrit les différentes péripéties de la lutte ardente engagée entre les partisans de Zwingle et de Luther pour la question de l'embauchage des prédicateurs officiels, lutte qui se termina par le triomphe des Zwingliens et l'oppression des prédicants luthériens. Il passe en revue les principaux ouvriers évangéliques, raconte leurs efforts en vue d'une réforme complète de la ville et nous fait assister à leurs querelles intimes. Le conseil était toujours hésitant; d'une part, la situation politique l'empêchait de prendre une décision radicale en faveur du protestantisme; d'autre part cependant, il résistait à toutes les tentatives faites par le pape et l'empereur en faveur de la restauration du catholicisme. Dès 1534 toutefois, les évènements prennent une autre tournure; la ligue de Souabe étant rompue, la ville se trouvait moins exposée du côté de l'empereur; elle conclut une alliance avec Ulm et Nurenberg dans le but de s'acquérir aussi une plus grande liberté d'action; un rapprochement momentané s'était opéré entre les deux grandes fractions protestantes et le peuple poussait violemment à l'organisation de la réforme; il ne pouvait tolérer de voir encore la grande majorité des églises aux mains des catholiques. En 1534, le conseil introduisait partout le culte protestant, à l'exception des églises appartenant à l'évêque et au chapitre; en 1536, il s'alliait à la ligue de Smalkalde et dès 1537, l'introduction de la Réforme à Augsbourg était un fait accompli. Inutile d'ajouter que dans ces circonstances, les négociations du pape et du nonce Vander Vorst en vue d'obtenir l'adhésion de la ville au prochain concile restèrent absolument sans effet. L'auteur s'occupe pour finir de la situation nouvelle créée aux anabaptistes et autres sectes protestantes.

Il serait difficile, sans entrer dans des détails que ne comporte pas un compte rendu, de donner un exposé complet de l'ouvrage de M. Roth; qu'il nous suffise d'attirer encore l'attention du lecteur sur les renseignements supplémentaires que l'auteur donne à la fin de chaque chapitre et sur les pièces intéressantes communiquées en appendices : voir, par exemple, à la fin du ch. XI, le texte de l'organisation ecclésiastique imposée à Augsbourg en 1537.

M. Roth a puisé une bonne part de ses renseignements à des sources d'archives : il a utilisé les archives communales et épiscopales d'Augsbourg, les archives protestantes de sainte Anne, la correspondance de Bucer et autres prédicateurs amenés par lui à Augsbourg. Parmi les chroniques et autres relations contemporaines, il a mis surtout à

Digitized by Google

contribution Forster, Huber et Sender. Les travaux parus au cours de ces dernières années lui ont permis de glisser rapidement sur certains points.

Ce second volume se recommande par les mêmes qualités que son aîné : une grande clarté d'exposition, un talent spécial d'envisager et de juger en quelques traits une situation, une manière attrayante et pittoresque de présenter les différents personnages. Il nous semble pourtant que l'auteur fait un peu trop l'histoire extérieure du protestantisme à Augsbourg et prend assez peu contact avec les questions doctrinales elles-mêmes ; il est vrai qu'il ne prétend pas faire spécialement l'histoire des doctrines. Ne pourrait-il pas aussi modérer quelque peu son admiration pour les grandes figures évangéliques ? A la page 47, il nous retrace le portrait de Musculus, célèbre prédicateur protestant d'Augsbourg ; il nous vante son rigorisme et son penchant pour l'ascèse, après avoir relevé lui-même un peu plus haut, l'empressement que mit Musculus à prendre femme immédiatement après sa sortie du cloître !

É. Tobac.

Beati Petri Canisii, societatis Jesu, *Epistulae et acta*. Collegit et adnotationibus illustravit Otto Braunsberger, ejusdem societatis sacerdos. T. IV. 1563-1565. Fribourg en Br., Herder, 1905. In-8, LXXXII-1124 p. Fr. 37,50.

La *Revue d'Histoire Ecclésiastique* a rendu compte des trois premiers volumes de cette importante collection (t. VI (1905), pp. 883 sq.) ; nous renvoyons à cette notice pour les considérations générales, les renseignements touchant la méthode de publication suivie, quelques détails sur la vie antérieure de Canisius. Disons ici quelques mots de l'importance de ce quatrième volume. Mais auparavant il nous faut signaler de légères modifications apportées par l'auteur lui-même aux règles qu'il s'était tracées : se ralliant à l'usage suivi dans la publication des lettres des nonces et autres documents diplomatiques, il ne fait plus suivre de leur version latine les pièces primitivement écrites dans une autre langue ; ainsi se trouveront réduites dans une certaine mesure les proportions énormes que ces volumes menaçaient de prendre, et les inconvénients qui pouvaient résulter de cette suppression, ne sont guère à craindre pour les historiens ; on y remédie d'ailleurs par des sommaires plus amples placés en tête des lettres italiennes, espagnoles, allemandes etc. Le P. Braunsberger aura rendu également un service appréciable à ses lecteurs en faisant précéder sa publication d'une introduction aussi complète que possible où il rassemble et groupe sous différentes rubriques les détails parfois d'une portée historique si grande et toujours si intéressants dont les lettres abondent : il s'est

Digitized by Google

imposé par là un surcroît de besogne immense dont, nous devons lui savoir gré et qui ne dispensera d'ailleurs pas les gens sérieux de la lecture des documents eux-mêmes.

Le présent volume comprend les lettres écrites entre le premier janvier 1563 et le 31 janvier 1565 ; grâce à cet empiétement d'un mois sur l'année 1565, il se clôture avec la mort de Laynez et l'avènement de Saint François Borgia, troisième général de la Compagnie. On y compte 449 lettres, dont 340 encore inédites, 200 « monumenta » ou actes contemporains, dont 140 publiés pour la première fois, et un nombre considérable d'éclaircissements et de notes puisées à des sources pour laplupart manuscrites.

Signalons parmi les correspondants ordinaires de Canisius, outre le général et les personnalités les plus marquantes de l'ordre, les hommes politiques les plus influents de l'époque, le pape Pie IV et l'empereur Ferdinand, le duc de Bavière et François de Borgia, les présidents du Concile de Trente, le nonce Commendone, les cardinaux Marc-Antoine et Truchsess et la plupart des évêques d'Allemagne ! Aussi bien les sujets traités étaient-ils dignes d'ordinaire de l'attention de tels personnages ! Il ne s'agissait de rien moins que de la conservation de la foi et de la réorganisation de l'Église d'Allemagne.

L'année 1563, la dernière du Concile de Trente, ne s'annonçait pas sous des auspices favorables, à en juger par les lettres du légat Hosius à Canisius. La question de la résidence des évêques était violemment discutée, l'autorité pontificale n'était pas toujours respectée, les Français se plaignaient qu'on n'écoutât pas leurs griefs, l'empereur ne parvenait pas à faire accepter par le Concile son *libellum reformationis*, bref on craignait même une dissolution. Pour l'empêcher, Ferdinand I vint s'établir à Insprück au commencement de 1563, y manda Canisius et trois autres théologiens qui s'entretiendraient avec lui des affaires du Concile. On rédigea séparément une réponse aux dix-sept questions posées par l'empereur. Celle de Canisius tranche sur les autres par sa modération et sa prudence ainsi que par son respect de l'autorité pontificale. A son retour d'Augsbourg, où il s'était rendu pour y prêcher le Carême, Canisius se rencontra à Insprück avec le cardinal Morone, légat du Concile ; la situation dans laquelle il se trouva fut l'une des plus difficiles de sa vie ; on l'accuse d'avoir trahi les secrets de l'empereur, de s'être même laissé gagner pour une somme de cent ducats à la cause pontificale. Les lettres de Canisius, de Laynez et d'autres, publiées par le P. Braunsberger, rétabliront la vérité sur bien des points. On peut dire en général que Canisius n'a jamais eu besoin d'être gagné à la cause pontificale, qu'il fut toujours un ardent défenseur des droits du souverain pontife et que, sans trahison aucune, il a obtenu plus de concessions de l'empereur que le légat n'en aurait osé espérer. Il n'a d'ailleurs jamais négligé de défendre les intérêts de l'empereur auprès du pape et du concile, d'insister pour qu'on le tienne au courant de la marche des affaires conciliaires, d'affirmer

Digitized by Google

energiquement la sincérité de sa foi catholique. Mais Canisius était avant tout un arbitre, un agent pacificateur, un homme d'un grand talent de conciliation : c'est ce qui explique la haute estime dont il jouissait à la fois auprès du pape et auprès de l'empereur. Sa mission à Insprück terminée, Canisius s'en retourna à Augsbourg : c'est là que nous le retrouvons presque constamment pendant ces deux années, prêchant plus de deux cents fois en l'espace de dix-huit mois, confessant, catéchisant, écrivant de nouveaux ouvrages et rééditant les précédents ; c'est de là aussi qu'il part pour aller visiter les différents collèges et établissements de son ordre, car il n'avait encore pu, malgré ses prières réitérées, se voir débarrasser de sa charge de provincial de l'Allemagne supérieure. D'Augsbourg, Canisius suivait cependant attentivement ce qui se passait à Trente, il était tenu au courant par les relations que lui envoyait le P. Jean de Polanco, secrétaire de la Compagnie et théologien du Concile. Ces relations sont extrêmement importantes pour nous montrer le rôle joué par les jésuites au Concile de Trente. Elles font voir qu'il est également faux de soutenir d'une part que les jésuites auraient été ennemis d'une réforme sérieuse de l'Église et d'autre part qu'ils auraient à leur gré dirigé les travaux et déterminé les décisions du Concile. Le Cardinal légat Hosius lui-même eut souvent recours au bons sens, à la circonspection et à l'expérience de Canisius, entre autres dans la question de l'usage du calice pour les fidèles. Canisius lui répondit qu'il en était de moins en moins partisan ; c'est la position qu'il a toujours défendue et que les tristes expériences dont il était entouré ne faisaient que fortifier.

Canisius connut aussi les difficultés pendant son ministère d'Augsbourg. On accusait les jésuites d'empiéter sur les droits du clergé séculier, de traiter les autres prêtres avec mépris, de leur dénier le pouvoir de conférer l'absolution, d'attribuer une valeur moindre à leurs messes, voire même de vouloir fonder une secte nouvelle. Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur cet épisode intéressant: « C'est une véritable tragédie », dit le P. Braunsberger; il nous donne aujourd'hui les matériaux du premier acte, nous avons ceux du dernier dans les documents publiés par Schellhass.

Mais ce n'est pas seulement sur la situation des jésuites à Augsbourg, que ces lettres nous renseignent, c'est aussi sur leurs différentes positions en Allemagne, sur l'état de leurs collèges, sur leurs missions en Bavière, sur leurs relations avec l'empereur et le duc de Bavière, sur l'organisation intérieure de la Compagnie; c'est encore sur la situation religieuse et morale en général, sur les superstitions du temps, la magie, la sorcellerie, etc. On peut voir ainsi de quelle utilité sera pour l'histoire cette précieuse collection. Espérons que, soutenu par la persuasion du service qu'il rend aux travailleurs, le P. Braunsberger poursuivra son œuvre avec ardeur, car à mesure que la publication avance, peut-on dire après les *Analecta Bollandiana*, 1902, vol. XXI,

Digitized by Google

fasc. II, on entrevoit que l'ouvrage s'imposera comme un instrument indispensable de travail à tous ceux qui voudront étudier sérieusement les vicissitudes religieuses de l'Allemagne à cette époque.

É. Tobac.

Ernest Gossart. *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* Bruxelles, Lamertin, 1905. In 8°, xii-330 pp. Prix : 5 francs.

M. Gossart se met résolument du côté des Flamands et leur réserve son approbation et ses éloges, tandis que les Espagnols sont plutôt traités en ennemis. Selon lui, en effet, l'histoire de la domination espagnole dans les Pays-Bas n'est pas seulement « l'histoire du conflit entre le fanatisme, d'une part, et la tolérance religieuse, de l'autre; c'est celle des efforts soutenus par le fils de Charles-Quint afin de retenir sous le joug un pays qui lui servait de point d'appui pour remplir son rôle de chef de la famille de Habsbourg et pour s'acquitter de sa mission de champion international du catholicisme. Ainsi s'expliquent le mépris des libres institutions, la violation des privilèges, les cruautés du duc d'Albe, l'insurrection qui s'ensuivit, et, après la réconciliation des provinces wallonnes, la lutte avec celles du Nord, lutte qui aboutit, au xviie siècle, à l'affranchissement définitif des Provinces-Unies et à leur essor prodigieux, tandis que la Belgique, misérablement courbée sous le joug, était condamnée à la décadence, comme la nation à laquelle l'avait asservie Charles-Quint » (p. xii).

Nous ne pouvons donner une analyse même succincte d'un livre aussi bourré de faits et d'aperçus : nous nous contentons d'en signaler les idées maîtresses. La première partie comprend le récit des troubles religieux suscités par différentes causes (1), notamment le renvoi de Granvelle, l'agitation des confédérés, et leur répression sanglante par le duc d'Albe. On lira avec intérêt les chapitres V et VI. Ils tendent à replacer cet épisode dans le cadre de l'histoire générale; l'on voit l'empereur et les princes d'Allemagne, ainsi que la reine d'Angleterre régler leur conduite vis-à-vis de Philippe II, des réformés et du prince d'Orange d'après les intérêts de leurs dynasties et de leurs pays et n'aborder que très superficiellement l'étude des questions débattues dans les Pays-Bas. La seconde partie décrit dans ses détails l'insurrection de 1572. La cause en fut l'impopularité des

(1) Sur les causes de la Révolution des Pays-Bas, il est intéressant de comparer les pages 13-18, 52-54, 64-77, 80, 179 et 192 de ce travail avec les pages xvi-xvii, xix-xx, xxii-xxvi et xxix de l'*Introduzione* de P. Fea, *Alessandro Farnese duca di Parma.* Rome, 1886, et avec les pages lii, liv, lvii-lxvii de la *Préface* de E. Poullet, *Correspondance du Cardinal de Granvelle,* t. I. Bruxelles, 1878.

Digitized by Google

nouveaux impôts établis par le duc d'Albe ; l'âme du mouvement est Louis de Nassau. Nous assistons à la description des tentatives qu'il fit pour soulever nos provinces contre le duc, et des efforts qu'il déploya, sans succès d'ailleurs, pour enrôler sous sa bannière, Coligny et les réformés de France. Vient ensuite le récit du succès des armes du duc d'Albe dans les provinces méridionales et de la lutte acharnée qu'il soutint pour ramener les provinces du Nord sous l'obéissance de Philippe II. En terminant, l'auteur donne les résultats de l'administration du duc d'Albe dans nos provinces et fixe les responsabilités des évènements qui s'y sont déroulés. Retenons seulement le jugement qu'il porte sur le duc d'Albe et Philippe II.

« En quittant les Pays-Bas, le duc d'Albe y laissait le souvenir d'une tyrannie odieuse, et l'histoire a confirmé le jugement porté sur lui par les contemporains. Aujourd'hui, son nom rappelle surtout les mesures les plus arbitraires, des poursuites sans nombre, la mort de milliers de patriotes victimes d'une humeur despotique et dont le seul crime a été de défendre contre l'oppression et le fanatisme la liberté et la tolérance, une haine pour tout ce qui était flamand, car il exécrait les Flamands ; l'aversion qu'il ressentait pour eux se manifeste dans tous ses actes, et, souvent en termes grossiers, à chaque page de sa correspondance (p. 297) ». Quant à Philippe II, « quelles concessions pouvait on attendre d'un prince dont l'intransigeance en matière religieuse était aussi absolue et qui, sur le terrain politique, n'entendait abandonner la moindre parcelle de son autorité ? »

L'ouvrage qui nous occupe émane d'un historien parfaitement au courant de son sujet et révèle une étude soigneuse des sources, principalement des sources officielles et des correspondances de l'époque (1) On ne partagera certes pas toutes les vues de M. Gossart. Est-il bien certain que l'on puisse placer au second plan le point de vue religieux et tenir compte surtout, pour apprécier la politique de Philippe II, des efforts faits par ce prince pour retenir sous le joug un pays qui servait de point d'appui à sa politique générale ? En outre en plusieurs endroits l'auteur transporte au XVIe siècle bien des idées de l'époque contemporaine sur le fanatisme, la tolérance, l'inquisition, ce qui gâte l'aspect réel des luttes religieuses de cette époque ; dans le domaine politique, ses sympathies vont aux révolutionnaires ; mais du moins il a bien mis en relief, tout en les exagérant, les fautes poli-

(1) M. Gossart estime que « le Cardinal [de Granvelle] interviendra bien froidement en faveur du Comte d'Egmont arrêté, qu'après l'exécution il feindra de croire à sa culpabilité ». A l'encontre de ce jugement on peut voir la *Correspondance du cardinal Granvelle* même (éd. E. Poullet, t. III, Bruxelles, 1881), où il prend en mains la cause de l'infortuné vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines. Voir ses lettres à Philippe II, le 2 novembre 1567 (*l. c.*, p. 67), à Morillon, le 8 novembre 1567 (p. 83) ; à Philippe II, le 12 novembre 1567 (pp. 101-103) ; à Michel Mariage, le 13 décembre 1567 (p. 141) ; au Seigneur de Boerekerck, le 18 décembre 1567 (p. 151) ; à M. Hinckaert, le 20 janvier 1568 (p. 189).

Digitized by Google

tiques de Philippe II, du duc d'Albe et des Espagnols, qui, en heurtant le sentiment national, ont fait non seulement à la patrie, mais à la religion un tort incalculable. Sans y songer peut-être, M. Gossart aura, sous ce rapport, contribué à dégager la responsabilité de l'Église, dont on a souvent voulu lier le sort aux contingences de la politique légitimiste, et à laquelle on impute à tort la responsabilité de fautes dont elle a été la première à souffrir.

J THEISSEN.

Dr K KROGH TONNING. *Hugo Grotius, und die religiösen Bewegungen im Protestantismus seiner Zeit* Cologne, J. P. Bachem, 1904. In-8, 101 p. M. 1,80.

Tel est le titre d'une étude très intéressante et parfaitement réussie, dont s'est enrichie la collection de la *Görres-Gesellschaft*, et qui a pour objet de fixer la place occupée par Hugo Grotius dans l'histoire des tendances religieuses du XVIe et du XVIIe siècles.

Dans les vingt-six premières pages, l'auteur donne un aperçu général, clair et précis, sur ces divers mouvements d'idées. Les doctrines de Luther, et notamment ses deux principes fondamentaux de la justification par la foi seule et de la Bible librement interprétée comme norme unique de la foi, avaient porté leurs fruits de discorde et d'anarchie. De là bientôt, tant sur le terrain doctrinal que dans le domaine de la pratique et de la morale, une réaction, qui donna lieu à des essais nombreux et variés de retour vers l'union. M. Krogh-Tonning met nettement en relief les divers aspects de la réaction, en rappelant les doctrines professées et l'action exercée par les principaux protagonistes du mouvement tels que Jean Arndt, Jacques Böhme, Georges Calixte et d'autres. De même il a bien, élucidé le point de savoir quelle portée il faut attribuer dans l'ensemble du mouvement à l'action de la High Church anglaise et à la tentative d'Arminius (1).

Déjà chez Luther lui-même, nous trouvons les germes de la réaction violente et générale qui se produira au XVIIe siècle (pp. 7 s.). Le fait est exact, mais est il propre à Luther? Ne trouve-t-on pas aussi chez Calvin et chez Zwingle bien des expressions du genre de celles que M. Krogh-Tonning rapporte de Jean Arndt et d'autres, comme caractéristiques de leurs tendances réactionnaires au XVIIe siècle? Telle est par exemple cette idée que la vie chrétienne consiste dans la restauration de l'image de Dieu en nous.

Hugo Grotius lui aussi occupa dans cet ensemble une place mar-

(1) Arminius, mort en octobre 1609 a-t-il pris part à la rédaction de la remonstrantia présentée aux États de Hollande en 1610? V. p. 26.

Digitized by Google

quante, et c'est avec un intérêt toujours croissant qu'on suit M. Krogh-Tonning retraçant la vie et l'évolution des idées de celui qui fut l'*Advocatus Romae* dans le Protestantisme. Continuellement attiré de cœur et d'âme vers le catholicisme, en dehors duquel le retenait toujours quelque chose d'indéfinissable, Grotius a du, pendant toute la dernière partie de sa vie, souffrir en martyr pour la vérité catholique.

En ce qui concerne l'évolution de la théologie de Grotius, M Krogh-Tonning — croit pouvoir distinguer trois phases — tout en convenant de l'impossibilité de leur assigner une ligne de démarcation absolument exacte : dans la première dominent les théories protestantes ; la seconde est marquée par les idées unionistes; tandis que dans la troisième l'idée catholique l'emporte.

L'auteur étudie particulièrement les deux dernières phases. Il établit que l'union à effectuer entre toutes les confessions chrétiennes fut le continuel souci de Grotius et le but de son activité, et montre combien est prononcé le caractère catholique des convictions religieuses de Grotius quant à l'ensemble de la théologie et spécialement quant aux points fondamentaux des doctrines protestantes. L'auteur conclut son étude en soulevant le problème : étant donné cet état d'esprit et ces sympathies pour le catholicisme, pourquoi donc Grotius n'est-il pas devenu catholique? Dans sa réponse M. Krogh-Tonning s'arrête à une hypothèse qui n'est pas improbable, mais ne lui paraît pas non plus pleinement justifiée : Grotius aurait gardé jusqu'à la fin de sa vie un reste de cette conviction profonde qui lui avait fait admettre jadis comme but de son existence, l'union à effectuer entre toutes les confessions chrétiennes. Peut-être aura-t-il craint de perdre, en devenant catholique, toute influence sur les protestants et conséquemment toute chance de réaliser son dessein.

C'est à juste titre, nous semble-t-il, que M. Krogh-Tonning présente cette hypothèse, comme impossible à justifier complètement. Bien plus ne pourrait-on la trouver peu probable? Etant donné l'ensemble des doctrines de Grotius, radicalement opposées, dans les principes fondamentaux aussi bien que dans les déductions ultérieures, aux doctrines protestantes, est-il vraisemblable qu'il ait pu se faire illusion sur l'impossibilité absolue de réaliser son idéal? L'isolement d'ailleurs où il se voyait de plus en plus réduit, et l'hostilité sans cesse grandissante de la part des protestants. étaient là pour lui faire saisir sur le vif cette impossibilité. Les textes et les considérations que l'auteur fait valoir (pp. 67 et suiv.) ne sont pas de nature à nous forcer d'admettre chez Grotius une pareille illusion jusqu'à la fin. — Et pour ce qui regarde la position même du problème, les données sont-elles assez nettes et assez précises? S'il faut supposer chez Grotius la conviction que l'Église catholique et romaine est bien la forme concrète, unique et nécessaire du christianisme, le problème ne serait il, pour le moins, bien étrange et ne serait-il pas difficile de trouver une excuse aux actes de-

Digitized by Google

Grotius? L'auteur nous dit : « Peut-être, profondément souffrant, mais plein de confiance en la miséricorde de Dieu et consolé par la pensée qu'il appartenait, sinon au corps visible, du moins à l'âme de l'Église, Grotius a-t-il préféré souffrir en cette situation équivoque, plutôt que de jouir du repos personnel et de la paix que l'Église-mère, objet de son amour et de sa confiance, aurait pu lui accorder » (p. 100). Toutefois faut-il nécessairement admettre des vues et des convictions si nettes chez Grotius? Sans doute dans les idées et dans les tendances du célèbre personnage, l'élément catholique prédominait. Mais s'ensuit-il que l'Église romaine elle-même, telle qu'il l'avait sous les yeux, répondait en tout point à la conception qu'il s'était faite du christianisme parfait? Les tentatives d'union ont été extrêmement nombreuses; tous les auteurs du temps s'écartaient plus ou moins des doctrines protestantes, pour se rapprocher de la doctrine catholique. Grotius aussi a voulu l'union et s'est rapproché plus sans doute que tout autre de la doctrine catholique, mais cette union l'a-t-il entendue dans le sens d'un retour entier et absolu à l'Église romaine? Par suite de son éducation protestante, des circonstances du moment et du bouleversement universel causé par le protestantisme, n'a-t-il pas pu considérer l'Église catholique comme une forme plus parfaite mais non pas nécessaire du christianisme? N'a-t-il pu partager la conviction de tant de ses coréligionnaires suivant laquelle un christianisme universel, ce quelque chose de vague et d'imprécis, intermédiaire entre l'Église catholique et les sectes dissidentes, devait suffire au salut? Les différentes bases d'entente qu'il proposa, telles que la confession d'Augsbourg, la foi des trois premiers siècles, et d'autres encore, ne concourent-elles pas singulièrement à établir cette hypothèse? C'est encore en ce sens, semble-t-il, qu'il faut comprendre ce qu'il écrit encore à la fin de 1643 : « Je suis d'avis qu'il serait mieux (pour réaliser l'unité dans l'Église) d'admettre au sujet de la foi et des bonnes œuvres, ce qu'on admet dans l'Église catholique. Car je crois que nous trouvons en cela ce qui est nécessaire pour le salut ».

A la page 101, l'auteur écrit avec raison : « quand la mort est venue le surprendre, Grotius n'était pas prêt avec ses idées » (p. 101). C'est qu'en effet, selon nous, Grotius n'avait pas encore acquis une conviction assez ferme touchant la nécessité de l'Église romaine et qu'il n'était pas encore animé de sympathies assez vives à son endroit.

A. Vander Heeren.

Dom Louis David. *Les Seize Carmélites de Compiègne.* Leur martyre et leur béatification. Paris, Oudin, 1906. In-16, xvi-162 p. Prix : 1 fr. 50.

La récente béatification des martyres de Compiègne, a donné l'éclosion à une littérature assez abondante; nous ne rappellerons pour

Digitized by Google

mémoire que le volume de la collection *Les Saints* de Lecoffre, publié par le regretté Victor Pierre. Dom Louis David a voulu contribuer aussi à la glorification des héroïques Carmélites; mais, il tient à nous en avertir dans la *Préface*, « à ceux qui croiraient trouver ici un travail d'érudition pure, nous donnerons peut être une déception. Sans négliger une documentation sérieuse et exacte, nous avons voulu surtout édifier. » Et vraiment elle est bien édifiante cette page de l'histoire du Carmel français; l'auteur en eût fait encore mieux sentir toute la beauté, s'il s'était abstenu de guider avec un soin méticuleux les émotions de son lecteur, pour laisser la parole aux faits dans leur simple vérité et naturelle grandeur. On trouvera indiscrètes ces indignations et ces admirations exigées et prescrites à chaque page par un historien trop consciencieux.

Dom Louis David n'appartient pas, on l'a entendu, à l'école de ceux qui estiment que l'édification exclut tout appareil et tout travail de documentation; il pense qu'elle doit reposer sur la vérité Nous le félicitons de l'avoir dit et d'en donner l'exemple. De fait, il s'est entouré d'une documentation « exacte et sérieuse »; il a puisé aux sources, chroniques de l'Ordre, mémoires et particulièrement ceux de sœur Marie de l'Incarnation, Archives nationales et départementales. Toutefois à certains endroits, il fait appel à une source assez suspecte, la tradition; elle est même apportée comme un argument décisif, p. 119, n. 2, pour démontrer, chose peu probable devant le silence des deux principaux témoins contemporains, que les Carmélites sont montées à l'échafaud, revêtues de leur manteau blanc. L'auteur n'a pas su toujours utiliser avec discrétion les documents qu'il avait en mains; il n'a pas pris garde entre autres que les mémoires de la compagne et de la première historienne des Carmélites ont été consignés par écrit plus de trente ans après les événements. Sans doute elle avait dit-il, une mémoire fidèle ; mais la plus fidèle même n'empêche pas la déformation des souvenirs et l'idéalisation des évènements, qui font des mémoires un instrument si délicat à manier. Je ne voudrais pas exagérer cette critique, que je fais pour mettre l'auteur en garde contre une confiance excessive dans sa source principale et qui me semble percer à plusieurs passages.

Dom Louis David a étudié soigneusement le milieu dans lequel ses personnages évoluent; il est au courant des questions connexes et connait leur littérature; je m'étonne de ne pas voir citer Sicard dans la question du serment.

L'ouvrage bien ordonné, est écrit dans un style facile, coulant, sans prétention; la lecture en est attachante et agréable.

J. Flamion.

Digitized by Google

G. Goyau. *L'Allemagne religieuse. — Le Catholicisme* 1800-1848. Paris, Perrin, 1905, 2 vol. in-8, XII-401 et 438 pp. Prix : 7 fr. les deux vol.

Dans peu de pays la religion catholique est plus prospère et plus influente que dans l'Allemagne contemporaine. Mais que d'épreuves n'a-t-elle pas traversées, que d'humiliations n'a-t-elle subies avant de pouvoir lever la tête, résister au pouvoir civil et contraindre le chancelier de fer lui-même à reculer ?

Asservie à la fois par un système politique, le Joséphisme, et par un système canonique, le Fébronianisme, divisée par de continuels conflits entre les princes ecclésiastiques et le Saint-Siège, accablée dans les contrées protestantes par la maxime *cujus regio, illius religio*, l'Allemagne catholique à la fin du XVIIIe siècle présentait un lamentable spectacle. « La conservation de la religion en Allemagne est un véritable prodige » écrivait le nonce Pacca.

Heureusement, malgré les entraves mises à l'exercice de leur religion, malgré la frivolité ou l'hétérodoxie de leurs pasteurs, les couches profondes de la nation étaient restées catholiques et obéissantes aux indications et aux volontés de Rome. Le cataclysme révolutionnaire, qui entraîna les principautés ecclésiastiques et le Saint Empire lui-même, fit, de l'excès du mal, naître le bien : ne pouvant plus s'appuyer sur la puissance civile, l'Église se retourna vers Rome pour reconquérir à son contact un peu de liberté et d'influence.

Une lutte suprême devait s'engager entre les idées fébroniennes et joséphistes et le Saint-Siège ; ni au congrès de Vienne, ni à la diète de Francfort le projet d'organisation d'une *Église germanique* indépendante ne put se réaliser et les puissances de l'Allemagne durent se résigner à entrer en négociations avec Rome pour régler leurs affaires ecclésiastiques. Concordat bavarois de 1817, bulle de *Salute animarum* de 1821 règlant les circonscriptions épiscopales et le mode de nomination aux évêchés en Prusse, bulles de 1821 et de 1827 avec les États de l'Allemagne du Sud, constituèrent, malgré le mauvais vouloir mis par les princes à leur exécution, autant de victoires du Saint-Siège sur les principes d'indépendance absolue revendiqués pour l'*Église germanique*.

Tandis que la diplomatie romaine remportait ces succès, le catholicisme allemand faisait des progrès signalés sur un autre terrain. — Dès les premières années du XIXe siècle une réaction énergique s'était dessinée chez les artistes et les littérateurs contre le philosophisme et contre le paganisme sensuel professé par Goethe et deux conversions retentissantes, celles de Stolberg et de Frédéric Schlegel avait rempli de stupeur la pléiade d'intellectuels épris des gloires et des dieux de l'ancienne Grèce.

Le mouvement romantique, après un moment d'oscillation entre l'Église romaine et le néant, était allé chercher ses inspirations dans le catholicisme, en ressuscitant le moyen-âge. Les merveilles d'art de

Digitized by Google

Cologne constituaient une véritable leçon de choses léguée par un passé lointain et répondaient aux préoccupations mi-esthétiques, mi-religieuses de la jeunesse allemande. — L'enthousiasme rapporté d'Italie par une foule de jeunes artistes ne fit qu'accentuer le mouvement de retour au catholicisme par les beaux-arts et les lettres : Saint-Pierre de Rome suscita le même enthousiasme que la gothique cathédrale de Cologne et, avec Overbeck, l'art chrétien renaquit en Allemagne.

Mais ce n'était pas seulement dans le monde des arts et de la littérature que devait se manifester la poussée religieuse ; les catholiques devaient profiter de l'occasion favorable qui rappelait ainsi sur leur religion l'attention de ces classes mêmes qui en avaient toujours paru les plus éloignées. — A Munster, une intelligence repentie, la princesse Gallitzin et un ardent néophyte, le comte de Stolberg, accréditaient l'Église auprès de l'opinion éclairée, jusque là indifférente ou hostile ; deux prêtres, Furstenberg et Overberg, l'un vicaire général et directeur de l'Instruction, l'autre pédagogue et catéchiste, collaboraient, sous les regards attentifs de l'Allemagne, pour créer un enseignement public qui imprégnerait de christianisme tous les rapports sociaux et l'ensemble de la vie populaire. — Concurremment à la *sainte famille* de Munster, comme on avait surnommé ce petit cercle, élite d'âmes catholiques, le mouvement de renaissance religieuse avait trouvé un autre centre d'activité dans l'Allemagne du Sud, à Landshut, où un saint prêtre, Jean-Michel Sailer, s'était acquis une immense influence, avait tiré l'Église de Bavière de sa torpeur et avait appris au peuple à prier. Le mouvement de conversion s'était ainsi étendu du nord au midi et Sailer avait ramené à l'Église deux recrues d'élite, Clément Brentano et Melchior de Diepenbrock.

Dans ce travail de restauration religieuse, le catholicisme n'avait guère trouvé d'appui dans le système politique qui alors régentait l'Europe, bien au contraire, « championne théorique d'un christianisme dans lequel elle englobait l'Église, mais en marquant à l'Église ses cantonnements, » la Sainte Alliance avait provoqué sinon l'hostilité ouverte, du moins les réserves les plus expresses des représentants de la pensée religieuse. A la tête de la pléiade de publicistes catholiques ennemis de l'absolutisme, se place Joseph Goerres.

Revenu du Jacobinisme de sa jeunesse et ayant repris contact avec le christianisme au travers du germanisme du moyen âge, Goerres, avant même que d'être converti, avait consacré sa plume à combattre à la fois l'absolutisme des monarchies et l'absolutisme des démagogies. Persécuté, son journal *Le Mercure* supprimé, proscrit, réfugié à Strasbourg, il poursuit son évolution de l'éclectisme religieux au catholicisme intégral et consacre à l'apologétique toutes les ressources de sa polémique puissante. A son exemple, Louis de Haller, en Suisse, Fréderic Schlegel, à Vienne, Adam Müller, à Berlin, réhabilitaient le catholicisme dans les intelligences, tout en faisant campagne contre l'absolutisme et la bureaucratie.

Digitized by Google

Cette lutte de la pensée catholique pour la liberté coïncidait précisément avec une étrange apathie de la presque totalité du clergé allemand. La théologie ne s'était pas encore relevée du discrédit où elle s'était laissée choir et les universités de Fribourg et de Bonn étaient d'une orthodoxie fort suspecte. L'enseignement d'Hermès, lequel installait le doute positif à la base des recherches théologiques, était protégé par le gouvernement prussien. Heureusement, là aussi, l'heure du réveil allait sonner : déjà à Mayence et à Tubingue les tendances étaient meilleures et, dans sa *Symbolique*, Jean Adam Moehler démontrait que l'Église avait et ne cessait d'avoir à travers les siècles une mission de vie et d'éducation, destinée au salut des hommes et appelée non à renverser la « cité laïque », mais à la vivifier et à la féconder.

L'effet de cet ouvrage fut considérable et de l'avis de Doellinger : « La Symbolique a dans l'Allemagne catholique une sorte d'autorité classique et c'est de ce livre, en partie, que la jeune génération de notre clergé a tiré ses principes dogmatiques. » Moehler trouva un émule dans un modeste prêtre viennois, Antoine Gunther, qui, en s'attachant à renouveler la théologie catholique sur de nouvelles bases philosophiques, devait, lui aussi, malgré les spéculations hasardées qui allaient amener, plus tard, la condamnation de ses doctrines, exercer une influence considérable et bienfaisante sur le réveil intellectuel du clergé allemand.

C'est au développement de ce même mouvement intellectuel et religieux, qu'après sa conversion s'était dévoué, corps et âme, le grand publiciste Goerres. Son journal *Le Catholique* donna une voix à l'opinion allemande; la Bavière lui parut un terrain propice, tout comme son roi Louis Ier, le fils spirituel du zélé Sailer, semblait le chef désigné des champions de la religion. Sous les auspices du jeune souverain, l'université de Munich devint un foyer intense d'enseignement catholique. Autour de Goerres s'y groupa une élite d'intelligences supérieures, acquises ou du moins favorables au catholicisme, qui parvint à pénétrer peu à peu dans la vie politique, parlementaire et sociale. L'influence de l'École de Munich s'étendit au delà des frontières de la Bavière, et Goerres et ses amis purent rêver de reconstituer, sur les ruines du Saint-Empire, une sorte de *Corpus catholicorum*, acheminement vers la réalisation de l'idée de chrétienté.

Cette tendance contrastait singulièrement avec l'état de sujétion dans lequel les divers gouvernements tenaient la religion : dans le Wurtemberg, dans le grand-duché de Bade, dans le Nassau, dans la Hesse-Darmstadt, la bureaucratie était préposée aux choses d'Église. En Prusse, le roi Frédéric Guillaume III avait formé le projet de fusionner toutes les confessions chrétiennes, et l'armée comme l'école étaient devenues des instruments de protestantisation. Heureusement, les masses populaires offraient à toutes les tentatives de désagrégation catholique, dont le chevalier de Bunsen, ministre du roi de Prusse

Digitized by Google

près le Saint-Siége, était l'âme, une résistance passive contre laquelle se brisèrent les efforts de la bureaucratie.

Par contre, par une coïncidence qui, dit M. Goyau, ressemblait à un châtiment, l'épiscopat montrait une mollesse, un laisser aller, une docilité envers les pouvoirs publics, qui le rendaient en quelque mesure complice des impérieux agissements de la bureaucratie et de ses empiétements sur les droits et libertés de l'Église. Grégoire XVI, en 1834, avait rappelé les évêques à leur devoir, mais ces prélats restaient sourds pour avoir le droit de se taire, et s'effrayèrent même des initiatives laïques et parlementaires favorables à l'Église. En même temps, les doctrines hermésiennes, sons l'égide gouvernementale, envahissaient peu à peu les facultés de théologie et les séminaires et la condamnation de l'hermésianisme, prononcée par Grégoire XVI, en 1835, frappa dans le vide sans émouvoir les évêques prussiens.

Précisément un nouveau et plus grave dissentement avait éclaté entre l'épiscopat rhénan et le Saint-Siège, à propos des mariages mixtes.

Lorsque, en 1814, la Prusse avait pris possession des provinces rhénanes, elle s'était abstenue d'y mettre en vigueur l'acte royal du 21 novembre 1803, d'après lequel les enfants issus de mariages mixtes devaient toujours être élevés dans la religion du père et elle avait permis l'application à cette matière des règles du droit canon. Mais, le 17 août 1825, le roi rendit obligatoire pour les pays rhénans la déclaration de 1803.

L'archevêque de Cologne, von Spiegel, avait consulté le prince-évêque de Breslau, Schemonsky, sur la pratique des mariages mixtes en Silésie; il lui fut répondu que le clergé se pliait aux exigences royales. Les évêques rhénans n'osèrent aller aussi loin, ils demandèrent au roi de pouvoir entrer en pourparlers avec Rome, mais renoncèrent en même temps à demander aux conjoints un engagement quelconque relatif à l'éducation des enfants.

Pie VIII, par bref du 25 mars 1830, prescrivit d'exiger des fiancés la promesse que tous les enfants seraient élevés dans la religion catholique et si cette promesse était refusée, de ne pas accorder la bénédiction nuptiale, mais seulement une *assistance passive*, sans un acte liturgique quelconque.

Ce bref déplut vivement à Berlin, où l'on mit tout en œuvre pour fléchir le Saint-Siège. Mais Grégoire XVI n'ajouta rien aux concessions et ne retrancha rien aux exigences de Pie VIII et le gouvernement, se tournant vers les évêques, qui paraissaient plus souples, par un nouveau rescrit de 1832, stipula que l'entente par laquelle les parents décideraient d'élever leurs enfants dans une confession autre que celle du père ne serait valable qu'avec l'autorisation du président supérieur de la province.

Les évêques, continuant leur tactique de temporisation, s'efforçaient en même temps d'écarter l'intervention du Saint-Siège ; mais plus ils souhaitaient que Rome fût discrète, plus Berlin s'avançait dans la voie

Digitized by Google

des aggravations. Heureusement l'opinion catholique avait pu, petit à petit, prendre connaissance du bref de Grégoire XVI et elle voulait que ce bref fût respecté — Pour vaincre cette force de résistance passive, le ministère, de concert avec l'archevêque von Spiegel, interpréta à sa manière le bref pontifical et aboutit ainsi à la convention du 19 juin 1834, qui, tout en se référant au bref, le falsifiait en prétendant l'appliquer.

Von Spiegel et ses suffragants de Trèves, de Munster et de Paderborn se rendaient ainsi par leur lamentable complaisance, coupables de trahison envers le Saint-Siège, comme envers leurs ouailles.

L'équivoque aurait pu durer longtemps, si, en 1836, l'évêque de Trèves, von Hommer, n'eût, de son lit de mort, dénoncé à Rome les manœuvres auxquelles avait consenti sa faiblesse et demandé pardon. Le Saint-Siège interrogea l'envoyé prussien, mais M. de Bunsen se déroba : Rome n'avait à invoquer qu'une voix repentante d'outre-tombe, Berlin pouvait compter sur le concours des évêques vivants !

Le gouvernement prussien se trompait. Le siège de Cologne étant devenu vacant, le chapitre, docilement, sur un signe du ministère, avait fait choix d'un vieux prêtre, Clément-Auguste de Droste-Vischering, frère et coadjuteur de l'évêque de Munster. Son grand âge semblait une garantie de faiblesse, ce fut le contraire qui arriva : cet archevêque ne songeait qu'au ciel ; se basant sur le bref de Pie VIII, il refusa d'adhérer à la convention de 1834 et d'en tolérer l'application ; de même, s'armant du décret de Grégoire XVI qui condamnait l'hermésianisme, il en tira dix-huit thèses et ordonna à son clergé d'y adhérer sans phrase. Les professeurs hermésiens en appelèrent à Rome. « Vous venez pour enseigner le Saint-Siège, leur répondit le Pape, alors que c'est vous qui devez être enseignés ».

Comprenant qu'il n'y avait rien à attendre de Rome, le gouvernement prussien résolut de frapper l'archevêque en le faisant passer pour un séditieux : le palais archiépiscopal fut cerné par la troupe, et, sur son refus de revenir sur ses décisions, Clément-Auguste fut arrêté et mis au secret dans la forteresse de Minden, le 20 novembre 1837.

Le chapitre, avec une lâcheté insigne, s'inclina, nomma un vicaire capitulaire et s'efforça de jeter, aux yeux du Saint-Siège, le discrédit sur le prélat captif. Les évêques suffragants gardèrent le silence.

« La levée des boucliers des prêtres finira sans grand bruit, sans autre bruit » écrivait un haut fonctionnaire prussien. C'était compter sans Rome et sans les laïques.

Grégoire XVI, au consistoire du 10 décembre 1837, éleva solennellement la voix pour protester et infliger aux chanoines de Cologne un blâme énergique. — C'était donner à Goerres l'occasion d'entrer en scène et, par sa brochure *Athanasius*, de soulever l'opinion dans la bourgeoisie, tandis qu'une autre brochure intitulée *Entretiens de quelques paysans des provinces rhénanes sur la persécution contre les catholiques* remuait les campagnes.

Digitized by Google

L'effet fut immense : la foule catholique s'agita, la noblesse bouda le pouvoir et s'interdit toute distraction mondaine, le peuple entier s'assembla pour prier publiquement pour son archevêque. La Prusse rhénane et la Westphalie étaient sorties de leur vie normale. Malgré l'avis de quelques militaires, le gouvernement n'osa sévir et tergiversa. L'agitation ne fit qu'augmenter, l'Europe mise à même de juger se prononçait contre la Prusse; les conversions au catholicisme se multipliaient; malgré la persécution, le clergé blâmait le chapître et lui contestait le droit de gouverner le diocèse; les évêques même s'en mêlèrent; la Pologne prussienne et la Silésie étaient à leur tour secouées; les ordinaires de Paderborn et de Münster retirèrent leur engagement d'appliquer la convention de 1834; l'archevêque de Posen, Martin de Dunin, abandonnait toute complaisance en matière de mariages mixtes et son emprisonnement dans la citadelle de Colberg ne le faisait pas fléchir. Le petit clergé, privé de ses pasteurs, s'habituait à regarder de plus en plus vers Rome : en Silésie, le prince-évêque de Breslau, Sedlnitzky, continuant à se conformer aux ordres de Berlin, son clergé protesta à Rome et le Saint-Siège réclama de l'évêque sa démission, qu'il fut contraint de donner sous la pression de l'opinion.

C'était le triomphe de la religion catholique : les *Feuilles historiques et politiques de Munich* poursuivaient une polémique victorieuse, la Bavière devenait un centre d'agitation contre la Prusse. C'est dans ces circonstances que Frédéric-Guillaume IV monta sur le trône.

Le nouveau souverain comprit le danger que l'agitation religieuse faisait courir à la grandeur de son royaume. Dunin rentra dans son diocèse et il fut convenu qu'en Silésie, l'État se désintéresserait à l'avenir des raisons pour lesquelles le mariage religieux serait refusé. L'affaire de Cologne était plus épineuse, on entra en négociations avec Rome, l'accord se fit sur le nom de l'évêque de Spire, Geissel, qui fut donné à Droste-Vischering en qualité de coadjuteur. Il fut entendu que liberté complète serait laissée aux évêques, que les entraves mises aux règles ecclésiastiques relatives aux mariages mixtes disparaîtraient et que l'autorité épiscopale aurait le droit de disqualifier l'enseignement des professeurs de théologie de Bonn, suspects d'hermésianisme. La victoire de l'Église catholique était complète !

Ce triomphe coïncidait avec le déclin du romantisme qui, trente ans plus tôt, avait éveillé dans les âmes allemandes le respect de la religiosité catholique. L'art et la littérature s'inspiraient de préoccupations de polémique, une réaction intellectuelle anticatholique se dessinait même dans le domaine de l'histoire, Ranke et Sybel préludaient avec éclat aux identifications futures entre germanisme et protestantisme. Pourtant, avant de disparaître, le romantisme allait jeter un dernier éclat, deux de ses pupilles étaient assis sur les deux premiers trônes de l'Allemagne : Louis Ier de Bavière continuait son

Digitized by Google

appui au catholicisme en même temps qu'à l'art allemand et Frédéric-Guillaume IV, le nouveau roi de Prusse, faisait de la cathédrale de Cologne un temple national et érigeait cet édifice catholique en symbole patriotique. C'était le point de départ de l'achèvement du glorieux monument ; le *Domverein*, à la tête duquel se trouvait Auguste Reichensperger, allait assurer par ses aumônes le renouveau de l'art gothique, « l'art chose du peuple, sortant de la vie populaire et travaillant pour le peuple ».

La lutte avait tourné au profit de l'Église catholique, la bureaucratie prussienne était vaincue. Frédéric-Guillaume IV avait donné au clergé la liberté des communications avec le Saint-Siège; les évêques, redevenus conscients de leurs devoirs et de leur dignité, entretenaient avec le nonce du Pape en Bavière les rapports les plus cordiaux; une section catholique était créée au ministère des cultes à Berlin, pour les affaires de l'Église romaine; Geissel à Cologne et Diepenbrock à Breslau assuraient un nouvel éclat à l'épiscopat.

Les années troublées qui précédèrent 1848 furent ainsi marquées par la formation d'une « opinion catholique » : les diètes provinciales et les évêques protestaient hautement contre les projets qui lésaient les intérêts religieux ; de même, au sein des parlements wurtembergeois et badois, retentit la voix, parfois victorieuse, des revendications catholiques. En même temps fermentaient les germes d'une littérature catholique, la maison Herder, de Fribourg, et l'Association de Saint-Charles Borromée se fondaient dans le but de répandre les bons livres. Cependant, au milieu même des succès de l'Église, quelques-uns de ses membres, sacrifiant à « l'esprit de réforme », prenaient des initiatives hautement répréhensibles : une campagne était entamée contre le célibat ecclésiastique; un mouvement parallèle existait en faveur d'une liturgie allemande et de la simplification du culte et, dans le grand-duché de Bade, le clergé lui-même réclamait des synodes pour l'élaboration de ces réformes.

Mais ces souillures n'avaient point exercé parmi le peuple, la contagion qu'on eût pu redouter, et ces vaines tentatives pour *démocratiser l'Église* restèrent stériles. L'*Église catholique allemande* fondée par les prêtres indignes, Ronge et Czerski, ne rencontra que les applaudissements et les encouragements des protestants et dégénera bientôt en une sorte de radicalisme, à peine empreint d'une vague religiosité.

En même temps s'accentuaient les luttes confessionnelles, les rapports entre catholiques et protestants se tendaient de plus en plus et l'*Association Gustave-Adolphe* s'était fondée en 1843 pour soutenir les petites chrétientés protestantes perdues dans les régions catholiques et leur permettre de faire du prosélytisme.

L'année 1847 avait été marquée par un coup sensible pour l'Église, sous l'influence de sa maîtresse, la danseuse andalouse, Lola Montès, le roi Louis de Bavière, qui pendant des années avait été l'appui de la

Digitized by Google

religion, changeait brusquement de conduite et déclarait la guerre aux jésuites et aux ultramontains. De même, l'année 1848 débuta par un deuil, la mort du champion de la foi, Goerres, elle se poursuivit par la révolution !

Ni dans la chambre prussienne, ni dans le parlement de Francfort, les catholiques ne formèrent un parti confessionnel ; ils se contentèrent d'examiner en commun, dans des réunions privées, les questions religieuses soumises aux discussions de l'assemblée. A Francfort, après une escarmouche sans importance entre catholiques et radicaux au sujet du célibat ecclésiastique, la commission chargée de déclarer les *droits fondamentaux* déposa un projet qui proclamait la liberté de conscience et supprimait pour toutes sociétés religieuses nouvelles l'obligation de se faire reconnaître par l'État. La discussion fut longue et ardente ; les catholiques réclamaient l'indépendance de l'Église, les radicaux la séparation, un des ministres du roi Maximilien de Bavière, veut proposer, dernier écho du joséphisme, de faire régir les affaires de l'*Église chrétienne d'Allemagne* par un *synode d'Empire*. Enfin, sur une proposition du doyen de Constance, Kuentzler, personnage étrange et complexe, le parlement de Francfort reconnut, en termes vagues et équivoques, l'autonomie de toute société religieuse, tout en la maintenant soumise aux lois de l'État. Par contre les radicaux firent voter, à une grande majorité, que le clergé, « en tant que clergé », serait dépouillé du droit de surveiller l'école et que les Jésuites et les Rédemptoristes demeureraient exclus de l'Allemagne.

Si, à Francfort, comme à Berlin, les catholiques avaient sagement évité de se présenter comme un parti, qui par sa cohésion même eût provoqué des coalitions hostiles, le peuple catholique, lui, s'organisait. Un chanoine de Mayence, Lennig, s'emparait des armes que la révolution venait de mettre à sa portée, il fondait des associations, il créait une presse. Sur son initiative les délégués des associations naissantes se réunirent, dès le mois d'octobre 1848, à Mayence, où le parti catholique allemand inaugurait la voie de saine démocratie qui devait le conduire à sa puissance d'aujourd'hui.

La hiérarchie catholique eut aussi ses assises solennelles. Elles se tinrent à Wurtzbourg, dans la seconde quinzaine d'octobre 1848, sur l'initiative de l'archevêque de Cologne, Geissel. Malgré les timidités et les susceptibilités des évêques bavarois, malgré quelques manifestations du mouvement synodal et quelques velléités d'organisation d'une église nationale dans le bas clergé, l'épiscopat prit les décisions les plus formelles contre les empiétements du pouvoir civil et déclara qu'il n'y avait qu'une issue légitime aux difficultés engendrées par les rapports entre l'Église et l'État : la liberté complète.

L'assemblée de Wurtzbourg faisait bonne figure aux nouveautés politiques, son manifeste aux fidèles était tout empreint de confiance envers le peuple et du haut de la chaire, le futur évêque de Mayence, Ketteler, enseignait les grandeurs de la doctrine sociale catholique.

Digitized by Google

Les résultats de ces grandioses manifestations ne devaient pas se faire attendre. A Berlin, par un coup d'État, Frédéric-Guillaume IV octroyait, de lui-même, la constitution du 5 décembre, qui proclamait une entière liberté religieuse. « C'est un événement d'une incalculable portée, écrivait Geissel, notre Église devient incomparablement plus libre qu'elle ne le fut jamais »

Le réveil avait été bien plus lent en Autriche. « Soixante années de joséphisme avaient fait de l'épiscopat autrichien une sorte de corps sans âme » et « la monarchie apostolique était devenue une sorte de cimetière spirituel ». Metternich avait soigneusement évité tout ce qui pouvait donner lieu à des conflits avec Rome, mais il n'avait pas été assez puissant pour vaincre la bureaucratie, et celle-ci s'appuyait sur l'inertie de l'épiscopat. Mais, 1848 devait être une date de liberté pour l'Église d'Autriche, elle aussi: le petit clergé et les fidèles forcèrent à coup de pétitions l'archevêque de Vienne, Milde, à se retirer à la campagne, et, au profond étonnement de Metternich, Dieu, pour le bien de son Église, employait le bras des révolutionnaires.

Rome avait commencé l'œuvre d'affranchissement des catholiques d'Allemagne, ce fut le peuple allemand lui-même qui l'acheva.

Tel est, pour autant qu'on peut le résumer en quelques pages l'attachant exposé que nous donne M. Goyau des vicissitudes et des triomphes du catholiscisme en Allemagne dans la première moitié du XIXe siècle. Nourri de faits, puisé aux sources les plus sûres, ce livre, dans lesquels les qualités de la forme ne le cèdent en rien à celles du fond, constitue un véritable monument d'histoire contemporaine. Il serait difficile même, étant donné la richesse et la complexité du sujet, de lui adresser des critiques d'ensemble, tout au plus, estimons-nous, quelques points de détail auraient demandé à être étudiés d'une façon plus complète C'est ainsi notamment que nous eussions désiré rencontrer un exposé plus détaillé des négociations concordataires entre le Saint-Siège et les divers états de l'Allemagne, ainsi que des efforts de la diplomatie pontificale pour déjouer les manœuvres de la conférence de Francfort et pour obtenir la mise à exécution complète des conventions et des bulles de circonscriptions diocésaines.

CH. TERLINDEN.

ALBERT HOUTIN *La question biblique au XXe siècle.* Paris, E. Nourry, 1906. In-8, 294 p. Fr. 4,00.

Le nouvel ouvrage que vient de publier M. A. Houtin, ne justifie pas son titre. En réalité, il ne nous apprend presque rien sur l'histoire de la question biblique en dehors de France, du moins chez les catholiques. Il y avait lieu cependant en la matière, à plus d'une constata-

Digitized by Google

tion sur le mouvement des études, par exemple chez les catholiques allemands et anglais. M. Houtin n'a même pas écrit l'histoire de la question biblique *en France* pendant ces six dernières années. La lecture de son livre ne permet en aucune façon de se faire une idée sérieuse des théories du P Lagrange, de Mgr Batiffol, etc. Aussi sa bibliographie est elle étonnamment incomplète. On comprend à peine comment l'auteur ait pu traiter son sujet, sans citer les ouvrages du P. de Hummelauer (*Exegetisches zur Inspirationsfrage*), de M N. Peeters (*Die grundsätzliche Stellung der Katholischen Kirche zur Bibelforschung*), du P. Zanecchia (*Scriptor sacer sub divina inspiratione*), de M. Saleilles (*La méthode historique et la Bible*), les articles de M. Göttsberger dans la *Biblische Zeitschrift* et de M. Poels dans le *Catholic University Bulletin*, pour ne pas en relever vingt autres. De fait, M. Houtin aurait dû intituler son livre : *La question Loisy au XXe siècle* ; cette question, sous certain rapport, dépasse ce qu'on appelle la *question biblique*, et, d'autre part, elle ne l'épuise pas ; car, grâce à Dieu, on peut faire de la critique biblique, sans être loisyste. Encore, est-ce plutôt l'histoire *externe* des controverses provoquées par les deux petits livres rouges de M. Loisy, que M. Houtin retrace Il raconte les contradictions, sans s'arrêter suffisamment aux idées des contradicteurs ; il n'expose même pas avec assez de netteté les théories de M Loisy sur l'inspiration et l'histoire des dogmes. Il eût fallu, par exemple, nous expliquer ce qu'on entend par la relativité des dogmes (simplement mentionnée dans une note p. 60) et nous montrer clairement comment on veut comprendre la distinction des domaines de la science et de la foi et sur quelles bases on veut faire reposer celle-ci Tous ceux qui n'ont pas approuvé les petits livres rouges et les tendances qu'ils représentent, sont confondus dans une réprobation commune ; et l'auteur se permet à leur égard les insinuations les plus désobligeantes. Ils n'ont pas osé dire toute leur pensée, ni s'expliquer sur les points difficiles (p. 90) ! Ils savent être orthodoxes, sans être scrupuleux (p. 123) ! Ils ont trahi la science, pour ne pas subir des disgrâces, et se sont tournés vers le dogme, toujours riche et entouré d'honneurs (p. 168) ! etc., etc. Ce parti pris a conduit l'auteur aux appréciations les plus injustes en matière scientifique. On est stupéfait de lire (p. 281) que le « principal intérêt » de la *Revue biblique* « consiste en ce qu'elle est l'organe de la Commission biblique pontificale » ! Ce parti pris, d'autre part, étonne d'autant plus que l'auteur a commencé par relever certaines faiblesses de l'apologétique de M. Loisy, du moins en ce qui concrne la possibilité de prouver scientifiquement un fait surnaturel (p. 65-69).

M. Houtin n'a donc pas l'impartialité nécessaire dans l'exposé de son sujet. A-t-il la compétence requise ? En le voyant trouver une grave difficulté contre la doctrine de l'inspiration dans les passages des livres saints où leurs auteurs déclarent avoir mis en œuvre leurs ressources humaines (p. 29 s.) ou se demander si l'inspiration, n'étant pas du

Digitized by Google

ressort de la critique historique, peut être appelée un *fait* (p. 37), en l'entendant déclarer que les théologiens de l'école du P. Lagrange réduisent l'inspiration à une assistance (p. 35), ou encore que la reconnaissance de l'inauthenticité du verset des trois témoins célestes mettrait en question deux décisions du Concile de Trente sur la valeur de la Vulgate et l'authenticité de toutes ses parties (p. 94), etc., nous nous sommes demandé si l'auteur est bien au courant des doctrines théologiques en question. D'autre part, en le voyant se prononcer à la légère sur des questions très controversées même entre critiques, comme l'authenticité de *Matth.* XXVIII, 19 (p. 237, n. 1), en lisant les quelques pages superficielles et remplies de confusions où il expose l'histoire de la doctrine sur l'inspiration depuis ses origines (p. 24-26), etc., nous avons commencé à douter de sa compétence en critique biblique.

Et puis, une question s'est présentée à notre esprit; quel but a poursuivi M. Houtin en écrivant cet ouvrage? Quand, en 1902, l'auteur écrivit l'histoire de la *Question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle*, il avait à remettre en lumière bien des faits dont la mémoire se perdait et dont l'exposé offre d'utiles leçons (1). La lecture de son second livre n'apprendra aucun fait nouveau à ceux qui ont suivi, même de loin, la question biblique depuis six ans, si ce n'est des menues polémiques de journalistes ou des petits faits divers sans importance. Le ton ironique et le persiflage qui caractérisent le livre de la première page à la dernière, laisseraient facilement croire que M. Houtin n'a eu en vue que de jeter le discrédit sur l'enseignement catholique, de laisser à ses lecteurs l'impression qu'une seule critique est scientifiquement possible en matière biblique, celle que l'Église romaine ne peut pas admettre (voir p. ex. p. 36, 149, 153, 220, 261). On souffre véritablement à voir un prêtre catholique se complaire dans le récit des fautes, réelles ou imaginaires, commises dans son Église, fautes que d'ailleurs il exagère ou généralise à plaisir (cfr p. 180, n. 1; 254. n. 1). Souvent, au cours de la lecture, on s'arrête en se demandant si c'est une plume catholique qui a écrit de tels passages. Parfois, il est vrai, après les avoir relus, on peut douter si l'auteur parle en son nom ou s'il continue à rapporter en historien les opinions d'autrui. Mais ailleurs c'est bien M. Houtin lui-même qui place la divinité du Christ parmi les doctrines *secondaires* des théologiens (p. 69); qui maintient parmi les catholiques « ceux qui ne voient dans la religion qu'un symbolisme humain, une institution sociale nécessaire » (p. 87); qui rapporte à un travail progressif d'idéalisation,

(1) Dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1903, t. IV, p. 136), M. A. Van Hoonacker a reconnu ce mérite du premier ouvrage de M. Houtin. En transcrivant les appréciations qui ont été portées de son livre, M. Houtin cite les phrases de ce compte rendu qui sont à son éloge, mais il ne reproduit pas un mot des graves critiques qui faisaient la plus grande partie de l'article.

Digitized by Google

les dogmes de la virginité perpétuelle et de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge (p. 254, n. 1); qui reproche au P. Lagrange d'écarter, en critique textuelle, une leçon qui introduirait la négation d'un dogme défini dans le texte sacré (p. 255); qui surtout, des dizaines de fois, sourit malicieusement du magistère de l'Église, lequel ne peut se déjuger, quand il a parlé, ni exposer son infaillibilité par une décision inopportune. Bref, les lecteurs catholiques, ceux-là surtout qui consacrent leurs peines à une étude sincère de la Bible, fermeront ce livre en se sentant blessés dans leurs convictions religieuses et en ayant retiré de leur lecture fort peu de profit scientifique.

P. LADEUZE.

ERRATUM. — P. KALKOFF. *Die Anfänge der Gegenreformation in den Nederlanden. (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte.)* Halle, Niemeyer, 1904. In-8, 1re partie, VII-112 p.; 2e partie, VII-119 p. (RHE. 1906. t. VII, p. 377-379 = É. Tobac.) Dans le compte rendu précédemment paru, à la p. 378, l. 27-28, au lieu de « faire brûler vifs un demi-*millier* » de luthériens, il faut lire « faire brûler vifs une demi-*douzaine* de luthériens. »

É. T.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — Le t. XXIV du *Theologischer Jahresbericht* (1904) s'est complété par quatre fascicules (voir RHE. 1906, t. VII, p. 435). On y retrouve l'excellent instrument bibliographique souvent loué dans cette Revue, instrument précieux dont l'utilité devient de plus en plus grande, notamment à cause de la multiplicité toujours croissante des publications périodiques.

Le quatrième fascicule forme à lui seul un volume de 508 pages ; consacré à l'histoire ecclésiastique, il est dû aux soins de MM. G. Krüger (temps anté- et postnicéens), O Clemen et E. Vogt (moyen âge), W. Köhler (de la Réforme à 1648), R. Herz et J. Werner (1648-1900). La dernière section : *Interconfessionnelles* est l'œuvre de M. A. Raupp. — Le choix des ouvrages à signaler plus particulièrement et les appréciations portées dénotent assurément des spécialistes et des hommes de science. Loin de nous le soupçon de partialité; mais il est permis de regretter qu'un esprit trop confessionnel pour rester scientifique perce encore dans telle partie du volume à laquelle on a déjà dû faire plusieurs fois le même reproche. Ainsi, dans toute la littérature qui salua le jubilé de l'Immaculée Conception, on n'a trouvé à relever, par quelques mots de notice, que deux articles de Meschler (encore, l'un des deux explique-t-il l'invocation : *Mater boni consilii, o. p. n.* ajoutée par Léon XIII aux litanies) et un pamphlet de Pollack dont on n'avait nul besoin de rappeler les expressions déplacées. — Pareil reproche ne pourra être fait à la première partie du volume : *Kirchengeschichte der alten Zeit* qu'a rédigée M. G. Krüger. C'est un modèle du genre. Il est bien difficile de trouver quelque lacune dans les indications données. Signalons seulement, à propos de Clément d'Alexandrie, deux ouvrages omis, celui de M. A. Deiber (*Clément d'Alexandrie et l'Égypte*. Mém. publ. par les membres de l'Inst. français d'arch. or. du Caire. T. X. Le Caire, 1904, IV-139 p.) et celui de M. W. Bobeth (*De indicibus deorum*. Leipzig, 1904, 84 p.) qui pouvait être renseigné au même titre que celui de M. Zucker.

Le cinquième fascicule est consacré à la théologie systématique; le sixième à la théologie pratique ; ce dernier contient aussi les notices nécrologiques rédigées par le professeur Eb. Nestle. La table alphabétique des auteurs mentionnés forme le fascicule VII ; elle a été dressée par M. C. Funger. —

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (Rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

Deux détails pour finir : les grands dictionnaires en publication chez Letouzey n'ont point encore de sigle spécial parmi les abréviations; puis, cette Revue s'appelle *Revue d'histoire ecclésiastique* et non *Revue de l'histoire ecclésiastique*. J. LEBON.

— Nous venons de recevoir le tome XVII de la troisième édition de la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche* (Riesen-Schultz-heilige. Leipzig, Hinrichs, 1906. In-8, 816 p.). C'est en 1896 qu'a paru le premier volume de cette nouvelle édition. Dans le cours de ces dix années, plusieurs des premiers collaborateurs sont morts; aussi rencontre-t-on plus d'un nom nouveau au bas des articles du présent volume. La grande majorité de ces articles sont consacrés à des personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire ecclésiastique moderne ou contemporaine, ou surtout qui se sont fait un nom dans les sciences théologiques.

Comme contributions à l'étude du Nouveau Testament, notons les articles *Samaria*, *Samaritaner*, *Schiffahrt* (utile pour l'interprétation des Actes et des Lettres de saint Paul), *Schriftgelehrte*, *Schatzung*. M. SIEFFERT a revu cette dernière étude qu'il avait déjà écrite dans la précédente édition. Il y rejette l'historicité de *Luc.*, II, 2; il serait possible toutefois, d'après lui, qu'Hérode ait dû faire, sur l'ordre d'Auguste, un recensement de ses sujets, à raison du tribut qu'il devait payer aux Romains. M. Sieffert a peu utilisé les nouvelles données fournies par les papyrus récemment découverts sur les ἀπογραφαί. Il ne leur consacre que cinq lignes.

L'ancienne littérature chrétienne est moins représentée encore, dans ce tome, que le Nouveau Testament. Nous avons remarqué seulement les articles *Rufinus* et *Scholien (patristische) zur Bibel*. — Sur l'histoire ancienne de l'Église, on trouve les notices *Sabas*, *Sarabaiten*, *Satornil*, *Saülenheilige*; — sur l'histoire du culte, *Rosenkranz*, *Rock (der heilige)*, *Rituale romanum*; — sur l'histoire des dogmes, *Sakrament*, *Sakramentalien*, *Schlüsselgewalt*, *Schechina* (un de ces êtres intermédiaires flottant vaguement sur les confins du concept logique et de la réalité objective, qui furent introduits par la théologie juive postérieure pour expliquer les relations de Dieu avec le monde et avec Israël).

A noter encore quelques articles importants pour l'histoire locale ou la statistique ecclésiastique *Rumänien*, *Russland*, *Sachsen*, *Salzburg*, *Schottland*. Il faut y ajouter la longue étude *Römische Kirche* (p. 74-124) de M. F. KATTENBUSCH.

Signalons, en finissant, quelques notices importantes pour l'histoire de la théologie au moyen âge, en particulier, *Roscelin*, *Rulman Merswin*, *Rupert von Deutz*. M. P. STRAUCH défend l'hypothèse du P. Denifle sur l'Ami de Dieu de l'Oberland : ses prétendus écrits ont été rédigés par Rulman Merswin lui-même. L'auteur rejette la solution de M. Rieder qui attribue ces écrits à Nicolas de Louvain, le secrétaire de Rulman (Cfr RHE, t. VII, 1906, p. 117 s.).

Dans la bibliographie qu'il met en tête de son étude sur Rupert de Deutz, M. ROCHOLL omet de noter deux ouvrages assez importants : DOYEN, *Die Eucharistielehre Ruperts von Deutz* (Metz, 1889) et A. AUGER, *Étude sur*

Digitized by Google

les mystiques des Pays-Bas au moyen âge (Bruxelles, 1892, p. 71-91). Le corps de l'article nous donne en premier lieu la vie de Rupert, qui est d'ailleurs assez bien connue, et le catalogue de ses nombreux ouvrages d'après l'ordre chronologique. Relevons en passant une erreur : Rupert aurait pensé, contrairement à Augustin et au pape Léon et d'accord en cela avec Hilaire de Poitiers, que le Seigneur a donné le pain consacré à Judas. C'est le contraire qui est vrai (Cfr *In regulam S. Benedicti* L. I., PL, t. CLXX, col. 494 s. ; *In Mat.* l. X., PL, t. CLXVIII, col. 1543-1547 ; *In Jo.* l. VII, PL, t. CLXIX, col. 500 s., l. XI, col. 687 s.). Peut-être toutefois n'y a-t-il ici qu'une faute d'impression ; dans sa monographie : *Rupert von Deutz* (Gütersloh, 1886, p. 91 s.), M. Rocholl expose la véritable pensée de Rupert.

La date de l'ouvrage *Vita Sancti Heriberti* aurait pu être déterminée d'une manière plus exacte. L'auteur le place vers 1120 ; or il est dédié à Marquard, abbé de Deutz, que Rupert a lui-même remplacé en 1120.

L'interprétation des Écritures chez Rupert est presque entièrement allégorique. Il n'a pas de système de dogmatique, ajoute l'auteur. Nous ne trouvons pas, il est vrai, chez Rupert la systématisation des scolastiques. Mais n'y a-t-il pas un commencement de système, par exemple dans le *De Trinitate et operibus ejus*, où Rupert considère successivement les œuvres du Père, du Fils et du Saint-Esprit ? — Est-il vrai que Rupert s'en rapporte constamment et même uniquement à l'Écriture sainte ? Comme les autres exégètes de son temps, il lit souvent l'Écriture dans la Tradition ; c'est de la Tradition qu'ils ont reçu le dogme ; la preuve en est qu'ils le cherchent bien souvent dans des textes scripturaires où il est impossible de le trouver. — Pour Rupert, la christologie est la doctrine centrale ; même sans la chute de l'homme, l'Incarnation eût été nécessaire. — C'est un mystique platonisant, ayant une affinité d'esprit prononcée avec Érigène et les Pères grecs.

Quel est son enseignement sur l'Eucharistie ? Il admet la présence réelle. Il était plutôt porté à ne pas admettre la transsubstantiation ; en certains endroits pourtant, en se défendant contre ses adversaires, il se prononce pour un changement réel. De lui-même, il inclinait à croire que la *materia terrestris* demeure après la consécration ; c'eût été en quelque sorte la théorie de l' « assomption » de Justin le martyr. Rupert subissait l'influence des hésitations doctrinales de son temps ; le magistère ecclésiastique n'avait point encore décidé. Il ne faut donc pas juger Rupert d'après la foi du Concile de Latran. Il représente réellement la croyance de l'Église à son époque.

J. Lecouvet.

— Le *Cursus Scripturae Sacrae* des Jésuites allemands s'ouvre par l'Introduction du P. Cornely. Mais l'Introduction à l'Écriture Sainte ne comprend plus aujourd'hui que l'histoire de la littérature biblique. Pour être complet, le *Cursus* ne pouvait exclure les sciences bibliques auxiliaires : géographie, ethnographie, archéologie, etc. Les savants auteurs vont nous donner, dans le *Lexicon biblicum*, dont le premier volume a paru l'an dernier (A-C. Paris, Lethielleux, 1905. In-8, II p. et 1040 col. Fr. 18), une sorte de *Realencyklopaedie* biblique où seront consignés les résultats acquis dans ces diverses

Digitized by Google

sciences. Le but du dictionnaire, d'après la préface, est de renseigner les lecteurs sur les *personae, regiones et loca, animalia, plantae, mineralia, res archaeologicae tum profanae tum sacrae, historicae, theologicae*, bref sur toutes les *choses* dont parlent les livres sacrés. Seules, les questions d'introduction sont exclues.

L'éditeur du *Lexicon* est le P. M. Hagen. Les articles ethnographiques et topographiques du premier volume sont écrits de sa main. Son frère, le P. J. G. Hagen, directeur de l'observatoire de Georgetown (Washington) a rédigé les articles relatifs au calendrier. Au P. Fonck, professeur à l'université d'Inspruck, sont dues les notices sur les matières d'histoire naturelle, faune, flore, etc. L'auteur s'est acquis une réelle compétence dans ces questions par un séjour en Palestine en 1895-1896; il en avait déjà donné la preuve, en 1900, dans ses *Streifzüge durch die biblische Flora (Biblische Studien*, V, 1). Ses contributions au *Lexicon* sont sans nul doute d'une grande valeur. La bibliographie complète de ces questions y est donnée avec grand soin. Le P. Fonck a également écrit plusieurs grands articles géographiques sur l'Égypte, l'Assyrie, la Babylonie, etc., ainsi qu'une notice de 24 colonnes sur les *Charismata*. — Les notices sur la théologie, les Institutions, etc. sont du R. P. Knabenbauer. — Cinq cartes géographiques (Égypte, Assyrie-Babylonie, Babylone, Chanaan, Asie Mineure avec la Grèce et l'Italie) sont jointes aux principaux articles géographiques.

Notons en terminant que la critique historique n'a pas été employée dans la rédaction des articles du *Lexicon*, sur laquelle les principes du P. de Hummelauer n'ont exercé aucune influence.

— M. P. Fiebig va publier en traduction allemande une série de traités de la Mischna qu'il illustrera de notes, spécialement dans le but de faire ressortir ce qu'ils présentent d'important pour l'histoire du Nouveau Testament. Le premier fascicule a paru l'an dernier *(Ausgewählte Mischnatractate in deutscher Uebersetzung*. I. *Joma, Der Mischnatractat « Versöhnungstag » ins Deutsche übersetzt und unter besonderer Berücksichtigung des Verhältnisses zum N. T. mit Anmerkungen versehen*. Tubingue, Mohr, 1905. In-8°, VIII-34 p. M. 1). Le second fascicule, publié cette année, renferme la version des *Pirque 'aboth (Der Mischnatraktat der « Sprüche der Väter »*. VII-43 p. M. 1,20).

— M. A. Harnack a terminé, on le sait, les deux premières parties de sa monumentale histoire de l'ancienne littérature chrétienne jusqu'à Eusèbe (Cfr RHE, 1904, t. V, p. 627 s.). Il en prépare maintenant la troisième partie qui doit renfermer l'exposé scientifique de l'évolution de cette littérature dans laquelle se sont exprimées la foi et toutes les préoccupations des trois premiers siècles. Chemin faisant, il s'est aperçu qu'il lui faudrait traiter au long et au large certaines questions fondamentales, trop embrouillées par la critique contemporaine. Dès lors, pour ne pas grossir outre mesure la troisième partie de son œuvre, il s'est décidé à publier au préalable quelques *Beiträge zur Einleitung in das Neue Testament* (Leipzig, Hinrichs). Parmi

Digitized by Google

les questions qui appartiennent au domaine de cette science, il en est en effet quelques-unes qui sont fondamentales pour toute l'histoire des premiers siècles chrétiens. Si l'on doit reconnaître, par exemple, que S. Luc est bien le premier historien de l'Église, que le troisième Évangile et les Actes des Apôtres ont été écrits par ce compagnon de S. Paul, qui a vécu avec Marc, Silas, Philippe et Jacques, cette constatation sera d'une importance souveraine pour l'historien. Or, M. Harnack s'est convaincu de l'authenticité de ces deux écrits du Nouveau Testament, et c'est à cette question qu'il consacre le premier fascicule de ses *Beiträge* (*Lukas der Arzt. Der Verfasser des dritten Evangeliums und der Apostelgeschichte. Eine Untersuchung zur Geschichte der Fixierung der urchristlichen Ueberlieferung.* 1906, VII-160 p. M. 3,50). Dans sa préface, l'auteur rappelle les appréciations fantaisistes que provoquèrent, en 1897, les quelques mots de son introduction au tome I de sa *Chronologie,* où il déclarait que, dans la critique des sources du christianisme primitif, on en revient de plus en plus à la tradition. Pour éviter les nouveaux malentendus auxquels sa nouvelle publication pourrait donner lieu, surtout de la part d'apologètes mal informés, M. Harnack tient à déclarer nettement que, dans la critique historique de l'ancien christianisme, dans l'appréciation des faits et des choses, un grand nombre de positions traditionnelles lui paraissent de plus en plus intenables, et que souvent il ne saurait admettre l'autorité de ces premiers témoins dont le témoignage lui semble établi.

Nous espérons donner prochainement un compte rendu développé de la nouvelle étude du savant professeur de Berlin.

— Les théologiens protestants radicaux d'Allemagne disposent de quatre collections pour vulgariser leurs conclusions. Nous avons déjà signalé les *Religionsgeschichtliche Volksbücher* et la *Sammlung gemeinsverständlicher Vorträge und Schriften auf dem Gebiet der Theologie und Religionsgeschichte* (Cfr RHE. 1905, t. VI, p. 895). Il faut y ajouter les *Neue Pfade zum alten Gott* que publie M. F. Gerstung chez P. Waetzel à Fribourg en Brisgau. Toutefois, cette collection est moins scientifique et s'adresse à un public moins cultivé. Elle tend plutôt à développer le sentiment religieux.

Les *Lebensfragen. Schriften und Reden*, publiés depuis 1904 par M. H. Weinel, chez Mohr à Tubingue, ont une valeur théologique beaucoup plus grande, que nous garantissent suffisamment les noms de ceux qui ont accepté d'y collaborer, MM. Harnack, Holtzmann, Jülicher, J. Weiss, Krüger, etc.

C'est dans cette collection que M. H. Weinel lui-même a fait paraître en 1904, son *Paulus, der Mensch und sein Werk. Die Anfänge des Christentums, der Kirche und des Dogmas* (In-8, VIII-316 p.), dans lequel, sans s'arrêter aux discussions critiques relatives aux lettres de l'Apôtre et sans donner un récit de sa vie, il a voulu faire revivre aux yeux de ses lecteurs la grande figure de S. Paul, et par là même leur faire aimer sa personne. L'auteur étudie successivement en Paul le pharisien, l'homme religieux, le prophète, l'apôtre, le fondateur de l'Église, l'homme.

Digitized by Google

M. G. Krüger a publié, l'an dernier, dans la même collection, *Das Dogma von der Dreieinigkeit und Gottmenscheit in seiner geschichtlichen Entwicklung dargestellt* (In-8, VIII-312 p. M. 3). C'est un livre que, nonobstant la bonne disposition des parties et la clarté du style, il faut non pas lire mais étudier. L'auteur prend son point de départ dans l'ancien Symbole des Apôtres dont il détermine l'origine et le sens primitif. — M. Krüger, on le sait, est d'avis que les articles de ce Symbole ont été rédigés en opposition à la doctrine de Marcion. — Il remonte alors aux premiers temps de l'Église pour retrouver les antécédents de la doctrine du Symbole ; puis il en suit le développement à travers les siècles. Le dernier chapitre *(Das Dogma im Abendlande)*, qui retrace l'histoire du dogme depuis S. Augustin jusqu'au IVe Concile de Latran, est fort maigre. Et pourquoi s'arrêter au Concile de Latran ? La doctrine des grands scolastiques, par exemple, méritait bien une certaine attention. Or, dans le chapitre final *(Schlussbetrachtung)*, on ne trouve qu'un exposé très sommaire de l'histoire du dogme chez les Réformés.

Çà et là, l'auteur paraît comprendre peu exactement le dogme catholique : ainsi p. 209, nous trouvons un chapitre intitulé : *Der Streit um die Wesensgleichheit des Sohns mit der Menscheit* et p. 258, nous lisons que, au sujet de la transubstantiation, on a discuté pour savoir si l'essence du pain et du vin est changée en l'essence divine. M. Krüger se rattache d'ailleurs au christianisme sentimental et sans dogmes qui est aujourd'hui en honneur en Allemagne.

— Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de présenter à nos lecteurs des dissertations parues dans la collection : *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* publiée par MM. Bonwetsch et Seeberg. Nous en avons donné soit des comptes rendus détaillés (Cfr RHE. 1902, t. III, p. 997 s. ; 1906, t. VII, p. 103 s.), soit de courtes analyses dans notre chronique (1902, t. III, p. 147 ; 1903, t. IV, p. 142). La première série de cette collection a paru, en neuf fascicules, de 1898 à 1903, chez Dietrich à Leipzig. Se rendant aux désirs qui leur ont été exprimés de divers côtés, MM. Bonwetsch et Seeberg entreprennent la publication d'une deuxième série, qui paraîtra chez Trowitzsch et fils à Berlin, sous le titre : *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*. Deux volumes paraîtront chaque année.

— Dans *Rhythmische Prosa in der altchristlichen lateinischen Literatur* (Leipzig, Weicher, 1905. In-8°, 78 p., 2 M.), M. Hermann Jordan s'est proposé de mettre à la portée des non spécialistes un instrument philologique, forgé d'hier et de sa nature assez fragile, mais qui a néanmoins rendu déjà de bons services et promet de se perfectionner à l'usage : je veux dire la connaissance des règles d'euphonie qui, suivies d'abord par les Grecs et illustrées par Cicéron, s'imposèrent à la prose littéraire latine durant toute la période patristique et même, modifiées, traversèrent le moyen âge. En France et en Belgique, on a coutume de distinguer avec soin les deux époques, en parlant successivement de prose *métrique* et de prose *rythmique*, — la première fondée sur la tradition prosodique, l'autre

Digitized by Google

sur le système des accents, — encore que de bonne heure les deux principes se soient exercés concurremment, le nouveau venu tendant, sans cesse plus activement, à renverser le joug ancien : le titre adopté par M. Jordan pour son opuscule témoigne donc déjà en faveur des habitudes de l'école allemande. L'auteur avoue aussi bien qu'il a pris pour norme l'enseignement d'Ed. Norden *(Die antike Kunstprosa*, II, 1898, p. 909-966 : *Ueber die Geschichte des rhythmischen Satzschlusses)*, tout en demandant quelques compléments à la littérature plus récente, en particulier au grand travail de Zielinski *(Das Klauselgesetz in Ciceros Reden*, 1904). Il est vrai d'autre part que son exposition personnelle a l'avantage, fort appréciable en ces matières, de la simplicité, et que sa méthode pour déterminer si un texte donné est écrit en prose métrique, est presque originale; mais il reste que sur un point capital, la distribution des mots à l'intérieur de la clausule, M. Jordan eût gagné à étendre l'horizon de son information : il aurait appris, par exemple, des études de L. Havet, H. Bornecque, J. Candel qu'il n'est pas licite de tenir pour équivalentes, également composées d'un crétique et d'un trochée, des formes aussi disparates que *praemoneretur*, arbo*ris doce-retur*, *orbis implevit*, imagi*nem Dei factum*, ni de classer parmi les finales régulières des types rudimentaires, constitués arbitrairement par un simple ditrochée, comme *saeculorum*, domi*ni leguntur et movetur*. Cette remarque atteint d'avance l'analyse technique des trois pièces présentées à l'appui de la théorie, et pareillement les totaux des figures et le pourcentage. Bref tout l'appareil de la dissertation est sujet à caution ou à révision ; mais ce n'est là qu'un inconvénient médiocre en fin de compte, et M. Jordan n'en aura pas moins servi utilement la cause qu'il voulait promouvoir, ne fût-ce qu'en forçant l'attention. Les exemples apportés sont par eux-mêmes, et à divers titres, intéressants : le Symbole des Apôtres, qui n'avait jamais été examiné à ce point de vue : si la suggestion se laissait vérifier, le grec perdrait immédiatement ses droits probables à la priorité, mais il demeure que, pour la moitié des articles, le latin ne se résout pas de bon gré à l'arrangement métrique; — le premier chapitre du *De Trinitate* de Novatien, comparé aux autres écrits du même, authentiques ou possibles *(De cibis iudaicis, Epist.* 30 et 36 ; *De spectaculis, De bono pudicitiae, Adversus Iudaeos)* : ici aussi l'investigation est nouvelle et valable pour l'ensemble, dans le sens marqué ci-dessus ; — enfin le premier des *Tractatus Origenis* (éd. Batiffol, 1900), que dès avant M. Jordan s'était dévoué à faire passer en bloc pour une production originale de Novatien : il est forcé d'avouer présentememt que l'argument métrique n'est pas sans établir une réelle différence entre les *Tractatus* et les autres morceaux du *Corpus Novatiani*, et cependant il maintient l'unité de provenance, comme on pouvait craindre; il est mieux inspiré en démontrant, pour finir, que le *Quod idola* et le *De laude martyrii* de l'*appendix Cypriani*, rédigés l'un et l'autre en prose métrique de la manière la plus stricte, ne sauraient à ce seul titre être revendiqués pour Novatien, assez riche en effet sans surcroît d'aucune sorte.

M. Hermann Jordan a donné en même temps, sous le titre *Rhythmische Prosatexte aus der ältesten Christenheit* (Leipzig, Weicher, 1905. In-8°,

Digitized by Google

22 p., 60 Pf.), une édition spéciale des trois textes inclus dans la précédente dissertation : il a estimé que ce mode de publication, comportant l'indication matérielle des clausules, contribuerait à familiariser les étudiants des *séminaires* avec les secrets de la prose métrique, et l'intention est à tout le moins louable.

Un vétéran illustre de la philologie, M. Wilhelm Meyer *(aus Speyer)* a conçu et réalisé la même pensée d'après un plan plus vaste : *Uebungsbeispiele über die Satzschlüsse der lateinischen und griechischen rythmischen Prosa* (Berlin, Weidmann, 1905. In-8°, 32 p., 60 Pf.). On en peut juger par la liste des textes proposés à l'étude, qui sont du côté latin : S. Cyprien, *De mortalitate* 26; Ammien Marcellin XXV, 4, § 22-27; S. Léon, *Epist. ad Flavianum* 3-4 (dans la double teneur grecque et latine); Cassiodore, *Variarum* I, 23 et X, 22; Julien Pomère, *De vita contemplativa* III, 24; Décret *Soliditatem* du concile de Tolède de 653; Pandolfe, fragment de la notice de Gélase II; Boccace, fragment de lettre; Martinus Gallus, Chronique I, 1 et III, 3; Dante, 6me lettre aux Florentins, finale; Grégoire IX, bulle préfatoire aux Décrétales, de 1234; Jean XXII, bulle préfatoire aux Clémentines (1318); *Decretum papae directum* des électeurs de Rodolphe de Habsbourg (1273); — et pour la partie grecque : Chorikios de Gaza, éloge de Summos, exorde; Agathias IV, 2; Sophronios, homélie sur la Nativité, exorde ; extraits de la vie inédite de Blasios d'Amorion (d'après *Paris.* 1491, f. 64-86, s. X); Arsénios de Monembasia, préface à l'édition d'Alkinoos (1535). Le commentaire naturel de toutes ces pièces est à rechercher dans les *Gesammelte Abhandlungen* (1905, 2 vol.), qui représentent d'ailleurs et la doctrine complète de M. W. Meyer et le labeur même de sa vie.

Dans une note très étudiée, voire un peu compliquée, le D. Riggenbach poursuit les récentes recherches de Zimmer au sujet de la tradition médiévale du commentaire de Pélage sur les Epîtres de Saint Paul, : *Unbeachtet gebliebene Fragmente des Pelagiuskommentars zu den Paulinischen Briefen* (Gütersloh, C. Bertelsmann, 1905. In-8°, 26 p. Extrait des *Beiträge zur Förderung christlicher Theologie* herausg. v. A. Schlatter u. W. Lütgert, IX Jahrg. 1905, n. 1 p. 5-26). Ce témoin oublié, et qu'il faudra désormais entendre à côté des huit ou neuf interrogés — encore insuffisamment — par Zimmer, c'est Smaragde, abbé de Saint-Mihiel en Lorraine, au début du neuvième siècle, pour son lectionnaire ou homéliaire patristique, le *Liber Smaragdi* si répandu au cours du moyen âge. En rapprochant du texte publié (édition unique de Strasbourg 1536, reproduite directement par Migne, PL, t. CII, 15-552) l'intéressante notice de Dom Pitra (rédigée en 1851 pour le compte même de Migne, *ibid.*, 1111-1132) sur le *Cod. Bononiensis* (s. X/XI ?, n. 25 du *Catalogue*, 1872, p. 588), M. Riggenbach a remarqué ingénieusement que les morceaux introduits par la rubrique *ex Primas* dans l'édition de Strasbourg se représentaient sous la simple indication *P., Ps., Pelg.*, c'est-à-dire *Pelagius*, dans le manuscrit de Boulogne ; que l'exactitude de cette référence se trouvait vérifiée par la parenté des extraits qu'elle concerne tant avec le commentaire du Ps. Jérôme (PL, t. XXX,

Digitized by Google

645 ss., recension ancienne du vrai Pélage) qu'avec le *Cod.* 73 de Saint-Gall, s. IX, où Zimmer a cru retrouver l'œuvre même de Pélage; qu'enfin le manuscrit n'offrait le sigle *Pri.*, *Pr.* que dans une péricope de l'Apocalypse, pour marquer en effet les passages du commentaire authentique de Primatius d'Hadrumète sur l'Apocalypse. La conclusion de ces données est que l'éditeur de 1536 a commis une méprise littéraire, qui a peut-être deux ou trois causes, en mettant sous le nom de Primasius le bien du moine breton, et que celui-ci peut justement revendiquer Smaragde pour l'un de ses débiteurs avoués : mais il va de soi que, pour permettre à Smaragde de soutenir son rôle, il faudra établir avec soin la lettre de l'homéliaire. Provisoirement M. Riggenbach pense qu'on peut recevoir le texte de 1536 en le corrigeant d'après les indications du *Bononiensis*, et lui-même donne exemple du parti qu'on en peut tirer pour la solution du problème soulevé par le commentaire de Pélage : en plus d'un endroit Smaragde s'accorde sensiblement avec le Ps. Primasius (PL, t. LXVIII, 413 ss. autre recension ancienne de Pélage), pour s'opposer l'un et l'autre, comme plus intelligibles et surtout plus développés, au groupe du Ps. Jérôme et du manuscrit de Saint-Gall déjà désigné. En terminant M. Riggenbach donne une liste logique des passages de Pélage (au nombre total de 48) inclus dans le recueil de Smaragde, et promet une étude plus générale sur ses citations patristiques. Un *post scriptum* nous apprend que le D. Hellmann, en reprenant de son côté à propos de Sedulius Scottus la thèse de Zimmer, s'est rencontré avec M. Riggenbach sur plusieurs points essentiels. Du livre de M. Hellmann sur Sédulius Scottus, qui paraît en effet à l'heure présente, il est permis de dire déjà qu'il s'annonce comme un travail de tout premier ordre. W. A.

— La collection des *Vitae sancti Bonifatii archiepiscopi Moguntini* publiée par M. Levison dans la collection des *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum* (Hannovre et Leipzig, Hahn, 1905. In-8° LXXXVI-241 p.) répond entièrement à ce que l'on devait attendre de l'éditeur dont la perspicacité et la précision sont réellement merveilleuses. M. Levison reprend successivement les textes : *a)* de la Vie du saint par Willibald qu'il a revue sur tous les manuscrits connus, y compris le plus ancien de de tous, le Clm. 1086, qui avait échappé au précédent éditeur des MGH, *b)* de la notice du martyrologe de Fulda qui avait passée assez inaperçue jusqu'ici, *c)* de la seconde Vie du saint par Radbode d'Utrecht, (d'après M. Levison, Radbode n'aurait probablement fait que remanier une Vie écrite au IXe siècle par un prêtre d'Utrecht), *d)* d'une Vie écrite au Xe ou au XIe siècle (BHL. 1404), *e)* de la Vie (BHL. 1402) composée au XIe siècle à Mayence, *f)* d'une cinquième Vie (BHL. 1408) dont il ne donne que des extraits, *g)* enfin, de la longue Vie par Othlon, moine de Saint-Emmeran au XIe siècle. L'annotation historique qui accompagne l'édition est très riche, très précise. La Préface reprend toutes les questions relatives à la tradition des divers textes. M. Krusch, dans un court Avant-Propos, a apprécié la valeur historique de toute cette littérature. D. J. SIMON, O. S. B.

— La septième édition de l'important répertoire de DAHLMANN-WAITZ es achevée. Nous avons jadis souligné l'importance de cette œuvre en signalan

Digitized by Google

l'apparition de la première partie (RHE, t. VI (1905), p. 901). La seconde, digne en tous points de la première, vient de paraître et sous le même titre : *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 7e édition par E. Brandenburg avec le concours de P. Herre, B. Hilleger, H. B. Meyer et R. Scholz. (Leipzig, Dieterich, 1906. In-8°, pp. 337-1020 et xv p. L'ouvrage complet 16 M.)

— Sous la direction de M. K. Zeumer, professeur à Berlin, vient de s'inaugurer la publication d'une collection de textes et d'études relatifs à l'histoire des institutions politiques en Allemagne depuis le moyen âge (*Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des deutschen Reichs im Mittelalter und Neuzeit*. Weimar, Boehlau). Le premier fascicule, paru en 1905, renferme une édition critique annotée par M. K. Rauch du *Traktat über den Reichstag im 16. Jahrhundert* (In-8°, viii-122 p. M. 4,20). M. Rauch pense que ce document est une compitation rédigée vers la fin de l'année 1587, à la chancellerie de l'Électeur de Mayance, à l'occasion d'une réunion prochaine de la Diète de l'Empire. Or, pour cette époque, les règlements et les sessions de la Diète sont peu connus. Ce manuel, qui ne semble pas tendancieux, est donc un document important pour l'histoire du droit public allemand. Il faut savoir gré à M. Rauch de nous en avoir donné une édition plus complète et plus critique que celle des collections de Goldast, Londorp, etc., et de l'avoir éclairé d'un bon commentaire.

— La librairie A. Lax, d'Hildesheim, annonce la publication d'un recueil de mémoires sur l'histoire de la Basse-Saxe et de la Westphalie sous la direction de M. G. Erler (*Beiträge für die Geschichte Niedersachsens und Westfalens*). Il paraîtra six ou huit fascicules par an et chacun renfermera un travail particulier. On annonce une étude de M. M. Hermann sur les corporations ouvrières d'Hildesheim au moyen âge et une autre de M. B. Engler sur l'administration de Munster dans les premières années du xixe siècle.

— M. P. A. Kirsch, de Munich, vient de consacrer, dans la *Theologische Quartalschrift*, t. LXXXVIII (1906), pp. 81-101 et 221-291, un article intéressant, *Der Portionkula-Ablasz*, à l'étude de l'authencité de l'indulgence de la Portioncule. La question a été débattue, de nos jours, à plus d'une reprise par des savants tels que MM. P. Sabatier, N. Paulus, K. Müller et le P. F. Van Ortroy. Les deux premiers l'ont tranchée dans un sens affirmatif; les deux autres dans un sens négatif. Il ne sera donc pas sans intérêt de parcourir rapidement un nouveau travail sur ce sujet. Aussi bien, M. Kirsch a-t-il élargi le débat. Dans les études précédentes, l'on s'était presque uniquement préoccupé de savoir si le célèbre pardon d'Assise remonte jusqu'à S. François, et M. Kirsch s'occupe lui-même de cette question dans les trois dernières sections de son article. La première section est consacrée à l'étude du caractère spécial, de la forme même du pardon.

Il est certain qu'au début l'indulgence de la Portioncule ne différait en rien d'une autre indulgence plénière. C'est seulement depuis le 22 janvier 1687 qu'elle est devenue applicable aux âmes du purgatoire, en vertu d'un

Digitized by Google

décret d'Innocent XI, et depuis le 22 février 1847 qu'elle peut être gagnée plus d'une fois le même jour. Il est vrai que pour ce dernier point, on a coutume d'en appeler à des décisions antérieures du Saint Siège; mais ces décisions ne se prêtent pas à l'interprétation qu'on en donne. Le 7 mars 1678, Innocent XI avait proclamé, dans son décret *de indulgentiis apocryphis*. qu'une indulgence plénière ne peut être gagnée qu'une seule fois le même jour. Quelques années après, l'évêque de Laibach et, plus tard, le procureur général de l'ordre des Franciscains demandèrent à la Congrégation du Concile s'il fallait penser la même chose du pardon d'Assise, vu que les fils de S. François avaient coutume de dire qu'il pouvait se gagner *toties quoties* on faisait la visite de l'église. Le 17 juillet 1700, la Congrégation répondit : *servandum esse solitum*, et le 4 décembre 1723 : *servetur solitum*. On a généralement interprété cette sentence dans un sens favorable au *toties quoties;* mais une lettre de Benoît XIV, datée du 4 septembre 1748 et adressée au cardinal de Tencin, lettre que M. Kirsch vient de retrouver *(Archiv. Vat., Segr. Misc. XV 155*, 4 sept 1748) permet d'établir que telle n'était pas l'intention de la Congrégation : *Le congregazioni non hanno voluto parlar chiaro*, dit le pape, *et interrogati sopra il dubbio hanno risposto che si osservi il solito;* d'ailleurs, ajoute-t-il, *il senso delle parole toties quoties... sia et debba essere che sempre ogn'anno che nel tal giorno si fara la visita della chiesa coll'adempimento dell'opera ingiunta... si acquisti la plenaria indulgenza e non mai che l'indulgenza plenaria o per se o per i defunti si acquisti piu volte in un giorno* (voir le texte complet de la lettre dans l'étude de M. Kirsch, pp. 97-98). Benoît XIV avait autorité pour interpréter l'intention de la Congrégation, puisqu'à l'époque où furent rendus les décrets en question, il en était lui-même l'un des secrétaires. Quoi qu'il en soit, en 1847, la Congrégation des indulgences, consultée par l'évêque de Valence : *an visitantes ecclesias ordinis S. Francisci die 2 Augusti lucrentur indulgentiam plenariam toties quoties eam ingrediuntur et parumper ibi orant*, répondit : *affirmative;* mais elle n'indiqua pas les motifs de sa réponse.

Reste à savoir si l'indulgence, au moins dans sa forme originale, remonte à S. François d'Assise. M. Kirsch ne le croit pas; il s'efforce d'établir au contraire qu'elle apparaît pour la première fois entre les années 1288 et 1295, et qu'elle doit son origine à la rivalité qui existait entre les partisans d'une observance plus large, lesquels occupaient la basilique de S. François et les partisans d'une observance plus stricte ou spirituels, qui possédaient le sanctuaire de la Portioncule. Ce n'est pas le moment de discuter ces conclusions; nous nous proposons d'y revenir bientôt en détail ; mais nous exprimons dès aujourd'hui le regret que M. Kirsch se soit contenté des textes, tels qu'ils ont été donnés par M. Sabatier, en 1896, dans la *Revue historique (Étude critique sur la concession de l'indulgence de la Portioncule*, t. LXII, pp. 282-318). L'examen du grand ouvrage de M. P. Sabatier, *Fratris Francisci Bartholi de Assisio tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du Moyen Age*, t. II. Paris 1900) et l'étude des manuscrits lui auraient suggéré, croyons-nous, d'intéressantes réflexions. M. Kirsch a eu

Digitized by Google

tort également d'accepter sans contrôle les conclusions de M. Sabatier concernant le *Speculum perfectionis* et la *Legenda trium sociorum*. Pour le reste, son mémoire est plein de rapprochements heureux et nouveaux, et il introduit dans le débat des éléments importants, dont la critique aura à tenir compte dans la suite. A. FIERENS.

— Jusqu'ici, on s'était contenté dans l'étude de *Jean Bodin* d'examiner ses rapports avec Montesquieu et, en général, avec les origines de la philosophie de l'histoire. Le rabbin Dr J. GUTTMANN vient de donner sous le titre : *Jean Bodin, in seinen Beziehungen zum Judentum* (Breslau, 1906, 65 p.), une monographie sur les rapports de Bodin avec le Judaïsme. Il relève soigneusement la connaissance que Bodin avait de la Loi et de la littérature juive. Il nous donne, plus en détail, les idées émises par l'écrivain français dans son *Heptaplomeres;* sous forme d'entretiens, des types des différentes religions exposent et discutent leurs croyances; or, l'interlocuteur Salomon, type du Judaïsme, expose avec une ampleur et une insistance voulues évidemment par Bodin, les objections des Juifs contre le christianisme et les preuves de leur religion. L'analyse si difficile à faire de l'âme de Bodin aurait gagné à être appuyée par l'examen des circonstances individuelles et politiques qui ont dû l'imprégner si fortement.

— Le 3 mars dernier, s'est constitué un *Rankeverein* à Wiehe, ville natale de l'historien L. von Ranke. Chaque année, dans son rapport, elle publiera des dissertations relatives à Ranke et à son œuvre. Elle se préoccupera aussi de créer à Wiehe un musée Ranke. Le président de la Société est M. VON BOETTICHER. La cotisation annuelle n'est que de 3 mark. On devient membre à vie en versant 25 M.

— L'université de Leipzig célèbrera, le 14 décembre 1909, son jubilé de cinq cents ans d'existence. La Commission royale d'histoire de Saxe prépare, à cette occasion, une publication importante sur l'histoire de la ville et de son université.

— Le Congrès international pour les sciences historiques, qui devait se réunir cette année, ne se tiendra que durant l'été de 1908, à Berlin. Le programme sera envoyé dans le courant de l'année prochaine.

— *Nominations.* — M. K. HOLL, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté évangélique de Tubingue, est nommé professeur ordinaire pour la seconde chaire d'histoire ecclésiastique récemment créée à l'université de Berlin. — M. M. KALIZUNAKIS est nommé *Dozent* de philologie néogrecque au Séminaire des langues orientales à Berlin.

M. A. SARAN, pasteur à Bromberg, a reçu le doctorat *honoris causa* de la faculté de théologie évangélique de Breslau.

A l'université d'Heidelberg, M. H. VON SCHUBERT, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à Kiel, remplace M. Hausrath dans les mêmes fonctions.

A l'université de Goettingue, M. R. OTTO, *Privatdozent* pour l'histoire

Digitized by Google

ecclésiastique, est promu à l'extraordinariat. — M. É. Schwartz a pris la direction des *Göttinger gelehrten Anzeigen*.

La faculté de théologie d'Iéna a nommé docteur *honoris causa* M. F. Rode, pasteur à Hambourg.

M. K. Krumbacher, professeur de philologie grecque à l'université de Munich, a été élu membre honoraire de l'Académie royale roumaine des Sciences.

A l'université de Strasbourg, M. É. Littmann, professeur à l'université de Princeton, est nommé professeur de langues orientales en remplacement de M. Nöldeke.

M. W. Goetz, professeur ordinaire d'histoire à Tubingue, et M. Winterlin, professeur à Stuttgart, ont été nommés membres ordinaires de la Commission d'histoire du Wurtemberg.

Ont été nommés bibliothécaires : à la bibliothèque de l'université de Berlin, M. G. Schneider ; — à la bibliothèque royale de Berlin, MM. Daffis, H. Springer, H. Schulz, J. Lecke, ci-devant bibliothécaire à l'université de Königsberg, G. Naeterus, ci devant bibliothécaire à l'université de Berlin, et P. Losch, ci-devant bibliothécaire à l'université de Halle ; — à la bibliothèque de l'université de Bonn, M. H. Reinhold, ci-devant bibliothécaire à celle de Marbourg ; — à la bibliothèque de Brême, M. H. Seedorf ; — à la bibliothèque de l'université de Halle, M. K. Wendel ; — à la bibliothèque *Kaiser-Wilhelm* à Posen, M. O. Frœhde ; — à la bibliothèque de la ville de Strasbourg, M O. Winckelmann, comme remplaçant provisoire de M. Blumstein, qui a pris sa retraite.

Ont été nommés archivistes aux archives de l'État : à Breslau, M. R Martiny ; à Coblence, M. R. Knipping ; à Dantzig, M. K. Schottmüller ; à Dusseldorf, M. M. Meyer ; à Magdebourg. M. V. Loewe ; à Marbourg, M. E. Müsebeck ; aux archives de la Basse-Alsace, M. H. Kaiser.

— *Décès*. — Le 31 mai, est décédé, à Wurtzbourg, le Dr Hermann Schell, professeur d'apologie du christianisme et doyen de la faculté de théologie à l'université de cette ville. Né à Fribourg en Brisgau en 1850, il fut ordonné prêtre à Wurtzbourg, le 17 août 1873, et cette même année il présenta à la Faculté de théologie de cette ville sa thèse de doctorat sur *L'Unité de la vie de l'âme d'après Aristote*. En 1883, il obtint le diplôme de docteur en théologie de l'université de Tubingue. Après avoir exercé plusieurs fonctions dans le ministère paroissial, notamment de 1879 à 1881, au service de l'église nationale allemande de *S. Maria dell' Anima* à Rome, il fut nommé, en 1884, professeur extraordinaire d'apologétique, d'histoire de l'art et d'archéologie chrétienne à Wurtzbourg. Promu à l'ordinariat en 1888, il fut plus tard le premier *Rector magnificus* de la nouvelle Université de cette ville. M. Schell est mort dans la pleine vigueur de son talent et de son activité littéraire et religieuse. Comme théologien, il s'est acquis une juste célébrité par la puissance de son génie spéculatif. Les deux premiers

Digitized by Google

volumes de sa Théologie dogmatique (*Katholische Dogmatik*. Mayence, 4 vol. 1889-1893) ont excité un sentiment unanime d'admiration. Le troisième étonna le monde catholique par la hardiesse de ses théories eschatologiques, sur plusieurs points en désaccord avec l'enseignement traditionnel de l'École. L'auteur y renouvelait pour son compte la théorie de l'ἀποκατάστασις enseignée jadis par Origène et S. Grégoire de Nysse. La brochure : *Der Katholizismus als Princip des Fortschrifts*, parue à Wurtzbourg en 1897, n'attira pas moins l'attention en Allemagne et à l'étranger et elle arriva en moins de deux ans à une septième édition. Le savant professeur y cherchait des moyens d'entente entre l'Église catholique et le Protestantisme, et revendiquait la liberté d'investigation pour la théologie catholique. Les publications du Dr Schell parurent entachées d'erreur à quelques évêques allemands qui les déférèrent à la Congrégation de l'Index. Celle-ci en condamna quatre en 1899, entre autres son Manuel de Théologie. Le Dr Schell fut très douloureusement atteint par cette condamnation, mais il se soumit au décret de l'Index, après que la Faculté de Wurtzbourg eût publié une déclaration sur le sens d'une telle soumission, et il retira même du commerce les ouvrages condamnés. Cet incident ne ralentit point son zèle scientifique ; il continua avec ardeur jusqu'à sa mort ses travaux apologétiques. Voici la liste de ses ouvrages qui n'ont pas été mentionnés dans les lignes précédentes : *Das Wirken des dreieinigen Gottes* (Mayence, 1885) ; *Gott und Geist (Ibid.*, 1895-1896, 2 volumes) ; *Das Problem des Geistes* (1897) ; *Die neue Zeit und der alte Glaube* (1897) ; *Theologie und Universität* (1899) ; *Apologie des Christentums* (en trois volumes. Les deux premiers : *Religion und Offenbarung* et *Iahwe und Christus* ont déjà reçu une deuxième édition. Le troisième : *Kirche und Katholizismus* est prêt pour l'impression) ; *Christus oder das Evangelium und seine weltgeschichtliche Bedeutung*, dans la Collection *Weltgeschichte in Charakterbildern* du Dr Martin Spahn (13me mille).

M. Hemmerich a déjà fait paraître à Wurtzbourg une brochure à la mémoire de l'illustre savant : *Am Grabe Professor Dr Hermann Schell's*, (typogr. der fränkischen Gesellschafts-Druckerei, 1906, 24 p.). Elle renferme les discours prononcés sur sa tombe, entre autre celui de Mgr Abert, archevêque de Bamberg, son ami intime. De son côté, le Dr Merkle, le savant éditeur des Actes du Concile de Trente, publiera bientôt le magnifique discours dans lequel, le 11 juin, à l'église de l'Université de Wurtzbourg, il a retracé la carrière littéraire du Professeur Schell. A. Palmieri, O. S. A.

M. W. von Heyd, directeur de la bibliothèque de Wurtemberg depuis quarante ans, est mort, à Stuttgart, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. On lui doit, entre autres, une excellente *Bibliographie der Württembergischen Geschichte* (Stuttgard, 1896, 2 vol.).

M. M. Heyne, professeur à Goettingue, est décédé dans cette ville, à l'âge de soixante-neuf ans. Il a écrit des ouvrages de grand mérite sur les langues germaniques et publié d'excellentes éditions d'Ulfilas, de Beowulf, etc.

Le 5 février, est mort, âgé de quatre-vingt-neuf ans, M. É. Boehmer,

Digitized by Google

ancien professeur de philologie romane à l'université de Strasbourg, qui fut autrefois le directeur des *Romanische Studien*.

M. A. Rosenberg est décédé le 26 février, à Friedenau, à l'âge de cinquante-six ans. Il a publié un *Handbuch der Kunstgeschichte* (Leipzig, 1902) et divers ouvrages sur l'histoire de l'art.

Le 22 mars, est décédé à Charlottenburg, à l'âge de soixante et un ans, M. É. Grisebach, le littérateur et poète allemand bien connu. Citons de lui : *Die deutsche Literatur, 1771-1870. Beiträge zur ihrer Geschichte mit Benutzung handschriftlichen Quellen* (Vienne, 1876); *Edita und Inedita Schopenhaueriana. Eine Schopenhauer-Bibliographie*, etc. (Leipzig, 1889).

On annonce aussi la mort de M. H. Pfannenschmid, archiviste à Colmar, à l'âge de soixante dix-huit ans ; — de M. von Nathusius, professeur ordinaire à la faculté de théologie de Greifswald, décédé le 9 mars, à l'âge de soixante-trois ans ; — de M. R. Seyerlen, professeur ordinaire à la faculté de théologie d'Iéna, décédé le 28 mars, à l'âge de soixante-quatorze ans ; — de M. É. Ausfeld, directeur des archives d'État à Magdebourg, décédé le 4 avril, à l'âge de cinquante-deux ans ; — de M R. Prölss, critique et historien littéraire, décédé à Dresde le 26 avril, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; — de M. von Gebhardt, directeur de la bibliothèque universitaire de Leipzig, décédé le 9 mai dernier ; — de M. H. Reiman, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Berlin, décédé le 24 mai, à l'âge de cinquante-six ans ; — de M. P. Huppert, mort à Cologne, à l'âge de quarante-neuf ans ; il a publié, en 1899 : *Oeffentliche Lesehallen. Ihre Aufgabe, Geschichte und Einrichtung* (Cologne, in-8) ; — de M. A. Kalthoff, pasteur protestant, auteur de nombreux ouvrages théologiques et philosophiques, décédé à Brême, le 11 mai.

Angleterre. — Le livre de M. De Lacy O'Leary, *The Apostolical Constitutions and Cognate Documents* (Londres, S. P. C. K., 1906, IX-77 pages, petit in-8°. Prix : 1 s.) résume les problèmes si complexes et si délicats auxquels a donné lieu la question des sources des Constitutions Apostoliques. On y trouvera brièvement exposées les solutions diverses proposées au cours des dernières années par les savants les plus autorisés en la matière. Le chapitre que l'auteur consacre à la Didascalie, est particulièrement soigné ; on eût désiré toutefois y voir mentionnées, à côté de l'édition de Madame Gibson, la traduction de M. Nau (1902), et celle surtout de MM. Flemming et Achelis (1904), sans contredit la meilleure de toutes. La Didascalie a fourni les six premiers livres des Constitutions Apostoliques. Le VIIe découle de la *Didaché*, ou de l'*Epitome* qui en est lui-même tributaire. Ce dernier recueil passe cependant pour avoir influencé non pas le VIIe mais le VIIIe livre. Car il contient des canons disciplinaires et liturgiques fort apparentés à toute une littérature dont on retrouve des traces dans le VIIIe livre. Ces documents provenant d'une même source, existent à part en différentes recensions ; ils ont été l'objet d'études particulières : on nomme en particulier les Constitutions et les Canons d'Hippolyte, la Constitution ecclésiastique égyptienne, la Constitution éthiopienne, le Testament

Digitized by Google

de Notre Seigneur. Sous l'une ou l'autre de ces rédactions, ils forment avec la Constitution ou Ordonnance Apostolique le corps du droit chez les anciens Syriens, chez les Coptes et les Abyssins. M. De Lacy a l'occasion de dire un mot de chacun d'eux. Peut-être son exposé est-il un peu succinct; il eût gagné en clarté à être plus développé. L'auteur ne semble pas avoir connu l'ouvrage très important de M. Riedel sur les sources du droit Alexandrin (1900); ses lecteurs anglais devaient également être prévenus que M. Horner leur a donné en 1904 une traduction complète de l'ordonnance apostolique et de la Constitution égyptienne d'après les textes copte, arabe et éthiopien (Cfr *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 904-906). C'est aussi la Constitution égyptienne, non pas le Testament, qui existe en partie dans l'ancienne traduction latine du palimpseste de Vérone (et non de Vienne, comme on lit p. 22) publié par Hauler. Malgré ces quelques lacunes, le livre de M. De Lacy sera très utile aux travailleurs. Il fait partie de la collection des *Early Church Classics*, qui compte déjà de bons ouvrages, en particulier une traduction anglaise du sacramentaire de Sérapion préparée par le Dr J. Wordsworth, et la liturgie du VIIIe livre des Constitutions Apostoliques traduite par M. Cresswell.

M. le Dr J. Wickham Legg a réédité, pour la *Library of Liturgiology and Ecclesiology*, une série de dissertations publiées de 1895 à 1900 dans différents périodiques. Le volume forme le tome VII de la collection (Cfr *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 687-689), et porte le titre *Ecclesiological Essays* (Londres, De La More Press, 1905. In-8, xi-275 p. Prix : 7. s. 6. d.). Le premier et le second de ces *Essays* concernent une question toute d'actualité pour l'Église Anglicane Naguère la Chambre des Communes entendait la lecture d'un *Bill* tendant à rien moins qu'à ruiner le caractère liturgique du *Prayer Book*. Cette tentative, qui a soulevé de justes protestations, n'était que le complément d'une réforme regrettable introduite en 1872 par le *Shortened Services Act*. M Wickham Legg montre combien la liturgie anglaise a perdu à ces retouches maladroites. Certaines réformes, selon lui, sont à désirer; mais c'est plutôt le cérémonial qu'il y aurait lieu de simplifier, et non l'office divin. (Notons à ce sujet que la *Ritual Commission* vient de publier (2 juillet) son Rapport sur les questions pratiques pour l'examen desquelles elle avait été instituée le 23 avril 1964. Le *Times* du 3 juillet a donné une analyse détaillée de ce document). — Un intérêt plus général s'attache à son étude, la plus longue du recueil, sur la préparation et l'offrande du pain et du vin à la messe. De cette enquête, conduite avec une érudition qu'il est malaisé de prendre en défaut, il résulte que le moment exact de la préparation de l'oblation a beaucoup varié dans les liturgies; dans les rites orientaux cette cérémonie a toujours été entourée de plus de solennité que dans les rites occidentaux. Quant à l'oblation, qui a longtemps consisté dans le seul fait de disposer la matière du sacrifice sur l'autel et de l'offrir ainsi mentalement, elle a moins varié. Dans tous les rites elle marque le commencement de la messe des fidèles. Sa place accoutumée est donc avant la préface ou l'anaphore. Les prières qui l'accompagnent aujourd'hui, sont, on le sait, d'origine relativement récente.

Digitized by Google

M. Edmond Bishop a publié dans la *Downside Review* (juillet 1905) un intéressant article *On the History of the Christian Altar*. De nombreuses demandes nécessitèrent un tirage à part (publié par la *St Gregory's Society*, Downside). M. Bishop en a profité pour répondre aux désirs de ses lecteurs, en leur livrant une auto-bibliographie complète. Elle comprend non moins de 75 mentions intéressant très spécialement l'histoire de l'Église en Angleterre et la liturgie. Ajoutons que, vu son importance, cette bibliographie a été reproduite dans la *Downside Review* (N. 1, avril 1906).

Les Bénédictines Anglaises de l'abbaye de Stanbrook (près Worcester) annoncent la publication en fac-similés de l'antiphonaire monastique de Worcester. Non seulement ce manuscrit du XIIe siècle est le seul antiphonaire bénédictin, d'origine anglaise, conservé en son entier, mais aussi il est l'unique document où l'on ait des chances de retrouver les antiques traditions anglaises relatives au chant et à l'office monastique. M. E. Bishop a promis sa collaboration pour la portion qui touche à la liturgie. Le prix de la souscription est de 4 guinées (105 francs)

Le R. P. Thurston, S. J., s'est attaqué au problème assez obscur de l'origine et du développement de la dévotion connue sous le nom de *Chemin de la Croix* (*The Stations of the Cross : an account of their History and Devotional Purpose*. Londres, Burns et Oates, 1906. In-8, XII-183 p. Prix : 3 sh. 60). Sans en résoudre absolument toutes les difficultés, il a réussi à faire la lumière sur beaucoup de points et, sur les autres, il a rassemblé, en attendant mieux, tous les matériaux aujourd'hui disponibles. On peut dire de son livre qu'il dépasse tout ce qui a été écrit sur le sujet et que vraiment, avec ses multiples illustrations et ses appendices, il constitue une véritable somme du Chemin de la Croix. Des conclusions assez nombreuses auxquelles aboutit le savant historien, la moins curieuse ne semblera pas celle qui nous montre le Chemin de la Croix, tel qu'il se pratique aujourd'hui, comme le produit des réflexions pieuses d'un Belge de Louvain, vivant au XVIe siècle, Jean Pascha, lequel n'avait jamais mis les pieds en Palestine. Rien pourtant ne paraît mieux démontré. Les franciscains de Terre-Sainte au début du seizième siècle, avaient leur *Via Crucis* avec, dans les rues de Jérusalem, sept ou huit Stations, correspondant exactement, croyait-on, aux lieux précis où s'étaient accomplis les mystères. C'est ce pèlerinage que l'on reproduisait plus ou moins fidèlement, suivant les localités, dans tout l'Occident. Les méditations de Pascha l'avaient au contraire éloigné de ce type. Son Chemin de Croix, publié en 1563 sous le titre de *Gheestelyck Pelgrimagie*, comptait douze stations, les douze premières de notre *Via Crucis* actuelle. Il eut un tel succès que, de très bonne heure, en Occident, tous les autres types disparurent. En Orient même, il finit par se faire accepter, puis par s'imposer. On dut jusqu'à Jérusalem le substituer au pélerinage traditionnel. Cela naturellement ne se fit pas sans dommage pour les localisations traditionnelles des sept ou huit stations primitives. Mais on en vint cependant à tout harmoniser et, aujourd'hui, le Chemin de Croix de Jean Pascha, augmenté des deux dernières stations, se trouve le seul reconnu et pratiqué dans toute l'Église.

Digitized by Google

Le Dr Bliss, qui a déjà publié de savantes études sur les fouilles de Jérusalem, prépare un volume nouveau sur un sujet connexe. Il compte y faire l'historique des diverses recherches et explorations qui ont eu la Palestine pour théâtre depuis les temps les plus anciens. Le volume paraîtra chez les éditeurs de Londres Hodder et Stoughton.

En attendant, le directeur des fouilles entreprises pour la *Palestine Exploration Fund*, M. Macalister, publie chez les mêmes éditeurs, et sur le même sujet, un volume de compréhension moins vaste, *Bible Side-Lights from the mound of Gezer : A record of Excavation and Discovery in Palestine.*

De son côté, le Professeur Flinders Petrie va faire paraître prochainement chez Murray un volume intitulé : *Researches in Sinaï* où il compte donner un bon nombre de découvertes concernant le monde sémitique et illustrant même certaines phases très importantes de l'histoire d'Israël et, de plus, en ordre chronologique, le détail de tout ce qui reste de monuments proprement égyptiens dans cette région.

M. Wentworth Huyshe vient de traduire, pour la *New Universal Library*, la *Vita Sancti Columbae* d'Adamnan, dont Reeves et Fowler, on le sait, ont donné deux bonnes éditions (*The Life of Saint Columba by Saint Adamnan, newly translated from the latin*... Londres, George Routledge et fils, LXIX-255 p. Prix : 1 sh.). L'auteur s'est honorablement acquitté de la tâche, souvent difficile, de rendre en bon anglais cette œuvre « pensée en gaélique et écrite en latin ». Une bonne préface précède le travail, qui est accompagné de notes historiques, topographiques et archéologiques, de quelques illustrations et d'une carte des pays visités ou évangélisés par S. Columba. M. Huyshe doit naturellement beaucoup aux précédents éditeurs d'Adamnan, à qui il paye un juste tribut d'admiration.

Le Professeur A. J. Grant a donné, dans la collection des *King's Classics*, une traduction Anglaise des deux plus anciennes vies de Charlemagne : *Early lives of Charlemagne by Eginhard and the Monk of St Gall* (Londres, De la More Press, 1905, XXV-179 p., Prix : 1 sh. 6). Vingt-cinq pages d'introduction précèdent la traduction ; des notes et un index occupent la fin du volume. M. Grant, comparant les deux biographies, reconnaît à celle d'Einhard une réelle valeur historique, malgré son cadre d'emprunt, tandis que l'œuvre du moine de Saint-Gall est, en grande partie, légendaire. La traduction a été faite sur le texte de la *Bibliotheca Rerum Germanicarum* de Jaffé. Dans son introduction, M. Grant a omis de mentionner (p. XVI), parmi les écrits d'Einhard, le traité *De adoranda Cruce*, retrouvé et publié par Dümmler (Cfr. *Neues Archiv*, t. XI, 1886, p. 233-238). Ce n'est pas en l'an 844, mais le 14 mars 840 que mourut Einhard, comme l'a établi Friedrich Kurze. D'autre part la date de l'arrivée en Gaule de S. Colomban et de S. Gall est 590/591 au lieu de 585 (p. XX). Enfin, Einhard a-t-il été architecte ? Jaffé l'a nié. M. Grant considère que l'affirmative serait téméraire (p. XIII-XIV). Quelques pages d'une dissertation déjà ancienne (*Étude biogra-*

Digitized by Google

phique sur Eginhard par Eugène Bacha, Liége, 1888, p. 28 s.) eussent peut-être modifié son sentiment. Ce ne sont pas ces légères inexactitudes qui empêcheront ce joli petit livre d'être bien accueilli du public anglais.

Ceux qui intéressent à la valeur de la bulle *Laudabiliter*, ne peuvent se dispenser de lire la savante étude que vient d'en donner le R. P. Herbert Thurston, S. J. *(The English Pope and his Irish Bull*, dans le *Month*, 1906 avril, p 415-429, mai p. 483-498). L'auteur y réfute les différentes opinions de Chaillot, de Scheffer-Boichorst, de Pflugk-Harttung, de Thatcher et de Dom Gasquet. Il étudie la donation de l'Irlande par Adrien IV (1154-1159) à Henri II (1154-1189), d'après Robert de Torigny, Roger de Wendover, Matthieu Paris et le *Metalogicus* de Jean de Salisbury dont il a vu deux mss. que ne connaissait pas le Dr Liebermann. Puis il disserte sur la bulle telle qu'elle se trouve dans l'*Expugnatio Hiberniæ* de Giraldus Cambrensis, composée vers 1188, dans les *Ymagines Historiarum* de Ralph de Diceto, qui datent d'avant 1199, enfin dans la Chronique de Roger de Wendover écrite aux environ de 1135, et sur ses relations avec les différents récits de la donation. Enfin il l'étudie en elle-même dans une analyse très minutieuse. Et, sinon avec une garantie absolue, du moins avec une très grande vraisemblance, il conclut à son authenticité. Il faut rendre cette justice au R. P. Thurston que cette étude critique est fort bien faite.

La publication de l'Histoire de l'Église d'Angleterre entreprise par le doyen Stephens et le Dr Hunt atteint aujourd'hui son septième volume *(The English Church from the accession of George I to the end of the eighteenth Century : 1714-1800.* By the late Rev. Canon Overton, D. D. and the Rev. Frederic Relton, A. K. C. Londres, Macmillan, 1906. In-8, xvii-374 p. Prix : 7 sh. 6 d.). Le soin de traiter de cette période avait été confié au Rév. Overton, un historien distingué qui s'était fait une spécialité de l'histoire ecclésiastique d'Angleterre au dix-huitième siècle. Il est mort, laissant malheureusement son œuvre inachevée, à l'état de notes et d'ébauches, assez avancée cependant pour que le Rév. Relton qui recueillait sa succession, n'eût plus les mains tout à fait libres pour dresser à son gré le plan du volume. Or, M. Overton aimait à résumer une époque ou un mouvement, en faisant surtout connaître les personnages dont le rôle avait été caractéristique ; et ce livre, par le fait, n'est guère qu'une galerie de médaillons joliment dessinés de *clergymen* et de laïques, mêlés aux divers événements religieux du siècle. Ce procédé, il faut le reconnaître, offrait pour cette phase particulière du développement anglican, de précieux avantages. Le dix-huitième siècle est en effet, pour l'Église d'Angleterre, une époque de complet marasme. Mise, dès 1717, par la suppression de la Convocation, à la pleine merci du pouvoir civil, il ne lui reste aucune autorité réelle pour secouer la torpeur de ses ministres, ou même pour remédier aux abus les plus criants dont elle souffre. On voit des dignitaires de tout rang faire la chasse aux bénéfices, les accumuler par tous les moyens, sans s'astreindre, bien entendu, à la résidence, puis une fois nantis de grasses prébendes,

Digitized by Google

vivre bourgeoisement dans la quiétude et le laisser-aller de propriétaires à l'aise. Les églises sont à peine entretenues, on n'en bâtit pas de nouvelles ; à part l'organisation des *Sunday Schools*, bien peu encouragée d'ailleurs et bien peu développée, on ne relève à peu près aucune œuvre d'action religieuse. Les services sont réduits au strict nécessaire, sans symbolisme et sans vie. Même le mouvement des *Evangelicals*, avec son côté émotionnel et son sentiment profondément religieux, se trouve gâté par les doctrines calvinistes qu'il accepte. Ainsi encore les tentatives généreuses d'évangélisation des colonies sont-elles rendues à peu près stériles par l'opposition du Gouvernement et l'impuissance radicale de la hiérarchie à vaincre ce mauvais vouloir.

Dans ces conditions, on conçoit que MM. Overton et Relton, sans dissimuler ces misères, aient usé largement du procédé biographique. Il leur a permis de présenter une série d'invidualités originales et souvent sympathiques, présidant aux diverses réactions qui ont influé alors sur la marche et la vie de l'anglicanisme. En face des déistes et des libres-penseurs du début du siècle, de la réforme wesleyenne, du *revival* évangélique, il n'a pas manqué de sujets, hommes du monde et gens d'Église, capables de jouer un rôle et, de fait, le remplissant avec conscience et parfois avec éclat. Ce défilé de figurants, peut-être nombreux à l'excès, n'est pas, tant s'en faut, dénué d'intérêt. Butler de l'*Analogy*, le philosophe missionnaire Berkeley, le mystique William Law, Wilberforce l'anti-esclavagiste et bien d'autres n'ont rien de vulgaire. A toutes les époques et dans tous les milieux ils eussent fait figure. Sur ce dix-huitième siècle, par ailleurs si banal et médiocre, ils ont fini par jeter quelque lustre.

Le catholique qui parcourra ces pages, trouvera sans doute un peu déconcertante telle ou telle protestation de libéralisme doctrinal ; mais, par contre, il saura gré aux estimables auteurs d'avoir écrit un livre sérieux, instructif, qui ne contient à l'adresse de son Eglise ni allusion blessante ni mot désobligeant.

Le Rév. Ethelred Taunton, qui se réclame du titre de *Priest of the Archdiocese of Westminster*, entreprend la publication de *The Law of the Church : A Cyclopædia of Canon Law for English-Speaking Countries*. Aucun ouvrage de ce genre n'avait été fait en Angleterre depuis le fameux *Provinciale* de William Lyndewood, au xve siècle. Or que d'anciens décrets se trouvent, depuis ce temps, modifiés par de nouveaux ! Le présent ouvrage comblera cette lacune. Il traitera chaque sujet séparément, donnant d'abord la loi générale, et, quand il y a lieu, les lois provinciales d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et des États-Unis. Il comprendra environ 400 articles de longueur variée. Les plus récents décrets qui y soient insérés, datent du 11 août 1905. On souscrit à cet ouvrage chez MM. Kegan Paul, Trench, Trübner et Cie, Dryden House, 43 Gerrard Street, Londres. W.

M. A. W. Benn va faire paraître incessamment chez l'éditeur Longmans une Histoire du Rationalisme anglais au xixe siècle. L'ouvrage aura deux volumes, le premier conduisant l'historique du rationalisme jusqu'à

Digitized by Google

l'apparition de la Logique de Stuart Mill, le second embrassant le mouvement philosophique du règne de Victoria jusqu'à nos jours. L'auteur y étudie, avec le développement et les résultats du néo-hégélianisme, de la critique libérale et de l'anthropologie, la réaction que ces mouvements peuvent exercer sur les doctrines religieuses.

Le R. P. Bridgett, mort en 1899, à l'âge de soixante-dix ans, méritait que son souvenir fût gardé dans les milieux de langue anglaise, comme celui d'un saint religieux et d'un travailleur consciencieux et persévérant; et le R. P. Ryder. C. SS. R. ne peut qu'être félicité et remercié pour la charmante biographie qu'il nous donne aujourd'hui de son confrère *(Life of Thomas Edward Bridgett, with characteristics from his writings.* Avec une préface de Dom Gasquet. Londres, Burns et Oates, 1906. In-8, xix-264 p. Prix : 3 sh 6d). Converti à vingt-deux ans, religieux presque immédiatement après sa conversion, prêtre enfin, il sut trouver, au milieu même d'une vie très généreusement dépensée dans les besognes humbles de l'apostolat et du ministère, assez de loisirs pour étudier, puis maîtriser quelques-uns des problèmes les plus ardus de l'histoire de la Réforme anglaise. Sa vie du Bienheureux Thomas More, celle du Bienheureux John Fisher, ne sont pas uniquement des œuvres de vulgarisation, mais bien de véritables œuvres historiques que l'on ne saurait négliger sans dommage. Quant à son chef-d'œuvre : *Queen Elizabeth and the catholic Hierarchy* (1889), encore que ne débrouillant pas tout l'écheveau d'une situation compliquée à l'excès, il a pourtant fait justice, et d'une manière définitive, de la légendaire fin paisible, heureuse et libre de la hiérarchie fidèle. Aussi bien, là ne se bornèrent pas ses recherches historiques. Les nécessités de la polémique journalière attirèrent son attention sur des points fort divers. Toujours dans ces études, il apporta la même conscience scrupuleuse et la même rigueur scientifique. Les tracts assez nombreux de la *Catholic Truth Society* qu'il a signés, font bonne figure dans cette estimable collection et continuent à excercer une bienfaisante influence. Pour nous initier aux secrets de cette belle vie et de cette belle âme, le R. P. Ryder a le plus souvent laissé parler la correspondance même de l'excellent P. Bridgett; ce n'est pas un des moindres charmes de ce volume gracieux, suffisamment illustré, auquel nous ne pouvons souhaiter trop de lecteurs.

La *London Library* communique à ses abonnés son rapport annuel. Le nombre des membres est en diminution légère : 2909 au lieu de 3001 ; le revenu qui s'élève à près de deux cent mille francs, a permis de consacrer un peu plus du cinquième de cette somme, exactement 40.755 francs, à l'achat de livres nouveaux. Ces acquisitions nouvelles, ajoutées à celles qui proviennent de dons et d'hommages, ont augmenté de 5423 volumes les rayons de cette Bibliothèque.

A la session du 5 avril, la *Royal Historical Society* a entendu de Miss Shillington un *paper* sur : *The Diplomatic and Economic Relations of*

Digitized by Google

England and Portugal in the Middle Ages. La fondation du royaume de Portugal lors de la seconde Croisade ; les relations des deux pays au XIVe siècle ; le traité commercial de Windsor entre Édouard III et les marchands portugais ; le secours de l'Angleterre au roi Jean I contre la Castille, quand celui-ci, après la victoire d'Aljubarota, établit l'indépendance de son pays ; le mariage du roi Jean avec Philippa, fille de John of Gaunt, scellant ainsi l'alliance avec la maison de Lancastre, et le mariage subséquent de cette même fille avec Philippe de Bourgogne, confirmant la triple alliance politique et commerciale entre l'Angleterre, le Portugal et les Pays-Bas... toutes questions du plus haut intérêt qui furent traitées par la savante conférencière avec un grand sens historique.

A la séance du 17 mai, sous la présidence du Dr Hunt, le Rév. J. Willcock a lu un mémoire sur : *Archbishop Sharp and the Restoration Policy in Scotland.* Il y a été décidé que la médaille Alexander serait décernée à Miss R. R. Reid pour son *paper : The Rising of the Earls, 1569.*

A Oxford, M. H. E. Egerton, est nommé Fellow d'*All Souls* et Beit Professor d'Histoire coloniale. C'est le premier titulaire de cette chaire, qu'il inaugure.

Le *Regius Professor* d'Histoire annonce qu'un généreux anonyme a offert deux prix, l'un de 70 l. pour un essai sur l'histoire allemande, l'autre de 40 l. pour un travail sur la pensée continentale aux XIVe et XVe siècles.

— *Décès.* — M. Henry Gough, le 15 mai, à l'âge de 84 ans. Il est l'auteur d'un *Glossary of Heraldry* anonyme, publié en 1847, de trois volumes des *Records of Buckinghamshire*, d'articles nombreux et variés dans *The Scottish Historical Review* et les *Transactions of the Buckinghamshire Society*, d'un index volumineux de la première série de la *Camden Society*, d'un volume de *Documents relating to the Campaign of K. Edward I in Scotland in* 1298 et enfin de deux volumes intitulés : *Itinerary of Edward I throughout his Reign.* Les sujets de théologie et d'Écriture Sainte l'intéressaient aussi beaucoup et il a publié *The Quotations in the N. T. from the O. T., collated with the Hebrew and Greek Texts* (1855), *Librorum Levitici et Numerorum Versio Antiqua Itala.*

Le Dr Abel H. J. Greenedge, professeur d'histoire ancienne à l'université d'Oxford, mort à l'âge de 40 ans. Il est l'auteur d'un grand nombre d'articles historiques dans diverses revues. Entre autres ouvrages fort savants, il a publié : *Infamia in Roman Law* (1894) ; — *A Handbook of Greek Constitutional History* (Oxford, 1896) ; — *Roman Public Life* (Oxford, 1901) ; — *The Legal Procedure of Cicero's Time* (Oxford, 1901) — et *A History of Rome during the later Republic and early Principate* (1904), premier volume d'une œuvre importante que la mort l'a empêché de continuer et d'achever.

Le Rév. Henry Baker Tristram, mort le 8 mars dernier à 84 ans, un érudit de grande réputation sur les questions d'histoire naturelle relati-

Digitized by Google

ves à la Bible. Il a publié : *The Land of Israel* (1865) ; — *The Natural History of the Bible* (1867) ; — *The Land of Moab* (1874). Il a donné en outre divers articles au *Dictionary of the Bible* de Smith.

Le Rév. Henry Gray Graham, mort à Glasgow, à l'âge de 63 ans. Il avait publié : *Social Life in Scotland in the Eighteenth century* (2 vol. 1899); — *Scottish Men of Letters in the Eighteenth century* (1901).

Le Rév. John Cunningham Geike, mort à Édimbourg à 82 ans. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Michael Faraday and sir David Brewster, Philosophers and Christians : Lessons from their Lives* (Londres, 1868); — *Light from Beyond to cheer the Christian Pilgrins* (Londres, 1873 ; — *The Life and Work of Christ* (Londres, 1877, 2 vol. in-8°); — *Old Testament Portraits* (Londres, 1878); — *The English Reformation; how it came about, and why we should uphold it* (Londres, 1879); *Hours with the Bible; or the Scriptures in the Light of Modern Discovery and Knowledge* (Londres, 1880-1884, 6 vol. in-8°); — *The Holy Land and the Bible* (Londres, 1887. 2 vol. in 8).

Le Dr Richard Garnett, mort à Londres, le 13 avril à 71 ans, ancien directeur, au British Museum, du département des imprimés. Il a publié : *Essays of an Ex-Librarian* (1901). - *History of Italian Literature* (1898) et : *English Literature : an Illustrated Record* (Londres, 1903-1904, 4 vol.).

J. S.

Sir Wyke Bayliss, architecte anglais, mort le 4 avril, à soixante-seize ans. Il a publié divers travaux sur les questions d'art, entre autres une étude sur les différents portraits du Christ (*Rex Regum*, 1898).

M H L. D. Ward, ancien attaché à la section des manuscrits du Musée britannique, mort à Hampstead, le 28 janvier, à l'âge de quatre-vingt et un ans On lui doit plusieurs études sur la littérature épique du moyen âge.

M. J. Ph. Edmond, ancien bibliothécaire du comte de Crawford, bibliothécaire de la bibliothèque Signet, mort à Édimbourg, le 30 janvier. Il est connu par ses travaux de bibliographie écossaise et d'histoire de l'imprimerie en Écosse.

Autriche-Hongrie. — Le tome II de la troisième édition du *Nomenclator literarius theologiae catholicae* publié par le R. P. H. Hurter, S. J., vient de paraître (*Aetas media, 1109-1563* Inspruck, Wagner, 1906. In-8, col. 1590, pp. CLXXXII, M. 18). Quiconque s'occupe de l'histoire de la littérature ecclésiastique dans l'une ou l'autre de ses branches, sait que cet ouvrage constitue un instrument de travail de tout premier ordre, de nature à fournir de précieuses indications au début des recherches scientifiques. La seconde édition parut à Inspruck, de 1892 à 1895. Elle comprenait trois volumes, embrassant la période qui va de la fin du Concile de Trente à nos jours (1564-1894). Encouragé par la juste faveur du public savant, le R. P. élargit ses cadres et entreprit de compléter son œuvre. Il procéda par voie rétrogressive et donna, en 1899, le t. IV qui fut le *Nomenclator* de la théologie catholique de 1109 à 1563. Enfin, la dernière lacune fut comblée : la troisième édition, commencée en 1903, débuta avec la fondation même du

Digitized by Google

christianisme. L'ouvrage entier comprend donc cinq volumes dans la troisième édition. Le dernier en date est devenu le premier de la série. Nous possédons maintenant le t. II (le quatrième de la deuxième édition) « revu et augmenté ». Ces termes sont littéralement exacts, comme on peut s'en assurer par un coup d'œil rapide Si le *Nomenclator* ne dispense point le chercheur de recourir aux grands ouvrages de bibliographie historique, il est cependant tenu au courant des dernières études. On trouvera même à la fin de l'ouvrage sept colonnes d'additions recueillies au cours même de la publication. Le présent volume a gagné, dans cette nouvelle édition, exactement 234 colonnes de texte. Bien des articles ont été remaniés et augmentés : voyez, par exemple (nous citons au hasard) Saint Anselme de Cantorbéry, Rupert de Deutz, Sigebert de Gembloux. La première section compte à elle seule huit noms nouveaux (parmi lesquels celui de Théophylacte). Si l'on constate une perte de 73 colonnes de tables, c'est que, la série des volumes étant changée, il n'y avait plus lieu de reprendre ici, dans l'*Index theologorum*, les noms cités dans l'ouvrage entier. — L'ordre suivi est toujours l'ordre chronologique, déterminé par la date de la mort des écrivains; ceux-ci sont, en outre, systématiquement groupés sous quatre rubriques principales : dogmatique, Écriture Sainte, histoire ecclésiastique, théologie pratique, avec de nombreuses sous-divisions reprises dans chaque section. Les classements se font peut-être parfois avec peu de rigueur : ainsi Hugues de St-Victor est recensé parmi les auteurs mystiques, et saint Bernard parmi les théologiens scolastiques. Hâtons-nous d'ajouter que les tableaux de la fin corrigent ce que l'exposition continue aurait forcément de défectueux en ce point.

L'ouvrage du P. Hurter est un excellent résumé des efforts accomplis pendant dix-neuf siècles par la pensée catholique dans tous les domaines où il lui a été donné de s'exercer. L'ampleur, l'aridité et les difficultés de la tâche auraient découragé bien des travailleurs. Le R. P. a su la mener à bonne fin. Il se défend d'avoir voulu faire l'histoire de la littérature théologique. Au moins en a-t-il posé les fondements. Il y a plus, à notre avis. Les indications, sommaires mais exactes, répandues dans le corps de l'ouvrage, font connaître la plupart des écrivains ecclésiastiques et caractérisent leurs travaux, et un coup d'œil jeté sur les tables permet de se faire facilement une idée d'ensemble sur l'état de telle science à telle époque et dans telle région. J. Lebon.

— Les catholiques de langue allemande ont désormais leur revue d'ethnologie. La *Leo-Gesellschaft* autrichienne vient d'entreprendre, avec l'appui de la *Görresgesellschaft*, la publication d'un périodique trimestriel intitulé : *Anthropos, internationale Zeitschrift für Völker-und Sprachenkunde* (Salzbourg, Zaunrith. Prix d'abonnement : M. 12). C'est M. P. W. Schmidt qui a la direction de la nouvelle revue. Parmi les nombreux collaborateurs, on trouve bon nombre de missionnaires, et ce sont eux sans nul doute qui peuvent le plus sûrement nous renseigner sur bien des questions d'ethnologie ou de linguistique. Les abonnés sont autorisés à poser à la rédaction des questions sur ces matières ; les missionnaires se chargent d'y répondre.

Digitized by Google

Les articles de la revue sont écrits indifféremment en latin, français, allemand, anglais, etc. Dans le premier numéro qui a paru, outre des communications ethnologiques de toute sorte sur les populations de l'île Bornéo, de l'Afrique, du Brésil, etc., nous remarquons les articles suivants : Le Roy, *Le rôle scientifique des missionnaires ;* Von Morice, *La linguistique considérée comme critérium de certitude ethnologique ;* Schmidt, *Die moderne Ethnologie* (à suivre).

— Sous le titre : *Editiones archivii et bibliothecae S. F. Metropolitani Capituli Pragensis*, M. le chanoine A. Podlaha a commencé, en 1905, la publication d'une série de textes manuscrits conservés aux archives du chapitre de Prague, dont il est le zélé conservateur.

Le premier volume, qui ouvre la série, renferme l'œuvre d'un ancien chanoine Joseph Locatelli (1749-1800) : *Babylon Bohemiae ab anno 1780 usque ad annum 1790.* Ce sont des notes historiques que ce religieux a consignées, au jour le jour, sur les événements politiques de son époque. Les réformes religieuses de Joseph II en Bohême y occupent l'avant-plan et sont fidèlement rapportées. Les souvenirs personnels de Locatelli alternent avec ses impressions sur les faits historiques qu'il a vus se dérouler autour de lui

Le troisième volume contient : *Zwei Legenden über das Leben des Laienbruders Friedrich von Regensburg.* M. Podlaha publie une biographie de ce personnage religieux du xive siècle, qu'il a trouvée aux archives de Prague. Le quatrième tome de la série intitulé : *Privilegia semper fideli metropolitano capitulo Pragensi a Sancta Sede concessa* donne un tableau des bulles papales, au nombre de 18, conférées au chapitre de Prague depuis le moyen âge jusqu'en 1901. Parmi ces privilèges, nous relevons les suivants : bulles d'Urbain V (1364), de Boniface IX (1389), de Pie II, de Sixte IV (1476), de Clément XI (1706), de Benoît XIII (1728), de Pie VI (1782), de Grégoire XVI (1840), de Pie IX (1852) et de Léon XIII (1901).

Le deuxième volume des *Editiones*, qui verra bientôt le jour, comprendra un traité, en langue tchèque, de S. Hilaire de Leitmeritz sur la sainte communion.

Les *Denkschriften* de l'Académie impériale de Vienne, toujours si précieux pour l'histoire littéraire et artistique du moyen âge, nous offrent dans leur dernier numéro (T. LII, 1906), une remarquable étude d'histoire de l'art serbe à la fin du moyen âge, due à la collaboration de deux savants de grand mérite, MM. J. Strzygowski et V. Jagic : *Die Miniaturen des serbischen Psalters der K. Hof-und Staatsbibliothek in München* (avec 61 planches phototypiques). L'objet de cette belle publication est un magnifique psautier composé vraisemblablement pour un certain Gjuraji († 1456) et qui repose à la bibliothèque de Munich *(Cod. Slav.* 4) ; une copie en existe à la bibliothèque nationale à Belgrade. Dans une intéressante introduction (p. I-LXXX), M. Jagic donne la description matérielle du psautier et étudie diverses questions auxquelles cette œuvre artistique donne lieu : rapports entre la copie et l'original, additions et notes originales, parenté du slave

Digitized by Google

avec d'autres sources littéraires. Après ces détails historiques nécessaires, vient le travail proprement dit de M. Strzygowski (p. 1-136). Il comprend deux chapitres ; dans le premier, l'auteur décrit et examine, avec la compétence qui lui est universellement reconnue en ces matières, les miniatures du psautier : ornements et illustrations du texte. Ces dernières sont empruntées à des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elles se rapportent, en particulier, à la vie de Notre-Seigneur et à celle du roi David ; d'autres traduisent matériellement des allégories tirées des psaumes (ps. nos 148, 149 et 150) ou bien illustrent les hymnes de Moïse (Exode, Deutéronome), d'Anne, d'Habacuc, les prophéties de Jérémie, etc. La vie de la Sainte Vierge et la parabole du bon Samaritain ont aussi souvent inspiré les miniaturistes.

Dans le second chapitre, M. Strzygowski examine les données fournies par le psautier serbe à l'histoire de l'art. Les problèmes délicats d'origine et d'influences orientales et byzantines sont étudiés avec beaucoup de netteté. En somme, conclut l'auteur, certains caractères de l'œuvre du peintre serbe dépendent certainement de l'art oriental et plus spécialement de l'art syrien. Il est probable que le psautier a été composé à l'abbaye de Chélandor, en Serbie.

Zur Lösung der Christiansfrage est le titre d'une importante étude d'histoire littéraire du moyen âge en Bohême écrite par l'archiviste B. Bretholz, dans le *Zeitschrift des Deutschen Vereines für die Geschichte Mährens und Schlesiens* (t. X, 1906, p. 1-81). On sait que depuis la publication par le P. B. Balbin, J. S., au dix-septième siècle, de la *Vita et Passio S. Ludmilae et S. Wenceslai*, un certain nombre d'historiens de Bohême considèrent cette production hagiographique comme la première œuvre historique en date du pays ; elle aurait pour auteur un moine du xe siècle appelé Christian. Cette opinion a été fortement combattue au xixe siècle par Dobrowsky, Wattenbach, Holger-Egger et d'autres érudits ; d'après les uns (Dobrowsky et Wattenbach), la *Vita* serait du xive siècle ; d'après les autres (Holger-Egger, p. e.), du xiie. En 1901 et 1902, le professeur Pekar est revenu aux idées du P. Balbin et a donné une nouvelle édition de la *Vita*. Dans sa monographie, M. Bretholz combat les théories de Pekar et répond aux attaques injustifiées qu'il a dirigées contre lui. Dans un premier chapitre, il montre comment est née la légende du pseudo-Christian et examine l'édition et la critique de M. Pekar, lesquelles donnent lieu, plus d'une fois, à des jugements sévères. M. Bretholz étudie ensuite les relations qui existent entre l'œuvre de l'historien Canaparius et celle de Cosmas, doyen de Prague au xiie siècle. Ses idées sur ce sujet sont le contrepied des théories émises par son contradicteur. Enfin M. Bretholz prouve que Cosmas ne s'est pas inspiré de Christian, mais qu'au contraire le premier a servi de source au second postérieurement à l'année 1125. H. N.

— Signalons ici l'essai historico-juridique que M. François Hanuy, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Budapest, a fait paraître, à l'occasion de la dernière élection pontificale, une étude sur « Le droit de *Veto* dans l'élection du Pape » *(A veto-jog a pápaválasztáson*. Budapest,

Digitized by Google

1904, 141 p.). Elle se divise en trois parties. La première s'occupe des conditions auxquelles fut successivement soumise l'*exclusiva* (p. 8-29); la seconde expose quand et comment elle fut pratiquée (p. 30-95). La troisième fait la critique du *Veto* du point de vue du droit ecclésiastique. L'auteur, avec tous les canonistes, considère l'*exclusiva* comme un anachronisme ; il ne peut même pas s'agir dans la question d'enlever un droit, parce que ce droit n'existe pas. —Cet essai dénote chez M. Hanuy une connaissance profonde des sources; il est remarquable autant par la solidité de l'ensemble que par l'exactitude des détails. Dr A. Pataky.

— Nous avons annoncé jadis (RHE. 1903, t IV, p. 568) la réédition en fac-simile, par la librairie Moser à Gratz, de la célèbre collection *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* de Gerbert de Saint-Blaise. E. de Coussemaker a publié à Paris, de 1864 à 1874, un complément de cette collection dans *Scriptorum de musica medii aevi nova series*. Cet ouvrage est épuisé et se vend aujourd'hui 600 mark. La librairie Moser se propose d'en donner aussi une réédition, en quatre volumes, grand in-4. Le prix de souscription à l'ouvrage relié est de 75 M. Une fois achevé, il se vendra 128 M.

— *Nominations.* — M. St. Krzyzanowski a été nommé professeur ordinaire des Sciences auxiliaires de l'histoire à l'université de Cracovie. — M. V. Czermak est nommé professeur ordinaire d'histoire de Pologne, à la même université.

M. W. Khilhowicz a été nommé professeur ordinaire d'Histoire de l'Europe orientale à l'université de Czernowitz.

A l'université allemande de Prague, M. J. Schindler, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique, prend son éméritat.

A la faculté évangélique de Vienne, M. K. Beth, *Privatdozent* à Berlin, est nommé professeur de théologie systématique.

L'Académie impériale des Sciences de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, a nommé membre, M. H. von Arnim, professeur de philologie classique à l'université de Vienne; — membres correspondants, MM. A. Musil, professeur de langues orientales et d'Ancien Testament à Olmutz, L. Pastor, directeur de l'Institut autrichien à Rome et H. von Zwiedineck-Südenhorst, professeur d'histoire à Vienne.

Ont été nommés dans la Commission des monuments artistiques et historiques d'Autriche : membres, MM. E. v. Ottenthal et M. Dvorak ; conservateur, M. F. A. Fuchs ; correspondant, M. I. Zibermayr.

M. B. Bretholtz est devenu membre de la Commission d'histoire moderne d'Autriche.

M. H. Kretschmayr est nommé directeur des archives à Vienne. — M. J. Panhert a été nommé vice-directeur aux Archives de Famille, de Cour et d'État à Vienne. — M. V. Thiel a été nommé directeur des Archives provinciales à Gratz.

— *Décès.* — Le 2 mai, est mort, à Budapest, le baron B. Radvansky, membre du Conseil de l'Académie hongroise, de la Société d'histoire,

Digitized by Google

de la Société d'archéologie, etc. Parmi ses nombreuses études historiques, signalons son livre *Magyar családélet, és háztartas a XVI. és XVII. században* (Budapest, 1879-1880, in-8, 3 vol.) où il étudie l'histoire de la vie de famille en Hongrie, aux XVIe-XVIIe siècles.

Belgique. — M. Georges Doutrepont, professeur à l'université de Louvain, vient de faire paraître, dans les *Publications in-octavo de la Commission royale d'histoire*, l'*Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420)* (Bruxelles, P. Imbreghts, 1906. In 8, XLVIII-192 p.). Cet inventaire, qui était inédit, se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (n° 127 du fonds dit les *Cinq Cents de Colbert*). Il contient l'indication des livres que le jeune duc de Bourgogne avait en sa possession au lendemain de la mort de son père, Jean sans Peur. Il comprend 248 articles ou numéros. Les 67 premiers, rangés sous la rubrique : *Chapelle*, sont des livres d'oratoire et de dévotion. Mais, parmi les 181 suivants, l'on voit également figurer des ouvrages de même espèce, ainsi que des *Bibles*, des traités ascétiques ou hagiographiques, et tels de ces écrits didactiques si nombreux au moyen âge qui, par leurs tendances, se rattachent plus ou moins à la littérature pieuse. C'est dire que ce travail est d'un vif intérêt pour les études d'histoire ecclésiastique. Ajoutons que le savant auteur n'a pas ménagé ses peines pour donner un texte bien exact et intelligible, identifier les manuscrits énumérés dans l'Inventaire qu'il édite, et retracer leur histoire. De plus, dans sa belle *Introduction*, il fournit divers renseignements sur les riches collections qui ont été formées, au XVe siècle, par nos princes de Bourgogne.

— M. Karl Hanquet, professeur à l'université de Liège, a récemment publié sous les auspices de la Commission royale d'histoire *La chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium (Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique* Fasc. 2) (Bruxelles, P. Imbreghts, 1906. In-8, LIII-290 p.). Cette édition répond à toutes les exigences de la méthode contemporaine. L'œuvre du savant et sympathique professeur sera d'autant mieux accueillie des historiens, qu'elle leur facilitera considérablement l'étude d'une source d'un puissant intérêt pour la Belgique et du plus grand prix pour l'histoire générale de l'Église à l'époque si mouvementée de la querelle des investitures.

— La *Commission royale d'histoire* a décidé l'exploration scientifique des dépôts d'archives de l'étranger au point de vue de l'histoire de Belgique, conformément au Rapport que M. A. Cauchie lui a présenté sur la question, en janvier 1904 (Cfr RHE. t. V, 1904, p. 662-663). Elle vient de charger M. H. Lonchay, professeur à l'université de Bruxelles, d'une mission scientifique à Simancas pour y dresser un inventaire des documents relatifs au gouvernement espagnol en Belgique au XVIIe siècle et pour y recueillir les matériaux nécessaires à la continuation de la publication de la *Correspondance de Philippe II*. Notre collaborateur, M. l'abbé J. Laenen, archiviste

Digitized by Google

de l'archevêché de Malines, a reçu une mission scientifique pour Vienne où il répertorise les documents relatifs aux origines du gouvernement autrichien dans nos provinces.

— Bien que le sujet n'ait pas un caractère spécifiquement religieux, l'histoire des études celtiques touche à tant de points de l'histoire ecclésiastique, il est si utile aux historiens de l'Église de posséder une vue d'ensemble de l'histoire des littératures celtiques et des travaux qu'elles ont provoqués, que nous nous faisons un plaisir de signaler l'apparition d'une importante *Esquisse d'une histoire des études celtiques* par M. Victor Tourneur (*Bibliothèque de la faculté de la philosophie et lettres de l'université de Liège*. Fasc. XV) (Liége, H. Vaillant-Carmanne, 1905. In-8, xiv-246 p. Prix : 8 fr.). Le savant auteur a lui-même excellement exposé l'économie générale de son mémoire (p. ix) : « Dans cette esquisse d'une histoire des études celtiques, après avoir déterminé sommairement quelle est la matière de ces études, je me suis efforcé, dit-il, de retracer rapidement quelle fut l'activité des érudits qui se sont attachés à l'irlandais, au manx, au gaélique, au gallois, au cornique et au breton. Puis, comme le gaulois, l'*altkeltisch*, disent les savants allemands, ne peut s'éclairer qu'à l'aide des langues celtiques modernes, j'ai essayé d'exposer brièvement l'histoire des théories auxquelles il a donné lieu. Enfin, pour compléter cette vue d'ensemble, j'ai dit un mot de la philologie celtique comparée, et de son enseignement dans les universités ».

Les historiens de l'Église liront avec un profit particulier les pp. 57-66 consacrées aux séminaires irlandais du continent au xviie siècle (1) et au collège des Franciscains de Louvain. Un peu partout d'ailleurs, dans toute l'œuvre, se remarque l'activité des gens d'Église en matière d'érudition celtique.

Puisse ce volume répandre, spécialement en Belgique selon le vœu de l'auteur, le goût de ces études si florissantes en Allemagne, en Angleterre et en France! Puisse le sympathique auteur être en situation de contribuer à leur développement!

— La dissertation de M. l'abbé Th Van Oppenraaij, présentée, le 10 juillet, pour l'obtention du grade de docteur en théologie de l'université de Louvain, occupera une place honorable parmi les dissertations académiques de la Faculté de Théologie. Elle a pour titre : *La prédestination dans l'Église réformée des Pays-Bas depuis l'origine jusqu'au synode national de Dordrecht en 1618 et 1619. Étude historique* (Louvain, J. Van Linthout, 1906. In-8,

(1) Quelques ouvrages récents sur l'histoire de ces séminaires paraissent avoir échappé à l'attention de l'auteur. — Ajoutons quelques menues observations. M. Tourneur a négligé l'important travail E. C d'Alton, *History of Ireland*, dont le premier volume a paru en 1903 (Cfr RHE., t. V, 1904, p. 564 svv.). Il aurait pu profiter aussi, en utilisant les *Four Masters*, des critiques du Dr Mac Carty (*Roll. Series*. vol. IV). — Est-il bien scientifique d'affirmer (p. 23) que l'extinction des langues celtiques contemporaines « est fatale et inévitable » ?

Digitized by Google

XIV-272 p). L'auteur ne s'est guère attaché ni à la biographie, ni à la psychologie des controversistes, ni aux circonstances générales de la lutte et aux causes de l'évolution doctrinale, mais il a soigneusement décrit, d'après une étude consciencieuse des documents, la nature et la succession des doctrines en présence. Son travail sera lu avec profit par tous les théologiens et tous les historiens qui s'intéressent aux fameuses luttes sur la Prédestination.

— Le 27 juin dernier, après une brillante soutenance, M. l'abbé R. LEMAIRE a été reçu docteur en sciences morales et historiques de l'université de Louvain. Toutes ses thèses portaient sur l'archéologie et l'histoire de l'art. Sa dissertation a pour objet « *Les origines du style gothique en Brabant. 1e partie. L'architecture romane. (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie.* Fasc. 15.) (Bruxelles, Vromant, 1906. In-8, XI-312 p. F. 10). Quelles que soient les imperfections inhérentes à tout travail de débutant, il n'est sans doute pas exagéré de dire que, depuis de longues années, personne, en Belgique, ne s'est livré à une enquête aussi sérieuse en fait d'archéologie régionale et qu'en tout cas, pour l'ancien Brabant, personne n'a fait jusqu'ici avec autant d'originalité et de succès un plus vigoureux effort d'histoire explicative en matière d'architecture médiévale.

— Le samedi 30 juin dernier, M. LÉON VANDER ESSEN, docteur en philosophie et lettres, de l'université de Louvain, a été proclamé premier au concours universitaire en histoire pour la période 1904-1906.

— Le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période de 1901-1905 est attribué à M. LÉON VANDERKINDERE, membre de l'Académie, professeur à l'université de Bruxelles, pour son livre : *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge* (Bruxelles, H. Lamertin, 2 vol. in-8, 350-70 et 485-88 p.)

— Dans sa séance du 20 juin, la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* a décerné son prix à M. J. BRASSINNE pour ses *Analecta Leodiensia* et pour ses mémoires imprimés sur les paroisses des anciens Conciles de Horion-Hozémont et de Saint-Remacle. Elle a accordé une mention honorable à M. l'abbé MAQUINAY pour son *Histoire du Collège Marie-Thérèse de Herve*. Le prix Delaveux a été donné *ex aequo* à M. l'abbé J. PAQUAY pour son mémoire sur les *Paroisses de l'ancien Concile de Hasselt* et à M. l'abbé G. SIMENON pour ses *Notes sur les paroisses qui relevaient de l'ancienne abbaye de Saint-Trond.*

— *Nominations.* — M. GODEFROID KURTH prend cette année sa retraite, après une brillante carrière professorale de plus de trente ans à l'université de Liège. A cette occasion, ont eu lieu de nombreuses manifestations de reconnaissance et de sympathie, et un prix d'histoire va être fondé, à son nom, sous les auspices de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Nous nous unissons de tout cœur au vœu exprimé par son Éminence le cardinal Vivès dans sa lettre, du 14 juin dernier, au savant historien : « je vous prie, lui écrivait-il, de ne pas oublier que l'Église et la patrie

Digitized by Google

attendent encore de vous des travaux qui, unis aux précédents, feront voir aux yeux de tous que le vrai savant chrétien est une apologie vivante de la religion de Notre Seigneur Jésus Christ ».

M. HALKIN, chargé de cours à la faculté des sciences de l'université de Liège, est nommé professeur extraordinaire. Il fera le cours de géographie ethnographique, de géographie coloniale, de géographie politique générale et spéciale, d'histoire de la géographie et de méthodologie géographique. Il fera de plus, dans la faculté de droit, le cours de géographie politique.

M. l'abbé G SIMENON est nommé professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon au grand Séminaire de Liège.

Notre collaborateur, M. l'abbé G. RASNEUR, est nommé professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon au grand Séminaire de Tournai.

M. LECLERQ, membre de l'Académie royale de Belgique, est nommé membre du conseil d'administration de la Bibliothèque royale, en remplacement de M. De Le Court, décédé.

M. LAHAYE, conservateur du dépôt des archives de l'État à Namur, est nommé aux mêmes fonctions au dépôt de Liège, en remplacement de M. VAN DE CASTEELE, admis à la pension. — M. BROUWERS, conservateur-adjoint du dépôt des archives de l'État à Liège, est nommé conservateur du dépôt de Namur.

— *Décès.* — Le 4 mai, est décédé à la fleur de l'âge M. le chanoine CHARLES SCHEYS. De la même promotion doctorale que M. J. B. Chabot et feu M. Auger, il avait présenté, en 1892, à la Faculté de Théologie de Louvain, et brillamment défendu pour l'obtention du titre de docteur en droit canon, une dissertation intitulée *De jure Ecclesiae acquirendi et possidendi bona temporalia.* Nommé bientôt après professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique au séminaire de Tournai, il y jouit constamment et au suprême degré des sympathies et de l'affectueuse estime de ses collègues et de ses élèves, grâce à l'ineffable bonté, à la souriante aménité et à l'exquise délicates e de son caractère non moins qu'à la valeur de son enseignement. C'est lui qui depuis 1892 dirigeait la section historique des *Collationes diœcesis Tornacensis*, et il avait su éveiller dans le clergé de nouvelles initiatives par le choix judicieux des questions et la sollicitude à les faire résoudre d'après une méthode rigoureusement scientifique. Collaborateur de la RHE, la Commission royale d'histoire venait, en novembre dernier, de lui confier officieusement le soin de préparer en collaboration avec le savant archiviste de la cathédrale de Tournai, M. Warichez, l'édition du monumental cartulaire de l'Eglise cathédrale et de l'Évêché de Tournai.

Espagne. — Des fouilles pratiquées près d'Elche ont abouti à la découverte d'un plan de basilique chrétienne. Elle daterait du ve ou vi^e^ siècle, époque où cette contrée était encore soumise à la domination byzantine; on y lit, en effet, des inscriptions en caractères grecs, qui semblent indiquer le lieu d'adoration des prêtres et du peuple. C. I , O. C.

— Le concile national de Burgos du 18 Février 1117 n'était pas mentionné

Digitized by Google

dans les collections de canons et conciles de l'Église d'Espagne, ni utilisé dans l'histoire ecclésiastique de ce pays, pour le bon motif que le texte des résolutions prises par l'assemblée des évêques, était resté inconnu, enfoui dans les archives de l'église de Lugo. Le P. Fidel Fita vient de le faire connaître dans le *Boletin de la real Academia de la Historia* (t. XLVIII p. 387-407. Mai 1906). Il établit l'authenticité du texte, copie contemporaine, et la date exacte du Concile, publie les mesures disciplinaires prises par l'assemblée sous la présidence du légat *a latere* de Pascal II, le cardinal Boson, et ajoute quelques remarques sur l'importance du document pour l'histoire ecclésiastique. Ainsi le canon XIV, prohibant le mariage entre consanguins « jusqu'à la septième génération », prouverait bien contre de la Fuente que le mariage de la reine Uracca a été annulé judiciairement. Le Concile d'ailleurs, comme le prouve le P. Fita, par d'autres documents, aurait été célébré sous les auspices de la reine divorcée.

La *Revue d'histoire ecclésiastique* a signalé et analysé brièvement, en 1905 (t. VI, p. 211), la monographie du savant arabisant M. Asin, intitulée : *El Averroismo teologico de santo Thomas de Aquino*, et insérée dans l'*Homenaje a D. Franc. Codera* (Saragosse, 1904, p. 271-331). Pour rappel, disons que M. Asin y soutient, en s'appuyant sur les œuvres d'Averroës et de ses contemporains, l'existence d'un parfait accord de doctrine entre saint Thomas et le philosophe arabe au sujet de l'harmonie entre la foi et la raison. Ce serait donc à tort qu'on a baptisé du nom d'Averroisme le rationalisme que saint Thomas combat. Cette thèse, qui paraît quelque peu paradoxale, vient d'être attaquée, mais, disons le toute suite, nullement renversée, dans une brochure du P. Getino, portant le même titre que la monographie du M. Asin (Vergara, tipogr. de El San^mo Rosario, 1906, 109 p.). Comme le P. Getino avoue ingénûment ne pas connaître l'arabe et ne pas avoir eu à sa disposition les documents dont s'est servi M. Asin, ceux que la controverse intéresse, feront facilement leur choix.

D'après M. Eloy Bullon (*Los Précursores españoles de Bacon y Descartes*. Salamanque, Calatrava, 1905. Ps. 3,50), les grands philosophes réformateurs Bacon et Descartes, qui ont jeté la base de la philosophie moderne, ont eu à leur tour des prédécesseurs, notamment en Espagne au XVIe siècle. L'auteur cite à ce propos, en exposant leur doctrine, Louis Vivès, Gomez Pereira, Sanchez, Sabuco et autres ; il trouve les preuves de sa thèse non seulement dans la similitude des doctrines, mais encore dans le fait que quelques-uns de ces philosophes occupèrent des chaires d'université hors d'Espagne et que d'autres virent leurs œuvres imprimées à l'étranger. R. D.

— La publication des *Actas de las Cortes de Castilla* est parvenue en 1906 à son vingt-sixième volume in-4°, c'est-à-dire aux Cortès de 1610-1611. L'importance de ce recueil mériterait certes un long compte rendu, mais nous devons nous contenter ici de quelques indications sommaires. La publication fut entreprise, il y a plus d'un demi siècle, par l'Académie

Digitized by Google

d'histoire de Madrid ; elle fut continuée par une commission du Parlement espagnol et plus tard, confiée de nouveau à l'Académie. L'intérêt qui s'attache aux délibérations des Cortès de Castille, est de tout premier ordre. Nulle part ailleurs, on ne trouvera des indications aussi précieuses sur l'état économique financier et social du pays. L'histoire ecclésiastique aura, elle aussi, à bénéficier d'une foule de renseignements importants, dispersés dans ce recueil. La condition privilégiée des clercs y est maintes fois dénoncée, et l'on y trouve les traces des nombreux conflits entre les différentes juridictions.

Les historiens espagnols ne se sont pas rendu, semble-t-il, un compte exact de l'éminente utilité de ce genre de sources historiques. Dans ces dernières années, toutefois, il tient une large place dans les travaux de l'histoire juridique. On peut reprocher à Vicente de la Fuente de n'y avoir pas eu plus souvent recours dans son *Historia eclesiastica de España*. C. I., O. C.

— L'histoire des Philippines est une histoire bien confuse, bien controversée ; l'unique moyen de dissiper les ténèbres qui l'entourent, c'est d'aller aux sources, comme l'a bien compris M. W. E. Retana, en publiant son *Archivo del bibliofilo filipino*, dont le cinquième volume vient de paraître à la librairie Suarez de Madrid. Cette publication a plutôt l'air d'une revue : comme le sous-titre l'indique, elle contient des documents historiques et des études bibliographiques. Dans le présent volume, nous remarquons quelques documents des xve et xvie siècles, itinéraires et mémoriaux de religieux missionnaires ; d'autres sont du xixe siècle et même de la dernière époque de la domination espagnole. Dans la *Revista historico-bibliografica* qui suit la publication ou description de documents, M. Retana donne quelques notices historiques qu'il a puisées a l'*Archivo de las Indias*, l'histoire de sa bibliothèque *philippine* et quelques notes critiques concernant les derniers travaux parus au sujet de l'ancienne colonie espagnole.

La Revue *España y America*, organe des Pères Augustins revenus des Philippines, publie également depuis le commencement de cette année et continuera à publier des *documentos indispensables para la verdadera historia de Filipinas*. C'est ainsi que le P. Eduardo Navarro, qui ajoute de nombreux commentaires à ces documents, intitule ces publications.

Dans un article du *Boletin de la Real Academia de la Historia*, intitulé *Renacimiento o' movimiento literario musulman* (T. XLVIII, p. 381. mai, 1906), M. Franciso Codera appelle l'attention sur le mouvement littéraire musulman de nos jours. Longtemps on a cru en Europe qu'il ne se publiait rien, ou fort peu, dans les pays musulmans. Il fallait aller dans le pays même pour se mettre au courant des publications. Aujourd'hui, la chose devient plus aisée : un libraire d'Alger édite des catalogues ; il en a paru un récemment : *Catalogue des livres orientaux et marocains. Ahmed ben Mourad Turqui, libraire, Rue Randon, 13, Alger, 1906*. Le titre seul est en français ; ce catalogue contient l'énumération d'environ 80 travaux parus à Fez et de plus de 700 publiés ailleurs dans les pays musulmans. M. Codera y a trouvé

Digitized by Google

renseignés des livres anciens et nouveaux; il y a remarqué surtout des livres d'Espagnols ou qui traitent de choses d'Espagne : différents traités d'Averroës par exemple, des travaux d'Abenalbeitar, l'histoire des religions d'Abenhazam et autres Ne croyons pas, dit M. Codera, que ce mouvement littéraire ne date que de nos jours; on a publié et écrit beaucoup dans les trois derniers siècles, mais ces œuvres sont restées ignorées pour l'Europe; il est donc plus que temps d'y porter son attention. Aujourd'hui cependant ce mouvement littéraire, qui n'a jamais été interrompu, est plus marqué, grâce à une recrudescence de l'Islamisme occasionnée par les circonstances politiques de domination étrangère; on remarque en effet que ce sont surtout les œuvres de polémique religieuse qui sont imprimées ou réimprimées.

Récemment la *Real Academia de la Historia* a reçu officiellement deux nouveaux membres : le 20 mai, M. Pérez de Guzman y Gallo, le 27, M. Barado y Font; les discours prononcés à cette occasion méritent d'être signalés. M. Pérez de Guzman a développé sommairement « les dogmes fondamentaux et permanents de la politique extérieure de l'Espagne, établis par Ferdinand le Catholique en même temps que l'unité monarchique » (*Dogmas de la politica de Fernando V el Catolico, Discursos leidos... etc.* Madrid, de Fortanet, 1906. In-4°, 74 p.). Il ajoute dans un appendice des notes bibliographiques intéressantes, concernant les sources littéraires consacrées à Ferdinand le Catholique.

M. Barado a parlé de Requesens et de la politique espagnole dans les Pays-Bas (*D. Luis de Requesens y la Politica española en los Paires Bajos. Discurros leidos etc.* Madrid, Imp. del Patronato de Huerfanos de administracion militar, 1904). De nombreuses notes bibliographiques et explicatives sont ajoutées en appendice, ainsi qu'une biographie de l'illustre homme d'État et historien D. Francisco Silvela, auquel M. Barado succède à l'Académie.

M. Raphaël de Vrena y Smenjaud, professeur de littérature juridique espagnole à l'université de Madrid, a également été élu membre de l'Académie d'histoire.

— *Décès.* — M. Manuel Danvilla y Collado, membre de l'Académie Royale d'Histoire, est décédé le 21 février. Dans l'Histoire générale d'Espagne par les membres de l'Académie, il a écrit *El Reinado de Carlos III* (6 vol.) et a publié plusieurs monographies d'histoire du droit (Voir la notice bio-bibliographique dans l'ouvrage cité plus haut de M. Pérez de Guzman, qui succède à M. Danvilla à l'Académie).

Le 25 mars, est décédé un autre membre effectif de la *Real Academia*, M. Adolfo Carrasco y Sayz, qui dirigea de son vivant la revue *Memorial de Artilleria*.

On annonce aussi la mort de M. J. Gómez de Artèche, également membre de l'Académie d'histoire. Il a surtout étudié l'histoire militaire de son pays. Contentons-nous de signaler son ouvrage sur la guerre de l'indépendance, histoire militaire de l'Espagne de 1808 à 1814. R. D.

Digitized by Google

États-Unis Amérique. — L'histoire religieuse de l'Amérique, peu connue et peu fouillée jusqu'ici, paraît entrer dans une phase nouvelle, grâce aux entreprises de la section des Recherches Historiques de la *Carnegie Institution*. Celle-ci va procéder à un inventaire systématique des matériaux inédits de l'histoire ecclésiastique de l'Amérique, dispersés dans les archives et les bibliothèques des divers collèges, sociétés de missions, séminaires théologiques, etc. Déjà, le professeur W. H. Allison a été délégué pour inventorier les dépôts protestants, qui seront examinés les premiers. Le directeur de la section mentionnée, M. Jameson, fait actuellement une tournée en Europe pour y visiter les établissements du même genre.

— M. H. C. Lea, l'auteur bien connu de l'*Histoire de l'Inquisition au moyen-âge*, traduite par S. Reinach, a continué ses recherches dans son domaine favori et vient de publier le premier volume d'un ouvrage *A History of the Inquisition of Spain*, qui sera complet en quatre tomes. Ce premier volume traite de l'origine du tribunal inquisitorial d'Espagne et de ses rapports avec le pouvoir civil. Basé sur de nombreux documents tirés des archives d'Espagne — dont plusieurs sont édités en appendice, — l'ouvrage est sans doute appelé à remplacer le livre démodé de Llorente.

— Le baron de Studart a naguère publié une biographie de Martin Soares Moreno, le fondateur de la ville de Ceará, au Brésil. Comme suite à cet ouvrage, il a publié, l'an dernier, une série de documents inédits sur le rôle joué par Moreno et les événements auxquels il fut mêlé (*Documentos para a historia de Martin Soares Moreno*. Ceará-Fortaleza, Minerva, 1905. In-8°, xii-116 p.). Ces documents s'étendent de 1621 à 1648. Ils fournissent beaucoup de renseignements sur l'histoire du Brésil et de la colonisation française au commencement du xviie siècle.

— L'histoire corporative vient de s'enrichir d'un travail du R. P. Thomas Hughes, S. J., intitulé *A History of the Society of Jesus in North America* (Longmans, Guen et C°). Les deux premiers volumes conduiront le lecteur jusque 1645. Le travail, qui promet beaucoup, sera probablement complet en huit volumes.

— Les Universités américaines se sont décidées à publier la liste des dissertations en préparation, suivant en cette mesure l'exemple de la France et de l'Allemagne, dont les *Positions des thèses* sont bien connues. Cette liste comprend 117 dissertations, élaborées dans 13 Universités; 72 sont consacrées à l'histoire d'Amérique. Elles s'occupent de l'histoire politique (43 dissertations), économique, sociale, religieuse, l'histoire de l'enseignement, la biographie d'hommes illustres. Relevons une dissertation sur les relations diplomatiques entre la Russie et le Japon. Plusieurs thèses s'occupent de l'histoire européenne au moyen âge et à l'époque moderne. L'histoire spéciale y est fort bien représentée et, pour ce qui concerne les pays européens, l'Angleterre et la France sont les mieux favorisées. Quatre dissertations s'occupent des Pays-Bas.

Digitized by Google

— Le Dr W. K. Boyd, dans les *Colombia University Studies in History and Economics*, vient de publier une étude, intitulée *The Ecclesiastical Edicts of the Theodosian Code*. Il y traite des conflits entre le paganisme et le christianisme, de l'hérésie et des institutions ecclésiastiques. Une attention spéciale a été accordée à la situation de l'Église dans ses rapports avec l'organisation sociale de l'Empire, aux tribunaux ecclésiastiques et à l'influence des édits religieux du code théodosien sur la jurisprudence médiévale.

— Un nouveau Dictionnaire de la Bible va paraître cette année, à la Funk and Wagnalls Company, sous la direction du professeur Mélanchton W. Jacobus, doyen du séminaire théologique américain d'Hartford. Il renfermera environ neuf cents articles, avec de nombreux plans et illustrations. Parmi les collaborateurs, on nomme MM. Sanday, Driver, Ramsay, G. Milligan, E. König, A Thumb, E. von Dobschütz, etc.

— Deux nouveaux volumes de *The Jewish Encyclopedia* (voir RHE. 1905, t. VI, p. 711) ont paru récemment (New-York et Londres, Funk et Wagnall, vol. X. Philipson-Samosez, 1905, in-4°, xix-685 p. ; vol. XI, Samson-Talmid Hakam, 1906, in-4°, xx-679 p.). Nous avons déjà plusieurs fois indiqué les différents genres d'articles qu'on y rencontre. Les plus utiles et les mieux composés sont incontestablement les articles biographiques et ceux qui concernent l'histoire juive depuis le moyen âge, notamment l'histoire des Juifs dans les divers pays et les diverses villes. La série de ces articles est trop longue pour que nous la donnions ici. — Les notices relatives aux mœurs, au droit, aux institutions juives, en suivent d'ordinaire le développement à travers les âges, et présentent aussi de l'intérêt. Citons : *Phylacteries*, *Polygamy*, *Prayer*, *Prayer Books*, *Slaves and Slavery*, *Synagogue*, etc. Dans l'article *Proselyte*, on pourra voir, entre autres, comment les Juifs américains en particulier prétendent exercer aujourd'hui le prosélytisme. — Quant aux notices qui se rapportent à la Bible ou à l'histoire de la religion et de la théologie, elles sont d'ordinaire fort courtes et ne rendront guère de services aux hommes de science. Ils sont plutôt destinés au grand public, à qui ils pourront donner une bonne orientation générale sur la matière. Citons : *Predestination and Preexistence*, *Providence*, *Pseudo-Messiahs* (jusque Moïse Luzatto († 1747), *Revelation*, *Repentance*, *Resurrection*, *Sacrifice*, *Saul of Tarsus*, *Simon Cephas*.

Plusieurs études sont aussi intéressantes pour l'histoire de la littérature chrétienne : *Pseudonymous Literature and Writers*, *Polemics and Polemical Literature*, *Philo.*, etc. Sous le mot *Popes*, il est traité d'une manière générale de l'attitude des Souverains Pontifes à l'égard des Juifs ; chacun des Papes qui figurent ici, a cependant sa notice spéciale.

— Le quinzième Congrès international des Américanistes se tiendra à Québec, du 10 au 15 septembre 1906.

— *Décès*. — Le 10 janvier 1906, est mort à Chicago, à l'âge de 49 ans, M. W. Raincy Harper, président de l'université de cette ville, ancien professeur de langues sémitiques à l'université de Yale.

Digitized by Google

France. — Le fascicule IX du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey, 1906, col. 2465-2752) ne le cède en rien à ceux qui l'ont précédé. C'est toujours la même abondance et la même sûreté d'informations avec la même facilité et la même clarté d'exposition. Répondant à un vœu que nous avons jadis exprimé ici, les éditeurs ont encarté dans ce fascicule la liste et le sommaire des articles publiés dans les fascicules parus. Ces huit pages seront les bien venues auprès d'un grand nombre de lecteurs. En y jetant un coup d'œil, on constatera que le Dictionnaire est bien l'œuvre des bénédictins français; fort rares sont les articles qui ne sont pas rédigés de leur plume. Mais la part du lion appartient à dom H. Leclercq qui a décidément pris place parmi les maîtres de l'archéologie chrétienne. Sans doute, la nature de l'ouvrage le comporte, il est souvent amené à consigner des résultats déjà acquis. Mais toujours, en toute simplicité, il rend à César ce qui appartient à César.

Nous pourrions relever, dans le présent fascicule, un bon nombre de notices sur des localités archéologiques, *Antium*, *Aoste*, *Apamée*, cimetière d'*Apronien*, *Apt*, *Aquilée* (archéologie), toutes rédigées, encore une fois, par dom Leclercq. Le même savant, dans l'article *Apocryphes* (col. 2555 2579), a marqué l'influence durable qu'ont exercée les apocryphes sur la formation de l'iconographie chrétienne. Pour l'histoire des institutions, on notera les études : *Apa*, *Apocrisiaire*, *Archidiacre*, *Archimandrite*; pour l'histoire de l'antiquité chrétienne, les articles *Apotactiques*, *Aquariens*.

Arrêtons-nous quelque temps aux articles liturgiques. Le fascicule s'ouvre par la suite d'un article du R. P. L. Petit sur l'*Antiphone dans la liturgie grecque* (col. 2461-2488). Dans son étude sur l'*Antienne* (col. 2291), dom Leclercq exprimait le regret de ne pouvoir rapprocher les indications données par Silvia (ou Égéria) sur la psalmodie antiphonique, d'une liturgie de Jérusalem contemporaine et clairement rédigée, en d'autres termes d'un monument technique. Le R. P. L. Petit attire à ce sujet l'attention sur un document assez ancien : une description de l'office canonique donnée par un biographe de Mélanie la Jeune (383-439), familier de la Sainte. On pourrait rapprocher cette description des indications de Silvia.

Dom de Puniet s'est occupé de l'*Apertio aurium* (col. 2523-2537). C'était primitivement une onction des oreilles et des narines pour symboliser la préparation du catéchumène aux mystères de la foi. Le rite a perdu d'abord son nom qui est passé à la première des homélies catéchétiques : l'*expositio Evangeliorum*. Ainsi transformé, il entra dans le Sacramentaire gélasien pour disparaître ensuite à tout jamais des livres grégoriens. L'onction a disparu vers le vi^e siècle pour faire place à l'attouchement des doigts humectés de salive, forme sous laquelle le rite de l'ancienne *apertio* s'est perpétué dans toutes les églises latines. Seule la liturgie mozarabe a conservé l'ancienne onction. — L'opinion, très combattue, de Mgr Duchesne sur le Sacramentaire grégorien considéré comme « le livre du pape » et comme contenant « les prières que le pape doit prononcer dans les cérémonies qu'il préside ordinairement », semble recevoir un confirmatur du fait, que quel-

Digitized by Google

ques cérémonies préparatoires au baptême (scrutins, traditions) furent supprimées dans le Sacramentaire grégorien, quoiqu'elles survécussent à la réforme grégorienne et eussent comme ministres ordinaires les prêtres.

A noter encore l'étude des PP. F. Pargoire et S. Pétridès sur l'*Apodeipnon* (col. 2579-2589), partie de l'office grec, analogue aux complies latines, qui se récite immédiatement après le repas du soir, et une autre, due encore au P. S. Pétridès, sur l'*Apodosis* (col. 2589-2591).

Les *Apologies en liturgie* ont été étudiées par dom Cabrol (col. 2591-2601). Ce sujet n'avait jamais été jusqu'ici traité à part. L'auteur fait une collection bien classée de ces apologies, signale leur place, leur caractère et en cherche l'origine. On entend ici par apologie cette sorte de confession que le prêtre fait devant Dieu, comme pour s'excuser de célébrer les mystères redoutables. Elle se rencontre soit au commencement de la messe, soit à l'offertoire, soit même à d'autres moments durant le sacrifice. Ces apologies n'appartiennent à aucun des genres des prières employés dans l'antiquité. Elles furent principalement composées aux IXe-XIe siècles. On trouve dès lors les formules d'apologies qui font encore partie intégrante de la messe : *Aufer a nobis, quaesumus, Dñe, iniquitates nostras* et *Oramus te, Dñe, per merita sanctorum.* L'ancienne apologie : *Ante conspectum divinae majestatis tuae* (Oratio S. Ambrosii) qu'on trouve avec des variantes dans de nombreux sacramentaires et missels, donne lieu, dans le missel de Stowe, à une observation curieuse qui est importante pour la critique de ce texte. Elle permet en effet d'établir une interversion des feuillets de ce missel; M. W. E. Bishop était déjà arrivé à une conclusion identique en s'appuyant sur d'autres considérations tirées de l'ordre général du canon (col. 2593).

Signalons encore, pour finir, les articles *Apolysis, Apolytikon, Apomyrisma, Apôtres* (origine de leur culte), *Aquamanile, Aquilée* (liturgie), *Arca, Archieraticon.*

— Nous avons à signaler deux nouveaux fascicules (XVIII et XIX) du *Dictionnaire de théologie catholique* de MM. Vacant et Mangenot. C'est le fascicule XVIII qui renferme le plus grand nombre d'articles intéressants pour nous. Nous y trouvons une série de notices importantes pour l'histoire de la théologie : *Clarke, Claude Jean, Claude de Turin, Clichtove, Cochlée, Coeffeteau*, etc. A propos de *Cochlée*, M. Toussaint a omis de noter la monographie la plus récente (Spahn, *Johannes Cochläus, ein Lebensbild aus der Zeit der Kirchenspaltung.* Berlin, 1898). — A noter aussi les articles sur tous les papes du nom de *Clément*. Nous admettons volontiers avec M. P. Godet que la lettre de *Clément Ier* aux Corinthiens « met en pleine lumière l'institution divine de la hiérarchie ecclésiastique ». Mais nous ne trouvons pas exacte la manière dont l'auteur croit pouvoir distinguer dans ce document les trois ordres de cette hiérarchie : « celui des évêques, c. XLIV, dont l'office principal est de présenter « l'offrande des dons » ; celui des prêtres, πρεσβύτεροι, qui ont remplacé les prêtres, ἱερεῖς, des Juifs, c. XL ; celui des diacres...» On ne lit nulle part que les πρεσβύτεροι remplacent les ἱερεῖς

Digitized by Google

des Juifs ; ce qui est dit du temple de Jérusalem et de ses ministres, n'est qu'un simple terme de comparaison. Les chefs de la communauté de Corinthe sont appelés indifféremment ἐπίσκοποι et πρεσβύτεροι, même au chap. XLIV. Pour trouver dans ce chapitre ceux qui seront plus tard appelés évêques, il faut, avec certains auteurs, y distinguer des ἐπίσκοποι et des διάκονοι établis par les Apôtres, les « hommes éprouvés » à qui les Apôtres auraient confié la mission d'établir à leur tour des ἐπίσκοποι et des διάκονοι. Cette interprétation, très différente de celle de M. Godet, est possible, mais présente plus d'une difficulté. Il semble aussi d'ailleurs qu'il n'y avait pas encore à la fin du Ier siècle, d'évêque monarchique à Corinthe Comment concevoir qu'il ne serait pas fait une mention explicite du chef de la hiérarchie, dans cette lettre qui a pour but d'aplanir les conflits soulevés contre la hiérarchie ?

Deux articles seulement sont relatifs à l'ancienne littérature chrétienne, celui de M. F. Nau sur les *Apocryphes Clémentins* (col. 201-223) et une longue étude de M. De La Barre sur *Clément d'Alexandrie* (col. 137-199) : vie et caractère, manuscrits et éditions, activité littéraire, trilogie, dogmatique, doctrines anthropologiques, morales et ascétiques. Cette étude est très compréhensive et bien au courant de la littérature la plus récente. L'importance des *Hypotyposes* dans l'œuvre de Clément n'est cependant pas suffisamment marquée. Outre les fragments notés par M. De La Barre, il en existe d'autres chez Maxime le Confesseur dans ses commentaires des écrits du pseudo-Denys, chez Jean Moschus, dans le *Chronicon paschale*, dans un Codex latin du XIIIe siècle *(Bibl. S. Marc. Ven. class. XXI, Cod. 10)*. Notons encore (col. 144) un passage doublement équivoque : « un περὶ τοῦ πάσχα... composé à l'occasion des controverses des quartodécimans et de l'écrit de Méliton de Sardes ». On a souvent confondu les deux controverses pascales : il s'agit ici de celle qui s'agitait vers 170, principalement à Laodicée, entre les quartodécimans eux-mêmes ; il n'y était pas question du jour de la célébration de la fête, mais du rite pascal ; on se demandait si, d'après les Évangiles, Notre-Seigneur a célébré la pâque la veille de sa mort, et si par conséquent les chrétiens devaient encore manger l'agneau pascal. On ne saurait pas prouver, il est bon également de le faire remarquer, que Clément, dans son περὶ τοῦ πάσχα, ait soutenu une autre opinion que Méliton.

Dans un long article, qui fait la fin du fascicule XVIII et le commencement du XIXe (col. 271-351), M. Bainvel a étudié la dévotion au *Cœur de Jésus*. Le professeur de l'Institut catholique de Paris considère la dévotion en elle-même, et dans son développement historique, étudiant « ce qu'a été la dévotion au Sacré-Cœur avant la B. Marguerite-Marie, ce qu'a fait la Bienheureuse, et comment s'est développé le culte depuis sa mort jusqu'à nos jours. » L'article se termine par une abondante bibliographie. — Dans le dernier fascicule, mentionnons les articles sur *S. Colomban*, l'*Épître aux Colossiens*, *Commodien*, la *Communion des Saints*, la *Communion Eucharistique*. M. P. Bernard a étudié la Communion des Saints sous son aspect dogmatique et historique. Il admet, à bon droit, nous semble-t-il, que la première mention des mots *sanctorum communionem* se trouve dans une

Digitized by Google

explication du Symbole qu'il est plus vraisemblable d'attribuer à Nicétas, évêque de Remesiana, dans les premières années du ve siècle, qu'à l'évêque Nicétas d'Aquilée (484-485). « Il paraît légitime, à défaut d'informations décisives, d'attribuer à l'Église gallicane l'origine de la formule *sanctorum communionem* et son introduction dans le Symbole. » A la suite de l'article de M. Bernard, vient une étude très documentée de M. Bour sur la *Communion des saints d'après les documents de l'antiquité chrétienne*. M. le professeur Forget a commencé une étude sur les *Conciles*, dont il sera rendu compte après la publication du prochain fascicule. J. Lecouvet.

— Depuis le 1er octobre 1905, paraît chez Beauchesne, sous la direction de MM. Baudrillart, Guibert et Lesètre, une *Revue pratique d'Apologétique*, bi-mensuelle (France, 10 francs; Union postale, 12). Chaque numéro se compose de trois parties : la 1re comprend des articles de fond dont n'est pas exclue l'histoire; dans la seconde, sous le titre de *Questions et Réponses*, la Rédaction donne tous les renseignements que sollicitent les lecteurs; dans la troisième, on trouve une chronique des livres et périodiques traitant de questions apologétiques. Une innovation à signaler est l'insertion de fiches apologétiques pourvues de nombreuses indications bibliographiques.

G. Mollat.

— M. l'abbé J. Lebreton a écrit, durant les premiers mois de cette année, une série d'articles remarquables sur *Les théories du Logos au début de l'ère chrétienne (Études* publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, 5 janvier, 5 février et 20 mars 1906. Tiré à part, Paris, J. Dumoulin, 1906. In-8, 90 p.). Il y étudie la genèse de cette idée du Logos dans le monde grec et alexandrin, sans rechercher quel rapport elle peut avoir avec la théologie chrétienne, ni quelle influence elle a pu exercer sur elle. L'auteur suit ainsi l'évolution de cette doctrine depuis Héraclite jusqu'à Philon, tant dans la philosophie grecque et hellénique, que dans l'interprétation allégorique des mythologies. Sans doute, sur bien des points, M. Lebreton ne nous donne pas de conclusions nouvelles. Mais il a réuni avec grand art tous les éléments de la question et il nous les présente avec une parfaite clarté. Son étude sur la conception du Logos chez Plutarque et chez Marc-Aurèle, conception qui avait passé jusqu'ici presque inaperçue, montre d'ailleurs que l'auteur sait non seulement systématiser des résultats déjà acquis, mais encore scruter personnellement et à fond une question. A propos de Philon, M. Lebreton, croit, avec M. Drummond, qu'au fond, le Logos est, d'après le juif alexandrin, non pas une substance distincte de Dieu, mais au contraire « l'énergie propre de Dieu, énergie rationnelle agissant sur la matière ».

— M. L. Launay vient de publier une *Histoire de l'Église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque (511)* (Paris, Picard, 1906, 2 vol., 506 et 539 p. Prix : 8 fr.). Les lectures consciencieuses dont témoigne cet ouvrage et les renseignements que l'on y trouve, ne peuvent malheureusement en cacher les graves défauts. M. Launay, je le sais, n'a pas voulu faire

Digitized by Google

œuvre originale. Mais il ne pouvait se borner, même pour un travail de seconde main, — un manuel — à présenter « une modeste synthèse » basée sur des documents « rencontrés çà et là dans des études particulières » (p 2). Ce procédé de travail n'est que trop apparent, et l'exposé se ressent de cette préparation inadéquate. — La synthèse également eût pu être réalisée d'une manière plus parfaite ; les faits ne sont classés que par ordre chronologique, et ce groupement est trop modeste pour faire revivre la physionomie d'une époque. — Qu'il suffise d'ajouter que M. Launay n'a pas cru devoir se prononcer sur la question de l'apostolicité, bien qu'il soit favorable aux conclusions de « l'école historique ». M. VAES.

— M. E. SOL, diplômé des Archives Vaticanes et auteur de publications d'archives estimables, vient d'éditer un nouveau répertoire de sources diplomatiques sous le titre : *Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du Ier Empire* (Paris, 1906. In-8°, 165 p.). Il contient la liste de 561 documents résumés brièvement ou donnés par extraits selon l'importance de leur sujet. Ces actes sont puisés en majeure partie dans la série K (histoire étrangère), des fonds AD et AF des Archives nationales à Paris. L'auteur déclare lui-même avoir parfaitement conscience qu'il existe certainement des pièces importantes concernant l'objet de ses recherches dans d'autres dépôts littéraires. Tel qu'il est, le livre de M. Sol renferme un ensemble de documents précieux sur les négociations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège et l'Italie à l'époque moderne : « élections des papes, conclaves, cérémonial ecclésiastique, état politique social et religieux de Rome ; rapports avec le Saint-Siège, action des papes sur notre territoire [français], affaire des quartiers de Rome..., privilèges de Montferrat ; succession de Mantoue ; Jésuites ; relations [de la France] avec la république de Gênes..., correspondances politiques de Venise ; rapports de la maison de Savoie avec la France. »

La grande *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* s'est enrichie récemment d'un nouveau volume, le tome III des *Rôles gascons* (Paris, 1906. In-4°, 792 p.) publié par les soins de M. CHARLES BÉMONT, directeur-adjoint de l'École des Hautes-Études. Sous le nom de rôles, on comprend un ensemble de plus de quinze cents peaux de parchemin roulé (*rotuli*) comme les *volumina* de l'antiquité, qui reposent aujourd'hui au *Public Record Office* à Londres. Ces *rotuli* contiennent la copie d'un nombre prodigieusement considérable de documents administratifs provenant des rois d'Angleterre, de la branche des Plantagenets (de 1242 à 1460) et relatifs a leurs possessions dans l'ouest de la France.

Le volume qui voit le jour aujourd'hui, va de l'année 1290 à 1307 et contient le texte ou l'analyse de plus de 3000 chartes. Dans une longue introduction (p. I-CXLXXII), remarquable par sa clarté, M. Bémont examine l'aspect extérieur des *Rôles*, ainsi que l'itinéraire d'Édouard Ier en France ; puis, il expose la situation anglaise en Guyenne (listes détaillées des lieutenants du roi et sénéchaux de Gascogne) ; enfin, il étudie la guerre anglo-

Digitized by Google

française de 1294-1303. La plupart des documents édités sont des lettres adressées par le roi à ses officiers, pour leur communiquer des ordres de nature administrative. Nous y trouvons surtout des lettres de protection, d'attournement, de répit et de rémission. Il est à peu près inutile d'ajouter que M. Bémont, le meilleur connaisseur en France des choses anglaises au moyen âge, s'est acquitté avec conscience et d'une manière remarquable, de son rôle d'éditeur. L'histoire religieuse trouvera dans ce beau volume plus d'un texte intéressant et digne d'être relevé. H. N.

— M. Léon de Kerval, le savant critique antonien bien connu, vient de publier dans les *Opuscules de critique historique* (t. II, pp. 221-288, fascicules XII-XIV) dirigés par M. P. Sabatier, une étude remarquable sur *L'évolution et le développement du merveilleux dans les légendes de S. Antoine de Padoue* (Paris, Fischbacher, 1906. In-8°, 68 p. Fr. 3,50). En s'inspirant des principes de critique hagiographique si brillamment exposés par le R P. H. Delehaye dans son livre *Les légendes hagiographiques* (Bruxelles, 1905), M. de Kerval constate dans les légendes antoniennes une efflorescence d'épisodes merveilleux de plus en plus touffue à mesure qu'on s'éloigne des documents primitifs, et il s'attache ensuite à déterminer les causes et les sources de ce développement légendaire L'auteur ne distingue pas moins de sept procédés différents d'amplification, qui tous trouvent leur application dans les quelques textes qui peuvent faire l'objet de ses études: la transformation en épisodes merveilleux de faits naturels à l'origine ; l'accentuation du merveilleux par l'addition continuelle de nouveaux détails extraordinaires ; la multiplication des épisodes par dédoublement ; l'usage des lieux communs hagiographiques et l'emprunt d'épisodes étrangers; les influences particulières, telles que les tendances aristocratiques, les commentaires évangéliques et les symbolisations ; et enfin l'infiltration des traditions mal établies. Des exemples bien choisis viennent illustrer constamment l'application de ces divers procédés, et nous croyons que les conclusions établies par M. de Kerval resteront définitivement acquises à la science. On pourra regretter cependant qu'il se soit contenté de donner des exemples, très nombreux d'ailleurs, au lieu d'épuiser son sujet ; on pourra regretter aussi qu'il n'ait rien perdu de cette « humeur batailleuse » que signalèrent naguère les Bollandistes (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV (1905), p. 307) à propos de son ouvrage, du reste très bien accueilli, *Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen-âge*, t. V. Paris, 1904. Cfr *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), p. 113). Nous la retrouvons surtout, cette humeur batailleuse, sous la forme de protestations de bonne foi trop souvent répétées; elles finissent par fatiguer le lecteur, parce qu'il croit y voir de petites attaques vaguement dissimulées, auxquelles M. de Kerval est d'ailleurs loin de songer lui-même. A. F.

— La secrétairerie pontificale, réorganisée à la fin du xve siècle par Innocent VIII, a subi au cours du xvie des transformations successives qu'il

Digitized by Google

convient d'étudier séparément. Précisément, le R. P. Angel, O. S. B., a publié une très curieuse dissertation sur *La secrétairerie pontificale sous Paul IV* (dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXXIX, avril 1906, pp. 408-470).

L'examen des documents originaux amène à partager la secrétairerie en deux branches : la secrétairerie proprement dite, qui portera plus tard le nom de secrétairerie d'État, et la secrétairerie des brefs. La secrétairerie proprement dite est dirigée par le cardinal neveu, Carlo Carafa, qui entretient des rapports réguliers et officiels avec les nonces et les ambassadeurs. Carafa n'a pas encore de titre : sous Pie V seulement, son successeur sera d'abord appelé cardinal *surintendant*, puis *secrétaire d'État*. Parmi les secrétaires du pape, l'un, dit *maggiore*, *principale* ou *in capite*, mérite une mention spéciale. C'est l'organe qui donne à la réforme d'Innocent VIII son importance durable et qui a été le premier élément de la future secrétairerie d'État. Bien que, par suite de l'habitude qui s'est introduite de donner au cardinal neveu la direction de la secrétairerie, il soit passé au second plan, il exerce néanmoins, sous Paul IV, une influence considérable : il est le substitut et le conseiller le plus intime du cardinal. Des trois autres secrétaires qui l'assistent, deux remplissent des missions de confiance et répondent bien à ce que Carga, l'auteur d'un mémoire rédigé en 1574, appelle les « secrétaires absents du pape », tandis que le troisième semble être resté le secrétaire né des commissions qui avaient pour objet la réforme ecclésiastique et qui continuaient plus ou moins directement le concile de Trente, interrompu. Tous ces hauts fonctionnaires ont sous leurs ordres un nombre déterminé de sous-secrétaires, à côté desquels apparaissent aussi les secrétaires particuliers du cardinal. Quoique ceux-ci n'aient été que des agents subalternes, ils n'en avaient pas moins une très grande influence qui s'explique par le fait qu'ils étaient initiés à tous les secrets de leur maître. Le cardinal Carafa, suivant en cela les intérêts de sa politique personnelle, les choisit tous parmi les bannis florentins fixés à Rome. La secrétairerie a ses archives soigneusement constituées où sont versés les documents qui l'intéressent et qui tous étaient enregistrés. Après la disgrâce de Carafa, survenue en 1559, les collections que renfermaient ces archives, furent dispersées ; mais, en 1560, lors de l'instruction de son procès, les perquisitions mirent entre les mains des juges une bonne partie des documents. Malgré cela les registres originaux disparurent, et il ne reste plus au Vatican que deux des principaux dossiers formés à l'occasion du fameux procès.

La secrétairerie des brefs est entièrement distincte de la secrétairerie proprement dite. Composée sous Paul IV de cinq hauts fonctionnaires, que l'usage désignait sous le nom de *secretarii domestici*, elle ne s'occupait pas de la politique, mais elle traitait les questions relatives à l'administration de l'État ecclésiastique, aux intérêts religieux, aux réformes. Les secrétaires des brefs n'étaient en somme que de simples expéditionnaires, attachés au service du pape et de la cour, chargés uniquement de formuler des ordres. Eux aussi, ils ont des archives particulières qui contiennent des bulles et des brefs, et des employés inférieurs, sous-secrétaires, scribes, registrateurs, etc.

Digitized by Google

A côté des deux secrétaireries ainsi constituées, il en existe encore une autre, mais qui à vrai dire ne fonctionne plus guère : c'est le collège des secrétaires institué par Innocent VIII. Sous Paul IV, ces personnages n'interviennent que très rarement et accidentellement dans l'expédition des brefs. Leur charge est plutôt honorifique : ils se contentent de toucher les revenus de leur charge qu'ils possèdent ou à titre onéreux ou à titre de récompense. Telle est dans son ensemble la secrétairerie pontificale sous Paul IV. L'un des mérites de la dissertation du P. Ancel est qu'elle confirme la valeur historique du mémoire de Giovanni Carga, en ce qui concerne toutefois le pontificat de Paul IV. G. M.

— On sait la grande compétence que s'est acquise M. Henri Brémond dans toutes les questions qui touchent à l'histoire de Newman et de ses doctrines, et l'on comprendra aisément l'intérêt de l'étude qu'il a consacrée à décrire la vie intime du cardinal anglais (*Newman. Essai de biographie psychologique*. Paris, Bloud et Cie. In-12, xv-428 p.). Le plan de l'ouvrage est assez arbitraire : la première section intitulée « Vie affective » étudie notamment Newman comme controversiste ; la seconde, sous le titre « Vie de l'esprit », le décrit comme poète, historien et théologien : une troisième est réservée à Newman écrivain et prédicateur ; dans une quatrième partie, M. Brémond décrit la « Vie intérieure » de son héros, et c'est ici surtout qu'il se révèle fin psychologue dans la délicate analyse qu'il trace d'un caractère si complexe ; enfin, comme épilogue, l'auteur consacre quelques pages à l'étude des trois grands dogmes de la philosophie religieuse newmanienne : le primat de la conscience, la communion des saints et l'infaillibilité de l'Église. On aurait certes de la peine à retrouver dans cette œuvre les règles que les logiciens donnent d'une bonne division ; à vrai dire le reproche n'est pas bien grave, vu qu'il s'agit d'une biographie psychologique. A tous ceux qui voudraient entreprendre l'étude des œuvres de Newman, il sera très utile de lire d'abord le livre de M. Brémond. E. L.

— Dans le second volume du *Manuel d'archéologie française* de M. C. Enlart, est insérée une note qui affirme nettement l'origine anglaise du style flamboyant. L'éminent auteur a tenu à produire les preuves de cette thèse à la fois neuve et séduisante (*Origine anglaise du style flamboyant* dans le *Bulletin monumental*, 1906, t. LXX, pp. 38-81, 19 fig.).

Voici la marche de son raisonnement. Le gothique flamboyant français se distingue par ses voûtes à nervures compliquées, par ses arcs d'un tracé obtus, en anse de panier et en accolade, par ses fenestrages à réseaux onduleux de *soufflets* et *mouchettes*, par ses chapiteaux bas affectant la forme d'une frise annulaire, ou par l'absence de chapiteaux, par sa décoration végétale très déchiquetée et ondulée, par ses bases d'un type nouveau, par la recherche des pénétrations de moulures. Or, ces caractéristiques, à part quelques-unes dont il n'est pas tenu compte dans le raisonnement, ne se rencontrent presque pas en France avant le dernier quart du xive siècle, et l'évolution de l'architecture dans ce pays n'explique pas l'origine du style

Digitized by Google

flamboyant. Par contre, toutes ces particularités sont communes dans le *decorated* ou *curvilinear style* du XIVe siècle anglais.

Que ce soit bien le gothique anglais qui a donné à la France les éléments du style flamboyant, c'est d'autant plus vraisemblable que celui-ci s'est formé précisément à l'époque de la domination anglaise. Or, de tout temps, le contact des peuples a amené des échanges d'art, et il est avéré que l'architecture anglaise de la fin du moyen âge continua à exercer son influence sur le Continent, alors que les Anglais n'étaient plus établis en France.

Le style flamboyant dérive donc du gothique anglais du XIVe siècle, de même que la première Renaissance française dérive de l'art du *quattrocento* italien.

MM. J. Lutz et P. Perdrizet annoncent la publication d'un manuscrit du *Speculum humanae salvationis* (Texte critique. Traduction de Jean Mielot) (1449). Les sources et l'influence iconographique principalement sur l'art alsacien du XIVe siècle, avec la reproduction, en 140 planches, du manuscrit de Sélestat, de la série complète des vitraux de Mulhouse, des vitraux de Colmar, de Wissembourg, etc. Mulhouse, Meisinger, 1906. Prix de souscription, 60 fr.). Ces indications que nous donne le titre de l'ouvrage en cours de publication, font voir son importance. Le *Speculum humanae salvationis* composé au XIVe siècle est, on le sait, un des livres les plus répandus de la fin du moyen âge ; c'est le pendant des *Biblia pauperum* pour l'art chrétien de cette époque. Son auteur passe en revue l'histoire de la chute et de la rédemption et, pour chaque scène du Nouveau Testament, il donne trois préfigures, choisies dans l'Ancien Testament ou dans l'histoire profane. Le livre annoncé, quoique s'occupant surtout de l'Alsace, contribuera pour une large part à faire mieux connaître l'iconographie du moyen âge sur laquelle les récents travaux de Mâle, de Sauer, etc., ont de nouveau appelé l'attention.

C'est pour le duc Philippe le Bon que Jean Mielot, chanoine de Lille, a « translaté » le *Speculum* en « cler françois, sans y rien mettre du sien. »

M. Henry Cochin a publié dans la collection *Les Saints* une monographie sur *Le Bienheureux Frà Giovanni Angelico da Fiesole (1387-1455)*. (Paris, V. Lecoffre. In-12, x-285 p. et 2 pl.). *Giovan da Fiesole, frate al ben ardente*, telle est l'épigraphe, empruntée à Giovanni Santi, père du grand Raphaël, que l'auteur a placée en tête de son ouvrage. Elle résume le jugement de la tradition sur le grand peintre de la sainteté, pour lequel la peinture était une prière et « qui donnait aux pauvres du Christ tout ce qu'il gagnait par son art. » Frà Angelico, dont l'ordre dominicain a demandé récemment au Saint-Siège d'approuver le culte, avait donc sa place marquée dans la collection de M. Joly et la biographie que M. Cochin lui a consacrée, figurera avec honneur à côté des autres études de cette collection.

Personne ne connaît mieux que M. Cochin Frà Angelico et le milieu dans lequel il vécut. Nul n'a mieux senti la beauté calme de la Toscane et de l'Ombrie, le charme de la première Renaissance italienne, l'exquise délicatesse de la société florentine du second quart du XVe siècle.

Digitized by Google

Nul non plus n'a mieux placé dans son cadre historique le peintre de Fiesole, dont les œuvres si pures aident à connaître la vie sainte.

A la vérité il existe assez peu de documents sur Frà Angelico. Il n'y a guère que les principaux événements de son existence qui soient bien établis. Beaucoup de ses œuvres ont disparu et, parmi celles qui nous restent, plusieurs sont de date incertaine. On ne connaît rien de bien précis, ni sur ses débuts dans la peinture, ni sur l'évolution de sa manière. Des peintures célèbres, qui ont dû l'influencer vivement, n'existent plus. Mais, si les renseignements purement biographiques sur cette existence paisible sont peu abondants, les contrées et les événements au milieu desquels elle s'écoula, offrent un caractère assez original pour avoir laissé leur empreinte sur cette âme d'élite. Ce sont ces contrées et ces événements que M. Cochin s'attache à décrire. Tour à tour, il nous présente en un tableau vivant, la vallée du Mugello où Frà Angelico vit le jour, les luttes dans la Toscane du XIVe siècle, les peintres giottesques et ceux de la première Renaissance, l'exil des dominicains de Fiesole à Foligno et à Cortone, la fin du schisme d'Occident, l'efflorescence des arts à la cour de Cosme de Médicis, d'Eugène IV et de Nicolas V.

Toutes ces descriptions, malgré leur grande variété, ne font pas oublier un instant le héros du livre, elles se rattachent toutes à quelque épisode de sa vie et concourent, chacune pour sa part, à faire ressortir le talent recueilli du peintre et la vertu paisible du bienheureux.

Sans faire étalage d'érudition, M. Cochin a su nous donner, un livre d'une lecture tout à la fois attachante et instructive. Malgré l'absence de références et de discussions critiques, que nul n'y voudra chercher, on le lit de confiance, parce qu'on y sent à chaque page la sûreté de l'érudition et la droiture du jugement. R. M.

— Le 15 janvier dernier, a paru, chez l'éditeur É. Lévy à Paris, le premier numéro d'une nouvelle revue : *L'architecte, revue mensuelle de l'art architectural.* Elle comprendra des études d'archéologie monumentale et des relevés et plans d'édifices anciens et modernes. Le comité est composé de MM. E. Vaudremer, J. Guadet, J.-L. Pascal, L. Bonnier, M.-A. Yvon, G. Morice.

— Sous la direction de M. Paul Vitry une revue mensuelle d'art ancien et moderne a été inaugurée sous le titre *Musées et monuments de France.* (Paris, H. Laurens. France, 12 fr.; Étranger, 14 fr.).

— A Paris, s'est fondée une *Société française de bibliographie* sous la présidence d'honneur de MM. L. Delisle et G. Darboux et sous la présidence effective de M. Maurice Tourneux, dans le but de perfectionner l'outillage bibliographique en France, d'obtenir la réforme du dépôt légal, de rétablir le répertoire des revues françaises publié jadis par Jordell, de dresser une bibliographie des publications officielles depuis 1815.

Digitized by Google

Les bibliothécaires français ont formé entre eux une *Association des bibliothécaires français* sous la présidence de M. G. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle.

Les archivistes français se sont eux aussi, l'an dernier, constitués en Association. Celle-ci « a pour objet de créer et d'entretenir des relations permanentes entre ses membres, tout particulièrement en vue d'étudier les questions professionnelles qui les intéressent et d'en poursuivre la solution par les voies légales ». Le bureau se compose de MM. Prudhomme, président, H. Stein, vice-président, Courteault, secrétaire, et Villepelet, trésorier.

G. M.

— Il vient de se fonder à Lyon, sous le nom de *Société Gerson*, une association pour l'étude de l'histoire ou de l'archéologie religieuses du diocèse. Deux articles des statuts de cette association nous en font connaître en détail le véritable objet : « Cette Société s'occupe d'abord de l'histoire religieuse du diocèse, soit par des travaux d'intérêt général, soit par des monographies paroissiales ou autres. — Elle s'occupe en second lieu de l'archéologie religieuse du diocèse, c'est-à-dire des églises et autres monuments religieux avec leur style, leurs objets d'art, leurs inscriptions, etc. Les membres actifs sont choisis exclusivement parmi les ecclésiastiques. Les nouveaux membres ne peuvent être admis que sur la présentation d'un travail, lu en séance et approuvé par les membres présents. La revue de la Société est le *Bulletin historique du Diocèse de Lyon* qui publie les travaux des sociétaires. Le premier numéro, janvier-février 1906, nous présente le début d'une étude de l'abbé J.-B. Vanel sur « *Les Origines du Séminaire Saint-Irénée* ».

H. et L. Vaganay.

— M. G. Ledos a dressé une table alphabétique des personnes, des lieux, des matières, des planches et figures pour les quarante-quatre premières années des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1857-1900)* (Paris, Picard, 1906. In-8, xix-232 p. Prix 12 frs., ou 8 frs pour les abonnés aux Comptes Rendus).

— Dans la séance du 23 février de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. S. Reinach a tenté d'expliquer le célèbre récit de Plutarque qui a inspiré tant de singulières hypothèses et où Eusèbe voyait déjà l'annonce de la mort de Jésus. Thamous, le pilote d'un vaisseau allant de Grèce en Italie, s'entendit appeler trois fois par une voix mystérieuse qui lui annonça que le grand Pan était mort. L'histoire, racontée à Tibère lui causa une vive inquiétude. — D'après M. Reinach, il s'agirait simplement d'une manifestation des fidèles d'Adonis, qui chaque année pleuraient sa mort et, à cette occasion, psalmodiaient une sorte de cantilène composée du nom syrien d'Adonis trois fois répété (Thamous) et de trois mots signifiant : « Le très grand (ὁ πανμέγας) est mort ». Or, le pilote, au témoignage de Plutarque, s'appelait Thamous. Il se crut donc appelé par son nom et il pensa que l'épithète πανμέγας signifiait « le grand Pan ».

Le 2 mars, M. H. Omont a fait une communication sur un manuscrit

Digitized by Google

nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale et qui contient un traité inédit de Jean d'Argilly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon. Ce nom apparaît pour la première fois dans l'histoire littéraire de la France au XIIe siècle.

Le 30 mars, M. Héron de Villefosse a communiqué, de la part du Dr CARTON, l'empreinte d'un plomb de bulle recueilli à Carthage par un arabe. Il porte le nom de Fortunius, évêque de Carthage au milieu du VIIe siècle et la mention de la *prima regio*. Un autre plomb de bulle du même Fortunius, signalé en 1887 par le P. Delattre, indiquait la *regio sexta*. L'église de Carthage était divisée en régions ecclésiastiques, vraisemblablement au nombre de sept, comme celles de Rome.

Le 11 avril, M. Héron de Villefosse a annoncé la découverte, par le commandant GUÉNIN, d'une petite basilique située à 28 kil. environ de Tébessa et où il a trouvé une inscription mentionnant plusieurs martyrs africains en 304, entre autres l'évêque de Théveste, Faustinus, inconnu jusqu'ici. — Le même jour, M. DE MÉLY, en comparant le retable de Boulbon, qui se trouve maintenant au Musée du Louvre, avec une miniature contenue dans un manuscrit conservé à Aix-en-Provence et orné des armes du pape Nicolas V, a conclu que ces deux œuvres appartiennent à un même artiste, nommé Chugoinot.

Le 27 avril, M. VIDIER a communiqué quelques documents concernant divers ermitages fondés dans l'Orléanais au XIIe siècle par les familiers du roi et que les puissantes abbayes de Sainte-Euverte et de Saint-Benoît-sur-Loire parvinrent à confisquer. C'est un exemple des moyens par lesquels se constituèrent les vastes domaines fonciers.

Le 18 mai, M. S. REINACH a annoncé une nouvelle découverte de papyrus importants faite par MM. GRENFELL et HUNT à Oxyrhynchus. L'un d'eux renferme un discours du Christ montrant le contraste entre la pureté du cœur et la pureté rituelle, en réponse à un Pharisien qui reproche à Jésus et à ses disciples, au temple de Jérusalem, d'avoir omis certaines cérémonies purificatoires. Voilà encore un fragment d'évangile inconnu !

Le même jour et le 25 mai, M. É. CHATELAIN a communiqué divers fragments d'imprimés du XVIe siècle retrouvés dans quelques reliures de la Bibliothèque de l'Université.

Le 1er juin, M. PAUL MONCEAUX a exposé les principaux résultats de ses recherches sur la littérature donatiste. Il a spécialement étudié une série d'ouvrages qu'il a plus ou moins reconstitués, ceux de Petilianus, évêque donatiste de Constantine au temps de S. Augustin.

— Un encouragement de 500 francs a été décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au R. P. LÉON BALET pour son travail intitulé *Shotoku Taishi et son époque*, sur le prix ordinaire réservé à une étude d'une période de l'histoire ancienne du Japon.

Les deux tiers du prix Prost ont été attribués à MM. STEIN et LEGRAND pour leur ouvrage *La Frontière d'Argonne* (843-1659), et l'autre tiers à M. E. Pionnier pour son *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795)*. Des mentions ont été données à M. G. DUCROCQ pour la Revue

Digitized by Google

L'Austrasie (Voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906, t. VII, p. 478) et à M. Pierrot pour *L'Arrondissement de Montmédy sous la Révolution.*

Prix La Grange : J. Bédier, *Le Roman de Tristan.*

Prix Bordin : J. Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile I jusqu'à la prise de Bari par les Normands* (2000 fr.); Ch. Samaran et G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle* (600 fr.); P. Champion, *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne* (400 fr.).

Le Prix Brunet a été partagé comme suit : 2000 fr. à M. Lachèvre pour sa *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700;* 500 fr. à M. A. de la Bouralière pour son étude sur *L'imprimerie et la librairie à Poitiers aux XVIIe et XVIIIe siècles;* 500 fr. à M. P. P. Plan pour sa *Bibliographie rabelaisienne.*

Le Prix Saintour a été partagé entre le R. P. Lagrange pour ses *Études sur les religions sémitiques* (1500 fr.); V. Chauvin pour les fascicules 7, 8 et 9 de sa *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes* (500 fr.); M. Schwab, pour son *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France* (500 fr.) et M. l'abbé Labourt pour son ouvrage : *Le Christianisme dans l'empire perse* (500 fr.).

Le premier prix Gobert a été attribué à M. E. Petit de Vausse pour son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* et le second à M. A. Richard pour son *Histoire des comtes de Poitou.*

Commission des Antiquités nationales : 1re médaille, L. Mirot, *Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême* et *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383). Leurs causes, leurs conséquences*; 2de médaille, Ph. Lauer, *Les Annales de Flodoard*; 3e médaille, L. Serbat, *Les Assemblées du clergé de France; origines, organisation, développement (1561-1565);* 4e médaille, H. d'Allemagne, *Les cartes à jouer du XVIe siècle au XXe siècle*; 1re mention, G. Dottin, *Manuel pour l'étude de l'antiquité celtique* ; 2e mention, Abbé C. Allibert, *Histoire de Seyne*; 3e mention, L. Bégule, *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne*; 4e mention, Abbé J. M. Abgrall, *Architecture bretonne (diocèse de Quimper)* et *Livre d'or des Églises de Bretagne*; 5e mention, E. Bonnet, *Antiquités et Monuments du département de l'Hérault*; 6e mention, H. Moris, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*; 7e mention, J. C. Demarteau, *L'Ardenne belgo-romaine.* G. M.

— La Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, organise depuis 1905 un Congrès des sciences historiques, pour juillet 1907. Elle a récemment fait connaître la constitution de son comité et publié le questionnaire-programme comprenant nombre de points intéressants relatifs à l'organisation du travail historique et à l'histoire générale (section I), à la philologie et à l'histoire des littératures modernes (section II), à l'histoire religieuse, intellectuelle et morale (section III), à l'archéologie et à l'histoire de l'art (section IV), à la géographie, aux sciences sociales (section V). On peut adresser les demandes de renseignements, etc., à M. le secrétaire du Congrès, F. Gory, 7, rue du Nouvel Arsenal, Dunkerque.

Digitized by Google

— Il a été fondé à la Sorbonne par les gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar un cours d'histoire coloniale dont a été chargé M. PROSPER CULTRA.

— *Nominations.* — M. LABANDE, précédemment conservateur du Musée Calvet à Avignon, a été nommé directeur des Archives du palais du prince de Monaco.

M HENRI MARTIN, conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, a été nommé administrateur, en remplacement de M. de Heredia.

A la Bibliothèque nationale, M. DE LA RONCIÈRE a été nommé bibliothécaire au département des Manuscrits, M RASTOUL, sous-bibliothécaire, et M. LEVALLOIS, stagiaire, au département des Imprimés.

A la bibliothèque de la ville de Paris, M. M. POËTE a été nommé conservateur.

M. L. DELISLE a reçu de S. M. l'Empereur d'Allemagne, la décoration « pour le mérite », la plus haute distinction accordée, sur la proposition de l'Académie des sciences de Berlin, aux savants et aux artistes, et qui ne compte que vingt-cinq dignitaires.

Aux archives départementales de la Seine, ont été nommés : chef de bureau, M. M. BARROUX ; sous-chef de bureau, M. L. LAZARD.

Par arrêté ministériel du 22 février 1906, ont été nommés membres du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements : MM. F. CALMETTE, C. ENLART, CH. GRANDJEAN, J. GUIFFREY, HÉRON DE VILLEFOSSE, G. SERVOIS et H. STEIN.

M. DENIS, professeur d'histoire à l'université de Bordeaux, est nommé professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Paris.

M. A. LESORT a été chargé d'un cours d'archéologie du moyen-âge à la Faculté des lettres de l'université de Rennes.

— *Décès.* — On annonce la mort de M. ÉDOUARD GERSPACH, ancien administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, décédé à Florence. Né à Thann (Haut-Rhin), en 1833, il avait été d'abord attaché à l'administration des télégraphes, puis à la direction des beaux-arts, où il fut chargé d'organiser en France et d'administrer une manufacture nationale de mosaïque décorative dont il avait pris modèle sur la fabrique pontificale du Vatican. Il a publié divers ouvrages : *La Mosaïque* (Paris, 1881) ; *L'Art de la Verrerie* (Paris, 1885) ; *Les Tapisseries coptes* (Paris, 1890) ; *Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins exécutées de 1662 à 1892. Histoire. Commentaires* (Paris, 1893). On lui doit de nombreuses études sur les chefs d'œuvre de l'art italien qu'il donna à diverses revues dont il était le collaborateur : la *Gazette des Beaux-Arts*, la *Revue de l'Art chrétien*, l'*Arte e Storia*, la *Rassegna nazionale*, l'*Archivio storico italiano*.

En avril est décédé à l'âge de 87 ans M. LOUIS GUSTAVE VAPEREAU, l'auteur du précieux *Dictionnaire universel des contemporains*. A sa sortie de l'École Normale, il avait été secrétaire de Victor Cousin, puis avocat et préfet du Cantal en 1870. Il passa à la préfecture de Tarn-et-Garonne et rentra, après la chute de Thiers, dans l'Université dont il était inspecteur

Digitized by Google

général honoraire. Il a publié un *Dictionnaire universel des littératures* (Paris, 1884, 2e éd.); *Esquisse d'histoire de la littérature française* (Paris, 1887); *Éléments d'histoire de la littérature française* (Paris, 1887); *L'homme et la vie* (Paris, 1896).

En mars, mourait M. le chanoine PERDRAU, ancien curé de Saint-Étienne-du-Mont, auteur d'un bon nombre d'ouvrages : *Les dernières années de la Très Sainte Vierge* (Poitiers, 1883); *Les premières années de la Très Sainte Vierge* (Paris, 1891); *La Très Sainte Vierge Marie, mère de Jésus. Bethléem, Nazareth, le Calvaire* (Paris, 1892); *Les Saints Évangiles commentés* (Paris, 1896).

Né à Nantes en 1857, M. ÉMILE MOLINIER s'était adonné, après sa sortie de l'École de Chartes, aux questions d'archéologie artistique, notamment pour le moyen âge et la Renaissance. En 1901, il quitta spontanément le Musée du Louvre dont il était conservateur et s'occupa des grandes collections d'art et des principales ventes. Il a publié : *Documents historiques bas latins, provençaux et français concernant principalement la Marche et le Limousin* (Paris, 1883-1885); *Les Majoliques italiennes en Italie* (Paris, 1883); *Les Della Robbia, leur vie et leur œuvre* (Paris, 1884); *Venise, ses arts décoratifs, ses musées et ses collections* (Paris, 1889); *Inventaire du trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII* (Paris, 1888); *La Céramique italienne au XVe siècle* (Paris, 1888); *Benvenuto Cellini* (Paris, 1894); *Le trésor de la cathédrale de Coire* (Paris, 1894); *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle*, t. I. *Les Ivoires* (Paris, 1896), t. II, *les Meubles du Moyen-Age et de la Renaissance. Les sculptures microscopiques. Les Cires* (1897), t. III, *Mobilier aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1898); *Catalogue des ivoires du Musée national du Louvre* (Paris, 1896). G. M.

Le 15 février, est décédé M. P. PERRUCHE DE VELNA, à qui l'on doit en particulier une étude sur *Le droit de propriété et son histoire*.

A la fin de février, est mort, le bibliophile Anatole CLAUDIN, à l'âge de soixante-treize ans. Il laisse divers travaux sur l'histoire de l'imprimerie en France. Citons seulement son *Histoire de l'imprimerie au XVe et au XVIe siècle* (Paris, 2 vol. in-fol., 1900-1901).

Le 12 mars, est décédé, à l'âge de cinquante-sept ans, le comte DE BLOIS, qui a publié, entre autres, les *Mémoires du comte de Falloux*.

En mars, est décédé à Rome, M. É. SOLDI, sculpteur et écrivain d'art, né à Belleville (Paris) en 1846. On lui doit diverses études d'archéologie : *L'art et ses procédés depuis l'antiquité* (Paris, 1876); *Les arts méconnus, les nouveaux musées du Trocadéro* (Paris, 1881), etc.

Vers le milieu de mars, est mort à Moutiers, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, M. E. L. BORREL, qui a écrit des travaux importants sur l'histoire et l'archéologie de la Tarentaise, entre autres *La Révolution en Tarentaise et son centenaire* (Moutiers, 1889).

A la fin de mars, est mort à Angers, l'abbé L. CHASLE, auteur de la Vie de *Sœur Marie du Divin Cœur née Droste zu Vischering* (cfr RHE. 1906, t. VII, p. 474).

Digitized by Google

M. M. Deprez, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, ancien président de la Société de l'École des Chartes, est mort à Paris le 1er avril 1906, dans sa soixante-huitième année.

Le 25 juin, est mort à Montana (près Sierres, Valais), à l'âge de cinquante ans, le R. P. H. Chérot, S. J. Il était attaché, depuis 1890, à la rédaction des *Études*, publiées par les P. Jésuites et collaborait à plusieurs autres revues, comme la *Revue des Questions historiques*, le *Carnet historique*, etc. Il s'est surtout occupé de l'histoire des trois derniers siècles et de leur littérature. C'est lui qui créa, en 1902, avec M. Griselle, la *Revue Bourdaloue* (Cfr RHE. 1902, t. III, p. 458).

M. Albert Sorel est mort le vendredi 29 juin. C'est le troisième maître que l'École des Sciences politiques perd cette année (Cfr RHE. 1906, t. VII, p. 480-481). M. Sorel était né à Honfleur en 1842. Attaché à la délégation des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux pendant la guerre franco-allemande, il devint en 1872, professeur d'histoire diplomatique à l'École libre des Sciences politiques. Nous ne devons pas rappeler ici son *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* (2 vol., in-8°), ni son ouvrage capital *L'Europe et la Révolution française* dont l'achèvement provoqua, l'an dernier, en l'honneur du savant historien, une manifestation que nous avons signalée (1905, t. VI, p. 481). M. Sorel était chevalier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie française.

Grèce. — On a commencé à Patras la publication d'une revue hebdomadaire intitulée Σάλπιγξ τῆς Ἀληθείας, consacrée tout particulièrement aux questions religieuses. Une revue du même genre paraissait déjà à Patras, la Θρησκευτικὴ Ἠχώ.

— *Décès.* — Au commencement de cette année, est décédé à Athènes Apostolos Makrakis, de Siphnos, ancien élève de la Grande École Nationale de Constantinople. Il s'est rendu célèbre par quelques théories très obscures sur la nature humaine et la perfection du Christ, théories qui lui ont valu les anathèmes du Synode d'Athènes. On lui doit un grand nombre d'ouvrages et de brochures, des Commentaires sur les Psaumes, le Cantique des Cantiques, l'Apocalypse, le Nouveau Testament, un système de philosophie, un journal, Λόγος, qui était l'organe de ses doctrines, etc. Dans les dernières années de sa vie, il avait inauguré une campagne acharnée contre la Maçonnerie. Il laisse un nombre très restreint de disciples.

Vers la fin de janvier, est mort à Athènes M. Spiridon Sounkras, depuis trente ans professeur d'apologétique à la Faculté théologique d'Athènes. On lui doit plusieurs ouvrages d'apologie du christianisme, entre autres une réfutation du système de Darwin.

Dans la même ville, en février, est décédé Evangélios Nikolaïdes, professeur de Droit Canon à la Faculté de Théologie, et auteur d'une thèse Περὶ τῆς μοναχικῆς ἀκτημοσύνης.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Italie. — Le Dr Prof. Angelo Mercati vient de nous donner une preuve nouvelle de son intelligente activité, en nous offrant sous le titre : *L'anno ecclesiastico e le feste dei Santi nel loro svolgimento storico* (ΕΟΡΤΟΛΟΓΙΑ) (Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 1906. In-8°, LII-356 p.) la traduction italienne de la deuxième édition d'un ouvrage allemand du Dr H. Kellner, professeur à l'université de Bonn, sur la composition du cycle liturgique, l'origine et le développement des fêtes chrétiennes (Héortologie). Le traité comporte trois parties : les fêtes ecclésiastiques en général; l'année ecclésiastique et les fêtes des Saints; enfin les principaux martyrologes et calendriers, sources principales de l'histoire du cycle liturgique. Un tableau chronologique des fêtes termine le volume. Le traducteur a ajouté à l'index de l'œuvre originale (p. XIX-XXII) un index alphabétique détaillé (p. XXIII-LI). Les recherches dans ce genre d'études n'étant pas assez avancées pour donner des résultats définitifs, bien des points restent en suspens; aussi le traducteur s'est-il permis parfois de s'écarter de l'original. — Sans donner le dernier mot sur les points discutés, ce travail nous offre des résultats déjà fort satisfaisants. Il est de nature à ouvrir des horizons nouveaux à bien des intelligences trop habituées encore à ne trouver dans la liturgie que des questions de rubriques, et exposées dès lors à s'égarer dans des discussions futiles, aussi peu profitables à la science qu'à la piété. Le travail de M. Mercati pourra rendre grand service à la science liturgique, en attirant l'attention des savants italiens sur un genre d'études qu'ils ont trop négligé jusqu'ici.

Dom C. Mohlberg, O. S. B.

— Le professeur Stefano Fermi a pris la direction d'un nouveau périodique qui paraît, à Plaisance, par fascicules bimestriels. Le *Bollettino storico piacentino* a pour but de faire connaître Plaisance et ses environs dans le domaine de l'histoire, des lettres, des arts et des sciences.

— C'est sur la foi d'un renseignement erroné que nous avons annoncé, dans la dernière chronique, la fin de la publication si intéressante des *Studi e testi*. Divers ouvrages actuellement à l'impression attesteront d'ailleurs sous peu sa vitalité.

L'*Archiginnasio*, bulletin de la bibliothèque communale de Bologne, pourra-t-il vivre? Telle est la question qu'il y a lieu de se poser devant une initiative intelligente. Ce bulletin paraît tous les deux mois depuis le 1er janvier 1906 sous la direction de M. Sorbelli et comprend la publication de tout ce qui intéresse la bibliothèque de l'archiginnasio, règlements, dons et achats, étude sur quelques livres particulièrement intéressants, (en tout 108 p. pour deux livraisons). La revue contient de plus un recueil des inscriptions de la bibliothèque et aura à l'avenir une revue bibliographique bolonaise. (Abonnement : 5 fr. pour l'Italie, 6 fr. pour l'étranger).

On annonce la publication d'une bibliographie historique et typographique de la Calabre. Les trois conseils provinciaux de la région ont voté des fonds à cet effet.

Digitized by Google

Il faut reconnaître aux *Pagine istriane* (Capodistria) le mérite de la persévérance. Commencée au mois d'août 1903, par le professeur MAJÈS, la publication de l'inventaire de l'*archivio antico del Municipio di Capodistria* n'est pas encore terminée; il est vrai que les numéros ne contiennent parfois que trois pages de cet inventaire. Même remarque pour les *Notizie storiche di Grisignana* publiées par VESNAVER et dont la publication a commencé en janvier 1904.

Le professeur C. NARDINI a été chargé de dresser un index des manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque Moreniana et qui proviennent des collections Moreni, Bigazzi, Frullani, Pecci, Palagi.

Parmi les manuscrits récemment acquis par la bibliothèque de Florence il y a lieu de signaler une copie authentique, de 1540, *della Raccolta dei privilegi dell' abbazia di Leno* (Brescia).

Le fascicule XX de l'*Archivio paleografico italiano* que publie le professeur MONACI (Rome, Anderson, 1906), contient quinze feuilles parmi lesquelles nous citerons cinq chartes provenant du monastère S. Michel Archange de Montescaglioso (1083-1200). Le fascicule XXI contient également quinze feuilles dont l'une reproduit une lettre d'Alexandre IV, de 1256.

L'étude du professeur SPEZI, *Pio V e i suoi tempi*, dans la collection *Fede e Scienza* (Rome, Pustet, 1905, in-12, 108 p. 0,90) est une excellente œuvre de vulgarisation où l'auteur a résumé les longs volumes diffus de Catena et de Maffei. La physionomie de S. Pie V, le grand pape réformateur du xve siècle, est bien mise en relief. H. DUBRULLE.

— Le Dr R. MAIOCCHI et le P. N. CASACCA, O. S. A., ont mis au jour le deuxième volume in-folio de la superbe édition du *Codex diplomaticus Ord. Er. S. Augustini Papiae* (Pavie, Rossetti, 1906, XXXIII-418 p.). Ce volume renferme des documents du xve siècle, au nombre de 514, relatifs aux trois monastères des Augustins de Pavie, celui de S. Augustin, celui de S. Paul et celui de Ste Mostiola. A la fin du volume, on trouve une table des noms propres et la liste, année par année, des religieux augustins qui ont habité la capitale de la Lombardie. Dans leur préface, les deux savants éditeurs tracent d'après les documents inédits qu'ils publient, un tableau historique des Augustins de Pavie au xve siècle. Leur publication apporte, d'autre part, à raison de l'influence qu'ont exercée les ordres religieux au xve siècle, une contribution importante à l'histoire religieuse et civile de la ville de Pavie et de la Lombardie. L'édition, très élégante, a été admirablement soignée. Des notes, très sobres, éclaircissent les points obscurs du texte.

A. PALMIERI, O. S. A.

— M. PIERRE SELLA se propose de publier sous le titre de *Corpus statutorum italicorum* les statuts les plus importants jusqu'au début du xve siècle. L'œuvre qui comprendra plusieurs volumes, sera divisée en huit parties : Piémont, Lombardie, Vénétie, Ligurie, Émilie, Toscane, État pontifical, Marches et Abruzzes, Italie méridionale avec la Sicile et la Sardaigne.

Digitized by Google

M. Teofilo Gay a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Berne, *Historia delle grandi e crudeli persecutioni fatte ai tempi nostri Provenza, Calabria e Piemonte contro il popolo che chiaman Valdese* (Torre Pellice, Alpina, 1906) par Scipione Lentulo. Cette histoire de source vaudoise est particulièrement intéressante pour les vallées piémontaises où l'auteur fut ministre de 1559 à 1566 et pour la Calabre.

La Rome de Napoléon de M. Madelin (Paris, 1906 in 8°) a trouvé un critique sévère, et, il faut le reconnaître, exact dans la *Civiltà cattolica (La Roma di Napoleone*, 7 avril 1906, p. 44 à 60.). L'auteur reproche à M. Madelin de n'avoir pour ainsi dire consulté que les documents français, et de n'avoir rien compris à l'administration et à la justice pontificales. Il est certain que l'article complète et corrige le livre sur beaucoup de points.

La *Gazetta ufficiale* a promulgué le règlement concernant l'établissement d'un comité chargé de recueillir les éléments de l'histoire du *Risorgimento* italien. Le comité, qui fonctionnera dès le 20 septembre 1906, sera composé de quinze membres nommés par le roi sur présentation du sous-secrétaire de l'instruction publique et qui éliront leur président. Sept parmi eux devront résider à Rome et formeront la commission exécutive. Le siège de ce comité est fixé au monument dédié à Victor Emmanuel II au Campidoglio où se trouveront réunis la bibliothèque et le musée du *Risorgimento*, mais en attendant, se tiendra à la bibliothèque Victor Emmanuel où il aura à sa disposition les livres et documents concernant cette période. Les dépenses seront faites sur les disponibilités des fonds affectés aux musées.

La *Società di storia patria per la Sicilia orientale* a renouvelé son bureau, en nommant comme président, M. Vadala Papale, vice-présidents, MM. Casagrandi et Perricone, secrétaire, M. Santo Croce.

Pour novembre 1906, le *Reale istituto Lombardo* organise un congrès historique pour l'histoire du *Risorgimento*. Le comité est présidé par M. Gabba et a pour vice-présidents MM. Ferrari et Corio. L'inscription coûte 15 francs. Le comité formera aussi une exposition historique pour la période qui va de 1796 à 1870 et a décidé la publication d'un *Bollettino ufficiale del primo congresso storico del risorgimento italiano*, dont la rédaction est confiée à MM. Chiattone et Galavresi.

La *Società storica subalpina* a tenu un congrès à Tortone. Signalons parmi les sujets traités : l'origine du christianisme dans le Piémont ; la condition des habitants dans le pays de Tortone au moyen âge. La Société a étudié également la réorganisation des archives piémontaises, accueilli favorablement l'idée d'un *Chartularium Derthonense* où se trouveraient réunies toutes les chartes concernant l'histoire communale de Tortone.

Monseigneur Duchesne, le savant directeur de l'École française de Rome, a été reçu le 21 juin docteur *honoris causa* de l'université d'Oxford.

Digitized by Google

M. HALPHEN membre de l'École française de Rome, a terminé l'impression de ses deux thèses qui ont pour sujet le comté d'Anjou au XIe siècle et une étude sur les chroniques d'Anjou.

M. VAUCELLE prépare un bullaire de la province de Tours sous le pontificat de Nicolas V.

L'Institut historique prussien se développe de jour en jour. Le Docteur HASSELOFF a été nommé troisième secrétaire. D'autre part, M. VON SODEN a été chargé d'une nouvelle section théologico-historique.

— *Décès.* — M. G. MAZZATINTI, l'auteur des *Indici dei manoscritti delle biblioteche d'Italia*, est mort le 19 avril, à Forli, à l'âge de quarante ans. H. D.

M. G. ZANNONI, professeur extraordinaire d'histoire de la littérature italienne à l'université de Rome, est mort le 23 mai. Il a surtout étudié la littérature de la Renaissance.

Pays-Bas. — Nous signalons, parmi les annexes de la dernière publication de la Société Historique établie à Utrecht, un rapport qui ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas. C'est celui qu'a publié l'an dernier la Commission centrale pour les cartes historico-statistiques dans les Pays-Bas pour l'année 1905 (*Jaarverslag van de centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland over 1905.* — BMHG 1906, t. XXVII, p. XLV-L, Ann. D.). Ces cartes sont exécutées d'après la méthode suivie en Allemagne, depuis plusieurs années déjà, et conformément aux instructions qui ont été données par la Commission centrale en 1902 (*Wenken voor het bewerken der schetskaarten voor historisch-statistische liggers.* Zwolle. J. J. Tyl, In-12, 44 p.).

Les cartes suivantes, relatives à l'histoire ecclésiastique, ont été déjà achevées :

M. J. L. BERNS. Carte pour l'Église Réformée des Pays-Bas dans la Frise, sa division primitive en classes et en communautés ; — J. BRUGGEMAN, Carte à titre d'essai pour les monastères de la Hollande méridionale du XIIe au XVIe siècle ; — J. J. GRAAF, Carte pour le diocèse de Harlem, indiquant sa division en doyennés et en paroisses, et cartes séparées pour les villes : Amsterdam, Rotterdam, Harlem, Leyde, La Haye et Schiedam ; — G. A. MEYER, Carte pour les couvents des Dominicains aux Pays-Bas ; — Carte pour les couvents des Chanoines Réguliers du chapitre de Windesheim ; Carte pour les couvents des Chanoines Réguliers de l'ordre de Prémontré ; — Carte pour les couvents des Chanoines Réguliers de la Ste Croix (Croisiers) ; — Dr M. SCHOENGEN, Carte pour les possessions de l'abbaye cistercienne de Klaarkamp et des prieurés cisterciens de Genezareth et de Sion en 1511 ; — Carte pour l'abbaye cistercienne de Floridus-Campus, Oldeklooster, des monastères qui en sont issus, de ses églises et résidences jusqu'à la suppression des frères convers en 1440 ; — Carte pour la Commanderie des Chevaliers de saint Jean « Het Hospitaal » lez Sneek, avec ses églises et ses résidences en 1574 ; — Carte pour l'abbaye cistercienne Floridus-Campus et ses posses-

Digitized by Google

sions en 1572 ; — Carte pour l'abbaye norbertine de Lidlum et de ses églises ; — Carte pour l'Archidiaconat probable de Winsum, appartenant à l'abbaye de Lidlum.

Le rapport mentionne encore que M. J. G. C. Joosting, archiviste de l'État dans la province de Drenthe, prépare une carte pour l'organisation ecclésiastique de cette province, que M. le Dr Schoengen en prépare une autre pour les couvents de la Frise, et que ce dernier a entrepris avec les membres du séminaire historique de l'université de Groningue une carte pour les couvents de l'ordre des Prémontrés qui, dans les provinces de Frise et de Groningue, étaient sous la dépendance de l'abbaye de Steinfeld dans l'Eifel.

G. G.

— La *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica* publiée par MM. S. Cramer et F. Pijper (voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 461 ; t. VI, 1905, p. 634 s.) vient de s'enrichir d'un troisième volume : *Primitiae Pontificiae Theologiae. Neerlandicorum disputationes contra Lutherum inde ab anno 1519 ad annum 1526* (La Haye, M. Nijhoff, 1905. In-4, x-644 p.). Il a été composé par le Dr Pijper et contient les écrits des polémistes et apologètes catholiques dans la première période de la Réforme néerlandaise. Chaque partie est précédée d'une introduction bibliographique et critique, écrite avec autant d'exactitude que d'érudition

Dans *Oud-Holland* (xxie année, 1re livraison. Amsterdam 1905-1906), l'archiviste d'État, M. S. Muller Fz., a publié une pièce intéressante relative à la *Kulturgeschichte* du moyen-âge. C'est l'inventaire des habits et des objets précieux, ayant appartenu à Zweder Uterlo, prévôt et ancien maire-général d'Utrecht, lequel décéda près de Liège le 21 Avril 1378. M. Muller fait précéder le texte d'une biographie de ce haut dignitaire ecclésiastique, dont les faits et gestes sont liés étroitement à ceux de Jean d'Arkel, évêque d'Utrecht (1342-1362), puis de Liége (1362-1378).

Chez S. L. van Looy, à Amsterdam, vient de paraître la dissertation académique de M. W. van Ravesteyn jr. sur le développement économique et social d'Amsterdam au xvie siècle et au premier quart du xviie : *Onderzoekingen over de economische en sociale ontwikkeling van Amsterdam, gedurende de 16e en het eerste kwart der 17e eeuw* (In-4°, 374 p.). Dans la première partie, l'auteur esquisse l'évolution économique d'Amsterdam pendant l'époque indiquée, et fait en particulier connaître la législation sur le commerce et l'industrie. Dans la seconde, il veut montrer dans les événements économiques l'explication suffisante de la lutte des partis politiques. M. de Ravesteyn s'attache avec une conviction aveugle au dogme du matérialisme historique et croit y trouver la clef de toutes les énigmes de l'histoire du passé. Preuve évidente qu'il y a, en dehors de la foi religieuse, bien d'autres préjugés qui peuvent empêcher un historien, d'ailleurs très bien doué, d'apprécier sainement les faits historiques. Dr G. Brom.

— M. S. Muller Fz., archiviste de l'État à Utrecht, a tenté une reconstitution du dépôt des archives des évêques d'Utrecht. Il a étudié, à cet effet

Digitized by Google

de façon approfondie, la conservation des archives épiscopales dans la suite des siècles. D'autre part, le Gouvernement, ainsi que les Conseils Municipaux d'Utrecht et de Deventer, lui ont facilité la réunion des archives encore existantes dans le dépôt de l'État à Utrecht. Il vient d'en publier le catalogue qui contient 522 numéros de pièces disposées (*Catalogus van het archief der bisschoppen van Utrecht*. Utrecht. C. H. E. Breyer, 1906. In-8°, XLV et 72 p.). L'introduction qui contient le résultat de ses investigations sur les anciens dépôts épiscopaux dans le diocèse d'Utrecht, est un modèle dans son genre et peut rendre service à ceux qui s'occupent d'études analogues.

G. G.

— Nous devons au même auteur une autre publication très intéressante : *La nef de la cathédrale d'Utrecht, écroulée en 1674* (In fol., 25 p. avec 6 planches). Cette nef a été construite vers la fin du XVe siècle; mais elle ne fut jamais achevée et elle s'écroula en 1674. On ne la connaissait que d'après quelques dessins et croquis, anciens mais peu exacts. Ses nombreuses connaissances historiques et topographiques ont permis au savant archiviste, avec l'aide du peintre G. DE HOOG HZN, de reconstituer le plan et les détails de la nef originale. M. S. MULLER FZ. donne une description consciencieuse (en néerlandais et français) du monument, que des planches artistiques, exécutées avec un soin minutieux par M. de Hoog, reproduisent aux yeux du lecteur. Le texte lui-même est illustré par quelques reproductions des anciens croquis.

Mgr G. W. VAN HEUKELUM, l'illustre directeur et conservateur du Musée archiépiscopal à Utrecht, vient de publier une description minutieuse de sa nouvelle église paroissiale : *De St. Nicolaaskerk van Jutpaas* (Utrecht, St. Gregoriushuis, 1906. In-8°, 76 p.). Quand cette église gothique fut construite en 1875, feu le Dr Schaepman l'appela « un chef d'œuvre de l'art chrétien », et le chanoine Reusens ne lui épargna pas non plus son admiration. Elle est aujourd'hui complètement meublée et décorée. Grâce surtout au grand dévouement et aux vastes connaissances du savant curé, cette ornementation est de tout point digne du monument. On peut juger des développements heureux qu'a pris l'art chrétien en Hollande depuis quarante ans environ, par ce type achevé qu'est l'église de Jutpaas. La récente publication de Mgr Van Heukelum mérite d'être connue au delà de nos frontières ; les illustrations qu'elle renferme, fourniront de nombreux modèles pour la pratique et l'on trouvera dans le texte des renseignements clairs et solides sur la belle symbolique de l'art médiéval.

Au Dr H. T. COLENBRANDER nous devons une étude importante et d'actualité sur la Révolution belge en 1830 : *De Belgische Omwenteling* (La Haye, M. Nyhoff. In-8°, 211 p.). L'auteur a fait un large usage des sources inédites, notamment des archives d'État anglaises. Après un aperçu historique dans lequel sont discutés les traits caractéristiques de ressemblance et de différence entre les Pays-Bas du nord et ceux du sud, M. Colenbrander retrace l'histoire de l'union et de la séparation des deux pays sous Guillaume I, et il arrive à la conclusion qu'ils doivent maintenant rester séparés, mais rendre leurs relations plus intimes. G. B.

Digitized by Google

— Nous avons le plaisir de présenter aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* deux travaux hagiographiques du R. P. Bonaventura Kruitwagen, O. F. M. : *De Middelnederlandsche handschriften over het leven van sint Franciscus en zijn eerste gezellen* (Extrait de la revue *De Katholiek*, t. CXXVIII (1905), pp. 151-191. Leyde-Utrecht, 1905) et *Het Speculum Exemplorum*, 1re partie (Extrait du *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, t. II (1904), pp. 277-291. Leyde, 1904; 2e partie (Extrait des *Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom Haarlem*, t. XXIX (1905), pp. 329-453. Harlem, 1905).

Malgré ses mérites, le second de ces travaux ne nous occupera pas longtemps. L'auteur y fait connaître le résultat de ses investigations bibliographiques et critiques concernant le *Speculum exemplorum*, un recueil fameux de pieuses légendes médiévales. La première édition, datant de 1481, fut l'œuvre du plus grand typographe néerlandais de l'époque, Richard Paefroed; l'auteur de la compilation doit être cherché parmi les membres de la congrégation de Windesheim; enfin l'étude détaillée de l'ouvrage est appelée à fournir un chapitre intéressant à l'histoire religieuse des Pays-Bas.

Un point à noter, c'est que le *Speculum exemplorum* contient un certain nombre de matières franciscaines. Voici comment le P. Kruitwagen a bien voulu les préciser à notre intention : la *distinctio VII* fournit 41 exemples tirés *ex vita et actibus sancti Francisci ;* les trois premiers proviennent de la *Legenda trium sociorum* (nos 38-45), les neuf suivants du *Speculum perfectionis* (ch. 20, 37, 24, 57, 67, 74, 86, 92 (expl. : *lacrymari)* et 102), les autres des *Actus beati Francisci et sociorum ejus* (ch. 1 v. 11 et suiv., 3, 4 v. 4 et suiv., 9 v. 4 et suiv., 14, 15, 22, 23, 26, 28 v. 5 et suiv., 29 v. 3 et suiv , 31, 33, 41 v. 2 et suiv., 7, 12, 13 v. 4-22, 21 v. 1-10, 61, 66, 45, 48, 49, 50, 52 v. 10 et suiv., 53 v. 12-20, 54 v. 2-45, 56 v. 1-3, 59, 64); enfin l'exemple 73 de la *distinctio IX* est pris dans la *Legenda major* de S. Bonaventure (nos 49-50), tandis que l'exemple 191 est la reprise d'une anecdote donnée jusqu'à deux fois par Etienne de Bourbon (éd. Lecoy de la Marche, nos 316 et 347). La critique textuelle n'a rien de nouveau à glaner dans ces extraits.

La notice sur les manuscrits des légendes franciscaines néerlandaises, que le même auteur vient de nous offrir dans une des meilleures revues de la Hollande, renferme l'inventaire sommaire, peut-on dire, des richesses documentaires qu'offre aux érudits franciscanisants la littérature néerlandaise inédite. Le P. Kruitwagen ne signale pas moins de cinquante quatre manuscrits, renfermant des données franciscaines concernant les débuts de l'ordre, en langue flamande; au surplus, d'après les renseignements personnels que nous a fournis le savant religieux, cette liste demanderait déjà à être complétée par l'indication de quelques manuscrits dont il a pris connaissance depuis la publication de son article : ce sont les mss. germ. fol. 1169, 4° 1005, 4° 1261 et 4° 1318 de la bibliothèque royale de Berlin, le ms. theol. 4° 1554 de la bibliothèque communale de Hambourg, le ms. 269 (LXXXII) de la bibliothèque de Lübeck, le ms. theol. 4° 135 de celle de Stuttgart, ainsi qu'un manuscrit de la bibliothèque des Frères Mineurs de Malines; en

Digitized by Google

revanche il faut retrancher de la liste le n° 50 qui est identique au n° 48 et le remplacer par le manuscrit de la Haye 128 G 19 signalé en note; enfin, il faut corriger la cote du n° 49, qui est en réalité 71 H 60 (1).

Le contenu de ces manuscrits n'était connu généralement que par les renseignements donnés par les catalogues et les inventaires; le P. Kruitwagen s'est efforcé de remédier aux lacunes nécessairement inhérentes à ces indications par des recherches personnelles étendues. Il ne faudrait pas s'attendre à y trouver des œuvres originales ; les manuscrits flamands constituent d'ordinaire des recueils de traductions d'œuvres franciscaines diverses : la *Legenda Major* et la *Legenda Minor* de S. Bonaventure, le *Speculum perfectionis*, les *Actus beati Francisci et sociorum ejus*, les *Admonitiones* et le *Testamentum* de S. François, les *Verba fratris Aegidii*, le récit de Michel Bernardi et de quelques miracles concernant l'indulgence de la Portioncule, ainsi qu'une liste des douze premiers compagnons du saint s'y trouvent côte à côte. Le zélé chercheur hollandais s'est appliqué à signaler, dans son article, les caractères particuliers que présente chacune de ces traductions; nous ne nous arrêterons un instant qu'à la liste des douze frères et au *Speculum perfectionis*.

La liste des douze frères n'a rien d'historique : elle énumère l'un après l'autre, après S. François, les frères Bernard, Silvestre, Massée, Léon, Rufin, Egide, Jean de l'Alverne, Philippe, Conrad, Pierre, Richer et Antoine. Dans les listes latines, l'on ne trouve jamais mentionnés les frères Massée, Léon, Rufin, Jean, Conrad et Antoine. Il n'est pas difficile cependant de se rendre compte de la composition de la liste néerlandaise : l'auteur des *Actus* raconte au début de sa compilation que S. François a eu douze disciples comme notre Seigneur, mais il n'en énumère que six. Le traducteur a voulu compléter la liste, dans laquelle il a groupé alors les noms des personnages les plus saillants qu'il rencontra dans les *Actus*. Cette explication enlève à la liste néerlandaise l'importance qu'on serait tenté de lui attribuer, en raison de son apparente originalité, pour la critique générale des sources franciscaines.

Quelque chose d'analogue se présente pour la traduction du *Speculum perfectionis*. Nous en trouvons deux versions différentes : la première est une reproduction intégrale du texte édité par M. Sabatier (à part le *Canticum solis* du ch. 120, que le traducteur, faute de connaître l'italien, a dû laisser forcément de côté); la seconde, qui est d'une rédaction parfaitement indépendante, ne comprend que 64 chapitres. Une question se présente aussitôt à l'esprit : cette dernière traduction a-t-elle été faite sur un original latin complet ou bien sur un recueil qui ne comprenait lui-même que 64 chapitres ? — question d'autant plus importante, que la version écourtée

(1) Le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, t. V. *Histoire et hagiographie*, publié par le P. Van den Gheyn (Bruxelles, 1905), signale plusieurs traductions flamandes de la Légende dorée, dont quelques unes contiennent des franciscana. Ce sont les manuscrits cotés 1116, 8027, 3402-3, 21875 (*Catalogue Van den Gheyn* t. V, n°s 3426, 3429, 3427 et 3394). Ces quatre manuscrits sont du xve siècle; les deux derniers contiennent une vie de Ste Claire.

Digitized by Google

se trouve dans plus de vingt manuscrits (les nos 2, 3, 4, 6, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 25, 26, 28, 29, 30, 36, 37 de la liste du P. Kruitwagen, auxquels il faut ajouter les ms. germ. 4° 1005 et 4° 1318 de la bibl. royale de Berlin et le ms. theol. 4° 135 de la bibliothèque de Stuttgart), tandis que la version intégrale n'est représentée que par un seul exemplaire (le ms. 73 H 12 de la bibl. royale de la Haie). Un examen minutieux des textes a permis au P. Kruitwagen d'affirmer que les deux traductions ont été faites sur le même original latin, semblable en tout au texte du ms. 1743 de la Mazarine de Paris; il n'y a d'ailleurs aucun point de repaire qui permet de déterminer les critères qui ont guidé le traducteur de la version écourtée dans le choix de ses extraits.

Ces solutions, toute négatives qu'elles soient, constituent une contribution nouvelle à l'étude critique générale des sources franciscaines; c'est pourquoi nous nous sommes attachés à les mettre particulièrement en lumière. Le P. Kruitwagen, de son côté, a fait ressortir toute l'importance, que présente l'étude des manuscrits franciscains flamands pour l'histoire religieuse des peuples de langue néerlandaise. Son travail, si remarquable par la richesse de la documentation, la clarté de l'exposition et la précision des références aussi minutieuses que multiples, constitue un guide indispensable pour tous ceux qui voudront approfondir ces intéressantes questions. Nous souhaitons vivement que l'article du savant religieux puisse provoquer bientôt, comme il le désire, la bienfaisante initiative des jeunes, capable de mener à bon terme les travaux dont il a si brillamement tracé la voie!

A. Fierens.

— En 1902, la Société de Teyler à Haarlem a mis au concours « une histoire des Pays-Bas pendant l'annexion à la France (1810-Novembre 1813), avec usage des documents qui se trouvent sur ce sujet aux archives d'État à La Haye et aux Archives Nationales de Paris ». Le prix vient d'être gagné par Mlle Jeanne W. A. Naber, d'Amsterdam. Son étude approfondie est publiée dans les *Verhandelingen* de la Société de Teyler (nouvelle série, Tom. VI), sous le titre : *Geschiedenis van Nederland tijdens de inlijving bij Frankrijk* (Harlem, Erven F. Bohn, 1905. In-8° 418 p.).

Les directeurs de la Fondation de Teyler et les membres des deux Sociétés de Teyler, dans leur réunion du 14 Mars 1906, avaient à juger des réponses données à la question mise au concours en 1903, « une liste alphabétique complète et documentée des peintres décorateurs nord-néerlandais, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIIe siècle ». Le prix n'a pu être attribué à l'un ni l'autre des deux mémoires déposés.

La même Société vient de reposer la question proposée au concours en 1900, et à laquelle jusqu'ici elle n'a reçu aucune réponse. On demande seulement aujourd'hui une étude sur les écrits latins littéraires qui ont été publiés, après Érasme, dans les Pays-Bas septentrionaux au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. On a donc laissé tomber l'autre partie de la question : « Quelle influence cette littérature néo-latine a-t-elle exercée sur la littérature nationale ? » Les études présentées aux concours doivent être

Digitized by Google

écrites en néerlandais, français, anglais ou allemand, et être envoyées avant le 1er Mai 1908 à la Fondation de P. Teyler van der Hulst, Haarlem. Le prix est une médaille d'or, d'une valeur intrinsèque de 400 florins hollandais.

G. B.

— Le 16 juin dernier, on a fêté, à l'université de Leyde, le soixante-dixième anniversaire de la naissance de M. le professeur J. DE GOEJE. D'après la loi néerlandaise, le savant orientaliste, arrivé à la limite d'âge, doit prendre son émèritat. A cette occasion, un comité s'est formé dans le but de recueillir les fonds nécessaires à une fondation de Goeje dont les revenus seront employés à la propagation de l'étude des sciences orientales d'après les indications à fournir par le jubilaire lui-même. M. de Goeje est connu dans tout le monde savant par ses éditions de textes arabes et par les monographies qu'il a publiées sur cette littérature. D'autre part, il a toujours mis, avec la plus grande libéralité, les manuscrits orientaux de la bibliothèque de Leyde à la disposition des Orientalistes et s'est ainsi acquis un titre à leur reconnaissance. Aussi la souscription a-t-elle recueilli, en Hollande et à l'étranger, une somme de plus de quatorze mille florins. On a remis au jubilaire un album contenant les noms de ceux qui ont contribué à la formation du fonds.

— *Nominations.* — Par décret ministériel du 31 mars, notre collaborateur, le chanoine Dr GISBERT BROM, est nommé directeur de l'Institut historique hollandais à Rome.

A la bibliothèque universitaire de Groningue, M. A. G. ROOS est nommé bibliothécaire en remplacement de M. J. W. G. VAN HAARST qui a pris sa retraite.

Russie. — M. le prof. G. A. VOSKRÉSENSKY a commencé la publication du deuxième fascicule des épîtres de S. Paul dans l'ancienne version slave *(Drevne-slavianskii apostol)* Il contiendra la première épître aux Corinthiens. Le premier fascicule renfermant l'épître aux Romains a paru en 1892, grâce à une subvention de 1000 roubles accordée par le Saint-Synode. Quatre recensions différentes ont servi de base à l'édition de M. Voskrésensky : 1° la version primitive jougo-slave d'après un manuscrit de 1220 de la bibliothèque synodale de Moscou; 2° une version russe du XIVe siècle d'après un manuscrit de cette époque appartenant à la collection du comte Th. Tolstoi (Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg); 3° la version russe du XIVe siècle contenue dans le codex de l'Évangile écrit par Alexis, métropolite de Moscou († 1378); 4° la version russe-bulgare contenue dans le codex complet de la Bible écrit en 1499 et dans des manuscrits très nombreux des XVe-XVIe siècles. Pour le premier fascicule, M. Voskrésensky a collationné 51 codices appartenant à ces quatre recensions et il en a indiqué soigneusement les variantes; pour le second fascicule, il a utilisé 58 manuscrits. La typographie de la Laure de la Très Sainte Trinité à Serghiev Posad s'est chargée de l'impression de cette œuvre, et dans ce but, elle a acquis quatre nouveaux types de caractères slaves. Sur la proposition de M. L. Sobolevsky,

Digitized by Google

l'Académie des sciences a offert, pour cette édition, une somme de 700 roubles.

La section de langue et de littérature russes de l'Académie Impériale des sciences a entrepris la publication d'une œuvre capitale dans l'histoire du droit canon et de la littérature russe, c'est l'ancienne version slave du nomocanon russe des XIV titres sans les commentaires : *Drevneslavianskaia kormtchaia XIV Titulov bez tolkovanii* (Saint-Pétersbourg, typographie de l'Acad. des sciences, 1906. In-8, v-228 p.). Dans le premier volume qui vient de paraître, M. B. Bénéchévitch donne l'édition du texte slave, avec, en regard, l'original grec. Le second volume renfermera une étude critique sur les origines du nomocanon slave et ses relations avec le texte grec, puis différentes tables : des termes techniques, des noms propres, etc. Le texte slave a été établi principalement sur le codex 227 de la Bibliothèque synodale de Moscou (XIe-XIIe siècle), dont la description avait été donnée par Oundolsky (1867), Pavlov (1869) et Sreznevsky (1871, 1897). M. Bénéchévitch s'est aussi servi de plusieurs codices russes et étrangers *(Vallicelle., Patm., Vindob.)*. Les pages qui manquent au codex de Moscou, ont été imprimées en caractères spéciaux. Le texte grec a été revu par M. A. Papadopoulo-Kéramevs.

La revue *Duchepoleznoe Tchtenie*, de Moscou, a distribué comme supplément gratuit à ses abonnés la première livraison du IIIe volume du recueil complet des Solutions de Mgr Philarète, métropolite de Moscou (*Polnoe sobranie rezoliutzii Filareta mitropolite Moskovskago*. Moscou, typographie de l'Université, 1906, 311 p.). Ce volume, édité par le protopresviter B. Markov, de la cathédrale de l'Assomption à Moscou, comprend les solutions 3816-4290 de cet immense recueil de questions théologiques, canoniques et liturgiques.

Aux XVIe-XVIIe siècles, la Compagnie de Jésus a rendu des services considérables au catholicisme en Pologne, dans sa défense contre l'invasion luthérienne et l'orthodoxie russe. Un des jésuites qui se distinguèrent le plus dans cette lutte, est assurément Pierre Skarga, lequel à une érudition extraordinaire ajoutait une activité sans égale. A Lemberg, à Posen, à Vilna, à Polotzk, à Riga, à Cracovie, à Varsovie, il a donné des preuves innombrables de son zèle, de son savoir et de ses talents diplomatiques L'histoire du premier gouvernement de Sigismond III ne serait pas compréhensible sans l'influence exercée sous son règne par le P. Pierre Skarga. Sur le rôle politique de ce fameux jésuite, le professeur L. V. Ianovsky a écrit un excellent travail que la faculté historico-philologique de l'université de Kiev a honoré d'une médaille d'or. Ce travail a paru dans les *Izviestiia* de l'Université *(Politicheskaïa diéiatelnost Petra Skarghi*, 1905, n. 7, p. 1-55; n. 10, p. 57-97). Signalons en particulier la recension critique des nombreuses sources biographiques et historiques relatives au Père Skarga et la liste des ouvrages écrits par lui (p. 15-17), ouvrages devenus de nos jours absolument introuvables.

Digitized by Google

M. S. Ronukevitch, premier secrétaire du Saint-Synode, nous donne une contribution importante à l'histoire de l'Église russe sous Pierre le Grand. En fouillant les archives du Gouvernement, du Saint-Synode, de la laure Alexandre Nevsky, de Moscou etc., le savant historien a réuni plus d'une centaine de lettres envoyées à Pierre le Grand et à son secrétaire particulier, A. Makarov, par des prélats fameux dans l'histoire de l'Église russe, tels le patriarche Adrien, les métropolites Étienne Javorsky de Riazan, Tychon de Kazan, Silvestre de Chelm, etc Ces lettres offrent un tableau intéressant de la vie de l'Église russe dans la première moitié du XVIIIe siècle. La première livraison a paru : *Arkhierei Petrovskoi epokli v ikh perepiskie s Petrom Velikim* (Saint-Pétersbourg, 1906, 194 p.).

Mgr Gabriel Banulesco-Bodoni, né à Bystritza (Transilvanie) en 1746, bien que roumain de nationalité, a joué un rôle important en Russie. Métropolite en Moldavie, il fut appelé à régir d'abord l'éparchie d'Ékatérinoslav, et ensuite la métropole de Kiev. Durant la guerre turco-russe de 1806-1812, il gouverna de nouveau l'Église moldave (1808-1813), et puis, au moment de l'occupation russe de la Bessarabie, il fut nommé métropolite de Kichinev. Son nom est inséparablement uni à l'histoire des efforts du Gouvernement russe pour étouffer les Uniates de la Russie kiévienne et empêcher leur propagande au milieu des orthodoxes. Le métropolite Bodoni travailla au grand profit de l'orthodoxie russe, fit sanctionner contre les Uniates des mesures de rigueur, par ex. la défense de laisser circuler les livres liturgiques sortis de leurs typographies dans les rangs des orthodoxes, et prit une part très active au rétablissement de l'Église orthodoxe russe dans les provinces enlevées au royaume de Pologne divisé. M. V. Tchekovsky vient d'écrire un essai historique sur les faits et gestes de ce prélat, pendant les années où il gouvernait la métropole de Kiev (*Kierskii mitropolit Gavriil Banulesko-Bodoni, 1799-1803*. Kiev, Gorbounov, 1905. In-8, II-306 p.). Signalons particulièrement la bibliographie insérée dans la préface, ainsi que le premier chapitre (p. 37-77) qui traite des relations de Bodoni avec les Catholiques et les Uniates de la Russie kiévienne.

La dernière livraison (IV) 1905 des *Soobchtchenia* (Communications) de la Société impériale russe de Palestine contient la fin de l'excellent article du professeur A. A. Dmitrievsky sur l'évêque Porphyre Ouspensky, ses entreprises en faveur de l'orthodoxie, ses études suivies sur l'Orient, et la fondation de la première mission russe en Palestine (p. 457-546). C'est une page intéressante de l'histoire du développement de l'influence russe en Palestine. — Signalons aussi dans cette livraison une chronique de la vie actuelle de la Palestine, où l'on trouve beaucoup de détails sur les conditions du patriarcat grec de Jérusalem, et la liste des écoles russes en Palestine et en Syrie. A la fin de l'année scolaire 1905, ces écoles comptaient 9565 élèves.

Au début de cette année, a paru à Nijni-Novgorod, le premier numéro d'une revue mensuelle intitulée : *Staroobriadetz* (Le vieux-croyant). Elle est l'organe du raskol russe et se trouve sur la direction de Mgr Innocent

Digitized by Google

(Usov), évêque du raskol. L'*ukaze* impérial de l'année dernière autorisant la liberté de conscience a rendu possible l'apparition de cet organe, que le Saint Synode a accueilli avec un visible mécontentement.

Le 25 avril, a paru pour la première fois à Biatka une publication bi-hebdomadaire intitulée « Échos de l'éparchie » *(Eparkhialnye Otgoloski)*. Elle doit contribuer à rétablir, en Russie, l'accord entre le clergé et les classes cultivées.

Sous la direction du professeur I. I. Sokolov, les *Soobchtcheniia* de la Société Impériale russe de Palestine ont revêtu un caractère plus scientifique. A preuve, le savant article que M. P. K. Jouze, de l'Académie de Kazan, y consacre à l'origine ethnologique des orthodoxes et de de la Syrie la Palestine. D'après l'auteur, ceux-ci ne sont pas d'origine grecque, mais d'origine syriaque (t. II, p. 161-182). La même livraison contient une chronique très développée sur la Syrie et la Palestine, et d'importants articles de liturgie.

Le *Pravoslavnyi Sobesiednik* de l'Académie de Kazan publie, comme supplément aux livraisons de l'année courante, deux précieux catalogues : le premier est la Table des matières des articles et travaux parus dans la revue depuis 1892 jusqu'à 1905 (la patrologie y occupe une place importante); le second est celui des livres de la bibliothèque *fondamentale* de l'Académie ecclésiastique de Kazan.

La fièvre de réformes qui sévit en Russie, a atteint aussi les Académies ecclésiastiques Les étudiants se sont mis en grève, et le Saint-Synode, dont le Procureur en chef actuel, le prince Obolensky, paraît animé d'idées libérales, a introduit des modifications dans leurs règlements. Les académies ecclésiastiques russes ont été soumises à trois règlements promulgués en 1808-1814, 1869, 1884. Les récentes modifications sanctionnées par un décret du Saint-Synode du 26 novembre (9 décembre) 1905 établissent les points suivants : 1) les Académies dépendent de la suprême autorité de l'Église personnifiée dans le Saint-Synode et sont soumises à la surveillance de l'évêque de l'endroit ; 2) le recteur et l'inspecteur de l'Académie sont choisis par le corps professoral et confirmés dans leur dignité par le Saint-Synode. Le recteur doit appartenir au clergé et avoir au moins le diplôme de *magister theologiae*. Dans le cas où la direction de l'Académie serait confiée à un laïc, celui-ci ne pourrait garder cette charge plus de six mois ; 3) le conseil académique est composé des professeurs ordinaires et extraordinaires, des *docentes* et des autres professeurs que le Conseil aura jugés dignes de prendre part à ses séances ; 4) le Conseil juge en dernier ressort les questions concernant les grades à conférer et la formation scientifique et morale des élèves de l'Académie Le Saint-Synode a chargé les Conseils des Académies de présenter leurs projets de réforme du règlement, avant le 1er février 1906. Une circulaire du même genre a été envoyée par le Saint-Synode aux Conseils des séminaires ecclésiastiques, pour les inviter à proposer les modifications à introduire dans ces établissements, où depuis quelques années les élèves chôment continuellement ou se livrent à des

Digitized by Google

désordres. Par un ukase du 24 novembre (7 décembre), le Sénat dirigeant a supprimé la censure préventive, politique et ecclésiastique, pour les livres et périodiques russes. Cependant continueront à être soumis à la censure ecclésiastique les organes officiels de l'Église russe, *Tzerkovnyia Viedomosti*. et *Eparkhialnyia Viedomosti* ou Semaines religieuses des diocèses orthodoxes russes et les publications des Académies ecclésiastiques.

Une intéressante controverse s'agite dans la presse périodique russe, au moment où nous écrivons. Le haut enseignement de la théologie est réservé en Russie aux académies ecclésiastiques de Saint-Pétersbourg, Moscou, Kiev et Kazan. On s'est demandé s'il n'est pas temps de l'organiser dans les universités elles-mêmes. La question a été posée, il y a une trentaine d'années déjà. En 1863, les universités russes furent autorisées à créer des chaires d'histoire ecclésiastique et de droit canon; mais on n'y établit pas des facultés de théologie proprement dites. Le ministère de l'Instruction publique chargea alors l'archiprêtre Serghievsky, de Moscou, de s'entendre avec les professeurs des autres universités et de dresser un plan pour l'érection d'une faculté théologique spéciale dans les établissements universitaires. L'archiprêtre Serghievsky présenta un rapport favorable au projet; mais ses vues furent sévèrement jugées par le *Khristianskoe Tchtenie*. On lui reprochait de vouloir par cette innovation diminuer le prestige des académies ecclésiastiques et leur enlever leur raison d'être. En outre, on manifestait la crainte que la science théologique elle-même ne subît l'influence délétère de l'esprit universitaire et ne devînt une science profane.

Le projet de l'archiprêtre Serghievsky fut donc abandonné; mais de nos jours il a été repris par l'archiprêtre P. Svietlov, professeur à l'université de Kiev. Le 16-29 décembre dernier, au Conseil des professeurs de l'Université, le savant prélat a lu un rapport favorable à la fondation de facultés théologiques universitaires. A son avis, l'Université, destinée à être l'asile de toutes les sciences, ne peut exclure la principale. L'auteur apportait l'exemple des principales universités d'Europe, où cet enseignement est en vigueur, et déclarait qu'il fallait songer à cette proposition dans l'intérêt même de l'Église et de l'État. Le divorce actuel de la science et de l'Église en Russie, l'indifférentisme religieux qui sévit dans les classes élevées de la société, est dû, d'après M. Svietlov, à cette exclusion de la théologie des universités. Le Conseil de l'université de Kiev ne s'est pas rallié à la proposition du savant prélat. Le professeur P. Sokolov, dans le *Kievlianin* (n. 39, 1906) a déclaré que les universités ne doivent pas avoir un caractère confessionnel ; celui-ci mettrait en danger la liberté nécessaire aux recherches scientifiques. Les facultés théologiques seraient donc un élément parasitaire dans l'organisme de l'Université. Le professeur P. S. Linitzky, de l'Académie ecclésiastique de Kiev, et le professeur Svietlov lui-même ont répondu, au professeur Sokolov, le premier dans le *Kievlianin* (n° 50), le second dans la *Kievskaia Jizn* (1906, n°s 11, 15, 19). Le professeur Svietlov ne s'opposerait pas en principe à la fermeture des académies ecclésiastiques, au cas où sa proposition serait agréée. Mais, sur ce point, son projet a été justement blâmé par le *Tzerkovnyi Viestnik* (n. 7, p. 194-195) qui met en

Digitized by Google

relief l'importance historique des académies et la nécessité de les conserver en vie. On voudrait à la fois garder les académies ecclésiastiques, et faire dans les programmes des universités une part plus large à l'enseignement théologique Le Conseil des professeurs de l'université de Saint-Pétersbourg, dans sa séance du 7 février, a exprimé le vœu que la chaire de théologie fût supprimée dans les universités, mais qu'on leur laissât cependant le droit d'ouvrir des facultés théologiques, si le Conseil des professeurs le jugeait opportun. Le vœu du Conseil de l'université de Saint-Pétersbourg a fait l'objet des critiques de M. M. Posnov dans un article inséré dans les *Troudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev. Le projet de M. Svietlov semble ne pas devoir aboutir. Les professeurs des universités sont en effet, dans leur presque totalité, animés d'un esprit d'hostilité à l'égard de l'Église orthodoxe et imbus d'idées rationalistes; d'autre part, la hiérarchie russe tient à la conservation des académies ecclésiastiques, qui ont déjà leurs traditions et dans lesquelles on peut plus facilement exercer un contrôle sur les doctrines enseignées.

L'Académie de Kiev a partagé le prix fondé par le métropolite Macaire entre deux savants : le professeur A. A. Dmitrievsky pour son ouvrage *Stavlennik* («Manuel pour les ordinands ». Kiev, 1904), et le professeur K. Popov, pour son édition grecque, avec version russe, des œuvres de Diadochas, évêque de Photicès. Le prix monte environ à un millier de roubles.

A signaler, dans le *Khristianskoe Tichtenie* du mois de mai, le premier article du professeur J. J. Sokolov, sur les écoles théologiques de l'Orient orthodoxe. On y trouve un substantiel aperçu historique sur l'école théologique de Halki, fondée en 1844 par le patriarche Germain IV dans le monastère de la Sainte-Trinité à Halki, monastère dont la fondation remonterait, d'après une tradition, à l'époque du patriarcat de Photius. M. Sokolov y analyse le contenu du premier ὀργανικὸς κανονισμὸς de l'École, promulgué en 1845 et réformé en 1853.

Le 2 février, le Saint-Synode a adressé une circulaire aux autorités ecclésiastiques, leur recommandant de veiller à la conservation des manuscrits ou des ouvrages anciens qui sont en la possession des monastères et des églises. Le Saint-Synode exprime le désir que ces manuscrits soient envoyés à la bibliothèque qui porte son nom, ou même qu'ils soient conservés dans les archives des éparchies. La bibliothèque du Saint-Synode compte actuellement 3000 manuscrits et 600 ouvrages anciens. Le premier tome des catalogues des manuscrits a été édité en 1904 par l'académicien A. J. Sobolevsky, et le second paraîtra dans l'année courante. On compte aussi adjoindre au Saint-Synode une commission spéciale d'archéologie ecclésiastique chargée de veiller à la conservation des monument anciens qui se trouvent dans une trentaines d'éparchies. A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

(*Suite*) (1).

CHAPITRE IV.

La patrie des Fausses Décrétales (suite).

II. La Province de Tours.

J'en viens maintenant, conformément au programme que je me suis tracé, à étudier les évènements qui, à la même époque, se sont déroulés dans la province ecclésiastique de Tours (2), et à me

(1) Voir RHE, t. VII. 1906, pp. 33-51 ; 301-316 ; 543-564.

(2) L'hypothèse qui rattache la composition du faux Isidore aux évènements de Bretagne a été entrevue par Hinschius (pp. ccix-ccx) Elle a été développée par Langen dans un article de l'*Historische Zeitschrift* intitulé : *Nochmals : Wer ist Pseudoisidor?* (t. XLVIII (1882), pp. 473 et s.). Langen est allé jusqu'à voir dans Loup de Ferrières l'auteur de la compilation ; sur ce point, il n'a pas trouvé d'écho. En 1886, M. Simson a proposé pour lieu d'origine le Mans, évêché de la province de Tours (*Die Entstehung der pseudoisidorischen Fälschungen in Le Mans*). Cette opinion a été accueillie par Mgr Duchesne (*Bulletin critique*, t. VII (1886), p. 445 ; voyez aussi *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 338); par M. P. Viollet (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIX (1888), pp. 658 et s. ; voyez aussi *Histoire du droit civil français*, 3e édit., p. 59) ; par J. Havet (dans les *Chartes de Saint Calais*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII (1887), p. 11) et aussi par Döllinger (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XII, p. 208). Je l'ai soutenue dans trois articles : *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, XI (1887), pp. 70-104 ; XII (1888), pp. 103-109 ; et *Congrès scientifique international des Catholiques*, 1888, II, pp. 403-419.) L'opinion de Simson a été aussi adoptée par Schneider (*Kirchenlexicon* de Fribourg, 2e édit., vo Pseudoisidor) et par le séminaire historique de Louvain : cfr. *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique, 1902-1903*, extrait de l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1905, p. 45. Louvain, 1903. Elle a été critiquée par Wasserschleben (*Historische Zeitschrift*, t. LXIV (1890), pp. 234-250) auquel Simson a répondu péremptoirement dans la même revue, t. LXVIII, (1892), p. 193-210). Elle a été a combattue par Ad. Tardif (*Histoire des sources du droit canonique*, pp. 149 et s.), par divers autres crititiques (cf. Lurz, *op. cit.*, p. 71) et en dernier lieu par F. Lot (*Études sur le règne de Hugues Capet*, pp. 143 et s., pp. 361 et s.) — Je dois ajouter que les Manceaux se sont montrés nettement hostiles à l'opinion précitée. Voir la préface à l'édition des *Gesta Aldrici*, par

Digitized by Google

demander s'ils ne fournissent pas une meilleure réponse à la question énigmatique que pose l'existence des Fausses Décrétales.

I.

En l'année même où Hincmar montait sur le siège de saint Remy, en 845, le duc des Bretons, Noménoé, remportait sur Charles-le-Chauve la brillante victoire de Ballon (1); l'indépendance politique de la Bretagne, que jadis Charlemagne avait soumise, était pour quelque temps rétablie. Or la lutte qui se poursuivait entre les deux nationalités, franque et celtique, débordait le terrain politique pour envahir le terrain religieux. En Armorique, comme ailleurs, les Celtes, enfants obéissants de l'Église en matière de foi, se montraient beaucoup moins dociles sur les questions d'organisation et de discipline. Leur esprit mobile ne s'accommodait pas des cadres permanents des institutions romaines que l'Eglise Franque avait acceptés sans difficulté. Il ne faut pas s'en étonner : si différentes des mœurs des Gallo-Romains étaient les mœurs de la race celtique, encore séparée du monde occidental par la langue qu'elle avait su maintenir. C'est ainsi qu'au lieu du régime de l'épiscopat territorial fondé sur la répartition du sol en *civitates*, caractéristiques de la civilisation gréco-romaine, les Celtes furent assujettis à des abbés-évêques ou à des évêques de monastères (2). C'est ainsi qu'ils ne connaissaient pas l'institution de la province et des métropolitains qui la dirigeaient (3). C'est ainsi qu'ils n'étaient point partout soumis au régime paroissial ni au gouvernement des curés séculiers. C'est ainsi qu'ils avaient sur

MM. les abbés Charles et Froger, et aussi la préface à l'édition des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, par MM. les abbés Busson et Ledru. M. Seckel et M. l'abbé Lesne (dans les ouvrages déjà cités, *Pseudoisidor*, p. 288, et *la Hierarchie*, p. 205 et *passim)* sont favorables à l'origine rémoise.

(1) Sur cette portion de l'histoire de la Bretagne, voir surtout : de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II (1900), *passim*; R. Merlet, *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Noménoé et Erispoé*, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891 ; R. Merlet, *L'émancipation de l'Église de Bretagne et le concile de Tours*, dans le *Moyen-âge*, 2e sér., t. II, (1898), pp. 1 et ss.); R. Merlet, *Chronique de Nantes*, dans la *Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Paris, 1896; L. Levillain, *les Réformes ecclésiastiques de Nominoé (847-848)*, dans le *Moyen-âge*, 2e sér., t. II (1898), pp. 200 et s.; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, *passim*.

(2) Cf. Heinrich Zimmer, *The Celtic Church in Britain and Ireland*, London, 1902 (traduction d'un article inséré au tome X de la 3e édition de de la *Realencyclopädie)*, pp. 59 et ss., p. 94, p. 112.

(3) *Ibid.*, p. 110.

Digitized by Google

la pénitence leurs habitudes particulières, marquées par l'usage des pénitentiels, tarifs d'œuvres satisfactoires dont chacun se rattachait par ses origines à un personnages illustre par sa sainteté. Je m'abstiens de prolonger cette énumération ; en somme, le trait général de l'organisation ecclésiastique des Celtes est qu'elle reposait plus sur le prestige des chefs religieux et du clergé régulier que sur des institutions à forme rigide; nulle région ne devait être moins sympathique au droit canonique romain, qui était devenu le droit canonique de l'Église établie dans l'Empire franc.

En fait, l'histoire constate de longs conflits entre les églises celtiques et les églises voisines qui étaient organisées d'après les principes Romains ; si l'on a souvent exagéré la portée de ces conflits, ce n'est pas une raison pour ne leur reconnaître point l'importance qui leur appartient. Ces luttes avaient profondément divisé les esprits dans les Iles Britanniques : elles se ranimeront encore au XIIe siècle, lorsque la conquête mettra en contact les églises irlandaises et celles d'Angleterre. Le conflit ecclésiastique de l'Armorique et de l'Église franque au IXe siècle est, pour une certaine part, un chapitre de cette histoire, où se manifeste l'opposition des tendances d'origine purement celtique et de celles que propagent les autorités désignées au VIIIe siècle par la collection canonique irlandaise sous le nom un peu vague, mais expressif de *Romani* (1). Qui méconnaitrait cette opposition s'exposerait à ne pouvoir s'expliquer nombre de faits de l'histoire religieuse de la Gaule à l'époque franque.

C'est sous l'empire de ces tendances particulières que, depuis le temps de l'immigration bretonne en Armorique, l'Église de la région occupée par les immigrés avait brisé les cadres romains en se séparant de la province ecclésiastique de Tours. « Définitivement constituée, dit fort bien M. René Merlet, la nation bretonne, aussi longtemps qu'elle le put, resta cantonnée dans son coin de terre. Pendant plus de deux siècles, les évêques de Bretagne n'assistèrent point aux conciles francs (2)». Malgré les prétentions affirmées en 567 par le 2e concile de Tours, la séparation était complète entre l'Eglise d'Armorique et l'Eglise franque (3).

Charlemagne, conquérant de la Bretagne, estima que son œuvre d'assimilation ne serait achevée qu'autant qu'il aurait rapproché les deux Églises en ramenant l'Église bretonne à la discipline universelle. Nous connaissons assez mal son action ; tout au moins paraît il certain qu'elle consista surtout à soumettre la Bretagne à l'autorité

(1) Voir WASSERSCHLEBEN, *Die irische Canonensammlung*, *passim*.
(2) *L'émancipation*. p. 3.
(3) L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 255.

Digitized by Google

métropolitaine de l'évêque de Tours, et à donner aux diocèses, ou tout au moins à certains d'entre eux, une limite territoriale désormais invariable (1). Ainsi la soumission au métropolitain de Tours devint comme le symbole de la soumission de la Bretagne à l'Empire franc. Le successeur de Charlemagne ne fut pas infidèle à la tradition léguée par le grand Empereur. C'est pour cela que Louis le Débonnaire se fit dans les monastères armoricains le propagateur de la règle de saint Benoît, si fortement empreinte du caractère romain, et imposa aux moines bretons la tonsure romaine au lieu de la tonsure celtique à laquelle ils étaient attachés (2). Ces réformes ne se firent pas sans provoquer de très vives résistances. Les ordres des princes et des prélats francs sont mal obéis; pendant toute cette première moitié du IXe siècle, l'Église bretonne oscille entre ses coutumes antiques, toujours chères au clergé et aux fidèles, et les usages franco-romains que tentent d'imposer les envahisseurs.

Le soulèvement de Noménoé, comme, neuf siècles plus tard, la guerre de Vendée, eut donc des causes religieuses aussi bien que des causes politiques; aussi les effets de la victoire des Bretons devaient-ils se répercuter dans le monde ecclésiastique. Noménoé ne prétendit pas, comme on aurait pu le croire, défaire complètement l'œuvre des Carolingiens; il ne rejeta pas le système des évêques à poste fixe et à circonscription déterminée, non plus que celui de la province ecclésiastique. Mais, s'il conserva ces cadres, il voulut en expulser les Francs et s'affranchir de la suprématie du métropolitain de Tours, représentant naturel de l'influence franque. Je n'ai pas à exposer ici cette histoire par le menu. Qu'il me suffise de dire que Noménoé s'imagina tenir les éléments d'une accusation de simonie à laquelle succomberaient quatre évêques dont il voulait se débarrasser. Toutefois, avant de prendre aucune mesure pour réaliser son désir, il crut utile de s'assurer de l'assentiment du chef de l'Église : aussi, par l'intermédiaire d'ambassadeurs, soumit-il au pape Léon IV les questions dont il désirait la solution. La réponse du Pontife fut très-différente de celle que Noménoé attendait.

Dans la longue consultation que Léon IV expédia aux évêques bretons à la fin de 847 ou au commencement de 848 (3), on lisait sans doute que les évêques convaincus de simonie ne sauraient,

(1) Ce furent les quatre diocèses de Vannes, de Quimper, de Saint-Pol, de Léon et d'Alet. *(Ibid.*, p. 456). Les diocèses de Rennes et de Nantes, moins touchés par l'immigration, avaient subsisté dans les conditions anciennes.

(2) DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 508 et t. II, pp. 252-253.

(3) La plus récente édition de cette lettre a été donnée dans les MGH, *Epistolae karolini aevi*, t. V, p. 593. L'éditeur la date, comme M. MERLET, de la fin de 847 ou du commencement de 848. M. LEVILLAIN *(op. cit.*, p. 251) l'avait datée au plus tôt du printemps de 848.

Digitized by Google

après avoir fait pénitence, reprendre les fonctions de leur ordre, ce qui n'était pas pour déplaire au duc breton. Mais on y lisait aussi que, pour condamner un évêque, il faut le jugement de douze de ses collègues rendu sur la déposition de soixante-douze témoins; au surplus l'accusé garde toujours le droit de réclamer la décision suprême du Pontife romain. D'ailleurs le procès doit être conduit, non pas d'après les textes plus ou moins suspects qui circulent dans les églises celtiques, mais d'après un bon recueil de textes canoniques, qui, à en juger par l'analyse qu'en donne Léon IV, est vraisemblablement la *Dionysio-Hadriana* augmentée (1). Noménoé, qui avait reçu directement par une lettre du Pape communication de la décision du Saint Siège, estima que toutes ces conditions étaient destinées à entraver singulièrement son action. En aucun cas, il ne pouvait se flatter de réunir douze évêques pour constituer le tribunal tel que le voulait Léon IV. Il passa outre et convoqua à Coetleu (2), localité sise à cinq lieues de Redon, une assemblée telle quelle, que les textes appellent synode, mais où, à côté du duc, les laïques figuraient en grand nombre. Les quatre évêques que Noménoé poursuivait de son animadversion durent se présenter devant ce tribunal, fort peu canonique. On n'y était pas difficile sur les moyens d'instruction; en effet Noménoé fit savoir aux accusés que, s'ils ne se reconnaissaient pas coupables du crime de simonie qu'on leur imputait, ils seraient mis à mort. Livrés, pieds et poings liés, au pouvoir de leur adversaire, les malheureux évêques se résignèrent à avouer. Ils furent alors déposés par l'assemblée, et s'en allèrent dans les états de Charles-le-Chauve afin d'y chercher un asile : pour deux d'entre eux au moins, l'exil durait encore près de vingt ans après ces évènements (3).

Le départ des quatre évêques laissait le champ libre à l'action du duc breton. Il leur substitua des créatures dociles et établit en outre trois évêchés nouveaux, sans doute à Dol, à St-Brieuc et à Tréguier (4). Un peu plus tard, il achevait son œuvre en expulsant

(1) L'analyse qu'en donne Léon IV est très sommaire et sans doute incomplète; mais elle doit se rapporter à une Dionysio-Hadriana augmentée, où se trouvent des apocryphes de saint Silvestre, visés par Léon IV. — Cf. MAASSEN, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, t. I, p. 456.

(2) Probablement en 848. Cf. R. MERLET, *Chronique de Nantes*, p. 53.

(3) Il s'agit des évêques Salacon et Susannus dont fait mention le concile de Soissons en 866. (MANSI, t. XV, col. 733.)

(4) M. R. MERLET (*Chronique de Nantes*, pp. LIV et s.) met en doute la création de nouveaux diocèses. Mais ce fait est généralement admis; Mgr DUCHESNE suit ici sans hésiter l'opinion commune (*Fastes épiscopaux*, t. II, pp. 260 et s.).

Digitized by Google

l'évêque Actard de Nantes, qu'il remplaça par un prêtre nommé Gislard (1). D'ailleurs il disposait à son gré des biens ecclésiastiques, probablement pour assurer le fonctionnement de l'organisation créée par lui, peut-être aussi pour récompenser ses fidèles, de telle façon que le patrimoine de l'Église fut distrait de sa destination sacrée. Cependant, pour échapper à la juridiction de l'archevêque de Tours, qui symbolisait la suprématie de l'Église franque, Noménoé avait constitué un métropolitain breton à Dol, en même temps que pour mieux affirmer l'indépendance politique de son pays, il s'était fait couronner roi de Bretagne. En somme, toute une révolution d'ordre religieux, aussi bien que d'ordre politique, avait été opérée dans la péninsule armoricaine de 845 à 850. L'influence du Saint-Siège et de l'Empire franc y avait subi un grave échec.

Que l'émotion créée par ces évènements ait été profonde, dans l'Église franque aussi bien qu'à Rome, c'est ce qu'attestent de nombreux documents. Mécontent de la conduite de Noménoé, Léon IV avait répété ses injonctions; mais le roi breton refusait désormais d'en prendre connaissance (2). De leur côté, les évêques du royaume de Charles le Chauve n'assistaient pas indifférents à la persécution dirigée contre leurs frères de Bretagne, au démembrement de la province de Tours, et au rétablissement d'une chrétienté celtique, distincte par nombre de traits de la chrétienté romano-franque et rebelle à son influence. Ils ne pouvaient fermer l'oreille aux plaintes du métropolitain de Tours atteint gravement dans son autorité, des évêques de Bretagne errants à travers les diocèses de la Gaule occidentale, des évêques de Mans et d'Angers qui avaient sans cesse à redouter les rudes attaques des soldats brêtons. Les plaintes de l'épiscopat franc trouvèrent une expression éloquente dans la lettre rédigée par Loup de Ferrières, qui, au commencement de 851 (cette date est à retenir), fut adressée à Noménoé au nom d'une assemblée de vingt-deux évêques francs des provinces de Tours, de Sens, de Reims et de Rouen (3). Le prince breton y est accusé de

(1) C'est ce Gislard qui fut traité de voleur et de larron dans une lettre adressée par Léon IV à Noménoé, lettre dont nous possédons un fragment. (MGH, *Epistolae karolini aevi*, t. V, p. 598.)

(2) Cela résulte de la lettre des évêques francs à Noménoé, qui fut redigée par Loup de Ferrières et dont il sera question a la note suivante.

(3) Voir le texte de cette lettre dans les MGH, *Epistolae karolini aevi*, t. VI, p. 75. — M. Merlet (*Émancipation de l'Église de Bretagne*, pp. 27 et s.) estime que cette lettre fut rédigée dans un concile tenu à Tours au commencement de 851. L'éditeur des lettres de Loup de Ferrières dans les MGH, a adopté cette date. — Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 264) la date de la seconde moitié de 850, pour parler plus exactement du mois de juillet

Digitized by Google

travailler à la destruction de l'Église dans les pays qui lui sont soumis ; il en trouble l'état spirituel et en ruine l'état temporel. On lui impute d'avoir expulsé les évêques légitimes, qu'il a remplacés par des mercenaires, pour ne pas dire des brigands. On le blâme d'avoir méconnu la juridiction du métropolitain de Tours et d'avoir jeté la confusion à tous les degrés de la hiérarchie. On lui reproche sévèrement d'avoir refusé l'obéissance au Pontife Romain auquel il s'était adressé au début du conflit.

Au surplus, si l'émotion fut profonde, elle ne fut pas moins durable, aussi bien à Rome que dans l'Empire franc. Ce qui le prouve, c'est qu'aux protestations de Léon IV succèdent celles de ses successeurs Benoit III (1), Nicolas Ier (2), Hadrien II (3) et Jean VIII (4). Pendant trente ans, les Pontifes Romains ne cessèrent de condamner l'acte de violence commis par Noménoé lorsqu'il

ou du mois d'août. — M Levillain soutient la même opinion (*Étude sur les lettres de Loup de Ferrières*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII (1902), p. 311.)

(1) Il se plaint de ce que les évêques de Bretagne aient été expulsés par des laïques. Il rappelle que les canons auraient exigé une sentence rendue par douze évêques (Jaffé-Wattenbach, n° 2671.) Cette lettre, qui date de 855-858, est mentionnée dans une lettre postérieure de Nicolas Ier.

(2) Jaffé-Wattenbach, n° 2708. Il y est toujours question des évêques expulsés et de ceux qui ont été mis à leur place. Le Pape demande que la cause des évêques frappés par Noménoé soit portée devant le métropolitain de Tours assisté de douze évêque ou devant le Saint-Siège. Voir aussi n° 2789 (an. 865), nos 2806, 2807 (an. 866). Dans ces textes, le Pape maintient son terrain et affirme les droits de la métropole de Tours. Dans la lettre écrite en 865, le Pape dit que la déposition des évêques simoniaques, faite sous l'influence de Noménoé en 848, semble avoir été arrachée par la violence : il faut recommencer leur procès devant le Saint-Siège ou devant le métropolitain de Tours assisté de douze évêques. On voit que le Pontife Suprême n'abandonne pas la position prise par Léon IV et Benoît III.

(3) Hadrien II, dès le début de son pontificat (868), prend sous sa protection l'évêque de Nantes, Actard, chassé de son siège par Noménoé vers 850. (Jaffé Wattenbach, nos 2902-2904). Dans la première des lettres où le Pape manifeste ces sentiments, il rappelle les violences et les ravages commis par les Bretons.

(4) Voir la lettre de Jean VIII à Mahen, évêque de Dol, où le Pape proteste encore contre l'expulsion des évêques légitimes survenue trente ans plus tôt, à l'époque de Noménoé, et demande réparation à l'évêque : *quia non pastores, sed invasores fuisse cernimini.* Cette lettre, qui, dans les *Regesta* de Jaffé-Wattenbach (n° 3144), est datée de mai 878, est certainement postérieure à cette date ; car le texte prouve qu'elle est postérieure au concile tenu à Troyes au mois d'août. En tout cas, nous avons toute une suite de protestations des pontifes Romains contre les expulsions violentes commises par Noménoé; ces protestations ne cessent pas de Léon IV (849) à Jean VIII (878).

Digitized by Google

expulsa les évêques dont il croyait avoir à se plaindre; pendant trente ans ils contestèrent la légitimité des pasteurs introduits par la force et de ceux qui les avaient remplacés, en même temps qu'ils rappelèrent les droit de la métropole de Tours à laquelle devaient être soumis les Bretons. De son côté l'épiscopat franc traduisait sa douleur et son irritation par de solennelles doléances. Nous possédons encore le texte de deux lettres où ces doléances sont consignées. La première est celle où les évêques des Gaules, réunis en 859 à Savonnières, non loin de Toul, renouvellent leurs avertissements et leurs condamnations à l'adresse des évêques de Bretagne et du duc Salomon qui, après Noménoé et son fils Erispoé, « tient le pays des Bretons » (1). La seconde de ces manifestations émane des évêques réunis en août 866 à Soissons. Après bien des années cette assemblée s'indigne encore de l'expulsion violente des évêques dont Nomenoé s'est rendu coupable. Il y a vingt ans, dit le concile, que, sous l'empire de mauvaises passions, les Bretons se sont séparés de la province de Tours et ne prennent plus part aux conciles de l'Église des Gaules. Ils ne consultent personne quand il s'agit de disposer des évêchés. Au surplus, barbares gonflés d'un orgueil extrême, « ils méprisent tous les préceptes sacrés, toutes les prescriptions des saints Pères. En toutes choses ils ne suivent que leur méchanceté. Ils ne sont chrétiens que de nom ». C'est en ces termes que l'épiscopat franc dénonce au pape Nicolas Ier la situation de la Bretagne (2).

Ainsi, nul ne pourrait le mettre en doute, les évènements qui se déroulèrent en 846 et au cours des années suivantes en Bretagne produisirent dans l'Église franque, une émotion autrement vive et douloureuse que la querelle, d'ailleurs à ce moment assoupie, qui divisait Hincmar et quelques prêtres du diocèse de Reims. Or, remarquez que les griefs dont se plaignaient les évêques francs en même temps que le Pape peuvent être ramenés exactement aux deux grandes catégories de maux auxquels le faux Isidore a prétendu

(1) Mansi, t. XV, col. 531 et s., 534 et s. Aux évêques de Bretagne, les évêques réunis à Savonnières reprochent de conserver des relations avec les personnages excommuniés par l'archevêque de Tours et les prélats de la province, — et aussi de manquer au devoir de subordination dont ils sont tenus envers la métropole de Tours.

(2) Mansi, t. XV, col. 732 et s. J'emprunte pour quelques lignes la traduction de M. de la Borderie (t. II, p. 87). Cet auteur, dont les ardentes sympathies sont acquises à la cause des Bretons et qui voit dans Noménoé un héros national, ne dissimule pas les sentiments acerbes que lui fait éprouver la conduite suivie, en cette affaire, par les Papes et par les évêques du royaume franc.

Digitized by Google

remédier. D'une part, l'indépendance des évêques est mise en péril par des séculiers qui les poursuivent des plus graves accusations, les enlèvent de leurs sièges, les dépouillent de leurs biens avant toute condamnation, les défèrent aux tribunaux séculiers, les réduisent par la violence ou la ruse à l'aveu de crimes parfois imaginaires, et les forcent à s'exiler, si bien qu'on les trouve errants sur les routes de la France occidentale, ne sachant que devenir ni où trouver un asile, pendant que les domaines des églises, soustraits à leur affectation canonique, sont usurpés et dilapidés. D'autre part, les lois fondamentales de la constitution de l'Église sont violées, la province disloquée, le métropolitain frustré de sa juridiction, les évêchés démembrés, de nouveaux évêchés créés dans des bourgades au grand détriment de la dignité épiscopale, et tout cela par l'initiative et l'action de Noménoé, en dépit des protestations de l'Église romaine, du métropolitain de Tours et de ses suffragants, et malgré les appels adressés au Saint-Siège par les victimes de ces violences. Nulle région ne pouvait fournir un modèle plus ressemblant au tableau qu'a essayé de peindre Isidore.

Est-il nécessaire de compléter cette démonstration ? D'autres traits de la situation du clergé de Bretagne achèveront de faire apparaître l'harmonie qui existe entre cette situation et celle à laquelle Isidore s'efforce de remédier (1). L'auteur des Fausses Décrétales enseigne que les membres du clergé déposés en vertu d'une sentence canonique peuvent, s'ils satisfont à certaines conditions, être rétablis dans les fonctions de leur ordre; il ne considère pas comme impossible qu'un évêque, pour des motifs graves, soit transféré d'un siège à un autre. N'était-ce pas poser des règles fort utiles à ces évêques de Bretagne, violemment expulsés par Nomenoé ou frappés de sentences plus ou moins régulières, auxquels on ne savait quel sort faire dans l'Église

(1) Il convient de faire observer qu'Isidore a inséré dans sa compilation une lettre apocryphe du pape Eleuthère combattant comme contraire à la doctrine chrétienne la distinction des aliments en aliments purs et impurs (Hinschius, p. 12). Or tout donne à penser que cet apocryphe, selon l'intention d'Isidore, était dirigé contre les pénitentiels d'origine insulaire, notamment contre les pénitentiels celtiques, qui répandaient en pays franc des décisions favorables à la distinction des aliments. Cette explication, proposée recemment dans un intéressant article de M. Böckenhoff *(Die römische Kirche und die Speisesatzungen*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1906, 2e livraison, p. 215), est préférable à l'explication de Möller *(Schriften und Aufsätze*, I, p. 335 et s.) et d'Hinschius (p. CCXXVIII), d'après lesquels cette décrétale apocryphe serait dirigée contre les chrétiens suivant les observances juives. L'explication de M. Böckenhoff s'accorde fort bien avec l'opinion exposée dans le présent mémoire.

Digitized by Google

franque (1)? L'auteur des Fausses Décrétales prône le système de la paroisse à territoire nettement déterminé, administrée par un prêtre soumis en tout à l'évêque; or une notable partie de la Bretagne était administrée, au point de vue religieux, non par des prêtres appelés aux ordres par l'évêque et dépendants de lui, mais par des moines, fils spirituels de leur abbé (2), système qui est à ce moment peu répandu dans la Gaule franque (3). L'auteur des Fausses Décrétales condamne avec la dernière rigueur les mariages incestueux en même temps qu'il étend l'empêchement de consanguinité à toutes les personnes entre lesquelles la parenté se peut connaître (4) : or, c'est là un des quelques principes que Léon IV croit devoir rappeler expressément aux évêques bretons en les renvoyant sur ce point au célèbre décret du pape Grégoire II (5). Enfin Isidore déclare avec une insistance particulière que la consécration épiscopale ne peut être conférée que par trois évêques et non par un seul. Sans doute dans les décrétales qui forment la troisième partie de sa collection, il énonce surtout cette règle pour en déduire l'irrégularité de la situation des chorévêques, qui en général ne sont consacrés que par un seul évêque; mais dans la première partie, où il ne semble pas se préoccuper des chorévêques, il ne craint pas de la répéter à plusieurs reprises (6). C'est donc qu'il y attache de l'importance, indépendamment de la conséquence qu'il n'est pas fâché d'en tirer à l'endroit des chorévêques, dont, avec tous les réformateurs de la *Francia* occidentale, il est l'adversaire déterminé. Or la Bretagne est peut-être à cette époque, la région de la Gaule où il était le plus utile de rappeler ce principe.

En effet, les églises celtiques (cela est démontré pour les églises celtiques des Iles Britanniques, auxquelles l'Église d'Armorique est

(1) On peut juger des difficultés que créait la présence de ces évêques sans siège par la peine que l'on prit pour replacer Actard, l'ancien évêque de Nantes, sur le siège de Térouanne et plus tard sur celui de Tours. Cet Actard est la bête noire de M. DE LA BORDERIE, qui lui impute, dans une large mesure, la responsabilité du conflit survenu entre la Bretagne et l'Empire franc (*Histoire de Bretagne*, t. II. pp. 50, 60, 79, 100 et ss.).

(2) DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. II, pp. 247-252.

(3) IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, p. 129.

(4) VON SCHERER, *Ueber das Eherecht bei Benedict Levita und Pseudo-Isidor*, p. 47.

(5) MANSI, t. XIV, col. 883.

(6) P. 75, 82, 120. — Cette recommandation est conforme à celle que faisait en 726, Grégoire II à saint Boniface, quand il lui enjoignait de prendre, deux ou trois évêques avec lui pour l'assister lors de la consécration d'un évêque (JAFFÉ, *Monumenta Moguntina*, p. 94).

Digitized by Google

liée par une étroite parenté) avaient accueilli au moyen-âge et vraisemblablement à une époque antérieure, l'usage en vertu duquel la consécration épiscopale pouvait être donnée par un seul évêque (1). Remarquez que la notion celtique de l'épiscopat, chère aux Bretons, encore qu'elle fût combattue par l'influence franque depuis la conquête de Charlemagne, était quelque peu différente de la notion de l'épiscopat dans le monde gallo-franc. L'évêque des Celtes tient sans doute sa qualité de la consécration qu'il a reçue; mais c'est une qualité bien plus personnelle que territoriale. N'étant pas nécessairement l'époux d'une église locale, il peut se transporter partout où son ministère est utile; établi le plus souvent au milieu des moines, il passe facilement d'un monastère à l'autre; il est ainsi destiné à être missionnaire (2). Au surplus, le nombre de ces évêques n'étant pas strictement déterminé par le nombre des *civitates*, ils sont relativement plus nombreux qu'en pays gallo-franc; naturellement leur personnage est moins considérable que celui d'un évêque gallo-franc. On comprend dès lors que, pour la consécration de ces prélats, un seul évêque ait

(1) Voir sur ce point HADDAN et STUBBS, *Councils and ecclesiastical Documents relating to Great Britain*, t. I, p. 252 et les textes qui y sont cités. Dans sa dissertation intitulée : *Antiquae Britonum Scotorumque ecclesiae quales fuerint mores* (Leipzig et Londres, 1882, pp. 26 et 76), M. LOOFS estime qu'on n'a de preuves certaines de cette pratique, pour les églises celtiques insulaires, qu'au XIe siècle; il ne croit point que les textes la démontrent pour une époque antérieure. Cependant si les Celtes n'élevaient, au XIe siècle, aucune objection contre la pratique de la consécration par un seul évêque, il y a bien des chances pour qu'en agissant ainsi, ils aient obéi à une tradition ancienne, commune, comme plusieurs autres, aux diverses églises celtiques. Voyez dans le même sens que HADDAN et STUBBS, l'opinion de M. E. LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, pp. 445 et s. Voyez aussi ZIMMER, *The Celtic Church*, § 38, pp. 111 et s.

(2) Quand, du VIIe au IXe siecle, les évêques celtes parcourront les pays francs, ils y provoqueront une hostilité qui se manifeste, en 813, dans un canon du concile de Châlon : Sunt in quibusdam locis Scotti qui se dicunt episcopos esse, et multos neglegentes... ordinant (MGH, *Concilia*, t. II, p. 282). Ce sont ces évêques errants que visent nombre de textes de l'époque carolingienne, attestant l'antipathie du clergé et des souverains francs à leur égard. Cf. *Capitularia*, t. I, (ED. BORETIUS), cap. 742, c. 4, p. 25 : cap. de 744, c. 5, p. 29; cap. de Verneuil (755), c. 13, p. 35, où on lit : de episcopis vagantibus, qui parrochias non habent nec scimus ordinationem eorum; cap. de Verberie (758-768), c. 13, p. 41, ou on lit : Ut ab episcopis ambulantibus per patrias ordinatio presbiterorum non fiat. Voir aussi la lettre du pape Zacharie à saint Boniface, de 748, dans JAFFÉ, *Monumenta Moguntina*, p. 187. Sur les évêques des monastères, voir l'étude de M. J. PFLUGK-HARTTUNG dans ses *Diplomatische-historische Forschungen*, pp. 50 et s. (Gotha, 1879.)

Digitized by Google

paru suffisant, d'autant plus que, n'y ayant pas de province ecclésiastique en pays celtique, il n'y semblait pas nécessaire d'assurer la représentation de l'épiscopat provincial par la présence d'évêques assistant le consécrateur. Que l'Armorique ait connu des évêques ainsi consacrés, cela paraît très vraisemblable à qui considère les habitudes des pays celtiques (1). Le fait paraîtra plus vraisemblable encore si l'on se rappelle les évènements dont l'Armorique fut le théâtre au milieu du IXe siècle. Lors de la reconstitution de l'Église bretonne par Noménoé en 847 ou 848, ce prince, obligé de substituer une nouvelle hiérarchie à l'épiscopat plus ou moins imbu d'idées franques qui avait pris la place du vieil épiscopat indigène, se fût peut-être trouvé fort empêché de réunir trois ou quatre évêques pour consacrer les clercs bretons qu'il appelait à devenir les chefs de l'église d'Armorique transformée. Remarquez que trente ans plus tard, en 878, Jean VIII rappelait encore aux Bretons que l'origine de leur épiscopat n'était pas régulière, *quod sola potentia ducis vestri alter (episcoporum) ab altero consecratus fuerit* (2). Pour ces divers motifs, j'estime vraisemblable qu'il y eut en Bretagne au temps de Noménoé, au grand scandale des clercs francs, des consécrations où n'intervenait qu'un seul consécrateur; on s'explique dès lors l'insistance que met Isidore à combattre cette pratique.

Quoi qu'il faille penser de cette conjecture, il résulte suffisamment de ce qui vient d'être exposé que l'état de choses qu'Isidore avait entrepris de réformer correspond bien, dans les traits principaux, avec la situation de l'église bretonne depuis 847, telle au moins que le Pape et les évêques francs se la représentaient. Nous sommes en droit d'en conclure que les évènements de Bretagne expliquent bien mieux l'origine des Fausses Décrétales que les querelles bien moins importantes qui se débattaient à Reims à la même époque (3).

(1) Charlemagne avait fait sans doute un effort énergique pour implanter en Bretagne la discipline et les usages de l'Église franque. Mais il me paraît certain qu'il n'avait pas réussi complètement, et que pendant la première moitié du IXe siècle, l'Église bretonne fut tiraillée entre les tendances celtiques et les tendances franques. C'est ainsi que M. de la Borderie y reconnaît, au milieu du IXe siècle, l'existence d'abbés-évêques à côté des évêques à circonscription territoriales récemment institués. *(Histoire de Bretagne*, t. II, p. 273 et *passim.)*

(2) Jaffé-Wattenbach, n° 3144.

(3) Hinschius, quoique considérant la province de Reims comme la patrie des Fausses Décrétales, a bien vu cependant qu'on ne pouvait croire les événements de Bretagne étrangers à l'origine de ce recueil (pp. CCIX et CCX). La même opinion a été développée plus complètement par Langen, dans un article de l'*Historische Zeitschrift* (t. XLVIII, (1882), pp. 477 et s.) intitulé

Digitized by Google

II.

J'espère avoir montré combien vraisemblable est l'opinion d'après laquelle l'auteur des Fausses Décrétales aurait entrepris son œuvre pour remédier aux maux que l'entreprise de Nomenoé causait à l'Église franque en général, et en particulier à la province de Tours. Il n'est pas impossible de corroborer et de préciser cette conclusion par l'examen de quelques textes originaires de cette province et contemporains des Fausses Décrétales, qui, à mon avis, contiennent incontestablement des vestiges de l'activité d'Isidore et de l'un de ses associés.

Le premier de ces textes est l'interminable bulle apocryphe, datée du 8 janvier 833, par laquelle le pape Grégoire IV est censé déclarer que, si un adversaire d'Aldric, évêque du Mans, s'avise de former une accusation contre ce prélat, Aldric aura toujours le droit de porter sa cause devant le Saint-Siège, par voie d'appel ou même directement (1). L'esprit qui inspire cette bulle est absolument conforme à l'esprit des Fausses Décrétales. Quant au texte, il résulte des études minutieuses auxquelles se sont livrés MM. Hinschius et Simson que c'est une mosaïque de fragments tirés des décrétales et des canons authentiques, qui ont précisément fourni des matériaux au faux Isidore. Il y a plus : on a pu constater que bon nombre des fragments employés par l'auteur de la bulle ont été insérés dans le tissu des apocryphes pseudo-isidoriens ; les tableaux dressés par MM. Hinschius et Simson (2) en fournissent la démonstration péremp-

Nochmals : Wer ist Pseudo-Isidor ? Enfin M. Lesne *(la Hierarchie episcopale en Gaule et en Germanie*, p. 202), quoiqu'il n'attribue pas l'œuvre d'Isidore à la province de Tours, est d'avis que « les faussaires ont eu égard à l'état des affaires de cette province ».

(1) Jaffé-Wattenbach, n° 2579. Ajoutez aux indications bibliographiques qui y sont données les suivantes. Le texte a été reproduit et minutieusement étudié par Simson, *die Entstehung der pseudo-isidorischen Fälschungen in Le Mans*, pp. 18 et s. Le même texte a été récemment inséré dans les *MGH*, *Epistolae karolini aevi*, t. V, p. 73, et dans l'édition, donnée par MM. les abbés Busson et Ledru, des *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*, t. II des *Archives historiques du Maine*, (Le Mans, 1902), pp. 318 et s. — M. Simson a complété son étude du texte dans son article de l'*Historische Zeitschrift*, (intitulé *Ueber das Vaterland der falschen Dekretalen*, t. LXVIII, (1892), pp. 193 et s.), qui est une réponse à un article publié sous le même titre par Wasserschleben, dans le même recueil, t. LXIV, pp. 234 et s.

(2) Voir ces tableaux dans Hinschius, pp. cLXXXVIII-CXCIV, et Simson, *Die Entstehung...*, pp. 18 et s. Ajoutez-y que la phrase *Praeceptis apostolicis ... impleantur* (Simson, p. 24) vient d'une lettre authentique du pape Anastase (Hinschius, p. 656) ; que le passage *Nam nulli fas est vel velle vel posse*

Digitized by Google

toire (1). Je me permets de renvoyer à ces tableaux le lecteur curieux de cette démonstration, et me borne à insister sur un point. Quand il s'agit d'exprimer une idée générale, souvent banale, le rédacteur de la fausse bulle se sert volontiers de phrases, tirées de documents authentiques, pour lesquelles il semble que le faux Isidore ait éprouvé une vive affection. En voici la preuve (2) :

1° Le falsificateur a commencé son œuvre en utilisant cette phrase, qu'il avait tirée de saint Léon (3) :

« Divinis præceptis et apostolicis saluberrime incitamur monitis ut pro omnium ecclesiarum statu impigro vigilemus affectu ».

Or, cette phrase a été employée quatre fois par l'auteur des Fausses Décrétales, qui l'a mise sur le compte des papes Soter (4), Zéphyrin (5), Fabien (6) et Jules (7).

2° Autre phrase empruntée à saint Léon (8) par le rédacteur de la même bulle : « Si quid grave intolerandumque committeret, nostra erat expectanda censura.... » La même pensée, exprimée en des mots presque identiques, se retrouve dans les Fausses Décrétales de Sixte II (9), du pape Jules (10) et du pape Vigile (11).

transgredi apostolicae Sedis praecepta est calqué sur un passage de la lettre authentique de Félix III aux évêques de Sicile (Hinschius, p. 633); que le fragment *Nec silentio... cum eo* (Simson, p. 34) est tiré du préambule de la lettre authentique d'Innocent Ier à Victoricius de Rouen (Hinschius, p. 529); qu'enfin l'expression *Sanctorum canones Spiritu Dei conditi et totius mundi reverentia consecrati* (Simson, *die Entstehung...*, p. 36) est extraite de S. Léon (Ballerini, t. I, p 687), et figure dans Benoit le Diacre, II, 96, et dans pseudo Damase (Hinschius, p. 21).

(1) Dans l'état actuel de nos connaissances, il est inutile de s'attarder à réfuter l'opinion indiquée dans une note de la récente édition des *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium* (p. 317, note 3) d'après laquelle c'est « peut-être à tort » que l'on a mis l'authenticité de la bulle de Grégoire IV. Soutenir de nos jours l'authenticité de cette bulle me paraît aussi difficile qu'il le serait de soutenir celle des Fausses Décrétales. Au surplus l'auteur de cette note semble ne connaître ni les travaux de Hinschius ni ceux de M. Simson, ni même ceux de Wasserschleben.

(2) J'emprunte cette démonstration, dans une large mesure, au mémoire publié dans le *Congrès scientifique international des catholiques* (1888), t. II, pp 409 et s.

(3) Ed. Ballerini, t. I, p. 715.

(4) Hinschius, p. 124.

(5) *Ibid.*, p. 133 (un fragment seulement).

(6) *Ibid.*, p. 156.

(7) *Ibid.*, p. 466.

(8) Ed. Ballerini, t. I, p. 686.

(9) Hinschius, p. 193.

(10) *Ibid.*, p. 474.

(11) *Ibid.*, p. 712.

Digitized by Google

3° Le rédacteur de la bulle insère cette pensée banale : « Quoniam non intervenit temeritas praesumptionis ubi est diligentia pietatis ». Elle se retrouve exactement dans pseudo-Fabien et pseudo-Silvère(1).

4° Enfin, le rédacteur de la bulle tire de saint Léon cette pensée : « Qui scit se quibusdam esse præpositum, non moleste ferat aliquem sibi esse prælatum, sed obedientiam quam exigit etiam ipse dependat (2). » Cette phrase est attribuée par le faux Isidore au pape Jules (3) et au pape Vigile (4).

On pourrait signaler d'autres analogies du même genre (5). Or ces analogies ne peuvent s'expliquer par ce fait que l'auteur de la fausse bulle aurait recueilli dans un exemplaire des compilations isidoriennes les passages dont il aurait ensuite composé la trame de son apocryphe. D'une part, M. Simson a justement fait remarquer que les textes extraits des documents authentiques anciens sont parfois plus purs et plus voisins de la source originale dans la bulle apocryphe que dans l'œuvre d'Isidore (6). D'autre part on voit mal l'auteur de la bulle apocryphe choisissant dans les textes isidoriens les phrases banales qu'affectionnait Isidore, pour les insérer dans ses propres compositions et tirant ainsi des Fausses Décrétales un recueil de lieux communs.

S'il faut écarter cette explication, il n'en est plus qu'une qui soit admissible. L'auteur de la fausse bulle travaillait dans l'atelier où se préparait la grande falsification d'Isidore; il s'est servi pour sa construction des pierres qu'on y taillait aussi bien que des pro-

(1) Hinschius, p. 160 et 709. — Cf. Simson dans *Historische Zeitschrift*, t. LXVIII, p. 196.

(2) Ballerini, I, p. 692.

(3) Hinschius, p. 461.

(4) *Ibid.*, p. 712.

(5) Simson signale aussi la phrase : Aliter enim nobis commissos regere non possumus... nisi severitate quâ possumus abscindamus (S. Léon, éd. Ballerini, t. I, p. 625), qui figure plus ou moins complètement, une fois dans Benoît le Diacre et sept fois dans les Fausses Décrétales : Bened. Lev., III, 54; Hinschius, p. 124, 160, 180, 206, 454, 526 et 709.

(6) Voyez, par exemple, le fragment signalé par Simson (*die Entstehung...*, p. 20), depuis *Sed si quis, quod absit...* jusqu'à *in plenitudinem potestatis*, et rapprochez-le de la source originale et des textes isidoriens indiqués en regard qui ont été puisés à la même source. Voyez aussi les réflexions très sagaces faites par Simson (*Historische Zeitschrift*, t. LXVIII, pp. 198-200) à propos du passage des *Actus* qui suit immédiatement la fausse bulle et est composé comme cet apocryphe. Voyez encore Simson, *die Entstehung...*, p. 55, et Hinschius, p. cxcv. Dans ce dernier passage, Hinschius émet l'opinion que la décrétale apocryphe a été publiée avant les Fausses Décrétales, ce qui implique qu'elle n'en est pas un extrait.

Digitized by Google

cédés qui y étaient usités. C'est en somme la conclusion qui, à mon sens, s'impose à qui compare attentivement la fausse bulle et les textes isidoriens.

Considérons maintenant le récit (dit *Memoriale*) du procès à la suite duquel l'évêque de Mans, Aldric, aurait obtenu en 838 la restitution de l'abbaye de S.-Calais (1). Ce récit, inséré dans la seconde partie des *Gesta Aldrici*, contient un assez long passage où sont reproduits des textes des décrétales qui auraient été invoquées par Aldric contre son adversaire (2). Or ces textes sont faits de fragments des décrétales authentiques contenues dans la compilation d'Isidore. Chose plus remarquable, dans la composition de trois d'entre eux figure une phrase qui n'appartient pas au Pape sous le nom duquel l'ensemble du fragment est placé (3). Ainsi, l'auteur du *Memoriale* confectionnait des textes composites et leur donnait des attributions erronées, au moins pour partie; en petit il employait les procédés chers à Isidore.

Or plusieurs des fragments qu'il a découpés pour les faire entrer dans ses compositions expriment des généralités banales. Cette fois encore, il n'est pas peu surprenant de remarquer que ces propositions banales sont de celles pour lesquelles le faux Isidore éprouvait une prédilection avérée. Les constatations suivantes en fourniront la preuve :

1° L'auteur du *Memoriale* a cousu, assez maladroitement, à un passage du pape Boniface cette phrase exprimant une idée peu originale, qui provient de saint Léon :

(1) Cette restitution paraît avoir eu lieu en 838 (Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 112). Elle est constatée par un diplôme de Louis le Pieux, du 7 septembre 838, qui, s'il a paru apocryphe à M. de Sickel, semble authentique à Julien Havet (*Questions mérovingiennes*, p. 301 ; cf. *Gesta Aldrici*, p. 112). — En tout cas ce diplôme vise des documents, insérés dans les *Actus*, qui, de l'avis général, sont apocryphes, ainsi les actes de Karileffus (*Actus*, p. 64), et le diplôme de Charlemagne du 17 mars 800 (*Actus*, p. 288), faux d'après Havet aussi bien que d'après MM. Mühlbacher et de Sickel (*Questions mérovingiennes*, p. 300).

(2) Édit. Charles et Froger, p. 130 ; voir p. 137.

(3) Le texte *Cavendum*, appartenant au pape Boniface et placé sous son nom, s'achève par une phrase de saint Léon. Le texte *Veritas saepius*, placé sous le nom du pape Innocent Ier, parce que le début appartient à ce pontife, se termine par un fragment tiré d'une lettre du pape saint Célestin. Le fragment *Non curet*, placé sous le nom de saint Célestin, s'achève par une phrase tirée d'une lettre du pape Boniface (cf. *La question des Fausses Décrétales*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XI, (1887), p. 81). On trouvera dans cet article un tableau indiquant la composition des textes canoniques du *Memoriale*.

Digitized by Google

« Quae male pullullasse noscuntur, radicitus evellantur, et messem dominicam zizania nulla corrumpant (1). »

Or, cette phrase banale reparaît à cinq reprises dans les compilations du faux Isidore; elle est successivement imputée deux fois à Damase dans la fausse décrétale contre les chorévêques (la seconde fois avec quelques variantes) (2), et une fois à Jean III (3); en outre, elle forme le paragraphe 52 du livre III de Benoît le Diacre; enfin, on en peut reconnaître un fragment dans la fausse décrétale d'Éleuthère (4).

2° L'auteur du *Memoriale* a forgé, en l'attribuant au pape Célestin, une décrétale au début de laquelle il a placé deux idées générales empruntées à la célèbre lettre de ce pontife aux évêques de Gaule (5). La première est exprimée en ces termes; « Occurreret veritas, si falsitas displiceret » : la seconde est ainsi formulée : « Merito causa nos respicit si silentio foveamus errorem. » Rien de plus banal que ces pensées ainsi détachées : qui hait le mensonge parvient à donner la vérité; qui ne dénonce pas l'erreur s'en rend complice.

Or, la première phrase se retrouve quatre fois dans les Fausses Décrétales : elle figure dans une fausse décrétale du pape Jules (6), dans celle de Damase sur les chorévêques (7), dans celle de Jean III (8) et dans la première des décrétales faussement attribuées à Pélage II (9). La seconde de ces phrases a été employée six fois au moins dans les Fausses Décrétales (10) : elle a été imputée à Sixte II (11), à Jules (12), à saint Athanase (dans la lettre apocryphe adressée à Felix II) (13), à Damase (décrétale contre les chorévêques (14), à Jean III (15), et à Pelage II (16).

(1) Ed. Ballerini, t. I, p. 615.
(2) Hinschius, *Decretales Pseudo-Isidorianae*, pp. 513-515.
(3) *Ibid.*, p. 718 (avec une variante).
(4) *Ibid.*, p. 127. Cf. Anastase, p. 525.
(5) *Hispana*, XXXIV, 1.
(6) Hinschius, p. 465.
(7) *Ibid.*, p. 515.
(8) *Ibid.*, p. 725.
(9) *Ibid.*, p. 718.
(10) En général avec cette variante : « Si silentio faveamus errori ».
(11) Hinschius, p. 193.
(12) *Ibid.*, p. 474.
(13) *Ibid.*, p. 483.
(14) *Ibid.*, p. 515.
(15) *Ibid.*, p. 718.
(16) *Ibid.*, p. 725, sous cette forme : « Merito causa nos respicit si talibus favere coeperimus ».

Digitized by Google

3° Il est permis de citer encore la sentence : « Veritas saepius exagitata magis splendescit in luce », empruntée par le *Memoriale* à la lettre de saint Innocent Ier aux évêques de Macédoine et reproduite aussi à deux reprises par le faux Isidore sous le nom de Damase (1) et de Jean III (2).

Ainsi les textes canoniques du *Memoriale*, quoique très brefs (à eux seuls, ils n'occupent pas vingt-cinq lignes de l'édition de MM. Charles et Froger) contiennent quatre phrases banales, si chères à l'auteur des compilations isidoriennes qu'il a employé *cinq* fois le premier, *quatre* fois le second, *six* fois le troisième et *deux* fois le quatrième (3). Je crois être en droit d'en tirer la même conclusion que j'ai indiquée plus haut à propos de la fausse bulle. Le *Memoriale*, ou tout au moins cette portion du *Memoriale*, est l'œuvre du faux Isidore ou d'un ouvrier de son atelier.

Étant admis que nos deux textes, la fausse bulle et le *Memoriale*, portent la marque de l'atelier isidorien, demandons-nous ce que l'on peut savoir de leur pays et la date à laquelle ils furent redigés.

Le *Memoriale* est le récit d'un procès qui n'avait d'intérêt que pour les clercs du Mans ; d'ailleurs il a été conservé dans la portion complémentaire (4) d'un écrit manceau, les *Gesta Aldrici*. Incontestablement le *Memoriale* et les textes canoniques qui y sont insérés proviennent du Mans. Quant à la fausse bulle, je sais bien que l'auteur des *Actus*, avant d'en donner le texte, dit qu'elle pourra servir, à titre d'exemple, à assurer la protection d'évêques autres qu'Aldric. Mais il suffit de la lire pour constater que le but principal que s'est proposé l'auteur était de défendre Aldric, évêque du Mans, contre les attaques de ses persécuteurs. D'ailleurs elle nous a été conservée par une collection mancelle. Il serait absolument arbitaire de lui attribuer une autre patrie que le Mans.

Donc nous sommes fondés à conclure que nos deux textes sont manceaux.

Efforçons-nous maintenant de préciser la date de ces deux textes. Le *Memoriale* est certainement un apocryphe pour les érudits qui,

(1) Fausse décrétale sur les chorévêques, p. 515.

(2) Hinschius, p. 718.

(3) En cette matière, je reproduis ici des observations qui me paraissent importantes et que j'avais présentées, en 1888, dans le mémoire lu dans le premier Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris.

(4) Je dis la portion complémentaire ; car j'estime que la portion primitive, déjà rédigée en 840, s'arrête au bas de la page 122 de l'édition Charles et Froger, ou peut-être si l'on veut, à la page 127 (Havet, *op. cit.*, pp. 279 et s.).

Digitized by Google

comme MM. de Sickel et Mühlbacher, considèrent comme forgés par les clercs du Mans tous les documents relatifs à la restitution qui aurait été faite en 838 de l'abbaye de S. Calais à l'église du Mans en vertu d'une sentence de Louis le Pieux; évidemment ils ne peuvent hésiter à attribuer au *Memoriale* une date postérieure à la date de 838 qui lui a été donnée par son rédacteur (1). Quant aux critiques qui, à l'exemple de Julien Havet, tiendraient pour authentique tout au moins la sentence prononcée par Louis le Pieux le 7 septembre 838 (2), il en est qui certainement n'attribueront pas au *Memoriale* le même degré de sincérité. En effet, ils ne pourront se dissimuler un fait qui résulte de l'examen des actes relatifs au procès de 838 contenus dans le noyau primitif des *Gesta Aldrici* et dans les additions qu'il a reçues. Peut-être le dossier de ce procès a-t-il été formé autour d'un acte authentique, la sentence du 7 septembre; mais, en ce cas il parait certain que des partisans zélés de l'église du Mans se sont permis, pour le corser, de l'augmenter après coup, d'ailleurs d'une manière assez maladroite, car il trouve ainsi formé de pièces qui s'adaptent assez mal les unes aux autres (3). Or

(1) M. Mühlbacher croit à l'existence d'un groupe de faux datés de 838 et relatifs à la restitution de S Calais. En font partie selon lui le *Memoriale*, et aussi d'autres actes, notamment la *Notitia* du 6 septembre 838 (*Gesta Aldrici*, p. 15 Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 2e édit. 1899, t. 1, sous les nos 976 et 980).

(2) Cette sentence, déjà mentionnée ci-dessus, page 776, note 1), se trouve dans les *Gesta*, p 112 et s. Cf. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 30. M. Mühlbacher (*op. cit.*, no 982) estime que Julien Havet a tenté en vain le sauvetage de ce diplôme. Je ne crois pas utile de prendre parti ici sur cette question, car l'authenticité du *Memoriale* ne serait nullement la conséquence de l'authenticité de la sentence. Tout au contraire, on pourrait se demander l'utilité de deux sentences ayant le même objet et émanant de la même autorite, l'une du 30 avril, mentionnée dans le *Memoriale*, et l'autre du 7 septembre, qui résulte du diplôme.

(3) Voyez dans les *Gesta Aldrici* la sentence précitée du 7 septembre 838 p 112) portant restitution de l'abbaye de S. Calais à Aldric; le *Memoriale* (p. 130 et s.) contenant le récit d'un proces qui aurait abouti à une sentence identique rendue le 30 avril et transcrite le 1er mai 838; la *notitia* du 6 septembre 838, portant la date invraisemblable d'Aix-la-Chapelle (p. 150-155), où est encore racontée la restitution obtenue par Aldric; la charte d'immunité accordée à Aldric le 7 septembre 838 à propos de l'abbaye de S. Calais (p. 117); le récit de débats judiciaires intervenus a Aix en 838 pour arriver a la restitution de S. Calais (p. 155 et s.). Cela fait cinq documents tendant tous au même but et resserrés dans l'espace de cinq mois. Cette accumulation de documents semble à elle seule bien suspecte. Si la décision du 30 avril 838, mentionnée à la fin du *Memoriale* avait joui d'une irréfragable autorité, à quoi bon les suivantes ?

Digitized by Google

remarquez que le *Memoriale* lui-même témoigne qu'il a été rédigé à une époque où l'abbé Sigemond avait été expulsé du monastère de S. Calais par les partisans de l'Église du Mans (1); cette époque ne saurait être antérieure à la fin de l'année 841 (2). — Remarquez en outre qu'en ce qui touche les dates de trois citations qu'il dit avoir été adressées en 838 à l'abbé de S. Calais, le *Memoriale* contient des indications tout a fait en désaccord avec la date de la sentence qu'il rapporte (3); c'est dire que, s'il se réfère à une procédure authentique, les souvenirs du rédacteur ne sont plus très précis.

C'en est assez pour nous permettre de conclure que le *Memoriale* date au plus tôt de 842, et probablement d'une année ultérieure. Toutefois cette date, à mon avis, doit être placée avant la mort d'Aldric, c'est-à-dire avant le commencement de 857. A la vérité, les éditeurs des *Gesta Aldrici*, MM. Charles et Froger, ont, dans leur introduction, émis l'opinion que le *Memoriale* a été rédigé après la mort d'Aldric (4). Ils se fondent sur ce fait qu'on lit au cours du *Memoriale* une phrase ainsi conçue : tunc dominus imperator reddidit Aldrico... monasterium Anisolae... ad jus Cenomannicae matris ecclesiae, cui praefatus episcopus *praeerat*. Ce mot *praeerat* leur semble indiquer qu'Aldric n'occupait plus le siège du Mans au moment de la rédaction de l'écrit, par conséquent qu'il était déjà mort. C'est, à mon

(1) On y lit au début que le litige active contre Aldric *et Sigemundum abbatem qui illud (monasterium)* TUNC *tenebat* (p. 131).

(2) Sans doute, si la sentence du 7 septembre 838 est authentique, Sigemond dut quitter l'abbaye à cette époque, pour n'y rentrer qu'après la mort de Louis-le-Débonnaire (survenue en juin 840; *Gesta*, p. 158-159). Mais le *Memoriale* ne date vraisemblablement pas de cette période, puisqu'il est compris dans une portion des *Gesta* postérieure ou noyau primitif, composé en 840 (voir ce qui a été dit ci-dessus, VIIe année, p. 303 : et aussi p. 778). — Le *Memoriale* est donc vraisemblablement postérieur à la seconde expulsion de Sigemond, qui eut lieu lorsque l'abbaye fut rendue à Aldric après la bataille de Fontanet, livrée en 841 (*Gesta*, p. 160).

(3) La première citation (*Gesta*, p. 133) est donnée pour le carême de 838. Sigemond ne comparait pas : l'empereur per suam epistolam eum vocavit ut post Pascha veniret. (Pâques tombait le 14 avril.) Sigemond ne comparait pas davantage. Il est convoqué une troisième fois après le second défaut : Qui et hoc renuens jam tertio vocatus, minime venit; cette troisième citation nous reporterait au moins un mois de mai. Or, après la date de troisième citation, on attend encore Sigemond pendant quinze jours : Imperator expectavit adhuc post tertium condictum placitum quindecim dies ut veniret (p. 134). C'est alors seulement que, d'après le *Memoriale*, il ouvre l'instruction du procès malgré le défaut d'Aldric. Et cependant la sentence est rendue le 30 avril (p. 143). Qui ne voit que ce récit est évidemment erroné, dans les détails, sinon dans le fond?

(4) Page XVIII, note 6.

Digitized by Google

sens, exagérer la portée de cet imparfait, qui répond d'ailleurs à la structure de la phrase. Au surplus, Julien Havet a fait une observation qui détruit l'argument de MM. Charles et Froger. A la fin d'un document, faisant partie du même dossier, qui suit le *Memoriale* dans les *Gesta Aldrici*, on lit : « Et sic falsitas subditur veritati, atque injuste alienata juste restituuntur, quae et actenus a praefato episcopo (Aldric) legibus possidentur et canonice atque regulariter gubernantur » (1). Ainsi Aldric est encore en possesion du monastère de S. Calais ; donc il n'est pas mort. Par conséquent le *Memoriale*, (nous le savons d'autre part) date au plus tôt de 842, date au plus tard de 856. Il appartient donc à une période dont le centre est l'année 849. On sait d'ailleurs qu'au cours de cette période, les clercs du Mans se trouvèrent plusieurs fois en conflit avec les moines de S. Calais, ce qui explique qu'ils aient senti le besoin soit de fabriquer les actes du procès de 838, soit tout au moins d'en grossir le dossier pour mieux accabler leurs adversaires (2).

Reste la fausse bulle de Grégoire IV. J'estime qu'elle fut composée en vue de protéger Aldric (3) ; je crois donc qu'elle a été rédigée avant sa mort, par conséquent avant les premiers mois de 857. Or, remarquez qu'il s'agit, pour le rédacteur de cet acte, de conjurer un péril qui menaçait Aldric. Quel fut ce péril ? La vie d'Aldric est assez imparfaitement connue ; cependant les informations que nous possédons nous donnent le choix entre deux hypothèses. Aldric fut chassé de son siège immédiatement après la mort de Louis-le-Débonnaire, en 840, par les *tyranni* adversaires de Charles-le-Chauve (4) ; à cette occasion le diocèse du Mans fut ravagé et le temporel de l'Église réduit à rien. Est-ce alors que fut écrite la fausse bulle ? Il est difficile de le croire, car elle est un produit de l'époque pseudo-isidorienne, qui est bien postérieure à 840. Mais plus tard, de 845 à 850, le diocèse du Mans fut insulté et ravagé à plusieurs reprises par les soldats bretons. La plus grave de ces incursions eut lieu en 850, époque à laquelle Noménoé occupa le Mans (5). On comprend

(1) P. 160. — Cf. J. Havet, *op. cit.*, p. 328. note 4. Je n'invoque pas à l'appui de mon opinion l'autre passage cité par Havet (*Gesta*, p. 122), n'étant pas bien sur que ce passage et le *Memoriale* appartiennent à la même portion des *Gesta*.

(2) Cf. J. Havet, *op. cit.*, p. 112. En 855, l'abbé de S. Calais, Rainaud se plaignait au concile de Bonneuil d'être d'avoir été dans sa possession. Les clercs du Mans n'etaient donc pas inactifs à cette époque.

(3) Voir *ci-dessus*, p. 778.

(4) *Gesta Aldrici*, p. 163 et s.

(5) R. Merlet, *Guerre d'indépendance de la Bretagne* dans la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, 1891, pp. 10-11. — de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, p. 61.

Digitized by Google

l'angoisse où se trouva l'évêque, partisan dévoué du roi franc, membre considérable de l'Église franque, et suffragant important du métropolitain de Tours. Il dut s'imaginer que le conquérant se proposait de le traiter comme les évêques de Bretagne qui lui avaient déplu, c'est-à-dire de l'accuser et de le déposer. Or, on savait alors au Mans, par l'œuvre connue sous le nom de *Gesta Aldrici*, qu'Aldric avait été fort apprécié du pape Grégoire IV (1). L'idée se présenta sans doute naturellement à un partisan d'Aldric d'imaginer la fausse bulle et de la placer sous le nom de Grégoire IV.

Je n'ignore pas qu'on peut opposer une objection à cette manière de voir. Comment, dira-t-on, la fausse bulle aurait-elle été composée au Mans, par un partisan d'Aldric, du vivant de ce prélat, alors qu'elle admet, notamment en un passage, que tous les torts n'étaient pas du côté des adversaires d'Aldric? Nous y lisons, en effet, cette phrase : *Si quo pacto conversationes non habet amabiles, habendus tamen pro reverentia S. Petri ... dilectus* (2). Un partisan d'Aldric aurait-il osé l'écrire au Mans du vivant de ce prélat? — A cela on peut répondre d'abord que le faussaire n'a d'autre but que de réserver au pape la connaissance définitive des accusations portées contre Aldric; il eut été très maladroit de sa part de faire apparaître le Pontife Suprême comme prévenu à tel point en faveur d'Aldric qu'il ne pouvait supposer que ces accusations eussent un fondement. Le faussaire se montrait bien plus habile en laissant à Grégoire IV les apparences de l'impartialité et en se présentant seulement comme le défenseur du principe d'après lequel le Saint-Siège est compétent dans les causes des évêques. Puis, cette phrase n'a pas été inventée par lui : elle est tirée, presque textuellement, d'une lettre du pape Innocent Ier, conservée dans l'*Hispana* et dans les Fausses Décrétales (3). La raison invoquée n'est donc pas suffisante pour nous amener à rejeter après la mort d'Aldric la composition de ce document fait pour le protéger, lui, personnellement. Que d'ailleurs le faussaire ait voulu intéresser à la cause d'Aldric tous les évêques et leur rappeler que ce qui peut servir ou nuire à l'un sert et nuit aux autres (4), cela n'a rien que de très naturel et de très conforme au

(1) Cf. *Gesta*, pp. 125 et s.

(2) *Actus*, p. 324.

(3) Si quo pacto conversationes amabiles non habet, habendus est ut minus pro tempore dilectus (Innocent Ier à Rufus, etc. : Hinschius, p. 551). L'analogie a été mise en évidence par M. Simson, *op. cit.*, pp. 36 et 55.

(4) Cette pensée explique le passage suivant : Nec alicui fratri haec gravia aut inutilia videri debent, quoniam, sicut praedicto fratri sancti Petri et nostrae sanctae Sedis auctoritate succurrimus, ita omnibus quibus necesse

Digitized by Google

but poursuivi. Il travaille d'abord pour Aldric, et ensuite pour ceux de ses collègues qui seraient persécutés comme lui.

En résumé, les deux textes sur lesquels j'ai appelé l'attention du lecteur ont été rédigés en faveur de l'église du Mans, entre 842 et 856 ; la fausse bulle peut être rattachée aux évènements qui se déroulent vers l'année 850.

Ainsi, deux faits ont été mis en évidence. La compilation isidorienne, rédigée entre 847 et 852, s'adapte à l'histoire et aux besoins de la province ecclésiastique de Tours mieux qu'à ceux d'aucune autre province. D'autre part, entre 846 et 856, probablement vers 850, un associé d'Isidore, ou peut-être Isidore lui-même, s'employait à confectionner, dans la région mancelle et pour l'église du Mans, des apocryphes qui présentent une analogie surprenante avec les Fausses Décrétales. Il est logique d'en conclure que les deux faits s'expliquent l'un par l'autre ; qu'Isidore appartenait à la province de Tours, vraisemblablement au diocèse de Mans (1), au sort duquel lui-même ou l'un de ses associés s'est intéressé, et qu'il a été provoqué à composer sa grande œuvre par le spectacle des calamités morales et matérielles qu'infligeait à la province de Tours la rébellion des Bretons.

S'il en est ainsi, il ne faut pas s'étonner de ce que l'une des compilations isidoriennes, celle de Benoît le Diacre, ait accueilli un texte, peut-être apocryphe, qui concerne les intérêts de l'église du Mans (2). Sans doute le faux Benoît a exclu systématiquement de

fuerit et debemus subvenire et impigré volumus. Et sicut quisquam sibi subveniri cupit, ita alium adjuvare debet. Cette idée que les évêques doivent se prêter un mutuel appui est d'ailleurs un thème familier au faux Isidore.

(1) C'est le lieu de rappeler ici que le diocèse du Mans avait été très maltraité par les Bretons. En 866, le concile de Soissons, après avoir signalé les violences commises par les Bretons dans le diocèse de Tours, dit encore qu'ils en font autant dans les diocèses d'Angers et du Mans. Pendant toute cette période, le Maine avait souffert des incursions bretonnes (Mansi, t. XV, col. 733).

(2) Le fait que les Fausses Décrétales ont été citées par Hincmar à la fin de l'année 852 n'infirme pas l'origine Mancelle de cette compilation ; il démontre seulement que de très bonne heure les textes isidoriens ou quelques-uns d'entre sont arrivés à la connaissance d'Hincmar. Cela n'a rien d'étonnant. Hincmar était curieux des textes et des œuvres canoniques ; d'ailleurs les relations entre les églises d'un même royaume franc étaient assez fréquentes. Au surplus on s'est servi au Mans des Fausses Décrétales entre 850 et 856, peut-être à une époque très rapprochée de 850, pour la rédaction des *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium* : cet emploi est probablement aussi ancien que la citation faite par Hincmar.

Digitized by Google

son plan les textes d'intérêt local ; nous savons maintenant pourquoi il a fait exception à cette règle en faveur du Mans. Il ne faut pas non plus nous étonner des nombreuses analogies que M. Simson a constatées entre les compilations isidoriennes et les recueil manceaux au triple point de vue des sources, de la composition et de la forme (1). Cela s'explique fort bien par ce fait qu'Isidore ou l'un de ses associés s'intéressait à l'église du Mans et travaillait pour elle. M. Simson est allé plus loin et a émis l'opinion que Benoît le Diacre, Isidore et l'auteur des recueils historiques du Mans, sont une seule et même personne, le diacre Léodald du Mans (2). Je n'oserais le suivre jusqu'à ce point.

Que le lecteur veuille bien me permettre de résumer en quelques traits les conclusions que je me suis efforcé de démontrer dans la partie de ces études qui concerne l'origine des Fausses Décrétales :

1° Les Fausses Décrétales conviennent à la situation de la province de Tours, entre 846 et 852, mieux qu'à la situation d'aucune autre province ;

2° A l'époque de la rédaction des Fausses Décrétales, Isidore ou un de ses associés rédige, dans la région Mancelle, des apocryphes destinés à servir les intérêts de l'église du Mans ; ces apocryphes portent la marque de l'atelier isidorien.

Donc, c'est dans la province de Tours, au Mans ou aux environs du Mans, qu'il faut placer l'auteur ou les auteurs des Fausses Décrétales, puisque c'est là seulement qu'à la même époque nous retrouvons des traces de leur activité (3). *(A suivre.)*

Grenoble.

PAUL FOURNIER.
Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Grenoble.

(1) Il s'agit du chap. 303 du livre I de Benoît le Diacre, texte qui se présente commun capitulaire où Charlemagne règle les obligations des tenanciers non libres de l'Église ou du fisc *in pago Cennomanico*. Sur les raisons que l'on peut avoir de douter de l'authenticité de ce texte et sur les conclusions qu'en tout cas il est permis d'en tirer, voir Simson, *die Enstehung der pseudo-isidorischen Fälschungen in Le Mans*, p. 124 et s.

(2) Ces analogies sont exposées par le menu dans l'ouvrage de M. Simson qui vient d'être cité. Toutes ne sont pas également probantes ; mais quelques-unes sont très frappantes. Je les ai résumées dans l'article, déjà cité, de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XI, p. 83 et s.

(3) *Op. cit.* p. 133.

Digitized by Google

ANANIA MOGATZI

Episode de la lutte religieuse en Arménie
943 - 965

Les événements dont j'entreprends le récit, doivent être peu connus ; car, parmi les anciens historiens édités, Stépannos Orbélian (1) et Kiragos de Gantzag (2) sont seuls à en faire mention. Le second, qui vivait au XIIIe siècle, ne leur consacre même qu'un court paragraphe. Quant à Stépannos, il en traite longuement et se trouve être à peu près l'unique source que l'on puisse consulter.

Il convient de remarquer que cet auteur, assez obscur, vécut plus de deux siècles après l'époque où se place cette épisode, et que jusqu'à présent aucune étude n'a été faite sur les sources dont il s'est servi. Il faut considérer en outre que les historiens arméniens ne semblent pas avoir jamais traité l'histoire avec le calme d'une étude purement objective. Leur but est manifestement apologétique, et sous leur plume le récit historique se transforme en traité de controverse. Une lecture attentive de son ouvrage prouve bien vite que Stépannos Orbélian n'a pas échappé à cette tendance. Il paraît donc indispensable de connaître ses sentiments religieux afin de pouvoir se rendre compte de ce que ses affirmations et appréciations peuvent devoir à ses sympathies et à ses antipathies.

Stépannos Orbélian, mort en 1304, était évêque de Tathev (3) ; n'ayant pas réussi, en 1287, à se faire élire Catholicos (4) des Armé-

(1) *Histoire de la Siounie*. Traduction de M. Brosset. Saint-Pétersbourg, 1864.

(2) *Histoire de l'Arménie*. Traduction de M. Brosset. Saint-Pétersbourg, 1870.

(3) Cette ville, métropole religieuse de la Siounie, devait son nom, qu'on trouve aussi écrit Stâthev, à saint Eustathéos l'un des 72 disciples et le compagnon d'apostolat de saint Thaddée, dont les reliques y avaient été transportées. (J. Saint Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. I, p. 147 et t. II, p. 4. Paris, 1818-19.

(4) Le titre de « Catholicos » était porté par des prélats qui avaient l'autorité de Patriarches, sans résider dans une ville patriarcale. Ils n'étaient dans l'origine que des délégués, chargés de l'*universalité* des affaires religieuses dans les contrées que, pour une raison ou pour une autre, les patriarches ne pouvaient pas commodément administrer par eux-mêmes.

Digitized by Google

niens, il retourna à son évêché, se mit en opposition ouverte avec celui qui lui avait été préféré, et écrivit ou retoucha (1) son histoire. Il semble y poursuivre un double but: exalter la dignité et l'autorité de son siège, puis attaquer la doctrine de Chalcédoine et ceux qui la professent.

Pour me guider dans la difficile critique qu'il faut faire des renseignements fournis par Stépannos Orbélian, j'ai demandé aux auteurs arméniens tous ce qu'ils donnent sur Anania Mogatzi et ses contemporains célèbres. Pour cela j'ai compulsé Matthieu d'Edesse (2), Samuel d'Ani (3), Méchitar d'Aïrivank (4), Vartan Vartabet (5). Il n'est pas question de notre Anania dans la chronique de Michel le Syrien, traduite sur une version arménienne par Victor Langlois. Je ne sais si l'édition qu'en publie à Paris M. Chabot modifiera nos connaissances sur ce point : dans tous les cas elle n'est pas encore parvenue à l'époque qui m'occupe.

Parmi les travaux modernes que j'ai consultés avec fruit, je dois citer Cl. Galanus (6) et tout spécialement M. Tchamitchian (7), Méchitariste de la Congrégation de Venise. Cet écrivain, à qui la notice que lui a consacrée Ambroise Calfa (alias : Nar bey de Lusignan) (8) attribue de longs et pénibles travaux apostoliques, publia à 41 ans une volumineuse grammaire arménienne et, six ans après, son histoire en trois gros volumes in-8° de près de 1000 pages chacun. Son œuvre qui laisse à désirer, mais qui a été traduite en anglais, est la source où ont puisé plusieurs des écrivains récents que j'ai consultés et que je citerai en leur lieu. Je terminerai cette énumération par le nom de J. Saint Martin (9) dont j'ai utilement consulté les travaux.

(1) En admettant cette hypothèse on peut, sans y supposer d'interpolations, se rendre compte de certaines contradictions qui se rencontrent dans cet ouvrage.

(2) *Chronique de Mathieu d'Édesse*. Traduction d'Ed. Dulaurier. Paris, 1858.

(3) *Tables Chronologiques de Samuel d'Ani*. Traduction de M. Brosset. *(Collection d'historiens Arméniens*, t. II). Saint-Pétersbourg, 1876.

(4) *Histoire Chronologique de Mekhitar d'Aïrivank*, xiiie siècle. Traduction de M. Brosset, dans les *Mémoires de l'Académie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 7e série, t. XIII, (1869), n° 5.

(5) *Géographie*, dans J. Saint Martin, t. II, pp. 407 et suiv.

(6) *Conciliationis Ecclesiae Armenae cum Romana*, prima pars historialis. Rome, 1650.

(7) *Histoire des Arméniens* (en Arménien) 3 volumes. Venise, 1784-1786.

(8) Dans le *Dictionnaire général de Biographie, d'Histoire et de Géographie*, par Dezobry et Bachelet. Paris, 1880.

(9) *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*. Paris, 1818-19.

Digitized by Google

C'est à l'aide de ces divers ouvrages que je voudrais faire connaître Anania Mogatzi, catholicos d'Arménie au milieu du xe siècle. L'importance de cette étude n'est pas dans le rôle politique que ce personnage a joué ; elle est tout entière dans ce fait qu'à cette époque existait en Arménie et en Albanie un parti chalcédonien (catholique) que le catholicos Anania a combattu avec vigueur mais sans succès. Aujourd'hui qu'on se met à étudier d'une manière critique les luttes religieuses de l'Arménie (1), un article sur les difficultés intestines provoquées par l'opposition au sein de l'Eglise arménienne ne manquera pas d'actualité : ce sera, je l'espère. une contribution utile aux solutions qu'apporteront, certaines et définitives, les textes et les études de l'avenir.

Dans cette étude suivant pas à pas mon héros, j'étudierai successivement :

1° La situation de l'Arménie lors de son élévation à la dignité de catholicos ;

2° Son élection et ses premiers démêlés avec Jagob, évêque de Tathev ;

3° Les nouvelles luttes entre Anania, Jagob de Tathev et Kosrov, évêque d'Antzévatsik ;

4° Les luttes du catholicos d'Arménie contre les Albanais ;

5° Ses nouveaux démêlés en Siounie avec l'évêque Jagob de Tathev;

6° Le second voyage d'Anania en Albanie ;

7° Les dernières années du catholicat d'Anania.

J'espère ainsi faire connaître le catholicos Anania Mogatzi et ce qui rend son catholicat intéressant, la lutte religieuse entre Chalcédoniens (catholiques) et Monophysites.

I.

Au milieu du xe siècle, époque où se passèrent les événements que nous allons rapporter, le territoire arménien était fort amoindri. Toute la contrée, située entre l'Euphrate et le lac de Van (qu'on considère comme formant la partie occidentale de l'Arménie), était possédée soit par les Musulmans, soit par des princes grecs ou arméniens d'origine, dont chacun cherchait à s'accommoder de son mieux avec ses voisins immédiats, sans plus se soucier de la suze-

(1) Je citerai à titre d'exemple : A. Ter Mikélian, *Die Armenische Kirche in ihren Beziehungen zu der Byzantinischen*. Leipzig, 1892 et E. Ter Minassiantz, *Die Armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den Syrischen Kirchen*. (Texte und Untersuchungen, X, fasc. 4.) Leipzig, 1904.

Digitized by Google

raineté des rois que de celle des empereurs ou des califes. Les musulmans s'étaient emparés même d'Erzeroum, sur les Grecs, dont le gouverneur s'établit à Baïbourt jusqu'à ce qu'en 949, il réussit à reprendre l'ancienne capitale.

Les Ardzerounis, rois de Vaspouragan, royaume relativement considérable situé au Sud et à l'Est du lac de Van, résidaient dans la ville de ce nom. Kars, ville du Vanant, servait de résidence aux Pacradounis, dont les états sujets à de perpétuelles révolutions intérieures, étaient bien plus que ceux du Vaspouragan sous la tutelle des Musulmans, qui les occupaient en partie. On pourrait même se demander ce qu'il en restait à la mort d'Abas, en 952. Mathieu d'Edesse, nº 5, p. 3, dit positivement qu'en 961, Achod, son successeur, « ne s'était pas encore assis sur le trône d'Arménie » : et un peu plus loin (nº 6), qu'au sacre d'Achod « toute la nation fut dans la joie en contemplant la restauration (1) de cette antique monarchie. Le prince des Aghovans ou Albanais était un véritable roi et le prélat qui administrait l'Église de ce peuple, portait tout comme celui de l'Arménie et de la Géorgie, le titre de Catholicos. Il en exerçait toutes les fonctions et en possédait toutes les prérogatives. Le pays de Siounie au N.-E. avait des princes indépendants : il en était de même pour le pays de Mog.

C'est dans cette principauté qu'à l'aurore du xe siècle, naquit Anania. C'est ce qu'affirme Vartan Vartabet (*Géographie*, éditée et traduite par J. Saint-Martin; *l. c.*, p. 429), auteur de la fin du xiiie siècle. C'est ce qu'indique aussi son surnom de Mogatzi. Le pays, situé dans les montagnes au Sud du lac de Van, formait encore au xiiie siècle une principauté particulière, qui comprenait la haute vallée où coule la branche orientale du Tigre avant de passer à Séert. Au centre de la vallée, qui s'étend de l'Est à l'Ouest entre deux chaînes de montagnes, est bâtie la petite ville de Moks, qui a conservé l'ancien nom de la contrée.

(1) La plupart des auteurs arméniens écrivent, comme si Abas avait transmis la couronne à son fils le plus tranquillement du monde. Pour eux, Etchmiadzin est le cœur et la tête de leur patrie, son centre, et il ne saurait y avoir de royaume arménien en dehors de celui où se trouve le fameux monastère. Cette idée, à laquelle ils semblent tout sacrifier, se manifeste déjà dans le premier livre de l'histoire attribuée à Moise de Chorène, *Histoire d'Arménie*. Texte arménien et traduction française par P. E. Le Vaillant de Florival. 2 vol. Venise, 1841. — La même : Traduction de Victor Langlois dans la *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, publiée par le même auteur. 2 vol., Paris, 1867 et 1869.

Digitized by Google

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'un caza (1) de l'empire ottoman.

Le Nestorianisme, hérésie qui s'était tout d'abord développée en Syrie, envahit, au ve siècle, les cantons de la Mésopotamie voisins du pays de Mog. La réaction contre cette erreur produisit très vite celle d'Eutychès qui se propagea tout naturellement parmi les adversaires de la précédente. Par antagonisme pour les Syriens-Nestoriens, les Arméniens étaient pour ainsi dire prédisposés à embrasser le monophysisme (2) et cela avec d'autant plus de tenacité qu'ils se trouvaient en contact plus immédiat avec les partisans de Nestorius. Plus tard Jacques Zanzale avait encore par ses prédications accru l'antagonisme des deux partis ; aussi l'enfant qui devait être un jour Anania Mogatzi, dut-il sucer avec le lait l'antipathie pour les Nestoriens et pour le concile de Chalcédoine : concile que les monophysites ont toujours affecté de représenter à leurs adeptes comme entaché de Nestorianisme.

Les écrivains ne disent rien de l'enfance d'Anania, rien non plus qui puisse renseigner sur les circonstances qui l'amenèrent à embrasser la vie religieuse et à faire partie du fameux monastère du Mont Varag (3). Ils nous apprennent, seulement qu'il en était le supérieur, lorsque le catholicos d'Arménie, Elisée le Rechdounien mourut à Aghthamar (4), en 943.

(1) Le Caza, qui est une subdivision de la province, est administré par un Kaimakam (lieutenant). Il l'était autre fois par un cadi (juge) : c'est de là que le nom de Caza lui est resté. Quelques personnes commencent à lui substituer le nom de Kaimakamlek.

(2) Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point les Arméniens ont adopté cette erreur. Ils s'en sont toujours défendus, et il semble bien qu'on en viendrait vite a s'entendre avec eux, s'ils voulaient de bonne foi se mettre d'accord avec nous sur les termes. Mais comment l'espérer lorsque, pour le grand nombre nombre d'entre eux, l'idéal suprême paraît être de faire *en tout* bande à part. Dans cette question spéciale, par exemple, des deux natures en Jésus-Christ, s'ils ne veulent pas parler comme les Eutychéens, ils prétendent bien aussi ne pas le faire comme les Catholiques, qu'ils accusent de Nestorianisme.

(3) Ce monastère, situé à 6 milles à l'Est de Van, portait le nom de la montagne sur laquelle il était bâti et qui s'avançait au sud de la ville jusque sur le bord du lac.

(4) Aghthamar est le plus grand des sept ilots qui forment archipel au S.-E. du lac de Van. Il y avait là une très ancienne forteresse : en 653, un roi Arménien y fit bâtir un monastère, Kakig, roi Ardzerouni du Vaspouragan, venait de le faire restaurer dans la première moitié du xe siècle. Les catholicos d'Arménie y séjournèrent alors un certain temps. Car ce n'est qu'au commencement du xiie siècle qu'on y établit le siège d'un catholicos indépendant, qui subsiste encore.

Digitized by Google

II.

A la mort du catholicos Elisée, les évêques, les supérieurs des principaux monastères, ainsi que les grands et toute la population des environs, se firent un devoir d'assister aux funérailles du défunt. On profitait, du moins ordinairement, de la réunion qui se formait ainsi, pour procéder à l'élection du successeur. On ignore les motifs qui firent choisir Anania : on sait seulement qu'une fois élu, le nouveau catholicos renonça à habiter le monastère du mont Varag, pour s'installer comme ses prédécesseurs immédiats, dans celui d'Aghthamar.

L'autorité du catholicat arménien était alors bien amoindrie. Il y avait en effet de longues années — au juste 67 ans, — que le catholicos d'Albanie se dispensait de faire à son collègue Arménien les visites et les présents qui constituaient à peu près toute sa dépendance à son égard.

Les prédécesseurs d'Anania avaient laissé faire ce qu'ils croyaient peut-être ne pouvoir empêcher ; mais le nouveau catholicos plus jeune ou d'une nature plus combattive se résolut à intervenir. Il y fut peut-être décidé par la conduite d'Iagob, archevêque-métropolitain de Siounie, dont le siège était regardé comme le premier de l'Arménie.

La lutte qui va s'engager, est rendue encore plus intéressante par ce que, aux motifs qu'on pourrait regarder comme secondaires, vient s'ajouter le motif supérieur de sauvegarder à tout prix dans l'Église la doctrine que Dieu lui-même est venu révéler aux hommes. Il n'est pas difficile, en effet, — malgré l'obscurité voulue et les réticences manifestes de Stépannos Orbélian, auteur notoirement schismatique, qui nous en a conservé le souvenir, — de démêler qu'il s'agit de la lutte entre la vieille foi, la foi catholique, et le monophysisme tel que l'admettaient alors une partie des Arméniens. Cette lutte dura pendant les 22 ans du catholicat d'Anania et se termina en 965, par le triomphe du catholicisme, lorsque Vahan de Baghk, dont la foi n'a jamais été suspectée par personne, fut élu catholicos d'Arménie.

En 943, il y avait près de 25 ans qu'Iagob, archevêque de Tathev, avait reçu la consécration épiscopale des mains de son oncle paternel, le catholicos Jean VI l'Historien. Stépannos Orbélian ne consacre pas moins de trois longs chapitres à énumérer tout ce qu'Iagob, évêque de Tathev, a fait pour la prospérité spirituelle et surtout materielle de son diocèse. Il affirme pourtant que, pour ne pas fatiguer ses lecteur , il n'a choisi que ce qui lui a paru le plus digne d'intérêt.

Digitized by Google

Il raconte effectivement des faits intéressants, non seulement pour ses contemporains et ses compatriotes, mais aussi pour tous les Européens qui devaient le lire. Voici le passage entier où il parle (à la fin du chapitre 49) des peintres de nation franque (1) que l'archevêque Iagob fit venir de loin et à grands frais pour décorer ses églises. Il les chargea d'en peindre les voûtes et les murs entiers du haut en bas, puis de faire l'image du Sauveur. Vis-à-vis de l'entrée, sur la voûte au-dessus de l'autel, il fit représenter le ciel; au dessous et tout autour de l'abside, les prophètes, les apôtres et les pontifes, dont la ressemblance [avec des hommes vivants] était [si] grande que l'on ne pouvait se figurer que ce fussent des figures peintes. Le visiteur était frappé d'admiration et croyait voir des personnages vivants. « M. Brosset dit en note *(Histoire de la Siounie, l. c.*, p. 150, note 4) qu'à Vardzia « au dessus de l'autel, dans l'église du rocher, on voit encore une figure colossale de la Très Sainte Vierge, dont l'effet est réellement saisissant ».

Lorsque ce travail fut achevé, en 379 de l'ère arménienne (8 avril 930 — 7 avril 931), l'archevêque Iagob invita Théodore Ier, catholicos d'Arménie qui avait succédé à Jean VI l'Historien, oncle de l'archevêque, après le catholicat très court de Stepan. Un grand nombre d'évêques et de princes arméniens assistèrent à la bénédiction de ces peintures qui se fit avec autant de solennité qu'on en avait précédemment déployé pour la consécration de l'église. Il convient de donner à tout ce récit une attention d'autant plus grande qu'il fournit un sérieux argument contre l'authenticité du traité « sur les erreurs des Arméniens » communément attribué à S. Nicon. Ce saint, qui moins de 30 ans plus tard aurait été missionnaire en Arménie, n'a pas pu écrire que les Arméniens rejettent le culte des saintes images et que leur catholicos et leurs autres évêques anathématisent ceux qui les honorent (Galanus, *l. c.*, p. 218).

(1) Il semble qu'en Orient, avant même la chute de l'Empire, l'on ait couramment employé le nom de « franc » et de « nation franque » pour désigner les habitants de tous les pays qui avaient fait partie de l'empire de Charlemagne ou même de tous les pays de l'Europe sur lesquels ne s'étendaient plus les prétentions byzantines. Cet usage, comme beaucoup d'autres, s'est perpétué jusqu'à nos jours en Turquie, où les gens du peuple ne connaissent que quatre pays étrangers : le Firenkistan, le Moscovistan, l'Adjémistan et le Kiafiristan : le pays des Francs, celui des Russes, celui des Persans et celui des Idolâtres.

Les peintres francs dont il est ici question, pourraient parfaitement être des italiens, des génois par exemple, dont les entreprises commerciales et industrielles finirent par s'étendre jusqu'à la mer Caspienne.

Digitized by Google

Stepannos Orbelian *(Histoire de Siounie*, ch. 52) montre que dès l'élection d'Anania, Iagob, archevêque de Tathev, n'eut que de l'antipathie à l'égard de ce catholicos. Il ne voulait pas même recevoir de lui le saint chrême et s'adressait pour en avoir à son ami Sahac, catholicos des Albanais, à qui, dit l'auteur, « il était attaché par les liens d'une cordiale affection : partageant les mêmes pensées et les mêmes sentiments ».

Anania, voyant que l'archevêque Iagob ne se rendait pas plus auprès de lui que le catholicos albanais, comprend que l'opposition devient de plus en plus puissante et dangereuse. Il veut la briser à tout prix. Il envoie tout d'abord une députation aux deux prélats et les fait inviter à lui rendre visite : ils s'en excusent l'un et l'autre. Fort ému à cette nouvelle et sous l'impression d'une violente colère, le catholicos d'Arménie résolut d'exiger la soumission de l'archevêque; puis d'aller ensuite chez les Albanais les forcer à reconnaître son autorité ».

A cette époque Anania avait probablement déjà quitté Aghthamar, puisqu'il n'y serait resté que cinq ans. Dans cette hypothèse, c'est du monastère du Mont Varag où il s'était installé que le catholicos partit pour la province de Siounie. En y arrivant, il vit venir à sa rencontre Sempat, prince de Sisagan, et Dchévancher, prince de Baghk, qui l'accompagnèrent jusqu'à la ville archiépiscopale de Tathev.

Stépannos Orbélian prétend que l'archevêque « se prosterna devant Anania et lui confessa sa faute ». Il donne même la formule qu'il aurait employée pour le faire, et ajoute que « Anania lui accorda sa grande bénédiction, lui fit grâce et voulut partir immédiatement pour aller en Albanie » ; mais, avoue-t-il, il y renonça en apprenant la mort de la femme d'Abas, roi Pacradouni, résidant à Kars. Il revint donc à sa résidence, comblé de riches présents par le prince Sempat et l'archevêque de Tathev.

III.

Ce premier voyage en Siounie paraît avoir eu lieu en 947 ou, en tout cas bien avant avril 949, qui est la dernière limite jusqu'où l'on peut retarder la mort de Sahac, catholicos des Albanais. Le résultat de ce voyage semble n'avoir pas répondu aux espérances d'Anania : c'est du moins ce qui ressort de son interruption et du motif que Stépannos Orbélian met en avant pour l'expliquer. Si l'on veut bien jeter les yeux sur une carte de la contrée et se rendre compte de la situation géographique du pays de Siounie relativement à Kars, à

Digitized by Google

l'Albanie et à la résidence du catholicos à l'Est de Van, on sera bien tenté de soupçonner que l'échec d'Anania fut complet. Car enfin pourquoi, lorsqu'on se proposait d'aller à l'Est, prend-on la direction du S.-O. à la nouvelle qu'une reine est morte au N.-O.? Alors surtout que cette mort ne modifiait en rien la situation!

D'ailleurs Orbélian est bien obligé d'avouer qu'immédiatement, pour ainsi dire, après le départ du catholicos d'Arménie, Iagob est de nouveau accusé auprès de lui. Les griefs sont sérieux : 1° il ne reconnaît pas l'autorité du catholicos; 2° il empêche la soumission des Albanais; 3° il a par ses lettres provoqué la révolte de Khosrov, évêque d'Antzévatsik (1) et enfin 4° il dissimule des opinions *chalcédoniennes*. Le texte porte : « Il s'est de nouveau soulevé contre toi et ne laisse pas les Aghovans se mettre entre tes mains : il a détourné de toi par ses lettres « Khosrov, évêque d'Antzévatsik, il dissimule même des opinions chalcédoniennes ».

Il est intéressant de connaître le nouveau personnage qui paraît ici sur la scène : ce Khosrov, évêque d'Antzévatsik, à qui des auteurs du XIIIe siècle donnent le surnom de Grand, que lui conserve Somal dans son « *Tableau d'histoire de la littérature arménienne* » (p. 61, Venise, 1829). C'était, paraît-il, un grand seigneur fort instruit : il savait plusieurs langues et connaissait les Pères grecs. Cependant il s'était d'abord engagé dans le monde et avait épousé une nièce d'Anania, fondateur du monastère de Narèg (2) et son premier supérieur.

Méchitar d'Aïrivank (*l. c.* p. 88) parle d'un fils de Khosrov, qu'il appelle Sahag. Tchamitchian (*l. c.* t. 2, p. 852) appelle l'aîné Jean et dit qu'il succéda à l'oncle de sa mère en qualité de supérieur du monastère de Narèg. Tous s'accordent à dire que le plus jeune fut l'illustre S. Grégoire de Narèg, l'un des soutiens de la foi catholique en Arménie. Cependant les auteurs ne s'accordent ni sur le nombre de ses frères, ni sur la date de sa naissance. Tchamitchian et ceux qui le suivent, font naître Grégoire en 951, Stépannos Orbélian parle de son père, comme s'il eût déjà été évêque en 949. Il est clair que l'un ou l'autre se trompe : peut être se trompent-ils tous les deux.

Il paraît probable que Khosrov, ayant perdu sa femme après quelques années de mariage, se fit moine et fut bientôt élevé à la

(1) Cette ville épiscopale faisait partie du royaume de Vaspouragan et se trouvait dans les montagnes au S. du pays de Rechdouni.

(2) Cette fondation faite en 935, était due à des moines arméniens que les incursions musulmanes avaient obligés à quitter les terres de l'Empire et qui étaient venus se réfugier dans le pays situé au sud du lac de Van.

Digitized by Google

dignité épiscopale. Il paraît tout naturel de penser qu'il se retira dans le monastère de Narèg, dont le supérieur était son parent et où il est sûr que ses enfants furent élevés. De plus il serait possible que ce monastère ait eu dès l'origine les tendances catholiques que l'on y remarque plus tard et que l'on attribue à l'influence que S. Grégoire y exerça peu après.

Pour en revenir à Iagob qui semble avoir été l'âme de l'opposition catholique à l'époque d'Anania Mogatzi, Stépannos Orbélian (*l. c.* p. 160) affirme que les accusations portées contre l'évêque de Tathev « excitèrent au sein de l'Église arménienne une dissension et une guerre terrible ». Il ajoute : « A mon avis, tout ce que l'on disait contre l'évêque Iagob n'était que des rumeurs hasardées et non la vérité. Car quel profit sa vanité aurait-elle trouvé à se détacher du grand siège de S. Grégoire l'Illuminateur pour se soumettre à des catholicos ayant des sièges inférieurs et n'ayant que la grâce d'une onction incomplète et imparfaite (1) ? Mais laissons l'examen de cela au divin et juste juge ».

M. Brosset qui, pour contrôler les assertions de l'auteur qu'il traduit, a compulsé les historiens de l'Arménie, affirme (2) que « Açolig, Matthieu d'Édesse et Vartan ne disent presque rien de ces querelles. — Mathieu d'Édesse n'en dit pas un mot. — Quant à Kiragos, qui écrivit 50 ans environ avant Stépannos Orbélian, il rapporte seulement qu'on accusait l'évêque de Tathev de vouloir changer la prononciation du mot Guiragui (dimanche) et de vouloir établir une règle relativement à la chevelure des enfants ».

L'illustre auteur attribue à Iagob ce que Kiragos de Gantzag (*Histoire d'Arménie, l. c.* p. 45), écrit de Khosrov, évêque d'Antzévatsik. Voici le texte de cet auteur : « A cette époque il y avait en Siounie un évêque nommé Iagob qui eut l'idée d'introduire des nouveautés dans la langue et dans les rites, ainsi qu'un autre du nom de Khosrov, qui disait « Il n'est pas à propos de nommer le jour du Seigneur « Guiragui », comme l'usage s'en est introduit, il doit

(1) Les Arméniens avaient imaginé d'achever les consécrations épiscopales par l'imposition de la main droite de saint Grégoire l'Illuminateur, comme pour marquer que du ciel il participait lui aussi, en quelque manière à la promotion des evêques. Cette cérémonie, qui en soi n'avait rien d'illégitime, passa peu à peu pour un complément, une perfection du sacre. Puis avec le temps, après les avoir traitées d'imparfaites, on en est venu à regarder comme nulles les consécrations où cette cérémonie n'avait pas lieu. Ce fut et c'est encore pour les catholicos un moyen de retenir le peuple et même les évêques sous leur juridiction.

(2) Voir *Histoire de la Siounie, l. c.*, p. 160, note 2.

Digitized by Google

s'appeler Kyriakè, suivant l'étymologie grecque. Il voulait aussi qu'on laissât pousser la chevelure des enfants jusqu'à ce qu'elle fut assez longue pour envelopper leur taille et cela à cause du nom de « badani » qu'on donne aux enfants et qu'il dérivait de « badarnel » entourer la taille. « Il ne convient pas, ajoutait-il, qu'un évêque fasse des dons à un autre évêque ». J'ai cru d'abord à un quiproquo de traduction, mais il n'en est rien. Kiragos ajoute : « Malgré les lettres du catholicos, Khosrov persista dans ses idées. Quant à Iagob, il se révolta contre Anania et se fortifia dans une des citadelles de la Siounie ».

Au fond l'erreur que je relève n'est que matérielle, les deux évêques partageaient les mêmes sentiments et pouvaient soutenir les mêmes idées. M. Brosset remarque avec beaucoup de justesse que ces reproches tombaient sur des puérilités, qui ne touchaient ni de près ni de loin à la foi ou aux rites ecclésiastiques. Ce qui évidemment n'était plus une puérilité, c'était la prétention de ne pas se soumettre au catholicos d'Arménie.

Le même auteur ajoute que M. Tchamitchian *(Histoire des Arméniens, l. c.* t. 2, p. 828) formule nettement l'opinion que l'archevêque Iagob de Tathev était hérétique Thondrakien (1). L'auteur arménien va plus loin il l'en accuse formellement ainsi que Khosrov. Voici la traduction du passage visé par M. Brosset : « En ce temps là vivait dans le pays de Siounie un évêque du nom d'Iagob, qui entra dans la secte des Thondrakiens. Il entraîna avec lui le chorévêque Khosrov, qui partageait ses sentiments, se mit à introduire dans l'Église beaucoup de rites inusités et des sentences erronées, entre autres que les évêques ne devaient pas se soumettre au catholicos comme à leur supérieur. Par là il suscita beaucoup de troubles. Le catholicos Anania lui écrivit pour l'empêcher de propager de pareilles doctrines et des rites inusités. Mais lui, se fiant à l'appui de la princesse de Siounie, méprisa les paroles du catholicos, se révolta contre lui et poussa à la rébellion un grand nombre d'Arméniens et parmi eux plusieurs princes de Siounie ».

L'accusation est formelle, elle a été répétée depuis (2). Non seule-

(1) En Arménie, on donnait ce nom ou celui d'Arévorti (fils du soleil) à des Pauliciens, greffés sur d'anciens Manichéens, dont le centre principal était au bourg de Thondrak, dans le canton d'Apahouni, le plus oriental de l'ancienne province de Douroupéran. Grégoire Magistros, qui vivait au XIe siècle, cite deux autres de leurs centres : Thoulaïl et Khnoun ou Khnous, qui se trouvaient dans la même province. M. Tchamitchian (*l. c.* p. 886) donne une liste de ceux qui se succédèrent à la tête de cette secte : Sempat, leur fondateur, Thotros (Théodoros), Anané, Arkay, Sarkis (Serge), Gurégh, Iovsèp (Joseph), Iésou (Josué), puis le dernier Lazare.

(2) F. Tournebize. *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, dans la *Revue de l'Orient Chrétien*, t. VIII (1903), p. 603.

Digitized by Google

ment rien ne la justifie ; mais le récit de Stépannos Orbélian établit péremptoirement le contraire, comme tout ce que nous savons de son collégue et ami Khosrov, évêque d'Antzévatsik, parent d'Anania, supérieur du couvent de Narèg et père de S. Grégoire, qui illustra cette maison.

IV

A la mort de Sahag, catholicos des Albanais, son frère Kakig lui succéda dans cette charge. « Ce prélat, assure Stépannos Orbélian, était encore plus attaché et plus uni d'affection à Iagob, archevêque de Tathev, que ne l'avait été Sahag ». Cette manière de parler nous le désigne assez comme catholique.

Anania, en apprenant cette élévation à laquelle il n'avait eu nulle part, écrivit aux princes Albanais pour leur enjoindre de se tenir à l'écart de Kakig, qu'il traite d'usurpateur et dont, au dire d'Orbélian, l'ordination était aussi incomplète et imparfaite que celle de ses prédécesseurs.

Les princes Albanais, que l'auteur accuse de manquer de sagesse, obéirent tous, sauf Sénékérim, à l'injonction du catholicos d'Arménie. En conséquence, continue Stépannos Orbélian, ils lui envoyèrent un certain Hounan (que d'autres appellent Iovhannes) (1), recevoir de lui la consécration en qualité de catholicos d'Albanie.

Anania accueillit ce candidat avec beaucoup de démonstrations d'amitié, se hâta de le consacrer et le renvoya ensuite à ses compatriotes. Son retour fut le signal d'une lutte acharnée, et il faut que le prince Sénékérim ait été bien puissant pour avoir pu soutenir à lui tout seul et, en définitive, faire triompher son candidat. Pour expliquer l'opposition faite à Hounan, Stépannos Orbélian a recours aux calomnies mises en circulation par les jaloux et les adversaires. Etaient-ce vraiment de pures calomnies ? On a le droit d'en douter, puisqu'il dit un peu plus loin qu'elles suffirent à le faire priver de sa charge par celui-là même qui la lui avait conférée.

En tout cas l'opposition fut si puissante qu'elle jeta Anania dans de grandes perplexités. Craignant la consommation du schisme, il réunit à la hâte nombre d'évêques et de supérieurs de monastères, et se rendit avec eux en Albanie. Dès leur arrivée dans le canton de Khatchen, le prince Grégoire vint à leur rencontre et invita le catholicos d'Arménie à descendre chez lui. On tint à Adakh une grande

(1) M. Brosset assure (*Histoire de la Siounie*, p. 160, note 4, que M. Kalankatovatzi (*Histoire des Albanais*, l. 3, c. 23) ne fait pas mention de ce personnage.

Digitized by Google

assemblée de princes, d'évêques et d'abbés. Les deux catholicos des Albanais Kakig et Hounan, s'y rendirent.

Anania demanda une histoire du pays afin d'établir d'une manière authentique la dépendance des catholicos d'Albanie vis à vis de ceux d'Arménie. Jusque là rien que de très naturel, ce qui l'est beaucoup moins c'est l'affirmation de l'auteur qui fait résolument cacher cette histoire par les deux compétiteurs, Hounan et Kakig. On dirait que cette invraisemblance n'a été admise que pour faire croire à une intervention providentielle de Dieu qui aurait fait découvrir un livre si bien caché.

Voici d'ailleurs comment le fait est présenté : « A l'office du soir, un gardien de l'église de Gantzasar (résidence ordinaire du catholicos d'Albanie) présente à Anania un livre qu'il croyait être un homiliaire de saint Jean Chrysostome et qui n'était autre que l'histoire vainement réclamée ». Le catholicos Arménien en donne lecture à l'assemblée, qui parait avoir assisté tout entière à l'office.

Ce document permit d'établir de façon péremptoire toutes les prétentions du catholicos d'Arménie. En effet « il y était écrit *en toute exactitude* que le premier évêque des Albanaïs — à la demande de leur roi Ourhnaïr, avait été sacré par saint Grégoire, l'Illuminateur des Arméniens, et que tous ses successeurs avaient été soumis aux catholicos d'Arménie et avaient reçu d'eux la consécration, jusqu'à l'époque du catholicos Abraham, où se serait produite la première scission (1). Le document explique les faits et parle ensuite de diverses brouilles et réconciliations entre les deux Églises. Il se termine par cette assertion de l'auteur : « Ayant par cette lecture su et compris ce » qu'il fallait. Anania triompha des bouches insensées de ceux qui » déraisonnaient, et réduisit au silence les langues vaniteuses, » inspirées par l'amour propre. Il couvrit ses adversaires de con- » fusion et fit si bien comprendre aux princes la réalité de ses droits » qu'ils se soumirent complètement à lui. »

Il serait trop long d'étudier tout ce curieux document où M. Brosset relève plus d'une inexactitude. Deux remarques qu'on peut faire, semblent ne lui laisser que fort peu d'autorité. La pre-

(1) Cela montre qu'au moins au sentiment de Stépannos Orbélian, la première séparation des Arméniens d'avec l'Église catholique date, non de 551, mais en 596, comme l'avait déjà écrit Eugène Boré (*Arménie* dans *L'Univers Pittoresque : Russie et provinces russes en Asie*. t. II, p. 42, col. 2, Paris, 1857). — Oukhtanès d'Édesse (écrivain antérieur au xe siècle) consacre tout un livre de son *Histoire tripartite* (Traduction de M. Brosset, Saint-Pétersbourg, 1871), au récit de cet évènement dont il traite sous le titre de séparation d'avec les Ibériens.

Digitized by Google

mière c'est que dans cette prétendue histoire de l'Église des Albanais, on nomme nombre de catholicos arméniens et pas un des leurs : au moins jusqu'au commencement du VIIIe siècle. Si à cette date on en nomme un, c'est pour calomnier un malheureux *chalcédonien* qu'Élie, catholicos d'Arménie fit tuer, en 704, après en avoir obtenu l'autorisation du Calife. La seconde remarque, c'est que dans ce document, il est déjà question de Kakig, dont l'élévation au catholicat d'Albanie était toute récente. Cela suffit amplement à faire soupçonner que si cette histoire n'est pas tout entière de Stépannos Orbélian, il l'a du moins remaniée et présentée à sa façon. En tout cas cette assemblée, pas plus que le précédent voyage en Siounie, n'aboutit à rien.

La difficulté de contrôler la date que l'auteur assigne à cette assemblée est considérable : le plus probable c'est qu'elle se serait tenue en 398 de l'ère arménienne (3 avril 949-2 avril 950). Une chose qui, à certains égards, a encore plus d'intérêt ; c'est l'issue qu'il lui donne.

Anania destitue Hounan à cause des mauvais propos tenus contre lui ; il dépose également Kakig, sans que l'historien mentionne ce qui motiva cette mesure. Les membres de l'assemblée refusent de procéder à une nouvelle élection, le prince Grégoire insiste auprès d'Anania pour lui faire réintégrer Kakig. Le catholicos d'Arménie s'y refuse et serait allé jusqu'à répondre à son hôte « qu'une nouvelle naissance ne donnerait qu'un avorton et qu'une seconde consécration ne saurait être plus valide que la première. »

Alors, voyant qu'il n'y avait rien à espérer, les princes albanais qu'on représentait quelques lignes plus haut, comme pleinement convaincus des droits du catholicos arménien sur le leur, « conjurent Anania de retourner chez lui, s'engageant à se choisir pour chef spirituel un homme tout à fait digne de cette fonction et à le lui envoyer recevoir de ses mains la consécration. »

Stépannons Orbélian finit par avouer qu'Anania fut obligé de se contenter de cette promesse et de quitter l'Albanie sans avoir obtenu ce qu'il désirait.

V

Pour rentrer dans le Vaspouragan, Anania devait traverser la province de Siounie. D'après notre auteur, l'archevêque Iagob, en apprenant son arrivée, aurait abandonné sa ville épiscopale pour se réfugier dans la citadelle de Baghk, auprès du prince Djévancher. « Alors le catholicos resta fort longtemps à Tathev et s'efforça par ses lettres et ses messages de se faire livrer le catholique obstiné qu'était l'archevêque. Ne pouvant y réussir, ni prolonger plus long-

Digitized by Google

temps son séjour en Siounie à cause de l'hiver qui approchait « le » saint catholicos, dit Stépannos Orbélian se livra à une furieuse » colère. Après avoir semé à Tathev la ruine et la désolation (1), » fulminé des anathèmes, lié étroitement *à la même corde* le prince » et l'archevêque », il retourna au monastère du Mont Varag.

Kiragos de Gantzag (l. c., p. 45) raconte cet épisode d'une manière assez différente, pour lui le prince Djévancher se transforme en princesse (2). « Anania, dit-il, excommunia Iagob et pria la prin- » cesse de Siounie de le lui livrer pour essayer par ses avis de » l'amener à résipiscence. Celle-ci, n'ayant pas consenti à le faire, » fut également excommuniée ». Tchamitchian suit ici Kiragos, mais outre la princesse il fait encore excommunier les princes de Siounie.

Depuis son retour dans le Vaspouragan, Anania ne cessa de travailler par correspondance à faire reconnaître son autorité par le catholicos d'Albanie et l'archevêque-métropolitain de Siounie; mais ce fut en vain Stépannos Orbélian assure que cet état de chose dura neuf ans; mais il est fort probable, selon une note de son traducteur, que l'auteur donne « une fausse indication ». Il dit en effet que les deux prélats qui furent à la tête de l'opposition faite à Anania, moururent la même année, en 407 de l'ère arménienne (1er avril 958, 31 mars 959). M. Brosset remarque que, si « cette date est à peu près exacte » pour Iagob, mort après 41 ans d'épiscopat, elle doit être fausse pour Kakig qui, d'après l'histoire des Albanais de Moïse Kalankatovatzi, serait mort au plus tôt en 961.

Cette « fausse indication » semble n'avoir d'autre but que de dramatiser le récit. L'auteur affirme qu' « un courrier ayant apporté au catholicos d'Arménie la nouvelle de la mort de ces deux prélats », Anania y vit le résultat de ses prières et rendit à Dieu de grandes actions de grâces. Toutefois, continue-t-il, le catholicos ne jugeant pas à propos de priver de pontife le siège apostolique (3) qu'il avait

(1) Ces expressions, sinon pour la localité du moins pour le monastère où résidait l'archevêque, doivent être prises au sens propre. Non seulement Iagob ne put plus y résider; mais, malgré le rétablissement du monastère, la dévastation du lieu était encore telle, 10 ans après, lors de l'élection de Vahan de Baghk, que ce dernier y demeura peu de temps et fit son séjour ordinaire dans sa maison parternelle » (Stépannos Orbélian, l. c. p. 166).

(2) M. Tchamitchian (t. II, p. 828), la dit « belle-fille de Vaçag de Siounie » indication insuffisante pour retrouver son nom dans la généalogie de ces princes.

(3) On peut se demander pourquoi Stépannos Orbélian donne le titre d' « apostolique » à un siège que lui-même fait seulement remonter au milieu du IVe siècle ? On n'en voit pas d'autre raison que la présence en ce lieu des reliques de S. Eustathios.

Digitized by Google

désolé et ruiné quelque dix ans auparavant, fait de nouveau le voyage de Siounie et ordonne aux religieux de se réunir pour relever de ses ruines le siège métropolitain de Tathev.

Les protecteurs jusque là irréductibles de l'archevêque défunt, Djévancher, prince de Baghk et Vaçag, roi de Siounie, vinrent à la rencontre du catholicos d'Arménie. Au dire de Stépannos Orbélian, ils lui auraient avec beaucoup d'humilité et de contrition confessé leur faute et, après en avoir obtenu le pardon, ils l'auraient en grande pompe accompagné à Capan, qui était à cette époque la capitale du pays.

On y réunit une grande assemblée de fidèles et de moines qui supplièrent le catholicos de leur donner un père et un guide spirituel. Pour leur complaire, — euphémisme assez transparent, — il installa en qualité d'archevêque-métropolitain de Siounie, Vahan, fils du prince Djévancher. C'est ce même prélat que quelques années plus tard, en 965, les catholiques devaient lui donner pour successeur sur le siège des catholicos d'Arménie.

Il semble que pour atténuer la concession faite par Anania, Stépannos Orbélian affirme que le catholicos dégrada le siège de Tathev, le réduisant au rang de simple évêché et le privant de tous les honneurs, prérogatives et privilèges que lui avaient accordés les anciens rois et catholicos d'Arménie. Ils consistaient principalement dans le droit qu'avait le prélat à se faire partout précéder d'une croix, d'une crosse et d'un coussin : ce sont du moins les seuls dont parle Stépannos, qui prétend en outre que cette dégradation aurait duré jusqu'en 1006, date où le catholicos Sarkis aurait rétabli ce siège dans sa dignité antérieure, en faveur du métropolitain Jean V.

Mais sur ce point l'auteur est contredit par plusieurs de ses contemporains entre autres par Vartan, Méchitar d'Airivank et Kiragos. Ce dernier tient même tout juste la contradictoire, affirmant que « après la mort d'Iagob, ceux de Siounie s'étant soumis au catholicos Anania, il leur consacra un archevêque de leur pays à qui il permit de faire porter la croix devant lui ; tandis qu'auparavant le siège de Siounie était seulement épiscopal ». Supposé le fait de la dégradation prouvé, n'est-il pas absolument invraisemblable que, dès son élévation à la dignité de catholicos, Vahan de Baghk ne l'ait pas rétabli dans tous ses droits.

On ne peut prétendre que l'auteur n'a pas tenu compte de ce rétablissement parce que Vahan n'a fait que passer sur le trône de S. Grégoire l'Illuminateur. Bien que Stépannos Orbélian paraisse insinuer et que Samuel d'Ani (*l. c.* p. 439) affirme qu'il ne fut catholicos qu'un an, la vérité est cependant que, si le parti anti-

Digitized by Google

chalcédonien fut assez puissant, en 970, pour vouloir le déposer et pouvoir faire élire Etienne à sa place, Vahan n'en a pas moins été, jusqu'à sa mort, arrivée en 979 ou même 980, considéré, dans les royaumes de Vaspouragan, d'Albanie et de Siounie, comme le vrai et légitime catholicos d'Arménie.

Malgré ses affirmations, Stépannos Orbélian ne prouve pas mieux que la dégradation du siège de Tathev, la remise entre les mains du catholicos Anania d'un écrit par lequel Vahan et les princes de Siounie se seraient engagés, eux et leurs successeurs, à ne plus se liguer jamais avec les catholicos d'Albanie pour se soustraire à l'autorité de ceux d'Arménie. Par cet acte « ils se seraient engagés sous la garantie de terribles et formidables anathèmes : le prélat, à ne plus désobéir au catholicos arménien, à ne plus se séparer de lui, à ne plus recourir à celui des Albanais ; les princes, à ne plus appuyer, assister, soutenir les prélats rebelles ; mais au contraire à les livrer au plus tôt au catholicos d'Arménie ».

Cet écrit, muni du sceau du nouveau prélat et de celui des principaux princes de Siounie, aurait été remis entre les mains d'Anania et Stépannos Orbélian déclare que, s'il ne le reproduit pas, c'est qu'il se trouve in extenso dans les « Lettres dogmatiques » de ce patriarche. M. Brosset assure en note qu'on ne trouve nulle part ailleurs mention de ce recueil. Enfin l'auteur termine ce chapitre par un exposé de principes dans lequel il n'est pas heureux. Après quelques phrases embrouillées, il termine brusquement par ces mots « on sait ce qu'il faut faire ».

VI

Stépannos Orbélian raconte encore un voyage du catholicos arménien chez les Albanais. Il le place immédiatement après l'installation de Vahan à Tathev ; mais son texte, où il s'est glissée une erreur manifeste est très obscur. Le voici tel que l'a traduit M. Brosset (*Histoire de la Siounie*. p. 165) : « Après ces justes arrangements, le catholicos passa en Albanie pour y régler les affaires du siège, puis il vint un messager au sujet de Grégoire Ardzerouni, roi de Vaspouragan, annonçant qu'il ne restait plus de lui qu'un cadavre : le messager ramena le catholicos. A cette nouvelle les seigneurs Albanais... confessèrent hautement leur faute avec grande contrition et lui envoyèrent un moine nommé David... pour qu'il le sacrât de ses mains ». — Que tirer de là ?...

Nous avons déjà dit que, d'après l'histoire des Albanais de Moïse Kalankatovatzi, Kakig, catholicos d'Albanie, était encore vivant en

Digitized by Google

959. Puis qui est ce Grégoire que le texte dit « roi Ardzerouni du Vaspouragan » ? Cela donnerait une apparence plausible à ce message et au retour précipité du catholicos dans ce royaume où il faisait son séjour. Malheureusement on n'y connaît pas à cette date un roi Ardzerouni du nom de Grégoire ; et l'on comprend d'autant moins que M. Brosset cherche à l'identifier avec Térénig-Achod, — mort en 958 d'après Açolig, en 953 d'après saint Martin, — que, trois lignes plus loin Stépannos Orbélian cite ce même Grégoire au nombre des princes Albanais qu'il énumère. Voici sa liste : « Jovhannig, » Sénékérim, un second Sénékérim, fils de Grégoire ci-dessus men- » tionné... » Cela ne peut se rapporter qu'au roi de ce nom, dont un messager avait annoncé la mort au catholicos. Il faut donc conclure que ce personnage est le prince d'Albanie qui avait donné l'hospitalité à Anania lors du synode d'Adakh.

La nouvelle de cette mort fit rebrousser chemin au catholicos et les princes Albanais se soumettant lui envoyèrent David. D'après Stépannos Orbélian, Anania heureux de pouvoir terminer enfin les longues dissensions religieuses qui avaient troublé l'Église d'Arménie depuis qu'il en était catholicos, consacra avec les plus grands honneurs le moine David et ne le laissa repartir pour l'Albanie qu'après l'avoir comblé de somptueux présents.

Qu'est devenu ce catholicos David ? et qu'y a-t-il de vrai dans le récit que fait l'auteur ? On ne le sait pas, Mathieu d'Edesse, bien antérieur à Stépannos Orbélian, parlant (n° 6) des invitations faites à l'occasion du sacre d'Achod le Bagratide, qui eut lieu cette même année ou la suivante, cite par deux fois Iovhannès, catholicos des Albanais et leur roi Philippè. Ce prélat, qui vivait encore en 965, puisqu'il assista à l'installation de Vahan de Baghk sur le siège des catholicos d'Arménie avait été le successeur immédiat de Kakig. (1).

VII.

Nous avons déjà vu que le catholicos Anania, aprés un séjour de 5 ans à Aghthamar, s'était fixé au monastère du Mont Varag. Le sacre d'Achod le Miséricordieux fut pour lui l'occasion de transférer sa résidence à Argina, près d'Ani, dans la province de Chirag.

Abas, roi Pacradouni de Kars, était mort dans cette ville, vers

(1) Ed. Dulaurier. *Notes ajoutées à la Chronique de Mathieu d'Édesse*, n° 6, note 1, p. 371, Paris, 1858. L'auteur en appelle sur ce point spécial au témoignage de Shahkhatouni, *Description d'Etchmiadzin et des cinq districts de l'Ararat*, t. II, p. 338. Etchmiadzin, 1842.

Digitized by Google

953. Les historiens semblent garder un silence respectueux sur les compétitions qui se produisirent alors entre ses fils Moucheg et Achod. Ce dernier qui paraît avoir été l'aîné, fut obligé de céder à son frère la ville royale de Kars, la contrée environnante et tout le pays de Vanant avec le titre et les privilèges de la royauté. Quant à lui, il se retira dans la forteresse d'Ani (1).

Plusieurs historiens arméniens ne font dater le règne d'Achod que de 960, époque où ils placent son couronnement à la suite d'une brillante victoire remportée sur les Musulmans (2). Ils affirment même qu'à la nouvelle de ce succès l'émir des émirs lui ayant envoyé ses félicitations, des présents et le titre de « roi des Arméniens » les grands d'Arménie songèrent alors seulement à le proclamer roi et à le faire couronner.

Matthieu d'Édesse (nos 5 et 6) donne un récit assez détaillé de cet événement. Il montre les seigneurs du pays se rendant auprès du catholicos Anania pour l'inviter à venir donner au prince l'onction royale réglant avec lui tous les détails de la cérémonie. On invita au sacre, Philippè, roi des Albanais, et Jean, leur catholicos, ainsi que 40 évêques. Il y eut aussi à cette occasion un grand déploiement de forces militaires sous les ordres du Marzban (Margrave) Gor et de Kakig, le fils cadet du roi. Ce dernier aurait eu, au dire de l'auteur, 100.000 hommes sous ses ordres et l'autre, 45.000.

Les fêtes célébrées à Ani furent très solennelles. Elles se déroulèrent au milieu de l'allégresse de tout le peuple arménien heureux de voir la restauration de son antique et glorieuse monarchie. Les fêtes se terminèrent par des distributions de présents. Le roi en fit à chacun de ses invités et les proportionna à leur rang et à leurs dignités. A son tour le roi Achod reçut les félicitations et les présents des souverains de la Géorgie, de l'Empire, de Babylone et de la Perse. Il est à peu près impossible de vérifier ces assertions de l'auteur et même d'identifier ces monarques, sauf l'empereur qui à cette date était Romain le Jeune.

Quelques auteurs ne font résider à Argina les catholicos d'Arménie qu'à partir de la mort d'Anania. Stépannos Orbélian est formel lorsqu'il affirme qu' « Anania, catholicos d'Arménie, fut frappé par

(1) Cette forteresse avait appartenu aux princes Gamsaragan qui vers la fin du VIIIe siècle la cédèrent au prince Achod le Pacradouni. Ce prince, d'après Tchamitchian, en fit relever les murailles en 783, pour y mettre ses trésors en sûreté.

(2) D'après J. Saint Martin (l. c. t. I, p. 364) cette victoire aurait été emportée sur l'armée de Séif el Devlet, émir indépendant d'Alep qui peur auparavant s'était emparé de Diarbékir et de Miaferkin.

Digitized by Google

la mort et déposé dans la sépulture au couvent d'Argina ». C'est là aussi le sentiment de J. Saint Martin. Il me paraît donc fort plausible que le catholicos arménien, à l'occasion du sacre d'Achod en ait reçu comme présent cette localité ou du moins le couvent qui s'y trouvait. Dès lors il s'y serait fixé, espérant trouver auprès du roi qu'il venait de sacrer et dans ce nouveau royaume plus de sympathie qu'au Vaspouragan.

Un mot de Matthieu d'Édesse (nº 20) donnerait à penser qu'Anania après avoir combattu toute sa vie les opinions chalcédoniennes, les aurait peut-être adoptées lui-même avant de mourir. Ce serait en effet sur ses ordres qu'on lui aurait donné pour successeur ce Vahan de Baghk, fils du prince Djévancher, que nous avons vu prendre avec tant de constance la défense de l'évêque catholique de Tathev contre Anania. Malheureusement les affirmations de Matthieu d'Édesse ne suffisent pas pour fonder une opinion probable. Ici tout particulièrement, car, à propos de l'élection d'Étienne dont il fait le successeur de Vahan, il répète les mêmes choses, à peu près dans les mêmes termes, et il semble ignorer absolument l'opposition rencontrée par Vahan à cause de son catholicisme.

— La pauvreté et l'incertitude des documents ne permettent pas de porter sur le catholicos Anania Mogatzi un jugement définitif. Stépannos Orbélian le présente à ses lecteurs comme un irréductible adversaire du concile de Chalcédoine et de ses partisans; toutefois, malgré le désir qu'il semble en avoir, il ne réussit pas à le montrer vainqueur de l'opposition catholique. Il tombe dans les bras de la mort : un catholique lui succède dans sa charge; mais la lutte continuera.

D. M. Girard, S. J.

Constantinople.

Digitized by Google

LES

ORIGINES DE LA NONCIATURE DE FLANDRE

—

Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle.

(Suite et fin) (1).

III. Les Pays-Bas et l'intervention pontificale en France.

Les nonces de Cologne n'étaient pas les seuls représentants du Saint-Siège aux Pays-Bas. A côté d'eux, il y eut d'autres envoyés dont la mission avait un caractère politique plus prononcé.

Il est presque superflu de rappeler l'importance des Pays-Bas à cette époque. L'Espagne était alors la seule puissance dont la politique étrangère fût franchement catholique, et Philippe II se croyait obligé d'intervenir partout où il y avait hérésie à combattre. Or, c'est par les Pays-Bas que l'Espagne était une puissance européenne et qu'elle exerçait son influence internationale. C'est de nos provinces que partaient des expéditions militaires pour les pays avoisinants où les intérêts catholiques réclamaient une intervention armée ; aux Pays-Bas était engagée une lutte qui tenait l'Europe en suspens et qui allait décider de son avenir religieux. — Conscients de cette situation, les nonces de Cologne ne s'étaient jamais désintéressés de la marche des événements politiques. Ils avaient réclamé plusieurs fois l'intervention de Farnèse dans l'électorat et toujours ils renseignaient Rome aussi fidèlement qu'ils le pouvaient sur les faits de guerre des Espagnols (2). Mais ce rôle politique allait surtout échoir aux agents diplomatiques que l'intervention pontificale en France amena aussi dans les Pays-Bas. Avant de parler de ceux-ci il est nécessaire de rappeler brièvement quelques faits de l'histoire générale.

Le premier août 1589 le roi de France Henri III tombait sous le poignard de Jacques Clément. Sa mort ouvrait la succession du royaume et appelait au trône Henri de Bourbon, roi de Navarre. En prévision du danger que la candidature d'un prince calviniste ferait

(1) Voir RHE, t. VII, pp. 565.
(2) Ehses, pp. lix et suiv.

Digitized by Google

courir à la religion catholique, les Pontifes romains surveillaient depuis longtemps toutes les péripéties de la crise que la France traversait. Dès le 5 septembre 1585, Sixte-Quint lançait l'excommunication contre le « prétendu » roi de Navarre, il le déclarait inhabile à la succession au royaume de France et déliait ses sujets du serment de fidélité(1). Dans la suite toutefois il ménagea le prétendant. Il n'entrevoyait à la crise qu'une solution : la conversion d'Henri de Navarre. Celle-ci allait se faire attendre encore plusieurs années après le règne de Sixte-Quint. A la mort de ce pape (27 août 1590), l'Espagne, qui jusque-là s'était contentée de soutenir la Ligue par ses subsides, venait d'entrer résolument en campagne. Le 17 août, Alexandre Farnèse arrivait devant Paris avec une armée de 20,000 hommes et forçait Henri IV de lever le siège de la ville. Cette expédition armée était nécessaire pour conserver à la Ligue son ascendant. Depuis longtemps, le cardinal-légat Caetani avait pressé le pape d'intervenir par les armes, mais Sixte-Quint, ferme dans ses espérances, avait toujours refusé. Il avait même réprimandé son légat pour avoir fourni à la Ligue en détresse un subside de 50,000 écus (2). Grégoire XIV, monté sur le trône pontifical le 24 septembre 1590, abandonna cette politique. Cédant à des sollicitations diverses, il se déclara nettement pour la Ligue et résolut de la soutenir par les armes. Il leva des troupes et en confia le commandement à son neveu, Hercule Sfondrato, duc de Montemarciano. Le 12 mai 1591 celui-ci quittait Rome et, au mois de septembre suivant, il se trouvait dans le duché de Bar, sur le terrain des opérations (3).

Jérôme Matteucci, commissaire apostolique.

Un personnage attaché à ce corps de troupes avec le titre de commissaire apostolique présente pour nous de l'intérêt : c'est Jérôme Matteucci, archevêque de Raguse (4). Le titre de commissaire apostolique n'a pas de signification bien déterminée. On le donnait parfois à des agents diplomatiques d'un rang secondaire : Ninguarda et Minucci, deux personnages dont il a été question, le

(1) H. DE L'ÉPINOIS, *La Ligue et les Papes*. pp. 26 et suiv. Paris, 1886; DE HUBNER, *Sixte Quint*, t. III, pp. 167 et suiv. Paris, 1870.

(2) DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, pp. 339-442.

(3) DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, pp. 465 et 504.

(4) *L'arcivescovo Matteucci*, c'est ainsi que signe le commissaire, avait été successivement archevêque de Raguse (1579-1583), puis, tout en gardant le titre de sa dignité antérieure, il fut évêque de Sarno (1583-1594) et de Viterbe (1594-1609). Voir GAMS, *Series episcoporum*. Ratisbonne, 1873; F. UGHELLI, *Italia sacra*, t. VII, col. 581. Venise, 1717.

Digitized by Google

portaient lorsqu'ils furent envoyés le premier à Salzbourg (1573), le deuxième à Cologne (1583) (1). Quant à Matteucci, il était plutôt commissaire de l'armée, *commissarius armorum* (2) et il avait dans ses attributions tout ce qui regardait l'administration de celle-ci : il négociait pour obtenir le droit de passage, veillait au rassemblement et à la distribution des vivres et avait la haute intendance des paies de l'armée ; l'argent et les comptes passaient par ses mains (3). Ces fonctions complexes le mettaient en rapport avec de nombreux personnages : tantôt il traitait avec un prince pour la réquisition des vivres ou la levée de troupes, tantôt il s'abouchait avec des banquiers ou de riches commerçants, pour des questions de change, de transport de valeurs, de prêts d'argent : tantôt il était en relation avec les chefs de l'armée pour le paiement de la solde ou la vérification de l'état des troupes. De plus il tenait constamment Rome au courant de la situation. Cette mission ressemblait sur bien des points à celle d'un diplomate et le commissaire des armées représentait le Souverain Pontife au même titre qu'un nonce. Rien d'étonnant donc à ce que Matteucci soit appelé tel dans plusieurs lettres qui lui sont adressées (4).

Les événements auxquels le commissaire apostolique se trouva mêlé, accentuèrent encore l'importance de son rôle diplomatique. Rarement s'était présentée pour la cour romaine une situation plus compliquée que celle de la France à cette époque. Placer sur le trône un roi à la fois catholique et français : tel était le but que la diplomatie pontificale avait à poursuivre. Mais, sans parler des vues divergentes des papes qui se succédèrent sur le siège romain, il fallait tenir compte des faits acquis et d'une situation confuse dans

(1) Hansen, *ouv. cité*, t. I, p. 723 et 731.

(2) D'après J. B. De Luca (*Relatio Romanae Curiae forensis* dans *Theatrum Veritatis et Justitiae*, t. III, disc. XLIII, n. 5. Cologne, 1691), le *commissarius armorum* est un clerc de la Chambre apostolique « *tanquam speciem consiliarii seu assessoris ducis generalis militiarum.* » Voir aussi la lettre publiée ci-après.

(3) L'*Istruttioni all l'arcivescovo Matteucci per la sua carica di commissario generale all' esercito mandato in Francia* est conservée a Bologne, Bibliothèque de l'Université, caps. 9E, N. 19. Le 1 mai 1591 Matteucci reçut une instruction spéciale « *Per quello che spetta all' offitio di Mgr Tesoriero generale di raccommandare a S. S^rla R^ma* » *Ibidem*, N. 20. Copie AV, *Borghese*, II, 58 ff. 239-242. Les deux documents de Bologne ont sans doute été autrefois en la possession de Mgr Malvasia, originaire de cette ville et successeur de Matteucci.

(4) Archevêque de Tréves à Matteucci, 19 août 1592, AV. NF, t. 5, fol. 20 ; Bassompierre à Matteucci, *Ibid.*, fol. 45.

Digitized by Google

laquelle se manifestaient les tendances les plus opposées et des conflits innombrables d'ambitions et d'intérêts.

Pendant que des nonces et des légats en titre étaient chargés de ces négociations, Matteucci entretenait de son côté avec la secrétairerie d'État une correspondance régulière. Il y traite non seulement de l'administration de l'armée, mais encore de ses négociations avec les chefs de la Ligue, avec Alexandre Farnèse et les autorités espagnoles. Il était aussi en correspondance suivie avec Mgr Sega le légat du pape en France. L'importance politique de sa mission apparait clairement par ce fait que sous le pontificat d'Innocent IX, un rapport circonstancié lui fut demandé sur les affaires françaises(1).

Durant le cours de sa mission, Matteucci se vit bientôt obligé de faire de fréquents séjours dans les Pays-Bas. En effet, les opérations dans lesquelles était impliqué son corps de troupes avaient lieu dans le Nord de la France et, d'autre part, la Ligue aussi bien que le Saint-Siège étaient forcés de compter sur une vigoureuse intervention de l'Espagne (2). Matteucci était l'intermédiaire tout désigné pour négocier à ce sujet avec les autorités espagnoles des Pays-Bas. Il devait aussi rester en communications faciles avec une ville commerciale où il pouvait concentrer ses ressources et maintenir avec Rome des rapports sûrs, pour les envois d'argent et de dépêches. A la vérité, Matteucci ne trouvait pas, même en choisissant la voie des Pays-Bas, la sécurité de communications qu'il eût désirée. Cependant Anvers, place de commerce, en décadence il est vrai depuis les troubles, restait un centre tout désigné pour des opérations financières. Des banquiers italiens y avaient leurs comptoirs, et on y pouvait facilement rester en correspondance avec Rome par de grandes routes postales qui passaient soit par Cologne et l'Allemagne, soit par la Franche-Comté et Lyon (3).

(1) Le cardinal Pierre Aldobrandrino au cardinal de Plaisance (Philippe Sega), 2 octobre 1592, AV. NFr, t. 287, fol. 2. — DE L'ÉPINOIS (*ouv. cité*, pp. 524 et suiv.) ne signale que le mémoire écrit au commencement de 1592. Il y en eut plusieurs autres dans la suite (AV. NF, t. 5). Quelques lettres de Matteucci ont été analysées par L. P. GACHARD, *Les Archives du Vatican*, CRH, 4e série, t. I (1873), pp. 286 et suiv. Voir anssi A. CAUCHIE, *Mission aux Archives du Vatican*, CRH, 5e série, t. II (1892), pp. 386 et suiv.

(2) Durant les premiers mois de son séjour en France le duc de Montemarciano menaça Farnèse de licencier ses troupes, si celui-ci n'était pas en France avant le 15 décembre 1591. DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, p. 522. Voir aussi CAUCHIE, *public. citée*, p. 386 (Bertinoro à Montemarciano, 13 nov. 1591).

(3) L'une et l'autre de ces deux routes étaient peu sûres. Par Cologne c'étaient tantôt les garnisons hollandaises, tantôt les brigands qui devalisaient les courriers. — La correspondance entre Matteucci et Sega, cardinal-legat, était plus exposée encore. C'était une cause fréquente de regrettables malen-

Digitized by Google

Les rapports du commissaire avec les Pays-Bas étaient d'ailleurs favorisés par les besoins mêmes de la Ligue. Celle-ci devait compter sur le secours des armes espagnoles et par conséquent maintenir le contact avec le pays d'où ce secours devait venir.

Le commissaire du corps d'armée pontifical rencontra bien des déboires dans le cours de sa mission. Non seulement il eut à se défier à la fois de l'ambition des chefs de la Ligue et des prétentions espagnoles, mais ses propres troupes lui donnèrent aussi des motifs de découragement. A peine arrivé, le duc de Montemarciano vit ses régiments décimés par la maladie et dut licencier toute son infanterie italienne (1). Après la mort de son oncle, Grégoire XIV, le duc lui-même demanda son rappel et le 28 février il remit le commandement à Appio Conti. Montemarciano avait à peine quitté l'armée, que Matteucci licencia également les suisses qui étaient à la solde du Saint-Siège et qui l'importunaient sans cesse par leurs exigences. Cette mesure, ordonnée par la secrétairerie d'État, rencontra l'opposition du duc de Mayenne, d'Appio Conti et même du légat pontifical Sega qui, peut-être à la suite d'un simple retard de courrier, en appelait aux instructions antérieures (2), et elle attira à Matteucci des difficultés avec les troupes licenciées.

Après le licenciement des suisses, l'armée pontificale était réduite à néant et il fallut procéder à un nouveau recrutement. Heureusement le duc de Lorraine offrit alors un régiment allemand et le commissaire apostolique, d'accord avec les généraux, accepta la proposition. Cependant les difficultés sans cesse renaissantes avaient lassé la patience du commissaire : le 29 juillet 1592, il insistait pour obtenir son rappel (3) A Rome on l'entretint dans l'espoir qu'il

tendus. Voir Lettres de Matteucci à Bertinoro, 20, 23 et 26 août 1592, AV. NFr, t. 38, fol. 370 et 373 et NF, t. 5, fol. 1. — Sur les raisons pour lesquelles Matteucci se rend aux Pays-Bas voir DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, pp. 526 et 536 ; Lettres de Matteucci à Bertinoro, 25 avril et 5 juillet 1592, AV. NFr, t. 38, fol. 141 et 301 (raisons financières) ; 18 et 29 juillet ; *ibidem*, fol. 322 et 334 (raisons politiques).

(1) DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, pp. 521 et suiv., p. 525.

(2) *Ibidem*, pp. 560 et suiv. — Le 18 avril 1592 le cardinal Aldobrandino informait Sega, cardinal de Plaisance, de l'ordre donné à Matteucci « *che subito cassi gli Svizzeri restati nel nostro esercito.* » AV. NFr, t. 287, fol. 53. A la même date Bertinoro lui écrivit dans le même sens. CAUCHIE, *ouv. cité*, p. 390.

(3) Lettre de Matteucci à Bertinoro, datée de Spa. AV. NFr, t. 38 fol. 339-340. Le 2 septembre suivant, Matteucci rappelle à Bertinoro tous les maux dont il a souffert : besoin d'argent, retention par le duc de Mayence, dévalisement, etc. — Les Espagnols aussi, dit-il, lui en veulent, parce qu'il a empêché l'Infante de monter sur le trône de France. AV. NF, t. 5, fol. 5.

Digitized by Google

aurait bientôt un successeur (1). Le choix se fixa de suite sur Innocent Malvasia, mais celui-ci était peu pressé d'accepter et la décision se fit attendre. Ce fut seulement le 6 novembre que le nouveau commissaire apostolique reçut à Spolète la nouvelle de sa nomination (2).

Innocent Malvasia, commissaire apostolique et nonce.

Malvasia allait avoir avec les Pays-Bas des rapports encore plus suivis que son prédécesseur. Sa mission ayant passé assez inaperçu jusqu'à présent, c'est un motif de plus pour en parler avec quelques détails.

Innocent Malvasia (3) naquit à Bologne en 1552, de la famille patricienne Serra-Malvasia. Après des études de droit, il entra dans le personnel administratif des États Pontificaux et Grégoire XIII le nomma clerc de la Chambre apostolique (1584). Les clercs de la Chambre étaient alors au nombre de douze et avaient dans leurs attributions la juridiction civile et criminelle des États Pontificaux ainsi que l'administration des finances. Quelques années plus tard, en 1591, Malvasia contribua une première fois, par les soins qu'il prit du service d'approvisionnement à sauver Rome de la disette. Vers la même époque, Guillaume V de Bavière lui confia une mission auprès du Saint-Siège (4). Malvasia était gouverneur de

(1) Le 22 septembre 1592, lorsque son successeur était déjà désigné, Matteucci écrit de Bruxelles au cardinal Aldobrandino « *da molte settimane in quà, io son trattenuto in speranza di licentia di settimana in settimana.* » AV. NF, t. 5, fol. 159.

(2) Malvasia à Aldobrandino, AV. NF, t. 3, 1re partie, fol. 1; Bertinoro à Matteucci, 27 juin, 4 et 22 juillet 1592. CAUCHIE, *ouv. cité*, pp. 392 et sv.

(3) Pour la biographie de Malvasia on peut consulter G. FANTUZZI, *Notizie degli Scrittori Bolognesi*, t. V, pp. 165-169, Bologne, 1786. Cet auteur se base sur une biographie manuscrite conservée maintenant à la Bibliothèque de l'Université de Bologne (caps. 79. N. 6.). L'*Istruzione di Agricoltora dettata da Mgr Innocenzo Malvasia*, éd. A. et E. MALVASIA (Bologne, 1871), signale dans une introduction des documents manuscrits conservés au palais Malvasia à Bologne. Ce palais a conservé quelques fresques d'une valeur artistique secondaire, représentant des scènes de la vie du prélat qui nous occupe. Nous n'avons pas pu visiter les archives de la famille. A Bologne M. L. Frati, bibliothécaire de l'Université, a très obligeamment facilité nos recherches.

(4) Voir EHSES, *ouv. cité*, pp. 496 et suiv. Nous avons publié dans *Römische Quartalschrift*, t. XIV (1900), pp. 264-280, un document se rapportant à cette mission. Voir aussi F. STIEVE, *Die Politik Baierns*, t. I, pp. 545 et suiv. Munich, 1878. D'après cet auteur, Malvasia était vers la même époque agent de l'empereur à Rome.

Digitized by Google

Spolète (1) lorsqu'il reçut l'ordre, attendu depuis longtemps, de se rendre en France pour y remplacer Matteucci en qualité de commissaire des armées. Par le fait même il devenait comme son prédécesseur envoyé diplomatique auprès des chefs de la Ligue et des gouverneurs des Pays-Bas. Ses lettres de créance (2), datées du 15 décembre 1592, étaient adressées aux ducs de Mayenne, de Guise et de Lorraine, au cardinal de Lorraine, à Fuentès et à Ernest de Mansfeldt, ces deux derniers gouverneurs intérimaires depuis la mort d'Alexandre Farnèse (3 décembre 1592).

Nous savons qu'à une époque antérieure, les agents fiscaux du Saint-Siège dans les pays étrangers se confondaient souvent avec ses agents diplomatiques. Il est intéressant de pouvoir signaler, à la fin du XVIe siècle, des exemples du même phénomène dans la carrière de Matteucci et de Malvasia. Le premier, en sa qualité de commissaire des armées dépendait de la Chambre apostolique. Or il avait fréquemment conduit des négociations diplomatiques. Comme lui son successeur Malvasia était à la fois clerc de la Chambre et agent diplomatique ; celui-ci allait même devenir bientôt nonce à Bruxelles et peu s'en faut qu'il ne puisse être appelé premier titulaire de la nonciature de Flandre.

Le nouveau commissaire ne tarda pas à se mettre en route. Il évita le pays des Suisses où les anciens mercenaires pontificaux continuaient à réclamer de l'argent pour leur service en France, et il s'engagea dans les Alpes des Grisons. Le 19 février 1593, il était à Nancy, le 26 au soir il rejoignait Matteucci à Bruxelles et dès le lendemain, il faisait visite avec lui à Mansfelt et à Fuentès (3). Matteucci, retenu durant quelques jours encore par les préparatifs du voyage et par une indisposition, se rendit en pèlerinage à Hal le 25 mars et continua ensuite sa route vers l'Italie (4). Le voyage

(1) Dans la liste des volumes que Paul V fit déposer aux Archives du Vatican, F. GASPAROLO (dans la revue *Studi et Documenti*, t. VIII, 1887, p. 43) signale huit volumes intitulés *Visitationes provinciae Umbriae et ducatuum Spoletani et Camerinensis quae recuperavit S. S. ab haeredibus quondam b. m. D^ni Innocentii Malvasiae, clerici Camerae Apostolicae, qui dictas provincias nomine pontificis visitaverat.*

(2) AV. *Brevia ad principes*, Arm. XLIV, t. 38, fol. 155 et suiv. — DE L'ÉPINOIS, (*ouv. cité*, p. 626) prétend que Malvasia était envoyé à Paris pour observer et se renseigner. En vérité il habita presque constamment aux Pays-Bas et ne se rendit pas à Paris dans le cours de sa mission.

(3) Lettres de Malvasia à Aldobrandino, 30 janvier, 19 et 26 fév. 1593, AV. NF, t. 3, fol. 5, 9 et 11 ; Matteucci au même, 27 fév. 1593, *ibidem*, t. 5, fol. 353.

(4) Matteucci à Aldobrandino, 20 et 25 mars 1593, *Ibidem*, t. 5 fol. 365 et 384.

Digitized by Google

qui terminait sa mission mouvementée ne devait pas être exempt d'incidents. Entre Mayence et Francfort, une partie de sa suite fut attaquée : un de ses serviteurs reçut deux coups d'arquebuse et succomba des suites de ses blessures. Matteucci soupçonna une vengeance et l'on prétendit même qu'il avait été poursuivi depuis Bruxelles (1). Il continua sa route *incognito* et arriva enfin en pays italien, le 26 avril 1593 (2).

Entretemps Malvasia s'était rendu au camp. Il y trouva le contingent pontifical dans un état lamentable : c'était une troupe désordonnée de 1200 fantassins et 120 cavaliers, mal armés, mal vêtus, les derniers soldats de l'armée.

Leur colonel Georges Bayer, baron de Boppart, était un homme sans connaissance du métier de la guerre, adonné à la boisson et retenant l'argent destiné à la solde des troupes (3). La situation s'aggrava encore : le 26 mars, Boppart tua Appio Conti, lieutenant-général du contingent pontifical. Aussitôt les soldats réclamèrent leur paie et se débandèrent. Le commissaire fut forcé de les licencier (4).

Ces événements attristèrent Clément VIII, qui résolut de faire une nouvelle levée de mille hommes. — Il désirait sauvegarder la liberté des États, réunis à Paris depuis le 26 janvier en ces circonstances critiques, afin de « choisir le remède le plus utile pour la » conservation de la religion et de l'État ». — Rodolphe Baglioni fut envoyé de Rome pour commander ces nouvelles troupes. Il devait se rendre à Paris avec le commissaire général et y prendre les ordres du cardinal Sega. Celui-ci, vu la situation de la Ligue, avait reçu la permission de faire assolder jusqu'à 1500 hommes, s'il le jugeait nécessaire (5). Depuis le mois de mai le légat payait la solde de 450 soldats allemands employés à la défense de Paris.

Cependant les événements se précipitaient. La conversion de Henri IV se faisait pressentir et tout s'acheminait vers la solution.

(1) Le même au même, Francfort, 11 avril 1593, *Ibidem*, t. 3, fol. 43.

(2) Le même au même, Bellaio, 27 avril 1593, *Ibidem*, t. 5, fol. 386. Bellaio est sans doute Bellano sur le lac de Côme. Matteucci avait donc aussi passé les Alpes par les Grisons. — Deux années plus tard, il était commissaire apostolique près des troupes envoyées en Hongrie avec le général Aldobrandino. Voir MATHAUS-VOLTOLINI, *Die Beteiligung des Papstes Clemens VIII an der Bekampfung der Türken* (1592-1595) dans le *Römische Quartalschrift*, t. XV (1901), pp. 412 et suiv.

(3) Malvasia à Aldobrandino, Noyon, 24 mars 1593, *Ibidem*, t. 3, fol. 33.

(4) Malvasia à Aldobrandino, Ham, 8 avril 1593, *Ibidem*, t. 3, fol. 39-41 ; DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, p. 588 note 2.

(5) Aldobrandino au cardinal Sega, Rome, 30 avril, 17 mai, 2 juin 1593, AV. NFr, t. 287, fol 26, 28, 81 etc. ; DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, pp. 581 et sv.

Digitized by Google

Le légat jugea bon de procéder par voie de subsides et de payer au mois les troupes existantes, plutôt que d'en lever de nouvelles (1). Le 23 juillet, il dispensait le commissaire des armées et le lieutenant-général de se rendre à Paris, et bientôt après il licenciait les quelques centaines d'allemands qui lui restaient (2). Le 13 juillet une trève avait été signée, onze jours plus tard Henri IV abjurait solennellement l'hérésie. L'intervention militaire du Saint-Siège était terminée. Bien que Clément VIII éprouvât encore quelque défiance et n'eût pas renoncé définitivement à lever de nouvelles troupes, il se tint cependant dans l'expectative ; en réalité il n'intervint plus que par voie diplomatique (3).

Pendant ce temps Malvasia était demeuré aux Pays-Bas et s'était fixé à Anvers. Il était bien placé dans cette ville pour traiter des affaires financières ; il y négocia aussi un achat et expédition de grains pour les États-Pontificaux. Durant cette période de gouvernement intérimaire, il se trouvait assez éloigné de Bruxelles pour être à l'écart des difficultés qui divisaient les autorités espagnoles (4), et assez près pour pouvoir se mettre facilement en rapport avec elles. Fuentès l'honorait de fréquentes visites et le tenait au courant des nouvelles (5), et Mansfelt lui prépara une belle demeure quand Malvasia eut résolu d'établir à Bruxelles sa résidence ordinaire après l'arrivée du nouveau gouverneur l'archiduc Ernest (6).

Lorsque celui-ci arriva aux Pays-Bas, en janvier 1594, il trouva une situation peu brillante : l'esprit d'indiscipline régnait dans l'armée, les finances étaient délabrées et le peuple détestait les Espagnols. Ernest avait reçu pour instruction de s'occuper du gouvernement du pays et de se mêler le moins possible par lui-même des affaires de France (7).

(1) Le cardinal Sega à Malvasia, Paris, 8 juillet 1593, AV. *Borghese*, III, t. 71, fol. 115 et suiv. ; NF, III, fol. 154.

(2) Le même au même, Paris, 23 juillet et 2 août 1593, AV. *Borghese*, III, t. 71, fol. 136 ; NF, t. 3, fol. 181 et suiv. Malvasia à Aldobrandino, Anvers, 28 août 1593, NF, t. 3, fol. 194.

(3) Aldobrandino à Sega, 21 août, 16 septembre 1593, AV. NFr, t. 287, fol. 85 et 40 ; DE L'ÉPINOIS, *ouv. cité*, pp. 599 et suiv.

(4) Malvasia à Aldobrandino, Anvers, 24 décembre 1593, AV. NF, t. 3, fol. 262.

(5) Le même au même, Anvers, 3 juillet 1593, *Ibidem*, fol. 123.

(6) Santi Ambrogi à Aldobrandino, Bruxelles, 6 janvier 1594, AV. NF, t. 6, fol. 303 et lettre de Malvasia du 24 décembre *(citée plus haut)*. La lettre publiée ci-après nous explique pourquoi Malvasia ne donna pas tout d'abord suite à son projet.

(7) Malvasia à Aldobrandino, Bruxelles, 19 février et 6 mars 1594, AV. *Borghese*, II, t. 485, fol. 69 et 71.

Digitized by Google

Entretemps Malvasia continuait à servir les intérêts de la légation qui représentait le pape en ce pays. Il lui transmettait parfois la correspondance romaine (1) ; en sa qualité de clerc de la Chambre il payait au légat son traitement (2) et, lorsque quelques jours avant la prise de Paris par Henri IV (22 mars 1594), le cardinal Sega envoya aux Pays-Bas son neveu Mgr Agocchi, ce fut le commissaire apostolique qui l'introduisit auprès de l'archiduc. Agocchi, qui fut rappelé à Rome pendant son séjour à Bruxelles, avait eu soin de mettre son hôte au courant des affaires qu'il traitait afin que, s'il le fallait, celui-ci pût reprendre les négociations entamées (3). D'autre part Malvasia renseignait avec grand soin la secrétairerie d'État sur les événements politiques qui se passaient aux Pays-Bas : faits de guerre contre les Provinces-Unies, mutineries des soldats, situation critique des finances (4). A mesure que sa résidence se prolongeait, il semblait s'attacher davantage à son rôle d'observateur. Une circonstance fortuite l'amena à s'occuper aussi des affaires d'Écosse : en sa qualité de commissaire il eut à fournir au père James Gordon un subside accordé par le Saint-Siège aux catholiques de ce pays. Ce fut l'origine de relations suivies. Celles-ci lui permirent après son départ des Pays-Bas d'écrire à la demande du cardinal secrétaire d'État un intéressant exposé de la situation de l'Église d'Écosse (5). Plus tard, lorsque la nonciature de Flandre fut définitivement fondée, des rapports continus et officiels s'établirent entre les nonces de Bruxelles et les catholiques des Iles Britanniques (6).

Le rôle diplomatique de Malvasia allait bientôt être mis davantage en relief. Depuis le commencement de l'année 1594, un prince de la maison régnante gouvernait les Pays-Bas. Il y avait là une raison, ce

(1) Agocchi à Aldobrandino, Bruxelles 30 mars 1594, AV. NF, t. 3, fol. 368. etc.

(2) Malvasia à Aldobrandino, Anvers 23 octobre 1593; Sega à Malvasia, Paris, 23 novembre 1593, AV. NF, t. 3 fol. 237 et 254; Malvasia à Aldobrandino, Bruxelles 6 avril 1596, AV. NF, t. 3A, fol. 420.

(3) Le 20 février 1594. Malvasia à Aldobrandino, Bruxelles, 17 mars 1594, AV. NF, t. 3, fol. 347; Agocchi à Aldobrandino, Bruxelles, 25 et 30 mars 1594, *Ibidem*, fol. 337, 368, etc.

(4) Le volume AV. NF, t. 3A contient de nombreuses lettres relatives aux mutineries de troupes aux Pays-Bas, à l'état des finances, etc.

(5) Malvasia à Aldobrandino, Anvers, 2 juillet 1594, AV. *Borghese*, II, t. 485, fol. 81 etc. La relation est imprimée dans A. Bellesheim, *Geschichte der Kath. Kirche in Schottland*, t. II, pp. 460 et suiv. Mayence, 1883.

(6) *Recueil des Instructions générales aux nonces de Flandre* (1596-1635), éd. A. Cauchie et R. Maere, p. xv, Bruxelles, 1904.

Digitized by Google

fut même règle établie dès la première moitié du XVIIe siècle (1), pour donner au représentant du Saint-Siège auprès de sa personne la dignité de nonce. Au reste le prince ne pouvait se résoudre à rendre à un simple commissaire apostolique, les honneurs qui revenaient à un envoyé pontifical et par là même Malvasia avait à la cour une position gênée (2).

Aussi Clément VIII, par brefs du 17 septembre 1594, adressés à Malvasia et à l'archiduc Ernest, nomma son commissaire apostolique nonce du Saint-Siège en Belgique et auprès de l'archiduc. Cet acte n'était pas inattendu, on avait même cru un moment que le nonce de Cologne Frangipani allait être envoyé en résidence auprès du gouverneur général (3). Dans la pensée de Clément VIII, la nomination devait augmenter le prestige de son envoyé et aider au succès de sa mission. Ce fut également ainsi que Malvasia comprit sa promotion (4) et Ernest, lors de l'audience de créance, exprima sa gratitude envers le pape qui lui députait un nonce et lui faisait en cela une faveur que n'avait reçu aucun des gouverneurs précédents (5).

La nouvelle dignité de Malvasia ne le relevait pas de sa mission relative aux affaires françaises, mais d'après ses brefs de nomination, il était désormais nonce en Belgique et auprès de l'archiduc Ernest et d'autre part il ne reçut pas de nouvelles lettres de créance pour les chefs de la Ligue. Tout en n'étant que protonotaire apostolique et quoique privé des facultés étendues que possédaient les nonces permanents, il voyait son ascendant grandir et devenait pour un plus grand nombre d'affaires l'intermédiaire naturel entre les Pays-Bas et le Saint-Siège.

Dans la suite nous le voyons s'occuper plus fréquemment des pays environnants : pendant que Frangipani est à la diète de Ratisbonne, Malvasia surveille à Liège les menées des hérétiques, que rendaient plus hardis les mutineries des troupes espagnoles aux Pays-Bas (6);

(1) *Recueil cité*, p. XXIII; *Relatio etc. quam collegit etc. J. de la Torre* (1656), éd. A. VAN LOMMEL, dans *Archief van het Aartsbisdom Utrecht*, t. X (1882), p. 135. Dans sa dépêche du 11 août 1635 le cardinal Barberini dit à R. Stravius que la règle existe pour les Pays-Bas, BB, p. LXX, t. 37.

(2) Voir la lettre publiée ci-après.

(3) Torrentius à Frangipani, 27 septembre 1594, CRH, 3e série, t. X (1869), p. 56.

(4) Malvasia à Aldobrandino, Anvers, 29 octobre 1594, AV. NF, t. 3A, fol. 657 et 667.

(5) Le même au même, Bruxelles, 11 novembre 1594, *Ibidem*, fol. 685. L'audience avait été retardée à cause de l'état de santé de l'archiduc.

(6) Le même au même, 5 novembre et 2 décembre 1594, AV. NF, t. 3A, fol. 671 et 723.

Digitized by Google

plus tard il entreprendra avec succès des démarches pour faire rendre au prince-électeur le château de Huy, que les Espagnols unis aux Liégeois, avaient enlevé aux Hollandais, mais qu'ils gardaient depuis lors contre le gré du roi de France (1). Il s'intéresse à la politique internationale des Habsbourg et traite avec Ernest de la guerre de Hongrie dans laquelle un contingent du pape servait contre les Turcs (2). Ses rapports avec l'Angleterre et l'Écosse deviennent plus fréquents : tantôt il intercède auprès d'Ernest en faveur des anglais réfugiés aux Pays-Bas (3), tantôt il essaie de trouver des correspondants qui l'instruisent de ce qui se passe et lui fournissent la matière des rapports qu'il envoie à Rome (4).

Plusieurs faits montrent la considération dont il jouissait aux Pays-Bas. Les troupes mutinées de Sichem, qui faisaient un mal énorme au pays, eurent recours à son intermédiaire pour entrer en pourparlers avec l'archiduc (5) et, lorsque la garde allemande se fut révoltée à Bruxelles même, le nonce négocia si bien avec le comte Fuentès, le magistrat de la ville et les soldats, qu'il obtint un accord dont tout le monde fut satisfait (6).

Malvasia était moins sympathique aux ennemis de la maison d'Espagne. A tort ou à raison, les royalistes français se défiaient de ses rapports avec une cour espagnole et le croyaient opposé à la réconciliation de Clément VIII avec Henri IV (7). L'historien de Thou va même jusqu'à l'accuser d'avoir trempé dans un complot contre le roi (8).

(1) Le même au même, Bruxelles 3 juin 1595. *Ibidem*, t. 8, fol. 281 ; J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le* XVIe *siècle*, pp. 499 et suiv. Liége 1884.

(2) Le même au même, Bruxelles, 18 novembre 1594. *Ibidem*, t. 3A, fol. 691. Bref à l'archiduc Ernest du 2 octobre 1594. AV. *Brevia ad principes*, Arm. XLIV, t. 39, fol. 293.

(3) Le même au même, Bruxelles, 25 novembre 1594, *Ibidem*, t. 3A, fol. 695 et 699.

(4) Le même au même, Brux., 29 avril 1595. *Ibidem*, t. 8, fol. 202, etc. L'évêque de Ross en Irlande au cardinal Aldobrandino, Brux. 13 avril 1595, AV. NFr. t. 42, fol. 227.

(5) Le chef des mutins à Malvasia, Sichem, 18 novembre 1594, Sprangen, 20 décembre 1594, *Ibidem*, t. 3A, fol. 715, 775 et autres lettres.

(6) Le même au même, Bruxelles, 3 et 6 juin 1595, AV. NF, t. 8, fol. 281-286.

(7) Le cardinal d'Ossat à de Villeroy, Rome, 11 janvier 1595, *Lettres du cardinal d'Ossat*, pp. 62-64. Paris, 1641. Malvasia ne semble cependant pas avoir travaillé à faire échouer la réconciliation. Voir sa lettre à Aldobrandino, Bruxelles, avril 1595, AV. NF, t. 3, fol. 178-179.

(8) *Historiarum sui temporis tomus V* (1590-1600), pp. 829 et suiv. Londres, 1733.

Digitized by Google

Ces dispositions des ennemis des Habsbourgs, ou plus probablement l'espoir d'obtenir une forte rançon, furent pour lui la cause d'une aventure désagréable. Pendant qu'il faisait une cure à Spa durant l'été de 1595, quelques brigades de cavalerie hollandaise passèrent la Meuse à Maestricht. Malvasia se retira aussitôt dans le château de Franchimont mais, malgré sa prudence, une partie de ses bagages fut prise, son auditeur, son chapelain et plusieurs autres personnes demeurèrent un instant prisonniers. A Franchimont même il eut à se défendre contre l'ennemi durant trois heures et ne dut sa délivrance qu'à l'intervention armée du prince-évêque (1).

Si le rôle politique de Malvasia est assez considérable, son action religieuse paraît avoir été moins importante. C'est à peine si durant sa nonciature nous le voyons s'occuper de temps en temps d'une affaire spirituelle. En 1595, il s'informe auprès de l'archevêque de Cambrai, dont la ville épiscopale était encore occupée par les Français, de l'indépendance de la juridiction ecclésiastique, il publie dans les Pays-Bas le jubilé pontifical et, pour citer un fait moins important, mais qui contribue aussi à faire connaître le caractère de sa mission, muni de pouvoirs spéciaux, il met l'abbesse de Munsterbilsen en possession de son monastère (2). Au mois d'octobre de la même année, l'archevêque Louis de Berlaymont, s'adresse à lui pour réclamer contre les empiétements de pouvoir des Espagnols, devenus maîtres de Cambrai (3). A ces quelques faits se borne presque toute son action religieuse aux Pays-Bas. Après la mort de l'archiduc Ernest survenue vers le milieu de la nuit du 21 au 22 février 1595, le nonce demeura quelque temps encore en fonction. Il ne fut rappelé que le 17 septembre suivant (4).

Dans l'intervalle l'apaisement s'était fait en France et, le jour même du rappel du nonce, Clément VIII prononçait à Rome la sentence solennelle d'absolution du roi Henri IV. Cette coïncidence, jointe à l'activité très relative déployée par Malvasia dans le domaine pure-

(1) Malvasia à Aldobrandino, Liége, 3 juillet 1595, AV. NF, t. 8, fol. 322 et suiv. J. Daris, *ouv. cité*, p. 503.

(2) Le même au même, Bruxelles, 6 et 13 janvier 1595, *Ibidem*, fol. 7 et suiv.; 32 et suiv.

(3) Cauchie, *Mission aux Archives du Vatican*, CRH, 5e série, t. II. 1892. La lettre est datée du 29 octobre 1595.

(4) Malvasia à Aldobrandino, Bruxelles, 21-22 février 1595, AV. NF, t. 8, fol. 99 et suiv.; 27 octobre 1595, *Ibidem*, fol. 466. Il resta attaché dans la suite au service de la Chambre apostolique. Ranke (*Die römische Päpste*, Leipzig, 1889, pp. 109* et suiv.) publie de lui un document intitulé : *Per sollevare la Camera apostolica. Discorso di Mgr Malvasia*, 1606.

Digitized by Google

ment religieux, montre bien que celui-ci était resté avant tout un envoyé extraordinaire, dont la mission avait pour première raison d'être les affaires de France. C'est à Cologne qu'il faut chercher — même, semble-t-il, sous le gouvernement d'Ernest — le nonce ordinaire du Saint-Siège pour nos contrées. La mission de Malvasia ne se rattache pas moins de près aux origines de la nonciature de Bruxelles : elle fit mieux comprendre l'importance des Pays-Bas pour la politique du Saint-Siège, elle présagea l'action qu'exerceraient les nonces de Flandre dans les pays étrangers et enfin, elle constitua un précédent qui dans la suite devait forcer moralement le Saint-Siège de déléguer un nonce auprès des princes du sang, gouverneurs des Pays-Bas.

Divers agents auxiliaires.

Après le départ de Malvasia la secrétairie d'État voulut conserver autant que possible le service d'informations qu'avait établi son envoyé. Dans ce but elle s'adressa au marquis Alexandre Malaspina, soldat de carrière, connu à la cour romaine. Ce jeune capitaine était un frère de Germanico, l'ancien nonce extraordinaire à Cologne, qui était passé en 1585 à la nonciature de Vienne (1). Il était engagé depuis plusieurs années dans les armées qui guerroyaient en France et aux Pays-Bas. Revenu récemment d'un voyage en Espagne, il avait été nommé membre du Conseil de guerre aux Pays-Bas (2). Le cardinal Aldobrandino, personnellement en relation avec lui, lui demanda de le tenir au courant des événements, après le départ de Malvasia. Dès lors, Malaspina envoya à Rome des lettres, parfois chiffrées, avec une assez grande régularité et il présentait des excuses à la secrétairerie d'État lorsqu'il laissait passer un courrier sans le charger de quelque missive.

La correspondance de Malaspina, peut-être incomplètement conservée aux Archives du Vatican, n'est pas très volumineuse et se répartit sur un nombre assez considérable d'années. N'était sa charge

(1) *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, IIe Abt. (1585-1590). *Die Nuntiatur am Kaiserhofe*, t. I. *Germanico Malaspina und Filippo Sega*, éd. Reichenberger. Paderborn, 1904.

(2) Malvasia a Aldobrandino, Bruxelles, 3 novembre 1595 ; 16 déc. 1594 ; Malaspina à Aldobrandino, Bruxelles, 3 novembre 1595, AV. NF, t. 8, fol. 468 ; t. 3A, fol. 743 ; t. 4, fol. 176. Malaspina épousa le 15 janv. 1602 Françoise de Gavre, il fut tué par un boulet près de Bruxelles, le 4 juillet 1613. P. Litta, *Famiglie celebri Italiane*, t. IV, pl. XI, Milan, 1819-1872 ; F. V. Gorthals, *Dictionnaire généalogique et héraldique*, t. II, Brux. 1849.

Digitized by Google

plus ou moins officielle de continuer le service d'information de Malvasia, elle ne serait guère plus importante que celle de plusieurs autres agents de la secrétairerie d'Etat.

Il y a lieu de dire un mot de certains d'entre ceux-ci, car eux aussi préparèrent en quelque sorte la création de la nonciature de Bruxelles en habituant la cour romaine à recevoir des informations sur les affaires des Pays Bas.

Parmi ces correspondants d'occasion, les uns étaient issus du pays même, les autres étaient des italiens, attirés aux Pays-Bas par les affaires financières et commerciales ou par le métier des armes. Le lieutenant-général Appio Conti, son successeur Rodolphe Baglioni et d'autres personnages attachés au contingent pontifical en France envoyaient des relations au cardinal secrétaire d'Etat. Mais parmi les correspondants italiens Santi Ambrogi est celui dont les premiers volumes de la *Nunziatura di Fiandra* contiennent le plus grand nombre de dépêches.

Ambrogi était un courtier de commerce (1), souvent en résidence à Bruxelles, mais établi à Anvers. Sa situation sociale, comme sans doute celle de la plupart des commerçants de cette malheureuse époque, n'était pas toujours brillante (2). Le commissaire Matteucci songeait déjà à son retour en Italie, lorsqu'il entra tout d'abord en rapport avec lui. Il retrouvait dans Ambrogi un ancien ami de sa maison, l'engagea à lui rendre service et lui accorda même une rétribution de ce chef.

Le courtier d'affaires se rendit surtout utile pour la correspondance. Non seulement il envoyait lui-même à la secrétairerie d'Etat des lettres et des *avvisi*, mais encore il prit sur lui la délicate affaire de l'expédition des dépêches diplomatiques. Celles-ci étaient envoyées par son intermédiaire avec la correspondance de grandes maisons de banque ou de commerce italiennes établies à Anvers (3). Par précaution il employait dans ses rapports avec la cour romaine ou avec ses agents un nom d'emprunt, Ciriaco Bartoli, dont les dépêches recommandent fréquemment l'emploi : nom qui déroute quand on le rencontre les premières fois dans les correspondances (4). Santi

(1) Malvasia à Aldobrandino, Bruxelles, 2 décembre 1594, AV. NF, t. 3A, fol. 723.

(2) Le même au même, *ibidem*, fol. 400.

(3) Matteucci à Bertinoro, Anvers, 18 et Spa 29 juillet 1592, AV. NFr, t. 38, fol. 322 et 339 et suiv. Matteucci donnait à Ambrogi dix écus d'or par mois. Voir aussi Lettre d'Aldobrandino à Frangipani, Rome, 2 nov. 1596, AV. *Borghese*, III, t. 40 non paginé.

(4) Ambrogi à Aldobrandino, Anvers 20 avril 1596, AV. NF, t. 6, fol. 216 (lettre signée : « Santi Ambrogi *alias* Ciriaco Bartoli »).

Digitized by Google

Ambrogi sut aussi rendre service dans les affaires de commerce proprement dites. Matteucci et Malvasia le consultaient volontiers pour les opérations de change et les emprunts d'argent, ou pour les achats de blé qu'ils avaient à faire. Par lui ils étaient mis en rapport avec les Capponi, les Doria et autres firmes italiennes (1).

Cependant les affaires du courtier ne s'accordaient pas toujours à souhait avec celles de l'agent du nonce : les premières demandaient à Ambrogi de longs voyages dans le Limbourg, à Calais, en Zélande (2), et le forçaient fréquemment à négliger ses relations avec la secrétairerie d'État et la Chambre apostolique. Ainsi le 20 avril 1596, il reprend la correspondance qu'il avait dû interrompre durant dix huit mois. Il rendit encore quelques services sous la nonciature de Frangipani.

Parmi les correspondants belges de la secrétairerie d'État, un de ceux dont le nom revient le plus fréquemment est Vincent Zélandre. Personnage assez énigmatique, qu'on ne doit pas confondre avec le père jésuite Jacques Zélandre (3), Vincent avait débuté lui aussi dans la Compagnie de Jésus. Peu susceptible de culture intellectuelle intense, il croyait par contre pouvoir servir l'Église et sa patrie par son entente de la politique. En 1595 il se rendit en Espagne et semble avoir joui à cette époque des faveurs de la cour romaine et de celle de Madrid. Il fit le voyage en passant par Rome. Le gouvernement des Pays-Bas l'avait chargé d'une mission et en même temps l'évêque d'Anvers Torrentius l'avait délégué pour le voyage *ad limina* (4). Zélandre eut en grande estime les archiducs Ernest et Albert, mais il ne ménageait guère, quand il pouvait se montrer indépendant, les ministres espagnols des Pays-Bas. A son retour de Madrid il sortit de la Compagnie de Jésus et reçut du pape, qui voulait donner au roi d'Espagne une marque de déférence, la dignité de protonotaire apostolique (5).

(1) Le même au même, Anvers, 6 mars et 22 septembre 1593, *ibidem*, fol. 91, fol. 165, etc.

(2) En Zélande il avait chargé de grains quatre navires destinés à la république de Venise. Le même au même, *Ibidem*, fol. 285 et suiv.

(3) Voir P. C. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, 1890 et suiv.

(4) Zélandre à Aldobrandino, Gênes 6 mars 1595, AV. NF, t. 9, fol. 75 et suiv. ; le nonce Caetano à Aldobrandino, Madrid, 15 juillet et 14 septembre 1595. NSp, t. 46, fol. 330 et 433 ; Torrentius à Clément VIII, Anvers, 17 décembre 1594, CRH. 5e série, t. II, 1892, p. 351.

(5) Zelandre à Aldobrandino, Gênes, 6 mars, Escurial, 6 août 1595, AV. NF. t. 9, fol. 75 et suiv., 83. Dans la dernière de ces deux dépêches il demande la protection du cardinal : *acciò che occupandomi io in simili negocii*

Digitized by Google

Depuis l'époque de don Juan, Zélandre avait été en rapport avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas ; il le fut aussi avec plusieurs nonces et fournit à Frangipani une foule de renseignements. Son voyage en Espagne, qui nous le montre jouissant d'une assez grande considération, fut le commencement de ses déboires. Afin de pouvoir servir ses souverains et remplir sa mission politique, non seulement il quitta la Compagnie de Jésus, mais il contracta des dettes, qui dans la suite furent pour lui une cause de gêne perpétuelle. Cette gêne persistait après la création de la nonciature de Bruxelles (1). L'archiduc Albert le nomma en 1597 à la prévôté de Saint-Pierre à Lille, mais par suite d'un différend sur le droit de nomination, Zélandre attendait encore l'année suivante sa confirmation par le pape (2). Sa dignité de protonotaire apostolique lui était de peu de profit sous le rapport pécuniaire : elle le forçait au contraire à tenir un rang, modeste peut-être, mais sûrement disproportionné à ses moyens (3). Le pauvre prélat fut forcé en 1607 de recourir contre ses créanciers à des lettres de surséance. Il mourut le 26 septembre 1618 (4).

IV. Fondation de la Nonciature de Bruxelles.

Cependant Malaspina et les personnages secondaires avec lesquels le cardinal secrétaire d'État restait en relation ne pouvaient guère donner les renseignements nombreux et autorisés qu'aurait fourni un nonce. Après le départ de Malvasia, la surveillance des Pays-Bas avait d'ailleurs été recommandée de nouveau aux nonces de Cologne, si tant est que ceux-ci aient jamais pu s'en désintéresser. Garzadoro, que le cardinal Aldobrandino pria de rendre compte des événements, envoya bientôt à Rome une relation (5).

non patisca la santa mente de la mia religione la Compagnia di Gesù et, lasciandomi di occupare, non patisca l'universo bene del Christianesimo e la santa mente di S. Alt^za. Le bref qui le nomme protonotaire date du 11 mars 1596, *Ibidem* f. 125.

(1) Zélandre à Aldobrandino, 31 août 1596, 12 juillet et 4 décembre 1597, AV. NF, t. 9, fol. 106, 141 et suiv. et 150.

(2) Le même au même, Bruxelles, 15 mars 1597, AV. NF, t. 9, fol. 126. Aldobrandino à Frangipani, Rome, 13 mai 1598, AV. *Borghese*, III, t. 40.

(3) D'après sa lettre au cardinal Aldobrandino du 23 avril 1598 il tenait une voiture, deux chevaux et un cocher, un secrétaire, un valet de chambre et un cuisinier. Il ne pouvait, disait-il, vivre plus modestement. AV. NF, t. 9, fol. 155.

(4) Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale de Lille et du chapitre de Saint Pierre de Lille*, pp. 453 et suiv. Paris, 1896.

(5) Sans date, AV. *Borghese*, III, t. 63 bc, fol. 192 et suiv.

Digitized by Google

Ce nonce était arrivé à Cologne dans des circonstances spéciales. Les difficultés antérieures avaient laissé dans l'archevêché des traces profondes; on sentait la nécessité de donner à l'archevêque Ernest de Bavière, qui était en même temps chargé du soin de plusieurs autres diocèses, un évêque coadjuteur. C'est pour trancher cette délicate affaire que Garzadoro fut envoyé à Cologne en mission extraordinaire (décembre 1593) (1).

Durant ce temps Frangipani semble être demeuré le nonce ordinaire de Cologne et avoir gardé la juridiction dont il jouissait avant qu'on lui eût adjoint un collègue. Après l'arrivée des commissaires apostoliques dans les Pays-Bas, il avait aussi continué à y exercer ses pouvoirs, du moins quant à la substance de ceux-ci. C'est lui sans doute qui inspira une instruction sur les affaires religieuses des Pays-Bas, envoyée au nonce à Madrid Caetani (2). En 1592 il intervint dans un acte d'importance capitale pour l'avenir religieux des provinces du Nord : la création d'un vicariat apostolique. C'était la réorganisation complète de l'Église des Provinces Unies : celle-ci avait maintenant pour chef, non plus des évêques nommés par le roi d'Espagne, mais un vicaire qui recevait ses pouvoirs du nonce et qui était par là même dans une dépendance directe vis à-vis du Saint-Siège (3). Lorsque plus tard, en 1596, Clément VIII rattacha le vicariat apostolique à la nonciature de Bruxelles, il commit peut-être une faute, car il exposait jusqu'à un certain point son vicaire à subir l'influence de l'Espagne à l'endroit de laquelle les Provinces Unies étaient si défiantes. Il est vrai, le pape ne pouvait guère rattacher les Provinces Unies à une nonciature autre que la celle de Flandre sans provoquer le mécontentement des Espagnols. Ce fut aussi Frangipani qui, en juillet 1593, fit procéder à une enquête auprès des évêques des Pays-Bas sur la coutume relative à l'immunité fiscale (4). L'année suivante Torrentius s'adressait encore à lui, et il est probable que même durant la nonciature de Malvasia, le

(1) K. Unkel, *Die Coadjutorie des Herzogs Ferdinand von Bayern im Erzstift Köln*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. VIII, (1887), pp. 245 et suiv.; 583 et suiv.

(2) R. Fruin, *De wederopluiking van het Katholicisme in Noord-Nederland, omstreeks den aanvang der* xvii*e eeuw*, dans *De Gids*, t. I (1894), pp. 247 et suiv.

(3) Voir *Instruction concernant les affaires des Pays-Bas*, etc., éd. R. Maere, CRH, t. LXXIII (1904).

(4) Voir *Une enquête sur l'immunité fiscale du clergé des Pays-Bas* (1593), éd. R. Maere, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXI (1905), pp. 482-507.

Digitized by Google

nonce ordinaire de Cologne conservait sa juridiction sur nos provinces (1).

Cependant il trouvait moins que jamais le temps de s'occuper des Pays-Bas ; le sud de l'Allemagne réclamait toute son attention et son activité. Ce n'était pas toutefois que sa présence aurait été inutile dans des provinces comme les Pays-Bas, où les guerres avaient semé partout la ruine et le désordre (2). Bien plus, aux nécessités déjà existantes était venue s'en ajouter une nouvelle : les difficultés avec les autorités espagnoles au sujet des droits de l'Église et de l'exercice de la juridiction ecclésiastique. La plus épineuse de ces difficultés était relative à la juridiction temporelle de Cambrai que les Espagnols refusaient de rendre à l'archevêque et à son chapitre. Il y avait également en suspens une affaire moins importante, mais dont le Saint-Siège désirait vivement amener la solution par l'intermédiaire de son représentant : c'était la reconnaisance de la nomination faite par le Saint-Siège, mais contestée par le chapitre métropolitain de Cambrai, de Diego di Campo comme abbé commendataire de Saint-Aubert (3).

En février 1596 l'archiduc Albert arriva aux Pays-Bas pour prendre en mains le gouvernement de nos provinces. Le nonce qui avait résidé à la cour de l'archiduc Ernest, frère d'Albert, n'avait quitté le pays que depuis quelques mois à peine. Clément VIII voulut donner au nouveau gouverneur la même marque d'honneur qu'il avait accordée à son prédécesseur : par bref du 20 avril 1596, il lui annonça que Frangipani, alors en Franconie, résiderait dorénavant auprès de sa cour (4), Garzadoro restant chargé de la nonciature de Cologne.

Par cet acte, la nonciature de Flandre était fondée. Dès lors, à l'exception de cette courte période durant laquelle l'agent diplomatique Stravius (1634-1642) fut placé sous la dépendance du nonce de Cologne (5), il y eut à Bruxelles une série continue de nonces ou

(1) Le manuscrit 10165 du *Fonds latin* de la *Bibliothèque nationale* à Paris contient une biographie du nonce Frangipani. D'après des renseignements que je dois à l'obligeance du R. P. E. Palandri, elle ne donne pas de détails sur la question qui nous occupe ici.

(2) Torrentius à Frangipani, Anvers, 12 mai et 27 septembre 1594, CRH. 3e serie, (1869), t. X, pp. 55 et suiv. ; Zélandre à Aldobrandino, Anvers, 24, 31 août 1596 etc.. AV. NF, t. 9, fol. 96, 105, etc.

(3) Voir A. Cauchie, *Mission etc.* pp. 348 et sv. ; *Recueil cité*, pp. 5 et sv.

(4) Voir *Recueil cité*, pp. xxiv et suiv. Le bref a été publié par V. Brants, *Jehan Richardot*, dans le *Muséon*. t. X (1891), pp. 99 et suiv.

(5) Voir *Recueil*, p. xxxvi ; sur les bruits de la supression de la nonciature après le règne d'Isabelle, voir aussi la lettre de G. Meyts à della Faille, du 22 avril et 1 juillet 1634, Archives du Royaume à Bruxelles, *Papiers d'État et de l'Audience*, t. 471, fol. 58, 85 etc.

Digitized by Google

internonces. La nouvelle institution ne devait disparaître pour un temps, que dans la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle.

Quelques années après qu'elle eut été fondée, la nonciature de Bruxelles reçut son complément naturel par la création d'une légation belge à Rome (1).

* * *

Les faits que nous avons exposés montrent, que la nonciature de Flandre ne fut pas créée de toutes pièces par un ordre de Clément VIII et l'envoi en résidence aux Pays-Bas de Frangipani. Son origine se rattache à cette politique éclairée des papes qui servit de guide et de soutien au mouvement religieux que les historiens allemands ont appelé la Contre-Réforme et qui dans les Pays-Bas, aussi bien qu'en Allemagne, établit des limites définitives entre les confessions religieuses. Elle est préparée de longue date par la suite des événements.

D'une part les nonces de Cologne ne suffisent pas au relèvement religieux dans les vastes territoires qui leur avaient été assignés, et d'autre part les succès croissants du prétendant Henri IV et finalement sa conversion amènent dans nos provinces un des représentants pontificaux envoyés auprès de la Ligue et de ses alliés. Par ses dépêches et celles de ses auxiliaires cet envoyé met en relief l'importance des Pays-Bas pour la politique du Saint-Siège. L'arrivée de princes du sang augmente encore cette importance et réclame une représentation diplomatique plus considérable. Ajoutons que le gouvernement espagnol rend nécessaire l'intervention romaine par sa tendance à empiéter sur les droits de l'Eglise. Tous ces faits réunis expliquent comment, après l'arrivée du prince Albert, la nonciature de Flandre ne tarda pas à être fondée. Sa création ne demandait aucune négociation entre l'Espagne et le Saint-Siège, puisqu'en définitive il ne s'agissait pas de créer une nouvelle juridiction, mais seulement de fixer aux Pays-Bas la résidence d'une autorité déjà constituée (2).

Un fait intéressant à relever c'est qu'un événement en apparence aussi secondaire que l'origine de la nonciature de Flandre, nous ait

(1) Voir V. BRANTS, *Jehan Richardot*, *ouv. cité*.

(2) Nous n'avons pas trouvé aux Archives du Vatican dans le fonds *Nunziatura di Spagna* des traces de ces négociations. La situation de Frangipani à Cologne sera d'ailleurs mieux connue lorsque la *Görresgeselschaft* aura fait paraître la suite de la correspondance de ce nonce. Pourvu toutefois qu'une partie de celle-ci, manquante au Vatican, ne demeure irremediablement perdue.

Digitized by Google

forcé de tenir compte dans une large mesure des événements d'Allemagne et de France, les deux pays sans lesquels toutes les pages de notre histoire demeurent inexplicables. Si l'Angleterre occupe moins de place dans la création de la nonciature de Flandre, elle sera par contre avec la Hollande, l'un des pays qui relèveront davantage l'importance internationale de cette institution (1).

Louvain. R. MAERE.

—

ANNEXES.

EXPLICATION DES SIGLES.

AV = Archives du Vatican.
BB = Bibliothèque Barberini.
CRH = Bulletins de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
NF = Fonds *Nunziatura di Fiandra* aux Archives du Vatican.
NFr = *Nunziatura di Francia.*
NSp = *Nunziatura di Spagna.*

LISTE DES CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES DE MATTEUCCI, MALVASIA, ETC., CONSERVÉES AUX ARCHIVES DU VATICAN.

Lettres de Matteuci à la cour romaine :

NFr, t. 38 quatre lettres datées de 1591 et lettres de 1592 jusqu'au 23 août.

NF, t. 5, du 26 août 1592 au 27 avril 1593. Originaux, 387 fol. Ce volume contient quelques lettres adressées à Matteucci par divers correspondants.

AV, BORGHESE, II, t. 485, du 26 août 1592 au 7 mars 1593. Registre des lettres déchiffrées, fol. 1-46.

Le volume 7, NF contient une relation du secrétaire de Matteucci sur la prise de Gertrudenberg. Original. fol. 33-35.

Lettres de Malvasia à la cour romaine :

NF, t. 3, du 6 novembre 1596 au 7 avril 1594. Originaux, fol. 1 à 390 ; t. 3A, du 8 avril 1594 au 23 décembre 1594. Originaux, fol. 391 à 777 ; t 8, du 6 janvier 1595 au 22 novembre 1595. Originaux. 476 fol.

BORGHESE, II, t. 485, du 22 avril 1593 au 6 octobre 1595. Registre de lettres déchiffrées, fol. 52 à 134.

Quelques lettres de Malvasia ou adressées à lui (1593) se trouvent dans BORGHESE, III, t. 71, Originaux.

Lettres de Santi Ambrogi à la cour romaine :

NF, t. 6, du 16 octobre 1592 au 28 février 1597, 290 fol. Originaux.

(1) Voir *Recueil*, pp. XV et suiv.

Digitized by Google

Lettres de la cour romaine à Santi Ambrogi :
BORGHESE, III, t. 40, du 16 septembre 1592 au 19 mars 1594 et quelques autres postérieures. Registre.
Lettres de Zélandre à la cour romaine :
NF, t. 9, 11 février 1595 au 12 septembre 1598. Originaux.
Lettres de la cour romaine à Zélandre :
NF, t. 9, quelques lettres dispersées. Registre.
Lettres du marquis Malaspina à la cour romaine :
NF, t. 4, du 13 janvier 1595 au 6 mars 1599, fol. 174 à 239. Originaux ;
NF, t. 10, fol. 93. Original.
Lettres de la cour romaine à Malaspina :
BORGHESE III, t. 40, du 8 octobre 1594 au 18 février 1595. Registre.
Quelques lettres d'Appio Conti NFr, t. 36 ; *d'Appio Conti, Ridolfo Raglioni*, etc. NF, t. 6.

Lettre de Mgr Malvasia à Mgr Agochi.

Anvers, 6 août 1594.

Sommaire : Situation du commissaire apostolique avant sa nomination de nonce à la cour de l'archiduc Ernest.

AV. NF, t. III A, fol. 591-592, copie.

Molto Ill^re^ et R^mo^ Sig^re^ mio Osservantissimo.

Quando V. S. R^ma^ fu quà, le communicai con quanto honore io fussi stato ricevuto da questo Ser^mo^ Prencipe la prima volta et sempre, per fin che le presentai il breve di N. S^re^ et, essendo andato dopo S. A^za^ moderando il modo di ricevermi, si ridusse fine a termine di dar audienza a V. S. R^ma^ et a me, assentata et fattici star noi in piedi. Il che mi fece anche un altra volta dopo.

Ma essendomi incontrato nel suo secretario sul partirmi dall' audienza, tenni sopra ciò proposito con lui, et gli mostrai la maraviglia mia sopra tal novità, pregandolo a volerne sapere la cagione da S. A^za^, con la quale ne parlò et mi venne poi a riferire, che l'A^za^ S. m'haveva da principio ricevuto come ministro di N. S. si come pensava ch' io fusse, havendomi fatto perciò quei honori che giudicò convenirmesi et sono soliti a farsi a nuntii. Ma havendo poi presentati gli brevi di S. S^tà^, ne quali non si fece di me sorte alcuna di mentione, et nelle lettere del Sig^r^ Cardinale Aldobrandino ero nominato semplicemente per Monsr Malvasia, et havendo inteso da questi ministri spagnoli ch' io era solo commissario di S. S^tà^ in Francia et informatosi del modo che fu ricevuto et trattato dal duca di Parma Monsr Matteucci mio anticessore, si era ridotta a tener meco gli stessi termini che furon tenuti con lui, parendole che alla dignità et qualità sua non convenisse di fare con me più di quel ch' il duca di Parma haveva già fatto all' anticessor mio.

Risposi al secretario che, per giustificar la persona mia, mi bastava il breve

Digitized by Google

della mia commissione il quale gli havrei mandato, si come feci, perchè potesse vederlo et farne relatione a S. A^za^, soggiogendoli che li commissari generali di esercito, benchè per la diversità del carico habbino diverso titolo da nuntii, rappresentano però l'istessa persona de ministri della Sede Apostolica, et ciò apparir particolarmente dal non esser stato quasi mai deputato altri a tal carico che non sia prima stato nuntio, et l'arcivescovo Matteucci mio antecessore esser stato nuntio a Venetia, et levato poi dal governo di Roma per mandarlo in Francia. Per dove, se bene fui destinato anch'io, nondimeno per servitio pur della medesima casa di Francia et per commandamento di S. S^tà^ mi trattenevo in queste parti; et essendo chiaro che li ministri di S. S^tà^, et delli altri prencipi, non solo in quelle parti ove sono espressamente destinati, ma in viaggio et ovunque fa lor bisogno divertire per commendatione de loro signori ricevono per tutto l'istesso honore. Nè doversi haver in consideratione l'esempio del modo tenuto con Monsr Matteucci, perchè essendogli occorso da principio accidentalmente a venire quà, nè sapendo di havervi a dimorare, o per qual si sia altra cagione, se ne stette però retirato, et sempre mai con habito privato. Nè con tutto ciò sapevo che il duca di Parma assentato havesse gia mai data audienza ad esso monsignore con far stare lui in piedi.

Le qual cose havendo il secretario riferite all'arciduca, mi tornò poi a dire che S. A^za^ mi amava molto et desiderava assai ch'io potessi esser continuamente seco, pregandomi ch'io mi sodisfacesse di quel termine che s'era tenuto dal duca di Parma con l'anticessor mio, perchè se l'eccedesse, le sarebbe parso di rimetterci della sua riputatione, mentre io non havesse mostrata diversa et maggior facultà da N. S^re^, scusandola in fine di havermi data audienza così assentata, sopra l'impedimento che haveva della podagra, nè l'havrebbe fatto più se non fosse per simile o altro impedimento estremamente necessitato.

A che risposi, dopo haver dedotte altre ragioni, che havendo saputa la cagione della novità et la mente di S. A^za^ n'havrei scritto a Roma per darne conto al Sig^r^ Cardinale Aldobrandino, immaginandomi che S. S. Illma, si come havrebbe havuto per male se da me si tolerasse cosa che non me si dovesse come a ministro di N. S^re^, così fusse per approvar ch'io procuri d'esser tenuto in quel grado che me si deve et però si compiacerebbe anche di proveder opportunamente perchè me si continuassero da S. A^za^ i termini et gl'honori di prima. Scrissi distesamente subito di tutto questo fatto al Monterentio, perchè ne tenesse proposito con esso Sig^r^ Cardinale, et con la speranza c'hebbi di haverne presto la risposta, me ne sono stato intanto sempre ritirato

Ma, essendo egli andato in una commissione a Bitonto, le prime mie lettere gli sono capitate là, et però non ha potuto egli far l'officio ch'io desiderai, il quale, havendo pur replicato con altre mie che si facesse, il Sig^r^ Francesco Ghisilieri, ricevutele et apertele, ne fece motto con il Sig^r^ Cardinale, ma in modo, secondo ch'io posso comprendere dalla risposta di esso Sig^re^ Francesco, per non haver viste le prime lettere, non s'è lasciato farsi di tutto bene intendere con S. S. Illma, non mi havendo rescritto che risposta et risolu-

Digitized by Google

tione s'habbia havuta. Nè mi parendo in tanto di poter stare con dignità in corte, me la vò passando altrove con varii pretesti, trattando per lettere et con mezzi, dove potrei con la presenza far forsi maggior servitio.

Et però mi sono mosso hora a scriver questa mia a V. S. R^{ma}; con la quale, havendo anco parlato quà più alla lunga, et havendo anco veduto et conosciuto dalle cose ch'ella può molto meglio dir ch'io scriverle, oltre che sà molto bene che dall' essere piu in un modo che in un altro trattato dal prencipe, ne conseguisca anco maggior o minor rispetto a questi ministri, et quanto importi la reputatione nel trattar gli negotii et saper fondatamente le cose che passano, la supplico però a favorirmi di far parte di tutto al Sig^{r} Cardinale Aldobrandino, che forsi mi farà spedir breve con tal espressione della persona mia et del carico c'ho, che havrà S. A^{za} occasione di continuarmi gli honori di prima et condecenti a ministri di S. S^{tà}, o pure mi prescrivera il modo con che mi habbia da governare.

Ma sopra tutto desidero che V. S. R^{ma} l'assicuri, che non mi ha persuaso a darle conto di questo altro che il semplice rispetto et il gran zelo c'ho di far complitamente il servitio di S. S^{tà} et de S. S. Illma, nè intendo d'abbandonarlo se ben non devo nè anche andar cercando occasione d'havermi a fermar più quà, non essendo per me questa stanza punto desirabile se non per quel gusto ch'io v'ho per servire il mio prencipe et ad esso Sig^{r} Cardinale, alla soddisfatione de quali io mi trovarò sempre dispostissimo a pospor ogni rispetto mio. Nè ho che dirle altro, se non che per farmi la gratia complita et conforme al desiderio mio, degnesi la priego a procurarmi sopra ciò piena risposta, et scrivermi tutto quello che ritrarra da S. S. Illma.

Et le bacio le mani per fine, con augurarle ogni prosperità et contentezza.

D'Anversa a dì 6 agosto 1594.

Brefs par lesquels Malvasia est nommé nonce auprès de l'archiduc Ernest.

Rome, 17 septembre 1594.

AV. Brevia ad Principes Arm. XLIV, t. XXXIX, fol. 279. Registre.

N° 304.

Dilecto filio Magistro Innocentio Malvaticeo, Camerae nostrae Apostolicae Clerico praesidenti et nostro ac Sedis Apostolicae in Belgio Nuntio,

CLEMENS PAPA VIII.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Fides et diligentia tua in nostris et Apostolicae Sedis negociis tractandis et saepe alias a nobis perspecta et nunc praecipue probata in eo commissarii munere quod geris, merito postulant ut te honoribus et titulis augeamus. Quare, ut nostrae in te benevolentiae haec quoque esset significatio, te nostrum et eiusdem S. Sedis nuntium facimus et creamus in Belgio et apud dilectum filium nobilem

Digitized by Google

virum Ernestum Austriae archiducem et provintiarum Belgii gubernatorem, teque nuntium apostolicum dici, haberi, nominari, omnique praerogativa apostolico nuntio debito frui volumus. Tu ergo perge, ut confidimus, talem te praestare ut nostrum de te iudicium sustineas et expectationi respondeas. Datum Romae, apud Sanctum Marcum, sub annulo piscatoris, die XVII septembris 1594, Pontificatus nostri III°.

N° 305.

Dilecto filio nobili viro Ernesto, archiduci Austriae et provintiarum Belgii gubernatori,

CLEMENS PAPA VIII.

Dilecte fili, nobilis vir, salutem etc. Perspecta fides et integritas dilecti filii magistri Innocentii, Camerae nostrae apostolicae praesidentis clerici et in istis regionibus commissarii, iure ac merito a nobis postulant ut de eo ornando et honoribus augendo libenter quantum cum Domino licet cogitemus. Quare illum creavimus et fecimus nostrum et Apostolicae Sedis nuntium in Belgio et apud Nobilitatem Tuam. Qui certe novissime id egimus propensius, ut nostri apud te ministri munus tanto honorificentius exerceat. Tu igitur pro tua perpetua erga nos et hanc Sanctam Sedem pietate et observantia, illum ut nuntium nostrum agnosces, pergesque ut soles amanter tractare, eique fidem in omnibus cumulate habere, quae tecum nostro mandato communicabit. Tibi vero, Fili unice dilecte, paterne benedicimus et a Deo prospera precamur.

Datum *ut supra*.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

FRITZ BARTH. *Die Hauptprobleme des Lebens Jesu. Eine geschichtliche Untersuchung.* 2e édit. Gutersloh, Bertelsman, 1903. In-8o, xv-288 p. Prix : M. 4.

En guise d'introduction M. Barth rappelle certaines conclusions que semble avoir solidement établies aujourd'hui la critique évangélique, spécialement pour ce qui concerne la question synoptique. Matthieu s'est servi d'une double collection, de narrations et de discours : cette collection de narrations n'est autre que l'évangile de Marc. Ces deux sources, auxquelles il faut ajouter quelques morceaux empruntés à la tradition orale, l'évangéliste les a combinées d'après un plan et un point de vue littéraire bien précis.

Luc a utilisé le même recueil de discours, tout en respectant davantage leur ordonnance primitive. Cette source de logia donnait aussi de brefs renseignements sur les circonstances où le Christ les avait prononcés. Il ne s'est pas servi de notre premier évangile, mais de l'évangile de Marc ainsi que d'une collection de paraboles et d'une histoire de l'enfance.

Les récits de Marc portent les marques les plus frappantes de cette originalité qui est propre au témoin oculaire ; par contre il paraît utiliser une version moins originale du recueil de logia dont se servent Matthieu et Luc. C'est d'ailleurs Matthieu qui rapporte le plus fidèlement la teneur qu'avaient ces discours dans leur source, mais il leur donne une ordonnance nouvelle.

Aucun de nos trois évangélistes synoptiques n'est lui-même apôtre ou témoin oculaire, mais tous trois puisent à des sources apostoliques ou à d'autres sources anciennes, surtout à la collection de discours de Matthieu et à la prédication de Pierre. En combinant avec les renseignements fournis par la critique interne les données de la tradition primitive, M. Barth propose la série chronologique suivante : une collection araméenne de discours, due à l'apôtre Matthieu, et des sources particulières utilisées par Luc ; l'évangile de Marc ; l'évangile de Luc ; l'évangile grec de Matthieu.

Après l'examen des sources auxquelles il puisera ses renseignements, M. Barth traite successivement de la prédication de Jésus touchant le royaume de Dieu, de son attitude vis-à-vis de l'Ancienne Alliance, de ses miracles, de ses prédictions au sujet de son retour, de sa mort et de sa résurrection, enfin de la conscience qu'avait Jésus de sa propre dignité.

Digitized by Google

Disons un mot d'abord des idées de l'auteur sur la question du royaume. Pour préciser la conception que le Christ se faisait du royaume de Dieu, il ne faut pas, pense-t-il, recourir uniquement aux apocalypses juives des derniers siècles qui précédèrent la venue du Messie. Jésus se nourrit de l'Ancien Testament, des prophètes et des psaumes, plutôt que de ces descriptions extravagantes qu'on goûtait fort dans des milieux de Pharisiens et de Zélotes. Quand Jésus parle du royaume de Dieu, il s'appuye sur l'histoire des relations entre Dieu et son peuple, telle que les décrivent les Saintes Écritures. Il y prend l'idée de la royauté de Dieu sur son peuple, et il dégage cette idée de toutes les ajoutes dont l'ont embarrassée les circonstances politiques qu'Israël a traversées. A la conception nationale et eschatologique du royaume il oppose le point de vue personnel et moral. Jésus ne se préoccupe jamais d'une révolution politique ; nulle part l'opposition à Rome, si accentuée chez ses compatriotes, ne joue le moindre rôle dans ses discours : toute tendance politique est écartée dès la tentation au désert. La domination de Satan en ce monde est le seul objet de ses attaques. Ce qu'il veut, c'est imprimer à son peuple une conduite nouvelle dans la société de son Dieu. Jésus ne se préoccupe pas de déterminer les conditions particulières de ce nouvel état de choses, il n'en trace que les grands traits : cependant il n'en poursuit pas moins la réalisation la plus complète et la plus étendue et se la représente si vivement « qu'il n'évite pas des expressions telles qu'elles peuvent être interprêtées » dans le sens des idées juives sur le royaume. Examinées de plus près » elles sont des réminiscences de l'Ancien Testament : Jésus les choisit » parce que, même, pour les choses les plus élevées, il préfère l'expres- » sion concrète et populaire à la spéculation abstraite ; mais de même » qu'il parle de récompense et que cependant il réprouve la soif de » récompenses, ainsi il dépeint l'avenir d'une façon réaliste et cepen- » dant ses regards pénètrent bien plus loin que les limites d'Israël et » de son territoire » (p. 69).

Quant à ce que l'auteur appelle le point de vue « personnel » du royaume que Jésus met en relief, il implique que chacun n'aura part au royaume que dans la mesure où par des efforts personnels il aura vérifié la condition essentielle qui est la justice : on n'entre pas en masse dans le royaume. Ce n'est d'ailleurs pas « l'ensemble des sujets » qui constitue le royaume, mais la présence du roi. Le royaume de » Dieu est arrivé, puisque celui-là est déjà présent qui par son gouver- » nement en la force de Dieu rétablit le salut et la justice en Israël » (p. 54). C'est en ce sens que l'auteur interprête la parole de Jésus aux Pharisiens qui lui demandaient : « Quand vient le royaume de Dieu ? » (Luc XVII, 20.) Il place l'accent sur εντος ύμων, alors que le contexte nous force de le placer sur ιδου ; les Pharisiens n'ont pas demandé à Jésus : où vient le royaume de Dieu ? mais : quand vient-il ? Les vv 21-24 eux-mêmes ne sont que le développement de la première parole de Jésus qui résume tout le reste du discours : Le royaume de

Digitized by Google

Dieu vient sans être remarqué » (v 20). Le présent apocalyptique εστιν correspond dans l'occurence au futur. Il ne s'agit donc pas ici, comme le pense M. Barth, du royaume déjà présent, mais du royaume à venir. Que l'entrée de ce royaume soit représentée par Jésus comme subordonnée à des conditions que chaque individu devra réaliser par lui-même, cela n'est pas contestable, mais il n'est pas moins vrai que le royaume lui-même est toujours décrit comme quelque chose de collectif, comme le partage et la récompense des justes considérés comme formant une société sous le gouvernement de Dieu. Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que l'idée nationale du royaume dans les apocalypses juives a été remplacée chez le Christ par l'idée personnelle du royaume : ce qui a remplacé le triomphe national c'est la promesse d'une récompense due aux bonnes œuvres, mais cette récompense est toujours conçue au point de vue collectif.

M. Barth consacre le chapitre quatrième de son livre à la question de la parousie, connexe avec celle du royaume, bien qu'elle en soit nettement distincte. Il expose avec une grande clarté et combat solidement diverses explications qui ont été proposées du grand discours de la parousie. Malgré tout il s'arrête à l'opinion qui attribue ce discours à Jésus lui-même, tout en admettant que le retour du Christ y est annoncé pour le temps de la ruine de Jérusalem. Jésus s'est-il donc trompé ? Tout d'abord Jésus déclare lui-même qu'il n'y a que le Père qui connaisse le jour et l'heure de la parousie : en outre il distingue clairement (par exemple, Mt. XX, 23) « entre la science et le pouvoir » de Dieu et les siens propres : il ne parle pas comme Dieu omniscient » sur la terre, mais comme Fils de l'homme doué de l'inspiration pro- » phétique. Cela nous met en droit de juger de ses prédictions par » analogie avec l'ancien prophétisme biblique. Or nulle part la pro- » phétie n'y apparaît comme une sorte de programme de l'avenir que » Dieu se serait engagé à réaliser dans tous ses détails » (p. 172). De même que dans l'Ancien Testament, Dieu avait souvent suspendu l'exécution de menaces qu'il avait proférées par la bouche des prophètes, ainsi peut-on soupçonner plusieurs motifs pour lesquels Dieu pourrait s'être déterminé à retarder la parousie. De tels motifs seraient entre autres la prière des hommes pieux, les fruits si abondants de pénitence que produisit parmi les Gentils la prédication de l'Évangile. D'ailleurs, remarque l'auteur, la *secunda Petri* ne donne pas d'autre solution à la difficulté : si la parousie tarde à venir c'est que Dieu est miséricordieux et qu'il veut exciter tout le monde à la pénitence.

Ces considérations nous semblent être une simple affirmation de la difficulté, nullement une solution. Qu'il faille en appeler aux prophètes de l'Ancien Testament, d'accord : toujours ceux-ci placent au bout des calamités qu'ils annoncent, la grande restauration messianique ; c'est là un procédé littéraire basé sur la divine promesse elle même d'un messie. Si la perspective prophétique peut ainsi faire abstraction de la distance des temps, pourquoi n'admettrait-on pas un procédé analogue

Digitized by Google

dans nos Évangiles ? — En outre M. Barth rejette trop loin l'hypothèse d'une influence quelconque qu'auraient exercée sur la composition du discours de la parousie les apocalypses juives, qui elles aussi annoncent toujours comme imminente la restauration messianique : en dehors de tout plagiat et de tout emprunt immédiat, il y a place pour cette influence inconsciente que devait exercer une littérature aussi abondante sur les écrivains contemporains.

Fidèle au but qu'il s'était proposé, M. Barth a condensé d'une façon très heureuse les résultats auxquels a abouti l'exégèse moderne concernant les problèmes capitaux de la vie de Jésus. Il est adversaire de la critique radicale, à l'encontre de laquelle il défend vigoureusement la réalité des miracles de Jésus, la valeur rédemptrice de sa mort, la vérité de sa résurrection : il est cependant très au courant des doctrines de ce qu'il appelle « la théologie libérale ». On pourrait regretter que les solutions qu'il lui oppose sont parfois insuffisantes.

J. Van Cauwenbergh.

Friedrich Augar. *Die Frau im Römischen Christenprocess.* — Ein Beitrag zur Verfolgungsgeschichte der Christlichen Kirche im Römischen Staat. (*Texte und Untersuchungen*, éd. O. M. von Gebhardt et A. Harnack. Nouv. série, t. XIII, fasc. 4.) Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8, 82 p. M. 4,50.

Il est avéré par bien des exemples que les femmes et surtout les vierges chrétiennes, livrées aux magistrats païens, avaient à craindre pour leur honneur presque autant que pour leur vie. Avant de subir la mort, plus d'une a été, par ordre des magistrats, violée ou internée dans quelque maison de débauche. Mommsen ne voit dans ces mesures honteuses qu'un « excès de zèle de quelques fonctionnaires » (*Röm. Strafr.* IV, 955). M. Augar est d'avis — avec raison croyons-nous — qu'elles rentrent dans le cadre de la procédure plus ou moins régulière, et il leur consacre une étude juridico-historique qui a beaucoup de qualités.

Le premier mérite de l'auteur c'est d'avoir recherché, critiqué et expliqué, avec autant de sagacité que d'érudition, tous les textes anciens, bien plus nombreux qu'on le croyait, qui se rapportent à ces procédés infâmes (p. 5-54). Nous aurions préféré voir omettre le texte de Tertullien, *De monog.* c. 15, qui ne nous semble pas *ad rem*.

Pour faire comprendre le caractère juridique de ces peines, M. Augar examine, dans une seconde partie, tout le procès chrétien : le délit, la procédure, les peines. Ici nous avons des réserves à faire : à côté de pages excellentes, il y a bien des points faibles et des opinions erronées.

Le *délit* chrétien, pour M. Augar, c'est la lèse-majesté, qui peut com-

Digitized by Google

prendre deux espèces. La plus légère est le *crimen laesae religionis, sacrilegium*, ἄθεοι ; la plus grave, la *perduellio*, ἀσέβεια, *hostis publicus*. Cette hypothèse, M. Augar la développe très bien, mais quoiqu'il affirme y attacher une grande importance, il se préoccupe peu de la prouver, se contentant de renvoyer le lecteur au terme *hostes publici* employé deux fois par Tertullien, *Apol.* 2. L'épithète a effectivement là sa signification strictement juridique, mais l'apologiste s'en sert les deux fois pour montrer comment les chrétiens sont traités en justice *tout autrement* que les *hostes publici*. L'argument se retourne donc contre l'hypothèse de M. Augar, que nous croyons d'ailleurs insoutenable pour les temps antérieurs à Dèce.

En ce qui concerne la *procédure*, nous ne pouvons que recommander les pages où M. Augar expose avec beaucoup de netteté, la nature, l'évolution, l'étendue et la procédure de la coercition et de la justice criminelle. Ces notions sont indispensables à quiconque veut se faire une idée nette du système de Mommsen, d'après lequel les chrétiens des premiers siècles auraient été condamnés en vertu du pouvoir très arbitraire de coercition ou de police, puisque, dit-il, dans les procès intentés aux chrétiens on ne retrouve ni la dénomination technique du délit, ni une loi pénale, ni une procédure régulière. Nous constatons avec plaisir que M. Augar rejette ce système que nous avons combattu ici même (RHE, t. II et III) et qui rencontre de plus en plus d'adversaires. La réfutation des arguments de Mommsen ne nous a cependant pas pleinement satisfait. Pour prouver que la dénomination technique du crime des chrétiens était la laesa majestas (*hostis publicus* = ἀσεβής, ou ἄθεοι = *sacrilegi*) M. A. nous renvoie (p. 66) — d'une manière bien vague — à certains textes de Justin, de Tertullien, d'Eusèbe. Sans doute ces épithètes se rencontrent chez les auteurs cités. Mais ici encore il faudrait prouver qu'elles ont une portée juridique : que ce sont des accusations produites devant les tribunaux, et pas uniquement des griefs populaires, des imputations extrajudiciaires. Et cette preuve — nous la cherchons en vain dans les textes et chez tous les auteurs qui traitent de la matière — serait bien difficile à faire. La réfutation entreprise par l'auteur serait complète s'il faisait valoir que : a) la dénomination technique était « christianus » ; b) qu'avant le rescrit de Trajan, il existait une loi défendant « esse christianos »; c) que les anomalies dans la procédure ont été exagérées et tiennent en partie à la nature exceptionnelle du délit qui est un délit d'opinion et en partie à la grande liberté laissée au juge criminel.

Le dernier paragraphe étudie les *peines* en droit pénal romain. D'après l'auteur, le cas des chrétiennes condamnées « ad lenonem » ou « ad lupanaria » n'est autre chose qu'une affreuse modalité de la condamnation « ad bestias », c'est-à-dire aux jeux publics, ou encore aux travaux forcés. Comme la constatation juridique de la *perduellio* ou encore toute condamnation aux travaux forcés entraînait, soit directement soit indirectement, la perte de tous les droits civiques,

Digitized by Google

il s'en suivait juridiquement que tout était permis à l'égard des condamnés à mort ou des *servi poenae*. Et l'histoire nous montre avec quelle ingéniosité dévergondée les magistrats et les organisateurs de spectacles cherchaient à varier les plaisirs obscènes et sanguinaires du peuple romain.

Cette explication n'a rien d'impossible. Elle ne perdrait rien de sa valeur à être appliquée au cas de chrétiennes condamnées non pour crime de lèse-majesté, mais en vertu d'une loi qui déniait aux chrétiens tout droit à l'existence : « non licet *esse* christianos ». Mais l'auteur a peut-être tort de considérer les décisions des magistrats comme des condamnations proprement dites, et le triste sort des martyres chrétiennes comme une *peine* au sens strict et juridique du mot. Nous serions plus disposés à y voir une horrible « quaestio », plus redoutable que toutes les tortures corporelles, un moyen d'intimidation auquel les magistrats ont eu recours pour vaincre l'invincible courage des vierges chrétiennes par la menace de la perte d'un bien auquel elles tenaient plus qu'à la vie. Pour certains cas, cette solution s'impose : pour la généralité des autres, elle s'appuie sur une série de considérations qu'il nous est impossible de développer ici.

C. CALLEWAERT.

AD. HARNACK. *Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten. (Texte und Untersuchungen*, éd. OSC. VON GEBHARDT et AD. HARNACK. Nouv. série, t. XIII, fasc. 4.) Leipzig, Hinrichs, 1908, pp. 3-16. M. 4,50.

Dans ces quelques pages, M. Harnack cherche à dégager des principaux textes anciens où les termes ἄθεοι, ἀθεότης, *atheismus* se rencontrent comme accusation ou épithète désobligeante, la portée exacte de ces qualificatifs. Dans le Nouveau Testament, S. Paul qualifie une seule fois (Eph. II, 12) d'ἀθεότης la condition des ethnico-chrétiens avant leur conversion. Les auteurs chrétiens appellent athées les païens, athéisme toute la religion et la mythologie des dieux. Surtout à partir de S. Justin, ils appliquent parfois cette épithète aux hérétiques. Enfin — c'est le point capital de cette étude — les Grecs et les Romains ont accusé les chrétiens d'être des ἄθεοι. L'auteur cherche à établir que cette imputation exprimait « une menace dangereuse et, dans des circonstances données, une accusation [juridique] formelle ; en même temps elle signifiait une exclusion de la bonne société ».

M. Harnack affirme catégoriquement et à plusieurs reprises, que, pendant toute l'ère des persécutions, l'athéisme constituait un crime juridique. Rien ne nous paraît moins prouvé pour les deux premiers

Digitized by Google

siècles et même jusqu'à Dèce, et un bon argument vaudrait mieux que dix affirmations. De l'aveu de M. Harnack (p. 9) le terme *atheismus* est inconnu aux juristes. La chose au moins était-elle connue en droit pénal? M. Harnack le croit et cite à l'appui de son opinion plusieurs textes de Tertullien (p. 8-9). *Mais ces textes ont-ils une portée juridique?* Nous croyons avoir prouvé que non (*Rev. des quest. histor.*, t. LXXVI, 1904, p. 17 ss.). En tout cas, toute la question est là : M. Harnack ne l'a pas même soulevée. Il préfère, pour renforcer sa thèse, citer comme deux textes différents une parole que Tertullien (*Ap.* 28, titulus secundus majestatis) n'a écrite qu'une seule fois. S'il « est vrai que les Juifs n'ont pas été traités en justice criminelle comme des ἄθεοι » (p. 3, note) il n'est pas exact de prétendre « que la défection [d'un citoyen romain passant] au Judaïsme était, dans des circonstances données, un crime capital, à savoir le *sacrilegium* » (ibid.). Nous croyons l'avoir prouvé (*Rev des quest. histor.* t. LXXVI, 1904, p. 18). D'ailleurs les textes du Digeste (Dig. 48, 13, 9 ; 48, 13, 6), les historiens du droit, comme Mommsen (*Rom. Strafrecht*, p. 760 ss.), les auteurs anciens, comme Tertullien (*Apol.* 15 : Certe sacrilegi...., 25 : Nec dissimiles rapinae..... Tot igitur sacrilegia..., *Ad Scap.* 2 : hos quos sacrilegos existimatis....) sont parfaitement d'accord pour montrer qu'*en droit*, sacrilegium ne signifie pas autre chose que le vol d'objets sacrés, bien que dans le langage courant ce mot servit à désigner tout acte offensant pour la divinité.

D'après M. Harnack, en droit, l'athéisme ne devient un crime que lorsqu'il se manifeste pratiquement par l'omission d'actes cultuels *obligatoires* pour les citoyens (p. 10). Or, Mommsen (*Rom. Strafr.*, p. 568) affirme que « la religion nationale romaine ne connait pas régulièrement d'actes de culte obligatoires pour les citoyens ». A partir de 250, des empereurs, comme Dèce, ont *exceptionnellement* imposé à tous l'obligation de sacrifier, en vue d'atteindre plus sûrement les chrétiens : mais cela ne prouve rien pour le droit pénal ordinaire, surtout antérieur à 250. Précisément le texte allégué par M. Harnack (p. 10 ; voir aussi p. 9, note 1) pour étayer son assertion, est emprunté au martyre de S. Cyprien qui est mort après Dèce, dans la persécution de Valérien : il n'y a donc rien à en déduire pour les premiers siècles.

La preuve la plus sérieuse en faveur de la thèse de M. Harnack se trouverait dans l'édit d'Antonin le Pieux *ad Commune Asiae* (p. 12, note 2), s'il n'était prouvé et généralement admis — malgré les efforts tentés autrefois par M. Harnack pour en établir l'authenticité au moins substantielle — que cet édit est une pièce apocryphe. M. Harnack trouve cependant que « même si cet écrit est un faux, il prouverait néanmoins que les chrétiens ont été accusés [judiciairement] comme ἄθεοι ». Une thèse qui doit se soutenir par des arguments de cette valeur, est bien chancelante.

C. Callewaert.

Digitized by Google

A. GALANTE. *Fontes juris canonici selecti*. Inspruck, Wagner, 1906. In-8°, XVI-677 p.

Jusqu'à ce jour, nous ne trouvions les textes innombrables des lois ecclésiastiques que dans des collections d'in-folio telles que le *Corpus juris canonici*, de Friedberg, la « *Collectio conciliorum* » de Mansi, le *Bullarium Romanum*, etc., collections peu commodes à manier — et pour la plupart inaccessibles aux jeunes élèves. Pour rendre l'étude du droit canon plus agréable et plus fructueuse, il manquait une collection manuelle, facile à consulter, qui permît de rechercher et de retrouver rapidement un texte important, et qui fût à la portée de tout le monde. C'est cette lacune que le professeur Galante a voulu combler en publiant le présent volume; les canonistes lui en en sauront gré. Mais, disons-le immédiatement, les historiens eux aussi y trouveront leur compte; car c'est pour eux surtout que le Dr Galante a composé son recueil, et on aurait mauvaise grâce à le lui reprocher. Pour les juristes, ou la lecture des auteurs suffira, ou le recours aux grandes collections sera toujours nécessaire. Sans doute, l'historien du droit canon, a, lui aussi, besoin de documents; mais il peut sans inconvénient ignorer nombre de textes sans importance pour l'histoire. Pour atteindre le but que s'est proposé le savant professeur d'Insprück, il fallait donc et il suffisait de choisir les textes les plus propres à nous retracer dans le temps et dans l'espace la naissance, le développement et l'organisation des institutions ecclésiastiques; ainsi que l'évolution des principes du droit ecclésiastique tant public que privé. M. Galante a-t-il réussi? Le lecteur pourra s'en convaincre en parcourant la table détaillée qui précède la publication des textes. Nous ne pouvons qu'en donner ici le résumé. Le tit. I. *Ecclesia antiquissima* comprend les textes relatifs à l'Église primitive jusqu'au Concile de Nicée (325); le tit II., les textes essentiels concernant les *rapports entre l'Église et le pouvoir civil* depuis les origines jusqu'en 1870 : A. jusqu'à Constantin; B. depuis Constantin jusqu'à Charlemagne; C. depuis Charlemagne jusqu'à la Réforme; D. depuis la Réforme jusqu'au Concile du Vatican. Le tit. III. nous donne les textes relatifs à l'*Ordination* répartis en dix-sept chapitres concernant les irrégularités tant pour les ordres que pour les offices et bénéfices ecclésiastiques, le titre d'ordination, l'évêque ordinant, les privilèges et les obligations des clercs. Le tit. IV, traite de la *hiérarchie* d'ordre et de juridiction. Les autres titres, au nombre de dix, sont relatifs au *Pontife Romain*, aux *cardinaux*, à la *Curie Romaine*, spécialement aux congrégations, aux *légats pontificaux*, aux *métropolitains*, aux *évêques*, aux *chapitres*, aux *vicaires et coadjuteurs des évêques*, aux *curés*, enfin aux *congrégations et ordres religieux*. On le voit, la division de M. Galante est avant tout méthodique; à propos de chaque institution, il nous donne les différents textes qui s'y rapportent. Ces textes sont publiés avec soin et accompagnés des références bibliogra-

Digitized by Google

phiques nécessaires, mais sans notes. En général les extraits nous paraissent bien choisis et l'observation que nous avons faite en commençant sur le but plutôt historique de l'auteur justifie le choix de certaines citations, p. ex. du *De Monarchia* de Dante (p. 198) du *Defensor Pacis* de Marsile de Padoue (cf. 205 sqq) etc., qui évidemment ne sont point des sources du droit canon. Mais à ce même point de vue historique, l'auteur n'aurait-il pas pu citer certains passages que nous regrettons de ne pas trouver dans son recueil? par ex. au tit. I. *Ecclesia Antiquissima*, certains textes de Tertullien, de S. Cyprien et des Philosophoumena, qui jettent un certain jour sur la discipline pénitentielle des premiers siècles? (cfr Batiffol, *Les origines de la pénitence*, dans ses *Études d'histoire et de théologie positive*, 1e série, 3e édit., pp. 43 svv. Paris, 1904.)

Et, à ce propos, remarquons que, sauf pour l'ordination, la discipline canonique sur les sacrements est laissée de côté. On désirerait pourtant parfois être renseigné sur les vicissitudes de tel ou tel point de la discipline matrimoniale, par ex. les empêchements de rapt, de consanguinité, etc. Et même en ce qui concerne le sacrement de l'ordre, on est un peu étonné de ne point rencontrer au paragraphe *titulus ordinationis* le texte du Conc. Trid. Sess. XXI, cap. 2 de Ref., et au paragraphe *Ordinator* de ne trouver aucune mention ni du Conc. Trid. Sess XXIII, capp. 8, 9 et 10 de Ref., ni de la constitution « *Speculatores* » d'Innocent XII (4 nov. 1694) qui est d'une importance capitale en cette matière. Signalons aussi au tit. II, l'absence du texte du Concordat entre Léon X et François I. Peut-être pourrait-on noter encore d'autres lacunes; mais nous craignons de paraître exagéré et nous nous empressons de reconnaître à nouveau le mérite de la publication de M. Galante Ce qui nous a plu surtout, ce sont les deux premiers titres : historiens et canonistes y trouveront les principaux textes dont la connaissance est nécessaire pour l'étude de la primitive église et des relations entre les deux puissances, textes qu'il est impossible de trouver réunis ailleurs. La publication du Dr Galante se termine par deux appendices et une table alphabétique des noms d'auteurs et des sources. Ces ajoutes complètent heureusement l'excellente table méthodique que nous avons résumée. Nous signalons spécialement l'Appendice II *Synopsis titulorum secundae partis juris canonici*. Ce tableau nous donne dans une première colonne la suite des titres des cinq livres des Décrétales de Grégoire IX, et dans quatre autres colonnes, il nous présente en regard les titres correspondants du Sexte, des Clémentines, des Extravagantes de Jean XXII et des Extravagantes communes. Ce tableau synoptique sera très utile au canoniste en lui rendant les recherches plus faciles. Malgré quelques imperfections de détails, en somme, la publication de M. Galante est un heureux essai; et nous ne doutons point que la faveur du public ne fournisse bientôt à l'auteur l'occasion de publier une seconde édition plus parfaite encore.

A. Monin.

Digitized by Google

J. STRZYGOWSKI. *Kleinasien ein Neuland der Kunstgeschichte. Kirchenaufnahmen* von J. W. CROWFOOT und J. I. SMIRNOV. Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1903. In-4°, VIII 246 p., 162 fig. Prix : 28 M.

M. Strzygowski a exposé, en deux ouvrages aujourd'hui célèbres, sa manière de voir sur le rôle de l'Orient dans l'histoire de l'art.

Le premier, *Orient oder Rom* (Leipzig, 1901), conteste qu'un art impérial ayant Rome pour berceau et centre de rayonnement, puisse expliquer l'art romain et l'art chrétien de l'antiquité. *Hellas in des Orients Umarmung* (1) est une plaquette complémentaire qui tend à montrer que l'*origine* de ces arts ne se trouve pas davantage dans une évolution de l'art antique indépendamment d'influences orientales. Ce sont ces influences que l'auteur veut faire connaître dans *Kleinasien*, en mettant en évidence cet art oriental lui-même, son influence sur l'art hellénistique et, par delà Rome, sur le moyen âge occidental.

L'ouvrage que nous analysons est désormais connu de tous ceux qui s'occupent du passé de l'art chrétien. Plusieurs des comptes-rendus, parus sur ce livre, ont été écrits par des byzantinistes de profession, par M. Diehl dans le *Journal des savants* (2), par M. G. Millet dans la *Revue archéologique* (3), par M. Wulff dans le *Byzantinische Zeitschrift* (4). Néanmoins il ne sera pas inutile d'en donner ici une idée sommaire

Cet ouvrage, complété au cours de l'impression, renferme deux parties très imparfaitement distinctes La première est un exposé de faits et la seconde est le développement d'une conception historique dans laquelle ces faits sont englobés.

L'exposé de faits n'est autre qu'un relevé des découvertes faites par plusieurs explorateurs dans les provinces de l'Asie Mineure et, si l'on veut, la comparaison des monuments nouvellement explorés avec ceux que l'on connaissait déjà, soit dans les mêmes régions, soit en Arménie, en Syrie et Égypte.

Les missions scientifiques commencent heureusement à s'intéresser aux monuments chrétiens. Cependant jusqu'à ce jour, les relevés faits en Orient sont bien insuffisants. Il reste à explorer la Cilicie, appelée à fournir des renseignements féconds entre tous, l'Arménie, située aux confins de la Perse et du monde gréco-romain, des centres comme l'opulente Antioche, Ephèse si importante dans l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, pour nous borner à ces citations. Si l'on songe aux dangers que courent les édifices en ruine de l'Asie Mineure il est urgent, dit M. Strzygowski, de mettre la main à l'œuvre. Deux des principaux monuments de la Syrie centrale relevés par de Vogüé il y

(1) Supplément à l'*Allgemeine Zeitung*. Munich, 1902, 21 p.

(2) Avril, 1901. Reproduit par l'auteur dans ses *Études byzantines*, pp. 337-352.

(3) 1905, 4e série, t. V, pp. 93-109.

(4) 1904, t. XIII, pp. 541-574.

Digitized by Google

a un demi siècle : le prétoire de Musmije et la basilique de Turmanim n'existent plus. Une belle église signalée par Ramsay aux environs d'Iconium a disparu, et la comparaison des monuments reproduits par De Laborde en 1826, avec les relevés des derniers explorateurs, montre combien l'action du temps et des hommes, plus destructive encore, est rapide et fatale.

Les découvertes publiées ici sont dues aux explorations de M. Smirnov (1895) et de M. Crowfoot (1900) dans le centre de l'Anatolie, à celles de la Société de Sciences allemande de Bohême, en Isaurie et à d'autres encore. Il est à remarquer que M. Strzygowski n'a pas visité lui-même ces contrées. De plus, les précieux documents qu'il publie n'ont pas tous le même degré de perfection et d'exactitude. Si leur intérêt est secondaire pour la sculpture et la peinture, par contre ils font connaître des monuments très variés d'architecture religieuse.

Voici d'abord à Binbirkilisse et dans le centre de l'Anatolie un genre de basiliques apparenté au type syrien et différent des basiliques de la côte méditerranéenne. En effet, tandis que la basilique de l'Asie Mineure centrale est voûtée, qu'elle possède une abside isolée, une façade avec vestibule ouvert flanqué de deux tours, tandis qu'elle emploie fréquemment l'arc outrepassé et les piliers avec colonnettes engagées, la basilique hellénistique de la côte ne présente guère ces caractéristiques, elle est couverte d'une toiture en charpente, précédée d'un narthex et généralement d'un atrium.

On trouve aussi dans l'Asie mineure centrale un nombre relativement considérable de constructions octogonales, couvertes d'une coupole avec tambour. Une lettre de Grégoire de Nysse, commentée par M. Br. Keil, prouve que dès le IVe siècle ce type d'édifices n'était pas rare dans la contrée. M. Diehl confirme le fait en citant la cathédrale de Salone, ancien mausolée d'origine orientale, construit par Dioclétien.

Viennent ensuite les basiliques à coupole. Elles ont de la basilique, la direction longitudinale des nefs, mais se rapprochent du plan rayonnant par la coupole qui couvre leur vaisseau principal. Antioche aurait donné naissance au beau spécimen de ce type que l'on voit à Kodscha-Kalessi, tandis qu'Ephèse, autre grande ville hellénistique, aurait transmis à Salonique ce genre de constructions. Sainte-Sophie de Constantinople en est une modification savante issue d'influences orientales variées que M. Strzygowski détermine elles aussi d'une manière subtile. La combinaison de la basilique à coupole avec le plan cruciforme créa un type nouveau appelé par l'auteur *Kreuzkuppelbasilika* (1). Dans celui-ci une travée centrale couverte par une coupole s'ouvre toute large sur les parties voisines des nefs latérales qui constituent les deux branches d'un plan en forme de croix. C'est le type d'église que le style byzantin adopta très généralement à partir du XIIe siècle.

(1) M. Millet voit dans ce plan une simple modification de la basilique à coupole par l'adoption du pendentif en remplacement de la trompe d'angle.

Digitized by Google

Il ne se développa guère avant Justinien. On le retrouve dans d'intéressants édifices creusés dans les rochers de Phrygie, d'Isaurie et de Cappadoce. Il fut repris ailleurs en Anatolie, non sans y subir des modifications qui passèrent dans Ste Sophie de Kiev et les églises russes.

L'âge de ces diverses constructions est très problématique. Certaines peuvent remonter à l'époque préconstantinienne, mais aucune basilique de l'Asie Mineure, antérieure au VIe siècle, n'est datée par une inscription. M. Strzygowski reporte à l'époque de Constantin le type basilical relevé à Binbirkilisse. D'autre part il attribue à la seconde moitié du IVe siècle la basilique à coupole de Kodscha Kalessi. Celle-ci a une façade syrienne qui se retrouve à Spalato dans le palais de Dioclétien. Si elle est le développement de la basilique voutée à tribunes, celle-ci peut être antérieure à Constantin, ce que n'admet pas M. Millet.

L'église à coupole qui combine le plan basilical avec le plan cruciforme a une origine plus tardive. Elle est, semble-t-il, postérieure à Justinien, mais des explorations en Arménie, où des édifices de ce genre existaient vers 650, pourraient fournir à son sujet des données nouvelles.

Voilà quelques-uns des principaux faits exposés par M. Strzygowski. Il faudrait en signaler beaucoup d'autres. Il faudrait aussi, sans contester les mérites et la haute compétence de l'auteur, faire ressortir, mieux que nous ne l'avons fait, ce que les relevés sur lesquels il se base présentent parfois d'incomplet, ses rapprochements, de contestable et sa chronologie, d'incertain. Mais, nous le répétons, mieux vaut s'en référer sur ce point à des comptes-rendus parus ailleurs. Contentons-nous d'exposer brièvement la thèse ou plutôt le système développé dans l'ouvrage.

L'histoire de l'art byzantin présente deux grands problèmes, importants et compliqués entre tous : celui de son origine et de celui de son influence sur l'art du moyen âge occidental. A ces deux problèmes M. Strzygowski présente une solution. D'autres l'ont essayé avant lui et il est juste de rendre hommage à de Vogüé, à Viollet le Duc, à Choisy, pour ne citer que quelques noms en la matière. Mais aucun auteur n'a formulé sa solution d'une façon plus complète ni plus brillante, et tout à la fois plus audacieuse et par endroits, plus contestable.

L'auteur s'attache à mettre en relief le fait que la culture hellénistique qui dominait en Asie depuis les conquêtes d'Alexandre, ne perdit pas sa prépondérance après l'arrivée des Romains. Cependant, tandis que les côtes se laissaient pénétrer par l'esprit grec, l'arrière pays anatolien et plus encore l'Arménie, la Syrie et l'Egypte conservaient leur caractère national. Grâce au christianisme puis aussi grâce aux traditions monastiques, ces contrées surent bientôt influencer à leur tour les populations hellénisées.

L'art se ressentit de cette compénétration de deux cultures. Ainsi

Digitized by Google

s'explique la présence de deux types de basiliques : celui de la côte, dont se rapproche la basilique romaine et celui de l'intérieur du pays qui, malgré quelques caractéristiques régionales, présente des ressemblances nombreuses avec les églises syriennes.

Le goût des constructions octogonales semble avoir en Asie des racines anciennes et profondes. Elles passèrent de là sur les côtes, puis à Constantinople et en Occident. La grande église octogonale d'Antioche et l'église des Apôtres à Constantinople, toutes deux d'origine constantinienne furent, dans la suite, les prototypes de ces églises, de structure complexe et variée.

La basilique à coupole est peut-être plus exclusivement orientale. On a l'impression, dit M. Strzygowski, que l'histoire de son origine se retrouverait pas à pas dans les ruines de l'Asie Mineure. Cependant la vogue de ce plan ne persista guère : sans doute parce qu'il est une création exclusivement héllénistique de l'Asie Mineure et qu'aucune construction de Constantin ne consacra son plan.

Nous trouvons en regard la basilique à coupole de plan cruciforme, création de l'art byzantin mais dont les premiers éléments se retrouvent sans doute dans les constructions sépulcrales et profanes des provinces demeurées asiatiques.

Le rôle des deux capitales de l'Empire est bien effacé dans le système de M. Strzygowski, quoique à la vérité l'importance de Constantinople perce presque malgré lui en bien des pages. Rome a tout reçu des grandes villes d'Orient : Éphèse, Antioche, Alexandrie, centres de l'art hellénistique dans lesquels l'influence orientale s'exerçait à des degrés divers. Même le transept des églises romaines se retrouve en Asie Mineure, d'où il fut peut-être importé. La construction en briques cuites est, elle aussi, originaire non de Rome, puisque Vitruve l'ignorait, mais des villes hellénistiques, qui connaissaient les constructions en briques crues de Mésopotamie. C'est à peine si Rome sut garder dans son art quelques caractères propres : la voûte d'arête en architecture, le caractère officiel et le réalisme de la figure et du costume dans l'art plastique.

Byzance aussi reçoit des grandes villes d'Orient, avant le règne de Justinien, tous les éléments hellénistiques et asiatiques de l'art byzantin. On peut même se demander si l'église byzantine à cinq coupoles des des temps postérieurs n'est pas en réalité une création arménienne.

Avec moins de données encore, M. Strzygowski recherche aussi les origines de la sculpture. Les noms seuls de Rhodes et de Pergame sont ici une indication. C'est à l'Asie Mineure hellénistique qu'il faut rattacher les sarcophages de Rome et de la Gaule, tandis que ceux de Ravenne sont apparentés à l'art plus asiatique d'Antioche. On pourrait de même, malgré une documentation plus pauvre encore, distinguer dans la peinture un courant asiatique *(codex Rossanensis)*, un courant hellénistique (Genèse de Vienne) et le courant byzantin formé des deux premiers.

Si maintenant on examine le rôle de l'Asie Mineure dans les origines

Digitized by Google

du style roman, il faudra porter ses recherches non sur l'époque des croisades, comme fit Viollet le Duc, mais sur une époque où l'art oriental demeurait vivace. Alors Ravenne, Milan, Marseille opposaient une barrière à l'influence romaine et formaient autant de centres de pénétration pour l'influence orientale. Malheureusement beaucoup de monuments de ces villes ont disparu. Nous ne connaissons guère les édifices construits à Milan par saint Ambroise. Ils nous expliqueraient peut-être les ressemblances de l'art roman avec l'art asiatique : la voûte, la façade avec vestibule flanqué de deux tours, le pilier avec colonnes engagées et bien d'autres particularités. Les traditions monastiques d'Orient contribuèrent aussi à la formation de l'art occidental, témoin l'église basilienne de Rocella di Squillace que M. Strzygowski placerait volontiers, mais trop gratuitement, entre le IVe et le VIe siècle et qui comporte déjà des chapelles greffées sur le transept.

Au IVe siècle la Gaule empruntait son art à l'Asie. Les colonies d'orientaux et les pèlerinages en Asie et Égypte y entretenaient un courant continu d'influences orientales. Celles-ci pénétrèrent jusqu'aux confins du monde civilisé et imprégnèrent profondément jusque bien tard l'art irlandais.

En résumé les côtes de l'Asie et de l'Égypte ont donc conservé et transmis à l'Occident l'art hellénistique. Elles y ont mêlé dans la suite des traditions plus orientales que conservait l'intérieur du pays. Par les relations maritimes ces éléments variés ont passé en Europe et y ont produit l'art byzantin. D'autre part des influences plus nettement asiatiques se sont fait sentir en contournant Byzance sur le monde slave d'une part, et de l'autre sur Ravenne, Milan, Marseille et tout l'Occident.

Cette théorie ingénieuse n'est encore sur bien des points qu'une conjecture. Bien souvent elle repose sur des preuves branlantes et il serait impossible de demêler dès à présent le vrai et le faux qu'elle renferme.

Néanmoins les idées développées par M. Strzygowski avec tant de maîtrise ne pourront plus être négligées dans les études ultérieures sur l'art chrétien de l'antiquité. Son ouvrage enrichit notablement nos connaissances sur les monuments de l'Asie Mineure. Ce pays a désormais sa place dans l'histoire de l'art chrétien.

R. MAERE

F. H. DUDDEN. *Gregory the Great. His place in history and thought* Londres, Longmans, 1905. 2 vol. in-8°, XVI-476 et 473 p. Prix : 30 shel.

Ce travail, comme l'indique son titre, n'est pas seulement une biographie ; il a pour objet de situer dans le cadre des événements contemporains l'action exercée par Grégoire le Grand au triple point de vue religieux, politique et doctrinal. Synthèse d'un grand intérêt, que de

Digitized by Google

nombreuses monographies parues durant ces dernières années et l'admirable instrument de travail qu'est l'édition du registre de Grégoire I par Ewald-Hartmann, permettaient de reprendre avec une incontestable utilité.

M. Dudden cherche tout d'abord à préciser avec grand soin et exactitude les influences de famille et de milieu qui ont orienté l'éducation de Grégoire et contribué à la formation de son caractère. Ses grandes aptitudes et qualités s'accusent déjà et se développent rapidement tandis qu'il remplit les fonctions de préfet de Rome, puis après trois ans environ de vie religieuse, celles de diacre, et ensuite d'apocrisaire à la cour de Constantinople. Mais c'est surtout pendant les quatorze années de son pontificat (590-604) que se déploie le génie de ce grand pape. Son activité inlassable, prodigieuse eu égard à un corps affaibli par les austérités et miné par la maladie, se fait sentir dans toute la chrétienté. C'est la surveillance attentive et de tous les moments des diocèses d'Italie dépendants immédiatement du siège de Rome ; ce sont des interventions multiples au sein des provinces ecclésiastiques de la haute Italie, de celle de Milan, de Ravenne, d'Istrie, d'Afrique, d'Espagne, avec lesquelles les rapports étaient difficiles et parfois épineux. Toujours prudente et ferme, même au milieu des préoccupations et des craintes qu'inspirèrent les Lombards, l'action pontificale parvient à maintenir partout la discipline et la foi orthodoxe. Mais le premier des grands papes du moyen age porte déjà avec prédilection ses regards et sa sollicitude sur l'Église franque dont il sait apprécier la foi et les ressources d'avenir malgré ses faiblesses et ses misères. Son action n'est pas moins providentielle et heureuse lorsqu'il arrache les Anglo-saxons au paganisme et favorise le développement des institutions monastiques.

Après l'exposé de ces différents points, l'auteur retrace l'histoire des rapports du pape avec le patriarche de Constantinople et avec le gouvernement impérial. Il termine en examinant et en s'efforçant de déterminer le rôle théologique du quatrième docteur de l'Église latine. Un double index complète le travail.

Éditée avec soin et fruit d'une étude consciencieuse, l'histoire de Grégoire le Grand et de son temps par M. Dudden présente de nombreuses qualités. Mais la tâche que s'était imposée l'auteur, était difficile à réaliser. Le mérite du travail devait résider, moins dans un exposé détaillé de la situation religieuse et sociale des différents États d'Occident et d'Orient à cette époque, — situation qui a fait l'objet de nombreuses études en ces dernières années — que dans le tableau de cette époque animé, vivifié par l'action de Grégoire et même interprété d'après-elle. Grégoire par sa haute situation, par sa personnalité marquante, par l'étendue de son rayon d'action, groupe réellement les tendances diverses d'une époque, et précise les courants d'idées qui, après lui, guideront la société religieuse et civile. Saisir cette individualité, en étudier l'action et l'influence sur cette époque, tel était au reste le but de M. Dudden. Mais en surchargeant son exposé de détails qui ne peuvent servir à mieux caractériser le pontificat de Grégoire,

Digitized by Google

en laissant trop dans l'ombre la portée de son intervention, l'auteur a nui à la conception synthétique de son travail. Par là même, il ne lui a pas été toujours aussi aisé de dégager de l'ensemble des évènements l'apport fait par le Pape à la situation religieuse et politique de son époque, et de donner aux faits la vie, la signification qu'ils acquièrent sous l'impulsion de Grégoire.

N'eût-il pas été avantageux, par exemple, d'esquisser une vue générale de l'influence de Grégoire sur l'Église d'Occident, au sein des royaumes barbares dont la situation religieuse présentait tant d'analogies ? — Dans l'étude des rapports de Grégoire avec le gouvernement impérial ne devait-on pas rappeler l'attitude du pape vis à vis des *reges gentium* ? — Les données relatives au monachisme n'auraient-elles pas gagnées à être mieux condensées dans le chapitre consacré spécialement à cette question ? Mais que penser du principe de composition historique qui a engagé M. Dudden à traiter en un même chapitre de l'organisation du patrimoine de Saint-Pierre et de la rédaction du livre des « Dialogues » ? Juxtaposition destinée, dans la pensée de l'auteur, à faire ressortir (t. I, p. 295) « la remarquable puissance de cet esprit, abordant avec une égale maîtrise des objets aussi divers ! »

L'œuvre des Dialogues, comme tant d'autres faits et écrits de Grégoire, signalés au reste par M. Dudden, témoignent du grand attrait que ressentit toujours le Pape pour la vie religieuse. On ne peut donc sans un certain étonnement constater que l'auteur est tout disposé à attribuer, à des mobiles humains l'entrée de Grégoire au cloître : « le futur moine avait pu se convaincre qu'il lui était impossible d'arriver aux hautes situations dans la vie civile sans se faire l'esclave du pouvoir impérial, tandis que les dignités ecclésiastiques étaient un champ ouvert à ses capacités exceptionnelles ! » (t. I, p. 106).

Je ne m'attarderai pas à relever les inexactitudes de détail ; elles étaient inévitables dans un pareil travail ; toutefois une critique plus plus rigoureuse des témoignages pouvait en écarter plusieurs. Malgré ces remarques, l'histoire de Grégoire le Grand et de son temps de M. Dudden se recommande par sa rédaction soignée et le riche groupement de faits qu'elle offre au lecteur.

M. VAES.

MADAME ISABELLE ERRERA. *Catalogue de broderies anciennes des musées royaux des arts décoratifs et industriels.* Bruxelles, Librairie Lamertin, 1905. In-4°, v-64 p., 2 pl. et 104 photogravures. Couverture cartonnée illustrée. Prix : 30 francs.

Au *Catalogue d'étoffes anciennes*, publié en 1901 (1), Mme Errera en ajoute un second qui ne le cède en rien au premier tant au point de vue

(1) Nous avons rendu compte de cet important ouvrage au t. III, (1902), pp. 385-388 de la RHE. Nous avons également signalé (RHE, t. VI (1905), p. 707) l'apparition du catalogue, auquel nous consacrons aujourd'hui cette notice.

Digitized by Google

de l'érudition qu'au point de vue de la richesse d'édition. Ce catalogue décrit la *collection de broderies anciennes*, conservée aux musées royaux des arts décoratifs et industriels et constituée en grande partie par les donations de Bielve, Cavens, Montefiore et Errera. Comme l'auteur l'indique dans son *Introduction*, le plan suivi est le même que celui qu'il adopta pour son inventaire des étoffes anciennes : l'image y tiendra lieu de description écrite, et en effet le catalogue est illustré de 104 photogravures admirablement réussies. Ce n'est pas à dire pourtant que l'auteur se soit dispensé de toute description : dans le texte qui accompagne chaque numéro, il a soin d'identifier les personnages qui sont figurés sur les étoffes, de fournir d'abondantes indications bibliographiques, de faire des rapprochements judicieux entre des objets similaires, de fixer l'époque à laquelle remonte la broderie et d'en déterminer la provenance, même plus, de chercher à confirmer certaines appréciations par l'étude des détails d'habillement ou d'architecture. Rien, en un mot, n'a été négligé pour rendre la description de la collection aussi complète et aussi scientifique que possible. On s'en convaincra une fois de plus en remarquant que l'auteur a placé en tête de l'ouvrage deux planches destinées à nous initier à la technique de la broderie et à nous faire mieux comprendre les expressions techniques dont il est fait usage dans les descriptions. Désormais les différents points, dont les brodeurs se sont servis, n'ont plus de secret pour nous. Il suffit de consulter ces deux excellentes planches pour voir aussitôt ce que c'est qu'un guipé sur corde ou sur carton, ce que c'est qu'un point d'armes, un point de Hongrie, un point couché ou tout autre procédé, dont il peut être question dans l'art de la broderie. Une table bien rédigée permet de se retrouver dans le catalogue sans difficulté aucune. Elle renseigne les sujets de composition et les principaux motifs de décoration, tels que animaux, baldaquins, rinceaux, etc., ou bien signale les personnages saints qui se retrouvent sur les broderies tels que Jésus, Catherine, Martin, etc. groupés sous la rubrique principale *saints et saintes*.

Grâce à ce *Catalogue* illustré, comprenant 91 numéros, allant du VIe au XVIIIe siècle, il est facile pour tout esprit observateur de poursuivre les principales phases d'évolution par lesquelles a passé l'art de la broderie. Cet art obéit en réalité aux mêmes préoccupations artistiques qui ont inspiré les peintres et les miniaturistes. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'influence byzantine est manifeste, et il convient de retenir tout particulièrement à cet égard le n° 8, une planche double, reproduisant un antependium orné d'une théorie de saints. Aux XIIIe et XIVe siècles, par contre, nous trouvons les mêmes motifs que ceux que nous découvrons dans les missels et les chroniques du temps : des personnages debout sous des arcatures avec, dans leur attitude, une certaine gaucherie jointe à une naïveté évidente d'expression. Au XVe siècle, le dessin se précise et s'amplifie. Aux siècles suivants, les brodeurs de la Renaissance composent des tableaux à l'aiguille d'une admirable perfection. Le XVIIIe siècle cultive encore avec faveur l'art de la broderie, mais

Digitized by Google

dès la fin de l'ancien régime les brocarts et les draps d'or tissés, entrant de plus en plus en usage, amènent la décadence et presque l'oubli de cet art merveilleux qui, avec la tapisserie et la dentelle, avait formé une des branches les plus importantes de l'art textile.

Parmi les 91 numéros décrits dans le *Catalogue*, plusieurs intéressent directement la pratique de l'art de la broderie dans nos contrées. Le n° 9 — chape provenant de l'église collégiale d'Harlebeke, XIIIe-XIVe siècle, est peut-être flamand ; le n° 23 — armoiries d'Antoine d'Enghien et de sa femme — est flamand ; de même les numéros 29, 33 et suivants que l'auteur qualifie de travail flamand ou bourguignon. Le n° 62 représente un antependium de toute richesse : plusieurs tableaux y sont figurés, les noces de Cana. Jésus chez Simon le lépreux, Jésus avec les disciples d'Emmaus, Jésus avec quatre disciples, Jésus à la dernière Cène. On y remarque des armoiries, qui sont celles de l'abbaye de Grimberghe et de Christophe Outers, abbé, de 1613 à 1647. Aussi, cet antependium provient de l'abbaye de Grimberghe, et comme la *Chorographia sacra abbatiae Grimbergensis* rapporte que Christophe Outers donna des ornements à son église, il est probable que l'antependium figurait parmi les cadeaux (1). Le n° 76 reproduit un des médaillons et une partie de la bande centrale d'un antependium provenant de l'église St-Martin de Liége et rappelant des scènes de la vie d'Éracle, évêque de Liége (2). Enfin, le n° 90 est un tableau en broderie de soie polychrome au point fendu d'après une peinture de David Teniers, et le n° 91 et final, une broderie d'après Rubens, la Fuite en Egypte.

Le travail immense, auquel Mme Errera s'est livrée et la manière dont elle s'est acquittée de sa tâche, méritent les plus grands éloges. Son *Catalogue de broderies anciennes* est incontestablement un des meilleurs inventaires qui aient été publiés tant en Belgique qu'à l'étranger. Nous nous plaisons à le constater ici et à offrir à l'auteur l'expression de notre respectueuse admiration. G. DES MAREZ.

(1) Les historiens de l'art classent ce monument comme étant du XVIe siècle, malgré la présence des armoiries, qui sont du XVIIe siècle et placées dans des cartouches qui accusent incontestablement cette époque. Destrée est d'avis, et nous partageons complètement en cela son opinion, que ces cartouches ont été appliqués après coup sur l'ordre du personnage donateur.

(2) C'est par distraction que Mme Errera aura vu dans les deux médaillons de cet antependium l'Ascension et l'Assomption, c'est Ascension et *Résurrection* qu'il faut lire ; en tout cas le médaillon reproduit rappelle la Résurrection, ce que l'auteur enregistre d'ailleurs à la table, v° *sujets sacrés et profanes*, mot *résurrection*. — En parlant des armoiries qui ornent l'antependium, l'auteur a employé une forme qui ne correspond pas exactement à sa pensée. A la page 56 initio, il doit avoir voulu dire *armoiries soi-disant celles d'Éracle*, les armoiries n'existant pas au Xe siècle. Les armoiries en question sont probablement celles du duché de Saxe, les autres, portant l'aigle, doivent être identifiées par les émaux. A ce propos, l'auteur ne jugerait-il pas opportun d'indiquer, pour autant que ce soit possible, les émaux d'un blason ? Cela permettrait d'identifier les armoiries sans devoir recourir aux broderies originales. Une petite chicane : n'est ce pas à partir de 959 et non de 957 qu'Éracle a été élu évêque de Liége ?

Digitized by Google

Dr Ed. Lempp. *Frère Élie de Cortone. Étude biographique.(Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge,* t. III.) Paris, Fischbacher, 1901. In-8°, 220 p. Fr. 7,50.

Paul Sabatier. *Examen de la Vie de Frère Élie du Speculum Vitae suivi de trois fragments inédits. (Opuscules de critique historique,* fasc. XI [t. II, p. 165-220].) Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, 56 p. Fr. 2,50.

L'opuscule de M. Sabatier reporte l'attention du monde franciscanisant sur le livre fort documenté du Dr Ed. Lempp, livre qui a été l'objet des appréciations les plus contradictoires.

Dans un esprit assez ouvertement hostile à l'Église, M. Lempp s'est plu à nous montrer comment Élie a réussi *à greffer les desseins de la curie sur le tronc vigoureux de la jeune association franciscaine,* pour étouffer en son germe l'œuvre à laquelle son maître avait consacré sa vie (cf. p. 156).

Outre l'étude critique des sources, qui, à cette heure, demanderait évidemment à être mise au point à cause des nombreuses controverses qui ont surgi ou se sont continuées depuis 1901, l'ouvrage comprend quatre parties.

La première retrace la vie du frère Élie jusqu'à la mort de saint François en 1226. Matelassier de profession et remarquablement instruit, Élie paraît s'être attaché de très bonne heure au pauvre d'Assise, dont il ne tarda pas à gagner la confiance. En 1217, François l'envoya en Terre-Sainte à la tête d'une mission ; en 1219, il le nomma ministre provincial de Syrie, où il vint le rejoindre quelque temps après. Mais à la nouvelle des difficultés, qui s'étaient élevées durant son absence entre les frères d'Italie, François rentra précipitamment, ramenant Élie avec lui. Ce fut depuis ce moment que l'action d'Élie devint décisive pour le développement de l'Ordre. Appuyé constamment par le cardinal Hugolin dont il suivit docilement les instigations, Élie, à force de diplomatie et de persévérance, finit par décider saint François à se dessaisir du gouvernement de l'Ordre en faveur d'un vicaire général, à instituer un noviciat et à promulguer une règle nouvelle, contraire à ses aspirations. Bientôt Élie fut lui-même investi de la charge de vicaire général; il fit progresser les études scientifiques, sollicita des privilèges pontificaux et se mit à bâtir de grands couvents, — toutes choses contraires aux vues du maître, mais conformes aux désirs de la papauté. Quant aux relations entre Élie et François, sans se figurer « l'opposition de principes et de caractères comme un combat conscient, continuel ou plein d'amertume du Saint contre son vicaire » (p. 62), M. Lempp croit à une certaine antipathie, et va même jusqu'à soupçonner de mensonge le récit de Celano, d'après lequel saint François en mourant aurait donné sa bénédiction à Élie.

Digitized by Google

Ces allégations ont été diversement jugées par la critique. Tandis que MM. Ch. Guignebert (*Le Moyen Age*, t. XVI (1903), p. 394-399) et E. Landry (*Bulletin italien*, t. II (1902), p. 5-14) les ont reproduites fidèlement en renchérissant encore sur leur caractère antiromain, le P. Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, t. XXII (1903), p. 194-202) s'est attaché à réfuter point par point les assertions du Dr Lempp et le P. Édouard d'Alençon (*Études franciscaines*, t. VIII (1902), p. 643-653) a fort bien fait ressortir le caractère conjectural de la plupart d'entre elles. « Avec des *peut-être*, des *probablement* nos modernes historiens commencent leur démonstration. Au bout de quelques pages le lecteur a oublié que le tout repose sur une conjecture; il suit le raisonnement de l'auteur, qui lui-même à force de penser que les choses ont dû se passer ainsi, arrive à se convaincre et continue son histoire comme si les principes en étaient solidement établis » (l. c., p. 646-647 et la note 1).

Nous n'allons pas ici refaire le procès (1). Jetons plutôt un coup d'œil sur les trois autres parties de la biographie. Elles ont pour titre : II. Élie vicaire et Élie pendant le généralat de Jean Parenti (1226-1232); — III. Élie général (1232-1239); — IV. Élie de sa déposition à sa mort (1239-1253).

Après la mort de François, des discussions ne tardèrent pas à s'élever entre le frère Élie et ceux qu'on est convenu d'appeler les zélateurs. Il avait espéré être promu au généralat au chapitre de la Pentecôte de l'année 1227; son attente fut déçue. Mais la faiblesse du général élu, Jean Parenti, non moins que l'appui de la Curie, lui permirent de continuer à gouverner l'Ordre en fait et de poursuivre la construction, commencée par ses ordres, de la somptueuse basilique d'Assise, destinée à recevoir le corps de saint François. En 1230, lors de la translation des reliques du saint patriarche, des difficultés nouvelles surgirent; mais Élie en triompha et réussit en 1232, grâce à une espèce de complot, à se faire élire général. Il le resta pendant sept ans, non sans mécontenter tout l'Ordre par ses tendances et ses principes, l'absolutisme de ses actes et le luxe de sa vie privée. Finalement le pape lui-même l'abandonna; démis du généralat, Élie se jeta dans le parti de l'empereur Frédéric II; excommunié par deux fois, il finit par se retirer à Cortone et mourut reconcilié avec l'Église par une conversion *in extremis*.

Cette dernière partie de la vie d'Élie est moins sujette à controverses. C'est elle que reprend M. Sabatier d'après le texte du *Speculum Vitae*, qui est d'ailleurs en l'occurrence, comme l'a démontré M. Lempp, la source la plus autorisée.

Il y a longtemps que M. Sabatier a attiré sur le *Speculum Vitae*

(1) Voir encore les comptes-rendus de Mgr Faloci Pulignani, dans la *Miscellanea francescana*, t. VIII (1901), pp. 132-133, de MM. U. Cosmo, dans la *Rivista storica italiana*, 3e sér., t. I (1902), pp. 302-307, et G. Ficker, dans la *Theologische Litteraturzeitung*, t. XXVIII (1903), c. 17-18.

Digitized by Google

l'attention des érudits (1); il y a quelque temps il en donna une description générale, destinée à établir le plan et l'économie des diverses parties et à préparer ainsi la voie à des recherches plus détaillées (2). Dans l'opuscule, mentionné en tête de ce compte rendu, il entreprend un examen minutieux de la partie qui concerne frère Élie; le résultat de cette étude est, à notre avis des plus satisfaisants. Impossible de reprendre ici une à une les remarques de détail, parfois très précieuses, qui accompagnent le texte; mais nous devons noter les conjectures les plus importantes.

M. Sabatier s'efforce de rétablir dans leur ordre vraisemblable les divers morceaux dont se compose cette partie du *Speculum Vitae :* il transfère une section concernant les faits de 1213 et en supprime plusieurs autres. Il nous semble que généralement il a eu la main heureuse; mais nous ne comprenons pas la suppression, p. 4 et p. 45 (3) de la section : *Et sic postmodum infirmatus est Helias.... et habitu restituto migravit in pace* (Lempp, p. 169, l. 17-34). Qu'on la rejette après la section : *Delictum hoc... post mortem hoc impetrare* (Lempp, p. 169, l. 35-37), rien de plus naturel; mais sa suppression semble plutôt défigurer le récit. Le début *Et sic...* se lie d'ailleurs facilement à la phrase *Delictum hoc legitur frater Helias... impetrare.* Le récit côtoie celui des *Actus*, 72 : fort bien. Mais cela ne prouve pas qu'il faille le supprimer.

La conjecture concernant le chapitre général de 1232-1233, p. 21 et ss. (3), nous satisfait davantage. Déjà M. Lempp avait fait pressentir cette solution (4) et nous croyons qu'elle sera définitive.

Nous ne saurions en dire autant des hypothèses de M. Sabatier concernant la nature, l'âge et l'auteur du fragment du *Speculum Vitae* concernant frère Élie (p. 2-4). Les données sur le soi-disant parti des zélateurs nous paraissent encore trop peu sûres et trop peu abondantes pour en tirer des conclusions. Des recherches ultérieures pourraient nous conduire à des résultats opposés.

Quoi qu'il en soit, MM. Lempp et Sabatier ont fait œuvre utile en publiant leurs ouvrages : plusieurs points qu'ils ont traités demeureront acquis à la science; et si, sur un grand nombre d'autres, il reste des hésitations et des obscurités, elles concernent souvent moins les faits que le motif qui les a inspirés et l'interprétation qu'il faut leur donner. Les études poursuivies avec loyauté et patience parviendront certainement à dissiper ces ombres.

A. Fierens.

(1) Voir entre autres *Vie de saint François d'Assise*, p. LXIX. Paris, 1893; *Speculum Perfectionis*, p. LI et svv. Paris, 1898, etc.

(2) *Opuscules de critique historique*, (fasc. VI). t. I, pp. 299-357 Paris, 1903.

(3) Nous employons la pagination par fascicule.

(4) *Frère Elie de Cortone*, p. 92, note 2.

Digitized by Google

Actus beati Francisci et Sociorum ejus edidit PAUL SABATIER. (*Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. IV.) Paris, Fischbacher, 1902. In-8°, LXIV-272 p. Fr. 10.

L'édition que nous présente M. Sabatier, n'est qu'une œuvre provisoire. Si nous en parlons maintenant, c'est que l'étude des manuscrits, qui forme le préliminaire indispensable à une édition définitive, promet de faire sous peu un pas en avant, grâce à la description de plusieurs d'entre eux, qui vient de nous être promise. Mais disons un mot, tout d'abord, du travail de M. Sabatier.

Le savant éditeur a fait précéder le texte des *Actus* d'une notice concernant les différents manuscrits dont il avait connaissance (p. XXIX-LIX), et d'une préface brillante, comme toujours, où il s'efforce de jeter dès à présent quelque lumière sur la nature et l'origine du recueil (p. I-XXII). Des « indications diverses sur le texte de la présente édition et sur l'usage des notes » (p. 221-223), qui auraient été en meilleure place dans l'introduction, des tableaux récapitulatifs de la présence des chapitres des *Actus* et du *Speculum Perfectionis* dans les principaux manuscrits étudiés (p. 225-230), ainsi qu'une excellente table alphabétique (p. 231-269) terminent le volume.

M. Sabatier place la composition du recueil entre 1322 et 1328 et l'attribue au frère Hugolin de Monte Giorgio. Ce personnage à moins d'avoir eu un homonyme serait le même que celui de la Maison des Brunforte, dont Boniface VIII, en 1295, cassa l'élection au siège de Teramo (p XX). Toutefois, l'éditeur distingue dans l'ouvrage deux parties : l'une, qui s'occupe spécialement des frères de la Marche, serait due directement au frère Hugolin ; l'autre, qui concerne saint François et ses premiers compagnons, dépendrait à travers Jacques de Massa du fameux frère Léon. Celle-ci serait caractérisée par une grande intensité de vie et de réalité, une puissante originalité dans les portraits et une inspiration toute basée sur l'amour de la pauvreté ; dans la première au contraire, tous les personnages se ressembleraient et la joie parfaite ne se trouverait plus dans la pauvreté, mais dans « le miracle, l'extase, la connaissance du secret des choses » (p. XI). Les *Actus* deviendraient ainsi, d'une façon très spéciale, « une des étapes les plus caractéristiques du cycle légendaire franciscain » (p III).

Ces opinions ont fait l'objet d'appréciations diverses. On peut voir à ce sujet les comptes-rendus de MM. N. Paulus (*Der Katholik*, 3e sér., t. XXVI (1902), pp. 88-90) ; K. Müller (*Theologische Litteraturzeitung*, t. XXVII (1902), cc. 592-594) ; E. Landry (*Bulletin italien*, t. III (1903), pp. 52-55) ; U. Cosmo (*Rivista storica italianal*, t. XX (1903), pp. 184-190) ; Ch. Guignebert (*Le Moyen Age*, t. XVI (1903), pp. 468-470) ; J. W. P. (*American historical review*, t. VIII (1903), pp. 382-383), ainsi que de Dom A. du Bourg (*Revue des questions historiques*, t. LXXII (1902), pp. 323-324), de Mgr Faloci Pulignani

Digitized by Google

(*Miscellanea francescana*, t. IX (1902), p. 31-32) et du P. Van Ortroy (*Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), pp. 443-447). Plutôt que de nous prononcer dès aujourd'hui sur les conclusions du savant éditeur, nous préférons réserver notre opinion pour le moment où nous aurons nous même l'occasion de traiter la question ; nous croyons d'ailleurs avec le P. Van Ortroy (*l. c.*, p. 444) — et M. Sabatier ne manque pas de le sentir lui-même (p. III-IV) — que nous connaissons encore trop imparfaitement les manuscrits capables de réfléter les remaniements successifs du texte, pour déterminer d'une manière définitive l'auteur, les sources et l'âge de notre document. Ce n'est pas à dire cependant que des essais de solution sont sans utilité.

Le texte donné par M. Sabatier est celui du manuscrit Rosenthal (devenu depuis la propriété de la faculté de théologie protestante de l'université de Paris), avec les variantes fournies par le manuscrit de Liège 343 (222), le plus ancien connu (1408). Les variantes des autres manuscrits, renseignés par l'éditeur, n'ont été données qu'exceptionnellement. Aussitôt après la publication de l'ouvrage, les Bollandistes signalèrent plusieurs manuscrits, qui avaient échappé à M. Sabatier, et appelèrent son attention sur la description insuffisante qu'il donnait de certains autres. Depuis lors plusieurs descriptions fort bien conçues ont paru dans les *Opuscules de critique historique* (1). Un nouveau chercheur hollandais, le P. Bonaventure Kruitwagen, O. F. M., vient de promettre dans les *Stemmen onzer Eeuw*, t. I (1905), p. 191, note 1, à propos d'un compte-rendu de l'édition allemande des *Fioretti* par Otto Freiherr von Taube (*Blütenkranz des heiligen Franciscus von Assisi*, Jena und Leipzig, 1905), la description des manuscrits franciscains de La Haye, bibl. royale, 73 H 35 (jadis K 54) et de Bruxelles, bibl. royale, 7771-2, connus déjà de M. Sabatier ; de ceux de l'université d'Utrecht, catal. Tiele, cod. 126 et 167, et de Düsseldorf, archives de l'État, B 85, signalés par les Bollandistes, ainsi que de ceux de l'université d'Utrecht, catal. Tiele, cod. 315, et de l'athénée de Deventer 10 W 5 (catal. van Slee, n° 35), que nous trouvons mentionnés par lui pour la première fois. Ces descriptions paraîtraient dans les *Analecta Bollandiana* (2). Reprenons à ce sujet le vœu, qu'exprimait Mgr Legrelle dans un des derniers numéros de la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VI, 1905, p. 384), de voir annoter dans ces descriptions, au moins pour les manuscrits de même famille, les variantes des manuscrits déjà décrits antérieurement.

On sait que les *Actus* forment l'original latin des *Fioretti* : une table, soigneusement dressée par M. Sabatier (pp. LX-LXIII), indique les rap-

(1) Voir *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), pp. 384 et svv.

(2) Elles n'ont pas paru jusqu'ici. En revanche le P. Kruitwagen a publié une intéressante étude sur les manuscrits franciscains néerlandais : *De Middelnederlandsche handschriften over het leven van sint Franciscus en zijne eerste gezellen*, dans *De Katholiek*, t. CXXVIII (1905), pp. 151-191.

Digitized by Google

ports entre les chapitres traditionnels du recueil italien et ceux du texte latin : il en ressort que, si l'on fait abstraction des appendices des *Fioretti*, nous trouvons six chapitres des *Fioretti* qui n'ont pas leur parallèle dans les *Actus* et vingt-deux chapitres des *Actus* qui n'ont pas leur parallèle dans les *Fioretti*. Depuis longtemps déjà M. Sabatier prépare une édition critique des *Fioretti* : elle ne manquera pas de contribuer à l'étude des *Actus*.

C'est d'ailleurs par la description des manuscrits et la publication savante des sources — on l'a fait remarquer naguère — que doivent s'éclaircir, lentement mais sûrement, les nombreux problèmes franciscains soulevés par la critique contemporaine.

A. FIERENS.

R. P. MORTIER, O. P. *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. Tome II. 1263-1523. Paris, A. Picard, 1905. In-8°, VIII-597 p. Prix : 10 fr.

Nous avons déjà signalé, à propos du premier volume de l'œuvre entreprise par le R. P. Mortier, le mérite de ce travail et l'intérêt qu'il présente (RHE, t. IV, 1904, pp. 728 et suiv.). Il est inutile de reproduire ici les réserves que nous formulions alors quant au plan d'ensemble adopté par l'auteur. Bornons-nous à rappeler que cet ouvrage renferme en substance l'histoire de l'Ordre même des Frères Prêcheurs.

Le tome second retrace l'histoire des neuf Maîtres Généraux qui, de 1263 à 1323, se sont succédé au gouvernement de l'Ordre : ce sont Jean de Verceil, Munio de Zamora, Étienne de Besançon, Nicolas Boccasino, Albert de Chiavari, Bernard de Jusix, Aymeric de Plaisance, Bérenger de Landore et Hervé de Nédellec.

Jean de Verceil, né probablement à Moxo, au diocèse de Verceil, dans les premières années du XIIIe siècle, plus tard étudiant à Paris et licencié en droit canon, entra dans l'Ordre sous le généralat de Jourdain de Saxe. Successivement inquisiteur dans le nord de l'Italie, vicaire en Hongrie de Humbert de Romans, puis prieur de Bologne, provincial de Lombardie et commissaire de la croisade, il fut élu général au Chapitre de Paris en 1264. Pendant les vingt années qu'il occupa ce poste, il ne cessa de parcourir et de visiter la plupart des provinces de l'Ordre. Il chercha toujours à maintenir, — les actes des Chapitres généraux et ses lettres encycliques en font foi, — l'observance régulière, la paix avec les Frères-Mineurs et le clergé séculier, la dignité de la prédication et des études. Les Souverains Pontifes le secondèrent puissamment dans son œuvre administrative. Son amour filial pour le patriarche des Prêcheurs lui inspira le projet,

Digitized by Google

dont il hâta l'exécution, du magnifique tombeau de S. Dominique à Bologne. La prédication de la croisade absorba, à cette époque, une bonne part de l'activité de l'Ordre et de son chef. Celui-ci s'employa avec ardeur, sur l'ordre du pape Grégoire X élu en 1271, à pacifier l'Italie, divisée par les dissensions entre Guelfes et Gibelins, et à préparer ainsi les voies au futur concile. Le rôle joué par les Prêcheurs au concile de Lyon fut extrêmement remarquable. Jean de Verceil, qui avait toujours professé une haute estime pour Frère Thomas d'Aquin, avait eu plusieurs fois recours à ses lumières afin d'obtenir la solution de questions discutées. Après la mort du grand docteur, il défendit sa doctrine attaquée. A la suite du P. Mandonnet, l'auteur nous donne un bon exposé de ces discussions. Dès 1277, Jean de Verceil et Frère Jérôme d'Ascoli, ministre des Mineurs, furent chargés par le Souverain Pontife de négocier la paix entre les rois de France et de Castille, brouillés à cause de la succession au trône de ce dernier pays; mais leurs efforts restèrent sans succès. Entretemps, le Général des Prêcheurs refusait obstinément la dignité de patriarche de Jérusalem à laquelle voulait l'élever Nicolas III. Il mourut en 1283 au couvent de Montpellier.

Son successeur au gouvernement de l'Ordre fut Munio de Zamora, provincial d'Espagne, élu au Chapitre de 1285. Le nouveau Maître avait revêtu l'habit dominicain en 1257, à l'âge de vingt ans. La tâche qui lui incombait, présentait de sérieuses difficultés; car, à cette époque, on remarque dans l'Ordre un certain fléchissement de la discipline. Le P. Mortier fait un tableau très sombre de la situation. N'y a-t-il pas là des exagérations, des généralisations outrées ou du moins trop hâtives? Nous le craignons. D'une ou même de plusieurs ordonnances des Chapitres, a-t-on le droit de conclure à l'universalité des abus? Comme nous eussions préféré voir l'auteur s'en tenir davantage à la remarque si juste faite p. 323 : « C'est abuser des textes répressifs ou souvent préventifs des Chapitres généraux ou provinciaux que d'y voir le témoignage évident d'une décadence universelle. On n'en était pas là, grâce à Dieu, en 1286. Et de ce que telle admonition frappe un abus, il ne s'ensuit pas que l'abus soit général. » Du moins pour pouvoir généraliser de la sorte avec quelque fondement, il nous faudrait connaître les actes des Chapitres de la plupart des provinces; or il en est tout autrement. Bien plus, parmi les textes cités par l'auteur, il en est qui protestent contre certaines généralisations. Ainsi dans les actes des chapitres provinciaux de Provence (lettre du provincial), nous lisons (cf. p. 174) : « *Frequens equitationis excessus de quo fere in omnibus suis partibus nostra provincia est notata, ... et specialiter in isto anno, in capitulo generali ... exstitit michi dictum ut tam effrenatus excessus ... de finibus nostrae provinciae tolleretur.* » Les actes des chapitres généraux et provinciaux délimitent assez nettement les contrées où se rencontrent en trop grand nombre les Prédicateurs généraux, abus signalé par le Chapitre de 1279 : ce

Digitized by Google

sont les provinces de Rome et de Provence (cf. pp. 185 et 186). De même en ce qui concerne l'abus des voyages, l'ordonnance du Chapitre de 1281 ne doit-elle pas être davantage interprétée en fonction du texte du chapitre provincial de Narbonne tenu en 1280 : « *Cum nimio discursu per provinciam Thuscie fratres nostrae provinciae speciaiter sint notati...* » ? (cf. p. 179). C'est à cause de ces généralisations hasardées que de l'exposé fait par l'auteur pp. 173 et suiv., se dégage, malgré les restrictions apportées ensuite (p. 190), une impression très sombre, ne répondant pas, croyons-nous, à la réalité qu'on est en droit de déduire des documents connus, surtout si on les rapproche les uns des autres (cf. pp. 266, 267). Quoi qu'il en soit, des abus existaient. Maître Munio lutta résolument contre eux et s'efforça de ramener l'Ordre à sa ferveur première. C'est dans ce but qu'un certain nombre de provinces trop vastes furent divisées. Les discussions sur les privilèges des Ordres Mendiants, surtout celui de l'exemption vis-à-vis des Ordinaires, n'avaient jamais été complètement éteintes. Elles se ranimèrent avec violence sous le généralat de Maître Munio et aboutirent à une confirmation nouvelle des privilèges. Entretemps, le Maître obtint du Saint-Siège des décisions régularisant la sortie plus ou moins volontaire des religieux las des observances de l'Ordre, tandis que, dès 1285, il publie la première règle imposée à l'Ordre de la Pénitence de S. Dominique. L'auteur profite de l'occasion pour retracer, selon les vues du P. Mandonnet, les origines de cet Ordre. Nous n'y insisterons pas; nous nous bornerons à faire remarquer que, si cette thèse s'impose dans son ensemble, le dernier mot n'est peut-être pas encore dit sur le point initial de cette difficile question, c'est à dire la confusion complète, à l'origine du mouvement franciscain, entre le futur Ordre proprement dit et les Pénitents. Contre toute attente, Maître Munio fut déposé de sa charge par le pape Nicolas IV, en 1291. Quels sont les motifs de cette déposition ? Les documents ne les disent pas. Le P. Mortier tâche de suppléer à leur silence par un examen attentif des circonstances; sa conclusion nous parait très vraisemblable : déjà mal disposé envers Maître Munio parce qu'il était Espagnol, peu favorable à ses idées politiques, Nicolas IV se trouvait irrité contre lui par son ingérence dans l'administration de l'Ordre de la Pénitence et prêta l'oreille aux réclamations assez violentes de quelques Prêcheurs contre la personne et le gouvernement du Maître. Celui-ci n'était pas au bout de ses épreuves.

Le court généralat d'Étienne de Besançon (1292-1294), provincial de France depuis 1291 et maître de Paris, n'est important que comme corollaire du précédent. Ce général déploya dans le gouvernement de l'Ordre une extrême énergie. Il mourut à Lucques.

Son successeur, Nicolas Boccasino, né à Trévise en 1240, d'une famille pauvre, entra dans l'Ordre vers 1254. Lecteur en théologie, deux fois provincial de Lombardie (1286-1289 et 1293), il fut élu Général de l'Ordre en 1295, au Chapitre de Strasbourg. Doué d'une grande

Digitized by Google

douceur de caractère, il en imposait à tous par sa vertu. Dans les trois Chapitres qu'il présida, il s'occupa de la discipline, des études et à nouveau de la division des provinces dont l'étendue offrait un obstacle à leur bonne administration. L'Ordre avait alors à se défendre contre les calomnies colportées même à la Cour romaine par les Fratricelles. Ces calomnies fournirent à Boniface VIII l'occasion de confirmer les privilèges des Prêcheurs. Maître Nicolas favorisa le mouvement qui se produisait à cette époque dans l'Ordre, pour la construction d'églises monumentales. Le P. Mortier retrace ensuite avec amour les origines du couvent de S. Maximin en Provence. Je doute que les historiens souscrivent à cette assertion : « On peut cependant admettre, jusqu'à preuve du contraire, mais preuve réelle, positive, que l'apostolat des amis de Jésus (Marie Madeleine, Marthe et Lazare) en Provence *est un fait suffisamment prouvé.* » Chargés de négocier la paix entre Philippe-le-Bel et Edouard d'Angleterre, le Maître des Prêcheurs et le Ministre des Mineurs, Jean de Murro, réussirent en partie dans leur mission. En 1298, répondant par là aux solennelles déclarations de fidélité au Saint-Siège, faites par l'Ordre et son chef, Boniface VIII éleva celui-ci au Cardinalat et bientôt après à la dignité de doyen du Sacré-Collège.

Malgré l'impression fâcheuse produite sur les Pères capitulaires de Marseille (1300) par l'intervention du Pape et surtout du cardinal Boccasino en faveur d'Albert de Chiavari, celui-ci fut élu Général. Son court magistère de trois mois fut principalement occupé par les discussions que soulevait la bulle *Super cathedram* (1299) révoquant les anciens privilèges et réduisant la liberté apostolique des mendiants au profit des Ordinaires et des curés. Albert de Chiavari s'efforça de maintenir l'Ordre irrité dans l'obéissance due au Saint-Siège. Néanmoins la lutte entre séculiers et réguliers persévéra.

La mort du Maître, survenue dans ces difficiles circonstances, fut pour l'Ordre une véritable calamité. Contrairement au désir exprimé par le cardinal Boccasino à qui Boniface VIII avait donné plein pouvoir sur les Prêcheurs, — n'oublions pas qu'on est au début de la querelle entre le Pape et Philippe-le-Bel, — et peut-être pour protester contre pareille intrusion, les capitulaires, réunis à Cologne en 1301, élurent un Français, le provincial de Provence, Bernard de Jusix. Sous son généralat, la division de certaines provinces, commencée depuis longtemps, fut rendue définitive. Homme d'austère énergie, Maître Bernard ne recula devant aucun obstacle pour promouvoir les observances et les vertus religieuses; il sévit contre le trop grand nombre de Prédicateurs généraux et, ancien professeur de théologie, il veilla assidûment à la régularité et au sérieux des études.— Dans un chapitre à part, après avoir bien résumé la situation générale, l'auteur expose nettement l'attitude de l'Ordre et de son chef dans les démêlés entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII. Maître Bernard et l'Ordre dans son ensemble restèrent fidèles au Pape; mais il n'en fut pas de même

Digitized by Google

des Prêcheurs de France : avec l'immense majorité des clercs séculiers et réguliers, ils se rangèrent malgré leurs perplexités du côté du roi et bon nombre signèrent l'appel au Concile. On s'étonne que le P. Mortier ne parle pas du rôle doctrinal joué par le dominicain Jean de Paris dans ces affaires. Maître Bernard n'en vit pas la fin : il mourut à Trèves en 1303.

Le cardinal Nicolas Boccasino, devenu pape sous le nom de Benoît XI, garda sur le trône pontifical le dévouement qu'il n'avait cessé de montrer pour la famille religieuse dont il était issu. Ses témoignages de bienveillance se multiplient : par différentes bulles, il rend aux mendiants les privilèges que leur avait enlevés la bulle *Super cathedram*; il s'intéresse aux affaires de l'Ordre sans toucher à la liberté de son gouvernement et crée trois cardinaux dominicains. Mais la situation faite aux Prêcheurs dans l'Église était trop belle pour être durable.

Quelques semaines avant la mort de Benoît XI, le Chapitre de Toulouse plaça à la tête de l'Ordre un ancien condisciple du pape, Frère Aymeric de Plaisance. Pendant les sept années de son administration (1304-1311), Maître Aymeric ne cessa de promouvoir les études : une longue pratique de l'enseignement lui permettait d'en apprécier l'importance capitale. Les fléchissements disciplinaires qui se produisaient dans certaines provinces trouvèrent en lui un implacable adversaire. Mais c'est du dehors surtout que vinrent les difficultés : la lutte contre les privilèges menaçait de se rouvrir. En vain, le Maître s'efforça-t-il de la conjurer; le concile de Vienne remit en vigueur la bulle *Super cathedram*. A cette époque l'Ordre brillait dans la chrétienté d'un remarquable éclat. Avec son chef, il fut appelé à s'occuper d'une affaire qui bouleversa la France et l'Église : la question des Templiers. On connaît ces tristes débats dans lesquels les Prêcheurs de France se rangèrent du côté du Roi et apportèrent un zèle que l'on voudrait moins rigoureux. Les évêques, les Prêcheurs et leur Général, délégués par le pape pour procéder contre les Templiers dans les autres contrées de l'Europe, s'employèrent à cette besogne avec une répugnance qui leur valut plusieurs rappels à l'ordre de la part de Clément V. Maître Aymeric n'apporta qu'un zèle fort tiède en cette malheureuse affaire. Pour ne pas paraître au concile de Vienne où il avait été personnellement convoqué et où devait se juger le procès de l'Ordre du Temple, il démissiona au Chapitre de 1311. Retiré dans la paix du cloître à Bologne, il mourut en 1327.

Le treizième Maître Général des Prêcheurs fut Bérenger de Landore, provincial de Toulouse et Maître en théologie (1312-1317). Il continua l'œuvre de Maître Aymeric, ne cessant de veiller à tout ce qui pouvait promouvoir les études ou leur nuire. C'est sous son généralat que la doctrine de saint Thomas d'Aquin devint la doctrine officielle de l'Ordre. Il fit aussi promulguer plusieurs ordonnances relatives aux observances régulières et assurant le fonctionnement normal dans les élections des

Digitized by Google

prieurs conventuels. Mais l'œuvre principale de Maître Bérenger fut sans contredit l'organisation de la Congrégation des Frères pérégrinants pour Jésus-Christ, c'est-à-dire des missionnaires dominicains en Orient. A cette Congrégation déjà existante à l'état embryonnaire, il donna des lois destinées à prévenir ou à réprimer les abus qui se pratiquaient et plaça à sa tête un Vicaire général dont il précisa les pouvoirs. L'estime que le pape Jean XXII professait pour Maître Bérenger, le fit désigner pour remplir diverses missions diplomatiques en France et en Flandre. Avec Renaud, archevêque de Bourges, il eut, à l'avénement de Philippe-le-Long au trône de France, à pacifier, peut-on dire, tout le royaume. En 1318, il fut élevé par le pape au siège archiépiscopal de Compostelle. Il mourut à Séville en 1380.

Il eut pour successeur au gouvernement de l'Ordre un Maître de Paris (1), le provincial de France, Hervé de Nédellec, élu au Chapitre de Lyon (1318). En 1221, Maître Hervé prit une part active aux débats soulevés de nouveau contre les Mendiants par le docteur de Paris, Jean de Pouilly, dont le Pape finit par condamner plusieurs propositions. C'est au Maître des Prêcheurs que Jean XXII s'adressa pour établir en Arménie des écoles de latin et pour pacifier la Lombardie troublée par les querelles gibelines. Dans le gouvernement inférieur de l'Ordre, le Maître lutta vigoureusement contre les abus qui se faisaient alors jour, surtout contre la recherche des dignités et la vie privée. Une tentative de réforme, qui s'était manifestée, en dehors de la hiérarchie, dans la province romaine, subissant probablement l'influence des Fratricelles, fut réprimée avec une remarquable sagesse. Avant de mourir en 1323, Maître Hervé eut la consolation de voir aboutir une cause qui lui était chère entre toutes : celle de la canonisation de Frère Thomas d'Aquin.

La table des matières qui termine le volume, est précédée d'un appendice contenant la publication de onze documents inédits sur la démission épiscopale de Munio de Zamora.

On avait relevé, dans le premier volume de cet ouvrage, d'incontestables défauts. On lui reprochait entre autres d'ignorer le milieu dans lequel l'Ordre avait évolué, ses relations avec d'autres Ordres et avec les princes, de se méprendre souvent sur la valeur des renseignements fournis par les sources ou par les auteurs ainsi que d'exposer parfois l'histoire dans un style qui ne lui convient pas. Nous constatons avec plaisir que de ces défauts les uns ont disparus, les autres se sont considérablement atténués dans le présent volume.

On remarquera sans doute que l'auteur est plus abondamment renseigné sur l'histoire générale et l'histoire dominicaine de France et d'Italie que sur celles des autres pays. En ce qui concerne l'histoire

(1) N'y a-t-il pas une légère exagération à traduire le texte de Taegio : « Fuit autem vir... in philosophicis et thelogicis peritissimus », par ces mots : « Hervé passait pour l'homme de son temps le plus puissant en philosophie et en théologie » ?

Digitized by Google

dominicaine, la faute, il est vrai, n'en revient pas au P. Mortier qui, dans un ouvrage d'une telle ampleur, ne pouvait guère recourir qu'aux sources éditées. Or celles-ci sont encore, malgré les travaux commencés depuis quelque vingt ans, en nombre relativement restreint ; il faut savoir gré à l'auteur de n'en avoir négligé aucune et de s'être même donné la peine d'en rechercher plusieurs autres. Toutefois il y a des lacunes : certains points de vue sont négligés, comme la question doctrinale dans les démêlés entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel ; et pour les pays autres que l'Italie et la France, se trahit un manque d'horizon historique, dû sans doute à l'insuffisance des connaissances générales sur ces contrées au moyen-âge.

Nous avons noté, au cours de l'analyse, des généralisations outrées ou trop hâtives ; peut-être en trouverait-on encore quelques exemples beaucoup moins saillants. La critique d'autorité laisse aussi parfois à désirer. Nous nous sommes même demandé si les principes de critique de l'auteur étaient toujours assez sévères. Nous avons signalé la valeur accordée à la légende de sainte Marie-Madeleine. A la page 212, nous trouvons un autre exemple. Après avoir donné, d'après le chroniqueur Jacques de Soest († 1413), le récit de l'assemblée de sainte Geneviève (1290) où fut débattue l'éternelle question des privilèges, l'auteur dit en note que le chroniqueur n'indique pas où il a puisé ces détails typiques. Fort bien ; mais cette remarque suffit-elle ? Jacques de Soest est un Prêcheur, c'est-à-dire un personnage dont l'Ordre est partie dans l'affaire pendante ; il raconte une séance de discussions où les Mendiants ont triomphé ; il la rapporte avec les discours prononcés par le légat pontifical et avec des détails qui couvrent de confusion et de ridicule les adversaires des Mendiants. Dès lors n'y a-t-il pas lieu de se demander si l'on n'est pas ici en présence d'une amplification littéraire, — fait qui n'est pas rare dans les chroniques du moyen âge, — amplification inspirée par les sympathies du narrateur ? Quoi qu'il en soit, le P. Mortier est beaucoup plus prudent, dans ce volume, au sujet des témoignages non contemporains des faits. Ce n'est pas à dire pourtant qu'on ne pourrait relever quelques points faibles dans l'application de la méthode. En plusieurs endroits du livre, la distinction au point de vue de l'autorité entre les sources et les travaux plus récents n'est pas encore bien nette (voir p. ex. les notes au bas des pages 4 et 22) ; ailleurs des renseignements fournis par des chroniqueurs postérieurs, dont on n'a pu contrôler les dires, se présentent avec la même valeur que des témoignages contemporains (cf. pp. 30, 31, 58, 98, 155, 171, 425, 479, 531, etc). Ce défaut, il est vrai, est quelque peu atténué par le soin avec lequel l'auteur donne ses références.

Quant aux documents contenus ou indiqués dans les notes au bas des pages, nous avouons ne pas toujours saisir la raison qui a porté l'auteur à les mentionner comme il le fait. Beaucoup de ces documents ont déjà été publiés dans de bonnes éditions de sources, d'autres sont

Digitized by Google

tirés des manuscrits. Or parfois les seconds ne sont pas publiés dans les notes, et quant aux premiers, sont-ils toujours si importants qu'ils méritent d'être recopiés, surtout lorsque la traduction en est donnée *in-extenso* ou à peu près dans le texte même? Mais ce sont là des détails tout à fait secondaires. A noter pourtant que le *Codex Ruthenensis* indiqué comme appartenant au XIIIe siècle, renferme aussi des documents du XIVe.

Comme dans le premier volume, chaque chapitre est suivi d'une bibliographie, indiquant les travaux à l'exclusion des sources et disposée suivant l'ordre des matières traitées dans le chapitre. Outre qu'il est généralement impossible d'observer avec rigueur cet ordre, nous ferons remarquer que ces bibliographies ne sont pas toujours complètes ni mises au point pour les travaux qui ne concernent pas directement l'histoire de l'Ordre. Notons seulement (p. 408) que Murry a changé d'avis sur l'authenticité de la bulle *Unam sanctam* (cf. *Revue des questions historiques*, 1887); pour les démêlés entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, nous ne trouvons pas mentionné l'ouvrage de M. Scholz : *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII* (Stuttgard, 1903); de même pour les questions franciscaines, est omis le livre de M. Glater : *Die franziskanische Bewegung. Ein Beitrag zur Geschichte sozialer Reformideen im Mittelalter* (Stuttgart et Berlin, 1903).

Telles sont, croyons-nous, les principales remarques qu'il y a lieu de faire sur le second volume de l'*Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. Il suffit de relever ces quelques *desiderata* pour faire entendre les réelles qualités historiques de ce livre dont un style aisé, élégant et sans prétention rend la lecture des plus attrayantes. — Si l'on envisage l'œuvre dans son ensemble, dans ce qui en a déjà paru et dans ce qu'elle annonce, chacun en saisit l'importance au double point de vue de l'histoire des institutions et de l'histoire générale. Cette œuvre, il faut féliciter l'auteur d'avoir eu le courage de l'entreprendre et le progrès marqué par le second volume sur le premier permet de bien augurer de ceux qui suivront.

A.-M. LIBERT, O. P.

Dr H. FINKE. *Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen*. Münster, Aschendorf, 1902. In-8, 296 et CCXXIII p. Prix : 12 M.

Dr H. FINKE. *Bonifaz VIII*, dans l'*Hochland*, 1re année (1903), pp. 8-19.

Dr H. FINKE. *Zur Charakteristik Philipps des Schönen*, dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXVI (1905), pp. 201-224.

Digitized by Google

PAUL GRAZIANI. *Boniface VIII et le premier conflit entre la France et le Saint-Siège.* (Science et Religion.) Paris, Bloud, 1906. In-8, 61 p. Prix : F. 0,60.

KARL WENCK. *War Bonifaz VIII ein Ketzer?* dans l'*Historische Zeitschrift*, t. XCIV (1904), pp. 1-66.

ROBERT HOLTZMANN. *Papst Bonifaz VIII ein Ketzer?* dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXVI (1905), pp. 488-498.

KARL WENCK. *Noch einmal : War Bonifaz VIII ein Ketzer?* und *Erwiderung* par R. HOLTZMANN dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXVII (1906), pp. 185-197.

La portée immense de la querelle qui mit aux prises Boniface VIII et Philippe le Bel a pu échapper à leurs contemporains; à ceux qui apprécient aujourd'hui avec le recul voulu ces événements, ils se présentent à peu près comme le cataclysme avant-coureur de la fin d'un monde. Le droit public chrétien paraît subir là une irrémédiable atteinte ; la grandeur de la papauté médiévale s'effondre avec retentissement; Anagni ouvre la route dont Avignon marquera la prochaine étape. Cette querelle n'est pas sans attache avec le passé et l'avenir : les tendances opposées, qui se sont alors si brutalement manifestées, remontent plus haut et d'autre part elles continuent à se heurter bien après la disparition des deux personnages. Ne rencontre-t-on pas les mêmes points de vue inconciliables à l'époque des empereurs franconiens et souabes ainsi que dans les luttes de Louis de Bavière contre les papes français ? Mais combien différente la physionomie des acteurs engagés dans cette mêlée ! Les traits caractéristiques des Grégoire VII et des Innocent III sont définitivement fixés et, à quelqu'école que l'on appartienne, ils saisissent par leur indéniable grandeur. La personnalité de Boniface VIII tour à tour honni et exalté s'impose encore à nous comme un problème troublant dont la solution complète et certaine n'est point acquise. L'intérêt qu'éveille l'important ouvrage du Dr Finke se trouve ainsi justifié : ce travail enrichit en effet notablement nos connaissances sur Boniface VIII et son époque. Le sous-titre nous fait connaître les deux parties distinctes de ce livre : publication de documents inédits et études historiques. L'étendue de celles-ci est hors de proportion avec une simple introduction aux sources ; d'autre part la cohésion et l'unité indispensables à une histoire ou à une biographie leur font défaut. Ce sont des chapitres détachés, abondamment fournis dont la composition n'est pas irréprochable. On se défend difficilement contre l'impression d'une mise en œuvre précipitée. De nombreuses erreurs typographiques qui subsistent indépendamment

Digitized by Google

des *errata* corroborent cette manière de voir. Mais si cette imperfection ne facilite pas la tâche du recenseur obligé de se frayer la voie au travers de frondaisons par trop vierges, elle ne peut l'empêcher de rendre hommage à la sagacité du critique, à l'éditeur judicieux, à l'information du savant qui domine avec une vraie *maëstria* l'abondante littérature de son sujet.

Une heureuse fortune donna naissance à ce livre. Ses études sur les sources du concile de Constance conduisirent le professeur de Fribourg aux Archives d'Aragon à Barcelone où il put se livrer à une ample moisson de documents d'espèces diverses. Il rencontra égarés parmi des pièces du xve siècle, trois actes concernant le pontificat de Boniface VIII. Ce sont deux lettres adressées à Jayme II par l'envoyé aragonais G. de Albalato, le 14 septembre 1301 et le 18 mars 1302, ainsi qu'une relation sous forme de journal transmise par e curé de Corbera à l'évêque Raymond de Valence, chancelier du royaume. Stimulé par ces trouvailles, M. Finke poursuivit ses recherches dans les *Cartas reales diplomaticas* du règne de Jayme II. Il put enrichir ainsi de treize numéros sa collection de documents. En tête de celle-ci, il reproduit la relation du concile national de Paris de 1290, trouvée naguère par lui dans la ville de Soest et publiée déjà au t. IX du *Römische Quartalschrift* et dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* de 1905. — La correspondance jette quelque lumière sur l'organisation de la diplomatie aragonaise auprès de la Curie romaine; plusieurs chargés d'affaires travaillent à la fois, se contrôlant mutuellement; on voit poindre aussi la représentation à demeure qui se substituera aux ambassades extraordinaires, chargées d'une mission étroitement délimitée.

S'étendant au delà du pontificat de Boniface VIII jusqu'à l'avénement de Jean XXII, ces rapports renferment des témoignages décisifs concernant Benoît XI et Clément V. Les questions brûlantes y sont fréquemment touchées telles les compétitions qui s'agitent autour de l'*imbroglio* sicilien. On ne pourrait certes garantir sans contrôle l'absolue exactitude des affirmations des diplomates aragonais; n'empêche que certaines de leurs réflexions soient singulièrement suggestives. La reproduction d'un texte manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris occupe la section suivante. C'est un traité de défense de la mémoire de Boniface VIII contre les accusations de Plaisian et de Nogaret. D'ordre confidentiel, il dut être rédigé vers 1308 ou 1309 par Agostino Trionfo et destiné au cardinal neveu François Gaetani. La glose sur la bulle *Unam Sanctam* que nous trouvons publiée ici pour la première fois, fut signalée par F. Lajard dans son étude sur le cardinal Lemoine (1). On possédait déjà du premier commentateur du *Sexte* une glose sur la fameuse décrétale antérieure en date à celle-ci et insérée dans le *Corpus Juris Canonici*. M. Finke n'admet pas la

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, pp. 220 et seq.

Digitized by Google

paternité commune des deux écrits. Outre la flagrante diversité de doctrine (la glose du *Corpus Juris* est beaucoup moins favorable au pouvoir civil), les procédés et les méthodes ne se ressemblent nullement. Autant Lemoine abonde en explications analogiques, autant l'anonyme se confine dans le sens littéral.

Divers écrits d'Arnaud de Villeneuve clôturent dignement ces séries de sources. La fécondité littéraire d'Arnaud fut extraordinaire. Hauréau a pu consacrer cent vingt-trois numéros à la nomenclature des ouvrages imprimés ou manuscrits qui lui furent attribués (1). Praticien illustre, chimiste, astrologue, imbu des rêveries apocalyptiques de Joachim de Flore, mêlé au mouvement spiritualiste et réformateur, Arnaud de Villeneuve souleva dans ses œuvres les problèmes les plus disparates. M. Finke fait précéder son édition d'une introduction critique établissant la chronologie des divers ouvrages. Il publie une dizaine d'inédits d'étendue fort inégale parmi lesquels nous nous bornons à signaler l'*Allocutio super significatione nominis thetragrammaton*, le traité *De tempore Antichristi* et un programme de réformes présenté au pape Benoît XI.

L'indication rapide des matériaux mis au jour par M. Finke aura suffi à prouver que les études qui en découlent arrêtent forcément l'attention.

Au moment de l'attentat d'Anagni, Boniface VIII est généralement représenté comme étant plus qu'octogénaire. Cet âge avancé donnait un relief singulier à la majesté de son attitude, rendait plus odieuse la conduite des Sciarra et des Nogaret. D'après M. Finke, il faut écarter ces données traditionnelles. Ce n'est pas aux environs de 1220 mais plutôt vers 1235 qu'il place la date de naissance de Benoît Gaëtani. Le premier, Ferret de Vicence parla des quatre-vingt-six ans de Boniface ; il fut suivi alors que les innombrables erreurs de cet historien auraient dû inspirer de la défiance. Le biographe de Boniface l'a également vieilli après avoir antidaté par erreur les légations de Simon de Brie et d'Ottoboni Fiesschi qu'accompagna Gaetani comme secrétaire. D'ailleurs le grand âge du pape présente plusieurs difficultés. Le nombre de ses contemporains qui lui survivent paraît bien considérable ; Benoît Gaëtani n'aurait pas terminé ses études de droit avant l'âge de quarante-quatre ans. Il serait arrivé sur le tard à une situation en vue, chose surprenante chez un homme d'aussi noble origine et d'un talent remarquable. Il ne paraît point en possession de dignités ecclésiastiques à la mort de son oncle, Alexandre IV, et il aurait dépassé la quarantaine ! Et cependant sa supériorité intellectuelle ne sera pas niée même par ses ennemis. On s'accorde sur le fameux jugement d'Arnaud de Villeneuve : *de persona quoque pontificis omnis lingua resonabat comuniter, quod vigebat in ea intellectualitatis aquilina perspicatia, scientiarum eminens peritia,*

(1) *Hist. litt.*, t. XXVIII, pp. 50 et seqq.

Digitized by Google

cunctorum agibilium exquisita prudentia, in agrediendis arduis audacia leonina, in prosequendis difficilibus stabilis constancia. Seule la *cunctorum agibilium exquisita prudentia* nous semble exiger des réserves. L'homme d'esprit qui parlait de la sorte connaissait de bien près son personnage. Ce n'est pas la pratique de l'art médical qui amena d'abord Arnaud auprès du pape. Le « théologien laïque » s'était attiré de sérieux ennuis par son *De tempore adventus Antichristi.* Chargé à Paris d'une mission pour le compte du roi d'Aragon, il y travailla sans répit à la diffusion de son œuvre eschatologique. Celle-ci ne fut point du goût de tout le monde; les professeurs parisiens ramagèrent tant que le diplomate fut saisi en dépit de son immunité et jeté en prison le jour de Noël 1299. Au commencement de 1301, Arnaud vint à Rome soumettre l'écrit au jugement du Saint-Siège. L'accueil ne dut pas être fort encourageant quand un revirement complet se produisit. Le pape, qui n'avait guère à se féliciter de sa santé, subit une nouvelle atteinte de son mal chronique, la gravelle. L'accès fut brusque et particulièrement pénible. Le médecin-théologien, qui avait publié de doctes dissertations sur la matière, avait le renom d'un spécialiste. Dans la détresse on recourut à lui; le traitement réussit à merveille; les souffrances cessèrent; on remarqua chez le pape un véritable regain de jeunesse. Du coup Boniface considéra Arnaud comme le premier clerc de son temps. Il est piquant de constater que l'intelligence si ouverte du pape, qui n'était guère enclin à la crédulité, sacrifie ici pleinement aux préjugés de son époque. La valeur des spéculations astrologiques si intimement mêlées à la médication d'Arnaud ne fait pas de doute pour lui, sa confiance paraît absolue en l'efficacité du sceau d'or composé à son usage sous l'influence de la constellation du Lion. Arnaud d'ailleurs écrivit un traité complet *de sigillis* où il énumère douze espèces de sceaux, correspondant aux signes du zodiaque, avec tout le grimoire qui intervient dans la confection de ces sceaux. Il ne désespérait pas non plus de découvrir la pierre philosophale au fond de ses alambics et n'avait pas de témoin plus passionné de ses expériences physiques et chimiques que le pape Boniface. Quoi qu'il en soit, on ne trouve plus de traces chez celui-ci de souffrances causées par les calculs des reins, jusqu'au moment de la crise finale qui allait l'emporter dans les plus atroces souffrances.

Vraisemblablement ce fut une atteinte de coliques néphrétiques qui avait dans l'été de 1292 décidé Benoît Gaëtani à se retirer dans les montagnes de son pays. Le siège pontifical était alors vacant par suite du décès de Nicolas IV. Les événements de cet interrègne de vingt-sept mois sont examinés avec complaisance par M. Finke qui s'écarte assez fréquemment des conclusions avancées par M Schulz. Le cardinal Gaetani ne fut pas seulement absent physiquement pendant une bonne partie du conclave : entre les deux factions des Orsini et des Colonna qui se partageaient le Sacré Collège, Gaëtani garda une attitude expectante Dans son isolement il formait un tiers parti et il n'est

Digitized by Google

point impossible qu'il ait ambitionné pour lui même le pontificat. Des considérations d'intérêt personnel, familial ou politique ne suffisent pas, comme le remarque fort bien M. Finke, à expliquer la conduite des cardinaux. Les préoccupations d'ordre religieux ne font pas défaut même chez des chefs de parti comme Pierre Colonna qui s'intéresse vivement au mouvement réformateur des spirituels. Il est évident d'ailleurs qu'il faut recourir à des mobiles religieux pour expliquer l'avénement de l'ermite des Abruzzes.

L'élection se fit à l'unanimité des suffrages. Benoit Gaëtani donna son vote plutôt en résigné qu'en convaincu. Il ne mit guère d'empressement à rejoindre l'élu et prolongea sa résidence à Pérouse jusqu'après les solennités du sacre et du couronnement. Il se rendit à Naples lorsque Célestin y eut transféré la curie et y conquit bientôt une considérable influence. On ne tarda guère à s'apercevoir que la simplicité et les mortifications d'un pieux ermite ne suffisaient pas pour gouverner avec succès l'Église universelle. De tous côtés le désordre envahissait l'administration. M. Finke opine avec M. Schulz que Célestin conçut spontanément le projet d'abdiquer. Il consulta Gaëtani sans obtenir d'abord un avis favorable. Cependant effrayé des maux de l'Église et désireux de reprendre sa vie de contemplation solitaire, il insista et chargea le cardinal de préparer l'acte de renonciation. Puis Célestin donna au sacré collège le spectacle émouvant et inusité du *grand refus*. Sous ce pontificat de six mois, de nombreuses promotions de Français et de Napolitains avaient bouleversé la composition du collège des cardinaux. Le conclave s'ouvrit le 23 décembre au soir et dès le lendemain Benoit Gaetani en sortait Souverain Pontife. Les Orsini et les Colonna si souvent rivaux s'étaient unis cette fois pour désigner un cardinal italien capable de mettre fin à l'anarchie. Le chef des diacres, Matteo Rosso Orsini, avait assumé le rôle de grand électeur. Désigné lui-même au premier tour de scrutin, le vieux cardinal déclina la charge et, après un second vote sans résultat, il réussit à rallier un nombre suffisant de voix sur le nom de Gaëtani. Toutefois la personne du nouveau pape était loin de rencontrer d'universelles sympathies : son élection rendait plutôt hommage à ses aptitudes qu'à son caractère. Ainsi dès son avénement Boniface VIII se trouva en présence d'une situation exceptionnellement difficile. Plusieurs membres du conclave s'étaient abstenus de lui donner leurs suffrages dans le vote final ; d'autres, rejetant la validité de l'abdication de Célestin, avaient refusé de prendre part à l'élection. Les opposants prétendirent que l'élévation de Boniface était entachée de nullité. Les spirituels se lancèrent les premiers dans la mêlée ; ils trouvèrent cependant des contradicteurs dans leurs propres rangs, tel Pierre Olivi. Aux arguments de principes soutenant qu'il n'était pas loisible à un pape de rompre les liens qui l'unissaient à l'Église pour la vie, se mêlèrent bientôt des considérations de fait. On soutint que Gaetani avait arraché par la fraude et la violence la

Digitized by Google

renonciation à son prédécesseur; qu'il avait enlevé son élection par simonie. Les racontars les plus invraisemblables — de vrais contes de nourrice, comme les appelle dédaigneusement M. Finke, — allaient leur chemin et bientôt les Colonna devaient leur donner une large diffusion. De tous les ordres religieux, les Augustins se montrèrent les plus ardents au service du pape. La légitimité de Boniface trouva son défenseur le plus intelligent dans leur célèbre général, Gilles de Rome. Son traité *De renunciatione papae* examinait la question sous toutes ses faces. L'immense retentissement qu'il obtint produisit un assoupissement dans les discussions. D'après M. Finke sa publication se place, non pas en 1294, mais en 1297. Le savant religieux avait été promu avant cette date à l'archevêché de Bourges. Ce siège important ne fut donc pas le salaire attribué au *De renunciatione*.

De contradictoires discussions furent soulevées autour de la profession de foi, qu'aurait acceptée Boniface à son avénement. M. Buschbell a montré que le document est apocryphe. M. Finke s'efforce de préciser davantage l'origine de la falsification. Sans aboutir à des résultats absolument certains, il est d'avis que le faux émane de Nogaret et fut composé à l'époque du procès intenté à la mémoire du pontife.

L'énergie de Boniface réussit à rétablir l'ordre dans l'administration de l'Église. Il manqua malheureusement de mesure. Sa vivacité, sa rudesse fortifièrent l'opposition qui dès le premier jour minait son autorité. Dans tout le collège des cardinaux, trois hommes seulement lui paraissent franchement dévoués : les évêques de Porto et de Sabine ainsi que Matteo Rosso Orsini. Les adversaires du pape se partagent en divers groupes : les partisans fanatiques de Célestin, les Français, les Colonna. Dès les premiers mois de 1295, Simon de Beaulieu, évêque de Palestrina se faisait dans son pays l'écho d'imputations méchantes qui facilitèrent les menées de Philippe le Bel. Il alluma l'incendie en France, dit M. Finke, et le cardinal Lemoine attisa le feu. Appliqué au collaborateur juridique de Boniface, le mot de trahison ne paraîtra pas exagéré. Légat pontifical auprès de Philippe IV, en 1303, Jean Lemoine viola les premiers devoirs de sa charge en se mettant au service du roi. Il s'engagea par serment à l'appuyer au moment même où Plaisian préparait son manifeste contre le pontife. De bonne heure également la grande maison gibeline de Rome s'était retournée contre Boniface. M. Finke ne s'arrête pas à énumérer les sujets de mécontentement qu'elle donna au pape, pas plus qu'il ne raconte à nouveau les péripéties de cette lutte implacable. C'est bien l'enlèvement d'un trésor de Boniface aux portes de Rome par Etienne Colonna, qui ouvrit les hostilités déclarées. L'acte de brigandage se produisit le 3 mai ; le 4, Boniface sommait les cardinaux Jacques et Pierre Colonna de comparaître devant lui, le jour même.

Ses oppositions n'empêchèrent pas Boniface de recourir au Sacré Collège pour la direction de l'Église ; les consistoires furent fréquents

Digitized by Google

sous son règne : nombre de ses actes mentionnent l'avis des cardinaux. La volonté du pape dominait cependant ces réunions dans lesquelles des vues opposées aux siennes ne pouvaient guère prévaloir. Boniface observa ici une conduite intermédiaire entre celle de son prédécesseur et celle de son successeur. Négligeant de réunir les cardinaux, Célestin V se laissa dominer par Charles de Naples. Le roi dut désormais se soumettre docilement. Benoît XI eût voulu en toutes choses suivre les manières de voir d'un collège irrémédiablement divisé et se voua à l'impuissance.

Dans les créations cardinalices de Boniface, aucun Français, aucun Sicilien ne fut promu et l'élément italien du centre reprit sa prédominance. La famille du pontife eut naturellement sa part. Parmi ces créatures, le dominicain Boccasino fut élu au conclave suivant; l'ancien évêque de Burgos, Petrus Hispanus, se montra le plus fidèle serviteur du pontife. Seul il se trouvera aux côtés de son maître, à la journée d'Anagni. Les cardinaux de Porto et de Sabine avaient alors disparu de la scène de ce monde. La bonne entente se maintient avec les Orsini, particulièrement avec leur représentant autorisé dans le Sacré Collège, Matteo Rosso. Il paraît inadmissible que les Orsini se soient faits les persécuteurs de Boniface aux derniers jours de son pontificat. Matteo Rosso reste le chef des bonifaciens intransigeants aux deux conclaves suivants. Après la mort de Boniface, le vieillard influent marche avec Charles II de Naples la main dans la main, il garantit l'exclusion des Colonna au conclave qui se termine par l'élection unanime de Boccasino. Malgré ses sentiments conciliants, Benoît XI n'accorda point aux ennemis de son prédécesseur les satisfactions qu'ils exigeaient. Il mourut après un court pontificat et le chef des diacres allait assumer à nouveau la direction des cardinaux bonifaciens au conclave de Pérouse.

Si l'on rejette généralement aujourd'hui la rencontre à saint Jean d'Angély de Philippe le Bel et de l'archevêque de Bordeaux, les circonstances de l'avénement de Clément V continuent à solliciter les investigations des historiens. Grâce aux rapports des ambassadeurs aragonais, M. Finke a pu verser au procès des documents nouveaux et reprendre l'étude de cette élection. Matteo Rosso et son neveu Napoléon Orsini sont les chefs des deux groupes irréductiblement rivaux et d'importance numérique égale. Fidèle à son passé le chef des diacres continue à réclamer l'expiation du crime d'Anagni, tandis que Napoléon exige la réhabilitation des Colonna et le rétablissement coûte que coûte de l'entente avec Philippe le Bel. Encore jeune et peu marquant au début du pontificat de Boniface, ce personnage passa à l'opposition et, abandonnant la cause de sa famille, lia partie avec les Colonna. Les violentes altercations qui éclatèrent à diverses reprises durant ce conclave entre l'oncle et le neveu établissent la participation de Napoléon Orsini à l'attentat du 7 septembre 1303. Les onze mois de l'interrègne se partagent en deux périodes. Pendant la

Digitized by Google

première, qui va de la mi-juillet jusqu'à la Noël 1304, les réunions des électeurs sont peu nombreuses; les tentatives en vue d'élever à la papauté un membre du conclave échouent. A partir du mois de janvier, les regards se portent au dehors. Charles de Naples et des envoyés français arrivent à Pérouse en février; désireux d'un rapprochement avec la France, le roi abandonne Matteo Rosso. Les opérations du conclave restaient toujours laborieuses : les deux groupes se maintenant intacts, il manquait trois voix à l'un et à l'autre pour réaliser la majorité des deux tiers. Matteo Rosso s'était écrié : « Celui là seul deviendra pape que je veux tel et que je saurai résolu à venger l'emprisonnement de Boniface ». Cette fois le faiseur de papes se trompait; il ne prévoyait pas que les intrigues de son neveu débaucheraient quelques-uns de ses partisans.

Le nom de Bertrand de Got avait été prononcé dans le camp bonifacien. Napoléon Orsini fit habilement sonder les dispositions de l'archevêque qui le rassurèrent complètement. Les querelles entre oncle et neveu prennent fin, Napoléon prodigue les marques de déférence publique au chef des diacres. En même temps son émissaire convainc quelque bonifacien de la déloyauté de Matteo qui conclut des alliances avec Napoléon à l'exclusion de ses adhérents. L'évêque d'Albano, le cardinal espagnol et François Gaëtani se méfièrent du vieil Orsini. Bientôt Petrus Hispanus tient avec Napoléon des conciliabules secrets dans les endroits les plus reculés. A force de ruses les voix des trois cardinaux sont acquises à l'archevêque de Bordeaux. On passe au vote; les cinq bonifaciens fidèles apprennent avec ahurissement que Bertrand de Got réunit les dix suffrages indispensables. Outré, Matteo Rosso refuse d'apposer son sceau au décret d'élection et expire peu de temps après au moment où la curie s'apprête à franchir les Alpes. C'est au parti français du conclave que Clément V devait son élévation au trône pontifical, on ne pourrait le nier; avait-il aussi entamé des négociations avec Philippe le Bel au sujet de son élection? A la réponse affirmative donnée à cette question (1), nous préférons la sage réserve de M. Finke d'après lequel on ne peut apporter des preuves de ce fait, ni soutenir avec certitude qu'il ne s'est pas produit. Comme pape, Clément V fut à l'égard de Philippe d'une condescendance lamentable : *non agit set agitur*, écrit Agostino Trionfo, *nec est suus set aliorum*.

Pressé par les sollicitations royales, il autorisa en 1310 l'ouverture du procès de son prédécesseur. C'est autour de ces poursuites que se groupent principalement la masse considérable de documents accumulés à charge de Boniface VIII. Au XVIIe siècle, le gallican Pierre Dupuy en publia un grand nombre. Plus récemment Hœfler commu-

(1) Voir notamment L. LECLÈRE, *L'élection du pape Clément V* dans les *Annales de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles*, t. I (1889), 1er fasc. pp. 25 et seqq.

Digitized by Google

niqua les procès-verbaux de l'enquête d'Avignon. Le procès s'inspira de tendances tellement passionnées, la haine des meneurs de l'accusation parut si peu scrupuleuse dans le choix des moyens que les matériaux réunis par Dupuy en furent comme discrédités. On ne les utilisa guère. M Finke soumet la question à un nouvel examen dans le chapitre intitulé : *Zur Kritik der Anklage und Verteidigungsschriften im Prozess gegen das Andenken Bonifaz VIII.* Ces pages sans être les plus achevées de l'ouvrage servirent de point de départ à des travaux ultérieurs et notamment à de remarquables échanges de vue entre deux savants familiarisés l'un et l'autre avec cette période, MM. Wenck et Holtzmann. L'étude de M. Finke n'est d'ailleurs pas dénuée de mérite; elle a trié les pièces de l'accusation, de la défense, des enquêtes testimoniales et ce classement est accompagné d'annotations critiques. Le réquisitoire prononcé par Guillaume Plaisian le 14 juin 1303 sert de base aux accusations postérieures. On se contentera vers 1310 d'étayer ces divers chefs d'accusation par des preuves de fait. La collection de Dupuy montre les défenseurs de Boniface bien inférieurs en audace à ceux qui l'accusent. Les avocats du défunt ne touchent guère la question de fond et s'attachent principalement à prouver la nonrecevabilité de l'action. Antérieure, semble-t-il, à l'ouverture du procès, l'apologie attribuée à Agostino Trionfo inspire confiance par son caractère secret. Cette confiance se trouve encore accrue par l'aveu qu'on y rencontre de travers indiscutables du pape, de son orgueil, de son attachement exagéré à ses proches, etc. Mais on n'y trouve aucune mention d'opinions hérétiques, de théories ou d'agissements contraires à la morale. Restent les enquêtes testimoniales qui se succédèrent au prieuré de Groseau près Malaucène, à Avignon et à Rome. La critique qu'en fait M Finke paraitra un peu sommaire. Elle l'amène cependant à d'intéressantes observations concernant l'origine et la diffusion des fâcheuses rumeurs qui circulèrent sur le compte de Boniface. Elle ne présente pas certains membres de l'entourage pontifical sous un jour bien flatteur. L'auteur passe alors en revue certaines imputations déterminées telles les relations de Boniface avec les esprits infernaux. Au fond de ce reproche fréquemment formulé par les accusateurs et les témoins il trouve une allusion au goût que prenait le pape aux recherches des alchimistes comme aux spéculations des astrologues,

Cependant sur le point capital, l'exactitude ou la fausseté des charges accablantes qui pèsent sur l'orthodoxie et la moralité de Boniface VIII il n'aboutit pas à des résultats concluants. Certes M. Finke prouve en maint endroit, notamment dans son jugement d'ensemble, qu'il repousse ces accusations. Au cours de son travail son opinion parait néanmoins flottante et indécise. Décidément la pierre de touche lui a fait défaut qui eut dû lui permettre de discerner la part de vérité que les documents pouvaient contenir.

Tout en rendant largement hommage à l'ouvrage, dont il se déclare

Digitized by Google

tributaire, M. Wenck opine que des critères subjectifs semblent avoir trop de part dans l'appréciation de la valeur des documents par M. Finke Il a voulu refaire le chapitre de ce dernier en examinant surtout l'accusation la plus compromettante, celle d'hérésie. M. Wenck admet que Boniface se trouvait en dehors de l'Église et du christianisme, que le pape rejetait de nombreux dogmes de foi, la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, la vie future, la virginité de Marie, qu'il justifiait par ses paroles et probablement par ses actes les pires turpitudes charnelles. Les dépositions testimoniales de Groseau lui inspirent une confiance beaucoup plus étendue qu'à M. Finke. En réalité Boniface, probablement par des relations avec Siger de Brabant a embrassé les théories des Averroïstes et les invraisemblables accusations relevées au cours du procès sont confirmées par des renseignements étrangers à celui-ci. Quelque fouillée et intéressante que soit l'étude de M. Wenck, il sera permis de ne point souscrire à ses conclusions.

La valeur des témoignages consignés au procès reste le nœud du problème. L'averroïsme de Boniface VIII fournit assurément une explication ingénieuse à l'incrédulité qu'on lui impute. Aussi longtemps que celle-ci n'est pas prouvée, l'hypothèse demeure gratuite et manque de base. Certes en dehors du procès, il se rencontre des appréciations, des rapports qui n'embellissent pas le caractère de Boniface; on ne pourrait cependant en rigoureuse logique conclure qu'il fut le mécréant et le libertin que dénoncent Plaisian et Nogaret. M. Holtzmann qui formule ces observations admet les remarques de M. Wenck au sujet de l'enquête d'Avignon. Le ton réservé de ces dépositions, la qualité des témoins laissèrent entre autres à M. Finke une impression relativement favorable.

Au moment où se fit l'enquête d'Avignon, observe M. Wenck, l'abandon du procès de Boniface était chose décidée. Les témoins ne visent donc plus à éclaircir la cause du pape mais uniquement à innocenter le roi. M. Wenck, tenant pour suspectes les dépositions d'Avignon, voudrait par contre relever la valeur de l'enquête, accueillie jusqu'à présent avec le plus de défiance, celle de Groseau. Ici M. Holtzmann s'est refusé à le suivre. Nous partageons cet avis et pensons aussi que la réhabilitation de cette première enquête par M. Wenck n'est nullement péremptoire. Les conclusions si divergentes de MM. Finke et Wenck démontrent combien est malaisé l'emploi des documents de ce triste procès, Nous savons par d'autres causes judiciaires contemporaines avec quelle habileté raffinée les ministres de Philippe le Bel s'entendaient à recruter des témoins capables d'avancer les pires calomnies. Pour M. Holtzmann, les pièces du procès de Boniface VIII ne peuvent être d'aucun usage dans la solution de la culpabilité ou de l'innocence du pontife.

Il y a une trentaine d'années qu'Ernest Renan affirmait son manque de foi dans les allégations de Plaisian et de Nogaret. Les observations

Digitized by Google

sur lesquelles il fondait son jugement n'ont pas perdu à notre avis de leur justesse. Nous pensons donc pouvoir répéter après M. Langlois : « Il est tout à fait improbable qu'il *(Boniface)* ait été le matérialiste, le blasphémateur, le contempteur des croyances et des vertus communes que ses ennemis l'ont accusé d'être » (1).

Il nous est arrivé d'excéder notablement les limites du compte rendu bibliographique sans avoir réussi à analyser complètement le livre touffu que nous présentons aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Bornons-nous maintenant à quelques sommaires indications. Au sujet des théories en cours au XIVe siècle sur les pouvoirs du Sacré Collège, M. Finke émet des vues dignes d'attention. Jean Lemoine fut couramment représenté comme un partisan radical des droits des cardinaux. L'auteur relève l'exagération de ce jugement. La glose sur le *Liber Sextus* le placerait plutôt parmi les défenseurs de la *plenitudo potestatis* du Souverain Pontife. — La bulle *Unam Sanctam* ne dut pas uniquement son origine aux conflits d'ordre politico-ecclésiastique qui sévissaient entre la France et la papauté. Les discussions théoriques qui se livraient autour de l'institution et de l'étendue de la primauté pontificale y eurent certes leur part. Très ardentes à Paris, ces querelles se rattachent également à la lutte des deux clergés pour l'exercice des droits paroissiaux. La distinction tranchée établie entre le corps de la célèbre décrétale et sa conclusion : *Porro subesse Romano Pontifici*, etc. n'est pas évidente aux yeux de M. Finke. Malgré l'entassement de vocables, qui à première vue révèle l'intention de porter une définition dogmatique, il conserve des doutes au sujet de la portée doctrinale de la clausule. Au reste, et M. Finke n'est pas seul à le constater, Boniface VIII a partagé sur les rapports de l'Église et des États chrétiens les vues de ses prédécesseurs. Pour lui, comme pour Innocent III, la supériorité qu'il réclame sur les rois et les princes est avant tout d'ordre spirituel. Fils de l'Église, les souverains comme les sujets doivent soumission et obéissance à l'autorité divinement constituée gardienne de la foi et des mœurs. Sous peine de péché, ils ne peuvent attenter à celles-ci même par leurs actes politiques et à ce titre *ratione peccati* ils sont justiciables de l'Église.

Dans l'application Boniface étendit les cas d'immixtion *ratione peccati ;* dans les dernières années de son pontificat, on rencontre même l'une ou l'autre expression qui semble renchérir légèrement sur les doctrines précédentes et impliquer un pouvoir direct du pape sur les royaumes chrétiens. Dans l'ensemble cependant il n'innova guère, le programme, dont il s'inspira, avait été tracé par Innocent III. Comment dès lors expliquer les traitements si opposés qui furent le partage des deux pontifes ? Dominant le monde de son vivant, Inno-

(1) Ch.-V. Langlois, *Saint-Louis. — Philippe le Bel. Les derniers Capétiens directs (1226-1328). (Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, éd. E. Lavisse, t. III, 2.), p. 130. Paris, 1901.

Digitized by Google

cent III est salué aujourd'hui encore avec respect par ceux-là mêmes qui professent pour l'institution de la papauté le moins d'admiration. Accablé sous de poignants malheurs, Boniface ne réussit point à apitoyer ses contemporains ; après que sa tombe se fut fermée, des inimitiés implacables persistèrent à s'acharner contre sa mémoire.

Ses défauts personnels et l'échec complet de ses tentatives, telles sont pour M. Finke, les causes de la défaveur qui atteignit Boniface. L'auteur développe encore ces considérations dans quelques pages de substantielle synthèse parues dans la première livraison de *Hochland*. A bien des égards, le contraste entre Innocent et Boniface est frappant. Le premier n'exalte la grandeur du souverain pontificat qu'en reléguant dans l'ombre celui qui en portait la charge ou en affirmant humblement son indignité. Boniface exalte volontiers sa propre personne ; on a pu avec raison découvrir en lui bien des traits qui annoncent déjà la fastueuse vanité des pontifes de la Renaissance. Sur ses lèvres la doctrine de la suprématie pontificale revêt une forme tranchante qui révolte et blesse ; elle s'imprègne d'une ostentation dédaigneuse. Tempérament d'une fougue insuffisamment comprimée, il ne possède pas le sens de la mesure, si nécessaire à un homme d'État et qui lui eut évité maint insuccès.

On aurait tort d'ailleurs de se représenter le changement de situation, comme opéré uniquement du côté pontifical, une transformation profonde avait eu lieu dans les gouvernants et Innocent III n'eut pas à se heurter à la monarchie nationale de Philippe le Bel.

M. Finke achève ce tableau par l'évocation de l'attentat d'Anagni. Le crucifix à la main, Boniface oppose aux violences de Sciarra Colonna et de Nogaret une dignité inflexible et remet sa cause entre les mains de Dieu. L'auteur se refuse à admettre que cette fin admirablement grande ait pu servir de couronnement à une vie toute de crimes et d'imposture. La reproduction de la statue du pape à Anagni illustre ces pages captivantes. Les noms de Philippe le Bel et de Boniface VIII sont unis par des liens si étroits que le portrait du roi de France tracé par M. Finke au Congrès des Historiens allemands de Salzbourg complète utilement ses travaux sur Boniface. On discute fort aujourd'hui la part qui revient en propre au petit fils de saint Louis. Entre ceux qui attribuent au souverain l'initiative et l'inspiration de tous les actes politiques de son règne et les historiens d'après lesquels Philippe n'eut été qu'un instrument docile et peu intelligent sous la main des Nogaret ou des Marigny, M. Finke prône une solution mitoyenne. Sans être l'inventeur de machinations abominables combinées en vue d'assouvir sa cupidité ou sa soif de vengeance, Philippe suit et reprend des idées qui lui ont été suggérées par d'autres et les exécute avec l'opiniâtreté, qui caractérise son tempérament. L'odieux du règne retombe principalement sur ses conseillers, Nogaret par exemple qui par sa déloyauté a pu fausser l'esprit du roi. Celui-ci, du moins M. Finke le pense, agit de bonne foi dans le procès de Boniface

Digitized by Google

comme dans celui des Templiers. Philippe n'était point dépourvu de valeur morale. Le zèle chrétien, qu'il allègue, comme mobile de ses actions paraît sincère ; sa pratique religieuse est fervente, même austère ; il semble que l'intégrité de ses mœurs soit à l'abri de tout grave reproche.

La collection « Science et Religion » s'est accrue récemment d'une brochure de M. Paul Graziani sur *Boniface VIII et le premier conflit entre la France et le Saint Siège*. En quatre chapitres l'auteur aborde successivement les débuts de Boniface VIII, Boniface et la chrétienté, la lutte pour les droits temporels de l'Église et le conflit avec Philippe le Bel, enfin Boniface VIII juriste et artiste. Relativement abondante, la bibliographie fourmille malheureusement d'erreurs et d'inexactitudes. Nous ne pourrions admettre sans réserves le passage de l'introduction : « c'est en somme le P. Tosti qui dans son *Histoire de Boniface VIII et de son temps* a su apporter le vrai ton de l'historien : *il n'outrepasse pas les limites de l'apologie...* » Loin de nous de refuser à l'œuvre du savant bénédictin l'hommage qui lui revient, elle a été notamment une victorieuse et éloquente revanche que le patriotisme italien remporta sur les détracteurs de Benoît Gaëtani. Cette tendance apologétique nous paraît, néanmoins, au point de vue strictement historique, le grand défaut de l'ouvrage. M. Graziani fait erreur s'il considère la *Storia di Bonifacio VIII*, comme le dernier mot qui ait été dit sur la matière Il en est tributaire au point de la reproduire parfois même assez servilement.

A notre avis, bien des positions occupées par dom Tosti devront être définitivement abandonnées. La vie et le pontificat de Boniface n'ont pas été fixés jusqu'à présent dans une œuvre définitive. Des travaux comme ceux de M. Finke tracent la voie à suivre, la publication des Regestes du pontife par les soins de l'École française de Rome prépare des matériaux du meilleur aloi. Puisse Boniface VIII trouver enfin son historien, qui traite ce sujet épineux et vaste, *sine ira et studio*.

A. Kempeneer.

Gabriel Pérouse. *Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du Grand Schisme*. Paris, Picard, 1904. In-8°, XLI-513 p. Prix : F. 7,50.

Il s'en fallait de beaucoup que les germes de discorde introduits dans la Chrétienté à l'époque du grand schisme d'Occident eussent été étouffés par le concile de Constance qui, pourtant, rétablit l'unité dans l'Église. Aux divers synodes tenus à Paris sous Clément VII et Benoît XIII, aux conciles de Pise et de Constance, les passions avaient été trop violemment excitées contre la papauté pour que celle-ci n'en

Digitized by Google

ressentît pas le contrecoup ; les esprits s'étaient trop fortement convaincus de la nécessité de la réforme de l'Église « dans sa tête et dans ses membres » pour que les papes, si habiles fussent-ils, pussent se dérober à l'accomplissement de cette tâche ; enfin, la théorie de la supériorité des assemblées conciliaires sur le pape avait trouvé trop de crédit pour que Rome n'eût plus rien à redouter. Aussi, lorsqu'on vit Martin V travailler à rétablir solidement la suprématie pontificale et en même temps éviter d'entreprendre les réformes promises, l'opinion s'émut. Pour la calmer, le pape réunit à contre-cœur un concile à Pavie (1423) ainsi que l'avaient décrété les Pères de Constance. Les circonstances servirent à souhait le Pontife : la peste se chargea de disperser les rares prélats qui avaient répondu à son appel ; à Sienne, où l'assemblée avait été transférée, la politique et l'intrigue suffirent à la discréditer et à faire accepter le décret qui la déclarait dissoute. Mais tout péril n'était pas conjuré ; le parti de l'opposition, exploitant habilement le besoin de réformes, releva la tête, et force fut à Martin V de convoquer les nations catholiques à Bâle. Là se déchaîna le vent de la révolte et s'ouvrit entre Eugène IV et les Pères une lutte opiniâtre qui se clôturera par le schisme. Dans cette lutte, les coups les plus violents furent portés à la papauté par un personnage qui, après avoir soutenu sa cause avec un dévouement sans borne comme vice-camérier et légat dans les Romagnes, se retourna contre elle avec autant d'énergie et d'habileté qu'il en avait mis jadis à la défendre. Puis, comme pour dérouter le jugement de l'histoire, Louis Aleman, « l'auteur unique et responsable de la déposition d'Eugène IV, de l'élection du dernier antipape, de la longue résistance d'une assemblée schismatique dont le Saint-Siège aurait eu sans lui facilement raison », est honoré du titre de bienheureux. Une telle personnalité méritait de trouver un biographe, et c'est le mérite de M. Pérouse d'être parvenu à la faire revivre.

Mêlé dès son enfance à la vie de la cour d'Avignon par suite de sa parenté avec le camérier François de Conzié, Louis Aleman avait assisté au triste spectacle de deux papes s'anathématisant mutuellement, révolutionnant l'Europe, sacrifiant à leur intérêt personnel la paix de l'Église, repoussant avec opiniâtreté la voie de cession réciproque qui eût été le souverain remède. Dans l'état d'anarchie où le schisme jeta la chrétienté, le salut sembla ne devoir venir que de la réunion d'un concile qui réprimerait les abus, élirait un pape, limiterait son omnipotence trop envahissante jusque-là et lui imposerait un plan de réformes. En somme, la plupart des théologiens, qui firent triompher ces idées à Constance, demandaient que l'Église fût administrée par le pape sous le contrôle des conciles et que, cessant d'être une monarchie absolue, la papauté devînt une sorte de monarchie constitutionnelle.

Ces théories, qu'au xve siècle il était loisible de soutenir sans être entaché d'hérésie et qui, d'ailleurs, étaient professées ou partagées par les meilleurs esprits, voire même par un Æneas Sylvius, Aleman

Digitized by Google

en était profondément pénétré : elles expliquent le rôle qu'il joua à Bâle, rôle qui était depuis longtemps déjà connu, mais que M. Pérouse a mis admirablement en lumière. Est-ce à dire que toutes les obscurités qui planaient sur la vie d'Aleman aient été pleinement éclaircies ? J'avoue que sa retraite à Arles, après sa tragique évasion de Rome, ne me paraît pas suffisamment expliquée par le souci de réformer son diocèse. De plus, M. Pérouse exagère quand il prétend (p 97) que Martin V « ne tenta *rien* » pour supprimer les abus qui affligeaient l'Église : Döllinger n'a-t-il pas publié dans ses *Materialien zur Geschichte des 15. und 16. Jahrhunderten* (t. II, p. 335-344) des décrets de réforme dans lesquels le pape donne de sages règles de conduite tant aux gens de sa cour qu'aux autres prélats de la chrétienté ? Enfin, il me semble que l'auteur a un peu chargé la mémoire d'Eugène IV, en se fiant trop à Jean de Ségovie, auquel il a presque exclusivement emprunté le récit des évènements. Jean de Ségovie est un adversaire trop caractérisé d'Eugène pour que son autorité ne soit pas sujette à caution. J'en dirai autant des chroniqueurs italiens qui servent plus ou moins la politique des princes du nord de l'Italie au détriment de la papauté. Sans doute on peut critiquer la politique d'Eugène IV, mais si elle manqua d'habileté en maintes circonstances et si elle ne triompha de l'opposition des Pères de Bâle que grâce aux vues intéressées de l'Allemagne et de la France, elle préserva, en fin de compte, l'Église du schisme dont elle aurait cruellement souffert.

G. MOLLAT.

H. DENIFLE, O. P. *Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung quellenmassig dargestellt*, 2e édit. T. I (2e partie). *Quellenbelege. Die Abendlandischen Schriftausleger bis Luther über Justitia Dei (Rom 1,17) und justificatio. Beiträge zur Geschichte der Exegese, der Literatur und des Dogmas im Mittelalter.* Mayence, F. Kirchheim, 1905. In 8, xx-380 p. M. 5,50.

Lorsque nous rendions compte, il y a quelque temps déjà, du premier volume de l'ouvrage du P. Denifle (cfr. RHE, t. V (1904), pp. 862-869) nous signalions cette passion du détail exact et de l'information complète qui a donné à la suite des ouvrages du célèbre dominicain un caractère quelque peu imprévu. Le P. Denifle a horreur des synthèses brillantes et superficielles, et on ne peut s'empêcher de trouver plaisir à le voir, dans ce volume encore, étaler au grand jour l'ignorance de certaines « sommités » de la science allemande. Ce n'est pas à lui qu'on reprochera une légèreté. Le malheur est qu'une fois de plus il n'a pas achevé le travail si bien commencé et, cette fois, la mort est venue le surprendre au milieu des matériaux amenés à pied d'œuvre et les regrets sont sans espérance.

Digitized by Google

On se rappelle la fameuse confession de Luther, et la crise religieuse d'où, selon cette confession, serait sorti le germe du protestantisme. Dans sa recherche de la paix intérieure, il était cent fois tombé en arrêt devant cette phrase de l'épitre aux Romains : *Justitia Dei revelatur in Evangelio*. A la suite de tous les docteurs, il avait appris à entendre cette « *justitia* » de la justice formelle et active, attribut divin en vertu duquel Dieu punit les pécheurs Et il ne pouvait se défendre de haïr l'évangile qui manifeste cette justice, jusqu'au moment où la lumière de l'Esprit Saint lui fit comprendre tout autrement le texte.

Le P Denifle a voulu contrôler l'affirmation de Luther ; dans ce but, il s'est mis à lire tous les commentateurs, depuis l'Ambrosiaster jusqu'à Luther. Tous lui ont donné du passage de Saint Paul l'explication que Luther prétendait avoir trouvée le premier. La comédie était déjouée Le premier volume nous avertissait déjà de cette découverte. Restait à communiquer les textes des commentateurs. Beaucoup d'entre eux étaient entièrement inédits. Le P. Denifle n'a pu résister au plaisir de les faire connaître, et de donner ainsi un échantillon de la théologie et de l'exégèse, trop ignorée, du Moyen Age. En passant, il a été amené à résoudre quelques problèmes d'histoire littéraire, à montrer entre autres que Hugues de Saint-Victor n'est pas l'auteur des « *Questiones in epistolas S. Pauli* », et que le commentaire qu'on attribuait à Albert le Grand n'est pas de lui mais d'Hugues de Saint-Cher. Il a découvert que le commentaire de Pierre Lombard sur Saint Paul avait fait l'objet de gloses au même titre que ses sentences. Enfin pour éclaircir les textes qu'il invoquait, il a voulu en donner d'autres qui permettent de se faire une idée de la théologie de la justification chez ces auteurs. Et ainsi les quelques citations qu'il fallait apporter sont devenues un gros volume qui parait en appendice au tome I de *Luther und Luthertum*.

Sans doute le P. Denifle comptait revenir bientôt aux origines de la Réforme. On voudrait regretter maintenant qu'il ne l'ait pas fait plus tôt, mais la lumière qu'il a jetée sur des questions demeurées jusque-là si obscures n'était elle pas plus nécessaire encore? A d'autres de poursuivre l'œuvre commencée.

L. Noël.

The Cambridge modern history planned by L. Acton, éd. A. W. Ward, G. W. Prothero, St. Leathes. T. II. *The Reformation*. Cambridge, University press, 1903. In-8, xxiv-857 p. Sh. 16.

La *Cambridge historical series* est toujours en cours de publication et voici que, dans le même centre d'activité scientifique, a commencé

Digitized by Google

à paraître une nouvelle collection d'études historiques qui comprendra onze volumes et dont on peut voir le plan général dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), p. 1052.

Le présent volume étudie le mouvement religieux au seizième siècle depuis le cinquième Concile de Latran et la publication des thèses de Luther jusqu'à l'établissement de la Réforme d'une façon plus ou moins définitive dans les différents pays. Cette période s'étend pour l'Allemagne jusqu'à la paix d'Augsbourg, pour l'Angleterre jusqu'aux grandes mesures d'Élisabeth, ce qui coïncide à peu près avec la fin du Concile de Trente et la mort de Calvin. Les développements ultérieurs du Luthéranisme et du Calvinisme seront traités dans les volumes suivants.

Le travail historique accompli jusqu'ici permet de présenter au public une étude d'ensemble assez fidèle de l'Histoire moderne. Cependant la question de la Réforme suscite encore en ce moment, surtout en Allemagne, une quantité énorme de travaux à tendances très diverses — il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les bibliographies des Revues d'histoire — et les recherches dans les archives vaticanes nous apprendront encore beaucoup sur les actes et les relations des nonces.

C'est le grand historien Lord Acton, qui a dressé le plan de ce volume. (RHE. 1903, 155.) Il n'en a pu surveiller toute l'exécution, ni écrire le chapitre, qu'il s'était réservé, sur le Concile de Trente. Des dix-neuf chapitres, que comprend le volume, neuf ont été écrits par les auteurs désignés par Acton. MM. A. W. Ward, G. W. Prothero et Stanley Leathes se sont chargés de l'édition. On saisit facilement la raison qui a porté les éditeurs à s'adresser à différents auteurs pour l'exécution de l'ouvrage. Ainsi l'exigeait l'étendue du sujet à traiter non moins que l'abondance des écrits à consulter; cette méthode au reste offre des avantages qu'on aime de trouver dans les nouvelles collections. La distribution du travail d'ailleurs est à l'ordre du jour : le principe de la division du travail permet seul d'obtenir des études d'ensemble qui soient le fruit de recherches personnelles. Mais l'application de ce principe de coopération a aussi de sérieux inconvénients, quand elle est poussée à l'excès, comme c'est selon nous le cas ici. D'abord le ton de l'exposé et les manières différentes de traiter les questions empêchent d'obtenir l'unité désirable dans une même œuvre. Aussi dans celle qui nous occupe, les uns, comme M. Gairdner et M. Leathes, se plaisent à donner des séries de faits; d'autres, comme M. Kraus et M. Pollard, se placent davantage au point de vue philosophique; d'autres encore, comme M. Fairbairn, préfèrent la méthode biographique; de tout cela, il résulte que les mêmes choses nous sont successivement présentées sous des aspects tout différents. Ce n'est là qu'un des moindres inconvénients : il y a aussi à compter avec les redites! Dans le présent volume, on ne raconte que quatre fois l'échec du Colloque de Ratisbonne! Les rapports entre la Renaissance et la

Digitized by Google

Réforme sont traités une fois *ex professo*, mais en outre quatre auteurs sont amenés à se prononcer à ce sujet. Les personnages importants comme Luther, Calvin, Charles V, ont à subir le jugement de tous les auteurs qui viennent à parler du protestantisme sur le Continent. Est-il besoin de dire que tous ces jugements sont loin d'être identiques et que tous ces récits vous laissent des impressions très diversement nuancées ? Le manque d'unité d'esprit dans l'œuvre serait à notre avis le principal désavantage de l'excessive division du travail, telle que nous la constatons ici. Après la lecture de ce volume bien des lecteurs ne sauront à quoi s'en tenir sur bon nombre de questions qui y sont traitées. Doit-on préférer le Luther de M. Lindsay à celui de M. Pollard et à celui de M. Fairbairn ? Charles V est-il tel que le décrit M. Leathes ou tel que le veut M. Vollard ? Dans l'analyse du volume, nous aurons l'occasion de signaler encore d'autres divergences d'opinions. Au reste cet excès dans la division du travail est loin de se justifier. Ainsi, bien qu'il convienne de traiter de la personne seule de Luther avant 1521 et de mêler sa biographie au mouvement général à partir de cette date, quel motif y avait-il de charger des historiens différents d'exposer ces deux parties ? Et même, un seul auteur n'eût-il pas pu concevoir l'œuvre parallèle de Luther, de Zwingle et de Calvin ? De plus, eût-il été impossible à un même auteur d'écrire les chapitres sur Rome, — sur l'Église et la Réforme, — sur le Sud catholique, tandis qu'un autre aurait retracé l'histoire de la Réforme en Angleterre et en Ecosse ?

L'importance du sujet traité et la valeur de la plupart des chapitres nous ont engagés à faire mieux connaître aux lecteurs ce deuxième tome de la collection. Nous ne pouvons songer à donner ici une analyse complète de ce volume, mais en parcourant les dix-neuf chapitres dont il se compose nous tâcherons d'indiquer l'objet précis de chacun d'eux et de noter quelques-unes des conclusions les plus marquantes.

Le savant professeur de Munich, M. Kraus, que la mort enleva avant qu'il eut mis la dernière main à son œuvre, ouvre brillamment la série des études par un chapitre intitulé : *Medicean Rome*. Dans ce chapitre, l'auteur étudie les Papes de la première moitié du XVIe siècle, et leurs relations avec la Renaissance et la Réforme. La Papauté reçoit beaucoup de louanges pour tout ce qu'elle a fait en faveur de la renaissance des arts. On s'étonnera peut-être que M. Kraus se plaise à rehausser les mérites de Jules II, tandis qu'il considère comme une période de décadence le pontificat de Léon X, dont le seul titre de gloire serait d'avoir patronné Raphaël. Les causes qu'assigne M. Kraus à l'insuccès de Rome dans sa lutte contre le protestantisme peuvent se résumer, nous semble-t-il, dans la prédominance accordée par Léon X aux intérêts dynastiques sur les intérêts religieux (p. 32), dans l'impuissance d'Adrien VI à concilier les éléments de la Renaissance italienne avec les concepts du monde allemand (p. 41) ; dans l'indé-

Digitized by Google

cision de Clément VII et sa participation aux luttes politiques en faveur de la France contre Charles V et l'Empire (p. 25). Le lecteur remarquera que M. Kraus ne considère l'insuccès de Rome que du côté de la papauté elle-même. Rien n'empêche donc que ses collaborateurs, se plaçant à d'autres points de vue, trouvent à cet insuccès d'autres causes provenant d'autres point de vue. Après cette étude sur Rome, vient un travail sur les Habsbourgs et les Valois, les deux maisons régnantes qui prédominent sur le Continent à l'époque de la Réforme. C'est un des éditeurs, M. Leathes, qui expose leurs luttes interminables (ch. II-III, 36-103). Son exposé vif et précis, permet d'embrasser d'un coup d'œil toutes les phases de ce drame, qui eut pour théâtre toute l'Europe occidentale. C'est une idée heureuse, à notre avis, qu'ont eue les éditeurs de faire précéder l'histoire de la Réforme du récit de ces luttes politiques : la Réforme y a été mêlée trop intimement pour pouvoir être comprise sans elles, mais était-il besoin de s'étendre si longuement sur ces querelles et d'entrer dans les menus détails? N'eut-il pas été préférable d'insister davantage sur les tendances générales, d'autant plus qu'à plusieurs reprises des collaborateurs ont dû revenir sur les mêmes faits ?

A ces chapitres préliminaires, succède l'exposé de l'histoire du protestantisme en Allemagne. La biographie de Luther jusqu'en 1521 a été confiée à M. Lindsay (ch. IV, 104-141). Après une description succinte de la vie religieuse du peuple allemand à la fin du xve siècle, l'Auteur raconte la jeunesse de Luther, en insistant sur les doutes qui ont précédé son entrée inattendue au couvent et l'explication qu'a donnée de ce fait un vieux moine disant que la justification s'obtient par la foi dans le Christ. L'expérience personnelle, dit l'auteur, aurait appris à Luther qu'aucun homme ne peut pardonner le péché ! Qu'on veuille bien remarquer qu'en cette matière, l'expérience ne peut rien nous apprendre ; et qu'ici il appartient à la foi seule de nous enseigner. M. Lindsay passe rapidement sur l'évolution que subit la doctrine de Luther de 1512 à 1517. Les dernières recherches permettent cependant de décrire fidèlement cette évolution, bien plus intéressante au point de vue du héros en question que l'histoire des Indulgences que l'auteur prend plaisir à raconter longuement, sans trop cacher son antipathie pour l'Église catholique. Quoique Luther ne fût jamais un humaniste enthousiaste, il dut beaucoup pourtant au mouvement humaniste. C'est sous son influence qu'il rechercha le fondement de ses doctrines dans l'Écriture Sainte ; M. Lindsay a négligé de nous le dire. De cet exposé, se dégage l'impression que pour M. Lindsay, Luther est une grande figure et que sa vie ne mérite que des louanges; nous n'avons malheureusement pas le jugement de l'auteur sur l'ensemble de l'œuvre luthérienne. En finissant son étude l'auteur constate que la disparition de Luther après la diète de 1521 « marque l'époque où la révolution » luthérienne s'identifie avec une opposition nationale contre Rome ». Opposition nationale à Rome, tel est le titre sous lequel M. Pollard

Digitized by Google

continue l'histoire du mouvement protestant en Allemagne (ch. V, 142-173). D'après M. Pollard, la création en Allemagne d'un gouvernement national qui aurait subordonné la révolution doctrinale à la lutte contre les abus et aurait satisfait aux demandes de réformes pratiques, eut seul sauvé l'unité religieuse du pays. L'auteur expose en détail les vains efforts tentés en vue d'obtenir ce gouvernement, mais, d'après lui, Charles V n'était pas l'homme qu'il fallait pour exécuter ce plan. C'est à peine si M. Pollard dit un mot du travail théologique accompli à cettte époque, comme en Allemagne l'élément laïc s'occupait alors beaucoup de théologie, ce côté ne peut pourtant pas être négligé dans l'explication du succès du protestantisme. En revanche, l'auteur montre bien l'éclectisme de Luther dans l'usage des livres saints. Dans un chapitre suivant (VI, 174-205) intitulé : « Révolution sociale et réaction catholique en Allemagne » M. Pollard raconte la guerre des Paysans. La volte-face de Luther « commandant d'abord » l'armée des révolutionnaires et se joignant ensuite aux princes contre » eux » a sauvé la Réforme d'une banqueroute (p. 194). Toutefois cette conduite ne paraît nullement plaire à l'auteur qui fait ressortir dans quelles contradictions cette volte-face a jeté Luther. Quoique le titre nous promette, ce chapitre est très sobre au sujet de la réaction catholique, et l'on se demande si, en dehors de quelques actes posés par des princes catholiques, rien n'a été fait par les prédicateurs et les théologiens catholiques contre le protestantisme. On pourrait reproduire ici la remarque faite par M. Paulus dans son livre sur les Dominicains qui ont combattu Luther, « que les historiens de la Réforme s'attachent trop aux héros protestants et négligent leurs adversaires ». Passant ensuite au récit des événements qui se sont accomplis depuis la diète de Spire en 1529 jusqu'à celle de 1544, M. Pollard intitule son nouveau chapitre « The conflict of creeds and porties in Germany » (ch. VII, pp. 206-245). Ce titre est bien choisi.

L'exposé porte en effet sur les discussions entre Luthériens et Zwingliens, sur le mouvement révolutionnaire des anabaptistes, sur la formation des Ligues protestante et catholique, sur les difficultés de Charles Quint avec les protestants, les catholiques, certains princes, les Turcs qui menaçaient de faire invasion, etc. Intéressante est la remarque de M. Pollard touchant le démembrement du groupe protestant : d'un côté aux humanistes qui s'étaient séparés de Luther à la suite d'Érasme, vinrent se joindre un bon nombre des premiers disciples déçus dans leur espoir d'obtenir les améliorations sociales et la régénération morale promises par les fauteurs du mouvement; d'un autre côté, la liberté d'esprit prêchée par Luther fit surgir, à propos de toutes les questions théologiques débattues, des opinions diverses dont les défenseurs finirent par se mettre en brouille avec Luther, le plus intolérant des théologiens. Dans un huitième chapitre (pp. 246-279), M. Pollard raconte les guerres religieuses en Allemagne. L'histoire de la Réforme est délayée ici dans une foule de détails

Digitized by Google

ayant trait aux relations politiques et aux guerres de Charles Quint. Presque tout cela d'ailleurs avait été traité déjà par M. Leathes. M. Pollard semble avoir de nouveau oublié que la Réforme en Allemagne a été aussi un mouvement politique. Son enthousiasme pour Luther et son œuvre réformiste est plutôt froid. La Réforme, dit-il, a commencé par proclamer la liberté de conscience et a abouti à un despotisme plus déprimant que celui exercé au moyen âge par l'Église catholique, qu'elle combattait. D'un mouvement d'idées qu'elle était en commençant, elle a fini par dominer par la force; son succès signifie le triomphe du principe oligarchique et la ruine de la monarchie allemande. Après la paix d'Augsbourg, « l'Allemagne était un désert, » intellectuellement, moralement et politiquement, et l'on a appelé » cela la paix religieuse » (p. 279). L'auteur attribue pour une bonne part ce désastre à Charles Quint, qu'il critique d'ailleurs d'une manière âpre et mordante.

La Réforme en France fait l'objet du chapitre IX (pp. 280-304). M. Tilly la raconte, assez brièvement, jusqu'à l'édit de Janvier 1562. Il distingue deux phases : la phase évangélique qui commence avec l'édition en 1512 du Commentaire des épitres de saint Paul par Lefèvre d'Étaples, un précurseur de Luther ; et la phase calviniste à partir de l'édition en 1536 de l'*Institutio Christianae religionis*. En recherchant les causes de l'insuccès du mouvement pendant la première phase, l'auteur ne tient pas assez compte, à notre avis, de la vigoureuse résistance organisée surtout par la Sorbonne.

Après la France, vient la Suisse (ch. X, pp. 305-341). M. Whitney nous montre bien comment le type spécial du protestantisme de Zwingle subit l'influence du curé, de l'humaniste et surtout du bon patriote Suisse, habitant Zurich, ville qui a son histoire politique et ecclésiastique à elle. L'exposé des différentes phases par lesquelles a passé le Zwinglianisme est intéressant à lire. L'auteur estime que les idées de Zwingle sur l'Eucharistie et l'autorité publique ont eu une influence plus grande que ne semblent l'indiquer les Confessions et les Liturgies. Il en conclut que le Zwinglianisme devint le nom d'une école plutôt que d'un groupement religieux.

Le chapitre suivant (XI, 341-376), dû à la plume de M. Fairbairn et consacré à Calvin et à l'Église réformée, est un de ceux qui nous ont le plus satisfaits, parce qu'on y trouve davantage l'étude d'ensemble désirée dans les collections comme celle dont ce volume fait partie. L'auteur étudie Calvin, sa famille, son éducation, son caractère, ses doctrines, les différents milieux où il a vécu, pour y découvrir l'explication des caractères qu'a revêtus son œuvre. Au risque de sortir de son sujet, M. Fairbairn commence par émettre des considérations judicieuses, mais ne concordant pas en tout point avec le jugement de ses collaborateurs, sur la Réforme en Allemagne, en Suisse et en France, ainsi que sur la personne de Luther et celle de Zwingle. Ce qui nous intéresse ici c'est le jugement porté par M. Fairbairn sur Calvin et

Digitized by Google

son œuvre. Calvin avait l'esprit d'Érasme, la foi et la conscience de Luther; il réunissait en lui le sens historique de l'humaniste et la passion des choses spirituelles du Réformateur. En guise de conclusion, l'auteur insiste sur ces trois points : Calvin a diminué l'antithèse entre l'Église réformée et le Luthéranisme; il a contribué plus qu'aucun autre à faire du français une langue littéraire, apte aux discussions philosophiques et religieuses, et a rendu de grands services à la science sacrée, car il était le plus sain des commentateurs, le plus adroit des exégètes et le plus raisonnable des critiques. L'auteur exagère peut-être l'influence de Calvin en faveur du parti des Huguenots et oublie que l'opposition du Roi à la Sorbonne et au Parlement, en paralysant la force principale de résistance, a beaucoup aidé la diffusion du protestantisme en France.

Avant de passer à l'histoire de la Réforme en Angleterre et en Écosse, les éditeurs ont intercalé un chapitre (XII, pp. 377-415) sur les pays du Sud, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, où la Réforme n'a eu que peu d'adeptes. Il est écrit par M. Collins et contient surtout des biographies de personnages plus ou moins connus qui ont prôné dans ces pays les doctrines protestantes, ou qui, sans jamais se séparer de l'Église, ont sympathisé quelque peu avec les idées de Réforme. Notons que l'endroit est mal choisi pour traiter de ces derniers qui font l'objet d'une étude spéciale sur l'Église et la Réforme.

En abordant la lecture des chapitres sur l'Angleterre le lecteur ne peut pas oublier que la collection, dont ce volume fait partie, est destinée avant tout au peuple anglais. Qu'il ne soit donc pas étonné qu'on y ait dépassé les proportions exigées par la symétrie historique en faveur des héros d'Outre-Manche. Les éditeurs s'en excusent. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de remarquer que M. James Gairdner, qui a écrit le chapitre sur Henri VIII (XIII, pp. 416-473), semble avoir oublié que son chapitre devait être inséré dans un volume qui a pour titre : La Réforme. Il est vrai que la Réforme sous Henri VIII présente un caractère spécial, ayant été opérée par le souverain lui-même; mais était-il besoin pour cela de raconter longuement toutes les guerres faites par Henri VIII? Nous nous plaisons cependant à reconnaître que ce chapitre est composé avec beaucoup de soin par un auteur qui connait bien son sujet. Voici comment il juge le schisme d'Henri VIII : « Si ce roi s'est décidé à rompre avec Rome, c'est quelque peu par obstination; il a voulu exécuter des menaces tant de fois répétées, car jamais il ne voulait paraître rétracter ce qu'il avait dit. C'était aussi pour servir son despotisme; il ne souffrait pas que les membres du clergé blâmassent sa conduite et, pour leur fermer la bouche, il ne trouvait rien de mieux que de soumettre l'Église à sa suprématie. Aussi, outre l'abolition de la loi canonique et la soumission du clergé au pouvoir civil, il n'introduisit pas de grands changements dans la religion : il autorisa seulement un usage partiel de l'anglais dans la liturgie et fit traduire la Bible. » Notons en passant

Digitized by Google

l'hommage rendu par l'auteur aux moines expulsés par Henri VIII. Cette expulsion a eu pour le pays des suites lamentables.

M. Pollard, que nous retrouvons à l'œuvre dans le chapitre suivant sur la Réforme sous Édouard VI (XIV, pp. 474-511), présente la Réforme en Angleterre un peu sous un autre aspect que M. Gairdner. Tout en la disant l'œuvre du roi et des hommes d'État, il y voit une protestation nationale contre des abus nationaux. D'après lui aussi, Henri VIII n'aurait pas cru qu'on devait en rester aux changements indiqués plus haut : il avait en effet confié l'éducation de son fils à des hommes gagnés à la nouvelle doctrine; il avait donné à ce même parti une prépondérance excessive dans le Conseil de la Régence et, d'accord avec Cranmer, il avait décidé pendant les derniers mois de sa vie de changer la messe en une simple communion. M. Pollard consacre assez bien de pages à l'œuvre de Somerset qu'il approuve pour sa politique modérée. L'auteur croit que la majorité de la nation était opposée aux changements de doctrine proposés par les prédicateurs protestants, mais que l'opposition était inefficace ou même tacite, parce que les catholiques n'étaient pas organisés et que leurs chefs naturels avaient été réduits au silence à la suite de leur opposition au gouvernement. Il assigne une cause plus importante encore au succès des réformateurs : c'est que les discussions théologiques étaient descendues dans la rue où la vieille doctrine ne trouvait aucun défenseur convenablement outillé, l'Église catholique ayant toujours refusé aux laïcs une voix délibérative dans la détermination de la doctrine. Admettons qu'il soit bon de donner aux laïcs une haute instruction religieuse ; faut-il que l'Église renonce pour cela à cette règle de conduite, que l'auteur semble blâmer, quand il s'agit de définir la doctrine ?

Un bon chapitre aussi est celui de M. Mullinger sur Philippe II et Marie (XV, pp. 512-549). Nous y trouvons un portrait impartial de Marie Tudor, clémente et modérée dans sa sévérité. L'auteur lui reconnaît comme au cardinal Pole des convictions sincères et de pieux mobiles, mais qui ne suffisent pas pour soutenir un État. En l'espèce, l'aversion du peuple anglais pour toute tutelle étrangère et pour l'autorité papale, et son ressentiment provoqué par l'humiliation du nom Anglais et le gaspillage des ressources nationales, auraient été les principales causes qui ont empêché Marie de réussir. Ce jugement peut paraître contestable, parce qu'il n'y est pas tenu compte des multiples efforts tentés par le parti d'Élisabeth pour envenimer ce qu'il y avait de réel dans ces sentiments du peuple et parce qu'on ne voit pas trop quel fut ce gaspillage de ressources nationales. Le chapitre suivant (XVI, pp. 550-598) raconte l'établissement définitif de la nouvelle doctrine sur le sol Anglais et Écossais.

Après avoir brièvement rappelé l'histoire médiévale de l'Écosse, l'auteur, M. Maitland fait ressortir avec une rare perspicacité toute l'importance qu'on doit attacher à l'entrée de l'Écosse dans l'histoire moderne. Ce fut en 1559 que commença, par une véritable révolution

Digitized by Google

du peuple excité par Jean Knox et les prédicateurs iconoclastes, la chute de Marie Stuart et le triomphe du protestantisme. La vie luxueuse et les perfidies des riches d'une part, de l'autre la persuasion que l'Écosse resterait toujours une faible puissance à côté des autres nations, si elle persévérait dans son alliance avec la France, ont amené le peuple à fraterniser avec sa vieille ennemie et à embrasser sa religion : en Écosse, religion et patriotisme étaient alors intimement liés. L'auteur est très sobre d'appréciations sur Marie Stuart qui n'occupe d'ailleurs qu'une place restreinte dans l'exposé. Lors de son mariage avec le Dauphin de France, elle aurait signé des documents rattachant à tout jamais l'Écosse à la France, et par là, en tant que souveraine, elle aurait trahi son pays. L'auteur trouve cependant des excuses pour la jeune princesse. Ce sont les excuses, nous semble-t-il, qui doivent prévaloir, car, s'il y a eu faute à signer ces documents, c'est à la régente Marie de Lorraine qu'on devrait l'imputer. Pour ce qui regarde l'Écosse, le chapitre s'arrête à l'année 1572. Or il y eut encore en cette année de grandes dissensions dans le camp protestant, et ce n'est qu'en 1573 par la prise du château d'Édimbourg que le triomphe des protestants fut consommé. C'est Élisabeth qui fait les frais de ce chapitre. L'auteur décrit d'une façon très détaillée les mesures prises par elle, ainsi que les controverses entre les différentes sectes qui naissent déjà alors au sein de l'Église anglicane. Les doctrines de celles-ci sont bien exposées et comparées avec les doctrines calvinistes.

M. Collins fait ensuite (XVII, pp. 599-633) l'historique de la propagation des nouvelles doctrines dans les pays scandinaves : Danemark, Suède, Norwège et Islande. M. Acton n'avait pas réservé dans son plan d'ensemble une place pour l'histoire de la Réforme en Pologne. Afin de combler cette lacune, M. Stanley Leathes a ajouté quelques notes à ce sujet (634-8). Mais n'y a-t-il pas une lacune aussi pour ce qui regarde les Pays-Bas? Il est vrai que, dans les chapitres II et III, il en est dit un mot, mais puisque la propagation des idées protestantes en notre pays a eu sa répercussion dans l'histoire subséquente de l'Europe aussi bien que de la Hollande et de la Belgique, il valait peut-être la peine de lui consacrer aussi quelques pages.

Voilà donc toute l'histoire des origines et de l'établissement de la Réforme. On ne pouvait cependant pas clore ici le volume. Le lecteur se serait certainement posé la question : comment l'Église catholique s'est-elle comportée vis-à-vis des aspirations générales vers la réforme, et comment s'est-elle maintenue après ce grand schisme? C'est en réponse à cette question que M. Laurence a écrit un chapitre, le plus intéressant pour les catholiques, sur l'Église et la Réforme (XVIII, pp 639-689). L'auteur se propose d'exposer comment l'Église a opéré sa Contre-réforme, et comment toute vraie réforme catholique, qui eût concilié le Protestantisme naissant avec l'ancienne doctrine et maintenu l'unité de l'Église occidentale, a été rendue impossible. L'auteur distingue au sein de l'Église deux tendances réformatrices. La première,

Digitized by Google

dirigée par les cardinaux Contarini et Pole et soutenue plus tard par Paul III, voulait une réforme radicale à commencer par la cour romaine, et cherchait une formule conciliant les doctrines catholique et protestante. Mais les partisans de cette réforme vivant trop séparés les uns des autres et rencontrant de vives oppositions chez certains prélats, échouèrent définitivement au colloque de Ratisbonne en 1541. Cette question est traitée d'une façon incomplète.

D'abord il n'est presque rien dit des efforts tentés par les membres de ce parti pour détourner Érasme et ses amis de Luther, pour convertir des chefs protestants tels que Mélanchton, pour mettre d'accord, et cela fut essayé longtemps avant le colloque de Ratisbonne, les théologiens catholiques et protestants. De plus, en Allemagne même, il y avait un grand mouvement pour l'union favorisé par des princes catholiques et des protestants et dirigé par Pflug, Gropper, Wicel, Cassandre et la plupart des humanistes qui jadis s'étaient plus ou moins rapprochés de Luther. Ils constituaient tout un parti, appelé le parti du juste milieu et dont l'existence et les actes sont d'une grande utilité pour expliquer le succès remporté par les protestants. M. Pollard a effleuré cette question, qui aurait dû être traitée ici. L'autre tendance réformatrice, prédominant à partir de 1542 sous l'influence de Caraffa, qui devint Paul IV, voulait bien une réforme de l'Église mais en restant dans les idées traditionnelles du moyen âge, et en dehors de tout compromis avec les protestants. Elle aboutit au concile de Trente. M. Laurence attribue aux dirigeants du concile des idées trop étroites et diffère d'ailleurs dans cette appréciation de M. Pollard, qui constate (p. 168) que la Contre-réforme de l'Église a dû son succès à son adoption de beaucoup de propositions pratiques et d'idées doctrinales soutenues par les protestants. Nous ne comprenons pas le jugement porté par M. Laurence sur Paul III. Il le loue d'abord d'avoir soutenu les efforts réformateurs de Contarini et ses amis, et venge sa mémoire contre l'accusation de Sarpi prétendant que Paul III n'aurait avancé des projets de réforme que pour avoir un prétexte d'écarter le concile général. Et voilà que plus loin l'auteur dit lui-même que Paul III ne voulait pas du concile et qu'après la convocation, il était à la tête du mouvement opposé aux réformes. Il faut faire remarquer ici que Paul III a convoqué par trois reprises le concile, dont la réunion fut chaque fois empêchée par des causes indépendantes de la volonté du pontife et que, s'il a voulu faire commencer les travaux du concile par la définition des dogmes, ce n'était seulement par peur des réformes précipitées qui pourraient être proposées, mais pour se conformer à l'usage et à la dignité de la matière. D'ailleurs l'hérésie protestante étant au fond dogmatique, le dogme pouvait très bien venir en premier lieu. M. Laurence exagère la séparation que l'Église aurait créée entre elle et la société moderne. Elle aurait banni la culture des sciences profanes comme un mal en soi et aurait forcé le monde moderne à vivre en dehors de l'Église plutôt que

Digitized by Google

sous son influence (p. 288-9). Il est possible que l'opposition profonde aux protestants ait été pour quelque chose dans l'étroitesse de vues de quelques Pères du concile, mais le concile de Trente n'a certainement pas empêché les catholiques d'étudier et de promouvoir même toutes les sciences modernes.

Il y a plus, en mettant davantage en lumière les fondements sur lesquels repose l'Église — l'autorité et le dogme le concile l'a armée pour l'avenir et l'a rendue apte à exercer sur tout l'univers une influence plus considérable encore que dans les siècles précédents. Dans ce même chapitre, M. Laurence, voulant décrire toutes les forces catholiques en jeu, expose aussi le rôle de l'Inquisition et les origines de l'Ordre fondé par saint Ignace. Un dernier chapitre (XIX, pp. 690-718), qui n'est pas moins important, est consacré aux tendances de la pensée européenne au temps de la Réforme. Résumer et cataloguer toutes les conceptions philosophiques et religieuses qu'on peut rencontrer autour des deux grands mouvements du XIVe siècle — la Renaissance et la Réforme — est chose impossible si l'on ne dispose que des trente pages réservées à M. Fairbairn. Son travail toutefois est très satisfaisant. Rejetant la distinction absolue entre la Renaissance, en tant que renaissance des arts et des lettres, et la Réforme, en tant que renaissance religieuse, M. Fairbairn y substitue une distinction fondée sur une différence de race : la Renaissance italienne, qui est avant tout philosophique et s'occupe de la littérature classique et la Renaissance teutonique qui est plutôt religieuse et remonte au christianisme primitif. Il en distingue en outre la Renaissance française qui, moins philosophique que la Renaissance italienne, est plus strictement littéraire et juridique. Nous ne savons trop si ces distinctions, avec les caractères respectifs et les influences exercées sur la Réforme, seront admises par tout le monde. Il est certain que ce chapitre étonnera les lecteurs ; ceux-ci se rappelleront que M. Lindsay, parlant de Luther, semble ignorer les relations intimes entre la Renaissance teutonique et la Réforme, que M. Pollard (p. 167-8) insiste sur la rupture entre réformateurs et humanistes, appartenant à la Renaissance teutonique, et que M. Tilly affirme (p. 282) que la connexion entre les deux mouvements était spécialement étroite en France. Et cette remarque confirme l'appréciation déjà émise que beaucoup de chapitres renfermés dans ce volume sont excellents en eux-mêmes, comme monographies, mais qu'ils manquent de conclusion et que l'unité de vue fait défaut dans l'ensemble de l'œuvre.

Etant donné la nature de la collection, il est presque inutile d'ajouter qu'on chercherait vainement une note au bas des pages ou à la fin du livre. Il y a trois appendices, qu'on trouvera dans tous les volumes de la collection : une table chronologique des principaux événements, un index de noms et de choses, et une bibliographie. Celle-ci est du plus haut intérêt : elle occupe, dans le présent volume, un espace de 110 pages et est faite chapitre par chapitre, ou parfois même d'après

Digitized by Google

les documents spéciaux traités dans un même chapitre. Ici et là, elle est accompagnée de quelques notes, qu'on aurait peut-être pu multiplier pour signaler les ouvrages principaux. Rendons hommage en finissant à l'*University Press* de Cambridge pour le soin qu'elle apporte à cette édition, et aux principaux éditeurs pour leur activité et les services que rend à la science historique cette nouvelle collection.

A. LOGGHE.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France (1). — *Lettres de Catherine de Médicis* (1533-1588). T. I, II, III, IV et V publiées par M. le Cte HECTOR DE LA FERRIÈRE; t. VI, VII, VIII et IX publiées par M. le Cte BAGUENAULT DE PUCHESSE. Paris, Imprimerie nationale, 1880-1905, 9 volumes in-4°, CLXXI-725; CXII-500; LXVII-428; CCVIII-382; LXVII-377; XXIII-563; XIX-590; XXIX-577 et XIX-602 pages.

L'édition complète des *Lettres de Catherine de Médicis* vient enfin

(1) Profitons de l'occasion qui se présente à nous, pour donner une courte notice sur la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. — Le 18 juillet 1834, M. Guizot fit instituer au Ministère un « Comité chargé de concourir à la direction et à la surveillance des recherches et publications sur les documents inédits relatifs à l'histoire de France », et, le 10 janvier 1835, un second comité fut constitué avec mission de rechercher et de publier « les monuments inédits de la littérature, de la philosophie, des sciences et des arts considérés dans leurs rapports avec l'histoire générale de la France » (Cf. X. CHARMES, *Le Comité des travaux historiques*, II, 1886, pp. 7 et 28). Après beaucoup de transformations, J. Ferry donna à l'institution le nom qu'elle porte depuis 1881 : *Comité des travaux historiques et scientifiques*. Depuis 1885, ce comité comprend cinq sections : Histoire et philologie, archéologie, sciences économiques et sociales, sciences, géographie historique, sections avec lesquelles se sont fusionnées ou auxquelles se rattachent des commissions spéciales (commission de l'Afrique du Nord, commission de la topographie des Gaules, commission des documents relatifs à l'histoire de la Révolution française). La publication qui fait le mieux connaître la marche des travaux du Comité depuis l'origine c'est son organe périodique, qui a souvent changé de nom comme le Comité lui-même : depuis 1885, chaque section a sa Revue. (Cf. O. TEISSIER, *Tables générales des Bulletins du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Revue des sociétés savantes*. Paris, 1873. — Pour l'histoire du Comité voir les documents réunis par M. X. CHARMES, *ouvr. cité*, au t. II). — Les publications du Comité se rangent sous les rubriques suivantes : A. *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* ; B. *Dictionnaires topographiques* ; C. *Publications diverses*. Il va sans dire que c'est la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, qui eut le plus de succès; disons plus, elle a parfaitement réussi Commencée sans que personne se fit une idée de l'étendue et du caractère qu'elle aurait, elle est arrivée à plus de cent publications de toute espèce et de toute époque et dont plusieurs de la plus haute valeur. A la longue des groupes se sont formés d'eux-mêmes dans ces publi-

Digitized by Google

d'être achevée. Le neuvième volume, qui s'étend jusqu'à la mort de la grande reine, a paru l'année dernière, et nous n'avons plus qu'à attendre le *supplément*, indispensable dans ce genre de publications.

Comme cette importante collection a déjà rendu et est appelée à rendre d'immenses services à l'étude de l'histoire ecclésiastique, on nous permettra de nous y arrêter quelque peu dans ce compte rendu.

*
* *

« Des éloges de courtisan ou des condamnations fanatiques, les pages de Brantôme, l'homme de cœur achevé, ou les pages d'Henri Estienne, le huguenot immodéré, des flatteries impudentes ou des médisances affectées (1) » voilà ce que nous ont laissé sur Catherine de Médicis les livres écrits par ses contemporains. Dès la première moitié du siècle dernier on a senti la nécessité d'aller à d'autres sources, contemporaines elles aussi, pour découvrir la vraie Catherine, la vraie reine-mère, qui a tenu si longtemps dans ses mains le jeu politique de la France, dans un temps où les passions ennemies, sous couvert de religion, ont bouleversé ce beau royaume. Déjà M. A. Reumont, ancien ministre de Prusse à Florence, et M. Trollope, après avoir séjourné quelques années dans la ville des Médicis, avaient écrit et publié l'un *Die Jugend von Katherina di Medicis* (2), l'autre *The Girlood of Catherine of Medicis*, Londres, 1836 : deux livres qui ne révélaient pas seulement des faits, généralement peu connus et très intéressants, mais épuisaient le sujet. Plus tard, en 1838, M. E. Albèri, le profond connaisseur des archives et de la diplomatie vénitienne, édita sa *Vita di Caterina de' Medici* « qui est une réhabilitation très juste de cette grande femme politique » (3). Il se proposait « d'enlever à la mémoire

cations, et les nombreux volumes sont répartis aujourd'hui en six séries : I. Chroniques, mémoires, journaux, récits et compositions historiques. — II. Cartulaires et recueils de chartes. — III. Correspondances et documents politiques ou administratifs. — IV. Documents de la période révolutionnaire. V. Documents philologiques, littéraires, philosophiques, juridiques, etc. — VI. Publications archéologiques. Toutes les séries ne sont pas également importantes : la première (11 ouvrages) ne saurait être comparée aux publications similaires de la *Société de l'histoire de France* ; la cinquième (12 ouvrages) est considérée par Ch.-V. Langlois, comme n'ayant pas réussi (cf. *ci-dessous*) ; la seconde, la troisième et la quatrième ont toujours été le mieux représentées et sont encore les plus vivantes. (Pour tous ces renseignements cf. Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, pp. 356 svv. Paris, 1901.)

(1) A. Baschet, *La Diplomatie vénitienne. Les Princes de l'Europe au* XVI*e siècle*, p. 511. Paris, 1862.

(2) Plus tard, A. Baschet en fit une traduction *avec la courtoise autorisation de l'auteur* (*La jeunesse de Catherine de Médicis*, Paris, 1866). Il l'enrichit de notes particulières donnant quelques détails intimes, entièrement inédits. Cf. *ouvr. cité*, p. 463, en note.

(3) A. Baschet, *ouv. cité*, p. 90.

Digitized by Google

de la célèbre reine les souillures qui lui furent imputées par les plus graves historiens eux-mêmes, et de venger en son nom l'Italie de toutes les injures non moins fréquentes qu'odieuses des étrangers » (1). Par quel moyen avait-il accompli sa tâche? Par une étude attentive des relations des ambassadeurs vénitiens « où les faits, dit-il, sont racontés et jugés avec cette pleine connaissance des choses qui n'appartient qu'à des témoins oculaires et désintéressés » (2).

Entretemps, M. A. Baschet, après un long séjour aux archives de Venise, consacrait de belles pages à Catherine de Médicis dans sa *Diplomatie Vénitienne*, uniquement d'après les Relations et les Dépêches des ambassadeurs de Venise. « Il faut la suivre jour par jour, disait-il, la regarder à toute heure pour la bien saisir : autrement elle vous échappe et met en défaut votre capacité d'observation si exercée qu'elle soit. Je ne l'ai comprise que par les dépêches, parce qu'elle a un caractère de détail, éminemment de détail ». Et il ajoutait : « Il ne faut pas seulement interroger les dépêches des Vénitiens pour la bien connaître, il faut interroger ses propres lettres : moins les lettres officielles, et contre signées par ses secrétaires, que celles de sa propre main, écrites à ses filles et à quelques princes, surtout à sa fille d'Espagne, et dès le début de son règne. *Une juste, véridique et grande histoire de Catherine de Médicis ne sera possible que d'après l'étude de ses lettres intimes...* » (3).

Aussi saluait-il d'avance avec bonheur le jour qui verrait cette œuvre accomplie. « L'homme érudit, qui préparera ce jour-là, concluait-il, se fera le plus grand honneur en lui consacrant du temps, des efforts et des soins ».

Les vœux de M. A. Baschet se trouvent aujourd'hui réalisés, grâce à l'intelligente activité de MM. Hector de la Ferrière et Baguenault de Puchesse. Tous les historiens leur en seront reconnaissants. Mais il est juste aussi de marquer le rôle que le profond connaisseur de la diplomatie vénitienne y a joué, et l'influence qu'il a exercée sur le mouvement des études critiques autour de Catherine de Médicis.

* * *

Brantôme, qui vécut tant d'années à la cour, nous dit de Catherine

(1) Eug. Albèri, *Vita di Caterina de 'Medici*. Florence, 1838.

(2) E. Albèri, *ouvr. cité, préface*. Nous nous permettons de rappeler que ce fut cette publication qui révéla le grand intérêt que présentaient les relations des Ambassadeurs de Venise. C'est un grand honneur pour le marquis Gino Capponi d'avoir organisé une société qui se chargea de publier ces précieux documents, et d'en avoir confié la direction au même Eug. Albèri (Cf. A. Baschet, *ouvr. cité*, pp. 90 sv.)

(3) *Ouvr. cité*, p. 512. A la p. 513, en note, il dit encore : Je le répète, c'est par la connaissance intime des lettres de Catherine de Médicis qu'on pourra entreprendre avec une chance de succès plus certaine l'histoire définitive de cette Reine-ministre, qui pendant trente années a pris une part si personnelle aux affaires du royaume ».

Digitized by Google

de Médicis : « Quand elle n'étoit pas empeschée, elle-même lisoit toutes les lettres de conséquence qu'on lui écrivoit, et le plus souvent de sa main en faisoit les dépêches, cela s'appelle aux plus grandes et ses privées personnes. Je la vis, une fois, pour une après-disnée écrire de sa main vingt paires de lettres et longues » (1). On comprend aisément, dès lors, que la publication d'une si nombreuse correspondance puisse avoir rencontré des difficultés dès le commencement.

Ce fut à M. le comte Hector de la Ferrière que le gouvernement français confia définitivement, en 1875, la confection de cette œuvre colossale, qui avait déjà échoué une fois. C'était lui que M. Baschet avait désigné comme l'érudit capable de mener cette œuvre à bonne fin (2).

M. de la Ferrière avait consacré à l'histoire du XVIe siècle la seconde partie d'une longue existence qu'il avait passée dans les grandes capitales de l'Europe, à Saint-Pétersbourg surtout et à Londres, pour y chercher les documents concernant l'histoire de la France à cette époque ; il avait rapporté de nombreuses pièces inédites, qui allaient heureusement compléter les collections manuscrites de la Bibliothèque nationale et des autres dépôts de la France (Cfr. t. VI, *Préface*). Au moment de commencer l'édition il avait recueilli plus de six mille lettres autographes ou seulement signées de Catherine : l'Italie lui en avait fourni deux mille, la Russie cinq cent, l'Angleterre environ deux cent, la France tout le reste. Entretemps de bien des côtés on lui en envoyait encore, et dans ses recherches de chaque jour à la Bibliothèque nationale et ailleurs il en découvrait sans cesse de nouvelles (t. I, p. 1). Aussi l'édition comprend neuf gros volumes ; M. de la Ferrière n'ignorait cependant pas combien de lettres avaient échappé à ses recherches : chacun de ses volumes contient des additions diverses dans lesquelles il est difficile de se retrouver. Catherine de Médicis a tant écrit, disait M. Baguenault de Puchesse (t. V, *Préface*), qu'on retrouvera toujours des billets autographes, des lettres missives, des actes publics, comme on disait alors, portant sa signature. Un volume de *supplément* s'impose donc, et M. Baguenault de Puchesse nous l'a promis *(Ibidem)*.

Après cinq années de travail, parut en 1880, le premier volume; depuis lors les tomes se sont suivis à des intervalles presque réguliers. — Entretemps M. de la Ferrière publiait sur cette époque qu'il connaissait si bien, des livres d'une érudition facile, d'un style alerte et piquant, où les portraits des principaux personnages ressortaient avec un brillant éclat. C'est ainsi qu'Élisabeth d'Angleterre et ses favoris, Marguerite de Valois, etc., furent tour à tour dépeints par sa gracieuse plume. Le second prix Gobert honora, en 1892, l'ensemble de ses travaux. — Quant à la mère du dernier des Valois, il lui consacrait, dans les longues introductions de chaque volume des *Lettres*, des études

(1) BRANTÔME, *Œuvres complètes*, éd. LALANNE, t. VII, p. 374.
(2) *Ouvr. cité*, *ibid.*

Digitized by Google

approfondies qui étaient destinées à préparer une grande histoire de Catherine de Médicis et de son temps. Il est à regretter que la mort l'ait empêché d'achever cette œuvre : sa profonde connaissance de l'époque et sa familiarité avec les écrits de la grande reine étaient la meilleure garantie de son succès. A M. de la Ferrière succéda le comte Baguenault de Puchesse, le savant membre du Comité de travaux historiques et scientifiques. Sa tâche commence à proprement parler avec le sixième volume, quoiqu'il ait dû, par suite de la mort prématurée et imprévue de M. de la Ferrière, annoter, collationner, soigner, en un mot, l'impression du tome cinquième, déjà préparé en grande partie par son prédécesseur.

*
* *

Cette correspondance n'est vraiment importante qu'à partir de la mort de Henri II. Il est utile cependant, pour en apprécier toute la valeur, de se rappeler dans les grandes lignes l'existence antérieure de Catherine de Médicis.

*
* *

Catherine de Médicis naquit à Florence le 13 avril 1519. Sa mère Madeleine de la Tour d'Auvergne mourut le 25 du même mois et fut bientôt suivie dans la tombe par son époux Laurent de Médicis. Dans le palais vide de Via Larga il ne restait donc qu'un berceau (1) ; Catherine représentait à elle seule la branche légitime de sa maison. Ayant passé les premiers mois de sa vie sous la garde de sa grand'mère Alfonsina Orsini († 7 février 1520), puis sous celle de Clarisse de Médicis, elle était encore à Florence lors de la révolution, qui suivit de si près le sac de Rome. Réfugiée à la villa del Poggio à Cajano, elle fut transportée presque aussitôt dans le couvent de Sainte-Lucie ; de là transférée à Sienne dans le couvent de Sainte-Catherine, elle dut revenir à Florence au monastère des Murates (2), d'où elle put entendre, le 29 mai 1529, les cris sauvages du peuple, qui, se portant sur l'église de l'Annonciade, en força les portes et jeta bas les statues de Léon X et de Clément VII (t. I, pp. I-IV).

Durant le séjour forcé de Catherine à Florence, François Ier ne cessa

(1) Qui ne se rappelle les vers si délicats que la triste destinée de Catherine inspirait à L'Arioste ? *(Opere minori, Elegia prima*. éd. Le Monnier, p. 216. Cf. t. I, p. II.) Voici comment il fait parler Florence :

« Verdeggia un ramo sol con poca foglia
E fra tema e possanza sto sospesa
Se la mi lasci il verno o la mi toglia ».

(2) Il convient de rappeler que la présence de cette jeune fille de onze ans divisa profondément le couvent *(messe tant'arte e confusione fra quelle, che il monastero era confuso e diviso)* au point que le gouvernement s'en alarma et la fit transporter à Sainte-Lucie. (Cf. Gio-Battista Bussini, *Lettere a Benedetto Varchi sugli avvenimenti dell'assedio di Firenze*, p. 147. Pise, 1822) *l. c.*, p. III.

Digitized by Google

d'avoir les yeux sur elle ; mais les négociations avec la Seigneurie, en vue de la délivrer, n'eurent aucun succès. Dans les derniers jours du siège, la situation de la jeune princesse devint même dangereuse. Un des exaltés du parti des Arrabbiati proposa ou de la faire entrer dans une maison de débauche, ou de l'exposer sur les remparts aux balles des assiégeants (1).

Après la capitulation du 12 août 1530, elle put retourner au couvent des Murates ; elle le quitta peu après pour venir à Rome, où l'appellait son oncle Clément VII.

Elle n'avait que onze ans et déjà bien des projets de mariages avaient été mis en avant. Après de longues négociations, elle fut fiancée au duc d'Orléans, le futur Henri II. Ce fut le jeudi 23 octobre que Catherine fit son entrée à Marseille ; le 22 eut lieu la cérémonie du contrat, et le 28 la bénédiction nuptiale. Le pape qui l'avait accompagnée jusque-là avec une pompe extraordinaire, voulut officier lui-même, et donna l'anneau aux jeunes époux.

Durant la première année de son séjour à la cour, rien ne peut faire deviner ce qu'elle sera plus tard ; elle regarde, elle observe en silence. (p. XXVIII.)

A la cour, elle eut beaucoup à souffrir de la présence de la duchesse du Valentinois, Diane de Poitiers, qui avait su s'attacher d'abord François Ier, puis son fils Henri II. Elle avait passé pourtant par de rudes épreuves ; toute jeune, elle avait fait l'apprentissage de la douleur. Peu à peu elle put entrer dans les grâces de son beau père ; avec le coup d'œil profond et sûr de la femme italienne, elle comprit bien vite que c'était au roi qu'il fallait plaire, à lui seul. Elle y réussit à merveille.

Mais elle était sans enfants, et les difficultés de sa situation s'augmentaient de cette stérilité persistante, contre laquelle tous les remèdes semblaient impuissants. Finalement, au mois de janvier 1544, elle mit au monde un fils (2). Les couches se suivirent, après, sans interruption

(1) « Gli stulti cittadini volevan porre fra merli per esser uccisa, e chi mandare al prostibulo per esser violata ». AMMIRATO, *Storie fiorentine*, t. X, p. 208. Florence, 1827; SEGNI, *Histoire de France* p. 124. (in Augusta 1723 ; RICHA, *Chiese florentine*, p. 95.) Cf. t. I, p. VIII.

(2) Côme, le nouveau duc de Florence, profita de cette occasion pour renouer les relations diplomatiques avec Catherine, depuis longtemps interrompues. Il fut des premiers à la complimenter de son heureuse délivrance ; tout en lui rappelant qu'ils avaient passé tant d'années de leur jeunesse ensemble, il s'excusa d'avoir suivi le parti de Charles-Quint, mais il osait espérer que ni le roi ni le dauphin ne l'en verraient plus mal, protestant de rester non moins fidèle à eux qu'à l'empereur. Par la volonté de Dieu il est devenu chef de leur maison, et elle, qui est de son sang, n'aura jamais à rougir de Côme, duc de Florence. (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, publiées par AB. DESJARDINS, t. III, p. 135.) Catherine, relevée de ses secondes couches, lui écrivait : Elle espère, dit-elle après lui avoir fait part de la naissance d'Élisabeth, que « ce sera le nœud pour former et assurer toutes les alliances en plus grande fermeté, par lesquelles tous ceux de leur maison seront plus réjouis et consolés ». (*Lettres*, t. I, p. 10). Cf. *l. c.* p. XXXVI.

Digitized by Google

d'année en année, « à ce point, dit un ambassadeur vénitien, que leurs Majestés étant encore jeunes ils craignent d'avoir plus d'enfants qu'il ne faut... » (1).

« Au moment où François Ier agonisait, écrit un auteur contemporain anonyme, une femme renversée à terre se désolait et sanglotait ; cette femme était Catherine de Médicis » (2). Elle pleurait, elle gémissait sur elle-même, sur la destinée qui l'attendait, plutôt que sur la mort de son beau-père. Nous connaissons les intrigues de Diane de Poitiers ; cela nous suffit.

Cependant, en 1552, au moment où Henri II partit pour la campagne d'Allemagne, elle fut nommée régente. C'était son droit. La femme politique commence à se révéler. « Elle est sage et prudente, dit l'ambassadeur vénitien (3), nul doute qu'elle soit apte à gouverner ». — Mais lorsque tout semble lui sourire, la voilà en proie à de nouveaux malheurs. Le 30 juin 1559, Henri II est grièvement blessé et, le 10 juillet, il expire à Tournelles. Désormais Catherine ne portera plus que des robes noires, que des vêtements de deuil ; elle prendra pour devise une lance brisée avec ces mots : *Lacrymae hinc, hinc dolor.*

Durant les vingt-neuf années suivantes, Catherine tient dans ses mains les rênes du gouvernement du royaume de France. C'est presque exclusivement à cette époque que se rapporte la publication dont il est question dans ce compte rendu.

* * *

En signalant les principaux renseignements qu'elle fournit sur Catherine de Médicis, nous poursuivrons la biographie de celle-ci durant la partie la plus importante de son existence, tout en faisant connaître l'intérêt principal de cette collection épistolaire.

Le premier tome des lettres comprend une longue période de la vie de Catherine (1533-1563). Hector de la Ferrière n'a pas été plus heureux que MM. Armand Baschet et Alfred Reumont pour ce qui regarde les lettres de jeunesse ; il les a cherchées vainement. De toutes les lettres une seulement est écrite d'Italie, toutes les autres sont datées de France. Catherine n'a pas écrit beaucoup, du reste, pendant les quinze premières années de son séjour en France ; aussi après une centaine de pages, nous nous trouvons en face de la Reine, puis de la Régente.

Nous avons signalé ses premiers pas à la cour, ses démarches habiles pour entrer dans l'intimité du roi François Ier. — Sous Henri II, reléguée au second rang par l'ambition jalouse de Diane de Poitiers, elle se renferme dans ses devoirs d'épouse soumise et de mère dévouée,

(1) A. Baschet, *ouvr. cité*, p. 479. Paris, 1862.

(2) E. Alberi, *ouvr. cité*, p. 43. Florence, 1838.

(3) *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato durante il secolo decimosesto*, éd. E. Alberi, 1re sér., t. IV, p. 72. Florence, 1860.

Digitized by Google

et se consacre uniquement au soin de ses enfants (1). Appelée momentanément comme régente au gouvernement de la France, elle est mise de côté peu après pour y avoir révélé peut-être de trop grandes aptitudes et une supériorité trop marquée. Enfin elle reparaît sur la scène après le désastre de Saint-Quentin (10 août 1557) : elle encourage la ville de Paris en proie au découragement, arrache par son éloquence un subside au Parlement et en un seul jour ramène à elle l'opinion publique (Cf. t. I, pp. CLIII-CLIV).

C'est au drame d'Amboise (1560) que son rôle commence. C'est là aussi qu'entre en scène Michel de l'Hôpital. « A Catherine revient le mérite, on ne peut le lui contester de l'avoir la première désigné et de l'avoir secondé dans ses généreuses *tentatives* d'apaisement et de conciliation, nous ne disons pas de tolérance, c'est un mot qu'on ne connaît pas au XVIe siècle » (p. LXXIV). Au milieu des préoccupations que lui donnaient les troubles intérieurs de la France et la guerre d'Écosse, Catherine trouvait encore le temps d'écrire à sa *fille d'Espagne* pour lui tracer des règles de conduite. Ce qu'elle ambitionnait, c'est que sa fille obtint un réel ascendant sur Philippe II.

A l'assemblée de Fontainebleau, dont la première réunion se tint dans la chambre de Catherine elle-même (le 21 août 1560), les idées d'apaisement dominèrent. Nous cherchons vainement, dit de la Ferrière, la part prise par Catherine dans les débats engagés à l'occasion du concile national ; elle dut y pousser secrètement, mais elle se tint sur la réserve (cf. p. LXXIX).

On connait le changement de la politique de Catherine à la suite des évènements qui se produisirent alors ; on sait le piège dressé par elle au roi de Navarre en vue d'attirer les Bourbons à Orléans. et son revirement à lui lors de la maladie du jeune roi son fils (2).

Au lendemain de la mort de François II (5 décembre 1560), Michel Soriano, jetant un regard sur la France, en trace un tableau lamentable, et rappelle la parole « de celui qui ne peut pas se tromper » : *Vae tibi terra cujus est rex puer*, malheur au pays dont le roi est enfant (3) !

Catherine doit tout d'abord soutenir la lutte contre les compétitions ambitieuses qui s'agitent autour d'elle, et qu'elle neutralise les unes

(1) HECTOR DE LA FERRIÈRE lui rend un très beau témoignage à ce point de vue. Cf. pp. XLIV SVV.

(2) On a reproche à la reine de manquer de fermeté, mais on a oublié que la nature de Catherine ne comportait pas la fermeté : non pas qu'elle manquât de courage ; plus d'une fois, et toujours même elle a prouvé le contraire ; mais, pour elle, l'essentiel c'était l'habileté : elle se méprit souvent sur le mode d'en user. Elle fut d'ailleurs seule dès le début de la minorité. Avait-elle des conseillers ?

« Elle aurait besoin maintenant de bons conseillers, dit le Vénitien, et elle ne sait pas à qui croire ; les dissensions religieuses et les discordes des grands lui rendent tout le monde suspect ». (A. BASCHET, *ouvr. cité*, p. 515.)

(3) *Relazioni degli ambasciatori veneti etc.*, 1re sér., t. IV, p. 139.

Digitized by Google

par les autres. Toujours pénétrée de cette conviction, que de la pacification religieuse dépend l'apaisement politique, elle y travaille avec constance. Enfin, après l'assassinat du duc de Guise (18 février 1563) elle arrache à l'impatience et à l'ambition de Condé cette paix d'Amboise, qui sauva la France de la ruine et du démembrement. — Évidemment nous ne pouvons songer à résumer ici l'histoire si compliquée de cette période à laquelle se réfère presque tout ce premier volume.

Le tome II (1563-1566) s'ouvre au lendemain de la paix d'Amboise. Il fallait d'abord faire publier cette paix par les parlements, dont plusieurs s'étaient montrés opposés à toute transaction ; puis il fallait la faire agréer par les grandes puissances catholiques non moins hostiles. Cette première tâche accomplie, la pénurie du Trésor obligeait Catherine à demander à un pays épuisé les subsides indispensables pour décider les reîtres à évacuer les provinces (1). Ce sacrifice consenti, il fallait encore obtenir les subsides indispensables, les ressources nécessaires pour organiser une nouvelle armée, qu'on devait conduire sous les murs du Havre, afin de forcer cette place reputée imprenable, à capituler avant l'arrivée de la flotte anglaise. « Telle était l'immense tâche qu'elle accomplit glorieusement » (p. I).

Le drapeau de la France planté au haut de la grande tour du Havre, la reine se rend à Rouen et fait proclamer la majorité de Charles IX (13 août 1563), entré dans sa quatorzième année. Puis profitant des longs loisirs d'une convalescence, elle dicta à Montaigne, son secrétaire, pour le jeune roi des conseils, dans un style à la hauteur de ses grandes vues politiques.

Le 15 mars 1564, elle prend la route de Troyes où elle signe, après de longs débats, la paix avec l'Angleterre (2), « paix dont les grands résultats ont été trop peu appréciés jusqu'ici, et qui, pourtant, est le plus grand succès de sa vie politique, puisque en annulant la clause désastreuse du traité de Cateau-Cambrésis, qui obligeait la France à rendre Calais dans le délai de huit ans, elle lui en assurait à jamais la possession » (p. II).

Enfin, après avoir bravé la peste, supporté les rigueurs du plus rude hiver, s'arrêtant parfois dans les plus misérables villages, elle arrive à Bayonne le 22 mai 1565, où elle n'a plus qu'à attendre la reine

(1) « Un roi sans expérience et sans autorité; un conseil divisé, la suprême autorité aux mains d'une reine, femme d'un esprit sage, mais timide et irrésolue; le roi de Navarre, prince très noble, très affable, mais inconstant et peu exercé aux affaires ; un royaume en désordre sous prétexte de religion, le repos public chaque jour troublé par des séditions, la justice avilie, l'autorité royale mise en doute ». *Relazioni degli ambasciatori veneti etc.* 1re sér., t. IV, p. 147.

(2) « Il a plu à Dieu de nous donner la paix, écrit-elle à la reine d'Espagne, sinon tout à fait comme j'aurais voulu, au moins comme nous avons pu l'avoir; car les étrangers sortiront de ce royaume, les armes seront déposées partout et je commanderai seule...». (*Arch. nat., collect. Simancas,* K. 1499, no 37, traduct. de l'espagnol) cf. p. v.)

Digitized by Google

d'Espagne. Elle y reste cinquante-six jours, et c'est là qu'elle a, avec sa fille et le duc d'Albe, ces mystérieuses conférences qui tiennent toute l'Europe attentive et dont nous cherchons encore de nos jours à pénétrer les secrètes délibérations. Sa fille retournée en Espagne, elle-même reprend sa route, traverse Candour, Nérac, Angoulême, Cognac, la Rochelle, Tours, se repose quelques jours au Plessis-lès-Tours, à Chenonceaux, à Blois, et, le 22 décembre, elle entre à Moulins. Elle y réconcilie les Guises et Coligny, le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency, et laisse à Michel de l'Hôpital le temps et l'honneur de publier la mémorable ordonnance de Moulins qui, jusqu'à la promulgation du Code-Napoléon, servira de base à la législation française.

Le troisième tome de la correspondance renferme 607 lettres écrites à partir du 1er janvier 1567 jusqu'à la paix de Saint-Germain (15 août 1570). La seconde et la troisième guerre civile remplissent presque à elles seules ces quatre années de la vie de Catherine, et dans ce court intervalle de temps, événements tragiques, morts soudaines et inattendues se succèdent sans interruption. Qu'il nous suffise de les indiquer ici.

Sans trop s'émouvoir de ces guerres fratricides, Catherine porsuit impassiblement la double négociation du mariage de Charles IX avec l'une des filles de l'empereur Maximilien, et celui de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal ; et lorsque Philippe II, devenu veuf (octobre 1568), voudra épouser Anna d'Autriche, promise en mariage à Charles IX, elle se contentera de demander pour son fils la main d'Élisabeth, seconde fille de Maximilien. Dans l'introduction qui suit, de la Ferrière retrace l'histoire de ces événements, histoire qui doit servir de cadre aux lettres contenues dans le volume ; on peut aussi mieux déterminer le rôle que joua Catherine dans ces faits politiques et mettre en relief cette puissante personnalité, qui sut si habilement maintenir et perpétuer sa domination (1).

Le quatrième tome (1570-1574) s'arrête à la mort de Charles IX (30 mai). Dans cette nouvelle période de quatre années, nous trouvons d'abord les projets de mariage de Marguerite de Valois avec Dom Sébastien, le jeune roi de Portugal, puis avec Henri de Navarre ; de même les négociations de mariage du duc d'Anjou avec la reine

(1) A propos de cette passion de dominer, dont on a fait, trop souvent, une arme contre Catherine, M. Léopold Ranke (*Histoire de France*, trad. J. Jacques Porchet, t. I, pp. 298 sv. Paris, 1854) avait déjà fait remarquer que « son objet premier était de maintenir l'autorité souveraine, qui appartenait à ses fils, et dont l'exercice lui était imposé plus qu'à tout autre, quoiqu'elle fût étrangère et que le droit fut douteux ». Il ne faut pas perdre de vue que, ainsi qu'elle s'exprime dans une de ses lettres, Dieu lui avait retiré son époux, son fils aîné et l'avait laissée avec trois faibles enfants dans un royaume plein de discordes, sans qu'elle trouvât un seul homme en qui elle pût se confier, et qui ne poursuivit avec passions ses propres intérêts. « Il faut donc, écrit Catherine, que je m'efforce de maintenir mon pouvoir, pour sauver mes enfants ».

Digitized by Google

d'Angleterre, projet qui ne sera abandonné que pour faire place aux prétentions du duc d'Alençon. Ces interminables négociations remplissent bien des pages; mais — remarque essentielle — pour la première fois, la politique extérieure tient une large place.

Ensuite, nous arrivons à la Saint-Barthélemy. A-t-elle été oui ou non préméditée(1)? «Depuis trois siècles cette question passionne les esprits, et de nos jours, singulier contraste, les historiens protestants allemands qui ont abordé ce brûlant sujet se sont prononcé contre, tandis que plusieurs historiens protestants français ont pris parti pour, et plus d'un avec la vivacité des polémistes du XVIe siècle». (Voir *Préface.)*

En faisant assassiner Coligny, Catherine perd tout le terrain conquis par l'habileté de ses ambassadeurs, et se fait des ennemies de presque toutes les grandes puissances. Dès le lendemain de la Saint-Barthélemy elle reprend sa tâche de la veille et cherche à regagner une à une toutes les alliances perdues, à relancer le projet de mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, enfin elle se remet à briguer le trône de Pologne pour le duc d'Anjou. Quelques mois lui suffisent pour reconquérir les sympathies de l'Europe indignée et frémissante, et l'élection au trône de Pologne (9 mai 1573) est la grande victoire diplomatique du règne de Charles IX. Cependant les protestants se révoltent de nouveau et s'unissent aux politiques; Catherine et son fils doivent s'enfuir de Saint-Germain à Vincennes, où une conspiration de palais est ourdie. Lorsqu'elle vient annoncer à Charles IX que leur commun ennemi mortel, Montgomery, est enfin en leurs mains, le roi sentant la mort venir: «ma mère, répond-il d'une voix affaiblie, toutes choses humaines ne me sont plus de rien». (Cf. *Préface.)*

C'est au lendemain de la mort de Charles IX (31 mai 1574) que s'ouvre le cinquième tome qui s'arrête au 31 décembre de l'année 1577. Il se subdivise en deux parties, la régence de Catherine, du 31 mai au 6 septembre 1574, et trois années et quelques mois du règne de Henri III.

Dans le peu de temps qui lui reste à occuper le pouvoir Catherine ne poursuit qu'un but : faire la paix avec les protestants, qui sont en armes; elle se persuade qu'il suffira de la présence de son fils pour pacifier la France; mais, disons-le à son éloge, avant qu'il ne la remplace au pouvoir, de sa propre main elle lui trace la règle de conduite qu'il doit suivre comme roi ainsi qu'elle l'avait fait pour Charles IX à sa majorité. Il faut lire ce document jusqu'ici inédit. Il témoigne une fois de plus de la haute intelligence politique et de la connaissance profonde qu'elle avait des Français de son temps (Cf. pp. XVI, XXVIII).

Dès le premier jour de sa rentrée en France, Henri III fait présager ce que sera son règne. Nous ne pouvons malheureusement pas indiquer les grands traits de cette importante période. C'est à cette heure qu'entre en scène le Béarnais, le futur pacificateur de la France. Grâce à l'intervention de la reine-mère, est conclu le traité de Bergerac, qui donnera à la France quelques années d'apaisement.

(1) Voir RHE, t. V (1904), p. 446; t. VII (1906), p. 354.

Digitized by Google

Dans le sixième tome (1578-1579) nous trouvons deux grandes préoccupations qui dominent l'esprit de Catherine de Médicis : la pacification définitive de la France et l'avenir de son fils le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou. Elle s'oppose aux expéditions de celui-ci dans les Pays-Bas et continue les négociations matrimoniales avec la reine d'Angleterre, rêve suprême de la régente de France (Catherine se considérait toujours comme telle). Avant de quitter le roi, elle se rend à Alençon pour persuader à son fils de refuser toutes les offres des sujets révoltés de Philippe II. Elle ne réussit pas dans sa mission, malgré les propositions fort séduisantes qu'elle fit au prince (pp. IV svv.).

Le 2 août 1578, elle quitte la cour à Ollainville pour continuer sa tournée dans le Midi toujours en proie aux agitations politiques; elle est accompagnée des principaux conseillers de la couronne, le cardinal de Bourbon, La Mothe-Fénelon, etc. Il est intéressant de la voir à l'œuvre pendant ces longs mois de luttes et de tergiversations qui aboutirent aux conférences de Nérac. En dehors de sa correspondance officielle, si considérable, et dont on trouve partout des traces, la reine-mère écrivait à Henri III de vrais volumes sur tous les incidents de son voyage, sur ses actes, sur ses projets (cfr p. III).

Après la Guyenne et le Languedoc, la Provence et le Dauphiné forment le champ de l'action pacificatrice de Catherine. Nous sommes au septième tome (1579-1581). Tandis que se poursuivent les négociations dans le Dauphiné et la Savoie, la reine-mère se préoccupe de consolider en Gascogne et en Languedoc la paix qu'elle venait d'y rétablir. Pendant ce temps. Catherine, par une inconséquence inexplicable, ne craint pas de provoquer la colère du roi d'Espagne en préparant presque ouvertement contre les Açores une expédition navale, dont elle donne le commandement à son cousin Philippe Strozzi. Nous verrons tout à l'heure le résultat de cette expédition.

Le huitième tome (1582-1585) apporte des documents nouveaux et quelques faits fort importants sur trois événements du règne d'Henri III : l'expédition de Strozzi aux Açores et la défaite de la flotte française par les Espagnols (juillet 1582); l'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas, son échec à Anvers, son retour en France (juin 1583) et sa mort (10 juin 1584); les débuts de la Ligue, les préparatifs d'une prise d'armes générale des catholiques, la capitulation de la royauté par ce qu'on a appelé le traité de Nemours (18 juillet 1585) et le retrait de toutes les libertés accordées aux protestants par les édits.

Avec le neuvième tome (1585-1588) nous arrivons aux trois dernières années de la vie de Catherine. Les événements principaux qui marquent cette période sont les négociations infructueuses en Poitou avec le roi de Navarre, la guerre de 1587 et les barricades de Paris (12 mai 1588). Ce volume ne modifie pas les connaissances reçues, mais les enrichit de détails très intéressants.

En octobre 1588, Catherine écrit de Nevers : « J'ai grande peur que

Digitized by Google

le commencement de l'année qui vient nous y trouve encore » (cf. p. 393). Agée en effet de soixante-dix ans, elle se retrouve, après trente ans de règne, dans cet isolement dont elle avait souffert naguère à la cour, par suite de l'influence de l'altière favorite de son époux. Le fils préféré, auquel elle a tout sacrifié, la soupçonne de favoriser secrètement les princes de Lorraine (p. XVIII).

Le 23 décembre, de grand matin, elle entend de sa chambre des bruits inaccoutumés dans le château : on assassinait le duc de Guise. Elle a encore la force de donner à son fils des conseils de prudence. Le lendemain, une altercation pénible s'élève entre elle et le cardinal de Bourbon qui lui reprochait sans raison une complicité tacite dans les exécutions sanglantes qu'elle n'a ni encouragées ni même connues. A la suite de cette émotion son mal s'aggrave, la fièvre se déclare, dont les progrès sont rapides. On lui fait faire son testament au dernier moment, selon l'usage des temps ; et elle meurt le 5 janvier 1589, après avoir reçu les derniers sacrements de la main d'un jeune abbé portant le nom fatal de Saint Germain, dont elle s'était méfiée toute sa vie (1) (pp. XVIII, XIX).

A peine si l'on fait pour elle la cérémonie obligatoire de l'exposition du corps. Un prélat de cour (2), bel esprit nourri de l'antiquité, prononça sur son cercueil l'oraison funèbre, un des premiers modèles du genre. On n'ose pas la conduire solennellement à Saint-Denis; le roi la pleure avec une indifférence sceptique; sa mémoire est vite oubliée, d'autant plus que les événements se pressent et qu'elle disparaît à temps pour ne point voir la catastrophe qui atteint la dynastie des Valois.

* * *

Telle fut dans ses grandes lignes la vie et l'action politique de Catherine de Médicis. Ses lettres la font revivre jour par jour jusque dans les moindres détails de son existence.

Il y a, dans cette collection, toute une série de lettres qu'il faut signaler d'une façon spéciale, tant à cause de leur nombre que de leur importance. Ce sont des lettres adressées au pape, à l'ambassadeur auprès du Saint-Siège ou à des princes italiens qui jouissaient à Rome

(1) D'après Niccolini, ambassadeur du Grand-Duc à Rome, Sixte V, à la nouvelle de sa mort, ne se montra pas impressioné. Au contraire il dit : « Che lei era stata causa d'infiniti mali, e che Dio l'aveva condotta a morire con poca satisfazione » — il était d'avis cependant que, vu les circonstances, la mort de la reine, à cause des grandes capacités de celle-ci, pouvait avoir de funestes conséquences. (Cf. *Négoc. diplom. de la Tosc. avec la France*, t. V, p. 29.)

(2) Renaud de Beaune, qui fut le grand orateur de ce temps. Ses discours et ses oraisons funèbres eurent une vogue presque égale à celle dont jouirent plus tard les œuvres oratoires de Bossuet. — Cf. p. 498 ss. en note. L'oraison funèbre est reproduite dans ce dernier tome (pp. 498 ss.).

Digitized by Google

d'une grande influence. Elles renferment surtout des recommandations, directes ou indirectes, relatives à l'attribution de bénéfices vacants à certains personnages dont la cour voulait récompenser la conduite. Au fond c'était là un moyen de procurer des pensions viagères à des vieux serviteurs, dont il est intéressant même après quatre siècles, de voir exposer les titres

Si nous ne craignions d'avoir dépassé les limites d'un simple compte rendu nous serions tenté d'en donner quelques exemples. Notons seulement que c'était souvent le Grand-duc de Toscane qui devait servir d'intermédiaire entre Catherine et le Saint-Siège. On connaît par ailleurs le rôle qu'ont toujours joué les princes toscans à la cour pontificale. Le fait que Catherine a quelquefois l'air de les flatter prouve une fois de plus combien leur influence était grande. Un simple coup d'œil sur les tables de la fin des volumes suffit pour saisir comment elle a su profiter de cette influence. A tous les endroits on rencontre des lettres adressées aux princes de Toscane, et la plupart ne sont intéressantes qu'à ce point de vue.

Une autre série de lettres, sur lesquelles nous voudrions attirer l'attention des lecteurs, sont celles qui se rapportent plus particulièrement aux affaires ecclésiastiques et aux relations entre l'Église et l'État. C'est là qu'on peut trouver les idées de Catherine de Médicis sur ce qui touche sa conscience de catholique. C'est par sa correspondance aussi qu'on peut se rendre compte d'une manière plus spéciale de sa politique, peu compréhensible quelquefois ; car Catherine ne se cache jamais, elle se révèle toute entière dans ses lettres.

La question de l'élection du pape y est traitée à plusieurs reprises (1). Beaucoup de lettres ont trait à la nomination des évêques et des abbés. Une autre série se réfère au concile de Trente, à sa convocation à la participation des évêques de la France, à la tenue du Concile même, etc. On peut suivre jour par jour, pour ainsi dire, les impressions de Catherine, ses espoirs, ses mécontentements et les idées qui dominent son esprit. On y trouve aussi quelques renseignements sur la question turque, et d'ailleurs sur beaucoup d'autres sujets intéressants.

Au reste, pour se rendre compte du trésor inépuisable de renseignements de tout genre qu'on y trouve, il faut parcourir les neuf volumes de ce vaste recueil. Non seulement l'histoire de Catherine a considérablement gagné à cette publication, mais encore celle de la

(1) Elle écrit, par exemple, le 13 mai 1571, au Grand-duc de Toscane : « Mon cousin, ., je veulx croire que Dieu nous assistera avec vostre ayde à faire un pape qui soit par son service et le repos de tout le monde, ce qui nous sera nécessaire : car jamais je pense qu'il en feust plus de besoin, pour toutes choses comme elles sont, que d'avoir ung grand pontife homme de Dieu et de bien et n'ayant esgard que à maintenir la paix et le repos; car aultrement, il ne pourrait conserver ni son autorité, ni que nostre religion n'en diminue, et m'asseurant de vostre saincte intention, ne vous en diray davantage... ». *Lettres*, t IV, pp. 42 et svv.

Digitized by Google

France et de toute l'Europe. Nous tenons surtout à faire remarquer ici que, comme M. Baschet l'avait annoncé, cette publication est appelée à mettre dans son vrai jour l'importance, le caractère et le rôle religieux et politique de l'illustre Florentine. A la fin de l'Introduction du sixième tome, M. Baguenault de Puchesse se prononce de la façon suivante : « Elle apparaît ici beaucoup plus naturelle, beaucoup moins astucieuse qu'on ne l'a dit, sur la foi des pamphlets contemporains, qui ne se lisent plus, mais dont l'esprit s'est en quelque sorte perpétué chez les historiens (1). Telle est la conclusion qui ressort de l'examen de toutes les pièces de cette vaste correspondance : on nous pardonnera de l'avoir répété plus d'une fois ».

Se plaçant à un point de vue plus général, M. Baguenault de Puchesse a porté sur Catherine de Médicis un jugement d'ensemble que nous aimons aussi à reproduire. « On doit rendre cette justice à Catherine de Médicis qu'elle fut toujours sincère sur deux points : son désir de maintenir intactes les croyances catholiques et sa passion de la paix. Qu'elle ait souvent dépassé la limite des concessions raisonnables, qu'elle ait employé des moyens trop italiens de ruse et de dissimulation, qu'elle ait eu plus de foi que de scrupule : c'est la réputation consacrée par l'histoire ; mais la peine qu'elle se donnait pour calmer les esprits est vraiment digne d'éloges » (2). (t. VI, p. II s.)

* * *

Ces neuf volumes ont demandé à leurs éditeurs, nous l'avons déjà fait remarquer, une longue préparation et trente ans de travail. Une telle publication, entreprise et exécutée avec dévoûment et intelligence, bien conçue dans son plan d'ensemble, ne peut donner lieu qu'à des observations d'ordre secondaire.

Chaque volume possède une Introduction que M. de la Ferrière développe plus longuement que M. Baguenault de Puchesse ; elle n'a

(1) C'est contre ces historiens « dont le général est le savant M. Michelet » que s'indigne à raison M. A. Baschet (*ouvr. cité* pp. 599 ss.). Ils avaient fait de Catherine de Médicis *une simple femelle qui n'avait que l'amour de ses petits*, et la grande responsable de tous les malheurs de la France. — Eugène Alberi s'en était indigné également. « Les historiens français, dit-il dans sa *Préface* à sa *Vita*, auxquels il appartenait de la justifier, en raison des services qu'elle rendit à leur nation, n'ont pas rougi de perpétuer d'aussi injustes traditions, ayant voulu rejeter sur une étrangère les fautes de leurs propres citoyens. » Et il souhaitait que sa peine et son travail puissent rétablir dans son intégrité une page si importante de l'histoire.

(2) Après avoir fait observer qu'en éloignant Catherine du trône on aurait fait sombrer le royaume dans les mains étrangères, A. Baschet (*ouvr. cité*, p. 602), conclut très sagement, nous semble-t-il : « Catherine, la Reine-mère, a reconnu et combattu l'ennemi de l'unité du royaume : en combattant l'influence étrangère et les complots intérieurs, elle a maintenu la France *française* : ce fut là son mérite, elle a livré bataille autant à l'*ultra* catholique Philippe II, qu'à l'ultra huguenot Coligny ».

Digitized by Google

d'autre but que de nous donner une idée générale de l'histoire de France durant les années dont s'occupe chaque volume, et plus particulièrement de signaler l'activité et le rôle de Catherine, son mérite et ses défauts. Chez M. de la Ferrière surtout c'est moins un aperçu qu'une histoire abrégée de Catherine de Médicis ; toutes les introductions réunies formeraient un gros et important volume. — Mais on y chercherait vainement le moindre renseignement de critique diplomatique, si l'on excepte la reproduction de l'une ou l'autre lettre autographe. C'est un peu dans la tradition de la collection des documents inédits sur l'histoire de France ; mais cela s'explique aussi par le fait que l'édition a été commencée à une époque où les préoccupations d'enrichir les publications d'un sérieux appareil critique et diplomatique étaient moins en honneur. On nous permettra d'exprimer le vœu que le sympathique M. de Puchesse nous donne dans le *supplément* une introduction critique et diplomatique à l'ensemble de l'œuvre. Disons d'ailleurs que M. de Puchesse a fait œuvre méritoire en ajoutant dans l'*appendice* beaucoup de pièces, qu'il appelle modestement justificatives. En réalité, c'est toute une série de documents, presque tous inédits et qui sont quelquefois plus curieux et plus importants que les lettres mêmes. Laissons de côté tant de lettres de plusieurs personnages de l'époque, tels que Henri III et le roi de Navarre ; parlons seulement de ce qui se rapporte à Catherine de Médicis. On y trouve des discours de la reine-mère, des instructions signées de sa main, des observations faites par elle sur les griefs et les doléances que lui présentaient les protestants ; on y trouve encore des journaux, des statuts, voir même le testament de Catherine. L'importance de cet appendice n'échappera à personne. Aussi serait-il à souhaiter que le *supplément* qu'on nous a promis comprît tous les documents de ce genre.

Dans la reproduction du texte peut-être les éditeurs se sont-ils montrés trop scrupuleux observateurs de l'orthographe et de la ponctuation anciennes.

Remarquons en passant que chaque page du texte est enrichie de notes assez nombreuses et bien soignées, qui facilitent l'intelligence du texte lui-même et font connaître les personnages, les localités et les faits dont il est question. On pourra regretter qu'elles ne soient pas plus abondantes L identification de beaucoup de noms, dont l'ortographe est incorrecte dans le texte, est omise ; plusieurs matières traitées dans les lettres restent très obscures faute d'explications. Et cependant les éditeurs n'auraient pas eu grande difficulté à nous les fournir. Peut-être, a-t-on voulu parfois éviter de répéter ce qui avait déjà été dit ailleurs. Mais alors n'était il pas utile et même nécessaire d'y renvoyer le lecteur ?

Les tables sont peut-être la partie de l'œuvre qu'il faut le plus louer. Le premier volume contenait en premier lieu une table des *lettres qui n'ont pas paru devoir être imprimées*, très utile, à notre avis, et qui disparaît dès le second volume sans qu'on en ait donné le motif. Suit une

Digitized by Google

table, où les lettres sont rangées par ordre chronologique; puis une table des personnes, signataires ou destinataires des lettres, dont l'importance est assez considérable. La table la plus étendue et la plus utile est sans conteste la *table des matières*. — Notons que sous la rubrique *Médicis (Catherine)* se trouve un index sommaire de toutes les lettres, d'après l'ordre des pages, où l'objet de chacune est assez nettement indiqué. Dans cette table des matières on s'attendrait toutefois à trouver non seulement l'*index nominum* mais aussi l'*index rerum*. Ce n'est pas le cas ici. La table des matières n'est qu'une table des noms propres mentionnés dans les lettres ou dans les notes. C'est là une lacune regrettable.

Enfin, M. Baguenault de Puchesse a eu la bonne et heureuse idée de compléter les tables par un itinéraire de Catherine de Médicis.

* * *

Si M. de la Ferrière a eu la gloire d'avoir commencé le travail en triomphant de toutes les difficultés de l'entreprise, M. Baguenault de Puchesse a le sort enviable de l'avoir achevé et de le voir accueilli avec des marques de satisfaction générale et de sympathie bien méritée. Nous avons mis en relief, par quelques mots, les mérites de l'œuvre de M. de la Ferrière : c'était un tribut de reconnaissance à payer à sa mémoire. A son successeur, au savant et sympathique M. Baguenault de Puchesse, nous exprimons notre profonde admiration, et nous lui souhaitons de mener à bonne fin une œuvre de si haute valeur.

E. Palandri, O. F. M.

Abbé F. Duine. *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au XVIIe siècle* (Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, Plihon et Hommay, 1906. In-8, 236 p.

Jusqu'à présent, pour se documenter sur la liturgie bretonne, on n'avait, outre un très petit nombre d'articles éphémères, que la courte dissertation placée par l'abbé Tresvaux en tête de l'édition de 1836 des *Vies des Saints de Bretagne* de Dom Lobineau. L'ouvrage de M. Duine comble donc une réelle lacune. Ses nombreux travaux hagiographiques (Cf *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 718-9) l'avaient d'ailleurs préparé de longue date à bien conduire cette enquête sur la liturgie de sa province. Il nous présente en un livre original et attrayant les résultats de ses patientes recherches dans les bibliothèques publiques et privées, françaises et étrangères.

Tout naturellement l'ouvrage se divise en neuf chapitres correspon-

Digitized by Google

dant aux neuf diocèses compris dans l'ancienne province de Bretagne: Rennes, Dol, Saint-Malo, Nantes, Vannes, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Brieuc et Tréguier. Chacun des chapitres, à la suite de courts préliminaires sur l'évolution de la liturgie diocésaine, se subdivise en deux paragraphes, l'un consacré aux Bréviaires, l'autre aux Missels, tant manuscrits qu'imprimés. Tout cela est farci de remarques qui décèlent une information exacte et variée.

Un tel livre se prête difficilement à l'analyse. Notons la présence, dans un *Missel de Rennes*, de 1531 (p. 40 sq.), de deux messes curieuses, l'une *de beato Job*, l'autre *de Sancta Christi lachryma*. L'auteur présente des remarques intéressantes sur ces deux messes. Au chapitre III, relatif au diocèse de Saint-Malo (avant le XIIe siècle : Alet), il parle du *Pontificale Lanaletense* (Xe s., Bibl. de la Ville de Rouen, ms. A. 27). Il a raison de ne pas trop se hâter de conclure des mots « *Lanaletensis monasterii episcopus* » de la formule finale d'excommunication au séjour du Pontifical anglo-saxon à Alet. M. L G. Wickham Legg, qui prépare pour la *Henry Bradshaw Society* une édition du manuscrit, éclaircira probablement ce point douteux.

Au chapitre IV, il est question (p. 94-112) d'un livre liturgique nantais auquel une récente aventure a donné un regain de célébrité, je veux parler du *Missel de Barbechat* (XIIe siècle), remarquable par ses miniatures et par certains de ses textes. Sorti irrégulièrement des archives du petit village de Barbechat (Loire-Inférieure), il se trouvait à Munich en 1904; de là, il a passé, grâce au zèle éclairé et à la délicatesse de MM. Léopold Delisle et Jacques Rosenthal, à la Bibliothèque Nationale. M. Duine publie (p. 95-98) une lettre de M. Léopold Delisle, en date du 8 août 1905, où se trouve raconté le « sauvetage » du dit missel. Le notice détaillée qui suit est également de l'éminent administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale.

M. Duine a reproduit, dans son ouvrage, deux formules de *Confiteor*, l'une très courte (p. 30), tirée du *Missel de Saint-Melaine ds Rennes*, du XIIe siècle (Bibl. Nat., ms. lat. 9439), l'autre plus développée (p.138), extraite du *Missel du Vice-chancelier Vnisan*, de 1457 (Bibl. Nat., ms. nouv. Acq. lat. 172), missel que l'auteur croit devoir attribuer au diocèse de Vannes. On sait que les formules de la Confession, ont beaucoup varié et se sont fixées assez tardivement, surtout dans leur partie centrale. La dernière citée porte : « quia ego miser peccator peccavi nimis dictis, factis, verbis, cogitacione, delectacione, etc... »; suit une longue énumération d'actes peccamineux. Notons, à ce propos, que M. Edm. Bishop (dans l'édit. du *Book of Cerne* de D. Kuypers. Cambridge, 1902, p. 245-6) n'est pas éloigné de voir des traces de l'expressive ferveur des Irlandais dans les énumérations minutieuses qui suivent généralement le *peccavi nimis*, dans l'itération du *mea culpa* et dans l'aggravation pathétique du *maxima culpa*. Il faut remarquer que l'idée n'a pas paru fantaisiste à M. Paul Lejay (Cf. *Revue d'histoire et de litterature religieuses*, t. VII, 1902, p. 558) Quelle que soit

Digitized by Google

la valeur de cette hypothèse, il y aurait d'instructifs rapprochements à faire entre le *Confiteor*, les *loricae* irlandaises et les « apologies liturgiques ». Cette dernière espèce de prières vient d'être étudiée, pour la première fois, par Dom Cabrol (*Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* Fasc. IX, col. 2591-2601).

Le livre s'achève par une « postface », où l'on esquisse l'origine des Bréviaires et des Missels et par un long appendice (p. 207-224), où il y a encore beaucoup à glaner. L'index est fort bien dressé A notre connaissance, aucun des anciens monuments liturgiques importants de la Bretagne n'a échappé aux investigations de M. Duine, en qui le lecteur breton reconnaîtra un travailleur de la lignée des Lobineau et des Guillotin de Corson.

L. Gougaud, O. S. B.

C. Beccari, S. J. *Notizie e saggi di opere e documenti inediti riguardanti la storia de Etiopia, duranti i secoli XVI, XVII et XVIII.* Rome, Casa editrice italiana, 1903. In-8, x-519 p. et 8 facsm. et 2 cartes. Prix : L. 25.

Le même. *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX.* T. II-III. P. Petri Paez, S. J. *Historia Aethiopiae libri I-IV.* Rome, C. de Luigi, 1905-1906. In-8, xli-644 et xiii-585 p. Prix : L. 50. T. IV. P. Emm. Barradas, S. J. *Tractatus tres historico-geographici.* Rome, C. de Luigi, 1906. In-8, xxxii-402 p. et 2 facsm. Le vol. L. 25.

Il nous tarde de faire connaître aux lecteurs de la *Revue d'Histoire ecclésiastique* le labeur fécond auquel vient de se livrer le R. P. Beccari. Au cours de ses recherches faites aux archives de Rome et en différentes parties de l'Europe en vue d'illustrer l'histoire des missions des jésuites en Abyssinie, il fut frappé de l'abondance de matériaux concernant l'histoire moderne de ce pays. Dès lors il conçut l'idée de faire un recueil de ces matériaux qui servirait d'auxiliaire précieux aux futurs historiens de l'Éthiopie.

En guise de préparation et comme base de l'imposante entreprise, le R. P. publia un volume d'une exécution typographique admirablement soignée et où l'on trouve une notice très complète sur les documents découverts jusqu'à la date de publication du volume. Celui-ci se divise en trois parties, dont la première contient l'inventaire des documents ; ce sont six traités historiques sur l'Éthiopie, tous du xviie siècle ; ce sont ensuite différentes relations et lettres expédiées d'Éthiopie, de Goa et d'Égypte fournissant des renseignements sur l'état de la mission éthiopienne : les dates de ces rapports sont espacées

Digitized by Google

entre le XVIe et le XIXe siècle. Dans la seconde partie, le R P. donne l'analyse minutieuse des principaux documents. La troisième reproduit *in extenso* les textes les plus intéressants. Une carte géographique de l'empire éthiopien, dressée en 1662 par le P. Almeida y est éditée pour la première fois. Tel est le contenu de ce volume, le premier d'une série qui en comptera seize.

Les volumes II et III renferment l'*Historia de Ethiopia*, écrite en Abyssinie par le P. Pietro Páez, vers 1620. C'est un ouvrage en langue portugaise que l'on croyait perdu. Dans l'introduction dont l'éditeur l'a fait précéder et qui satisfait à toutes les exigences de la critique, on trouve traitées les questions classiques : la vie du P. Páez, les sources auxquelles il a puisé, la valeur et les *desiderata* de son œuvre historique.

Né à Almeda, diocèse de Tolède, en 1564, le P. Páez entra dans la Compagnie à l'âge de dix-huit ans. Destiné plus tard à la mission de l'Éthiopie, il y demeura près de vingt ans et mourut en 1622. Il connaissait à la perfection la langue et les mœurs du pays : pour son histoire il utilisa une grande partie des manuscrits éthiopiens conservés à Axum ; à ces données, il ajouta celles que lui fournirent l'observation directe et ses voyages à travers toute la région.

L'ouvrage du P. Páez s'étend à l'ensemble de la vie civile et religieuse et constitue une mine de renseignements pour l'histoire de l'Éthiopie.

Trois traités du P. Emmanuel Barradas également inédits et ignorés du P. Sommervogel voient le jour dans le IVe volume de la série. Le P. Barradas naquit en Portugal en 1572. Admis dans la Compagnie en 1587, il passa aux Indes en 1591 et en 1621 en Éthiopie, où il évangélisa le royaume du Tigre. C'est ici qu'il composa ces trois traités sur l'Éthiopie, pour lesquels il adopta sa langue maternelle. Tandis que les deux derniers décrivent l'etno-géographie du pays plutôt qu'ils n'en racontent l'histoire, le premier résume l'état du catholicisme et ses rapports avec l'empire éthiopien dans les quelques années que le P. Barradas y demeura. L'auteur marque avec soin les progrès accomplis par la religion catholique, les travaux des missionnaires et la faveur dont ils jouissaient auprès des vice-rois préposés aux divers États de l'empire et même à la cour de l'empereur Seltan Sagâd. Puis il suit les phases d'une persécution religieuse dont il fut lui-même une victime. Pour des motifs assez ignorés, l'empereur changea complètement ses dispositions bienveillantes à l'égard des catholiques. Il édicta en effet toute une série de mesures défavorables à ces derniers, tandis qu'il ne cachait pas ses sympathies pour les schismatiques. S'avançant dans cette voie, l'empereur finit par rétablir partout le schisme d'Alexandrie. Dès lors une ère de persécution s'ouvre pour les catholiques, pendant laquelle le patriarche d'Éthiopie et les missionnaires durent subir l'exil. — A ce traité le R. P. Beccari a ajouté deux lettres adressées par l'auteur au P. Antoine Gonzálvez et qui rapportent les mêmes événements.

Digitized by Google

L'accueil enthousiaste qu'on a fait aux quatre premiers volumes révèle assez à lui seul tout l'intérêt que présente la précieuse publication du R. P. Beccari. Avec les documents qui suivront, les ouvrages du P. Páez et du P. Barradas devront être consultés de préférence aux auteurs indigènes. Surtout lorsqu'il est question de la constitution et des pratiques religieuses, ces derniers sont une source peu sûre. Ils doivent être corrigés et complétés à l'aide des ouvrages dont nous avons rendu compte et des autres documents destinés à former le *Corpus* des écrits occidentaux concernant l'Éthiopie.

P. C. Isturiz, O. C.

Dr Walther Glawe. *Die Religion Friedrich Schlegels.* Ein Beitrag zur Geschichte der Romantik. Berlin, Trowitzsch, 1906. In-8, VIII-111 p. Prix : 3 M.

Frédéric Schlegel a été jusqu'ici étudié principalement au point de vue de ses idées morales et esthétiques ; on a négligé plutôt le côté religieux et philosophique de son œuvre. Le Dr Glawe a voulu combler cette lacune, son travail est strictement analytique et littéraire. Après avoir indiqué dans une excellente et substantielle introduction la caractéristique et la tournure de l'esprit du célèbre romantique, ainsi que sa place dans l'histoire, l'auteur se livre à une véritable chasse de tous les passages qui, dans ses écrits, de quelque nature qu'ils soient, livres, articles de revue, comptes-rendus, lettres, peuvent nous renseigner sur les idées religieuses et philosophiques de Frédéric Schlegel. Ces passages, il les soumet à une analyse pénétrante, besogne qui n'est pas des plus aisées ; nous avons en effet affaire ici à un personnage bien souvent mobile et fuyant, à la recherche d'un système ou tout au moins d'une formule capable d'en rendre la complexité.

Le savant professeur a restreint son œuvre à une question d'analyse littéraire et d'interprétation. C'était son droit sans doute, mais on regrettera cependant qu'il n'ait pas poussé plus avant et traité le sujet à un point de vue plus historique. Il fallait replacer le système philosophico-religieux de Schlegel dans son milieu naturel, les idées littéraires, artistiques et autres, en un mot, dans la vie intellectuelle du philosophe; il fallait aussi résoudre la question des multiples influences qu'il a subies. Sans doute ces points ont été touchés, mais en somme ils restent à l'arrière-plan. Le Dr Glawe dit quelque part que le système philosophico-religieux de Frédéric Schlegel est important pour la connaissance et l'intelligence de cet homme remarquable et même pourrait donner l'expression la plus forte de la nature de son esprit. Sans doute, mais d'autre part, l'auteur l'avoue lui-même, le célèbre littérateur n'est pas philosophe; il a dépassé à peine le dilettantisme philosophique. A vrai

Digitized by Google

dire, l'exposé du système ne contredit pas cette affirmation ; celui-ci apparaît avant tout comme un conglomérat d'éléments assez complexes et même contradictoires ; il est une résultante. Aussi le travail principal était d'exposer les principes qui ont concouru à la formation du système lui-même et ce travail reste à faire. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas osé l'entreprendre ; ce qu'il nous donne aujourd'hui, nous montre qu'il était capable de mener cette œuvre à bonne fin. Il a le talent et l'érudition nécessaires ; on sent qu'il est au courant de son sujet et qu'il en connait la littérature.

Notons pour finir que son appréciation sur le maître ne paraîtra pas exacte à tout le monde, du moins en certains points. Il aurait fallu démêler le bon du mauvais dans cet assemblage disparate. Les tendances de ce romantique ne sont pas toutes également à repousser ; il en est même que les contemporains ont reprises et accentuées. On peut sans doute n'être pas de son école, mais on doit rendre hommage à ses efforts dans la recherche de la vérité.

J. Flamion.

É. Ollivier. *L'Empire libéral.* Tome X. Paris, Garnier, 1905. In-18, 652 p. F. 3,50.

Le tome X de l'œuvre patiemment, savamment et heureusement poursuivie par M. Émile Ollivier, continue en d'importants chapitres l'histoire des relations entre la Papauté, la France et l'Italie au XIXe siècle.

Les événements racontés dans ce tome précédèrent de bien peu les jours où tomba le pouvoir temporel.

On se trouvait au lendemain de l'évacuation de Rome par les Français. Des relations un peu plus amicales que par le passé s'étaient établies entre la cité des papes et Florence. Le gouvernement italien avait accepté des évêques préconisés sans son concours et des évêchés vacants avaient reçu des titulaires. D'autre part, le saint Père avait fait quelques concessions en matière de passeports, de douanes et de postes. La question des biens ecclésiastiques ayant contraint le ministère à dissoudre la Chambre, Ricasoli demanda l'intervention du clergé dans les élections. Le Souverain Pontife refusa. Le cabinet mis en minorité dut se retirer et fut remplacé par Ratazzi.

Lorsque Ricasoli détenait encore le pouvoir, Garibaldi avait manifesté l'intention de tenter de nouvelles attaques contre le territoire pontifical. Le ministère s'était empressé de prévenir le condottière qu'il ne le laisserait pas faire. Ratazzi renouvela l'avertissement. En outre, il déclara à la Chambre des députés que l'Italie entendait respecter la convention du 15 septembre 1864 et il envoya un corps

Digitized by Google

d'armée garder la frontière. Mais, en même temps, il invitait les Romains à se libérer eux-mêmes du gouvernement pontifical en leur faisant entendre qu'il s'opposerait à toute intervention étrangère en faveur de Pie IX. Malgré les résolutions ouvertement manifestées par le cabinet de ne pas permettre une invasion des États Romains, de nombreuses bandes de volontaires se dirigèrent vers le sud et des dépôts d'armes furent organisés. Ratazzi, secondé par Revel, ministre de la guerre, se résolut alors à faire arrêter Garibaldi, à le renvoyer à Caprera, à donner à ses soldats l'ordre de rebrousser chemin et à séquestrer les fusils.

Mais cette attitude énergique n'arrêta pas le mouvement. Des comités, dominés surtout par l'influence de Crispi, préparèrent l'invasion. Une première attaque fut tentée par de faibles bandes. Mais le soulèvement sur lequel elles comptaient ne se produisit pas à Rome et les *libérateurs* se virent accueillis par les populations comme des bandits.

L'opinion publique en Italie ne suivait pas le Gouvernement dans ses velléités d'observer la convention de septembre. Même les modérés prêchaient la marche sur Rome. Persuadés que Garibaldi ne tarderait pas à y pénétrer, ils désiraient que l'armée royale y fût avant lui afin de ne pas laisser au général le bénéfice de l'entreprise. Il importait de ne plus se trouver à nouveau devant les difficultés qu'avait causées autrefois l'occupation de Naples par les volontaires.

Ratazzi se laissa convaincre. Il fit savoir au gouvernement français que, dans le cas où les troupes pontificales ne suffiraient pas à arrêter les bandes garibaldiennes sur le territoire romain et où il serait à craindre de voir la République proclamée à Rome, le cabinet de Florence croirait devoir intervenir. L'empereur ne donna pas le consentement qu'on semblait espérer. Il fit entendre qu'il n'admettrait pas qu'on provoquât une révolution dans la Ville Éternelle. Il promit seulement qu'en tout état de cause lui-même ne se déciderait à rien sans avoir préalablement tenté de s'entendre avec le gouvernement italien. Les garibaldiens ne cessant de pénétrer sur le territoire pontifical, Napoléon III menaça d'y envoyer des troupes pour défendre la souveraineté de Pie IX. Ratazzi répondit que, dans ce cas, des régiments italiens marcheraient eux aussi vers la cité papale. Dès ce jour, ne mettant plus aucun obstacle à l'exécution des desseins conçus par Garibaldi, il y aida par l'allocation de subsides, la remise des armes antérieurement confisquées et le transport de volontaires vers la frontière. Tout cela il l'exécutait en affirmant à la légation de France qu'il faisait bonne garde. Le ministre agissait ainsi croyant forcer la main à l'empereur. Il se trompait. Le 17 octobre, Napoléon III faisait télégraphier à Florence que, dans aucune hypothèse, il ne permettrait l'intervention des troupes italiennes même si une révolution éclatait à Rome et, deux jours après, il mettait Ratazzi en demeure de supprimer les bureaux d'enrôlement, de dissoudre les comités de secours et de publier une proclamation royale déclarant que les volontaires seraient arrêtés, désarmés et internés.

Digitized by Google

Devant cette sommation, le cabinet italien donna sa démission au roi pour lui laisser toute liberté d'agir.

Victor-Emmanuel supplia Napoléon III de l'autoriser à coopérer au rétablissement de l'ordre dans les États pontificaux. Cette prière ayant été accueillie par un refus, Ratazzi, auquel le roi n'avait pas encore trouvé de successeur, conseilla de passer outre. Mais le monarque n'osa. Il promit au gouvernement français de satisfaire à ses exigences.

Cialdini fut appelé pour prendre le pouvoir. En attendant son arrivée, Ratazzi continua à gérer les affaires, c'est-à-dire à se renfermer dans une entière inertie et à laisser protester par là les engagements de son roi.

Sur ces entrefaites, Garibaldi gagnait le territoire pontifical. Il trouva celui-ci pacifié partout où n'étaient pas ses bandes de volontaires, fortes alors de sept à huit mille hommes indisciplinés, mal armés et pillards. A la tête de ces troupes, le général attaqua les 322 soldats du pape retranchés à Monte-Rotondo et qui capitulèrent après une héroïque défense.

L'inexécution des promesses faites par Victor-Emmanuel avait vivement mécontenté Napoléon III. Il manifesta sa volonté bien arrêtée d'occuper Civitá-Vecchia. Devant cette menace, le roi confia à Menabrea le soin de constituer un ministère, tâche devant laquelle Cialdini avait échoué. Menabrea était un homme d'action énergique. Le nouveau cabinet publia immédiatement une proclamation qui désavouait nettement l'entreprise garibaldienne, il fit fermer les comités de secours et saisir leurs papiers.

Mais tout cela arrivait trop tard : la flotte française avait pris la mer. Victor-Emmanuel télégraphia à l'empereur que, devant cette intervention, il ne pouvait s'abstenir de donner lui aussi à ses troupes l'ordre de franchir la frontière, qu'il y avait là pour lui une question d'honneur national : mais il se heurta à l'opposition formelle de la France, dont les régiments débarquèrent sur le territoire romain le 30 octobre.

Immédiatement les forces pontificales, suivies des Français, marchèrent contre les Garibaldiens et, sans trop de peine, les écrasèrent à Mentana. Quelques jours après, il n'y avait plus de volontaires dans les États du Saint-Siège. Les troupes italiennes qui, malgré le veto de Napoléon III, avaient pénétré dans ces États, se retirèrent aussitôt. Victor-Emmanuel tâcha d'obtenir que les soldats impériaux se rembarquassent, mais ce fut sans succès.

La situation laissa Napoléon III dans un grand embarras. Il aurait voulu exécuter la convention de septembre, mais il savait que, s'il évacuait Rome, les menées italiennes recommenceraient immédiatement contre la souveraineté pontificale. Il aurait voulu éviter la responsabilité de prendre une résolution et abandonner à l'Europe la tâche de concilier Victor-Emmanuel et Pie IX. Mais les puissances pressenties sur la réunion d'une conférence se dérobèrent. L'impossi-

Digitized by Google

bilité d'obtenir de l'intervention diplomatique la solution désirée apparut clairement lorsque le gouvernement français eut déclaré à la Chambre des députés que *jamais* il ne permettrait à l'Italie de s'emparer de Rome alors que, de son côté, le parlement italien proclamait solennellement que *toujours* il maintiendrait le programme sur lequel se trouvait inscrit avant tout : *Rome capitale.*

M Ollivier raconte ces événements avec le charme dont sont empreints en général tous ses récits. Mais, dans les appréciations qu'il émet sur les hommes politiques italiens, il semble s'être laissé dominer par d'anciennes sympathies. Je ne puis, par exemple, admettre que Ratazzi ait agi avec loyauté avant Mentana. Comme la plupart des hommes politiques d'alors, comme le roi lui-même, il joua double jeu.

L'historien ne me parait pas avoir indiqué d'une manière très complète la conduite de Napoléon III en ces circonstances. Il donne à cette conduite une unité qu'elle n'eut pas et passe sous silence les nombreuses tergiversations auxquelles l'empereur fut en proie avant d'avoir pris une résolution définitive. M. de la Gorce, dans son *Histoire du second empire*, me semble avoir, mieux que M. Ollivier, indiqué le vrai caractère qu'eurent hommes et choses en ces circonstances.

Les chapitres consacrés aux événements précurseurs de Mentana sont, au point de vue de l'histoire ecclésiastique, les principaux du tome X de l'*Empire libéral.* Quelques autres, d'une importance moindre, doivent cependant encore être signalés sous ce rapport. Ce sont ceux dans lesquels M. Ollivier raconte les tentatives de Victor-Emmanuel pour obtenir l'évacuation des États pontificaux par les troupes françaises, tentatives qui devaient demeurer vaines parce que l'Italie ne voulait pas donner de garanties suffisantes que le territoire pontifical serait respecté à l'avenir; ce sont encore les chapitres dans lesquels l'historien expose les destinées du concordat autrichien, — chapitre qui constitue un hors d'œuvre, car l'histoire de ce concordat ne se lie pas à l'histoire de l'empire libéral —, dans lesquels il relate les démarches infructueuses de l'empereur qui voulait obtenir la pourpre cardinalice pour Mgr Darboy et l'émotion soulevée parmi les gouvernants français par la publication de la bulle d'indiction du concile.

Quelques idées gallicanes s'affirment dans certaines des pages qui ont trait à ce premier acte conciliaire; mais, d'autre part, il faut particulièrement louer la manière dont l'historien défend la thèse que l'État est obligé de payer en France les traitements des ministres des cultes alors même que le pays se trouve sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État.

A. De Ridder.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — La collection Göschen est une sorte d'encyclopédie composée de manuels sur toutes les branches du savoir humain. L'histoire de la littérature du Nouveau Testament a été confiée à un critique de nom, M. C. Clemen (*Die Entstehung des Neuen Testaments*. Leipzig, Göschen, 1906. In-16, 167 p.). Avec le temps, les opinions de M. Clemen sont devenues moins radicales. Ce petit livre expose clairement les solutions assez modérées que l'auteur donne maintenant aux questions relatives à l'origine et au caractère des différents livres néotestamentaires. Le premier évangile aurait été composé vers l'an 72, en Syrie, par un judéo-chrétien. Le second évangile a été écrit par Marc, disciple de Pierre et de Paul, vers 67-68. Le troisième évangile et les Actes sont de l'année 94 ou 95 ; S. Luc est seulement l'auteur de la source employée dans la seconde partie des Actes. Le quatrième évangile aurait été composé, au commencement du deuxième siècle, par un disciple de l'Apôtre Jean qui est bien le disciple bien-aimé de l'Évangile et qui est mort à Éphèse. L'Apocalypse a également été publiée par un disciple de S. Jean, sous le nom de l'Apôtre, après la mort de celui-ci. Les épîtres de S. Paul sont authentiques, sauf *Eph.* et *Hebr.* écrites vers 95, et les Pastorales rédigées vers 110 ; dans ces dernières, il y a pourtant quelques morceaux qui sont de la main de l'Apôtre. L'auteur rejette enfin l'authenticité de *I^a* et *II^a Petr.*, *Jac.* et *Jud.*; la première de ces épîtres serait des environs de l'an 95, les trois autres auraient été écrites vers 130.

— Quelques professeurs allemands, MM. H. Gressmann, E. Klostermann, F. Niebergall, L. Rademacher, P. Wendland et H. Lietzmann, ont entrepris la publication d'un nouvel *Handbuch zum Neuen Testament* dans le but de faire profiter l'interprétation des livres saints de toutes les nouvelles connaissances que les inscriptions, les papyrus, les publications de textes, etc., nous ont données, dans ces derniers temps, sur la civilisation hellénique. Nul ne peut en effet contester que la lumière projetée par les récentes découvertes sur l'histoire grecque des derniers siècles qui ont précédé notre ère, n'ait posé sous un nouveau jour bien des problèmes relatifs tant au Nouveau qu'à l'Ancien Testament. Le *Handbuch* comprendra environ

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (Rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

110 feuilles d'impression in-8, à M. 0,30 chacune. Il sera distribué en cinq volumes. Le premier, rédigé par MM. RADEMACHER et WENDLAND, renfermera une grammaire du Nouveau Testament qui s'attachera surtout à retracer l'évolution de la langue, puis une étude des formes littéraires employées dans les livres néotestamentaires, de leurs modèles juifs et de l'influence exercée sur elles par l'art littéraire hellénique, enfin une histoire à grands traits de toute la civilisation hellénico-romaine. Les volumes suivants renfermeront les commentaires. MM. KLOSTERMANN et GRESSMANN expliqueront les Évangiles, et M. LIETZMANN les quatre grandes lettres de S. Paul. Ce même savant se partagera avec M. KLOSTERMANN les autres écrits du Nouveau Testament. Ces commentaires donneront une attention spéciale au sens exact et à l'importance propre des mots ; parfois une paraphrase remplacera le commentaire.

La publication a commencé par le travail de M. Lietzmann sur l'épître aux Romains.

— M. A. SEEBERG propose une nouvelle hypothèse sur l'origine du décret des Apôtres, *Act.* XV, 29. *(Die beiden Wege und das Aposteldekret.* Leipzig, Deichert succ., 1906. In-8, 105 p. M. 2,50.) Tel qu'il se trouve dans le texte reçu, ce décret ne peut pas avoir été porté par les Apôtres à la réunion de Jérusalem. Le silence de Paul est décisif, du moins contre l'authenticité de deux prohibitions : l'interdiction du sang et des animaux étouffés. Il n'est pas possible d'autre part de suivre le texte occidental et de considérer le décret comme un résumé des principales obligations morales imposées aux chrétiens : cette recension est sûrement secondaire. Dès lors, comment expliquer la genèse de ce décret ?

Rien ne s'oppose à ce que les Apôtres aient consigné dans un décret la décision que la Loi mosaïque n'était pas obligatoire pour les païens convertis. Il est certain, en effet, que cette décision a été prise. Pour éviter toute confusion dans l'esprit des nouveaux convertis, ils ont pu ajouter qu'il leur était défendu de participer aux repas en l'honneur des idoles et de commettre la fornication. Le silence de Paul ne prouve rien contre l'authenticité de ces deux prohibitions. L'Apocalypse II, 20 rendrait même très vraisemblable l'existence d'un décret des Apôtres comprenant ces stipulations. Ce serait d'ailleurs le seul moyen d'expliquer la genèse du décret tel que nous le possédons maintenant, sans recourir à des faussaires trop peu consciencieux. Voici comment : dans les cercles chrétiens circulaient dès le début, à côté d'un symbole doctrinal, un catéchisme moral qu'on peut à peu près reconstituer par certains passages d'écrits juifs et chrétiens. A côté de la fornication et des repas païens en l'honneur des idoles, le catéchisme moral juif *(die jüdischen Wege)* comprenait aussi des prohibitions alimentaires. Les judéo-chrétiens, qui interprétaient d'ailleurs la prohibition des *idolothyta* dans un sens trop large de toute viande immolée aux idoles, auront été tentés d'ajouter au décret authentique d'autres prohibitions alimentaires. C'est ce décret remanié que Luc a introduit dans les Actes.

Cette hypothèse est ingénieuse Seulement, l'auteur n'ayant pas prouvé

Digitized by Google

l'existence ni déterminé la teneur de ce catéchisme moral primitif (cfr *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 401), cette hypothèse manque d'appui solide. D'ailleurs, l'inauthenticité du décret dans sa forme ordinaire n'étant pas établie par les arguments allégués, la question qu'on prétend résoudre, ne se pose même pas. H. C.

— Le *Theologischer Jahresbericht* édité par MM. G. Krüger et W. Koehler paraît désormais non plus chez C. A. Schetschke et fils à Berlin, mais à la librairie M. Heinsius à Leipzig. Nous avons sous les yeux les trois premiers fascicules du tome XXX (pour 1905) (I. *Ausserbiblische Religionsgeschichte und Vorderasiatische Literatur*. II. *Das Alte Testament*. III. *Das Neue Testament*). Nous l'avons dit plusieurs fois déjà : c'est un répertoire bibliographique indispensable à qui veut rester au courant des publications théologiques contemporaines, malgré leur énorme multiplication et leur dispersion. Les savants catholiques ne peuvent pas s'en passer plus que les autres ; il est d'ailleurs manifeste qu'en général les rédacteurs tendent de plus en plus à l'objectivité et à l'impartialité dans leurs appréciations. On peut s'en convaincre en parcourant le fascicule consacré au Nouveau Testament rédigé cette fois par MM. Meyer et Knopf. — Or, pour pouvoir se continuer, cette entreprise, qui ne jouit d'aucune subvention, a besoin d'un grand nombre d'abonnés. Les éditeurs font appel aux souscriptions, en faisant remarquer à nouveau que l'on peut se procurer à part la section qui concerne telle ou telle partie des études théologiques. Ils prient en même temps les auteurs de vouloir bien leur envoyer un tirage à part de leurs articles, surtout s'ils ont paru dans des revues peu accessibles. Les catholiques se sont plusieurs fois plaint de ne pas trouver leurs publications appréciées, notamment dans l'une ou l'autre section du *Jahresbericht*. La faute en est souvent aux éditeurs qui omettent de faire parvenir un exemplaire à la rédaction. Une note placée à la p. 1 de la section *Praktische Theologie* du tome dernier fait remarquer qu'il n'est en général rendu compte que des ouvrages envoyés pour recension.

— Aux collections de vulgarisation scientifique dont disposent les théologiens protestants radicaux d'Allemagne et que nous avons énumérées dans notre dernier numéro (p. 698-699), l'école critique plus conservatrice des protestants allemands a déjà opposé la collection : *Biblische Zeit-und Streitfragen zur Aufklärung der Gebildeten* que nous avons présentée l'an dernier à nos lecteurs (1905, t. VII, p. 895). Le pasteur Barth, bien connu par ses études sur les Évangiles et la vie de Jésus, a entrepris la publication d'une autre collection de monographies qu'il veut opposer aux *Religionsgeschichtliche Volksbücher*. Il l'a inaugurée par une brochure intitulée : *Weltreformation zu Beginn des 20. Jahrhunderts* (Halle, Buchhandlung der Waisenhauses, 1906, 32 p. M. 0 50).

— Les fascicules 4 et 5 du *Florilegium patristicum* de M. G. Rauschen, professeur à l'université de Bonn, sont plus importants et rendront plus de services encore que les précédents (cfr RHE. 1904, t. V, p. 155, 905-906 ;

Digitized by Google

1905, t. VI, p. 429-430). Le quatrième fascicule (Bonn, Hanstein, 1906, In-8, 69 p. M. 1) renferme, avec un fragment de S. Irénée (*Adv. Haer.* III, 3-4), le *De praescriptione haereticorum* de Tertullien. La critique textuelle de ce traité si important n'avait pas avancé depuis Ehler. M. Rauschen a collationné lui-même les deux mss. principaux, l'*Agobardinus* et celui de Schlettstadt. Son édition est donc la meilleure qui existe.

Le cinquième fascicule (Bonn, Hanstein, 1906, In-8, 71 p. M. 1,20) contient les *Commonitoria* de S. Vincent de Lérins. M. Rauschen ne s'est pas contenté, comme M. Jülicher, de travailler sur les matériaux de Baluze. Il a collationné à nouveau les manuscrits, et il en donne les variantes. L'introduction et les notes fournissent les éléments nécessaires à la lecture du texte. D'après M. Rauschen, l'œuvre est dirigée contre l'augustinisme.

— M. Bruno Krusch vient de rééditer dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum ad usum scholarum* (Hanovre et Leipzig, 1906), les biographies des saints Colomban, Vaast, Jean de Réomé. Il ne s'est pourtant pas borné à reproduire les éditions de la *Vita Columbani* dans le tome IV des *Scriptores Rerum Meroringicarum*, de la *Vita Vedastis* dans le tome III de la même section, de la *Vita Joannis* dans le tome XIV des *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtskunde*. Sans doute, pour les *Vitæ* de saint Vaast et de saint Jean de Réomé, M. Krusch n'a pas pu disposer d'éléments nouveaux, pour en mieux fixer le texte. Il en est tout autrement pour la *Vita Columbani*. Dans l'édition des *Scriptores Rerum Meroringicarum*, quarante manuscrits avaient été employés pour rétablir l'archétype; dans la présente édition des *Scriptores... ad usum scholarum*, le nombre en est monté à environ cent-vingt. C'est assez dire que désormais cette dernière édition est seule à consulter. L'introduction historique à la *Vita Columbani* a été remaniée et mise au courant des dernières publications. Quant à la préface de la *Vita Vedastis*, M. Krusch a tâché de répondre aux critiques formulées par M. Kurth dans son *Clovis* (t. I, p. 324, n. 2; t. II, pp. 280-285). Ce dernier soutient que la *Vita Vedastis*, contrairement à l'avis de M. Krusch, est un document de valeur et qu'il faut s'en tenir à la date et au lieu traditionnels du baptême de Clovis. Dans la nouvelle préface au texte de la *Vita Vedastis*, M. Krusch apporte quelques arguments nouveaux et maintient catégoriquement son opinion : Clovis aurait été baptisé à Tours A notre avis, les données nouvelles fournies par le savant éditeur ne détruisent pas l'autorité de la tradition si vigoureusement défendue par M. Kurth. L. V. D. E.

— L'apparition d'un nouveau volume des *Diplomata* dans la collection *Monumenta Germaniae historica* est toujours accueillie avec beaucoup d'intérêt par les érudits. Le tome Ier des *Diplomatum Karolinorum. Pippini, Carlomanni, Caroli magni diplomata* (Hanovre, 1906, In-4°, XI-581 p.) qui vient d'être mis au jour, est digne des plus grands éloges et l'on peut dire, sans exagération, qu'il constitue un chef-d'œuvre de pénétrante critique et de publication soignée. Il n'y a pas lieu de s'en étonner après les remarquables travaux qui ont préparé cette édition. En 1867, M. de Sickel donnait une

Digitized by Google

puissante direction à la critique diplomatique par son étude sur les actes des premiers carolingiens *(Acta regum et imperatorum Karolinorum)*. A partir de 1880, le regretté professeur G. Mühlbacher a publié les *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*. Depuis lors, de nouvelles études, celles de Dopsch, Lechner et de M. Tangl publiées dans les *Mittheilungen* de Vienne et le *Neues Archiv*, sont venues apporter des éclaircissements sur les diplômes des rois carolingiens. En fait, le nouveau volume, malgré la collaboration de ces différents auteurs, est l'œuvre de Mühlbacher. L'auteur avait soigneusement établi le texte des diplômes, contrôlé les notices et dirigé toutes les recherches préparatoires.

Le tome Ier contient le texte de 319 diplômes émanant de Pépin, de Carloman, de Charlemagne, puis d'Hildegarde, femme de celui-ci et de Gisèle, sa sœur. Les sentences judiciaires des *placita* n'ont pas été publiées ici, comme elles l'ont été par M. de Sickel. L'objet des actes est très varié et intéresse au plus haut degré l'histoire des institutions religieuses et les origines de la féodalité aux VIIIe et IXe siècles. Tous ces documents sont des diplômes de protection royale, des octrois de privilèges et d'immunités, des donations et des confirmations de biens, des privilèges accordant la libre élection des évêques et des abbés, etc. Un petit nombre de pièces a rapport à des contestations en justice. Les bénéficiaires des faveurs royales sont, en général, les grandes abbayes bénédictines de l'époque : Saint-Bertin à Saint-Omer, Saint-Calais, Corbie, Saint-Denis, Echternach, Farfa, Fulda, Hersfeld, Saint-Martin de Tours, Saint-Sauveur de Prüm. Parmi les 319 diplômes publiés, 110 environ sont des faux ou des pièces dûment interpolées. Ce chiffre a une certaine éloquence et jette une vive lumière sur les procédés des moines du XIIe siècle (époque ordinaire de la fabrication des pièces) pour appuyer les privilèges de leur abbaye par des apocryphes. La plupart de ces actes se placent sous le nom du plus populaire des souverains du moyen âge, Charlemagne. Quelques-uns (nos 222, 223, 232, 284) sont palimpsestes ; d'autres, dont l'authenticité substantielle est inattaquable, ont été plus ou moins interpolés (voyez nos 97, 113, 133, 149, 154, 157, 158, 173, 175, 176, 182, 193, 200-202, 207, 208, 214, 218). Enfin, plusieurs de ces faux sont l'œuvre d'un même auteur, notamment les faux pour les abbayes de la Souabe, de Reichenau, de Lindau, de Rheinau et de Kempten. — Notons en terminant que M. M. Tangl rend compte, dans l'introduction du volume, des quelques changements qui ont été apportés dans la désignation des diplômes et des sigles conventionnels.

A plus d'une reprise déjà, la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. III, p. 702-704 ; t. IV, p. 777-781) a signalé les travaux préparatoires de l'Académie de Gœttingue dirigés par l'éminent directeur de l'Institut prussien à Rome, M. P. Kehr, pour la publication des plus anciennes bulles papales. Ces travaux instructifs, qui amènent au jour tant de documents inédits de grande valeur, continuent a s'éditer avec une régularité suivie.

M. W. Wiederhold publie aujourd'hui dans les *Nachrichten von der*

Digitized by Google

Kön. Gesellschaft in Göttingen (In-8°, 1906, 145 p.) un mémoire sur les bulles pontificales de la Franche Comté : *Papsturkunden in Frankreich. I. Franche Comté.* C'est le résultat d'un voyage d'exploration fait de mars 1904 à avril 1905. L'auteur publie le texte de 87 bulles des années 1037-1195 ; de ce nombre, 80 sont inédites et une bonne partie inconnues jusqu'à présent. M. Wiederhold a minutieusement dépouillé toutes les collections manuscrites des départements du Doubs et du Jura. L'objet de ces bulles consiste principalement en privilèges, exemptions de la juridiction épiscopale pour certaines grandes abbayes (n'y a-t-il point de faux dans cette catégorie de pièces ?), octrois de palliums, etc. Le tout forme une excellente pierre d'attente pour l'œuvre grandiose que préparent M. Kehr et ses collaborateurs. H. N.

— M. E. Bernheim vient de faire paraître, dans les *Untersuchungen zur Deutschen Staats-und Rechtsgeschichte*, une étude intitulée *Das Wormser Konkordat und seine Vorurkunden hinsichtlich Entstehung, Formulierung, Rechtsgültigkeit* (Berlin, M. et H. Marcus, 1906. In-8°, VIII-88 p. M. 2,60). Dans un ouvrage précédent *(Zur Geschichte des Wormser Konkordats.* Göttingue, 1878), l'auteur avait étudié la préparation du concordat chez les polémistes ; dans celui-ci, il en examine les préliminaires diplomatiques depuis Sutri, il donne le texte de l'acte et en discute l'authenticité. Le dernier chapitre est consacré à l'étude de la valeur juridique conservée au concordat après la mort de Henri V.

— Le Dr J. Greving, *Privatdozent* pour l'histoire ecclésiastique à Bonn, entreprend, avec l'aide de nombreux savants catholiques, la publication d'une collection intitulée : *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte* (Munster, Aschendorff). Outre des dissertations et des études, elle renfermera des textes inédits ou difficiles à se procurer, principalement des œuvres des auteurs catholiques du XVIe siècle. Le premier fascicule est dû à M. Greving lui-même : *Johann Eck als junger Gelehrter. Eine literar-und dogmengeschichtliche Untersuchung über seinen Chrysopassus praedestinationis aus dem Jahre 1514* (XIV-174 p.).

— Le *Verein für Reformationsgeschichte* va faire paraître une série d'études *(Zum Verständnis und zur Abwehr)* pour combattre l'ouvrage du P. Denifle sur Luther. C'est M. K. Benrath qui l'a inaugurée par une brochure consacrée à la vie de Luther dans le cloître « jusqu'à sa rupture avec l'Église catholique, ou plus exactement jusqu'au moment où il abandonna la vie monacale pour fonder une famille chrétienne » (*Luther im Kloster 1505-1525. — Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte,* n° 87, 1905, III-96 p.). L'auteur attaque notamment ce que le P. Denifle a écrit sur les motifs qui poussèrent Luther dans le cloître, sur ses manquements à la chasteté, sa conception de la concupiscence et l'écrit *De votis monasticis.* — Les fascicules suivants auront pour objet : Luther et le mariage, Luther et le mensonge, le développement religieux et théologique de Luther avant la publication de ses thèses.

Digitized by Google

— La librairie Dietrich, de Leipzig, annonce la publication prochaine, par M. J. Ficker, d'une collection des commentaires de l'Écriture donnés par les premiers Réformateurs : *Anfänge der reformatorischen Schrifterklärung (1515-1518). Ungedruckte Kommentare zum Römerbrief und andern biblischen Büchern von Luther, Johann Lang, Wolfgang Capito u. a.* Le premier volume comprendra l'interprétation de l'épître aux Romains par Luther (1515-1516).

— L'opuscule publié d'abord en polonais par M Stanislas von Smolka pour souligner l'importance du pontificat de Léon XIII a obtenu un grand succès. Après une traduction française (cfr RHE, VII, n° 5806), voici que la librairie Herder livre à la publicité une édition allemande sous le titre : *Erinnerung an Leo XIII. Gedanken über die weltgeschichtliche Bedeutung seines Pontifikates* (Fribourg en Br., Herder, 1906. In-12, VIII-108 p. M. 1.).

— Avec son quatre-vingt-dix-septième volume, l'*Historische Zeitschrift* fondée en 1859 par H. von Sybel (Munich et Berlin, R. Oldenburg) inaugure une nouvelle série, la troisième. Chaque fascicule sera augmenté d'un quart et comprendra désormais quinze feuilles, au lieu de douze. Les diverses sections seront développées, sauf la dernière *Notizen und Nachrichten*. On a choisi un meilleur papier et remplacé les caractères allemands par des caractères latins. Le prix d'abonnement est porté de M. 11,50 à M. 14.

— Le *Deutsche Städtetag* a décidé la création d'une bibliothèque des études urbaines, comprenant tous les travaux concernant la vie urbaine dans le passé et le présent : histoire du droit administratif et constitutionnel, des faits et des mœurs, aux points de vue statique et dynamique. Cette bibliothèque se trouvera au bureau central du *Städtetag*, 8, parc de Cologne, Berlin SO. Quant aux voies et moyens, le *Städtetag* a voté un crédit pour l'acquisition des publications, notamment celles qui concernent la législation urbaine émanée des pouvoirs de l'État, et obligé ses membres à faire parvenir, franc de port, au siège de la bibliothèque, tous les ouvrages importants concernant les villes de leur région. Cet organisme ainsi constitué sera confié à un directeur ayant fait des études juridiques ou économiques et à des employés, dont il est à souhaiter qu'on exige aussi des aptitudes scientifiques.

Le savant romaniste E. Boehmer, mort récemment à Lichtental (Baden-Baden), a légué sa riche bibliothèque, par fractions, aux bibliothèques universitaires de Strasbourg et d'Heidelberg et à la bibliothèque royale de Berlin. Cette dernière avait acquis en 1885 la collection rhéto-romane de M. Boehmer ; par disposition testamentaire elle a reçu tous les imprimés et manuscrits que celui-ci avait recueillis depuis lors sur la même matière. La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'est enrichie des livres concernant la théologie, le néoprovençal, Dante, le duel, la chronologie et le calendrier, ainsi que des écrits de M. Boehmer lui-même munis de notes complémentaires rectificatives de l'auteur. Enfin la bibliothèque universitaire de Heidelberg a hérité de la littérature pindarique et de celle concernant le mouvement évangéliste en Espagne et en Italie. E. v. d. M.

Digitized by Google

— La *Kantgesellschaft* a mis au concours la question suivante : Le problème de la théodicée dans la philosophie et la littérature du XVIIIe siècle, en tenant particulièrement compte de Kant et de Schiller. Le premier prix est de 1000 M., le second de 400 M. et le troisième de 300 M. Les manuscrits doivent être envoyés pour le 22 avril 1908 au Curatorium de l'université de Halle.

Parmi les sujets mis au concours par la Société d'histoire rhénane pour le prix Mevissen à décerner en 1908, nous notons les deux suivants : La Prusse rhénane au temps de la domination française (2.000 M.). La peinture sur verre du XIIIe au XVIe siècle dans le pays rhénan (3.000 M.). — Les manuscrits doivent être envoyés à M Hanon, archiviste à Cologne.

La Société Jablonowski, de Leipzig, met au concours, pour le 30 novembre 1907, une Histoire de la civilisation en Allemagne depuis l'époque romantique jusqu'à Burckhardt (1500 M.) et, pour le 30 novembre 1908, un Exposé systématique et comparatif de la législature économique des grands territoires allemands depuis le XVe siècle jusqu'aux débuts de la guerre de Trente ans (1500 M.).

Le sujet du prix Arthur et Émile Koenigswerter (2.000 M.), pour le concours de 1908, est une « étude sur l'importance littéraire des foires de Francfort ». On sait que pendant les XVIe-XVIIe et XVIIIe siècles toute la production littéraire des différents pays venait s'étaler à ces foires. Les manuscrits doivent être envoyés pour 1er mars 1908 à M H Oelsner, Bockenheimer Landstrasse, 2, Francfort s. M.

Le Comité du prix Wedekind pour l'histoire d'Allemagne (3.300 M.) à Goettingue met au concours pour le 1 août 1910 « une histoire critique des fondations d'évêchés en Saxe au temps carolingien. »

La faculté de théologie de l'université de Berlin a fixé les sujets suivants pour le concours de 1906-1907 : « La christologie de R. Rothe dans l'ensemble de son système théologique ». La question de l'année précédente, laquelle n'a pas obtenu de réponse suffisante, est reposée : « Apprécier la valeur historique de la conception moderne qui considère Jésus et Paul comme le premier et le deuxième fondateur du christianisme ».

La faculté de philosophie de Strasbourg a accordé cette année le prix Engelmann (2.500 M.) à M. P. Kalkoff pour ses études sur l'histoire de la Réforme.

L'Académie royale des Sciences de Prusse a accordé cette année le prix de la *Bopp-Stiftung* (1350 M.) à M. F. Mueller pour son travail sur les écrits manichéens récemment découverts en Turkestan chinois.

— *Nominations.* — A l'université de Bonn, M. H. Boehmer, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie évangélique, est promu à l'ordinariat. La faculté de théologie de Leipzig lui a conféré le doctorat *honoris causa*.

A l'université de Breslau, est nommé professeur ordinaire d'histoire du droit allemand M. H. Meyer, professeur extraordinaire à Halle.

A l'université de Giessen, M. F. Schwally, professeur extraordinaire de philologie orientale, est promu à l'ordinariat.

Digitized by Google

M. A. Titius, professeur ordinaire de théologie systématique à l'université de Kiel, passe en la même qualité à Goettingue.

M. F. Wiegand, professeur extraordinaire à Marbourg, est nommé professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à Greifswald — A l'occasion du jubilé de 45 ans de l'université, la faculté de théologie de Greifswald a nommé plusieurs docteurs *honoris causa*, parmi lesquels nous notons MM. König (Witten), Bethe (Stettin), Wetzel (Neumark), Kühn (Siegen).

M. J. Leipoldt, *Privatdozent* pour l'histoire de l'Église et des dogmes à l'université de Leipzig, est passé à celle de Halle. — A la même université, M. F. Kattenbusch, professeur ordinaire de théologie systématique à Goettingue, a pris au même titre la succession de M. M. Reischle.

A l'université de Heidelberg, M. C. H. Becker, *Privatdozent* pour les langues orientales, est nommé professeur extraordinaire.

M. H. Fehr, *Privatdozent* pour l'histoire du droit allemand à l'université de Leipzig, est nommé professeur extraordinaire à celle d'Iéna.

M. G. Ficker, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Halle, passe comme professeur ordinaire à celle de Kiel.

M. G. Wobbermin, *Privatdozent* pour la théologie systématique et l'histoire des religions à l'université de Berlin, passe comme professeur extraordinaire à celle de Marbourg, en remplacement de M. Wiegand.

Le *Privatdozent* O. Scheel est nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Tubingue, en remplacement de M. Holl.

M. G. Winter, directeur des archives d'État à Osnabruck, est nommé en la même qualité à Magdebourg. — L'archiviste K. Rübel est nommé directeur des archives de Dortmund.

A la Bibliothèque royale de Berlin, M. le professeur A. Harnack a été nommé directeur général, et M. P. Schwenke, premier directeur. — Ont quitté cette bibliothèque les bibliothécaires W. Paszkowski, nommé chef de bureau des renseignements académiques à l'université de Berlin et K. Brodmann, appelé à Carlsruhe.

A la bibliothèque de l'université de Berlin, à été nommé bibliothécaire M. H. Daffis, aide-bibliothécaire à la bibliothèque royale, et bibliothécaire-adjoint, M. W. Kothe, assistant à la bibliothèque universitaire de Goettingue.

M P. Hohenemser a été nommé bibliothécaire de la ville de Francfort sur-le-Mein; — M. A. Regensburger, bibliothécaire de la ville de Hambourg; — M. H. Preuss, bibliothécaire de l'université de Koenigsberg.

— *Décès.* — M. H. von der Golz, qui fut professeur de théologie à Bâle, Bonn et Berlin, mort à la fin de juillet, à soixante et onze ans. Il a écrit entre autres: *Die Gemeinschaft der Heiligen* (Heilbronn, 1894).

M. H. von Nathusius-Neinstedt, bibliothécaire de la ville de Francfort-sur-le-Mein, auteur de *Leibhusar im Kriege 1870-1871. Erinnerungen aus grosser Zeit* (Brunswick, 1896), décédé le 16 juillet à l'âge de cinquante-cinq ans.

Digitized by Google

M. J. Priesack, bibliothécaire de l'université de Goettingue, qui avait été auparavant archiviste de la ville de Goettingue et bibliothécaire de l'Institut prussien à Rome, mort le 7 juillet à quarante et un ans.

M. P. Hassel, directeur des archives de l'État à Dresde, décédé à l'âge de soixante-huit ans.

M. A. Hégert, attaché aux archives royales de Berlin, mort dans cette ville.

Angleterre. — La nouvelle édition, par la célèbre *Clarendon Press*, de la version copte bohaïrique du Nouveau Testament est maintenant complète. Les deux premiers volumes, renfermant les quatre Évangiles, avaient paru en 1898; le texte choisi était celui du *Codex Huntington 17*, de la bibliothèque Bodléienne, le plus ancien manuscrit copte que nous ayons des Évangiles (il est daté de 1174). Les volumes III et IV, contenant les Épîtres, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse, ont vu le jour l'an dernier (*The coptic version of the New Testament in the northern dialect, otherwise called Memphitic and Bohairic*. T. III. *The epistles of St. Paul*. T. IV. *The catholic epistles and the Acts of Apostles*. *The Apocalypse*. Oxford, Clarendon Press, 1905. In-8, LXVIII-633 et 591 p. Sh. 42). La version bohaïrique de ces livres du Nouveau Testament avait été publiée, en 1852, d'une part par de Lagarde et de l'autre par Tattam. L'édition de Tattam n'a pas de valeur critique. Celle de de Lagarde ne renferme pas l'Apocalypse; de plus, elle est inutile pour ceux qui ne savent pas le copte, le texte n'étant pas traduit; enfin elle repose sur une collation insuffisante des manuscrits. M. Horner qui, pour les Évangiles, n'avait pas reculé devant la tâche de collationner quarante-six manuscrits, en a examiné trente-quatre pour ces deux derniers volumes. Il édite les Épîtres et les Actes d'après le *Ms. Orient. 424* du *British Museum* (ce codex a été copié sur un manuscrit de 1250, copié lui-même sur deux manuscrits plus anciens) et l'Apocalypse d'après le *Ms. Curzon 128* qui se trouve également au *British Museum*. Dans son appareil critique, l'éditeur donne, avec les leçons de Lagarde et de Tattam, les variantes des autres codices (19 contiennent les épîtres de S Paul; 13 les épîtres catholiques; 13 les Actes; et 11 l'Apocalypse). L'examen de cet apparatus montre à nouveau que les Coptes, comme les Orientaux, transcrivaient exactement le texte sacré; leurs manuscrits ne diffèrent guère les uns des autres.

M. Horner, en ajoutant au texte une traduction anglaise littérale, a voulu rendre possible au lecteur, même ignorant de la langue, d'apercevoir le texte copte et même l'original grec et ainsi de se servir de la version bohaïrique pour la critique textuelle. Il y a réussi, autant que le permet le génie si différent des deux langues. Sous ce rapport, on peut regretter qu'il n'ait pas plutôt donné une version latine.

Nous félicitons de tout cœur le modeste éditeur d'avoir mené à bonne fin son œuvre magistrale. Puissions-nous avoir bientôt une édition semblable de la version sahidique!

— M. le Dr Rendel Harris s'affirme chaque jour davantage comme

Digitized by Google

un des tenants les plus en vue de la survivance des fêtes payennes dans le calendrier chrétien. Les *Dioscuri in the Christian Legends* parus en 1903 avaient soulevé de nombreuses observations et donné lieu, en particulier, à un article du P. Delehaye dans les *Analecta Bollandiana* (XXII, p. 427-432), à un examen du cas des SS. Gervais et Protais par M. Franchi de' Cavalieri dans le *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana* (IX, p. 109-126) et à la publication par dom Quentin de la *Passio S. Dioscori*. M. le Dr Harris a repris la question dans un nouveau livre : *The cult of the heavenly Twins* (Cambridge, University Press, 1906. In-8°, 160 pp. et 7 planches). Résultat : sauf pour le martyr égyptien Dioscore, il maintient ses précédentes conclusions et les aggrave. Non seulement il y a des cas de dioscurisme dans le calendrier chrétien, mais ces cas foisonnent. M. Harris présente successivement ceux des SS. Ach et Acheul ; Cantius, Cantianus et Cantianilla ; Donatien et Rogatien ; Crépin et Crépinien ; Ferréol et Ferrution ; Speusippe, Éleusippe et Méleusippe ; Vital et Agricola ; Sisinnius et Martyrius ; Côme et Damien ; Félix et Fortunat etc... Au sujet des SS. Gervais et Protais, S. Ambroise est fort mal traité ; M. Harris pense lui avoir enlevé sa réputation de véracité. C'est beaucoup dire ; mais il ne faut s'étonner de rien, car un peu plus loin nous apprenons qu'il y a des traces de dioscurisme dans l'histoire posthume de S. Ambroise lui-même ! En somme, le nouveau livre de M. Harris est, comme les précédents, rempli d'observations curieuses; mais il est impossible de s'y fier. Outre que les faits et les citations doivent toujours y être soigneusement vérifiés, la méthode en est viciée par deux très graves défauts : les caractères du dioscurisme prennent dans l'esprit de l'auteur une extension exagérée ; les faits sont choisis sans critique aux sources les plus disparates et à toutes les époques possibles. Servie par beaucoup de science et par plus d'ingéniosité encore, il n'y a presque pas de thèse qu'une pareille méthode n'arrive à édifier. Au cours de son livre M. Harris est revenu sur le culte des Dioscures à Édesse. A cette occasion, il a publié, reproduit et commenté l'inscription syriaque gravée sur l'une des deux célèbres colonnes de la citadelle et celle de la mosaïque découverte en 1901, en dehors des murs de la ville. Sur ces deux inscriptions, on consultera avec fruit les observations et les fac-simile plus exacts publiés par M. Burkitt dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 1906, tom. XXVIII, et par M. Chabot dans le *Journal Asiatique* de mars-avril 1906 (1).

Dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology* (mai 1906, p. 137-142), M. E. O. Winstedt étudie quelques fragments coptes de manus-

(1) Le R. P. H. Thurston critique à son tour (voir *Analecta Bollandiana*, t. XXIII, 1904, p. 427-432) dans le *Month* (août 1906, p. 202-207) les idées émises par le professeur Rendel Harris sur le culte des Dioscures christianisés. L'article se termine par une spirituelle *reductio ad absurdum* de la thèse de M. Harris, à l'aide d'un exemple emprunté aux récits du Vén. Bède sur les deux saints anglais Cedd et Chad. Étant donnés les traits de leurs biographies, M. Harris n'eût pas dû hésiter un instant à retrouver aussi en eux Castor et Pollux.

Digitized by Google

crits et de copies qui se trouvent aujourd'hui à Munich. M. Crum s'était déjà occupé dans la même Revue (t. XXV, 1903, p. 267) de ceux de ces fragments qui ont trait à Dioscore d'Alexandrie. Mais son article laissait de côté en certains cas le texte copte. On le trouvera ici, avec un ou deux fragments relatifs au même Dioscore. M. Winstedt se propose en outre de publier, dans les prochains fascicules des *Proceedings*, des fragments d'autres textes coptes qu'il a trouvés dans la même collection, et spécialement des Martyres d'Ignace, de Pierre et Paul, le commencement d'une Vie de Jacques le Persan, une partie d'une lettre de saint Jean Chrysostome à saint Basile et quelques ostraka. J. S.

— Les lecteurs de cette *Revue* ont été suffisamment tenus au courant des travaux exécutés en Allemagne autour du Commentaire de Pélage sur les Épîtres de saint Paul par Zimmer, Hellmann et Riggenbach (voir RHE., 1903, t. IV, p. 74-77 ; 1906, t. VII, p. 701-702), pour comprendre l'intérêt que présente la note que vient de publier M. A. Souter dans le *Journal of Theological Studies* de juillet : *Prolegomena to the Commentary of Pelagius on the Epistles of S. Paul* (t. VII, p. 568-575). Cette note a un double but : 1° énumérer tous les manuscrits, connus de l'auteur, pouvant servir à reconstituer, en tout ou en partie, le Commentaire de Pélage, travail déjà rapidement esquissé ici par M. G. Voisin (voir t. IV, p. 76-77) ; 2° donner une liste des *initia* et des *fines* des Commentaires du Pseudo-Jérôme et du Pseudo-Primasius destinés à provoquer la découverte de nouveaux manuscrits. Ces recherches auront pour couronnement une édition du Commentaire de Pélage, qui paraîtra dans la collection *Texts and Studies* de Cambridge.

Madame Geraldine Hodgson, B. A., professeur d'histoire de l'éducation à *University College* de Bristol, a publié sous le titre de *Primitive christian education* (Édimbourg, T. et T. Clark, viii-287 p. Prix : 4 sh. 6) une série de dissertations sur les questions d'éducation agitées, dans le monde chrétien, depuis l'âge apostolique jusqu'à saint Jérôme. Dans son introduction et dans le corps de l'ouvrage, elle s'applique à réfuter les vagues et injustes critiques émises par Gibbon, Hallam, J. A. Symonds et Compayré au sujet de l'attitude de certains Pères vis-à-vis de la culture profane. Le livre rendra service aux étudiants, à qui il est spécialement destiné. Nous avons relevé deux *lapsus* (p. 101) dans la traduction d'un passage de *La Fin du Paganisme* de M. Gaston Boissier (t. I, p. 228). La Bretagne pacifiée par Agricola est la *Great Britain* et non pas la *Brittany*, et pour cause. Un peu plus bas, c'est d'Autun (Augustodunum) qu'il est question, et non d'Antium, ville du Latium. On sent, à maintes pages de ce volume, que l'éducatrice qui l'a écrit, est pénétrée de la noblesse de sa tâche.

La quatrième édition du volumineux ouvrage du R. W. Cunningham, D. D., *The growth of English industry and commerce during the early and middle ages* (Cambridge, University Press, 1905, xxvi-724 p. Prix : 12 sh. 6 d.) fournit, çà et là, des aperçus intéressants sur certains points d'histoire et d'archéologie chrétiennes. Voir, par exemple, ce que l'auteur dit (p. 85-87)

Digitized by Google

de la traite des esclaves chez les Anglo-Saxons et des entreprises de rachat organisées sur les côtes de la Manche. La liste des autorités placée à la fin du volume (p. 657-681) est fort détaillée. Pourtant on aimerait à y voir figurer plusieurs ouvrages étrangers importants dont l'auteur ne paraît pas avoir eu connaissance. C'est ainsi qu'à propos des expéditions précolombiennes des Scandinaves ou des Irlandais en Amérique (p. 89-91), les travaux de M. E. Beauvois ne sont même pas mentionnés. F. L. G.

— Du *Stationery Office* sont sortis deux nouveaux volumes : *Calendar of the Patent Rolls : Henry III 1232-1247* et *Edward III*, vol. VIII, *1348-1350*. Entre autres choses intéressantes dans le premier, notons des reliques du prophète Zacharie, de la verge d'Aaron, de saint Hermolaus et de plusieurs autres saints, offertes au jeune Henry III, pour sa vie durant, par le prieuré de Norwich, une charte royale accordant le sacerdoce suprême à *Elias le Evesk* de Londres, à l'usage de tous les Juifs d'Angleterre, le don annuel d'un bateau de grains à l'archevêque de Trondhjem pour son église. — Dans le second volume, on verra le nombre incalculable de bénéfices accordés par le roi à la suite des saisies de prieurés étrangers et de leur patronage, et de la grande peste qui sévit en Angleterre dans les années 1348-1349. Sans croire, comme l'ont prétendu certains historiens, que le fléau décima le tiers ou même la moitié de la population du royaume, on est bien obligé d'avouer que le nombre des morts fut considérable, tellement que les cimetières de Londres se remplirent de cadavres avec une rapidité effrayante. En beaucoup de paroisses, le clergé succomba entièrement à la *Black Death* : d'où la nécessité de pourvoir aux bénéfices vacants. A Ivychurch, tous les chanoines moururent, sauf un. Dans un faubourg de Bristol, les paroissiens, forcés d'agrandir leur cimetière plein, allèrent au plus pressé et, sans dispense de la couronne qui, du reste, les excusa, enterrèrent leurs morts dans des biens de mainmorte. Partout la misère était si grande, que le prieuré de Southwick fut autorisé à garder pour lui les revenus dont bénéficiait le Gouvernement pendant la vacance de l'office de prieur. Bref, par les pièces nouvelles qu'il donne, ce volume apporte un appoint précieux à l'histoire ecclésiastique durant ces deux années terribles.

J. S.

— La pensée directrice du travail de dom Columba Edmonds, *The early Scottish Church, its Doctrine and Discipline* (Édimbourg et Londres, Sands et Cie, 1906, xx-306 p.) a été de montrer que l'ancienne Église d'Écosse n'a jamais prétendu se rendre indépendante de Rome. La thèse, quoique non inédite, pouvait avoir son utilité, à condition de ne laisser aucune prise à la critique adverse, même sur les points secondaires. Tel n'est pas, malheureusement, le résultat atteint par dom Edmonds. Son livre se divise en quatre parties qu'il intitule : 1° les prétentions papales *(Papal claims)*; 2° le christianisme celtique ; 3° la doctrine et la discipline ; 4° la liturgie et le rituel.

La première partie est d'ordre général. On y traite de la suprématie, de l'infaillibilité et même du pouvoir temporel du Pape (p. 3-92). La seconde

Digitized by Google

partie touche l'Écosse de plus près; c'est là surtout qu'abondent les inexactitudes. A propos de la mission envoyée en Bretagne par saint Éleuthère, à la requête du roi Lucius (p. 93-94), l'auteur n'aurait pas dû se dispenser de discuter les conclusions de Mgr Duchesne *(Lib. Pontif.*, I, p. CII-CIV) et d'Harnack *(Der Brief des britischen Königs Lucius an den Papst Eleutherus*, dans *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 19 mai 1904, p. 909-916). Il fallait laisser dans l'oubli la prétendue mission de Marc et de Denis (p. 95). — Où l'auteur a-t-il vu que saint Jérôme eut saint Ninian pour disciple (p. 104)? Ce dernier aurait, selon lui, visité l'Irlande. La preuve, c'est que le saint est commémoré dans le *Festology of St. Ængus*. Or, au 16 septembre, ce martyrologe (éd. W. Stokes, 1905, p. 194) contient tout simplement cette exclamation : « Mon Ninn, le cri de toute bouche ! » C'est fort peu de chose. — Il n'est pas démontré que saint Victrice de Rouen soit né en Bretagne (p. 109). C'est, selon M Vacandard, vers 396 qu'il est venu dans ce pays, non point pour y combattre le pélagianisme, qui n'était pas encore né, mais, comme il le dit lui-même, pour faire la paix entre les évêques insulaires (Migne, *P. L.* t. XX, 443). — L'évêque récalcitrant Dagan se rendant à Rome pour solliciter de saint Grégoire l'approbation de la règle monastique de saint Moluoc de Lismore (p. 179) me paraît un trait fort peu vraisemblable.

Notons d'ailleurs que la plupart de ces points ne se rattachent que de loin à l'histoire de l'Église d'Écosse, et eussent pu être négligés. Au lieu de s'y attarder, l'auteur eût mieux fait de traiter des questions qui rentraient de plein droit dans son sujet et qu'il n'a pas même effleurées. Les vues de Pfluck-Harttung, d'Ebrard et de Zimmer, par exemple, sur l'origine, les observances et la diffusion des Culdées appelaient la controverse. Des monuments intéressants comme l'*Ordo monasticus* de Culross et la *Regula cujusdam patris ad monachos*, qui piquait déjà la curiosité de saint Benoît d'Aniane et de Smaragde, n'auraient pas dû être complètement passés sous silence. Les pages consacrées aux pouvoirs du prêtre-abbé d'Iona (p. 209-213) et à certains usages celtiques, dans la quatrième partie du livre, laissent une impression moins défavorable.

Le Dr W. M. Metcalfe, D. D. qui avait déjà édité, en 1896, pour la *Scottish Text Society* le légendaire du XIVe siècle conservé à l'*University Library* de Cambridge (Gg II, 6), a récemment publié séparément les légendes des deux saints écossais contenues dans ce manuscrit : *The Legends of SS. Ninian and Machor from an unique ms. in the Scottish dialect of the fourteenth century* (Paisley, A. Gardner, 1904, 237 p.; Prix : 10 sh. 6). L'introduction (p. 9-37) traite de l'histoire, de la description, du contenu du manuscrit de Cambridge, puis de la date de la compilation, de ses auteurs et de leurs sources. Le Dr Metcalfe estime que les cinquante légendes versifiées du manuscrit ne peuvent être toutes sorties de la même plume. Cependant les vies des saints Ninian et Machor auraient le même auteur. On a cherché à donner un nom à cet hagiographe. Ce serait, selon quelques

Digitized by Google

uns, John Barbour († 1396), un archidiacre d'Aberdeen, auteur d'un poème également en ancien écossais, *The Bruce*, histoire de Robert I. Mais le Dr Metcalfe n'a pas de peine à ruiner l'hypothèse du *Barbour authorship*.

Quant aux sources de ces deux vies de saints, elles ne sont rien moins que sûres. Bède ne nous a laissé que de très succinctes données sur S. Ninian. C'est seulement sept cents ans après la mort de ce primitif apôtre de l'Écosse que surgit son principal biographe, Ailred de Rievaux († 1166). Grâce à Bède, on doit néanmoins tenir S. Ninian pour un personnage historique. L'historicité de Machor est bien moins garantie. On parle d'une vie latine ou irlandaise du Saint, aujourd'hui perdue, connue d'O' Donnell, l'auteur de la cinquième vie de saint Columba, dans la *Trias Thaumaturga* de Colgan, et du compilateur de l'office du Saint dans le Bréviaire d'Aberdeen. Mais ce dernier auteur n'est même pas fixé sur la forme du nom du Bienheureux qu'il orthographie *Mauricius sive Macharius (Breviarium Aberdonense*, pars aestiva, fol. cliv). D'autre part, la vie écossaise nous montre saint Machor associé aux labeurs apostoliques de saint Columba, puis visitant Rome, séjournant à Tours avec l'abbé d'Iona ; série d'événements auxquels la *Vita Columbae* d'Adamnan ne fait pas la moindre allusion. En somme, il n'a dû entrer qu'une très faible dose de vérité historique dans ces compositions poétiques d'époque tardive. C'est au point de vue philologique qu'elles sont surtout intéressantes. Des notes abondantes et un glossaire soigné facilitent l'intelligence du texte.

Nous avons relevé quelques erreurs de graphie. C'est « Ligugé » qu'il faut lire, au lieu de « Lugugé », dans la note de la page 24 sur saint Martin. La citation française de la page 156 est aussi un peu estropiée.

L'auteur donne en appendices la traduction anglise de la *Vita Niniani* d'Ailred, et celle des pages qui, dans la *Vita Quinta Sancti Columbae*, éditée par Colgan, sont relatives à l'obscur saint Machor. F. L. G.

— Le *New Spalding Club* d'Aberdeen a entrepris, il y a quelques années déjà, la publication de documents pouvant servir à l'histoire des collèges écossais de Douai, Rome, Madrid, Valladolid et Ratisbonne. A ces collèges, on le sait, le catholicisme d'Écosse doit beaucoup. Là, en effet, se rendaient pour leurs études les jeunes catholiques et là surtout se sont formés les missionnaires qui ont maintenu dans le pays la vieille religion. Aussi ne peut-on accueillir avec trop de bienveillance une telle œuvre. Le premier volume, sorti des presses de l'université d'Aberdeen, vient de paraître (*Records of the Scots Colleges at Douai, Rome, Madrid, Valladolid and Ratisbon*. Volume I. *Registers of Students*. Aberdeen, in-4° de VI-339 p.). En attendant l'histoire proprement dite des Collèges d'Écosse, on nous donne ici les listes des étudiants avec de courtes notes biographiques reproduites très exactement d'après les registres. Pour Rome et Valladolid, aujourd'hui encore prospères, la publication des listes s'arrête à 1900. Pour les autres maisons, les registres ont été transcrits intégralement. Outre les noms des étudiants, le volume renferme aussi ceux des supérieurs et recteurs, et enfin, comme appendice à la liste des séminaristes de Ratisbonne, un état

Digitized by Google

des religieux vivant au monastère de Saint-Jacques des Scots de cette ville en 1597, et aussi un tableau des bienfaiteurs du même monastère dressé en 1678. Une double table pour les noms de lieux et pour ceux des personnes complète fort heureusement une publication luxueuse, très soignée et qui fait grand honneur à la Société qui l'a entreprise. Fondée le 23 décembre 1839 sous le nom de *Spalding Club*, et reconstituée le 11 novembre 1886 sous celui de *New Spalding Club*, cette société s'est donné comme but de retracer l'histoire, la topographie et l'archéologie des comtés du Nord-Est de l'Écosse. Son centre est à Aberdeen. Elle a pour président : le comte d'Aberdeen, et pour secrétaire : M. Peter John Anderson (University Library, Aberdeen). L'ancien club avait publié 38 volumes dont la plupart sont des mémoires et des études de monuments, des registres, d'anciennes publications rééditées, des documents juridiques et autres. Les publications du nouveau club s'élèvent déjà au nombre de 27, dont un cartulaire, des documents sur des familles, des archives, etc.

La maison Mamillan se propose de publier les conférences que donna Lord Acton à Cambridge de 1899 à 1901. Ces conférences comprendront quatre volumes sous le titre général de *Modern History*. Le premier est sur le point de paraître. Ses principaux chapitres sont : *The Beginning of the Modern State, The New World, The Renaissance, Luther, The Counter-Reformation, Calvin and Henry VIII, Philip II — Mary Stuart — Elizabeth, The Huguenots and the League, Henry IV and Richelieu, The Thirty Years' War, The Puritan Revolution, The Rise of the Whigs, The English Revolution, Lewis XIV, The War of the Spanish Succession, The Hanoverian settlement, Peter the Great and the Rise of Prussia, Frederick the Great, and the American Revolution*. L'introduction, écrite par les deux éditeurs, le Rév. John Neville Figgis, recteur de Marnhull, et M. Reginald Vere Laurence, *fellow* et *lecturer* de *Trinity College*, traite exclusivement de l'œuvre de Lord Acton à Cambridge. L'appendice comprendra plusieurs documents de grande importance. Le second volume traitera de la *Révolution française*, et les deux autres, simples recueils de ses *Essays and Reviews*, seront précédés d'une notice générale sur la carrière de Lord Acton.

Tout un stock de publications juives est annoncé comme devant prochainement paraître. C'est d'abord un volume sur la littérature juive par M. Israel Abrahams, *Reader in Talmudic* à l'université de Cambridge; puis, à l'occasion du nouvel an juif, dans quelques semaines d'ici, deux éditions du Rituel, l'une par le Rév. Dr. M. Gaster et l'autre par M. Herbert M. Adler ; puis un *Festschrift*, en l'honneur du jubilé de *Jews' College* qui eut lieu en juin dernier ; puis trois volumes que la *Jewish Historical Society* a sous presse; puis le cinquième volume des *Transactions* de la dite société, et, par M. Albert M. Hyamson, un volume sur l'histoire des Juifs en Angleterre ; puis, dans la série des *Jewish Worthies*, un volume sur *Philon* par M. Norman Bentwich, et enfin un volume de *Studies in Judaism* par le Dr. S. Schechter. Et c'est tout.

Digitized by Google

Le *Catalogue of Fifteenth-Century Books in the Library of Trinity College, Dublin, and in Marsh's Library, Dublin, with a Few from other Collection*, par T. K. Abbot (Dublin, Hodges, Figgis et Cie ; Londres, Longmans et Cie), et *A Short Catatogue of English Books in Archbishop Marsh's Library, Dublin, printed before 1641*, par N. J. D. White. Catalogues, n° 1. (Bibliographical Society), rendront tous les deux de grands services. Le premier est un intéressant catalogue des incunables des bibliothèques de *Trinity College*, de l'archevêque Marsh, et d'une demi-douzaine d'autres d'Armagh, de Cashel et de King's Inns, Dublin. Il contient 606 numéros. Le second comprend environ 1350 titres d'ouvrages, dont un bon nombre ne sont pas au *British Museum*. On y trouve une grande collection d'articles de visites au nom des différents diocèses. Cette bibliothèque dont l'origine remonte au XVIIe siècle et qui fut préservée jusqu'au XXe, a été pendant 150 ans la seule bibliothèque publique de Dublin. Elle contient environ 22000 imprimés et 200 *mss.*, dont quelques ouvrages celtiques d'un grand intérêt.

On annonce, comme devant être très prochainement achevé, le catalogue des *Hunterian mss.*, à l'université de Glasgow. Dans ces manuscrits, collectionnés par le célèbre Dr William Hunter, se trouvent de vrais trésors littéraires et historiques, relatifs spécialement au moyen âge.

C'est bien un catalogue aussi que les *Coptic et Greek Texts of the Christian Period from ostraka*, etc. par H. R. Hall (British Museum). L'auteur n'a emprunté ces textes qu'aux collections britanniques. Ce sont, pour la plupart, des inscriptions sur fragments de poterie, dont on se servait, vu la rareté du parchemin ou du papyrus, pour griffonner des lettres, des reçus ou des devoirs d'écoliers. On y voit des épitaphes montrant la survivance des croyances païennes en des temps chrétiens. Le même fait se remarque dans les noms propres empruntés, parmi les gens des basses classes, de même que parmi les ecclésiastiques, à la mythologie égyptienne ou grecque : tels que Ammon, Apollon ou d'autres semblables.

Enfin le *British Museum* a fait imprimer le *Catalogue of the Coptic Manuscripts in the British Museum* dressé par le savant W. E. Crum. La collection valait la peine d'être connue. M. Crum a divisé ces *manuscrits* en quatre dialectes : le *Sahidic*, l'*Akhmimic*, le *Middle Egyptian* et le *Bohairic*, avec les subdivisions secondaires : bibliques, liturgiques, historiques et magiques. Les textes bibliques ne sont que fragmentaires et d'aucune importance. La plupart, sur simples feuilles détachées, ont été déjà publiés ailleurs. Il y a, parmi les plus anciens fragments liturgiques, quelques points curieux de règles monastiques, et un sermon d'Eusèbe de Césarée sur la Cananéenne. Dans la section historique, se trouvent des Vies de Saints et de martyrs, avec des détails d'un merveilleux plus ou moins croyable. On pourrait tirer de ces biographies des arguments en faveur de la thèse qui prétend que l'écriture copte était aux premiers siècles presque exclusivement employée par les convertis chrétiens, lesquels répugnaient

Digitized by Google

à se servir de l'écriture hiéroglyphique à raison de ses nombreuses allusions mythologiques. En première ligne de la série magique, vient la *Pistis Sophia* ou collection d'évangiles gnostiques qui attend encore un éditeur compétent, et bon nombre de récits magiques rédigés par des chrétiens d'Égypte, dont un en dialecte du Fayum ne semble pas encore avoir été publié, et un autre, que M. Crum croit être du VIIe ou VIIIe siècle, où le magicien commence par invoquer les dieux et les démons du panthéon gnostique.

La bibliothèque de feu F. D. Mocatta et les fonds amassés par une souscription publique ont été remis définitivement à l'*University College* au nom de la *Jewish Historical Society*. J. S.

— *Décès*. — Le Rév. TH. SMITH, pasteur protestant écossais, mort à Édimbourg, le 26 mai, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Il a dirigé jadis la *Calcutta Review*. Plus récemment, il professa la théologie au *New College* d'Édimbourg. On lui doit diverses biographies et un volume sur les *Mediaeval Missions*.

Autriche-Hongrie. — Nous avons reçu quelques ouvrages publiés par M. F. HANUY, nommé récemment professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Budapest. Nous nous plaisons à les signaler ici.

A theologiai tanszak kizáratása egyes középkori egyetemekröl (Pécs, 1903, chez l'auteur. In-8, 42 pag. C. 1). — L'auteur s'occupe de cette intéressante question : pourquoi ne trouve-t-on pas de faculté de théologie dans plusieurs universités médiévales? Il explique d'abord ce qu'on entendait par *studium generale* et par *universitas* et il raconte, d'après l'ordre chronologique, l'histoire de la fondation des universités au moyen âge, en mettant en lumière les différentes causes et la part de leur influence. Si plusieurs n'ont pas renfermé de faculté de théologie, c'est que les étudiants théologiens étaient moins nombreux que ceux des autres facultés (droit, médecine, arts); c'est que le doctorat n'était pas requis pour l'obtention des bénéfices ecclésiastiques; c'est enfin que les théologiens affluaient à l'université de Paris dont les grades étaient nécessaires pour obtenir la *facultas ubique legendi*.

A vegyes házasságok jogtörténete, különös tekintettel Magyarországra. (Histoire du droit des mariages mixtes, particulièrement en Hongrie) (Pécs, 1904, Imprimerie du lycée épiscopal. In-8, 225 p. C. 4). — Comme le titre l'indique, l'œuvre est divisée en deux parties. La partie générale comprend 3 chapitres : de l'origine de l'Église jusqu'à Gratien — de Gratien jusqu'au Concile de Trente — du Concile de Trente au XIXe siècle.

La partie spéciale étudie quatre périodes du droit hongrois : 1) de la paix de Vienne (1606) jusqu'à la diète de 1790/1 ; 2) de la diète de 1790/1, à celle de 1839/40; 3) de celle-ci jusqu'à la loi de 1868; 4) de cette loi jusqu'à nos jours. — Avant la paix de Vienne, les lois étaient très sévères contre les hérétiques ; mais les Protestants profitèrent alors des troubles des XVIe et XVIIe siècles. Une réaction dans le sens catholique se produisit au XVIIe siècle : sans les *reversales*, la bénédiction des mariages mixtes fut

Digitized by Google

défendue. Viennent alors les ordonnances royales touchant les *reversales*, les discussions aux parlements de 1825, 1827, 1832-1836, l'Instruction de Lajcsák, évêque de Grand-Varadin, l'Instruction de Lambruschini, laquelle donne la dispense de la *forma Tridentina* en Hongrie pour les mariages mixtes. — La loi LIII de l'année 1868 rejeta les *reversales*; les prêtres catholiques ne pouvaient pas s'y soumettre et eurent dès lors beaucoup à souffrir de la part des Protestants. Le droit matrimonial civil de 1894 permet de nouveau les *reversales*.

A pápa souverénsége jogi szempontból (Souveraineté du Pape au point de vue juridique) (Pécs, J. Taizs, 1905 In-8, 102 p. C. 3). — L'ouvrage s'occupe de la « question Romaine » Il se divise en cinq chapitres Dans l'introduction, l'auteur se montre partisan du pouvoir temporel des Papes dont il cherche à établir la nécessité pour l'exercice de leur souveraineté spirituelle Le premier chapitre expose les arguments des Papes et du Gouvernement italien dans la question romaine. Le chapitre deux ièmeénumère les moyens par lesquels les Souverains Pontifes ont continué à affirmer et à revendiquer leurs droits. Dans le chapitre suivant, l'auteur montre la nécessité des nonciatures et en décrit le développement. Il marque, dans quelques pages intéressantes, la place occupée par le Pape, sous différents rapports, dans le concert des souverains contemporains.

Après avoir traité au chapitre quatrième de la conduite du Gouvernement italien à l'égard du Saint-Siège, M. Hanuy s'occupe, dans le cinquième et dernier chapitre, des différents modes de solution proposés à la question Romaine (*quietismo politico*, Daerne de Varik, Parocchi, Siliprandi, Lampertico, Jacini, De Olivart, Rendu). En appendice, vient l'appréciation de l'Encyclique : *Il fermo proposito*, du 11 juin 1905 A. Pataky.

— *Nomination.* — M. H. V. Zwiedineck-Sudenhorst, professeur extraordinaire d'histoire moderne à l'université de Gratz, est promu à l'ordinariat.

— *Décès* — La Hongrie vient de perdre l'orientaliste J. Thury, né à Makád en 1861. Il a étudié les langues ouralo-finnoises, turco-tartares et orientales, ainsi que l'histoire des origines des Magyars. Citons de lui : *Commencement de l'occupation ottomane en Hongrie* (1893); *Origine, ancienne patrie et migration des Magyars* (1896); *Origine des Sicules* (1899), etc

M H. Schuster, professeur de droit allemand et d'histoire du droit autrichien à l'université allemande de Prague, est mort le 9 avril, à l'âge de cinquante-neuf ans. Son œuvre principale a pour objet l'histoire du droit de la ville de Vienne.

M. F. Zieglauer v. Blumenthal, professeur ordinaire d'histoire d'Autriche à l'université de Czernowitz, est décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Belgique. — Le dernier volume que la Commission royale d'histoire vient de distribuer, est l'*Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre* de Liège par M. Ed. Poncelet, archiviste de l'État à Mons

Digitized by Google

(Bruxelles, Kiessling, 1906. In-8°, XCIII-539 p.). Cette publication — maigre en renseignements historiques — ouvre la nouvelle série des Inventaires analytiques des collégiales liégeoises et ne se recommande ni par l'importance des documents inventoriés, ni par leur nombre, ni par leur ancienneté. Les anciens titres de Saint-Pierre, en effet, sont perdus et il n'existe aucun cartulaire de ce corps ecclésiastique. Pour l'époque antérieure au XIIIe siècle (à partir de 714), MM. St. Bormans et Poncelet ont dû relever dans les sources narratives, avec une patience digne d'éloges, tout ce qui a quelque rapport avec l'église de Saint-Pierre. L'Inventaire contient les résumés très bien faits de plus de 1300 chartes (la plupart des actes de ventes et d'arrentements) de l'année 714 jusqu'à 1787. L'éditeur s'est acquitté de son rôle de façon irréprochable ; nous souhaitons qu'il entreprenne, dans la série des in-4° de la Commission, la publication des importantes chartes de l'abbaye de Saint-Jacques qui existent aujourd'hui, la plupart en original, aux archives de l'État à Liège et dont plusieurs sont du XIe siècle.

L'administration de la ville de Gand a été bien inspirée en faisant publier, sous son patronage, les plus anciens documents historiques relatifs à son territoire, contenus dans le *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis*. Le volume qui vient de paraître, est l'œuvre de M. ARN. FAYEN, membre de l'Institut belge à Rome, et fait partie du *Cartulaire de la ville de Gand. Deuxième Série : Chartes et documents. T. I* (Gand. In-8°, XII-309 p.). Le *Liber* est une espèce de recueil assez mal conçu de donations *(traditiones)* faites à l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre, à Gand jusqu'au milieu du XIe siècle ; le travail n'est pas entièrement original, mais constitue un amalgame de documents de nature fort diverse, dont quelques-uns ont été copiés sur d'anciens manuscrits antérieurs : chronique de la fondation, diplômes impériaux, chartes des comtes de Flandre, donations de particuliers, listes de censitaires, etc. Au XIIIe siècle, un scribe y a également transcrit des pièces de son époque. En republiant le *Liber traditionum*, l'auteur n'a pas fait besogne inutile, étant donné que l'édition du chanoine Van de Putte faite en 1842 est assez défectueuse et peu digne de confiance. Aujourd'hui, grâce à M. Fayen et à M. Pirenne, nous possédons un texte soigneusement établi et sobrement annoté des documents les plus anciens pour l'histoire économique de la Belgique aux Xe et XIe siècles. L'importance du *Liber* ne peut être comparée qu'avec celle qu'offrent pour la France et l'Allemagne, le célèbre Polyptique de Saint-Germain-des-Prés et le *Liber traditionum* du chapitre de Passau. Rappelons aussi que c'est spécialement au moyen du document gantois que M. L. Van der Kindere a édifié récemment sa théorie si neuve sur la liberté et la propriété en Flandre du IXe au XIe siècle. Pour l'étude de la diplomatique, de la topographie et de l'onomastique, le *Liber sancti Petri* constitue également une source de premier ordre. Remercions M. Fayen pour son excellent travail et souhaitons qu'il ne quitte pas le domaine de l'édition de textes, où il vient de donner une preuve éclatante de sa maîtrise. H. N.

— Les sources de l'histoire de l'université de Louvain sont loin d'être

Digitized by Google

publiées au complet et partant cette histoire est loin d'être connue à fond. On sera donc bien heureux de posséder *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906). Esquisse historique* (Louvain, Ch. Peeters; Paris, H. Champion; 1906. In-8, XIII-216 p.), étude bien documentée et gracieusement exposée par M. le professeur V. BRANTS, bien connu par plusieurs travaux sur l'Université catholique. On y voit le rôle important joué par la faculté de droit, tant sous l'Ancien régime qu'à l'époque contemporaine, dans le mouvement juridique, scientifique, littéraire, politique, économique et social.

— Les fêtes jubilaires de deux de nos principaux établissements ecclésiastiques ont donné l'occasion à la mise au jour de deux monographies des plus importantes pour l'histoire de l'enseignement : la très agréable *Histoire du séminaire de Bastogne* par MM. les abbés E. CONROTTE et J. FLAMION (Namur, Picard-Balon, 1906. In-8, 104 p.) et la savante *Histoire du petit séminaire de Roulers précédée d'une introduction ou coup d'œil sur l'état de l'enseignement moyen dans la région correspondant à la Flandre occidentale actuelle* par le chanoine A C. DE SCHREVEL. T. I (1806-1830) (Roulers. J. De Meester, 1906. In-8, VIII-328 p.), œuvre des plus richement documentées.

— Il y a environ dix ans que le clergé catholique belge a repris l'œuvre des monographies paroissiales, déjà tentée autrefois mais qui avait échoué faute de direction. Depuis dix ans, il a dépensé beaucoup d'efforts et fait preuve d'un zèle remarquable pour la réussite de cette grande entreprise. L'autorité épiscopale a encouragé l'œuvre et stimulé les travailleurs, soit par l'ouverture de certaines archives diocésaines, soit par la rédaction de programmes pour la direction des recherches. On peut donc espérer voir se produire bientôt — si difficiles que soient les conditions du travail scientifique pour la généralité des membres du clergé — les premiers résultats de toutes ces bonnes volontés. Nous avons un vif plaisir à signaler aujourd'hui, dans cet ordre de recherches, la récente *Histoire d'Auvelais et d'Arsimont* par MM. les abbés ÉD. CLAUSSET, directeur du Séminaire de Floreffe, et G. MAUCLET, vicaire à Florennes (Namur, 1906, in-8. 286 p.). C'est le premier volume qui paraît dans la nouvelle collection des *Communes namuroises* dirigée par le chanoine ROLAND et l'archiviste LAHAYE. Il nous donne, non pas seulement une histoire paroissiale, mais bien un exposé complet des institutions religieuses, communales, seigneuriales, judiciaires et autres qui ont eu leur siège dans la commune d'Auvelais. Les deux auteurs ont droit à de sincères félicitations pour ce travail, d'objet local sans doute, mais remarquable et digne de servir de modèle. Les sources d'archives, base de la monographie, ont été utilisées avec bonheur; l'exposé des rouages administratifs est net, et toutes les parties du livre sont très bien équilibrées. On louera également la grande sobriété des auteurs sur ces mille petits événements locaux, qui sont à la fois le charme et le fléau — si on ne sait se borner — des histoires de ce genre. Le chapitre X : *Mœurs et coutumes* (p. 247-256) pourra sembler un peu maigre. J'avoue que c'était un des plus difficiles à écrire et celui dont les cadres sont les

Digitized by Google

moins aisés à remplir ; toutefois, on aurait aimé à y trouver quelques détails relatifs aux croyances populaires et au *folklore* d'Auvelais-Arsimont ; elles ont leur place tout indiquée dans une histoire de commune. H. N.

— M. l'abbé J. MALOTAUX, curé de Wanlin, vient de publier une intéressante brochure dans laquelle il fait l'*histoire du catéchisme dans les Pays-Bas à partir du Concile de Trente jusqu'à nos jours.* (Renaix, J Leherte-Courtin, 1906. In-8, 136 p.) L'auteur s'occupe principalement du texte usité dans le diocèse de Namur et il en trouve l'origine dans le *Sommaire de la doctrine chrétienne*, élaboré par toute une génération de catéchistes que Mgr Buisseret avait pénétrés de l'esprit et de la méthoed de saint Charles Borromée. La seconde partie raconte les efforts du même évêque pour organiser et développer l'enseignement religieux dans son diocèse par l'établissement des écoles dans les campagnes, des écoles dominicales, des confréries de la doctrine chrétienne, etc. Enfin, M. Malotaux expose, en donnant et en justifiant souvent son appréciation, la méthode employée dans les écoles du XVIIe siècle. En appendice on trouve quelques pièces justificatives. L'auteur a bien étudié ce facteur important, sinon principal, de la conservation de la foi dans nos pays à cette époque troublée. L'exposition pourrait gagner en clarté ; il y a aussi des phrases à remanier. Pourquoi ne pas donner en tête de la brochure la bibliographie générale, ce qui éviterait des répétitions fréquentes ? Il serait bon de noter pour chaque ouvrage le lieu et la date d'impression.— Quoi qu'il en soit, on aime et constater chez l'auteur ce goût « de remonter aux origines pour les grandes et pour les petites questions ». Nous souhaitons qu'il nous donne bientôt une étude également intéressante sur les confréries de la doctrine chrétienne dans nos paroisses rurales. J. LEBON.

— *Nominations.* — M. L. VAN DER KINDERE, professeur à l'université de Bruxelles, a pris sa retraite. Il est remplacé par M. DUPRÉEL pour les cours d'histoire ancienne et M G SMETS, pour les cours d'histoire du moyen âge et d'histoire contemporaine.

Au grand Séminaire de Malines, M. l'abbé É. TOBAC, licencié en théologie de l'université de Louvain, est nommé professeur d'Écriture Sainte.

Au grand séminaire de Tournai, M. l'abbé G. RASNEUR, licencié en théologie de l'université de Louvain, est nommé professeur d'Écriture Sainte et M. l'abbé P. DEMEULDRE, licencié en droit canon de la même université, professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique.

États-Unis. Amérique. — Le douzième et dernier volume de la grande Encyclopédie juive a paru récemment *(The Jewish Encyclopedia. A descriptive record of the history, religion, literature and customs of the Jewish People from the earliest times to the present day.* Prepared by more than six hundred scholars and specialists under the direction of the following editorial board : C. ADLER, W. BACHER, G. DEUTSCH, R. GOTTHEIL, E. HIRSCH, etc., etc. J. FUNK Chairman of the board. F. VIZETELLY Secretary of the board, W. POPPER Associate Revising editor, J. SINGER Projector and managing editor, assisted by american and foreign boards of consulting editors. Vol. XII. *Talmud-Zweifel.* New-York et Londres, Funk et Wagnall, 1906.

Digitized by Google

In-4, xx-708 p.). Les articles bibliques, peu nombreux, qu'il renferme, ne rendront guère de services aux savants ; il faut en dire autant de ceux qui sont consacrés aux apocryphes grecs. Mais on trouvera dans le présent volume de nombreuses notices sur la littérature rabbinique, notices fort résumées sans doute mais très clairement et très savamment rédigées (*Talmud, Talmud Commentaries Talmudic Law, Tamid, Tankuma, Tannaim, Targum, Tebul jom, Temura, Terumoth, Tohoroth, Tosafot, Tosefta, Ukzin, Yadayim, Yoma, Zebachim).* Ajoutons-y les articles *Yezirah* et *Zohar* sur les œuvres de la Cabale.

Sur le culte, notons l'article *Triennial Cycle* de M. Jacobs où il est prouvé qu'un cycle de trois ans fut jadis employé pour les leçons de la Thora et des Prophètes dans les Synagogues (*Luc* XXIV, 44 y ferait allusion) ; le cycle d'un an ne fut introduit que plus tard. Dans l'article *Yad*, nous apprenons à connaître un singulier instrument employé pour empêcher l'œil de s'égarer dans la lecture des livres saints à la Synagogue.

Comme d'ordinaire, on trouve surtout à relever dans ce volume des articles sur l'histoire des Juifs dans les différents pays et les différentes villes au moyen âge et dans les temps modernes, puis une série de notices sur des personnages juifs ou qui se sont occupés des Juifs. Il serait trop long d'énumérer ici tous ces articles.

Avec ce volume, l'œuvre est terminée. On ne peut que louer l'habileté et l'énergie des éditeurs qui ont su mener à terme, en moins de huit ans, cette entreprise difficile et qui ont réussi à la réaliser dans les bornes qu'ils s'étaient fixées dès le principe. On nous avait promis douze volumes de 8.000 pages fournies par 400 collaborateurs avec 2.000 illustrations. On nous a donné douze volumes de 8.572 pages écrites par 605 collaborateurs avec 2.464 illustrations. Le grand public trouvera condensés dans ce dictionnaire, comme le titre l'indique, tous les renseignements qui peuvent lui être utiles sur l'histoire, la religion, la littérature, les mœurs et les coutumes du peuple juif depuis l'origine jusqu'à nos jours, mais principalement au moyen âge et dans les temps modernes.

— Signalons le minuscule volume qui nous vient d'Amérique : *Egoism : A study in the social premises of Religion*, par Louis Wallis (Chicago, The University of Chicago Press, 1905. In 16, xi-121 p., 1 sh.). L'auteur veut être sociologue. L'espèce de connaissance qu'il a des hommes et de l'histoire, lui fait voir dans l'égoïsme plus ou moins développé l'unique facteur social. Israël ne saurait échapper à cette loi et M. L. Wallis ne manque pas de l'y trouver. La lutte de Jahveh contre Baal est la lutte de la campagne contre la ville. Les campagnards échouent et pourtant Jahveh triomphe. La Bible et l'Église ont droit à la considération comme ayant incorporé la tendance égoïste propre à leurs temps. L'auteur, au passage nous instruit de ses menues découvertes : l'hébreu ne nous donne, que les consonnes du nom divin... Jérémie, bien qu'ayant habité la ville, est né à la campagne... etc. En somme, rien de bien saillant dans cette brochurette d'une littérature un peu terne et incohérente. L'auteur semble avoir lu cependant quelque manuel correct. J. S.

Digitized by Google

— L'archimandrite Sébastian Labovitch, recteur de la mission serbe des États-Unis, a fondé à Chicago « Le Messager de la mission orthodoxe serbe en Amérique » *(Glasnik srpskopravolasvne nisitze u Ameritzi)*. La revue, rédigée en serbe et en anglais, donnera des renseignements sur les missions slaves en Amérique, et des articles variés de caractère religieux.

A. Palmieri, O. S. A.

— Les 26, 27 et 28 décembre 1905, l'*American Historical Association* a tenu son assemblée annuelle à Baltimore, où se réunissaient en même temps les membres de l'*American Economic Association*, de l'*American Political Science Association* et de la *Bibliographical Society of America*. Le rapport sommaire publié dans l'*American Historical Review* (t. XI, 1906, n° 3) permet de juger de l'importance de cette réunion. On y a entendu des discussions d'ordre pratique relatives à l'enseignement dans les écoles primaires ou les collèges, et on a examiné les questions posées par les sociétés d'histoire concernant la publication et la répertorisation des sources historiques. Les sociétés historiques américaines — au nombre d'environ 400 — veulent coordonner leurs travaux, se faciliter mutuellement la besogne et empêcher la republication de sources déjà éditées A ce point de vue, le département des recherches historiques de la *Carnegie Institution* de Washington prépare un inventaire des documents, reposant dans les archives du continent européen et intéressant l'histoire d'Amérique, qui ont déjà été édités ou dont on possède des copies manuscrites en Amérique.

La *Public Archives Commission* a annoncé la publication de rapports sur les archives de Michigan et de Missouri, sur les archives françaises de l'Illinois, sur les registres locaux de Géorgie, sur les *State Archive Commissions*. Une liste annuelle des répertoires sera mise en circulation. Les recherches dans les archives américaines ont été poussées activement dans l'Arkansas, la Floride, le Minnesota, le Missouri, la Caroline du Sud, le Tennessee, Washington et l'Ouest de la Virginie. Sans se borner aux archives américaines, on a entrepris la transcription des archives d'Angleterre pour la bibliothèque du Congrès : les documents du *British Museum* et de la *Bodleian Library* de Londres ont déjà fourni vingt-trois volumes de copies. Enfin les archives en possession de particuliers feront l'objet de l'attention de l'*Historical Manuscript Association*, aussitôt après la publication de la correspondance diplomatique de la République de Texas. Les sociétés historiques locales contribueront puissamment à ce vaste travail. Celle de l'État de Wisconsin prépare un répertoire des archives de cet État, qui comprendra aussi des notices sur les documents intéressant toute la région du Haut-Mississippi. L'archiviste du Mississippi, M. Dumbar Rowland, dresse l'inventaire descriptif des archives espagnoles de la région des Natchez, récemment découvertes Extraites de l'oubli séculaire, ces archives comptent 41 registres, répondant aux années 1781-1798 de l'occupation espagnole. Elles renferment des décrets, des proclamations royales, des ordonnances publiées par le gouverneur général, résidant à New-Orléans, par les gouverneurs locaux et le commandant de la circonscription militaire, etc.

Digitized by Google

Enfin, le comité de bibliographie annonce une nouvelle édition de la *Bibliography of American Historical Societies*, mise à jour et complétée.

L. V. D. E.

— *Nominations.* — M. J. G. DE R. HAMILTON a été élu professeur-assistant d'histoire à l'Université de la Caroline du Nord.

M. A C. MC LAUGHLIN a quitté la chaire d'histoire de l'Amérique à l'université de Michigan, pour devenir directeur de l'enseignement de l'histoire à l'université de Chicago. Il a été remplacé par C. H. VAN TYNE

M. F. L. PAXON, professeur à l'université de Colorado, a accepté la place de professeur-assistant d'histoire de l'Amérique à Ann Arbor.

M. L. WESTERMANN passe de l'université de Missouri à celle de Minnesota, en qualité de professeur-assistant d'histoire ancienne.

— *Décès.* — M. CH. CALVO, historien et jurisconsulte de renom, né à Buenos-Ayres en 1824, représentant du gouvernement de l'Argentine successivement à Londres, à Paris et ailleurs, membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1892, est mort le 2 mai dernier. Écrivain fécond, sa publication la plus étendue est un *Recueil complet des traités, conventions, etc. de tous les États de l'Amérique latine depuis l'année 1493 jusqu'à nos jours* (1862-1869, 11 vol. in-8), mais c'est par son *Droit international théorique et pratique d'Europe et d'Amérique* (1870-1872, 2 vol. in-8) qu'il s'est révélé comme une autorité en la matière.

France. — L'éditeur de la collection *Science et religion* nous a envoyé plusieurs brochures qui y sont récemment parues.

La plus intéressante est sans conteste celle que Mgr P. BATIFFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, y a consacrée à *La question biblique dans l'Anglicanisme* (Paris, Bloud, 1906, 64 p.). C'est la reproduction d'un article paru dans le *Correspondant*. L'auteur nous y montre comment la question biblique s'est posée dans ces dernières années dans l'Église anglicane, Église qui vit toujours d'une vie spirituelle très profonde, qui garde ses dogmes, ses sacrements, sa hiérarchie, qui veut être une Église de tradition et d'autorité. Nous voyons d'abord comment s'est résolue la crise de la critique textuelle, puis comment sévit maintenant la crise de la critique littéraire. Impossible d'entrer ici dans des détails. Tous ceux qui sont un peu au courant de la controverse dans l'Église catholique, seront frappés, en lisant l'exposé du recteur de Toulouse, de rencontrer les mêmes phénomènes dans l'Église anglicane. L'exemple du peuple biblique par excellence est bien fait pour prouver que la critique historique est une phase inévitable de la science religieuse. Dans cette phase qu'il faut traverser, l'Anglicanisme semble ne devoir pas être pris au dépourvu, parce que « son clergé est préparé à sa tâche par ses fortes études bibliques, que ces études ont pour foyer un haut enseignement qui est une aristocratie du savoir, que cette activité si intense est « modérée » par un épiscopat qui, après avoir compté des hommes comme Lightfoot ou Westcott, en compte aujourd'hui de la valeur du docteur Wordsworth, à Salisbury, ou du docteur Gore, à Wor-

Digitized by Google

cester, et qu'enfin tout ce travail collectif réalise le progrès à son heure ». En traversant, comme elle est en train de le faire, la crise où elle est entrée à cette heure, l'Église anglicane, conclut Mgr Batiffol, « aura donné un exemple de sang-froid et de sagesse qui ne sera perdu pour aucune des Églises qui sont sous le Ciel ».

Dans une autre brochure de *Science et religion*, M. L. Laguier a étudié *La méthode apologétique des Pères dans les trois premiers siècles* (Paris, Bloud, 1906, 64 p.). Ce n'est pas, à proprement parler, une étude historique, qui considère en elle-même et dans son évolution la défense de la religion telle qu'elle fut pratiquée aux débuts du christianisme. L'auteur a groupé les témoignages des Pères d'après les sujets et l'ordre logique *(Fausseté du paganisme. Caractères opposés de la religion chrétienne. Preuve des prophéties. Preuve des miracles. Mission divine de Jésus-Christ. L'Église dépositaire de la Révélation)*. Par là sont mises en lumière les doctrines communes à tous les Pères (l'une ou l'autre pourtant a été oubliée, par exemple l'argument tiré des variations des philosophes et de l'accord opposé des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament) ; mais les divergences de l'apologétique des anciens (p. è. sur l'origine de l'idolâtrie) et l'individualité propre des apologistes n'apparaît pas suffisamment. Aussi bien M. Laguier a-t-il voulu prouver, à propos des nouvelles méthodes apologétiques, que la méthode dite traditionnelle était bien déjà celle des Pères des trois premiers siècles. Dans un dernier chapitre *(Les Pères et l'immanence)*, il montre sommairement ce qu'il y a d'ancien dans la méthode d'immanence.

— M. Émile Horn a consacré les fascicules 385 et 386 de la même collection à mettre en lumière l'histoire du christianisme en Hongrie (*Le Christianisme en Hongrie*. Paris, Bloud, 1906, 74 p. — *Organisation religieuse de la Hongrie*. Ib., 1906, 61 p.).

Dans le premier, il décrit, à grands traits, l'introduction et le développement de la religion chrétienne dans ce pays, la crise protestante chez les Hongrois et ses causes, qui furent ponr une bonne part d'ordre politique, la Renaissance catholique, enfin les temps de Marie-Thérèse, de Joseph II, de Léopold II et les événements des vingt premières années du XIXe siècle. — Le second fascicule est le complément du premier. Il retrace l'état actuel de la vie religieuse en Hongrie. L'auteur y rappelle d'abord les lois politico-ecclésiastiques, votées depuis le XIXe siècle. Vient ensuite la statistique de la population au point de vue des confessions religieuses. Puis, après avoir brièvement décrit l'organisation du clergé, M. Horn traite des biens ecclésiastiques et du droit du patronage, pour donner ensuite un aperçu sur les dispositions spéciales à l'Église catholique de Transylvanie. Il passe alors à l'histoire des confessions religieuses en Hongrie : le Protestantisme, l'Église schismatique, le Judaïsme. Un chapitre est consacré à la vie scientifique, dont le développement est poursuivi depuis le temps du roi S. Étienne jusqu'à nos jours : enseignement, sociétés littéraires, littérature. Dans le dernier paragraphe, il s'agit de la vie sociale et des sociétés de

Digitized by Google

bienfaisance. Le grand nombre des données recueillies et clairement exposées par l'auteur permet au lecteur de se faire une idée exacte du caractère original du catholicisme hongrois. Dr A. PATAKY.

— La librairie P. Lethielleux met en vente une encyclopédie de la philosophie contemporaine sous le titre : *Dictionnaire de philosophie ancienne, moderne et contemporaine* contenant environ 4000 articles disposés par ordre alphabétique dans le cours de l'ouvrage, complété par deux tables méthodiques, par l'abbé É. BLANC, professeur de philosophie à l'université catholique de Lyon (Paris, P. Lethielleux, 1906. In-4, XVI p. et 1248 col. F. 12).

Ce travail rendra des services non pas uniquement aux philosophes, mais aux historiens, si souvent appelés à se rafraîchir leurs notions sur la philosophie et sur ses adeptes. La part du lion est faite à la scolastique, à la France et à l'époque contemporaine ; mais aucune école, aucun pays, aucune période classique n'est oubliée. Des œuvres de ce genre ne sont plus guère entreprises aujourd'hui qu'en collaboration ; on n'est donc pas étonné ici de constater des lacunes, des inégalités, des défectuosités dans les biographies, les notions doctrinales et les références. Ainsi M. Kurth figure comme un représentant de la renaissance scolastique, tandis que de San, S. J., Dummermuth, O. P., et A. Dupont sont oubliés. Il faut cependant reconnaître que l'auteur, par suite de ses nombreuses publications et de ses constantes études, fournit un contingent de renseignements que l'on ne trouve pas jusqu'ici dans les recueils de ce genre.

— Un groupe de professeurs dominicains a entrepris, avec le concours de plusieurs savants belges, français et étrangers, la publication d'une *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, dont le premier numéro paraîtra en janvier prochain. Le titre de la Revue en indique assez clairement la matière : c'est l'ensemble des sciences philosophiques et théologiques.

« Par *sciences philosophiques*, lisons-nous dans le prospectus, nous entendons ici : la Logique, la Métaphysique, l'Esthétique, la Psychologie et la Morale individuelles et sociales, l'Histoire de la Philosophie. Par *sciences théologiques*, nous voulons désigner non seulement les disciplines proprement théologiques, mais encore les connaissances purement rationnelles, en relation avec les premières. Nous ferons donc figurer dans ce groupe : la Méthodologie théologique, la Théologie spéculative, la Théologie biblique, l'Histoire des doctrines théologiques, l'Histoire des institutions ecclésiastiques, l'Histoire des Religions et la Philosophie religieuse.

Le caractère synthétique de la Revue, qui ressort de l'ampleur de son programme, est ce qui constitue sa principale raison d'être et ce que nous tenons à mettre tout d'abord en relief. C'est par là, pensons-nous, qu'elle a chance de répondre à un besoin qui grandit de jour en jour, le besoin qu'éprouvent les savants cantonnés dans leurs spécialités par les exigences de leurs recherches, de confronter leurs méthodes et de se communiquer leurs résultats.

Digitized by Google

Pour atteindre ce but, elle devra faire de l'information une de ses principales tâches ; d'autre part, un organe de vulgarisation serait absolument insuffisant ; ce qu'il faut, c'est une publication de caractère strictement scientifique. La *Revue des sciences philosophiques et théologiques* sera donc scientifique d'esprit et de méthode. Des articles originaux, comme des informations et appréciations, tout parti-pris sera exclu. Pour réaliser pleinement son programme, elle s'est assurée le concours de spécialistes en chaque matière. Ainsi, nous l'espérons, cette publication, après beaucoup d'autres, sera une preuve vivante que des convictions sincèrement catholiques et une filiale soumission à l'autorité de l'Église, sont parfaitement compatibles avec la rigueur scientifique. »

Dans la liste des principaux rédacteurs, nous remarquons M. Scheil, professeur à l'École pratique des Hautes Études à Paris ; le R. P. Lagrange, O. P., directeur de l'École biblique de Jérusalem ; le R. P. Mandonnet, O. P. ; M. Peillaube, directeur de la *Revue de philosophie* ; le R^me^ P. dom Cabrol, abbé de Farnboroug, un bon nombre de dominicains professeurs à l'université de Fribourg en Suisse, à l'Institut catholique de Paris, à Jérusalem, au collège théologique de Louvain, et les professeurs du collège théologique de Kain (les RR. PP. Garrigou-Lagrange, Hurtaud, Jacquin, Lemonnyer, Noble et de Poulpiquet).

La Revue comportera des Articles, des Notes, des Bulletins, une Chronique, et la Recension des Revues. Les Bulletins, la Chronique, et la Recension des Revues tiendront, dans chaque numéro, autant de place que les Articles et les Notes. Les Bulletins, dont deux au moins paraîtront dans chaque numéro, grouperont, sous des rubriques différentes, l'analyse et la critique des publications intéressant les sciences philosophiques et théologiques. Mieux que des recensions détachées, ils pourront mettre en lumière les résultats vraiment acquis et les tendances diverses qui se manifestent dans chaque ordre de recherches. La Chronique contiendra de brèves indications bibliographiques d'intérêt secondaire, des renseignements sur les travaux des corps savants et des congrès scientifiques, des informations sur la vie des Universités etc. La Recension des Revues donnera le titre des articles, en rapportant brièvement les conclusions de chacun d'eux. Dès le premier numéro, le dépouillement portera sur une soixantaine de périodiques.

La Revue paraîtra tous les trois mois, par fascicules in-8°, d'environ 200 pages. Les abonnements (12 francs pour la France et la Belgique, 14 francs pour les autres pays de l'Union postale) sont annuels et partent du premier janvier. Pour tout ce qui regarde la rédaction et l'administration, s'adresser à : *La Direction de la Revue des sciences philosophiques et théologiques*, Le Saulchoir, à Kain, Belgique.

— Dans le petit volume qu'il vient de publier (*Évangile selon saint Jean*. Paris, Lecoffre, 1906. In-8, xxviii-204 p. F. 2,50), le P. Th. Calmes SS. CC. a condensé, dans un but de vulgarisation scientifique, le commentaire qu'il a donné, il y a deux ans, du quatrième évangile et dont nous avons naguère

Digitized by Google

relevé les mérites (RHE. 1904, t. V, p. 440-442). C'est le pendant des ouvrages du P. Rose sur les Évangiles synoptiques (cfr RHE. 1904, t. V, p. 952-954), et l'auteur nous avertit lui-même que son présent ouvrage était destiné à faire partie de la série d'études éditée sous le titre : *La Pensée chrétienne*. Dans l'Introduction, le P. Calmes marque le caractère du livre et ses divergences d'avec les Synoptiques : c'est un écrit essentiellement théologique, où domine l'allégorie. « Tous les éléments y sont orientés vers l'enseignement théologique : faits, discours et personnages forment un ensemble combiné en vue d'une doctrine que domine la personnalité transcendante du Christ ». L'auteur décrit alors brièvement l'enseignement de l'Évangile sur le Verbe incarné et sur le règne de l'Esprit. La question si importante de l'authenticité du livre n'est même pas abordée dans cette introduction. Pour découvrir la pensée de l'auteur sur ce point, le lecteur est réduit à quelques indications perdues dans le commentaire des chapitres XIX et XXI. C'est le même procédé qu'a suivi le P. Calmes dans son opuscule sur les *Épîtres catholiques* et l'*Apocalypse* ; nous aurions donc à répéter ici les remarques que nous avons faites sur cette autre publication (RHE. 1905, t. VI, p. 471). Le corps du livre comprend une traduction littérale très soignée du texte grec. Le commentaire est celui du grand ouvrage de l'auteur, dépouillé de son appareil d'érudition, allégé des discussions critiques et disposé de façon à bien marquer la suite des idées. Nous ne saurions assez recommander à ceux qui s'intéressent aux études bibliques, de placer dans leurs bibliothèques ce petit livre à côté de ceux du P. Rose.

— Il y a cinq ans, M. Albert Dufourcq, dans son œuvre bien connue *Étude sur les Gesta Martyrum romains*, établissait les conclusions de ses minutieuses recherches de la manière suivante : il y a lieu de croire que les Actes des martyrs romains sont apocryphes; de plus, sur soixante-dix-sept textes, quarante-cinq au moins paraissent présenter des traits certains d'une double parenté, philologique et psychologique, et former ainsi un groupe homogène, une unité littéraire Cette constatation semblait trouver son expression concrète dans la réunion des gestes en un même codex ; ils ont formé un véritable *Liber martyrum*, en rapport avec le mystérieux passionnaire dont parle Grégoire le Grand dans sa lettre à Eulogius. Poussant plus loin ses recherches, l'auteur en était arrivé à retrouver ce *Liber martyrum* dans le codex Vindobonensis 357, qui reproduit, sans en altérer gravement la composition, un passionnaire formé à Rome à la fin du VIe siècle et qui est sans doute celui dont saint Grégoire parlait à Eulogius.

Depuis l'apparition de sa première étude, M. Dufourcq ne s'est pas lassé de parcourir et de fouiller en tout sens son domaine favori, et voici qu'il annonce aujourd'hui avoir retrouvé le passionnaire occidental, dont on faisait usage à Rome au VIIe siècle. A l'en croire, nous tiendrions enfin la tradition manuscrite du livre grégorien, tradition dont le premier anneau est constitué par le *Codex Vindobonensis*. Ces constatations importantes nous sont expliquées dans sa récente étude : *Le passionnaire occidental au VIIe siècle*, parue dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XXVI (1906).

Digitized by Google

En 1894, M K. Kuenstle *(Hagiographische Studien über die Passio Felicitatis cum VII filiis.* Paderborn) attirait l'attention sur un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Karlsruhe, le *Codex Augiensis XXXII*, du début du IXe siècle. La première partie de ce codex contient 25 *passions* de martyrs : 13 textes célèbrent des martyrs de Rome et il semble bien que l'archétype doive être romain d'origine. Le plus récent de ces textes de l'*Augiensis* paraît dater du milieu du VIIe siècle. Cette collection de *passions* dérive, suivant M. Künstle, du passionnaire dont parle Grégoire le Grand; elle forme le second tome d'un passionnaire qui en comptait deux.

Or, M. Dufourcq a été assez heureux pour mettre la main sur le premier tome, conservé dans le *Codex Monacensis 3810*, du Xe siècle. Le caractère de ce recueil est moins *romain* que le caractère de l'*Augiensis* : il remonte sans doute à une époque où le culte des saints grecs à Rome était plus répandu qu'au temps où fut formé l'archétype de l'*Augiensis*. On constate que l'*Augiensis* embrasse exactement le *second* semestre de l'année liturgique, le *Monacensis* exactement le *premier* semestre, et l'un et l'autre manuscrits présentent le même nombre de textes, c'est-à-dire 25. Conclusion : le *Monacensis* et l'*Augiensis* réunis présentent un passionnaire composé à Rome, au VIIe siècle, mais qui n'avait aucunement un caractère bien fixé et quasi canonique.

M. Dufourcq est allé plus loin. Il a retrouvé un manuscrit *unique* de ce passionnaire dont le *Monacensis* et l'*Augiensis* représentent les deux moitiés. C'est le *Palatinus 846*, du IXe-Xe siècle. L'archétype doit être romain d'origine. Cette collection embrasse tout le cours de l'année; elle compte exactement 50 textes. Elle semble donc avoir même caractère, même date et même patrie que celle dont le *Monacensis* et l'*Augiensis* représentent les deux moitiés. Pourtant, en comparant les versions entre elles, on constate que le *Monacensis* est un développement du *Palatinus* ou de l'archétype du *Palatinus*. Ce dernier contient d'autre part tous les textes de l'*Augiensis* et n'ajoute que deux miracles de saint Clément et les gestes de Sabinus. Quel rapport y a-t-il maintenant entre ces trois codices, représentant le passionnaire grégorien, et le codex *Vindobonensis?* En comparant minutieusement le nombre des textes de ces divers codices M. Dufourcq en arrive à conclure que le *Palatinus*, contenant une plus forte proportion de textes grecs que le *Vindobonensis*, est plus jeune que celui-ci, n'en est qu'un développement. Il est d'ailleurs mieux organisé dans sa composition interne, plus homogène, plus un. Ce progrès atteste une époque plus récente que celle où fut écrit l'archétype du *Vindobonensis*. Cette époque plus récente, c'est le milieu du VIIe siècle; c'est alors que le passionnaire romain élargi est devenu le passionnaire occidental.

Ainsi, du passionnaire, du *Liber Martyrum* dont Saint Grégoire parlait à Eulogius, que M. Dufourcq avait découvert dans le *Codex Vindobonensis*, il a retrouvé la descendance dans le *Monacensis*, l'*Augiensis*, le *Palatinus*. « Il y aura donc lieu de séparer en deux grandes familles les manuscrits qui nous ont transmis les gestes des martyrs romains : la première comprendra ceux qui dérivent du passionnaire romain, la seconde ceux qui en sont

Digitized by Google

indépendants. Et peut-être y aura-t-il lieu, aussi, de tenir compte de nos deux passionnaires pour décrire et pour expliquer l'histoire générale de la légende chrétienne. »

On le voit, cette trouvaille de M. Albert Dufourcq vient avantageusement compléter son étude sur les *Gesta martyrum* ; elle est en même temps une confirmation éclatante d'une de ses plus sagaces hypothèses. On y retrouve le soin minutieux, la critique pénétrante, l'exposé clair et lucide qui distinguent tout ce qui sort de la plume de cet éminent historien de la légende des martyrs. Puisse-t-il continuer à fouiller le terrain où il a déjà découvert de si riches filons ! L. Van der Essen.

— Le *Saint Théodore* (759-826) de l'abbé Marin (Paris, Lecoffre, 1906, IV-195 p.) est assurément l'un des plus soignés et des plus intéressants volumes de la collection *Les Saints* qui en compte tant d'excellents. Disons que l'auteur s'était rendu le sujet familier par ses thèses de doctorat ès lettres : *De Studio cœnobio Constantinopolitano* et *Les moines de Constantinople jusqu'à la mort de Photius* (Paris, Lecoffre, 1897). On sent en effet tout de suite une main faite à cette œuvre. L'abbé Marin n'ignore rien ni des questions agitées, ni des coutumes byzantines, ni des hommes, ni des événements qui rentrent dans l'histoire tourmentée du temps. Il trace d'un maître coup de pinceau les portraits de Constantin V le Copronyme (741-775), de Constantin VI (780-797), de Nicéphore (802-811) et de Léon l'Arménien (813-820). Il perce adroitement les projets schismatiques de ces empereurs qui prétendent gouverner à la fois l'Église et l'État. Soit dans l'affaire du divorce impérial, soit dans la réintégration du prêtre Joseph excommunié, soit dans la querelle toujours aiguë des images, il nous les montre légiférant, approuvant, condamnant et châtiant comme en matières de leur ressort. Par ailleurs nous assistons au spectacle navrant d'un clergé étonnamment veule. L'ordre monastique ne vaut guère mieux. Les patriarches eux-mêmes ne servent à leurs souverains que des complaisances de fonctionnaires à gages. Seul, au-dessus de cette servilité générale, Théodore résiste aux empiétements du pouvoir civil, proteste en toutes rencontres, et revendique hautement les droits sacrés de l'Église outragée. M. l'abbé Marin nous fait suivre avec le plus vif intérêt les luttes parfois dramatiques de l'humble higoumène qui tient souvent en échec des princes tout-puissants. Les violences ne lui furent pas épargnées et il paya de quatre exils successifs son héroïque courage. C'est sous cette auréole glorieuse de défenseur de l'Église, et même de martyr, que nous apparaît saint Théodore. Fils, frère et neveu de saints dont plusieurs sont consignés au martyrologe, il les domine tous par la vigueur de sa foi, la trempe robuste de son caractère et la grandeur de son génie (1). Sachons gré à

(1) Après avoir fait, entre autres, si ample connaissance avec saint Platon, l'oncle de Théodore, on eût aimé prendre aussi congé de lui. Sa mort († 19 mars 813) et ses funérailles ne passèrent pas pourtant inaperçues à Stude (cf. AA. SS. Boll., avril I, 364-6). L'auteur, qui ne nous en dit rien, me permettra bien de lui signaler cette toute petite lacune.

Digitized by Google

l'auteur d'avoir écrit cette Vie dont la lecture peut être réconfortante dans un pays qui, par tant de côtés aujourd'hui, ressemble de si près à l'empire byzantin des VIIIe et IXe siècles. J. S.

— Nous devons aux soins d'un jeune archiviste-paléographe, M. HENRI LEMAÎTRE, une nouvelle et excellente édition des œuvres historiques de Gilles le Muisis (1272-1352), abbé de Saint-Martin de Tournai, publiée dans la grande collection de la *Société de l'histoire de France* (Paris, 1906, in-8°, 336 p.) Cette réédition sera certainement la bienvenue, étant donné l'importance de la Chronique laissée par Gilles et la défectuosité des éditions que nous en possédions, celle de Goethals de 1824 et celle du chanoine J. J. de Smet de 1841. L'auteur pourtant n'a pas « jugé utile de publier chacun des manuscrits dans son intégrité ; nous avons laissé de côté tout ce qui ne présentait qu'un intérêt local, comme l'histoire et les comptes de l'abbaye de Saint-Martin ; nous avons négligé, en outre, les poésies latines et de longues tirades morales qui auraient allongé considérablement notre édition... » On ne fera pas un crime à M. Lemaître de ne pas publier ces passages peu intéressants au point de vue historique ; il est bien certain cependant qu'ils apprennent quelque chose sur le caractère moral du chroniqueur. Telle qu'elle est présentée, l'œuvre du bon abbé de Saint-Martin n'est qu'une sèche énumération d'événements historiques — petits et grands — où l'on ne sent pas battre une âme ni vivre un esprit, et pourtant le Muisis avait la première très délicate et le second très fin, comme le prouvent ses poésies.

Dans une élégante introduction (p. I-XXXIII), M. Lemaître examine brièvement toutes les questions se rattachant à son chroniqueur. Le Muisis a toujours été très écrivassier, fait-il observer, et a tenu note durant sa longue vie de tous les événements qu'il a vus, dont il a entendu parler (il avait de grandes relations à Tournai) et sur lesquels les étrangers ont pu le renseigner. Quand vinrent l'âge et la cécité, l'abbé de Saint-Martin mit en ordre toutes ces notes et composa le travail que nous possédons aujourd'hui. Parmi ses sources, il faut citer l'œuvre (?) de son confrère Jacques Muevin, prieur de Saint-Martin et grand collectionneur lui aussi d'annotations historiques. Je ne pense pourtant pas que l'on doive admettre, sans conteste, que nous n'avons plus ce travail. De ce que le texte de Gilles le Muisis concorde en grande partie avec celui de Muevin (publié par De Smet), on ne peut conclure avec certitude que celui-ci ait copié les notes de son abbé. Il y a dans la chronique de Muevin (ou supposée de lui) des passages qui ne sont pas chez le Muisis et qui doivent appartenir en propre au premier de ces auteurs ; si cette question de paternité est douteuse, il est avéré que Gilles s'est servi de notes de Jacques Muevin, comme l'indique ce témoignage : *Aliqua etiam per domnum Jacobum Muevin sunt registrata* (p. XX).

L'héritage historique de l'abbé de Saint-Martin se compose d'une *Chronique* et d'*Annales* composées à des dates diverses. Ce sont deux ouvrages avec un titre différent, mais qui, en réalité, ne forment qu'un seul tout. L'appellation distincte donnée à chacun d'eux n'a aucune raison d'être,

Digitized by Google

puisque les Annales sont tout simplement la continuation de la Chronique et que dans les deux travaux le procédé de composition est identique. M. Lemaître a néanmoins bien fait de conserver ces titres consacrés par l'usage. Bref, la nouvelle édition de Gilles le Muisis l'emporte de beaucoup sur ses aînées; le texte est scrupuleusement exact, et ce volume rendra de grands services à l'histoire de la ville de Tournai, à celle de la Flandre et du Nord de la France durant la première moitié du XIVe siècle. H. N.

— Signalons ici l'intéressante brochure que nous a envoyée M. l'abbé J. Ph. Bègne, professeur au petit séminaire de Cambrai : *Exégèse et astrologie à propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly* (Lille, Morel, 1906. In-8°, 50 p. Extr. de la *Revue des sciences ecclésiastiques).* L'auteur s'occupe de l'exégèse des prédictions de l'Apocalypse faite par Pierre d'Ailly dans un traité inédit : *De persecutionibus Ecclesiae* qu'il écrivit en 1418. Le traité a été signalé en 1904 par M. N. Valois dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. D'Ailly suit d'ordinaire Pierre Auriol et Nicolas de Lyre. L'Apocalypse annonce les dix phases de l'histoire de l'Église depuis l'âge apostolique jusqu'au temps du Grand schisme et au-delà. Le point de départ des mille ans est le secret du Saint Esprit, et ainsi l'époque de la réalisation des prophéties finales est inconnue. Mais l'observation des astres peut compléter l'étude des prophéties, notamment l'examen de la conjonction de Saturne et de Jupiter, le phénomène astronomique qui exerce le plus d'influence sur les sociétés humaines. De ses calculs astronomiques, le cardinal conclut qu'il y aura une révolution religieuse au début du XVIe siècle et de grands changements, au double point de vue politique et religieux, à la fin du XVIIIe.

— M. l'abbé P. Féret s'est fait depuis longtemps une spécialité de l'histoire de *la Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*. Après avoir donné quatre volumes sur le moyen âge (Paris, A. Pirard, 1894-1897), il en a déjà publié, depuis, quatre autres consacrés à l'époque moderne : t. I. XVIe siècle. *Phases historiques*; t. II. XVIe siècle, *Revue littéraire*; t. III. XVIIe siècle. *Phases historiques*; t. IV. XVIIe siècle. *Revue littéraire*. (Paris, A. Picard, 1900-1906. In-8, VIII-462, VI-422, VI-520 et 446 p. Le vol. F. 6,50.)

L'auteur ne s'est guère préoccupé de rechercher dans les publications contemporaines les renseignements qu'elles auraient pu fournir à ses études : il est même loin d'avoir épuisé les sources: ses informations viennent surtout de l'importante publication de Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus* (3 vol. Paris, 1724-1736). Bien que le plan de l'auteur ne corresponde pas adéquatement à l'évolution des faits et des doctrines, il a le mérite d'avoir codifié sous des rubriques bien claires et d'avoir mis les renseignements de cet important ouvrage, en style moderne, à la portée des lecteurs de langue française.

— La *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* devait, d'après son plan primitif, embrasser l'histoire générale, sans limitation chronologique. En fait, on n'y a guère publié que des docu-

Digitized by Google

ments du moyen âge. Pour faire aux textes de l'histoire moderne la place qu'ils méritent, on va inaugurer une deuxième section dans la collection, pour le XVIIIe et le XIXe siècle. Cette section est placée sous la direction d'un comité spécial composé de MM. l'abbé BAUDRILLART, BOULAY DE LA MEURTHE, E. BOURGEOIS, P. CARON, CL. PERROUD, M. TOURNEUX et A. TUETEY. Parmi les publications décidées, nous notons les suivantes : *Recueil des protestations de la Cour de Rome contre les articles organiques* par M. BOULAY DE LA MEURTHE et *Les grands traités de la Révolution et de l'Empire* par M. BOURGEOIS. Les trente-neuf volumes publiés feront partie de la première section qui ira jusqu'à la fin du XVIIe siècle et dont la publication reste dirigée par le Comité en exercice. Les deux sections seront indépendantes l'une de l'autre ; le prix de souscription pour chacune d'elles est fixé à 10 francs au maximum.

— Dans une cinquième série d'*Andegaviana*, dédiée à M. le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut (Paris, A. Picard ; Angers, J. Siraudeau, 1906. In-8, 499 p.), M. F. UZUREAU a réuni un nombre considérable d'articulets publiés dans l'*Anjou historique* et régulièrement annoncés par la RHE. Ils intéressent particulièrement les temps modernes et contemporains et notamment l'époque révolutionnaire.

— La librairie Champion a récemment publié une nouvelle édition de la *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France* (Paris, 1906. In-8° de XXVIII-XI-179 p. Prix : 6 Fr.). La première édition, préparée par dom Cabrol, datait de 1887. Depuis cette époque, la liste déjà longue des ouvrages des Bénédictins français s'est augmentée dans une proportion fort appréciable. Le nombre des auteurs mentionnés a presque triplé ; celui des publications a suivi la même progession en dépit des vicissitudes des temps présents. Cette nouvelle édition se justifie donc suffisamment, bien que les articles signalés ne présentent souvent qu'un intérêt assez restreint. Le plan primitif est un peu modifié : les auteurs sont distribués, sans distinction aucune, suivant l'ordre alphabétique ; de même les ouvrages, d'après leur ordre chronologique : double disposition qui facilitera les recherches. L'introduction, signée J.-R. B., reproduit, avec quelques additions, la préface de dom Cabrol ; on y relève certaines incorrections, après tout bien pardonnables. Ainsi dom Cagin n'a-t-il pas traité, au t. V de la *Paléographie Musicale*, du *Sacramentaire* ambrosien, non plus que, dans le *Mot sur l'Antiphonale Missarum*, il n'a cherché à démontrer « l'origine grégorienne du *Sacramentaire*. » — La bibliographie elle-même paraît bien complète, peut-être trop complète. Je ne prends qu'un exemple : les discours de mariage rentrent-ils dans le cadre d'une bibliographie sérieuse ? Ce sont de ces détails intimes dont en général on aime assez peu saisir le public. J'en dirais autant de certains ouvrages publiés sous un nom d'emprunt. Si les auteurs ont eu de bonnes raisons pour garder l'anonymat, appartient-il au bibliographe de le dévoiler sans raison ? — Les articles nécrologiques avaient droit d'être mentionnés ; encore ne faudrait il pas trop se presser de faire mourir les gens : on nous signale à ce sujet, p. 52, une confusion

Digitized by Google

regrettable. — Est-il enfin bien exact de dire, p. 78, que dom Jausions, l'un des promoteurs de la restauration du chant grégorien, « n'aborda ni la lecture des neumes ni l'étude des musicologues du moyen-âge »? Ces paroles, empruntées au R^me^ dom Guépin, s'accordent mal avec ce qu'écrivait le même auteur en 1871 (article mentionné dans la *Bibliographie*, p. 53) : « Dom Jausions s'appliqua avec une rare persévérance à l'examen des problèmes que soulèvent l'histoire et l'exécution du chant grégorien : dans ce but il étudia les plus précieux manuscrits liturgiques des bibliothèques de Paris, du Mans, d'Angers, et exécuta d'admirables copies. » A d'autres le soin de concilier ces deux appréciations. La dernière énoncée, étant plus voisine des faits, a dû, pensons-nous, les traduire plus fidèlement. Il importait en tout cas de préciser ce point en apparence secondaire, mais qui a cependant son importance pour la question grégorienne. P. M.

— Une nouvelle revue, l'*Intermédiaire des provinces de l'Ouest*, s'est fondée à Nantes (Prix de l'abonnement : 6 fr.). Bi-mensuelle, elle a pour but de créer un lien entre les érudits qui s'occupent de l'histoire de l'Ouest, en leur permettant de se donner mutuellement des renseignements.

La revue *Versailles illustré* a cessé de paraître. G M.

— Un nouveau périodique a été récemment fondé à Nancy : *La Lorraine illustrée*. Elle fera connaître le passé de la province et son art ancien et moderne, en publiant des articles abondamment illustrés.

— On sait que depuis quelques années il existe en France un important mouvement de réforme des archives et bibliothèques nationales et départementales. Ce mouvement s'est manifesté, d'une part, par la rédaction de plusieurs projets de loi déposés depuis 1904 à la chambre des députés et, d'autre part, par la création en 1905 d'une Association des archivistes et des bibliothécaires. La même année, le Gouvernement a institué une commission des bibliothèques et archives avec mission d'élaborer un nouveau règlement pour ces institutions scientifiques et de pourvoir à leur heureux développement. Le projet sur le personnel des archives est l'œuvre de M. Aulard, professeur d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne. Le titre Ier de ce projet contient les stipulations suivantes : 1) Nul ne pourra être nommé à un poste quelconque d'archiviste, sans être pourvu d'un certificat d'aptitude qui s'obtiendra par voie de concours. 2) Ne seront admis à ce concours que ceux qui seront pourvus ou bien du diplôme de licencié ès lettres et du diplôme d'études supérieures d'histoire, ou bien du diplôme de l'École des chartes, ou bien du diplôme de docteur ès lettres, après avoir fait un stage de six mois dans un dépôt d'archives (cfr BEC. t. LXVII, 1906, p. 151-151).

Tous ceux qui ont à cœur de voir se développer dans le pays les études historiques, seront unanimes à louer les efforts que fait aujourd'hui le Gouvernement français pour améliorer le sort de ses archives. Malheureusement, le nouveau projet de loi de M. Aulard contient implicitement l'arrêt de mort de cette admirable École des chartes qui a jeté un si grand lustre sur l'éru-

Digitized by Google

dition française pendant ces soixante-quinze dernières années. Trois savants de haute taille, G. Monod, Paul Meyer et Ferdinand Lot (cfr RHist. 1906, t. XCI, p. 309-313; BEC. 1906, p. 333-341; *Revue internationale de l'enseignement*, 1906, p. 415-420) ont montré, sans enfler la voix, l'inanité et l'absurdité des reproches qui sont adressés à l'École des chartes et quelle injustice il y aurait à mettre sur une même ligne les chartistes et les licenciés ès lettres par rapport à la formation scientifique et technique qu'ils reçoivent pour devenir archivistes. Au fond — et les moins perspicaces s'en rendent compte — « la tentative qui est faite actuellement, dit P. Meyer, ... n'est qu'un épisode de la rivalité des universités et des écoles spéciales. » Il est impossible de ne pas être frappé de l'insuffisance de l'université de Paris comme école préparatoire pour les archives et bibliothèques; du côté des chartistes, remarque F. Lot, toutes les peines, du côté des diplômés aucune charge. Veut-on renforcer les études à la Sorbonne pour remédier à cet état de choses, ne voit-on pas qu'on créera une institution qui existe déjà (et sur d'excellentes bases) et qui a précisément pour but de former des archivistes? Le reproche formulé contre le privilège accordé aux archivistes-paléographes de « constituer un monopole, insupportable dans un pays de démocratie », est peu sérieux et il suffit de faire observer avec G. Monod que « l'École des chartes est ouverte à tous ceux qui sont capables d'en suivre les cours, et [que] la loi qui réserve aux archivistes-paléographes les places d'archivistes, est une garantie bien plus encore qu'un privilège. » Mais, au moins, l'École des chartes est-elle capable de préparer les futurs archivistes aux classements des fonds d'histoires moderne et contemporaine, attendu qu'elle ne réserve aucun de ses cours à l'étude des institutions de ces périodes? Ce grief, à supposer qu'il soit entièrement justifié, tombera sous peu, puisque l'Association des archivistes français a émis, dans la séance du 21 avril de cette année, le vœu suivant « que l'étude de l'histoire administrative de la période moderne soit développée dans l'enseignement de l'École des chartes » (BEC. 1906, p. 346). Notons toutefois, pour être justes, que depuis plusieurs années, différentes questions sur les institutions modernes sont posées aux examens de fin d'année (cfr BEC. 1904, p. 459; 1905, p. 467; 1906, p. 324-325). Quant au reproche que l'École, en consacrant exclusivement ses cours au moyen âge, formerait des « réactionnaires », il mérite à peine qu'on le relève; s'il en était ainsi, il faudrait dire que le degré de modernité des opinions politiques des historiens se mesure à l'ancienneté des périodes dont ils s'occupent. Il importe de lire à ce sujet les idées très justes émises par un juge aussi indépendant que Gabriel Monod (RHist. 1906, t. XCI, p. 307-313 et BEC. 1906, t. LXVII, p. 343-344). H. N.

— Le *Congrès des Sociétés savantes* s'est tenu cette année, du 17 au 20 avril, à Paris, à la Sorbonne. Parmi les communications qui y furent faites, nous relevons les suivantes, intéressant davantage nos études.

A la section d'archéologie, M. G. Doublet a étudié le sceau de Jacques Grailier, évêque de Grasse à l'époque du Grand schisme (1390), le plus ancien monument sigillographique de ce diocèse. — M. l'abbé A. d'Agnel

Digitized by Google

a parlé du trésor de la cathédrale d'Embrun et en a signalé surtout les belles chasubles des xve et xvie siècles. — M. l'abbé F. Marsan a entretenu les congressistes des peintures du xvie siècle qu'il a retouvées dans l'église de Mont (Hautes Pyrénées) et dont un bail à besogne du 12 mars 1563 lui a révélé le nom de de l'artiste : Melchior Rodigini, peintre de Saint-Bertrand. — M. P. Coquelle a retracé l'évolution de la sculpture dans le pays de Seine et Oise du xiie au xvie siècle d'après vingt-six statues conservées dans l'église de Guiry et dans celles du voisinage. — Enfin, M. Demaison s'est occupé de l'histoire de la cathédrale de Reims.

A la section des sciences économiques et sociales, MM. Andrieu et H. Quignon ont parlé des baux à ferme de l'Hôtel-Dieu près Beauvais, de 1517 à 1900 ; — M. F. Duminy, de l'ancien collège de Nevers de 1521 à 1860 ; — M. Duval, du collège et du séminaire de Domfront (1683-1792) ; — M. Souchon, des protestants du département de l'Aisne en l'an X.

A la section d'histoire et de philologie, M. Veuclin s'est occupé des confréries funéraires dites charités de Normandie pendant les xvie et xviie siècles. — M l'abbé Fournier a étudié les livres liturgiques imprimés dans les diocèses d'Arras et de Thérouanne. — M. le chanoine Morel a parlé du rôle exercé, du xiiie siècle à la fin du xviiie, par les curés de campagne ou leurs vicaires, dans la rédaction des contrats et testaments. — M. J. Soyer a fait la description d'une bulle de Pascal II (1099-1118) confirmant à l'abbaye de Marmoutier la possession de l'église Saint-Martin au Val ; il en a contesté l'authenticité. — M. G. Gauthier a traité de l'instituteur public avant la Révolution, d'après les archives de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre, de la manière dont il était choisi, des occupations nombreuses dont on le chargeait et qui ne devaient pas lui permettre de s'occuper avec tout le soin désirable de son enseignement, etc. — M E. Thoison a étudié le rôle des marguilliers de paroisse dans l'ancien diocèse de Sens ; ils furent établis non pour exercer un contrôle laïque, mais pour servir au curé d'auxiliaires dans l'administration temporelle des paroisses. — M. Galabert a examiné les registres paroissiaux de Toulouse et parlé des statistiques qu'ils nous permettent de dresser sur la mortalité infantile, le nombre des enfants naturels, etc.

Le 45e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier le 2 avril 1907. Les mémoires devront être adressés avant le 7 janvier prochain à M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, au ministère de l'instruction publique à Paris.

— Le 6 juillet, M. de Vogüé a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une petite église du village de Sauveplantade, sur les bords de l'Ardèche, datant des environs de l'an 1100. Entre autres curiosités, elle présente, au centre du transept, une coupole ayant la forme d'une pyramide portée sur des trompes. D'après une note de M. Héron de Villefosse communiquée à l'Académie le 27 juillet, une voûte fort analogue se remarque dans l'église de Saint-Orens de La Reulle, près Saint-Savin (Hautes-Pyrénées).

Le 20 juillet, M. P. Monceaux a annoncé qu'il a reconstitué une

Digitized by Google

nouvelle série d'ouvrages donatistes, ceux de Gaudentius, évêque de Thamugadi (Timgad), qui soutint de vives polémiques contre saint Augustin et le tribun Dulcitius. On connaissait deux livres de saint Augustin *Contra Gaudentium*. M. Monceaux a reconstitué, en tout ou en partie, trois ouvrages de Gaudentius, deux édits et deux lettres de Dulcitius.

Le 3 août, M. Léon Dorez a fait une communication sur la collection des 750 manuscrits de Lord Leicester à Holkham-Hall (Norfolk, Angleterre). Il a pu en achever l'examen et le catalogue. Il se propose de communiquer prochainement à l'Académie une centaine d'excellentes photographies des meilleures miniatures contenues dans ces manuscrits.

— L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix Audiffred de 10.000 francs ainsi qu'il suit : 5000 francs à M. Vidal de la Blache pour son *Tableau de la géographie de la France*; deux récompenses de 1000 francs à MM. A. Demangeon, pour son *Étude sur la Picardie*, et Ch. Schmidt, pour son traité du *Grand-Duché de Berg* ; six récompenses de 500 francs chacune à MM. : le général Demangeon, pour son *Histoire du maréchal Berthier*; E. Guérin, pour sa *Route de l'Inde*; G. Saint-Paul pour ses *Souvenirs d'Algérie et de Tunisie*; G. du Bocq de Beaumont pour son *Étude sur la Tunisie;* P. Simon pour son livre intitulé *L'instruction des officiers, l'éducation des soldats et la puissance nationale* ; Marc Legrand pour sa *Revue du Bien*. G. M.

— Sur le prix Le Disiez de Penarvan, 1000 fr. ont été accordés à M. P. Mellotée, *Histoire économique de l'imprimerie ; l'imprimerie sous l'Ancien régime*.

Le prix J. J. Berger a été partagé entre divers érudits, entre autres M. Frantz Funck-Brentano, *Catalogue des Archives de la Bastille. Les lettres de cachet* (5000 fr.), M. L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon* (2000 fr.), M. J. Meuret, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris* (500 fr.), A. Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*.

L'Académie française a accordé un prix Thérouanne de 1000 fr. à M. G. Pérouse pour son volume sur *Le cardinal Louis Aleman* et un prix de 500 fr. à M. le vicomte de Brémont pour son ouvrage intitulé : *Le seizième siècle et les guerres de la Réforme en Berry*.

Sur la fondation Montyon, un prix de 1000 fr. a été accordé, entre autres, à M. V. Delbos pour son étude : *La philosophie pratique de Kant* et un prix de 500 fr. à M. A. Baudrillart pour *Quatre cents ans de Concordat*.

— A la session de juin, la Faculté de Théologie de Lyon a reçu huit nouveaux docteurs. La plupart des thèses portaient sur des sujets d'histoire. M. Viard a présenté une *Introduction critique à la Didascalie des Apôtres*, travail qui a été très apprécié tant pour la minutie des recherches que pour l'ordonnance des matériaux. — MM. Bornet et Maréchal ont étudié une question délicate : *La Querelle des Images en Occident*; mais, tandis que le

Digitized by Google

premier esquissait avec beaucoup de précision un tableau d'ensemble de cette période troublée, où tant de points restent encore obscurs, le second examinait en détail l'histoire et la doctrine des *Livres Carolins*, un des monuments les plus importants de cette controverse. — *L'œuvre disciplinaire de Nicolas II* a tenté les patients efforts de M. Clavel, qui nous a retracé la figure de ce grand pape, célèbre par sa réforme des élections pontificales. — Enfin M. Grangier a présenté un *Essai de critique historique sur la Constitution civile du Clergé*, titre modeste, il est vrai, mais qui ne saurait rien enlever à la valeur littéraire et scientifique de cette étude. Tous ces travaux et d'autres similaires témoignent à l'évidence de l'intérêt toujours croissant que l'on porte ici aux questions de critique et d'histoire.

Dans le programme des cours pour l'année scolaire 1906-7, trois cours intéressent l'histoire. M. Tixeront étudiera Les Pères et les luttes doctrinales du ve au viiie siècle. M. Vernet traitera un sujet revenu à l'actualité : Les rapports de l'Église et de l'État au moyen âge. M. Martin parlera de L'organisation du clergé et du culte d'après les inscriptions chrétiennes.

L. et H. Vaganay.

— Par une conséquence indirecte de la loi de séparation des Églises et de l'État, la Faculté de théologie protestante qui avait été englobée dans la Sorbonne, cessera d'exister, à partir du 1er novembre, comme institution d'État.

L'Institut se prépare à fêter les noces d'or de M. Léopold Delisle, son doyen d'élection, élu en 1857 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Un nouveau musée, le musée des explorateurs, a été ouvert dans l'hôtel de la Société de Géographie, situé à Paris, boulevard Saint-Germain ; on peut déjà signaler à l'attention du public savant l'évangéliaire éthiopien découvert en 1878 chez le négus et une quittance du trésorier de Jean le Bon (1360). G. M.

— *Nominations.* — M. Paul Chevreux, actuellement archiviste de la Seine-Inférieure, a été nommé inspecteur général des bibliotheques et des archives ; M. Kohler, attaché à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, en a été nommé administrateur ; M. de Porto-Riche, auteur dramatique bien connu, a été nommé administrateur de la Bibliothèque Mazarine.

M. Debidour, docteur ès-lettres, inspecteur général de l'instruction publique, ancien professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, est nommé professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des lettres de Paris. G. M.

Ont été nommés : MM. J. Vonsen bibliothécaire de la ville de Compiègne ; O. Beuve, conservateur-adjoint et archiviste de la ville de Troyes ; R. Busquet, archiviste-bibliothécaire du gouvernement général de l'Algérie, à Alger. M. E.-J. Delmas, archiviste des Hautes-Pyrénées, a été nommé archiviste d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. L. de Grandmaison, démis-

Digitized by Google

sionnaire. Il est remplacé aux archives des Hautes-Pyrénées par M. G. Balencie. M. G. Besnier, archiviste de l'Eure, a été nommé archiviste du Calvados en remplacement de M. A. Benet, retraité. Il est remplacé aux archives de l'Eure par M. R. Anchel.

M. H. Omont a été élu membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Göttingue. Le R. P. Lagrange a été nommé membre du Comité général de la *Society of Palestine Exploration Fund.*

— *Décès.* — M. Frantz Despagnets, professeur de droit international à la Faculté de Bordeaux, auteur de nombreux ouvrages d'histoire et de droit.

M. Achille Delboulle, professeur honoraire de l'Université.

M. Alphonse Picard, libraire-éditeur de l'École nationale des chartes.

M. le pasteur de Coppet, orateur estimé, auteur de plusieurs ouvrages: *Histoire sainte* (1860); *Paris protestant, ses églises, ses pasteurs* (1876); *Sermons* (1876); *Méditations pratiques, à l'usage du culte domestique ou des églises sans pasteur* (1881); *Les grandes scènes de l'Apocalypse* (1884).

Le comte Fernand de Rességuier, ancien diplomate, qui fut pendant un demi-siècle le secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. Il a publié deux volumes de *Mémoires de grand-père*, remplis de souvenirs politiques et littéraires.

M. Edmond Rousse, avocat parisien, qui joua un rôle important dans les événements de son temps. En 1880, lors de l'exécution des décrets du 29 mars, il publia en faveur des congrégations religieuses non autorisées ses célèbres *Consultations sur les décrets du 29 mars 1880.* Élu membre de l'Académie française en 1881, il réunit en volumes ses *Discours, plaidoyers et œuvres diverses* (Paris, 1884) et ses *Discours académiques* (Paris, 1881-1889). Tout dernièrement dans ses *Lettres à un ami* (Paris, 1906), parues presque toutes dans le *Correspondant*, il relatait ses souvenirs recueillis au cours de sa longue carrière. G. M.

Le pasteur G. Mayer, rédacteur en chef de la revue *Le christianisme au XIXe siècle*, journal de l'Église réformée de France.

M. A. A. Bellemain, sorti de l'École des chartes en 1886 avec une thèse sur *L'Église Saint-Nizier de Lyon.*

M. J. H Doniol, membre de l'Académie des sciences morales et historiques, mort le 19 juin à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale en 1882 et laisse un ensemble considérale de travaux. Signalons les suivants : *Histoire des classes rurales en France* (Paris, 1857); *Cartulaire de Brioude* (Paris, 1862); *Cartulaire de Sauxillanges* (Paris, 1864); *La Révolution française et la Féodalité* (Paris, 1894); *La question de l'Église en France* (Paris, 1894); *De 1815 à 1900. Notre politique intérieure devant l'histoire* (Paris, 1903); *M. Thiers, président de la République, 1870-1873* (Paris, 1905).

M. J. É. Toubin, ancien professeur au lycée de Lons-le-Saunier, auteur de nombreux travaux historiques et archéologiques publiés dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*

M. É. Fage, président de la Société des lettres, sciences et arts de la

Digitized by Google

Corrèze, mort en juillet, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. On lui doit des biographies et plusieurs volumes historiques. Notons : *Michelet et Mgr Berteaud* (Tulle, 1895) ; *Étienne Baluze. Sa vie, ses ouvrages, son exil, sa défense* (Tulle, 1899) ; *Les coulisses de l'Académie* (Tulle, 1902).

M. G. Weil, conseiller à la Cour d'appel de Paris, mort le 24 août, à l'âge de cinquante-huit ans. Il a écrit bon nombre d'études juridiques. Signalons : *Un siècle d'histoire politique et religieuse. Le droit d'association et le droit de réunion devant les Chambres et les tribunaux* (Paris, 1893) ; *Les élections législatives depuis 1879. Histoire de la législation et des mœurs* (Paris, 1895).

Le 16 septembre, est mort Mgr Deramecourt, évêque de Soissons. Ancien président de l'Académie d'Arras, il a publié notamment une *Histoire de la défense nationale en France* et une *Histoire du clergé d'Arras, pendant la Révolution.*

Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, est décédé subitement à Castelnaudary, dans les derniers jours de septembre. L'Église de France perd en lui un écrivain et un exégète de grande valeur. Dans la collection de ses lettres pastorales, nous n'en relèverons ici que trois qu'il a adressées aux professeurs de son grand séminaire, la première sur *la réorganisation des études ecclésiastiques* dans ce séminaire, la deuxième *(Vraie et fausse exégèse)*, à propos de l'ouvrage de M. Loisy : *L'Évangile et l'Église*, la troisième *(Fausse exégèse, mauvaise théologie)*, à l'occasion d'une autre publication du même auteur : *Autour d'un petit livre.* On peut déjà reconnaître dans ces brochures la largeur de vues du savant évêque et en même temps la prudence de sa critique. C'est aux origines du christianisme qu'il a consacré son activité littéraire. On lui doit sur ces matières des ouvrages de vulgarisation scientifique de grand mérite : *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, en trois volumes, qui est déjà arrivée à une sixième édition, et *L'œuvre des apôtres*, en trois volumes aussi, qui expose la fondation et la diffusion de l'Église chrétienne jusqu'à l'arrivée de saint Paul à Rome. Nous avons cité naguère la lettre que lui adressa S. S. Pie X à l'occasion de la publication de ce dernier ouvrage (RHE. 1906, t. VII, p 484-485). Le Souverain Pontife y loue l'auteur d'avoir marqué sa route entre les libertés excessives d'une certaine critique et l'attitude de ceux qui n'osent en aucune façon rompre avec l'ancienne exégèse scripturaire. Les livres de Mgr Le Camus, écrits dans une langue très littéraire, empruntent un charme particulier aux descriptions poétiques qu'ils donnent des vieux sites bibliques. L'auteur avait parcouru tous ces lieux et, dans une autre série d'ouvrages, il a très agréablement décrit ses voyages *(Voyage aux sept églises de l'Apocalypse ; Notre voyage aux pays bibliques ; Les enfants de Nazareth. Autrefois par aujourd'hui).*

Grèce. — M. S. A. Vlastos a réuni en volume ses monographies, dont quelques-unes traitent des sujets d'histoire ecclésiastique (Σύμμικτα. Alexandrie, Lagondaki, 1904. In-8°, κζ'-490 p.). Citons les articles sur le *Papisme et l'Orthodoxie*, en français (p. 43-56), et un autre intitulé : *Les derniers jours de Constantinople*, où l'on raconte dans un chapitre spécial les tentatives faites pour amener l'union des Églises avant la chute de la ville.

Digitized by Google

La Société littéraire Οθρυς d'Almyros en Grèce publie, depuis l'an 1899, un Bulletin (Δελτίον) dont il a paru cinq livraisons, la dernière en 1903; la sixième est sous presse. La Société fondée le 28 avril 1896 compte quarante-deux membres. Elle a déjà recueilli un bon nombre de documents inédits et d'inscriptions, qui paraissent au fur et à mesure dans le Bulletin. Les inscriptions révèlent beaucoup de noms ignorés d'évêques grecs, par exemple celui de Michel de Vélestinos en 1275. Cette dernière inscription a été accompagnée d'une notice sur l'éparchie de cette ville, qui ne figurait pas dans les catalogues épiscopaux (Ἐκκλησ. Ἀλήθ., 1906, n. 18, p. 240). Le Bulletin publie aussi des documents concernant l'histoire de la littérature ecclésiastique néo-grecque.

M. Georges Lambakis a publié le catalogue illustré du musée des antiquités chrétiennes, dont la fondation remonte à l'année 1884 et coïncide avec celle de la Société d'archéologie chrétienne d'Athènes. Les premières pièces du musée furent déposées dans les maisons de M. Lambakis et de M. Varonchas, président de la Société. En 1886, le musée possédait déjà 291 pièces qui furent exposées au public. La collection passa alors d'une maison à une autre jusqu'au moment où, en 1890, le Saint-Synode lui donna un abri dans l'étage inférieur de l'édifice affecté à ses séances. Mais l'espace était insuffisant. Le musée émigra d'abord dans le Polytechnique, ensuite dans le palais du métropolite et enfin dans le musée national d'Athènes, où il se trouve depuis le 14 avril 1893. Il compte actuellement 10.000 pièces, partagées en plusieurs sections : pinacothèque, bibliothèque, ornements sacrés etc. M. Lambakis y a réuni un grand nombre de photographies des églises byzantines de la Grèce ou de leurs ruines, et beaucoup d'inscriptions chrétiennes. Il se plaint de nouveau que l'étroitesse de la salle qui lui a été assignée, ne lui permette pas d'agrandir le musée, ou de mieux ranger ses collections. Le catalogue décrit avec quelques notes érudites les pièces les plus importantantes de la collection : Κατάλογος καὶ ἱστορία τοῦ μουσείου τῆς χριστιανικῆς ἀρχαιολογίας καὶ τέχνης μετ' εἰκόνων Athènes, typ. Kousoulinos, 1906, 80 p.

La Société archéologique d'Athènes s'est enfin décidée à dépenser quelque argent pour empêcher la ruine totale des anciennes églises byzantines en Grèce. C'est ainsi que des sommes ont été affectées pour la restauration des églises des Saints-Théodore, Sainte-Sophie et l'Odighitria à Mistra, et de l'église du monastère de Daphni, qui possède les plus beaux chefs-d'œuvre de la mosaïque byzantine.

Le sixième bulletin de cette Société contient dans sa deuxième partie le catalogue des manuscrits de la Société au nombre de 80 dressé par Georges Lambakis, directeur du musée chrétien de la même ville. La première partie renferme les comptes rendus sur les travaux de la Société et sur l'état du Musée en 1904, et d'intéressantes relations sur les antiquités chrétiennes de Doxato, Philippes, Néapolis, Xanthis, Abdéra, Bouloustra, Ghienidzé.

La Νέα Ἡμέρα de Trieste (n° 1624-1625, janvier-février) a publié deux intéressantes communications de M. E. Louvaras sur la théologie et les

Digitized by Google

écoles théologiques de l'Hellénisme (Ἡ θεολογία καὶ αἱ παρ' ἡμῖν θεολογικαὶ σχολαί). L'hellénisme compte trois établissements supérieurs d'enseignement théologique, la faculté de l'université d'Athènes, l'école du patriarcat de Constantinople à Halki, et l'école du patriarcat grec de Jérusalem. La première se considère, à tort ou à raison, comme la plus importante et ne reconnaît pas les diplômes conférés par les deux autres. M. Louvaras démontre qu'au point de vue scientifique celles-ci sont mieux outillées que la faculté d'Athènes, qui n'a pas de chaires spéciales pour l'herméneutique, l'archéologie hébraïque, l'apologétique et la théologie pastorale. L'enseignement du grec, du latin et des langues modernes y est aussi moins développé que dans les deux autres. Il y a des diplômés de l'université d'Athènes, dit l'auteur, qui confondent les Arméniens avec les Ariens, font de saint Grégoire de Nazianze un frère de saint Basile, et appellent Photius à présider le VIIe concile œcuménique. La discipline laisse à souffrir à la faculté théologique d'Athènes : les étudiants ne sont pas tenus, comme dans les deux autres écoles, à suivre régulièrement les cours. La formation du clergé et l'esprit religieux y manquent complètement : l'étude de la théologie n'y diffère point de l'étude des autres sciences. Elle compte des étudiants en théologie qui ne croient pas à l'existence de Dieu. M. Louvaras propose de supprimer cette faculté, et de transformer le séminaire *Rizarion* d'Athènes en Académie ecclésiastique sur le type des Académies russes. Les cours devraient s'y achever dans l'intervalle de quatre ans, et l'école aurait pour but la formation théologique et sacerdotale du haut clergé, c'est-à-dire des curés des villes, des maîtres de religion et des évêques. Les séminaires des éparchies suffiraient pour l'éducation du bas clergé.

Dans l' Ἁρμονία d'Athènes, M. Spiridion Biagis continue ses intéressantes recherches sur les évêques latins des îles ioniennes (Σημειώσεις περὶ τῶν δυτικῶν ἐκκλησιῶν, ἀρχιεπισκόπων καὶ ἐπισκόπων Ἐπτανήσου, n° 11-12). Nous exprimons le vœu que ce travail très documenté paraisse en brochure, pour qu'il puisse être consulté avec profit par les historiens de l'Orient chrétien. Signalons aussi sur le même sujet le travail de Léonidas Zoes sur les églises latines de Zante et Céphalonie, paru dans les Μοῦσαι de Zante : Ἱστορικαὶ σημειώσεις περὶ τῆς δυτικῆς ἐκκλησίας ἐν Ἑλλάδι (1er juin 1906).

Un érudit grec, M. J. A. Zizélis, s'est proposé de réunir en trois volumes tous les documents qui concernent l'histoire de l'île de Céphalonie depuis la prédication du christianisme jusqu'à nos jours Le premier volume de cette importante publication a paru à Athènes en 1904 (Κεφαλληνιακά, Σύμμικταὶ συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν καὶ λαογραφίαν τῆς Νήσου Κεφαλληνίας εἰς τόμους τρεῖς. Τόμος πρῶτος. Βιογραφικά. Οἴκων ἱστορίαι. Δημοσιεύματα. In-8°, κ'-939 p.) Ce premier volume renferme une très riche bibliographie et de nombreuses biographies, entre autres celles d'Élies Miniates, le fameux prédicateur et théologien grec du XVIIe siècle et celles de Jean Mesoloras. Le second volume sera consacré entièrement à l'histoire de l'Église de Céphalonie et de ses évêques. L'auteur puise fort souvent ses renseignements à des sources inédites. A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

Italie. — Le tome II de la première partie du *Codex Vaticanus Gr. 1209*, renfermant l'Ancien Testament depuis le IIIe livre des Rois jusqu'à Tobie inclusivement, a paru cette année dans l'édition phototypique des manuscrits de la Vaticane (Cfr RHE. 1905, t VI, p. 254 et 1906, t. VII, p. 220).

— Le P. Fedele Savio s'est occupé à plusieurs reprises des passions des martyrs de Milan. Il vient d'étudier dans la *Rivista di scienze storiche* (octobre, novembre 1905, mars 1906) celles des saints Victor, Nabor et Félix. Elle est postérieure au début du VIe siècle ; car S. Ambroise ne l'a pas connue et Ennodius n'en fait pas mention. A signaler une dissertation sur l'*hortus Philippi* qui fut probablement un cimetière confisqué pendant la persécution de Dioclétien.

Dans *San Francesco d'Assisi e la sua legenda* (Padoue, Drucker, 1906, in-8°), M. Nino Tamassia soutient une thèse des plus intéressantes. Frère Tommaso de Celano, l'auteur des vies du fondateur de l'Ordre séraphique, ne serait qu'un plagiaire et un imposteur qui aurait attribué à son héros des faits et des paroles empruntés à des hagiographes des siècles précédents. Les vies n'auraient été écrites que pour diversifier le saint des agitateurs et des réformateurs sans mission contre lesquels tonnait la Papauté, et l'auteur appelle ces vies « forse il capolovoro dell' impostura monastica del secolo decimoterzo ». Certes, nous ne contesterons pas que le frère Tommaso ait pu légèrement accroître la somme de légendes qui entourent le *poverello*. Les exemples que le critique donne des emprunts faits aux vies de S. Benoît, S. Martin, S. Pacôme, aux dialogues de S. Grégoire, sont probants et on pourrait encore en trouver d'autres, dans Guibert de Nogent par exemple. Mais partir de là pour déclarer faux tout le récit, nous paraît peu sérieux. Nous sommes encore moins de son avis, lorsqu'il prétend prouver le but de l'auteur. Si quelques-unes de ses affirmations méritent d'être retenues, le plus grand nombre ne sont que des hypothèses. En tous cas, ce livre, dont nous ne discuterons pas l'esprit, apporte une contribution importante aux études franciscaines. M. Tamassia y corrige beaucoup d'erreurs commises par ses prédécesseurs, par Sabatier notamment.

Il cardinal legato Bertrando del Poggetto in Bologna (1327-1334) que publie Lisetta Ciaccio (Bologne, Zanichelli, 1906), est une œuvre très intéressante qui met bien en relief la figure de ce favori de Jean XXII envoyé d'Avignon pour activer la lutte contre les Gibelins et soumettre à l'obéissance du Saint-Siège les villes rebelles. Appuyé sur de nombreux documents d'archives publiés en appendice, le livre apporte une utile contribution à l'histoire de ce personnage. L'auteur aurait cependant pu mettre en évidence les conseillers français du cardinal, en se servant davantage des livres de M. Albe, la maison d'Hébrard par exemple. Au point de vue de l'exposition, il y a lieu de critiquer le caractère très touffu de cette publication, surtout dans les derniers chapitres. Ajoutons que l'absence de tables rend difficile le maniement de ce volume. H. Dubrulle.

— F. Savio, le travailleur consciencieux qui a déjà livré tant d'études méritoires sur l'histoire de l'Italie au moyen âge, s'est occupé d'un point

Digitized by Google

intéressant d'histoire littéraire dans un article : *La Cronaca di Filippo da Castel Seprio* (Extrait des *Atti della R. Academia delle scienze di Torino*, t. XLI. Turin, 1906. 16 p.). L'histoire fabuleuse des origines de Milan est surtout connue par les ouvrages historico-romantiques du dominicain Galvano Fiamma, qui vécut au XIVe siècle. F. Savio montre que la plupart des anecdotes légendaires rapportées par cet auteur à propos des rois de Milan et de l'antiquité de cette ville, proviennent d'une chronique de Philippe, comte de Castel Seprio. Cette chronique n'a pas encore été retrouvée, mais il est possible de déterminer approximativement ce qu'elle contenait. C'est ce que F. Savio a essayé de faire dans l'article cité.

Dans une seconde notice, intitulée *Ancora la Cronaca di Filippo da Castel Seprio* [Extrait des *Atti della R. Academia delle scienze di Torino*, t. XLI (1906)], F. Savio revient sur cette chronique problématique pour en indiquer de nouvelles traces dans la Chronique de Giovanni Codagnello, de Plaisance († 1235) et dans le *Manipulus Florum* du dominicain Galvano Fiamma. Holder-Egger, dans le tome XVI du *Neues Archiv*, avait en effet publié les récits historiques de Codagnello d'après le manuscrit 4931 de la Bibliothèque nationale de Paris ; il avait relevé des ressemblances dans le *Manipulus Florum* de Fiamma, sans trancher la question si Fiamma avait copié Codagnello ou si ces deux historiens s'étaient inspirés d'une source commune. Se basant sur l'examen des habitudes littéraires respectives de Codagnello et de Fiamma, F. Savio en vient à conclure, à l'aide de comparaisons de textes minutieuses, que ces deux auteurs ont utilisé une source commune, source qui fut copieusement amplifiée par Codagnello et presque textuellement transcrite par Fiamma. Ce prototype serait la Chronique de Philippe de Castel Seprio. M. Savio a traité ce problème délicat de critique de provenance avec la perspicacité qu'on lui connaît et avec la même clarté dans l'exposé qu'on retrouve dans toutes ses notices, si intéressantes pour l'historiographie de l'Italie médiévale. Il a ainsi répondu avec habileté au vœu de M. Novati, qui écrivait dans la préface de l'édition du *De Magnalibus Urbis Mediolani*, p. 36, n. 1 : « que celui qui étudierait la Chronique de Philippe de Castel Seprio, le poème de Stefanardo de Vimercati et la Chronique milanaise *Chronica Danielis*, ... ferait œuvre très utile et agréable aux pratiquants de l'histoire politique et littéraire de la Lombardie ».

S'inspirant de ce vœu de M. Novati, le Dr A. Cinquini, professeur libre à l'université de Rome, a édité la chronique milanaise du XIVe siècle, connue sous le nom de *Chronica Danielis*. Il s'est principalement servi, pour établir son texte, du manuscrit 8315 (6118), fonds latin, de la Bibliothèque nationale de Paris, qui date du XIVe siècle et constitue l'exemplaire le plus ancien et le moins surchargé d'interpolations du texte de la *Chronica*. M. Cinquini s'est en outre servi de diverses copies de la Bibliothèque ambrosienne de Milan, de la Bibliothèque nationale et de celle du prince Trivulzio dans la même ville, de la Bibliothèque nationale de Turin. Dans son édition, inti-

Digitized by Google

tulée *Chronica Mediolanensis (a. 606-1145) secondo il Ms. latino della Naz. di Parigi 8315 — Genealogia comitum Angleriae secondo il Ms. lat. della Naz. di Torino 1045* (Rome, 1904), M. Cinquini a cru superflu de surcharger les pages de variantes, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait dans son œuvre pénurie d'annotations. L'opuscule contient une foule de notes bibliographiques, de renseignements et d'explications, qui dénotent chez l'auteur une connaissance approfondie de la littérature historiographique. La description des manuscrits est faite avec beaucoup de précision. En appendice, M. Cinquini a édité la *Genealogia comitum Angleriae*, qui est en relation avec la *Chronica Danielis*. On peut regretter que l'éditeur, au lieu de placer ses notes au bas des pages, les ait réunies ensemble, se contentant d'y renvoyer par des numéros dans le texte courant de sa préface et de son édition.

Dans un autre opuscule, *De Vita et Morte illustris. D. Baptistae Sfortiae Comitissae Urbini : — Canzone de Ser Gaugello de la Pergola* (Rome, 1905. In-8, 59 p.), M. Cinquini édite la poésie que nous renseigne le titre. Il donne d'abord une excellente description du manuscrit qui est à la base de son édition, le n° 692 du fonds Vaticano-Urbinati, écrit probablement de la main de Federico Veterano, bibliothécaire des ducs d'Urbino au xve siècle. Le poème fut composé vers 1472. L'auteur, Ser Gaugello de la Pergola, était probablement homme de loi ; il aida, en 1451, à composer les statuts de San-Lorenzo in Campo. Le « Canzone » retrace la vie et la mort de Battista Sforza, comtesse d'Urbino, dont le présent opuscule reproduit le portrait en médaillon, peint par Piero dei Franceschi. Après la description du manuscrit et quelques notes sur l'auteur et l'importance de son œuvre, nous trouvons le texte du poème. M. Cinquini l'a copieusement annoté. En appendice, il a placé un excursus sur les portraits du comte et de la comtesse d'Urbino et la controverse soulevée autour de leur date de composition. En somme, excellente contribution à l'historiographie médiévale de l'Italie.

L. Van der Essen.

— L'édition critique des coutumiers monastiques entreprise par le R P. dom Bruno Albers, religieux du Mont-Cassin, est l'une des plus utiles contributions qui aient été apportées depuis longtemps aux études d'histoire et de liturgie monastiques. Le premier volume était consacré aux *Consuetudines Farfenses*, le second, que nous avons sous les yeux, présente un intérêt plus général parce qu'il touche aux origines même des grandes réformes des xe et xie siècles : *Consuetudines monasticae. Vol. II. Consuetudines Cluniacenses antiquiores (B, B^1, C, EC), necnon Consuetudines Sublacenses et Sacri Specus, nunc primum ex variis apographis inter se collatas edidit Bruno Albers, Congr. Casin. O. S. B. presb. et mon.* (Mont-Cassin, 1905, in-4°, 239 pp.). Les coutumes de Subiaco avaient déjà été publiées par dom Allodi ; le nouvel éditeur en a revu le texte d'après les manuscrits qu'il a décrits et les principes qu'il a exposés, en 1902, dans un article de la *Revue Bénédictine*. Il est regrettable que dom Albers n'ait pas reproduit en tête de son volume, tout au moins les indications concernant la date et le lieu d'origine des manuscrits utilisés; l'usage des nombreuses et intéres-

Digitized by Google

santes variantes recueillies par lui en eût été rendu plus facile. Les *Consuetudines Cluniacenses antiquiores* sont mises au jour pour la première fois; dom Albers lui-même les a découvertes et en a montré la valeur. L'attribution qu'il en fait à Cluny, ne repose pas sur la tradition paléographique; les plus anciennes (B, B¹) sont simplement intitulées *Consuetudines in monasterio*, ou bien (C) : *Constitutae*, sans plus de détail; une autre recension (EC) est attribuée à un abbé nommé Sigebert que l'éditeur croit être Siegfried de Gorze; cependant l'origine clunisienne de tous ces documents est certaine. Sur ce point dom Albers a réussi à convaincre les plus exigeants. B représente les usages monastiques de Cluny avant 930; C date de la fin du xe ou du commencement du xie siècle; EC est un peu plus récent. Le fonds doit remonter, en passant par Baume, jusqu'à saint Benoît d'Aniane lui-même. Ces résultats ont été exposés en détail par D. Albers dans ses *Untersuchungen zu den ältesten Mönchsgewohnheiten*, parues dans la collection du Dr Knöpfler et dont nous avons déjà eu occasion de parler (RHE. 1906, t. VII, p. 439). Les textes sont publiés avec le plus grand soin et, encore une fois on ne peut que remercier dom Albers du service qu'il a rendu aux études monastiques. Les liturgistes lui doivent une égale reconnaissance: les plus anciennes coutumes de Cluny visent surtout les usages du chœur; ce sont des *Ordinaires*, et des plus importants qui aient jusqu'ici vu le jour. J. S.

— M. A. Muñoz publie, à la librairie Danesi à Rome, des *Monumenti d'arte medioevale e moderna* destinés à faire connaître des œuvres peu accessible ou peu connues. Un fascicule paraît par mois et chaque volume renfermera 50 planches (Prix de l'abonnement : 10 fr. pour l'Italie; 12 fr. pour l'Étranger). La première livraison contient quatre planches en phototypie: deux pages de l'évangéliaire syriaque de la Bibliothèque nationale *(syr. 33)*, une peinture des cryptes du Vatican (La Vierge et l'Enfant, de Melozzo da Forli), un sarcophage du iiie-ive siècle de la villa Colonna, le cloître du couvent des Quatre-Couronnés (xiie siècle).

— MM. Ernesto Spadolini et Luigi Mancini, aidés de MM. Anselmi, Leli, Luzzatto, Mondolfo, Pariset, Spadoni, vont faire paraître un *Archivio del Risorgimento* pour les Marches. Il comprendra 4 fascicules de 80 pages chacun et coûtera 6 fr. pour l'Italie, 10 fr. pour l'Étranger.

Dans le journal de Syracuse *Il Corriere*, M. Luigi Agali Caracciolo annonce la formation d'une société *di Storia Patria* dans cette ville.

L'*Archivio par l'alto Adige con Ampezzo et Livinallongo* fondé par M. Tolomei se propose de publier les travaux concernant la région nord du Trentin dont Bolzano est le centre. Le revue publiera des documents et des mémoires originaux et renseignera sur les travaux allemands. Elle paraît tous les trimestres en fascicules de 136 p. et coûte 20 frs. Dans le premier numéro, signalons l'article de Gubernatis : *Il principato di Trento nel secolo XVII descritto dal nunzio Caraffa.*

Il s'est fondé une revue universitaire, le *Studium* (Florence, imprimerie florentine), qui fournira des renseignements sur la vie universitaire italienne

Digitized by Google

et donnera des articles d'art, de science et de littérature. Elle paraît mensuellement par fascicules de 64 p. et coûte 6 frs pour l'Italie, 8 pour l'Étranger.

Du 3 au 6 septembre, dans la salle du parlement subalpin au palais Carignano à Turin, s'est tenu le neuvième congrès historique subalpin. M. Facta, sous-secrétaire du ministère de l'intérieur, a été nommé président honoraire et le commandeur Usseglio président effectif. Il s'est occupé d'importantes questions concernant, au point de vue de l'histoire piémontaise: les archives notariales et judiciaires, les inscriptions, le glossaire, la topographie et les statuts de l'époque médiévale etc.

Parmi les inventaires d'archives parus, signalons celui de M. Pipitone: *Regesto dei diplomi dell'Archivio Pignatelli in Palermo* (Sandron, 1906, in-8° de vii-203 p.). Ces archives avaient déjà fait en 1858 l'objet d'un inventaire topographique très sommaire publié par la Lumia. L'auteur a préféré suivre l'ordre chronologique; tout en respectant les fiches de son prédécesseur, il les augmente et publie souvent des extraits. Les documents, au nombre de 470, vont de 1209 à 1801. On y trouve nombre de lettres royales, de bulles etc. L'auteur doit publier sous peu la correspondance diplomatique de cette famille avec les souverains du xvie au xixe siècle.

Sur la proposition de M. Emilio Costa, un comité s'est formé pour célébrer le centenaire de l'université de Bologne. Il comprend pour président M. Capellini et pour membres MM. Brizio, Ciamician, Emery, Frati, Ghigi, Maiocchi, Maiagola, Malvezzi, Masetti, Merlani, Morini, Rubbiani et Breventani, Falletti, Gaudenzi, Livi, Orioli, Sorbelli. Ces derniers ont été chargés de préparer l'impression du *Cartularium Universitatis Bononiensis*. Le comité cherchera également a promouvoir l'impression de monographies particulières sur cette université dont l'histoire au xvie et xviie siècle est à peine connue.

La *Reale Academia della Crusca*, dans sa séance du 29 juin dernier, n'a pas cru devoir attribuer dans sa totalité le prix Rezzi de la valeur de 5000 frs. Le Dr Pietro Tacchi Venturi a obtenu 2000 frs pour son livre *Stato della religione in Italia alla metà del secolo XVI*; le Dr Demetrio Marzi a obtenu 1500 frs pour *La Cancelleria della Repubblica fiorentina*. Un nouveau concours est ouvert auquel peuvent participer les membres du territoire géographiquement italien.

Le *Reale Istituto Lombardo* de sciences et lettres accordera, en 1909, le prix Ciani d'une valeur de 1500 frs au meilleur ouvrage de lecture historique pour l'Italie.

Un comité présidé par le sénateur Guarneri s'est formé, grâce à l'initiative de la Société *di Storia Patria* de Palerme, afin d'élever un monument à Mgr Vincenzo di Giovanni, archevêque de Pessinonte, dont les travaux historiques peuvent être cités parmi les meilleurs sur la Sicile.

H. Dubrulle.

Digitized by Google

— *Décès.* — Le F. M. DA CIVEZZA, auteur de plusieurs ouvrages presque tous relatifs aux sources de l'histoire franciscaine et membre de la commission cardinalice d'études historiques à Rome, est mort en avril à un âge avancé. Outre *La Leggenda di San Francesco, scritta da tre suoi compagni (legenda trium sociorum) pubblicata per la prima volta nella vera sua integrita* (Rome, 1899. In-8, [cfr AB 1900, t. XIX, p. 457-459]) qu'il a publié avec la collaboration du F. T. DOMENICHELLI, il faut citer parmi ses œuvres *Il Romano Pontificato nella Storia d'Italia* (Florence, Ricci, 1886-1888. 3 vol.) et la *Storia universale delle Missioni Francescane* (Rome-Florence, 1887-1895. 9 vol.). É. V. D. M.

Le 6 juillet, est mort à Venise l'historien C. TIVARONI.

Vers la mi-juillet, est décédé en France le P. TH. WEIKERT, O. S. B., professeur d'Écriture Sainte au Collège Saint-Anselme à Rome et membre de la Commission biblique.

Pays-Bas. — M. P. N. VAN DOORNINCK vient de publier un inventaire des archives du couvent de Ste-Ursule à Neder-Elten (*Inventaris van het archief van het St. Ursulenconvent te Neder-Elten.* Harlem, Frères van Brederode, 1906). Il est divisé en trois parties. La première (nos 1-49) contient les généralités, la deuxième (nos 50-60) concerne la vicairie du couvent et la troisième (nos 61-66) décrit le cartulaire. L'auteur a ajouté deux reproductions de sceaux du couvent des XVe et XVIe siècles. Les archives se trouvent depuis 1840 dans la bibliothèque de la Société des Lettres Néerlandaises à Leyde.

M. C. W. BRUINVIS a donné une nouvelle contribution à l'histoire des corporations ouvrières en publiant une étude sur les corps de métier de la ville d'Alkmaar, dont il est l'archiviste : *De Alkmaarsche bedrijfs- en ambachtsgilden* (Harlem, 1906).

La quatrième livraison du répertoire de M. L. D. PETIT (voir RHE. t. VI, 1905, p. 729 ; t. VII, 1906, p. 491) a paru. Elle contient la fin des publications relatives à l'histoire et la topographie locales et le commencement d'une longue liste d'articles biographiques qui sera continuée dans la cinquième et dernière livraison.

La direction de la Société des Archivistes a nommé en 1900 une commission chargée de rédiger un projet de loi concernant les archives dans les Pays-Bas. Cette commission — composée de trois archivistes : MM. R. FRUIN, J. C. OVERVOORDE et A TELTING, et de deux membres extraordinaires : MM. S. GRATAMA et J. E. HEERES — n'a pu terminer son travail que cette année-ci. Le projet vient d'être publié avec un mémoire explicatif (*Ontwerp van wet tot regeling van het Nederlandsche archiefwezen* — NedA. 1906, t. XIV, p. 222-237).

La fondation Nuyens (Nuyens-fonds) avait mis au concours en décembre 1903 la composition d'une biographie de l'éminent historien catholique avec une critique de ses travaux (voir RHE. 1904, t. V, p. 225-226). Deux réponses ont été reçues, et l'épiscopat néerlandais a désigné comme membres

Digitized by Google

du jury le Dr Ch. van Dam professeur au séminaire de Hoeven, A. J Flament, archiviste de l'État à Maestricht, I. C. Gonnet, archiviste de l'Etat à Harlem, le père G. A Meyer, O. P., professeur au couvent des Dominicains à Zwolle, et le Dr H. L. Schmedding, S. J., professeur au collège S. Canisius à Nimègue.

A signaler parmi les dissertations récentes présentées à l'université de Leyde pour l'obtention du grade de docteur en Lettres Néerlandaises celle de M. J. A. N. Knuttel qui traite de la chanson spirituelle dans les Pays-Bas avant la Réforme *(Het geestelijk lied in de Nederlanden vóór de Kerkhervorming)*.

Le cinquième congrès des philologues Néerlandais se réunira à Amsterdam le mercredi et le jeudi après Pâques, c'est à dire les 3 et 4 avril 1907. Le professeur H. Ph. Boissevain présidera la section d'histoire et d'archéologie.

— *Nomination*. — Le Dr H. E. van Gelder, archiviste-adjoint aux archives communales d'Alkmaar a été nommé archiviste de la ville de La Haye. G. G.

Russie. — Le *Vizantiisky Vremennik* nous a apporté, au mois de juillet de cette année, un gros volume de xxxii-592-xxxiv-122 pages, comprenant les quatre livraisons de 1905. Signalons, parmi les travaux les plus importants insérés dans ce volume, deux articles signés par E. Kurtz, le savant byzantiniste de Riga.

Le premier donne l'édition de deux travaux inédits de Manassès tirés du *Codex Barocc. 131* du xive siècle : une description de la chasse au faucon, et un discours adressé à l'empereur Manuel Comnène, dont l'intérêt historique est considérable, comme M. Kurtz le fait ressortir dans une savante introduction. Dans le second article, M. Kurtz publie trois lettres synodales inédites de Nicolas Mésarités, métropolite d'Éphèse, dont l'œuvre littéraire auparavant inconnue a été dernièrement mise en lumière par les recherches de Pavlov, Heisemberg, Martini, Papadopoulo-Kérameus, Pargoire et Lambros. Ces trois lettres, tirées du *Cod. Ambrosianus F. 93*, contiennent, toute courtes qu'elles sont, des données utiles pour l'histoire de l'Église grecque du xiiie siècle. Elles remontent à l'année 1216 et appartiennent au synode qui sous la présidence du métropolite Nicolas, devait résoudre plusieurs difficultés soulevées par les ordonnances de Théodore I Lascaris, touchant l'élection du Patriarche, les relations entre Grecs et Latins à Mitylène, etc. — M. Riedin, publie, dans le volume que nous analysons, les portraits de Cosmas Indicopleustes renfermés dans les manuscrits russes de ses œuvres, et il entre à ce sujet dans quelques explications. — M. A. Papadopoulo-Kerameus a inséré plusieurs contributions à l'histoire ecclésiastique de Trébizonde : une notice sur Théodore Gabras, duc de cette ville vers la fin du xie siècle, vénéré comme martyr par l'Église grecque (M. P. Kerameus donne le texte d'une *acolouthie* de ce personnage d'après un codex du

Digitized by Google

XVIIIe siècle); une notice sur S. Athanase, archevêque de Trébizonde (IXe siècle); des renseignements sur Basile, métropolite de la même ville (Xe siècle) et sur d'autres métropolites depuis le IXe jusqu'à la fin du XVIe siècle. — M. A. VASILIEV traite de l'origine de Basile I, qui serait issu, d'après les documents utilisés par l'auteur, d'une famille arménienne de la Macédoine, ou, d'après les sources arabes, d'une famille mêlée de sang arménien et slave. — M. CHRYSANTE LOPAREV, le savant hagiographe de Saint-Pétersbourg, publie un texte inédit de Dorothée, métropolite de Mitylène, qui prit part au concile de Florence en 1438 et en souscrivit les actes. Ce texte intitulé : Διδασκαλία λεχθεῖσα ὅτε ἡ ἔφοδος ἐγένετο τῶν ἀθέων Ἀγαρηνῶν κατὰ ταύτης τῆς βασιλίδος τῶν πόλεων, serait d'après les conjectures de M. Loparev, un discours prononcé à Constantinople entre les années 1451-1453, avant la prise de la ville par les Turcs; il offre une reproduction presque littérale des deux homélies de Photius εἰς τῆς ἔφοδον τῶν Ρῶς — Le Père LOUIS PETIT et M. W. REGEL publient, dans un supplément spécial, la troisième livraison des Actes de l'Athos, une quarantaine de documents concernant le monastère d'Esphigménon dont la fondation remonte, d'après un historien grec moderne de l'Athos, au Ve siècle, et, d'après un voyageur allemand, au XIe : le premier document de ce recueil porte la date du mois de février 1030; le dernier du 28 novembre 1848. Une savante introduction du P. Petit retrace l'histoire du monastère depuis ses origines jusqu'à la fin du XIXe siècle. — A signaler aussi la très riche bibliographie, en particulier la bibliographie syriaque rédigée par M. GUIDI, et la bibliographie éthiopienne par M. TOURAEV.

En 1876, l'empereur Alexandre III (alors prince héritier) exprima, dans la réunion annuelle de la Société impériale russe d'histoire, le désir qu'on fît paraître un Dictionnaire biographique des écrivains et des hommes célèbres de la Russie. Son projet fut bientôt mis à exécution; en 1887-1888, le *Sbornik* de la Société publiait en deux volumes (t. 61-62) une liste de 60.000 noms russes célèbres pouvant figurer dans le Dictionnaire. On s'est arrêté aux personnages décédés à la fin de 1894. Une commission de savants, sous la direction du Président de la Société, A. A. POLOVETZ, prépare les matériaux de cette grandiose publication; il a paru jusqu'ici onze volumes in-8°, qui se distribuent comme suit d'après l'ordre chronologique de l'impression : *Russkii biografictcheskii Slovar*, t. I, 1896, 892 p., Aaron-Alexandre II ; t. II, Ibak-Klintcharev, 1897, 756 p.; t. III, Aleksinsky-Bestoujev-Riumin, 1900, 799 p. ; t. IV, Faber-Tzjavlosky, 1901, 521 p. ; t. V, Paul Pierre, 1902, 711 p. ; t. VI, Knanne-Küchelberg, 1903, 708 p.; t. VII, Sabanier-Smyslov, 1904, 673 p.; t. VIII, Davelov-Diadkovsky, 1905, 748 p.; t. IX, Obezianinov-Otchkin, 1905, 480 p. ; t X, Plavilchtchikov-Primo, 1905, 800 p. ; t. XI, Cicadaev-Chvitkov, 1905, 642 p. Les lettres L-T sont déjà prêtes pour l'impression. On n'est donc pas encore à la moitié de cette colossale entreprise qui sera le répertoire le plus précieux pour l'histoire religieuse, politique et littéraire de la Russie Il est à souhaiter qu'elle puisse être heureusement achevée. — La Bibliothèque Vaticane s'est enrichie

Digitized by Google

dernièrement de la collection complète du *Sbornik* de la *Société impériale russe d'histoire* (120 tomes).

Aux frais de la Société impériale d'Histoire et d'Antiquités russes, le professeur E. Goloubinsky, le savant historien de l'Église russe, a mis au jour un atlas archéologique pour la seconde partie du premier volume de son ouvrage. Cette partie est admirable ; on y remarque surtout les beaux chapitres sur la liturgie et l'art chrétien primitif en Russie (architecture, peinture, etc.). L'atlas comprend 63 planches; on y trouve les plans et les détails architectoniques des églises les plus célèbres de la chrétienté, des basiliques russes antérieures à l'invasion des Mongols (Tchernigov, Kiev, Novgorod), des spécimens d'ornements sacrés, des reproductions de mosaïques, etc.

Le 8/21 juin, M. Serge Ivanovitch Smirnov, *docens* de l'Académie ecclésiastique de Moscou, a soutenu devant le Conseil de l'Académie sa thèse sur « le Père Spirituel dans l'ancienne Église d'Orient, histoire des Confesseurs en Orient » *(Dukhovnyi Otetz v drevnei vostotchnoi Tzerkvi ; istoriia dukhovnitchestva na Vostokie)*. La première partie s'occupe de la période des conciles œcuméniques (Serghiev Posad, typ. de la Laure, 1906, xxii-341-2 pp. in-8°). M. Smirnov a admirablement développé un sujet nouveau dans l'histoire sacramentelle des Églises d'Orient. Maintes de ses conclusions sont très originales. Le concept de père spirituel (πνευματικὸς πατήρ), d'après M. Smirnov, renferme deux éléments : le premier est canonique et se rattache au pouvoir du sacerdoce; le second est moral et implique l'idée d'une parenté spirituelle. Ces deux éléments ne se trouvent pas réunis dès le principe. Les prêtres pénitenciers des iiie-ve siècles sont à distinguer des confesseurs de quelques siècles plus tard. Le terme de πνευματικὸς πατήρ se trouve employé tout d'abord dans la littérature ascétique du ive siècle, et jusqu'au neuvième, il ne signifie pas le confesseur proprement dit, mais les religieux les plus anciens et les plus vénérés des monastères, qui remplissaient à l'égard des moines, l'office de directeurs spirituels. Ces directeurs, choisis le plus souvent par leurs disciples, n'étaient pas ordinairement revêtus du sacerdoce. Dans la suite, le père spirituel est autorisé à écouter les confessions et à remettre les péchés. Mais comment expliquer ce pouvoir d'absoudre accordé à de simples moines qui n'ont pas été élevés au sacerdoce ?... M. Smirnov répond que parmi ces directeurs d'âmes se renouvelaient les *charismata* surnaturels du christianisme primitif ; c'étaient des grâces, des dons du Saint-Esprit accordés par Dieu à ces moines en vue de leurs mérites. Des monastères, cette forme de confession passe dans toute l'Église. Les fidèles s'adressent pour le pardon de leurs péchés aux moines, qui pratiquent à leur égard ce qui se pratiquait parmi eux. Le clergé séculier accepte définitivement cette pratique au ixe siècle durant la tourmente de l'iconoclasme. La confession donc, telle qu'elle est en vigueur dans les Églises d'Orient, n'est pas d'origine apostolique : c'est une coutume, une pratique pieuse du monachisme, qui s'est répandue petit à petit dans l'Église et a fini par devenir universelle comme un moyen très efficace pour réveiller la piété.

Digitized by Google

Ces conclusions sont défendues par M. Smirnov avec une érudition patristique très abondante, et une pleine connaissance de la littérature de son sujet : il utilise aussi les débats qui se sont engagés à propos des prêtres pénitenciers, dans la *Revue du clergé français* (1905), entre Mgr Batiffol et M. Vacandard. La thèse est un heureux essai de l'histoire du sacrement de la confession dans ses origines et son développement.

M. Oscar von Lemm, le savant Directeur du Musée Asiatique de Saint-Pétersbourg, publie, sous le titre d'*Iberica*, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, de nouvelles données concernant l'histoire primitive de l'Église géorgienne (Série VIII, classe hist.-phil., t. VII, n. 6, 1906). Dans son premier travail sur la Conversion des Ibères au Christianisme *(Kleine Koptische Studien)*, M. Lemm avait attiré l'attention des savants sur le texte copte de la vie de sainte Théognoste, qu'il identifiait avec sainte Nina, l'*illuminatrice* de la Géorgie. Cette opinion ayant soulevé des objections de la part des Bollandistes et du professeur Von Dobschütz, M. Oscar von Lemm apporte de nouveaux documents à l'appui de son hypothèse. Il publie les actes du martyre de S. Jacques *intercisus*, où l'on trouve un passage intéressant sur Pierre l'Ibérien, évêque de Maioum, passage qui ne figure pas dans le texte syrien (éd. Raabe) et géorgien (éd. Marr) de la biographie de ce fameux personnage du ve siècle. L'auteur démontre aussi que la vie de S. Pierre d'Édesse, contenue dans le synanaire arabe, n'est autre chose que la vie de Pierre l'Ibérien ; le nom d'Édesse est une faute qui s'est glissée dans le texte.

Parmi les contributions récentes relatives à l'histoire de l'Église géorgienne, mentionnons une pièce du monastère de Kwathakewi datée de l'année 1703, qui contient un résumé de documents antérieurs, ayant trait à l'histoire de ce monastère. La pièce a paru dans la revue géorgienne de Tiflis, *Moambé (kwathakewis monastris gudjari*, 1905, n. IX, p. 1-36). — La même revue a publié un travail du fécond écrivain Djanachwili sur la reine Tamara et ses historiens. Tamara, dont le règne coïncide avec l'époque la plus glorieuse du royaume de la Géorgie, occupe aussi une place importante dans l'histoire de l'Eglise géorgienne, et M. Djanachwili avait déjà publié en russe sa biographie. Le travail du savant écrivain, à la fois historique et littéraire, a paru dans plusieurs numéros du *Moambé (Thamara mepe da misi istorikosni*, 1904, livr. II-IV, VI). — On a publié dans la même revue le texte géorgien d'une lettre envoyée par Salomon I, tzar de l'Himéréthie (1752-1782), à Pie VI *(Istoriuli dokumentebi imerethis-chesakeb*, 1904, n. X, p. 32-48). La lettre, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, contient un tableau de l'état douloureux où la Géorgie avait été réduite par les invasions turques. — Le prêtre B. Nijaradze a inséré dans le même périodique un travail sur les manuscrits de la Swanéthie *(Swanéthis kelthnazerebi*, 1904, n. IX, X). L'auteur constate qu'il y a une trentaine d'années la Swanéthie était très riche en manuscrits géorgiens, tandis que maintenant ses collections ont été dispersées. M. Nijaradze décrit plusieurs de ces codices, et de leurs inscriptions il tire des données concernant l'histoire de cette contrée.

Digitized by Google

A propos de nos remarques dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* sur le VIe volume du l'*Encyclopédie théologique orthodoxe*, le prof. A. Bronzov, de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, nous reproche d'avoir passé sous silence l'article le plus important concernant les Jésuites, c'est-à-dire l'article que M. Bronzov lui-même a écrit sur le système de morale des théologiens jésuites (cfr *Strannik*, 1906, mai, p. 844-845). Nous ne l'avons pas mentionné, parce que, en rendant compte de l'histoire de la « Théologie morale en Russie » du professeur Bronzov, nous avions parlé de ses critiques sur la théologie morale des Jésuites; l'article de l'Encyclopédie n'est qu'un résumé d'un travail plus étendu publié par M. Bronzov dans le *Khristianskoe Tehtenie*. D'ailleurs nous nous proposons de résumer l'intéressante polémique qui a été engagée sur ce sujet entre le prof. Bronzov et le P. A. Spaldak, S. J. Nous aurions été heureux de nous corriger, si le prof. Bronzov avait démontré que nos remarques étaient fausses. Sans doute, on peut trouver des lacûnes dans le système de morale des Jésuites; on peut même en estimer erronées certaines parties; mais en traitant du rôle qu'ils ont joué dans le catholicisme, il fallait tenir tant soit peu compte des services qu'ils ont rendus aux sciences sacrées et aux missions, et citer au moins dans la bibliographie de l'Encyclopédie quelques-uns des auteurs qui leur sont favorables.

L'archiprêtre A. Maltzev, le savant liturgiste russe, forcé de quitter Berlin pour rentrer en Russie, n'a point ralenti son activité littéraire. Nous en avons la preuve dans le dernier ouvrage qu'il vient de faire paraître : « Les églises orthodoxes et les établissements russes à l'étranger » (*Pravoslavnyia Tzerkvi i russkiia utchrejdeniia za granitzeiu*. Saint-Pétersbourg, 1906, 496-IV p). Nous y trouvons, avec des renseignements historiques parfois puisés aux archives et une riche bibliographie, la liste des églises orthodoxes, des missions, des établissements scolaires, des bibliothèques etc. de la Russie à l'étranger. L'ouvrage richement illustré (86 gravures) ne coûte que 5 francs.

Le volume des *Tzerkovnyia Viedomosti*, organe officiel du Saint-Synode, de cette année 1906, offrira beaucoup d'intérêt aux futurs historiens de l'Église russe. On y publie tout d'abord les rapports envoyés par l'épiscopat russe au Saint-Synode à propos des réformes à exécuter dans l'Église russe et de la convocation d'un concile général. Ces rapports nous font clairement connaître les tendances nouvelles et l'état actuel de l'Église russe. Il en est qui sont d'une importance considérable au point de vue doctrinal. Notons en particulier ceux de Mgr Flavien, métropolite de Kiev, et de Mgr Antoine, évêque de Volhynie. En même temps, on fait paraître le compte rendu officiel des séances préparatoires au concile général. La commission chargée de faire rapport au futur concile sur les réformes à introduire dans l'Église russe comprend les prélats les plus estimés et l'élite intellectuelle de l'orthodoxie russe. Les discussions engagées entre ses membres sont d'un grand intérêt au point de vue dogmatique, canonique et historique. Signalons d'une manière spéciale la VIIe section qui étudie tout

Digitized by Google

particulièrement la ligne de conduite à suivre par l'Église russe dans ses relations avec les Vieux-Catholiques et les Confessions Occidentales.

Parmi les documents les plus importants concernant le prochain concile général russe, il faut placer en premier lieu la réponse d'un groupe de prêtres libéraux de Saint-Pétersbourg à Mgr Antoine de Volhynie qui passe comme le porte-voix du parti des extrêmes conservateurs : *K tzerkovnomu soboru, Sbornik Gruppy S.-Peterburgskikh sviachtchennikov* (Saint-Pétersbourg, 1906, IX-219 p.). On y défend l'intervention des laïcs au concile, le suffrage électoral dans le choix du clergé des paroisses et plusieurs réformes radicales concernant l'organisation actuelle de la hiérarchie russe.

L'archimandrite MICHAÏL, le savant canoniste de Saint-Pétersbourg, a réuni en brochure ses articles sur les réformes, insérés en grande partie dans les *Tzerkovnyi Viestnik*, *Pocemu nam ne vieriat* (Saint-Pétersbourg, 1906, 233 p.). Il se prononce d'une manière catégorique contre le rétablissement du patriarcat en Russie.

M. TH. I. MIGHTCHENKO a traité longuement la question : « Quels sont ceux qui ont le droit d'intervenir au concile », dans une brochure, parue d'abord en article dans les *Troudy* de l'Académie de Kiev : *K voprosu o sostavie predstoiachtchago sobora russkoi tzerkvi* (Kiev, 1906, 62 p.).

Un volume important au sujet des réformes a été mis au jour par M. N. D. KUZNETZOV, *Preobrazovaniia v russkoi tzerkvi* (Moscou, 1906, 164 p.). Il soutient les droits des laïcs et publie des documents importants : le mémorandum du comte Witte sur l'état actuel de l'Église orthodoxe russe et la réponse de M. Pobiedonostzev.

La presse du clergé et des Académies ecclésiastiques continue à s'occuper, elle aussi, avec beaucoup d'ardeur de la question des réformes ecclésiastiques en Russie. Le *Bogoslovsky Viestnik*, de l'Académie ecclésiastique de Moscou, s'est mis à la tête du mouvement, ce qui lui a valu de la par d'un évêque réactionnaire, Mgr Antoine de Volhynie, les épithètes de revue protestante, rationaliste etc. Signalons dans les livraisons de mai-juin les articles de M. B. A. SOKOLOV sur le *Concile national russe, sa composition et ses problèmes* (mai, p. 34-59), du prêtre N. POPOV, sur la *Composition du synode de l'Église russe* (ib., p. 82-97), de M. MYCHTZIN sur *Les relations entre l'Église et l'État* (ib., p. 155-174), de M. N. AKSAKOV sur *La Composition du synode de l'Église russe* (juin, p. 212-269). Ces titres montrent clairement que l'importante revue a presque entièrement laissé de côté les sujets de nature scientifique pour accorder la préférence aux sujets d'actualité. Le *Bog. Viestnik* est devenu de la sorte une revue moderne qui lutte dans les rangs des réformistes avancés : il a pris à cœur la défense des intérêts des laïcs et du clergé blanc contre le monopole religieux du monachisme et l'exclusivisme de l'épiscopat. Pour renaître, l'Église russe devrait suivre le courant démocratique qui gagne continuellement du terrain, et appeler le peuple à participer à son gouvernement. Je ne sais pas si le programme de la revue se réalisera, mais je crois utile de constater que les tendances réformistes ont leurs champions les plus convaincus dans la

Digitized by Google

citadelle de l'orthodoxie russe, Moscou, et leurs adversaires dans le centre politique de l'empire, Saint-Pétersbourg.

Une autre revue qui suit les mêmes tendances modernes, ce sont les *Troudy* de l'Académie ecclésiastique de Kiev, lesquels depuis la nouvelle année ont réalisé des progrès considérables. Les *Troudy* traitent avec beaucoup de compétence les questions relatives à la réforme de l'enseignement supérieur ecclésiastique en Russie ; ils publient des documents touchant le prochain concile russe (mai, p. 116-134, juin, art. de N. Néplouev, p. 269-305), et donnent d'intéressantes chroniques sur la vie religieuse en Russie dues à la plume de P. Kondriavtzev. La revue ne cache pas ses sympathies pour une réforme de l'Église ; par la compétence de ses collaborateurs, elle prend une part très active au mouvement des idées en Russie.

La *Viera i Razum*, le célèbre revue du séminaire ecclésiastique de Kharkov, appartient plutôt au parti de la réaction, qui ne voudrait que des réformes insignifiantes et en définitive le maintien du *statu quo*. Cela perce clairement dans plusieurs des articles insérés dans les dernières livraisons : citons en particulier ceux du prof. A. Bieliaev sur l'autocratie (n° 7, p. 313-331) et sur le pouvoir du peuple (n° 9, p. 419-444). Dans la même revue, l'archimandrite Georges, recteur du séminaire ecclésiastique de Toul, a soutenu contre les théories de la presse progressiste, que dans l'ancienne Église l'évêque n'était jamais élu par le peuple (n° 6, p. 257-278). Le clergé blanc voudrait avec le concours des laïcs prendre part à ces élections. Signalons aussi un article du prêtre N. Lipsky contre la *Tzerkovnaia Gazeta* de Kharkov, qui exprimait le désir qu'on retranchât de la liturgie les passages du Vieux Testament, dont les sentiments et les idées sont bien souvent en contradiction avec l'esprit de l'Évangile (n° 5, p. 405-418). On remarque les mêmes tendances dans la *Viera i Tzerkov* de Moscou, où le prêtre D. J. Romachkov a publié deux articles pour démontrer que l'orthodoxie et l'autocratie sont les deux piliers de l'empire russe (n° 111, p. 477-500 ; n° 4, p. 670-683), et le prêtre N. M. Milovsky un autre article contre les partisans de la réforme de la liturgie (n° 4, p. 693-705); de même dans le *Duchepoleznoe Tchtenie* de Moscou, et le *Khristianskoe Tchtenie* de Saint-Pétersbourg qui tient à éliminer autant que possible les questions brûlantes du jour.

Par contre, le *Tzerkovnyi Viestnik* de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, le *Pravoslavnyi Sobesiednik* et le *Tzerkovnaia-obchtchestvennaia Fizn* de Kazan ont pris fait et cause pour le parti des réformes ; la dernière revue surtout se fait remarquer par la violence de son langage.

En 1902-1903, Saint-Pétersbourg fut le siège d'une réunion où des membres du haut clergé et des théologiens orthodoxes discutaient, avec des savants libéraux ou progressistes ou même incrédules, les questions religieuses les plus graves. On y a traité de la place qu'occupe le christianisme dans l'histoire, de ses relations avec les progrès scientifiques, des relations entre la liberté et la grâce, l'Église et l'État, l'ascétisme et la société. Les

Digitized by Google

comptes rendus sténographiés de ces conférences philosophiques et religieuses paraissaient comme supplément dans le *Noryi Put* la fameuse revue de Rozanov et Mérejkovsky. Ces comptes rendus, où se révèlent l'état d'esprit des classes cultivées en Russie et la pauvreté de la méthode apologétique de l'Église russe, ont été réunis et publiés en volume (Saint-Pétersbourg, 1906); ils constituent une page intéressante de l'histoire du mouvement intellectuel et religieux en Russie.

Le prix Macaire de 800 roubles a été accordé à l'archiprêtre Eugène Akvilonov pour son ouvrage sur la Preuve physico-téléologique de l'existence de Dieu ; le prix de 800 roubles fondé par le métropolite Grégoire au prefesseur Nicolas Gloubokovsky pour son ouvrage sur la Doctrine de l'apôtre saint Paul; le prix Tchinbinsky de 654 roubles au professeur Platon Joukovitch pour son ouvrage sur la lutte de la noblesse de la Russie Occidentale contre l'union de Brest.

Le métropolite Agathodore, évêque de Stavropol, a donné à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg une somme de 25.000 roubles pour la fondation de deux prix portant son nom : le premier (capital de 20.000 roubles) serait attribué tous les trois ans au meilleur ouvrage de théologie, philosophie, psychologie et histoire de l'Église : le second (capital 5.000 roubles) au meilleur ouvrage composé par les candidats en théologie.

La Bibliothèque de l'Académie s'est enrichie de 3011 ouvrages. Dans ce nombre, figurent les livres de la riche bibliothèque du professeur A. Lopoukhin (1611 ouvrages) et les éditions de la Bibliothèque Vaticane.

— *Nominations.* — En remplacement de Mgr Serge, promu archevêque de Finlande, le Saint-Synode a nommé recteur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, l'archimandrite Serge Tikhomirov, recteur du Séminaire ecclésiastique de Saint-Pétersbourg et *magister* de théologie. Le nouveau recteur a été sacré évêque de Iambourg et troisième vicaire de la métropole de Saint-Pétersbourg.

La chaire d'archéologie sacrée et de liturgie de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg a été confiée au candidat en théologie Ivan Karabinov; celle de patrologie au *magister* Nicolas Sagharda, professeur au séminaire ecclésiastique de Poltava; celle d'histoire de l'Église russe au professeur ordinaire d'homilétique Nicolas Nikolsky. Ont été promus à l'extraordinariat, le magister de théologie Dimitri Abramovitch, l'archimandrite Michel Séménov, l'archimandrite Théophane, inspecteur de l'Académie et le magister Nicolas Sagarda. Au courant de l'année 1906, l'Académie comptait un personnel de 43 membres, parmi lesquels 12 professeurs ordinaires, 9 extraordinaires, 4 docentes et 3 lecteurs.

— *Décès.* — Le 29 avril (12 mai), est décédé l'archiprêtre Alexandre Polikarpovitch Vladimirsky, né dans l'éparchie de Nijegorod en 1821. Comme recteur de l'académie de Kazan (1871-1895) il s'était acquis de nombreuses sympathies et une très bonne renommée. Sa biographie a été insérée dans le *Pravoslavnyi Sobesiednik*, mai, p. 74-112. Le savant prélat avait collaboré au *Pravoslavnyi Sobesiednik* où ont paru en 1870-1873 son

Digitized by Google

Apologie du Pentateuque, et sa dissertation sur le séjour de l'apôtre saint Jean à Éphèse. Il avait dirigé aussi les *Nouvelles de l'éparchie de Kazan* et avait pris part aux travaux de la Commission pour l'éclaircissement des termes et des expressions difficiles contenues dans la version russe des livres prophétiques de l'Ancien Testament.

Au mois de mai est décédé à Varsovie l'archiprêtre André Pétrovitch Démianovitch, ancien élève de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, qui lui avait conféré le diplôme de magister pour sa thèse « Les Jésuites dans la Russie occidentale » (*Jezuity v Zapadnoi Rossii v 1569-1772 godakh*, Saint-Pétersbourg, 1872). Dans cette thèse, il racontait les efforts des Jésuites pour amener l'union dans la Russie occidentale et y établir ensuite le rit latin ; ses renseignements étaient puisés en grande partie dans les documents inédits conservés dans la bibliothèque du comte D. A. Tolstoï. Il a publié aussi des pièces historiques inédites dans les tomes V, VI, IX du Recueil archéographique (*Arkheographitchevsky Sbornik*) de Vilna, et avait dirigé quelque temps le *Kholmsko-Varchavsky Eparkhialny Viestnik*.

Le 4/17 juin est décédé M. Arcade Grigorevitch Bodlovsky, collaborateur assidu des *Tzerkovnyia Viedomosti* depuis 1896 ; il s'est beaucoup occupé de la question des paroisses en Russie, et il avait fait paraître une brochure sur ce sujet : « La résurrection des paroisses russes » (*Vozrojdenie tzerkovnago prikhoda*, Saint-Pétersbourg, 1903).

Le 12/25 juin est décédé M. P. J. Linitzky, professeur ordinaire émérite de l'Académie ecclésiastique de Kiev. Le défunt professeur y avait obtenu le diplôme de Docteur en 1877 par sa thèse : *La doctrine de Platon sur Dieu*. Il fut un collaborateur assidu de la *Viera i Razum* et des *Troudy* de l'Académie de Kiev.

A. Palmieri, O. S. A.

Suède et Danemark. — M. I. Collijn, *amanuensis* de la bibliothèque de l'université d'Upsal, vient de publier le catalogue des 134 incunables de la bibliothèque de Västeras, l'ancienne Arosia, dont l'évêché remonte au XVIe siècle (*Katalog öper Västeras läroverks bibliotheks inkunabur*. Upsal, Almqvist och Wicksell s. d. In-8, 64 p.). Les ouvrages sont classés par noms d'auteurs. Les ex libris, les reliures, les autres caractères extérieurs sont exactement notés ; toutefois, lorsqu'un ouvrage est décrit dans un des répertoires connus de Hain, Pellechet, etc., M. Collijn se contente souvent d'une indication sommaire avec renvoi à ces répertoires. L'auteur a ajouté une liste sommaire par lieux d'impression et noms d'imprimeurs, et une autre par ordre de provenances.

— *Décès*. — Le 28 février 1906, est mort à Copenhague, le Dr C. Brunn, ancien bibliothécaire en chef de la bibliothèque royale de cette ville, à l'âge de soixante-quinze ans.

Le poète et historien suédois Oscar Levertin vient de mourir.

Digitized by Google

Suisse. — Les catholiques suisses ont tenu leur congrès annuel à Fribourg, du 21 au 23 septembre. La section historique avait pour président Mgr Dr STAMLER, évêque désigné de Bâle et Lugano, et pour vice-président, le comte MAX DE DIESBACH, président de la Société d'histoire de Fribourg. On y a décidé la publication d'une revue d'histoire ecclésiastique suisse et celle d'une histoire moderne et contemporaine de la Suisse. Il y a été aussi question de la création d'un institut national suisse pour l'étude de l'archéologie dans l'ancienne église de San Pelegrino à Rome.

La société générale d'histoire suisse vient de nous donner un *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1891-1900 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen Schweizergeschichtlichen Inhalts* publié par M. H. BARTH (Bâle, Buch und Antiquariatshandlung, 1906. In 8, VII-359 p.). C'est la continuation du répertoire publié en 1892 par M. J. L. BRANDSTETTER, des articles d'histoire helvétique contenus dans les recueils et périodiques parus de 1812 à 1890.

— M. É. MONTET vient de publier, chez l'éditeur Georg à Genève, les *Actes du IIIe Congrès international du Christianisme libéral et progressif* qui s'est tenu dans cette ville du 28 au 31 août 1905. Le volume renferme, avec les documents relatifs au Congrès, les mémoires qui y furent lus. Signalons celui de M. E. CARPENTER sur les travaux anglais récents concernant les origines du christianisme et celui de M. PFLEIDERER sur les sources de la croyance chrétienne à la rédemption. Dans le plus grand nombre des autres communications, il s'agit de la situation actuelle du christianisme libéral.

— *Nominations.* — A l'université de Bâle, MM. K. GANZ et E. STÜCKELBERG, *Privatdozenten* pour l'histoire de l'art, ont été nommés professeurs extraordinaires.

A l'université de Berne, A. WEESE, professeur extraordinaire d'histoire de l'art, a été promu à l'ordinariat, et ANNA TUMARKIN, *Privatdozent* pour l'histoire de la philosophie, a été nommée professeur.

A l'université de Lausanne, M. A. DE MOLAN est nommé professeur extraordinaire d'archéologie et d'histoire de l'art.

— *Décès.* — Au milieu de mars 1906, est décédé Mgr EGGER, évêque de Saint-Gall, qui a publié une étude sur la situation du catholicisme au XIXe siècle.

M. H. KASSER, directeur du musée historique de Berne, est mort le 15 avril.

Turquie. — La Νέα Σιών, revue officielle de l'école théologique de Jérusalem, a inauguré sa troisième année par la publication d'utiles documents relatifs à l'histoire ecclésiastique et littéraire de l'Orient. Signalons une lettre inédite de Cyrille Lucaris à l'archevêque de Cantorbéry Abbot

Digitized by Google

(1618). La lettre a été tirée d'un codex du monastère grec du Sinaï : elle loue la piété et l'orthodoxie (ὀρθὴ πίστις) de l'Église anglicane. L'archimandrite Papadopoulo ne veut pas y reconnaître une approbation des croyances anglicanes ; il n'y a là qu'une ruse diplomatique employée par Cyrille dans le but de s'allier les Anglais dans sa lutte contre les Jésuites. — L'archimandrite Calliste continue ses recherches critiques sur la composition du *Nomocanon* de Photius et ses relations avec les anciennes sources canoniques de l'Église byzantine. — Le diacre Clément Karnapas a inséré une étude biographique sur Sylvestre de Chypre, patriarche d'Antioche (1724-1766), dont le nom est attaché aux luttes entre les missionnaires latins et le clergé orthodoxe en Syrie au XVIIIe siècle ; et M. Pytagoras Themélis, une notice historique et surtout bibliographique de l'Acathyste, l'hymne célèbre de la liturgie grecque. — Signalons, dans la chronique, un article intéressant de l'archimandrite Polycarpe Synadinos sur l'état actuel de l'Église du royaume grec.

La Bibliothèque patriarcale de Jérusalem possède l'autographe d'une brochure écrite en grec par Nectaire, patriarche de Jérusalem, en 1674. Elle contient trois sermons remplis d'injures à l'égard des missionnaires latins et de leur apostolat en Palestine. Le troisième discours a été inséré à la fin du grand ouvrage de Nectaire contre la primauté du pape (Jassy, 1682), mais le texte imprimé diffère sur bien des points de l'original. Ce texte, dont il existe une traduction latine faite à Londres en 1729, a paru dans la Νέα Σιών de Jérusalem (n. 2, 1906). Bien que dépourvus de caractère scientifique, ces sermons sont une contribution utile à l'étude de la polémique entre grecs et latins au XVIIe siècle.

L'*archéophylax* du patriarcat oecuménique, l'archimandrite Callinique Delikanis, a publié le troisième volume des documents touchant les relations du Patriarcat avec les Églises autocéphales de l'Orient. Ce volume comprend les pièces échangées entre le Patriarcat et les Églises de Russie, de Roumanie, de Serbie, d'Achride et d'Ipek : Πατριαρχικῶν ἐγγράφων τόμος τρίτος, ἤτοι τὰ ἐν τοῖς κώδιξι τοῦ πατριαρχικοῦ ἀρχαιοφυλακίου σωζόμενα ἐπίσημα ἔγγραφα, τὰ ἀφορῶντα εἰς τὰς σχέσεις τοῦ οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου πρὸς τὰς Ἐκκλησίας Ῥωσσίας, Βλαχίας καὶ Μολδαβίας, Σερβίας, Ἀχριδῶν καὶ Πεκίου, 1564-1863 (Constantinople, typ. patriarcale, 1906, In-8, 1107 p.). L'important volume contient 1590 pièces, dont 1400 environ sont inédites. Elles sont publiées, les unes entièrement, à raison de leur valeur historique, les autres en abrégé. L'éditeur y a ajouté des notes pour éclaircir les passages obscurs ou les difficultés chronologiques. — A la fin du volume, on trouve un essai historique sur l'archevêché bulgare d'Achride (Ἱστορικὴ μελέτη περὶ τῆς Ἀρχιεπισκοπῆς Ἀχριδῶν ; comme le remarque l'archimandrite Delikanis, la littérature néo-grecque ne possédait jusqu'ici qu'un seul ouvrage traitant sommairement ce sujet, celui de l'arch. Grégoire, premier secrétaire du Saint Synode, élu dans la suite métropolite de Chios : Πραγματεία περὶ τῆς κανονικῆς διαιοδοσίας τοῦ οἰκουμενικοῦ πατριαρχικοῦ Ὀρόνου ἐπὶ τῆς ἐν Βουλγαρίᾳ Ὀρθοδόξου Ἐκκλησίας (Constanti-

Digitized by Google

nople, 1860). — La collection actuelle est due à l'initiative de Joachim III, patriarche oecuménique, qui s'est acquis bien des titres à la reconnaissance des Grecs, par son énergie, par les réformes introduites dans son clergé, et par son zèle pour développer au sein de son Église, le culte des sciences et des lettres.

A. Palmieri, O. S. A.

Digitized by Google

I. Table particulière de la Chronique.

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 166-182, 434-444, 694-708, 912-921.
Angleterre, 182-191, 444-455, 708-716, 921-929.
Autriche-Hongrie, 191-194, 455-460, 716-721, 929-930.
Belgique, 194-197, 460-465, 721-724, 930-933.
Espagne et Portugal, 197-199, 465-469, 724-727.
États-Unis-Amérique, 728-729, 933-936.
France, 199-216, 469-482, 730-745, 936-952.
Grèce, 216-217, 482-484, 745, 952-954
Italie, 217-224, 484-489, 746-749, 955-960.
Pays-Bas, 224-230, 489-492, 749-755, 960-961.
Pays Scandinaves : Danemark, Norvège et Suède, 230-231, 969.
Péninsule des Balcans : Bulgarie, Roumanie, Serbie, 231-233, 492-494.
Russie, 234-241, 493-504, 755-760, 961-969.
Suisse, 241-243, 970.
Turquie, 243, 970-972.

2. Sociétés Savantes. — Congrès.

Société d'histoire franconienne, 180.
Union de l'Allemagne du nord-ouest pour les recherches archéologiques, 181.
Oberschlesischer Geschichtsverein, 440.
Görresgesellschaft (25e réunion), 441 (revue d'ethnologie), 717.
Deutsche Orient-Gesellschaft (Mitteilungen, 29e fasc.), 442.
Kantgesellschaft (concours 1908), 919.
Rankeverein, 705.
Société d'histoire rhénane (concours 1908), 919.
Société Jablonowski (concours 1907 et 1908), 919.
Prix Arthur et Émile Koenigswerter (1908), 919.
Académie royale des sciences de Prusse (Prix 1906), 919.
Prix Wedekind (1910), 919.
Quarante-huitième réunion des philologues allemands, 180.
Congrès international pour les sciences historiques (Berlin, 1908), 705.

——

Bradshaw society, 183.
Royal irish academy (Proceedings, vol. XXV), 185.
Scottish history society, 189.
Aristotelian society, 189.
Catholic record society, 189.
British academy (proceedings, 1903-1904), 189, 447.
Pipe roll society, 447.
Selden society, 447.
Royal historical society, 714.
Society of biblical archaeology (proceedings), 922.
New Spalding club, 926.
Jewish historical society, 929.

——

Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich, 192.

Digitized by Google

Académie des sciences et des arts de Zagreb, 193.
Commission historique de la Styrie, 458.
Académie impériale de Vienne, 458, 718.
Leo-Gesellschaft, 717.
Exposition d'art religieux à Vienne, 459.

——

Académie royale d'archéologie de Belgique, 194.
Académie royale de Belgique (prix Gantrelle 1908), 197.
Bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres, 197.
Commission royale d'histoire, 464, 721, 930.
Concours universitaire en histoire, 723.
Prix quinquennal d'histoire nationale, 723.
Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (prix), 723.
Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des mounaies et des sceaux, tenu à Liége en 1905 (Actes), 919.

——

Académie d'histoire de Madrid, 198. 725, 726, 727.
Congrès historique de la Couronne d'Aragon, 199.

——

Carnegie institution, 728, 935.
American historical association, 935.
American economic association, 935.
American political science association, 935.
Bibliographical society of America, 935.
Public archives commission, 935.
Historical manuscript association, 935.
Sociétés historiques locales, 935.
Congrès international des Américanistes, 729.

——

Société de l'histoire de France, 297.
Académie française (prix), 213, 477, 741, 949.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séances et comptes rendus), 213, 470, 477, 740, 948.
Société d'économie sociale (centenaire de Le Play), 212.
Société historique de Sardaigne, 219.
Société nationale des antiquaires de France, 474.
Société française de bibliographie, 739.
Association des bibliothécaires français, 740.
Association des archivistes français, 740.
Société Gerson, 740.
Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, 213.
La société Dunkerquoise (congrès des sciences historiques), 742.
Congrès des sociétés savantes, 947.

——

Société archéologique d'Athènes, 953.
Société littéraire Ὄθρυς d'Almyros, 953.

——

Institut historique prussien, 217, 749.
Institut autrichien, 217.
Instituts historiques, 218.
Institut historique belge, 464.
Congrégation des Méchitaristes arméniens de Venise, 485.
Commission romaine d'archéologie sacrée, 486, 488.
R. Deputazione veneta di storia patria, 487.
Société italienne d'archéologie et d'histoire de l'art, 488.
Comité de l'histoire du Risorgimento italien, 748.
Societa di storia patria per la Sicilia orientale, 748.
Société di storia patria à Syracuse, 958.
Reale academia della Crusca (prix Rezzi), 959.

Digitized by Google

Reale istituto lombardo (prix Ciani), 959.
Société di storia patria de Palerme (monument à Mgr Vincenzo di Giovanni), 959.
École française de Rome, 940.
R. academia delle scienze di Torino, 956.
Società storica subalpina (congrès à Tortone), 748.
Reale istituto lombardo (congrès historique pour l'histoire du Risorgimento), 748.
Neuvième congrès historique subalpin, 959.

——

Maatschappij der nederlandsche letterkunde te Leiden, 226.
Société théologique de Teyler, 228, 754.
Académie royale des sciences (section de littérature), 228.
Nuyens-fonds, 229, 960.
Comité pour le centenaire de la naissance de Rembrandt, 229.
Société de Thomas a Kempis, 489.
Société d'apologétique de Petrus Canisius, 489.
Commission centrale pour les cartes historico-statistiques dans les Pays-Bas, 749.
J. de Goeje (fondation), 755.
Société des archivistes, 960.
Cinquième congrès des philologues néerlandais, 961.

——

Société littéraire bulgare, 231.
Académie royale de Serbie, 233.
Exposition nationale roumaine de 1906 (section historique), 493.

——

Société archéologique impériale russe, 235.
Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 497, 756.
Kommissiia po razboru i opisaniu Arkhiva Sviatièichago Sinoda, 498.
Société russe pour la diffusion de la culture religieuse et morale dans l'esprit de l'Église orthodoxe, 500.
Société impériale russe de Palestine (Soobchtchenia), 757.
Saint-Synode (Conservation des manuscrits ou des ouvrages anciens), 762.
Macaire (prix), 968.
Agathodore (deux prix), 968.

——

Société générale d'histoire suisse, 970.
IIIe congrès international du christianisme libéral et progressif (actes), 970.
Congrès annuel des catholiques suisses à Fribourg, 970.

---

3. Universités et Instituts d'enseignement supérieur. — Bibliothèques. — Dépôts d'Archives, Musées.

Faculté de théologie de Berlin. Concours (prix P. Schultze), 442.
Faculté de théologie d'Erlangen (prix Hofmann-Thomasius en 1905-1906), 442.
Université de Leipzig (jubilé de cinq cents ans), 705.
Université de Strasbourg, Faculté de philosophie (prix Engelmann), 919.
Université de Berlin. Faculté de théologie (concours), 919.
Bibliothèque E. Boehmer, 918.
Bibliothèque des études urbaines, 918.

——

University college de South Wales and Monmouthshire, 455.
Université d'Oxford (deux nouveaux prix), 715.
London Library, 714.
Université de Glasgow (catalogue des Hunterian mss.), 928.
British Museum (catalogue des mss. coptes), 928.
Archbishop Marsh's Library Dublin (catalogue), 928.

Digitized by Google

Trinity college Dublin (catalogue de la bibliothèque), 928.
University college (bibliothèque Mocatta), 929.

——

Université catholique de Louvain, 462.
Bibliothèques belges (fac-similés de mss.), 196.

——

Bibliothèques publiques de l'État d'Espagne (index des manuscrits), 198.
Bibliothèque nationale de Madrid (concours de 1904 et nouveaux prix), 199, 469.
Archives de Simancas, 469.

——

Universités américaines (liste des dissertations), 728.
Université de Colombie, 729.

——

Facultés catholiques de Lyon, 211, 949.
Sorbonne (cours d'histoire coloniale), 743.
École des chartes (thèses), 476.
Écoles des hautes études sociales de Paris (leçons sur le rôle social de la religion), 476.
École biblique franciscaine, 476.
Collège de France (conférences de la fondation G. Michonis), 212.
Bibliothèques publiques de la France (catalogue des incunables), 210.
Bibliothèques et archives (projet sur le personnel des archives), 946.
Archives d'art et de la manufacture de Sèvres, 210.
Archives départementales (prêt extérieur des documents), 211.
Archives historiques (archives modernes) du ministère de la guerre, (inventaire), 478.
Musées de provinces en France (organisation et conservation de leurs richesses artistiques), 211.
Musée des explorateurs, 950.

——

Musée des antiquités chrétiennes d'Athènes (catalogue), 953.

——

Université de Turin (prix Picozzi), 488.
Université de Bologne (centenaire), 959.
Bibliothèque vaticane (édition photot. des mss.), 220.
Bibliothèque Moreniana (index des mss.), 747.
Bibliothèque de Florence, 747.
Archives du Vatican, 218.
Archivio antico del Municipio di Capodistria (inventaire), 747.
Archivio Pignatelli in Palermo (inventaire), 959.

——

Université catholique en Hollande (projet), 228.
Archives militaires, 224.
Archives de l'État (rapports pour 1904), 491.
Archives des évêques d'Utrecht (catalogue), 751.
Archives du couvent de Ste-Ursule à Neder-Elten (inventaire), 960.

——

Université de Sophia, 492.
Faculté théologique de Bucharest, 492.
Musée ecclésiastique de Sainte-Sophie à Sofia, 492.

——

Université de Kiev, 756.
Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, 239, 966, 967.
Académie ecclésiastique de Kazan, 500, 501, 759, 967.
Académie de Kiev, 240, 501, 502, 504, (prix Macaire), 760, 966, 967.
Académie de Moscou, 500.
Académies ecclésiastiques (réformes), 759.
Bibliothèque synodale de Moscou, 234.
Bibliothèque de Västeras (catal. des incunables), 969.

——

Université de Fribourg en Suisse, 241.

Digitized by Google

4. Revues. — Périodiques.

Freiburger Münsterblätter, 179.
Archiv für Stenographie, 240.
Oberschlesische Heimat, 440.
Nachrichten von der Kön. Gesellschaft in Göttingen, 916.
Historische Zeitschrift, 918.

——

The modern language Review, 189.
Irish theological Quarterly, 190.
The Dublin Review, 190, 455.
The Month, 450, 712.
Downside Review, 710.
Journal of Theological Studies, 923.

——

Kirchenschmuck, 459.
Anthropos, 717.
Denkschriften de l'Académie impériale de Vienne, 718.
Zeitschrift des Deutschen Vereins für die Geschichte Mährens und Schlesiens, 719.
Νέα Ἡμέρα, 953.

——

Revue Bénédictine (tables, T. I-XXI), 462.

——

Revista de Aragon, 467.
Ateneo, 468.
Boletin de la real academia de la historia, 725, 726.

——

España y America, 726.
American Historical Review, 935.

——

Revue d'histoire et de littérature religieuses, 204.
Bulletin de l'Université de Paris, 212.
Annales de philosophie chrétienne, 212.
La Revue du mois, 212.
Revues des questions historiques, 472, 736.
Bulletin monumental, 475, 737.
Revue universelle, 478.
Revue du Clergé français (table des dix premières années), 478.
Revue historique, 478.
Austrasie, revue du pays messin et de la Lorraine, 478.
Cabinet historique (table des matières) 478.
Bulletin des bibliothèques populaires, 479.
Études, 733.
L'architecte, revue mensuelle de l'art architectural, 739.
Musées et monuments de France, 739.
Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (tables, 1857-1900), 740.
Revue des sciences philosophiques et théologiques, 938.
Intermédiaire des provinces de l'Ouest, 946.
La Lorraine illustrée, 946.

——

Ἁρμονία, 217, 954.
Νέος Ἑλληνομνήμων, 482.
Ἑλληνισμός, 483.
Θρησκευτικὴ Ἠχώ, 745.
Σάλπιγξ τῆς Ἀληθείας, 745.
Μοῦσαι, 954.

——

Bulletino critico di cose francescane, 207.
Roba di storia et d'arte, 219.
Il censore, 219.
Miscellanea di erudizione, 219.
Il Pensiero Cattolico, Rivista delle reviste, 220.
Luce e amore, 221.
La voce di S. Antonio, 222.
Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken vom Königl. Preus. Hist. Institut in Rom, 439.
Pazmaveb, 486.
Augusta Perusia, 488.
Bollettino storico piacentino, 746.
Archiginnasio, 746.
Archivio paleografico italiano, 747.

Digitized by Google

Civiltà cattolica, 748.
Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome, 940.
Rivista di scienze storiche, 955.
Atti della R. Academia delle scienze di Torino, 956.
Il Corriere, 958.
Archivio del Risorgimento, 958.
Archivio par l'alto Adige con Ampezzo et Livinallongo, 958.
Studium, 958.

——

Oud-Holland, 750.
De Katholiek, 752.
Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom Haarlem, 752.

——

Biserica orthodoxa româna, 232.
Glas Srpske Kralievske Akdemjie, 233.

——

Universitetskiia izviestiia, 237.
Vizantüsky Vremennik, 237, 238, 961.
Khristianskoe Tchtenie, 239, 760.
Journal du ministère de l'instruction publique, 499.
Tzerkovnyia Viedomosti, 499, 965.
Bogoslovsky Viestnik, 500, 966.
Missionerskoe Obozrience, 500.
Tzerkovnyi Golos, 500.
Tzerkovno obchektchestvennaia jizn, 500.
Novosti bogoslovskoi literatury, 501.
Zapadnorusskaia Natchalnaia Chkola, 503.
Duchepoleznoe Tchtenie, 756.
Soobchtchenüa de la Société Impériale russe de Palestine, 757.
Eparkhialnye Otgoloski, 758.
Staroobriadetz, 759.
Pravoslavnyi Sobesiednik, 759, 967.
Glasnik srpskopravolasvne nisitze u Ameritzi, 935.
Moambé, 964.
Tzerkovnyi Viestnik, 966, 967.
Troudy de l'Académie de Kiev, 966, 967.
Viera i Razum, 967.
Tzerkovnaia-obchtchestvennaia, 967.
Novyi Put, 968.

——

Νέα Σιών, 217, 483, 970, 971.
Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 243.

---

5. Collections. — Entreprises scientifiques.

Illustrierte Weltgeschichte, 179.
Die Kultur der Gegenwart, 434.
Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen, 436.
Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 439.
Ausgewählte Mischnatractate in deutscher Uebersetzung, 697.
Beiträge zur Einleitung in das Neue Testament, 697.
Neue Pfade zum alten Gott, 698.
Lebensfragen. Schriften und Reden, 698.
Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, 699.
Beiträge zur Förderung christlicher Theologie, 701.
Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum, 702, 915.
Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des deutschen Reichs im Mittelalter und Neuzeit, 703.
Beiträge für die Geschichte Niedersachsens und Westfalens, 703.
Collection Göschen, 912.
Handbuch zum Neuen Testament (MM. H. Gressmann, etc.), 912.
Weltreformation zu Beginn des 20. Jahrhunderts, 914.
Monumenta Germaniae historica (diplomata), 915.
Untersuchungen zur Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 917.
Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 917.
Zum Verständniss und zur Abwehr, 917.

Digitized by Google

Anfänge der reformatorischen Schrifterklärung (1515-1518), 918.
Dictionnaire biographique universel des artistes, 179.

——

Leaders of the Church, 1800-1900, 188.
Westminster library for catholic priests and students, 444.
Library of liturgiology and ecclesiology, 709.
New universal library, 711.
King's Classics, 711.
The Law of the Church : A Cyclopœdia of Canon Law for English-Speaking Countries, 713.
Antiphonaire monastique de Worcester (publication en fac-similés), 710.
Fouilles en Palestine et au Sinaï (historique), 711.
Histoire du rationalisme anglais au XIXe siècle, 713.
Lord Acton (conférences), 927.
Publications juives annoncées, 927.

——

Monumenta Judaica, 455.
Studien zur christlichen Kunstgeschichte, 459.
Archives du Chapitre de Prague (publication), 718.
Scriptorum de musica medii aevi nova series, 720.
Historischer Atlas der Oesterreichischen Alpenländer, 459.

——

Codices belgici selecti. Fac-similés des manuscrits des bibliothèques belges, 196.
Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique, 721.
Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, 722.
Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 723.

——

Nueva biblioteca de Autores españoles, 198, 465.
Actas de las Cortes de Castilla, 725.
Archivo del bibliofilo filipino, 726.
Elche (fouilles), 724.

——

Colombia University studies in history and economics, 729.
Nouveau dictionnaire de la Bible, 729.

——

Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique, 201.
Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille, 204.
Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient, 205.
Réédition du Sanctuarium de Boninus Mombritius, 206.
Collection de monographies sur les grandes institutions scientifiques et artistiques de la France, 212.
Histoire de France (continuation), 210.
Les saints, 469, 738, 942.
Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 471, 944.
Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 734.
Opuscules de critique historique, 735.
Speculum humanae salvationis, 738.
Science et religion, 936.
Collection de la société de l'histoire de France, 943.

——

Synodes diocésains de Lucques, 218.
Codex diplomaticus Ordinis E. S. Augustini Papiae, 222.
Codices Vaticani Selecti. Codex vaticanus 1209 (Cod B.) 1er partie. Testamentum vetus. T. I, 230.
Rerum italicarum scriptores, 487.
Bibliographie historique et typographique de la Calabre, 746.
Fede e scienza, 747.

Digitized by Google

Corpus statutorum italicorum, 747.
Bullaire de la province de Tours, 749.
Monumenti d'arte medioevale e moderna, 958.

——

Bibliotheca Reformatoria Neerlandica, 750.

——

Sbornik za narodni umotvoreniia, nuaka i Knijnina. T. XIX, 231.
Sbornik materialov dlia opisaniia miestnostei i plemen Kavkaza. T. XXXV. 235.
Utcheno-bogoslovskie i tzerkovno — propoviednitcheskie opyty studentov Kievskoi dukhovnoi akademii, 240, 504.
Monuments de l'orthodoxie et de la nationalité russes dans la Russie méridionale, 504.
Actes et documents concernant l'histoire de l'Académie de Kiev, 504.
Russkii biografictcheskii Slovar, 962.

——

Acta pontificum danica, 230.

——

Études historiques, 241.
Publication du traité de Giovanni Dominici, Lucula Noctis, 242.

---

6. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes. Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui renvoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue; conséquemment pour celles qui paraissent dans la chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

——

The jewish enclyclopedia, t. X, 729.
Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche. 3e édit. T. XVI-XVII, 166, 695.
De imitatione Christi, Catalogus XXXVIII bibliothecae complectentis codices manuscriptos, editiones traductionesque plusquam sexaginta linguarum hujus libri inter omnes medii aevi celeberrimi, 179.
Pravoslavnaia bogoslovskaia entziklopediia. T. VI, 493.

---

7. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous contentons de renvoyer aux pages 181, 190, 193-194, 197, 199, 214, 229-230, 231, 240, 242-243, 443-444, 455, 459-460, 465, 479-480, 491, 502, 705-706, 720, 723-724, 743, 755, 919-920; 930, 933, 936, 950-951, 961, 968, 970.

---

8. Notices nécrologiques.

Abbeloos, J. B. 406.
Asioli, F. 489.
Ausfeld, É. 708.
Barozzi, N. 489.
Bayliss, Wyke 716.
Bellemain, A. A. 951.
Berner, E. 182.
Beurdeley, P. 482.
Bickell, G. 460.
Bickley, F. B. 455.
Bobba, R. 489.
Bodlovsky, A. G. 969.
Boehmer, É. 707.
Borrel, E. L. 744.
Boutmy, É. 481.
Bratke, E. 444.

Digitized by Google

Brière, L. 482.
Brunn, C. 969.
Burger, K. von 444.
Calvo, Ch. 936.
Carrasco y Sayz, A. 727.
Cavaignac, G. 215.
Chasle, L. 744.
Chérot, H. 745
Christ, W. V. 444.
Claudin, A. 744.
Coletti, G. 224.
da Civezza, F. M. 960.
Dannenberg, H. 182.
Danvilla y Collado, M. 727.
de Blois, Cte 744.
de Cara, A. 489.
Delboulle, A. 951.
De Le Court, J. 465.
de Margerie, A. 215.
Démianovitch, A. P. 969.
Deprez, M. 745.
Deramecourt, Mgr 952.
de Rességuier, F. Cte 951.
Despagnets, F. 951.
de Treverret, A. 216.
de Vareilles-Sommières, Mquis 215.
Doniol, J. H. 951.
Dupont, P. 482.
Edmond, J. Ph. 716.
Egger, Mgr 970.
Ellicott, Dr 455.
Ephrussi, C. 215.
Eschke, R. 182.
Evangélios Nikolaïdes, 745.
Evmorphopoulos, A. 484.
Fage, É. 951.
Foster, J. 191.
Funck-Brentano, 480.
Gallerani, R. P. 489.
Garnett, R. 716.
Gauthier, M. 215.
Gebhardt, W. von 708.
Geike, G. Cunningham 716.
Gerspach, É. 743.
Golz, H. von der 920.
Gómez de Artèche, J. 727.
Goossens, Card. P. L. 404.
Gough, H. 715.
Graham, H. Gray 716.
Green, S. G. 190.
Greenedge, H. J. 715.
Grisebach, É. 708.
Harper, W. Raincy 729.
Hassel, P. 921.
Hégert, A. 921.
Heinrich, M. 182.
Helbig, J. C. 465.
Heyd, W. von 707.
Heyne, M. 707.
Hildebrand, A. 444, 503.
His-Heusler, 243.
Holder, K. 243.
Huitfeldt-Kaas, H. J. 231.
Huppert, P. 708.
Ivanovitch-Nétchaev, P. 241.
Jebb, R. 455.
Kalthoff, A. 708.
Kasser, H. 970.
Klöpper, A. 444.
Knut D'Olivecrona, 231.
Le Camus, Mgr 952
Le Pasteur de Coppet, M. 951.
Lepitre, J. M. A. 482.
Le Roy, A. 215.
Levertin, O. 969.
Linitzky, P. J. 969.
Ljunggren, G. H. J. 231.
Löffler, J. 231.
Ludwig, T. 182.
Magni Grilli, A. Marquis 489.
Makrakis Apostolos, 745.
Markgraf, H. 444.
Mayer, G. 951.
Mazzatinti, G. 749.
Méric, E. Mgr 216.
Merson, C. 482.
Molinier, E. 744.
Nathusius, M. von 708.
Nathusius-Neinstedt, H. von 920.
Overbeck, F. 243.
Overbeck, J. C. 502.
Overend, G. H. 190.
Paulovitch, Th. A. 503.
Perdrau, 744.

Digitized by Google

Perraud, A. L. A. 481.
Perruche de Velna, 744.
Pfannenschmid, H. 708.
Picard, A. 951.
Priesack, J. 921.
Proctek, F. 191.
Prölss, R 708.
Prost, B. 480.
Radvansky, B. 720.
Rambaud, A. 216.
Reicke, R. 182.
Reiman, H. 708.
Reischle, 444.
Rosenberg, A. 708.
Rousse, E. 951.
Ruess, Th. 444.
Ryssel, M. von 243.
Saige, G. 216.
Schell, H. 706.
Scheys, Ch. 724.
Schröter, A. 182.
Schuster, H. 930.
Seyerlen, R. 708.
Smirnov, A. A. 503.
Smith, Th. 929.
Soldi, É. 744.
Sorel, A. 745.
Sounkras, S. 745.
Spiegel, F. von 444.
Stein, F. 181.
Széchy, C. 460.
Thury, J. 930.
Tivaroni, C. 960.
Toubin, J.-É. 951.
Tristram, H. Baker 715.
Usener, H. 182.
Van Heteren, W. 492.
Van Melle, A. 492.
Vapereau, L. G. 743.
Vladimirsky, A. P. 968.
Wachsmuth, K. 182.
Walckenaer, A. 480.
Ward, H. L. D. 716.
Weber, T. 444.
Weech, F. von 182.
Weikert, P. Th. 960.
Weil, G. 952.
Wenck, W. B. 182.
Zadoc Kahn, 480.
Zannoni, G. 749.
Zieglauer v. Blumenthal, F. 930.
Zöckler, O. 444.

Digitized by Google

II. — Table générale des matières.

1. ARTICLES.

Pages.

ADHÉMAR D'ALÈS. LIMEN ECCLESIAE. NOTE SUR L'ANCIENNE PENITENCE PUBLIQUE 16-26

A. FIERENS. LA QUESTION FRANCISCAINE. LES ÉCRITS DES ZÉLATEURS DE LA RÈGLE AUX PREMIERS TEMPS DE L'HISTOIRE FRANCISCAINE D'APRÈS LES RÉCENTES CONTROVERSES 410-433

PAUL FOURNIER. ÉTUDES SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES. 33-51; 301-316; 543-564; 761-784

I. Le but et l'auteur des Fausses décretales. 35-51

II. Date de l'œuvre d'Isidore 301-316

III. La patrie des Fausses décrétales.

1. Les provinces de Mayence et de Reims 543-564

2. La province de Tours. 761-784

FR. X. FUNK. LA QUESTION DE L'AGAPE. UN DERNIER MOT . . 5-15

D. M. GIRARD, S. J. ANANIA MOGATZI. ÉPISODE DE LA LUTTE RELIGIEUSE EN ARMÉNIE (943-965) . . . . . : . 785-804

M. JACQUIN, O. P. LA QUESTION DE LA PRÉDESTINATION AUX Ve ET VIe SIÈCLES S. PROSPER D'AQUITAINE. — VINCENT DE LÉRINS. — CASSIEN. 269-300

Voir RHE, t. V, ... 265-283; 725-754

P. LADEUZE. APOCRYPHES ÉVANGÉLIQUES COPTES. PSEUDO-GAMALIEL; ÉVANGILE DE BARTHÉLEMY. 245-268

R. MAERE. LES ORIGINES DE LA NONCIATURE DE FLANDRE — ÉTUDE SUR LA DIPLOMATIE PONTIFICALE DANS LES PAYS-BAS A LA FIN DU XVIe SIÈCLE . . 565-584; 805-825

I. Introduction. 565-569

II. Les Pays-Bas et la nonciature de Cologne.

L'action politique 569-584

Fondation de la nonciature de Cologne 572-578

L'action religieuse. 578-584

III. Les Pays-Bas et l'intervention pontificale en France . 805-821

Jérôme Matteucci, commissaire apostolique . . . 806-810

Innocent Malvasia, commissaire apostolique et nonce . 810-818

Divers agents auxiliaires. 818-821

IV. Fondation de la nonciature de Bruxelles . . . 821-825

Annexes : Explication des sigles 825-826

Sommaire : Situation du commissaire apostolique avant sa nomination de nonce à la cour de l'archiduc Ernest . . 826-829

Digitized by Google

Pages.

J. MAHÉ, S. J. LES ANATHÉMATISMES DE SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE ET LES ÉVÊQUES ORIENTAUX DU PATRIARCHAT D'ANTIOCHE 505-542

P. RICHARD. ORIGINES DES NONCIATURES PERMANENTES. LA REPRÉSENTATION PONTIFICALE AU XVe SIÈCLE (1450-1513) 52-70; 317-338

L. WILLAERT, S. J. NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625) 585-607
Négociations en faveur du catholicisme.
1. Les deux protectorats 585-589
2 Asile offert par les Pays-Bas aux catholiques anglais . 589 607
Voir RHE, t. VI, ... 47-54; 566-581; 811-826

JACQUES ZEILLER. LE CHOREVÊQUE EUGRAPHUS. NOTES SUR LE CHORÉPISCOPAT EN OCCIDENT AU Ve SIÈCLE 27-32

2. COMPTES RENDUS.

Fr. Augar. Die Frau im Römischen Christenprocess. Ein Beitrag zur Verfolgungsgeschichte der Christlichen Kirche im Römischen Staat. (Texte und Untersuchungen, éd. O. M. von Gehhardt et A. Harnack. Nouv. sér., t. XIII, fasc. 4.) (C. CALLEWAERT.) 833

E. Ch. Babut. La plus ancienne Décrétale. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. (É. LECOMTE.) 613

Fr. Barth. Die Hauptprobleme des Lebens Jesu. Eine geschichtliche Untersuchung. 2e édit. (J. VAN CAUWENBERGH.) 830

Alfred Baudrillart. L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme. Conférences données à l'Institut catholique (janvier-mars 1904). 5e édit. (G. BUYSSCHAERT.) . 121

Dr Ludwig Baur. Dominicus Gundissalinus, De divisione Philosophiae. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen herausgegeben von Dr Cl. Baeumker und Dr G. F. von Hertling. T. IX, fasc. 2-3.) (M. JACQUIN, O. P.) 105

C. Beccari. S. J. Notizie e saggi di opere e documenti inediti riguardanti la storia de Etiopia, duranti i secoli XVI, XVII et XVIII. (P. C. ISTURIZ, O. C.) 905

Le même. Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX. T. II-III. P. Petri Paez, S. J. Historia Aethiopiae libri I-IV. T. IV. P. Emm. Barradas, S. J. Tractatus tres historico-geographici. (P. C. ISTURIZ, O. C.) 905

H. Bergère. Étude historique sur les chorévêques. (Thèse.) (J. ZEILLER.) 87

W. Berning. Die Einzetzung der heiligen Eucharistie in ihren ursprünglichen Form nach den Berichten des Neuen Testaments kritisch untersucht. Ein Beitrag zur Erforschung der Evangelien und des Urchristentums. (C. VAN CROMBRUGGHE.) 340

Correspondance de M. Louis Tronson, troisième Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Lettres choisies, annotées et publiées par **L. Bertrand**. 3 vol. (DOM M.-L. SERRANT, O. S. B.) 396

Beati Petri Canisii, S. J. Epistulae et acta. Collegit et adnotationibus illustravit **Otto Braunsberger**,

Digitized by Google

ejusdem societatis sacerdos T. IV. 1563-1565. (É. Tobac.) 673

Bullarium Franciscanum sive romanorum pontificum constitutiones, epistolae, diplomata tribus ordinibus Minorum, Clarissarum, Poenitentium a Seraphico Patriarcha institutis ad eorum originibus ad nostra usque tempora concessa. T. V-VI-VII. (P. M. Legrand, O. C.) 664

Actus pontificium Cenomannis in urbe degentium, publiés par **G. Busson** et **A. Ledru**, avec une table alphabétique des noms dressée par E. Vallée. (Société des archives historiques de Maine. T. II.) (M. Vaes.) 92

L. J. M. Chaumont. Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire, pendant la Révolution (1789-1803). T. IV. L'Arrondissement de Mâcon. (Dom B. Heurtebize, O. S. B.) 125

Ulysse Chevalier. Notre-Dame de Lorette. Étude historique sur l'authenticité de la santa Casa. (Charles Bellet.) 639

Vie et office de Sainte Marine. Textes latins, grecs, coptes, syriaques, éthiopien, haut-allemand, bas-allemand et français, publiés par **Léon Clugnet**, avec la collaboration de MM. **E. Blochet, I. Guidi, H. Hyvernat, F. Nau** et **F.-M.-E. Pereira.** (Bibliothèque hagiographique orientale, éditée par Léon Clugnet. (J. Forget.) . . 625

Rituale Armenorum being the administration of the sacraments and the breviary rites of the Armenian Church, together with the greek rites of baptism and Epiphany edited from the oldest mss. by **F. C. Conybeare**, and the east syrian Epipnany rites translated by the Rev. **A.-J. Maclean** (Dom P. de Puniet, O. S. B.) 618

W.-E. Crum. Inscriptions from Shenute's monastery. (P. Ladeuze.) 76

Dom Louis David. Les seize Carmélites de Compiègne. Leur martyre et leur béatification. (J. Flamion.). 680

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. — Lettres de Catherine de Médicis (1513-1588). T. I, II, III, IV et V publiées par M. le **Cte Hector de la Ferrière**; t. VI, VII, VIII et IX publiées par M. le **Cte Baguenault de Puchesse.** (E Palandri, O. F. M.) . 887

H. Denifle. O. P. Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung quellenmassig dargestellt. 2e édit. T. I (2e partie). Quellenbelege. Die Abendlandischen Schriftausleger bis Luther über Justitia Dei (Rom. 1,17) und justificatio. Beiträge zur Geschichte der Exegese, der Literatur und des Dogmas im Mittelalter. (L. Noël.) 875

E. von Dobschuetz. Probleme des Apostolischen Zeitalters. Fünf Vorträge in Hannover im Oktober 1903 gehalten. (J. Flamion.) 610

Dr Johannes Draeseke. Johannes Scotus Erigena und dessen Gewährsmänner in seinen Werke De divisione naturae libri V. (Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche herausgeg. von N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. IX fasc. 2.). (M. Jacquin. O. P.) . . 103

H. Dubrulle. Cambrai à la fin du moyen âge. (XIIIe-XIVe siècle.) (Thèse.) (É. Van der Mynsbrugge.) 373

H. Dubrulle. Bullaire de la Province de Reims sous le Pontificat de Pie II. (Thèse.) (É. Van der Mynsbrugge.) 375

F. H. Dudden. Gregory the Great. His place in history and thought. (M. Vaes.) 843

F. Duine. Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au XVIIIe siècle. (Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.) (L. Gougaud, O. S. B.) . 903

Madame Isabelle Errera. Catalogue de broderies anciennes des musées royaux des arts décoratifs et industriels. (G. Des Marez.). . 845

Digitized by Google

Eubel (Voir Bullarium).
Hilarin Felder, O. Cap. Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des 13. Jahrhunderts. (P. Remi De Smedt, O. C.) . . . 668
Dr H. Finke. Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen. (A. Kempeneer.) 860
Le même. Bonifaz VIII. (A. Kempeneer.). 860
Le même. Zur Charakteristik Philipps des Schönen. (A. Kempeneer.) 860
P. Flade. Das römische Inquisitionsverfahren in Deutschland bis zu den Hexenprozessen. (Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche herausgegeben von B. Bonwetsch und R. Seeberg. T. IX, fasc. 1.) (A. De Meester.) . . . 109
A. Galante. Fontes juris canonici selecti. (A. Monin.) 837
A. Gasquet, D. D. Henry the third and the Church. A study of his ecclesiastical policy and of the relations between England and Rome. (L. Guilloreau, O. S. B.) 364
Dr Fritz Geier. Die Durchführung der kirchlichen Reformen Joseph's II im vorderösterreichischen Breisgau. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, hrsg von U. Stutz. Fasc. 16 et 17.) (A. Prein.) 123
F. Gillmann. Das Institut der Chorbischöfe im Orient. Historisch-kanonistische Studie. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 2e sér., fasc. 1.) (Jacques Zeiller.). . . 86
D. W. Glawe. Die Religion Friedrich Schlegels Ein Beitrag zur Geschichte der Romantik. (J. Flamion.) 907
K. G. Goetz. Die Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwickelung. Ein Versuch ihrer Lösung. (C. Van Crombrugghe.) 340
Ernest Gossart. Espagnols et Flamands au xvie siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection. (J. Theissen.) 676
G. Goyau. L'Allemagne religieuse. Le Catholicisme, 1800-1848. (Ch. Terlinden.). 682
Th. Granderath, S. J. Geschichte des vatikanischen Konzils von seiner ersten Ankündigung bis zu seiner Vertagung. Nach den authentischen Dokumenten dargestellt, hrsg. von **C. Kirch**, S. J. T. I. Vorgeschichte; T. II. Von der Eröffnung des Konzils bis zum Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung. (J. Forget.) . 127
Paul Graziani. Boniface VIII et le premier conflit entre la France et le Saint-Siège. (Science et religion.) (A. Kempeneer) 861
Ad. Harnack. Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten. (Texte und Untersuchungen, éd. Osc. von Gebhardt et Ad. Harnack. Nouv. sér., t. XIII, fasc 4.) (C. Callewaert.) . 835
Dr M. Högl. Die Bekehrung der Oberpfalz. Nach Archiven-Akten bearbeitet. T. I. Gegenreformation. T. II. I und II Recesse (i. J. 1629 und II Recesse (i. J. 1629 und 1630). (É. Tobac.). 393
Karl Holl. Amphilochius von Ikonium in seinem Verhältnis zu den grossen Kappadoziern. (F. Cavallera.) 74
Robert Holtzmann. Papst Bonifaz VIII. ein Ketzer ? (A. Kempeneer.). 861
Albert Houtin. La question biblique au xxe siècle. (P. Ladeuze.) 690
Paul Kalkoff. Die Anfänge der Gegenreformation in den Nederlanden. (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte.) (É. Tobac.) 377
ERRATUM. — **P. Kalkoff.** Die Anfänge der Gegenreformation in den Nederlanden (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte.) (É. T.) 693
K. Krogh Tonning. Hugo Grotius und die religiösen Bewegungen in Protestantismus seiner Zeit. (A. Vander Heeren.) 678
Dr F. X. Künstle. Die deutsche Pfarrei und ihr Recht zu Ausgang des Mittelalters. (Kirchenrecht-

Digitized by Google

liche Abhandlungen, herausgegeben von Dr U. Stutz. Fasc. 20) (J. Laenen.) 372
Sévère, patriarche d'Antioche. (512-518). Textes syriaques publiés, traduits et annotés par **M.-A. Kugener**. 1re partie. Vie de Sévère, par Zacharie le Scholastique. 2e partie. Vie de Sévère, par Jean, supérieur du monastère de Beith-Aphthonia, avec divers textes syriaques, grecs et latins. (Patrologia orientalis, t. II, fasc 1 et 3.) (J. Forget.) . 627
J. Labourt. Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie Sassanide (224-632). (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (H. Coppieters.) . 345
A. Lang. John Knox and the Reformation. (Dom C. Guédon, O. S. B.). 385
Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution, publiée sous la direction de **E. Lavisse**. T. V, 2; VI, 1-2.. 379
C Leipoldt. Schenute von Atripe und die Entstehung des national-ägyptischen Christentums (Texte und Untersuchungen. Nouv. sér., t. X, fasc. 1). (P. Ladeuze.) . . 76
A. Leistenschneider. Un petit séminaire du diocèse de Lyon, L'Argentière. 1805-1905. (P. Richard.) 401
H. Lemonnier. La lutte contre la maison d'Autriche. la France sous Henri II. (1519-1559.) (T. VI, 1. de l'Histoire de Lavisse.) (P. Richard) 379
Dr Ed. Lempp. Frère Élie de Cortone. Étude biographique (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge, t. III.) (A. Fierens.) . 848
E. Lesne. La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882). (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille, fasc. 1.) (M. Vaes.) . . 633
E. Likowski. Die Ruthenisch-römische Kirchenvereinigung genannt « Union zu Brest » aus dem Polnischen übertragen von Prälat **Dr P. Jedzing**. (A. Palmieri, O. S. A.) 387
Friedrich Loofs. Nestoriana. Die Fragmente des Nestorius gesammelt, untersucht und herausgegeben. Mit Beitragen von Stanley, A. Cook und Dr Georg Kampfmeyer. (Chr. Baur, O. S. B.) . 615
Alexios von Maltzew. Oktechios oder Parakletike der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes. Deutsch und slawisch, unter Berücksichtigung der griechischen Urtexte. 1e partie (Tons I-IV); 2e partie (Tons V-VIII). (Dom Louis Baillet.) 88
J. H. Mariéjol. La Réforme et la Ligue, l'Édit de Nantes, 1559-1598. (T. VI, 2. de l'Histoire de Lavisse.) (P. Richard) 379
Le même. Henri IV et Louis XIII, 1598-1643 (P. Richard) 379
E. Michael, S. J. Geschichte des deutschen Volkes vom dreizehnten Jahrhundert bis zum Ausgang des Mittelalters. T. II-III. Culturzustände des deutschen Volkes während des dreizehnten Jahrhunderts. T. IV. Deutsche Dichtung und deutsche Musik während des dreizehnten Jahrhunderts. (M. Jacquin, O. P.) 368
A. Millard. Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. La Révolution. 1re partie : le Serment. (Dom B. Heurtebize. O. S. B.). . . . 400
B. Monod. Le moine Guibert et son temps (1053-1124), avec une préface de **M É. Gebhart**. (J. Warichez.) 362
R. P. Mortier. O. P. Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. T. II. 1263-1323. (A.-M. Libert, O. P.). 853
É. Ollivier. L'Empire libéral. T. X. (A. De Ridder.) 908
G. Pérouse. Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du Grand Schisme (G. Mollat.) 873
Otto Pfleiderer. Die Entstehung des Christenthums. (J. Flamion.) . 610

Digitized by Google

Thomae Hemerken a Kempis, canonici regularis ordinis S. Augustini. Opera omnia edidit **M. J. Pohl**. T. VI. Tractatuum asceticorum partem sextam historicorum priorem complectens Sermones ad novicios vita Lidewigis virginis. (Ad. Delvigne.) 377

Dr Fr. S. Renz Geschichte des Messopfer-Begriffs (oder der alte Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers). (Dom Louis Baillet.) 71

A. Ricci Riccardi. Galileo Galilei e fra Tommaso Caccini. Il processo del Galilei nel 1616 e l'abjura secreta rivelata dalte carte Caccini. (P. Delannoy.). 358

K. Rieder. Der Gottesfreund vom Oberland. Eine Erfindung des Strasburger Johannitersbruders Nicolaus von Löwen. (P. H. Van Haelst, O.P.) 117

Fr. Roth. Augsburgs Reformationsgeschichte. T. II. 1531-1537. (É. Tobac.) 671

Paul Sabatier. Examen de la vie de Frère Élie du Speculum Vitae suivi de trois fragments inédits. (Opuscules de critique historique. Fasc. 11 [t. II, p. 165-220].) (A. Fierens.) 848

Le même. Actus beati Francisci et Sociorum ejus. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen-âge, t. IV.) (A. Fierens.) 851

S. Schiwietz. Das morgenländische Mönchtum. T. I. Das Ascetentum der drei ersten christlichen Jahrhunderte und das egyptische Mönchtum im vierten Jahrhundert. (P. Ladeuze.) 76

P. Patricius Schlager, O. F. M. Beiträge zur Geschichte der Kölnischen Franziskaner-Ordensprovinz im Mittelalter. (P. Remi De Smedt, O. C.) 107

Dr Arthur Schneider. Die Psychologie Alberts des Grossen. 1e partie. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen herausgegeben von Dr Cl. Beaumker und Dr G. F. von Hertling. T. IV, fasc. 5.) (M. Jacquin, O. P.) 105

Richard Scholz. Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. fasc. 6-8.) (A. Brohée.). 658

H. Schrörs. Kirchengeschichte und nicht Religionsgeschichte. (C. Van Crombrugghe.). 339

J. Strzygowski. Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte, Kirchenaufnahmen von **J. W. Crowfoot** und **J. I. Smirnov**. (R. Maere.) 839

Henry Osborn Taylor. The classical heritage of the middle ages. (L. De Wolf.) 630

E. Vacandard. Études de critique et d'histoire religieuse. Les origines du Symbole des apôtres. Les origines du célibat ecclésiastique. Les élections épiscopales sous les Mérovingiens. L'Église et les ordalies. Les papes et la Saint-Bárthélemy. La condamnation de Galilée. (P. Delannoy.). 348

C. Van Crombrugghe. De soteriologiae christianae primis fontibus. Examen historico-theologicum. (A. Lemonnyer, O. P.) 608

J. M. Vidal. Un inquisiteur jugé par ses victimes. Jean Galand et les Carcassonnais (1285-1286). (A. De Meester.) 115

A. W. Ward, **G. W. Prothero** et **St. Leathes** The Cambridge modern history. T. II. The Reformation. (A. Logghe.) 876

Karl Wenck. War Bonifaz VIII. ein Ketzer? (A Kempeneer.) . . 861

Karl Wenck et **R. Holtzmann**. Noch einmal : War Bonifaz VIII. ein Ketzer? (A. Kempeneer.) . . 861

Digitized by Google

3. CHRONIQUE.

(Voir pages 973-982 la *Table particulière de la chronique).*

4. TABLES.

I. Table particulière de la Chronique 973
II. Table générale des matières 983

(BIBLIOGRAPHIE.)

(La Bibliographie ayant une pagination spéciale, forme un volume à part de 600* pages.
On y trouvera à la fin trois tables :

I. Table onomastique 545*
II. Revues dépouillées. Sigles 593*
III. Table générale de la bibliographie . . . . . 598*)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE :

1er FASCICULE : A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Épuisé.)*

2me FASCICULE : A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.

3me FASCICULE : A. DE RIDDER, **Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.

4me FASCICULE : A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.

5me FASCICULE : C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.

6me FASCICULE : H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Prix : fr 1,50.

7me FASCICULE : H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50

DEUXIÈME SÉRIE:

8me FASCICULE : J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1753). Prix : fr. 5,00.

9me FASCICULE : C. LECLÈRE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.

10me FASCICULE : J. WARICHEZ, **Les origines de l'église de Tournai.** Prix : fr. 4,00.

11me FASCICULE : C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin :** l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.

12me FASCICULE : A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.

13me FASCICULE : C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.

14me FASCICULE : ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans St Cyprien.** Prix : fr. 3,50.

15me FASCICULE : R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant.** T. I. **L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.

16me FASCICULE : H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut-Empire. Prix : fr. 7,50.

17me FASCICULE : L. VANDER ESSEN, **Étude critique et litteraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** *(Sous presse.)*

18me FASCICULE : M. VAES, **La Papauté et l'Église franque à l'époque mérovingienne.** *(Sous presse.)*

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois depuis 1900.

Elle a pour programme l'histoire de tous les peuples chrétiens depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours ; elle renseigne sur toutes les manifestations de la vie externe et interne de l'Église.

Chaque livraison de la *Revue* contient : 1° des articles de fond sur les diverses questions d'histoire ecclésiastique ; 2° l'analyse et la critique des publications les plus importantes d'histoire ecclésiastique ; 3° des nouvelles de tout genre sur le mouvement des études et des travaux dans ce domaine ; 4° une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages et des articles relatifs au passé de l'Église avec l'indication des principaux comptes rendus dont ces ouvrages et ces articles ont été l'objet.

La *Revue* forme par an deux volumes : le premier contient les articles de fond, les comptes rendus et la chronique ; le second comprend la bibliographie systématique de l'histoire ecclésiastique.

Dès son apparition, la *Revue d'histoire ecclésiastique* a reçu l'accueil le plus honorable dans les divers milieux scientifiques.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. Le prix d'une livraison particulière est fixé à 6 francs le port en sus. — L'abonnement court indéfiniment.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le **mode de paiement** le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **A. et R. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google